



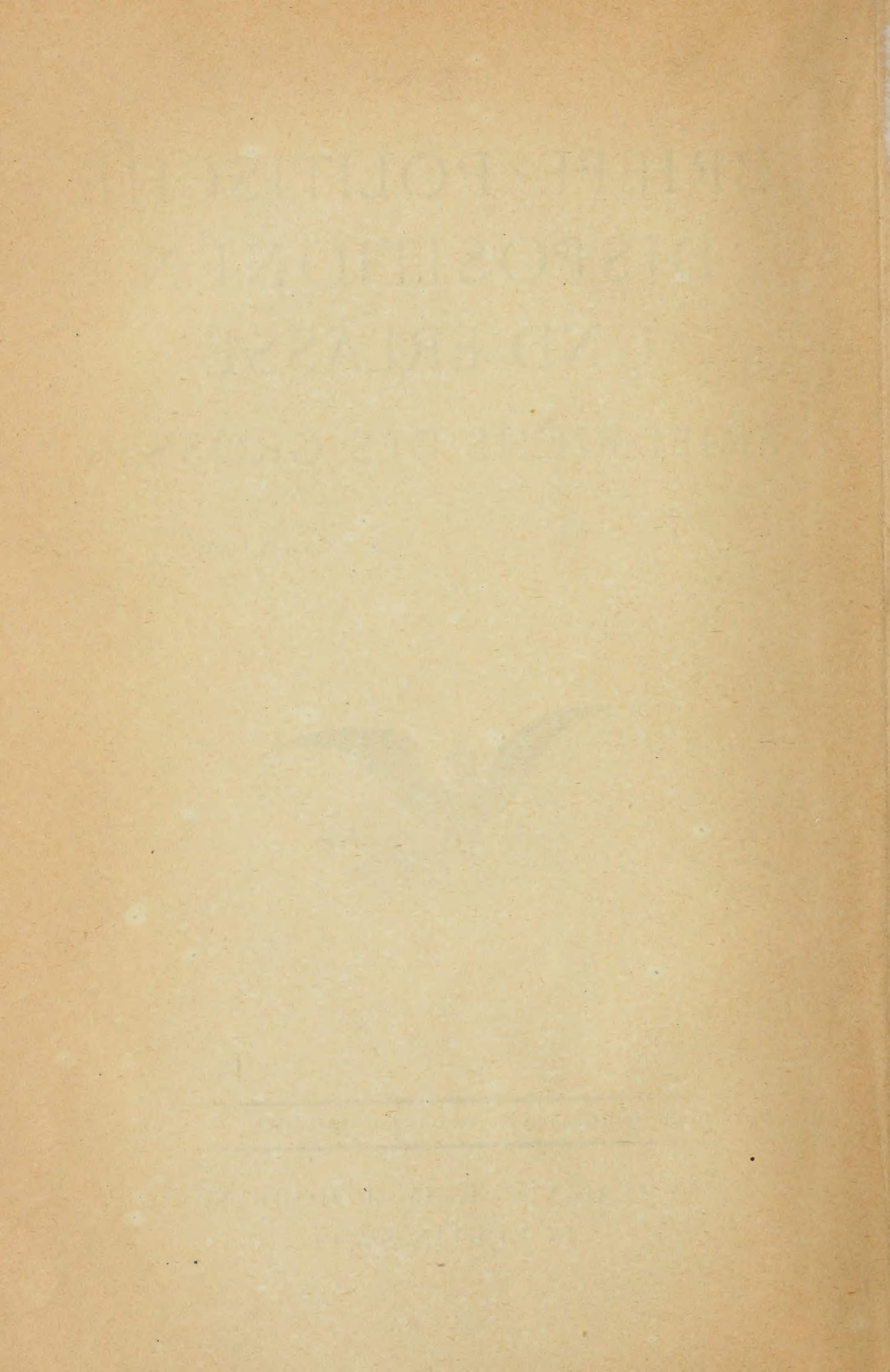
BRIEFE · POLITISCHE DISPOSITIONEN UND ERLASSE

FRIEDRICHS DES GROSSEN



Band 13 der politischen Korrespondenz Friedrichs des Großen

VERLAG VON REIMAR HOBBING
IN BERLIN SW 61



DD
405.2
D83
v. 13

7633. AN DEN OBERST VON WECHMAR IN BEUTHEN.

Potsdam, 1. Juli 1756.

Es ist Mir zwar Euer Rapport vom 24. voriges wegen der gräflich Taaffe'schen Unterthanen, so sich auf diesseitiges Territorium retiriret haben, eingeliefert worden, worauf Ich Euch aber in Antwort ertheile, dass Ich diesen Leuten schlechterdings keine Protection ertheilen kann, noch will, und dass mithin denenselben nur sofort gesaget werden muss, dass man hiesiger Seits ihnen keine Protection ertheilen, am wenigsten urtheilen könne, ob sie Recht oder Unrecht hätten, und dass also sie nach den ihrigen zurückgehen und sich ihrer Herrschaft unterwerfen müssten; welches Ihr dann sogleich zu besorgen habt, weil Ich Mich von dieser Sache schlechterdings nicht meliren will.

Nach dem Concept. Friderich.

7634. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 1. Juli 1756.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Finckenstein. Ich lasse Euch vermittelst der Originalanlagen zusenden die von dem Etatsminister von Schlabrendorff an Mich eingesandte Promemoria, sowohl wegen der wienerschen Commercialsachen, als auch wegen derer Schuldensachen, nebst dem Entwurf des Rescriptes, so deshalb an den p. von Diest zu Wien zu erlassen sein wird.[1] Ihr werdet auch gleichfalls aus der abschriftlichen Anlage ersehen, was gedachter Etatsminister von Schlabrendorff zugleich an Mich gemeldet hat,[2] und ist Mein Wille, dass Ihr alles deshalb erforderliche sonder einigen weiteren Anstand noch Zeitverlust bei dem Departement ausfertigen und mit nächster Post gehöriger Orten abgehen lassen sollet. Welches Ihr dann bestens zu besorgen habt. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Nach der Ausfertigung. Friderich.

---

[1] Von Schlabrendorff entworfener Ministerialerlass für Diest, abgegangen am 3. Juli. Zur Sache vergl. Bd. XII, 367. 438. — [2] Bericht Schlabrendorff's, d. d. Breslau, 25. Juni, über den Entwurf des Ministerialerlasses an Diest und die Art der Uebersendung desselben.

942066

7635. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 1. Juli 1756.

Ew. Excellenz habe die Ehre, mit einer wahren Freude, so viel ich bei den jetzigen verworrenen Umständen zu haben capabel bin, gehorsamst zu melden, wie des Königs Majestät mir heute nach Dero Retour von Berlin befohlen haben, dass nunmehro die bisherige ohnschuldige mecklenburgischen Arrestanten zu Spandau insgesammt wiederum los sein und auf freien Fuss gestellet werden sollen;[1] welche Ordre ich dann auch, sobald solche nur vollenzogen sein wird, mit einem Expressen an den Commandanten zu Spandau[2] abschicken werde, damit die armen Leute, wo nicht noch morgen, doch höchstens übermorgen früh sich wieder in Freiheit sehen. Ich habe dieses hauptsächlich mit desfalls melden wollen, damit, wenn etwa bei Ew. Excellenz der Herr von Forstner[3] sich darnach erkundigen möchte, Dieselbe ihn beliebigen Falls davon benachrichtigen könnten. Ich wünsche, dass der mecklenburg-schwerinsche Hof mit aller Aufrichtigkeit zu Werke gehen möge, um das gute Vernehmen brevi manu und bald zu retabliren, kann aber vor mich nicht in Abrede sein, wie mir die Aufrichtigkeit des Herrn Ditmar und seiner Clique noch etwas Verdacht machet, dass er diese heilsame Sache noch weitläuftig zu machen und in einer andern Tour zu bringen suche, um sich gegen den wienerschen Hof wegen des, wie man sagt, ihm gratis conferirten Baronsdiploma, so er aber noch nicht produciren wollen, meritiret zu machen, da der Weg, welchen er genommen, den Vergleich durch den regensburgischen Minister zu treffen,[4] wohl eben nicht viel aufrichtiges von ihm verspricht, vielmehr grossen Argwohn giebet, dass er durch diese Weitläufigkeit den Herzog seinen Herrn in der gehabten guten Intention zu ermüden und zu relachiren sich versprechen mag.

Sonsten haben des Königs Majestät mir noch befohlen zu melden, dass dem Legationssecretär Benoît auf seinen letzteren Bericht vom 23. voriges[5] Sr. Königl. Majestät Satisfaction über die von demselben gethane Explication versichert und demselben zugleich rescribiret werden solle, wie dass des Königs Majestät allemal mit der Republik und denen Polen in ohnveränderlicher Freundschaft stehen, im übrigen das Reich sich auch schon in seinem System, Freiheit und Prärogative zu erhalten wissen werde, mit dem Beifügen, wie man auch gar nicht glauben könne, dass Frankreich dagegen etwas unternehmen, noch die Hand bieten, vielmehr versichert sei, dass es alle übele Inspirationes, so man ihm deshalb thun werde, zurück- und ablehnen werde; dabei des Königs Majestät wollen, dass dieser Insinuation solche Tour ge-

1 Vergl. Bd. XI, 353; Bd. XII, 91. 273. — 2 Major von Kleist. — 3 Vergl. Bd. XII, 485. 486. — 4 Vergl. Bd. XII, 485. — 5 Vergl. Nr. 7641.

geben werden soll, dass das Odium davon nicht auf Frankreich, sondern allein auf den wienerschen Hof falle.[1]

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

7636. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 1. Juli: „En conséquence des très gracieux ordres de Votre Majesté,[2] j'ai fait changer le mémoire touchant les différends de commerce avec la cour de Vienne, de façon que le précis de ce qui s'est passé à l'égard des dettes de Silésie, s'y trouve également renfermé. J'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté ce nouveau mémoire ci-clos,[3] et comme Son intention se borne pour le présent, selon ce qu'Elle me l'a fait savoir, à mettre la cour britannique au fait de ces affaires, je crois que le mémoire ci-joint suffira pour remplir Son but; mais si, avec le temps, Elle jugeait à propos d'informer le public de la conduite qu'Elle a tenue dans ces différends, aussi bien que de celle de la cour de Vienne, il sera nécessaire de faire dresser un autre mémoire plus détaillé, et dans lequel on entre davantage dans le fond de la matière. En ce cas, personne ne sera plus propre à rédiger un pareil mémoire que le président de Fürst,[4] qui s'offre d'y mettre la main dès à présent, pour le tenir prêt à tout évènement."

Potsdam, 2. Juli 1756.

Recht gut. Inzwischen soll er an M. Mitchell dieses Memoire geben und ihm sagen, dass, weil der wienersche Hof jetzo alles gegen Mich zu remuiren suche und ausser Zweifel auch diese Sache auf einer faussen Seite zu repräsentiren sich angelegen sein lassen würde, also er solches dem englischen Ministerio schicken möchte, damit sie von der Sache au fait wären und nicht von denen Oesterreichern präveniret werden könnten.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7637. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 1. Juli: „Quoique le comte de Puebla ne m'ait pas sonné le moindre mot des préparatifs de guerre de Votre Majesté,[5] il me revient cependant de plusieurs endroits qu'il en témoigne la plus grande

Potsdam, 2. Juli 1756.

Se. Königl. Majestät haben befohlen, auf einliegenden Bericht von Ew. Excellenz zur mündlich allergnädigsten Resolution zu mel-

[1] Demgemäss Ministerialerlass an Benoît, Berlin 3. Juli. — [2] Vergl. Bd. XII, 438. — [3] „Exposition sommaire des différends qui subsistent entre le Roi et la cour de Vienne, tant au sujet du commerce que par rapport aux dettes de Silésie." — [4] Vergl. Bd. XI, 386. — [5] Vergl. S. 5. 16.

surprise dans toutes les maisons et à toutes les personnes de ce pays-ci qu'il fréquente; qu'il assure partout sur son honneur qu'il n'y comprend rien et qu'il ne pouvait pas s'imaginer que cela regardât sa souveraine, qui ne songeait à rien moins qu'à rompre avec Votre Majesté; mais qu'il était vrai que ces sortes de démonstrations pouvaient faire naître des idées auxquelles on n'avait pas pensé, et obliger à se mettre de son côté sur la défensive. J'ai cru devoir rapporter très humblement ces discours à Votre Majesté, puisqu'il me semble qu'on peut en inférer trois choses:

1o Que la cour de Vienne a dessein d'excuser et de justifier par là les armements et les préparatifs qu'elle fait elle-même,[1] et qui sont encore ignorés de la plus grande partie du public, et qu'elle voudra les faire passer, lorsqu'ils viendront à éclater, pour une simple précaution de prudence qu'elle a été obligée de prendre, en opposition des mesures et des desseins de Votre Majesté.

2o Que cette même cour, prévoyant sans doute que le traité de Versailles et les arrangements militaires qu'elle fait en Moravie et en Bohême, ne pourraient qu'indisposer Votre Majesté, s'attend à quelque démarche de vigueur de Sa part, afin de pouvoir La faire passer pour agresseur, réclamer sous ce prétexte le secours de la France et de la Russie et achever d'animer et d'aigrir cette dernière contre Votre Majesté.

3o Qu'on se flatte peut-être encore à Vienne de pouvoir, au moyen de cette prétendue agression, en imposer à la cour d'Angleterre, sinon pour l'empêcher d'assister Votre Majesté, du moins pour ralentir la vivacité et la promptitude des efforts qu'elle pourrait faire pour cet effet.

Je soumets ces réflexions aux lumières supérieures de Votre Majesté."

Nach der Ausfertigung.

den, dass des Königs Majestät Sich nicht wunderten, dass der Graf von Puebla diese Conduite halte, sondern Sich solches vorgestellet hätten, dass es so kommen werde. Sie zweifelten nicht, dass diese Arrangements ihm ohnangenehm wären, weil Se. Königl. Majestät Sich dadurch in solche Position setzten, um nicht à l'improviste attaquiret werden zu können. Im übrigen machten Se. Königl. Majestät keine Demonstrationes gegen niemanden, liessen auch keine Regimenter campiren; das aber soll der Graf von Finckenstein bestens mit in das Publicum glissiren, dass es eine grosse Malice wäre, wenn man diesen kleinen Marsch einiger Regimenter so auslegen wolle, als ob man darüber Ombrage nehmen und soupçonniren müsste, als ob man darunter Vues gegen den wienerschen Hof habe; dieses sei so schlecht wie möglich geurtheilet und so wenig wahrscheinlich, dass, wenn Se. Königl. Majestät einige Regimenter nach Pommern schickten[2] oder von Garnison wechseln liessen, Sie Absicht auf die Kaiserin-Königin hätten, als Se. Königl. Majestät ombragiret sein würden, wann erstere Regimenter nach Italien schickte. Welches hierdurch verbotenus zu melden nicht ermangeln sollen.

Eichel.

---

1 Vergl. Bd. XII, 511. — 2 Vergl. S. 5; Bd. XII, 463.

7638. AN DEN ERBPRINZEN VON HESSEN-DARMSTADT IN KŒNIGSBERG IN DER NEUMARK.

[Potsdam, 2. Juli 1756.][1]

Instruction vor den Prinzen von Darmstadt.

Dem Generallieutenant Prinz von Darmstadt gebe Ich das Commando über das Corps, das nach Pommern marschiret,[2] bis es zur Armée vom Feldmarschall Lehwaldt stösset. Ich werde die Regimenter, sowie sie in ihre Standquartiere einrücken, das Brod geben lassen, ingleichen auf dem Marsch durch Polnisch-Preussen. Sowie der Prinz die Ordre kriegt, nach Preussen zu marschiren, so muss er durch eine Stafette den Feldmarschall Lehwaldt davon avertiren, auf dass er[3] alles auf seinem Marsch nach Marienwerder [arrangiret, auf dass der Prinz][4] sogleich dort Brod findet, ingleichen Fourage etc. Zwei Compagniewagens werden mitgenommen, der eine mit des Capitains Pferde, der andere mit Vorspann. Der mit Vorspann muss, wie das Corps gegen Königsberg kömmt, dahin geschicket werden, und der andere, nur mit des Capitains Pferde bespannt, mit in's Lager genommen werden. Sowie die Infanterie aus Pommern marschiret, muss scharf geladen werden; durch Polnisch-Preussen kann das Regiment von Seydlitz etliche Mannschaft der Infanterie mitgeben, um die Desertion zu verhüten, welche absonderlich um die Nachtquartiere der Infanterie des Morgens und Nacht vor dem Ausmarsch patrouilliren müssen, um, so viel möglich, solche zu verhindren. Die Infanterie cantonniret auf dem ganzen Marsch. Sowie sie über der Weichsel ist, müssen alle Regimenter dichte zusammen bleiben und nicht unter ein Bataillon in ein Dorf geleget werden. Auf solche Art muss der Marsch bis zur Armée fortgesetzet werden. Wann der Prinz mit dem Corps aus Pommern aufbricht, hierüber wird er den Befehl erwarten.

Friderich.

Die Geldwagens, so das württembergische Regiment bei sich hat, müssen auf dem Marsch durch Polen wohl bewachet werden und nach Königsberg zur Generalkriegskasse abgeliefert werden.

Nach dem eigenhändigen Entwurf.

7639. AU PRINCE DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam], 2 [juillet 1756].

Mon cher Frère. J'avais espéré de vous voir à Berlin, avant que de partir;[5] mais comme je n'ai pas eu cette satisfaction et que j'étais

[1] Ein nach dem vorliegenden eigenhändigen Entwurf aufgesetztes Concept des Cabinetssecretärs führt das Datum „2. Juli". — [2] Vergl. Bd. XII, 463. — [3] Lehwaldt. — [4] Ergänzt nach dem Eichel'schen Concept. — [5] Vergl. Bd. XII, 476. Der König kehrte am Morgen des 1. Juli von Berlin nach Potsdam zurück;

pressé de revenir ici, j'espère que ce sera pour une autre fois. Vous devinez juste, mon cher frère, j'ai à présent beaucoup d'occupations, sans savoir si ma peine sera perdue ou si elle sera d'usage. En attendant, nous voilà dans une situation à l'abri de toute surprise et prêts à pouvoir agir dans 15 jours, s'il le faut. Je vous embrasse, vous assurant de la parfaite amitié avec laquelle je suis, mon cher frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

7640. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Finckenstein berichtet, [Berlin Juli],[1] über Mittheilungen, welche Mitchell durch einige aus Petersburg angekommene Engländer erhalten hat: „Qu'ils étaient partis de Pétersbourg le 10 de mai et par conséquent avant le dernier courrier qu'il [Mitchell] a reçu du chevalier Williams.[2] Qu'ils avaient pris congé de l'Impératrice le même jour que le sieur Douglas lui avait été présenté pour la première fois,[3] et qu'ils avaient été présents à cette présentation. Que le Chancelier y avait été, forcé malgré lui par le parti opposé, et qu'il en avait paru de mauvaise humeur. Qu'il était venu à eux avec beaucoup de politesse et leur avait dit de se mettre à côté de lui, et qu'en même temps il s'était tourné vers le sieur Douglas et avait dit d'un ton brusque que tous ceux qui voulaient se faire présenter, n'avaient qu'à s'approcher. Le sieur Mitchell croit pouvoir inférer de cette circonstance que le comte Bestushew est toujours porté dans le fond du cœur pour le système anglais.[4] Ils ont ajouté que le chevalier Williams était quasi toujours malade, que le climat ne lui convenait pas et qu'il ne paraissait pas content; ce qui confirme les avis qu'on a eus de sa situation personnelle[5] et de la préponderance du parti autrichien et français. Il [Mitchell] les a questionnés sur la façon dont on pensait là-bas sur ce pays-ci; à quoi ils ont répondu qu'ils n'en étaient pas autrement informés, mais qu'ils avaient bien ouï dire en général que l'Impératrice devait être fort animée contre Votre Majesté. Quant aux arrangements militaires,[6] ils ne s'étaient aperçus de rien d'extraordinaire, chemin faisant, mais qu'à leur arrivée à Riga ils avaient ouï parler d'une armée qu'on assemblerait en Livonie et qu'on faisait monter à 100,000 hommes, et qu'on leur avait dit aussi qu'on avait défendu l'exportation de toute sorte de grains dans l'étranger."

Potsdam, 3. Juli 1756.

Ich danke ihm vor die Nachrichten.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

erst im Laufe des Vormittags rückte das in Spandau stehende Regiment des Prinzen von Preussen in Berlin ein, um daselbst das nach Pommern abkommandirte Regiment Alt-Württemberg (vergl. Bd. XII, 463) zu ersetzen.

[1] Das Datum des Berichtes fehlt. — [2] Vergl. Bd. XII, 427. — [3] Vergl. Bd. XII, 394. — [4] Vergl. Bd. XII, 426. 430. — [5] Vergl. Bd. XII, 373. 385. — [6] Vergl. Bd. XII, 427. 513.

7641. AU SECRÉTAIRE BENOÎT A VARSOVIE.

Benoît berichtet, Warschau 23. Juni, unter Bezugnahme auf den zwischen Frankreich und Oesterreich geschlossenen Vertrag: [1] „Quand les Polonais m'entretiennent de ce qui en pourrait résulter, je leur dis que, quoi que puisse arriver, Votre Majesté conservera toujours pour la République les mêmes sentiments d'amitié qu'Elle lui a témoignés jusqu'à présent, et qu'Elle cultivera constamment avec ardeur l'alliance qui L'unit à la Pologne; que les intentions de Votre Majesté ont été et sont encore maintenant de conserver la paix chez Elle et chez Ses voisins. . . . Les Français se flattent déjà d'avoir la Russie de leur côté et s'en promettent même de grands avantages. On sait qu'ils y travaillent, mais on espère qu'ils y échoueront."

Potsdam, 3 juillet 1756.

J'ai reçu votre rapport du 23 de juin dernier, et je vous renvoie à ce que je vous fais répondre par mes ministres du département des affaires étrangères, [2] au sujet des insinuations que vous aurez à faire aux personnes bien intentionnées de la République, et je désire de vous que vous deviez mettre votre application à avoir de bonnes et sûres nouvelles de ce qui se passe sur les frontières de la Russie, tant du côté de la Courlande que de celui de Smolensk, par rapport aux troupes qu'elle y fait assembler, tout ainsi que sur ce qui arrive à la Porte, et vous pouvez être assuré que vous ne sauriez mieux vous acquitter de mon service pendant ces entrefaites qu'en me donnant des nouvelles sûres et exactes relativement aux objets que je viens de vous indiquer.

Nach dem Concept.

Federic.

7642. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Dresden 28. Juni: „Quant aux armements de la Russie, le comte Brühl en a parlé au ministre de Naples [3] comme d'une chose extraordinaire, dont on ne saurait encore comprendre le but, mais d'un air mystérieux si affecté qui n'a démontré que trop qu'il voulait lui faire entendre que toutes ces démarches ne regardaient que Votre Majesté."

Potsdam, 3 juillet 1756.

J'ai reçu votre rapport du 28 de juin dernier, et bien que les entretiens qu'ont entre eux les ministres, ne sauraient point me servir pour ma direction particulière, vous avez cependant bien fait de me faire parvenir ceux que vous touchez dans le susallégué rapport. Ce sont les lettres de Russie et de Vienne qui m'intéressent le plus, pour les faire servir à ma direction dans ces temps compliqués et critiques, de manière qu'il ne saurait rien y avoir qui me fût plus agréable, ni plus utile, sinon que vous sachiez m'en procurer

[1] Vergl. Bd. XII, 509. — [2] Vergl. Nr. 7635. — [3] Herzog von Santa Elisabetta.

souvent pendant ces moments critiques; article que je vous recommande d'avoir fort à cœur.

Au reste, vous remercierez le Français qui vous a remis le mémoire touchant l'établissement d'une fabrique de savon à froid, voulant bien vous dire que ces sortes d'affaires doivent reposer, pendant les conjonctures présentes, jusqu'à des temps plus tranquilles.

Nach dem Concept. Federic.

7643. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Paris 21. Juni: „Quant à ce qui concerne, au reste, la demande sur laquelle Votre Majesté m'ordonne de m'expliquer,[1] si le ministère de France commence à revenir des préjugés qu'il s'était formés sur Sa convention de neutralité avec l'Angleterre, je ne saurais Lui cacher que cette démarche a occasionné ici un germe de méfiance et d'aigreur qui subsistera longtemps, et qu'il sera peut-être impossible de détruire entièrement. Il est certain que c'est uniquement cet évènement et nul autre motif qui a déterminé la cour de France à se lier si étroitement qu'elle vient de le faire, avec celle de Vienne. Je sais même de bon lieu que la convention de Votre Majesté a ajouté un intérêt singulier au succès de cette négociation; que le roi de France a écrit, et de sa main, plusieurs lettres à l'Impératrice-Reine pour en aplanir les difficultés, et qu'il a désiré la signature de ce traité avec tant de chaleur que personne dans le Conseil n'a osé s'y opposer. J'ajouterai encore, afin de ne rien dissimuler à Votre Majesté, qu'il m'est revenu de fort bon lieu qu'on L'accuse d'avoir tenu dans ces derniers temps différents propos sur le ministère de France et sur la nation qui ont été rapportés au Roi, et qui, à ce qu'on prétend, n'ont pas peu contribué à augmenter son aigreur et le mécontentement qu'il avait conçu. On m'a assuré, entre autres, qu'il était revenu au Roi que Votre Majesté avait dit ouvertement que le gouvernement de France était trop faible pour que ses alliés puissent avoir aucune confiance en lui, et que c'était un royaume où il y avait beaucoup de bras, mais peu de têtes."

Bezüglich der von dem Könige angeregten Vermittlung Frankreichs zwischen dem Hofe und dem Senate in Schweden[2] meldet Knyphausen: „M. Rouillé m'a fait observer que cette affaire paraissait être assoupie par la réponse que le Roi avait faite aux représentations des États par rapport à la lettre écrite par la reine de Suède au Comité secret;[3] que, d'ailleurs, les États avaient rendu un jugement sur les plaintes que le Roi leur avait portées contre le Sénat, et que ces différends avaient été décidés d'une façon légale et conforme aux lois. Qu'il ne voyait donc pas comment il pourrait encore y avoir matière à négociation, d'autant plus qu'il n'était pas de la compétence du Sénat de connaître de ce qui avait du rapport aux lois politiques du royaume et à l'interprétation de la forme du gouvernement, et que ces matières-là étaient uniquement du ressort des États; qu'enfin il ne saurait me cacher qu'il y avait toute apparence qu'après la déclaration que Votre Majesté avait faite en dernier lieu à M. de Wulfwenstjerna,[4] Sa médiation ne serait nullement agréable au Sénat, et que, les États s'étant trouvés extrêmement blessés de la susdite démarche, le Sénat rejetterait vraisemblablement l'offre de Ses bons offices. Que, la conduite de la Reine ayant donc été condamnée ouvertement par les États, il lui semblait que le meilleur

[1] Vergl. Bd. XII, 381. — [2] Vergl. Bd. XII, 381. 382. — [3] Vergl. Bd. XII, 363. — [4] Vergl. Bd. XII, 302. 312.

parti qu'elle eût à prendre, serait de se conduire avec plus de modération qu'elle ne l'avait fait jusqu'à présent, et d'immoler au repos du Roi et de sa famille les ressentiments personnels qu'elle pouvait avoir contre le Sénat."

Potsdam, 3 juillet 1756.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite du 21 de juin passé. J'ai été surpris de l'extrême impudence avec laquelle on m'a voulu attribuer des discours que j'avais tenus à l'égard de la France. Vous devez dire et protester à tout le monde qui voudra vous écouter à ce sujet, que jamais de pareils propos contre la France n'étaient sortis de moi et que jamais je n'en avais tenu ouvertement, aussi fallait-il que je crusse que ceux de la clique autrichienne m'avaient prêté cette charité, dont j'étais déjà accoutumé d'apprendre qu'ils m'avaient malignement attribué bien d'autres encore dont le temps et une perquisition exacte m'avaient justifié. Et comme il n'y a nullement à douter que la clique autrichienne n'emploie dans la conjoncture présente tout mensonge pour me noircir auprès de la cour de France, j'estimerais pour un malheur si le public en France et particulièrement les ministres voulaient légèrement y prêter foi, et qu'alors je n'y saurais aider, mais qu'au bout du compte un mensonge ouvert restera toujours un mensonge dont d'honnêtes gens rougiront à la fin de ce qu'ils s'en sont laissé imposer.

Quant aux affaires de Suède, mon intention est que vous les devez laisser tomber entièrement et n'en parlerez plus aux ministres.

Nach dem Concept. Federic.

7644. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Potsdam, 3 juillet 1756.

J'ai reçu votre rapport du 18 de juin. Comme j'ai trouvé nécessaire de m'expliquer avec ma sœur tout naturellement sur la situation présente des affaires et de lui prêcher toute la modération possible, par ma lettre que je joins ici,[1] vous ne manquerez pas de la lui rendre vous-même à la première occasion convenable.

Au[2] reste, ayez soin de la lettre incluse, pour qu'elle parvienne à sa direction.

Federic.

Nach dem Concept.

7645. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Potsdam, 3 juillet 1756.]

J'espérais que la Russie s'en tiendrait à son alliance avec l'Angleterre, et je me flattais de moyenner une déclaration de la première à

1 Nr. 7645. — 2 Die folgenden Worte en clair; deswegen die Wiederholung.

la Suède,[1] pour tâcher par là d'y remettre l'ordre dans les affaires, mais la cour de Pétersbourg vient de changer subitement de parti,[2] et je me vois sur le point d'être attaqué d'un jour à l'autre par l'Autriche et par la Russie. Ce sont là des circonstances qui empêchent que vous sachiez vous promettre du secours ou de l'assistance de ma part; c'est pourquoi je vous conjure encore d'employer le plus de modération qu'au monde possible, de laisser là toute aigreur et de ne point vous précipiter davantage, au moins jusqu'à ce que les circonstances aient changé. Toute hauteur et tout mépris sont entièrement hors d'œuvre présentement, et il ne vous reste absolument rien à faire que d'attendre des temps plus favorables, en tenant une conduite des plus modérées.

Federic.

Nach dem Concept.

7646. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 3 juillet 1756.

J'ai reçu votre rapport du 28 de juin passé, sur lequel je suis bien aise de vous faire observer qu'aussi souvent que vous trouverez l'occasion de rendre odieuses par vos insinuations les liaisons prises entre la cour de Vienne et celle de France, vous ne la laisserez point tomber, quoique toujours avec la précaution que vous n'y paraissiez du tout directement, et que personne ne sache vous en accuser, mais que vous le fassiez obliquement, pour rendre ces liaisons si suspectes qu'il sera possible.

Vous continuerez, d'ailleurs, de vous appliquer d'apprendre des nouvelles pour ce qui regarde les affaires de la cour de Russie et de tout ce qui en a aucun rapport, afin de m'en bien instruire. Et comme moi et l'Angleterre travaillons à présent sur un même plan,[3] pour rétablir la balance de l'Europe, qui vient d'être extrêmement dérangée, par les liaisons qu'ont prises les deux cours susdites, vous tâcherez de gagner la confiance du comte de Bentinck et de vous entretenir avec lui sur les moyens les plus convenables pour rétablir la balance de l'Europe, et sur les alliances à faire qu'il croit convenir pour cet objet.

Federic.

Nach dem Concept.

7647. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 3 juillet 1756.

Je n'ai point reçu de vos nouvelles par l'ordinaire dernier. En attendant, comme des bruits courent et que les gazettes publiques même en parlent que, malgré tous les déboires que la cour de Vienne a don-

[1] Vergl. Bd. XII, 330. — [2] Vergl. Bd. XII, 513. — [3] Vergl. Bd. XII, 387. 474.

nés à celle de Londres, le ministère anglais fêtait cependant toujours le ministre autrichien, en usant de bien des complaisances envers celui-ci, je ne veux pas ajouter foi à des nouvelles si vagues, étant persuadé que, selon la sincérité et le zèle que je vous connais pour mon service et pour mes intérêts, vous n'auriez pas manqué de m'avertir, s'il en était quelque réalité. Cependant, vous ne devez point négliger tout-à-fait cet avis, mais tâcher d'approfondir au mieux ce qu'il y en a, et s'il y a peut-être quelque chipotage entre les cours susdites; car, à vous parler tout naturellement, je ne sais pas bien concilier que le ministère britannique sache agir avec intimité envers le ministre d'une cour qui l'a traité si durement qu'elle l'a fait, et qui l'a abandonné dans ses plus pressants besoins et payé de la dernière ingratitude de tout ce qu'il avait fait pour elle. Vous comprendrez bien que tout ceci n'est que pour votre direction seule; cependant, je souhaiterais bien que vous tâchiez de vous bien orienter sur tout ceci, et que vous m'en fassiez votre rapport fidèle.

Federic.

Nach dem Concept.

7648. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 23. Juni, in Betreff der Besorgniss, dass im Vertrage von Versailles ausser den beiden bekannt gewordenen weitere geheime Artikel stipulirt sein könnten:[1] „On soupçonne dans quelques endroits qu'il s'y en trouvait, et même un doit porter que la France s'engage de faire une puissante diversion en faveur de cette cour-ci, pour lui faciliter la conquête de la Silésie, et que cette dernière cèdera une bonne partie des Pays-Bas à la convenance de la France.[2] — L'artillerie pour Olmütz se transporte toujours avec toutes les munitions de guerre nécessaires. On y a envoyé actuellement 86 pièces, qui seront augmentées jusqu'à 124 . . . Je regarde les trois ou quatre régiments de cavalerie [hongroise] qui sont dans les plus voisins comitats de la Silésie autrichienne,[3] comme étant dans le pays même."

Potsdam, 3 juillet 1756.

J'ai reçu votre rapport du 23 de juin, qui ne m'a fourni aucun sujet pour vous donner de nouvelles instructions, de sorte qu'il ne me reste qu'à vous dire que vous devez continuer de veiller avec la plus scrupuleuse attention sur tous les arrangements militaires qu'on prend là-bas, et tâcher au mieux, conjointement avec le sieur de Keith, à pénétrer les véritables vues de la cour où vous êtes et les desseins qu'elle voudra exécuter.

Au reste, j'ai toute la peine du monde à croire que les engagements de la France avec cette cour aillent aussi loin que vous le marquez, quoiqu'il soit possible que la France se soit engagée, par un des articles secrets du traité, qu'elle voudra conniver que l'Impératrice-Reine revendique la Silésie.

Federic.

[1] Vergl. Bd. XII, 441. — [2] Vergl. Bd. XII, 423. — [3] Vergl. Bd. XII, 278. 441.

P. S.

Je viens de voir une bonne lettre de quelqu'un de là-bas,[1] qui assure que tous les régiments en Moravie et en Bohême sont en mouvement, que quelques-uns en Hongrie approchaient les frontières, et que d'ailleurs on en faisait défiler de l'Italie, aussi faisait-on assembler des chevaux d'artillerie en Autriche, pour que cela ne soit remarqué aux frontières et se fasse sans éclat. Vous devez avoir la plus grande attention pour bien approfondir tout ceci, pour voir si cet avis est fondé ou ce qui en est, et pour m'en faire votre rapport au plus tôt mieux.

Nach dem Concept.

7649. AN DEN KRIEGSRATH CÖPER IN POTSDAM.

Klinggräffen berichtet, Wien 26. Juni, nach eingehenden Meldungen über die österreichischen Rüstungen: „Il m'est revenu que le grand but d'ici est de donner une tournure aux choses pour charger Votre Majesté, en cas de rupture, de l'agression,[2] et qu'on ramasse des griefs contre Elle, en se plaignant qu'on n'avait jamais pu obtenir aucune satisfaction sur tant d'insultes, à ce qu'on prétend, mais qu'on ne nomme point précisément, excepté ce qui doit être arrivé à la religion catholique en Silésie contre le traité de paix. Tout a sans doute une grande apparence de guerre. Mais on a bien de la peine à voir clair, quand on considère l'état des finances. Si l'on prend les ressources dont j'ai parlé,[3] on s'expose à voir les sujets ruinés et le crédit perdu sans ressource. Ce serait sans doute trop risquer. On n'imagine point d'autre ressource qu'une seule, et qui me paraît être sujette à caution, savoir qu'on débite, et ce qui est même confirmé par des lettres de la Haye, que

[Potsdam, 4 juillet 1756.][4]

A Klinggräffen. Je vois par tout ceci beaucoup de mauvaise volonté, mais point de projet solide. L'Espagne ne peut point entrer dans toute cette clique. L'Empereur peut avancer de l'argent à la Reine, ce serait plus simple. Peut-être s'est-on trop pressé de faire des préparatifs. Ces préparatifs découvrent les mauvais desseins de la cour, et il y a grande apparence que la partie n'est pas entièrement liée. J'ai fait faire des mouvements aux troupes. Si les Autrichiens ont la guerre dans le ventre, on les fera accoucher; s'ils se sont précipités avec leurs démonstrations, ils rengaineront bien vite. Vous pourrez

[1] Vergl. S. 14 Anm. 3. — [2] Vergl. S. 4. — [3] Klinggräffen hatte, Wien 19. Juni, berichtet: „On surcharge à la vérité le pays de gros impôts, qui, quelque bon qu'il soit, n'y pourra guère résister longtemps, de sorte que je crois que, pour profiter des circonstances favorables dans lesquelles on se trouve actuellement ici, savoir que la Russie reste attachée au parti d'ici, on pourrait faire un coup de désespoir en se saisissant des fonds de la banque, au grand malheur des pauvres propriétaires. D'autres personnes, mais dont le nombre est très petit, se flattent que l'Empereur pourrait faire un effort en avançant de l'argent. Si l'Impératrice-Reine entame la banque et que l'Empereur fournisse, cela pourrait aller à une quarantaine de millions de florins." — [4] Demgemäss Immediaterlass an Klinggräffen, d. d. Potsdam 4. Juli; abgegangen 6. Juli. Vergl. Nr. 7660.

la France donne un subside à la cour d'ici de 8 millions de livres; mais, comme elle-même n'est point trop en fonds, l'Espagne les lui avancerait. On veut encore que cette dernière pourrait être engagée à entrer dans des subsides avec la Russie à la place de la Grande-Bretagne."[1]

bientôt voir de quoi il sera question.

Fr.

Eigenhändig in dorso des Berichtes von Klinggräffen.

7650. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 4. Juli 1756.

Ew. Excellenz soll ich zufolge allergnädigsten Befehls Sr. Königl. Majestät beiliegende Précis aus differenten Schreiben, die gestern und heute an Höchstdieselbe gekommen, zusenden und derentwegen vermelden, dass, so viel dasjenige sub littera A anbetrifft, Ew. Excellenz mit dem Herrn Mitchell daraus sprechen und demselben insinuiren möchten, dass, obschon Se. Königl. Majestät wohl einsähen, dass der hannöverschen Regierung dergleichen so crûment anzumuthen, wohl nicht convenable sein dörfte, indess es jedennoch Höchstderoselben angenehm sein werde, wenn gedachter Minister Mitchell nach Hannover desfalls schreiben wollte, um zu erfahren, ob und wie weit die Nachricht gegründet wäre, beliebigen Falls auch dem hannöverschen Ministerio einige Réflexions über die malicieuse Absichten derer Oesterreicher zu machen.

Die Anlage sub B möchten Ew. Excellenz zuforderst in das französische übersetzen und demnächst den Herrn Mitchell lesen lassen, damit derselbe daraus wenigstens sähe, wie man sich hiesiger Orten nicht sonder Ursach ombragire und Ursach habe, auf gewisse Mesures zu denken, um nicht à l'improviste genommen zu werden.

Die Beilage sub D ist der Extract eines mit gestriger Post aus Petersburg gekommenen Schreibens, welches Ew. Excellenz den Herrn Mitchell gleichfalls lesen lassen und ihm von Sr. Königl. Majestät wegen insinuiren möchten, wie Deroselben diese Nachricht um des Falls mit angenehm wäre, weil Sie daraus präsumireten, dass der Chevalier Williams die Gelegenheit gefunden haben müsste, denen Sachen am petersburgischen Hofe eine andere und bessere Tournure zu geben. Hierbei aber möchten Ew. Excellenz erwähntem Minister Mitchell zugleich bestens insinuiren, dass, weil nicht zu zweifeln stände, dass der wienersche Hof occasione derer weniger Regimenter, so des Königs Majestät letzthin marschiren und in andere Quartiere rücken lassen,[2] und sonst desjenigen, so Sie arrangireten,[3] um nicht inopiné-

[1] Vergl. Bd. XII, 440. 478. — [2] Vergl. S. 5. — [3] Vergl. Nr. 7651.

ment von dem wienerschen Hofe insultiret zu werden, Gelegenheit nehmen werde, dem petersburgischen Hofe solches unter den schwärzesten Couleuren zu repräsentiren, um solchen durch allerhand fausse Insinuationes von neuem irre zu machen, — Höchstgedachte Se. Königl. Majestät also den Herrn Mitchell ersucheten, allenfalls den Chevalier Williams in einem Particulierschreiben von diesen Vorfällen zu informiren, damit weder er, noch der dortige Hof nicht auf andere Art deshalb präveniret werden möchten.

Endlich möchten Ew. Excellenz den Herrn Mitchell nicht nur anliegenden Extract[1] eines von dem Baron von Knyphausen mit heutiger Post immediate eingegangenen Schreibens, sondern zugleich auch das Duplicat des von gedachtem Herrn von Knyphausen heute angekommenen Rapports vom 25. voriges[2] aus dem Original und völlig in extenso lesen lassen, auch demselben verlangten Falls erlauben, vor sich daraus zu notiren, was er wolle. Wobei zugleich Ew. Excellenz ihn convenablement remarquiren machen möchten, wie sincère- und cordialement des Königs Majestät hierunter mit Engelland zu Werke gingen, da Sie ihm, Herrn Mitchell, alles, wie es an Höchstderoselben käme, fidèlement communiciren liessen.

Eichel.

A. Copie.

Berlin, 1. Juli 1756.

Da ich von denen Rosshändlers erfahren habe, dass die Oesterreicher in der Gegend, wo unsere hannöversche Rosshändlers die Pferde kaufen, 3000 Pferde ankaufen wollen und Ew. Königl. Majestät dem Ansehen nach mit Oesterreich einen Krieg bekommen könnten, so habe Ew. Königl. Majestät solches unterthänigst melden wollen, ob Höchstdieselbe an die hannöversche Regierung wollen gelangen lassen, dass sie, wenn es angehet, den Ankauf derer Pferde verhindern möchte.

von Massow.

B. Extract eines Schreibens aus einem mährischen Orte vom 24. Juni 1756.[3]

In Böhmen und hier seind die Regimenter in einer ohngewöhnlichen Bewegung, einige ungrische ziehen sich näher nach der Grenze und aus Italien sollen dergleichen defiliren.

In Böhmen wird ein Corps von 60,000 Mann und in Mähren dergleichen von 40,000 Mann zu stehen kommen. Magazins werden zwar zur Zeit noch nicht errichtet, indessen ist dem Lande auf das schärfeste verboten, kein Getreide zu verkaufen. Die Artilleriepferde werden meistens im Oesterreichischen zusammengebracht, damit es an denen Grenzen kein Aufsehen verursache. Die Festung Olmütz wird mit vieler Ammunition und grosser Artillerie, sowohl zu einer Defension als einer vorzunehmenden Belagerung versehen etc.

[1] Anlage C. — [2] Vergl. Nr. 7659; S. 29. — [3] Es ist ein Auszug aus dem Bericht des Obersten von Nettelhorst, d. d. Reichenbach 30. Juni, auf Grund von Nachrichten, die ein Agent aus Mähren eingebracht.

C. Extrait d'une lettre de Paris, le 25 de juin.

Je[1] me bornerai à faire observer

1° Que l'émissaire que la cour de France a envoyé à Pétersbourg, et qui a pris le nom de Douglas,[2] est un Écossais qui s'appelle Mackensie, et qui a été attaché pendant plusieurs années à l'intendant de Paris, sous le nom de Michel. Je sais, en outre, de science certaine et de façon à n'en pouvoir douter, que cet émissaire était autorisé à témoigner au ministère de Pétersbourg combien Sa Majesté Très Chrétienne désirait de pouvoir rétablir les liaisons qui avaient subsisté ci-devant entre elle et l'impératrice de Russie, et de vivre avec cette Princesse dans l'union la plus parfaite, et que le sieur Douglas avait trouvé le ministère russien dans des dispositions très conformes à l'objet de sa commission et animé du plus grand empressement de se rapprocher de Sa Majesté Très Chrétienne.

Quelqu'un ayant fait objection à un des ministres de France[3] qui lui parla dans ce sens-là, que le ministère russien faisait cependant des préparatifs pour la marche du corps auxiliaire qui était à la solde de l'Angleterre, ce ministre s'est avancé jusqu'à dire que, vu les engagements que l'Impératrice avait avec cette puissance, il fallait bien qu'elle fît au moins quelques démonstrations, pour satisfaire cette dernière et lui ôter tout sujet d'inquiétude et d'ombrage. Ce ministre n'a jamais voulu entrer en explication sur le véritable objet de la commission du sieur Douglas.

2° Il est certain qu'il est impossible, vu les dispositions qu'on a faites et la façon dont les troupes se trouvent cantonnées, qu'on puisse rien entreprendre cette année contre l'électorat d'Hanovre.[4] Il n'est pas moins vrai qu'une pareille entreprise serait tout-à-fait opposée aux vues de la Marquise[5] et à la façon actuelle de penser du ministère de France.

3° On peut être persuadé de la manière la plus positive que le soupçon comme si on était en négociation avec la cour de Suède et celle de Danemark pour les déterminer à attaquer l'électorat d'Hanovre,[6] est destitué de tout fondement; qu'on n'a jamais fait aucune proposition à cet égard à aucune de ces deux cours, et que les ministres de Suède et de Danemark[7] se plaignent beaucoup du peu de confiance qu'on témoigne à leurs maîtres, et du peu d'ouverture avec laquelle le sieur Rouillé leur parle. J'ajouterai même qu'on commence à se méfier du Danemark et à supposer que le retardement qu'il apporte à la signature de l'union maritime,[8] provient de quelque négociation secrète entamée entre lui et le ministère anglais.

D. De Saint-Pétersbourg, 19 juin 1756.[9]

Tous les préparatifs de guerre, tant par terre que par mer, ont cessé ici et sont contremandés, et l'on a envoyé ordre au corps des troupes irrégulières de 25,000 jusqu'à 30,000 hommes de rebrousser chemin; différents régiments de dragons et d'infanterie qui étaient en marche pour la Livonie, ont aussi reçu de semblables ordres etc.

Nach der Ausfertigung.

---

1 Knyphausen. — 2 Vergl. Bd. XII, 513. — 3 Rouillé. — 4 Vergl. Bd. XII, 395. — 5 Vergl. Bd. XII, 423. — 6 Vergl. Bd. XII, 395. 396. — 7 Baron Bunge und Graf Wedell-Friis. — 8 Vergl. Bd. XII, 502. Die Union wurde am 12. Juli unterzeichnet. — 9 Es ist die Uebersetzung eines in Berlin intercipirten Berichtes Swart's an die Generalstaaten, d. d. Petersburg 19. Juni 1756. Vergl. die unrichtigen Angaben bei Schäfer, Gesch. des siebenjähr. Krieges I, 187. 188. Zur Sache vergl. auch S. 41 und Bd. XII, 479.

7651. AN DEN GENERALMAJOR VON LATTORFF IN COSEL UND DEN GENERALLIEUTENANT VON KALSOW IN SCHWEIDNITZ.

Potsdam, 4. Juli 1756.

Instruction vor den Generalmajor von Lattorff, als Commandanten zu Cosel, [und vor den Generallieutenant von Kalsow, als Commandanten zu Schweidnitz].[1]

Diese Instruction berührt zwei Hauptpunkte:

1. Was der Commandant zu observiren hat, bei einem feindlichen Anfall in Schlesien, und

2. Bei einer wirklichen Belagerung.

Wann es Krieg wird, so bestehet die ordentliche Garnison von der Stadt in[2] das bisherige Bosse'sche Garnisonregiment, die nach denen Umständen mit einem Grenadierbataillon verstärket werden kann. In Kriegeszeiten muss etwas von Husaren in die Festung geworfen werden.

Seind[3] die Umstände so, dass die Armée nicht Oberschlesien decken kann und dass also die Festung sich allein halten muss, so muss der Commandant sogleich alle Lebensmittel von denen nächsten Dörfern beitreiben lassen, als Vieh, Speck, Malz, Getreide, Haber u. s. w., wovor er denen Bauren Quittungen giebet, welche von der Kammer statt der Contribution angenommen werden sollen. Denen Bürgern wird ingleichen angesaget, dass sie sich auf 6[4] Monat providiren müssen; er, der Commandant, muss ausrechnen, wie viel Menschen und Soldaten in der Stadt seind, auf dass er vor solche allen nöthigen Vorrath auf 6[5] Monat bekomme, und muss er lieber auf eine längere als auf wenigere Zeit rechnen; das Salz kann er aus dem nächst belegenen Salzmagazin bekommen. Wenn er die Stadt dermaassen mit allem behörigen Vorrath versorget hat, so muss er alle Anstalten vorkehren, damit er gegen eine Surprise sicher sei. Diese bestehen in folgenden Punkten:

1° Müssen alle Wachten alert seind, und die Runden und Patrollen ordentlich und ohne Négligence verrichtet werden.

2° Müssen die Thore niemalen geöffnet werden, bevor nicht eine Patrolle zu Pferde vor allen Thoren und um die Festung herum recognosciret hat, und[6] zwar sowohl diesseits als jenseits der Oder.

[1] Die Abweichungen der Instruction für Kalsow sind, am Rande einer Eichel'schen Abschrift der Instruction für Lattorff, vom Könige selbst eigenhändig hinzugefügt. — [2] Das Folgende bis „werden kann" lautet an Kalsow: „in 4 Bataillons Mitzschefal, und wann die Armée nicht in der Nähe wäre, 2 Grenadierbataillons dazu." — [3] Das Folgende bis „halten muss", an Kalsow: „Seind die Umstände nicht so, dass die Armée Schweidnitz decken kann." — [4] An Kalsow: „3". — [5] An Kalsow: „3". — [6] Das Folgende bis „jenseits der Oder" an Kalsow: „und zwar vor der Wasserredoute und gegen die Bögenberge zu."

Die[1] Redoute muss mit 1 Lieutenant und 60 Mann besetzet seind, in jeder Caponnière muss 1 Unterofficier und 12 Mann Wacht halten, die Kanonen müssen hauptsächlich auf denen Werken der Ober- und der Unter-Oder aufgefahren werden, auch die Pallisaden um den bedeckten Weg an der Ober- und Unter-Oder und Tête du pont gesetzet werden. Es müssen Prahme gemachet werden, um die Wachten nach dem bedeckten Weg überzuschiffen.

Wenn Markttäge seind, so müssen die Wachten an denen Thoren und Hauptwacht verdubliret werden, die Wagens und Marktleute müssen einzeln einpassiren und vorher an denen Thoren wohl examiniret werden, um dass keine Leute mit Gewehr, noch verkleidete Soldaten sich in der Stadt einschleichen, und müssen vor Nachtszeit alle die Marktleute wieder aus der Stadt geschaffet werden. Auf die Einwohner, sonderlich auf die Pfaffen, muss der Commandant ein wachsames Auge haben, dass sie nicht spioniren und mit dem Feinde correspondiren; derowegen er alle Leute, die aus denen Thoren gehen, genau examiniren lassen muss, damit keine Boten mit Briefen herauskommen mögen.

Woferne sich leichte Truppen vom Feinde nahe bei der Festung sehen lassen, so muss er sich in Respect setzen, und wann deren wenige seind, sie durch seine Husaren wegjagen lassen. Kann er durch die Schulzen aus der Nachbarschaft erfahren, dass etwa kleine Commandos vom Feinde sich in der Nachbarschaft halten, so muss er solche nächtlicher Weile überfallen lassen und die Husaren mit etwas Infanterie souteniren, um ihnen bei Défilés den Rücken frei zu halten. Denen Commandos, so er ausschicket, muss er immer zwei Wege anzeigen, um den einen hin und den andern zurück zu kommen, und, um dieses desto besser in das Werk zu richten, so muss er eine Meile und mehr in der Runde sich die Gegenden wohl bekannt machen, auch Officiers vom Regiment mitnehmen, damit sie sich alle Wege und Stege wohl notiren.

Dieses seind ohngefähr die Hauptpunkte, welche wegen einem vorkommenden Krieg zu observiren seind. Ingleichen dem commandirenden General, so viel es sich thun lässet, von des Feindes Mouvements und von dem Zustande der Festung alle acht Tage seinen Bericht abzustatten; damit aber der Bericht dem Feinde nichts nutzen könne, wenn er in dessen Hände käme, so muss er solchen in Chiffres setzen, als wozu er seinen besonderen Chiffre empfänget.[2]

[1] Der folgende Absatz bis „überzuschiffen" an Kalsow: „Die grosse Redouten müssen jede mit ein Premierlieutenant und 5 (sic?) Mann besetzet werden, in jeder Caponnière ein Unterofficier und 6 Mann. Die kleine Redouten müssen mit einem Secondelieutenant und 20 Mann besetzet werden, in der Stadt die unnöthige Thore, die nicht zu denen Communications dienen, gesperret und die anderen mit einem Fähndrich und 20 Mann besetzet, die Hauptwach ein Capitän mit 120 Mann, der zum Succurs hin kann, wor es nöthig ist." — [2] Vergl. auch Bd. XI, 34. 35.

Bei einer Bloquade ist weiter auch nichts zu observiren, als dass er einen Officier über die Lebensmittel setzen muss, solche zu repartiren, und muss er sich alle Tage einen Zettel davon geben lassen und wohl Acht haben, dass sie gut menagiret werden. Mit Kanonen muss nicht nach einzelnen Leuten geschossen werden, sondern klein Gewehr und Wallmusqueten sind dazu gut genug; es muss nur nicht gelitten werden, dass jemand vom Feinde der Festung zu nahe kommt, um solche zu recognosciren.

Siehet der Commandant nichts als Husaren und Panduren, so kann er gewiss seind, dass er nicht en forme wird attaquiret werden; siehet er aber Infanterie und Grenadiers, so ist es auf den Ernst angesehen.

Wegen der Belagerung, so ist die erste Disposition, die das Innerliche der Festung angehet. Da muss die Garnison in 3 Theile eingetheilet werden, um dass ein Theil auf der Wache ist, der zweite ruhet aus, der dritte ist des Nachts auf dem Piquet oder hilft die Kanonen auf die Werke bringen und die Werke, so beschädiget sein, repariren. Alles, was Schmiede seind, müssen angehalten werden, Affüten zu repariren, Waffenschmiede, die Gewehre zu repariren. Die Bürger müssen mit helfen Faschinen machen, Schanzkörbe machen und den bedeckten Weg mit Schanzkörbe zu besetzen. Faschinen müssen in der Menge und kleine Schanzkörbe im Vorrath gemachet werden. Bürgerweiber müssen Scharpien machen und Bandagen, um die Blessirten zu verbinden, auch können sie mit die Blessirten warten. Alle Arbeit, so nicht unter dem Feuer vom Feinde gemachet wird, müssen die Bürger mit thun; damit schonet der Commandant seine Garnison. Er muss ingleichen die Bürger gebrauchen, um Feuer zu löschen, wann solches durch die Bomben in der Stadt auskäme. Er muss im bedeckten Weg von Gegend zu Gegend kleine Pulvermagazine in der Erden machen lassen, um das Pulver bei der Hand zu haben, aber nicht stärker ein jedes als 20 Centner.

Die[1] Bursche, die von der Wacht kommen, können ihre Betten in die Casematten haben, wo sie geruhig schlafen können und nichts zu besorgen haben; in denen Casernen wären sie vor Bomben nicht sicher.

Was[2] nun die Defension der Werke angehet, so ist das erste, zu

[1] Der folgende Abschnitt bis „vor Bomben nicht sicher", an Kalsow: „Die Bursche, die von der Wacht kommen, können auf eine Seite der Stadt geleget werden, wor sie geruhig schlafen kännen." — [2] Der folgende Abschnitt bis „belagert hat", an Kalsow: „Sowie der General Kalsow sehen sollte, dass es dem Feind wirklich Ernst wäre, Schweidnitz zu belagern, so muss, wann der Feind mit 30,000 Mann da wäre und schwere Canons durch das Gebirge zu sich kriegte, die Vorstadt rasiret werden, damit die Aussenwerke vom Hauptwall defendiret werden können. Die Ruinen der Häuser müssen zusammengeschüttet werden und davon von der Stadt an Communications nach denen Aussenwerken verfertigt werden. Wenn der Feind die

observiren, wo der Feind die Tranchée öffnen wird. Dieses kann nicht anders als nach dem Ratiborer Thor oder auf der Seiten seind, wo der General Nassau die Stadt belagert hat.[1]

Um dass der Commandant sich nicht die Ouverture der Tranchée surpreniren lässet, muss er des Nachts von jeder Seite 1 Officier und 30 Mann ohngefähr 100 Schritt vor den bedeckten Weg heraus haben und kleine Patrouillen Cavallerie von 3 Mann 100 Schritt weiter vorschicken. Sowie die Lärm hören, müssen die Husaren heranreiten und schiessen; da wird der Feind bald antworten, so ist er entdeckt. Alsdann ziehet der Commandant seine Détachements zurücke, und muss er auf der Seite, wo der Feind die Tranchées öffnet, welches ohngefähr 800 Schritt von dem bedeckten Wege zu sein pfleget, in dem bedeckten Wege drei- oder sechspfündige Canons auffahren lassen und aus solchen mit Kugeln auf den Feind feuern, auch aus Doppelhaken nach ihm schiessen lassen, ingleichen Pechkränze weit vor dem Glacis werfen lassen, damit er sehen kann, wo der Feind ist, und dass man desto mehr sehen und auf ihn schiessen kann. Wann sich also der Feind declariret hat, so muss er seine Defension auf der Seite darnach einrichten, dergestalt, dass er die Polygone, so attaquiret werden, mit Kanonen besetzet und den bedeckten Weg mit 1 Mann hoch besetzet. Das Canonfeuer muss des Tages pur auf den Ort gerichtet sein, wo der Feind seine Batterien machet, um dass die ruiniret werden, ehe er sie fertig bringet, und also die Arbeit wieder von neuem angefangen werden muss.

NB. Zu denen eisernen Kanonen müssen die Cartouchen von Pergament gemachet werden.

Die Nacht darauf muss wieder mit Doppelhakens und kleinen Kanonen nach des Feindes Arbeiters gefeuret werden, und einige Kanonen müssen des Tages nach des Feindes Batterien so gerichtet werden, dass sie des Nachtes darnach schiessen können.[2] Wann der Feind so nahe ist, dass er an der zweiten Parallele kommt, welches ohngefähr 500 Schritt von dem bedeckten Wege zu sein pfleget, so muss der Commandant kleine Ausfälle thun, von 1 Fähndrich und 20 Mann, und lassen solche zu unterschiedenen Malen des Nachts ausfallen, um auf des Feindes Arbeiter ein paarmal zu feuren und sich dann gleich wieder in der Festung hereinzuziehen. Wenn er das des Nachts zu unterschiedenen Malen thut, so wird er damit des Feindes Arbeiter

Stadt attaquiren will, so kann man sich fast versichert halten, dass er entweder das Fort von die Bögenberge oder die Wasserfort attaquiren wird."

[1] Vergl. Bd. IV, 277. — [2] Zusatz an Kalsow: „Man richtet die Kanonen und machet den Keil feste, und auf beiden Seiten der Affüten nagelt man Leisten auf der Bettung, damit, wenn die Kanone wieder an die Schiessscharte angebracht wird, solche wieder auf selbigen Platz zu stehen kommet, so schiessen sie in demselben Alignement." Diese Worte sind nicht am Rande des Concepts für Lattorff, sondern — wie eine Notiz des Cabinetssecretärs ergibt — erst auf der Ausfertigung der Kalsow'schen Instruction vom Könige eigenhändig hinzugefügt worden.

dermaassen stören, dass nichts die Nacht geschehen wird; denn er muss auf nichts bedacht sein, als Zeit zu gewinnen. Wann solche Ausfälle geschehen, muss der bedeckte Weg wohl besetzet seind; die, welche den Ausfall thun, werden avertiret, an welchem Orte sie wieder in den bedeckten Weg herein sollen,[1] und gelüstete es den Feind, sie zu verfolgen, so muss ein starkes Feuer von kleinem Gewehr und von Kanonen, mit Kartätschen geladen, gegeben werden. Mit kleinen Sortien gewinnet der Commandant mehr, als mit grossen; er störet den Feind und kann nicht viel dabei verlieren; wenn er aber grosse Ausfälle thun wollte und solche misslingen, so würde er so schwach werden, dass er seine Festung nicht bis zuletzt würde vertheidigen können.

Mit dergleichen kleinen Ausfällen und beständigem Feuren der groben Canons nach denen Batterien muss continuiret werden, bis der Feind seine dritte Parallele gemachet hat. Alsdann[2] wird vermuthlich der Feind die Tête du pont attaquiren, um dass er nach dem eine Batterie jenseits der Oder machen kann, um den attaquirten Polygon von dar mit zu beschiessen; alsdenn muss die Tête du pont auf gleiche Art wie die grosse Attaque defendiret werden, nur mit wenigeren Canons und Leuten.

NB. Wann die dritte Parallele gemachet ist, so muss er des Tages und Nachtes mit die Dreipfünder aus dem Chemin couvert nach der Parallele und nach denen Sappen mit Kartätschen feuren lassen und mit kleinem Gewehr; alsdenn kann er seine Minen gebrauchen, und muss er sehen, wenn ohngefähr der Feind darauf kommet, dass er sie alsdenn springen lässet.

NB. Den nächsten Ort vom bedeckten Weg an der Mine ziehet man seine Leute zurück, wenn die Mine soll gesprenget werden, und lässet sie den bedeckten Weg wieder besetzen, sobald jene ihren Effect gethan hat.

Wann endlich der Feind so weit kommet, dass er den Chemin couvert couronniret und Cavaliers auf die Capitalen anfänget zu bauen, so muss Soldat und Canonniers aus dem bedeckten Weg gezogen werden. Alsdenn muss er ein präparirtes Feuer machen, doch können die Lünetten und Caponnièren noch besetzet bleiben. Das präparirte Feuer

[1] Zusatz an Kalsow: „sie können sich auch allenfalls zwischen die grossen und kleine Redouten in deren Intervalle zurücke ziehen.“ — [2] Das Folgende bis zum Schluss des Abschnittes „Canons und Leuten“ an Kalsow: „Wie nun der Feind seine Attaque declariret hat, so muss von denen Forts das erste rechter oder linker Hand von der Attaque durch eine Communication an der Stadt gehangen werden, auf dass, wenn der Feind eine der äussern Redouten sollte genommen haben, und durch die ruinirte und abgebrochene Häuser der Vorstadt seine Attaque nach dem Hauptwall zu dirigiren, seine Tranchéen alle durch diese Communication in die Flanke genommen werden würden; denn Schweidnitz kann nicht genommen werden, wor nicht der Feind seine Tranchée vor zwei grosse Forts und eine in der Mitte gelegene Redoute zugleich öffnet.“

bestehet hierin, dass[1] er das Ravelin stark mit Infanterie besetzet, 2 Mann hoch, und wie sich der Feind Meister machet vom bedeckten Weg, dass er daraus stark auf ihn feuren lässet, die[2] Kanonen des Hauptwalls gleichmässig, und dann kriegt er dazu das Feuer aus der Caponnière und Lünette in die Flanke, welches ihn sehr incommodiren muss.

Ausfälle[3] kann er nicht thun, um den bedeckten Weg wieder einzunehmen, wegen des Wassergrabens. Dann muss bei Nacht die Caponnière geräumet werden, wann man siehet, dass sie nicht länger haltbar ist. Mit Steinmortiers wird aus der Stadt nach dem bedeckten Weg die Nacht geworfen, und der Feind arbeitet, um die Batterie nach dem Ravelin und den beiden Hauptfacen des Corps de la place zu machen. Da müssen die Canonniers vom Hauptwall und das kleine Gewehr aus dem Ravelin alles anwenden, um die Arbeit ihnen schwer zu machen. Wenn die Batterien des Feindes anfangen zu gehen, so wird viel Geschütz in der Stadt ruiniret werden, und muss der Commandant brav arbeiten lassen, dass er wieder Affüten machen lässet und des Nachts wieder Kanonen auf den Wall aufbringet und frische Schiessscharten einschneidet. Dann wird der Feind anfangen an seiner Gallerie über den Hauptgraben zu arbeiten; die kann der Commandant mit beständigem Feuer aus den Collateralwerken aufhalten, auch des Nachts Prahme, die blindiret seind auf des Feindes Seite, mit Mannschaft auf die Gallerie schicken, die auf die Arbeiters feuren und mit Hakens und andere Instrumente die Gallerie verderben, auch Pech und combustible Materien darauf schmeissen, um die Faschinen damit zu verbrennen, auf dass der Feind gezwungen wird, die Arbeit von

[1] An Kalsow: „dass er die Enveloppe stark mit Infanterie." — [2] Die Worte bis „gleichmässig" fehlen an Kalsow. — [3] Statt dieses Alinea bis „aus dem Abschnitt geben kann", an Kalsow: „Ausfälle kann er thun und aus jedem Fort rechter Hand und linker Hand den bedeckten Weg angreifen und den Feind herausschmeissen; hat aber der Feind Cavaliers de tranchée gemacht, so muss er, wie er den Feind aus dem bedeckten Weg gejaget hat, seine Leute wieder herausziehen. Mit Steinmortiers wird des Nachts aus denen Forts nach dem bedeckten Weg geworfen. Wann nun der Feind völlig auf dem bedeckten Weg logiret ist, so muss er die Enveloppe attaquiren, welches ihm schwer fallen wird. Da muss der Commandant, wann er siehet, dass die Breschen hierauf bald fertig sind, seine Leute zurücke ziehen, und wann der Feind sich darauf logiret, mit einem präparirten Feuer vom Hauptwall ihn empfangen, nach dem durch Ausfälle von den beiden Flanken ihn herausjagen. Etablirt sich endlich der Feind darauf und fänget an, Kanonen aufzuführen, so muss man ihm sprengen mit Minen. Wann nun auf dem Hauptwall des Forts die Bresche vom Feind geleget wird und dass die bald practicabel wird, so muss der Commandant das Fort abandonniren und ziehen die Garnison in der Stadt hinein. So hat der Feind mit seiner Arbeit nichts gewonnen und muss erstlich die Stadt zu belagren anfangen, dar dann alle seine Parallelen von dem an der Stadt angehangenen Fort in die Flanke genommen seind. Könnte der Commandant in währender Belagerung des Forts den bedeckten Weg der Stadt mit einige Minen versehen, so gewinnt er mehrere Zeit. Ehr muss er sich nicht ergeben, bis die Bresche auf dem Hauptwall geleget ist."

neuem anzufangen. Wann die Gallerie auf das Ravelin fertig ist, so muss der Commandant sein präparirtes Feuer im Abschnitt vom Ravelin fertig haben, die Leute aus dem Werk, das da wird gestürmet werden, zurücke ziehen und aus dem Abschnitt und vom Wall stark auf die Stürmers feuren lassen. Ist seine Garnison noch stark, so kann er aus dem Abschnitt eine Sortie von beiden Seiten thun und schmeissen den Feind aus dem Werke heraus; er muss sich aber nicht zu sehr opiniatriren, das Vordertheil des Ravelins zu behaupten. Wann das der Feind eingenommen hat und etabliret sich darauf, so bauet er seine Batterie, um auf den Abschnitt zu feuren. Die Wehre continuiret der Commandant, wie vorher ist gesaget worden, bis er siehet, dass die Brèche beinahe fertig ist; dann ziehet er des Nachts seine Leute aus dem Werk zurück und retiriret sie im Wall, lässet nur einzelne Leute, die auf dem Feinde Grenaden werfen; auf dem Corps de la place macht er denn von neuem sein präparirtes Feuer nach dem Ravelin zu, und so wie es der Feind stürmet, so lässet er mit kleinem Gewehr, mit Canons, mit Kartätschen geladen, darnach schiessen und mit Bomben darnach werfen. Wann dann der Feind sich endlich darauf etabliret hat und seine Gallerie nach dem Hauptwall beinahe fertig hat, so muss der Commandant seine ganze Garnison in den inneren Abschnitt ziehen und den stark mit Kanonen und Infanteriefeuer besetzen, auf dass, wann der Feind den Wall stürmet, er ihm noch ein präparirtes Feuer aus dem Abschnitt geben kann.

Wann der Sturm vorbei ist, und der Commandant hat keine Hoffnung zum Succurs, so muss er sich ergeben und die beste Capitulation mit Honneurs vom Feinde zu bekommen suchen; dabei nicht zu vergessen, dass er den Abzug und den nächsten Weg nach[1] Brieg oder nach Neisse zu marschiren stipuliren muss.

Hat er aber Succurs zu hoffen, so muss er alle Extremitäten abwarten, und so wie er siehet, dass das Hülfscorps mit dem Feind an einander ist, so muss er mit das meiste seiner Garnison einen starken Ausfall auf die feindliche Truppen thun, um dass der Feind von allen Seiten die Hände voll zu thun hat.

Weilen auch die Garnison, wenn sie eine gute Gegenwehr thut, pfleget geschwächet zu werden, so muss der Commandant doch davor sorgen, dass doch immer ein Theil der Garnison 10 Stunden Ruhe hat, sonst werden die Leute von der Müdigkeit so unbrauchbar, dass er nichts mit sie anfangen kann.

NB. So wie Lärm wird und dass der Commandant vermuthen kann, dass er belagert wird, so muss ihm die breslausche Kriegskasse drei Monat Tractament vor die Garnison vorschiessen; die Bursche kriegen das Brod umsonst, und wann sie sich gut halten, so ist auch

[1] An Kalsow: „nach Breslau oder Glogau."

der Commandant autorisiret, ihnen nach Gutfinden einige Douceurs widerfahren zu lassen.[1]

Friderich.

Die Instruction an Lattorff nach dem eigenhändigen Concept. Die Abweichungen der Kalsow'schen Instruction nach den eigenhändigen Aufzeichnungen in margine einer Eichel'schen Abschrift der Lattorff'schen Instruction (vergl. die Anmerkungen), resp. den Eichel'schen Vermerken in margine dieser Abschrift. (Vergl. S. 19, Anm. 2; S. 23, Anm. 1.)

7652. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON KALSOW IN SCHWEIDNITZ.

Potsdam, 4. Juli 1756.

Ich übersende Euch hierbei eine Instruction,[2] was Ihr als Commandant der Festung Schweidnitz sowohl bei einem sich ereignenden feindlichen Einfall in Schlesien, als auch bei einer wirklichen Belagerung zu beobachten habet, und will Ich, dass Ihr solche dem Obristen von Seers und dem Ingenieurmajor Enbers vorlesen, im übrigen aber solche hiernächst zu Eurem weiteren Gebrauch sorgfältig asserviren sollet.

Friderich.

Nach dem Concept.

7653. AN DEN ETATSMINISTER VON SCHLABRENDORFF IN BRESLAU.

Potsdam, 4. Juli 1756.

Ich habe den Einhalt Eures Berichtes vom 30. voriges wegen eines bei Neisse, Frankenstein oder Schweidnitz zusammenzuziehenden Corps d'armée mit mehreren ersehen. Worauf Ich Euch dann hierdurch in Antwort gebe, dass Ich Euch fordersamst den ganzen Feld-État von diesem schlesischen Corps zusenden werde, auf dass Ihr Euch darnach wegen der Menge der Étapes richten könnet.

Vorjetzo finde Ich noch nicht nöthig zu sein, etwas zusammenzubringen, wenn aber es nöthig finden werde, so muss es zwischen Frankenstein und Reichenbach ohngefähr auf 14 Tagen und in Schweidnitz auf 4 Wochen seind. Zu Neisse ist vor der Hand nichts nöthig, doch auch nichts verloren, wenn was dahin kommet, welches denen oberschlesischen Regimentern, wenn was dahin gebracht wird, immer à propos kommen wird.

Was die Fouragebestände der Cavallerie- und Husarenregimenter anbetrifft, da lasse Ich unter dem heutigen Dato die Ordre an selbige ergehen,[3] Euch nächstens die Désignations davon einzusenden, auf dass Ihr darnach rechnen könnet.

[1] Eichel bemerkt am Rande der Vorlage: „An Kalsow noch: Sowohl Officiers als Gemeine, die sich distinguiren, müssen notiret werden und nach der Belagerung dem König eine Liste davon gegeben werden und dabei mit wenig Worten angeführet, was sie vor schöne Actions gethan haben." — [2] Vergl. Nr. 7651. — [3] Circularerlass, d. d. Potsdam 4. Juli.

Anlangend dasjenige, so Ihr in Eurem Berichte vom 28. voriges wegen des von dem Generalmajor von Treskow verlangeten Geldquanti, um die Garnison bei nöthiger Bedürfniss damit zu versorgen, [meldet,] so dienet Euch zur Nachricht, dass die Idées, so gedachter Generalmajor [wegen] des Regiments von Markgraf Heinrich nebst dem Blanckensee'schen Garnisonregiment und einigen Grenadiercompagnien hat,[1] nicht die Meinigen seind, und Ich ihm schon geschrieben habe,[2] wie auf den Fall eines Marsches er nichts weiter nach Neisse als die 4 Bataillons vom Blanckensee'schen Garnisonregiment und nöthigenfalls überdem noch 2 Grenadierbataillons bekommen wird, zu deren Behuf denn bis 50,000 Thaler genug sein werden.

Im übrigen dienet Euch zur Nachricht, wie Ich der oppelnschen Oberamtsregierung aufgegeben habe,[3] dass selbige sich so einzurichten, damit auf den Fall, dass die Cavallerieregimenter in Oberschlesien die Ordre zum wirklichen Marsch bekommen werden, sie sodann sogleich mit ihren Archiven, auch Papieren und Kassen nach Brieg abgehen und daselbst bleiben solle. Ihr aber habt ohnvergessen zu sein, dass, wenn die Regimenter die Ordre zum Marsch bekommen werden, Ihr sodann diejenige verdächtige Leute, so Ich Euch bereits vorhin angezeiget habe,[4] mitnehmen lassen und solche hieher schicken sollet.

Nach dem Concept. Friderich.

7654. AN DEN GEHEIMEN KRIEGSRATH EICHEL IN POTSDAM.

[Potsdam, Juli 1756.]

Dieses[5] sofort an Schlabrendorff zu schicken.[6]

Friderich.

Was zu das Corps[7] mobil machen gehöret, da muss die Summa[8] notiret werden, auf dass, wann man es auszahlen will, dass man weiss, wie viel darzu gehöret.[9]

Friderich.

Eigenhändig.

---

[1] Treskow hatte, Neisse 26. Juni, gebeten, die Regimenter Markgraf Heinrich, Blanckensee und einige Grenadiercompagnien nach Neisse kommen zu lassen, für den befürchteten Fall eines Anmarsches der Oesterreicher. — [2] Liegt nicht vor. — [3] Liegt nicht vor. — [4] Liegt nicht vor. — [5] Wie eine Notiz des Cabinetssecretärs ergiebt, ist die von Retzow aufgestellte Kostenberechnung für das schlesische Corps gemeint. Dieselbe befindet sich im Kriegsarchiv des Grossen Generalstabs zu Berlin (C. I, 22). — [6] Der Cabinetssecretär bemerkt am Rande: Factum den 5. Juli, mit dem Königlichen Schreiben vom 4. Juli 1756 (Nr. 7653). — [7] Das schlesische Corps. — [8] Der Cabinetssecretär bemerkt am Rande: Die Summe ist nach der Recapitulation in summa 170,851 Rthlr. 8 ggr. — [9] Den obigen Königlichen Weisungen liegt folgende — vermuthlich gleichfalls auf Königlichen Befehl gemachte — Zusammenstellung des Cabinetssecretärs bei:

7655. AN DEN OBERSTLIEUTENANT VON BALBI IN HALBERSTADT.

Balbi berichtet, Halberstadt 2. Juli, dass er bei Hornburg,[1] an der Mündung der Ecker in die Ocker, ein Lager für 20,000 Mann habe abstechen lassen, und dass er die halberstädter Kammer von dem Befehl des Königs in Kenntniss gesetzt, einen Voranschlag für die Lieferung von Proviant und Fourage aufzusetzen.

Potsdam, 5. Juli 1756.

Ich habe Euren per Estafette Mir eingesandten Bericht vom 2. dieses nebst beigefügtem Plan richtig erhalten und dessen Einhalt mit mehrern ersehen. Worauf Ich Euch dann in Antwort ertheile, wie Ihr Eure Sachen dorten recht gut gemachet und nach Meiner Intention ausgerichtet habet, mithin nunmehro nur nebst dem Ingenieurcapitän Lefebvre ohne einigen weitern Anstand zurückkommen sollet.

Was Ihr sonsten mit der dortigen Krieges- und Domänenkammer deshalb gesprochen, ist ganz gut, jedoch habt Ihr derselben von Meinetwegen vor Eurer Abreise noch zu eröffnen, dass Ich zwar von ihrer deshalb vorläufig entworfenen Disposition zufrieden sei; inzwischen sie es vor der Hand dabei bewenden lassen könnte, indem auf den nöthigen Fall sie vier Wochen vorher davon avertiret werden würde, da sie dann Zeit genung hätte, alsdann allererst ihre Arrangements zu machen.

Nach dem Concept.

Friderich.

7656. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 4. Juli, dass ein Courier aus London an den englischen Gesandten eingetroffen sei, und fragt an, ob Mitchell nach Potsdam kommen dürfe, „pour faire part à Votre Majesté des différentes communications qu'il doit être chargé de Lui faire."

Potsdam, 5. Juli 1756.

Wenn M. Mitchell will morgen gegen 1 Uhr Mittages zu Mir anhero, und zwar nach Sanssouci kommen und eintreffen,[2] so wird es Mir recht angenehm sein.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

Zur Mobilmachung derer drei Corps d'armée werden erfordert:

Vor das erste Corps	498,915	Rthlr.	8	Gr.
Vor das schlesische Corps	170,851	-	8	-
Vor das preussische Corps	146,896	-	—	-
Summa	816,662	Rthlr.	16	Gr.

Diese Eichel'schen Aufstellungen stützen sich auf die am 4. Juli von Retzow eingereichten detaillirten Kostenberechnungen für die Mobilmachung der drei genannten Corps.

[1] Vergl. Bd. XII, 469. 479. — [2] Vergl. Nr. 7662.

7657. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 4. Juli, der englische Gesandte habe ihm aus den so eben durch einen Courier aus London erhaltenen Depeschen[1] Mittheilungen gemacht: „Il m'a dit . . . qu'on était prêt à s'unir intimement avec Votre Majesté et à entrer dans tous les concerts qu'Elle jugerait nécessaires, et que, nonobstant tous les embarras que l'Angleterre avait actuellement sur les bras, et les escadres considérables qu'elle était obligée de tenir dans toutes les mers de l'Europe et de l'Amérique, pour faire face à la France, le Roi lui avait cependant ordonné de déclarer très expressément qu'il ferait son possible, pour envoyer encore une flotte dans la Baltique,[2] en cas de nécessité et dès que Votre Majesté aurait besoin de ce secours. Que, par rapport à la Russie, on avait de la peine à s'imaginer qu'elle fût tout-à-fait perdue pour l'Angleterre; que, quoiqu'on n'eût pas lieu d'être aussi satisfait de cette cour que par le passé, on ne désespérait cependant pas encore de la ramener; que l'on avait mis tout en œuvre et qu'on faisait jouer toutes sortes de ressorts pour parvenir à ce but . . . Je l'ai trouvé très satisfait de la manière dont on lui écrivait au sujet de Votre Majesté, de la réponse qu'on Lui faisait sur l'article de l'escadre et de la bonne volonté qu'on Lui témoignait à tous ces égards. Il m'a dit, sur cela, qu'il était charmé de ne s'être pas trompé dans tout ce qu'il avait dit et assuré à Votre Majesté, et qu'Elle pouvait compter sur la réalité des promesses qu'on lui ferait; mais, en revanche, il m'a paru assez mécontent de la lenteur et de l'irrésolution avec laquelle on employait les moyens qui devaient conduire à la fin qu'on se proposait. Il m'a parlé fort naturellement sur cela et m'a dit entre autres qu'on lui avait envoyé la copie d'une longue dépêche pour le sieur Keith, qui contenait tout plein d'excellents raisonnements qu'il devait faire au ministre russien,[3] mais qui lui paraissaient cependant très superflus, et qu'il me priait, puisque j'avais été en Russie,[4] de lui dire

Potsdam, 5. Juli 1756.

Ich beziehe mich wegen der von Sr. Königl. Majestät beliebten morgenden Anherokunft von M. Mitchell auf dasjenige, so auf allergnädigsten Befehl zu Ew. Excellenz gestrigem ersteren Bericht beisetzen müssen,[5] und nehme mir die Freiheit noch hinzuzufügen, dass, da des Königs Majestät jetzo gemeiniglich mit dem Gebrauch des Brunnens bis 3/4 auf 12 zubringen, darauf mich in Dero Kammer rufen lassen, wo die Sachen bis ohngefähr 1 Uhr dauren, der Herr Mitchell also ohnvorgreitlich wohl thun dörfte, seine Reise dergestalt einzurichten, dass er gegen 12 Uhr Mittages hier in der Stadt eintreffe und also um 1 Uhr oder höchstens 1/2 2 draussen in Sanssouci wäre. Ich melde noch gehorsamst, wie Se. Königl. Majestät von denen Réflexions, so Ew. Excellenz nach Dero gestrigem zweiten Bericht an den Herrn Mitchell gemachet, sehr zufrieden gewesen seind und solchen applaudiret haben.

Inzwischen, da Ew. Excellenz ausser allem Zweifel das Duplicat des heute hier eingekommenen Berichtes vom 25. voriges, Nr. 95, des Grafen Solms zu Stockholm[6] erhalten und aus solchem die funeste cannibalique,[7] so dorten von neuem passiret, ersehen haben werden, so muss ich gestehen, dass des Königs Majestät ohnendlich deshalb gerühret und um so mehr davon affligiret worden seind (obschon Dieselbe Sich nicht imagi-

[1] Vergl. Nr. 7656. — [2] Vergl. Bd. XII, 468. — [3] Vergl. Bd. XII, 415. 416. — [4] Vergl. Bd. V, 561; VI, 588. — [5] Vergl. Nr. 7656. — [6] Vergl. Nr. 7658. — [7] Sic.

tout naturellement ce que c'était que ce comte Keyserlingk, et s'il avait donc tant d'influence dans les affaires de sa cour. J'ai répondu à cette question que je connaissais le comte Keyserlingk, que ce pouvait être un honnête homme, que je le croyais porté pour le système anglais, mais qu'avec tout cela ce ne serait pas lui qui ramènerait sa cour; qu'il n'y tenait que par la confiance du Chancelier, qu'il était étranger, ce qui faisait déjà un péché originel pour ce pays-là, mais qu'en supposant même qu'il pût être de quelque utilité, il serait toujours, selon moi, très dangereux de faire passer la négociation par un canal si détourné, ce qui ne pourrait qu'entraîner des longueurs infinies et donner le temps à la Russie de s'arranger avec la cour de Vienne, d'amuser l'Angleterre et de lui tourner le dos, lorsqu'il ne serait peut-être plus temps de prendre d'autres mesures."

niren können, dass Dero Frau Schwester in einen so noiren Complot entriren mögen, auch die Sache noch als ein Spiel und Intrigue des Senats ansehen), als Höchstdieselbe seit einigen Monaten her und noch bis jetzo zu gedachter Dero Frau Schwester Majestät beständighin alle Modération, Beruhigung, Complaisance und Abstellung alles Aigreurs, Mépris gegen andere und Vermeidung aller Violences geprediget und auf das höchste darum gebeten haben,[1] welches dann auch Impression gemachet zu haben geschienen, und kann ich an Ew. Excellenz davon alle Originalia und Minutes zeigen, wann das Glück hätte Deroselben selbst aufwarten zu können. Ich nehme mir die Freiheit, dieses Ew. Excellenz nur vor mich in dem grössesten Vertrauen anzuzeigen, von Sr. Königl. Majestät aber bin befehliget, Ew. Excellenz zu melden, dass Dieselbe den Herrn Mitchell noch vor seiner morgenden Anheroreise über dieses Évènement noch Selbst vertraulich sprechen und ihm zugleich eine Idée von allem, so zwischen dem schwedischen Hofe und dem dortigen Senat seit jetzigem Reichstage allda passiret wäre, geben und ihn deshalb au fait setzen, dabei aber auch fermement und zuverlässig insinuiren möchten, dass Se. Königl. Majestät nicht glaubeten, dass weder der König noch die Königin von solcher Trame gewusst, und dass es vielleicht ein Spiel von dem Senat, wie selbst der Graf Solms remarquiret, wäre, dass übrigens aber des Königs Majestät nicht im allergeringsten meliret wären, noch davor könnten, sondern wenn auch ohnverhofften Falls was geschehen sei, solches gewiss wider alles Dero Anrathen und Willen geschehen wäre.

Des Königs Majestät werden auch gar nicht desapprobiren, wenn auch der Herr Mitchell die ganze Dépêche des Herrn Graf Solms siehet, vielmehr glaube ich verstanden zu haben, dass Ew. Excellenz solches thun möchten, nur aber werden Se. Königl. Majestät gerne sehen, dass Ew. Excellenz zuforderst den Herrn Mitchell von denen Vorfallenheiten des Reichstages au fait gesetzet haben möchten, ehe er von dort hieher kommet, weil Sie mit demselben vermuthlich nachher bei seiner Ankunft weiter desfalls sprechen werden. Ew. Excellenz

[1] Vergl. Bd. XII, 514.

wollen gnädig mein confuses Schreiben condoniren, so in der höchsten Eile geschrieben habe.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

7658. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Solms berichtet, Stockholm 25. Juni: „Tout est ici de nouveau en alarme d'une conspiration qui s'est tramée contre la vie des sénateurs et des chefs de ce parti. Le coup qui a dû se faire dans la nuit du 23 au 24 de ce mois, où, après que le feu aurait été mis à la ville, le massacre a dû commencer, a été découvert par un bas-officier . . . Comme, vers le soir, la Commission crut s'apercevoir d'un mouvement extraordinaire dans la ville, elle ne tarda plus et fit saisir sur-le-champ quelques personnes qui étaient suspectes. On commença par un ancien coureur du Roi, et celui-là, étant menacé d'être mis dans un vilain cachot, qui est une espèce de question, avoua des choses horribles et nomma d'abord un grand nombre de complices qui furent amenés l'un après l'autre devant la Commission par un détachement du régiment d'artillerie. Le maréchal de la cour Horn en fut, et, après un court examen, il fut mené en prison . . . Toute la ville a été levée, pour ainsi dire, pendant deux nuits de suite. Les officiers ont fait continuellement la ronde et les bourgeois la patrouille à cheval. Les canons dans le parc de l'artillerie sont chargés avec des cartouches. Enfin, tout est en mouvement, comme si l'ennemi était devant les portes. . . . Le maréchal Horn a fait une réponse assez imprudente à son interrogatoire. Il a dit qu'il avait su qu'il y avait une conspiration dans la ville, mais qu'il avait cru que c'était contre le Roi. Ce baron pourrait bien payer de sa tête . . . Jusqu'ici, on ne mêle pas encore ouvertement la cour en tout ceci, mais on entend assez ce qui se dit en particulier là-dessus. Je suis obligé de dire à Votre Majesté que le gros de la nation est extrêmement prévenu contre la Reine. On débite des histoires sur son sujet qui me font une peine infinie, non pas que je les crusse, mais parcequ'elles me donnent à connaître comme on pense sur son chapitre. Son sort dépendra de la déposition des prisonniers: si celle-là lui est désavantageuse, je crains pour elle."

Potsdam, 6 juillet 1756.

J'ai vu avec peine et bien du déplaisir ce que vous m'avez marqué par votre rapport du 25 juin de la nouvelle alarme qu'il y a eu touchant une conspiration tramée contre la vie des sénateurs et d'autres de [ce] parti. J'avoue que je m'étais peu attendu à une si fâcheuse nouvelle, que je croyais avoir tout lieu de présumer que la présente Diète finirait tranquillement. S'il en est arrivé autrement, vous savez que ce n'est nullement de ma faute, ayant tout fait pour inspirer de la modération et de la douceur. Vous tâcherez, cependant, soigneusement d'approfondir les vraies circonstances de cette malheureuse affaire, et s'il y a un jeu caché des sénateurs ou quelque pièce jouée, afin de m'en pouvoir rendre un compte exact et des suites que ce fâcheux évènement a eues.

Federic.

Nach dem Concept.

7659. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A COMPIÈGNE.

Knyphausen berichtet, Paris 25. Juni: „Il y a eu conseil des finances ces jours passés, auquel tous les ministres d'État ont été invités d'assister, et où on a proposé différents moyens pour lever les fonds extraordinaires dont on aura besoin pour le soutien de la guerre. Il m'a été assuré de bon lieu qu'une des principales ressources dont on se propose de faire usage dans la conjoncture présente, est la levée d'un second vingtième qui sera perçu par les mêmes régisseurs qui sont préposés pour la levée du premier; moyennant quoi on épargnera les frais de la régie, qui font un objet assez considérable. Comme le vingtième denier des revenus du royaume produit actuellement au Roi depuis l'année 1750 quatorze millions par an, on évalue le montant de ce nouvel impôt à la même somme, qui sera appliquée à l'extraordinaire de la marine pendant le cours des troubles actuels. On fait monter, en outre, le vingtième denier de l'industrie, qui fait partie de cet impôt et qui est perçu sur le corps des marchands, des artisans et des métiers, à la somme de six millions; moyennant quoi la totalité de cette imposition fera entrer annuellement 20 millions dans les coffres du roi de France. A quoi, il faut ajouter encore les quatre sous par livre qui seront perçus en sus de ce nouveau vingtième, ainsi que cela se pratique à l'égard du premier, et qui font annuellement un objet de 4 millions. Le Roi pourra donc disposer pendant le temps auquel la levée de ce second vingtième sera restreinte, d'un fonds extraordinaire de 24 millions, qui n'aura de destination que celle qu'on jugera à propos de lui attribuer, et qui entrera clair et net dans ses coffres, sans qu'il en soit rien retenu pour les frais de régie. En additionnant ce fonds avec celui qui est destiné pour l'entretien ordinaire de la marine et qui monte actuellement à 25 millions, le Roi aura près de 50 millions pour subvenir aux frais d'une guerre maritime, à laquelle son intention paraît être de se borner.[2] Mais

Potsdam, 6 juillet 1756.

La dépêche que vous m'avez faite du 25 du mois dernier de juin, m'a été fidèlement rendue. J'ai été très content de votre relation, parceque je l'ai trouvé étendue et qu'elle m'a fourni des éclaircissements sur des choses intéressantes sur lesquelles je souhaitais d'être éclairci. Je serais bien aise que vous poursuiviez les informations que vous avez tirées par un bon canal du sieur de Rouillé, touchant la commission du sieur Douglas en Russie,[1] afin d'avoir des notions précises à ce sujet.

Quant à ma situation, elle est toujours la même que je vous l'ai déjà marquée, à la veille de voir rompre ouvertement avec moi les deux cours impériales. Il y a surtout beaucoup de mauvaise volonté de celle de Vienne; si elle la réalisera ou non, c'est que le temps nous apprendra.

Je vous sais un gré particulier de m'avoir informé des moyens qu'on a proposés pour lever les fonds extraordinaires dont on aura besoin pour le soutien de la guerre. Je crois que les impôts qu'on mettra sur le peuple dans les provinces, ne se soutiendront guère, parceque les gens y sont déjà surchargés et épuisés des impôts, en sorte qu'il sera bien difficile de tirer pendant deux ans de ces pauvres gens les secours qu'on s'en promet.

Quant au particulier qui prétend avoir le secret de la poudre

[1] Vergl. über den Knyphausen'schen Bericht Nr. 7650 S. 15. — [2] Vergl. Bd. XII, 508.

je sais de bonne part qu'indépendamment des objets dont je viens de faire mention, on a donné des projets pour faire revivre différents impôts qui ont été supprimés à la fin de la dernière guerre, et pour en établir de nouveaux dans la ville de Paris qui ne porteront que sur le luxe, et dont le produit sera considérable . . . On m'a assuré qu'ils montaient à 120 millions par an, sur lesquels le Roi pourrait compter jusqu'à la fin de 1759, sans qu'il y pût jamais avoir aucun défaut ou non-valeur. J'ai cru devoir entrer dans ce détail, afin de faire observer à Votre Majesté que la France est non seulement en état de faire la guerre avec toute la vigueur et le nerf nécessaires jusqu'en 1759 ou 1760, mais même de donner des subsides assez considérables pendant ce temps aux puissances auxquelles elle jugera à propos d'en donner, pour fortifier son parti dans la conjoncture présente, sans que les revenus ordinaires du Roi en soient arriérés, ni qu'il en résulte à la fin aucune diminution remarquable dans la recette . . .

L'on présume assez généralement qu'on entreprendra cet été l'attaque des îles de Jersey et de Guernsey, et que l'on achèvera tous les préparatifs nécessaires pour pouvoir faire une descente au printemps prochain dans les îles britanniques."

Nach dem Concept.

nutritive avec d'autres secrets encore, dont il offre de m'en apprendre la composition contre une gratification proportionnée à l'utilité qu'on en retirera, je vous dirai que le meilleur serait que vous sachiez disposer cet homme à ce qu'il vînt lui-même ici, vu qu'il voudrait toujours mieux qu'il nous montrât lui-même la pratique de ses secrets que tout ce qu'il nous en donnerait par écrit; mais dans le cas que vous ne sauriez pas le disposer à se rendre ici, vous tâcherez de faire au moins un accord avec lui pour la communication de ses secrets, surtout de celui de la poudre nutritive et de celui pour augmenter la force de la poudre à tirer, dont vous ne laisserez pas de me faire votre rapport ultérieur.

Federic.

7660. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 6 juillet 1756.

P. S.[1]

Vous observerez que sur les mouvements que j'ai fait faire depuis peu à trois ou quatre de mes régiments d'infanterie pour les faire échanger des garnisons, le comte de Puebla en a pris ombrage,[2] en sorte qu'il a dépêché vendredi dernier un courrier à sa cour pour l'en informer, aussi je ne doute pas qu'il n'en ait assez grossi les objets. C'est pourquoi mon intention est que vous devez faire de votre mieux pour apprendre ce que les dépêches de ce ministre ont porté, et employer d'ailleurs l'attention la plus scrupuleuse pour être exactement in-

[1] Das am 6. Juli abgegangene Hauptschreiben vergl. unter Nr. 7649. — [2] Vergl. S. 3. 4.

formé quelle impression ceci a faite sur la cour où vous vous trouvez, si elle pressera ou augmentera là-dessus ses arrangements militaires en Bohême et en Moravie, ou si elle n'en fera ni plus ni moins que jusqu'ici. Comme c'est un article qui m'importe extrêmement, afin de ne point être pris à dépourvu, je vous le recommande fortement, afin de m'en instruire exactement et de manière que j'y puisse compter et m'y arranger, pour ne pas faire quelque fausse démarche.

Au reste, j'ai vu une bonne lettre de Pétersbourg,[1] selon laquelle on y doit avoir arrêté les préparatifs de guerre qu'on faisait, et donné ordre aux régiments qui étaient actuellement en marche vers les frontières de Livonie, de faire halte. Cependant, comme cette lettre n'indique aucun motif que la cour de Russie aurait eu pour prendre cette résolution, je n'en entends rien encore, ni ne saurais voir assez clair jusqu'ici sur ces dispositions.

Federic.

Nach dem Concept.

7661. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 22. Juni: „On continue d'être très satisfait ici, tant de la façon gracieuse avec laquelle Votre Majesté S'explique vis-à-vis de cette cour-ci, que sur les moyens à prendre pour soutenir efficacement les engagements que l'on a ensemble."

Michell berichtet, London 25. Juni: „En suite des ordres dont Votre Majesté m'a honoré le 8 de ce mois,[2] . . . j'ai eu différents entretiens avec les ministres de cette cour sur leur contenu et le dernier aujourd'hui. Ils ont d'abord commencé par me dire qu'ils applaudissaient extrêmement au langage que Votre Majesté avait tenu au sieur Mitchell,[3] aussi bien qu'à ce que je leur avais dit de Sa part relativement à la position présente des affaires générales;[4] mais qu'avant d'entrer dans les moyens à prendre pour se garantir des suites que les liaisons des cours de Vienne et de Versailles pourraient produire, ils étaient toujours d'opinion de remuer le verd et le sec pour bien s'attacher la Russie et d'empêcher que les deux cours susmentionnées ne la débauchassent. Il est vrai que la cour de Pétersbourg ne s'explique pas encore d'une façon fort satisfaisante pour celle-ci, le courrier dont j'ai fait mention et qui a apporté des dépêches au prince de Golyzin, ne fait que trop voir que le ministère russien est encore très irrité des liaisons prises avec Votre Majesté, et dans l'opinion qu'en conséquence de ces liaisons, la Russie n'est pas tenue à l'exécution des siennes vis-à-vis de l'Angleterre, vu que l'on prétend à Pétersbourg qu'elles n'étaient calculées que contre Votre Majesté, et que, depuis qu'Elle S'est raccommodée avec l'Angleterre, les engagements de la Russie ne doivent plus exister sur le même pied qu'auparavant; il y a eu même une division dans le conseil de la Czarine de 4 contre 5 pour rompre le traité fait avec l'Angleterre, et ce n'a été que pour la majorité d'une voix qu'on a laissé subsister ce traité, aux conditions d'expliquer cependant à Sa Majesté Britannique qu'on n'entendait pas remplir ses engagements vis-à-vis d'elle sur le même pied qu'avant qu'elle se fût raccommodée avec Votre Majesté. Le ministère russien a même fait remettre ici une déclaration fort extraordinaire là-dessus, que l'on communique à Votre Majesté[5] par les dépêches que l'on envoie au sieur Mitchell et qu'on m'a montrée. Elle verra donc par ce que Lui dira

[1] Vergl. S. 15. — [2] Vergl. Bd. XII, Nr. 7551 S. 389. — [3] Vergl. Bd. XII, 385—389. — [4] Vergl. Bd. XII, 389—393. — [5] Vergl. S. 35 Anm. 4.

ce ministre, aussi bien que par la communication des dépêches que l'on a envoyées à Vienne et que l'on fait partir ce soir pour Pétersbourg, les réponses que l'on a données au prince de Golyzin, les amples instructions que l'on a envoyées au sieur Keith pour maintenir le comte de Keyserlingk dans ses bons sentiments à l'égard de l'Angleterre,[1] pour l'engager à plaider sa cause vis-à-vis de sa cour et pour éviter qu'il ne se laisse séduire par les fausses insinuations des Autrichiens. Votre Majesté verra aussi quel est le langage que l'on fait tenir à Pétersbourg par le chevalier Williams. Outre cela, on envoie des instructions particulières au résident Wolf, par le canal duquel on se flatte de mieux réussir que par l'autre;[2] mais, comme c'est un secret et qu'une partie des ministres, amis du chevalier Williams, l'ignorent, le lord Holdernesse prie Votre Majesté de n'en pas parler. En un mot, on veut faire ici tout ce qui est humainement possible pour faire entendre raison au ministère russien sur les explications extraordinaires qu'il a données de ses engagements avec l'Angleterre, et on lui fait entendre bien clairement qu'on aurait eu tort de s'imaginer en Russie qu'on les avait pris contre Votre Majesté, mais uniquement contre les ennemis de l'Angleterre, et que, Votre Majesté ne l'ayant pas été et n'ayant pu le devenir qu'en secourant les Français, le traité qu'on avait conclu avec la Russie, ne pouvait pas être calculé contre Votre Majesté qu'au cas qu'Elle Se fût jointe à la France, et pas autrement; que, si on ne veut pas l'envisager sur ce pied-là en Russie, il serait fort inutile à l'Angleterre de lui payer des subsides, mais si, au contraire, ce n'est qu'un peu plus d'argent qu'on y demande, Sa Majesté Britannique n'était plus éloignée d'ouvrir les cordons de sa bourse pour cet effet. Les ministres croient même que ce n'est que dans ce but que les Russes expliquent aujourd'hui si extraordinairement leur traité avec l'Angleterre, et comme ils sont très résolus de ne pas épargner l'argent, ils se persuadent très fort que, par ce moyen, ils ramèneront la Russie au point où ils la veulent avoir, et où il faut qu'elle soit, pour se servir de ses troupes, si on en a besoin pour faire diversion en faveur de l'Angleterre contre toutes les entreprises que la France ou ses alliés pourraient former sur les possessions et États de Sa Majesté Britannique . . . On y croit également savoir que les lettres qui sont passées de Russie en France, et l'espèce d'instruction qu'a reçue le comte de Golowkin de bien vivre avec les ministres de France à la Haye,[3] ne viennent uniquement que de la part du vice-chancelier Woronzow et de sa clique;[4] or comme ces gens-là ont encore la minorité dans le conseil de l'impératrice de Russie et que d'autre côté le Grand-Chancelier et ses amis s'en tiennent toujours à l'Angleterre, on a fait et l'on continue de faire tout ce que l'on peut pour maintenir ce chancelier dans sa façon de penser, on l'a pris et l'on le prend par son propre intérêt et crédit, on lui a fait voir et fait connaître encore les mauvaises conséquences qui en pourraient résulter, tant pour lui que pour sa souveraine, et, par ce moyen, on espère que, travaillant de son côté, comme il y est si fort intéressé, il ôtera à sa cour tous les scrupules et les jalousies qu'elle peut avoir eus sur les liaisons de Sa Majesté Britannique avec Votre Majesté, et la ramènera entièrement aux intérêts et au système de l'Angleterre . . . L'on suspend de mettre encore les fers au feu, pour prendre les arrangements proposés par Votre Majesté en cas de défection de la Russie,[5] on les approuve cependant beaucoup, et les ministres m'ont dit qu'ils y voyaient avec une satisfaction infinie la grande étendue des lumières de Votre Majesté, aussi bien que la justesse de Ses idées; mais comme on se persuade que cette défection n'aura pas encore lieu, malgré tout ce qui paraît et s'en débite, on veut premièrement savoir mieux à quoi s'en tenir là-dessus, avant que de travailler à d'autres arrangements . . . L'on souhaiterait encore ici que Votre Majesté fît usage des amis qu'Elle peut avoir à la cour de Pétersbourg, pour y soutenir les intérêts de l'Angleterre, on se persuade au moins que, malgré que Votre Majesté ne soit pas bien en général dans ce pays-là, Elle ne laisse pas d'y avoir toujours quelque bon canal dont Elle pourrait

[1] Vergl. S. 26. 27. — [2] Vergl. Bd. XII, 86. — [3] Vergl. Bd. XII, 390. — [4] Vergl. Bd. XII, 395. — [5] Vergl. Bd. XII, 390—392.

faire usage . . . L'affaire des dettes de la Silésie a été entièrement finie avant-hier, je l'ai fait annoncer dans toutes les gazettes."[1]

Potsdam, 6 juillet 1756.

Les dépêches que vous m'avez faites du 22 et du 25 juin, m'ont été fidèlement rendues. Si la cour où vous vous trouvez est contente de ma façon de m'expliquer vis-à-vis d'elle, vous pouvez compter que je ne le suis pas moins de son procédé amiable et de la manière ouverte et confidente dont elle agit avec moi, pour soutenir efficacement notre engagement réciproque, ce que vous saurez bien faire entendre de la manière la plus polie aux ministres.

Quant à ma situation ici, je me trouve encore entre la guerre et la paix jusqu'ici. Je ne sais pas dire si la cour de Vienne rompra ouvertement avec moi, mais il faut que cela se développe dans une quinzaine de jours. A la vérité, j'ai eu la nouvelle depuis trois jours, par une lettre écrite de Pétersbourg le 19 de juin,[2] qu'on venait d'arrêter là tous préparatifs de guerre, soit par terre ou par mer, qu'on avait envoyé ordre au corps de troupes irrégulières qui allait en Livonie, de retourner, et qu'on avait de même enjoint à d'autres régiments d'infanterie et de dragons qui étaient actuellement en marche vers la Livonie, de faire halte; mais, comme ces avis sont trop généraux pour en pouvoir juger précisément, il faut que j'en attende la confirmation, quoiqu'en attendant je ne saurais que présumer que, si ces avis ont accusé juste, il faudra bien que la négociation du chevalier Williams ait eu du succès et qu'au moins il ait eu l'occasion de donner une autre tournure aux affaires de la cour de Pétersbourg; sur quoi il faut bien que nous voyions bientôt plus clair.

Vous remercierez très poliment de ma part milord Holdernesse de toutes les confidences qu'il m'a faites par vous et par les communications que le sieur Mitchell me doit faire;[3] vous l'assurerez de la manière la plus positive que je n'en abuserais jamais et que je lui en garderais un secret impénétrable, en sorte qu'il n'aura jamais lieu de le regretter.

Vous ajouterez que, quant aux mesures qu'on avait prises pour faire revirer la Russie, je ne saurais que d'y applaudir extrêmement, de sorte que je ne souhaitais [rien si ce n'est] que sa cour y réussisse à son gré. Vous le préviendrez d'ailleurs que je venais de communiquer au sieur Mitchell[4] bien des détails regardants les finances et les desseins de la France contre l'Angleterre, dont apparemment il ferait son rapport à lui, lord Holdernesse. Pour ce qui regardait la république de Hollande, je serais charmé si l'on pouvait la ramener au bon système, et que j'avais déjà fait expédier mes ordres à mon chargé d'affaires à la Haye d'aller en tout ceci de concert avec le sieur de Yorke,[5] mais que

[1] Die von Michell übersandte Quittung der englischen Gläubiger datirt vom 23. Juni. — [2] Vergl. S. 15. — [3] Vergl. Nr. 7662. — [4] Vergl. S. 14. 29. — [5] Vergl. Bd. XII, Nr. 7604 S. 458.

je n'étais pas encore hors de toute appréhension que les intrigues des Français n'empêchassent les régents de la République de se déclarer favorablement.

Vous ajouterez, quoiqu'en termes très ménagés et avec toute la délicatesse possible, qu'il était à souhaiter que la marine anglaise ne procédât pas selon toute la rigueur contre les vaisseaux commerçants des sujets de la République, vu que, sans cela, il serait à craindre que cela ne mît un grand obstacle à l'alliance à contracter avec la République.

Comme je parlerai aujourd'hui au sieur Mitchell,[1] je l'entretiendrai de la situation présente des affaires de la Suède, qui se trouvent actuellement dans un état le plus fâcheux du monde,[2] et je verrai avec le sieur Mitchell ce qu'il y aura à faire.

Quant à mes amis en Russie, vous ferez observer à milord Holdernesse qu'il savait que c'était une nation très mercenaire et que le dernier offrant les avait toujours à sa disposition, de sorte que j'étais obligé de lui dire tout naturellement que, quoique j'eusse eu des amis là, j'avais mes raisons de présumer qu'ils étaient bien changés depuis l'arrivée du sieur Douglas dans ce pays-là.

Au reste, j'ai été bien content d'apprendre que vous avez fini entièrement l'affaire des dettes autrefois hypothéquées sur la Silésie, à la satisfaction de tout le monde; aussi vous pouvez compter que je reconnais comme il faut tous les soins que vous avez employés pour arranger et finir cette affaire conformément à mes intentions.[3]

Nach dem Concept. Federic.

7662. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM GROSSBRITANNISCHEN MINISTER MITCHELL.

Sanssouci, 6. Juli 1756.

Mitchell berichtet an Holdernesse, Berlin 9. Juli, über die ihm am 6. Juli gewährte Audienz:[4] . . . „The compliments I made on the part of His Majesty, were perfectly received, and [the King of Prussia] was pleased to promise that he would continue to act in the same cordial manner he has hitherto done, by communicating everything that may be of use to His Majesty, but he hoped that care would be taken to keep those intelligences secret.

The King of Prussia then commanded me to return his most sincere thanks to His Majesty for the offer of sending a squadron into the Baltic,[5] and to assure His Majesty that, unless it became necessary, he

1 Vergl. Nr. 7662. — 2 Vergl. S. 26. 27. — 3 Dem Erlass an Michell vom 6. Juli ist ferner der gleiche „Extrait d'une lettre de Paris, le 25 juin" beigefügt, welcher am 4. Juli an Mitchell übersandt worden war. Vergl. S. 15. — 4 Vergl. Nr. 7656. — 5 Mitchell war durch den Erlass des Grafen Holdernesse, Whitehall 25. Juni, beauftragt, im Namen des Königs Georg dem Könige von Preussen zu erklären:

would not ask for it, as he wished not to be a *charge à ses alliés*, and knew very well what great and indispensable occasions His Majesty had for His fleet in the present conjuncture to defend His extended dominions and to protect the trade of His subjects in all parts of the world against the whole power and influence of France; he concluded by saying that his actions should shew the sense he had of this mark of His Majesty's friendship and good faith.

I then proceeded to acquaint the King of Prussia with the steps His Majesty had taken to secure the court of Russia,[1] and I gave him an account of your Lordship's letter of the 21st June to Mr. Keith; he approved of the reasonings in the letter, but doubted whether Mr. de Keyserlingk had that interest in the court of Petersburg which was imagined,[2] and he trusts more to the arguments to be used with the Russian ministers at Petersburg, than to any persuasive that can come from their well intentioned minister at Vienna.

The King liked the thought of endeavouring to engage Russia to lend her hand to raise the republic of Holland, and seemed willing to concur in it at a proper time, as he was sensible the present was not, on account of the ill humour at the court of Petersburg against him.

I gave the King an account of what had happened on the 12th of February at Petersburg, on the exchange of the ratifications of the treaty,[3] and I put the Russian declaration into His Majesty's hands,[4] which he read over unmoved and observed with great calmness that it made our treaty with Russia quite useless, that, as to himself, he wondered why the Empress of Russia had so strong an aversion to him, that he had never done anything to deserve it, that he imputed it to the influence and arts of the court of Vienna. . . .

As to the affairs of Sweden, the King told me that he would concur and second His Majesty's views in that country, but their pre-

„That he [the King of Prussia] may rest persuaded His Majesty will use His utmost efforts, whenever it shall be absolutely necessary, to have such a fleet in the Baltic as may protect the coasts of His Prussian Majesty's dominions from any insult whatever.“ (British Museum in London.)

1 Vergl. S. 32. — 2 Vergl. S. 26. 27. — 3 Vergl. Bd. XII, 262. — 4 Mitchell war beauftragt, dem Könige von Preussen den Bericht Williams, Petersburg 19. Februar, die Auswechselung der Ratificationen des englisch-russischen Subsidienvertrages betreffend, vorzulegen. Williams berichtete, dass ihm eine von Bestushew und Woronzow unterzeichnete „Déclaration secretissime“, d. d. Petersburg 1. Februar styli veteris, im Namen der russischen Kaiserin übergeben worden sei. Diese Declaration gipfelte in den folgenden Worten: „Sa Majesté Impériale déclare par ces présentes et se tient à ces termes précis, savoir que le cas de la diversion à faire, à laquelle Sa Majesté Impériale s'est engagé par la convention qui vient d'être ratifiée, ne peut et ne doit exister que lorsque le roi de Prusse attaquera les États de Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne ou ceux de ses alliés.“ (British Museum in London.)

sent situation which I have described in an other letter of this date,[1] makes it unnecessary now to enter farther into that affair.

The motion of the King's troops has occasioned a great alarm all over Germany, and count Puebla takes every opportunity to declare that there was no intention to attack him nor to disturb the public peace.[2] But as the King has many enemies, he was justly apprehensive that his conduct might be misrepresented at he court of Petersburg. He therefore desired me to give Sir Charles Hanbury Williams a hint of his real intention, that what he has done, was meant for self-defence only and not to offend anybody, that he had no design whatever against Russia, and he empowered me to say as from myself that he had always expressed himself in the most friendly manner with regard to the Empress of Russia, and that he wished there was more intercourse between their respective courts. I have accordingly wrote to Sir Charles Williams . . ."[3]

Nach der Ausfertigung im Public Record Office zu London.

7663. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 5. Juli, nach dem eben eingelaufenen Berichte Plotho's, [d. d. Regensburg 28. Juni], dass der mit den Verhandlungen zur Herbeiführung eines Vergleichs zwischen Preussen und Mecklenburg[4] betraute mecklenburgische Reichstagsgesandte Baron Teuffel Befehl erhalten habe, auf vier Wochen nach Wien zu gehen, zur Notification des Ablebens Herzog Christian Ludwig's.[5] „Il m'a paru nécessaire, sur la réception de cet avis, de faire prier tout de suite le baron de Forstner pour se rendre chez moi, et de lui représenter que, le susdit départ du ministre mecklembourgeois formant un nouvel obstacle à la négociation de Ratisbonne, je me croyais en droit d'insister plus que jamais sur ce qu'elle fût transportée ici, puisque ce serait sans cela vouloir l'exposer volontairement à des longueurs infinies; que lui, le baron de Forstner, avait été témoin de la sincérité avec laquelle on en avait agi dans cette affaire, et de la manière gracieuse dont Votre Majesté S'était prêtée sur une simple déclaration verbale du Duc au relâchement de tous les sujets de Mecklembourg qui ont été arrêtés;[6] que la moindre chose que Votre Majesté pouvait attendre en reconnaissance d'une pareille démarche, était que le Duc déférât, à son tour, à une demande qui ne tendait qu'à faciliter et à accélérer l'accommodement dont il s'agit; que le refus de cette demande ne pourrait que faire naître toutes sortes de soupçons et, entre autres, celui qu'on voulait consulter la cour de Vienne, pour en savoir de quelle manière et si on devait s'accommoder avec Votre Majesté; ce qui serait un procédé peu amiable pour Elle et peu conforme aux promesses qu'il m'avait données, et ouvertement contraire même à la déclaration du Duc son maître."

[1] Mitchell übersandte in einem Berichte, Berlin 9. Juli (secret), die ihm von Finckenstein gemachten Mittheilungen über die Vorgänge in Schweden. Vergl. Nr. 7657. — [2] Vergl. S. 3. 4. — [3] Mitchell übersendet mit diesem Bericht das „Mémoire raisonné" (Bd. XII, Nr. 7621) und die „Exposition sommaire des différends" (vergl. Nr. 7636). — [4] Vergl. Bd. XII, 485. — [5] Vergl. Bd. XII, 397. — [6] Vergl. S. 2; Bd. XII, 486.

Potsdam, 6. Juli 1756.

Er hat sehr wohl gethan; im übrigen müssen sie nur den Herzog, weil er devot ist, bei der Religion nehmen und ihm die Absichten derer katholischen Puissancen und Stände, die protestantische Religion zu unterdrücken p. und sich dazu allerhand Prätexte zu bedienen,[1] [vorstellen], und dass mithin die evangelischen Puissancen nicht selbst jenen durch ohnnöthige Brouillerien die Gelegenheit geben, noch übel intentionirte Leute davon meliren müssten p.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7664. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 5. Juli: „Ayant vu dans la dernière gazette anglaise[2] des remarques sur le traité de Versailles dont quelques endroits m'ont paru assez curieux, j'ai cru devoir les faire traduire et les envoyer très humblement à Votre Majesté, puisqu'on y voit comment le public de l'Angleterre pense et s'exprime hautement sur les nouveaux engagements de la cour de Vienne et sur les desseins qu'on lui suppose contre Votre Majesté."

Potsdam, 6. Juli 1756.

Ich danke deshalb, aber es wird mit Satiren nicht ausgerichtet sein, dann Ich besorgt bin, dass es zu Schlägen kommen werde.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7665. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

Potsdam, 6. Juli 1756.

Ich schicke Euch hierbei hundert Stück bei der Kriegeskanzlei in blanco ausgefertigte Officierpatente vor Capitäns, Lieutenants und Fähndrichs, und declarire Euch zugleich Meine Willensmeinung deshalb dahin, dass, auf den Fall es dortiger Orten noch wirklich[3] zu einem Kriege ausbrechen und kommen sollte und dabei Abgang von Officiers des dortigen Corps d'armée sein würde, Ihr alsdann kraft dieses von Mir völlig autorisiret sein und Pleinpouvoir hiermit haben sollet, Euch das Avancement statt des Abganges von denen dortigen Chefs der Regimenter, so wie solches sonst an Mich geschehen muss, vorschlagen zu lassen und alsdenn solches nach Eurem alleinigen Gutfinden in Meinem Namen und sonder bei Mir deshalb weiter anzufragen, genehm halten, auch Euch derer Patente in blanco dazu bedienen sollet, dass Ihr den Namen des avancirten Officiers darinsetzen

[1] Vergl. Bd. XII, 511. — [2] London Evening Post, 24. Juni. — [3] Vergl. S. 33.

lasset und solches an das Regiment, wohin es gehöret, schicken sollet. Welches Ich dann zu allen Zeiten genehm halten und so ansehen werde, als ob Ich auf zuvor an Mich geschehene Anfrage das Avancement Selbst befohlen hätte. Wornach Ihr Euch dann zu achten habet. Sollte es aber zu keinem Kriege der Orten kommen und die Sachen sich völlig beruhigen, so habt Ihr auf solchen Fall bei Mir anzufragen, wie es mit solchen Patenten in blanco weiter gehalten werden soll.

Friderich.

Nach dem Concept.

7666. AN DEN ETATSMINISTER VON SCHLABRENDORFF IN BRESLAU.

Schlabrendorff berichtet, Breslau 4. Juli: „Es ist mir von einem nach Mähren und Niclasburg gewesenen sicheren Kaufmann die Nachricht mitgebracht worden, dass der Ammunitionstransport von Wien nach Olmütz und Prag noch fortdauere[1] und die schwere Artillerie, wovon er zwischen Prossnitz bis Niclasburg allein 20 Stück Canons von 24pfündigem Calibre begegnet, zu Besetzung der Olmützer Festungswerke, worauf sie zum Theil schon gebracht worden, die leichte hingegen zu dem bei Kolin nach der Ernte vorhabenden Revuecampement destiniret sei, wohin auch wirklich 16 Stück Kanonen à 3 Pfund abgegangen ... Das Lager in Böhmen werde aus 60,000 und in Mähren aus 40,000 Mann bestehen. Man flattire sich dort, dass die österreichische Armée jetzo so gut wie die preussische sei, und der Fürst Wenzel von Liechtenstein habe die Artillerie ausnehmend verbessert, auch sei an die Regimenter Ordre ergangen, alles, was nicht wenigstens 6 Wochen brauchbar, als manquirend einzugeben, damit die Ersetzung besorget werden könne. Man debitire, dass die Attaque auf Schlesien vom Kaiser geschehen würde, und dass die Kaiserin an ihn nur ihre Truppen als Hülfsvölker überlassen werde; man verspreche sich auch von der Alliance mit Frankreich und anderen Mächten einen guten Effect."

[Potsdam, Juli 1756.][2]

Man siehet ihren Willen und Vorhaben, aber habe Mittheilungen aus Russland, dass dies Jahr noch passiren [wird]. Indess man doch attent sein müsse, ob sie noch etwas wollen zur Execution bringen, so man in 14 Tagen sehen muss.

Für die Antwort ertheilte Weisungen. Nach Notizen des Cabinetssecretärs in margine des Berichtes.

7667. AN DEN GEHEIMEN KRIEGSRATH EICHEL IN POTSDAM.

[Potsdam, 7. Juli 1756.][3]

An Kurssel nach Glogau muss geschrieben werden, er möchte sichere und zuverlässige Nachricht einziehen, ob auf des Sulkowski Güter bei und um Lissa Magazins gemacht würden; ob der Kornvorrath, der sich alldort befände, stark wäre, und worinne er bestünde;

[1] Vergl. S. 11. — [2] Die Erlasse an Schlabrendorff pflegten 2—4 Tage nach dem Datum der Berichte zu erfolgen. — [3] Der Cabinetssecretär bemerkt am Rande: „Factum den 7. Juli 1756 unterschrieben und abgegangen."

und falls keine Magazine da wären, wann anjetzo was stark dort aufgekaufet würde, müsste er ein Auge darauf haben, um einen zuverlässigen Bericht von allem dem zu thun.

Friderich.

Eigenhändig.

7668. AU PRINCE DE PRUSSE A BERLIN.

Potsdam, 8 [juillet 1756].

Mon cher Frère. Je vous suis très obligé de votre obligeant souvenir. Je prends les eaux[1] pour nettoyer une vieille carcasse usée et la mettre en état de soutenir la fatigue. Je ne sais encore ce qui arrivera de tout ceci; mes nouvelles sont remplies de si étranges contradictions qu'il est impossible de voir clair dans l'avenir. Je compte demeurer dans la situation où je suis, jusqu'à ce que le nuage qui me couvre les yeux, se soit dissipé et que nos ennemis prennent une résolution décisive; en attendant, mon ouvrage est fini, et je me divertis le mieux que je peux, attendant avec une parfaite égalité d'âme si mes voisins veulent être rossés, ou s'ils veulent que nous demeurions en repos. Je vous embrasse, mon cher frère, en vous priant de me croire avec une parfaite tendresse, mon cher frère, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

7669. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 8. Juli 1756.

Es geschiehet auf expressen Befehl Sr. Königl. Majestät, wann des Wirklich Geheimen Etats- und Cabinetsministers Herrn Grafen von Finckenstein Excellenz beide Einlagen adressire und dabei gehorsamst melde, wie die erstere davon die Abschrift eines Schreibens aus Russland ist, welches des Königs Majestät im höchsten Vertrauen von sehr guter Hand communiciret worden und verschiedenes merkwürdiges von der jetzigen Situation derer Affairen des russischen Hofes enthält. Von welchem Schreiben aber des Königs Majestät das grösseste Secret recommandiren lassen.

Die zweite Einlage enthält die Confirmation einer vorhin aus Petersburg unter dem 19. voriges[2] gekommenen Nachricht, dass die Kriegespräparatorien nebst dem Marsch derer dortigen Regimenter contremandiret worden, und einige andere Nachrichten, welche die Ursache von solchen contremandirten Anstalten noch dunkeler wie vorhin machen.

Das dann Folgende ist eine Nachricht, so der Generalfeldmarschall von Lehwaldt an des Königs Majestät mit letzterer Post von jeman-

[1] Vergl. S. 26. — [2] Vergl. S. 15.

den, der selbst in Riga gewesen, eingesandt hat. Diese ist mit der ersteren nicht allerdings zu conciliiren, daferne man nicht nach denen Datis der verschiedenen Nachrichten präsumiren will, dass entweder die Ordres wegen Sistirung des Marsches derer dasigen Regimenter nach Riga zu der Zeit, als der Referent da gewesen, noch nicht einlaufen können, oder auch, dass solche Ordres nur allein die russische Seearmirung und diejenigen Regimenter, so noch nach Livland zu gehen im Begriff gewesen, sowie auch das Corps der irregulären Truppen alleine angehen, mit denen Regimentern aber, so vorhin schon bei Riga und in Livland versammelt gewesen, es wie vorhin bleibet, dass selbige ein Corps d'armée bei Libau formiren sollen.

Inzwischen verlangen des Königs Majestät von Ew. Excellenz, dass Dieselbe beide teutsche Nachrichten, wie solche sein, zuforderst in das französische übersetzen und solche sodann nebst dem obgedachten Schreiben dem Herrn Mitchell communiciren, zugleich aber auch die letztere Dépêche des Herrn von Knyphausen vom 28. Juni currentis,[1] soweit solche chiffriret gewesen und die englischen und spanischen Sachen angehet, ingleichen die Klinggräffen'sche Dépêche vom 30. voriges bis ohngefähr an die Worte: „personne n'imagine la politique etc.,"[2] mit lesen lassen oder auch vorlesen möchten; dabei Ew. Excellenz dem Herrn Mitchell frei lassen könnten, sich daraus zu notiren, was er vor nöthig fände. Des Königs Majestät haben bei dieser Gelegenheit nochmalen Dero besondere Satisfaction über die Attention des Herrn Mitchell declariret, dass nämlich derselbe sich chargiret, den Chevalier Williams wegen des Mouvements, so verschiedene derer hiesigen Regimenter gemachet, zu avertiren und denselben deshalb au fait zu setzen,[3] um allen übelen Insinuationen, so die österreichische und französische Clique zu Petersburg davon sonder Zweifel wird machen wollen, daselbst vorzukommen. Es zweifelen Se. Königl. Majestät auch nicht, dass das Schreiben des Herrn Mitchell an den Chevalier Williams bereits wirklich abgegangen sein werde.[4]

Welches alles auf allergnädigsten Befehl Ew. Excellenz vermelden sollen.

Eichel.

[Du 7 de juin.][5]

Le[6] comte Esterhazy s'emploie à présent à faire accéder la cour de Russie aux engagements de la France et de l'Autriche. En combinant les fréquentes conférences de ce ministre avec les deux chanceliers avec les liaisons entre le comte Esterhazy et le sieur Douglas, les allées et venues continuelles des courriers autrichiens, la mission du marchand français Michell en France[7] et les dispositions favorables que les comtes Woronzow et Schuwalow font paraître pour la France,[8] il paraît que la cour de Pétersbourg est sur le point d'entrer dans les vues des cours de Vienne et

[1] Vergl. Nr. 7674. — [2] Vergl. Nr. 7676. — [3] Vergl. S. 36. — [4] Vergl. S. 36. — [5] In der Vorlage verschrieben: 9. — [6] Das Folgende nach dem Bericht Maltzahn's, Dresden 2. Juli, auf Grund eines Berichtes Prasse's an Brühl, d. d. Petersburg 7. Juni. — [7] Vergl. S. 74. — [8] Vergl. Bd. XII, 419.

de France. J'ai[1] appris de bonne part que les propositions d'Esterhazy tendent en partie à demander le secours stipulé contre la Prusse par le quatrième article secret du traité de Pétersbourg de l'année 1746,[2] la cour de Vienne regardant le moment présent comme le plus favorable pour reprendre la Silésie. Les sentiments modérés du Grand-Chancelier sur la convention de la Prusse avec la cour d'Angleterre, qui l'ont porté à empêcher de tout son pouvoir que le ressentiment que sa cour en a eu, ne dégènerât en inimitié contre l'Angleterre, de plus, le peu de liaison du Chancelier avec Douglas, qui, sans le Chancelier, ne fera rien, me persuadent qu'on n'est pas si proche d'accéder aux engagements de la cour de Vienne et de France qu'on le dit généralement à Pétersbourg, et que le chevalier Williams même le soupçonne, à moins que le Grand-Chancelier, ne se sentant pas capable de s'opposer seul au torrent, ne se voie forcé de consentir à ce qu'il ne saurait pas empêcher. En attendant, la souplesse et l'inquiétude du chevalier Williams sont extrêmes. Étant allé voir le Grand-Chancelier, il lui a montré la convention de l'Angleterre avec la Prusse et son article secret, de même que toutes les pièces contenant la correspondance de l'année passée entre l'Angleterre et la cour de Vienne, sur un concert général avec tous leurs alliés, en ajoutant que l'Angleterre n'avait rien désiré si ardemment que la consistance d'un pareil concert et d'y comprendre la Saxe, la Bavière et la Hesse; mais que la cour de Vienne n'avait pas voulu s'y prêter, et que, sa cour n'ayant pu là-dessus renouer d'autant moins avec la Saxe que celle-ci ne voudrait se déclarer ouvertement et comme partie principale contractante contre la France, elle devait sentir qu'elle avait été le sacrifice des inclinations qu'elle portait à la cour de Vienne. Le chevalier Williams trouve fort étrange que, pendant qu'il n'y a point eu d'harmonie entre la Prusse et l'Angleterre, on n'avait pu déterminer la Russie à rien; qu'à présent que la cour de Londres par son traité obligeait, pour ainsi dire, la Prusse à rester tranquille et à laisser les alliés de l'Angleterre en repos, la Russie voudra songer à faire la guerre à la Prusse conjointement avec l'Autriche; qu'au surplus le chevalier Williams avait à plus d'une fois assuré aux ministres de Russie que le traité de subsides qu'il avait signé à Pétersbourg, n'avait en aucune façon regardé la Prusse,[3] et que la Prusse et l'Angleterre n'avaient rien l'une contre l'autre. Au reste, le chevalier Williams se flatte de revenir sur l'eau, lorsqu'on s'y attendrait le moins.

Le colonel Posse a reçu ordre d'avoir des liaisons avec le sieur Douglas, mais avec circonspection, pour qu'en cas de quelque revers que le dernier pourrait essuyer, il n'y fût point enveloppé.

Il est interdit au comte de Horn[4] tout commerce avec Douglas. J'apprends que la Russie se résoudra bien à la fin à soutenir le roi de Suède contre le Sénat.[5] On n'a pas pu m'instruire des moyens par lesquels on l'effectuera."

Petersburg, 22. Juni 1756.[6]

Alle Kriegespräparatorien zu Wasser und zu Lande seind hier auf einmal sistiret und contremandiret worden und die reguliere Truppen sowohl als die irreguliere, die im Marsch nach Livland waren, haben Ordre erhalten, sich zurückzuziehen.

Man ist hier nicht so böse, als man es wohl zu sein scheinen wollte.

Engelland und dessen Minister haben ihre Sachen hier verdorben. Man sucht nun hier mit aller Macht und Gewalt die Freundschaft von Frankreich; dieses wird hier keine Mühe kosten und man wird bald hören, was vor Minister von beiden Theilen benannt sein.

[1] Prasse. — [2] Vergl. Martens, Recueil des traités et conventions conclus par la Russie (Petersburg 1874) I, 171. — [3] Vergl. S. 35. — [4] Vergl. Bd. XII, 297. — [5] Vergl. S. 9. 10. — [6] Uebersetzung eines in Berlin intercipirten Schreibens Swart's an den holländischen Viceadmiral Lynslager, d. d. Petersburg 22. Juni 1756.

Extract eines Schreibens aus Königsberg in Preussen, vom 2. Juli.[1]

Durch jemanden, der den 29. Juni a. c. von Riga retourniret, ist folgendes bemerket worden: Es wären 10 Regimenter durch die Stadt marschiret, bei jedem 2 Canons und 21 bis 22 Pulverwagens geführet. Ein jedes Regiment habe aus 2 Grenadier- und 10 Musquetiercompagnien bestanden und sei an Gemeinen 1536 Mann stark gewesen. So wie er vernommen, sollen jenseit Riga auch noch Regimenter zum Durchmarschiren stehen und selbige mit denen vorerwähnten 10 Regimentern, die linke und rechte Hand ausserhalb der Stadt sich vertheilet, zusammen 40,000 Mann ausmachen. Von Cosaquen und irregulären Truppen habe er nichts gesehen, doch habe man ihm gesaget, dass 20,000 Cosaquen ohnweit Riga zum Durchmarschiren bereit ständen.

Nach den Reden der Bürger zu Riga sollte der Marsch auf Libau gehen und die Regimenter daselbst eingeschiffet werden, um nach Holstein und von dar nach Engelland zu segeln. Das Verbot der Getreideausfuhre, so bei seiner Ankunft noch bestanden, sei zwei Tage vor seiner Abreise aufgehoben worden.

Nach der Ausfertigung.

7670. AN DEN ETATSMINISTER VON SCHLABRENDORFF IN BRESLAU.

Schlabrendorff legt, Breslau 6. Juli, eingehende Nachrichten über die Vertheilung österreichischer Truppen in Böhmen vor . . . „Es ist noch nicht bekannt wo und wie stark ein Lager errichtet werden solle, indessen befürchtet alles dort [in Böhmen] einen Einfall von Seiten Ew. Majestät.“

[Potsdam, Juli 1756.][2]

Ist schlimm, dass man noch nicht klar sehen zu können [im Stande]. Viel übeler Sinn und Willen; aber weil in Russland alles anfängt stille zu werden, wüsste nicht, ob die Leute alles allein auf ihre Hörner nehmen; muss sich in zwei Wochen ausweisen. Treskow, Fouqué [sollen] Nachricht geben jetzo aus der Nachbarschaft.

Für die Antwort ertheilte Weisungen. Nach Notizen des Cabinetssecretärs in margine des Berichtes.

7671. AN DAS GENERALDIRECTORIUM IN BERLIN.

Potsdam, 9. Juli 1756.

Se. Königl. Majestät ertheilen Dero Generaldirectorio auf dessen allerunterthänigsten Bericht vom 7. dieses hierdurch zur Resolution, dass, wann Höchstdieselbe Sich ohnumgänglich gezwungen sehen sollten, den in Dero Ordre vom 30. voriges[3] erwähnten Marsch verschiedener Regimenter nach Schlesien vornehmen zu lassen, sodann das Generaldirectorium auf nachstehende Regimenter zu rechnen haben wird, nämlich

[1] Nach dem Berichte Lehwaldt's, Königsberg 2. Juli. — [2] Die Antworten des Königs auf Schlabrendorff'sche Berichte erfolgen gewöhnlich 2—4 Tage nach dem Datum des Berichts. — [3] Vergl. Bd. XII, Nr. 7632 S. 487.

auf die 14 Bataillons in Berlin mit der Artillerie, auf 5 Bataillons zu Potsdam und 2 Regimenter aus Stettin, ferner auf die 3 Cavallerieregimenter in der Neumark, auf das von Prinz Preussen Cavallerie, Regiment Gensdarmes, Baireuth und Zieten. Wornach also gedachtes Generaldirectorium seine Rechnung formiren kann, um, wie gedacht, nöthigen Falles seinen Gebrauch davon machen zu können.

Nach dem Concept. Friderich.

7672. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

[Potsdam, juillet 1756.][6]

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 8. Juli, dass der mecklenburgische Vertreter, Baron Forstner, ihnen ein neues Project[1] in 10 Articeln für den zwischen Preussen und Mecklenburg zu vereinbarenden Ausgleich vorgelegt habe. Die Minister setzen den König von dem Inhalt dieser Artikel in Kenntniss und fügen hinzu: „Voilà, Sire, le précis du susdit plan, peu propre pour acheminer les choses à un prompt accord, et qui paraît être évidemment concerté avec la cour de Vienne. Le droit que le Duc s'est expressément réservé de faire émaner dans ses États telles patentes qu'il lui plaira, contre les enrôleurs étrangers et de faire punir ceux-ci lui-même en cas de contravention, sans égard à personne;[2] la demande d'une restitution entière de tous les gens enlevés, et qui peut être étendue à l'infini;[3] celle de la confirmation de l'Empereur et de la garantie de l'Empire de l'accommodement à faire,[4] semblent entre autres être des propositions auxquelles Votre Majesté voudra consentir difficilement."

Die Minister fragen an: „Si nous devons insister sur la révocation illimitée des patentes scandaleuses de feu le Duc,[5] sans cependant lier par là les mains à celui d'aujourd'hui, comme prince souverain de ses États, de faire des ordonnances en termes modérés contre toutes sortes de violences étrangères, ou bien, si en tout cas l'on doit se contenter d'une déclaration par écrit du Duc que les patentes de feu le Duc son père contre les enrôlements ne regardent pas Votre Ma-

Sans doute.

[1] Vergl. Bd. XII, 485. 486. — [2] Artikel 4. — [3] Artikel 5. — [4] Artikel 8. — [5] Vergl. Bd. XII, 30. 31. — [6] Der an das Ministerium zurückgegangene Bericht trägt den Vermerk „Praesentatum 10. Juli".

jesté, ni les officiers ou soldats de Ses armées, mais qu'elles sont émanées en général contre les enrôlements violents, sans que l'on puisse les réclamer contre les sujets ou les troupes de Votre Majesté . . .

Il faudra, selon nous, décliner totalement la concurrence de l'Empereur et de la Diète de l'Empire à un pareil accommodement, comme sujet à trop d'inconvénient et capable de faire échouer le tout.

Absolument.

Sine qua non.

Nous devons encore ajouter que le baron de Forstner nous a porté des plaintes contre le lieutenant de Vietinghoff, dans le régiment d'hussards de Zieten, d'avoir enlevé tout récemment de force un paysan, nommé Warncke, sur une des terres d'un gentilhomme mecklembourgeois, nommé de Sperling. Nous présumons que Votre Majesté jugera peut-être à propos que nous fassions entendre là-dessus audit ministre qu'Elle ferait examiner l'affaire et y remédier en tout cas.

Cajonneries.

Nous n'avons, au reste, pas manqué d'insinuer de nouveau au baron de Forstner ce que Votre Majesté nous a ordonné en dernier lieu, et que moi, Finckenstein, avais déjà dit à ce ministre le jour de mon départ de Potsdam par rapport aux peines que les princes catholiques, secondés en cela de la part de la cour de Vienne, se donnaient actuellement, pour porter quelque coup funeste à la religion protestante.[1] Nous y avons ajouté que, si le Duc son maître était informé au juste de toutes les intrigues dangereuses qu'on faisait jouer pour cet effet, cette seule raison, sans compter tant d'autres qui affectaient essentiellement les véritables intérêts de ce Prince, devaient l'engager à accélérer l'accommodement mis sur le tapis, plutôt qu'à le traîner en longueur, sans qu'aucune cour catholique s'en mêlât le moins du monde."

Je me soucie bien de ces gueux-là. Si l'on veut la guerre à Vienne, il n'y a qu'à laisser dormir le Mecklembourg, et quand la paix sera faite, le Duc sera doux comme un agneau. C'est le coquin de Ditmar[2] qui est la cause de tout cela. Il faut le dire à Forstner.

Federic.

Nach den eigenhändigen Zusätzen in margine des Berichtes.

---

[1] Vergl. S. 37. — [2] Vergl. S. 2.

7673. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 8. Juli, dass er die am Morgen dieses Tages[1] ihm aufgegebenen Mittheilungen dem englischen Gesandten gemacht. Mitchell hat sich des längeren über den Widerspruch ausgelassen, der sich zwischen den Lehwaldt'schen Nachrichten und dem aus Petersburg datirten Schreiben ergebe; in Bezug auf die aus Paris und Wien gemeldeten[2] Unterhandlungen der versailler Alliirten mit Spanien hat Mitchell geäussert: „Qu'il ne croyait pas devoir prendre l'alarme sur ce sujet; que cela prouvait à la vérité un dessein formé de la part de la cour de Vienne et concerté avec la France pour enlever l'Espagne à l'Angleterre, mais qu'il croyait que ce dessein ne serait pas de facile exécution."

Potsdam, 9. Juli 1756.

Ich kann nichts weiter sagen, als was Ich M. Mitchell schon gesaget habe; bis dato bleiben die Sachen in der Situation, wie sie gewesen, aus denen Briefen von der kommenden Mittwochspost[3] werden wir vielleicht klärer sehen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7674. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A COMPIÈGNE.

Knyphausen berichtet, Paris 28. Juni:[4] „Il vient d'arriver ici un secrétaire d'ambassade de la cour d'Espagne à celle de Vienne, qui fait un voyage à Madrid, et qu'on suppose être chargé de dépêches relatives à l'accession de Sa Majesté Catholique au traité de Versailles. Je sais que la nouvelle de la conclusion de ce traité a été accueillie par le roi et la reine d'Espagne avec les témoignages de la plus grande satisfaction, et que les espérances que le ministère de France a conçues depuis quelque temps relativement aux dispositions actuelles de la cour de Madrid,[5] se fortifient journellement. Il m'a même été assuré qu'on se flattait que l'Espagne n'attend que le retour de ses galions, pour manifester ces mêmes dispositions et se déclarer ouvertement en faveur de la France, qui lui promet, à ce qu'on prétend, la cession de Port-Mahon[6] et de Gibraltar, si elle veut se joindre à elle dans la Méditerranée et

Potsdam, 10 juillet 1756.

J'ai reçu vôtre rapport du 28 de juin dernier, et je suis très content de l'application et de la peine que vous vous donnez pour rendre vos rapports aussi intéressants que possible dans la conjoncture présente. Aussi n'avez-vous qu'à continuer soigneusement de même, me flattant en attendant de recevoir par la prochaine poste le rapport intéressant que vous venez de m'annoncer.[7]

Au reste, je ne saurais rien vous écrire sur ma situation présente, sinon que les affaires se trouvent encore toujours dans le même état et que les différentes démonstrations qu'ont faites pen-

[1] Vergl. Nr. 7669. — [2] Vergl. S. 40 und Nr. 7674. 7676. — [3] 14. Juli. — [4] Vergl. S. 40. — [5] Vergl. Bd. XII, 515. — [6] Vergl. Bd. XII, 508. — [7] Die in dem Erlass vom 12. Juni erforderte Berichterstattung. Vergl. Bd. XII, Nr. 7559.

l'assister de ses forces maritimes. J'ignore jusqu'à quel point cette conjecture peut être fondée, mais il est certain que différents indices concourent à la confirmer. L'ambassadeur d'Espagne[1] a non seulement eu depuis quelque temps différentes conférences avec M. Rouillé, conjointement avec le comte de Starhemberg, mais les lettres d'Espagne portent aussi unanimement qu'on arme tous les vaisseaux de guerre qui se trouvent dans les ports de ce royaume. D'un autre côté, on a accordé ces jours passés une gratification et un bénéfice assez considérable à l'abbé Friesmann, qui est chargé à Madrid des affaires de la cour de France; ce qui, comme il n'est nullement connu ici et d'ailleurs d'une origine fort obscure, prouve clairement que cette récompense ne peut avoir été accordée qu'aux succès qu'il a eus auprès du ministère d'Espagne, depuis le rappel du duc de Duras,[2] et nullement à sa personne. Il y a donc apparence que l'accession de l'Espagne au traité de Versailles est fort prochaine, et il pourrait bien arriver que cette puissance se détachât tout-à-fait, et même en peu de [temps, de] la Grande-Bretagne."

Nach dem Concept.

dant ces derniers temps les cours de Vienne et de Pétersbourg, continuent à me tenir dans une certaine appréhension d'être attaqué par elles; ce qui m'oblige de me tenir sur mes gardes pour ne point l'être d'une façon inopinée; car la nouvelle qui vient de nous entrer que les Russes avaient sisté tout à coup leurs préparatifs de guerre et que plusieurs de leurs régiments et corps qui se trouvaient en pleine marche vers la frontière, avaient été contremandés, mérite confirmation, d'autant plus qu'on ne saurait juger de sa valeur, n'étant accompagnée de point de raisons qui auraient dû produire pareil changement.[3]

Federic.

7675. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE

Maltzahn berichtet in einem Postscript, Dresden 2. Juli, auf Grund eines Berichtes Prasse's an Brühl, d. d. Petersburg 7. Juni, über die Unterhandlungen Oesterreichs und Englands am russischen Hofe.[4]

Maltzahn meldet, Dresden 6. Juli, auf Grund von Berichten Flemming's an Brühl, d. d. Wien 19. und 22. Juni: Le comte Flemming „dit qu'il pénétrait moins que jamais le but de l'Autriche dans sa nouvelle alliance avec la France; qu'on ne voulait à la vérité la faire envisager que comme nécessaire pour la sûreté des Pays-Bas autrichiens, trop exposés par le traité de Votre Majesté avec l'Angleterre; mais qu'un simple acte de neutralité aurait suffi pour cela; qu'ainsi l'alliance défensive qui l'accompagnait, devait viser à des vues encore inconnues; qu'il se confirmait dans ce soupçon par l'avis secret très positif qu'il venait d'avoir, qu'avant la conclusion du traité de Votre Majesté et déjà au mois de novembre de l'année dernière, le comte Starhemberg avait été autorisé d'entamer une négociation à Versailles sur ce sujet;[5] que cette découverte ne le mettait que plus à l'aise pour approfondir le véritable objet des engagements en question, auxquels la France paraissait avoir attiré la cour de Vienne par une perspective flatteuse qui se terminerait peut-être par des illusions qui disparaîtraient, dès que la France aurait atteint son but; qui, si elle

[1] Soto-Mayor. — [2] Vergl. Bd. XI, 315. 410. — [3] Vergl. S. 33. — [4] Diese Meldungen sind im Auszuge am 8. Juli an Mitchell mitgetheilt worden. Vergl. Nr. 7669. — [5] Vergl. Bd. XI, 477.

renouait avec l'Espagne avec la concurrence de l'Autriche, qui y paraissait disposée. et que ces deux puissances enlevassent encore à l'Angleterre Gibraltar, après la prise de Port-Mahon,[1] elles seraient les arbitres du sort de l'Italie, après avoir débusqué l'Angleterre de la Méditerranée, sans que l'Autriche, abandonnée à elle-même, puisse ensuite s'opposer aux forces réunies des deux branches de la maison de Bourbon; qu'elle perdrait même ensuite les Pays-Bas, qu'encore, sans le secours des Puissances maritimes, elle ne possédait que précairement, le dessein de la cour de Madrid n'étant que de réunir avec la monarchie les parcelles en détachées par la paix d'Utrecht . . . [Le comte Flemming] accuse ensuite la dépêche du comte Brühl qui l'a instruit des ouvertures générales et obscures du chancelier Bestushew au secrétaire Prasse,[2] au sujet de l'armement de la Russie, et dit qu'il voyait bien que le Chancelier devenait aussi plus réservé et plus mystérieux sur les intentions de sa cour; que cette retenue était très conforme à celle qu'on observait à Vienne à cet égard, où l'on donnait toujours à entendre que l'on n'avait d'autre dessein que de rester tranquille et de se préparer à tous les évènements que les conjonctures présentes feraient naître . . . Le comte Flemming ayant parlé au comte Kaunitz au sujet de l'armement de la Russie, ce dernier s'est expliqué là-dessus avec tant de mystère, d'obscurité et d'incertitude qu'il croyait que c'était ou pour lui donner le change, ou que peut-être on avait reçu des avis de Pétersbourg qui ne confirmaient pas les bonnes espérances qu'on avait d'abord conçues des favorables dispositions d'amitié et de fermeté que la Russie avait pour la cour de Vienne."[3]

Maltzahn berichtet ferner, Dresden 5. Juli: „On est ici fort alarmé par les informations qui doivent être venues des armements de Votre Majesté. Le ministre d'Angleterre,[4] que j'ai vu ce matin, m'a confirmé ce que je venais d'apprendre de plusieurs endroits. Il me dit qu'on lui avait parlé de trois camps que Votre Majesté allait assembler, l'un en Silésie, le second dans le Magdebourg[5] et le troisième en Poméranie.[6] Que, de plus, on prétendait savoir pour sûr que Votre Majesté avait tiré beaucoup d'argent de son trésor, ce qu'on regardait comme une preuve sûre qu'Elle allait commencer la guerre, puisque, dès qu'Elle n'aurait d'autre intention que celle de faire camper Ses armées, Elle n'avait pas besoin de toucher à Son trésor, ayant des fonds affectés pour cela. Que ces nouvelles et celles du rappel des généraux et autres officiers de Votre Majesté qui avaient été au Karlsbad,[7] persuadaient tout le monde que Votre Majesté allait commencer la guerre, et qu'il ne doutait pas que le sieur Gross n'eût déjà pris le soin d'en instruire sa cour. Qu'on l'avait[8] beaucoup questionné sur tout ceci, et que sa réponse avait été qu'il n'en était aucunement instruit. Qu'il n'avait encore reçu aucune lettre de sa cour, que, celle-ci restant, au reste, fortement liée avec celle de Pétersbourg, il ne saurait croire que sa cour qui n'avait point d'alliance offensive avec Votre Majesté, fût d'accord avec Elle sur le projet qu'on Lui supposait d'attaquer l'Impératrice-Reine, qui en ce cas réclamerait et obtiendrait des secours de la Russie son alliée. Il ajouta encore que la peur que la Saxe avait pour elle-même, était augmentée par les représentations de ceux qui y avaient intérêt, et qu'on leur réprésentait qu'ils ne sauraient se promettre aucun ménagement de la part de Votre Majesté . . . Il est certain que les inquiétudes sont extrêmes ici et les pourparlers avec le comte et la comtesse de Sternberg sans fin, celle-ci se mêlant plus des affaires que son mari. On a fait venir aujourd'hui le comte Rutowski de la campagne où il se tient en été, et, à ce que j'ai appris, le comte Sternberg doit donner des espérances sur un accommodement par rapport aux différends de commerce que la Saxe a avec sa cour,[9] et sur lesquels cette dernière s'est montrée très roide jusqu'ici, de sorte que, si elle veut se relâcher, cela ne peut être que dans l'intention d'attirer la Saxe dans son parti . . . [Le sieur Stormont] m'a dit encore qu'on avait ici des nouvelles qu'un général russe qu'on ne nommait

[1] Vergl. Bd. XII, 508. — [2] Vergl. Bd. XII, 420. — [3] Vergl. S. 15. 41. — [4] Lord Stormont. — [5] Vergl. S. 25. — [6] Vergl. S. 5. — [7] Vergl. Bd. XII, 457. — [8] Stormont. — [9] Vergl. Bd. XII, 331.

pas, devait être arrivé à Potsdam, où il aurait été présenté à Votre Majesté, mais qu'on n'y ajoutait point foi."

Potsdam, 10 juillet 1756.

Tous les rapports que vous m'avez faits depuis le 2 jusqu'au 6 de ce mois, et que vous aviez confiés en partie au lieutenant-général Schmettau et au maréchal Keith,[1] m'ont été bien rendus.

J'ai été d'abord bien aise d'apprendre que vous avez parlé au sieur Stormont;[2] aussi, autant qu'il sera convenable, vous cultiverez sa confiance et son amitié et agirez de concert avec lui, ne fût-ce au commencement que pour tirer des nouvelles de lui.

J'ai été d'ailleurs très satisfait de la communication que vous m'avez faite par votre post-scriptum du 2 des nouvelles de Russie, et de celles de Vienne dont j'ai été instruit par votre dépêche du 6, qui m'ont répandu beaucoup de lumières sur bien des choses que j'avais de la peine à démêler. Dans ce moment présent, vous ne sauriez me rendre un service plus essentiel que de me fournir, autant qu'il sera possible, de bonnes et de fraîches nouvelles de Vienne et de Pétersbourg, surtout après que j'ai appris, par des lettres de ce dernier lieu du 19 et du 22[3] de juin, qu'on y avait contremandé tout d'un coup tout armement de guerre, tant par terre que par mer, et qu'on renvoyait les troupes qui étaient en marche vers la Livonie, sans cependant que lesdites lettres eussent fait aucune mention des raisons qui avaient motivé la cour de Russie à faire cette démarche.

Pour ce qui regarde votre dépêche du 5 que l'ordinaire dernier m'a apportée, j'ai trouvé un peu extraordinaire les alarmes qu'on a prises, à ce que vous me marquez, sur mes prétendus armements et sur le dessein qu'on m'attribue de vouloir assembler trois camps, savoir en Silésie, dans le Magdebourg et en Poméranie. Mon intention est que vous devez assurer positivement à tous ceux qui vous en parleront, qu'il ne s'agissait certainement et absolument point d'aucun camp à former et qu'il ne s'était agi dans le mouvement que quelques-uns des régiments avaient fait ici, que d'un changement des quartiers entre ces régiments,[4] assez ordinaire d'ailleurs aux troupes autrichiennes, qui en faisaient chaque année, sans que personne en ait pris jamais l'alarme, de sorte qu'il devait être libre à moi de faire en mes États ce que d'autres puissances faisaient dans les leurs, sans que personne en prît ombrage.

Qu'il faudrait bien d'ailleurs que, parmi un tel changement des quartiers, les officiers congédiés pour quelque temps revinssent à leurs régiments,[5] et que, généralement, on ne saurait comprendre quel sujet d'ombrage saurait donner un pareil arrangement. Vous ajouterez d'une

[1] Beide Generale kehrten von Karlsbad über Dresden zurück. Vergl. Bd. XII, 457. — [2] Vergl. die Königlichen Weisungen Bd. XII, 421. 462. — [3] In der Vorlage verschrieben: 23. Vergl. S. 15. 41. — [4] Vergl. S. 5; Bd. XII, 463. — [5] Vergl. Bd. XII, 457. 463.

façon un peu froide envers ceux auxquels il le conviendra, que raisonnablement on ne saurait trouver rien à redire que je prenne quelques arrangements pour la sûreté de mes États, tandis que d'autres puissances, à ce qui était connu à tout le monde, faisaient défiler force de troupes pour former de grands campements vis-à-vis de mes frontières, et qu'on ne saurait pas disconvenir que le cas, quand je faisais marcher peu de régiments en Poméranie, en en retirant d'autres, était bien différent, à ce qu'on apprenait, de ce qui se passait en Courlande et en Bohême. Quant à mes généraux et officiers qui avaient été au Karlsbad, il ne s'était agi d'aucun rappel, mais qu'il était bien naturel qu'ils en revinssent, après que leur cure et le temps de leur congé étaient finis.

Pour ce qui regarde le lord Stormont, vous tâcherez de calmer au mieux ses inquiétudes, en attendant qu'il aura des nouvelles du sieur Mitchell; je suis cependant bien aise de vous faire observer à cette occasion qu'il faut bien qu'il soit un peu neuf aux affaires et qu'il soit dépourvu encore de bonnes instructions de sa cour, puisqu'en tout ce qu'il vous a dit sur les affaires, il m'a paru qu'il n'a fait que l'écho de ce que le sieur Gross lui a inspiré.

Au surplus, c'est à présent que les rapports de Pétersbourg, tout comme ceux de Vienne, deviendront fort intéressants, c'est pourquoi vous tâcherez de vous en procurer au possible, afin que je sache juger par là si l'une ou l'autre des deux cours voudra encore tenter quelque entreprise dans le courant de l'année présente, ou si elle s'écoulera tranquillement encore.

Comme il a couru un bruit vague ici que la France avait accordé des subsides à la cour de Dresde et lui a fait faire de fortes remises en argent, je ne crois rien à la vérité de ce bruit; malgré cela, vous ferez bien d'éclairer ce bruit et d'avoir l'œil là-dessus. Vous aurez, d'ailleurs, une attention scrupuleuse sur toutes les dispositions que les Saxons s'avisent de faire, et s'ils font assembler des magasins et auxquels lieux; aussi crois-je que, dans les recherches que vous ferez là-dessus, vous saurez vous servir bien utilement du major Henning.[1]

Nach dem Concept.

Federic.

7676. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 30. Juni: „J'ai remarqué et le fais presque tous les jours qu'il n'y a plus d'entretiens entre le comte Kaunitz, le vicomte d'Aubeterre et le comte de Torre-Palma, qui étaient si fréquents il y a quelque temps,

Potsdam, 10 juillet 1756.

Votre rapport du 30 de juin m'a été rendu. Selon ce que vous me marquez, par le post-scriptum que vous y avez ajouté, je com-

[1] Vergl. Bd. X, 153; XII, 111. 485.

dont j'ai rendu compte,[1] et dans lesquels les deux premiers faisaient les frais de la conversation, le dernier ne faisant guère qu'écouter; ce qui prouve que les deux premiers ne l'ont pas encore persuadé. Je me conforme d'autant plus dans cette idée que je sais que, quoique le comte Rosenberg ne soit pas encore en état de partir, lui manquant bien des arrangements et qui l'incommodent beaucoup, il a reçu ordre de se mettre en chemin tout de suite pour son poste de Madrid, et je compte qu'il le fera après-demain. Les ennemis du comte Migazzi répandent sous main que la cour n'est pas contente de lui, n'ayant pas exécuté ses ordres. On le taxe de trop bon Anglais. Ceci se combine très bien avec ce qui est parvenu à Votre Majesté de Londres, savoir qu'on y compte toujours sur la neutralité de l'Espagne,[2] et que, par conséquent, cette couronne, ainsi qu'on l'a débité et dont on s'était flatté, ne suppléerait pas aux subsides que l'Angleterre paie à la Russie.[3] Personne n'imagine la politique de cette dernière de refuser les subsides anglais, car elle n'a point d'argent."

In einem Postscript berichtet Klinggräffen, nach neuen Meldungen über die österreichischen Rüstungen: „Jusqu'à présent, nous n'avons aucun avis sûr qu'il se formera un camp de troupes hongroises sur les frontières de la Silésie; mais j'y serai très attentif. De même serai-je informé, quand on aura donné des ordres aux régiments d'hussards en Hongrie de marcher vers la Bohème . . . Il y a eu peu de jours où l'Impératrice-Reine a été de très mauvaise humeur, qui n'a éclaté que contre ses femmes de chambre, qui ne savent encore en deviner la véritable raison."

prends qu'il ne soit pas encore possible de voir si clair qu'il faut sur les arrangements militaires de la cour où vous êtes et sur le dessein qu'elle en a conçu; je me persuade cependant que, dans l'intervalle d'un temps de quinze jours, il faudra savoir ce qui s'y passe et en pénétrer le véritable dessein.

Comme l'avis que j'ai eu s'est confirmé[4] que la cour de Pétersbourg a contremandé tout d'un coup tout armement en guerre, tant par terre que par mer, et qu'on a donné ordre aux troupes qui étaient actuellement en marche pour la Livonie, de retourner, il se peut qu'une nouvelle de ce genre, qui apparemment a été d'abord mandée à Vienne, ait fait le sujet de la mauvaise humeur que l'Impératrice-Reine a fait remarquer; aussi, supposé que ladite nouvelle se vérifie plus encore et que la Russie ait quitté la partie pour cette année-ci, il n'est pas à présumer que la cour où vous êtes voudra pousser plus loin et de son propre chef son dessein. Mais, comme le susdit avis ne parle qu'en termes généraux des ordres donnés pour arrêter tous préparatifs de guerre là-bas, et qu'il ne s'explique point sur les raisons qui ont fait prendre cette résolution point attendue de la cour de Pétersbourg, il ne faut pas que nous nous endormions là-dessus, tout au contraire, il faut que vous continuiez de veiller avec une attention scrupuleuse, pour être informé de toute résolution que la cour où vous vous trouvez, prendra, et de ce qu'elle est capable de faire de son chef. Je crois, cependant, que, si elle ne fait point défiler des troupes de l'Italie, ni ne fait passer des régiments de Hongrie

[1] Vergl. Bd. XII, 479. — [2] Vergl. Bd. XII, 436. 469 — [3] Vergl. S. 12. 13. — [4] Vergl. S. 41.

en Bohême ou Moravie, cette année-ci saurait s'écouler encore tranquillement.

Federic.

Nach dem Concept.

7677. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Hellen berichtet, Haag 2. Juli, der englische Gesandte habe ihm mitgetheilt: „Que le sieur Swart mandait, par ses dernières lettres secrètes, que la santé de l'impératrice de Russie était tellement dérangée que le sieur Bœrhaven[1] ne croyait pas qu'elle atteindrait l'âge de cinquante ans."[2]

Potsdam, 10 juillet 1756.

J'ai reçu votre rapport du 2 de ce mois, et je suis satisfait de l'exactitude avec laquelle vous me rapportez les choses qui parviennent à votre connaissance, et que vous jugez devoir m'être intéressantes et bonnes à savoir. Vous continuerez toujours sur le même pied et tâcherez, autant que les circonstances pourront vous le permettre, d'approfondir les objets dont vous faites mention dans votre dépêche susaccusée, contenus dans les rapports du sieur Swart, et vous me manderez vos découvertes à cet égard, de même que ce que vous aurez su vous procurer de lumières sur tout ce que renferment les dépêches dudit sieur Swart relativement aux affaires en Russie. Je vous en saurai gré, et vous pouvez compter que le secret qu'exigent ces sortes de choses, vous sera gardé religieusement.

Federic.

Nach dem Concept.

7678. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Potsdam, 10 juillet 1756.

Monsieur mon Frère et Cousin. J'ai bien reçu la lettre que vous avez pris la peine de me faire du 7 de ce mois, et vous sais tout le gré imaginable de la confiance que vous m'avez marquée, en me faisant part de la proposition que le ministère d'Hanovre vient de vous faire un peu crûment pour un engagement à prendre avec l'Hanovre.[3] Comme vous désirez que je vous ouvre mon sentiment là-dessus, je le fais de la manière sincère avec laquelle je suis toujours accoutumé d'agir envers Votre Altesse, en conséquence de laquelle je Lui dirai que je crois que la bienséance, la bonne foi, vos intérêts et la situation présente des affaires demandent que vous restiez dans les engagements pris par votre traité, jusqu'au temps qu'il tirera à sa fin;[4] ce que je pense qu'il fera au mois de décembre de cette année-ci, où Votre Altesse aura alors les mains libres de prendre tel engagement qu'Elle trouvera de Sa convenance. En attendant, je ferai parler au

[1] Der Arzt der Kaiserin Elisabeth. — [2] Die Kaiserin war am 29. December 1709 geboren. — [3] Vergl. Nr. 7679. — [4] Vergl. Bd. VIII, 207.

ministre d'Angleterre à ma cour, le sieur Mitchell, sur ce qui regarde cette affaire et surtout sur le second point de votre lettre, et je me flatte qu'il ne coûtera guère de peine à ce ministre de disposer sa cour à ce que les engagements à prendre soient pris directement avec l'Angleterre, et ne manquerai pas de vous rendre compte du succès que mes insinuations sur ce sujet auront eu. Je renouvelle avec plaisir à Votre Altesse les protestations d'une amitié inaltérable et des sentiments d'estime avec lesquels je suis à jamais, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Altesse le bon frère et cousin

Federic.

Nach dem Concept.

7679. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 10 juillet 1756.

Le duc régnant de Brunswick vient de m'écrire[1] que le ministère d'Hanovre lui avait fait en dernier lieu une demande qui ne laissait pas que l'embarrasser, en ce que ledit ministère paraissait intentionné de l'engager à donner d'abord ses troupes à l'Hanovre, et que Sa Majesté Britannique voudrait bien conclure avec lui le traité en qualité d'électeur, et qu'on lui avait fait entendre qu'il ferait bien de n'insister plus pour que le traité se fasse avec l'Angleterre. Comme ce Prince, d'ailleurs très porté de prendre des engagements avec Sadite Majesté,[2] me marque son embarras de ce que ses engagements antérieurs avec la France n'étaient pas encore finis, quoique le terme approche où ils cesseraient,[3] mais qu'il ne saurait rompre tout d'un coup, sans manquer à ses devoirs et sans s'exposer aux suites qu'une telle démarche pourrait lui attirer, et qu'il aimerait d'ailleurs que le temps de ses engagements antérieurs s'écoulât, [avant] de faire son traité avec l'Angleterre, j'ai bien voulu vous informer de ces circonstances, afin que vous en parliez au sieur Mitchell, pour lui insinuer convenablement que la situation où ce Prince se trouvait, et la bienséance sauraient bien demander qu'il finît ses engagements antérieurs, avant que de prendre d'autres; ce qui saurait aussi se faire d'autant plus aisément, que, pourvu que j'accuse juste, son traité finira au mois de décembre de cette année, et que, vers ce temps-là, il ne coûterait nulle peine que le Duc ne prît des engagements avec Sa Majesté Britannique, où alors aussi la différence de faire son traité plutôt avec l'Angleterre qu'avec l'Hanovre, serait aisément à concilier.

Vous ne laisserez pas de me faire votre rapport sur la façon de penser du sieur Mitchell sur ces objets. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung. Federic.

[1] Schreiben des Herzogs von Braunschweig, d. d. Braunschweig 7. Juli. Vergl. Nr. 7678. — [2] Vergl. Bd. XI, 472; XII, 502. — [3] Vergl. Bd. VIII, 207.

7680. AN DEN ETATSMINISTER GRAF GOTTER IN GOTHA.

Potsdam, 10. Juli 1756.

Mir seind Eure sämmtliche Schreibens, so Ihr unter dem 29. und 30. voriges, auch unter dem 3. dieses an Mich erlassen habt, fast zu gleicher Zeit eingeliefert worden; worauf Ich Euch dann hierdurch in Antwort ertheile, dass, so viel das in holländischen Diensten jetzo stehende sachsen-gothaische Regiment anbetrifft, wovon Ihr glaubet, dass solches der gothaische Hof Mir ganz gerne überlassen würde, Ich nur dabei anmerken muss, dass der ganze effective Stand an gemeinen Soldaten bei solchem nur überhaupt 750 Mann beträget, welches hiesiger Orten nur ein Bataillon ausmachet, und dass demnächst eine besondere Difficulté dabei ist, dass bei diesem so schwachen Regiment sich dennoch eine so grosse Anzahl von Officiers befindet, welches Mich einigermaassen embarrassiren würde, da Ich nicht weiss, wohin Ich solche employiren könnte, überhaupt es Mir auch vor der Hand mehr um gemeine Mannschaft, als um Officiers zu thun ist. Bevor Ich aber Mich über alles dieses finalement entschliessen kann, so muss Ich zuforderst nothwendig wissen, was gedachter Hof vor solches Regiment haben will, und was vor Preise er wegen der Mannschaft verlanget, damit Ich sodann urtheilen kann, ob wir einig werden können oder nicht.

Was sonsten noch die in Eurem Berichte vom 30. voriges angeführte neue Einrichtung des ostfriesischen Postwesens und die Anlegung eines Paquetbootes nach Engelland anbetrifft, da könnet Ihr deshalb bei Eurer nächst bevorstehenden Retour mit denen Ministern Graf von Podewils und Graf von Finckenstein selbst sprechen und dieselbe von allen Umständen darunter informiren, auf dass sie sodann den englischen Minister Mitchell zu Berlin zuforderst über die Thunlichkeit solches Projects und über die sonst dabei vorfallende Umstände sondiren und dessen Sentiment davon vernehmen können.

Friderich.

Nach dem Concept.

7681. AN DEN GENERALLIEUTENANT FREIHERRN VON KYAU IN RATIBOR.

Der Generallieutenant Freiherr von Kyau meldet, Ratibor 5. Juli, dass er dem Königlichen Befehl zufolge[1] sein Regiment in completen Zustand gesetzt habe, und dass er dem Befehl des Königs zum Aufbruch entgegensehe.

[Potsdam, Juli 1756.][2]

Ist ganz gut. So nahe scheinet [es] aber noch nicht zu sein. Fange an zu zweifeln, dass dies Jahr was werden wird.

Für die Antwort ertheilte Weisungen. Nach Notizen des Cabinetssecretärs in margine des Berichts.

---

[1] Vergl. Bd. XII, Nr. 7610 S. 463. — [2] Die Postsachen zwischen Potsdam und Ratibor waren gewöhnlich 4—5 Tage unterwegs.

7682. AN DEN ETATSMINISTER VON SCHLABRENDORFF IN BRESLAU.

Potsdam, 11. Juli 1756.

Nachdem Ich das von Euch mit Eurem Berichte vom 3. dieses eingesandte Marsch- und Kriegesfuhrenreglement [1] in Schlesien Eurem Verlangen gemäss allhier revidiren lassen und solches Selbst nunmehro sehr gut und nützlich zu sein gefunden habe, als lasse Ich Euch solches nebst allen dazu gehörigen Anlagen hierbei vollenzogen remittiren, und wird es Mir sehr lieb sein, wann Ihr alles darnach in die behörige Ordnung bringen werdet.

Friderich.

Nach dem Concept.

7683. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 11. Juli 1756.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Podewils. Ich lasse Euch vermittelst der Originalanlagen zufertigen, was Mir der Generallieutenant von Fouqué wegen eines Vorfalles in der Grafschaft Glatz, da einige böhmensche Bauern zwei österreichische Déserteurs über die Grenze verfolget und auf diesseitigem Territorio angefallen haben, berichtet hat, [2] und ist Mein Wille deshalb, dass Ihr darüber, jedoch nur mündlich und ganz poliment mit dem Grafen von Puebla sprechen und convenable Repräsentation thun sollet. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

7684. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 11. Juli 1756.

Da der Chargé d'affaires von Hellen in seinem letzteren Bericht vom 6. dieses [3] bei Sr. Königl. Majestät angesuchet hat, ihm einige Argumente von dem Betragen des wienerschen Hofes in denen Religionssachen an die Hand zu geben, um seinen Gebrauch davon machen zu können, so haben des Königs Majestät mir darauf befohlen, an Ew. Excellenz sogleich zu melden, wie die Argumente, so dazu wären, hauptsächlich darin beständen:

1. in dem, was mit Hessen-Cassel wegen der Religionsveränderung des Erbprinzen und derer von solchem ausgestelleten Reversalien geschehen; [4]

2. die Persécutions, so in denen österreichischen Erblanden vorgegangen;

[1] Dasselbe liegt nicht vor. — [2] D. d. Glatz, 5. Juli 1756. — [3] Vergl. Nr. 7693. — [4] Vergl. Bd. XII, 510.

3. die Brigues und Cabales bei denen katholischen Reichsständen und sonsten, auch zu Regensburg;[1]

4. was wegen des Grafen Wied vorgefallen.[2]

Ueber welches alles Ew. Excellenz obgedachten von Hellen mit Anführung derer nöthigen Umstände nächstens instruiren und au fait setzen lassen möchten.[3] Welches dann hierdurch schuldigst melde.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

7685. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 11. Juli 1756.

Zufolge Sr. Königl. Majestät speciellem Befehl soll an des Wirklich Geheimen Etats- und Cabinetsministers Herrn Grafen von Finckenstein Excellenz beikommende fidele Abschrift eines von dem Herrn von Knyphausen zu Paris dessen heute eingegangener Dépêche vom 2. dieses beigefügt gewesenen Postscripti ad manus regias[4] zusenden und dabei melden, wie Sr. Königl. Majestät Intention sei, dass Ew. Excellenz den englischen Minister Herrn Mitchell solches Postscriptum lesen lassen und ihm dabei insinuiren möchten, wie des Königs Majestät ihm selbiges so und dergestalt communiciren liessen, als wie Sie es bekommen hätten. Gleichfalls möchten Ew. Excellenz ermeldeten Herrn Mitchell den ganzen ordinären Bericht des Herrn von Knyphausen vom 2. dieses, Numero 209,[5] davon heute das Duplicat hiehergekommen ist, vom Anfange bis zum Ende aus dem Original lesen lassen. Uebrigens da auch des Königs Majestät mir befohlen, Ew. Excellenz zu melden, wie Höchstdieselbe ohnlängst dem Herrn Mitchell ein Schreiben oder Relation von dem Prinzen Eugen von Württemberg wegen der Belagerung von Port Mahon communiciret hätten,[6] in der Absicht, solche von ersterem wiederzuerhalten, und also Ew. Excellenz solche mit guter Grâce von ermeldetem Minister abfordern und demnächst Sr. Königl. Majestät wieder einsenden möchten, so ermangele nicht, auch solches, wie obiges, hierdurch schuldigst zu melden.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

7686. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 11. Juli, dass er dem englischen Gesandten die ihm anbefohlenen Vorstellungen[7] über den zwischen England und Braunschweig

Potsdam, 12. Juli 1756.

Das ist alles recht sehr gut, und kann Ich weiter nichts sagen.

[1] Vergl. Bd. XII, 511. — [2] In der Vorlage „Grafen Neuwied". Vergl. Bd. XII, 397. — [3] Demgemäss Ministerialerlass an Hellen, Berlin 13. Juli. — [4] Vergl. S. 60—62. — [5] Vergl. S. 62. — [6] Schreiben Friedrich Eugen's, Hauptquartier von Mahon, 20. Juni 1756. — [7] Vergl. Nr. 7679.

zu schliessenden Subsidienvertrag gemacht habe: „[Le sieur Mitchell dit] qu'il était persuadé, par la même raison, que le Roi son maître approuverait en entier la résolution que le Duc avait prise, et qu'il avait même lieu de croire qu'il y avait du mésentendu dans ce qui s'était passé; à quoi il ajouta en riant que les ministres hanovriens étaient un peu pesants dans la négociation."

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7687. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Solms berichtet, Stockholm 2. Juli: „Un des complices de la dernière conspiration,[1] le capitaine Stolswerd, a dit dans sa déposition que le roi et la reine de Suède avaient su le complot d'avance. Le Sénat a été extrêmement alarmé, et, le Roi y venant, chacun lui en a parlé dans les termes qui outrepassent ceux d'une représentation respectueuse, et Sa Majesté a été obligé de venir lundi dernier[2] à une démarche assez humiliante, et a déclaré en plein Sénat qu'il était fâché de ce qui s'était passé; qu'il avait été surpris, mais qu'il emploierait à l'avenir tous ses soins à regagner la confiance de ses sujets, qu'il craignait d'avoir perdue. C'est par là qu'il a fait sa paix; à quoi a beaucoup contribué une autre déposition de l'officier susmentionné, qui a dit que, lui-même venant la veille où la chose devait se faire à la cour, pour demander les derniers ordres du Roi et de la Reine, tous les deux avaient témoigné beaucoup de répugnance pour l'exécution et l'avaient voulu empêcher, mais n'en avaient plus été les maîtres, puisque le comte de Brahe avait persisté, malgré cela, dans la résolution de frapper le coup, et l'aurait fait, si la chaloupe qui venait de sa terre apporter des cartouches, n'était arrivée trop tard, ce qui fut cause qu'on renvoya la chose jusqu'à la nuit d'après, où elle fut découverte. Le ministre de Russie[3] joue en ceci un personnage bien singulier, et ceux qui sont présentement dans l'inquisition, sont, pour ainsi dire, les seuls avec lesquels il a

Potsdam, 12. Juli 1756.

Da Ew. Excellenz ausser allem Zweifel bereits das Duplicat der letzteren Relation vom 2. dieses sub numero 97 von dem Herrn Grafen von Solms zu Stockholm erhalten und aus solcher das humiliante Bekenntniss und Démarche, so der König von Schweden gegen den Senat thun müssen, ersehen haben werden, so muss ich gestehen, dass des Königs Majestät ich fast nie in einer grösseren Surprise gesehen, als die gewesen ist, wie Höchstdieselbe diese Nachricht gelesen haben, zumalen da Sie seit fast einem halben Jahre her in allen Dero Schreiben an die Königin von Schweden nichts anders gethan, als alle Modération zu predigen,[4] vor alle violente Démarches sehr zu warnen und zu einem güttlichen Accommodement und glimpflichen Betragen anzurathen und zu bitten, wie es dann auch geschienen, als ob solchen Repräsentationen und beständigen Insinuationen, sowohl durch Schreiben als durch den Grafen Solms, statt gegeben worden, dass also des Königs Ma-

[1] Vergl. S. 28. — [2] 28. Juni. — [3] Panin. Vergl. Bd. XI, 213. — [4] Vergl. Bd. XII, 514.

vécu pendant cette Diète-ci. On dit même que son nom a paru dans les protocoles de cette affaire, mais je ne puis rien dire là-dessus avec assurance. Le ministre de Danemark,[1] au contraire, s'est rendu fort agréable à cette occasion, parcequ'il a offert l'assistance de sa cour, au cas qu'il y aurait un changement dans la forme du gouvernement à craindre; selon qu'on m'a dit, il n'a pourtant pas fait une déclaration formelle à ce sujet, et cela n'a été qu'un discours qu'il a tenu aux principaux des sénateurs."

jestät fest geglaubet haben, wie weder der König noch die Königin von Schweden von der dort entdeckten noiren Trame etwas gewusst haben könnten.

Da inzwischen des Etats- und Cabinetsminister Herrn Grafen von Finckenstein Excellenz ohnlängsten schon die erstere Relation des Herrn Grafen von Solms dem englischen Minister Herrn Mitchell communiciren müssen,[2] mit der Insinuation, dass des Königs Majestät von allen dasigen Sachen und Differenzien nicht im geringsten meliret wären, so haben Sie vor gut gefunden, dass auch die vorgedachte letztere Relation des Grafen von Solms, es sei von Ew. Excellenz oder von des Herrn Grafen von Finckenstein Excellenz, communiciret werde, welches ich auf allergnädigsten Befehl Ew. Excellenz, hierdurch melden sollen. Dem Grafen Solms haben Se. Königl. Majestät inzwischen zu antworten befohlen,[3] dass es Deroselben zum höchsten leid thäte, dergleichen vernehmen zu müssen; wie Sie aber nicht davor könnten, noch jemalen an allem dergleichen nicht den geringsten Theil genommen, noch etwas davon präsumiren können und in nichts meliret wären, so wüssten Sie Dero Ortes auch nichts dazu zu thun noch zu sagen. Welches alles Ew. Excellenz hierdurch schuldigst melde und nur noch hinzufüge, dass, was Deroselben von Sr. Königl. Majestät Surprise über solche nie erwartete noch gelaubete Nachricht angeführet, nur vor mich und zu Ew. Excellenz Direction geschehen ist.

Eichel.

P. S.

Es ist unter denen heute früh von Berlin mit dem ordinären Jäger hieher gekommenen Briefen einer mit befindlich gewesen, bei dessen Eröffnung Se. Königl. Majestät zu Dero besonderen Surprise gefunden haben, dass solcher von dem Ew. Excellenz bekannten Grafen Wrangel[4] sei, der zu Berlin angekommen.[5] Da des Königs Majestät demselben in der Anlage antworten lassen,[6] dass er morgen Nachmittag in dem grössesten Incognito nach Sanssouci kommen und sich durch die Domestiquen vor einen hamburger Kaufmann melden lassen soll, so haben Höchstdieselbe mir zugleich befohlen, diese Antwort an Ew. Excellenz zu adressiren, damit Dieselbe besorgen möchten, dass solche richtig in

[1] Asseburg. — [2] Vergl. S. 27. — [3] Demgemäss eigenhändiges P. S. des Grafen Podewils zu dem Ministerialerlass vom 13. Juli. — [4] Vergl. Bd. XII, 499. — [5] Schreiben Wrangel's, Berlin 11. Juli, mit der Mittheilung, dass er ein Schreiben der Königin von Schweden dem Könige zu überreichen habe. — [6] Liegt nicht vor.

dessen Hände käme. Ich trage dahero auch kein Bedenken, Ew. Excellenz dessen ganzes Schreiben, obschon in dem grössesten Vertrauen hierbei zu communiciren, um daraus dessen Namen, unter welchem er zu Berlin befindlich, und dessen Logis zu ersehen, welchen Brief aber mir ohnvorgreiflich gegen morgen früh zurückerbitte, und muss übrigens Ew. Excellenz gehorsamst anheimgeben, was Dieselbe wegen der sicheren Besorgung dieses Briefes, und damit aller Éclat darunter vermieden werde, zu disponiren geruhen wollen.

Nach der Ausfertigung.

7688. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A BAIREUTH.

[Potsdam,] 12 [juillet 1756].

Ma très chère Sœur. J'ai reçu hier la lettre remplie de tendresse et d'amitié que vous avez eu la bonté de m'écrire. Nous nous trouvons à peu près ici dans la même situation qu'il y a huit jours, nous préparant à tout évènement, et cependant n'en faisant pas assez pour donner de l'ombrage, qu'à ceux qui en veulent prendre. Je prends à présent les eaux d'Éger, qui me font un bien infini. Il y a eu un grand tapage en Suède.[1] J'ai tant prié ma sœur de se tenir tranquille! mais il n'y a pas eu moyen. Cela est très fâcheux et vient fort mal à propos dans les circonstances présentes. Je ne vous en dis pas davantage, ma très chère sœur, de crainte de vous ennuyer, vous priant de me croire avec la plus parfaite tendresse, ma très chère sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

7689. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 12 juillet 1756.

J'ai reçu votre rapport du 3 de ce mois,[2] au sujet duquel je ne saurais vous dissimuler que j'en eus peu de satisfaction, vu l'extrême sècheresse[3] qui y règne partout par rapport aux affaires intéressantes, en sorte que, pour cette fois-ci, il m'a valu autant que si je ne l'avais point reçu.

Comme il ne saurait manquer que dans un temps si critique que celui-ci, où toutes les affaires sont dans une fermentation extrême, vous ne sauriez me rendre vos rapports très intéressants et instructifs; pourvu que vous preniez mes intérêts bien à cœur, je me flatte que la première ordinaire m'apportera des rapports de votre part dont j'aurai lieu d'être content par les matières intéressantes qu'ils comprendront;

[1] Vergl. S. 56. — [2] Vergl. über diesen Bericht Klinggräffen's Nr. 7711. — [3] Vergl. Bd. XII, 334.

aussi faut-il que, dans un moment que celui-ci, vous employiez l'attention la plus scrupuleuse et vous tourniez de tout côté, afin de pouvoir m'instruire le plus exactement et en détail de tout ce qui se fait d'arrangements là-bas.

Federic.

Nach dem Concept.

7690. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

Lehwaldt übersendet, Königsberg 6. Juli, Nachrichten von der russischen Grenze, die „der Jude Mendel Joseph aus Mitau, welcher vermöge eines Schutzbriefes allhier in Königsberg sich etabliret, mir angezeiget hat. Er sei nämlich den 28. Juni um 11 Uhr Morgens aus Mitau, 7 Meilen von Riga, abgereiset. Es ständen bei Mitau 1 Regiment Cavallerie und 2 Regimenter Infanterie, die unter der Ordre des Generals Ré täglich exercirten und feuerten, auch die Regimentsstücke bei sich hätten . . . So viel sei gewiss, dass 15 bis 16 Generals in Riga sich befänden, welche erst Ordre gehabt, weit in Russland zu marschiren, nachher aber Contre-Ordre bekommen . . . und er habe sonst weiter nichts mehr erfahren, als dass vor Johanni die Ausfuhr des Getreides verboten gewesen, nunmehro aber wieder frei gegeben worden."

[Potsdam, Juli 1756.][1]

So glaubte Ich nach den Umständen, dass vor dies Jahr vorbei, und werden wohl nicht wieder zusammenkommen im September, so zu spät in den Landen. Bis Ende dieses Monates aber abwarten; siehet man, dass dann nichts, so können die Regimenter in ihre Quartiere und auseinandergehen, aber dann doch vor künftiges Jahr seine Anstalten machen, wann das nöthig wäre.

Lehwaldt meldet weitere Nachrichten, die er von dem aus Königsberg stammenden Hofmeister eines bei Mitau wohnenden russischen Generals erhalten: „Viele Regimenter haben zwar Ordre gehabt, herunter nach Riga zu kommen, um, wie es geheissen, embarquirt zu werden, allein anderweitige Ordre nachher erhalten, unterwegens Halte zu machen. Es wären in Kurland gar keine Magazins und dorten alles ganz geruhig und stille und würde auch weiter nichts von einiger Rüstung gehöret; die Ausfuhr des Getreides sei zwar verboten gewesen, aber bereits wieder frei gegeben worden."

Lehwaldt berichtet, Königsberg 6. Juli, dass es schwer angehen würde, „360 extraübercomplete Dragoner zu stellen, . . . indem der Generallieutenant von Massow alle alten Degen, Carabiner und Pistolen von hier abholen lassen."

360 Uebercomplete. Wenn er meinet, dass die Russen auseinandergehen, nicht nöthig, dass dies Jahr geschafft, und würde sehen zu arrangiren mit Massow;

[1] Erlasse nach Königsberg erfolgten meist 6—7 Tage nach dem Datum der Berichte.

und wenn dies Jahr nichts würde, kann nicht wissen, was künftig geschiehet.

Für die Antworten ertheilte Weisungen. Nach Notizen des Cabinetssecretärs in margine der Berichte.

7691. AN DEN ETATSMINISTER VON SCHLABRENDORFF IN BRESLAU.

Schlabrendorff berichtet, Breslau 10. Juli, über die Nachrichten eines Agenten aus Mähren: „Zufoderst confirmiret derselbe, dass bei der Fortification von Olmütz eifrig fortgearbeitet, auch viele Ammunition von Wien dahin geschaffet werde. Demnächst versichert derselbe, dass von Anlegung einiger Magazine oder auch einem Marsch der Regimenter noch zur Zeit nichts zu hören sei . . . Ein Krieg werde dort ohnvermeidlich gehalten, weil Frankreich Ew. Majestät solchen schon angekündigt habe und im Clevischen eingefallen wäre, wobei man sich dann zugleich einen guten Ausschlag für den wienerschen Hof für gewiss promittiret und übrigens noch wissen wolle, dass ein starkes Corps Truppen gegen die Grafschaft Glatz und ein anderes gegen Neisse zu stehen kommen werde. Ausser diesen Nachrichten habe ich noch durch einen andern Canal vernommen, dass die Oesterreicher, wann es zu einer Ruptur kommen sollte, Willens wären, bei Eger ein Corps d'armée zusammenzuziehen und damit recta nach Sachsen zu gehen."

[Potsdam, Juli 1756.][1]

Ist alles gut, aber habe Zeitung vom wirklichen Marsch. Sein Mensch muss bis Olmütz nicht gewesen sein.

Für die Antwort ertheilte Weisungen. Nach Notizen des Cabinetssecretärs in margine des Berichts.

7692. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A COMPIÈGNE.

Knyphausen berichtet, Paris 2. Juli, in einem Postscript zu dem an den König allein gerichteten Immediatbericht,[2] in Beantwortung des Erlasses vom 12. Juni:[3] ,,Quant à l'éclaircissement que Votre Majesté me demande sur la façon actuelle de penser de la cour de France à Son égard et le degré de confiance qu'Elle saurait prendre en cette dernière, j'observerai primo, que la confiance qu'on avait prise en Votre Majesté, et qui, après avoir éprouvé différentes altérations, se trouvait tout-à-fait établie au moment de la mission de M. de Nivernois, a été entièrement détruite par la convention de neutralité conclue entre Elle et l'Angleterre. Le peu d'égard qu'on accuse

[1] Die Erlasse an Schlabrendorff erfolgten gewöhnlich 2—4 Tage nach dem Datum der Berichte. — [2] Vergl. S. 55. — [3] Vergl. Bd. XII, Nr. 7559 S. 400.

Votre Majesté d'avoir marqué à la France en cette occasion, et le moment qu'Elle a choisi pour Se porter à cette démarche, ont entièrement aliéné à Son égard le ministère de France et toute la nation. Le Roi en a eu le cœur ulcéré au delà de toute expression, et il est certain que, sans cet évènement, le système qu'on vient d'établir, et qui avait été rejeté en 1751 et depuis à différentes reprises,[1] n'aurait jamais eu lieu. J'ajouterai cependant que, comme l'alliance qu'on vient de former avec la maison d'Autriche, est sujette à de grands inconvénients, dont on ne tardera pas à s'apercevoir, qu'elle est antipathique à toute la nation et qu'elle répugne à plusieurs membres du conseil, il pourrait bien arriver qu'on en revînt après la fin de la guerre présente à l'ancien système, principalement si Votre Majesté Se comporte avec modération et qu'Elle ne marque aucun ressentiment envers la France. J'estime donc que, si Votre Majesté est d'opinion que l'alliance de la France Lui soit avantageuse, rien ne saurait mieux L'éclaircir sur les vraies dispositions de cette cour, ni La justifier davantage dans l'esprit du ministère que la proposition du renouvellement de Son traité d'alliance défensive dont j'ai fait mention dans mes précédents et très humbles rapports. On pourrait même sonder le ministère de France indirectement à cet égard et de manière à ne point commettre Votre Majesté, ni L'exposer à un refus. — Secundo, pour ce qui concerne la façon actuelle de penser du ministère de France à Son égard, je ne dois point laisser ignorer à Votre Majesté que ceux qui ont été les promoteurs du nouveau système, ont allégué pour leur justification les motifs suivants: que Votre Majesté était un prince en lequel la France ne saurait sans danger placer sa confiance; que, dans toutes les occasions où cette cour se trouverait exposée, Elle lui tournerait le dos, ainsi qu'Elle l'avait fait en dernier lieu, et qu'Elle l'avait déjà abandonnée d'autres fois; que les alliances qu'on pourrait contracter avec Votre Majesté, seraient donc non seulement inutiles pour la France, mais même dangereuses, attendu que la haine implacable que la maison d'Autriche avait vouée à Votre Majesté, jointe à la dûreté avec laquelle Elle traitait tous Ses voisins, armeraient tôt ou tard l'Allemagne contre Elle et pourraient y susciter une guerre dont la France partagerait les risques et les frais, sans pouvoir en retirer aucune utilité. Ce poison, qu'on a répandu avec adresse, et dont les esprits sont maintenant assez généralement imbus, n'est pas le seul dont on ait fait usage contre Votre Majesté; on a ajouté au raisonnement que je viens de rapporter, que les deux tiers de la puissance de Votre Majesté consistaient dans Ses qualités personnelles, dans Son courage, Son activité, Son amour pour le travail, l'application avec laquelle Elle gouvernait Son royaume; que l'armée qu'Elle avait actuellement sur pied, était supérieure à l'étendue et à la population de Ses États, qu'Elle ne saurait la recruter en temps de guerre; que, par Ses finances, Elle n'était d'ailleurs pas en état de pouvoir soutenir la guerre au delà d'un temps fort court, après lequel Elle serait à la charge de Ses alliés; que, la puissance actuelle de Votre Majesté étant donc plutôt artificielle et personnelle qu'inhérente à Ses États, Elle n'était point un allié sur lequel on pût fonder un système stable et permanent, tel qu'il convenait que l'eût une puissance comme la France. Enfin, d'autres ont observé que la puissance de Votre Majesté était parvenue au période où il était désirable qu'elle restât pour les intérêts de la France, qui, en L'aidant à S'agrandir et à acquérir la Silésie, n'avait eu d'autre but que de former un contre-poids en Allemagne qui pût tenir en équilibre la balance du Corps Germanique contre les usurpations de la maison d'Autriche; que, cet équilibre étant donc une fois établi et modifié d'une façon avantageuse pour la France, il ne serait pas conforme à la prudence de s'exposer à le déranger ou à le détruire, en aidant Votre Majesté à Se fortifier et à faire de nouvelles conquêtes. — Je passe maintenant au dernier article de la lettre susalléguée de Votre Majesté, par lequel Elle me demande des éclaircissements sur la façon actuelle de penser de Madame de Pompadour, du sieur de Machault et du maréchal de Belle-Isle à Son égard. La première a toujours regardé Votre Majesté comme un prince extrêmement hardi et entreprenant, et qu'elle a redouté à différents égards, non seule-

[1] Vergl. Bd. XII, 179.

ment comme pouvant entraîner le Roi dans des entreprises qui seraient contraires à ses vues personnelles, mais aussi comme pouvant par les seuls exemples qu'Elle donne à ce Prince, et l'émulation que Sa conduite est capable d'inspirer, le tirer de l'état d'indolence et d'inaction dans lequel on cherche à l'entretenir. Elle n'a donc jamais été portée pour Votre Majesté en aucune occasion. Les ministres d'Angleterre et d'Autriche ont de tout temps été ceux qu'elle a le plus favorisés,[1] et elle a saisi avec un empressement singulier l'évènement de la convention de neutralité conclue entre Votre Majesté et l'Angleterre, pour déterminer le Roi et le conseil à adopter le plan proposé à elle à différentes reprises par le comte de Kaunitz. Le sieur de Machault a de tout temps été entièrement dévoué à la Marquise; il suit en tout sa volonté et se conforme à son avis en toutes les occasions. Il est, ainsi qu'elle, ennemi juré du comte d'Argenson,[2] et en cette qualité, ainsi qu'en celle de ministre de la marine, toutes les liaisons qui peuvent servir d'acheminement à une guerre de terre, lui répugnent singulièrement. Ce serait donc se faire une illusion bien grossière, que de le mettre au nombre des partisans de Votre Majesté. Mais, heureusement, il influe peu sur les affaires étrangères et est doué d'ailleurs de peu d'activité et d'expérience. Le maréchal de Belle-Isle a été de tout temps le partisan le plus zélé et le plus ardent de Votre Majesté qu'Elle ait eu dans ce pays-ci.[3] Mais Sa convention de neutralité avec l'Angleterre a prodigieusement ralenti la chaleur avec laquelle il parlait autrefois en Sa faveur, et l'a d'autant plus affligé et humilié que c'était lui qui avait été le principal promoteur de la mission de M. de Nivernois,[4] et qui avait rassuré le conseil sur les soupçons qu'on commençait déjà à avoir ici lors du départ de ce dernier.[5] Cet évènement, joint à l'indisposition actuelle du Roi et de tout le conseil contre Votre Majesté, fera que le maréchal de Belle-Isle n'hasardera jamais d'ouvrir aucun avis en Sa faveur."

Knyphausen meldet, Paris 2. Juli, in dem an das Ministerium und den König zugleich gerichteten Bericht, über die Absicht Frankreichs, ein Truppencorps nach Corsica zu entsenden, und über die Anbahnung von Verhandlungen Frankreichs mit Genua[6] und Baiern[7] zum Abschluss von Subsidienverträgen. Knyphausen meldet weiter, dass durch das Geschwader des Admirals La Galissonnière ein dänisches Fahrzeug aufgebracht worden sei. ,,Le ministre de Danemark . . . est extrêmement surpris de cet évènement et craint fort qu'il ne fasse un fort mauvais effet à sa cour, après toutes les facilités qu'elle a apportées à l'armement qu'elle vient de faire,[8] et auquel elle s'est uniquement prêtée en vue de complaire à la France. Plusieurs personnes pensent que l'Angleterre pourrait bien profiter de cet incident, pour semer de la mésintelligence entre les deux cours et tempérer la chaleur avec laquelle le Danemark a paru se prêter dans ces derniers temps aux vues de la France . . . . La négociation de la France avec la cour de Madrid[9] . . . est, selon toutes les apparences, beaucoup plus avancée qu'on ne le croit en Angleterre, et . . . l'intimité de l'ambassadeur d'Espagne avec M. Rouillé, l'abbé de Bernis et le comte de Starhemberg augmente de jour en jour. Le ministère d'Angleterre n'a donc pas un moment à perdre, s'il veut s'opposer à la réussite de cette négociation, ainsi que son intérêt l'exige."

Potsdam, 13 juillet 1756.

J'ai reçu votre rapport du 2 de ce mois. Je suis très content de la relation immédiate que vous y avez jointe. Dans la conjoncture présente, il ne m'importe pas d'apprendre des choses agréables, mais de savoir des vérités; c'est pourquoi aussi vous ne devez point me ménager, mais me mander tout purement et naturellement les choses

[1] Vergl. Bd. IX, 444; XI, 1 — [2] Vergl. Bd. X, 405; XII, 424. — [3] Vergl. Bd. XII, 507. — [4] Vergl. Bd. XI, 242. — [5] Vergl. Bd. XI, 374. — [6] Vergl. Bd. XII, 446. — [7] Vergl. Bd. XII, 480. — [8] Vergl. Bd. XII, 502. — [9] Vergl. Bd. XII, 515.

telles qu'elles sont véritablement. Cependant, il est toujours bon, afin que les propos mauvais et mal fondés qui se débitent là où vous vous trouvez, ne fassent pas trop d'impression au public, ni ne s'enracinent tout-à-fait, que vous deviez avoir soin de glisser dans le public, en parlant là-dessus à toute sorte de gens, les ministres de France exceptés, auxquels vous n'en direz rien, les insinuations suivantes, savoir: que, quant à l'animosité de la cour de Vienne contre moi, on avait raison de dire en France qu'elle était si grande et extraordinaire que, si on sentait là que la France, restant alliée avec moi, saurait avoir tôt ou tard la guerre avec les Autrichiens, il fallait que j'avouasse qu'on accusait juste là-dessus. Cependant, comme les Français marquaient tant de répugnance pour m'assister dans une guerre où je pourrais être engagé avec l'Autriche, il me paraissait que cela justifiait les mesures que j'avais prises dans la guerre présente. Que le cas était bien différent en ceci entre moi et l'Impératrice-Reine; que, par mon traité précédent avec la France, elle m'avait garanti mes possessions en[1] Europe et que j'avais garanti les leurs réciproquement; que, les affaires de l'Amérique n'étant donc point comprises dans nos traités, ils avaient mauvaise grâce à s'offenser du déni de secours que je ne leur dois pas. Que la reine de Hongrie, qui a eu un traité avec l'Angleterre, semblable à peu près à celui que j'avais avec la France, s'est servie du même argument que moi envers l'Angleterre, en lui déclarant que ses traités, étant relatifs aux possessions des deux cours en Europe, ne pouvaient point être étendus sur l'Amérique, et que par conséquent la reine de Hongrie, n'étant tenue par aucun engagement à se mêler de la guerre présente, avait fait un traité de neutralité avec la France. Or, si cet argument est bon dans la bouche de la Reine-Impératrice, il doit être encore meilleur pour moi, parceque mon traité avec la France est expiré[2] et que celui de la reine de Hongrie avec l'Angleterre ne l'est pas de longtemps. Si donc on s'imagine en France que je serais obligé de faire la guerre sans raison, quand ils le jugeraient à propos, ils se sont lourdement trompés, je croyais être leur allié et non pas leur valet. Faites remarquer surtout à vos beaux raisonneurs la contradiction dans laquelle ils tombent: les uns disent que je suis trop puissant et que la France doit s'opposer à mon agrandissement; les autres disent que ce n'est qu'une force précaire, qui n'est que l'ouvrage de l'industrie, que la Prusse sera un allié qui deviendra à charge à la France, c'est donc dire que la Prusse est trop faible. Que ces gens, de grâce, se décident donc et conviennent avec eux-mêmes si je suis ou trop puissant ou trop faible pour eux. Je me suis aperçu de longue main qu'on avait en France de la prédilection pour la cour

[1] Für das Folgende bis zum Schluss des Erlasses liegt ein eigenhändiges Concept vor. Der Anfang dieses Conceptes fehlt in den Acten; es begann wahrscheinlich schon mit den Worten: „Je suis très content de la relation immédiate etc." —
[2] Vergl. Bd. I, 257; XII, 507.

de Vienne et de la méfiance contre moi; aurait-il été prudent, vu la façon de penser de vos gens, de s'embarquer avec eux à tout hasard? Quant au système qu'ils ont adopté présentement, il est si forcé et si contraire à leurs intérêts permanents qu'il faut attendre qu'ils en sentent eux-mêmes l'incompatibilité avec évidence; mes démarches leur paraîtront innocentes, dès qu'ils verront que la maison de Bourbon et celle d'Autriche ont des vues et des intérêts diamétralement opposés, mais à présent qu'ils abondent encore dans leur sens et qu'ils sont dans les premiers moments de leur ivresse, il faut les laisser aller, jusqu'à ce qu'ils commencent à cuver leur vin.

Sur ce qu'ils m'accusent d'agir durement envers mes voisins — ces voisins qu'on sous-entend, sont le roi de Pologne et le duc de Mecklembourg —, je prie qu'on me dise si jamais j'ai envoyé contre le gré de ces princes des corps de troupes, comme les Français vont en envoyer aux Gênois,[1] et si je les ai traités avec la hauteur que le sieur d'Affry a traité les Hollandais?[2] Mais voilà des choses que leur amour-propre leur cache, et dont ils ne conviendront point. Un roi de France, à ce qu'on dit à présent, est un assez grand prince pour endurer des avanies, pour moi qui ne suis qu'un petit prince en comparaison de lui, je préfère mon honneur à la possession de toute la terre, et j'avoue que je n'ai pas la modération de me voir insulter impunément, ni par un roi de Pologne, ni par un duc de Mecklembourg. Français premier qui était un preux chevalier, aurait sûrement décidé en ma faveur.

Federic.

Nach dem Concept, zum grossen Theil eigenhändig. Vergl. S. 63 Anm. 1.

7693. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Hellen berichtet, Haag 6. Juli, über eine Unterredung, die er mit dem englischen Gesandten Yorke gehabt: Le sieur Yorke dit „que, comme l'intérêt de la religion était un des meilleurs arguments qu'on pourrait prêcher ici, et qui serait capable de faire sortir ces gens-ci de leur léthargie, il serait fort à souhaiter que nos cours voulussent nous mettre au fait de ce qu'on avait pu découvrir, et ce qu'on pourrait pénétrer encore des démarches que l'on faisait de l'autre côté pour la[3] mettre en danger, afin de donner plus de force à nos représentations."

Potsdam, 13 juillet 1756.

J'ai reçu votre rapport du 6 de ce mois, et quant aux informations que vous demandez pour être au fait des démarches que les Autrichiens ont faites contre la religion protestante, j'ai ordonné à mes ministres au département des affaires [étrangères][4] de vous en envoyer un détail circonstancié, afin que vous en fassiez votre usage et en communiquiez avec le sieur Yorke, qui apparemment aura de sa cour les mêmes informations.

[1] Corsica (vergl. Bd. XII, 446) gehörte der Republik Genua. — [2] Vergl. Bd. XII, 510. — [3] La religion protestante. — [4] Vergl. Nr. 7684.

Au reste, tâchez au possible d'être instruit de ce que le sieur Swart[1] mande aux États-Généraux et au Pensionnaire par rapport à la situation présente des affaires à la cour de Pétersbourg, et mandez-moi tout ce que vous aurez appris sur cet objet.

Federic.

Nach dem Concept.

7694. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 13 juillet 1756.

Comme j'apprends que le sieur Mackenzie, émissaire français à Pétersbourg sous le nom de Douglas, a un frère nommé de même Mackenzie à Dresde, à qui le comte Brühl doit avoir fait depuis peu un compliment bien flatteur du service important que son frère lui avait rendu à la cour de Pétersbourg, j'ai bien voulu vous en avertir, afin que vous tâchiez de faire connaissance avec ce Mackenzie à Dresde, pour voir s'il n'y a pas moyen de tirer de celui-ci quelques lumières de ce que son frère négocie à Pétersbourg, et des autres [affaires] qui sont là au tapis.

Federic.

Nach dem Concept.

7695. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 2. Juli: „Je me suis entretenu ces jours-ci avec les ministres de cette cour sur le contenu des derniers ordres de Votre Majesté,[2] qui ont été charmés d'apprendre qu'Elle continuait dans la ferme résolution de soutenir Ses engagements avec l'Angleterre à tout évènement. L'on est dans de pareils sentiments ici à l'égard de Votre Majesté, mais l'on y croit que, vu la position présente des affaires générales et en particulier celle où l'on se trouve être vis-à-vis de la Russie, il ne conviendrait dans le moment présent pour le bien de la cause commune de prendre des liaisons ostensibles plus fortes et encore plus solides avec Votre Majesté [jusqu'à ce] que, préalablement, on ne vît un peu plus clair dans la conduite de la cour de Pétersbourg, et cela uniquement de crainte de donner davantage de jalousie à cette cour-là; mais, dès l'instant qu'on saura à peu près à quoi s'en tenir avec elle, on sera charmé alors d'entrer dans des liaisons plus étroites avec Votre

Potsdam, 13 juillet 1756.

Les dépêches que vous m'avez faites du 29 de juin et du 2 de juillet, m'ont été fidèlement rendues. Je suis dans de fortes appréhensions que le ministère britannique ne se fasse amuser encore par les Russes, et qu'ils n'en espèrent dont, au bout du compte, il ne sera rien. D'ailleurs, je m'aperçois par tout ce que vous m'en avez marqué dans votre dépêche, et vous en parlerez aux ministres, qu'ils répugnent de changer tout leur système et que leur intention est de ramener les choses dans le train où elles étaient autrefois; sur cela je ne saurais pas les condamner. En attendant, je les prie de réfléchir que, quand ils verront que

[1] Vergl. S. 15. 41. — [2] Immediaterlasse vom 15. und 19. Juni. Vergl. Bd. XII, 419. 430.

Majesté. Quelle que soit la façon de penser de la Russie, si cette puissance se tient attachée au système de l'Angleterre, les susdites liaisons pourront se prendre de concert avec elle; si, au contraire, elle adopte le système des Autrichiens, on se liera également avec Votre Majesté plus étroitement, sans la cour de Pétersbourg; ainsi, de quelque façon que cela tourne, Votre Majesté peut toujours être assurée que l'on entrera avec Elle non seulement dans toutes les liaisons les plus étroites que faire se pourra, mais, de plus, qu'on La soutiendra aussi efficacement que les forces et les ressources de cette couronne pourront le permettre . . . On soupçonne bien ici, à la vérité, que la cour de Vienne commence déjà à préparer ses matières, pour chercher à troubler l'Allemagne sous le prétexte de la religion,[1] mais, en même temps, on ne croit pas encore qu'elle soit d'accord avec la France là-dessus; quoiqu'on ait eu des avis ici, que l'on a communiqués l'ordinaire dernier au sieur Mitchell, que les Français avaient envoyé des commissaires dans les États de l'électeur de Cologne, avec le dessein, à ce que l'on présume, de préparer des quartiers pour un corps de troupes, cependant on ajoute assez peu de foi à ces avis, et on les regarde d'un œil moins attentif que les menées sourdes de la cour de Vienne auprès des Princes catholiques de l'Empire. C'est pourquoi, comme ce sera suivant toutes les apparences sous le prétexte plausible de la religion que cette cour-là cherchera à mettre en exécution ses mauvais desseins, on prie Votre Majesté, comme on en fera autant d'ici, d'éviter dans le moment présent toute dispute là-dessus à la Diète de Ratisbonne, afin de diminuer par là, autant que faire se pourra, les arguments dont les Autrichiens se servent pour animer les Princes catholiques contre les liaisons de Votre Majesté avec Sa Majesté Britannique."

la Russie leur manque, comme j'ai presque une conviction certaine que celle-ci leur manquera, il n'y aura d'autre moyen alors, pourvu qu'ils veuillent se soutenir, que de songer de bonne heure à opposer une partie de l'Europe à l'autre, afin que nous ravions la balance. J'ai donné un mémoire détaillé là-dessus au sieur Mitchell,[2] qui apparemment l'aura envoyé aux ministres. En attendant, ils verront en peu ce qu'ils auront à se promettre de la Russie ou non; mais ce qui m'en paraît de mauvais augure, c'est que j'apprends que le sieur Mackenzie ou le nommé Douglas est sur le point de prendre un caractère public, ce qui marque au moins que sa négociation va sur un bon pied, puisque, sans cela, il ne voudra pas prendre un caractère et se faire accréditer publiquement. D'ici, on entendra apparemment bientôt du bruit tant sur les préparatifs de guerre que les Autrichiens font dans leur pays avec un empressement peu commun, que sur les mesures et les arrangements que je me vois obligé de faire à mon tour pour ma sûreté; à dire jusqu'où les Autrichiens pousseront leurs desseins, voilà ce que je ne saurais dire présentement, mais que fort peu de temps nous éclaircira. Toutefois, vous direz aux ministres anglais que je serai leur allié qui ne leur sera pas à charge.

Comme[3] ils me demandent mon sentiment sur quelle manière doivent s'expliquer à Ratisbonne nos ministres touchant les affaires de la religion, je leur dirai que, selon mon opinion, il ne nous convient

[1] Vergl. Bd. XII, 511. — [2] Vergl. Bd. XII, 472. — [3] Der folgende Abschnitt liegt in einem eigenhändigen Concept mit der Weisung „Michell à Londres" vor.

pas de mollir, ni de changer de conduite; le ministère autrichien, rempli d'orgueil et de fierté, attribuerait notre modération à la crainte qu'il nous inspire, et les Princes protestants l'attribueraient à la faiblesse. Si nous sommes fondés, comme cela est notoire, à soutenir les droits et immunités des Protestants, pourquoi nous départir de ces droits qui nous appartiennent? est-ce pour ôter des prétextes à la cour de Vienne? Je réponds que, si elle en cherche, elle ne manquera pas d'en trouver; mais il se peut faire que notre généreuse fermeté leur en impose. Pour moi, je ne serai jamais de ceux qui proposent des avis timides; quand on a le droit de son côté, il faut, à ce qui me semble, aller tête levée; c'est dans des moments critiques que notre assistance peut servir aux Protestants; lorsqu'ils n'ont rien à craindre, notre appui leur devient inutile.

Quant au désir de Sa Majesté Britannique de donner des marques d'amitié de ma part au margrave d'Anspach, qu'il croit être altérée à cause des liaisons qu'il avait prises avec Sadite Majesté,[1] vous direz aux ministres que je n'avais jamais mis quelque chose à la charge du Margrave pour avoir pris de pareils engagements, mais que la raison de nos différends avait été parcequ'il y a des pactes de famille avec la branche des margraves en Franconie,[2] en conséquence desquels on ne prend point des liaisons par des traités publics, sans en faire communication aux autres branches. Et comme le Margrave avait hésité de faire communication du traité en question, je n'avais pas pu autrement que de relever cette omission envers ledit Margrave, mais qu'indépendamment de cela je me ferais toujours un véritable plaisir de me conformer aux désirs de Sa Majesté Britannique.

Federic.

Nach dem Concept, zum Theil eigenhändig. Vergl. S. 66 Anm. 3.

7696. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 12. Juli, mit Bezugnahme auf Michell's Bericht vom 2. Juli über den von dem Könige von England geäusserten Wunsch einer Versöhnung zwischen dem Könige und dem Markgrafen von Ansbach:[3] „Nous prenons la liberté de demander dans le plus profond respect les ordres de Votre Majesté de quelle manière nous devons instruire sur ce sujet le sieur Michell. Le baron de Seckendorff, qui s'est au reste trouvé jusqu'ici au timon des affaires de Sadite Altesse Sérénissime, et qui lui a mal conseillé en bien des

Potsdam, 13. Juli 1756.

Ist ganz gut; es ist aber sonst schon an Michell geschrieben worden, dass die Ursache Meines Missvergnügens gegen den Markgrafen nicht der Tractat, welchen er gemachet, gewesen, sondern dass er solchen nicht communiciret oder Mir davon Ouverture gegeben, wie es die Pacta und Verträge von der Famille erfordert hätten.

[1] Vergl. Bd. XI, 391. 392. — [2] Vergl. Bd. XI, 409. 410; XII, 502. — [3] Vergl. Nr. 7695.

occasions, venant d'avoir eu son entière démission suivant les nouvelles authentiques arrivées d'Anspach ici, il semble que, dans le cas où Votre Majesté voudrait accorder à ce Prince un retour d'amitié de Sa part, on pourrait rejeter toute la faute du passé sur les mauvaises intentions dudit ministre."[1]

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 12. Juli: „Le sieur de Maltzahn à Dresde ayant supplié Votre Majesté par son dernier rapport du 5 de ce mois[2] de vouloir bien l'instruire de la façon dont il doit s'expliquer là où il se trouve et en particulier envers le lord Stormont, ministre d'Angleterre à Dresde, par rapport aux mouvements qu'Elle a fait faire de Ses troupes dans les conjonctures présentes, nous nous trouvons entièrement hors d'état de lui donner là-dessus quelques instructions, sans avoir reçu à ce sujet préalablement les ordres de Votre Majesté."

Ich weiss nicht anders, als dass M. Mitchell schon an den Lord Stormont deshalb das nöthige geschrieben hat, worüber allenfalls der Graf von Finckenstein mit ihm sprechen wird. In gar weitläuftige Explications aber wollte Ich aus Ursachen, die der von Maltzahn von ihm[4] gemeldet hat,[5] nicht gerne gehen.

Podewils und Finckenstein unterbreiten, Berlin 12. Juli, mit Bezugnahme auf Klinggräffen's Bericht vom 3. Juli,[3] dem Könige den Vorschlag, die preussischen Gesandtschaftsarchive in Wien, im Fall einer Abberufung der preussischen Vertreter, dem churbraunschweigischen Gesandten Baron Steinberg anzuvertrauen.

Gut! Aber wenn es zum Ernst kommen sollte, so wird auch der nicht lange dort bleiben.

Mündliche Resolutionen. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7697. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 12. Juli, über die Ausführung des ihm am vorhergehenden Tage durch den Cabinetssecretär übermittelten Auftrages:[6] „Quant à la négociation de la France avec l'Espagne, M. Mitchell m'a dit que, quelques plausibles que fussent les raisons qu'il avait pour être incrédule jusqu'ici à cet égard, il avait cependant déjà écrit à sa cour sur les avis précédents que Votre

Potsdam, 13. Juli 1756.

Das ist alles recht sehr gut, er muss aber M. Mitchell sehr poliment insinuiren, dass Ich ihm dergleichen Nachrichten zwar vor sich, hauptsächlich aber mit deshalb communiciren liesse, damit er seinem Hofe solche, so wie sie

[1] Vergl. Bd. X, 437; XI, 409. 410. — [2] Vergl. Nr. 7675 S. 47. — [3] Klinggräffen berichtet, Wien 3. Juli, auf den Erlass vom 26. Juni (Bd. XII, 464): „Je ne crois pas que le sieur Keith se charge volontiers de mes archives; je doute qu'il ait de la place pour cela; quand le cas existera, je tâcherai de le persuader; mais je ne sais pas comment fera le sieur de Diest, dont les archives occupent une assez grande salle seule." — [4] Stormont. — [5] Vergl. S. 47. 49. — [6] Vergl. Nr. 7685.

Majesté avait eu la bonté de lui donner,[1] et lui avait recommandé de veiller sur cette affaire, et qu'il y insisterait de nouveau par la poste de demain." Finckenstein hat erwidert, dass, wenn auch die Abwendung Spaniens von England dem Interesse Spaniens zu widersprechen scheine, so habe man doch an dem eben geschlossenen widernatürlichen Bündniss Frankreichs und Oesterreichs ein schlagendes Beispiel vor Augen, wie schnell das Interesse eines Staates den persönlichen Leidenschaften der Regierungsleiter geopfert werden könne. „Le sieur Mitchell est convenu avec moi de la possibilité de la chose et de la nécessité qui en résultait pour éclairer cette négociation de près, et pour mettre tout en usage pour la contrecarrer."

wären, communicirete, welcher am besten im Stande wäre zu beurtheilen, wie weit solche Grund hätten oder nicht. Ich glaubte inzwischen allemal, dass Ich wohl thäte, seinem Hof davon freundschaftliche und vertrauete Communication zu thun und zu avertiren.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7698. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 12. Juli: „Le sieur de Wulfwenstjerna m'a dit que la démarche que le Roi [de Suède] venait de faire dans le Sénat,[2] avait produit un effet admirable; que ce Prince s'était borné à y déclarer que la trame qui avait été découverte, lui faisait horreur et qu'il ne pouvait que détester les auteurs de cet horrible complot; que, pour lui, il ne demandait que de régner selon les lois fondamentales du royaume, qu'il regarderait désormais comme ses propres lois; que cet évènement lui avait ouvert les yeux sur le caractère de quelques personnes qui avaient surpris sa confiance, et qu'il ne désirait que de regagner et de se conserver la confiance des États. Que l'on avait, d'ailleurs, remarqué avec plaisir qu'au jour de cour qui s'était tenu depuis, la Reine avait fait un accueil gracieux à tout le monde, sans marquer de ces distinctions mortifiantes qui avaient si fort révolté jusqu'ici les chefs du parti dominant; ce qui, joint à la déclaration du Roi et à la manière gracieuse dont il avait conféré le régiment des gardes au Maréchal de la Diète,[3] avait beaucoup contribué à adoucir et à ramener les esprits. Que le maréchal de la cour Horn et le comte Brahe[4] paieraient cette affaire de leur tête; que l'exécution devait se faire, à ce qu'on disait, sur la place du Nord, qui est au centre de la ville, et qu'il croyait même que cela serait déjà fait actuellement . . . Le sieur de Wulfwenstjerna ajouta que, quelque tragique que fût cette scène et quelque affecté qu'il en eût été pendant les premiers jours, il commençait à s'en consoler, puisque tout le contenu de ses dernières lettres lui donnait lieu d'espérer qu'il en résulterait un bien pour la réunion de la cour et du Sénat."

Potsdam, 13. Juli 1756.

Ich danke ihm recht sehr vor die Nachricht; Ich glaube aber, der König und die Königin werden lange zu thun haben, dieses wieder in Ordnung zu bringen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

[1] Vergl. S. 40. — [2] Vergl. S. 56. — [3] General Fersen. — [4] Vergl. S. 56.

7699. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 12. Juli, über eine Unterredung mit Puebla, in welcher er über die in der Grafschaft Glatz vorgekommene Grenzverletzung Klage geführt hat.[1] „Ce ministre m'a chargé de le mettre aux pieds de Votre Majesté et de L'assurer qu'il ne manquerait pas de mander à sa cour [ce que je lui ai dit], et qu'il était bien persuadé que, si les circonstances étaient telles que je les lui ai détaillées, l'Impératrice-Reine ne manquerait pas de faire châtier les transgresseurs, comme ayant absolument agi contre ses ordres les plus précis de respecter le territoire de Votre Majesté, cette Princesse ne demandant rien mieux que de cultiver et entretenir un bon voisinage avec Votre Majesté."

Potsdam, 13. Juli 1756.

Recht gut. Wir wollen aber erst sehen, wie sich sein Hof darüber expliciren wird.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7700. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 13. Juli 1756.

Ich habe des Königs Majestät einen ganz fidelen Rapport gethan von allem, was Ew. Excellenz mir in Dero gestrigen Schreiben[2] von dem Baron Wrangel[3] und dessen Aeusserungen bekannt zu machen geruhen wollen; es ist Höchstderoselben sehr lieb gewesen, davon einigermaassen präveniret zu sein, um Sich darüber desto besser expliciren zu können, und daferne er keine andere Sachen als die, deren er sich gegen Ew. Excellenz geäussert, in der Tasche hat, dörften solche schlechte Fortune machen und dessen Séjour hier im Lande von keiner langen Dauer sein. Das von Ew. Excellenz mir übersandte Schreiben an ihn haben des Königs Majestät zu Sich genommen, um ihm solches Selbst zuzustellen, und werden Sie ihn übrigens heute Nachmittag um 4 Uhr in Sanssouci erwarten.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

7701. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 13. Juli, über Mittheilungen, die ihm durch ein Schreiben aus Genf zugegangen sind: „La lettre d'un capitaine d'infanterie, écrite le 15 de juin à un de ses amis à Marseille, ne donne pas du siège du fort

Potsdam, 14. Juli 1756.

Woferne man auf diese Nachrichten sichere Statt machen kann, so siehet man so viel daraus, dass die Sachen derer Franzosen bei

[1] Vergl. Nr. 7683. — [2] Liegt nicht vor. — [3] Vergl. S. 57.

de Saint-Philippe des espérances flatteuses. Il dit tout net qu'on ne prendra jamais cette place; que tout ce qu'on a fait ici, est à pure perte; que nos batteries ne sont pas plus tôt établies qu'elles sont démontées; que le bataillon d'artillerie qu'on y avait fait passer, est presque tout détruit; que, pour suppléer aux fonctions des artilleristes, on a été obligé d'y joindre 4 compagnies du régiment de Soissonnais; que l'armée se détruit et qu'elle y périra toute, avant qu'on réduise la place . . . Bientôt la Provence n'aura plus ni artillerie ni munition de guerre, et la désolation s'y fait déjà sentir de toute part; l'on ne paie personne, les caisses sont vides et tel qui croit gagner beaucoup, achève de se ruiner."

Port Mahon[2] nicht nach Wunsch gehen; welches aber bei denen jetzigen Umständen leider so ein kleines Object ist, das nichts deciditet.

Podewils berichtet, Berlin 13. Juli, dass der englische Gesandte Mitchell nach den ihm aus dem Berichte des Grafen Solms vom 2. Juli[1] gemachten Mittheilungen versprochen habe, seinen Hof von den Vorgängen in Schweden und von den steten Bemühungen des Königs von Preussen zur Herstellung der Einigkeit in Stockholm in Kenntniss zu setzen.

Recht sehr gut.

Mündliche Resolutionen. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7702. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Plotho berichtet, Regensburg 5. Juli, nach Erwähnung der Reise des Baron Teuffel nach Wien:[3] „Ich habe zuverlässig erfahren, dass der Baron von Lilien der Sollicitator am wienerschen Hofe in denen Werbungsdifferenzien vor den Herzog von Mecklenburg gewesen und also nicht zu wundern ist, wenn derselbe nach seiner bekannten sehr intriganten Art und grossen Entrée alldort diese Sache so, wie geschehen, poussiret hat, um so mehr, als auch der wienersche Hof hiedurch gewisse besondre Absichten ausführen zu können sich Hoffnung gemachet und sich hiermit annoch schmeichelt, jedoch darin verfehlen möchte."

Hellen berichtet, Haag 9. Juli, über die von den Engländern als Prisen genommenen holländischen Kauffahrer: „Il serait à souhaiter que l'Angleterre

Potsdam, 14. Juli 1756.

Des Königs Majestät, welche einliegenden Bericht des Herrn von Plotho Selbst durchgelesen, haben mir befohlen, solchen insbesondere an Ew. Excellenz zu adressiren und dabei zu vermelden, wie Dieselbe Dero guten Gebrauch davon machen möchten, so viel vor Sich aber daraus ersehen hätten, dass die Oesterreicher einen Weg wie den andern beständig fortführen, alles was sie nur könnten, gegen Se. Königl. Majestät zu remuiren und dadurch Dero übele gegen Dieselbe habende Intention genug-

[1] Vergl. S. 56. 57. — [2] Vergl Bd. XII, 508. — [3] Vergl. S. 36.

pût être persuadée que son intérêt ne veut absolument pas qu'elle pousse ces gens-ci à bout à cet égard, surtout dans le moment présent."

Knyphausen berichtet, Paris 4. Juli, über die Fortführung der Unterhandlungen zwischen den französischen Ministern und dem Grafen Starhemberg einerseits und dem spanischen Gesandten in Paris andererseits.[1] Es handle sich bei diesen Verhandlungen nicht bloss um den Beitritt Spaniens zu dem versailler Vertrage, sondern auch um eine Allianz zwischen Frankreich und Spanien, in Folge deren Spanien mit seiner gesammten Macht Frankreich in dem Kriege gegen England unterstützen und als Entgelt alle im Mittelmeer zu machenden Eroberungen erhalten solle. Man erwarte ferner in Paris den Beitritt des Königs von Sicilien zu dem versailler Vertrage.

Knyphausen giebt weiter Mittheilungen aus vom 14. bis 21. Juni eingegangenen Schreiben über den Gang der Belagerung des Forts St. Philipp.[2]

sam am Tage zu legen, mithin dergleichen Nachrichten alle Attention verdieneten.

Ich bedaure sonsten vor meine Particulier von Herzen die vive Resolution,[3] so des Königs Majestät bei einem Moment von übeler Humeur auf die letztere Anfrage aus dem Departement wegen der mecklenburgischen Sachen [ertheilet], beigesetzet zu haben, zweifele aber nicht, dass solche bei der Exécution werde etwas temperiret worden seind, da ich wohl allemal nichts sehnlicheres gewünschet habe und noch wünsche, dass diese Sache bel modo hätte beigeleget werden können und noch auf die von dem Herzog vorhin angenommene Conditions beigeleget werden könnte, um die übele Intentions, so der wiener Hof darunter hat, vereiteln zu können. Ich kann aber meine Beisorge deshalb nicht cachiren, da der Herzog bei der besten Gesinnung, so er vor sich darunter haben mag, als ein junger Herr, dem die Affaires noch ohnbekannt sein, allemal in die Hände des so sehr übelgesinneten Ditmar[4] zurückfallen und sich, wohin dieser will, lenken lassen muss, ohne die Suiten davon einzusehen. Mein grosser Wunsch wäre deshalb wohl gewesen, dass nach Sr. Königl. Majestät ehemaligen Resolution ein wohlgesinneter mecklenburgischer von Adel, als der ältere Herr von Voss, unter dem Vorwand dem Herzog bei Antritt seiner Regierung die Cour zu machen, des Herrn von Forstner Ankunft zu Berlin ohnerachtet, dahin gegangen wäre, als der sodann, ohne dass des Königs Majestät im geringsten dabei committiret worden wären, den Herzog in seinen vorhin bezeigten guten Sentiments hätte erhalten und die contraire und heimtücksche Insinuations des Ditmar und seiner Clique contrariiren, auch dem Herzog darüber die Augen öffnen, mithin das Accommodement auf einen guten Fuss, ohne der Clique die Zeit zu lassen, ihre Absichten auszuführen, beschleunigen können.

Dass die Sachen mit dem schwedischen Hof einigermaassen wieder auf einen bessern Fuss gekommen, solches hat des Königs Majestät viel Vergnügen gemachet[5] und würde es noch mehr gemachet haben,

[1] Vergl. S. 62. — [2] Vergl. S. 71. — [3] Vergl. Nr. 7672. — [4] Vergl. S. 2. 44. — [5] Vergl. Nr. 7698.

wenn nicht andere tagtäglich jetzo einlaufende übele Nachrichten wegen derer Hauptaffairen solches verhinderten. Die göttliche Vorsicht lenke noch alles zum Besten! Es ist aber nicht ohne, dass die jetzigen Aspecten überall die fürchterlichsten und epineusesten seind, worüber Ew. Excellenz Sich des Königs Majestät Beunruhigung gar leichte vorstellen werden.

Da sonsten des Herrn Grafen von Finckenstein Excellenz währender Ew. Excellenz Abwesenheit dem englischen Minister Herrn Mitchell ein Mémoire raisonné über die jetzigen Affairen zustellen müssen,[1] um solches, wie es ist, an seinen Hof zu schicken, von welchem ich dermalen gedachter Sr. Excellenz eine Abschrift zu senden versprochen, welche aber wegen anderer vielen Verhinderungen nicht eher wie jetzo fertig werden können, so nehme mir die Freiheit, solche Ew. Excellenz hierbei zu adressiren, nicht im geringsten zweifelnd, Dieselbe werden diese Pièce wegen des dabei erforderlichen sehr grossen Secrets in Dero eigenen Beschluss zu nehmen geruhen. Sehr zu wünschen wäre es wohl, dass solches dem englischen Ministerio Impression machen und aufwecken möchte, die ihnen so angenehm noch scheinende Idee, noch immer das alte System retabliren zu können, zu abandonniren, um die Sachen so zu nehmen, wie solche jetzo wirklich liegen, wozu aber nach dem letzteren Bericht des Michell noch nicht allerdings Hoffnung ist[2] und nachher alles zu späte sein dörfte. Des Lord Stormont bisheriges Betragen gegen den Herrn von Maltzahn zu Dresden sollte einem überdem fast noch mehr besorgliche Gedanken machen.[3]

Eichel.

P. S.

Wegen der Sicherheit dieses Schreibens und derer beigefügten Piecen habe mich unterstanden solches mit dem Königlichen Petschaft zu siegeln. Wie es mit der gestrigen Audience des bekannten Émissaire abgelaufen,[4] davon habe noch nichts erfahren.

P. S. II.

Nachdem ich mein Schreiben an Ew. Excellenz schon geendiget und im Begriff war, solches noch heute Vormittag durch einen Feldjäger abzusenden, daran aber behindert worden bin, weil ich zu des Königs Majestät wegen des starken Posttages früher wie gewöhnlich gerufen worden bin, als melde nunmehro noch zufolge Sr. Königl. Majestät mir ertheileten Befehl, dass Ew. Excellenz dem englischen Minister Herrn Mitchell aus dem Originalbericht des Chargé d'affaires [Hellen] die Passage wegen derer Prisen, so die englischen Armateurs über die holländischen Schiffe macheten, und den übelen Effect davon vorlesen möchten.

[1] Vergl. Bd. XII, 472. — [2] Vergl. Nr. 7695. — [3] Vergl. S. 47. 68. — [4] Vergl. S. 57. 70.

Ferner möchten Ew. Excellenz gedachten Minister Mitchell die ganze Dépêche des Herrn von Knyphausen vom 4. dieses,[1] 210 numeriret, vom Anfange bis Ende selbst aus dem Original lesen lassen, auch endlich die beiliegende fidele Abschrift eines mit heutiger Post an Se. Königl. Majestät gleichfalls gekommenen chiffrirten Handschreibens von erwähntem Herrn von Knyphausen durchlesen und ihm dabei alle Freiheit lassen, daraus, was er nöthig fände, zu excerpiren und zu notiren, um seinem Hofe davon getreuliche Communication zu thun.

Wegen des übrigen, so Ew. Excellenz heutige Berichte an des Königs Majestät angehet, beziehe mich auf die Einlagen und dabei gesetzte mündliche allergnädigste Résolutions.[2]

Compiègne, 7 juillet 1756.

Je crois ne point devoir laisser ignorer à Votre Majesté qu'on poursuit ici avec la plus grande attention la négociation qu'on a entamée avec la Russie,[3] et que cette dernière paraît se prêter avec beaucoup de complaisance et d'empressement aux avances que lui fait la cour de France. Je viens non seulement d'apprendre qu'on a fait partir pour la cour de Pétersbourg un parent du sieur Tercier, commis de M. Rouillé, qui a travaillé en sous-ordre dans le bureau des affaires étrangères et qu'on dit être chargé de présents considérables pour le ministère de Russie; mais je sais aussi de bon lieu qu'un négociant de Pétersbourg, nommé Michell,[4] qui est ici depuis quelque temps, sous prétexte de faire des emplettes, a fait depuis peu différents voyages à Versailles, où il s'est arrêté plusieurs jours et s'est entretenu avec M. Rouillé. Je n'ai point pu pénétrer encore quel est l'objet des entrevues secrètes qu'il a eues avec ce ministre; mais je ne doute point qu'elles ne soient relatives à la mission du sieur Douglas et qu'il ne soit, ainsi que lui, un émissaire secret pour porter des paroles, jusqu'à ce que les deux cours soient convenus de renouveler formellement. Au reste, toutes les notions que j'ai eu occasion de recueillir à ce sujet, me confirment dans l'opinion qu'il est uniquement question de déterminer la Russie à rompre le traité de subsides qu'elle a fait avec l'Angleterre, afin d'accélérer le rétablissement de la paix, par l'appréhension qu'un pareil évènement inspirerait au roi d'Angleterre relativement à l'électorat d'Hanovre.

Knyphausen.

Nach der Ausfertigungen.

7703. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 15. Juli 1756.

Es haben Se. Königl. Majestät mir befohlen, Ew. Excellenz zu melden, wie Dieselbe schon einmal den englischen Minister Mitchell durch des Herrn Grafen von Finckenstein Excellenz über einen extraordinären Einkauf von Remonte, so die Oesterreicher im Hannoverschen und Holsteinschen [machen, Communication] thun lassen;[5] erwähnter Herr Mitchell haben auch versprochen, nach Hannover deshalb zu schreiben. Da dieser Ankauf dem Verlaut nach[6] durch einen österreichischen Rosshändler namens Altvater noch daselbst continuiret wird, so verlangen Se. Königl. Majestät, dass Ew. Excellenz desfalls noch-

[1] Vergl. S. 72. — [2] Vergl. Nr. 7701. — [3] Vergl. Bd. XII, 513. — [4] Vergl. S. 40. — [5] Vergl. S. 14. — [6] Bericht Winterfeldt's, Berlin 13. Juli.

malen mit dem Herrn Mitchell sprechen möchten, ob es nicht bei der hannoverschen Regierung durch ihn zu vermitteln sei, damit erwähnter Kauf, wo nicht schwer gemachet, doch unter der Hand aufgehalten und trainiret würde.

Sonsten nehme mir die Freiheit, Ew. Excellenz vor mich noch zu melden, wie des Königs Majestät den Baron Wrangel bei der Audience, so ganz incognito gewesen, so gefunden, als Ew. Excellenz selbigen beschrieben haben;[1] dabei er des Königs Majestät aus Uebereilung mehr gesaget, als Sie von ihm zu wissen verlanget haben, so sich kurz dahin reduciret, dass er und sein Anhang von der russischen Partie sei, dass sie geglaubet, des Königs Majestät wären mit Russland gänzlich reconciliiret und also zusammen Efforts in Schweden thun würden; dass solches seine Mission verursachet, dass die Intention nicht gewesen, die Souveraineté zu introduciren, sondern nur dem König mehrere Autorité zuwege zu bringen, und dass endlich er und seine Anhänger sich nicht vor ihr Personnel dabei vergessen wollen. Sein Séjour wird nun nicht mehr lange in Berlin dauren, und er vielleicht schon abgereiset sein. Ich bitte gehorsamst, von allem diesem das Secret zu menagiren. Ob Ew. Excellenz von denen Einlagen[2] einigen Gebrauch machen können, überlasse Dero Gutfinden, allenfalls bitte beides zu cassiren oder vor Sich zu asserviren.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

7704. AU PRINCE DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam], 15 [juillet 1756].

Mon cher Frère. Je suis bien aise que les fruits de Sans-Souci vous aient été agréables; pour moi, je me trouve sur la fin de mes eaux,[3] et je crois en même temps bien près de la guerre. Tout s'y achemine, et je n'aurai de moyen que de gagner de vitesse sur mes ennemis. Je vous embrasse mille fois, en vous assurant de la tendresse avec laquelle je suis, mon cher frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

7705. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 15 juillet 1756.

J'ai bien reçu votre rapport du 9 de ce mois. Quand vous marquez qu'un certain ministre à Vienne[4] continue de garder le silence sur les armements des Autrichiens, il faut que je vous dise sur cet article qu'en premier lieu j'ai observé depuis quelque temps, même par

[1] Vergl. S. 70. — [2] Diese Einlagen liegen nicht vor. — [3] Vergl. S. 58. — [4] Flemming.

plusieurs de vos rapports immédiats, que les deux cours impériales ne marquent plus la même confidence que ci-devant à la cour du susdit ministre, mais qu'elles se cachent envers elle. En second lieu, que les Autrichiens ne voudront faire leurs démonstrations qu'après la récolte de grains, et que d'ailleurs on peut donner beaucoup d'ordres à Vienne aux régiments dans les provinces, sans que le ministre en question en soit instruit, qu'après que l'éclat et le grand bruit en arrivent. La troisième raison peut être que ce ministre envisage d'un œil indifférent ces armements, sachant qu'ils ne se font pas contre sa cour, et que, du reste, il lui importe peu que les Autrichiens me veuillent faire la guerre ou non.

En attendant, toutes les lettres que je reçois de la Silésie, de même que des différents lieux de l'Empire, sont remplies des préparatifs militaires extraordinaires que les Autrichiens font en Bohême et en Moravie avec un empressement peu commun. Voilà ce qui doit vous animer plus encore de me procurer des nouvelles sûres et si fraîches qu'il sera possible, tant de Pétersbourg que de Vienne, où je crois que le ci-dessus dit ministre rompra à la fin le silence sur ces objets. Vous donnerez, surtout, une attention scrupuleuse sur tout ce qui se fait et s'arrange en Saxe à ce sujet, et sur les mesures que ces gens-là prennent, afin de m'en informer avec toute l'attention possible.

Federic.

P. S.

[Potsdam], 16 juillet 1756.

Je viens d'apprendre de bonne main,[1] à ma surprise, qu'il y a quelques jours que les Saxons viennent d'abandonner la ville de Wittenberg et d'en retirer la garnison à Dresde; qu'on rappelle tous ceux qui ont eu congé des régiments d'infanterie, sous prétexte de travailler à la réparation des chemins, et qu'on cherche à remonter la cavalerie; enfin qu'on faisait approcher les troupes vers Dresde et que tous leurs quartiers étaient changés. Mon intention est donc que vous devez approfondir au mieux les véritables raisons qui ont opéré ce changement soudain, et que vous devez tâcher de votre mieux d'avoir au plus tôt possible une liste bien exacte des nouveaux quartiers des troupes, que vous m'enverrez par un exprès, sans bruit. Du reste, vous devez être extrêmement attentif sur toutes les dispositions et arrangements militaires qu'on fera là-bas, de même que sur les desseins qu'on pourra avoir par ces remuements, et surtout s'il est vrai que les Autrichiens assemblent de gros magasins en Bohême aux frontières de la Saxe, pour m'en informer avec la dernière exactitude.[2]

Nach dem Concept.

---

[1] Bericht Winterfeldt's, Berlin 13. Juli. — [2] Für das Postscriptum des Erlasses liegt folgende eigenhändige Weisung an den expedirenden Cabinetssecretär vor: „An Maltzahn: Weiln Ich höre, dass sich die Sachsen nach Dresden ziehen und also an-

7706. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

Lehwaldt berichtet, Königsberg 9. Juli, dass er ein für den König über Memel erhaltenes Schreiben[1] eröffnet habe, „umb, wenn es dessen Inhalt erfordert hätte, die näheren Anstalten, zu welchen allererst innerhalb 10 Tagen allergnädigste Verhaltungsbefehle erwarten mögen, desto schleuniger vorkehren zu können."

[Potsdam, Juli 1756.][2]

Ist ganz gut. Hat wohl gethan, aufzumachen. Wenn was näheres erfahren kann, schreiben. So recht. Sehr wohl, dass es in Russland nicht losgehen wird, sondern Mir kommt jetzo vor, hier erst; doch kann man nicht gewiss sagen, was werden wird.

Für die Antwort ertheilte Weisungen. Nach Notizen des Cabinetssecretärs in dorso des Berichtes.

7707. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Der Herzog von Braunschweig schreibt, Braunschweig 12. Juli: „Je reçus d'un homme très instruit du dessous des allures de la cour de Vienne une lettre dans laquelle il y a le passage suivant: »Sa Majesté Prussienne saura si la situation des affaires à la cour de Pétersbourg permet de prévenir la cour de Vienne, qui sûrement est dans le dessein de L'attaquer aussitôt que possible.«"

[Potsdam, 16 juillet 1756.][3]

Monsieur mon Frère et Cousin. J'ai bien reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 12 de ce mois, et je ne puis assez marquer à Votre Altesse combien je suis sensible à l'avis qu'Elle a bien voulu me donner, et à la part qu'Elle prend à mes intérêts dans une occasion si importante que celle dont il s'agit. Ledit avis ne m'a point été superflu, quoique j'avoue que ceux que je reçois de bien d'autres lieux, s'y réunissent également, en sorte que je crois les affaires si compliquées qu'il n'y aura plus moyen de les démêler, sans parvenir à l'éclat. Je suis avec l'amitié et l'estime la plus distinguée, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Altesse le bon frère et cousin

Federic.

Nach dem Concept.

---

dere Quartiere kriegen, soll er zusehen, Mir bald eine accurate Liste von ihrer Einquartierung zu schicken und von ihre Dispositions benachrichtigen.

Friderich.

[1] Liegt nicht vor. — [2] Die Antworten des Königs auf Berichte aus Königsberg erfolgten gewöhnlich 6—7 Tage nach dem Datum der Berichte. — [3] Das Datum ergiebt die Antwort des Herzogs vom 21. Juli.

7708. AN DEN HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IN STETTIN.

Potsdam, 16. Juli 1756.

Ich habe aus Ew. Liebden Schreiben vom 12. dieses ersehen, dass das Regiment von Jeetze[1] den 11. dieses ganz complet und mit doppelten Uebercompleten und völliger Feldequipage, jedoch ohne Pferde und Knechte, zu Stettin eingerücket ist. Wie es aber ganz ohnumgänglich nöthig ist, dass das Regiment alle und jede zu einem Marsch erforderliche Knechte bei sich habe, so habe Ich dem Generalmajor von Jeetze bereits befohlen, dass derselbe die zu einem Marsch nöthig habende 120 Pack- und Wagenknechte und 14 Bäckerknechte, auch 130 Knechte für die Artillerie und Proviantfuhrwerk alsofort einziehen und zum Regiment einbringen lassen soll, zumalen da Ich dem Regiment die Verpflegung darauf vor diesem Monat bereits assigniren lassen; und ist Meine Intention, dass Ew. Liebden hierauf besonders halten und das Regiment äusserst pressiren sollen, diese Leute sogleich anzuschaffen und einholen zu lassen.

Friderich.

Nach dem Concept.

7709. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 15. Juli: „Nous venons de recevoir la lettre ci-jointe adressée à moi, Podewils, et écrite de la part du ministre d'État le baron de Münchhausen à Hanovre,[2] par ordre exprès du Roi son maître, pour marquer à Votre Majesté l'appréhension qu'on y avait de nouveau d'une invasion prochaine dans les pays d'Hanovre par un corps de troupes françaises. Comme, dans ce cas, l'on est à Hanovre de l'opinion qu'il n'y a que deux voies dont lesdites troupes puissent se servir, pour frapper un pareil coup, savoir celle de Westphalie ou celle des pays de Hesse-Cassel, l'on croit qu'il vaudrait mieux de ne pas les attendre, le cas existant, mais d'aller plutôt à leur rencontre sur la frontière. Le susdit baron de Münchhausen a eu ordre, supposé que cette proposition trouvât l'approbation de Votre Majesté, de demander très humblement Ses sentiments si Elle voudrait bien déterminer le nombre de

Potsdam, 16. Juli 1756.

Es muss ihnen in den poliesten und obligeantesten Terminis geantwortet und darin wohl ausgeführet werden, dass, so gerne Ich auch an sie dächte und so bereit Ich wäre, alles, was zur Sicherheit derer hannoverschen Staaten dienen könnte, beizutragen, sie selbst in Erwägung nehmen und bedenken möchten, dass die Oesterreicher eine Armée von 60,000 Mann in Böhmen und eine in Mähren von 40,000 Mann in Meiner Nachbarschaft zu formiren im Begriff wären, und dass überdem in Livland der Gegend Riga ein Corps von 40,000 Mann vor Mich stände; sie möchten in Considération nehmen, ob Ich dergestalt

[1] Das Regiment Jeetze gehörte ebenso wie das Regiment des Prinzen von Preussen in Spandau (vergl. S. 5) zu denjenigen Regimentern, deren Standquartiere in Folge der Absendung eines Hülfscorps nach Preussen (vergl. S. 5; Bd. XII, 463) geändert wurden. — [2] D. d. Hannover 11. Juli.

Ses troupes pour être jointes à celles de Sa Majesté Britannique, et indiquer en même temps l'endroit où pourrait se faire cette jonction, ou ce qu'il Lui plairait autrement de faire connaître à Sadite Majesté relativement à d'autres mesures efficaces qu'on pourrait prendre pour conjurer un pareil orage, si tant il y a qu'il est aussi prochain, comme on le paraît craindre à Hanovre, contre tous les avis qui viennent d'autre part, puisque, sans cela, cela aurait presque l'air, comme si on voulait engager insensiblement Votre Majesté à une diversion contre la France et peu à peu à une guerre offensive contre cette couronne, si on voulait exiger quelque chose de plus de Votre Majesté que de couvrir simplement les États d'Allemagne du roi d'Angleterre, en cas d'attaque de la part de la France."

nicht Mühe hätte, Meine Lande zu decken, da Ich Meine westphälische Provinzien alle abandonniren müsste. Woferne man Mich aber von Russland decken wollte, dass Ich von daher nichts zu besorgen hätte, so würde Ich gerne 20,000 Mann Meiner Truppen zur Deckung der hannoverschen Lande marchiren lassen, und wenn solche nicht genug wären, noch mehr dazu geben. Dabei können sie dem Ministerio sagen, wie Mein Rath als eines guten und getreuen Alliirten wäre, dass Ich glaubte, wie zu sehen sei, mehr Truppen zusammen zu bringen und ihres Ortes zugleich den Abgang derer Truppen wieder zu ersetzen, so nach Engelland transportiret werden müssen.[1] Dabei aber glaubete Ich nicht, dass es jetzo schon gut oder nöthig sei, ein Corps d'armée vorzuschicken und zu opposiren, da es noch nicht gewiss wäre, dass Frankreich dergleichen in diesem Jahre entrepreniren wolle; vielmehr glaubte Ich, dass es damit Zeit wäre, bis man wisse, dass sich die Franzosen in denen drei Évêchés rühreten und, es sei nun durch das Pfälzische oder durch die österreichische Niederlande, gegen den Rhein avancireten, da es dann Zeit wäre, ein Corps d'armée so zu opposiren und zu setzen, dass solches die westphälische und die hessen-casselsche Lande zugleich deckete.

Im übrigen muss der Etatsminister Graf von Podewils ihnen zugleich eine rechte Idee von Meiner jetzigen critiquen Situation, woran es ihnen zu fehlen scheinet, machen, dass nämlich die Oesterreicher schon seit mehr als zwei Monate her aus Hass gegen Meine Neutralitätsconvention, und so wie sie mit Frankreich Liaisons genommen, alles dazu arrangiret hätten, um Mich in Schlesien und Meinen eigenen Landen zu attaquiren, und vorgedachte Corps d'armées deshalb zusammenzögen, um zwei Campements, in Böhmen und Mähren, auf Meinen Grenzen im Monate August zu formiren, auch alle Krieges-appareils dazu zusammen hätten, desgleichen starke Magazins zusammenbrächten und die mehristen in Ungarn gestandene Truppen nach Mähren und Böhmen defiliren liessen, auch alles zu einem Kriege gegen Mich arrangireten.[2]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

[1] Vergl. Bd. XII, 508. — [2] Demgemäss deutsches Kanzleischreiben an den Freiherrn von Münchhausen, d. d. Berlin 20. Juli.

7710. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 15. Juli, dass er dem englischen Gesandten die vom Könige am 14. Juli[1] befohlenen Mittheilungen aus den Hellen'schen und Knyphausen'schen Berichten gemacht habe. Le sieur Mitchell „s'est noté en ma présence les articles les plus intéressants, dont il va incessamment informer sa cour, aussi bien que le chevalier Williams à Pétersbourg, pour autant que le dernier a besoin de le savoir."

Potsdam, 16. Juli 1756.

Recht gut; Ich spreche ihn selber heute.[2]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7711. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM GROSS-BRITANNISCHEN MINISTER MITCHELL.

Sanssouci, 16. Juli 1756.

Mitchell berichtet, Berlin 17. Juli, an Holdernesse über die ihm am 16. Juli gewährte Audienz: „. . . The inclosed paper I received from the King's own hand yesterday at Potsdam; the intelligence it contains, is not all of equal authority, but His Majesty said he thought the Empress-Queen was resolved on war, that he was prepared, but he would order his minister at Vienna[3] to ask the Empress herself in an audience what was intended by the march of so many troops into Bohemia and Moravia and by the extraordinary military preparations that were making, and that he would not fail to let me known what answer he received, adding that he was resolved not to be surprised."

Paper of intelligence referred to in the preceeding letter.

Extrait d'une lettre de Vienne du 3 juillet.[4]

Les démonstrations militaires et les transports des munitions de guerre se continuent. On a fait pareillement partir des pontons pour la Bohême. Les[5] deux camps de cavalerie, l'un à Raab et l'autre à Kittsee, s'assembleront, le premier le 16 de ce mois et le second à mi-août, et marcheront, leurs exercices finis, en Bohême et en Moravie. L'on formera deux gros camps au mois de septembre, l'un des troupes qui se trouvent en Moravie, et l'autre, plus considérable, en Bohême, de celles qui y sont en quartier, à peu près sur la même pied qu'on l'a fait deux ans auparavant.[6]

Autre Lettre.

L'arrangement a été pris à Olmütz qu'en tout cas, quand une armée dût s'assembler en Moravie, elle trouvât l'artillerie de campagne à Olmütz. On y a transporté jusqu'à

[1] Nr. 7702. — [2] Vergl. Nr. 7711. — [3] Vergl. Nr. 7722. — [4] Auszug aus den Berichten Klinggräffen's, Wien 3. und 7. Juli. — [5] Hier beginnt der Bericht vom 7. Juli. — [6] Vergl. Bd. X, 533.

présent en canons de grand et petit calibre et en mortiers, non compris l'artillerie de campagne, 268 pièces.

Chaque régiment d'infanterie a eu ordre de préparer et charger un million de cartouches de fusil.

La plupart des régiments d'infanterie ont été rendus complets par des recrues du pays. La cavalerie a été pareillement recrutée et remontée, elle a aussi eu ordre de se pourvoir d'équipages nécessaires de campagne.

Tout ceci se fait provisionnellement au cas d'un campement. En attendant, il n'y a encore rien de certain, ni d'un camp à assembler, ni des préparatifs pour former des magasins. Les commissaires des vivres ont eu ordre de prendre leurs mesures à cet égard, en n'achetant rien encore, pour pouvoir, le cas échéant, fournir les grains, l'avoine, le foin et la paille pour neuf mois pour 60,000 hommes. On répare les chemins jusqu'à Werdenau. Le prince de Liechtenstein est occupé à Budweis en Bohême à exercer le corps d'artillerie de campagne et à faire la répartition de l'artillerie de campagne, pour que chaque régiment puisse, en cas de besoin, recevoir sans délai ses canons.

On a construit à Olmütz, Brünn, Prague, Znaim 900 pièces de caissons et chariots de munitions, lesquels, ainsi que les pontons, se trouvent tout prêts à Prague.

Tout le monde parle de campements, mais on ignore jusqu'à présent comment et où ils se feront, aucun des régiments n'en a la moindre connaissance non plus.

Toute la gent autrichienne regarde la guerre comme inévitable et croit qu'on ne la diffère que jusqu'à ce qu'on se soit concerté avec la Russie, ce dont on se flatte beaucoup.

L'Empereur, l'ambassadeur de France et les comtes de Kaunitz et de Neipperg ne pensent et ne s'occupent à autre chose qu'à tâcher de persuader à l'Impératrice-Reine de se rendre à présent maîtresse de la Silésie. L'ambassadeur de France doit même lui avoir dit que, pour l'amour de Dieu, elle devait profiter dans la conjoncture présente de l'occasion qui se présentait de recouvrer la Silésie, puisqu'elle ne la retrouverait peut-être pas de cent ans, et que l'Impératrice pouvait compter sur le secours de la France. Le maréchal de Neipperg appuie ceci de toutes ses forces. Tout le monde compte sur l'assistance de la Russie.

Qu'on avait destiné encore pour l'armée de Bohême dix régiments d'infanterie, six de cavalerie, deux de dragons, quatre d'hussards et six régiments de Croates et de Warasdins, mais qu'il n'avaient encore eu aucun ordre pour se mettre en marche.

Qu'en Moravie on enverrait encore sept régiments d'infanterie, quatre de cavalerie, deux de dragons et trois d'hussards.

Que le commandement des deux armées en chef était destiné au prince Liechtenstein et que les maréchaux Browne et Daun commanderaient sous lui. Le comte de Neipperg doit avoir écrit à un de ses amis: »C'est à présent l'heureux moment pour prendre revanche de la perte de notre chère Silésie.«

Qu'au reste on faisait en Bohême, sur les frontières de la Saxe, des amas considérables pour former des magasins.

Que les personnes sensées, et qui étaient à même de pénétrer les affaires, étaient du sentiment que l'armée autrichienne resterait dans l'inaction, jusqu'à ce que la France, comme on le présume certainement, entamât inopinément les pays d'Hanovre, que, pour lors, on était résolu de faire entrer trois corps d'armée en Silésie, l'un par la Moravie, l'autre par Trautenau et le troisième par la Saxe.[1]

Extrait d'une lettre du 12 de ce mois.[2]

Sa Majesté Prussienne saura si la situation des affaires à la cour de Pétersbourg permet de prévenir la cour de Vienne, qui sûrement est dans le dessein de L'attaquer aussitôt que possible.

[1] Die Herkunft des Schreibens ist mit absoluter Sicherheit nicht mehr festzustellen. — [2] Vergl. Nr. 7707.

Nouvelles d'aujourd'hui. Dresden, 14 juillet.

Nous apprenons dans l'instant que toutes les troupes autrichiennes de la Hongrie se sont mises en marche, pour se rendre en Moravie et en Bohême pour former deux camps. On assemble deux magasins du côté de Leitmeritz-Malschen.

Nach der Ausfertigung im Public Record Office zu London. Der letzte Theil des „Paper of intelligence", die „nouvelles d'aujourd'hui", eigenhändiger Zusatz des Königs.

7712. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 17 juillet 1756.

Votre rapport du 7 de ce mois[1] m'a été fidèlement rendu. Par ma lettre précédente, je vous ai marqué mes plaintes sur le peu de satisfaction que vos rapports m'avaient donné depuis quelque temps;[2] me voilà nécessité encore de les répéter à l'occasion de votre rapport ci-dessus mentionné, qui ne fait que d'effleurer légèrement les matières, en me laissant plus incertain sur les affaires que je ne l'avais été avant que de le lire, et qui me fait espérer toujours à la première ordinaire plus de détail dont il n'arrive rien. Vous conviendrez vous-même que, dans des moments si critiques que ceux où nous sommes, cela me doit embarrasser. J'ai des avis qu'il y a actuellement des troupes en marche de la Hongrie vers la Moravie et qu'il y en a qui y sont actuellement arrivées; que, d'ailleurs, le maquignon Altvater a commission d'acheter 6,000 chevaux dans les pays de Holstein, de Mecklembourg et aux environs,[3] circonstances qui donnent des soupçons point légers, dont cependant je n'ai rien remarqué dans vos relations.

Vous avez touché quelque chose dans un de vos rapports antérieurs[4] qu'on songeait de tirer des troupes de l'Italie, vous n'avez point suivi cet article, qui mérite cependant quelque attention. A ce que je crois, il ne saurait manquer qu'avec tant soit peu d'attention vous ne sauriez être informé au moins d'une chose qu'on ne saurait pas cacher; ainsi mandez-moi donc au moins s'il est exactement vrai que la cour où vous êtes fait défiler des troupes d'Italie vers ses États d'Allemagne, ou si le dessein en est tombé, afin que j'apprenne au moins quelque chose par vos rapports.

Federic.

P. S.

Vous ne devez point être embarrassé sur ce que je vous ai fait marquer par rapport à votre départ de là où vous êtes.[5] Vous savez que ce ne sera qu'au seul cas que le comte Puebla serait rappelé, ce qui ne paraît plus à présent, mais bien qu'on voudra mettre un peu de l'eau dans son vin.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 80 Anm. 5. — [2] Vergl. Nr. 7689; Bd. XII, 512. — [3] Vergl. S. 74. — [4] Bericht Klinggräffen's, Wien 26. Juni. — [5] Vergl. Bd. XII, 464.

7713. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Potsdam, 17. Juli 1756.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 16. Juli, über ein Schreiben des hannoverschen Ministeriums,[1] in welchem der König zu gemeinsamen Schritten mit der hannoverschen Regierung aufgefordert wird, um die deutschen Höfe, zumal die von Mannheim und Bonn, vor den Intriguen des aus Wien abgesandten Domherrn Freiherrn von Fechenbach[2] zu warnen.

Bei Köln ginge es in gewisser Maasse noch an und wäre was zu thun, aber zu Mannheim ist es vorbei.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 16. Juli, ein Schreiben des hannoverschen Ministeriums,[3] enthaltend die Mittheilung, dass der hannoversche Geheimrath von Albedyll nach Schwerin gesandt sei: „pour conseiller au Duc de ne pas tarder un moment de s'accommoder avec Votre Majesté et de détourner par là le préjudice qui en pourrait résulter autrement pour lui et pour la cause protestante."[4] Die Minister unterbreiten dem Könige den Vorschlag, das hannoversche Ministerium von den jüngsthin gemachten Propositionen des Baron Forstner und der auf dieselben erfolgten Antwort in Kenntniss zu setzen.[5]

Recht gut.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 16. Juli: „Le baron de Forstner nous ayant fait connaître à différentes reprises que le poste qu'il occupait à sa cour,[6] ne lui permettant pas d'en être plus longtemps absent, il souhaiterait fort que Votre Majesté lui accordât ses lettres de récréance, nous les avons fait expédier et nous avons l'honneur de les présenter ci-jointes à Sa signature . . . Il nous a, au reste, assuré que l'intention du Duc son maître, en le rappelant, n'avait été nullement de rompre par là la négociation entamée pour un accommodement, et qu'elle pourrait toujours être poursuivie à Ratisbonne ou ailleurs. Il nous est venu à cet égard une idée, que nous soumettons cependant aux lumières supérieures de Votre Majesté, que, pour faciliter d'autant mieux cette négociation et pour l'acheminer à une heureuse fin, il Lui plairait peut-être de faire réciproquer la mission du baron de Forstner par l'en-

Ich werde so einfältig nicht sein und ihm jemanden Meiner Bedienten hinschicken. Ich habe anfänglich nach des Herzogs Tode gesaget, dass ein mecklenburgischer Edelmann, der nicht in Meinen Diensten stände, hingehen und vor Sich ein Compliment machen und Insinuations zugleich thun sollte; dass Ich jetzo aber sollte einen Meiner Bedienten hinschicken, das wäre zu viel, würde zu weit gehen und den Ditmar sehr aufblasen.[7] Ich will wohl Avances thun, aber sie müssen nicht zu stark sein, noch zu weit gehen.

[1] D. d. Hannover 10. Juli. — [2] Vergl. Bd. XII, 490. — [3] D. d. Hannover 11. Juli. — [4] Vergl. S. 37. — [5] Vergl. Nr. 7672. — [6] Vergl. Bd. XII, 491. — [7] Vergl. S. 2. 44. 72.

voi d'un de Ses sujets, pour féliciter le Duc sur son avènement à la régence, muni d'instructions en même temps de faire de vive voix des représentations à ce Prince et de lui faire sentir la nécessité d'un prompt accommodement."

Mündliche Resolutionen. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7714. AU PRINCE DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam], 17 [juillet 1756].

Mon cher Frère. Je ne m'étonne point que vos officiers qui reviennent de recrues,[1] ne sachent pas ce qui se passe au conseil de la reine de Hongrie. Elle n'envoie les ordres à ses troupes que pour exécuter, et, si ce n'est les maréchaux, personne ne sait ce qui se passe. En attendant, des magasins se font, des munitions s'assemblent en Moravie, en Bohême; des régiments de Hongrie sont en marche pour entrer dans les deux camps, dont l'un doit être de 60,000 hommes et l'autre de 40,000.[2] Les troupes qui sont en Bohême et en Moravie, demeurent tranquilles dans leurs quartiers, jusqu'à ce que les autres les aient jointes. Les camps ne se formeront qu'après la moisson. Voilà des choses positives. On m'assure d'ailleurs que des troupes d'Italie se sont mises en marche,[3] pour se joindre aux autres, et les nouvelles secrètes me font envisager la guerre comme inévitable. Si tout cela n'en est pas assez, vous aurez la bonté de vous donner un peu de patience, et vous verrez que je n'ai point pris une vaine alarme. Je vous embrasse, mon cher frère, en vous priant de me croire avec une parfaite amitié, mon cher frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

7715. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A POTSDAM.

Schwerin schreibt, Sanssouci 16. Juli: „Comme je conclus par ce que vous m'avez dit, Sire, que la guerre se fera, je supplie très humblement Votre Majesté de vouloir bien me déclarer ma destination . . . [pour que] je puisse méditer ma besogne et sur l'exacte et prompte exécution de Ses ordres et m'arranger conformément."

Potsdam, 17 juillet 1756.

Sur la lettre que vous m'avez faite du 16 de ce mois, je suis bien aise de vous dire que je ne saurais pas encore vous assurer la guerre comme une chose tout-à-fait certaine, quoiqu'il faut que je m'attende d'un jour à l'autre à des avis qui la rendront inévitable.

[1] Der Prinz von Preussen hatte dem Könige, Berlin 16. Juli, mitgetheilt, dass aus dem Reiche und von den Grenzen Böhmens zurückgekehrte preussische Werbeofficiere von den österreichischen Kriegsrüstungen keine Kunde hätten. — [2] Vergl. S. 38. 81; Bd. XII, 442. — [3] Vergl. S. 82.

En attendant, vous n'avez qu'à prendre patience, et pouvez être assuré que, s'il faut qu'on y parvienne, je vous parlerai assez à temps, pour vous déclarer mes intentions, ce qui ne saurait pas encore se faire dans le moment présent.

Federic.

Nach dem Concept.

7716. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Dresden 12. Juli: „Tout ce qu'on dit des troupes autrichiennes, c'est qu'on en fait venir de Hongrie pour renforcer celles qui sont en Moravie et en Bohême, et qu'on en formera ensuite des camps. Mais on soutient que cet ordre n'a été donné qu'après les mouvements que Votre Majesté avait faits, et que, sans cela, il n'y aurait pas eu des camps dans ces deux provinces cette année-ci . . . [Le rapport] que je viens de voir du sieur Prasse du 14 de juin, s'arrête uniquement à l'énumération de plusieurs séances du Grand-Conseil, en conformité desquelles les régiments russiens avaient reçu ordre non seulement de faire halte,[1] mais même, à ce qu'il avait appris de très bonne part, de retourner à leurs garnisons ordinaires. Ensuite, le sieur Prasse rapporte que les deux conférences très longues du comte Esterhazy avec les deux chanceliers, et dont la dernière avait tellement fatigué le chancelier Bestushew qu'il en avait eu une rechute, excitaient extrêmement l'attention des curieux; que lui, Prasse, y trouvait un nouvel indice d'une négociation importante entre l'Autriche et la Russie, ces conférences s'étant tenues incessamment après l'arrivée du dernier courrier autrichien; qu'il était fâcheux que le Grand-Chancelier, qui pourrait lui donner là-dessus les meilleures lumières, se trouvât trop incommodé pour pouvoir lui parler."

Potsdam, 17 juillet 1756.

Votre dépêche du 12 de ce mois m'est heureusement parvenue, et je suis très content de l'application et des soins que vous mettez pour pouvoir me donner des nouvelles intéressantes par rapport à la conjoncture présente, dont vous ne saurez assez me fournir dans ces moments critiques où nous sommes.

Cependant, comme je m'aperçois, dans ce que vous me marquez touchant la façon qu'on pense là où vous êtes sur la conduite que j'ai observée vis-à-vis des démonstrations guerrières que les Autrichiens font, qu'il y a bien des préjugés contre moi et qu'au moins on en juge sur de faux principes, mon intention est que vous devez expliquer à des gens sages et raisonnables l'innocence de mes procédés en tout ceci, et afin qu'ils ne [pensent] si indifféremment qu'ils paraissent le faire, sur le manège des Autrichiens, savoir que dans le temps que je n'ai pas donné le moindre sujet d'ombrage à ces gens, ils ont commencé, dès le commencement du mois de juin dernier, à parler de fortes armées qu'on assemblerait en Bohême et en Moravie, la première de 60 et l'autre de 40,000 hommes,[2] avec tous les appareils de guerre qu'il faut pour entrer en campagne et pour faire des opérations; on préparait les

[1] Vergl. S. 15. 41; Bd. XII, 479. — [2] Vergl. S. 38. 81; Bd. XII, 442.

artilleries de campagne, et pour faire des sièges, on fit construire force des caissons et des chariots de munitions, qu'on envoya avec des pontons à Prague,[1] et recruta et remonta avec force les régiments et leur ordonna de se pourvoir des équipages de campagne, enfin l'on fit tous les appareils qu'on fait pour entrer en guerre, et fit des arrangements pour faire passer nombre de troupes de la Hongrie en Bohême et Moravie, aussi tout le monde autrichien disait que cela me regardait.

Pendant tout ce temps, mes troupes ont été tranquilles dans leurs quartiers, et si j'ai fait passer en attendant quelques régiments en Poméranie, cela aurait dû faire aussi peu d'ombrage aux Autrichiens que j'en concevrais, s'ils en envoient vers la Toscane. Mais tous ces préparatifs guerriers m'ont enfin obligé de penser à ma sûreté et de faire quelques arrangements en conséquence, pour ne pas être pris au dépourvu, avec cette notable différence cependant que tous mes régiments sont dans leurs quartiers, tandis que les Autrichiens voudront former des campements de troupes munies de tout ce qu'il faut pour entreprendre la guerre et pour y marcher d'abord, de sorte que nul homme entendu ne saurait prendre lesdits campements pour des campements afin d'exercer les troupes, mais qui doivent servir à des expéditions bien plus sérieuses. Comme cela m'a obligé de faire aussi de ma part quelques démonstrations en contre, il est à présumer que de démonstration en démonstration les choses deviendront à la fin sérieuses, dont je saurais m'en laver les mains, vu que ce n'est du tout moi qui ai commencé d'en faire, mais qui ai été bien obligé de suivre ce que les autres faisaient. Vous ferez remarquer d'ailleurs à ceux à qui vous en parlerez, que la cour de Vienne fait acheter 6,000 chevaux dans les pays de Holstein,[2] de Mecklembourg et autres lieux, pour s'en servir dans ces campements, ce qui fait l'indice que ces campements ne seront point de campements d'exercice, mais qu'il y en a des dessous.

Voilà à peu près ce que vous relèverez envers tous les honnêtes gens qui vous en parleront, et ajouterez encore que, s'il était avéré que les Autrichiens faisaient assembler de gros magasins en Bohême aux frontières de la Saxe, les choses ne me sauraient plus être indifférentes.

Quant au voyage que le roi de Pologne ira faire au mois de septembre en Pologne, je veux bien que vous l'y suiviez, à moins que la guerre ne s'élève en attendant.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl S 38. 81. — 2 Vergl. S. 82.

7717. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A COMPIÈGNE.

Potsdam, 17 juillet 1756.

J'ai reçu vos rapports du 4 et du 7 de ce mois.[1] Vous remercierez bien poliment le chevalier de La Valle de son offre qu'il m'a faite,[2] en lui insinuant que j'étais fâché de ne pas pouvoir l'accommoder présentement de la manière que je voudrais.

Vous supposez que les avis qu'on a que la cour de Vienne voudrait se réunir avec la Russie pour attaquer mes États, sont destitués de tout fondement, et croyez que la France, qui n'incline nullement à entreprendre une guerre de terre, se reconnaîtrait de son erreur à l'égard de ladite cour dans le susdit cas. A cela, je vous réponds que les arrangements militaires que les Autrichiens font actuellement, deviennent de jour à l'autre plus dangereux et m'inspirent les plus forts soupçons d'un dessein pris contre moi. Le bruit entre eux est général qu'ils m'attaqueront, sinon cette année-ci encore, qu'au moins cela se ferait certainement dans celle qui vient. On a voulu m'assurer qu'ils faisaient défiler des troupes d'Italie;[3] je ne saurais vous l'écrire positivement, mais ce que je puis vous prédire, c'est que, s'ils font marcher des troupes d'Italie en Allemagne, je ne le regarderai jamais avec indifférence, mais me mettrai en avantage, et alors il ne faut plus douter que la guerre ne s'ensuive. Je ne veux que toucher légèrement ici une nouvelle qui m'est venue de Vienne,[4] en conséquence de laquelle le comte d'Aubeterre [cherche à se rapprocher de l'ambassadeur de Russie], apparemment pour faire sa cour appuyer extrêmement auprès de la Reine-Impératrice de ne pas perdre ce moment favorable pour récupérer la Silésie, où elle saurait compter sur le secours de la France; on dit même qu'on inspire à cette Princesse de vouloir se servir du prince Charles de Lorraine pour agir des Pays-Bas contre ma province de Clèves.

Quand vous croyez que le traité de Versailles ne contient point d'autres articles que ceux qui en ont été rendu publics,[5] j'en veux convenir; mais, outre que je crois que la cour de Vienne n'a fait ce traité avec la France que pour n'avoir plus à craindre des diversions dans l'Italie et dans les Pays-Bas, je soupçonne que, dans la négociation par rapport au troc à faire des Pays-Bas autrichiens contre les possessions de Don Philippe en Italie,[6] la cour de Vienne voudra amener la France à ses vues et induire l'Espagne, comme par un équivalent de ce que les Pays-Bas valent au delà de Parme et de Plaisance, à lui payer une certaine somme en argent en subsides, pour soutenir la

[1] Vergl. über den Inhalt der beiden Berichte S. 72. 74. — [2] Der Musiker Chevalier de La Valle wünschte gegen eine jährliche Pension von 6000 Livres in Berlin sich niederzulassen. — [3] Vergl. S. 82. — [4] Bericht Klinggräffen's, Wien 3. Juli. — [5] Vergl. S. 11. — [6] Vergl. Bd. XII, 512.

guerre contre moi. Je ne saurais pas vous dire cela avec certitude, mais ce sont d'une part des soupçons de ma part qui me paraissent fort vraisemblables, et de l'autre part j'en suis averti de différents lieux, de sorte que, quand même cela ne parviendra à la réalité, il ne faut pas douter que cela n'ait été le dessein de la cour de Vienne. Ce dont j'ai bien voulu vous avertir, afin de vous mettre sur la voie de vous y orienter et de me mander ce que vous en aurez découvert. En attendant, quand la France verra arriver ce que je prédis ici, je ne doute pas qu'elle n'ouvre les yeux sur son égarement, mais cela sera alors trop tard.

Pour ce qui regarde les affaires touchant la négociation de la France en Russie,[1] vous me rendrez un service essentiel en continuant de me marquer tout ce qui en parviendra à votre connaissance.

Au surplus, je crois que plus Madame de Pompadour et ceux qui lui sont dévoués, auront du crédit, moins il y aura de l'apparence que je saurais me rapatrier avec la France, à moins qu'il n'arrive que celle-ci se brouille tout-à-fait avec l'Autriche.

Federic.

Nach dem Concept.

7718. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Potsdam, 17 juillet 1756.

J'ai reçu votre dépêche du 6 de ce mois, de même que toutes celles[2] que vous m'avez faites sur l'affaire du dernier complot découvert à Stockholm. J'ai été très fâché de ce mauvais accident, et personne que vous ne sait mieux combien j'ai déhorté la cour de Suède de toute violence, et combien j'ai prêché au contraire la modération, la douceur et la réconciliation avec le Sénat.[3] En attendant, j'ai été bien aise que le Roi et la Reine se soient tirés encore assez bien de cette malheureuse affaire,[4] et je souhaite d'apprendre par vous comment la Reine s'est gouvernée dans ce fâcheux évènement, et sa façon de penser et sa conduite après la catastrophe.

Wrangel est arrivé à Berlin, il y a peu de jours;[5] mais il en partira bientôt pour aller autre part.

Au surplus, le chiffre avec la Reine n'existant plus,[6] il n'y a plus moyen de continuer la correspondance confidente.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. den Auszug aus dem Knyphausen'schen Berichte vom 7. Juli in Nr. 7702. — [2] Stockholm 29. Juni und 2. Juli. Vergl. unter Nr. 7687. — [3] Vergl. S. 9. 10; Bd. XII, 514. — [4] Vergl. S. 69. — [5] Vergl. S. 75 und Nr. 7719. — [6] Solms hatte, Stockholm 6. Juli, berichtet, dass die Königin es für gerathen erachtet habe, die Chiffren zu verbrennen.

7719. AU BARON ÉRIC DE WRANGEL A BERLIN.

Potsdam, 17 juillet 1756.

J'ai bien reçu la lettre que vous avez pris la peine de me faire le 15 de ce mois, sur laquelle je suis bien aise de vous dire que vous n'avez pas mal fait de voir le ministre d'Angleterre à Berlin, à moins que vous ne l'ayez fait en gardant votre incognito, et de lui compter en détail tout ce qui est arrivé jusqu'à présent par rapport aux affaires de Suède. Aussi envisagé-je la cour de Londres comme la seule qui saurait remettre les choses dans un bon ordre, et comme la seule ressource qui vous reste.

Federic.

Nach dem Concept.

7720. AN DEN GEHEIMEN KRIEGSRATH EICHEL IN POTSDAM.

[Potsdam, Juli 1756.][1]

Der Brief an Klinggräffen muss abgehen[2] und die Ordres an die westphälische Regimenter desgleichens;[3] morgen werde an Lehwaldt antworten.[4]

Friderich.

Eigenhändig.

7721. AN DEN GENERALMAJOR VON QUADT IN HAMM.

[Potsdam, 17. Juli 1756.][5]

Ich befehle hierdurch nunmehro, dass Ihr nach Ablauf von sechs Tagen, von dem Tage an zu rechnen, da Euch diese Meine Ordre zugekommen sein wird, mit Eurem unterhabenden Regiment ganz complet und mit gedoppelten Uebercompleten, auch mit der völligen Feldequipage, auch Bäcker-, Pack- und Wagenknechte und allem, was sich sonst gehöret, aufbrechen und nach dem Halberstädtschen marschiren [sollet], allwo das Regiment seine Quartiere nebst dem Regiment von Wied, so auch dahin kommet, nehmen soll. Auf den Marsch müsset Ihr nebst den Knobloch'schen und Neu-Wied'schen Regimentern die daselbst ausgeschriebene Anzahl von Artillerie- und Proviantpferden mitnehmen, und wird Euch übrigens der Generalmajor von Retzow bekannt machen, wie es solcher wegen sowohl als wegen des Marsches

[1] Der Cabinetssecretär bemerkt am Rande: „Factum den 17. Juli 1756 und an die westphälische drei Regimenter mit dem Feldjäger Weinreich als Courier abgegangen." — [2] Vergl. Nr. 7722. — [3] Vergl. Nr. 7721. — [4] Liegt nicht vor. Aus der Antwort Lehwaldt's vom 23. Juli ergiebt sich, dass der Königliche Erlass vom 19. Juli datirt war und die Antwort auf den Lehwaldt'schen Bericht vom 13. Juli ertheilte, in welchem Bericht Lehwaldt über die Befestigung Memels und über die Stärke und Bewegungen der russischen Armée Meldungen gemacht hatte. — [5] Vergl. Nr. 7720. Es liegt nur die Ordre für Quadt vor. Entsprechende Befehle werden an Knobloch und Prinz Wied ergangen sein. Vergl. Bd. XII, 434.

des Regiments weiter gehalten werden soll. Ihr habt Euch also darnach zu achten und alles erforderliche hiernach sogleich weiter einzurichten. Was die Mannschaft des Regiments, so unter 20 Jahren seind, anbetrifft, da müsset Ihr solche mitnehmen; wenn aber das Regiment im Halberstädtschen angekommen sein wird, sodann die Ausländer davon nach Magdeburg schicken und allda an das Gouvernement abliefern lassen, Mir aber die Liste davon einsenden; wo Ich selbige inzwischen apart verpflegen lassen werde, bis das Regiment solche hiernächst wieder bekommen kann, inzwischen letzteres an Mannschaft und Uebercompleten complet bleiben muss.

Friderich.

Nach dem Concept.

7722. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 10. Juli:[1] „Lorsque je combine les entretiens fréquents du vicomte d'Aubeterre avec le comte Kaunitz, je me confirme de plus en plus dans l'idée qu'il y a quelque engagement secret entre les deux cours au préjudice de Votre Majesté relativement à la Silésie, qui ne pourrait guère consister qu'en ce que la France épaulât cette cour-ci pour en faciliter l'acquisition par une diversion. Je me rappelle toujours ce qui est échappé au vicomte d'Aubeterre, et dont j'ai rendu compte, au moment presque de la convention entre Votre Majesté et Sa Majesté Britannique, savoir qu'il faudrait une bonne armée française sur le Rhin. Malgré tous les préparatifs de guerre que je vois, je ne puis assez m'étonner avec combien d'affectation on veut, et même dans quelques bons lieux, répandre dans le public les sentiments pacifiques où l'on est, et insinuer que c'est la précaution qui exige toutes ces démonstrations guerrières contre Votre Majesté, qui actuellement avait fait marquer quatre camps en Silésie, et qui allaient être formés. La politique d'ici a pour objet de faire passer Votre Majesté pour agresseur, afin de pouvoir réclamer l'assistance des alliés. Pour rendre la chose plus vraisemblable, on ajoute que tout le monde savait qu'on ne se trouvait pas en finances, pour commencer une guerre; que la prudence cependant exigeait de tâcher à se couvrir. Il est vrai qu'on ne connaît pas d'autres fonds que d'excessives taxes, que la caisse de l'Empereur, et d'entamer la banque, et ce sont des ressources qui pourraient, au cas d'un revers, entraîner la ruine de l'État pour longtemps; cependant, trouvant les circonstances si favorables qu'elles le sont, si la Russie et la France lui restent attachées, on risquera, je crois, tout."

Potsdam, 18 juillet 1756.

Vous demanderez une audience particulière de l'Impératrice et, quand vous y serez admis, après les compliments ordinaires, vous lui direz en mon nom qu'apprenant de beaucoup d'endroits les mouvements que ses troupes faisaient en Bohême et en Moravie, et le nombre des régiments qui s'y rendaient,[2] je demandais à l'Impératrice si cet armement se faisait à dessein de m'attaquer.

Si elle vous répond que c'était à l'exemple des mouvements que j'avais fait faire à mes troupes, vous lui direz qu'il vous paraissait que les cas étaient tout différents, qu'il vous était connu que j'avais fait

[1] Praes. 17. Juli. — [2] Vergl. S. 38. 80—82.

filer des troupes en Poméranie,[1] pour[2] couvrir la Prusse contre les mauvais desseins que pourraient avoir les Russes, qui ont assemblé 70,000 hommes sur cette frontière, mais que rien n'avait remué sur ses frontières de Silésie,[3] ni qu'aucune de mes dispositions n'était de nature à lui donner[4] de l'ombrage.

Si elle vous répond que chacun était maître de faire chez soi ce qu'il veut, tenez-le vous pour dit et contentez-vous de sa réponse.

Si elle vous dit qu'elle faisait assembler des camps en Bohême et en Moravie comme toutes les années, faites-lui remarquer la différence du nombre des troupes, des magasins, des préparatifs de guerre, et demandez-lui si c'était là toute la réponse qu'elle avait à vous donner.[5]

Federic.

Nach dem mit einer Abschrift des Erlasses in den Ministerialacten übereinstimmenden, vom König eigenhändig umgestalteten zweiten Entwurf (Redaction 3).[6]

7723. AN DEN GENERALMAJOR VON TRESKOW IN NEISSE.

Potsdam, 18. Juli 1756.

Ich adressire Euch hierbei ein von Mir an Meinen zu Wien subsistirenden Minister, den Geheimen Rath von Klinggräffen, ergehendes Schreiben, an dessen ganz prompten und sicheren, auch richtigen Be-

[1] Vergl. S. 5. — [2] Die folgenden Worte bis „frontière" fehlen in einem zu Grunde liegenden ersten eigenhändigen Entwurf. — [3] „De Silésie" fehlt in dem ersten Entwurf. — [4] Im ersten Entwurf „dispositions ne lui avait pu donner". — [5] Im ersten eigenhändigen Entwurf folgt am Schluss noch der folgende Passus:

„Si elle vous parle de l'affaire de Mecklembourg ou des bisbilles que nous avons touchant le commerce et cent autres choses sur nos frontières, prenez le tout *ad referendum* et dépêchez votre courrier.

Vous rendrez, après votre audience, compte au sieur Keith de ce qui s'y est passé, et vous tâcherez d'en semer la nouvelle dans toute la ville, à moins que l'Impératrice ne vous recommande expressément le secret."

In einem nach dem ersten eigenhändigen Entwurf aufgesetzten Concept des Cabinetssecretärs folgt nach den obigen Worten noch die Weisung: „Observez, au reste, qu'en chiffrant la dépêche que vous me ferez là-dessus, vous ne mettrez pas en chiffres, mais à clair la réponse que cette Princesse vous a donnée, pour ne pas exposer votre chiffre. Et, sur ce etc." Eichel schreibt ferner: „L'Impératrice-Reine" (Zeile 1 des Textes); „direz en mon nom, quoique modestement et avec toute la décence convenable" (Z. 3); „direz convenablement" (Z. 8); „tenez-vous le" (Z. 16); „vous vous rendrez, après votre audience, conter au sieur Keith de ce qui" (Anm. 5 Z. 6). — [6] Der Abdruck dieses Erlasses bei Schäfer (Gesch. des siebenjähr. Krieges I, 629) ist in verschiedener Hinsicht unrichtig. Nicht nach dem endgültigen verkürzten Entwurf (Redaction 3), sondern nach dem Concept Eichel's (Redaction 2) ist der Abdruck erfolgt; daher Schäfer's falsche Behauptung, der von Valory (Schäfer citirt: mémoires des négociations I, 129 statt II, 128—129) gegebene — völlig correcte — Text bilde nur einen Auszug [Valory nur „le cas était" statt „les cas étaient" (Z. 9 des Textes)]. Doch auch das Eichel'sche Concept ist bei Schäfer nicht ganz fehlerlos gegeben, indem Schäfer „lui aurait pu donner" (Anm. 4) und "c'était toute la réponse' (Z. 20 des Textes) schreibt, ausserdem die Worte: „Observez au reste" bis „votre chiffre" ganz fortlässt.

stellung Mir besonders gelegen ist. Dahero Ihr dann dasselbe mit jemanden, der vernünftig und recht zuverlässig ist, sofort, und zwar en courrier, nach Wien abzuschicken und denselben wohl zu instruiren habet, auf seiner Dahinreise allen Fleiss zu thun und gedachtes Schreiben an niemanden anderes, als in die eigene Hände erwähntes Geheimen Rath von Klinggräffen abzuliefern. Ihr habt denselben ferner zu instruiren, dass derselbe zu Wien so lange bleiben und sich bei dem Geheimen Raths von Klinggräffen aufhalten muss, bis dieser im Stande sein wird, ihn wiederum abfertigen zu können, da er dann gleichfalls wiederum en courrier zurückgehen und dasjenige, was ihm mehrgedachter Geheimer Rath von Klinggräffen anvertrauet, an Euch wohl abliefern muss, welches Ihr Mir sodann unter Eurem Couvert ohngesäumet und sonder Zeitverlust mit einer expressen Estafette hieher zu senden habet. Den von Euch dazu choisirten Courier habt Ihr auch auf alle Fälle mit dem Gouvernementspass gehörig zu versehen, im übrigen aber auch demselben die erforderliche Reise- und Courierkosten vorschussweise mitzugeben, so Ich Euch demnächst auf erhaltene Nachricht von dem Betrage derselben sogleich wiederum ersetzen lassen werde.

Friderich.

Nach dem Concept.

7724. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

[Potsdam, Juli 1756.]

Alles Mitchell communiciren, dass klar in Meiner Conduite sehe.

Mündliche Weisung. Nach der Notiz des Cabinetssecretärs in margine des Erlasses an Klinggräffen vom 18. Juli (Nr. 7722).

7725. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Potsdam, 19 juillet 1756.

Monsieur mon Frère et Cousin. J'ai reçu votre lettre du 16 de ce mois avec cette douce satisfaction que je ressens toujours en recevant des vôtres.

Comme je connais parfaitement toute l'étendue de votre amitié pour moi et de votre zèle pour le bon système, je n'hésite point de vous communiquer ce que l'on vient de me mander dans la dernière confidence de la Haye de très bonne main,[1] que, dans le moment présent où il paraissait que les ministres de la république de Hollande commençaient à s'éveiller de leur léthargie et d'ouvrir les yeux sur les suites dangereuses que les nouvelles liaisons entre les cours de Vienne et de Versailles, aussi suspectes qu'odieuses, sauraient avoir à l'égard de la balance de l'Europe, [aussi bien] qu'à la cause de la religion

[1] Bericht Hellen's, Haag 13. Juli. Vergl. Nr. 7730.

protestante, il saurait beaucoup contribuer à ce que les États prissent la résolution de s'entendre là-dessus avec l'Angleterre par rapport aux mesures à prendre, si l'on pouvait inspirer de bons sentiments là-dessus au comte de Bentinck, surtout dans le moment présent où il était honteux d'avoir été la dupe du comte Kaunitz, qu'il avait soutenu toujours être bien intentionné; mais que le meilleur moyen de le conduire et de le faire agir, était de se servir du prince Louis, frère de Votre Altesse, pour qui il avait beaucoup de respect et de déférence. L'on m'ajoute qu'on saurait assurer et même en répondre que ce Prince était parfaitement bien intentionné, et que le zèle avec lequel il avait soutenu autrefois la cour de Vienne, était le garant le plus sûr qu'ayant été [trompé] cruellement, il soutiendrait la bonne cause aujourd'hui en sorte qu'il ne demanderait mieux que de lier la République avec le roi d'Angleterre et avec moi; à quoi il pouvait contribuer indirectement beaucoup.

Voilà en termes précis ce que cet avis comprend. Je laisse à la pénétration de Votre Altesse si Elle en voudra faire l'usage convenable dans un moment où il faut qu'on songe à de bonnes mesures à prendre pour ne pas être accablé de la préponderance du parti contraire. Votre Altesse saura en même temps assurer de ma part au Prince Son frère de l'estime et de la considération parfaite que je lui ai gardées invariablement, tout comme de ma confiance envers lui. Je crois que Votre Altesse contribuerait par là beaucoup au soutien de la bonne cause; pour moi, je Lui en aurais une obligation infinie, étant avec les sentiments de toute la considération possible et l'amitié sans bornes, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Altesse le très bon frère et cousin

Federic.

Nach dem Concept.

7726. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 19. Juli, nach Ablehnung des von ihnen unterbreiteten Vorschlages zur Absendung eines preussischen Vertreters nach Schwerin:[1] „Nous prenons la liberté de demander les ordres [de Votre Majesté] dans le plus profond respect si Elle n'agréerait peut-être pas qu'il fût adressé au sieur d'Albedyll, que le roi d'Angleterre vient de faire dépêcher pour la cour de Schwerin, un plein-pouvoir signé de la part de Votre Majesté, pour pouvoir en tout cas mettre la dernière main en Son nom à l'accommodement mis sur le

[Potsdam, juillet 1756.][2]

Bon; mais que le nom de l'Empereur ne s'y trouve pas.

Federic.

[1] Vergl. S. 83. — [2] Ein Praesentatum fehlt auf dem an das Ministerium zurückgegangenen Bericht; die Vollmacht für Albedyll datirt vom 24. Juli.

tapis et que, comme le duc de Mecklembourg en a demandé quelque garantie, il fût autorisé en même temps de la part de Votre Majesté d'offrir celle de Sa Majesté Britannique, dans l'espérance qu'il ne la refuserait point."

Nach der eigenhändigen Weisung in margine des Berichts.

7727. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 20. Juli 1756.

Wegen derer beiden zurückgebliebenen Berichte[1] auf die von dem Grafen von Puebla übergebene Promemoria diene in gehorsamster Nachricht, dass solche allererst morgen mit allergnädigster Approbation erfolgen werden,[2] da zuforderst nach Schlesien an das Wechmar'sche Regiment die Ordre ergehen soll,[3] die Thäter quaestionis wegen ihres Verbrechens nachdrücklich zu bestrafen, und an den Etatsminister von Schlabrendorff,[4] dass dergleichen Inconvenienzien verhütet werden sollen; wegen des ausgetretenen jüngeren Weingarten aber dem Magistrat zu Magdeburg aufgegeben werden soll, sich genau darnach zu erkundigen und casu existente solchen zu arretiren.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

7728. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 19. Juli, der österreichische Gesandte Graf Puebla habe mittelst eines Promemorias (d. d. Berlin 15. Juli) bei ihnen Klage geführt über die Verletzung der österreichischen Grenze durch preussische Husaren vom Regimente Wechmar.

Potsdam, 20. Juli 1756.

Ich habe an das Wechmar'sche Regiment befohlen, die Leute, so solches unternommen, auszumachen und gehörig zu bestrafen, auch die Verfügung gethan, dass dergleichen Unternehmen, so Ich schlechterdinges desapprobire, nicht weiter geschehe.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7729. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 20 juillet 1756.

J'ai reçu votre dépêche du 6 de ce mois. Je remets à l'ordinaire prochaine de vous dire mon sentiment sur tout ce qu'elle comprend,

[1] Das Puebla'sche Promemoria und der Ministerialbericht in der Weingarten'schen Sache liegen nicht vor. — [2] Die Königliche Resolution auf den zweiten Bericht liegt nicht vor, die auf den ersten erfolgte noch an demselben Tage. Nr. 7728. — [3] D. d. Potsdam 21. Juli. Vergl. Nr. 7733. — [4] D. d. Potsdam 21. Juli.

quand je vous répondrai sur votre dépêche du 9 que vous m'avez fait passer par le courrier du sieur Mitchell.[1]

En attendant, je ne veux point vous laisser ignorer ce que l'on vient de me mander de très bon lieu,[2] savoir que la cour de Russie était sur le point d'accéder au traité entre Vienne et Versailles, que celle de Vienne se donnait tous les mouvements imaginables pour l'y persuader et que la cour de France avait semé beaucoup d'argent à Pétersbourg, que la chose était déjà avancée au point que le général major Wesselowski était passé la Haye incognito pour se rendre à Paris, afin d'écarter tous les obstacles, qu'ensuite les deux cours s'enverraient des ambassadeurs, et que la Russie rappellerait tous ses ministres dans l'étranger qui seraient censés être portés pour l'Angleterre et l'ancien système. Qu'au reste les desseins des deux cours impériales étaient de tomber sur moi en même temps, savoir celle de Vienne avec 80,000 et la Russie avec 120,000 hommes, mais que la dernière ne pouvait pas être prête pour un pareil dessein cette année-ci.

Voilà assez, à ce que je crois, pour faire reconnaître à tout le monde la justice et la nécessité des arrangements que je prends pour n'être pas prévenu ni pris au dépourvu.

Federic.

Nach dem Concept.

7730. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Hellen berichtet, Haag 13. Juli, über Unterredungen mit Fagel und Slingelandt, in denen er sich der unter dem 3. Juli ihm ertheilten Weisungen[3] entledigt hat.

Hellen berichtet, Haag 13. Juli, „au Roi seul":[4] „Quant au chipotage entre la Russie et la France, le sieur Yorke me pria hier de mander à Votre Majesté qu'il savait de très bon lieu que la première était sur le point d'accéder au traité entre Vienne et Versailles; que la cour de Vienne se donnait tous les mouvements imaginables pour l'y persuader, et que la cour de France avait semé beaucoup d'argent à Pétersbourg; que la chose était déjà avancée au point que le général major de Wesselowski était passé ici incognito la semaine dernière, pour se rendre à Paris; qu'il était chargé d'écarter tous les obstacles, qu'ensuite les deux cours s'enverraient des ambassadeurs et que la Russie rappellerait tous ses ministres dans l'étranger qui seraient censés être portés pour l'Angletere et pour l'ancien système. Qu'autant qu'il avait pu pénétrer des vues secrètes des deux cours impériales, leur dessein était de tomber sur Votre Majesté en même temps, savoir la cour de Vienne avec 80 et la Russie avec 120,000 hommes, mais qu'on assurait cependant que celle-ci ne pouvait pas être prête pour un pareil dessein cette année-ci.[5] Que le comte Bestushew paraissait perdre du terrain et risquait même d'être supplanté totalement par le parti opposé. Qu'il avait appris cependant d'un autre côté que le comte Keyserlingk, ayant eu le même ordre que le comte Golowkin ici, savoir de se lier davantage avec l'am-

[1] Dieser Erlass ist nicht erfolgt. Der König hat statt durch seinen Gesandten in London durch den englischen Gesandten in Berlin der englischen Regierung antworten lassen (Nr. 7732). Der Inhalt des Michell'schen Berichtes vom 9. Juli deckte sich in der Hauptsache mit dem Erlass des Grafen Holdernesse an Mitchell vom 9. Juli. Vergl. S. 97. — [2] Vergl. Nr. 7730. — [3] Vergl. Nr. 7646. — [4] Vergl. Nr. 7731. — [5] Vergl. S. 15. 41.

bassadeur de France, avait répondu à sa cour qu'il n'aurait pas besoin de se donner beaucoup de peine à cet égard, d'autant que l'autre ne demandait pas mieux que de faire la moitié du chemin, mais que son zèle pour la gloire et pour les vrais intérêts de sa souveraine l'engageait de ne pas se précipiter trop et d'attendre plutôt des ordres réitérés, et que là-dessus il avait exposé, avec autant de fermeté que de franchise, combien en bon serviteur il croyait convenir aux intérêts de l'impératrice de Russie de ne pas se départir de son alliance avec l'Angleterre.[1] Qu'il savait, de plus, que cette réponse n'avait pas laissé de faire quelque impression, et qu'il espérait que ce que le sieur Keith aurait fourni du depuis audit ambassadeur, l'aura mis en état d'écrire encore plus fortement à sa cour, et qu'il faudrait voir quel effet cela produirait; mais que, supposé que l'impératrice de Russie eût déjà pris son parti, l'unique chose qui resterait à faire, était que l'Angleterre tâche d'effectuer, au moyen de grosses largesses semées à propos à Pétersbourg, que les nouvelles liaisons n'aient point d'effet dans l'exécution. Que, généralement, il était plus facile d'empêcher cette cour d'agir que de la faire marcher; qu'il croyait ce moyen encore plus aisé dans la conjoncture présente. Qu'il lui était revenu que ceux qui favorisaient le nouveau système, avaient fait accroire à l'impératrice de Russie que les liaisons entre Votre Majesté et la cour de Londres étaient aussi peu naturelles que celles entre la cour de Vienne et de Versailles; qu'elles seraient de fort peu de durée et que, la Russie se rapatriant avec la France, les unes et les autres se rompraient bien vite; que le tout rentrerait alors dans l'ancien ordre; que l'Angleterre serait forcée de lui donner toujours de gros subsides et qu'en attendant elle tirerait ceux de France. Le sieur Yorke me pria qu'en mandant ces avis à Votre Majesté, de La supplier de vouloir bien ne pas le nommer, d'autant que cela lui gâterait de très bons canaux. Je crois que, sans compter les lettres qu'il peut avoir reçues du sieur Keith, il a tiré ces nouvelles en partie des lettres secrètes du sieur Swart,[2] et le reste peut-être du comte Golowkin, qu'il ne voudrait pas compromettre. Il me dit encore avoir appris aussi, non de sa cour, mais d'ailleurs, que le sieur Fox tâchait d'engager le chevalier Williams de demander lui-même son rappel, en l'assurant qu'il aurait soin de lui à son retour à Londres; qu'il supposait que ce ministre ne manquerait pas de suivre. Que son départ ferait peut-être un bon effet à Pétersbourg, où il n'était guère aimé;[3] mais que, pour lui, il aurait souhaité que sa cour l'eût fait revenir depuis longtemps, d'autant qu'avec tout son esprit il n'avait fait que gâter les affaires."

Hellen berichtet ferner über den Vorschlag Yorke's, durch Vermittelung des Prinzen Ludwig von Braunschweig den Grafen Bentinck für die englisch-preussische Partei zu gewinnen.[4]

Potsdam, 20 juillet 1756.

J'ai bien reçu votre rapport du 13 de ce mois, par le contenu duquel j'ai vu avec bien de la satisfaction la manière dont vous vous êtes acquitté pour exécuter les ordres dont je vous ai chargé par rapport aux insinuations à faire à quelques ministres de la République.

Vous remercierez le sieur Yorke par un compliment bien affectueux de ma part de l'avis confident qu'il m'a donné par vous de ce qui se trame en Russie avec les Autrichiens contre moi, en l'assurant du secret inviolable que je lui en garderai. C'est une chose assez singulière qu'on veuille du mal à l'Angleterre et à moi, à cause de ce que nous sommes convenus de conserver la paix et la tranquillité de l'Allemagne, et de ce que nous avons donné la garantie pour la conservation de la religion protestante[5] dans le pays de Cassel, dans l'état où elle est.

[1] Vergl. S. 27. 35. — [2] Vergl. S. 15. 41. — [3] Vergl. S. 32. — [4] Vergl. S. 93. — [5] Vergl. Bd. XII, 532.

En attendant, comme je vois qu'on tient prête une grande armée de troupes russiennes du côté de Riga, et que j'apprends que la cour de Russie est sur le point d'abandonner [l'alliance de] l'Angleterre pour entrer dans celle des cours de Versailles et de Vienne, et qu'il me revient de tous lieux des avis que les Autrichiens assemblent force de troupes en Bohême et en Moravie pour y former deux armées, l'une de 60,000 hommes et l'autre de 40,000, avec tout l'attirail de guerre pour entrer en campagne, personne ne saura trouver étrange que je fasse aussi des arrangements, pour ne pas être pris au dépourvu et ne pas être prévenu, et voyant tous ces grands préparatifs de guerre qu'on fait dans ces pays-là, tandis qu'il ne paraît personne contre laquelle on en voudrait user hormis moi, la bonne raison dicte que je doive être sur mes gardes. Mais, pour n'avoir rien à me reprocher des suites, j'ai ordonné à mon ministre à Vienne[1] de demander une audience particulière auprès de la Reine-Impératrice, pour lui demander dans des termes convenables et décents les motifs de ces grands préparatoires de guerre qu'on forme actuellement en Bohême et en Moravie; sur quoi, j'attends à présent la réponse, afin de me diriger en conséquence.

Du reste, j'ai fait usage auprès du duc régnant de Brunswick du bon avis que le sieur de Yorke m'a donné par rapport au prince Louis de Wolfenbüttel.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

7731. AN DEN GEHEIMEN KRIEGSRATH EICHEL IN POTSDAM.

[Juli 1756.][3]

Mir die Relation von der Hellen zuschicken, dar die Confidence von Yorken darin befindlich ist,[4] sofort ohne Anstand.

Friderich.

Eigenhändig.

7732. UNTERREDUNGEN DES KÖNIGS MIT DEM GROSS-BRITANNISCHEN MINISTER MITCHELL.

Sanssouci, 20. und 21. Juli 1756.

Mitchell berichtet an Holdernesse, Berlin 23. Juli, über die ihm in Potsdam am 20. und 21. Juli gewährten Audienzen, in denen er sich der durch den Erlass, Whitehall 9. Juli, ihm ertheilten Weisungen entledigt hat: „I began by acquainting His Prussian Majesty with the King's intentions of supporting and extending the engagements His

[1] Vergl. Nr. 7722. — [2] Vergl. Nr. 7725. — [3] Der König hat die Hellen'schen Mittheilungen am 21. Juli Podewils vorgelegt. Vergl. S. 105. — [4] Bericht Hellen's, 16. Juli (praes. 21. Juli). Vergl. Nr. 7735. 7747. 7748. 7749.

Majesty has entered into with him, and I assured the King of Prussia in the King's name that, in case his dominions were attacked, the King would rigorously support him.

The King of Prussia received these assurances in the best manner imaginable, and added that, in the present situation, neither His Majesty could give him much assistance, nor was it in his power, with the load of enemies on every side of him, to give that succour he wished to do, to His Majesty, that the fleet in the Baltic[1] was the only assistance he expected from the King, and that only in case of necessity; that on his part, if we could keep the Russians quiet, he would give 20,000 or perhaps 30,000 men for the defence of His Majesty's German dominions.

I then told the King of Prussia that the King was ready to concert with him the means of mutual defence and to make a convention with him immediately, in the nature of a defensive treaty, though perhaps it might be better at present to avoid the form of a treaty, for fear of giving new jealousy to the Russians.

The King of Prussia approved of this and desired me to put into writing what I had to propose, which I did and delivered it to him, in the afternoon. The next day[2] he gave me back that paper with his answer to the articles contained in it, of which your Lordship has an exact copy inclosed (the original being very much blotted), and which in itself is as clear as to want no explanation from me. I imagine[3] that his offering a subsidy to His Majesty,[4] was occasioned by the offer of money on the part of the King in the 3rd article as an alternative, and I have observed that the King of Prussia grows impatient, if money is mentioned.

The King of Prussia thinks that Russia is absolutely lost to us, that the French and Austrian interest will certainly prevail at that court, and from the various intelligence he has, he believes that the Russians certainly intended to attack him this year on one side, while the Empress-Queen was to have attacked on the other, but that the Russians were not ready and have been prevented by divers accidents from executing their part of the plan;[5] which however he is informed is only deferred till the next spring. He likewise has had notice that they have ordered a great number *traîneaux* to be made as if they intended to attempt something in winter.

The intentions of the court of Vienna have manifested themselves beyond all doubt by the great preparations made in Bohemia and in Moravia,[6] and by the unguarded declarations that some of their ministers and generals have made.[7]

He likewise thinks that he had reason to believe that the court of

[1] Vergl. S. 34. — [2] 21. Juli. — [3] Im „Letter-Book" des Mitchell'schen Nachlasses im British Museum: „I have observed that etc." — [4] Im ersten Artikel, vergl. S. 101. — [5] Vergl. S. 114. 115; auch 95. — [6] Vergl. S. 11. 38. 81. — [7] Vergl. S. 81.

Vienna have stipulated with the court of France not to assist him, in case he should be attacked, and that the like stipulation has been agreed to by France with regard to the Port; if this last should be true, he says great use may be made of it at Constantinople, to excite the jealousy and even the resentment of the Turks against the courts of Vienna and France. . . .

The King will wait the return of the express (from Vienna),[1] which he expects by the 28th current, before he takes any farther step, and regulate his conduct according to the answer he shall receive from that court.

When I urged that perhaps the motions of his troops here[2] and the reports that had been spread in consequence of them, might so have alarmed the court of Vienna as to make them send these extraordinary succours into Bohemia and Moravia to prevent his invading of them, the King of Prussia said they knew well enough that he had[3] no such intention, that he desired peace and was his interest so to do, that, all that he had yet done, was to march 11 or 12 battalions into Pomerania,[4] which he thought could give no more uneasiness to the Empress-Queen than her marching of troops into the dukedom of Florence should give to him, that hitherto not a single man has been sent into Silesia, and all he had yet done, was to order the palisades to be placed and the canons to be mounted in the fortified places in that country.[5] — All this, I believe, is strictly true, yet he has made such a disposition as in fourteen days to be able to send 40,000 men into Silesia, which will make upwards of 90,000 with the troops already there.

The King of Prussia approves highly of the step the King has lately taken to restore the Dutch ships etc.[6] He thinks it a very just and wise measure that will conduce more than any weight and vigour to the King's friends in that country, and which cannot fail to raise and fortify the Stadtholder's party and interest. He is likewise much pleased with colonel Yorke's behaviour to his minister at the Hague,[7] who has some time ago received orders to second and support all His Majesty's measures in that country.[8]

The minister of the Landgrave of Hesse-Darmstadt[9] lately said to the Prussian minister at Ratisbon[10] that his master had 6000 men which he would willingly give to His Majesty,[11] if he has occasion for them, but that, if the Landgrave was not spoken to soon, he believed he intended to dismiss part of them. The King of Prussia desired me to mention this, and he says they are very good troops, well disciplined and worth His Majesty's having.

[1] Vergl. S. 90. — [2] Vergl. S. 5. — [3] Letter-Book: „he knew well enough that they had." — [4] Vergl. S. 5. — [5] Vergl. S. 16—23. 119. — [6] Vergl. S. 71. — [7] Vergl. Nr. 7730. — [8] Vergl. Bd. XII, 458. — [9] Schwartzenau. — [10] Bericht Plotho's, Regensburg 12. Juli. — [11] Georg II.

Though the King of Prussia does not yet see much appearance of the French attempting anything in Germany this year,[1] they having upwards of 170 battalions on the coast of the Ocean and in the Mediterranean, which with the garrisons they must necessarily keep, exhaust almost their whole number of troops; he advises nevertheless that His Majesty should strengthen himself as fast as possible, by taking such troops as may be depended upon, into his pay, as in case he, the King of Prussia, should be attacked by the two empresses at once, he will not then be able to give that assistance to His Majesty as he wishes to do.

He again mentioned to me the importance of the Elector of Cologne, and still thinks with proper management that he may be gained. The plan he proposes for this, I have explained in my secret letter of the 14th May,[2] which the King of Prussia still persists in, as the only way to succeed, but he added, in case there were not among His Majesty's Catholic subjects persons properly qualified for this undertaking, that he thought Monsieur de Frechapelle would have been very fit for that commission, if he had not unfortunately incurred the King's displeasure.

I communicated to the King of Prussia the news from Spain, Sardinia etc., which, I perceived, gave him sensible pleasure, but as he had then just received an account of the loss of fort St. Philip,[3] he raised some doubts whether that event might not make an alteration in the sentiments of Spain. . . .

The King of Prussia asked me why, with a fleet so superior to that of France, we had hitherto remained on the defensive. I pointed out the many different services required of the fleet which probably had hindered any offensive attempt on our part. He said he wished we were in a condition to attack the French, this would give them occupation, and he mentioned St. Domingo or some other of their possessions in the West Indies.

. . . The King of Prussia told me that, since he went to the camp at Magdebourg on the 14th of June last,[4] he had raised 9 additional battalions for the garrison-regiments,[5] which are now completed; besides I am well informed that there has been 10 men added to every company of foot, which are already disciplined and incorporated into the respective regiments. The whole of this augmentation will amount to almost 70,000 men,[6] yet he told me that he could not bring into the field above 120,000 men . . ."

* * *

[1] Vergl. S. 79. — [2] Vergl. Bd. XII, 329. — [3] Schreiben des Prinzen Friedrich Eugen von Württemberg, d. d. Hauptquartier von Mahon, 29. Juni. Vergl. auch S. 55. — [4] Vergl. Bd. XII, 407. — [5] Die Vermehrung der Garnisonregimenter im Sommer 1756 bestand im Ganzen aus 13 neuen Bataillonen. — [6] Wohl ein Missverständniss Mitchell's statt 17,000. Die gesammte Vermehrung im Sommer

Paper referred to in the preceeding letter.[1]

1°

Tant que le Roi ne se trouve point assuré de la Russie, il se trouve hors d'état de fournir des secours au roi d'Angleterre, se trouvant lui-même à la veille d'être attaqué par les deux plus puissants princes de l'Europe. Si le Roi devait fournir des troupes à l'Angleterre dans cette guerre présente, il faudrait nécessairement qu'il fût assuré de la Russie et qu'on eût fait de l'autre côté une alliance avec les Hollandais, et cela pour couvrir les pays de Clèves, qui seraient exposés aux insultes des Français et des Autrichiens, si quelque autre puissance ne se chargeait pas de leur défense. En cas de réquisition, le Roi pourrait, ces préalables établis, fournir sept bataillons au roi d'Angleterre, faisant le nombre de 5,000 hommes, et lui payer le reste en subsides, n'ayant pas plus de sept bataillons dans ces provinces.

1°

En cas que le roi de la Grande-Bretagne serait attaqué dans ses royaumes par quelque puissance que ce soit, ou en cas d'une rebellion en faveur du Prétendant, on désire de savoir combien de troupes Sa Majesté le roi de Prusse veut passer, de ses États les plus voisins, dans la Grande-Bretagne ou en Irlande, pour secourir le roi de la Grande-Bretagne, sitôt que cela se pourrait après la réquisition faite.

2°

Le moment présent, par les raisons qu'on vient d'alléguer, on se trouve hors d'état de donner des secours ni à l'Angleterre ni à l'électorat, et on ne peut en donner à l'électorat qu'au cas qu'on ait toutes ses sûretés du côté de la Russie. En ce cas, le secours pourrait consister en 20,000 hommes.

2°

Si les États du roi de la Grande-Bretagne en Allemagne sont attaqués, on désire de savoir combien de troupes Sa Majesté le roi de Prusse veut fournir pour leur défense.

3°

Le roi d'Angleterre dans le moment présent se trouvant dans

3°

Si Sa Majesté le roi de Prusse était attaqué par quelque puis-

1756 bestand, soweit bisher festgestellt, aus 18,580 Mann. (Gesch. des siebenjährigen Krieges, bearbeitet von den Officieren des Grossen Generalstabs, Berlin 1824, I, p. 19.)

[1] Vergl. S. 98. Die rechte Spalte enthält den Entwurf Mitchell's, die linke die Antwort des Königs.

le même cas que celui de la Prusse, on ne lui demande aucune espèce de secours, si ce n'est une escadre pour la Baltique,[1] au cas que les circonstances de l'Angleterre trouvent ce secours compatible avec leur sûreté. Loin de demander des troupes au roi d'Angleterre, l'amitié et les étroites liaisons d'intérêt qui subsistent entre les deux cours, obligent de lui conseiller, par un simple effet d'attachement, d'augmenter ses troupes d'Hanovre et d'en prendre des princes d'Allemagne comme du duc de Gotha, du prince de Darmstadt, d'augmenter le nombre des Hessois, d'augmenter ceux d'Anspach etc., pour pouvoir assembler en Allemagne une armée de 50,000 hommes, capable de résister aux entreprises que les Français pourraient tenter, l'année qui vient, contre cet électorat.

sance que ce soit, le roi de la Grande-Bretagne s'engagera réciproquemment de fournir . . .[2] en troupes, ou l'équivalent en vaisseaux de guerre ou en argent, selon la proportion qui doit être réglée entre les Hautes Parties Contractantes.

4°

Si les secours spécifiés ne se trouvent pas suffisants, les Hautes Parties Contractantes s'obligent de s'assister mutuellement *totis viribus*.

Mitchell berichtet an Holdernesse, Berlin 23. Juli (separate), des weiteren über die Audienzen am 20. und 21. Juli. Der König hat sich über die Beunruhigung des dänischen Hofes durch die französisch-österreichische Allianz und über die dem preussischen Gesandten in Kopenhagen ertheilten Instructionen[3] ausgesprochen. Nachdem Mitchell mitgetheilt, dass sein Hof Verhandlungen in Kopenhagen zu beginnen gedenke, um Dänemark zur Lossagung von der französischen Allianz zu bewegen, hat der König geantwortet: „If it was thought his concurring in this negociation could be of any use, that he would do it most cordially. He added that in his opinion the points to be insisted upon, were:

1° The danger to the constitution of the Empire, since France,

[1] Vergl. S. 34. — [2] Die Zahl der eventuellen Hülfstruppen festzustellen, war der weiteren Verhandlung vorbehalten. — [3] Vergl. Bd. XII, 410.

the chief guarantee of the treaty of Westphalia, was become the friend and ally of the house of Austria.

2° The danger to the Protestant religion from the union that was endeavouring to be formed among the Catholic princes, which had been shewed by some proceedings at the diet of Ratisbon.[1]

3° The unfair means made use of by the house of Austria to debauch the Hereditary Prince of Hesse and to withdraw him from his duty to his father and to destroy the Protestant religion in that country, and that a full narrative ought to be prepared of all the steps that had been taken in that affair and of the negociation of Monsieur Pretlack.[2]

4° That care should be taken to avoid the mentioning of commercial or of maritime affairs, which could only serve to excite the jealousy of the Danish nation.[3]

5° That Monsieur Moltke should be first applied to, and a hint given to Monsieur Bernstorff to concur with him, which the King of Prussia thinks will make things go easier than if Bernstorff should take the lead.[4]

The King of Prussia concluded with saying that he would instruct Monsieur Hæseler, his minister at the court of Denmark, who is now at Berlin,[5] to give all the assistance he could, to Mr. Titley in the carrying on of this negociation, and that he would concur in every measure for that purpose as soon as Mr. Titley should be instructed from his court, and he desired me to write to Mr. Titley . . . The King of Prussia added that, besides other advantages from the alliance with Denmark, a considerable one might arise, if the King of Denmark could be induced to furnish a good body of cavalry, which will be very much wanted, if war should be begun in Germany . . ."[6]

Nach den Ausfertigungen im Public Record Office zu London.

7733. AN DEN OBERST VON WECHMAR IN BEUTHEN.

Potsdam, 21. Juli 1756.

Da der kaiserliche Hof zu Wien durch seinen zu Berlin subsistirenden Minister, den Grafen von Puebla, vermittelst des in Abschrift anliegenden Promemoria Beschwerde führen lassen,[7] wie, im verwiche-

[1] Vergl. Bd. XII, 512. — [2] Vergl. Bd. XII, 510. — [3] Vergl. Bd. XII, 447. — [4] Vergl. Bd. XI, 427. — [5] Vergl. Bd. XII, 405. — [6] Eine Mittheilung des Königs an Mitchell, von welcher dieser am 22. Juli an Holdernesse berichtet, ist wahrscheinlich ebenfalls in der Audienz vom 20. oder 21. Juli gemacht worden: „. . . The King of Prussia seems persuaded that the King's interest at the court of Petersburg is indeed at a very low ebb, and the King of Prussia told me that he was informed, when Sir C. H. Williams went to visit the Vice-Chancellor, the answer he received was that he, Vice-Chancellor, could not see him, as he was busy with chevalier Douglas . . ." (Public Record Office zu London.) — [7] Vergl. Nr. 7727.

nen Monat April ohngefähr, zwei Husaren Eures Regiments, so in der Gegend von Oberschlesien auf Postirung gestanden, dermalen einige zu Markte nach Hotzenplotz mit Victualien gegangene preussische schlesische Einwohner über 2,000 Schritte in das mährische Territorium nachgejaget und denenselben ihre dahin bringen wollende Feilschaften abgenommen und in Contrebande gezogen hätten, mithin dadurch das österreichische Territorium gröblich violiret hätten, und also um die behörige Ahndung deshalb ansuchen lassen, Ich aber dergleichen Violation des österreichischen Territorii keinesweges gutheissen kann, vielmehr missbilligen muss, als ist Mein Wille, dass Ihr vorgedachte beide Husaren aus dem dermalen auf Postirung gestandenen Commando ausmachen und selbige darüber zur Verantwortung ziehen, auch gehörig bestrafen lassen sollet.

Friderich.

Nach dem Concept.

7734. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 21. Juli 1756.

Podewils berichtet, Potsdam 21. Juli: „Le baron de Forstner, que le duc de Mecklembourg-Schwerin a envoyé à Votre Majesté, étant sur le point de retourner à sa cour, demande s'il y a encore quelques ordres de Votre Majesté à lui donner pour le Duc son maître, et s'il pourra avoir l'honneur de se congédier d'Elle."

Gut.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7735. AN DEN GEHEIMEN KRIEGSRATH EICHEL IN POTSDAM.

Berlin, 22. Juli 1756.

Ich bedaure von Herzen, dass ich nicht das Glück haben können, Ew. Wohlgeboren vor meiner Abreise aus Potsdam meine Aufwartung, so sehnlich ich auch solches gewünschet, meiner gegen Dieselbe tragenden aufrichtigen Hochachtung und gewidmeten unendlichen Ergebenheit nach, machen zu können. Ich habe mir die Freiheit genommen, in Ew. Wohlgeboren Behausung in Potsdam abzusteigen und mich eine gute halbe Stunde daselbst aufzuhalten, hernach aber, wie ich wohl bekennen muss, meine Indiscretion, so ohnedem anitzo bei Dero mehr als jemals überhäuften Arbeit grösser als sonst gewesen sein dürfte, zu weit zu poussiren gefürchtet, wenn Ew. Wohlgeboren bei Ihrer Rückkunft von dem Schlosse von neuem beschwerlich gefallen wäre; dahero mir nur itzo die Freiheit ausbitte, Deroselben aus hergebrachter Confidenz und altem Vertrauen dasjenige schriftlich zu eröffnen, was mir die Ehre geben wollen, mündlich zu thun.

Es liessen nämlich Se. Königl. Majestät mich kurz nach der gestrigen Mittagstafel, nachdem Sie den englischen Gesandten gesprochen,[1] herein in Dero Retraite berufen und geruheten mir zu sagen, wie zwar Dero aus denen gedruckten Zeitungen geschöpfte Appréhensions von einer französischen Armée, so in Teutschland an der Maas oder dem Rhein durch den Prinz von Conty commandiret werden sollen, durch die Depeschen des Herrn von Knyphausen nicht confirmiret würden und Sie dahero davon noch zur Zeit nichts glauben könnten, so hätten Höchstdieselbe dennoch solche authentique Nachrichten erhalten,[2] welche sie vollenkommen au fait von dem gegen Dieselbe geschmiedeten Concert setzten und mehr als jemalen in der Idee, das Praevenire zu spielen, bestärketen. Nämlich, dass[3] der wienersche Hof mit dem russischen eine Offensiv-Allianz gegen Dieselbe geschlossen und Höchstdieselbe NB. künftiges Frühjahr unitis viribus attaquiren würden; ehe aber könnte weder der wienersche Hof mit seinen Praeparatorien fertig sein, noch der russische die ihm nöthige Recruten zu Completirung der Regimenter anschaffen; der französische hätte sich durch einen secreten Articul bei dem Defensiv-Allianztractat vom 1. Mai anni currentis engagiret, dass derselbe, wenn Schlesien attaquiret würde, davon sich nicht meliren und Sr. Königl. Majestät keine Assistenz leisten, sich auch in einen Krieg, so Oesterreich oder Russland mit der Pforte haben könnte, gar nicht mischen wollte; und dass endlich in Petersburg vor Engelland alles auf einmal aus und solches von dem Bestushew rondement an Williams declariret worden wäre.

Ich habe darauf nichts anderes zu antworten gewusst, als dass ich billig supponiren müsste, dass diese Nachrichten authentique wären und nicht in fliegenden Zeitungen, blossen Soupçons und combinirten Conjuncturen bei der itzigen Krise bestünden. Worauf Se. Königl. Majestät einigermaassen Feuer zu fassen schienen, als wenn ich zu incrédule wäre und nicht, was Höchstdieselbe mir mit gutem Fundament avancirten, Glauben beimessen wollte. Ich nehme mir die Freiheit, nochmalen mit einer respectueusen Franchise Sr. Königl. Majestät alle die Inconvenienzen und terriblen Suiten zu detailliren, welche daraus erwachsen könnten, wenn man diesseits im Aggressorium agiren und Frankreich und Russland gleichsam au pied du mur poussiren wollte, ihre Garantie- und Defensiv-Engagements, wenn beide auch sonst dieses Jahr es zu thun nicht Lust hätten, zu erfüllen, und in was vor einen terriblen Embarras Se. Königl. Majestät zu gleicher Zeit ohne anitzo noch dringende Noth gesetzet werden dürften, dreien so mächtigen Puissanzen zugleich zu resistiren, anstatt das beneficium temporis, so von nun an bis künftige Operationssaison beinahe 10 Monate wäre,

[1] Vergl. Nr. 7732. — [2] Vergl. S. 80. 81. 90. 110. 111, die Berichte Hellen's vom 13. und 16. Juli (praes. 21. Juli) Nr. 7730. 7747. 7748. 7749. — [3] Das Folgende auf Grund des von Hellen übersandten Berichtes Swart's, d. d. Petersburg 19. Juni. Vergl. Nr. 7749.

Ihro [Majestät] mehr Gelegenheit fourniren dürfte, inzwischen Ihre Partei inner- und ausserhalb des Reichs zu verstärken; [dass] das beneficium temporis zu erwarten und vielleicht einige Ouvertures zu Friedensnegociationen zwischen Frankreich und Engelland von neuem zu tentiren,[1] auch inzwischen verschiedene Reichsstände in das hiesige und englische Interesse zu Fournirung von Truppen gegen Subsidien zu ziehen und unsere Partei unter denen Evangelischen in- und ausserhalb des Reichs zu vergrössern, auch von allerhand Incidentpunkten und Évènements zur Verbesserung unser itzigen misslichen Situation zu profitiren sei, übrigens aber inzwischen in Preussen, Schlesien und sonsten ein formidables Corps Truppen parat gehalten würde, umb unseren Feinden zu zeigen, dass man bereit wäre, sie wohl zu empfangen und ihnen selbst zu begegnen.

Allein alles dieses wurde gänzlich verworfen, vor einen Effect von gar zu grosser Timidité gehalten, und ich zuletzt ziemlich sèchement mit denen Worten congediiret „Adieu, Monsieur de la timide politique!"

Ich habe inzwischen die Consolation, dass ich zu zweien wiederholten Malen alles gesaget, was ein treuer und redlicher Diener zu thun schuldig, und zuletzt noch zuzufügen mir die Freiheit genommen, „qu'il n'était pas douteux que les premiers progrès et succès ne seraient peut-être brillants, mais que la complication des ennemis, dans un temps où le Roi était isolé et dépouillé de tout secours étranger, ce qui ne lui était jamais arrivé encore, du moins par rapport aux diversions que dans les deux précédentes guerres on avait occasionnées en sa faveur, lui ferait peut-être rappeler un jour ce que je prenais la liberté respectueuse de lui représenter pour la dernière fois." Und dabei soll es auch meines wenigen Ortes bleiben, weil ich sehe, dass alle Vorstellungen wenigstens bis dato ganz fruchtlos und vergeblich sein und mehr irritiren als adouciren.

M. Mitchell hat heute seinen Courier von Petersburg von dem Chevalier Williams wieder zurückbekommen; er stattet davon einen ausführlichen Bericht an Se. Königl. Majestät ab, welchen in der Einlage an Höchstderoselben übersende und mich darauf beziehe,[2] da er nicht Zeit genung gehabt, mich von dem Detail, so er gemeldet, zu informiren. Sunt mala mixta bonis: So viel ist inzwischen gewiss, dass die Contre-ordres expediret[3] und der Courier selbst verschiedene Regimenter rencontrirt, die zurück und in ihre vorigen Standquartiere marschiren.

Ich ersuche Ew. Wohlgeboren gehorsamst, dieses volante calamo abgefassete confidente und confuse Schreiben dem Vulcano aufzuopfern und gänzlich zu cassiren.[4] Ich gedenke übrigens nicht unrecht zu thun, den mecklenburgischen Gesandten Herrn von Forstner[5] mit seiner Ab-

[1] Vergl. Bd. XII, 508. — [2] Vergl. Nr. 7746. — [3] Vergl. S. 15. 41. — [4] Vergl. dagegen S. 121. — [5] Vergl. Nr. 7734.

schiedsaudienz bis zu Sr. Königl. Majestät Ankunft allhier[1] zu verweisen, weil ich versichert bin, dass derselbe solche nicht wird erwarten wollen; sollte er aber doch nach Potsdam sich zu begeben insistiren, so erwarte von Ew. Wohlgeboren gehorsamst einige kleine Nachricht, welcher von den Herren Generaladjutanten bei der Krankheit und Abwesenheit des Herrn Generalmajor von Buddenbrock die fremden Gesandten Sr. Königl. Majestät vorstellet und präsentiret.

Heinrich Graf von Podewils.

P. S.

Diesen Augenblick erhalte Ew. Wohlgeboren werthgeschätztes vom heutigen Dato[2] und beziehe mich wegen desjenigen, so mir die Freiheit nehmen wollen, gestern vor meiner Abreise Deroselben zu eröffnen, auf alles obige. Sonst habe den Herrn Mitchell allhier gleich itzo wegen desjenigen, so der Herr von Plotho wegen der Offerte des hessen-darmstädtschen Ministri zu Regensburg, ein Auxiliärcorps von 6000 Mann an Engelland gegen Subsidien zu überlassen,[3] zu informiren Gelegenheit genommen, der auch durch seinen morgen früh von hier retournirenden Courier seinen Hof unverzüglich davon zu benachrichtigen versprochen.

Die mir gütigst communicirte Copeien von den an des Herrn von Schlabrendorff Excellenz und den Oberst von Wechmar[4] von denen Husaren wegen Violation des österreichischen Territorii ergangenen Ordres werde morgen zu remittiren die Ehre haben, weil gerne eine Abschrift davon zu Completirung unser Acten behalten wollte.

Ich recommandire mich übrigens zu Ew. Wohlgeboren beharrlichem Wohlwollen und Andenken gehorsamst, und verdoppele meine Wünsche vor Deroselben beständige Prosperität und Conservation Dero theuresten Gesundheit und Wohlergehens.

Nach der Ausfertigung.

7736. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 22. Juli 1756.

Da der Herr von Plotho zu Regensburg in seiner letzteren Dépêche gemeldet hat,[5] wie der Landgraf von Hessen nicht abgeneiget sein dörfte, seine Truppen an des Königs Majestät oder auch an des Königs von Grossbritannien Majestät zu überlassen, als wollen Se. Königl. Majestät, dass Ew. Excellenz dem Herrn Mitchell sofort davon Ouverture geben und ihm die Anzeige davon thun möchten, dass man englischerseits diese Truppen, so gewiss besonders gut wären, haben könne.

Eichel.

[1] Der König kam am 26. Juli nach Berlin. — [2] Nr. 7736. — [3] Vergl. S. 99. — [4] Vergl. Nr. 7733. — [5] Bericht Plotho's, Regensburg 12. Juli. Vergl. S. 99.

P. S.

Ich nehme mir die Freiheit, Ew. Excellenz hierbei die Minute von der an das Wechmar'sche Regiment ergangenen Ordre[1] zu communiciren, um deren Remission aber gehorsamst bitte, aus welcher Ew. Excellenz zu ersehen belieben werden, dass man hierunter mit dem Herrn Grafen Puebla aufrichtig zu Werke gehet.

Nach der Ausfertigung.

7737. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 22. Juli 1756.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Podewils. Ihr habt vermittelst der Originalanlagen zu empfangen, was der königsbergsche Kaufmann Schwinck und Compagnie wegen eines von denen englischen Armateurs ihnen in See genommenen und nach Dover aufgebrachten Schiffes vorgestellet[2] und gebeten haben, und habt Ihr dessen Vorstellung an den Chargé d'affaires zu London Michell zu schicken und demselben zugleich zu rescribiren,[3] darüber behörigen Ortes zu sprechen. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

7738. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A BAIREUTH.

[Potsdam], 22 [juillet 1756].

Ma très chère Sœur. Je suis dans le cas de vous demander mille excuses de ce que j'ai tardé si longtemps à vous répondre. Milord Maréchal est arrivé ici, il y a quatre jours; il m'a trouvé si occupé que je n'ai presque pas eu le moment à moi. Vous devinerez bien de quoi; tout le complot d'iniquité est découvert et clair, mais je ne saurais m'expliquer là-dessus. Nous avons ici de fortes chaleurs, je souhaite de tout mon cœur qu'elles vous soient salutaires, vous assurant, ma chère sœur, que personne ne s'intéresse ni plus vivement ni plus sincèrement à votre conservation que, ma très chère sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

7739. AU PRINCE DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam], 22 [juillet 1756].

Mon cher Frère. Je crois que vous verrez bientôt clair dans une partie de ma conduite, par les démonstrations que vont faire nos ennemis; je ne suis pas surpris que vous ignoriez le reste: ces sortes de

[1] Vergl. Nr. 7733. — [2] D. d. Königsberg 16. Juli. — [3] Demgemäss Ministerialerlass an Michell, Berlin 24. Juli.

complots se trament dans les ténèbres, et les puissances qui les font, les cachent surtout à ceux contre lesquels ils sont formés. Je regarde à présent la guerre comme inévitable, je ne comprends pas même par quel moyen je pourrais l'esquiver; vous saurez le reste dans peu. Je vous embrasse, en vous priant de me croire avec une parfaite amitié, mon cher frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

7740. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 22 juillet 1756.

J'ai reçu votre dépêche du 16 de ce mois, qui, ne renfermant rien qui demandât de nouvelles instructions pour vous, je ne saurais assez vous dire que la chose qui m'est la plus intéressante dans les moments présents, est de savoir exactement ce qui se passe en Bohême et vers les frontières de la Saxe, et que vous me ferez grand plaisir d'en tirer des nouvelles précises. A cet effet, je vous tiendrais compte des frais que vous feriez, si vous pouviez trouver quelque homme fidèle et intelligent pour l'envoyer au plus tôt sur les lieux mêmes, afin qu'il vît par ses yeux ce qui se passe en Bohême, pour vous en faire son rapport exact et fidèle, dont vous m'informeriez avec le plus de célérité qu'il vous serait possible.

Federic.

Nach dem Concept.

7741. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

Lehwaldt meldet, Königsberg 16. Juli: „Ew. Königl. Majestät habe allerunterthänigst berichten sollen, wie eben jetzt von ganz sicherer Hand durch einen angesehenen Mann in Kurland die zuverlässige und gewisse Nachricht erhalten, dass die bei Riga und der Dwina gestandenen Regimenter nach ihren Landen wieder zurcükmarschiren und daselbst in allem nur noch neun Regimenter vorhanden wären, auch die Truppen, so bereits aus Russland in Anmarsch gewesen, Ordre erhalten, wieder in ihre Quartiere zu retourniren.[1]

[Potsdam, Juli 1756.][2]

Die Umstände scheinen, dass Offensivallianz gemacht, und sie dies Jahr nicht im Stande. Ich liesse ihn also selber sehen, woferne die Conjuncturen nicht [sich änderten].

Für die Antwort ertheilte Weisungen. Nach Notizen des Cabinetssecretärs in margine des Berichts.

[1] Vergl. S. 15. 41. — [2] Die Antworten auf Berichte aus Königsberg erfolgen gewöhnlich nach 6—7 Tagen.

7742. AN DEN GEHEIMEN KRIEGSRATH EICHEL IN POTSDAM.

Der Generallieutenant Freiherr von Kyau berichtet, Ratibor 19. Juli, über die Bildung eines österreichischen Lagers bei Holleschau in Mähren.[1]

[Potsdam, 22. Juli 1756.][2]

Eine Ordre an Schlabrendorff und Kyau. Das Regiment Kyau und Schönaich müssen in Cantonirquartiere rücken, unter Vorwand, zusammen zu exerciren, in der Gegend von Oppeln, Leobschütz etc. Das Regiment Wechmar rücket nach Ratibor zu exerciren und schicket Patrouillen nach Troppau, das Regiment Württemberg bleibet noch stehen. Die Husaren, die Kyau haben will, seine Cantonnisten und Knechte aus dem Canton einzuziehen, müssen ihm gegeben werden. Vom Brief von Kyau muss dem engellischen Gesandten dasjenige communiciret werden, was das Lager von denen Oesterreichern bei Holleschau belanget, auch die Orders, die Ich derwegen in Schlesien gegeben habe. Morgen zu unterschreiben.

Friderich.

Nach den eigenhändigen Weisungen in dorso des Berichts von Kyau.

7743. AU MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE MITCHELL A BERLIN.

Potsdam, 23 juillet 1756.

Monsieur Mitchell. Comme il m'est arrivé hier un rapport assez circonstancié d'un camp de troupes que la cour de Vienne fait assembler actuellement à Holeschau derrière Olmütz dans la Moravie, je n'ai pas voulu tarder de vous faire communication de cet avis, tel qu'il m'est venu, par la copie ci-jointe.

J'ajoute encore un autre des ordres que j'ai donnés en conséquence en Silésie, afin que vous soyez exactement informé de tout ce qui regarde cet évènement. Et, sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Du 19 juillet 1756.[3]

Je sais depuis hier d'un endroit sûr et fidèle, duquel même je puis répondre de mon honneur, que la cour de Vienne s'est déterminée de faire marcher aux premiers jours 18 régiments à Holleschau derrière Olmütz, pour y former un camp. Les ordres en ont été donnés le 7 du courant, et en conséquence d'un second ordre les officiers ne doivent plus recevoir de congé, ni prendre de femme avec eux au camp. J'ignore encore jusqu'ici qui commandera ce corps, et combien on y enverra de troupes de chaque sorte. Le régiment d'infanterie de Neipperg, qui est destiné pour faire partie de ce camp, doit, en vertu de l'ordre susmentionné, se mettre en marche le 22 du courant et sera remplacé à Troppau par le bataillon de Simbschen. Le régiment de

[1] Vergl. Nr. 7743. — [2] Die verschiedenen hier angeordneten Erlasse sind, wie die Antwort Schlabrendorff's, Breslau 29. Juli, ergiebt, am 23. Juli expedirt worden. — [3] Nach dem Berichte Kyau's, Ratibor 19. Juli. Vergl. Nr. 7742.

Maros-hussards reste dans sa position actuelle le long des frontières dans le duché de Teschen, et celui de Baranya sera envoyé avec l'état-major, le jour après que celui de Neipperg se sera mis en marche, à Jægerndorf et le long des frontières, et fera exactement la patrouille pour observer les mouvements qui se feront de ce côté-ci.

Autant que je puis pénétrer, on n'a pris encore jusqu'ici aucun arrangement offensif; cependant tous ceux qui sont attachés à l'Autriche, se glorifient beaucoup de la Russie et divulguent bien des choses fort dangereuses contre les pays de Votre Majesté.

On ignore encore de Hongrie toute autre marche que celle qu'on débite de 10 régiments de cavalerie et de dragons, qui s'assembleraient à Kittsee,[1] au commencement du mois d'août pour y former un camp.

En conséquence de l'avis ci-joint, l'ordre a été donné[2] aux deux régiments de cavalerie de Kyau et prince Schönaich, qui étaient déjà assemblés dans leurs quartiers ordinaires à Oppeln et Ratibor, pour faire les exercices, de se rendre aux environs de Oppeln et de Leobschütz dans des quartiers de cantonnement et d'y faire conjointement leurs exercices. Le régiment de hussards de Wechmar marchera à Ratibor pour exercer, et il enverra en même temps des patrouilles du côté de Troppau, afin d'observer ce qui se passera là-bas.

Das Schreiben nach der Ausfertigung im British Museum; die Beilagen nach den von Mitchell am 27. Juli übersandten Copien im Public Record Office zu London.

7744. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 23 juillet 1756.

J'ai bien reçu avec votre rapport du 21 de ce mois la lettre que le marquis de Valory vous a adressée pour me la faire tenir, et vous envoie ci-clos la réponse que j'y ai faite,[3] que vous lui remettrez avec un compliment convenable. Cependant, comme il y a des passages assez singuliers dans la susdite lettre, qui me font soupçonner qu'il entre quelque feinte et que peut-être l'on ne serait pas assez discret pour ne pas laisser éventer quelque chose de cette lettre, afin d'inspirer par là de la jalousie et de la méfiance aux Anglais contre la droiture de mes intentions vis-à-vis de la nation, j'ai trouvé bon de vous envoyer la copie, tant de cette lettre que le susdit ministre m'a envoyée, que de la réponse que j'ai faite, pour les communiquer au sieur Mitchell et de lui en laisser prendre même des copies, s'il en demande, en le priant cependant de vouloir bien garder le secret de la confidence et d'éviter surtout, ce que vous observerez de même, qu'il n'en éclate rien à Berlin. Et, sur ce, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung. Federic.

7745. AU MARQUIS DE VALORY, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Valory schreibt, Berlin 21. Juli: „Sire, je n'apprend rien de nouveau à Votre Majesté, en Lui annonçant la reddition du fort Saint-Philippe; mais j'obéis aux ordres

[1] Vergl. S. 80. — [2] Nr. 7742. — [3] Vergl. Nr. 7745.

du Roi mon maître, qui, persuadé de Son amitié et de la part qu'Elle veut bien prendre à ses succès dans la guerre injuste que lui font les Anglais, m'ordonne de Lui faire part de la reddition de ce fameux fort, qui, par la nature du terrain où il est placé, et l'immensité de ses ouvrages, était hors d'atteinte des efforts de toute autre nation que de la française. Que Votre Majesté me permette cette jactance qui m'est particulière. M. le duc de Fronsac, fils du maréchal de Richelieu, est arrivé le 10 au matin à Compiègne avec la nouvelle de la reddition du fort Saint-Philippe, accompagnée de quelques détails des différents assauts qui ont été donnés en même temps, dont quelques-uns par escalade, en attendant ceux de la capitulation. Je crois que Votre Majesté en est mieux instruite que moi;[1] qu'Elle me permette de me féliciter d'une occasion d'un si brillant évènement de me mettre à Ses pieds."

Potsdam, 23 juillet 1756.

Monsieur le Marquis de Valory. Je vous suis bien obligé, Monsieur, de la nouvelle que vous venez de me communiquer par la lettre que vous m'avez faite du 21 de ce mois. J'avoue que j'aurais été plus aise d'apprendre celle de la paix ou des dispositions pour rapprocher les deux partis à un bon accommodement, qui serait également intéressant à toute l'Europe.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

7746. AU MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE MITCHELL A BERLIN.

Mitchell schreibt, Berlin 22. Juli: „Il vient de passer ici un courrier de Pétersbourg, parti le 10, qui m'apporte des lettres du 6 et 9 du courant.

Mon zèle pour le service de Votre Majesté m'oblige, sans perdre un moment de temps, à faire un rapport fidèle du contenu de ces lettres.

Le chevalier Williams marque que l'ordre de l'Impératrice avait été donné pour le retour des troupes qui marchaient vers la Livonie, et il donne pour raison de ce contre-ordre la disette qu'il y avait dans ce pays-là, etc.; il ajoute aussi que la flotte à Kronstadt était entièrement désarmée.

Le courrier, lequel j'ai questionné exprès, me dit avoir rencontré, le 11 de ce mois, à quatre milles en deçà de Narva, le dernier régiment qui retournait vers Pétersbourg avec environ 1,000 chariots de bagage etc.

M. Williams dans ses lettres raconte plusieurs conversations qu'il a eues avec le Grand-Chancelier, par lesquelles il paraît que lui, Williams, et le Grand-Chancelier sont bien ensemble, que le Chancelier craint le crédit de la France, mais qu'il ferait son possible pour empêcher l'accession de sa cour au traité de Versailles, qui d'ailleurs n'avait pas encore été communiqué.

Le bruit courait à Pétersbourg que le roi de France devait y envoyer un ambassadeur, et que le choix pourrait tomber sur le duc de Mirepoix, le marquis de Bonnac ou le marquis d'Havrincour.

Dans la conversation que Williams avait le 9 avec le Grand-Chancelier, après avoir recommandé la patience, le sang-froid et la bonne conduite à Williams, il lui donna les assurances les plus fortes qu'il résistera à tous les efforts de la France, de la manière la plus déterminée, mais il faut, dit-il, du temps et de la patience, et vous pouvez dire au Roi de ma part que je suis résolu et à présent en état de

[1] Dieser Hinweis bezieht sich wohl auf die regelmässige Berichterstattung des Prinzen Friedrich Eugen von Württemberg aus dem französischen Hauptquartier an den König. Vergl. S. 55. 100.

ramener cette cour à la façon juste de penser, et je n'ai point de doute de l'accomplir en six mois au plus tard.

Il y a quelque temps que Williams a eu une conversation avec le Vice-Chancelier, qui lui a allégué deux mauvaises raisons pourquoi il était contre l'Angleterre: 1° parcequ'on avait publié dans les gazettes de Hollande le traité entre l'Angleterre et la Russie; 2° parceque le roi de la Grande-Bretagne avait fait un traité avec Votre Majesté, sans consulter la Russie.[1]

Je ne veux pas incommoder Votre Majesté de la réponse de l'ambassadeur à de si belles raisons.

Williams dit que, le 7 de ce mois le carrosse du Vice-Chancelier s'étant versé, il en fut beaucoup meurtri et qu'il gardait sa chambre depuis.

J'ai l'honneur d'être avec la vénération la plus sincère et la plus respectueuse de Votre Majesté le très humble et très obéissant serviteur

Andrew Mitchell."

Potsdam, 24 juillet 1756.

Je suis tout-à-fait sensible, Monsieur, à l'attention obligeante que vous avez eue de me marquer par votre lettre du 22 de ce mois le précis des lettres qu'un courrier du chevalier Williams vous a apportées. Quoique je sois bien aise d'en avoir appris que toute espérance n'est pas encore perdue pour ramener la cour de Russie, je ne veux cependant vous cacher ma surprise de ce que je n'y ai pas trouvé mot qui regarde mon sujet, ni rien sur quoi je pourrais compter vis-à-vis de la Russie.

Au surplus, voici encore un avis qui m'est venu hier touchant un camp que les Autrichiens doivent avoir dessein de former aux environs d'Égra en Bohême, mais que je ne saurais autrement donner que tel que je l'ai reçu. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

J'en ai reçu bien d'autres encore,[2] il ne me reste plus que *prevenire* quam *preveniri*.

Ce 18 juillet 1756.

Il n'est que très certain, ainsi que je viens d'apprendre dans ce moment, que les troupes autrichiennes formeront un camp aux environs d'Égra. Ce camp a été tracé effectivement près de la petite ville de Mies, et les troupes pourraient bien y entrer dans le courant de cette semaine, parceque des personnes bien sûres, qui sont arrivées de ces endroits ici, ont confirmé la chose. La petite ville de Mies est située dans le cercle de Pilsen à cinq ou six lieues d'Égra. On débite que ce camp doit être renforcé par un corps de troupes françaises; ce bruit cependant est incertain par la raison qu'on n'a point ici de nouvelle d'aucun mouvement des troupes en Alsace; on a seulement appris que quelques régiments de la répartition d'Alsace et de Lorraine étaient défilés du côté de Grenoble dans la Dauphiné, pour y renforcer le camp qu'on y forme.

Das Schreiben — der Zusatz eigenhändig — und die Beilage nach der Ausfertigung im Public Record Office zu London.

---

1 Vergl. Bd. XII, 336. — 2 Vergl. unter Anderem S. 80. 81. 95. 110. 111. 114.

7747. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 24 juillet 1756.

Le rapport que vous m'avez fait du 14 de ce mois, m'a été bien rendu.

Secret et *Soli*, que vous déchiffrerez vous-même:

Quant aux arrangements militaires qui se font là-bas, je veux bien vous dire, quoiqu'absolument pour votre direction seule, qu'à la fin le bonheur a fait que j'en ai démêlé tout le mystère, en ce que j'ai appris de très bonne main et de lieu très sûr[1] que, pendant la négociation sur le traité [des cours] de Vienne et Versailles, la première a insisté formellement que la France s'engageât de ne point donner de secours ni à moi ni a la Porte Ottomane, et que la cour de France s'y était prêtée, quoiqu'avec beaucoup de peine. Que la raison pourquoi la cour où vous êtes avait demandé absolument ce point, était qu'il y avait un plan arrêté entre les deux cours impériales de m'attaquer à la fois, la cour de Vienne avec 80,000 et celle de Russie avec 150,000 hommes [tant] en troupes régulières qu'irrégulières; qu'on l'aurait exécuté dès cette année-ci, mais qu'on se voyait obligé de le renvoyer au printemps prochain, puisque l'armée russienne n'était pas encore assez en force pour une telle entreprise et qu'elle voudrait y suppléer par un grand nombre de recrues qu'elle assemblerait l'hiver prochain dans les provinces intérieures du pays, la recrue de l'hiver passé de 70,000 hommes s'étant débandée plus de la moitié sur la route, et qu'un bon quart du reste était crevé de maladie, avant que de parvenir à sa destination, de sorte qu'il en manquait beaucoup à chaque régiment, et que, de plus, la cour de Vienne avait de son côté aussi à régler bien des détails encore pendant l'hiver, avant d'avoir ajusté le tout au point de pouvoir mettre son vaste projet en exécution.

Voilà le dénouement de toute l'affaire, de sorte que je crois bien que, pourvu que cette cour ne change de façon de penser et qu'il dépende d'elle, elle voudrait surseoir ses entreprises jusqu'au printemps de l'année qui vient, malgré les démonstrations guerrières qu'elle fait. Car au moins j'espère que vous serez informé à présent qu'elle s'est déterminée à faire assembler un corps de troupes de 18 régiments près de Holleschau derrière Olmütz.[2]

Je suis bien fâché que c'est moi qui vous prévienne sur ceci, mais n'y a-t-il pas de votre faute en ce que vous n'avez pris garde à ce que je vous avais ordonné de bouche et par écrit, de vous acquérir une bonne connaissance dans les bureaux, qui n'aurait pas manqué de nous avertir de tout ce qui arrive?[3]

[1] Bericht Hellen's, Haag 16. Juli, nach einem Schreiben Swart's an Fagel, d. d. Petersburg 19. Juni. Vergl. Nr. 7749. Vergl. auch S. 95. — [2] Vergl. S. 110. — [3] Vergl. Bd. XII, 512.

Quant aux bruits absolument faux qui ont été débités à Vienne sur la marche des régiments de la garnison de Berlin, vous pouvez hardiment les démentir, n'étant point vrai qu'il y en ait bougé aucun, hormis le seul régiment de Würtemberg qui est marché en Poméranie.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

7748. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A COMPIÈGNE.

Potsdam, 24 juillet 1756.

J'ai reçu l'ordinaire dernier le rapport que vous m'avez fait du 11 de ce mois, et ne veux pas vous laisser ignorer qu'en conséquence d'un avis[2] que je viens de recevoir, la cour de Vienne avait insisté formellement pendant sa négociation avec celle de Versailles sur le traité qu'elle a fait avec celle-ci, que la France s'engageât de ne point donner de secours ni à moi ni à la Porte Ottomane, quand les deux cours impériales entreraient en guerre avec eux, et que la cour de France y avait condescendu, quoiqu'avec beaucoup de peine.

Cette nouvelle me vient de très bonne main et de lieu si sûr que je ne saurais mettre aucun doute sur son authenticité, et elle m'éclaircit assez par rapport à la conduite que la France observera, quand la cour de Vienne m'attaquera conjointement avec la Russie; aussi le plan est arrêté entre les deux cours impériales de m'attaquer à la fois, et je sais qu'on l'aurait exécuté dès cette année-ci, mais qu'on a été obligé de le renvoyer jusqu'au printemps prochain, parceque le corps de troupes que la Russie a tenu dans la Livonie et la Courlande, ne va qu'à 53,000 hommes effectifs, qu'elle voudrait bien [porter] à 75 ou à 80,000 hommes, et parceque d'ailleurs la cour de Vienne a de son côté aussi encore bien des détails à régler pendant l'hiver, avant d'avoir ajusté le tout au point de pouvoir mettre son vaste projet en exécution.

Quant à moi, je verrai ce que j'aurai à faire de ma part dans ces occurences, pour ne pas être pris au dépourvu, et ce que ma sûreté demandera.

En attendant, vous emploierez tous vos soins pour suivre l'affaire ci-dessus mentionnée, afin de bien pénétrer jusqu'où elle se trouve fondée; car quoique l'avis, comme je vous l'ai dit, me soit venu d'un très bon canal, je souhaiterais cependant que vous l'approfondissiez plus encore et m'en fassiez votre rapport; car, pour vous le dire en passant, ce serait une chose très étrange, si la cour de France n'ouvrait pas les yeux sur la véritable intention en ceci de celle de Vienne, qui, as-

[1] Vergl. S. 5. 6. — [2] Bericht Hellen's, Haag 16. Juli, nach einem Schreiben Swart's an Fagel, d. d. Petersburg 19. Juni. Vergl. Nr. 7749.

sistée de toutes les forces de la Russie, voudra se franchir le dos en accablant moi et la Porte Ottomane, pour avoir après les bras libres d'agir despotiquement avec tout l'Empire et gagner entièrement la supériorité en Italie au moyen du troc qu'elle médite de faire des États de Parme et du Plaisantin contre une partie du Brabant,[1] dont les suites infaillibles seront de se rendre aussi redoutable à la maison de Bourbon que celle-ci l'a été jusqu'à présent à la nouvelle maison d'Autriche; ce que pourtant ne vous soit dit que pour votre direction seule.

Je me réfère, au surplus, à ce que la dépêche de mes ministres vous marquera sur la nouvelle que nous avons eue par des lettres de Cologne touchant des commissaires français qui sont arrivés dans ces contrées, pour y former sous mains des magasins; j'y ajoute seulement que je crois la nouvelle fausse ou prématurée encore, ou que peut-être les Autrichiens l'ont fait faire passer expressément dans le public pour l'imposer.

Au reste, la négociation de la France avec la cour de Pétersbourg doit être avancée au point que la dernière a fait passer incognito le général major de Wesselowski à Paris,[2] chargé d'écarter tous les obstacles, pour qu'ensuite les deux cours s'envoient des ambassadeurs; l'on prétend[3] même de savoir qu'on a mis en France le duc de Mirepoix, le marquis d'Havrincour, celui de Bonnac avec d'autres sur les rangs.

Federic.

Nach dem Concept.

7749. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Hellen berichtet, Haag 16. Juli, der Greffier Fagel habe unter dem Siegel der strengsten Verschwiegenheit dem englischen Gesandten Yorke gestattet, ihn, Hellen, ein Schreiben Swart's an Fagel, d. d. Petersburg 19. Juni, von Anfang bis zu Ende lesen zu lassen; aus welchem Schreiben hervorgehe: „Que le ministre hollandais à Pétersbourg est du dernier bien avec le Grand-Chancelier, que celui-ci le consulte sur tout et l'informe le plus confidemment du monde de tout ce qui se passe." Hellen setzt den König von dem gesammten Inhalt des Schreibens in Kenntniss; den Angaben über den geheimen Angriffsplan Oesterreichs und Russlands,[4] fügt er, ebenfalls nach dem Schreiben Swart's, hinzu: „Que c'était le général Pierre Schuwalow qui poussait beaucoup ce projet, se flattant de parvenir par là au grade de feld-maréchal, de faire voir la bonne faveur où il est et de commander en chef l'armée russe. Le sieur Swart fait, à cette occasion, le portrait le plus risible de ce général, qui, quoiqu'il n'a jamais servi, croit être le premier général du siècle, et est assez fou de dire à ses amis qu'il souhaitait ardemment que les Russes sous son commandement viennent aux mains avec les troupes prussiennes, pour avoir occasion de montrer au monde ce qu'il savait faire et ce que c'était que Votre Majesté."

Ueber die Unterhandlungen zwischen Frankreich und Russland melde Swart: „Que quoique, depuis qu'il s'était trouvé à Pétersbourg, il n'avait ci-devant jamais vu

[1] Vergl. Bd. XII, 512. — [2] Bericht Hellen's, Haag 16. Juli, auf Grund des oben erwähnten Schreibens von Swart S. 115 Anm. 2. Zur Sache vergl. auch S. 95. — [3] Schreiben Mitchell's, Berlin 22. Juli. Vergl. Nr. 7746. — [4] Diese Mittheilungen sind in den Erlassen an Klinggräffen (Nr. 7747) und Knyphausen (Nr. 7748) vom 24. Juli wiedergegeben. Vergl. auch S. 105. 122.

dix louis de France ensemble, il remarquait qu'aujourd'hui il y en avait beaucoup. Que dans les gros jeux que les premiers seigneurs jouaient, il y en avait une bonne quantité sur leur table et qu'il lui semblait que le comte Woronzow, le favori Iwan Schuwalow, son frère,[1] le comte Bestushew, frère du Grand-Chancelier, et deux ou trois autres qu'il nomme, en avaient le plus. Que le parti opposé au Grand-Chancelier paraissait vouloir pousser sa pointe de lier la Russie avec la France et la cour de Vienne; que le comte Woronzow semblait être à leur tête; que c'était lui qui d'abord a occasionné l'ordre circulaire à tous les ministres de sa cour dans l'étranger de se rapprocher un peu de ceux de la cour de Versailles,[2] ce que le Grand-Chancelier n'avait pas pu contrecarrer. Que le comte de Keyserlingk y avait répondu, comme j'ai déjà mandé,[3] et qu'il avait conjuré l'impératrice de Russie de ne pas prêter l'oreille aux offres séduisantes de la cour de France et de vouloir bien se rappeler les perfidies que sa maison en avait essuyées tant du vivant de Czar Pierre I. que depuis, dont il allègue bien des exemples. Que, cette lettre ayant été lue dans la conférence et le comte Bestushew y ayant fortement appuyé, le parti opposé avait été fort décontenancé, mais que l'Impératrice avait dit qu'elle ne savait pas, malgré tout cela, pourquoi elle ne pouvait pas vivre en amitié avec le roi de France."

Der Schluss des Swart'schen Schreibens enthält Nachrichten über die Mission Wesselowski's nach Paris[4] und über die Sendung von russischen Emissären nach Polen.[5]

Potsdam, 24 juillet 1756.

J'ai bien reçu votre rapport du 16 de ce mois, et je vous témoigne par la présente [dépêche] que vous m'avez rendu un service très essentiel en me faisant parvenir les avis que le sieur Swart mande de Russie en Hollande, vous recommandant le plus expressément de continuer de faire tout le possible pour avoir un bon canal là où vous êtes, dans lequel vous puissiez toujours puiser, de façon à pouvoir y compter sûrement, les nouvelles qui y entrent de Russie sur toutes les matières qui y sont sur le tapis et s'y traitent en conséquence; car ces choses-là me sont de telle importance que le service que vous m'avez rendu à mon entier contentement, en me les mandant par vos deux derniers rapports,[6] et l'attente où je suis que vous continuerez sur le même pied, m'engageront à une gracieuse reconnaissance envers vous, en améliorant votre condition et en vous donnant d'ailleurs des marques de bonne volonté, attendu que je tiens les susdits avis, si bons et si sûrs qu'ils sauraient me servir de boussole à prendre de justes mesures dans les conjonctures présentes.

Federic.

Nach dem Concept.

7750. AU SECRÉTAIRE BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 24 juillet 1756.

L'on vient de m'avertir de très bonne main[7] que, comme la république de Pologne paraissait alarmée de voir tant de troupes russes

[1] Peter Schuwalow. — [2] Vergl. Bd. XII, 395. — [3] Vergl. Nr. 7730. — [4] Wiedergegeben im Erlass an Knyphausen vom 24. Juli Nr. 7748. — [5] Wiedergegeben im Erlass an Benoît vom 24. Juli Nr. 7750. — [6] Berichte vom 13. und 16. Juli. Vergl. Nr. 7730. — [7] Bericht Hellen's, Haag 16. Juli, nach einem Schreiben Swart's an Fagel, d. d. Petersburg 19. Juni. Vergl. Nr. 7749.

sur la frontière, la cour de Pétersbourg s'était déterminée de dépêcher le mois de juin passé deux émissaires, dont l'un se nommait Frimann, munis d'une somme considérable pour gagner les magnats, pour calmer leur inquiétude et pour se procurer, en cas de besoin, un libre passage à son armée là où elle trouverait bon de l'envoyer.

Comme l'avis m'a paru être trop important, pour vous le laisser ignorer, je veux que vous deviez employer l'attention la plus scrupuleuse et toute l'industrie dont vous êtes capable, afin de vous en orienter, sans cependant faire remarquer des inquiétudes là-dessus, et de me mander au plus juste ce qui en est, et ce que vous en avez découvert.

Federic.

Nach dem Concept.

7751. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Dresden 20. Juli: „On continue à l'arsenal de Dresde de travailler aux cartouches et à mettre l'artillerie en état de pouvoir servir, et l'on a résolu de distribuer tellement les garnisons des régiments qu'ils puissent sur le premier ordre se rendre tous, dans quatre jours au plus tard, au camp désigné entre Pirna et Königstein . . . Ils ont ici une peur terrible d'être désarmés par Votre Majesté, si une fois la guerre commence, ou si, pour la commencer, Elle jugeait à propos de passer par ici."

Potsdam, 24 juillet 1756.

J'ai bien reçu votre rapport du 20 de ce mois et vous remercie des nouvelles que vous m'avez marquées. Continuez d'avoir une attention scrupuleuse sur tous les arrangements qu'on prend là où vous êtes au sujet des troupes, si l'on forme des magasins et si l'on achète des grains en Bohême pour cet usage. Ne manquez point de vigilance à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

7752. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Solms berichtet, Stockholm 13. Juli, über den Antheil der Königin an der letzten Verschwörung gegen den Senat:[1] „Il n'a jamais paru douteux que la Reine n'en ait eu connaissance, savoir du fait même; mais on est persuadé présentement que le plan a été fait sous ses yeux et approuvé par elle . . . Les esprits sont animés contre elle, d'une façon qui surpasse toute imagination. Il est très certain qu'on a délibéré au commencement s'il fallait l'enfermer dans le pays ou la renvoyer à Berlin, et il y a encore dans

Potsdam, 24 juillet 1756.

J'ai vu avec autant de chagrin que de douleur ce que vous m'avez marqué par votre rapport du 13 de ce mois. Vous savez que je n'ai rien épargné pour déhorter toute violence et pour donner des conseils modérés tendant à une bonne réconciliation avec le Sénat, et que je ne suis entré pour rien dans toute cette malheureuse affaire;

[1] Vergl. S. 28. 56.

le parti dominant des gens assez violents qui croient que la Suède ne pourra être tranquille, aussi longtemps qu'elle y sera, et qu'à cause de l'ascendant qu'elle avait acquis sur l'esprit du Roi, il fallait obliger celui-là à se séparer d'elle. Mais, à l'heure qu'il est, je crois pouvoir assurer Votre Majesté que l'orage qui menaçait de tomber sur la Reine, passera encore cette fois-ci . . . On n'est intentionné d'agir contre la personne de la Reine à la rigueur, de cacher, autant qu'on peut, ce qu'il y a d'aggravant pour elle dans la déposition des criminels d'État. C'est pourquoi, quand la commission rendra, à la fin du procès, compte aux États de toute l'affaire, elle omettra les endroits de ses protocoles dans lesquels le nom de la Reine a paru; mais, après que les prisonniers auront été exécutés, le comité veut envoyer tous les protocoles en entier par une députation à la Reine, les lire devant elle et lui faire ensuite des remontrances convenables au sujet. On peut bien s'imaginer que ce ne sera pas dans les termes les plus modérés; mais, dans les circonstances présentes, elle doit être bien aise d'être quitte à ce prix-là."

Nach dem Concept.

aussi n'y puis-je porter aucun secours. Mais ce que je vous recommande extrêmement, c'est de chercher l'occasion pour dire de ma part à ma sœur que je la priais au nom de Dieu en bon et fidèle frère de se ranger à la modération et de ne point laisser voir de la vivacité; sans quoi, tout serait perdu et sa ruine immanquable.

Federic.

7753. AN DEN GENERALMAJOR VON KURSSEL IN GLOGAU.

Potsdam, 24. Juli 1756.

Ich habe Euer Schreiben vom 21. dieses erhalten und daraus ganz gerne ersehen, dass die Pallisadirung der dortigen Festungswerke[1] gänzlich zum Stande gebracht worden ist.

Friderich.

Nach dem Concept.

7754. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 24. Juli, zur Königlichen Unterschrift eine Vollmacht für den hannoverschen Kammerrath von Albedyll[2] zur Unterhandlung eines Ausgleichs zwischen Preussen und Mecklenburg [d. d. Berlin 24. Juli].

Potsdam, 24. Juli 1756.

Ich habe ja auf ihre Anfrage exprès dabei gesetzet, dass der Kaiser und das Reich nicht mit der Sache meliret werden müssen, und davon finde Ich nichts in der Vollmacht, also kann Ich solche auch so nicht unterschreiben.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

[1] Vergl. S. 99. — [2] Vergl. Nr. 7726.

7755. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 23. Juli, der englische Minister Mitchell habe einen Courier von seinem Hofe empfangen und wünsche möglichst bald den König von den empfangenen Weisungen[1] in Kenntniss zu setzen.

Potsdam, 24. Juli 1756.

Ich will künftige Woche[2] nach Berlin gehen, da Ich ihn gerne sehen und sprechen werde.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7756. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 24. Juli 1756.

Es haben des Königs Majestät bei Gelegenheit der einliegenden leydenschen Zeitungen[3] resolviret, dass in denen berlinschen gedruckten Zeitungen ein Articul, jedoch von einem fremden Orte her, inseriret werden sollte, des Einhaltes, wie fast alle aus dem Reiche und anderer Orten her eingehende Briefe voll von denen grossen Kriegespräparatorien wären, so in denen kaiserlichen Landen gemachet würden; man spräche daselbst von einem Lager von mehr als 60,000 Mann [in Böhmen] und von einem andern, [das] in Mähren von 30 bis 40,000 Mann formiret werden sollte.[4] Die Regimenter hätten sich alle bereits in Feldequipage setzen müssen, und der Fürst Liechtenstein habe einen starken Train Artillerie präpariret; man sagte auch von Regimenter, so aus Ungarn zum Theil schon im Marsch wären, zum Theil noch nach Mähren und Böhmen kommen sollten; man sagte von einem starken Lager, so mit allem Kriegeszubehör bei Kolin in Böhmen zu stehen kommen sollte; einige wollten, dass solches der Fürst Liechtenstein commandiren werde, andere aber vermeineten, dass der General Browne solches Commando erhalten werde p. Ew. Excellenz habe demnach solches zur beliebigen weiteren Verfügung hierdurch melden sollen.[5]

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

7757. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 25. Juli 1756.

Ew. Excellenz vermelde hierdurch gehorsamst, wie des Königs Majestät morgen Vormittages gegen 10 Uhr von hier nach Berlin ab-

[1] Whitehall 13. Juli. Vergl. Nr. 7758. — [2] Montag 26. Juli. Vergl. Nr. 7758. — [3] Die leydener Zeitung „Nouvelles extraordinaires de divers endroits“ (Verleger Étienne Luzac) hatte in einem Beiblatt zum 20. Juli eine Correspondenz aus Hildesheim vom 16. Juli veröffentlicht, in welcher von preussischen Kriegsvorbereitungen die Rede ist. — [4] Vergl. S. 97. — [5] In den „Berlinischen Nachrichten von Staats- und Gelehrten Sachen“ erschien der betreffende Artikel in Nr. 90 am 27. Juli als Correspondenz aus Nieder-Elbe vom 22. Juli.

reisen und, wie ich glaube, bis Dienstag[1] Nachmittages daselbst bleiben werden, weil Dieselbe mir befohlen haben, mit dahin zu folgen, um den Dientag Vormittages noch dort zu schreiben. Ich vermuthe also auch, dass dieses die Ursache gewesen, warum des Königs Majestät die von dem Herrn Mitchell verlangete Audience bis dahin auszusetzen [geruhet],[2] um zuforderst Dero Briefe vom heutigen Posttage zu haben, die aber leider wenig consolantes mitgebracht,[3] daher dann auch die Aspecten noch so bleiben, wie Ew. Excellenz solche gelassen, und darüber ich auch das meinige empfunden habe; wiewohl ich auch die Justice thun und bekennen muss, dass, wenn sich auch nur einige sichere Lueur von Hoffnung fände, darauf man in gewisser Maasse tabliren könne, man hiesigen Ortes sehr gerne ruhig bleiben würde. Vielleicht bin ich so glücklich, Ew. Excellenz noch Selbst zu sehen die Gnade zu haben. Damit auch Dieselbe um so mehr von dem Secret Dero an mich letzthin erlassenen gnädigen und confidenten Schreibens[4] versichert sein, so lege solches in Original hierbei und überlasse Ew. Excellenz, ob Dieselbe es nebst diesem meinem Schreiben zu cassiren geruhen wollen.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

7758. UNTERREDUNGEN DES KÖNIGS MIT DEM GROSS-BRITANNISCHEN MINISTER MITCHELL.

Berlin, 26. Juli 1756.

Mitchell berichtet an Holdernesse, Berlin 30. Juli: ,,The King of Prussia came to Berlin last Monday.[5] In the audience I had, I have obeyed His Majesty's instructions signified to me in your Lordship's letter of the 13th instant.

As to the alarm that has been occasioned by the motion of some of the troops,[6] the King of Prussia says these motions did not begin on his part, that, upon the news of the march of the Russian army towards the frontiers of Prussia, he had ordered eleven battalions of infantry[7] and one regiment of hussars[8] to march into Pomerania, that hitherto not one single man was sent into Silesia, notwithstanding the certain intelligence he had had of very formidable encampments to be made in Bohemia and in Moravia near his frontiers, that all the measures he had taken, were only precautionary and calculated for his own security, and that I could serve as a witness that all ostentation and parade had been avoided in the preparations he had made, that

[1] 27. Juli. — [2] Vergl. Nr. 7755. — [3] Vergl. Nr. 7759. 7760. — [4] Nr. 7735. — [5] 26. Juli. — [6] Georg II. hatte durch den Erlass Holdernesse's an Mitchell, Whitehall 13. Juli, dem Könige von Preussen den Rath geben lassen, bei den Rüstungen mit möglichster Vorsicht vorzugehen, da Oesterreich alles aufbieten werde, um jeden Schritt des Königs in einem falschen Lichte erscheinen zu lassen. [British Museum.] — [7] Vergl. Bd. XII, 463. — [8] Husarenregiment Seydlitz in Stolpe. Vergl. S. 5.

he would on this occasion shew that deference and regard what was due to any advice offered on the part of His Majesty, as far as it was consistent with his own safety, which he was persuaded His Majesty had sincerely at heart.

I then acquainted the King of Prussia with His Majesty's views of bringing about a good understanding between the courts of Petersburg and Berlin,[1] and pointed out to him the means His Majesty had proposed for that purpose.[2]

The King of Prussia said it was too late to attempt this, he feared His Majesty's interest in Russia was lost, that this measure appeared to him ill founded and could have no effect, that in the present circumstances (alluding to the treaty he supposes to be between the courts of Vienna and Russia)[3] he did not think it proper that anything should be said to the court of Russia directly from him, but that he had that complaisance for His Majesty that he authorized me to acquaint Sir Charles Williams that he, King of Prussia, had given the strongest assurances to His Majesty that the late armaments had relation only to his own security and, so far from being meant offensively against the Czarina, that His Prussian Majesty was inclined to enter into the most friendly concert of measures with the court of Petersburg in conjunction with the King. . . .[4]

I have made use of all the materials your Lordship was pleased to furnish me with, in order to prepare the King of Prussia for the second proposal I was directed to make to him, viz. that of a camp somewhere in the neighbourhood of Wesel. He answered immediately it was impossible, that he had already given orders for withdrawing some of his troops from Wesel, Guelderland etc.[5] and believed that about this time they might be on their march towards the camp near Halberstadt, that there were but seven battalions at Cleves and not one single tent in the garrison, that he had even been obliged to order some of his peasants to be brought in, for the defence of his garrison-towns during the absence of the troops.

. . . I took the liberty to say that, if reports were spread as if an encampment was intended this autumn to be formed near Wesel, and if the peasants were ordered in the strong places with some eclat, it might be of use in Holland to facilitate the augmentation, and that, if he would at the same time be pleased to order his minister at the Hague to give assurances of his protection and support not only to the government, but privately to the towns to encourage them to make the augmentation, it could not fail of producing a good effect;[6] to which

[1] Vergl. Bd. XII, 360. — [2] Vergl. den Auszug aus dem Erlass des Grafen Holdernesse vom 13. Juli unter Nr. 7774. — [3] Auf Grund des durch Hellen übersandten Berichts Swart's vom 19. Juni. Vergl. S. 114. 116; auch S. 95. — [4] Vergl. den Entwurf zu dem hierauf erfolgten Schreiben Mitchell's an Williams unter Nr. 7774. — [5] Vergl. S. 89; Bd. XII, 434. — [6] Vergl. Nr. 7766.

the King of Prussia agreed, and this is all I could obtain after a very long conference . . .“

Mitchell berichtet an Holdernesse, Berlin 30. Juli (secret): „The Marquis de Valory had an audience of the King of Prussia last Monday,[1] which lasted but a few minutes. He had before delivered to Count Podewils a letter of which your Lordship has a copy inclosed.[2] Count Podewils said in my hearing to the King of Prussia that Marquis de Valory had said he would pawn his head that the Empress-Queen had no intention to attack him; to which Podewils replied: »Will your court guarantee that?« Here the King of Prussia interrupted him and said: »You are wrong, France will promise to give no assistance to the Empress-Queen against me, provided I will, on my part, promise to give no assistance to the King of England, but I am resolved to do no such things, I will fulfill my engagements with the King of England.« He then said to Count Podewils »I will tell you what answer to give Valory;« of which I send your Lordship a copy. I have reason to believe it is the King of Prussia's own writing.[3]

When I went into the closet after Marquis de Valory's audience, the King said with an air of good humour »*Je ne veux pas que ces Messieurs me parlent comme on parle aux Hollandais, et qu'ils me disent quel traité je dois remplir ou non.*«“

Mitchell berichtet an Holdernesse, Berlin 30. Juli (very secret): „When I was in the King's closet last Monday, he read over to me and afterwards gave the copy of Monsieur de Knyphausen's letter to be transmitted to His Majesty.[4] It is to be observed that Monsieur de Knyphausen is absolutely uninformed of the intrigues of the court of Vienna at the court of Russia, and the King of Prussia thinks that the court of France are not thoroughly acquainted with them, he is likewise of opinion that the French (from the present disposition they have made of their troops) will not march into Germany this year, but to render this more certain and at the same time to shew the friendship and regard he has for His Majesty, he has declared to me that he will delay beginning his operations till towards the end of August, though he says he is at this moment ready and could be in Silesia in six days.

. . . The King of Prussia's intention of communicating to the court of France[5] the instruction he has given to Monsieur de Klinggräffen at Vienna, is meant to amuse them, and to prevent their making any alteration in the disposition of the troops, so as to render their march

[1] 26. Juli. — [2] Vergl. Nr. 7763. — [3] Vergl. Nr. 7764. — [4] Gemeint ist der Bericht Knyphausen's, Compiègne 15. Juli. Vergl. Nr. 7760. 7761. — [5] An Valory. Vergl. Nr. 7763.

into Germany practicable this year; which he thinks he shall be able to do in the following manner.

He foresees what will be the answer of the court of Vienna, and intends to direct his minister at that court to ask a second audience of the Empress-Queen, in which he will lay open to Her Imperial Majesty the intelligence the King of Prussia has of a treaty entered into between Her Majesty and the court of Russia to attack him at the same time, and the discovery he has made that the execution of this scheme is only delayed till next year, because the Russians were not ready,[1] that, notwithstanding this, if Her Imperial Majesty will give him assurances that she will not attack him neither this nor the next year, he will be satisfied and will give reciprocal assurances to Her Imperial Majesty on his part.

After his minister has made this declaration at the court of Vienna, he proposes about the 10th or 15th of next month to communicate this step to the court of France, before they can hear of it from Vienna, and at the same time to lay open to them the whole intrigues of the court of Vienna with the court of Russia, many of which he believes have been concealed from the court of France; this will naturally occasion some messages between these courts, and he thinks that, towards the end of August, the French will find the season too far advanced for them to attempt a march into Germany to attack His Majesty's dominions by way of diversion, especially as they have not yet formed magazines for that purpose.

The inclosed memoir I received from the King of Prussia with directions to send it to His Majesty; to his serious consideration he submits it.

The King of Prussia expects that His Majesty will give orders to the persons he employs in France or elsewhere, to get what intelligence they can concerning any designs that may be framing against the interests of His Prussian Majesty, and that your Lordship will be so good to communicate the same from time to time."

Mémoire.

Après tous les bons avis que nous avons reçus des desseins des Autrichiens et de leurs intrigues, tant en Russie qu'en France, il ne reste au Roi d'autre parti pour sa sûreté que de prévenir ses ennemis. Le Roi est informé des mouvements que les troupes russes ont faits;[2] par ces nouvelles il se croit être en sûreté contre toute leur mauvaise volonté pendant le cours de l'hiver. Le Roi ne demande aucun secours au roi d'Angleterre. Si ce Prince veut lui fournir une escadre dans la Baltique[3] l'année qui vient, ce sera un sujet nouveau de reconnaissance que la cour de Berlin aura à celle de Londres; si le roi

[1] Vergl. S. 114. — [2] Vergl. S. 15. 41. — [3] Vergl. S. 34. 98; Bd. XII, 506.

d'Angleterre croit avoir besoin de sa flotte ailleurs, surtout pour la défense de son île, le Roi renonce à ce secours, il veut même par amitié pour le roi d'Angleterre différer le commencement de ses opérations jusqu'à la fin, à peu près le 24, d'août, pour que les Français n'aient cette année ni le prétexte ni le moyen de passer en Allemagne.[1]

On prie le roi d'Angleterre de se servir utilement de ce temps, en poussant les Hollandais à faire une augmentation de 30,000 hommes de leur troupes de terre, en tirant des troupes subsidiaires, 4,000 de Gotha, 6,000 de Darmstadt, 5,000 de Brunswick, 8,000 Hessois, en donnant des subsides aux Bavarois, en y joignant les 3,000 Anspachois, en augmentant ses troupes de l'électorat à 22,000 hommes; le tout, joint ensemble, formerait une armée d'au moins 74,000 hommes. Si cette armée, le printemps qui vient, se portait dans le duché de Bergues, et que, se tenant sur la défensive, elle trouvât le moyen d'arrêter tout court les Français, soit dans l'électorat de Cologne, soit dans le Palatinat, elle ferait évanouir tous les desseins de nos ennemis, elle couvrirait en même temps le pays de Darmstadt, la Hesse, la Franconie, la Westphalie et la Hollande, elle se trouverait à portée de secourir lequel de ces États qui serait menacé de l'invasion des Français, et mettrait en sûreté l'électorat d'Hanovre et toutes les possessions des princes de l'Empire. Si la France dégarnit ses côtes le long de la Manche pour former cette armée, la flotte anglaise pourra en profiter et faire des descentes sur les côtes dégarnies, donner des alarmes le long de la Bretagne et de la Normandie. Si toutes ces troupes restent le long de la mer, la France n'aura sur le Rhin d'armée guère plus forte que 50,000 hommes, les alliés auront la supériorité et, en la tenant inutile sur les bords du Rhin, la cause commune y gagne autant dans la crise présente que par le gain de batailles.

Ce projet mérite attention; si on veut l'exécuter, il n'y a pas un moment à perdre et il faut travailler dès à présent pour être prêt dès le commencement du printemps de l'année 1757. C'est l'unique moyen de continuer la guerre et d'en espérer une bonne issue; si nous restons les bras croisés, nous serons écrasés successivement les uns après les autres, faute de nous être prévalus des avantages que le bénéfice du temps et notre vigilance pouvaient nous donner, mais il n'y a pas un moment à perdre. Le Roi, voyant qu'une puissante ligue s'est formée contre lui, est le premier de s'y opposer, sa sûreté ne lui permet pas de différer, et il espère de se trouver par là en état de servir plus utilement ses alliés dans le courant de cette guerre.

Mitchell berichtet an Holdernesse, Berlin 30. Juli (separate), nach Mittheilung einer Besprechung mit dem preussischen Gesandten von

[1] Vergl. S. 123. 124.

Häseler über die mit dem kopenhagener Hofe einzuleitende Unterhandlung:[1] . . . [The King of Prussia] approves of the plan laid down and will give directions to his minister to begin by insinuating to the court of Denmark the danger to religion and to the liberties of the Empire, from the association that is now forming of the Catholic princes, giving them to understand at the same time that this alliance[2] is meant to preserve things in the situation they are and ought to be in by the constitution of the Empire, without any intention of making innovations of any sort.

. . . The King of Prussia desires me to write to Mr. Titley by his minister, in order to bring them together in a friendly way . . ."

Mitchell berichtet an Holdernesse, Berlin 30. Juli (particular): „. . . The King of Prussia tells me that the French intend to push the Dutch to accede to the maritime union with Sweden and Denmark,[3] but it is hoped that the measure His Majesty has lately taken of releasing their ships,[4] will effectually disappoint this attempt . . ."

Mitchell übersendet mit dem gleichen Bericht die Copie einer Relation Hellen's, Haag 18. Juli.[5]

Nach den Ausfertigungen im Public Record Office zu London. Das „Mémoire" nach der eigenhändigen Ausfertigung im British Museum zu London.

---

[1] Die Vorschläge Häseler's gingen, nach dem Bericht Mitchell's, dahin: „That the negociation at the court of Denmark should be begun by the King of Prussia, taken up afterwards and seconded by His Majesty. . . If the Danes can once be persuaded of the danger to religion and to the liberties of the Empire, he thinks they will come into a provisional treaty for the defence of both, that no more should be asked of them at first, for fear of exciting their jealousy; that, this once obtained, they might be brought afterwards to greater lengths . . . that no mention should be made [at first] of subsidy . . . the persons to be applied to at the court of Denmark, are the grand-master Moltke (vergl. S. 103), who should take the lead, Monsieur de Bernstorff, Monsieur de Berckentin and Monsieur Dehn, all zealous in matters of religion as the King himself is likewise, without however being superstitious (vergl. Bd. XII, 409). — [2] Zwischen Dänemark und England. — [3] Vergl. Bd. XII, 502. — [4] Vergl. S. 99. — [5] Hellen giebt in seinem Bericht vom 18. Juli weitere Mittheilungen aus dem Berichte Swart's, Petersburg 19. Juni (vergl. S. 116). Hellen nennt die verschiedenen französischen Diplomaten, welche man nach der Meldung Swart's für den Gesandtschaftsposten in Petersburg in Betracht gezogen habe (vergl. S. 112), und fährt dann fort: [Le sieur Swart] allègue, comme un échantillon de la prétendue politique profonde [des Russes], qu'ils prévoient que, dans la guerre qu'ils se proposent de faire avec la cour de Vienne à Votre Majesté, la France, qui, selon eux, ne peut avoir sincèrement envie que la maison d'Autriche devienne plus puissante aux dépens de Votre Majesté, L'assistera, pour se L'attirer dans ses intérêts; que cette conduite la brouillera bientôt avec la cour de Vienne; que l'Angleterre, jalouse de cette assistance, se détachera de son côté de Votre Majesté; que, si cela lui convient, l'impératrice de Russsie aura un bon prétexte de rompre alors les liaisons qu'elle compte de faire aujourd'hui avec la France; qu'elle pourra faire bien ses conditions avec l'Angleterre et se stipuler de gros subsides, et que tout rentrera alors dans l'ancien système. Voilà comme ils se proposent de duper tout le monde par

7759. AU SECRÉTAIRE MITCHELL A LONDRES.

Berlin, 26 juillet 1756.

J'ai reçu votre dépêche du 13 de ce mois, et je me suis entretenu avec le sieur Mitchell sur les matières qu'elle renferme.[1] Il s'est chargé d'en faire rapport au ministère anglais, de sorte que je m'y réfère, pour ne pas répéter ici des choses sur lesquelles je me suis déjà suffisamment expliqué envers ledit sieur Mitchell. Seulement y ajouterai-je une circonstance dont la connaissance vous est absolument nécessaire, savoir que je viens de découvrir[2] de la manière la plus authentique que les Autrichiens et les Russes ont tramé ensemble un complot contre moi, portant en substance que les deux cours impériales étaient convenues secrètement entre elles de tomber sur moi en même temps, savoir la cour de Vienne avec 80,000 et la Russie avec 120,000 hommes; mais qu'on assure cependant que celle-ci ne pouvait pas être prête pour un pareil dessein cette année-ci.

Quoi qu'il en soit, vous direz aux ministres d'Angleterre que, dans la situation critique et épineuse où je me trouvais, il ne me restait rien à faire que de prévenir ces gens-là,[3] mais que, pour ne pas tomber dans le cas de devoir me faire des reproches, j'avais chargé mon ministre à Vienne de demander de ma part à l'Impératrice-Reine, dans une audience qu'il prendrait pour cet effet, ce qu'elle se proposait par les armements qu'elle faisait et s'ils étaient dirigés contre moi.

Qu'au reste il se pourrait assez que l'Angleterre fût peut-être assez heureuse que de réussir moyennant des corruptions à empêcher par le chancelier Bestushew que la Russie n'accédât au traité de Versailles, sans néanmoins que les deux cours impériales se désistassent pour cela du dessein de m'attaquer, comme le plan en avait été concerté entre elles, et qu'elles auraient même exécuté dès cette année, si la Russie n'avait cru n'être pas assez en forces pour cela en Livonie[4] et qu'elle n'eût voulu porter premièrement par recrues le corps de troupes qu'elle y a, et qui peut se monter à environ cinquante et quelques mille hommes, au nombre de 75,000 jusqu'à 80,000 hommes,

leur politique raffinée; que, dans le moment présent, ils ont le dessein d'augmenter leurs troupes sur la frontière, croyant faire accroire par là à l'Angleterre que cette armée sera à sa disposition et qu'ils resteront fidèles à leurs engagements. J'ai découvert que c'est le sieur Peetöf ou Peeteew, commis du Vice-chancelier, qui a passé ici incognito, et non pas le sieur Wesselowski (vergl. S. 95); et comme celui-ci doit être un homme fort décrépit et d'ailleurs originairement juif, je soupçonne que c'est le premier qui est chargé d'une commission à la cour de France, d'autant qu'il est l'homme de confiance du comte de Woronzow, dont il doit avoir remis une dépêche au comte de Golowkin, chèz qui il a dîné en passant ici.

[1] Michell berichtet, London 13. Juli, Lord Holdernesse habe ihm mitgetheilt, dass Mitchell Befehl erhalten habe, dem Könige die Ansichten des englischen Hofes über die Gewinnung Hollands und über die Besorgnisse, welche die preussischen Rüstungen bei den Nachbarn erregen könnten, darzulegen. Vergl. Nr. 7758 S. 121. 122. — [2] Vergl. S. 114. 115. — [3] Vergl. S. 113. — [4] Vergl. S. 114.

les Autrichiens de leur côté n'ayant non plus arrangé tout le détail nécessaire; ce qui faisait qu'en conformité du concert pris entre les deux cours impériales, elles ne rompraient conjointement entre elles avec moi qu'au printemps de l'année prochaine.

Federic.

Nach dem Concept.

7760. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A COMPIÈGNE.

Knyphausen berichtet, Compiègne 15. Juli, über Verhandlungen zwischen den Höfen von Wien und Paris zum Austausch der österreichischen Niederlande gegen die Besitzungen der Infanten in Italien.[1] „L'on assure en même temps que le ministère autrichien dont l'objet principal est de détacher entièrement la France de Votre Majesté et de se prévaloir, s'il est possible, de ce moment pour L'attaquer, insiste vivement sur l'extrême importance dont il serait que les deux cours se concertassent dès à présent par un traité séparé sur les mesures qu'il conviendrait de prendre, au cas que Votre Majesté prît des engagements plus particuliers avec l'Angleterre et qu'aidée de Ses alliés en Allemagne, Elle attaquât la maison d'Autriche, en haine de son traité avec la cour de France. Il m'est revenu que, dans la vue de déterminer la France d'autant plus aisément à un pareil traité, on lui a insinué que, s'il se formait effectivement quelque orage en Allemagne et que la cour de Vienne, aidée par la France et ses alliés, parvînt à dépouiller Votre Majesté de la Silésie, elle pourrait céder à cette dernière la totalité des Pays-Bas, en récompense de l'assistance qu'elle lui prêterait, ce qui pourrait réaliser tout

[Berlin, 26 juillet 1756.][2]

Pour vous mettre au fait des complots qui se trament actuellement en Europe contre moi, vous saurez — NB.[3] toute l'affaire des Russes et Autrichiens avec tous les détails que j'en ai, le renvoi de leur projet à l'année qui vient.

Vous pouvez voir par ce complot monstrueux que la guerre est inévitable pour moi, que, de quelque façon que les choses tournent en Europe, il m'est impossible de l'éviter. Pour détromper, cependant, les Français des impostures que les Autrichiens ne cessent de leur débiter, vous direz à M. Rouillé que ce qui lui donne tant d'ombrage de mes armements, se réduit simplement à des mesures défensives que j'ai prises dans mon pays pour être à couvert des desseins que je savais que les Autrichiens et la cour de Pétersbourg avaient formés

[1] Diese Nachrichten sind in dem Erlass an Hellen vom 26. Juli wiedergegeben Nr. 7761. — [2] Das Datum aus dem nach dem Königlichen Concept gefertigten Concept Cöpers. — [3] Die folgenden Worte sind für den Concipienten (Cöper) bestimmt, dessen Concept demgemäss ausführt: „Que les vues secrètes des deux cours impériales, en conséquence desquelles elles se sont concertées ensemble, sont de tomber sur moi en même temps, savoir la cour de Vienne avec 80 et la Russie avec 120,000 hommes; mais qu'on assure cependant que celle-ci ne saurait pas être prête pour un pareil dessein cette année-ci, pensant ne pas avoir assez de troupes en Livonie, celles qu'elle y a, n'allant qu'à environ cinquante et quelques mille hommes, qu'elle voudrait renforcer premièrement par des recrues jusqu'au nombre de 75 à 80,000 hommes, la cour de Vienne de son côté ne s'étant point arrangée encore sur tous les détails nécessaires, ce qui était cause que, selon leur concert, elles ne rompraient conjointement entre elles avec moi qu'au printemps de l'année qui vient.“ Vergl. auch Nr. 7748.

d'un coup l'exécution du projet qu'on a formé, et dont il a été fait mention ci-dessus. A quoi, on a ajouté qu'en attendant qu'on prît des arrangements définitifs à cet égard, il serait nécessaire qu'on se concertât, pour priver Votre Majesté de toutes les ressources qu'Elle saurait trouver pour l'exécution des desseins qu'Elle pourrait avoir formés en faveur de l'Angleterre. C'est en conséquence de ces insinuations qu'on a entamé avec la Russie la négociation dont est chargé le sieur Douglas,[1] et qu'on s'est considérablement réchauffé envers la Bavière,[2] qu'on enlèvera certainement à l'Angleterre, si la dernière ne met promptement les fers au feu. Je sais, d'ailleurs, de fort bon lieu que la cour de Vienne ne s'en tient pas aux représentations dont je viens de rendre compte; mais qu'afin de parvenir d'autant plus promptement à ses fins et de presser la conclusion du traité qu'elle propose, elle répand ici avec affectation que Votre Majesté fait marcher un nombre considérable de troupes en Silésie, et qu'Elle leur fait faire des mouvements très suspects du côté de la Bohême. Le ministère de France est tellement imbu de ce soupçon et en est si vivement alarmé qu'il en a témoigné la plus grande inquiétude à différentes personnes de ma connaissance et qu'il les a chargées de me sonder indirectement sur ce qui pourrait en être . . . Je crois aussi ne pas devoir laisser ignorer à Votre Majesté, à cette occasion, que je m'aperçois par moi-même, et que différents membres du conseil ont aussi fait entendre à plusieurs personnes de mes amis, que les menaces qu'Elle avait fait faire à la Suède,[3] et la conduite qu'Elle observait envers le duc de Mecklembourg,[4] prouvaient bien que Ses intentions n'étaient nullement pacifiques et qu'Elle ne cherchait qu'à troubler la paix de l'Europe. D'un autre côté, il m'a été assuré de fort bon lieu que la Saxe a fait témoigner par son ministre[5] qu'elle était extrêmement inquiète de différents mouvements de troupes que Votre Majesté faisait du côté de ses frontières . . . J'ai tout lieu de

contre moi; que, si la cour de Vienne faisait du bruit pour quatre régiments d'infanterie que j'avais fait marcher en Poméranie,[6] et de ce que j'avais mis mes forteresses de Silésie hors d'insulte,[7] elle découvrait bien la mauvaise volonté qu'elle avait contre moi, tandis que je n'ai rien dit des grands amas d'artillerie qu'elle fait sur mes frontières, et des prodigieuses levées dont elle augmente ses troupes et les renforce en Bohême et en Moravie. Vous donnerez copie au sieur Rouillé des ordres ci-joints, qui ont été donnés au sieur Klinggræffen à Vienne,[8] pour demander des éclaircissements à l'Impératrice sur ce qui me fait soupçonner ses intentions. Ce qui se passera ultérieurement dans cette négociation, vous sera fidèlement communiqué, pour être par vous remis au sieur Rouillé. Les Français qui n'ont pas les yeux fascinés, verront par la suite de cette négociation que, si les intentions de l'Impératrice-Reine sont nettes, si ce traité dont on l'accuse avec tant de certitude,[9] est faux, il ne tiendra qu'à elle de perpétuer la paix, mais si elle ne me donne pas les assurances que de droit j'exige d'elle, alors ce n'est plus celui qui attaque, qui est l'agresseur, mais bien celui qui a formé le projet de faire la guerre à l'autre.

Je regarde le ministère français trop faible et trop borné pour se garder des embûches de celui de Vienne, le comte Kaunitz les

[1] Vergl. Bd. XII, 513. — [2] Vergl. S. 62; Bd. XII, 480. — [3] Vergl. Bd. XII, 293. 294. — [4] Vergl. Bd. XII, 511. — [5] Graf Vitzthum von Eckstädt. — [6] Vergl. Bd. XII, 463. — [7] Vergl. S. 16—23. 119. — [8] Vergl. Nr. 7722. — [9] Vergl. S. 122.

supposer que la cour de Vienne fera les plus grands efforts pour déterminer la France à attaquer l'électorat d'Hanovre, afin d'avoir un prétexte pour pouvoir tomber impunément sur Votre Majesté, dans le cas où Elle S'opposerait à la diversion . . . Il est certain que, si un pareil évènement venait à avoir lieu et que Votre Majesté Se mît en devoir de remplir les engagements qu'Elle a contractés avec l'Angleterre, la France se livrerait tout entière à son ressentiment et laisserait agir librement la maison d'Autriche, sans prendre conseil de ses vrais intérêts et sans se laisser arrêter par les inconvénients qui pourraient par la suite en résulter pour elle. Je suis donc persuadé que ce serait se faire une illusion bien grossière que d'imaginer que Votre Majesté pourrait en pareil cas S'attendre à aucun secours de la part de la France, à laquelle le ministère autrichien a tellement fasciné les yeux qu'on ne saurait se flatter de pouvoir la désabuser . . . Il faut distinguer dans la conjoncture présente les vues de la France d'avec celles de la maison d'Autriche, qui fera certainement ses plus grands efforts pour déterminer la France à porter la guerre en Allemagne, afin de pouvoir la détacher tout-à-fait de Votre Majesté et d'avoir un prétexte pour L'attaquer. Mais, en même temps, Votre Majesté peut être persuadée que cette diversion n'aura certainement pas lieu cette année, et que la France ne s'y déterminera que très difficilement, pour peu qu'elle continue à avoir les mêmes succès sur mer qu'elle a eus jusqu'à présent.[1]

mènera et les poussera si fort en avant qu'alors ils seront étonnés eux-mêmes des suites de leur étrange aveuglement; ils n'ouvriront les yeux que trop tard. J'en suis fâché, ma situation est hasardée de toutes les manières, je ne puis m'en tirer que par un coup hardi. Valory a fait ici une déclaration dont j'ai vu qu'il était honteux lui-même.[2] Elle consistait à m'annoncer assez sèchement que, si j'attaquais la reine de Hongrie, le roi de France son allié serait obligé de la secourir, comme je me trouverais obligé à secourir le roi d'Angleterre, en cas qu'ils l'attaquassent. Je vois par là que toute la trame des Russes et des Autrichiens leur est inconnue. Vous pouvez leur en glisser quelque chose, mais vous ne leur développerez tout le secret d'iniquité que lorsque vous aurez reçu le second mémoire que Klinggræffen a ordre de présenter.[3]

Federic.

Nach dem Concept mit dem Vermerk „à Knyphausen". Eigenhändig.

7761. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Hellen berichtet, Haag 20. Juli: „Les États de Hollande, dont les députés sont déjà arrivés ici, continueront demain leurs déliberations avec les amirautés, et le ministre d'Angleterre m'a dit encore hier que, dans la disposition où les esprits se trouvaient aujourd'hui, il avait toute l'espérance fondée de convenir avec

Berlin, 26 juillet 1756.

J'ai bien reçu votre rapport du 20 de ce mois, et c'est avec grand plaisir et fort à propos que j'ai appris la bonne nouvelle qu'il renferme sur la disposition favo-

1 Vergl. S. 112. — 2 Nr. 7769. — 3 Vergl. Nr. 7768 S. 138.

eux de quelque chose fixe touchant le commerce de ce pays-ci pendant la présente guerre; c'est-à-dire de leur faire goûter la nécessité et l'utilité d'un arrangement pour prévenir toute difficulté ultérieure, en donnant quelque restriction au traité de 1664.[1] Il apportera à cette négociation toutes les facilités possibles, et il se flatte de pouvoir la finir dans une quinzaine de jours."

rable où se trouvent les esprits là où vous êtes.

Faites de votre côté tout ce qui dépendra de vous pour animer les Hollandais, afin qu'ils augmentent leurs troupes et s'allient avec l'Angleterre.[2] Vous représenterez à cet effet, là où il conviendra, que la balance de l'Europe avait entièrement été perdue par le traité de Versailles, de façon que, si nous ne faisions pas cause commune entre nous, il en serait fait de la liberté et de l'indépendance de la République, et que la France lui ferait la loi, comme elle avait déjà tâché de la lui donner, en exigeant que la République n'accomplisse ses traités avec l'Angleterre.[3] Vous ne négligerez aucune industrie ni souplesse pour bien insinuer ceci, à l'occasion de quoi je dois vous avertir[4] que les cours de Vienne et de Versailles sont tellement enivrées du nouveau système qu'elles viennent de former, qu'elles voudraient pouvoir l'éterniser, levant tous les obstacles qui sauraient s'y opposer, et travaillant avec la plus grande vivacité, pour prendre des arrangements stables et définitifs relativement à l'échange des Pays-Bas autrichiens contre les possessions des Infants en Italie. Car on prétend qu'il est non seulement question d'échanger les duchés de Parme et de Plaisance, mais même les royaumes de Naples et de Sicile, à la mort de Sa Majesté Catholique, contre la totalité des Pays-Bas, qui, à l'exception de l'établissement qu'on formerait pour l'infant Don Philippe, seraient cédés à la France, laquelle, afin de déterminer l'Espagne à ratifier cet échange, s'engagerait à lui céder l'île de Minorque et Gibraltar à la fin de la guerre présente. Que l'objet de cet arrangement serait de détruire toute rivalité entre les maisons de Bourbon et d'Autriche, en rendant cette dernière toute-puissante en Italie, où la république de Gênes et les États du roi de Sardaigne la séparaient totalement de la France, tandis que la cession susmentionnée des Pays-Bas élèverait d'un autre côté un mur éternel de séparation entre ces deux cours du côté de la Flandre. Ce projet a, selon ce qu'on assure, été extrêmement goûté par l'Espagne, qui, dit-on, est très disposée d'y entrer.

Mais l'on prétend que le roi de Naples, qui destine les royaumes de Naples et de Sicile, à son avènement au trône d'Espagne, à un de ses fils cadets, n'y veut nullement entendre et pousse même l'opiniâtreté à cet égard au point qu'il refuse d'accéder au traité de Versailles, quoique les parties contractantes l'y aient invité. On ignore jusqu'à

[1] Sic, wohl 1674. Vergl. S. 217. Londoner Vertrag zwischen England und Holland vom 1./10. December 1674. Martens, Guide diplomatique (Berlin-Paris 1801) I, 541. — [2] Vergl. S. 125. — [3] Vergl. Bd. XII, 185. 186. — [4] Nach dem Bericht Knyphausen's, Compiègne 15. Juli. Vergl. Nr. 7760.

quel point ce soupçon est fondé, mais il est certain que la négociation dont est chargé le comte Starhemberg, est relative à l'Espagne, l'ambassadeur de cette dernière cour à Paris[1] assistant fréquemment aux conférences que M. Rouillé et l'abbé de Bernis ont avec le ministre de Leurs Majestés Impériales, qui ferait les plus grands efforts pour déterminer la France à attaquer l'électorat d'Hanovre, afin que l'Autriche eût un prétexte pour pouvoir tomber impunément sur moi, dans le cas où je m'opposerais à la diversion.

Je vous marque tout ce que dessus pour en faire usage là où vous le jugerez convenable, en faisant sentir l'influence que pareils concerts ne sauraient manquer, s'ils se réalisaient, d'avoir sur la constitution et sur la liberté de la République.

Au reste, je veux que, quand vous aurez occasion de parler au prince Louis de Brunswick,[2] vous l'assuriez dans les termes les plus forts de toute mon amitié et de l'estime distinguée dont je me sentais pénétré pour sa probité reconnue et sa façon de penser droite pour le bien des affaires, et que je ne souhaitais rien avec plus de passion que de lui en donner des marques réelles.

Federic.

Nach dem Concept.

7762. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Berlin, 26 juillet 1756.][3]

Au comte de Podewils. Réponse au marquis de Valory.

Vous direz à Valory que ce qui donne si grand ombrage à sa cour de mes armements, ne consiste que dans des mesures défensives que j'ai prises pour la sûreté de la Prusse, menacée d'une invasion des Russes, et de l'état de défense où j'ai mis les forteresses de la Silésie,[4] pour être à l'abri des entreprises de la reine de Hongrie; que les desseins dangereux de ces deux cours, m'obligeant à prendre ces précautions, faisaient crier celle de Vienne, qui serait bien aise de me faire passer pour l'agresseur dans l'esprit de ceux dont ils font tous les efforts pour m'aliéner totalement les cœurs. Que, pour ne rien précipiter, j'avais donné à Klinggræffen les ordres ci-joints,[5] et que l'on communiquerait à sa cour tout ce qui se passerait dans la suite de cette importante négociation.

Touchant les bruits que la France prétend qu'on a semés en Allemagne du danger qui court le Corps Évangélique,[6] ils peuvent être occasionnés par la liaison de la principale puissance garante de la paix de Westphalie avec la cour de Vienne, dont les desseins pour l'oppression des libertés germaniques sont connus de tout temps.

Federic.

Eigenhändig.[7]

---

1 Soto-Mayor. — 2 Vergl. S. 93. — 3 Ueber die Datirung vergl. Anm. 7. — 4 Vergl. S. 16—23. 119. — 5 Nr. 7722. — 6 Vergl. S. 133. 134. — 7 Diese Weisung ist

7763. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 26. Juli: „J'ai communiqué d'abord, suivant les ordres de Votre Majesté, la lettre ci-jointe du marquis de Valory au sieur Mitchell, en sortant de l'audience de Votre Majesté,[1] et il en a tiré une copie sur l'original qu'il m'a renvoyé. Je suppose que Votre Majesté voudra bien daigner la lire avec attention, à cause de l'importance de son contenu, et me donner ensuite Ses ordres précis sur la réponse à faire par écrit à la lettre que ce ministre Lui a adressée, et sur laquelle il insiste d'avoir également une réponse par écrit de Votre Majesté, pour se justifier auprès de sa cour de la manière qu'il a exécuté ses ordres à cet égard."

Schreiben Valory's, d. d. Berlin 26. Juli 1756:

„Sire, L'amitié qui est entre le Roi mon maître et Votre Majesté, dont M. le duc de Nivernois a renouvelé les assurances en même temps qu'il a paru en resserrer les liens, se trouve alarmée par les préparatifs de guerre qu'Elle a faits et continue de faire dans les différentes provinces de Ses États. On ne peut douter, Sire, des efforts redoublés de l'Angleterre pour allumer la guerre dans le continent de l'Europe; les liaisons de Votre Majesté avec cette couronne font présumer que Ses immenses préparatifs sont destinés à remplir cet objet.

Le Roi m'ordonne de Lui représenter que, quoiqu'il soit persuadé que, si Votre Majesté ne suit que Son propre mouvement, Elle Se contentera de Se tenir sur une défensive qui puisse en imposer aux puissances dont les intentions Lui sont suspectes, il est instruit que les Anglais, pour tâcher de réparer la honte que leur ont attirée les mauvais succès[2] de la guerre injuste qu'ils lui font, veulent se servir de ces préparatifs, pour allumer dans l'Europe un feu où il sera obligé de prendre part, espérant par cette diversion diminuer les efforts qu'il a résolu de faire contre eux par mer.

Le Roi craint, Sire, que Votre Majesté ne soit entraînée par les conseils violents de l'Angleterre à quelque coup de main aussi dangereux peut-être à Son propre repos qu'à celui de l'Europe.

Le Roi mon maître ayant surtout été informé qu'un des principaux desseins du roi d'Angleterre était d'engager Votre Majesté à attaquer l'Impératrice-Reine, il m'ordonne de Lui représenter l'obligation où il est par le traité de Versailles, dont Elle a eu communication,[3] de donner des secours à cette Princesse, si elle était attaquée, et qu'il ne manquerait pas de les lui donner, ainsi qu'il est persuadé que Votre Majesté donnerait à l'électeur d'Hanovre ceux qu'Elle lui doit par le traité de Londres, dans le cas où les troupes du Roi entreraient dans les terres de l'électorat.

Mais que, comme le traité que le Roi a fait avec l'Impératrice-Reine, n'est que défensif, et que, par conséquent, il n'a pas diminué son zèle, pour empêcher que le feu de guerre qu'il a avec l'Angleterre, ne se communique au reste de l'Europe, il m'ordonne de rappeler à Votre Majesté les engagements dans lesquels il est, afin de tâcher de La détourner de Se prêter à la fureur des Anglais, en attaquant les États de l'Impératrice-Reine, auquel cas Votre Majesté ne pourra S'en prendre qu'à Elle-même des secours efficaces qu'il sera obligé de fournir à cette Princesse.

Je ne puis me persuader, Sire, que Votre Majesté soit de moitié des insinuations que fait répandre le roi d'Angleterre dans différentes cours du Nord et de l'Allemagne, comme si le traité défensif entre le Roi et l'Impératrice-Reine avait pour objet de détruire l'équilibre entre les puissances catholiques et protestantes; ces in-

am 27. Juli (vergl. S. 134) Podewils zugegangen. Podewils bemerkt in margine einer Abschrift dieses ersten Schreibens: „Premier écrit du Roi, redemandé le 27 de juillet; après quoi l'incluse (Nr. 7764) me fut envoyé par M. le conseiller privé Eichel le même matin."

[1] Vergl. über diese Audienz S. 123. — [2] Vergl. S. 112. — [3] Vergl. Bd. XII, 408.

sinuations fausses et malignes qui tendraient à renouveler dans l'Empire les guerres sanglantes de religion qui ont déchiré l'Europe et en partie l'Allemagne avant la paix de Westphalie, sont destituées de toute espèce d'apparence, puisque le traité de Westphalie, qui est le fondement des libertés des princes d'Allemagne, et qui règle en particulier l'état des trois religions dans l'Empire, est posé pour base du traité de Versailles.

Votre Majesté est trop éclairée, pour prêter au Roi pareilles vues, et trop équitable pour seconder d'aussi fausses imputations de l'Angleterre."

Berlin, 27. Juli 1756.

Ew. Excellenz melde wegen der Einlage[1] ganz gehorsamst, wie solche mir bereits gestern Abends und ehe noch Deroselben Schreiben an des Königs Majestät an mich abgegeben gewesen, zugestellet worden, wozu aber die accusirte Beilage[2] erst von Potsdam beigeschaffet werden müssen, um solche alsdenn Sr. Königl. Majestät Befehl nach Ew. Excellenz zusenden zu können. Das accusirte Schreiben von Ew. Excellenz ist übrigens Sr. Königl. Majestät heute früh oben gesandt worden.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

7764. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Berlin, 27 juillet 1756.][3]

Au comte de Podewils. Réponse au marquis de Valory.

On suppose des desseins au roi de Prusse et au roi d'Angleterre qu'ils n'ont pas.[4] On s'aperçoit sans peine d'où partent ces malignes insinuations qui ont été faites à la cour de Versailles. Puisque l'on veut savoir à quelle fin se sont faits les armements des Prussiens, le marquis de Valory pourra instruire sa cour que, jusqu'au moment présent, on n'a pris que des mesures défensives. Une armée de Moscovites, forte de 70,000 hommes, qui s'assemblait sur les frontières de la Livonie et de la Courlande, a obligé le Roi de pourvoir à la défense de son royaume en cas d'attaque. Il a de même mis ses forteresses de Silésie en état de défense, c'est ce qui fait crier la cour de Vienne qui, non contente de faire de fortes levées, d'assembler une nombreuse armée en Bohême, de faire des amas énormes de munitions de guerre sur les frontières de la Silésie, voudrait bien encore faire passer le roi de Prusse pour agresseur.

On fait ici la communication des ordres que le sieur Klinggræffen a reçus à Vienne,[5] et l'on se propose de communiquer de même au ministère de Versailles tout ce qui se passera ultérieurement dans cette importante négociation, espérant que l'on voudra bien se donner dorénavant la peine de distinguer la vérité de l'imposture.

[1] Nr. 7762. — [2] Der Erlass an Klinggräffen vom 18. Juli Nr. 7722. — [3] Das Datum nach einem Vermerk des Grafen Podewils in margine einer Abschrift von Nr. 7762. Vergl. S. 132 Anm. 7. — [4] Vergl. Nr. 7763. — [5] Vergl. Nr. 7722.

Quant à des bruits qui courent en Allemagne sur les dangers dont est menacé le Corps Évangélique, ils peuvent avoir pris leur naissance dans le soupçon que les princes de l'Empire peuvent avoir conçu de l'étroite liaison de la principale puissance garante de la paix de Westphalie avec une cour dont la politique constante a consisté à établir son despotisme en Allemagne; d'ailleurs, il n'est question ni de guerre de trente ans, ni de cent fausses chimères que des cours mal intentionnées ont l'impudence de débiter.

Federic.

Eigenhändig.[1]

7765. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 26. Juli, über die ohne Königliche Unterschrift zurückgekommene Vollmacht für den hannoverschen Kammerrath von Albedyll,[2] dass sie die Ablehnung der Garantie des Kaisers und des Reichs deshalb in der Vollmacht nicht erwähnt hätten „parceque, ces sortes de pièces devant être remises aux ministres de la cour avec laquelle on traite, ceux-ci auraient sûrement fait de cette clause un mauvais usage." Die Minister überreichen eine dem Königlichen Befehl gemäss umgearbeitete Vollmacht zur Allerhöchsten Unterschrift.

[Berlin, juillet 1756.][3]

Ce sont des cojonneries que ces affaires du Mecklembourg; mais vous qui êtes plus timides qu'une poule, vous me faites jouer un fichu rôle vis-à-vis du duc de Mecklembourg: je ne peux donner des pleins-pouvoirs sans instruction et sans voir les conditions du Duc.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung in margine des Berichts.

7766. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Berlin, 27 juillet 1756.

P. S.[4]

Pour ce qui est du troc projeté des Pays-Bas autrichiens contre les possessions de la maison de Bourbon en Italie, dont je vous ai instruit dans la dépêche ci-dessus, vous en ferez une ouverture confidente au colonel Yorke, et vous donnerez d'ailleurs de fermes assurances aux ministres de la République qu'en cas qu'elle vînt à se lier avec l'Angleterre et moi, elle pourrait s'attendre à être appuyée de moi, tout ainsi que de l'Angleterre.[5]

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Diese Erwiderung ist Valory in Abschrift übergeben worden. Vergl. S. 138. — [2] Vergl. Nr. 7754. — [3] Der an das Ministerium zurückgegangene Bericht trägt den Vermerk: „praes. 27. Juli". — [4] P. S. zu Nr. 7761. — [5] Vergl. S. 122.

7767. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

Lehwaldt berichtet, Königsberg 23. Juli: „Die Absichten der Feinde mögen wohl gross und ambitieuse sein, es können aber die Russen mit 120,000 Mann hier nicht subsistiren, am wenigsten, wenn durch eine englische Flotte[1] ihnen die See nicht frei bliebe. Diesemnach und da die Oesterreicher nur 80,000 Mann destiniren, so glaube, dass Ew. Königl. Majestät einen guten Theil der Russen durch Polen nach Schlesien hin bekommen könnten. Sie mögen indessen machen, was sie wollen, so werde bereit sein und, will's Gott, so handeln, dass Ew. Königl. Majestät zufrieden sein werden. Nur werden Ew. Königl. Majestät nicht ungnädig deuten, dass, wenn ich bishero alle grossen Kosten zu treiben Anstand genommen, ich nunmehro starke Summen Geldes angreifen und alles nöthige besorgen lassen werde; doch werde ich's noch drei Tage anstehen lassen, auch noch keine Equipagegelder auszahlen und nähere Nachricht von Ew. Königl. Majestät erwarten . . . Vor die aus Pommern kommende Regimenter ist das nöthige zum Marsch diesseits der Weichsel und auf 14 Tage Rations und Portions in Bereitschaft, so dass, wenn drei Tage vorher durch des Generallieutenant Prinzen von Darmstadt Durchlaucht avertiret bin, es ihnen an nichts mangeln wird . . . Es wird mir an nichts fehlen, wenn Ew. Königl. Majestät nur das zur Bäckerei, besonders die Ofens, und das zum Mehlfuhrwesen nöthige allergnädigst accordiren, wie letzthin Ew. Königl. Majestät der Major von Goltz allerunterthänigst vorgestellet hat."

[Berlin, 27. Juli 1756.][2]

Plan von Oesterreicher und Russen wäre gewiss richtig, glaube aber nicht, dass so stark kommen werden. Wird an Geld, an allem fehlen. Dies Jahr man auch wohl nicht im Stande, Diversionen zu machen; also seine Anstalten nur so machen, dass er mit allen seinen Arrangements gegen künftig Frühjahr fertig. Weil dort Subsistance fehlt, habe Retzow informirt, dass Ordre gegeben auf G[etreide] M[agazine] anzuschaffen; welches vor Herbst geschehen muss, p. M[onat] Juli, August, September, October, so dass sie Campagne haben können, und dann doch einige Monat drüber, damit an allem nicht fehle. Das eigentliche Corps, so zu geben schuldig, sind 30,000 Mann, das eigentliche Auxiliarcorps.[3]

Ich glaubte nicht, dass mehr wie 45,000 Mann werden haben; denn, wenn zum Klappen kommt, sie erst sehen werden, was ihnen alles fehlen wird; indess dass Meinerseits nichts versäumen wollte von den Mitteln, so in Meiner Gewalt stehen. Um alles in gutem Stande, [habe] resolviret, die zwei G[arnison]regimenter von Sydow und Manteuffel auf zwei Bataillons zu augmentiren, und müssen die Regimenter aus Preussen dazu liefern und aus ganz Preussen dazu genommen werden drei-, vierzollichte Leute. Die Compagnien müssen alle getheilet werden; Goltz k[ann] sagen, wie hier . . . . jede die Hälfte vom alten Fuss behält. Gewehre und Patrontaschen habe

[1] Vergl. S. 98. 102. — [2] Das Datum ergiebt die Antwort Lehwaldt's, Königsberg 1. August. — [3] Russland hatte sich im petersburger Vertrage (22. Mai s. v. 1746) im 3. Artikel verpflichtet, für den Fall eines Angriffes gegen Oesterreich der Kaiserin-Königin 30,000 Mann Hülfstruppen zu stellen.

vor sechs Bataillons geschickt, da können vier vor die neuen angenommen werden. Mundirung und Feldequipage durch Massow besorgt; der wird ihm schreiben, was sie dort können machen lassen und was er ihnen schickt. Tractement auf ein ganz Jahr vorausschicken, an die Generalkriegskasse dort, hat Köppen Ordre, und also nichts weiter zu thun, als die Mannschaft den 1. September zusammenschaffen.

Eiserne Ofens bei Retzow besorget. Die übrigen Wagens, Proviantfuhrwesen ist schon alles bestellet. Man muss benachrichtigen, dass diesseit die Sachen mit Oesterreich sich sehr embrouilliren, und Ich nicht glaube, dass auseinandergehen können; au contraire, aller Anschein, dass Ende August zur Ruptur kommen kann.

Das Corps in Pommern werde zu seiner Disposition stehen lassen, so dass es nach Empfang seiner ersten Ordre marschiren kann, und bin Ich der Meinung, dass, wenn er dies Jahr nicht zu risquiren, er bis Frühjahr Ende Martii da liesse, damit dorten nicht Desseins gegen mache und um so eher subsistiren könne.

Lehwaldt übersendet, Königsberg 23. Juli, den „Extract eines Schreibens aus Mitau vom 19. Juli 1756", in welchem unter anderen gemeldet wird: „So fürchterlich es im Anfange vor unser Ländchen durch den Anmarsch der vielen Völker aussahe, so ist die Furcht alljetzt ganz verschwunden, weilen man täglich Nachricht hat, dass der grösste Theil dieser Völker wieder in ihre vorige Quartiere zurückmarschiren.[1] Wichtige Sachen müssen in Sanct-Petersburg vorgehen, laut particulärer Nachrichten. Lord Douglas arbeitet und thut sein möglichstes, dass er den russischen Hof von der englischen Alliance abbringen möge; so lange aber der Grosskanzler Bestushew am Ruder sitzet, ist nichts zu befürchten, weniger zu vermuthen. NB. Sobald die russischen Völker von der Dwina abmarschiret sind, ist der Beschlag, der kurz vorhero geschehen, wegen Ausfuhr des Getreides und Korns als auch Holzes und anderer Waaren in Riga[2] gänzlich wieder aufgehoben und freie Schifffahrt allda offen."

Sei wohl gut, aber weiss, dass bei . . . . . .[3] wohl noch . . . da stehen liessen.

Für die Antworten ertheilte Weisungen. Nach Notizen des Cabinetssecretärs in margine der Lehwaldt'schen Berichte.

---

[1] Vergl. S. 15. 41. — [2] Vergl. S. 59. — [3] Der Name des Ortes fehlt.

7768. AN DEN GEHEIMEN KRIEGSRATH EICHEL IN BERLIN.

[Berlin], 27. Juli 1756.

An Klinggräffen muss geantwortet werden, ich erwartete seinen Courier[1] aus Wien zurück, und so wie ich ihn hätte, so würde ich ihm einen anderen schicken und dadurch würden wir in allen klar sehen.[2]

Friderich.

Eigenhändlg.

7769. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 27. Juli, dass er dem Marquis Valory die Antwort des Königs[3] schriftlich übergeben habe: „Ce ministre m'a dit que, quelque alarmé qu'il ait été hier de la sèche et laconique réponse que Votre Majesté lui avait donnée dans sa courte audience d'hier,[4] autant était-il satisfait aujourd'hui de la sage, aimable et modérée réponse d'aujourd'hui que Votre Majesté venait de lui faire faire par moi sur Ses ordres; que, pour lui, il en était extrêmement satisfait et qu'il ne doutait point que sa cour, à laquelle il ferait valoir la modération avec laquelle Votre Majesté avait bien voulu S'expliquer vis-à-vis d'elle, ne le fût aussi, qu'au moins il la ferait bien valoir, et qu'il me priait d'assurer Votre Majesté qu'il avait toujours le cœur prussien et qu'il ne comprenait que trop la nécessité de sa cour de travailler à ne pas perdre de vue les sentiments d'union et de bonne harmonie qui avaient subsisté si longtemps entre les deux cours au grand avantage réciproque de l'un et de l'autre; qu'il n'était pas le seul qui pensait sur ce pied-là, qu'il y avait nombre de bonnes têtes qui étaient du même avis, et même dans le conseil du Roi son maître. Il me demanda ensuite s'il était vrai que Votre Majesté avait fait un nouveau traité d'alliance avec l'Angleterre, plus fort que le premier, et qui pourrait bien contenir des engagements offensifs. Sur quoi, j'ai cru le devoir assurer du contraire et que jusqu'à présent il n'y avait rien de stipulé de plus entre Votre Majesté et l'Angleterre que Sa convention de neutralité du 16 de janvier, qu'on avait fidèlement communiquée à la France, sans lui déguiser la moindre chose de ce qui avait été arrêté d'abord avec cette puissance.[5] J'ai remarqué, par la surprise qu'il m'en témoigna, qu'il fallait que les ennemis de Votre Majesté avaient fait envisager à la France la fréquente réception de tant de courriers d'Angleterre et plusieurs audiences que le sieur Mitchell a eues de Votre Majesté, comme une marque certaine d'un nouvel engagement beaucoup plus nuisible à la France que le premier. Quand il ne voulait pas convenir tout-à-fait des mauvais desseins de la cour de Vienne contre Votre Majesté, j'ai cru lui pouvoir alléguer hardiment le trait le plus convaincant de cela, selon moi, c'est qu'avant la convention de neutralité entre Votre Majesté et l'Angleterre la cour de Vienne avait laissé entrevoir à la dernière toute l'envie du monde d'entrer dans ses vues contre la France, pourvu que l'Angleterre voulût convenir avec la cour de Vienne de commencer par attaquer Votre Majesté. Le marquis de Valory parut frappé de ce trait, plus que de tout le reste de ce que j'ai pu lui dire, et il se le nota bien avec du crayon sur un papier, pour en rendre compte à sa cour."

Potsdam, 28. Juli 1756.

Er möchte dem Marquis de Valory von Meinetwegen sagen und versichern, dass Ich völlig persuadiret wäre, dass er allemal Mein guter Freund sei, und dass, wenn auch sein Hof gegen Mich agiren sollte, Ich dennoch ihn auf diese Façon ansehen würde; bei der jetzigen Denkens-

[1] Vergl. Nr. 7722. — [2] Demgemäss Immediaterlass an Klinggräffen, Potsdam 27. Juli. — [3] Nr. 7764. — [4] Vergl. S. 123. — [5] Vergl. Bd. XII, 504.

art seines Hofes aber auf Mein Sujet und bei jetziger Krise vom Kriege könnte Ich Mich nicht, so wie Ich sonsten wünschete, herauslassen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7770. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 28. Juli 1756.

Es seind des Königs Majestät heute von Selbst darauf gekommen, dass dem Herrn von Knyphausen zu Paris dasjenige communiciret werden müsse, was dem Marquis de Valory von Ew. Excellenz geantwortet und communiciret worden.[1] Zwar haben Se. Königl. Majestät mich davon chargiren wollen; da ich aber keine Copie von der Antwort, sondern nur dasjenige habe, was von der an den von Klinggräffen ergangenen Dépêche zugleich mit communiciret worden, so sollte ich glauben, dass solches am füglichsten dorten, zumalen wenn etwa Ew. Excellenz den Herrn Geheimen Rath Warendorff besonders davon chargiren wollten, würde geschehen können . . .[2]

Sonsten seind des Königs Majestät von der Art, wie Ew. Excellenz dem Marquis de Valory die gestrige Communications gethan, recht wohl zufrieden gewesen. Der Bericht selbst erfolget hierbei mit der Resolution.[3]

Eichel.

P. S.

Wegen einliegenden Bericht des Magistrats zu Magdeburg, welchen des Königs Majestät an Ew. Excellenz zu senden befohlen, soll noch melden, dass solcher den Herrn Grafen von Puebla zu communiciren und zuzusenden sei.[4]

Nach der Ausfertigung.

7771. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A BAIREUTH.

[Potsdam], 28 [juillet 1756].

Ma très chère Sœur. J'ai très bien reçu la lettre du 17 que vous avez eu la bonté de m'écrire; je vous en fais mille remercîments. Vous avez bien raison de déplorer ce qui est arrivé en Suède.[5] Si on avait bien voulu suivre mes conseils — qui presque tous ont été mal reçus — les choses ne seraient point parvenues au triste état où elles se trou-

[1] Vergl. Nr. 7764. — [2] Es folgen Vorschläge für die Chiffrirung des Erlasses an Knyphausen. — [3] Nr. 7769. — [4] Immediatbericht des magdeburger Magistrats, d. d. 24. Juli, es seien die Recherchen in Magdeburg nach dem flüchtigen Weingarten ohne Resultat geblieben. Vergl. S. 94. Die S. 94 als nicht mehr vorliegend bezeichneten Actenstücke sind nach Abschluss des obigen Druckes doch noch aufgefunden worden. Eine Königliche Resolution vom 20. Juli auf den Ministerialbericht vom 19. Juli verheisst die Absendung einer Ordre an den magdeburger Magistrat zur Aufsuchung und Arretirung Weingarten's; selbige Ordre ergeht dann vom Cabinet aus am 21. Juli. — [5] Vergl. S. 56. 58.

vent. Ma sœur s'est laissé séduire par un nombre de gens qui l'ont engagée trop en avant, et qui, au lieu de travailler pour le Roi, n'ont, dans le fond, pensé qu'à leur propre intérêt; ils deviendront les victimes de leur ambition. A présent, tout cela est fini,[1] et il faut réparer, dans l'ombre de la tranquillité et par beaucoup de douceur, des fougues de vivacité et d'emportement qu'on aurait mieux fait de réprimer.

Pour moi, ma chère sœur, qui me vois entouré de naufrages des ambitieux, je tâche de régler ma conduite sur ce que mon âge semble demander; bien loin de suivre les premiers mouvements de mon âme, je prends un chemin plus sûr. J'ai entamé une négociation avec mes ennemis; je veux qu'ils déclarent leurs intentions et que par là ma conduite soit justifiée à la face de toute la terre. Si, après ces essais, ils se montrent intraitables et que, dans leur ivresse, ils se montrent sourds à la voix de la raison, je ferai ce que chacun ferait en ma place, mais la conscience nette de tout reproche et avec une entière confiance dans la justice de ma cause. Que le futur ne vous alarme point, ma chère sœur; il est incertain, il est voilé heureusement à nos yeux; nos espérances ni nos craintes n'empêcheront les évènements de se suivre, et en qualité d'hommes qui sont nés pour le bonheur et pour le malheur, il faut se préparer à recevoir avec un visage égal telle liqueur que Jupiter voudra répandre sur nous de ses deux urnes. Enfin, ma chère sœur, c'est se faire tort à soi-même que de ne prévoir que des malheurs; nos fortunes sont mêlées, nous en avons plus de bonnes que de mauvaises à attendre. Je vous embrasse mille fois, en vous assurant de la parfaite tendresse et de tous les sentiments avec lesquels je suis à jamais, ma très chère sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

7772. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A BAIREUTH.

[Potsdam], 29 [juillet 1756].

Ma très chère Sœur. Toutes les lettres que vous daignez m'écrire, contiennent de nouvelles marques de vos bontés. Grand Dieu! vos migraines ne vous empêchent pas même de penser à moi et de vous occuper de mes intérêts. Vous ne pouvez jamais vous imaginer à quel point j'y suis sensible et jusqu'où va ma reconnaissance; je voudrais pouvoir vous la témoigner dans toute son étendue; il n'y a que les alarmes que me cause votre santé, qui m'ôtent la tranquillité: le mal que me veulent mes ennemis, n'est guère à craindre, quand on a une bonne armée, mais les souffrances perpétuelles d'une sœur qu'on chérit, ne sont pas des malheurs dont on peut se consoler aussi facilement. J'ai été avant-hier à Berlin,[2] où je n'ai pas laissé la Reine[3] non plus

1 Vergl. S. 69. — 2 Vergl. S. 121. — 3 Die Königin-Mutter Sophie Dorothee.

dans un état de santé tel que je le désirerais. Elle est devenue fort sensible, et la crise présente fait trop d'impression sur son esprit. J'ai fait ce que j'ai pu, pour la rassurer, sans cependant oser le faire trop, de crainte qu'une nouvelle subite ne lui fasse plus de tort encore. Enfin, ma chère sœur, j'ai beaucoup de sujets d'inquiétude, dont vous ne me fournissez pas les moins violents; daignez au moins mettre d'une part le calme dans mon âme, et soyez persuadée que personne ne vous aime et ne vous chérit davantage que le vieux frère; ce sont les sentiments avec lesquels je suis, ma très chère sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

7773. AN DEN RESIDENTEN REIMER IN DANZIG.

Potsdam, 29. Juli 1756.

Lieber Getreuer. Es ist Mir von guter Hand gemeldet worden,[1] wie sich zu Danzig ein gewisser englischer Capitain Namens Lambert authalte, auch Euch bekannt und von Euren Connaissances sei, welcher von Engelland eine Pension von 100 Pfund Sterling und dergleichen von 100 Thaler von dem König von Polen genösse und ohnlängst eine Reise nach Russland, um einem jungen Engelländer dahin zu folgen, gethan, wozu Ihr ihm den 15. Juni einen Pass nach Riga gegeben, von dar aber ohnlängst und in diesem Monate zurückgekommen sei.

Da derselbe bei seiner Rückpassage durch Königsberg verschiedene Nachrichten aus eigener Bewegung an den Generalfeldmarschall von Lehwaldt von denen in Livland stehenden Truppen und sonsten erzählet hat, die Ich noch vor die zuverlässigsten von allen zu sein erachte, und die Mir von der Capacité dieses Mannes eine sehr gute Idee gegeben, so habt Ihr mit demselben im Vertrauen und mit Menagirung des grössesten Geheimnisses zu sprechen und denselben zu sondiren, ob er nicht resolviren wolle, zu Zeiten fernerhin eine Reise durch Livland nach Petersburg und der Orten in Meinen Angelegenheiten dergestalt zu thun, dass er als Courier mit Pässen von dem englischen Minister an Meinem Hofe, Mitchell, dahin gehe und zugleich Schreiben an den englischen Minister zu Petersburg, die aber nur indifferente und domestique Sachen enthielten, mit dahin nähme, davon aber die Hauptabsicht die sein müsste, dass er sich unterwegens und zu Petersburg auf das gründlichste und genaueste nach allen dortigen Veranstaltungen und insonderheit militärischen Arrangements erkundigte und bei seiner Retour zu Königsberg davon benachrichtigte. Ich würde ihm vor solche seine Bemühung eine jährliche Pension von 600 Thaler geben, auch überdem jede solche Reise mit 320 Thaler

[1] Berichte Lehwaldt's, Königsberg 13. und 23. Juli.

an Unkosten bezahlen; dabei aber zu observiren wäre, dass bei jeder Dahinreise er sich en passant bei dem Generalfeldmarschall von Lehwaldt zu Königsberg melde, von demselben Instructions, worauf er hauptsächlich Acht zu haben, empfinge, und wenn er dahin zurückkäme, gedachtem Feldmarschall seinen fidelen Bericht, wie er alles gefunden, erstattete, auch denen Umständen nach nur bis dahin ginge und, wenn es nöthig, sodann wieder zurückkehrete. Dabei Ich sehen wollte von dem englischen Minister Mitchell drei oder vier Passeports ohne Datum, als vor dessen Courier Namens Lambert, und auch 3 à 4 Briefe von differenten Datis zu bekommen, um selbige an gedachten Generalfeldmarschall Lehwaldt zu schicken, der ihn alsdenn bei jeder Reise damit versehen könne. Welchergestalt nun gedachter Lambert sich darauf erklären wird, davon habt Ihr Mir auf das baldmöglichste Euren Bericht immediate zu erstatten.

Friderich.

Nach dem Concept.

7774. AU MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE MITCHELL A BERLIN.

Mitchell schreibt, Berlin 27. Juli: „Je prends la liberté d'envoyer à Votre Majesté le projet de ma lettre au chevalier Williams.[1] Comme la matière est délicate, j'ai cru de mon devoir de le communiquer à Votre Majesté, afin de savoir si j'ai bien compris Son idée, La suppliant très humblement de vouloir bien m'indiquer les défauts qui pourraient s'y trouver.

Projet d'une lettre à M. le chevalier Williams.

J'envoie ci-inclus à Votre Excellence l'extrait d'une lettre que je reçus dernièrement de Londres. J'ai eu l'honneur d'en communiquer le contenu à Sa Majesté le roi de Prusse, qui a bien voulu se prêter aux vues du Roi notre maître jusques à consentir que je dépêchasse ce courrier à Votre Excellence, pour Lui signifier qu'Elle pourra au nom du Roi assurer l'impératrice des Russies que le roi de Prusse a déclaré au Roi, de la manière la plus expresse, que les préparatifs militaires qu'il fait présentement, ne regardent que sa propre sûreté, et que, loin de vouloir agir offensivement contre la Czarine, il serait porté, au contraire, d'entrer dans des liaisons d'amitié avec Sa Majesté Impériale, conjointement avec le Roi notre maître.

Il serait superflu de recommander à Votre Excellence l'attention que demande une affaire de cette importance, et que le Roi a tellement à cœur; je La prierai seulement d'y mettre toute la diligence possible et de m'informer au plus tôt comment cette proposition est goûtée à Pétersbourg.

Sa Majesté le roi de Prusse a donné à cette occasion une nouvelle preuve et des moins équivoques de son égard pour le Roi notre maître, et c'est avec le plus sensible plaisir que je puis assurer Votre Excellence que presque chaque jour fournit quelque témoignage de la sincérité et de la cordialité de son amitié envers Sa Majesté.

Extrait d'une lettre de Milord Holdernesse, du 13 juillet 1756.[2]

C'est avec beaucoup de plaisir que je puis vous informer que, par certaine intelligence que le Roi a eue de bonne part, il y a lieu de croire que, malgré les intrigues de la cour de Vienne, celle de Pétersbourg ne s'est nullement déterminée

[1] Vergl. S. 122 Anm. 4. — [2] Vergl. S. 122 Anm. 2.

à se mêler des projets qu'elle a formés avec la cour de France, et que rien ne saurait contribuer plus efficacement à cultiver la bonne disposition dans laquelle se trouve présentement la cour de Pétersbourg, que d'être assurée de la part de Sa Majesté le roi de Prusse que ses préparatifs militaires n'avaient d'autre objet que sa propre sûreté; et que, loin de vouloir agir offensivement contre la Czarine, Sa Majesté, conjointement avec le roi d'Angleterre, serait disposée d'entrer dans des liaisons de l'amitié la plus étroite avec la cour de Pétersbourg.

Si telle proposition était goûtée de Sa Majesté le roi de Prusse, et qu'elle voulût bien vous autoriser d'écrire en conformité au chevalier Williams, vous dépêcherez un de vos courriers à Pétersbourg, envoyant en même temps un extrait de cette présente lettre. C'est peut-être le moment le plus favorable qu'on aurait souhaité pour entamer une bonne intelligence entre les cours de Berlin et de Pétersbourg: évènement que Sa Majesté désire avec tant d'ardeur qu'Elle prie très instamment Sa Majesté le roi de Prusse de ne point omettre cette occasion de l'accomplir.

Potsdam, 29 juillet 1756.

Monsieur Mitchell. Je vous sais infiniment gré de l'attention que vous avez bien voulu me marquer en me communiquant à la suite de votre lettre du 27[1] le projet de la lettre que vous voulez écrire au sieur Williams, au sujet duquel je suis bien aise de vous dire que je n'ai rien trouvé dans ce projet qui fût contraire à mon idée, et que j'approuve parfaitement si vous voulez vous expliquer en conséquence envers ledit chevalier Williams, dont je ne vous donnerai jamais le démenti; c'est pourquoi aussi je fais joindre ici le projet de la lettre à lui faire avec l'extrait de celle de milord Holdernesse. Et, sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

P. S.

Voici encore l'extrait d'une lettre de bonne main et très authentique que je veux bien vous communiquer confidemment pour les choses intéressantes qu'elle comprend.

Extrait d'une lettre de Vienne de bonne main, du 7 de juillet.[2]

Le comte Kaunitz a dit au correspondant que la cour de Vienne avait fait un plan qui embrassait non seulement sa propre défense, mais aussi celle de ses alliés. Que l'on ferait avancer les corps de cavalerie, consistant en 14 régiments campés à Raab et à Kittsee en Bohême;[3] qu'on opposerait 80,000 hommes de troupes réglées au roi de Prusse, auxquelles on joindrait un corps de 15,000 hommes de troupes irrégulières; que le roi de Prusse avait des idées qui lui étaient particulières, et que, s'il agissait dans le moment ici, c'était sur des soupçons que ses ministres[4] lui avaient donnés, mais qu'on avait des alliés qui le feraient repentir de ses desseins; qu'il se pouvait aussi qu'il y eût beaucoup d'ostentation dans le jeu du roi de Prusse, ce qu'on ju-

[1] In der Vorlage verschrieben: 29. — [2] Bericht Flemming's an Brühl, Wien 7. Juli, im Auszuge am 24. Juli von Maltzahn übersandt. Vergl. Nr. 7782. — [3] Vergl. S. 80. — [4] Scil.: ses ministres dans l'étranger.

geait par la façon dont il éparpillait ses troupes dans 5 camps différents; que cela ne pouvait être que pour tirer plus gros de l'Angleterre; que cette dernière puissance, par des liaisons plus étroites qu'elle avait prises avec la Prusse,[1] voulait mettre le Roi en état d'entretenir 200,000 hommes, mais que la cour de Vienne étendrait plus loin ses engagements avec la France, et qu'eux conjointement avec la Russie pourraient bien s'unir d'un commun concert contre la Prusse pour mettre ordre à son trop grand accroissement, et que la chose pourrait bien finir d'une manière très désagréable pour l'Angleterre, surtout pour la famille actuellement régnante. La personne qui écrit cette lettre, marque qu'elle avait fait paraître au comte Kaunitz quelque appréhension que l'Angleterre ne raccommodât la Prusse avec la Russie; à quoi, le Comte a répondu qu'il était hors d'inquiétude sur cet article, et que le ministère de Russie résisterait fermement à toutes les tentatives des Anglais.

Das Schreiben an Mitchell nach der Ausfertigung im British Museum, der „Extrait d'une lettre de Vienne" nach der Abschrift im Public Record Office zu London. Das gleichlautende Concept zu dem „Extrait" eigenhändig im Königl. Geh. Staatsarchiv, mit der Weisung „Copier pour le sieur Mitchell à Berlin".

7775. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Potsdam, 29 juillet 1756.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 16 de ce mois. Je vous adresse ci-clos la réponse[2] que j'ai faite à la Reine ma sœur sur la lettre qu'elle m'a faite en dernier lieu, et qui m'est bien revenue par le canal que vous aviez choisi pour me la faire parvenir sûrement. Vous direz à celui à qui vous la rendrez pour la faire parvenir à sa direction, que cette lettre n'était pas encore lisible, mais que l'instrument pour l'expliquer était en chemin et que vous le recevrez au premier jour par le même canal dont vous vous étiez servi pour m'envoyer la susdite lettre de ma sœur.[3]

Vous observerez d'ailleurs que, quand la lettre avec l'instrument susdit vous arrivera, vous n'y trouverez point de dessus, ce que vous ferez mettre alors encore, afin qu'elle parvienne sûrement aux mains propres de ma sœur. Vous n'oublierez pas d'examiner soigneusement l'enveloppe de la lettre s'il n'y a pas des indices qu'elle pourrait avoir été ouverte chemin faisant, et si le cachet et tout est encore dans l'ordre qu'il faut. Vous m'accuserez, au reste, la bonne réception tant de celle que je viens de vous faire que de celle où l'instrument en question vous parviendra.

[1] Vergl. S. 138. — [2] Dieses Antwortschreiben des Königs ist erst am 31. Juli abgegangen. Vergl. Nr. 7784. — [3] Solms hatte das Schreiben der Königin unter der Adresse des Bankhauses Splitgerber und Daun in Berlin an den König befördert.

Je vous adresse ci-clos une lettre pour la Reine dont vous aurez soin qu'elle parvienne à sa direction.

Federic.

Nach dem Concept.

7776. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Der regierende Herzog von Braunschweig giebt dem Könige, Braunschweig 26. Juli, von zwei Schriftstücken Kenntniss:

Extrait d'une lettre de Sa Majesté l'Impératrice-Reine à Madame la Duchesse-Douairière de Brunswick, en date du 6 juillet, mais probablement partie de Vienne premièrement le 14, et arrivée ici le 21 de juillet.

Votre Altesse est déjà informée de notre alliance avec la France, qui, très innocente en soi-même, mais très utile et nécessaire pour nous après l'abandon et le silence obstiné de dix mois de la part de l'Angleterre, doit donner de terribles ombrages à notre voisin. Tous les préparatifs qu'on fait en Silésie, marquent une entreprise. Il est vrai qu'il pourrait nous faire un mal passager et nous prévenir, mais nous l'attendons de pied ferme et sans inquiétude et faisons de même nos préparatifs à son imitation. Nous comptons entreprendre quelques petits voyages en Hongrie; je ne crains que la chaleur, quoique le temps à présent est bien agréable.

Extrait d'une lettre secrète au duc de Brunswick.[1]

La cour de Russie a dépêché les sieurs Frimann et Weymarn — ci-devant aides de camp et employés plus d'une fois en qualité d'émissaires — avec des lettres circulaires aux magnats de Pologne, de toutes les deux factions.[2] Le but de ces lettres et de la négociation de ces deux émissaires est de tranquilliser les deux partis par lesquels la Pologne est divisée, et de les préparer aux évènements, surtout par rapport aux vues des deux Impératrices contre Sa Majesté Prussienne. Pour faire réussir cette négociation, on a pourvu les émissaires de sommes considérables.

Potsdam, 29 juillet 1756.

Monsieur mon Frère et Cousin. Les trois lettres que Votre Altesse a bien voulu prendre la peine de me faire du 21, 23 et du 26[3] de ce mois, me sont également bien parvenues, et si je ne Lui ai pas d'abord présenté mes remercîments sur tout ce qu'elles comprennent, Votre Altesse l'attribuera plutôt à mes occupations présentes sur mille affaires que j'ai à arranger présentement, qu'au moindre défaut d'attention pour Elle. Je vous tiens infiniment compte des avis très importants que vous avez bien voulu me donner par rapport aux mauvais et pernicieux desseins de mes ennemis, que sûrement je ne négligerai pas. Mais ce qui m'a fait un plaisir particulier, c'est la façon obligeante avec laquelle vous avez bien voulu vous prêter d'écrire d'abord au prince Louis, votre digne frère, conformément aux instances que je vous en avais faites.[4] S'il vous a plu de donner des assurances à ce Prince sur la haute estime que j'ai de ses qualités, de ses vertus et de sa façon de

[1] Wahrscheinlich ein Schreiben des Prinzen Ludwig von Braunschweig im Haag, auf Grund eines Berichtes Swart's aus Petersburg. Vergl. S. 93. 117. — [2] Vergl. S. 118. — [3] In der Vorlage verschrieben: 28. — [4] Vergl. S. 92. 93.

penser patriotique, soyez persuadé que je ne vous en démentirai jamais, mais que je vous en ai plutôt toute l'obligation possible.

J'ai parlé au sieur Mitchell en conséquence de ce que Votre Altesse m'avait marqué du désir qu'Elle avait de prendre plutôt des liaisons directement avec l'Angleterre par un traité de subsides, quand celui où Elle était encore engagée, expirerait, qu'avec l'Hanovre,[1] et ce ministre m'a promis d'en écrire d'abord à sa cour et y joindre ses représentations. Je dois cependant vous communiquer ce que mon chargé d'affaires à la cour de Londres, le sieur Michell, vient de me marquer à ce sujet par une relation du 16, que j'ai reçue à l'ordinaire dernier,[2] savoir que le baron de Münchhausen à Londres lui avait fait connaître combien Sa Majesté Britannique souhaitait que Votre Altesse Se contentât de contracter avec le Roi comme électeur, et cela par l'unique raison de la difficulté qu'auraient les ministres anglais de faire passer au Parlement un traité de subsides avec la couronne dans le moment présent, et jusqu'à ce que la France eût menacé réellement les États du Roi en Allemagne ou que la Russie se détachât tout-à-fait de l'Angleterre; que, dans le fond, cela reviendrait au même à Votre Altesse qu'Elle stipulât avec l'Électeur ou avec l'Hanovre, puisque cela pourrait être changé dans la suite, et que ce n'était que pour éviter des difficultés au Parlement que le ministère britannique avait conseillé au Roi de prendre ce biais. Ces sont les propres termes du rapport qui m'en a été fait, et, comme j'avoue que la raison alléguée me paraît solide et exactement conforme à la situation présente des affaires dans ce pays-là, je crois devoir joindre mes instances à celles que le roi d'Angleterre fait à ce sujet, et me persuade que, vu la conservation de Ses propres États et celle d'Hanovre et l'intérêt que j'y dois prendre également, Votre Altesse voudra bien Se mettre au dessus de cette petite délicatesse, à ne vouloir contracter qu'immédiatement avec le roi d'Angleterre, mais de Se prêter plutôt au désir que ce Prince a à ce sujet. J'abandonne tout ceci à la considération de Votre Altesse, en attendant la résolution qu'Elle y voudra prendre. Je finis en L'assurant des sentiments de l'amitié et de l'estime avec lesquels je suis, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Altesse le très bon frère et cousin

Nach dem Concept. Federic.

7777. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Der regierende Herzog von Braunschweig schreibt, Braunschweig 28. Juli: „Le dévouement pour Votre Majesté et le zèle pour Ses intérêts me font encore prendre la plume à la main pour Lui communiquer les pensées d'une personne qui est très au fait des affaires dont elle m'a fait mention, et qui m'a laissé la liberté de faire usage de sa façon de penser par rapport au maintien de la religion, la liberté, le soutien de la république de Hollande et le système de la forme de régence d'à pré-

[1] Vergl. S. 51. — [2] Vergl. Nr. 7786.

sent dans ladite République, se fiant entièrement sur Votre Majesté qu'Elle ne le sacrifiera pas tôt ou tard, ni l'exposera un jour par rapport qu'il a déclaré à moi si ingénument ses sentiments. Il me dit donc qu'il croyait que Votre Majesté pourrait tirer parti dans les conjonctures d'à présent de la république de Hollande, si Elle pouvait la gagner dans ce temps-ci; que, par là, Votre Majesté aurait ce profit de pouvoir compter d'autant plus sur la cour d'Angleterre, parceque, tant que cette cour n'avait pas la République de son côté, elle ne pouvait rien effectuer de conséquence sur le Continent; qu'il lui semblait que ceci prouvait déjà assez combien l'alliance avec cette République était utile. Qu'outre cela les finances de la République n'étaient pas si mauvaises, comme on les faisait passer au dehors; qu'il me pouvait assurer positivement qu'elles étaient présentement effectivement en meilleur état, comme elles avaient été avant le commencement de la grande guerre pour la succession d'Espagne. Que tout le monde savait que dans cette guerre d'alors la République avait eu au delà de 100,000 hommes, en partie propres troupes, et une grande partie pour des subsides. Qu'il croyait donc que, selon ces circonstances alléguées, cette République ne pouvait pas être indifférente à Votre Majesté dans les circonstances critiques dans lesquelles l'Europe se trouvait à présent; qu'il lui paraissait aussi que, selon la grande pénétration de Votre Majesté, Elle tâchait déjà de se l'attirer; que les plus grands obstacles qui régnaient présentement dans la République outre cela, étaient la grande crainte pour la cour de France, le mauvais traitement de la cour d'Angleterre du temps passé envers la République, la haine contre la princesse d'Orange, laquelle augmentait à présent de jour en jour, et le mécontentement qui régnait à présent entre la cour d'Angleterre et la République.[1] Tout cela étaient les véritables raisons qui rendaient les négociations de Votre Majesté si difficiles; qu'il n'était cependant pas impossible de surmonter tous ces obstacles, si Votre Majesté leur pouvait démontrer et leur pouvait persuader que la religion courrait risque et était en danger,[2] en leur représentant que la République pourrait beaucoup contribuer à son soutien, en procurant de l'assistance aux Protestants contre la France, et que, pour cela, une armée en Westphalie serait d'une grande utilité dans ces circonstances critiques."

Potsdam, 30 juillet 1756.

Monsieur mon Frère et Cousin. La lettre que vous avez pris la peine de me faire du 28 de ce mois, m'a été bien rendue, et je rends mille grâces à Votre Altesse des marques de Son amitié pour moi, en me communiquant des avis qui Lui sont parvenus, et qui ne me sauraient être que de la dernière importance. Elle peut être persuadée que je ne les mettrai pas hors des yeux, mais que j'en profiterai pour faire tous les efforts possibles, non pas seulement pour ma conservation, mais pour celle encore de tous ceux qui portent également avec moi le même bonheur et le même malheur. Quant aux avis importants que l'inconnu, dont je n'ai pas de la peine à deviner [le nom],[3] vous a donnés, je vous prie d'être assuré et de l'en assurer également de la dernière discrétion que j'observerai à son égard, afin que tôt ou tard n'en transpire la moindre chose à âme qui vive. Je suis avec ces sentiments que Votre Altesse me connaît, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Altesse le très bon frère et cousin

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. den Bericht Hellen's vom 9. Juli S. 71. — [2] Vergl. S. 54; Bd. XII, 510. — [3] Offenbar Prinz Ludwig von Braunschweig im Haag. Vergl. S. 93. 145.

7778. AN DEN ETATSMINISTER VON SCHLABRENDORFF IN BRESLAU.

[Potsdam], 30. Juli 1756.

Ich mache Euch hierdurch bekannt, wie Ich an den Geheimen Rath Köppen die Ordre gegeben habe, dass derselbe an Euch die zur Mobilmachung des schlesischen Corps d'armée nach dem Euch bereits vorhin zugesandten Feldkriegesetat erforderliche 170,871 Thaler 8 Groschen[1] nur immer vorläufig nach Breslau übermachen und auszahlen lassen soll, um diese Gelder auf alle Fälle vorräthig und bei der Hand zu haben. Demnächst aber habe Ich gedachten Geheimen Rath Köppen zugleich befohlen, dass derselbe überdem noch an Euch die zu Bezahlung derer Löhnungen bei denen Regimentern des schlesischen Corps d'armée für den ersten Monat erforderliche 111,253 Thaler, 7 Groschen 5 Pfennige gleichfalls übermachen soll; da Euch dann wegen nur gedachter beider Posten zur Direction und Achtung dienet, dass, so viel die Gelder zur Mobilmachung des dortigen Corps d'armée anbetrifft, solche nicht eher angegriffen, noch denen Regimentern ausgezahlet werden müssen, als bis dass dieselbe die Ordre zum Marsch bekommen, worauf ihnen solche aber alsdenn auch sogleich ausgezahlet werden müssen. Die Gelder zur Verpflegung für den ersten Monat müssen gleichfalls nicht eher gerühret, noch denen Regimentern ausgezahlet werden, als bis dass selbige zum Lager marschiren; dabei Euch dann zur Nachricht dienet, wie letztere nicht anders als nur zu denen wirklichen Löhnungen und Verpflegung gerechnet worden, mit denen übrigen Abzügen wegen des Generallieutenant von Massow und sonsten es in der gewöhnlichen Ordnung bleibet. Wann Ihr also diese Gelder erhalten haben werdet, so habt Ihr demnächst noch die Ueberschüsse derer schlesischen Kassen aus dem Jahre von Trinitatis 1755/56, so über 200,000 Thaler bei Euch vorräthig seind; ferner bekommt Ihr dazu die Revenus des schlesischen Tresorquanti vor die Monate Junii, Julii und August, welche Ihr sonsten nach Berlin einsenden müssen, und wegen derer Ich befohlen habe, dass selbige nicht von Euch, wie sonst, eingezogen werden sollen; so dass Ich rechnen kann, dass Ihr wegen beider Posten ein ohngefährliches Quantum von 360,000 Thaler vorräthig haben werdet. Dieses destinire Ich zu Extraordinaria, so in der dortigen diesjährigen Campagne bei entstehendem Kriege, und zwar vor den September, October und ohngefähr November vorkommen können. Ueber dies alles avertire Ich Euch annoch, dass bei entstehendem Kriege in Schlesien nur Eine Kriegeskasse sein muss, wohin sodann alle Etatsüberschüsse, Tresorquantum und alles, was dergleichen mehr ist, fliessen muss; auf welche Art Ich Euch denn mit allen erforderlichen Geldern vor die ersten drei [Monate versehen habe].

Friderich.

Nach dem Concept.

---

[1] Nach der ersten Feststellung (vergl. S. 25) 170,851 Thaler 8 Groschen.

7779. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

Potsdam, 30. Juli 1756.

Ich habe Euch hierdurch zur Nachricht bekannt machen wollen, wie Ich dem Geheimen Rath Köppen zu Berlin befohlen habe,[1] dass, nachdem die Kosten, so ein vor alle Mal erfordert werden, um das preussische Corps d'armée mobil zu machen, mit 146,114 Thaler 8 Gr.[2] von ihm bereits ausgezahlet seind, und dieserwegen nichts weiter zu assigniren bleibet, er nunmehro auch an Euch den ersten Monat zur Verpflegung derer Regimenter des Corps d'armée in Preussen, so nach Abzug dessen, was der Generallieutenant von Massow monatlich einziehet, 122,703 Thaler 10 Gr. 2 Pf. beträget, übermachen soll.

Wie nun vorstehende Gelder, und zwar so viel die zur Mobilmachung anbetrifft, nicht eher angegriffen, noch ausgezahlet werden müssen, als wenn die Regimenter die wirkliche Ordre zum Marsch in das Lager bekommen, so wird es gleichfalls wegen derer Gelder zur Verpflegung derer Regimenter für den ersten Monat ebenso gehalten, dass solche bei der dortigen Generalkriegeskasse asserviret und nicht eher angegriffen, noch denen Regimentern ausgezahlet werden müssen, als bis solche wirklich zum Lager marschiren; so habt Ihr hiernach alles erforderliche einzurichten und in der gehörigen Ordnung respiciren zu lassen. Wenn nun über dies alles Ich die Etatsüberschüsse und Bestände bei denen Kassen in Preussen, so an 160,000 Thaler bis 180,000 Thaler betragen und die preussische Kassen Vorrath haben, und wegen derer Ich befohlen, dass solche nicht nach Berlin eingezogen werden sollen, zu der dortigen Generalkriegeskasse fliessen [lasse], ausserdem aber annoch die Revenus, so in dortiger Provinz nach dem État einkommen und sonsten nach Abzug der dasigen Etatsausgaben nach Berlin eingesandt werden müssen, welches von beiden dortigen Kammern von Trinitatis 1756/57, und zwar von der königsbergischen Kammer 176,567 Thaler 5 Gr. 7 Pf. und von der gumbinnenschen 216,111 Thaler 11 Gr. 6 Pf., mithin in allem 392,678 Thaler 11 Gr. 6 Pf.[3] beträget, bis in das künftige Frühjahr in der Provinz bleiben und zu Eurer dortigen Generalkriegeskasse eingehen, so habe Ich ausser solchen noch und damit es dort an nichts fehlen solle, dem württembergischen Regiment Infanterie[4] 400,000 Thaler mitgegeben, welche dasselbe, wenn es hiernächst nach Preussen kommen wird, zur dortigen Generalkriegeskasse abliefern soll. Auf alle Fälle und wenn es die höchste Nothwendigkeit erfordern sollte, ein mehreres dahin zu remittiren, so habe Ich mit dem Kaufmann Splitgerber zu Berlin verabreden lassen, dass solcher sodann in einer Frist von ungefähr 2 Monate 300 à 400,000 Thaler durch gute Wechsel nach Königsberg remittiren kann.

[1] D. d. Berlin 30. Juli. — [2] Nach dem ersten von Retzow gemachten Anschlag waren die Mobilmachungskosten für das preussische Corps auf 146,896 Thaler angesetzt. Vergl. S. 25. — [3] Sic. — [4] Vergl. S. 5.

Ich bin also der Meinung, dass durch alle diese zusammengesetzte Arrangements Ihr wenigstens auf ein Jahr voraus in dem nöthigen Vorrathe von Gelde gesetzet sein werdet.[1]

Friderich.

Nach dem Concept.

7780. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 30. Juli, ein Antwortschreiben des hannoverschen Präsidenten von Münchhausen, d. d. Hannover 25. Juli, auf das vom Könige befohlene Schreiben des preussischen Cabinetsministeriums vom 20. Juli:[2] „Ce ministre, après avoir témoigné que lui non seulement, mais encore tout le ministère hanovrien avaient été charmés de cette réponse et en particulier des assurances qu'il avait plu à Votre Majesté de lui faire donner, qu'Elle remplirait ponctuellement, le cas existant, Ses engagements avec le roi d'Angleterre, pourvu qu'Elle n'en fût pas détournée par les Autrichiens et la Russie, a fait connaître en même temps qu'il était bien persuadé que Sa Majesté Britannique ferait tout au monde pour procurer à Votre Majesté du côté de la dernière toute sûreté, mais que, pour y parvenir d'autant mieux, il fallait espérer des sentiments de modération de Votre Majesté et de Son désir pour le maintien de la tranquillité de l'Allemagne, que les arrangements qu'Elle Se voyait indispensablement obligée de faire dans le moment présent, seraient tels qu'ils n'engageassent pas l'Impératrice-Reine[3] à prendre des mesures qui pourraient aboutir à une rupture de paix dans l'Empire . . . Le baron de Münchhausen en a, au reste, cru devoir avertir Votre Majesté très humblement, en conformité des étroites liaisons qui subsistent entre Elle et sa cour, par un post-scriptum que nous avons tout de même l'honneur de joindre ici, que la cour de Vienne faisait faire partout les plus sinistres insinuations contre les campements que Votre Majesté allait former, pour Se garantir par là de toute surprise, et qu'elle voudrait les faire envisager comme un dessein décidé de Sa part d'attaquer ouvertement l'Impératrice-Reine."

Nach der Ausfertigung.

Potsdam, 30. Juli 1756.

Des Königs Majestät haben auf einliegenden Bericht zur mündlichen allergnädigsten Resolution zu melden befohlen: dass alles recht sehr gut wäre, dass aber auch Se. Königl. Majestät nicht vom Humeur wären, Sich von Dero Feinden ecrasiren, noch, wenn deren übele Dispositiones zu stark würden, Sich präveniren zu lassen. Sie schrieben dieses als ein wahrer Freund und Alliirter von des Königs von Engelland Majestät und versicherten Sich, dass man zu Hannover davon keinen übelen Gebrauch machen würde; im übrigen wären des Königs von Grossbritannien Majestät schon von allem übrigen informiret.[4]

Eichel.

---

[1] Vergl. S. 136. — [2] Vergl. S. 79. — [3] Vergl. S. 121. — [4] Vergl. Nr. 7758.

7781. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 30. Juli: „Dans un post-scriptum que le baron de Münchhausen a joint à sa lettre du 25 de ce mois, et qui se trouve également ci-clos,[1] ce ministre marque que, comme le lord Stormont à Dresde, à son passage par les pays de Mayence et de Trèves, avait remarqué que les deux électeurs avaient pris extrêmement ombrage de la convention de neutralité conclue entre Votre Majesté et le roi d'Angleterre, et qu'ils soupçonnaient surtout que cette convention cachait d'autres desseins et particulièrement quelques-uns formés contre la religion catholique, le ministre d'Hanovre, pour rectifier là-dessus les susdits électeurs et d'autres princes de l'Empire, avait jugé à propos de faire dresser le mémoire ci-joint,[2] pour être envoyé à différentes cours . . . C'est une apologie assez bien écrite des engagements susmentionnés, contractés entre Votre Majesté et Sa Majesté Britannique, pour en constater l'innocence et la nécessité."

[Potsdam, 30 juillet 1756.]

Cela est fort bien; il faut y ajouter que notre principal but avait été de maintenir la paix en Allemagne, et qu'il n'y avait que les liaisons qui se sont formées, dans la suite, entre d'autres puissances, qui pourront détruire notre ouvrage.[3]

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung in margine des Berichts

7782. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Dresden 23. Juli, nach einem Berichte Prasse's an Brühl, d. d. Petersburg 23. Juni: Le sieur Prasse assure „qu'il était assez vraisemblable que [la Russie] approuverait non seulement les nouvelles liaisons [entre les cours de Vienne et de Versailles], mais qu'elle serait peut-être sur le point d'y accéder, et que, suivant l'opinion de plusieurs, elle pourrait même étendre ses anciens engagements avec la cour de Vienne, jusqu'à se charger de seconder l'entreprise que l'Impératrice-Reine pouvait méditer contre la Prusse, et dont on parlait publiquement à Pétersbourg."

Maltzahn berichtet, Dresden 24. Juli: „A l'égard de la position [du camp de Pirna], qui s'étend de Sonnenstein, qui est la citadelle de Pirna, jusqu'au Königstein, on m'a assuré que, . . . si [les Saxons] choisissaient celui-ci préférablement à tout autre, c'était parcequ'il était le plus éloigné des frontières de Votre Majesté. Je ferai cependant tout mon possible pour pénétrer si ce n'est pas pour recevoir quelque renfort des Autrichiens, le comte Sternberg ne discontinuant pas ses conférences avec celui de Brühl."

Maltzahn meldet, Dresden 24. Juli, nach einem Berichte Flemming's an Brühl, d. d. Wien 7. Juli:[4] „Ce ministre y marque qu'ayant fait au comte Kaunitz les in-

[1] Vergl. Nr. 7780. — [2] D. d. Hannover 16. Juli. — [3] Demgemäss deutsches Kanzleischreiben an den Freiherrn von Münchhausen, d. d. Berlin 3. August. — [4] Vergl. auch den eigenhändigen Auszug des Königs aus diesem Berichte unter Nr. 7774. Um nicht zu wiederholen, sind einige schon dort reproducirte Mittheilungen hier nicht noch einmal aufgenommen.

sinuations et ouvertures que le comte Brühl lui avait enjoint de lui faire, et qu'il ne détaille pas autrement, ce ministre autrichien lui avait dit que le comte de La Puebla l'avait déjà instruit de tout ce que le comte de Sternberg venait de lui marquer touchant les mouvements des troupes prussiennes et les quatre camps qu'on allait former, dont celui près de Minden serait commandé par le maréchal Keith, le Roi s'étant réservé le commandement de celui près de Magdebourg, et les deux autres devaient être sous les ordres du maréchal comte de Schwerin et du lieutenant-général de Winterfeldt. Que ce Prince faisait actuellement lever neuf nouveaux régiments, et qu'il était intentionné d'augmenter ses forces de 200,000 hommes. Que la cour de Vienne ne manquerait pas de son côté de faire un plan qui embrasserait non seulement sa propre défense, mais aussi celle de ses alliés et amis, mais qu'il ne pouvait point encore s'ouvrir sur le détail des mesures qu'on jugerait à propos de prendre pour se garantir d'une injuste attaque et couvrir en même temps les États du roi de Pologne, avant l'arrivée de l'Empereur, qui était attendu le même jour de Holleschau.[1] Qu'on tiendrait alors incessamment un conseil, et qu'après qu'on y aurait pris les résolutions convenables, il lui donnerait une réponse plus particulière et plus détaillée sur tout cela. Que, sur les premières nouvelles qu'on avait eues des mouvements des Prussiens, on avait eu le dessein de faire avancer successivement les troupes, surtout les régiments de cavalerie qui étaient en Hongrie, pour les faire ensuite passer sans bruit en Bohême, et que les ordres étaient déjà expédiés, pour assembler et faire camper incessamment dix régiments de cavalerie à Kittsee et à Raab;[2] mais que, comme on se voyait autorisé par l'exemple et les démonstrations ouvertes du roi de Prusse à agir de même, on ne masquerait plus rien et l'on ferait marcher, sans se gêner, les troupes dans les quartiers où l'on jugerait à propos d'en faire usage, d'autant plus que des précautions timides seraient regardées comme des marques de pusillanimité, qui ne convenait point à leur État et n'était point dans leur âme. Qu'on disposerait incontinent les corps de troupes dans leurs postes nécessaires, et comme on nommerait aussi les généraux pour les commander, on en désignerait, sans doute, un qui eût à se concerter avec le comte de Rutowski. A quoi, le comte Kaunitz a ajouté encore qu'il ne pouvait pas s'imaginer que le roi de Prusse songeât sérieusement à agir offensivement, puisqu'il devait prévoir qu'il ferait naître par là le cas d'alliance entre la cour de Vienne et celles de Versailles et de Pétersbourg, que la première réclamerait, et qu'il s'attirerait de cette façon les forces combinées de ces trois puissances sur les bras. Mais que, ce Prince ayant souvent des idées qui lui étaient particulières, il n'était pas mal de supposer une invasion de sa part possible, et de se pourvoir de bonnes mesures . . . Le comte Flemming continue qu'il était persuadé que c'était à tort que le roi de Prusse s'imaginait que la cour de Vienne ait pris jusqu'ici d'autres mesures contre lui que purement défensives, et qu'encore moins elle avait arrêté avec la France et la Russie un concert pour l'attaquer; mais qu'il était bien convaincu aussi qu'on ne serait nullement fâché à Vienne que ce Prince devînt l'agresseur, qu'on avait de quoi se défendre d'abord, pendant le temps dont leurs alliés auraient besoin pour amener de puissants secours et fondre sur le roi de Prusse de tous côtés. Aussi doutait-il fort que ce Prince voulût donner lieu à la noise; qu'il lui paraissait plutôt que les mesures qu'il prenait, n'étaient que défensives et dictées par l'appréhension et la cupidité. Que la position qu'il faisait prendre à ses troupes, marquait clairement son inquiétude des armements qui se faisaient partout, et prouvait que son dessein était également de se mettre en état contre les forces des deux cours impériales et de la France; qu'il croyait même qu'il entrevoyait beaucoup d'ostentation dans son jeu, dans la vue peut-être de tirer d'autant plus gros de l'Angleterre. Qu'enfin, si Sa Majesté Prussienne était sérieusement intentionnée d'attaquer l'Impératrice-Reine, elle n'aurait pas fait ses préparatifs avec tant de publicité et aurait moins éparpillé ses forces. Qu'en attendant la cour de Vienne avait envoyé les ordres nécessaires pour faire achever de remplir les magasins

[1] Vergl. S. 110. — [2] Vergl. S. 80.

en Bohême et en Moravie, et pour mettre les troupes en mouvement. Qu'on aurait, en moins de six semaines, dans ces deux provinces au delà de 80,000 hommes de troupes réglées, outre 12,000 à 15,000 d'irrégulières qu'on pouvait faire venir de la Hongrie, sans compter 30,000 hommes dont on pouvait se passer actuellement en Italie et dans les Pays-Bas."

Potsdam, 30 juillet 1756.

Votre dépêche du 23 de ce mois[1] m'a été bien rendue par le général major de Buddenbrock à son arrivée ici, et il faudra que vous ne perdiez point de vue les arrangements que la cour où vous êtes peut faire relativement à son intérieur, et que vous y donniez une d'autant plus grande attention, qu'il m'importe beaucoup d'être informé fort au juste jusqu'aux moindres de ces arrangements.

En attendant, je suis presque porté à croire que, s'il arrivait qu'il fût question de quelque démarche sérieuse et qu'il pût arriver la moindre chose aux troupes saxonnes, elle prendraient le parti de se retirer de leur pays et de se sauver en Bohême. Vous suivrez cette idée et, après avoir fait les recherches nécessaires, vous examinerez pour combien elle est fondée ou non, et m'en ferez votre rapport.

Quant au reste, vous ne sauriez ignorer que ce qui se passe actuellement à Vienne, m'est le plus nécessaire et le plus intéressant à savoir; c'est pourquoi vous aurez grand soin de vous procurer préférablement à toute autre chose des dépêches de Vienne, vu surtout que pour le présent j'ai lieu d'être satisfait d'un certain autre canal par lequel il me revient des nouvelles sur les affaires en Russie.[2] Jusqu'ici, il paraît assez clairement que les Russes, de même que les Autrichiens, se cachent aux Saxons et ne leur confient rien que ce qu'ils croient que tout le monde peut bien savoir.

Au surplus, comme [le maréchal] Rutowski se trouve actuellement en correspondance avec les généraux autrichiens en Bohême, ce sera un grand et intéressant service que vous me rendrez en tâchant d'approfondir les objets de cette correspondance, et sur quoi ils se concertent ensemble.

Il n'est, d'ailleurs, que trop avéré que sont des fripons que les Saxons, qui crient plus que tout autre contre moi, tant à Vienne et à Pétersbourg qu'en France, et qui ne se donnent nul relâche d'y souffler à mon désavantage.

Federic.

Nach dem Concept.

7783. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 31 juillet 1756.

J'ai trouvé les anecdotes que votre dépêche du 27 comprend, assez curieuses et intéressantes,[3] mais ce que je souhaiterais de savoir princi-

[1] Der Erlass vom 30. Juli ist zugleich die Antwort auf Maltzahn's Bericht vom 24. Juli. — [2] Williams. Vergl. Nr. 7746. — [3] Auszüge aus einem Berichte Flem-

palement, ce sont les délibérations de la cour de Vienne et le dessein qu'elle aura à mon égard. Tâchez au possible de me satisfaire là-dessus; ce sont à présent les objets qui m'intéressent plus que tout le reste. Comme, d'ailleurs, je reçois des avis de Bohême de différents lieux que, depuis deux mois, la cour de Dresde a fait acheter argent comptant, à ce qu'on dit, beaucoup de grains en Bohême qu'elle fait transporter, il faut que je soupçonne qu'on en fait des amas à Pirna et peut-être dans la Lusace. Comme vous êtes à portée de savoir ce qui en est, envoyez d'abord quelque homme intelligent vers Pirna et aux environs, de même que dans la Lusace, pour s'informer exactement si l'on y fait des magasins et surtout à Budissin,[1] à Görlitz et aux frontières saxonnes vers la Bohême. J'attends avec impatience le rapport que vous me ferez là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

7784. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Potsdam, 31 juillet 1756.

Voici la lettre dont je vous ai déjà prévenu par ma dépêche du 29 de ce mois,[2] avec laquelle vous agirez conformément à ce que je vous ai ordonné par ladite dépêche.

Federic.

Nach dem Concept.

7785. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

Schreiben der Königin von Schweden [Stockholm, juillet 1756]:[3] „Mon très cher Frère. J'ai reçu deux de vos lettres[4] que je ne suis plus en état de lire, ayant brûlé tous mes papiers et le chiffre,[5] de façon que je ne puis point vous répondre sur leur contenu; tout ce que j'ai à vous demander, c'est de ne pas porter un jugement sur les affaires d'ici. Je ne puis rien confier à la plume, mais souvenez-vous, je vous prie, de ce que le comte Solms vous a écrit, il y a quelques semaines, de ma part, que je ne craignais rien plus qu'une révolution dans le moment présent. Ma situation est affreuse et ne peut se décrire. Dieu sait à quoi tout ceci aboutira. Conservez-moi votre amitié et croyez-moi toujours tout à vous. Votre très dévouée sœur

Ulrique."

[Potsdam, 31 juillet 1756.]

J'ai gémi en apprenant toutes les nouvelles qui sont venues de Suède.[6] Vous voyez bien que la force ne réussit pas toujours. Pour Dieu, pour l'amour de vous-même, contraignez-vous, et ne témoignez point d'humeur à vos ennemis. Dans la situation où vous êtes, il

ming's an Brühl, d. d. Wien 10. Juli, über Unterredungen Flemming's mit Keith und dem hannoverschen Gesandten Steinberg.

[1] D. i. Bautzen. — [2] Vergl. Nr. 7775. — [3] Vergl. S. 144. — [4] Nr. 7645; Bd. XII, Nr. 7614. — [5] Vergl. S. 88. — [6] Vergl. S. 28. 56.

n'y a de parti à prendre, que celui de se taire et de souffrir. Je ne saurais vous assister. La situation où je me trouve est très critique, et je serai forcé de prévenir mes ennemis,[1] pour n'en pas devenir la victime. Wrangel m'a parlé;[2] je l'ai trouvé fort évaporé. Il m'a dit tout ce qu'il savait et peut-être davantage. Il n'a pas voulu rester ici. Il prétend que vous avez hâté l'exécution de choses qui n'étaient pas mûres. Je souhaiterais bien que vous ne fussiez pas mêlée dans toutes les affaires d'à présent. Je le désirerais, si cela était possible; mais le moyen de le croire? Enfin, vous l'avez voulu, et vous me rendrez au moins la justice d'avouer dans le fond de votre cœur que je vous ai constamment déconseillé toute violence. Il n'y a que le temps qui puisse réparer le passé, et une conduite fort mesurée de la part de la cour; je vous prie d'y penser pour votre conservation et celle de vos enfants, à laquelle je prendrai toujours part, en fidèle frère.

Federic.

Nach dem Concept. Eigenhändig; mit der Weisung „Ma sœur de Suède. En chiffres."

7786. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 31 juillet 1756.

J'ai reçu votre rapport du 16 de ce mois.[3] Vous direz au baron de Münchhausen que je me suis prêté d'abord à ce qu'il vous a dit du désir que Sa Majesté Britannique avait à ce que le duc de Brunswick se contentât de contracter avec elle comme électeur.[4] Je lui ai écrit d'abord sur ce sujet, en lui détaillant les raisons que Sadite Majesté avait de souhaiter que le Duc stipulât avec l'Électeur, et je lui ai fait mes représentations là-dessus, aussi, dès que sa réponse m'arrivera, je ne laisserai pas de vous en faire communication.

Comme vous ne m'avez expliqué suffisamment dans votre rapport ci-dessus allégué l'impression que la perte du fort Saint-Philippe[5] a faite sur le ministère anglais et sur la nation, je serai bien aise que vous vous expliquiez plus en détail là-dessus, et que vous me marquiez le parti que la cour où vous vous trouvez saura prendre pour rendre cette perte moins sensible à la nation.

Au surplus, vous direz aux ministres qu'ici les affaires avec les Autrichiens se brouillaient de plus en plus, en sorte que j'appréhendais que les choses ne parvinssent bientôt à l'éclat.

Du reste, comme j'ai communiqué fidèlement et sans réserve [au sieur Mitchell] tous les avis que j'ai eus à ce sujet,[6] et qu'il m'a promis d'en faire son rapport à sa cour, je m'y réfère et espère qu'ils auront

1 Vergl. S. 113. — 2 Vergl. S. 75. — 3 Vergl. über den Inhalt des Michell'schen Berichtes Nr. 7776. — 4 Vergl. Nr. 7776. — 5 Vergl. S. 112. — 6 Vergl. Nr. 7732. 7743. 7746. 7758. 7774. 7790.

tout lieu d'être content de moi et de ma façon cordiale et confidente dont j'agis envers eux.

Federic.

Nach dem Concept.

7787. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A COMPIÈGNE.

Potsdam, 31 juillet 1756.

La dépêche que vous m'avez faite du 18 de ce mois, m'a été bien rendue, et je me réfère à celle qui vous parviendra à la suite de cette lettre[1] touchant ce que le marquis de Valory m'a écrit en dernier lieu, et la réponse que je lui ai donnée là-dessus.[2]

Pour vous, je vous marque, bien que pour votre direction seule, que je suis tout-à-fait persuadé que les Autrichiens remueront tant à la cour de France que pas à pas ils l'entraîneront contre moi.

Je reviens encore à la dépêche susdite de mes ministres où vous trouverez inséré le précis d'un ordre que j'ai donné à mon ministre à Vienne, le sieur de Klinggræffen,[3] pour demander en termes honnêtes une explication de la Reine-Impératrice même sur les arrangements guerriers qu'elle a fait faire sur mes frontières en Bohême et en Moravie; j'espère que la réponse que mon ministre aura, me jettera bien des lumières sur ses desseins, et que même la France reconnaîtra par là la conduite de cette cour-là.

Federic.

Nach dem Concept.

7788. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 31 juillet 1756.

J'ai reçu votre rapport du 21 de ce mois. J'ai trouvé bien forte la somme de 14 millions qu'en conséquence de la voix publique les États des pays héréditaires doivent avoir accordés à la cour en assistance; aussi ferez-vous bien de tirer ceci plus au clair pour en savoir le détail et pour m'en faire un rapport exact.

Au surplus, j'attends avec la dernière impatience le retour de votre courrier pour apprendre la réponse que vous avez eue de l'Impératrice-Reine,[4] et qui doit m'éclaircir sur les intentions de la cour où vous vous trouvez. Dès que votre courrier me sera arrivé, et que je la trouverai vague, je vous le renverrai sur le champ avec des instructions précises pour demander des explications claires et nettes, afin que je puisse savoir où j'en suis et à quoi m'y tenir.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Ministerialerlass an Knyphausen, d. d. Berlin 31. Juli. — [2] Vergl. Nr. 7763. 7764. — [3] Nr. 7722. — [4] Vergl. Nr. 7722.

7789. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 31 juillet 1756.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 23 de ce mois. Comme il importe extrêmement dans les conjonctures d'à présent de tirer parti de la République,[1] vous emploierez tous vos soins et peines pour disposer les Régents et les Députés à ce que la République s'allie avec Sa Majesté Britannique et avec moi. Les arguments les plus principaux dont vous vous servirez à ce sujet, sont qu'en premier lieu il ne fallait point douter que la cour de Vienne avec celle de France n'eussent formé des projets très dangereux contre la tranquillité et la liberté de l'Europe et surtout contre la religion protestante; mais, comme elles s'aperçoivent bien des raisons pourquoi elles doivent cacher leur dessein, elles se serviraient d'autres prétextes pour parvenir indirectement à leur but. Que c'était pourquoi il faudra être extrêmement sur ses gardes et prendre à temps de bonnes mesures, avant qu'il soit trop tard de le faire. Que le projet des deux cours pour mettre en exécution ce vaste dessein, était à peu près tel que, l'année qui vient, l'Impératrice-Reine et la Russie tomberont conjointement sur moi,[2] afin de m'accabler par leurs forces, et que la France fera marcher alors un corps d'armée directement vers les États d'Hanovre. Qu'il était aisé à comprendre que, si ce plan se réalise, ils s'en suivrait naturellement que la République serait isolée et coupée de tous les alliés qu'elle saurait avoir.

Ajoutez à cela le plan que la cour de Vienne a mis sur le tapis en France par rapport à la cession à faire à la maison d'Autriche des possessions de Don Philippe en Italie contre une bonne partie des provinces de Brabant, de Flandre et du Luxembourg,[3] à quoi la reine de Hongrie ajouterait le reste de la totalité de ses possessions des Pays-Bas, pourvu que la France l'assisterait pour me dépouiller de la Silésie. Que, les deux principaux appuis en Allemagne de la religion protestante étant ainsi mis à côté, il ne leur coûterait plus guère d'achever le reste du projet. Qu'il était aisé de prévoir les mauvaises conséquences qui en résulteraient pour la République; car, l'ayant privé des alliés qu'elle saurait avoir, et la cession des Pays-Bas autrichiens faite à la France, la République ne serait plus considérée que comme une province de la France.

Que les moyens donc pour obvier à tant de maux, seraient que la République se liât avec l'Angleterre et avec moi pour notre défense commune, qu'elle augmentât ses troupes pour se rendre formidable et pour assembler l'année qui vient une armée du côté de Westphalie, qui serait d'une grande utilité dans ces circonstances critiques pour couvrir les États de la République et ceux de leurs alliés, afin de maintenir par là la neutralité de l'Allemagne, par où non seulement la

1 Vergl. S. 147. — 2 Vergl. S. 105. 114. 122. — 3 Vergl. S. 131.

religion protestante serait hors de danger d'être opprimée, mais que la République aurait encore la gloire d'avoir beaucoup contribué au maintien de la liberté de l'Allemagne et à l'indépendance de ses princes. Vous observerez cependant en ceci que vous ne déploierez pas ces arguments que je vous suppédite, tous à la fois, pour ne pas effaroucher d'abord les esprits, mais plutôt pas à pas, en commençant de leur faire comprendre la vraisemblance du susdit projet et le grand préjudice qui en résulterait à la religion protestante; vous citerez l'exemple de Hesse-Cassel et des mauvais procédés dont la cour de Vienne a usé vis-à-vis du Landgrave;[1] vous continuerez à leur faire envisager que c'était à présent le moment le plus propre pour maintenir la liberté de la République et en même temps celle de l'Allemagne, et quand vous aurez gagné leur confiance, vous leur représenterez le reste.

Au surplus, je veux bien vous dire, quoique pour votre direction seule, que les finances de la République ne sont pas si mauvaises, comme on les fait passer au dehors, et je suis informé[2] qu'elles sont présentement en meilleur état qu'elles n'étaient avant le commencement de la guerre qu'il fallut soutenir pour la succession d'Espagne, où cependant la République avait au delà de 100,000 hommes, partie en propres troupes, partie en auxiliaires, et que je ne doute pas que vous ne sachiez amener les Régents de la République à contracter une alliance entre elle et entre le roi d'Angleterre et moi, pourvu que vous sachiez leur démontrer et persuader que la religion courrait risque et était en danger, et que la République pourrait beaucoup contribuer à son soutien en procurant de l'assistance aux Protestants contre la France.

Federic.

Nach dem Concept.

7790. AU MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE MITCHELL A BERLIN.

Potsdam, 31 juillet 1756.

Monsieur Mitchell. Je n'hésite point de vous communiquer confidemment par la copie ci-jointe la lettre que je viens d'écrire à mon chargé d'affaires à la Haye, le sieur de Hellen,[3] pour lui ordonner de se donner tous les mouvements imaginables afin de disposer les Régents de la République de contracter une alliance avec le Roi votre maître et avec moi pour notre défense commune dans ces circonstances très critiques, et je me flatte que les arguments que je lui suppédite, ne seront pas sans succès.

Je vous communique, d'ailleurs, ce que l'on m'a mandé de Paris[4] des insinuations sinistres qu'on fait à la cour de France contre moi, et

[1] Vergl. Bd. XII, 510. — [2] Vergl. Nr. 7777. — [3] Nr. 7789. — [4] Auszüge aus Berichten Knyphausen's, Compiègne 18. und 22. Juli. Vergl. Nr. 7787. 7801.

qui, quelque peu vraisemblables qu'elles sont, y paraissent cependant porter coup.

Au reste, puisque le comte de Gronsfeld[1] continue de me donner de plus en plus des soupçons sur ses mauvaises intentions à mon égard, je vous prie d'en vouloir bien écrire encore une fois en Hollande, pour qu'on le rappelle contre un autre à qui je saurais prendre plus de confiance qu'à celui-ci. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im British Museum zu London.

7791. AN DEN GENERALLIEUTENANT FREIHERRN VON KYAU IN RATIBOR.

Kyau berichtet, Ratibor 28. Juli, nach Empfang der Königlichen Marschordre vom 23. Juli,[2] dass er, in Erwartung der nachträglichen Königlichen Zustimmung, nur einen Theil der Regimenter nach der Grenze marschiren lassen wolle, da durch den vom Könige anbefohlenen Quartierwechsel einerseits die polnische Grenze entblösst, andererseits das Land, in Anbetracht der bevorstehenden Ernte, schwer geschädigt werden würde.

[Potsdam, 31. Juli 1756.][3]

Der General Kyau muss wissen, dass prompter Gehorsam der erste Articul des preussischen Dienst ist. Ich nehme es ihm sehr übel, dass er nicht sofort Parition geleistet. Er soll sonder Anstand nach Oberglogau marschiren, und Wechmar in seine Quartiere. Auf der Oder kann er seine Magazins nach Oppeln kommen lassen oder solche können von Wechmar verzehret werden.

Friderich.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung in dorso des Berichts.

7792. AN DEN OBERST VON WECHMAR IN BEUTHEN.

Potsdam, 31. Juli 1756.

Da Mir der Etatsminister von Schlabrendorff gemeldet hat, dass polnischer Seits von dem Bischofe zu Krakau eine Invasion in des Grafen von Henckel Güter an dortiger Grenze unternommen und gedachter Bischof nicht nur mit gewaffneter Hand demselben vieles Vieh von den im Grenzstreit befangenen Orten wegführen, sondern auch das Getreide aus dem Felde wegnehmen und überdem des Graf Henckel's an ihn geschickte Leute ins Gefängniss werfen und sehr maltraitiren, auch in namhafte Strafe condemniren lassen, so befehle Ich darauf hierdurch, dass Ihr durch ein Commando von 50 Pferden von Eurem unterhabenden Regiment wiederum so viel Vieh von denen Gütern des

[1] Vergl. Bd. XII, 469. — [2] Vergl. Nr. 7742. — [3] Die Ausfertigung erfolgte am 31. Juli.

Bischofs von Krakau in Polen nehmen lassen sollet, als uns hiesiger Seits gestohlen worden seind, desgleichen dass gedachtes Commando wiederum so viel von des Bischofs Leuten in Polen in Arrest nehmen und herüberbringen soll, als derselbe arretiren und in das Gefängniss werfen lassen.

Friderich.

Nach dem Concept.

7793. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 1. August 1756.

Ich bin von Sr. Königl. Majestät bereits ehegestern befehliget worden, an Ew. Excellenz wegen einer Sache zu schreiben, worüber Dieselbe von Sr. Königl. Majestät wegen mit dem englischen Gesandten, dem Herrn Mitchell, sprechen möchten, welches aber gestern zu melden mir unmöglich gewesen. Es betrifft solche einen gewissen in englischen Diensten sonst stehenden, aber sich jetzo mit seiner Familie zu Danzig aufhaltenden Officier, den Capitän Lambert,[1] welcher ohnlängst in Gesellschaft eines englischen Cavaliers eine Reise nach Russland gethan, bei seiner Retour aber und als er über Königsberg passiret, dem Generalfeldmarschall von Lehwaldt verschiedene Nachrichten von denen russischen Truppen und anderen dasigen Umständen gegeben hat, dass derselbe vermeinet, wie es die sichersten und zuverlässigsten wären, so er zeither von dort erhalten können, und die sonst überhaupt sehr schwer von daher zu erhalten stünden. Des Feldmarschall Excellenz haben also des Königs Majestät den Vorschlag gethan,[2] ob dieser Mann nicht zu engagiren sei, noch einige dergleichen Reisen dahin, und zwar als ein englischer Courier, mit Pässen von M. Mitchell versehen und zugleich Briefe von gar keiner Conséquence bei sich habend, zu thun und bei solcher Occasion dasjenige, alles dorten zu observiren, worüber ihn der Feldmarschall instruiren würde, auch demselben bei seiner Retour davon Rapport zu erstatten. Um Ew. Excellenz nicht mit einer gar zu weitläuftigen Erzählung aller Umstände und derer Vorschläge des Feldmarschall zu incommodiren und Dieselbe dennoch von dem ganzen Zusammenhang au fait zu setzen, nehme mir die Freiheit, jedoch nur vor mich und im Vertrauen, in Original beizulegen, was mehrgedachter Generalfeldmarschall an des Königs Majestät geschrieben hat, welches aber mir ohnvorgreiflich morgen früh ganz gehorsamst zurück erbitte.

Wie nun des Königs Majestät bereits an den Residenten Reimer nach Danzig schreiben lassen,[3] mit dem Capitän Lambert zu sprechen, ob er dergleichen Courierreisen gegen eine jährliche Pension von 600 Thaler und 320 Thaler Unkosten vor jede Reise übernehmen wolle,

[1] Vergl. S. 141. — [2] Bericht Lehwaldt's, Königsberg 29. Juli. — [3] Vergl. Nr. 7773.

mithin es nunmehr nur noch mit auf die Pässe und Briefe von M. Mitchell ankommen wird, so ist Sr. Königl. Majestät Intention, dass Ew. Excellenz nurgedachten Herrn Mitchell im Vertrauen darüber sondiren und sprechen möchten, ob er die Gefälligkeit haben und durch Ertheilung derer desiderirten Pässe und Schreiben dieser Sr. Königl. Majestät ganz interessanten Sache, um recht sichere und zuverlässige Nachrichten von denen russischen Krieges-Préparatoires, und in welcher Situation solche in Liv- und Esthland stehen, haben zu können, die Hand bieten wolle. Welches ich dann von Sr. Königl. Majestät wegen Ew. Excellenz melden sollen, und überlasse ich übrigens Ew. Excellenz, ob Dieselbe nicht geruhen wollen, hiernächst von der darauf geschehenen Erklärung des Herrn Mitchell an Se. Königl. Majestät immediate den Bericht darüber zu adressiren.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

7794. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 2. August 1756.

Es haben des Königs Majestät beliebet, dass mit Inserirung derer Nachrichten von denen österreichischen Kriegesveranstaltungen in Böhmen und Mähren in denen gedruckten Zeitungen continuiret werden,[1] mithin auf eine convenable und ohnaffectirte Art unter fremdem Orte gesetzet werden solle, wie nach sicheren Briefen der Orten[2] den 28. Juli in das Lager bei Kolin 24 Bataillons Infanterie, 2 Regimenter Cuirassierer, 2 Regimenter Dragoner einrücken, nach Eger aber 4 Bataillons Infanterie, nämlich 2 Bataillons von Harrach und 2 von Wolfenbüttel, marschiren und daselbst vorerst eincampiren, nach Olmütz aber 8 Bataillons Infanterie marschiren würden. Denen zu dem Lager bei Kolin in Böhmen sowohl, als denen zum Campement bei Holleschau in Mähren, ohnweit Olmütz, kommenden Regimentern sei befohlen worden, ihre Feldequipage mitzunehmen. In Böhmen wären 4,000 Stück Proviant- und Bagagewagens gemachet worden, die auf fernere Ordre in denen Städten bereit gehalten werden müssten, und würden sonsten auch Magazine auf zwei Monate errichtet, und zwar in Böhmen zu Kolin, Kuttenberg und Czaslau. Man wisse zuverlässig, dass das Lager bei Olmütz durch die in Mähren, Oesterreich und Steiermark stehenden Regimenter verstärket werden sollte, und dass aus Hungarn die Regimenter Cuirassierer: Pretlack, Trauttmansdorf, Lucchesi, Palffy, Cordua, Portugal, Radicati, Birkenfeld, Stampach, Serbelloni, auch das zu Wien jetzo stehende Regiment Prinz Leopold, ferner die Regimenter Dragoner: Kolowrat, Savoyen, Liechtenstein, Porporati und Sachsen-Gotha nach Böhmen und Mähren marschireten, und dass überdem

[1] Vergl. Nr. 7756. — [2] Die folgenden Nachrichten entstammen in der Hauptsache einer Meldung, d. d. Königgrätz 27. Juli, deren Verfasser nicht bekannt ist.

8,000 Croaten und Panduren aus Ungarn nach Mähren auf dem Marsch wären; so würden auch verschiedene Husarenregimenter dahin erwartet. An der Fortification von Olmütz würde stark gearbeitet und wäre eine grosse Menge von schwerem Geschütz, Kugeln und Bomben dahin gebracht. Man spräche, dass der General Browne das Lager in Mähren und der Fürst Liechtenstein das in Böhmen commandiren würde, wiewohl andere wollten, dass der Fürst Piccolomini das Commando in Mähren haben werde.[1] Alles wäre in Böhmen und Mähren in grosser Beunruhigung über die erstaunliche und dort noch nie gesehene Kriegesveranstaltungen, so dortiger Orten gemachet würden, so wie hergegen gute Nachrichten besageten, dass in Schlesien man von keinen Kriegesrüstungen etwas höre und die dasige Regimenter noch ruhig in ihren Quartieren stünden.

Ew. Excellenz überlasse ich, was Dieselbe denen Zeitungen deshalb inseriren zu lassen vor gut finden werden; nur nehme mir die Freiheit, annoch zu erinnern, wie ohnvorgreiflich es wohl gut sein dörfte, wann der Concipient der Zeitungen dergleichen Article nicht immediate auf den berlinschen Article [folgen lässet], wie das vorige Mal geschehen,[2] sondern solches mit andern Articuln unter einander melirete, dabei auch demselben insinuiret werde, dass, falls ja ein oder ander auswärtiger Minister directement oder indirectement bei ihm sich erkundigen lassen sollte, woher dergleichen Articul gekommen, er sich nichts weiter deshalb äussern, als dass er verschiedene aus dem Reiche und der Orten her gekommene Briefe und Passagiers gesehen und gesprochen und von solchen den Article colligiret habe.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

P. S.

Sonsten soll auf Sr. Königl. Majestät expressen Befehl ich an Ew. Excellenz noch vermelden, dass, sobald des Königs Majestät die Antwort von der Kaiserin-Königin erhalten haben werden,[3] Sie intentioniret seind, solche durch Dero Minister an nachstehende Höfe communiciren zu lassen, nämlich nach Holland, nach Engelland, Frankreich, Schweden, Dänemark, an Benoît in Polen, durch Engelland der Pforte, durch den von Maltzahn an den neapolitanischen und sardinischen Gesandten[4] und durch Hellen an den spanischen Gesandten;[5] dass also Ew. Excellenz nur immer die Instructiones dazu vorläufig expediren lassen sollten, damit alles alsdenn gleich unterschrieben werden und abgehen könnte.[6] Und da vermuthlich die erste Antwort nicht suffi-

1 Diese Angaben reproducirt unter anderen ein Artikel, Nürnberg 26. Juli, der „Berlinischen Nachrichten" vom 3. August 1756, Nr. 93. — 2 Vergl. die Correspondenz „Nieder-Elbe 22. Juli" in Nr. 90 der „Berlinischen Nachrichten" vom 27. Juli. — 3 Vergl. Nr. 7795. — 4 Sardinien war zur Zeit in Dresden nicht vertreten (vergl. Bd. XII, 261), der neapolitanische Gesandte war der Herzog von Santa Elisabetta. — 5 Marchese Grimaldi. — 6 Demgemäss Ministerialerlasse an die genannten preussischen Gesandten, d. d. Berlin 7. August.

sant genug sein und also des Königs Majestät noch eine nähere Explication fordern lassen würden, so würden Se. Königl. Majestät auch alsdenn solche ebenmässig an gedachte Höfe communiciren.

Nach der Ausfertigung (praes. 2. August 1756 um 1/212 Uhr Vormittags).[1]

7795. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 27. Juli: „Sire. Comme c'est l'usage qu'avant qu'un ministre étranger puisse obtenir une audience de l'Impératrice, il s'adresse d'abord au comte de Kaunitz, afin qu'il la prévienne là-dessus; ensuite il faut qu'on s'adresse au grand-chambellan,[2] pour apprendre le jour et l'heure que Sa Majesté a déterminés pour l'audience, ce qui prend trois jours: ayant donc passé par ces formalités, j'eus hier à Schönbrunn mon audience. J'exécutai dans les termes les plus convenables et les plus décents les ordres de Votre Majesté, mot pour mot, tels qu'Elle me les a prescrits. L'Impératrice répondit que cette affaire était si délicate qu'elle avait jugé, afin d'agir sûrement, de coucher sa réponse par écrit, et qu'elle allait me la lire elle-même. Elle tint pour cela un petit papier dans sa main et la lut. Elle porte mot pour mot: »Que, les affaires générales étant en crise, elle avait jugé à propos de prendre des mesures pour sa propre sûreté et celle de ses alliés, et qui ne tendaient au préjudice de personne,« me priant de faire parvenir cette réponse à Votre Majesté: ce que je ne manque pas de faire par ce courrier. J'ai l'honneur etc."

[Potsdam, 2 août 1756.][3]

Immédiatement[4] après la réception de cette lettre, vous demanderez audience de l'Impératrice-Reine. Vous lui direz que je suis fâché de

[1] In dem — ungedruckten — Tagebuch eines Officiers aus der Umgebung des Königs (Kriegsarchiv des Grossen Generalstabs zu Berlin C. II. 2.) heisst es unter August 1756: „Den 2. um 9 Uhr des Morgens fuhr der Geheime Rath Eichel schleunig zum König mit wichtigen Nachrichten (vergl. Nr. 7795). Eine Stunde darauf liess der König die Feldmarschalls Schwerin, Keith und den Prinzen von Preussen oben rufen und hielt mit solchen eine geraume Zeit eine lange Unterredung. Man sprach darauf viel vom Kriege." — [2] Graf Khevenhüller. — [3] Das Datum nach einer Abschrift der Cabinetskanzlei. — [4] Dem Erlass liegt der folgende gleichfalls eigenhändige Entwurf zu Grunde:

„Dépêche au sieur Klinggræffen. Après la réception de cette lettre, vous demanderez encore une audience particulière de la Reine, et vous lui direz que, puisqu'elle veut que j'aie fait faire les premiers mouvements à mes troupes, que je ne veux point chicaner sur ce point, quoique j'aurais assez de raisons pour lui prouver le contraire; que, dans la situation présente, il s'agissait de faits plus graves et plus importants; que je parlerais à la Reine avec toute la franchise possible, exigeant la même chose de sa part. Dites-lui donc que, si nous avons armé les premiers, cela s'est fait par les raisons suivantes: J'ai des nouvelles très sûres que l'Impératrice a passé une convention avec celle de Russie que l'on peut à bon droit appeler une alliance offensive, par laquelle ces deux princesses s'engagent d'attaquer les Prussiens inopinément de deux côtés. L'Impératrice-Reine promet d'employer de son côté 80,000 hommes de ses troupes, celle de Russie s'engage de commencer cette entreprise avec 120,000 hommes. Ce projet a dû s'exécuter au mois de juillet. Vous ferez remarquer à l'Impératrice-Reine qu'alors on avait répandu par toute l'Allemagne le bruit d'une armée de 70,000 hommes qu'elle voulait assembler en Bohême sous le nom d'un

l'importuner encore, mais que c'est indispensable dans la situation présente des affaires dont l'importance exige des explications plus claires que celles qu'elle vient de me donner. Ni les États de l'Impératrice, ni ceux de ses alliés ne sont menacés d'aucune attaque, mais bien les miens. Il faut que l'Impératrice sache, pour ne lui rien dissimuler, que je suis informé, d'une manière à n'en pas douter, qu'elle a fait au commencement de cette année une alliance offensive avec la cour de Russie contre moi. Il y est stipulé que les deux impératrices m'attaqueront inopinément, celle de Russie avec 120,000 hommes et l'Impératrice-Reine avec une armée de 80,000 combattants. Ce projet, qui devait se mettre en exécution dès le mois de mai de cette année, a été différé, à cause que les troupes russes ont manqué de recrues, leurs flottes de matelots et la Finlande de blés pour les nourrir. Les deux

corps d'observation; que la raison pour laquelle ce projet a été suspendu, est que les Russes n'ont pas eu toutes les recrues qui leur manquaient; qu'ils n'ont pas pu trouver non plus un nombre suffisant de matelots, et qu'enfin la mauvaise récolte que les Livoniens ont eue l'année passée, a empêché l'armée russe de trouver les vivres et de former les magasins dont ils avaient besoin pour la sustentation d'une si grosse armée. Vous lui ferez remarquer que les mouvements des Russes ont occasionné les miens, et que je ne vois que de l'affectation dans l'ombrage que son ministère semble prendre d'un simple mouvement de quelques régiments qui se sont rendus en Poméranie. Voilà l'état actuel des choses. Si à présent l'Impératrice-Reine veut que les affaires rentrent dans un ordre naturel, si réellement elle a tant d'inclination à la paix, elle en peut donner des marques non douteuses: pour moi, je supprime bien d'autres griefs que j'ai contre elle, je veux bien sacrifier mes intérêts particuliers au repos commun; mais j'exige d'elle une déclaration formelle et authentique qu'elle ne m'attaquera pas cette année-ci, ni l'année qui vient. Si elle vous la donne par écrit ou verbalement en présence des ministres de France et d'Angleterre, je me reposerai sur sa parole, et les choses rentreront dans leur ordre naturel. Je serai même obligé de croire que les desseins qu'on lui attribue, et les projets formés avec la Russie, sont des faits controuvés. Vous lui direz que je la rends l'arbitre de cette affaire, et que de la réponse qu'elle vous donnera, dépendra le repos ou le trouble de l'Allemagne. Je ne me contente pas d'une réponse équivoque, il faut qu'elle soit nette et catégorique.

En chiffres: Dès que vous serez sorti de l'audience, vous me dépêcherez un courrier avec la réponse. Si on ne vous en donne point, vous communiquerez ce qu'il y a ci-dessus, aux ministres d'Angleterre et de France. Et comme vous serez bientôt en état de juger quelle tournure cette affaire prendra, je dois vous avertir d'avance que, si on ne me parle pas net, la guerre se fera et que vous recevrez l'ordre de partir le 23, sans prendre congé, de Vienne. Quelle que soit donc l'issue de votre audience, dépêchez toujours le courrier, pour que je sache ce qui s'y sera passé. Le 14, si on ne vous donne pas de réponse catégorique, vous direz à la Reine ou au comte Kaunitz que, si on ne me donnait pas de réponse, vous prendriez le Ciel à témoin de l'injustice que l'on me faisait, et que, si on me poussait à bout, je ferais ce que la Reine ferait elle-même, si elle était dans ma place. Je dois vous avertir, de plus, que le maréchal de Schwerin est à Neisse, et que vous devez l'informer par le courrier, tout comme moi, de ce qui s'est passé, et de ce que vous croyez prévoir des suites de votre négociation."

Der Cabinetssecretär bemerkt in dorso dieses Entwurfes: „Diese Dépêche ist nicht dergestalt, wie sie gefasset, abgegangen, sondern noch etwas modificiret und geändert worden."

cours sont convenues de ne remettre les choses que jusqu'au printemps qui vient,[1] et comme il me revient à présent de toute part que l'Impératrice rassemble ses forces principales en Bohême et Moravie, que les troupes campent à peu de distance de mes frontières, qu'on fait des magasins et amas considérables de munitions de guerre et de bouche, que l'on tire des cordons de hussards et de croates le long de mes frontières,[2] comme si nous étions en pleine guerre, je me crois en droit d'exiger de l'Impératrice une déclaration formelle et catégorique, consistant dans une assurance verbale ou par écrit, qu'elle n'a aucune intention de m'attaquer, ni cette année-ci, ni l'année qui vient; soit que cette déclaration se fasse par écrit, ou verbalement en présence des ministres de France et d'Angleterre, cela m'est égal et dépend du bon plaisir de l'Impératrice: il faut savoir si nous sommes en guerre ou en paix, j'en rends l'Impératrice arbitre. Si ses intentions sont pures, voici le moment de les mettre au jour; mais si on me donne une réponse en style d'oracle, incertaine ou non concluante, l'Impératrice aura à se reprocher toutes les suites qu'attirera la façon tacite dont elle me confirmera par là les projets dangereux qu'elle a formés avec la Russie contre moi, et j'atteste le Ciel que je suis innocent des malheurs qui s'ensuivront.

Federic.

En chiffre.

Dès que l'audience sera finie, vous dépêcherez incessamment le courrier avec la réponse, vous en donnerez copie au ministre d'Angleterre, et comme vous serez en état de juger quelle tournure cette affaire prendra, je dois vous avertir que, si on ne me parle pas plus clair que cette fois-ci, je n'ai de ressource que dans la guerre, et vous recevrez ordre de vous retirer, sans prendre congé. Cela pourra se faire le 23 ou le 24 de ce mois. Je dois vous prévenir sur ce que le maréchal Schwerin sera à Neisse;[3] vous l'avertirez par le même courrier que vous m'enverrez, si c'est paix ou guerre, afin qu'il prenne là bas les mesures convenables. La grande affaire est de m'avertir promptement. Il faut donc nécessairement que j'aie le 15 de ce mois un courrier; quand même ce ne serait pas la réponse, il pourra toutefois me mettre au fait de ce que vous conjecturez là-dessus.

Fr.

Nach dem eigenhändigen Concept; mit der Weisung ,,Dépêche au sieur Klinggræffen".

7796. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A POTSDAM.

Potsdam, 2 août 1756.

Monsieur le Maréchal. Je vous confie le commandement de mon armée de Silésie, les ordres en conséquence viennent d'être expédiés

[1] Vergl. S. 114. 115. 122. 151. — [2] Vergl. S. 81. 110. 111. 113. 161. — [3] Vergl. Nr. 7796.

aux régiments qui seront sous vos ordres. Vous vous rendrez d'ici à Neisse, sous prétexte de visiter votre gouvernement et, en cas de guerre, d'être à portée de prendre les premiers arrangements pour l'assemblée des troupes, en attendant mon arrivée.

Le sieur Klinggræffen, mon ministre à Vienne, a ordre de vous communiquer par son courrier, qui passera par Neisse, la réponse de la cour de Vienne. Vous serez en état de juger par cette réponse du parti que je prendrai. Pour que rien ne soit négligé pour le bien du service, vous saurez que tous les régiments qui ont leur canton en Haute-Silésie, ont reçu les ordres de retirer de leurs cantons non seulement les doubles *Beurlaubten,* mais encore tous ceux qu'ils auraient mis, le printemps qui vient, dans leurs régiments. Ces recrues nouvelles seront toutes livrées à Breslau, où je les ferai soudoyer à mes frais et dépens jusqu'au printemps qui vient, où les régiments les reprendront pour s'en compléter. Voici la distribution des garnisons. Glogau le 1er bataillon de Lange, Breslau le 2 de Lange et le 4 de Lattorff, Brieg le 3 de Lattorff, Cosel le 1er et 2 de Lattorff, Neisse 4 de Blanckensee, Glatz 4 de Nettelhorst, Schweidnitz 4 de Mitzschefal.

Comme les commencements de la guerre seront très difficiles pour le Maréchal, parcequ'il a vis-à-vis de lui le corps de la Moravie et à côté de lui l'armée de Bohême, le Maréchal, ne pouvant être partout, sera obligé de garnir encore de troupes les forteresses qu'il laisse exposées par l'absence de son armée; comme, par exemple, s'il se porte vers Schweidnitz, il faut qu'il mette le bataillon de grenadiers de Kreytzen à Cosel et deux bataillons à Neisse, où il laissera en ce cas le général Kleist. Si, au contraire, il se met sur la Hotzenplotz, au lieu de laisser deux bataillons à Neisse, il faut qu'il les jette dans Schweidnitz. Ses troupes ne peuvent être prêtes à marcher qu'en 6 jours. Comme je ne peux commencer mes opérations que sur la fin de ce mois, à savoir le 25, le Maréchal n'assemblera pas ses troupes plus tôt. Il parlera avec Schlabrendorff de l'endroit où il croira devoir assembler l'armée; pour moi, je suis d'opinion que le camp de Frankenstein sera le plus convenable, parcequ'en le prenant, il peut d'abord marcher à Schweidnitz et camper l'armée entre les ouvrages, en cas que l'armée autrichienne de Bohême fasse mine de pénétrer en Silésie. Comme la Basse-Silésie est la partie essentielle de ce duché qu'il faut conserver, il faut préalablement à tout la couvrir; il peut en ce cas envoyer ses dragons et partie de ses hussards à Glatz pour incommoder les derrières des Autrichiens; mais, comme cette situation ne peut être que passagère et que je compte bien d'attirer autre part les Autrichiens par ma diversion, en cas que l'armée de la Reine entre par la Bohême en Silésie, le Maréchal s'en verra débarrassé bien vite, peut-être que dans leur retraite le Maréchal trouvera occasion de tomber sur leur arrière-garde et de les punir de leurs fautes. Comme, selon toutes les apparences, cette armée autrichienne se tournera vers

Prague, le Maréchal pourra alors, en rassemblant ses hussards et ses dragons, s'avancer sur la Haute-Silésie et pousser jusqu'à Jägerndorf et Troppau.

Pendant que la guerre réside du côté de Schweidnitz, le Maréchal pourra se servir du major Enbers, officier capable, qui a levé la carte des montagnes, qui en connaît tous les camps et toutes les avenues, et qui peut lui fournir toutes les notions dont il a besoin pour ses entreprises. Si la guerre se transporte en Moravie, le Maréchal peut se servir du capitaine Giese de Breslau; il connaît la Haute-Silésie, les deux rives de l'Oder, la Hotzenplotz et toute la Pologne jusqu'à Cracovie, c'est d'ailleurs un habile garçon et capable de choisir des camps tels que le Maréchal les voudra.

Le corps réglé de troupes qui s'assemble en Moravie, consiste en 20,000 hommes; on parle de 12,000 Hongrois qui doivent s'assembler auprès de la Jablunka, pour pénétrer par là en Silésie. Tout ceci empêche le Maréchal de pénétrer en Moravie, son attention principale se borne à couvrir les forteresses et le plat pays contre les incursions ennemies. Si la grande armée autrichienne envoie des secours à Piccolomini, je vous enverrai à proportion des détachements de mon armée. Si le Maréchal se trouve obligé de faire quelque gros détachement vers Glatz, il le confiera au général Fouqué; si c'est vers Cosel, il en donnera le commandement au général Hautcharmoy; s'il n'a que des commandements de généraux majors à donner, il ne se servira dans l'infanterie que de Treskow et de Brandes; les autres sont d'honnêtes gens, mais ils manquent d'expérience. Si ce sont des détachements de cavalerie, le prince Schönaich est bon pour de gros corps, Wartenberg pour de moindres. Les généraux majors de la cavalerie ne sont pas faits pour conduire des détachements, ainsi s'il en envoie, il faut les choisir de façon qu'ils se trouvent sous les ordres de Wartenberg.

Comme un de vos objets principaux est de couvrir le pays, vous aurez l'œil que les Hongrois qui viendront par la Jablunka, ne pénètrent pas au delà de Rosenberg, il faut couvrir Namslau; on risquerait trop, si on les laissait pénétrer plus en avant.

Cette année-ci, on se croit en sûreté contre les entreprises des Russes;[1] il est à croire qu'ils se mettront en marche le printemps qui vient. Dès que j'en aurai nouvelle, je renforcerai l'armée du Maréchal de 15 à 20 bataillons; si, alors, la Silésie se trouvait menacée de ces troupes, je crois que leur intention sera de se joindre au corps de Piccolomini; pour les empêcher d'exécuter ce projet, le Maréchal pourvoira bien d'infanterie toutes les places fortes et y laissera des commandants, et alors il peut avec son armée aller une ou deux marches en Pologne à la rencontre des Russes, pour les battre avant leur jonction, et revenir ensuite sur ses pas en Silésie, dont il rechassera promptement Piccolomini, au cas qu'il y soit entré.

[1] Vergl. S. 15. 41. 105. 114. 115.

Je vous rends compte en gros de mes idées; il est impossible de prévoir tous les cas qui pourront arriver, l'avenir est incertain et les projets de la cour de Vienne sujets à bien des changements.[1] Mais comme je vous ai confié mes troupes et la défense d'une province que vous m'avez aidé à conquérir, je m'en repose sur votre fidélité, sur votre habileté et sur votre expérience; dans tous les cas inopinés, vous prendrez votre parti, selon que vous le trouverez convenable au bien du service. Je vous donne plein-pouvoir d'agir, comme vous le trouverez à propos et convenable dans les conjonctures actuelles. Je vous recommande comme une des principales attentions de ne point éparpiller vos troupes pendant les quartiers d'hiver, mais de les mettre de façon que vous puissiez les rassembler avant l'ennemi. Tout ce qui regarde le commissariat, le soin des vivres, l'entretien de l'armée etc., on en a instruit le sieur Schlabrendorff;[2] vous pourrez tirer de lui tous les éclaircissements nécessaires. Je dois vous avertir en gros que je ferai une gratification aux officiers pour leurs quartiers d'hiver, et s'il manquait la moindre chose pour les troupes, vous n'avez qu'à me dire un mot, et on y obviera. Je vous donne ci-joint l'état de votre armée, les chiffres pour les commandants des places et le chiffre dont vous vous servirez dans notre correspondance. Et comme nous conserverons une communication ouverte et assez à portée, nous pourrons souvent nous donner réciproquement de nos nouvelles. Sur quoi, je prie Dieu, mon cher Maréchal, qu'il vous ait dans sa sainte garde.

Federic.

La seule chose que je vous demande encore avec instance, c'est de ne point séparer le corps d'armée qui est sous vos ordres, ni d'éparpiller les troupes, mais de le tenir ensemble, vu que tout le corps est encore assez faible, de sorte qu'il ne faut pas que vous le sépariez.

Die Instruction nach dem eigenhändigen Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

7797. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IN STETTIN.[3]

Potsdam, 2. August 1756.

Ich mache Ew. Liebden hiermit bekannt, wie Ich dem Geheimen Rath Köppen zu Berlin befohlen habe, dass derselbe sogleich an Dero Regiment die gewöhnliche Equipagegelder übermachen soll, da dann Ew. Liebden zu besorgen haben, dass das Regiment, jedoch nur ganz unter der Hand und sonder allen Éclat, auch so caché wie es nur möglich ist, sowohl die doppelten Uebercompleten als alle andere Be-

[1] Vergl. S. 183. — [2] Vergl. S. 148. — [3] Entsprechende Ordres ergehen an demselben Tage auch an andere pommersche Regimenter.

urlaubte einziehe, sich die gehörige Equipage-, Pack- und andere benöthigte Pferde anschaffe, alle erforderliche Knechte bereit halte und sich mit allem, was es zum Marsch haben muss, so einrichte, damit solches den 14. dieses, wenn eine Ordre kommet, aufbrechen und marschiren kann.

Friderich.

Nach dem Concept.

7798. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 2. August, über eine Unterredung mit dem Marquis Valory: „J'ai dit au marquis de Valory ce qu'il y avait de gracieux pour son personnel dans la dernière résolution de Votre Majesté à mon rapport, touchant Ses sentiments anciens de son respectueux attachement pour la gloire et les intérêts de Votre Majesté.[1] Il prétendait soutenir que sa cour n'agissait point directement contre ses anciens principes vis-à-vis de Votre Majesté, et que, malgré la situation présente des affaires, il ne dépendrait que d'Elle de maintenir la tranquillité en Allemagne; que personne ne songerait de remuer, si Votre Majesté ne commençait pas la première à dégainer; que Sa situation formidable en imposait assez aux autres, pour se retenir de tous côtés et pour ne pas devenir les agresseurs, si Votre Majesté restait tranquille et sur la défensive; que tous les préparatifs des autres étaient calculés uniquement sur ce pied-là et faits en conséquence de Ses grands armements, qu'on avait beau vouloir cacher."

[Potsdam, août 1756.][2]

Valory vous a tenu les propos d'un sot, mon cher comte. Vous lui communiquerez la réponse de la cour de Vienne et dans quelques jours une nouvelle dépêche que j'ai envoyée à Klinggræffen.[3] Si ces gens ne parlent pas plus net, alors la guerre s'ensuivra sans contredit.

Federic.

Eigenhändig in dorso des Berichtes von Podewils.

7799. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 3. August 1756.

Es ist gestern der nach Wien an den Herrn von Klinggräffen geschickt gewesene Courier zurückgekommen und hat die so sehnlich erwartete Antwort zurückgebracht.[4] Auf Sr. Königl. Majestät Befehl soll ich solche vermittelst der abschriftlichen Anlage Ew. Excellenz communiciren, zugleich aber auch beifügen, was des Königs Majestät darauf sogleich wieder an den Herrn von Klinggräffen geschrieben, auch gestern Nachmittag nach Wien par courrier abgeschicket haben.

Höchstgedachter Sr. Königl. Majestät Intention ist, dass Ew. Excellenz dem englischen Minister Herrn Mitchell beide Stücke, nämlich sowohl die Antwort des Herrn von Klinggräffen als das, was Se. Königl. Majestät ihm darauf von neuem befohlen haben, vertraulich communi-

[1] Vergl. Nr. 7769. — [2] Praes. 3. August. — [3] Nr. 7795. — [4] Vergl. S. 163.

ciren möchten, dem Marquis de Valory aber vorerst nur allein die Antwort des Herrn von Klinggräffen, hergegen noch zur Zeit nichts von dem, so des Königs Majestät darauf von neuem demselben committiret haben,[1] als worüber Sie morgen Dero nähere Resolution Ew. Excellenz allererst melden lassen wollen.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

7800. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 2. August, dass er der Weisung des Königs gemäss[2] mit dem englischen Gesandten über den Capitän Lambert Rücksprache genommen. Mitchell habe gezögert, ohne Einwilligung seines Hofes dem Capitän einen englischen Courierpass auszustellen: Il m'a dit „que le caractère de courrier était sacré en vertu du droit des gens et qu'il lui semblait par la même raison qu'il fallait observer à cet égard les règles de la bonne foi la plus exacte, pour ne pas donner prise à une nation barbare qui serait capable de se porter aux dernières extrémités, si elle venait à soupçonner seulement qu'on eût abusé de cette inviolabilité, pour pénétrer dans ses desseins."

Potsdam, 3. August 1756.

So sehr pressiret es nicht. Ich gestehe, dass es Mir zwar lieb gewesen sein würde, wenn durch dergleichen Gelegenheit einige Nachrichten haben können; wenn er aber meinet, dass diese Art seinem Hofe nicht conveniren möchte, so abstrahire Ich ganz gerne davon und werde sehen, auf andere Art den Zweck zu erhalten.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7801. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A COMPIÈGNE.

Potsdam, 3 août 1756.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 22 de juillet. Je crois pénétrer la façon dont la cour de Vienne use présentement envers la France. Quand ladite cour était en alliance avec l'Angleterre, elle chipota séparément et sous main avec la cour de Pétersbourg, sans en laisser rien entrevoir à celle de Londres, qui ignorait absolument les concerts que les ministres autrichiens prenaient avec ceux de Russie; à présent que la cour de Vienne a fait son traité avec la France, elle continue de faire le même manège, elle prend des arrangements avec la Russie,[3] sans que la France en soit instruite, et, tandis que ladite cour ne témoigne que des sentiments pacifiques à la France, elle se lie avec la Russie par des engagements offensifs contre moi, en sorte

[1] Vergl. Nr. 7798. — [2] Vergl. Nr. 7793. — [3] Vergl. S. 114. 115. 122. 151.

que la France en est la dupe, tout comme la cour de Londres en a été autrefois.

A présent, la susdite cour de Vienne ne travaille que de m'agacer par les démonstrations guerrières qu'elle fait en Bohême et en Moravie, en y assemblant deux gros corps d'armées à peu de distance de mes frontières avec tout l'attirail qu'il faut pour entrer en campagne, et en tirant des cordons de hussards et de pandours le long de mes frontières, sous le prétexte de se mettre à la défensive, tandis qu'âme qui vive de mes troupes en Silésie ne remue, dans le but de me faire passer pour l'agresseur, si à la fin je me mets en état de ne pas être prévenu. C'est aussi pourquoi je me suis vu dans l'obligation de faire demander explication de la Reine-Impératrice sur ses armements,[1] dont je vous ai déjà fait faire communication, et à la première ordinaire je ne manquerai pas de vous faire instruire de la réponse que j'ai eue.[2]

En attendant, si vous savez faire glisser adroitement quelque chose aux ministres de France de ce que je vous ai marqué ci-dessus sur le manège secret de la cour de Vienne, pour en imposer également au ministère de France qu'il est arrivé autrefois avec celui de l'Angleterre, pour en exciter leur attention et leur jalousie à l'égard de la conduite de la cour de Vienne, vous ne perdrez aucune occasion de le faire.

Federic.

Nach dem Concept.

7802. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 3 août 1756.

Votre rapport du 20 de juillet dernier m'est bien entré. Tout ce que j'ai à vous écrire aujourd'hui, c'est que les Autrichiens continuent toujours à pousser aussi loin que possible leurs démonstrations guerrières, tant en Moravie qu'en Bohême; qu'ils y assemblent deux grands corps d'armée proche de mes frontières et qu'ils forment le long de mesdites frontières de Silésie un cordon de hussards et de pandours, de sorte qu'il faut que je croie que les choses ne se développeront qu'avec peine d'une manière désirable.

Au surplus, vous direz à milord Holdernesse, que j'étais bien persuadé que le comte Keyserlingk[3] était favorablement intentionné, mais que, comme il n'était que ministre inférieur de sa cour et n'avait que peu d'influence auprès de l'impératrice de Russie, ses sentiments, pour bons qu'ils étaient, ne décideraient de rien.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. Nr. 7722. — 2 Vergl. Nr. 7795; S. 162 Anm. 6. — 3 Vergl. S. 26. 27. 35.

7803. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 3 août 1756.

J'ai reçu votre rapport du 27 de juillet dernier, et je n'ai rien à vous y répondre, sinon de vous recommander encore de faire en sorte, en suite des points que je vous ai marqués en dernier lieu,[1] que la république de Hollande entre en alliance avec l'Angleterre et avec moi, qu'elle augmente ses troupes et que, moyennant le prétexte de la religion et du maintien de la tranquillité, elle forme au printemps prochain avec l'Hanovre une armée dans son voisinage du Rhin ou bien là où il pourra être jugé convenable; en quoi, vous emploierez tout le manège propre à y réussir.

Concernant le capitaine de cavalerie en question, vous le remercierez poliment de l'attention qu'il m'avait marquée, à l'occasion de son invention,[2] en lui insinuant que, dans la situation présente, sa proposition n'était pas tout-à-fait à propos, mais qu'au cas que les affaires prissent une autre tournure que celle d'à présent, alors je me ferais un plaisir de la goûter.

Federic.

Nach dem Concept.

7804. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Solms berichtet, Stockholm 23. Juli, Graf Brahe[3] habe in dem Verhör zu Ungunsten der Königin ausgesagt: „Il est certain que, depuis ce temps-là, on est de nouveau irrité contre la Reine, et on fait courir dans le public des propos qu'elle doit tenir de temps en temps, qui ne lui sont pas avantageux. Elle m'a témoigné souvent de la façon la plus flatteuse pour moi le regret qu'elle avait de ne pouvoir pas me parler; elle m'a fait dire par d'autres que les circonstances présentes ne lui permettaient pas de me voir. Mais, pendant que Sa Majesté agit avec tant de circonspection avec moi, elle ne cesse de voir tous ceux qui sont les plus suspects de son parti. La femme du comte Hård est presque tous les jours chez elle à la campagne, ce qui augmente furieusement les soupçons. Je dois dire à Votre Majesté que le comité secret est actuellement encore occupé à délibérer sur ce qu'on lui fera, et on dit que les prêtres ont

Potsdam, 3 août 1756.

J'ai reçu votre rapport du 23 de juillet dernier, et j'ai été sensiblement affligé par ce que vous m'y marquez des mauvaises dispositions de la Reine.

Je vous recommande donc très expressément de faire prier et avertir de ma part la Reine, ma sœur, par tous ceux qui l'approchent et lui parlent, de ne point heurter la nation par des remuements, mais d'employer toute modération et de se tenir tranquille, étant obligé de lui dire sans détour que, dans ma situation présente, je ne pourrais lui être d'aucun aide, s'il lui arrivait quelque chose de fâcheux. Je pense, au reste, que vous aurez

[1] Vergl. Nr. 7684. — [2] Der betreffende Capitän glaubte eine Materie erfunden zu haben, welche das Springen der Gewehre und Geschütze verhindere, die Schussweite verdoppele und die Treffsicherheit erhöhe. — [3] Vergl. S. 56.

donné un avis qu'on pourrait la séparer du Roi son époux. Quoique je suis persuadé que les principaux du parti dominant sont pour la modération, ils ne seront pourtant pas capables d'arrêter la fougue, si la conduite de la Reine ne les seconde."

Nach dem Concept.

reçu à l'arrivée de celle-ci mes deux lettres du 29 et du 31 de juillet[1] et que vous en aurez fait l'usage prescrit.

Federic.

7805. AU FELD-MARÉCHALL COMTE DE SCHWERIN A POTSDAM.

[Potsdam, août 1756.]

Schwerin legt, Potsdam 3. August, ein „Promemoria" vor, durch welches er nach stattgehabter Conferenz mit dem Generalmajor Retzow weitere Instruction erbittet: „Il ne me reste plus que de savoir les intentions positives de Votre Majesté sur les articles mentionnés ci-dessous, sur lesquels M. le major général de Retzow ne s'est point trouvé assez au fait:

1° Le conseiller privé M. de Beggerow étant destiné à servir dans l'armée de Silésie en qualité de premier commissaire, je souhaiterais fort qu'il pût me joindre le plus tôt possible, pour pouvoir m'arranger avec lui sur tout ce qui regarde son détail.

Il recevra ordre.

2° M. le général major de Retzow m'ayant aussi dit que le second [du conseiller privé de Beggerow] sera le conseiller de guerre, le sieur de Normann, de la chambre de Glogau, je serais bien aise aussi de l'avoir d'abord auprès de moi, pour la même raison. Je connais la capacité du premier, et dont je suis très content. Quant au second, je ne le connais encore que par réputation, et j'en espère bien, puisqu'il connaît le pays et ses forces.

3° Votre Majesté aura la grâce de décider à quelle date ou époque que commenceront les extraordinaires payements des généraux, officiers et soldats et reste du train qui compose l'armée, tant ce qui regarde leurs rations et portions, et Votre Majesté voudra bien considérer, pour ce qui regarde ce point, que tous Ses officiers à proportion de leur caractère se sont déjà mis en frais pour ce qui regarde leurs équipages, et qu'ils

Les argents pour les équipages ne seront payés que lorsque la chose deviendra sérieuse, savoir six jours avant que les régiments se mettent en marche.

[1] Vergl. Nr. 7775. 7784.

ont peine à nourrir leurs valets et chevaux dans ces temps où les vivres et fourrages ont si fort enchéri, et où on a toutes les peines d'en trouver pour de l'argent.

4° Votre Majesté connaît la nécessité de bons guides dans une armée, article sur lequel M. le major général de Retzow n'a pu m'instruire, et sur lequel je La supplie de me donner Ses ordres.

C'est à Enbers et à Giese de les procurer; vos troupes sont dans mon pays, il ne faut point de guides là que des paysans.

5° M. le général major Retzow n'a aussi pu m'informer qui commandera, et de combien de canons et de quel calibre sera composé le train que Votre Majesté destine à ce corps d'armée, outre les pièces de campagne attachées à l'infanterie; article sur lequel Votre Majesté voudra bien me donner Ses ordres et en même temps pour l'officier commandant ce corps.

Chaque bataillon a deux canons. Le colonel Osten est déjà à Breslau avec le détachement d'artillerie; il en a le détail, outre cela vous avez 10 pièces de 12 livres et 4 de 24.

6° L'article des espions et les dépenses extraordinaires qui surviennent en ce genre dans une armée, est un point sur lequel je La supplie de faire attention et de me donner Ses ordres, et dont j'économiserai la dépense au possible.

J'assignerai 10,000 écus.

7° Outre les ingénieurs que Votre Majesté m'a nommés dans Ses instructions, il leur faudra quelques aides subalternes que Votre Majesté aura la grâce de me nommer, et où les prendre?

Toute la province en est pleine, vous en tirerez de la place voisine.

8° Je crois encore de mon devoir de supplier très humblement Votre Majesté de faire quelque attention sur ce que j'ai eu l'honneur de Lui représenter ce matin. Au cas que les ennemis se jetassent en force et avec célérité soit sur la Haute ou Basse-Silésie, si en tel cas leur dessein regardait la Haute, leur but serait sûrement Cosel, et Votre Majesté est convenue de l'importance de ce poste; mais ce point ne me paraît pas encore le plus embarrassant de ma besogne. Avec le petit corps qui me resterait, après avoir pourvu aux garnisons sur mes derrières, le plus pénible serait de faire face de deux côtés. Si l'ennemi se présentait en force supérieure sur la frontière de la Haute-Silésie et en même temps avec un corps d'armée en Bohême vers Trautenau, mon infanterie diminuerait par les places que j'aurais à garnir, de façon qu'il me resterait peu de monde à leur opposer de côté et vers Trautenau et ses environs, de sorte que, si je n'étais secouru promptement, la Silésie haute et

Vous avez votre instruction. Schweidnitz est le poste important pour la Bohême et la Hotzenplotz pour la Haute-Silésie. Je ne puis pas tout vous mâcher. Vous ne faites pour cette année qu'une guerre défensive; le maréchal Turenne a eu souvent des corps moins forts que le vôtre, avec lesquels il a arrêté des armées supérieures.

basse courraient risque d'être envahies et saccagées dans ces deux bouts.	
9° Finalement je supplie Votre Majesté de m'accompagner d'une lettre pour Son ministre M. de Schlabrendorff, dans laquelle Elle lui fera connaître comment il aura à se comporter avec moi . . ."	Je ferai incessamment écrire à Schlabrendorff.

Nach den eigenhändigen Antworten in margine des Promemoria's.

7806. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 4. August 1756.

Sr. Königl. Majestät Befehl zufolge soll ich an Ew. Excellenz melden, wie Dieselbe dem Herrn Mitchell sowohl die letztere ganze Dépêche vom 28. voriges des Herrn von Klinggräffen zu Wien[1] als die von dem Herrn Baron von Knyphausen [vom 25.],[2] desgleichen auch von dem Benoît zu Warschau gestern angekommene vom 28. vorigen Monates[3] communiciren und lesen lassen möchten, zumalen des Königs Majestät nicht zweifelten, dass Ew. Excellenz die Duplicata desfalls zugekommen sein würden.

Die hierbei zurückerfolgende Pièce[4] habe Gelegenheit gehabt, des Königs Majestät zu zeigen, die dann nicht wohl begriffen, was solche Charteque sagen wollen, indess mit Ew. Excellenz glauben, wie es möglich sei, dass selbige von dem bekannten Wrangel kommen können, da Sie denselben hier bei der einigen Conversation[5] vor einen sehr evaporirten Menschen und dem der Kopf zu Zeiten verdrehet sein mag, kennen lernen. Die Umstände in Schweden und das Betragen der Königin, davon der Graf Solms in seiner letzteren Dépêche Erwähnung gethan,[6] haben des Königs Majestät recht sehr affligiret, und kann ich Ew. Excellenz zu versichern die Ehre haben, dass Se. Königl. Majestät es an keinem Erinnern, Bitten und, wann ich es so nennen darf, Flehen ermangeln lassen, die Königin sowohl Selbst als durch den Grafen Solms zur Modération und zu Vermeidung alles Aigreurs und was der Nation anstössig sein kann, anzumahnen,[7] auch ihr die Suites davon, und dass Se. Königl. Majestät ihr alsdenn nicht im geringsten würden helfen können, reine heraus zu sagen.

Ich habe des Königs Majestät hinterbracht, was Ew. Excellenz mir wegen der ausgefertigten Circulairrescripte[8] bekannt zu machen geruhen wollen, wovon Höchstdieselbe zufrieden gewesen.

Ausserdem und was ich Ew. Excellenz wegen der Communication der Antwort von der Kaiserin-Königin an M. de Valory melden müssen,[9] haben des Königs Majestät mir gesaget, wie Dieselbe glaube-

[1] Vergl. Nr. 7815. — [2] Praes. 3. August. Vergl. Nr. 7811. — [3] Vergl. Nr. 7812. — [4] Dieselbe liegt nicht vor. — [5] Vergl. S. 75. — [6] Vergl. Nr. 7804. — [7] Vergl. S. 9. 154; Bd. XII, 514. — [8] Vergl. S. 162. — [9] Vergl. S. 170.

ten, dass Ew. Excellenz nunmehro auch wohl gedachten Marquis de Valory die letztere an den von Klinggräffen ergangene Dépêche wegen Erhaltung einer näheren Declaration von der Kaiserin vorlesen, als welches Ausdruckes Sie Sich bedienet, könnten, da der damit nach Wien geschickte Courier nun schon fast zwei Tage damit unterwegens sei und also solchen Vorsprung habe, dass ein anderer oder eine Estafette solchem nicht mehr präveniren könne. Wann ich aber den Ew. Excellenz von mir letzt gemeldeten Umstand considerire und dass einem Courier gar leicht ein Accident arriviren kann, so ihn aufhält, und dass, wenn auch der Herr von Klinggräffen in sechs Tagen seinen Courier bekommet, er dennoch wegen des Ceremoniels noch 2 à 3 Tage haben muss, ehe er zur Audienz kommet, so bin vor meine Wenigkeit der ohnvorgreiflichen Meinung, wie es nicht hindern noch schaden werde, wann auch der Marquis de Valory es einen Tag später wie morgen oder übermorgen erfahren wird, was der Einhalt der Dépêche sei. Dass indessen der Graf Puebla mit Absendung derer Estafettes von Baruth aus fleissig continuire, solches werden Ew. Excellenz aus beiden anliegenden Schreiben des Postamts zu Mittenwalde[1] zu ersehen geruhen.

Der Herr von Klinggräffen meldet inzwischen in einem Postscripto ad manus,[2] dass die von ihm vorhin begehrte Declaration nicht ohne Impression geblieben sei und die Kaiserin an die Mauer gesetzet hätte; inzwischen die Militärarrangements einen Weg wie den anderen fortgingen, obschon täglichen Changements unterworfen wären. Bei welcher Gelegenheit ich dann nicht unterlassen kann, Ew. Excellenz zu melden, dass dasjenige, so auf Sr. Königl. Majestät Verlangen letzthin wieder in denen Zeitungen inseriret worden,[3] die reine Wahrheit und nichts dabei brodiret noch exageriret sei, und solches alle gute und sichere Nachrichten, auch selbst von dem Klinggräffen, confirmiren, so dass man sicher darauf rechnen kann.

Was ohnlängst von Seiten des Bischofs von Krakau unternommen worden und was des Königs Majestät deshalb befohlen, solches werden Ew. Excellenz aus einem von dem Etatsminister von Schlabrendorff erstatteten und im Paquet befindlichen Bericht und der höchsteigenhändigen Beischrift zu ersehen geruhen, davon die Ordres schon ergangen seind.[4] Ich lege es nur deshalb bei, damit, falls Ew. Excellenz auch sonst nicht nöthig zu sein erachteten, etwas weiteres deshalb zu veranlassen, Dieselbe dennoch au fait davon sein möchten, falls deshalb ein mehreres vorkäme. . . .[5]

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] D. d. Mittenwalde 1. und 3. August. — [2] Vergl. Nr. 7815. — [3] Vergl. S. 161. — [4] Vergl. Nr. 7792. — [5] Der Schluss des Schreibens enthält Privatsachen von keiner Bedeutung.

7807. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 6. August 1756.

Ich habe sogleich die Ehre, Ew. Excellenz gestriges gnädiges Schreiben zu erhalten, und diene darauf zur gehorsamsten Antwort, dass die Zeit mir gestern nicht zugeben wollen, schuldigst zu melden, wie des Königs Majestät mir den gestern remittirten Bericht von Ew. Excellenz,[1] ohne etwas weiter deshalb zu sagen, zugestellet haben, als nur allein, dass da vermuthlich der Herr Mitchell wegen seiner mit dem Courier erhaltenen Depeschen des Königs Majestät Selbst zu sprechen verlangen würde,[2] Sie alsdenn deshalb, als morgen, wohl Selbst auf einen Tag nach Berlin gehen dörften. Wobei Sie mich gefraget, ob ich Ew. Excellenz wegen der an den Marquis de Valory zu thuenden Communication der letzteren an den von Klinggräffen gesandten Dépêche schon geschrieben hätte, und als ich solches bejahet, es dabei bewenden lassen, ohne etwas weiter darauf zu sagen. Bei welchem Umstande dann, und da des Königs Majestät morgen aller Vermuthung nach in Berlin sein werden, zu Ew. Excellenz Einsicht ich überlasse, ob es nicht sicherer sein dörfte, dem Marquis de Valory entweder heute Nachmittag oder auch morgen vor Sr. Königl. Majestät Ankunft einige Eröffnung von der Dépêche an den von Klinggräffen zu thun und ihm solche vorerst vorzulesen,[3] auf dass, falls des Königs Majestät ihn etwa deshalb besprechen möchten, er solche nicht ganz ignorire; ob ihm alsdenn schriftliche Communication zu thun, darüber dörften Ew. Excellenz sodann bei Sr. Königl. Majestät Ankunft zu Berlin mündlich anzufragen alle Gelegenheit haben.

Nach der Anlage wird mit Absendung derer Estafettes von Baruth fleissig continuiret,[4] welchen Canal wohl niemand anders als der von Bülow oder der Graf Gronsfeld eröffnet hat, die sich wohl vorhin dergleichen bedienet haben, nie aber der Graf Puebla.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

7808. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON LESTWITZ IN BRESLAU.

Potsdam, 6. August 1756.

Ich befehle hierdurch, dass Ihr Euch mit Eurer völligen Feldequipage, deshalb Euch auch die gewöhnliche Equipagegelder ausgezahlet werden sollen, sogleich nach Liegnitz begeben und daselbst bis auf Meine weitere Ordre bleiben sollet, um allda diejenigen Regimenter, welche Ich zu der Postirung destiniret habe, wenn Ich nöthig finden

[1] Bericht des Grafen Podewils, Berlin 4. August, über die Mittheilung des Berichts Klinggräffen's vom 27. Juli an Mitchell und Valory. Die Meldung trägt von Podewils' Hand den Vermerk „ohne Resolution von Sr. Königl. Majestät zurückgekommen den 5. August 1756". — [2] Vergl. Nr. 7819. — [3] Vergl. S. 176. — [4] Vergl. S. 176.

sollte, einen Cordon gegen das böhmische Gebirge zu ziehen, zu commandiren. Die Regimenter, welche Ich eigentlich zu solchem Cordon destiniret habe, seind die Regimenter Infanterie von Brandes, das Regiment Cuirassierer von Rochow[1] und die beiden Husarenregimenter von Szekely und von Puttkammer, welche Ich an Eure Ordres verweisen werde.[2] Ich habe solche auch bereits und zwar dahin beordert, dass das Regiment von Brandes sogleich sich in Feldequipage setzen und seine Pack- und Wagenknechte einziehen und sich also ganz marschfertig halten soll.

Das Regiment von Rochow soll ein gleiches unter Commando des Obristen von Seydlitz thun, um den sechsten Tag nach Erhaltung der an solches ergehenden Ordre, binnen Zeit von sechs Tagen,[3] nach Liegnitz marschiren und sich auf die nächstbelegene Dörfer bei Liegnitz verlegen [zu können].[4]

Das Regiment von Szekely soll gleichergestalt aus seinen jetzigen Kantonierquartieren aufbrechen und sich bei Glogau in die daselbst diesseits der Oder nächstbelegene Dörfer, als Brieg und dergleichen, verlegen, das von Puttkammer aber nach Peterwitz und übrige Dörfer in der Gegend Jauer.

Alle diese Regimenter seind an Eure weitere Ordres verwiesen, und werde Ich Euch übrigens Eure nähere Instruction wegen Eures Verhaltens zukommen lassen. Ihr habt Euch also hiernach zu achten.

Nach dem Concept. Friderich.

7809. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 6 août 1756.

Votre dépêche du [30] de juillet dernier m'est bien entrée, et je n'ai rien de plus pressé à vous dire, sinon que, m'ayant été assuré de bon lieu comme quoi on commençait à former des magasins sur les frontières de la Bohême vers la Lusace, à Gabel, Friedland et Rumburg, vous deviez sans perte de temps en prendre une exacte connaissance, pour m'en faire votre rapport sans le moindre délai.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Commandeur: Oberst von Seydlitz. — [2] Erlasse, d. d. Potsdam 6. August, an den Generalmajor von Brandes und die Obersten von Seydlitz, von Puttkammer, von Szekely. — [3] In dem Erlass an den Obersten von Seydlitz heisst es: „Von dem Tage, da Ihr diese Ordre erhalten, binnen sechs Tagen nach Liegnitz marschiren.“ — [4] Unter dem 6. August ergeht die Ordre an den Generalmajor von Stechow in Sagan am sechsten Tage nach Empfang der Ordre in die bisherigen Kantonierungsquartiere des Rochow'schen Regiments zwischen Breslau und Ohlau einzurücken.

7810. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 7 août 1756.

Je viens de recevoir le rapport que vous m'avez fait du 2 de ce mois, au sujet duquel je vous dirai que, quoique j'ai tout fait pour m'expliquer avec la Reine-Impératrice, et que mon ministre à Vienne, le sieur de Klinggræffen, demandera des explications plus claires que celles que j'ai eues, je ne me flatte cependant point d'en tirer de plus satisfaisantes, et en conséquence les choses ne sauront que tourner à une rupture. J'espère d'en être bientôt informé, je doute que les affaires se finissent paisiblement, et ne laisserai pas de vous en informer de bonne heure, quand je le trouverai nécessaire.

Je viens d'apprendre encore de plusieurs lieux que les troupes saxonnes viennent de se mettre en marche vers Torgau, et que, sur un courrier arrivé à Leipzig, la garnison s'est d'abord mise en marche. Mandez-moi ce qui en est, et d'où les Saxons ont pris de nouveau cette terreur.

Federic.

Nach dem Concept.

7811. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A COMPIÈGNE.

Knyphausen berichtet, Compiègne 25. Juli, der Marschall Belle-Isle sei an den Hof berufen worden, und man vermuthe die Berathung eines endgültigen Angriffsplanes gegen die Inseln Guernesey und Jersey. Die Intimität zwischen dem französischen Ministerium und dem spanischen Gesandten (vergl. S. 62) sei in Folge der Einnahme von Fort St. Philipp in stetem Wachsen begriffen. Die Erklärungen Yorke's im Haag, dass die englische Regierung die gekaperten holländischen Fahrzeuge freigeben,[1] dagegen auf der Forderung der von Holland vertragsmässig zu stellenden Bundestruppen bestehen werde, hätten in Paris eine lebhafte Unruhe hervorgerufen.

Potsdam, 7 août 1756.

J'ai reçu votre rapport du 25 de juillet et ne saurais à présent que vous renvoyer à la dépêche du département des affaires étrangères qui va vous arriver à la suite de celle-ci relativement à la réponse que j'ai eue de la Reine-Impératrice sur l'explication que je lui ai demandée.[2]

Comme je viens d'ordonner à mon ministre de Vienne de lui en demander de plus claires,[3] vu que ni ses États, ni ceux de ses alliés n'étaient menacés d'aucune attaque, mais que, pour ne lui rien dissimuler, j'étais informé, d'une manière à n'en pas douter, qu'on avait formé avec la cour de Pétersbourg un plan offensif contre moi, dont on n'avait différé l'exécution pour le printemps prochain que parcequ'on n'avait pu s'arranger entièrement dans le courant de l'année présente,[4] mais qu'en attendant l'Impératrice-

[1] Vergl. S. 99. — [2] Ministerialerlass, d. d. Berlin 7. August. — [3] Vergl. Nr. 7795. — [4] Vergl. S. 114. 122. 151.

Reine rassemblait ses principales forces en Moravie et en Bohême, qu'on faisait camper à peu de distance de mes frontières, pourvues de tout ce qu'il fallait pour entrer en guerre, je me croyais en droit d'exiger d'elle une déclaration formelle et catégorique, soit verbale ou par écrit, qu'elle n'avait aucune intention de m'attaquer ni cette année-ci, ni celle qui vient, qu'il fallait savoir si nous sommes en guerre ou non, et que j'en rendais l'Impératrice l'arbitre, et que, si ses intentions étaient pures, c'était le moment de le mettre au jour.

Voilà en précis ce que mon ministre à Vienne représentera, et dont je vous ferai instruire plus en détail, quand j'aurai la réponse. J'ai fait, en attendant, communiquer au marquis de Valory la première réponse que j'ai eue, et la dépêche que j'ai faite là-dessus à mon susdit ministre.[1] Ce sera cette réponse de l'Impératrice que j'attends, qui règlera mon sort, et, à moins qu'elle ne soit catégorique, la guerre éclatera incessamment. Mandez-moi quel effet cela fera en France.

Nach dem Concept.

Federic.

7812. AU SECRÉTAIRE BENOÎT A VARSOVIE.

Benoît berichtet, Warschau 28. Juli:[2] „Le nouveau Grand-Visir[3] doit être peu édifié de la susdite nouvelle liaison [entre les cours de Vienne et de Versailles], qui lui fait faire des réflexions très sérieuses, et qui excite son attention sur les démarches des Français. Si l'ambassadeur du roi d'Angleterre qui réside à la Porte Ottomane, sait bien profiter de ces moments critiques, il n'est pas à douter qu'il ne parvienne à obtenir de la Porte qu'elle saisisse le premier temps favorable pour faire une invasion en Hongrie."

Potsdam, 7 août 1756.

J'ai reçu votre rapport du 28 juillet, au sujet duquel je vous dirai que vous devez être attentif sur les nouvelles de Turquie et de la Porte, afin de pouvoir m'en donner, aussi souvent que vous en aurez, sur lesquelles l'on saura compter.

Au surplus, je viens d'apprendre de bonne main que le quartier-maître, général-lieutenant Weymarn, et le major Frimann, sur les commissions desquels, dont ils sont chargés par la cour de Russie en Pologne, je vous ai déjà prévenu par une de mes lettres antérieures,[4] sont actuellement partis de Pétersbourg, ainsi que je vous recommande d'être bien attentif sur leurs menées et sur les intrigues qu'ils voudront brasser auprès des Polonais, afin de les bien approfondir et les obvier au possible, et de m'en rendre compte.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 170. 177. — [2] Vergl. S. 175. 189. — [3] Mustafa Pascha. — [4] Vergl. Nr. 7750. Vergl. auch S. 145.

7813. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Solms berichtet, Stockholm 27. Juli: „Le courrier impérial Sala, qui a passé par Berlin, a porté au ministre de l'Empereur à cette cour-ci[1] la notification du traité conclu avec la France. Au moins jusqu'ici, on n'a pas les moindres indices qu'il lui a apporté des instructions relatives à attirer la Suède dans le système de la maison d'Autriche."

Potsdam, 7 août 1756.

J'ai reçu votre rapport du 27 juillet. Quoique je ne croie pas que la Suède saura prendre des liaisons avec la cour de Vienne, malgré cela, connaissant cette cour combien elle se plaît à remuer partout, vous ne devez point vous endormir sur les apparences, mais être bien attentif sur ce que ladite cour voudrait brasser en Suède dans les conjonctures présentes; sur quoi, vous devez avoir une attention particulière et suivre de bien près ses menées en Suède.

Federic.

Nach dem Concept.

7814. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Hellen berichtet, Haag 30. Juli: „Ayant eu occasion de voir avant-hier le prince Louis de Wolfenbüttel, je lui fis confidence des avis que Votre Majesté avait des mouvements des troupes autrichiennes et des grands préparatifs de guerre que l'Impératrice-Reine fait faire tant en Moravie qu'en Bohême, ainsi que de l'explication amiable qu'Elle lui en faisait demander. Il me répondit[2] qu'il n'était point douteux qu'on ne méditait rien plus à Vienne qu'à attaquer Votre Majesté et à Lui susciter des ennemis partout, et il semble être du sentiment que ce que Votre Majesté pourrait peut-être faire de mieux, ce serait de la prévenir et de rompre ses mesures, avant qu'elles puissent être portées à leur maturité et à leur plus grande consistance. Quant aux affaires de Russie, il me dit qu'il lui était revenu que le comte de Woronzow, quoiqu'il poussait extrêmement les liaisons à prendre avec la cour de France,[3] n'était point du sentiment qu'on dût entrer dans les projets de la cour de Vienne de tomber sur Votre Majesté . . . Que, pour ce qui est des affaires d'ici, il espérait à la vérité toujours qu'avec le temps on sortirait de la léthargie, et qu'on serait convaincu peu à peu que la République ne pourrait pas rester les bras tout-à-fait croisés; il était mortifié de voir que l'Angleterre paraissait résolue de faire demander de nouveau le secours de 6,000 hommes,[4] aussi bien que des vaisseaux de guerre, demande qui était peut-être tout-à-fait hors de saison, qui ferait un très mauvais effet et qui fournirait peut-être une bonne occasion à la France de renouveler ici ses menaces[5] et de porter par là l'État à faire un pas de plus envers elle. Au reste, il me dit que les Français débitaient ici que les cours de Danemark et de Suède avaient signé leur convention,[6] et que celle de Saxe avait accédé au traité fait entre Vienne et Versailles."

Hellen berichtet, Haag 30. Juli, in einer zweiten, durch einen Courier Mitchell's übersandten Relation: „Le sieur Swart mande au greffier Fagel que le grand-chancelier, comte de Bestushew, l'a assuré positivement que l'impératrice de Russie

[1] Christoph von Antivari, österreichischer Resident in Stockholm. — [2] Der Prinz hatte in österreichischen Diensten gestanden und war also mit den dortigen Verhältnissen wohl bekannt. — [3] Vergl. S. 117; Bd. XII, 395. — [4] Vergl. S. 179; Bd. XII, 163. 185. — [5] Vergl. S. 64; Bd. XII, 185. — [6] Vergl. Bd. XII, 476.

ne savait absolument rien de l'envoi du sieur Pectechew[1] à Paris, ni des autres menées du comte de Woronzow dont j'ai eu l'honneur de mander le matin le sentiment par rapport aux affaires générales, que le premier était d'un avis contraire et que son opinion était que la Russie dût s'unir fortement avec la cour de Vienne et l'animer de plus en plus d'attaquer Votre Majesté dans la supposition que la France ne manquerait pas de l'assister, que cette assistance brouillerait Votre Majesté avec l'Angleterre, et que tout rentrerait alors dans l'ancien système . . . On m'assure de de très bon lieu que, dans une lettre circulaire que l'Impératrice-Reine a adressée aux régiments qui ont eu ordre de marcher, [il est dit] que c'était en conséquence des mouvements des troupes de Votre Majesté."

Potsdam, 7 août 1756.

J'ai reçu votre rapport du 30 de ce mois, au sujet duquel je n'ai présentement qu'à vous dire que vous devez faire bon usage auprès du sieur de Yorke de tout ce que le prince Louis vous a dit, sans cependant commettre aucunement ce digne prince, ni l'exposer pour les confidences qu'il vous a faites. Quant à vous, vous connaissez mon intention par rapport aux insinuations à faire aux ministres de l'État,[2] et je crois que vous ne ferez pas mal de presser un peu le sieur de Yorke, afin qu'il fasse tous ses efforts à disposer la République d'augmenter ses troupes et de faire cause commune avec nous.

Federic.

P. S.

Je vous sais gré des nouvelles que vous m'avez marquées par votre dépêche que le courrier de M. Mitchell m'a apportée. N'épargnez ni peine ni adresse pour être bien instruit de ce que le sieur de Swart mandera au Greffier pendant son séjour au Karlsbad[3] sur les affaires de Russie, et donnez-m'en des informations exactes. Cela m'importe beaucoup.

Nach dem Concept.

7815. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 28. Juli:[4] „A la fin, le comte Rosenberg[5] part cette nuit. Quelqu'un qui prétend le savoir, assure que le principal article de son instruction consiste de travailler à renverser le ministère de Madrid, qui doit encore être trop bon anglais, et qui ne veut point sortir de sa neutralité . . . Nous avons une autre nouvelle mystérieuse qui assure que cette cour-ci travaille actuellement à Paris à engager la France à un accommodement avec l'Angleterre, et que, pour cela, elle offrira sa médiation à l'Angleterre, dès qu'on verra jour que la France s'y prête. Mais on est persuadé que l'Angleterre accepterait toute autre médiation que celle de cette cour-ci. Cette nouvelle vient d'assez bon lieu. Cependant, elle me paraît encore sujette à caution à bien des égards . . . On regarde la Saxe comme engagée avec la France et cette cour-ci, et on dit que la première formera un camp."[6]

Klinggräffen berichtet, Wien 28. Juli, in einem Postscript ad manus regis:[7] „Quoique la réponse de l'Impératrice-Reine à la demande que je lui avais faite au

[1] Sic. Vergl. S. 127. — [2] Vergl. Nr. 7761. 7789. — [3] Vergl. S. 202. — [4] Vergl. S. 175. — [5] Der neuernannte österreichische Gesandte für Madrid. Vergl. S. 190. — [6] Vergl. S. 181. — [7] Vergl. S. 176.

nom de Votre Majesté, ne soit pas bien nette, cette démarche de sa part mettra cependant cette Princesse au pied du mur et fera du bien. J'ai soin qu'elle passe dans le public. En attendant, les régiments d'infanterie tant en Bohême qu'en Moravie forment successivement leurs camps, les autres qui sont ici, en Carinthie et Styrie, pourraient bien se mettre en marche pour les mêmes camps dans peu de jours. Peut-être cela sera-t-il changé demain. Les camps seront à la fin fixés en Bohême à Königgrätz, à Kolin et à Teutsch-Brod; en Moravie toujours à Holleschau;[1] l'infanterie et la cavalerie dans les environs, ainsi que je l'ai marqué. Quant à la cavalerie de Hongrie, il en pourra arriver quelques régiments à Raab vers le 7 du mois prochain, pour s'y reposer quelques jours, et ensuite marcher à leur destination en Moravie et en Bohême, qu'aucun régiment ne sait encore. Le corps de croates, pour marcher par les gorges de la Hongrie vers les frontières de la Silésie, doit réellement déjà être en mouvement, quoique d'autres en doutent. Cette incertitude, Sire, ne vient point faute d'attention, mais par l'irrésolution sans fin d'ici à donner des ordres d'un jour à l'autre, et cela en presque toutes les affaires, de quelque nature qu'elles soient, de l'aveu de tout le monde; ce qui est désolant.

Malgré tous ces préparatifs, même des subalternes qui sont au fait des expéditions, soutiennent qu'on ne fera rien; d'autres de plus haute volée et gens sensés disent à leurs amis qu'on voudrait bien n'être pas allé si avant ici, et qu'on ne savait pas comment sortir d'affaire; que le but d'ici paraissait avoir été de pousser Votre Majesté à faire quelque démarche d'agression, pour pouvoir attirer le secours des alliés, ainsi que j'en ai déjà parlé plus d'une fois; mais qu'il ne paraissait pas qu'Elle voulût sortir de Son avantage. Ce raisonnement a sans doute quelque apparence solide; mais il sera toujours bon d'être aussi sur ses gardes, sur quoi il ne m'appartient pas de rien dire de plus; car on pourrait s'étudier ici à inventer des prétextes et donner un tour d'agression aux choses où il n'y en a point. Il se répand en quelques assez bons lieux un bruit mytérieux, mais dont je ne fais pas encore grand cas, savoir que ce ne serait pas proprement l'Impératrice-Reine qui remuerait, mais qu'elle prêterait seulement ses troupes à l'Empereur, qui paraîtrait comme chef de l'Empire. On ajoute encore une nouvelle, que ce Prince insistait auprès de l'Impératrice de donner le commandement de l'armée au duc Charles son frère, mais que cette Princesse n'en veut point encore entendre parler. Les ordres pour les troupes d'Italie ne sont pas fort précis, et je n'oserais jusqu'à ce moment rien dire de positif; il ne me reste qu'à être attentif. Le maréchal Browne retourna hier à Prague, le prince Piccolomini est encore ici."

Potsdam, 7 août 1756.

J'ai reçu votre rapport du 28 de ce mois. Je vous sais bon gré des nouvelles dont vous m'avez instruit, et serai bien aise, quand vous continuerez de m'en donner encore. Je ne saurais d'ailleurs vous donner d'autres instructions que celles que le dernier courrier vous a apportées, qui remplissent tout, et au sujet desquelles j'attends avec impatience la réponse que vous me ferez. Vous remercierez honnêtement Bode.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 110. — [2] Der holländische Major August Freiherr von Bode, welcher früher in preussischen Diensten gestanden, hatte, Wien 27. Juli, den Wiedereintritt in die preussische Armee nachgesucht.

7816. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Der Herzog von Braunschweig schreibt, Braunschweig 2. August: „J'avoue que ce traité avec l'Hanovre m'embarrasse beaucoup.[1] Ce n'est pas un effet du point d'honneur qui m'en dégoûte, j'envisage les réalités dans les différences que je trouverai entre l'Angleterre et l'Hanovre. La première n'a point conclu des alliances pour la défense du pays d'Hanovre; on aurait pu se flatter des arrangements plus efficaces de sa part, au lieu que je dois craindre que ceux des Hanovriens pourraient être assez faibles; et si l'Angleterre ne prend pas fait et cause pour l'Électeur, quelle pourra être la garantie et le dédommagement que celui-ci promettra sur ce qui me pourra arriver en haine de ce traité? Je reconnais, de l'autre côté le poids des raisons alléguées qui obligent Sa Majesté Britannique d'agir ainsi pour le présent; mais s'il y avait encore moyen de faire changer de face cette affaire, j'en serais infiniment charmé. La situation est telle que je risque d'être écrasé avec l'Hanovre, et il me paraît qu'en risquant tout, je dois au moins prendre toute précaution possible.

Extrait.[2]

Il est certain que les nouvelles liaisons entre les cours de Vienne et de Versailles causent beaucoup d'ombrage à la République, tant à l'égard de la balance de l'Europe que par rapport à la cause de la religion protestante. Les gens sensés dans la République conviennent que non seulement à l'égard de ces objets, mais aussi pour la propre sûreté de l'État il serait plus que temps de sortir de la léthargie où l'on se trouve jusqu'ici, et qu'il convient plus que jamais de rester uni, de se lier même plus étroitement avec l'Angleterre et de prendre en même temps sans perte de temps les mesures convenables pour sa propre défense. Si, jusqu'ici, le succès n'a pas toujours répondu à ce désir, ou si dans le moment présent les affaires ne vont pas si vite, comme on devrait le souhaiter, et que la situation des affaires l'exige, on ne doit pas l'attribuer à un effet de faiblesse de la part de ceux qui travaillent avec ardeur au vrai bien de la République et au soutien de la cause protestante, mais il faut considérer la situation où nous nous trouvons, la constitution de ce gouvernement qui est hérissée de difficultés; il faut lutter contre les différents partis et contre l'intérêt des particuliers. La France a cajolé, depuis plus d'un an, ce pays-ci, elle a su soutenir fort à propos pour elle son parti dans la République. Je souhaiterais pouvoir dire la même chose à l'égard du bon parti; car alors je pourrais parler sur les mesures promptes et vigoureuses que la République est sûrement en état de prendre pour le soutien de la bonne cause. Les déprédations des Anglais par mer ont, entre autre, fait un tort incroyable dans ce pays-ci; la restitution des vaisseaux pris a calmé, à la vérité, tant soit peu les esprits, il y a même beaucoup d'espérance que l'on pourrait s'entendre au sujet d'un règlement par rapport à la navigation pendant cette guerre; mais les nouveaux ordres que le colonel Yorke a reçus pour insister sur l'exécution entière du traité de 1678,[3] nous reculera de nouveau dans le moment présent et donnera beau jeu au parti français, et je puis dire que je crains que ce ne soit pas le moyen de conserver ou de gagner ces gens-ci, s'il importe à la cour de Londres de les avoir."

Potsdam, 7 août 1756.

Monsieur mon Frère et Cousin. J'ai reçu les deux lettres que vous m'avez faites du 2 et du 4 de ce mois.

Votre Altesse peut être assurée que certainement on n'a rien à craindre dans cette année-ci pour les États d'Hanovre, tout ce qu'on

[1] Vergl. S. 146. — [2] Der folgende Extrait ist einer Abschrift des vorangehenden Auszuges aus dem Herzoglichen Schreiben vom 2. August angefügt. Vermuthlich entstammt der „Extrait" dem vom Herzog übersandten und an ihn zurückgeschickten Schreiben des Prinzen Ludwig von Braunschweig im Haag. — [3] Vergl. S. 190.

a conjecturé d'une entreprise des Français, étant destitué de toute vraisemblance,[1] et les nouvelles qu'on a débitées des magasins qu'ils formaient dans le pays de Liège et celui de Cologne, et qu'on a eu soin de vérifier, s'étant trouvées absolument fausses; mais, pour l'année qui vient, j'ai tout lieu de présumer que la France a pris le dessein de tenter l'entreprise sur les susdits États.

Mon idée a donc été[2] que les Hollandais fissent une augmentation en troupes à 30,000 hommes; que l'Hanovre remplît par une nouvelle levée le nombre de ses troupes, pour autant qu'on en a envoyé en Angleterre;[3] qu'on prît des engagements subsidiaires avec Votre Altesse pour fournir 5,000 hommes, qu'on en fît autant avec le duc de Gotha pour un pareil nombre de troupes; que le landgrave de Hesse-Cassel saurait fournir encore jusqu'à 8,000 hommes; que le margrave d'Anspach était obligé, en conséquence de son traité fait avec le roi d'Angleterre,[4] de donner 3,000 hommes, auxquels il faudrait ajouter encore 5,000 que le landgrave de Darmstadt offrait contre un traité de subsides à l'Angleterre,[5] et que tout cela pris ensemble composerait une armée de presque 80,000 hommes. J'ai, d'ailleurs, proposé qu'on mît cette armée sous le commandement de M. votre frère le prince Louis, et qu'on la fît marcher au Rhin ou dans le pays de Cologne, où elle serait à portée de secourir tous les pays que les Français voudraient insulter et attaquer, car, dès que cette armée sera au Rhin ou dans le pays de Cologne, elle couvrira également les États de la République et le pays de Hesse-Cassel, pourvu que le général qui la commandera en chef, évite d'engager une affaire générale, mais qu'il cherche plutôt d'amuser l'ennemi par des marches, pour faire écouler de la sorte le temps de la campagne, et qu'en s'arrangeant de cette façon je ne voyais le grand risque qu'on courrait. Il ne reste à présent qu'à voir combien on goûtera mes idées, et de quelle façon l'on s'y prendra.

Pour ce qui regarde le désir de Votre Altesse de vouloir faire préférablement son traité avec l'Angleterre immédiatement qu'avec l'Hanovre, Elle peut compter que j'en écrirai à Londres et tâcherai de faire valoir au possible les raisons qu'Elle m'en a alléguées; je ne saurais cependant Lui dissimuler que je crois que, malgré toute la bonne volonté que Sa Majesté Britannique saurait avoir de s'y conformer, elle trouvera bien des difficultés pour y réussir dans le moment présent auprès de la nation et auprès du Parlement. Car, autant que j'envisage la situation présente des affaires en Angleterre, la nation et le Parlement feront tous leurs efforts, dès qu'ils verront le pays d'Hanovre en risque d'être attaqué, mais que, pendant qu'ils ne verront pas qu'on prenne des mesures efficaces pour le soutenir, ils ne voudront rien faire.

[1] Vergl. S. 130. — [2] Vergl. S. 125. — [3] Vergl. Bd. XII, 261. — [4] Vergl. S. 67. — [5] Vergl. S. 99.

J'ai mille obligations à Votre Altesse de la communication de la lettre de Son frère le prince Louis que je Lui renvoie à la suite de celle-ci; elle m'a été intéressante à tous égards, et l'on ne saurait pas mieux penser ni aviser sur toutes les affaires qu'elle comprend, que ce digne prince le fait, aussi prié-je Votre Altesse de l'assurer toujours de mon estime véritable et de ma considération parfaite.

Il ne me reste que La supplier encore de vouloir bien remercier le baron d'Asseburg de son attention obligeante,[1] en voulant donner des preuves convaincantes de son zèle sans réserve et de ses sentiments invariables pour la bonne cause.[2]

Votre Altesse agréera, au reste, ceux de la plus parfaite amitié et d'estime que je Lui garderai à jamais, étant, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Altesse le très bon frère et cousin

Federic.

Nach dem Concept.

7817. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

Potsdam, 7. August 1756.

P. S.[3]

Bei denen jetzigen Umständen zwischen Mir und dem wienerschen Hofe scheinet es, als ob der Krieg ganz inévitable sein werde, so dass es wohl hiesigerseits eher losbrechen dörfte, als Eurer Orten. Ich habe durch Meinen Minister zu Wien die Kaiserin-Königin bei Gelegenheit derer grossen Kriegespräparatorien, so in Böhmen und Mähren gemachet werden, ganz modestement befragen lassen,[4] ob solche Anstalten gegen Mich gemachet würden, worauf Ich die vague Antwort erhalten, dass, weil die Generalaffairen in einer Crise wären, sie vor gut gefunden, ihre Mesures zu ihrer und ihrer Alliirten Sicherheit zu nehmen, welche zu niemandes Präjudiz abzieleten. Da Ich Mich mit solcher generalen Antwort nicht contentiren können, so ist Mein Minister zu Wien von Mir beordert worden,[5] nochmalen in einer Privataudienz der Kaiserin zu sagen, dass, da weder sie noch ihre Alliirten in gegenwärtigen Umständen eine Attaque von jemandem zu besorgen habe, wohl aber Ich, da Ich zuverlässig informiret wäre, wie sie mit dem russischen Hofe zu Anfang dieses Jahres offensive Mesures genommen,[6] um Mich auf einmal mit ihren Forces zu attaquiren, welches auch schon in diesem Jahre geschehen sein würde, wenn die Arrangements dazu fertig werden können, und also solches auf kommendes Frühjahr verschoben worden, die Kaiserin-Königin inzwischen starke Corps

[1] Auf Asseburg's Betreiben war das kölnische Capitel dem Erzbischof, der seine Truppen Frankreich zur Verfügung stellen wollte, entgegengetreten und hatte ihn ermahnt, neutral zu bleiben. (Schreiben des Herzogs von Braunschweig, Braunschweig 2. August.) — [2] Vergl. Bd. XI, 296; XII, 251. — [3] Das Hauptschreiben liegt nicht vor. — [4] Vergl. Nr. 7722. — [5] Vergl. Nr. 7795. — [6] Vergl. S. 114. 122. 151.

Truppen in Böhmen und Mähren nahe an Meinen Grenzen campiren liesse und Cordons von Truppen an denen Grenzen formiren lassen, als ob es im Kriege wäre, Ich also Mich berechtiget zu sein glaubete, eine kategorische Declaration von ihr zu verlangen, dass sie Mich weder in diesem noch in dem kommenden Jahre attaquiren wolle, damit Ich wisse, ob wir im Kriege oder Frieden wären, so erwarte Ich die Antwort darauf, und wenn solche nicht kategorisch und positive ist, so ist der Krieg da und gewiss inévitable.

So wie Ich urtheile, so würdet Ihr solchenfalls in diesem Jahre von denen Russen dorten nichts zu besorgen haben, künftiges Frühjahr aber glaube, dass letztere sich von dem Kriege meliren dörften. Wann die Russen alsdenn so stark, wie man glaubet, kommen sollten, dass solche mit 80 à 90,000 Mann gegen Mich agiren wollten, so kann Ich Mir nicht einbilden, dass die Leute mit dem ganzen Haufen werden nach Preussen laufen wollen; deswegen glaube Ich, sie werden ihre Forces in zwei Theile eintheilen und mit das eine Corps vielleicht gegen Preussen agiren, das andere aber der Königin von Ungarn zu Hilfe gegen Schlesien schicken wollen. Letzteres Corps, glaube Ich, würden sie durch Polen schicken und, um die Türken nicht zu allarmiren, es lieber gegen die preussischen als gegen die türkischen und ungrischen Grenzen herumschicken wollen, also glaube, dass es etwa in der Gegend von Grodno marschiren würde.

Die Art, wie sie durch Polen marschiren, ist, dass sie ihr Corps in Divisions eintheilen und dass sie bei denen Polnischen von Adel und Magnaten es voraus bestelleten, um Magazine zu haben, wenn sie hinkommen. Gesetzten Falls dieses geschehen sollte, weil Ich nicht zum voraus wissen kann, was sie thun wollen, wie es denn auch geschehen kann, dass sie gar nicht gegen Preussen agiren, sondern nur nach Schlesien durchschicken wollen, und Ihr denn, wenn sie solchen Marsch tentirten, nichts vor Euch stehen hättet, so könntet Ihr leicht Husaren oder Dragoner hinschicken, um auf eine von ihren Divisionen zu fallen und solche zu ruiniren oder zu dispersiren. Es müsste aber alsdenn solches Corps Husaren und Dragoner durch Infanterie souteniret werden, um selbigem den Rücken frei und sicher zu halten. Ihr könnet auch wohl den Obristen von Malachowski einmal deshalb derer Orten nach Grodno schicken, um sich die Gegenden bekannt zu machen und die Polen kennen zu lernen, auch zu wissen, wie viel Märsche man dahin habe. Fände auch solches Euer Corps keine Gelegenheit, sie zu attaquiren, so könnte solches doch ihre Magazins ruiniren, welches sie sehr in Confusion bringen würde, wenn nur eines von beiden anginge.

Ich mache Euch auch bekannt, dass Ich dem Generalfeldmarschall Grafen von Schwerin das völlige Commando in Schlesien gegeben habe,[1] so lange Ich nicht Selbst hinkomme. Wenn Ihr also es nöthig

[1] Vergl. Nr. 7796.

finden werdet, mit ihm zu correspondiren, so könnet Ihr in Chiffres an ihn schreiben, weil Ich demselben den Chiffre, so Ihr mit Mir habet, communiciren lassen.

Friderich.

Nach dem Concept.

7818. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Potsdam, 7. August 1756.

Podewils und Einckenstein überreichen, Berlin 6. August, ein Schreiben des hannoverschen Geheimrathspräsidenten von Münchhausen, d. d. Hannover 1. August: „Il assure . . . qu'on lui mandait de Vienne qu'on y attribuait les grands préparatifs de guerre que l'Impératrice-Reine fait faire dans ses États, uniquement aux mesures que Votre Majesté a cru devoir prendre pour Sa défense, et . . . que le Roi son maître lui avait fait adresser un ordre, pour nous informer que ce Prince espérait que Votre Majesté, pour le maintien de la tranquillité en Allemagne et pour Ses propres intérêts, ne voudrait pas fournir à la cour de Vienne l'occasion de commencer les hostilités; qu'Elle aimerait mieux la venir voir, pour lui opposer alors Ses forces; que tous les avis que Sa Majesté Britannique avait eus des desseins actuels de ladite cour, portaient unanimement qu'elle n'épiait qu'une pareille occasion pour dégainer, et qu'elle pouvait alors compter sur l'assistance de la Russie, au lieu que celle-ci, dans le cas où il plairait à Votre Majesté de Se tenir simplement sur la défensive, resterait, selon toutes les apparences, tranquille et ne se laisserait pas entraîner en faveur de l'Impératrice-Reine."

Sie können ihm sehr poliment antworten und wegen der Umstände die erste und zweite Dépêche an Klinggräffen nebst der Antwort, so die Königin gegeben, communiciren und mit modesten Terminis begleiten und deduciren, dass die Schuld also gar nicht an Mir läge, und Ich die letztere Antwort erwarten müsse.

Podewils und Einckenstein berichten, Berlin 6. August, über ein Schreiben des hannoverschen Ministeriums,[1] mit der Nachricht, dass der hannoversche Geheimrath von Wallmoden an verschiedene deutsche Höfe gesandt worden sei: „afin de les prévenir contre les desseins dangereux de la cour de Vienne de soulever contre Votre Majesté et le roi d'Angleterre tous les cercles de l'Empire."

Ist sehr gut.

Mündliche Resolutionen. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

[1] Das Schreiben ist undatirt. Da es, ebenso wie dasjenige des Präsidenten von Münchhausen den Vermerk „Präsentatum 3. August" trägt, ist es wahrscheinlich gleichfalls am 1. August von Hannover abgegangen.

7819. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM GROSSBRITANNISCHEN MINISTER MITCHELL.

Berlin, 7. August 1756.

Mitchell berichtet an Holdernesse, Berlin 12. August, über eine am 7. August zu Berlin vom Könige ihm gewährte Audienz:[1] „I acquainted [the King of Prussia] with the orders His Majesty had been pleased to give to his ambassador at Constantinople concerning Monsieur de Varenne,[2] and he seemed well pleased with this mark of attention and friendship on the part of His Majesty . . .

I have in obedience to His Majesty's commands delivered to the King of Prussia the written answer to the *Mémoire Raisonné*,[3] and, at the same time, I acquainted him with the grounds of hope, that His Majesty still had of succeeding at the court of Petersburg; to which he answered he wished His Majesty might not be disappointed, but he feared there was nothing to be done there, that, whether the French negociations succeeded or not, that court was lost to us, as it was certainly under the influence of the court of Vienna.

I shewed the King of Prussia the intelligence from Compiègne of the 17th July. He said he believed it had no foundation, that, by the disposition of the French troops, he thought it impossible that they could march an army into Germany this year, that besides there were no magazins prepared in the countries they were to pass through . . .

The accounts from Turkey, by the way of Poland,[4] say that the new Grand-Vizier is jealous of the late alliance between Vienna and France . . . . The King of Prussia thinks that this disposition of the

[1] Vergl. Nr. 7807. 7827. — [2] Vergl. Bd. XII, 470. — [3] Mitchell war beauftragt, im Namen seines Hofes dem Könige von Preussen die folgende Antwort auf das Mémoire raisonné (vergl. Bd. XII, 472) zu überreichen: „Quoique le roi de la Grande-Bretagne n'ait jamais douté de la fermeté et de la fidélité de Sa Majesté Prussienne dans l'exécution des engagements présents entre les deux cours, Sa Majesté a observé avec un plaisir bien sensible avec quelle force les sentiments du roi de Prusse à cet égard ont été confirmés dans le mémoire raisonné qui a été communiqué au sieur Mitchell, et par lui transmis à sa cour par le dernier courrier. Le Roi n'a pas vu avec moins de satisfaction, par ledit mémoire, que Sa Majesté Prussienne est disposée et souhaite même d'entrer avec le Roi dans des mesures ultérieures, telles que la présente situation critique des affaires de l'Europe paraît exiger. Le papier susmentionné donne de la crise actuelle une idée vraie et complète, qui ne laisse rien à désirer; et Sa Majesté Prussienne aura déjà appris par le ministre du Roi à Berlin qu'il y a une exacte conformité d'opinion entre les deux cours sur les moyens de frustrer les desseins de leurs ennemis communs. Le sieur Mitchell aura ordre de s'expliquer plus en détail sur les différents objets que le mémoire raisonné renferme. En attendant, le roi de la Grande-Bretagne n'a pas voulu laisser passer cette occasion de témoigner sa sensibilité à la cordialité et à la vigueur avec lesquelles le roi de Prusse s'est expliqué; et ce Prince peut compter que le Roi est tout-à-fait déterminé d'agir avec cette fermeté et cette harmonie avec Sa Majesté Prussienne par lesquelles seules les deux rois pourront résister aux efforts unis de tant d'ennemis." — [4] Vergl. Nr. 7812.

Grand-Vizier may be improved — without giving jealousy to Russia — to prepare the Porte to be ready to act, in case a rupture should ensue.“

Bezüglich der Meldung Knyphausen's, dass der Hof von Versailles Spaniens sicher zu sein glaube,[1] hat der König geäussert: „He will not believe [it], till the abbe Bernis sets out for Madrid[2] . . . he hopes the Spanish ministers have been acquainted, by the English ambassador, that at Vienna it had been openly avowed that Monsieur de Rosenberg's errand to Spain was to overturn the ministry.[3]

The King of Prussia has good intelligence that some late motions of the King of Sardinia had given uneasiness to the courts of Vienna and France;[4] this disposition, he says, of the King of Sardinia should be encouraged, for purposes that are equally obvious and useful.

Mitchell berichtet an Holdernesse, Berlin 12. August (secret): „. . . When I delivered to the King of Prussia the written answer to the *Mémoire Raisonné*, he said he had no doubt of our good intentions, but wished that we were a little more active, and did not lose time. I represented to him the multiplicity of objects that divided the attention of the King's ministers at this time, and took the liberty to add that, as his ideas had been so much approved of by His Majesty and his ministers, I hoped he would continue to suggest his thoughts in the same free manner he had hitherto done. He was so good to promise he would, and accordingly, last Tuesday, the 10th, I received the paper marked B. from Count Podewils[5] . . .

As to the Dutch, he wishes that nothing was done to sour or disgust them, and he fears that our claiming at this time the stipulations of the treaty of 1678[6] will do harm. He thinks the great and only point to be pushed at present, is the augmentation of their troops, which once gained, alliances may then be formed.

He has several times said he wished we would take care of ourselves, by making such alliances as may be really useful, *pour moi je ne vous serai point à charge*, and lately he added, that he perceived there was still in England a hankering after the old system, though it existed no more, and that Kaunitz had been insolent enough to say, if England succeeded to debauch Russia from the court of Vienna, the family upon the throne might suffer for it.[7]

With regard to an invasion of his Majesty's kingdoms, he looks upon it as a wild and romantic scheme, which can never succeed, un-

[1] Vergl. Nr. 7811. — [2] Vergl. Bd. XII, 515. — [3] Vergl. S. 182. — [4] Vergl. S. 193; Bd. XII, 285. — [5] Nr. 7821. — [6] Vertrag zwischen England und den vereinigten Niederlanden, Westminster 3. März 1678, nach welchem diese auf Requisition Englands 20 Linienschiffe und 6000 Mann stellen sollen, England auf Requisition Hollands 20 Linienschiffe und 10,000 Mann zu stellen hat. Vergl. Martens, Guide diplomatique (Berlin-Paris 1801) tom. I, 542; Collection of treaties (London, Debrett 1785) tom. I, 213. — [7] Vergl. S. 144.

less there was a party within to favour the invaders; that, however, it will be proper to look narrowly after the known enemies to the government, and to inquire about the English connections of the Marshal Belle-Isle,[1] so much boasted of in France.

If the Empress-Queen gives a fair and favourable answer to his last demand, he thinks he can secure the peace of Germany for this year and the next . . ."

Nach den Ausfertigungen im Public Record Office zu London.

7820. AN DEN GENERALLIEUTENANT FREIHERRN VON KYAU IN KANTONIERUNGSQUARTIER BEI OBER-GLOGAU.

Kyau berichtet, Ratibor 2. August, nach eingehenden Mittheilungen über österreichische Kriegsvorbereitungen in Mähren: „Die längs der österreichischen Grenze angestellte Husarenpostirungen halten sich geruhig. Ich habe daher dem Obristlieutenant Werner . . . aufgegeben, keine andere als nur sehr schwache, aber um so öftere Patrouilles sich längst der Grenze kreuzen zu lassen, und gegenmässig das österreichische Territorium bei grösster Strafe nicht zu betreten."

Potsdam, 8. August 1756.

Ich will, dass Ihr nur sogleich Eure behörige Feldequipage machen und darauf zu dem Rochow'schen Regimente abgehen, auch bei solchem, da es nach der Gegend Liegnitz vorzurücken beordert worden,[2] bleiben sollet, bis Ich weiter disponiren werde. Dabei Ich Euch bekannt mache, wie gedachtes Regiment an die Ordres des Generallieutenant von Lestwitz, so zu Liegnitz sein wird, verwiesen worden ist. Die gewöhnliche Equipagegelder werden Euch von Berlin aus durch den Geheimen Rath Köppen hiernächt übermachet werden.

Sonsten habe Ich Eure beide unterm 2. dieses Monats an Mich erlassene Schreiben richtig erhalten, und danke Euch für die darin gegebenen Nachrichten, approbire auch sehr die Instructiones und Ordres, so Ihr dem Obristlieutenant von Werner, Wechmar'schen Regiments, gegeben habet.

Friderich.

Nach dem Concept.

7821. MÉMOIRE REMIS AU MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE MITCHELL A BERLIN.

[Potsdam, 9 août 1756.][3]

Par les nouvelles qui nous reviennent, il paraît assuré que la France veut tenter encore cette année une descente sur les trois royaumes britanniques. Il faut espérer que les bonnes mesures qu'a prises

[1] Vergl. S. 192 Anm. 1. — [2] Vergl. Nr. 7808. — [3] Eine Abschrift der von Podewils Mitchell übergebenen Ausfertigung (vergl. S. 190) trägt von Podewils' Hand den Vermerk „Copie d'un mémoire remis au sieur Mitchell par les ordres de Sa Majesté le 9 août 1756".

le gouvernement anglais, feront échouer cette expédition. On sait que l'escadre du bailli de Conflans est de 13 vaisseaux de ligne, auxquels se doivent joindre 12 de l'escadre de Brest, le tout faisant 25 vaisseaux. Comme l'on sait que la flotte anglaise de La Manche est bien supérieure à celle des Français, que les meilleurs amiraux la commandent, qu'ils sont avertis des desseins de leurs ennemis et qu'ils pourront les ruiner, on croit pouvoir être en repos sur cet article. Cependant, on prie le ministère de ne point négliger l'avis qu'on leur a donné d'intelligences secrètes que le maréchal de Belle-Isle a en Angleterre, et qui, si elles sont telles que les Français les débitent sous main, seraient capables de mettre le roi d'Angleterre dans de terribles embarras.[1]

Les affaires de terre ne sont pas dans un moindre état de crise. La Prusse a communiqué à la cour de Londres en quels termes elle se trouve avec l'Impératrice-Reine. Selon toutes les meilleures nouvelles de Vienne, la rupture paraît inévitable. On s'en rapporte d'ailleurs à la réponse de la cour de Vienne qui décidera de la paix ou de la guerre, et qui sera communiquée fidèlement à Sa Majesté Britannique, de même que tout ce qui se passera ultérieurement.

L'on peut prévoir que les troubles de l'Allemagne et peut-être l'expédition des Français, manquée sur l'Angleterre, obligeront la France

[1] In dem Nachlass Mitchell's im British Museum findet sich — abschriftlich — folgendes Schreiben: „Sire. Comme je ne suis nullement dans le secret, ni n'aie rien plus à faire avec aucun parti en Angleterre, ce que j'ai appris, n'était que par hasard et très imparfaitement.

J'ai vu une lettre du maréchal de Belle-Isle à M. de Chavigny en février 1755, où il dit »il y aurait un bon coup à faire par les amis et les correspondances que je me suis menagé quand j'étais en Angleterre« (vergl. Bd. III, 399; IV, 407). Depuis, j'ai su qu'il y avait une correspondance entre des gens en Angleterre et les ministres de France, que, sur l'arrivée des Hanovriens et Hessois (vergl. Bd. XII, 508), ces Anglais disaient que les 20,000 hommes ne suffisaient plus, qu'il en fallait davantage: on me dit aussi qu'il n'y avait pas un seul jacobite dans le secret, que c'était le parti republicain. Je suis assez porté à croire que c'est quelque brouillon ambitieux qui veut tromper la France, mais s'il y réussit et que les Français peuvent passer 30,000 hommes, le pays est perdu et ruiné à jamais. La France n'a pas besoin dans cette année de ses forces de terre, elle pourrait fort bien risquer 30,000 hommes. Je crois le parti jacobite peu à craindre, ceux d'entre eux que j'ai connus, sont revenus de l'erreur; il n'y a que dans les montagnes d'Écosse, où on pourrait séduire encore quelques-uns par l'appât de l'or.

Je prie Votre Majesté de ne pas laisser savoir d'où vous vient ces avis, le Roi, votre oncle, ne douterait pas que mon intention était de lui remplir l'esprit de soupçons mal fondés; je ne suis que rebelle, je ne suis ni faux ni fripon; je voudrais vous servir, Sire, et ma patrie en même temps; je ne connais point d'autre parti."

Ohne Zweifel bezieht sich die obige Aeusserung des Königs auf dieses an Mitchell abschriftlich übergebene Schreiben; wahrscheinlich ist es in der Audienz vom 7. August (vergl. Nr. 7819) dem Gesandten vom Könige eingehändigt worden. — Der Verfasser des Schreibens scheint Lord Marschall zu sein, der seit Mitte Juli in Potsdam zum Besuch des Königs weilte. Auf ihn, den ehemaligen Gesandten in Paris und damaligen Gouverneur von Neuchâtel, deutet unter anderem auch das Schreiben Belle-Isle's an den französischen Gesandten in der Schweiz, Theodor von Chavigny.

de transporter l'année qui vient la guerre sur le continent, ce qui doit donner la plus grande attention aux cours de Londres et de Berlin, pour n'être point prises au dépourvu de ce côté-là.

On se rappellera sans doute qu'on avait proposé de faire une alliance avec la république de Hollande et de l'encourager en même temps de se mettre dans une situation plus respectable qu'elle ne se trouve à présent. Puisque donc les deux cours sont également intéressées à cet objet, l'on se persuade que le moyen le plus efficace d'y parvenir, serait d'instruire les ministres des deux couronnes[1] du dessein qu'elles ont de faire une alliance défensive avec la République, de la porter à faire une augmentation de 30,000 hommes de troupes de terre, et, par rapport à l'Angleterre, d'exiger le secours d'un nombre de vaisseaux etc.[2] Que l'on ne gênerait point ces ministres, quant au choix des moyens qu'ils jugeront à propos d'employer pour cette fin, mais que ce serait à eux de se concerter avec les Hollandais bien intentionnés pour arranger leur plan sur leurs avis et pour le mettre de concert en exécution. Il est à croire que des personnes qui voient par leurs yeux, qui savent la façon de penser de la nation où ils se trouvent, et qui se servent de la boussole de gens bien intentionnés pour se guider, réussiront infailliblement dans leurs desseins.

On a appris par un émissaire, revenu de la Lombardie, que les Autrichiens et les Français y sont extrêmement attentifs aux mouvements du roi de Sardaigne. Ceci fait croire que, si ce Prince débitait simplement la nouvelle de quelque augmentation dans son militaire — quand même il ne le ferait pas — cela tiendrait les troupes autrichiennes de la Lombardie et les troupes françaises du Dauphiné et de la Provence en échec et produirait ce bien que ce serait autant moins d'ennemis à craindre pour l'Allemagne.

Il résulte de toutes les nouvelles qui viennent de Pétersbourg, que le Grand-Chancelier aura peut-être assez de crédit pour empêcher la conclusion d'un traité entre sa maîtresse et la France, mais il paraît sûr qu'ils se mêleront de la guerre que la reine de Hongrie veut faire à la Prusse. Dans cette situation, l'Angleterre n'a aucune espèce de secours à attendre de la Russie, elle apprendra même que la Russie fera la guerre aux alliés de l'Angleterre, ce qui fait penser que, si les subsides destinés pour cette cour étaient répandus à Brunswick, Cassel, Gotha et chez le prince de Darmstadt, l'Angleterre en retirerait dans la crise présente un avantage plus réel pour la défense des États d'Hanovre.

On a fait un calcul par lequel il est clair — l'augmentation et l'alliance conclue en Hollande — que le roi d'Angleterre pourra disposer dans l'Empire d'une armée de près de 80,000 hommes. Ce sont des efforts, il est vrai, qui tomberont sur le gouvernement anglais; mais

[1] Vergl. Nr. 7831. — [2] Vergl. S. 190.

les Français en feront-ils moins? On est sûr qu'ils craignent la guerre de terre,[1] d'une part par la dépense immense que leur coûtent leur flotte et cette armée dont l'entretien serait très coûteux, d'autre part par des raisons de cour et des intérêts particuliers de certaines personnes[2] qui craignent que, la guerre étant sur le continent, le roi de France ne voulût encore se présenter à la tête de ses armées; mais, malgré ces raisons que l'on vient d'alléguer, il n'est pas douteux que, si la France essuie un grand échec sur mer, elle ne reprenne ses desseins sur l'électorat d'Hanovre, à quoi elle est excitée par la cour de Vienne, qui, désirant les troubles de l'Allemagne, n'épargnera rien pour y embarquer la France le plus avant qu'elle pourra.

On se rappelle à cette occasion qu'il avait été fait mention de la Porte Ottomane dans le dernier mémoire,[3] et comme il paraît que la délicatesse de Sa Majesté Britannique serait blessée des insinuations que le sieur Porter pourrait faire à Constantinople contre la cour de Pétersbourg, il paraît qu'il y aurait un autre chemin à prendre par lequel on parviendrait à la même fin, qui serait de représenter au Grand-Visir tout le danger qui résulte pour l'Empire Ottoman de l'étroite alliance qui subsiste actuellement entre la cour de Vienne et celle de France,[4] et au cas que la guerre survînt en Allemagne, on pourrait y ajouter que ce serait le moment propre pour les Turcs de profiter de cet évènement, pour les mettre à l'abri des suites funestes que cette alliance pourrait leur causer. Il serait à souhaiter qu'après tous les ménagements et tous les bons procédés que la cour de Londres a eus pour celle de Pétersbourg, elle pût y faire quelques progrès; mais il paraît que ce sera peine perdue.

On ajoute encore une réflexion à ceci, soumettant le tout aux lumières supérieures de Sa Majesté Britannique, c'est que, voyant que le nouveau triumvirat formé en Europe, bien loin de conserver quelque ménagement pour ses anciens alliés, s'achemine tout droit à l'exécution de ses dangereux projets, il paraît juste que l'Angleterre et la Prusse, bien loin de se laisser amuser par eux, travaillent avec la même vigilance pour s'y opposer. Les anciens systèmes ne sont plus; ce serait vouloir courir après une ombre que les vouloir rétablir. Il y a des engagements trop forts qui lient à présent ces puissances dictatrices du sort des rois; il ne reste aux puissances qui veulent s'opposer à leur tyrannie et aux proscriptions qu'elles méditent, qu'à former un système nouveau de leur côté, pour qu'un nouvel équilibre se forme en Europe et que la force puisse réprimer la violence et rompre des desseins pernicieux à tous ceux qui aiment leur patrie, leur liberté et le bien de toute l'Europe.

Nach dem eigenhändigen Concept; übereinstimmend mit der an Mitchell übergebenen Ausfertigung im Public Record Office zu London.

---

[1] Vergl. Bd. XII, 508. — [2] Vergl. S. 62. — [3] Vergl. Bd. XII, 474. — [4] Vergl. S. 180. 189.

7822. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A BAIREUTH.

[Potsdam], 9 [août 1756].

Ma très chère Sœur. J'ai très bien reçu les deux lettres que vous avez la bonté de m'écrire, la première du 26, l'autre du 30 de juillet. Je voudrais bien, si je le pouvais, défendre à votre imagination de vous inquiéter. Tous ces grands fantômes qui vous effraient, ma chère sœur, brilleront beaucoup dans les gazettes. Dans le fond, ils ne sont pas fort à craindre, et vous verrez que la montagne, en enfantant, accouchera d'une souris. Ni tout le bien, ni tout le mal que l'on prévoit, n'arrive; il faut tranquilliser son esprit et attendre l'évènement, et lorsque l'on est acteur, travailler avec vigilance, penser lentement et exécuter avec vivacité; et alors on trouve le moyen de déranger les plus dangereux projets. Ne soyez point en peine pour moi; je crois la guerre inévitable, j'attends le dernier mot de la reine de Hongrie:[1] ce sera elle qui choisira de la paix ou de la guerre, ce qu'elle jugera le mieux lui convenir.

Les affaires de Suède ne sont pas tout-à-fait aussi désespérées que vous le croyez, mais elles ne laissent pas que d'être très mauvaises. Je ne saurais excuser la conduite de ma sœur,[2] elle met dans toutes ses actions trop de hauteur jointe à beaucoup d'imprudence. Si elle continue encore de ce train, on pourrait fort bien la renvoyer de Suède.[3]

Adieu, ma chère sœur, je vous embrasse mille fois, en vous conjurant de vous tranquilliser par amitié pour un frère qui vous adore, et qui ne cessera d'être, ma très chère sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

7823. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 8. August, dass er dem mündlichen Befehle des Königs gemäss, bei dem englischen Gesandten die Frage der Abberufung des holländischen Gesandten Grafen Gronsfeld[4] in Anregung gebracht habe. Mitchell hat geantwortet: Er habe zwar mit dahin gehenden Insinuationen im Haag warten wollen, bis die englische Partei daselbst die Oberhand erlangt haben würde: „Mais que, voyant que cette affaire tenait à cœur à Votre Majesté et qu'Elle serait bien aise d'être débarrassée de ce ministre le plus tôt possible, il al-

Potsdam, 9. August 1756.

Recht gut. M. Mitchell'n obligeant zu danken.

[1] Vergl. Nr. 7795. — [2] Vergl. S. 154. 155. — [3] Vergl. S. 173. — [4] Vergl. S. 159; Bd. XII, 469.

lait en écrire par la première poste à sa cour, pour l'engager à faire agir pour cet effet la Princesse-Gouvernante, et qu'en même temps il en écrirait aussi au sieur Yorke, pour le prévenir là-dessus."

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7824. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Potsdam, 10. August 1756.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 9. August, Plotho habe gemeldet,[1] dass der Baron Teuffel die Absicht gehabt, von Neuem die schärfsten Klagen gegen den König von Preussen vor den Reichstag zu bringen. Um zu verhüten, dass auf diese Weise die im Gange befindliche Unterhandlung[2] zum Scheitern komme, habe Plotho am Vorabend der Reichstagssitzung den Ausgleichsvertrag mit dem Baron Teuffel unterzeichnet . . . Die Minister bringen die Artikel desselben zur Kenntniss des Königs . . . „Dans le VII article Votre Majesté promet de ne pas s'opposer, si le Duc jugeait à propos de rechercher la confirmation de l'Empereur sur cet accommodement, aussi bien que la garantie de l'Empire, s'il le trouvait nécessaire."

Absolument pas!

Die Minister schliessen: „Nous attendons dans la plus profonde soumission si Votre Majesté voudra ratifier cette convention, eu égard à la situation critique des affaires . . ."

Sie können es unterschreiben, aber Ich werde es nicht ratificiren.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs. Die Worte „Absolument pas" eigenhändig in margine des Ministerialberichts.

7825. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 10. August 1756.

Ew. Excellenz melde wegen des in beigehendem Paquet Postsachen zurückkommenden Berichtes der mecklenburgischen Sachen[3] halber hierdurch gehorsamst, wie zuforderst von dem Herrn von Plotho wegen des zwischen ihm und dem p. von Teuffel verabredeten und eventualiter gemachten Vergleiches nichts immediate vorher gekommen ist und dieses auch die Ursache ist, worum des Königs Majestät Sich aus dem an Ew. Excellenz geschickten Bericht nicht allerdings finden können und in den Gedanken gestanden, dass vorgedachte beide Minister unter

[1] Der Bericht liegt nicht vor. — [2] Vergl. S. 43; Bd. XII, 485. 486. — [3] Nr. 7824.

sich die Niederschlagung der odiosen Sache concertiret hätten und es dabei auf ein Présent vor den p. von Teuffel ankommen würde. Inzwischen, da des Königs Majestät den heutigen obgedachten Bericht mit aller Attention Selbst gelesen haben, ist es alles recht gut gegangen, bis auf den Articul von der Kaiserlichen und des Reichs-Garantie,[1] welcher aber von neuem dem Fass den Boden ausgestossen und verursachet hat, dass das Kind nochmalen mit dem Bade verschüttet worden ist. Ich habe mir die Freiheit nehmen wollen, diesen kleinen Umstand Ew. Excellenz zu melden, damit Dieselbe von der Ursache der auf Befehl beigesetzten Resolution informiret sein möchten.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

7826. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 10. August 1756.

Ich nehme mir die Freiheit, Ew. Excellenz dasjenige im Vertrauen zu communiciren, was der Resident Reimer über das Sujet des englischen Capitän Lambert geantwortet hat,[2] welches Schreiben von Ew. Excellenz mir hiernächst ganz gehorsamst zurück erbitte.

Inzwischen soll ich auf Sr. Königl. Majestät Befehl Ew. Excellenz melden, wie Dieselbe mit dem englischen Minister Herrn Mitchell gelegentlich sprechen möchten, ob er nicht gedachtem Capitän Lambert nur einen Pass, und zwar als einem Reisenden oder Passagier, geben wollte,[3] davon dieser zu einer Reise nach Petersburg Gebrauch machen könnte.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

7827. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 10 août 1756.

Vous direz au duc de Newcastle de ma part, en accompagnant ceci avec un compliment convenable, combien j'avais été sensible à la façon dont il avait bien voulu s'expliquer à mon égard,[4] et en l'assurant de l'estime la plus distinguée que j'avais toujours eue pour sa personne et pour ses grandes mérites; vous ajouterez qu'après cette heureuse harmonie qui régnait à présent entre Sa Majesté Britannique et moi, j'espérais que nous aurions toujours lieu d'être contents l'un de l'autre; que je ne saurais que de me louer extrêmement des procédés du ministère, et que je ferais tout pour la défense des États du Roi

[1] Vergl. S. 119. 135. — [2] Bericht Reimer's, Danzig 4. August. — [3] Vergl. Nr. 7800. — [4] Die von Mitchell am 7. August dem Könige auf das Mémoire raisonné übergebene Antwort, von welcher Holdernesse Michell in London Kenntniss gegeben hatte (Michell's Bericht vom 27. Juli).

leur maître, autant que la situation et les circonstances où je me trouvais, me le permettraient jamais.

Après ceci, je veux bien vous dire pour votre direction que la situation où mes affaires se trouvent ici, est très critique, de sorte qu'il ne nous faut que d'avoir la réponse de l'Impératrice-Reine à la demande que mon ministre à Vienne lui doit faire, et dont je vous ai déjà communiqué le précis,[1] pour savoir si nous aurons la guerre ou conserverons la paix. Mais, par ce qui m'est revenu par des lettres de Vienne[2] du langage que la cour y tient et des préparatifs de guerre qu'on y pousse à toute outrance, je ne dois guère augurer favorablement de cette réponse, et alors la guerre sera inévitable et la cour de Vienne m'y forcera malgré moi; car si elle ne la respire pas et que ses sentiments sont aussi pacifiques qu'elle les affecte, il ne lui coûtera que de s'expliquer clairement là-dessus dans la réponse que j'en attends.

Toutes les nouvelles que je reçois de France, ne parlent que de la résolution qu'on y a prise d'attaquer les îles britanniques,[3] et des préparatifs qu'on y fait pour mettre ce projet en exécution. J'espère aussi que les ministres anglais prendront leurs précautions et tiendront les flottes et tout prêt pour déranger un dessein si pernicieux.

Quant aux négociations entre moi et la cour où vous vous trouvez, comme ce serait trop ample de récapituler ici tout ce dont je me suis entretenu avec le sieur Mitchell à l'occasion des dépêches qu'il a reçues par son dernier courrier,[4] je me borne seulement à vous dire que j'ai communiqué par écrit au sieur Mitchell[5] toutes mes idées de ce que, selon moi, il faudrait faire dans la conjoncture présente. Comme ce ministre ne manquera pas d'en informer sa cour, vous observerez seulement de dire aux ministres, quand l'occasion se présentera, que j'étais bien éloigné de leur prescrire quelque chose au moyen de cela, mais de leur communiquer uniquement ma façon de penser sur ces sujets et de leur ôter toutes fausses idées que des mal intentionnés leur voudraient inspirer, laissant au reste tout à leur pénétration.

Nach dem Concept. Federic.

7828. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Potsdam, 10 août 1756.

Votre rapport du 30 de juillet m'a été rendu, au sujet duquel je ne saurais que vous réitérer ce que je vous ai déjà ordonné par mes lettres antérieures,[6] savoir que, pour ôter toute illusion à ma sœur qui l'empêche apparemment de voir les dangers éminents où elle s'expose, vous devez lui faire parvenir des billets, non signés de vous, pour

[1] Vergl. S. 162. — [2] Vergl. Nr. 7815. 7830. — [3] Vergl. S. 179. — [4] Vergl. Nr. 7819. — [5] Vergl. Nr. 7821. — [6] Vergl. S. 119. 172.

l'avertir naturellement de ce qui se passe à son égard et des inconvénients affreux où elle s'expose, à moins qu'elle ne change de façon d'agir, qui la ruinera sans ressource, et ne se tranquillise et use de modération, sans se mêler plus de rien.

Federic.

Nach dem Concept.

7829. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A COMPIÈGNE.

Potsdam, 10 août 1756.

La dépêche que vous m'avez faite du 29 de juillet, m'a été fidèlement rendue. Quant à la négociation qui est sur le tapis entre les cours de Versailles et de Pétersbourg, j'en suis présentement à peu près au fait.[1] La commission dont le sieur Douglas est chargé,[2] roule principalement sur les moyens de rétablir une bonne correspondance entre les deux cours, et il ne s'agit pas dans le moment présent de prendre d'autres engagements entre elles. Douglas ne se trouve muni d'aucun plein-pouvoir pour cet effet, et toute sa négociation n'aboutira vraisemblablement qu'à l'envoi réciproque de quelques ministres, de sorte qu'on négociera, mais qu'il n'en aboutira grande chose, au moins à ce que je crois.

J'ai appris d'ailleurs[3] que le comte d'Aubeterre à Vienne va faire un voyage en France; à ce qu'il dit, ce n'est que sur ses affaires particulières qu'il entreprend ce voyage, et qu'il en irait retourner dans le mois de janvier, quoique d'autres présument que, selon les arrangements qu'il fait, il y avait toute l'apparence qu'il ne reviendra pas. Quant à moi, je crois qu'il saurait être chargé par la cour de Vienne de quelques commissions qui ne sauront point être avantageuses à mes intérêts; c'est pourquoi je vous en avise, afin que vous employiez toute votre adresse pour savoir en quoi ses commissions consistent, et quel succès elles auront.

Pour ce qui regarde mes propres affaires, il faut bien que je vous dise qu'elles sont encore dans la même situation critique. Je vous ai déjà fait informer de la réponse vague et équivoque que j'ai eue de la Reine-Impératrice à la demande que je lui ai fait faire relativement à ses armements extraordinaires sur mes frontières;[4] je me suis vu obligé par là de revenir à la charge en ordonnant à mon ministre de lui demander une autre audience particulière,[5] pour lui dire que, dans la situation présente des affaires, l'importance en exigeait des explications plus claires, que ni les États de la Reine-Impératrice, ni ceux de ses

[1] Das Folgende auf Grund einer Mittheilung des durch Berlin reisenden holländischen Gesandten Swart in Petersburg an den preussischen Geheimrath Warendorff, den ehemaligen preussischen Minister in Petersburg (vergl. Bd. VII, 423; VIII, 590). Vergl. auch S. 202. — [2] Vergl. Bd. XII, 513. — [3] Bericht Klinggräffen's, Wien 31. Juli. Vergl. Nr. 7830. — [4] Vergl. Nr. 7722. 7795. — [5] Vergl. Nr. 7795.

alliés n'étaient menacés d'aucune attaque, mais bien les miens, que, pour ne lui rien dissimuler, on m'avait informé, d'une manière à n'en pas douter, qu'il y avait un concert pris entre elle et la cour de Pétersbourg de m'attaquer inopinément, celle de Russie avec 120,000 hommes et l'Impératrice-Reine avec une armée de 80,000 combattants;[1] que ce projet, qui devait se mettre en exécution dès le mois de mai de cette année, avait été différé à cause que les troupes russes avaient manqué de recrues, leur flotte de matelots et la Livonie de blés pour les nourrir, et que les deux cours étaient convenues de ne remettre les choses que jusqu'au printemps qui vient. Et, comme il me revenait que l'Impératrice rassemblait ses forces principales en Bohême et en Moravie, que les troupes campaient à peu de distance de mes frontières, qu'on faisait des amas considérables de munitions de guerre et de bouche, que l'on tirait des cordons de troupes irrégulières le long de mes frontières, comme si nous étions en pleine guerre, je me croyais en droit d'exiger de l'Impératrice une déclaration formelle et catégorique, consistant dans une assurance verbale ou par écrit qu'elle n'avait aucune intention de m'attaquer ni cette année-ci, ni l'année qui vient; soit que cette déclaration se fasse par écrit ou verbalement en présence des ministres de France et de l'Angleterre, que cela m'était égal et dépendait du bon plaisir de l'Impératrice; qu'il fallait savoir si nous sommes en guerre ou en paix, j'en rendais l'Impératrice l'arbitre; si ses intentions étaient pures, que c'était le moment de le mettre au jour, mais que, si on me donnait une réponse en style d'oracle, incertaine et non concluante, l'Impératrice n'aurait qu'à se reprocher les suites qu'attirerait la façon tacite dont elle me confirmerait les projets dangereux qu'on avait formés contre moi, et que j'attestais le Ciel que j'étais innocent des malheurs qui s'ensuivraient. Voilà toute la dépêche que j'ai faite à ce sujet à mon ministre à Vienne, dont aussi j'ai fait faire communication au marquis de Valory.[2] C'est, à présent, la réponse de la Reine-Impératrice que j'attends, et qui décidera de la paix ou de la guerre.

Au surplus, j'appréhende fort que tout ceci ne plaise pas aux Français, après qu'ils se sont une fois livrés dans les mains des Autrichiens et pleins de prévention contre moi.

Au reste, on dit que le maréchal de Belle-Isle avait des intelligences secrètes en Angleterre.[3] Comme ceci est un peu scabreux, je vous saurais un gré particulier si vous pouviez approfondir et vous mettre au fait en quoi ces intelligences consistent, et quel est proprement le plan d'opération du maréchal de Belle-Isle, si c'est encore le même que vous m'avez communiqué autrefois ou s'il y a eu du changement; en m'informant bien de tout ceci, vous me rendrez un service dont je vous tiendrai particulièrement compte.

Comme les bruits d'un corps de troupes que la France assemble du côté de la Meuse sous les ordres du prince de Conty, vont en

[1] Vergl. S. 95. 105. 114. 151. — [2] Vergl. S. 177. — [3] Vergl. S. 192.

augmentant,[1] vous devez prendre attention là-dessus et être en garde de ne pas vous laisser endormir, ni imposer par de faux avis.

Nach dem Concept.

Federic.

7830. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 31. Juli, nach detaillirten Meldungen über die österreichischen Rüstungen: „J'ai cru de mon devoir d'ajouter, savoir que, quand tous ces régiments se seront rendus en Bohême et en Moravie qui sont actuellement en marche pour ces pays-là, il y aura du moins 80,000 hommes d'assemblés . . . et que, d'ailleurs, tout se fait ici avec une vivacité, comme si on avait réellement des opérations dans le cœur, malgré les déclarations et même celle de l'Impératrice-Reine, qui me paraît toujours suspecte.[2] Il est vrai que personne ne comprend que l'on veuille attaquer Votre Majesté, seul et éloigné des alliés qui en pareil cas n'assisteraient pas, mais Votre Majesté aura la grâce de Se rappeler qu'il y a bien des semaines que j'ai averti[3] qu'on voudrait qu'Elle fût chargée de l'agression et qu'on amasserait pour cet effet toutes sortes de prétextes, pour persuader au public qu'Elle avait rompu la paix par d'autres griefs; car on est capable de tout ici."

Potsdam, 10 août 1756.

Votre rapport du 31 de juillet dernier m'est bien entré, et vous pouvez croire qu'on fait ici tous les préparatifs qu'il faut pour être prêt à tout évènement; ainsi tranquillisez-vous sur cet article et comptez que les Autrichiens prendraient fort le change, s'ils pensaient nous surprendre.

Tout dépend présentement de la réponse de l'Impératrice-Reine;[4] en cas qu'elle soit positive et telle que je la demande, la paix se soutiendra, sinon, la guerre est inévitable.

Au reste, comme il m'est revenu de très bon lieu[5] que le comte Kaunitz a dit à quelqu'un que le roi d'Angleterre avait à être sur ses gardes, puisqu'on saurait trouver moyen de l'ébranler sur le trône, et qu'on doit en inférer qu'il faut qu'il y ait quelque concert de pris là-dessus entre les cours de Vienne et de Versailles, et que la France ait des intelligences sourdes en Angleterre, vous vous donnerez tous les soins possibles pour tâcher d'apprendre sur vos lieux de quelle nature peuvent être ces intelligences en Angleterre, et ce serait un grand et réel service que vous me rendriez, si, au moyen de vos recherches, vous pouviez me fournir des lumières sur cette affaire.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Nach Mittheilung des Herzogs von Braunschweig, d. d. Braunschweig 2. August. Vergl. S. 184. — [2] Vergl. S. 163. 183. — [3] Vergl. S. 90. — [4] Vergl. S. 163—165. — [5] Vergl. S. 143. 144.

7831. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 10 août 1756.

J'ai reçu votre rapport du 3 de ce mois, au sujet duquel je vous dirai que le sieur de Swart, ayant passé Berlin depuis peu de jours pour continuer sa route à Karlsbad, a appris à ses connaissances à Berlin[1] plusieurs circonstances que nous ignorions, mais qui, combinées ensemble, se réunissent toutes à peu près à ce que vous m'aviez mandé par vos rapports antérieurs.[2]

D'ailleurs, je ne veux pas vous laisser ignorer que j'ai fait communiquer à la cour de Londres par le sieur Mitchell mes idées par rapport aux moyens les plus efficaces pour parvenir le plus tôt et le plus convenablement à engager la république de Hollande dans une alliance défensive;[3] savoir d'instruire nos ministres à la Haye sur le dessein que nous avons de faire une alliance défensive et de porter [la République] à faire une augmentation de 30,000 hommes de troupes de terre, et, par rapport à l'Angleterre, d'exiger le secours d'un nombre de vaisseaux etc. Qu'après ces instructions données à nos susdits ministres, de ne les gêner point quant au choix des moyens qu'ils jugeront à propos d'employer pour cette fin, mais d'abandonner à eux de se concerter avec leurs amis et avec les Hollandais bien intentionnés, pour arranger leur plan sur leurs avis et pour le mettre de concert en exécution, parceque, selon moi, il est à croire que des personnes qui ont une connaissance locale, qui voient par leurs yeux et qui savent la façon de penser de la nation où ils se trouvent, et qui se servent de la boussole des gens bien intentionnés pour se guider, réussiront infailliblement dans leurs desseins. Je me flatte que le ministère anglais y aura attention, et qu'apparemment le sieur Yorke recevra des ordres en conséquence, pour travailler de concert avec vous sur ce plan. Vous pourrez bien vous ouvrir, quoique verbalement, au sieur Yorke sur ces idées que j'ai fait proposer à sa cour.

Au reste, soyez bien attentif pour être informé de tous les rapports qu'on recevra là où vous êtes des affaires de la cour de Pétersbourg; le sieur Swart a laissé entrevoir à un de ses anciens amis que son neveu[4] venait d'en faire un des plus intéressants du 24 juillet, touchant un conseil extraordinaire assemblé le 20 juillet à Zarskoje-Selo en présence de l'Impératrice; sur le contenu de ce rapport, il n'a pas voulu s'expliquer, tâchez ainsi de vous orienter là-dessus, et mandez-moi au plus tôt mieux ce que vous en aurez appris.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Mittheilungen Swart's an den preussischen Geheimrath Warendorff, den ehemaligen Gesandten in Petersburg. Vergl. auch S. 199. — [2] Vergl. Nr. 7730. 7749. — [3] Vergl. S. 193. — [4] J. J. de Swart.

7832. AN DEN GENERALMAJOR FREIHERRN VON QUADT IN HALBERSTADT.[1]

Potsdam, 11. August 1756.

Ich mache Euch hierdurch bekannt, wie Ich an den Geheimen Rath Köppen zu Berlin die Ordre ergehen lassen, dass derselbe alsofort an Euch die für das Regiment erforderliche gewöhnliche Equipagegelder übermachen und auszahlen lassen soll, dafür Ihr dann bei dem Regimente alles sonder einigen Anstand in solchem Stande setzen sollet, dass das Regiment von 2 Bataillons und 2 Grenadiercompagnien auf die erste Ordre, so es zum Aufbrechen bekommen wird, sogleich ganz complet mit doppelten Uebercompleten, Knechten, Wagen, Pferden, auch Bäckerknechten aufbrechen und weiter marschiren müsse.

Im übrigen verweise Ich Euch hierdurch auf die Ordres, so Euch des Generallieutenant Prinz Ferdinand von Braunschweig Liebden hiernächst geben wird,[2] als welche Ihr sodann auf das ponctuelleste befolgen sollet.

Friderich.

Nach dem Concept.

7833. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 11. August 1756.

Sr. Königl. Majestät allergnädigstem Befehl zufolge soll Ew. Excellenz melden, wie Dieselbe abermalen dem englischen Gesandten Herrn Mitchell die heute eingegangene Relation [des Herrn von Knyphausen] vom 1. dieses[3] communiciren und lesen lassen möchten, um sich daraus informiren zu können, was die englische Sachen davon angehet. Welches dann auch Ew. Excellenz wohl mit der heutigen Klinggräffen'schen Relation vom 4. dieses Monates[4] thun könnten.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

7834. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 11. August: „Le sieur Mitchell, ministre d'Angleterre, m'a requis de communiquer à Votre Majesté les deux extraits ci-joints qu'il a reçus par la poste d'aujourd'hui de sa cour, sur les nouvelles de Vienne et de Madrid qui lui sont entrées.[5] Le susdit ministre a retenu jusqu'ici son courrier qu'il veut redépêcher en Angleterre, pour savoir si Votre Majesté jugerait encore à

Potsdam, 12. August 1756.

Se. Königl. Majestät haben befohlen, auf einliegenden Bericht zur mündlichen allergnädigsten Resolution zu vermelden, wie Sr. Königl. Majestät die Nachricht aus Spanien sehr angenehm zu vernehmen gewesen, es wäre ein

[1] Gleiche Weisung ergeht unter demselben Datum an den Generalmajor von Knobloch in Hadmersleben. — [2] Vergl. Nr. 7838. 7858. — [3] Vergl. Nr. 7845. — [4] Vergl. Nr. 7844. — [5] Wahrscheinlich Auszüge aus Berichten Keith's und Keene's an die englische Regierung.

propos de lui faire parvenir quelque chose dont sa cour devrait être informée . . .

Madrid, 14 juillet 1756.

. . . Malgré les insinuations malignes de nos ennemis et l'indiscrétion de quelques ministres de la cour de Madrid dans les cours étrangères,[1] je n'ai pas le moindre doute de la bonne foi du roi d'Espagne et des intentions droites de ses ministres, qui savent très bien distinguer les vrais intérêts de leur patrie, et qui ont la fermeté de les soutenir. C'est pourquoi l'on ne doit point s'inquiéter sur l'armement des 8 vaisseaux de guerre dans la Méditerranée, ni des faux bruits que les Français ont l'adresse de faire courir.

Vienne, 14 juillet 1756.

Les préparatifs de guerre dans ce pays-ci se font avec plus de diligence et de vigueur que jamais. La plupart de la cavalerie en Hongrie s'avance vers les frontières pour former les camps de Raab et de Kittsee,[2] et des ordres ont été expédiés aux régiments d'infanterie qui sont en Autriche, en Styrie et Carinthie, qu'ils se pourvoient de leurs équipages de camp, de chevaux etc., et qu'ils se tiennent prêts à marcher dans une heure de temps.

Tous les jours, il y a des conférences entre le comte Kaunitz, le feld-maréchal Neipperg, le maréchal Salaburg, commissaire général, et le comte Haugwitz sur le plan qu'on doit suivre, et sur les fonds qu'exigera son exécution. La cour déclare, cependant, dans les termes les plus précis qu'ils n'ont aucune intention de commencer une guerre et qu'assurément ils ne seront pas les agresseurs; mais ils prétendent que les préparatifs extraordinaires du roi de Prusse les obligent à pourvoir à leur sûreté, afin de n'être point surpris. Qu'ainsi ils tâcheront de proportionner leurs préparatifs à ceux qu'ils verront faire au roi de Prusse. On persiste dans le dessein de former deux campements très forts, l'un près d'Olmütz, l'autre en Bohême; mais le choix d'un lieu pour cet autre dépendra des mouvements que fera Sa Majesté Prussienne.

grosser Point vor Engelland, und könnte vielleicht die Sache noch weiter gehen, denn, wenn Spanien, Neapolis und Sardinien einen Krieg in Italien anfangen sollten, solches Frankreich sehr embarrassiren würde; welches jedoch nur eine beiläufige Reflexion, so Sr. Königl. Majestät gekommen, wäre. Was die Zeitungen aus Wien betreffe, da könnten Se. Königl. Majestät nichts darauf sagen, bevor nicht die Antwort von der Kaiserin durch des von Klinggräffen Dépêche eingelaufen wäre, daraus sich die wahre Intention derselben zeigen würde. Inzwischen die grosse Arrangements und Kriegespréparatoires, so man dorten mache, keine sonderliche Hoffnung von einer guten und gedeihlichen Antwort gäben; die letztere Dépêche von dem p. Klinggräffen,[3] so an M. Mitchell communiciret worden, sage exprès, dass man nur, um zu agiren, auf einen Prätext von Agresseur wartete, und wenn solches auch nicht geschähe und Se. Königl. Majestät stille sässen, man doch den Prätext dazu schon suchen und finden wolle. Es schiene also, dass der wiener Hof vielleicht an Keith nicht mehr gesaget habe, als er haben wolle, dass er wissen solle. Im übrigen distinguirete Ich sehr zwischen dem ersten Agresseur und zwischen die ersteren Hostilitäten, eine Distinction, die Ich glaubete, dass Hugo Grotius schon solche gemachet habe.

Welches alles Ew. Excellenz dem Herrn Mitchell convenablement sagen möchten, mit dem Bei-

[1] Vergl. S. 79. — [2] Vergl. S. 80. — [3] Vergl. Nr. 7830.

Tel est le langage que tient cette cour aux ministres étrangers, et je les crois sincères, en disant qu'ils ne seront point agresseurs; mais je crois aussi qu'ils ne seraient pas fâchés que le roi de Prusse donnât le premier coup, pour les mettre dans le *casus fœderis,* à pouvoir demander les secours de la France et de la Russie."

Nach der Ausfertigung.

fügen, dass es von ihm dependire, wenn er vorerst seinen Courier nur immer wegschicken wolle.

Eichel.

7835. AN DEN GEHEIMEN KRIEGSRATH EICHEL IN POTSDAM.

[Potsdam, 12. August 1756.]

Ordre an Schlabrendorff und Schwerin,[1] die schlesische Regimenter sollen sofort mobil gemacht werden, Pferde, Knechte etc. alles anschaffen cito.[2]

Friderich.

Eigenhändig. Mit einem Vermerk von Eichel: „Expediret und beides par Estafette abgegangen den 12. August 1756."

7836. AU PRINCE DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam], 12 [août 1756].

Mon cher Frère. Je suis charmé que le tableau de Wouwerman[3] vous ait fait plaisir; c'était bien mon intention en vous l'envoyant. Quant à moi, je crois chaque soir avoir fini mon ouvrage que c'est à recommencer le lendemain; mais cela n'y fait rien, et je travaille avec plaisir, sans me soucier ni du moine bourru,[4] ni de l'épouvantail de Sainte-Geneviève,[5] persuadé que ces montagnes, en enfantant, n'accoucheront que des souris, que la valeur des troupes prussiennes et la coïonnerie de nos ennemis sont toujours les mêmes, et qu'on ne parvient à de grandes choses qu'en affrontant de grands hasards. Avec cette consolation et la ferme résolution de donner sur les oreilles à tous ceux qui se présenteront, on peut braver l'enfer et le Diable, lire tranquillement les gazettes, ne point trembler des vaines fanfaronnades de ses ennemis, et se persuader qu'on se tirera avec honneur d'affaire. Adieu, mon cher frère, je vous embrasse en vous assurant de la parfaite tendresse avec laquelle je suis, mon très cher frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

[1] Vergl. S. 166. — [2] Vergl. S. 201. 204. — [3] Geburtstagsgeschenk des Königs an den Prinzen zum 9. August 1756. — [4] Dictionnaire de l'Académie: „moine bourru": prétendu fantôme que l'ignorance faisait craindre dans les campagnes. — [5] Der König dachte wohl an „l'épouvantail de chènevière". Dict. de l'Acad.: ce n'est qu'un „épouvantail de chènevière" se dit pour donner à entendre qu'une personne ou une chose dont on veut nous faire peur, n'est propre qu'à épouvanter des personnes timides.

7837. AU PRINCE DE PRUSSE A BERLIN.

Schreiben des Prinzen von Preussen, Berlin 13. August: „Je ne doute pas, mon très cher frère, que vos occupations ne diminuent point, et je suis persuadé que les peines que vous vous donnez à présent, seront dédommagées aux dépens de vos ennemis. Des troupes disciplinées sous vos yeux, et que vous avez apprises à vaincre, ne démentiront pas la réputation d'invincibles; cependant, je souhaite que leur bravoure ne soit jamais mise à l'épreuve contre trop forte partie! Je ne crois pas vous apprendre une nouvelle, en vous disant, mon très cher frère, que la peste doit être en Transylvanie et que le régiment de Puebla a ordre de faire une chaîne pour rompre la communication avec la Hongrie. C'est lui-même qui me l'a dit. Si cela est sûr, l'Impératrice ne pourra point tirer les troupes de ces contrées, et peut-être, si la contagion gagne la Hongrie, ou qu'elle l'appréhende, fera-t-elle une réponse pacifique à la proposition de M. Klinggræffen; en sacrifiant mon ambition au bien public, je le souhaite."

[Potsdam], 13 [août 1756].

Mon chèr Frère. Si nos ennemis nous obligent de faire la guerre, il faut demander: où sont-ils? mais pas: combien sont-ils? Nous n'avons rien à craindre, nos ennemis ont plus de hasards à courir que nous, et, selon la règle des probabilités, nous nous tirerons de ce piège avec tout l'honneur possible. Que les femmes à Berlin jasent de traités de partage ...... mais, pour des officiers prussiens, qui ont fait nos guerres, ils doivent avoir vu que ni le nombre, ni les difficultés ne nous ont pu dérober la victoire; ils doivent penser que ce sont les mêmes troupes à présent que dans la dernière guerre, que toute l'armée est plus formée aux manœuvres des batailles, et que, si on ne tombe pas dans des bévues très grossières, il est moralement impossible que nous rations notre coup. Voilà un confortatif, mon cher frère, qui, j'espère, dissipera les brouillards que les politiques et les dames politiques ont répandus sur la ville. Je vous embrasse, en vous assurant de la tendresse avec laquelle je suis, mon cher frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

7838. AN DEN GENERALLIEUTENANT PRINZ FERDINAND VON BRAUNSCHWEIG IN MAGDEBURG.[1]

Potsdam, 13. August 1756.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich lieber Vetter. Ich befehle hierdurch, dass Ew. Liebden nach Erhaltung dieser Meiner Ordre sogleich alles, was noch an Beurlaubten aus ist, desgleichen die vor Dero Regiment erforderliche Equipage-, Wagen- und übrige Knechte, auch Bäckerknechte einziehen und alles sonder Zeitverlust in solchen marschfertigen Stand setzen sollen, damit das Regiment von 2 Bataillons und 2 Grenadiercompagnien ganz complet und mit doppelten Ueber-

[1] Analoge Befehle ergehen in denselben Tagen an eine grössere Zahl von Regimentern.

completen, auch mit der völligen Feldequipage auf die erste Ordre, so es zum Aufbruch erhalten wird, aufbrechen und nach der Route, so demselben sodann zugeschicket werden wird, marschiren könne. Uebrigens werden Dero Regiment die gewöhnliche Equipagegelder sogleich ausgezahlet werden. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Ew. Liebden Regiment soll in sechs Tagen, nämlich den 19. dieses Monats, zum Marsch ganz fertig und bereit sein, um alsdann, wie es befohlen werden wird, aufbrechen zu können.[1]

P. S.

Auch habe Ich bei dem Feldetat das Arrangement gemachet, dass vor die Subalternofficiers Ew. Liebden Regiments exclusive ihrer ordinären Equipagegelder vor jeden überhaupt und ein vor allemal 8 Thaler ausgezahlet werden sollen. Diese werden an den Capitän jeder Compagnie bezahlet, und hierzu wird jedem Subalternofficier von seinem Tractement monatlich 2 Thaler abgezogen, welche der Capitän gleichfalls bekommet, davor aber denen Subalternofficiers währender Campagen hindurch und so lange das Regiment im Felde stehet, den freien Tisch geben muss. Ich habe hierunter die Campagne auf vier Monat gerechnet.

Es soll auch Ew. Liebden Regiment nicht mehr als nur einen Compagniewagen mitnehmen, die anderen Compagniewagen aber zurücklassen.

Ferner will Ich, dass überhaupt und durchgehends verboten sein soll, dass niemand von denen Officiers, er habe Namen, wie er wolle, selbst die Generals davon nicht ausgenommen, das geringste Silberzeug, auch nicht einmal einen silbernen Löffel mit in Campagne nehmen soll. Wer also Tafel oder Tisch halten muss, der soll solchen mit Zinn serviren lassen, ohne Ausnahme, er sei, wer er wolle.

Es soll jeder Capitän eine kleine Tonne mit Essig mitnehmen, wovon Mir dann, sobald die Regimenter in das Lager kommen, die Rechnung gegeben werden muss; da Ich dann denen Capitäns die Auslage deshalb wieder erstatten lassen werde. Dieser Essig soll nur bloss und alleine dazu gebrauchet werden, dass an Orten, wo schlechtes Wasser ist, denen Burschen nur einige wenige Tropfen von dem Essig darunter gegeben werden, um das Wasser zu corrigiren und sie dadurch vor Krankheiten zu präserviren.

Sobald nur das Regiment zum Marsch aufbricht, so müssen die Weiber, so dabei folgen dürfen, sogleich vom Anfange an dem Profoss zur Aufsicht gegeben werden, um dadurch alle Plünderungen und andere Unordnungen mehr zu verhüten.

[1] Am 14. August wird dem Prinzen eine ausführliche Marschinstruction aus dem Cabinet zugesandt. Ausfertigung im Kriegsarchiv des Grossen Generalstabs zu Berlin (C. X. 71).

Wenn die Capitäns und Officiers Jägers oder dergleichen Domestiquen bei sich haben, so können sie ihnen Flinten mitgeben, dass selbige solche gebrauchen, wenn allenfalls einmal eine Wagenburg gemachet werden muss.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Grossen Generalstabs zu Berlin.

7839. AN DEN GENERALMAJOR VON ITZENPLITZ IN BERLIN.[1]

Potsdam, 13. August 1756.

Ich befehle hierdurch, dass nach Erhaltung dieser Meiner Ordre Ihr sogleich die Beurlaubten, desgleichen die doppelten Uebercompleten Eures Regiments, sowie auch die vor selbiges erforderliche Wagen-, Pack- und übrige, auch Bäckerknechte einziehen und alles in dem marschfertigen Stande setzen sollet, damit das Regiment in complet- und übercompletem Stande mit der völligen Feldequipage, scharfen Patronen p. in sechs Tagen, und also den 19. dieses, marschfertig sei, um den 20. dieses laut weiterer Ordre vom Generalmajor Meyerinck, als an dessen fernere Ordres Ihr hierdurch verwiesen werdet, aufzubrechen und nach Schlesien zu marschiren. Die Equipagegelder vor das Regiment werden Euch durch den Geheimen Rath Köppen ausgezahlet werden. Die Grenadiercompagnien Eures Regiments stossen mit denen vom Meyerinck'schen Regiment zusammen und formiren ein Bataillon unter Commando des Obristen und Flügeladjutanten von Finck, welches mit dem Meyerinck'schen Regiment aus Berlin marschiren und mit solchem dieselbe Route halten soll. Ihr habt Euch hiernach zu achten.

Friderich.

Nach dem Concept.

7840. AN DEN GEHEIMEN KRIEGSRATH EICHEL IN POTSDAM.

[Potsdam, 13. August 1756.]

Cito zu antworten: Er[2] hätte die grösste Dummheit von der Welt begangen, sein Mémoire nicht zu präsentiren; er soll es sofort thun, und ich wäre sehr übel auf ihm zu sprechen. Ich kann das in eine Stunde unterschreiben und der Courier um 7 Uhr abgehen.

Friderich.

Eigenhändig in dorso des Berichtes von Klinggräffen vom 7. August.

---

[1] Entsprechende Befehle ergehen in diesen Tagen an die meisten Regimenter. — [2] Klinggräffen. Vergl. Nr. 7841. 7842.

7841. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 7. August: „Sire. Le courrier arrivé ce matin m'a bien remis les ordres de Votre Majesté du 2 de ce mois.[1] Je n'ai rien eu de plus pressé que de me rendre chez le comte de Kaunitz, comme c'est l'usage ici, quand un ministre étranger demande une audience, pour le prévenir sur l'objet des ordres de Votre Majesté à exécuter vis-à-vis de l'Impératrice, sa souveraine, en le priant de me procurer une audience de cette Princesse. Après m'avoir écouté, il me dit qu'il en rendrait compte à l'Impératrice sa maîtresse; que, pour lui, il ne lui convenait point de rien dire là-dessus, avouant qu'il serait fort embarrassé de faire à cette Princesse un rapport exact de ce que je venais de lui dire, vu l'importance du contenu et la multiplicité des choses; que, selon lui, il croyait que, pour éviter tout malentendu entre les deux cours, il vaudrait mieux que je donnasse un mémoire par écrit. Il s'est rendu tout de suite à Schönbrunn, pour demander le jour et l'heure de cette audience, et cet après-midi il m'a fait prier de passer chez lui. Il m'a dit que l'Impératrice lui avait ordonné de me faire connaître que je pourrais avoir mon audience demain; mais qu'après avoir appris de lui, comte de Kaunitz, ce que je lui avais dit ce matin, elle croyait que, pour éviter tout malentendu, [il conviendrait que] je délivrasse un mémoire par écrit, à quoi on me répondrait de même par écrit. Comme ce qu'on exige de moi, serait sûrement un pas de trop grande importance de ma part pour les intérêts de Votre Majesté, je n'ai jamais osé le prendre sur moi, d'autant moins qu'en examinant de près Ses ordres, je ne trouve pas la moindre chose qui puisse m'y autoriser, et qu'ainsi je me rendrais trop responsable, tandis qu'au pis aller, il n'y aura que huit ou neuf jours de délai, et Votre Majesté sera plus libre dans Ses propositions à faire par écrit. C'est donc par cette raison que je n'ai pu m'empêcher de demander à Votre Majesté des ordres plus précis, savoir si je dois donner quelque chose par écrit, ou non. Pour ne pas perdre un moment de temps, je renvoie dès ce soir le susdit courrier, en le chargeant de faire toute la diligence possible. Je dois encore ajouter que l'Impératrice partira après-demain, mais qu'elle sera de retour jeudi qui vient et restera ici jusqu'au 20 de ce mois. Alors elle repartira, pour faire un voyage de trois semaines."

Potsdam, 13 août 1756.

J'ai reçu votre dépêche du 7 de ce mois, sur laquelle je vous dirai que vous avez commis la plus lourde faute en ne vous pas prêtant à présenter le mémoire par écrit que la Reine-Impératrice vous a fait demander, après avoir tout dit au comte de Kaunitz;[2] ma volonté est donc que, sans perdre un moment, vous deviez encore présenter ce mémoire, et je ne veux point vous dissimuler que je suis très mécontent de vous de ce que vous avez donné lieu par là de faire traîner une affaire qu'il m'importe infiniment de voir finie. Songez de redresser cette lourde faute, dont je ne m'étais point attendu de vous, par la diligence que vous mettrez pour me faire avoir au plus tôt possible la réponse de l'Impératrice.

Federic.

Vous avez gâté mes affaires, vous vous laissez amuser; il faut que j'aie votre réponse le 21 de ce mois.

Federic.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei; in der Ausfertigung eigenhändig.

---

[1] Vergl. Nr. 7795. — [2] Vergl. den Erlass an Schwerin vom 14. August Nr. 7842.

7842. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A NEISSE.

Potsdam, 14 août 1756.

Je n'ai point voulu vous laisser ignorer l'énorme bévue que le sieur de Klinggræffen a commise par rapport à la commission dont je l'ai chargé pour demander une réponse précise de la Reine-Impératrice, en conséquence de la dépêche que je lui avais faite à ce sujet. Quand il s'est rendu chez le comte de Kaunitz, comme c'est l'usage là-bas, pour avoir audience de l'Impératrice et le prévenir sur l'objet de mes ordres à exécuter vis-à-vis de l'Impératrice, et que le comte Kaunitz a demandé à celle-ci le jour et l'heure de l'audience, il a eu la réponse qu'il la saurait avoir le lendemain, mais que l'Impératrice croyait que, pour éviter tout malentendu, il conviendrait que le sieur Klinggræffen délivrât un mémoire par écrit, à quoi on lui répondrait de même par écrit. Ce que, malheureusement, il a hésité de faire sans avoir préalablement mes ordres là-dessus, auquel sujet il m'a renvoyé son courrier. Quoique j'aie été extrêmement choqué de cette grande bévue qui me dérange en toutes mes affaires, cependant, comme la faute a été faite, je lui ai renvoyé d'abord un courrier avec des [ordres] précis[1] de ne point manquer de présenter d'abord ce mémoire par écrit et de presser la réponse, en sorte que je la puisse avoir le 21 ici. C'est pour votre seule direction que je vous communique ce fâcheux évènement.

Federic.

Nach dem Concept.

7843. AN DEN GENERALMAJOR VON ITZENPLITZ IN BERLIN.[2]

Potsdam, 14. August 1756.

Nachdem Ich bewegender Ursachen halber[3] resolviret habe, dass Euer Regiment noch nicht, wie Ich sonst gestern befohlen,[4] den 20., sondern allererst den 22. dieses von Berlin zum Marsch aufbrechen soll, so mache Ich Euch solches zur Nachricht und Achtung hierdurch bekannt.

Friderich.

Nach dem Concept.

7844. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 4. August, über die Reise des Grafen Aubeterre nach Frankreich:[5] „Je le crois chargé d'une commission secrète sur des arrangements à prendre entre cette cour-ci et la France, et qui, ainsi que je l'ai marqué, ne pourront avoir d'autre but que contre Votre Majesté. Je pense que la France va mettre en exécution sa marche vers l'Hanovre — c'est du moins ce qui se débite actuelle-

[1] Nr. 7841. — [2] Entsprechende Befehle ergehen unter gleichem Datum an eine Reihe von Regimentern. — [3] Vergl. Nr. 7841. — [4] Nr. 7839. — [5] Vergl. S. 199.

ment ici — et que pendant cette diversion on trouvera beaucoup de facilité à entrer en Silésie. Quant aux différends avec le duc de Mecklembourg, Votre Majesté aura déjà vu par mes dépêches que la nouvelle sur le peu d'apparence d'un accommodement,[1] que le comte Puebla avait avancée, avait fait grand plaisir ici, et il m'est revenu en confidence que cette cour-ci avait écrit plusieurs lettres au Duc, pour le détourner d'entrer en accommodement, de sorte qu'il ne faut pas douter qu'on n'ait des desseins de remuer dans l'Empire, en partie sous le prétexte des affaires de Mecklembourg. Je crois aussi que [les] forces considérables ramassées avec tant de précipitation en Bohême et en Moravie, et qui passent les 80,000 hommes, ont pour objet de les avoir à la main pour les employer, lorsque l'occasion sera favorable, soit d'abord directement contre Votre Majesté en Silésie ou bien dans l'Empire, pour s'attacher les princes catholiques; à quoi le baron de Fechenbach sera sans doute occupé à Mayence de lier sous mains la partie.[2] Tout ceci semble être le véritable objet de la commission dont le comte d'Aubeterre est chargé, par les fréquentes conférences entre lui et le comte Colloredo depuis une quinzaine de jours, n'y ayant jamais eu ci-devant grand commerce entre eux.

... La démarche que Votre Majesté m'a fait faire,[3] a produit son effet dans le public. On n'ajoute plus de foi qu'Elle soit l'agresseur pour la réalité, comme c'était le but de cette cour-ci de La faire passer pour cela; mais j'appréhende — car on est capable de tout ici — ainsi que j'en ai fait mention depuis plusieurs semaines et encore réitéré quelquefois, savoir que l'on chercherait à ramasser de nouvelles inventions et des prétextes, afin de charger Votre Majesté d'agression, pour avoir contrevenu en certaines occasions qu'on ne nommait point, excepté l'article de la religion,[4] au traité de paix."

Potsdam, 14 août 1756.

J'ai reçu votre rapport du 4 de ce mois, et je ne trouve rien à y répondre, d'autant que je vous ai déjà fait parvenir tout ce qu'il y avait à dire, et instruit en conséquence. Il ne me reste donc à présent que d'attendre des nouvelles relativement à la réponse en question de l'Impératrice-Reine que vous presserez avec vivacité, pour me l'envoyer sans la moindre perte de temps.

Federic.

Nach dem Concept.

7845. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A COMPIÈGNE.

Knyphausen berichtet, Compiègne 1. August: „Il m'est revenu de fort bon lieu que le ministère de France s'est plaint envers plusieurs personnes que Votre Majesté avait fait offrir à la Russie que, si le roi d'Angleterre avait besoin du corps de troupes russes qui était à sa solde, pour la défense de l'électorat d'Hanovre, ou pour quelque autre objet, Elle était prête à lui accorder le passage par ses États et à lui fournir dans sa marche toutes les facilités qu'il pourrait désirer."

Potsdam, 14 août 1756.

J'ai bien reçu votre dépêche du 1er de ce mois. Le vicomte d'Aubeterre dont je vous écrivis dernièrement qu'il était sur son départ de Vienne, vient d'en partir effectivement pour se rendre en France.[5]

Pour ce qui est des bruits qu'on répand sur mon sujet en France, vous sentez bien que je

[1] Vergl. S. 83. — [2] Vergl. Bd. XII, 339. — [3] Vergl. Nr. 7722. — [4] Vergl. Bd. II, 237. — [5] Bericht Klinggräffen's, Wien 4. August. Vergl. Nr. 7844.

Knyphausen berichtet weiter über den für England ungünstigen Stand des Krieges in Canada, über die Vertheilung der französischen Truppen an den England gegenüberliegenden Küsten und die Aussichten für das nahe bevorstehende Unternehmen Belle-Isle's gegen die brittischen Inseln.[1]

ne saurais empêcher les Autrichiens de faire toutes les sinistres insinuations contre moi qu'ils veulent, et qu'il n'y a pas de ma faute, au cas que la France voudrait y ajouter croyance. Je suis même persuadé que ces malignes insinuations continueront à aller grand train, et qu'étant crues à la légère là où vous êtes, elles pourraient bien enfin conduire à me brouiller avec la France.

Toutefois n'ai-je conclu ma convention avec l'Angleterre que pour conserver la tranquillité en Allemagne;[2] c'est là à quoi étaient dirigées toutes mes mesures; mais que les Autrichiens en soient irrités au point de vouloir mettre tout en combustion, il n'y a pas de ma faute, et je ne saurais que me tenir sur mes gardes et qu'employer les moyens propres à empêcher de n'être opprimé; ce qui ne saurait se faire sans alliances.

Vous ne sauriez donc rien faire de mieux dans ces circonstances que de dire à ceux que vous connaissez pour être encore bien intentionnés, et qui sont à même d'en avertir les ministres de France, que, comme la France ne s'expliquait pas envers moi, je n'étais point moi en état de le faire envers elle, n'ayant conçu aucun soupçon à son égard, mais que les Autrichiens continueraient à souffler tant de malignes insinuations contre moi qu'il était à appréhender qu'ils ne parvinssent enfin à obtenir par là leur grand but, qui était visiblement de faire éclore des brouilleries.

Federic.

Nach dem Concept.

7846. AU SECRÉTAIRE BENOÎT A VARSOVIE.

Benoît berichtet, Warschau 4. August, der Krongrosskanzler Malachowski habe ihm soeben die Nachricht übersandt: „que les Russes sont entrés dans les États de Votre Majesté et avec Sa permission en Prusse, afin de continuer par là leur route jusqu'en Allemagne."

Benoît meldet ferner, dass die beiden russischen Emissäre,[3] der General Weymarn und der Major Frimann, mit Wechseln bis zur Höhe von einer Million versehen sein sollen.

Potsdam, 14 août 1756.

Votre dépêche du 4 de ce mois m'est bien parvenue, et vous saurez qu'il n'y a pas pour cette fois-ci le mot de vrai en ce que le Grand-Chancelier de la Couronne vous a fait insinuer des avis qui lui étaient revenus, et que, de plus, il n'y a même nulle apparence que la cour de Russie fasse marcher pendant le courant de la présente année aucune de ses troupes.[4]

[1] Vergl. S. 179. — [2] Vergl. Bd. XII, 503. — [3] Vergl. S. 145. — [4] Vergl. S. 15. 41. 114.

Que cela ne vous empêche cependant pas d'être fort attentif aux démarches des émissaires russiens, qui se trouvent sans doute fort éloignés de pouvoir disposer d'une si forte somme, comme il y en a qui le prétendent; et, ne pouvant guère manquer d'arriver, au cas que les troupes russiennes dussent marcher effectivement, qu'il n'y eût des préambules sur la route qu'elles devraient tenir dans leur marche — après quoi, préalablement il y aurait peut-être des magasins d'amassés en divers endroits pour faciliter cette marche [1] — vous approfondirez cet objet, afin de pouvoir m'avertir avec d'autant plus de précision de quel côté ces troupes tourneront.

Federic.

Nach dem Concept.

7847. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 14 août 1756.

J'ai reçu votre rapport du 3 de ce mois, et il ne me reste rien à vous dire aujourd'hui, sinon que de vous renvoyer à ma précédente dépêche, [2] et à ce sur quoi je me suis expliqué amplement envers le sieur Mitchell. [3] Au reste, les choses se trouvent encore ici dans la plus grande crise, et il faudra qu'il se décide en peu quelle tournure elles prendront.

Federic.

Nach dem Concept.

7848. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 14 août 1756.

J'ai reçu votre rapport du 10 de ce mois, et je ne saurais que vous remercier beaucoup des avis intéressants qu'il renferme. [4]

Quant au major Henning, vous ne l'engagerez pas à se rendre à l'armée autrichienne, [5] mais vous vous servirez simplement de lui pour apprendre bien exactement tous les arrangements et dispositions que font les Saxons, afin que vous en soyez informé à fond et que rien ne puisse vous échapper, pour m'en donner connaissance. Je conclus de ce que vous venez de me mander des dispositions qu'on fait en Saxe, que leur armée s'assemblera à Pirna, mais comme d'autre part elle sera pourvue de bon nombre de pontons, je pense que l'intention de ces gens-là saurait bien être de passer l'Elbe à Pirna, pour se rendre à Stolpe et de là du côté de Zittau, pour se trouver proche des Autrichiens. Il est donc nécessaire que vous tâchiez d'apprendre par le major Henning par la troisième ou quatrième main et, si cela se pouvait, par le çanal des officiers qui ont admission chez le comte Rutowski

[1] Vergl. S. 187. — [2] Vergl. Nr. 7827. — [3] Vergl. Nr. 7819. 7821. — [4] Mittheilungen aus dem Bericht Flemming's an Brühl, d. d. Wien 28. Juli. Vergl. Nr. 7849. — [5] Vergl. S. 49; Bd. XII, 492.

ou bien chez le général Dyherrn, si le dessein des Saxons n'était pas de se joindre, en traversant la Lusace, aux Autrichiens. Vous me manderez, d'ailleurs, ce qu'on pense faire de la ville de Dresde, si elle sera dégarnie de troupes, et quels arrangements on compte faire là-dessus. Il m'est de la dernière importance d'être bien instruit sur ces deux articles.

Au reste, il faut bien que je vous dise que les affaires se trouvent actuellement dans une grande crise. Un seul moment décidera de la guerre; car je n'attends que la réponse du sieur de Klinggræffen à Vienne à une dépêche[1] dont je vous fais communiquer ci-joint le précis, quoique sous le sceau du plus grand secret; si cette réponse n'est pas positive et favorable, la guerre est toute décidée est inévitable.

Federic.

Nach dem Concept.

7849. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 14. August 1756.

Des Königs Majestät haben mir befohlen, Ew. Excellenz hiebei ein Schreiben an den Herrn Mitchell zu adressiren und dabei solches zur baldigen Beförderung zu recommandiren;[2] dabei Höchstdieselbe Ew. Excellenz das Précis einer von sehr guter Hand aus Wien gekommenen Nachricht[3] zusenden, und dabei ich melden soll, dass, weil diese Nachrichten, so darin enthalten, vollenkommen authentique wären, Ew. Excellenz die malignen Absichten des wienerschen Hofes daraus ermessen, im übrigen aber Sr. Königl. Majestät das Secret darüber halten würden. Welches alles hierdurch schuldigst ausrichten sollen.

Im übrigen melde gehorsamst, wie des Königs Majestät den in dem Paquet zurück erfolgenden Bericht wegen der mecklenburgischen Sachen gar nicht angesehen, geschweige gelesen haben.[4]

Eichel.

Le comte Kaunitz a dit dernièrement à un de ses amis intimes[5] que, le sieur de Klinggræffen lui ayant exposé qu'il était chargé de la part du Roi son maître[6] de demander amiablement et par voie d'éclaircissements à l'Impératrice-Reine dans une audience particulière à quoi aboutissaient tous les armements et préparatifs guerriers que l'on faisait dans ses États, et si peut-être ils le regardaient, ce que ce Prince ne saurait pourtant pas s'imaginer, ne sachant pas d'y avoir donné occasion en la moindre chose, le comte Kaunitz lui avait répondu qu'il ne pouvait lui répondre d'avance sur cette ouverture, mais qu'il en ferait son rapport à l'Impératrice et lui procurerait l'audience désirée; qu'il ne pouvait, cependant, pas s'empêcher de lui

[1] Nr. 7795. — [2] Nr. 7850. — [3] Bericht Flemming's an Brühl, d. d. Wien 28. Juli, von Maltzahn unter dem 10. August eingesandt. Vergl. Nr. 7848. — [4] Ministerialbericht vom 13. August, in welchem die Minister anzeigen, dass sie den Gesandten von Plotho von der letzten Verfügung des Königs (Nr. 7824) in Kenntniss setzen werden (Ministerialerlass an Plotho, Berlin 14. August). — [5] Graf Flemming. — [6] Vergl. Nr. 7722.

témoigner sa surprise de ce que le roi de Prusse demandait une explication au sujet des mesures qu'on prenait en Autriche, après que l'on n'y avait pourtant témoigné aucune inquiétude ni ombrage des grands mouvements qu'on avait remarqués le premier dans l'armée de ce Prince. Ce ministre autrichien, étant allé immédiatement après à Schönbrunn, a réfléchi chemin faisant sur la réponse qu'il conseillerait à sa souveraine de donner au sieur de Klinggræffen, et, ayant cru entrevoir que le roi de Prusse pouvait, en faisant cette démarche, avoir deux objets en vue qu'on voulait éviter également, savoir d'en venir à des pourparlers et des éclaircissements qui causeraient d'abord une suspension des mesures nécessaires qu'on était résolu de continuer avec vigueur, ou bien d'amener les choses plus loin et à d'autres propositions et engagements plus essentiels, il a jugé que la réponse à donner devait être d'une nature qui éludât entièrement la question du roi de Prusse, fût en même temps ferme et polie, sans être susceptible d'une interprétation sinistre ni favorable; qu'il suffirait pour cela que l'Impératrice-Reine se contentât de répondre simplement: que, dans la forte crise générale où se trouvait à présent l'Europe, il était de son devoir et de la dignité de sa couronne de prendre des mesures suffisantes pour sa propre sûreté aussi bien que pour celle de ses amis et alliés.[1] Que l'Impératrice avait entièrement approuvé cette réponse, et, ayant d'abord fixé l'audience au lendemain, afin de montrer que la demande et la démarche du roi de Prusse ne lui causaient pas le moindre embarras, elle avait répondu au sieur de Klinggræffen précisément dans les termes susdits et avait ensuite rompu, par un signe de main, tout d'un coup l'audience, sans entrer dans un plus grand détail. On ne doute pas à Vienne que cette réponse aussi énergique qu'obscure n'embarrasse beaucoup le roi de Prusse, qui devait être dans de grandes inquiétudes, et on présume que le but qu'il s'était proposé par la demande susmentionnée, avait probablement été que, si l'on eût répondu que c'était lui qui avait occasionné lui-même ces armements par ceux qu'il avait fait le premier, il aurait tâché de se disculper en alléguant pour preuve que c'était pour cette raison-là qu'il n'avait pas assemblé les camps qu'il avait fait tracer pour exercer ses soldats, et qu'il avait ordonné même aux régiments de se séparer, s'imaginant sans doute qu'il mettrait par là la cour de Vienne dans la nécessité de suivre son exemple en discontinuant également ses préparatifs. On croit, cependant, que le roi de Prusse aura bien de la peine à détourner la cour de Vienne de son dessein par ces sortes d'illusions. L'on croit qu'il est nécessaire de poursuivre sans interruption les mesures commencées, afin de se mettre, dans les circonstances présentes, à deux de jeu avec lui et en si bon état que ce Prince soit obligé, pour soutenir les armements et augmentations faites qui surpassent ses forces, ou de se consumer à petit feu, ou, pour prévenir cet inconvénient, de se laisser aller à des résolutions précipitées, et il semble[2] que c'est précisément là où l'on l'attend. Il est à croire que, s'il se croyait menacé, il ne tardera plus à porter des coups et à prévenir ceux qu'il craignait, pour profiter de la situation où l'Autriche se trouverait encore jusqu'à la fin d'août; mais que, si d'un autre côté ce Prince reste tranquille, on est persuadé qu'il ne serait point attaqué ni inquiété du moins cette année, puisqu'il est bien sûr que jusqu'ici il n'y a aucun concert, encore moins de plan de fait, soit avec la France soit avec la Russie, pour envahir les États du roi de Prusse. Par tout ce qu'on remarque, il paraît[2] cependant que la cour impériale doit être bien sûre de l'amitié et de l'attachement de la Russie. Tout semble dépendre présentement de la résolution que prendra le roi de Prusse, étant certain que, s'il se tient en repos, la cour de Vienne ne commencera non plus rien, du moins cette année, mais elle tâchera d'achever ses préparatifs dans cet intervalle pour se trouver en état l'année prochaine de prendre un parti convenable selon les circonstances et les évènements. J'ai[3] appris d'un ami qui en peut être au fait, que la cour de Vienne doit avoir fait passer un million de florins en Russie. L'on[4] prétend avoir reçu avis que le roi de Prusse avait eu des-

[1] Vergl. Nr. 7795. — [2] Scil. „au comte Flemming". — [3] Flemming. — [4] Kaunitz.

sein de surprendre Stralsund, ce qui, s'il était vrai, aurait dû apparemment se faire en conformité de la trame découverte à Stockholm.[1] Au reste, l'on prétend qu'on fera des insinuations à la cour de Londres, en lui faisant connaître le danger où elle se trouve présentement, et dans lequel les mauvais conseils de ceux qui ont le plus de crédit maintenant en Angleterre, l'ont entraînée; qu'elle ne sortirait que très difficilement de la crise dans laquelle elle s'est précipitée, si elle ne se séparait pas du roi de Prusse, en faisant sa paix avec la France aux meilleures conditions possibles. L'on[2] fait actuellement venir trois régiments d'Italie.

Nach der Ausfertigung.

7850. AU MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE MITCHELL A BERLIN.

Potsdam, 14 août 1756.

Mon chargé d'affaires à la Haye m'ayant fait un rapport touchant la situation présente des affaires là-bas que j'ai trouvé bien intéressant, je n'ai pas pu me dispenser de vous en communiquer confidemment le précis ci-clos.[3] Je laisse à votre pénétration s'il ne convient pas que vous en fassiez communication à votre cour, pour qu'elle y fasse attention et qu'il lui plaise d'agréer des idées qui, à tout égard, me paraissent solides et convenables, à moins qu'on ne veuille courir le risque de pousser à bout la République, dont, cependant, dans la conjoncture présente, l'Angleterre a tant d'intérêt de tirer parti pour notre cause commune. Joignez, je vous prie, vos instances aux miennes que je fais qu'on veuille avoir quelque ménagement pour la République,[4] et pour écarter tous les obstacles qui sauraient empêcher une union très nécessaire à l'Angleterre et fort désirable pour le soutien de la bonne cause, qui, sans ces mesures pour la défense contre l'ennemi commun, saurait risquer bien des hasards. Je vous communique, d'ailleurs, des nouvelles de Vienne[5] que je viens de recevoir de très bonne main, et qui découvrent assez les mauvaises intentions que cette cour-là a résolu de mettre en exécution contre moi. Et, sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Vous verrez par toutes ces nouvelles que je n'ai d'autre parti à prendre pour ma sûreté que de prévenir mes ennemis, qui se serviraient du temps qui reste entre ci et le printemps, pour augmenter la conspiration qu'ils ont formée contre moi, et me mettre dans l'impossibilité de leur résister alors.

Federic.

Nach der Ausfertigung im British Museum zu London. Der Zusatz eigenhändig.

---

[1] Vergl. S. 28. — [2] Diese folgenden Worte sind nicht mehr aus dem Berichte Flemming's, sondern der Mittheilung eines Vertrauten des Ministers von Borcke, de Boisy in Genf, d. d. Genf 22. Juli, entnommen. — [3] Bericht Hellen's, Haag 7. August. Vergl. Nr. 7851. — [4] Vergl. S. 184. 190. — [5] Vergl. dieselben unter Nr. 7849.

7851. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Hellen berichtet, Haag 6. August, dass er nach Empfang des Immediaterlasses vom 26. Juli[1] zuerst die Regentin von dem Inhalt desselben in Kenntniss gesetzt hat: „Elle me pria de ne pas tarder de faire aux ministres de la République l'ouverture de ces avis importants et d'assurer Votre Majesté que, persuadée, comme elle était, que c'était le vrai intérêt de cet État de se lier étroitement avec les deux rois, elle contribuerait tout ce qui dépendrait d'elle, pour avancer un concert aussi désirable et aussi nécessaire à tous égards. Je fus avant-hier chez le sieur Fagel, à qui je communiquai également en confidence les menées de la cour de Vienne et ses vastes et dangereux desseins. Il m'avoua que ces choses méritaient la plus sérieuse réflexion, et qu'il ne doutait point qu'elles ne fassent beaucoup d'impression sur l'esprit des Régents, dès qu'on pourrait trouver un moment favorable pour leur en faire part, mais qu'il croyait qu'il faudrait encore attendre un peu, avant d'oser mettre cette négociation sur le tapis; que, quant à lui, il tâcherait en son temps de l'appuyer de tout son crédit, convaincu comme il était que la République devait mettre sa plus grande sûreté dans l'amitié des deux rois protestants." Desgleichen hat Hellen Unterredungen mit dem Grosspensionär[2] und dem Grafen Bentinck gehabt, die sich in ähnlicher Weise über die von dem französisch-österreichischen Bündnisse drohenden Gefahren ausgesprochen haben.

Hellen berichtet, Haag 7. August, dass er dem Prinzen Ludwig von Braunschweig die für denselben ihm aufgetragenen Complimente überbracht: Le Prince me dit „que personne ne doutait que la cour de Vienne n'eût envie de profiter de la première occasion pour tomber avec toutes ses forces sur Votre Majesté, pour tâcher de Lui arracher la Silésie; que c'était l'unique but des liaisons où elle était entrée avec la cour de France, et que, si on ne mettait pas encore ce projet en exécution, c'était parcequ'on n'était pas encore tout-à-fait prêt et ne croyait pas avoir suscité assez d'ennemis à Votre Majesté, ou parceque la France n'avait pas encore envie d'agir et de faire une diversion de son côté, à quoi la première la poussait extrêmement; qu'aussi personne ne trouvait non seulement extraordinaire que Votre Majesté, étant au fait de ces desseins, soit sur Ses gardes et prenne Ses précautions, pour pouvoir s'y opposer vigoureusement; mais que bien des gens faisaient des vœux en secret qu'Elle puisse prévenir la cour de Vienne et que la Providence veuille bénir Ses armes contre une puissance qui faisait tout son possible pour troubler la tranquillité du continent et mettre le feu à tous les coins de l'Europe" . . . Il m'assura en même temps „que tous les arguments dont nous pourrions nous servir pour tâcher de faire sortir ces gens-ci de leur léthargie, ne feraient que blanchir, tandis qu'on ne fût convenu avec l'Angleterre touchant l'observation du traité de marine de 1674,[3] objet qui tenait fortement à cœur, et qu'il serait fort à souhaiter que cette affaire fût réglée bientôt à la satisfaction réciproque; que le renouvellement de la demande du secours, qui fait le principal point du mémoire du sieur Yorke,[4] et qui envenimait la bonne nouvelle du relâchement des prises hollandaises,[5] embarrassait extrêmement d'un autre côté; qu'il ne concevait pas trop pourquoi le ministère britannique avait insisté que ce mémoire soit présenté contre l'avis de Son Altesse Royale . . . Il est très certain, Sire, que, si Votre Majesté et Sa Majesté Britannique ont un intérêt réel de tirer parti de la République et de l'engager à s'allier avec Elles, il est absolument nécessaire qu'on s'accorde auparavant avec elle touchant la sûreté de son pavillon et qu'on prévienne toute dispute à cet égard, autant qu'il est jamais possible . . . L'intérêt de la cause commune veut absolument [que l'Angleterre] ne pousse pas ses demandes trop loin et qu'elle s'accommode avec ces gens-ci, de même qu'elle apporte

[1] Nr. 7761. — [2] Pieter Steyn. — [3] Schifffahrtsvertrag zwischen Holland und England, d. d. London 1./10. December 1674. Vergl. Martens, Guide diplomatique (Berlin-Paris 1801) I, 541. Dumont, Corps diplomatique v. VII, p. I, 282. Vergl. S. 131. — [4] Vergl. S. 184. — [5] Vergl. S. 99.

toutes les facilités à cette négociation; car, par une conduite contraire, elle poussera la République à bout et la forcera de se jeter tout-à-fait entre les bras de la France.“

Hellen unterbreitet dem Könige den Vorschlag, ihn zu der Erklärung zu ermächtigen, dass der König allen preussischen Unterthanen den Handel mit zur Schiffsausrüstung gehörigen Gegenständen nach Frankreich hin untersagen werde, „car je suis sûr que cela contribuerait beaucoup à engager les Hollandais à se relâcher aussi là-dessus.“

Potsdam, 14 août 1756.

J'ai bien reçu vos dépêches du 6 et du 7 de ce mois, et j'ai été charmé d'apprendre que les insinuations que vous avez faites jusqu'ici là où vous êtes, y aient fait impression, de sorte qu'il y a lieu à espérer d'atteindre le but que nous nous sommes proposé. Aussi suis-je très satisfait des insinuations que vous marquez qu'il conviendrait de faire là-bas; vous n'aurez donc qu'à les mettre en usage, et j'interdirai à mes sujets le trafic que vous alléguez, avec la France. Au reste, je ferai parler en Angleterre sur ces matières et y passerai mes bons offices auprès du ministère,[1] afin qu'il lève les obstacles propres à empêcher l'union et l'alliance à conclure avec la République, ou qui au moins en pourraient faire traîner la conclusion, et ne manquerai pas de vous avertir en temps du succès qu'y auront opéré mes remontrances.

Nach dem Concept. Federic.

7852. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM

Potsdam, 14 août 1756.

Votre dépêche du 3 de ce mois m'est bien entrée, et je ne saurais vous donner d'autres ordres à l'égard des circonstances qu'elle renferme, et de l'instruction que vous demandez en conséquence, que ceux que je vous ai déjà fait parvenir,[2] savoir d'avertir, sans discontinuer, la Reine ma sœur de la façon que je vous l'ai prescrit, en lui recommandant en même temps la plus grande modération.

Vous ne laisserez pas, avec cela, d'inspirer des sentiments de douceur aux autres, où vous pourrez le faire convenablement.

Nach dem Concept. Federic.

7853. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 13. August, ein Schreiben des hannoverschen Geheimrathspräsidenten von Münchhausen, d. d. Hannover 8. August: „Votre Majesté voudra bien voir . . . [qu'il a écrit cette lettre] pour savoir,

Potsdam, 14. August 1756.

Sie können ihm ganz obligeant antworten, dass jetzo der Prinz Ferdinand hier noch ohnumgänglich nöthig sei, und dass,

[1] Vergl. S. 190. 193. 216. 228. — [2] Vergl. S. 119.

. . . par ordre du Roi son maître, plus particulièrement les intentions de Votre Majesté, et jusqu'où il Lui plairait peut-être de faire monter le nombre de Ses troupes, pour être combinées avec celles d'Hanovre, afin de s'opposer conjointement à une invasion [des Français]; aussi bien quels sont les sentiments de Votre Majesté relativement aux opérations que ce corps de troupes pourrait faire, le cas existant. Le baron de Münchhausen y a ajouté que, bien que Sa Majesté Britannique ait appris avec bien du plaisir que Votre Majesté était très portée pour ce que le commandement général de cette armée fût confié au prince Louis de Brunswick-Wolfenbüttel, il pourrait néanmoins arriver que ce Prince fît difficulté de l'accepter, ou qu'il fût empêché par d'autres raisons de s'en charger, et Sa Majesté Britannique serait fort charmée, si, dans ce cas-là, Votre Majesté voulait bien agréer que le prince Ferdinand de Brunswick-Wolfenbüttel fût mis à la tête de la susdite armée."

wenn die Alliance mit Holland zum Stande käme, sie den Prinzen Louis somit bekommen würden; dass übrigens, daferne Ich wegen der Russen den Rücken frei und nichts von daher zu besorgen haben würde, Ich allemal gerne Mein Corps von 20,000 Mann und den Prinzen Ferdinand dabei geben würde.[3]

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 13. August, der hannoversche Geheimrathspräsident von Münchhausen zeige in einem Postscriptum zu seinem Schreiben vom 8. August den preussischen Ministern an „que Sa Majesté Britannique serait très aise qu'il plût à Votre Majesté de rendre Sa bienveillance et Son amitié à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le margrave d'Anspach; que ce Prince ne désirait rien davantage que de renouveler avec l'Angleterre la convention de subsides qu'il avait conclue avec cette couronne au mois de septembre passé,[1] mais qu'il n'oserait le faire sans le consentement de Votre Majesté."[2]

Die Minister unterbreiten den Vorschlag, dem Markgrafen mittelst Königlichen Schreibens zuzusichern, dass eine Erneuerung des ansbachischen Subsidienvertrages mit England dem Könige genehm sein werde.

Sehr gut; davon bin Ich wohl zufrieden, und wenn sie noch mehr haben wollen.[4]

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 13. August, der sächsische Gesandte von Bülow habe ihnen angezeigt, dass der König von Polen im September

[1] Vergl. Bd. XI, 472. — [2] Vergl. S. 67; Bd. XII, 502. — [3] Demgemäss Schreiben an Münchhausen, d. d. Berlin 17. August. — [4] Demgemäss deutsches Kanzleischreiben an den Markgrafen, d. d. Berlin 17. August.

eine Reise nach Polen zu unternehmen gedenke und, zum Behuf der Correspondenz zwischen Polen und Dresden, um Wiedereinrichtigung der sächsischen Uhlanenpostirung durch Schlesien ersuchen lasse.	Ist recht gut.

Mündliche Resolutionen. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7854. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 15. August 1756.

Ich soll auf Sr. Königl. Majestät expressen Befehl Ew. Excellenz von Höchstderoselben wegen vermelden, wie Ew. Excellenz, jedoch nicht anders als nur discursive und keinesweges ministériellement, Sich äussern möchten, wie die Anstalten in dem Oesterreichischen, und da in Böhmen und Mähren so considerable Corps d'armées zusammengezogen werden, so serieuse würden, dass des Königs Majestät nothwendig Dero Ortes auch einige Anstalten machen müssten. Ew. Excellenz glaubeten, dass einige Regimenter wohl deshalb nach Schlesien marschiren und vielleicht allda zwei Lagers formiret werden dörften, als etwa eins in Oberschlesien unter Commando des Feldmarschall Schwerin und eins bei Schweidnitz, so vielleicht des Königs Majestät Selbst commandiren dörften, und dass vielleicht überdem ein Observationscorps im Halberstädtschen formiret werden dörfte. Worbei des Königs Majestät aber nochmalen recommandireten, dass Ew. Excellenz alles solches nur discursive, und durchaus nicht ministériellement, sagen, im übrigen aber dabei glissiren möchten, wie die Oesterreicher campiren liessen und 80,000 Mann zusammen hätten, dass Se. Königl. Majestät bisher noch nicht einen Mann, so zu sagen, nach Schlesien marschiren lassen, und dass es zu weit gehe und kein Mensch es Deroselben verdenken könne, wenn Se. Königl. Majestät auch einige Anstalten machten, indem man doch die Confiance gegen die Oesterreicher nicht so gar haben könne, sie so schlechterdinges machen zu lassen, was sie wollten. Se. Königl. Majestät würden inzwischen die Antwort auf die letztere Dépêche an den von Klinggräffen erwarten,[1] was der wienersche Hof thun wolle oder nicht; welches Ew. Excellenz ouvertement sagen könnten, aber alles nur par manière de discours et de conversation.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Nr. 7795.

7855. AN DEN GENERALMAJOR VON MEYERINCK IN BERLIN.

Potsdam, 15. August 1756.

Ich übersende Euch hierbei nunmehro die Geheime Instruction,[1] welche Euch wegen des Euch aufgetragenen Commandos über verschiedene Regimenter zu Eurer Verhaltung dienen soll. Es wird Euch aber das erstere Ansehen davon zeigen, wie höchst nothwendig es sei, dass Ihr das ohnverbrüchlichste Secret und insonderheit von der Hauptabsicht des Marsches noch zur Zeit haltet, auch denen Regimentern nicht weiter davon bekannt machet, als was sie, so zu sagen, von Tag zu Tag wissen müssen, bis solche auf dem Rendez-vous gekommen sein werden, um alsdenn zur Sache zu schreiten, auf dass anderergestalt die Hauptabsicht nicht zur Unzeit eclatire.

Die Marschtabellen Nr. 1 und Nr. 2 empfanget Ihr gleichfalls zu Eurer Direction hierbei. Uebrigens muss jedes Regiment, so unter Eurem Commando stehet, bei seinem Aufbruch auf 9 Tage Brod mitnehmen. Vor 3 Tage tragen es die Leute selber, das aber vor 6 Tage wird auf die Proviantwagens mitgenommen, wie dann auch die Cavallerie auf 3 Tage Fourage und gesponnen Heu auf die Pferde mitnehmen muss. Bei diesem Vorrathe von Brod und Fourrage müssen sich die Regimenter allemal auf dem Marsch zu conserviren suchen und solche nicht anders als im höchsten Nothfall angreifen, vielmehr sich dabei conserviren.

Weil es auch nicht möglich ist, dass Ihr alles, was erforderlich sein dörfte, mit eigener Hand schreiben könnet, so erlaube Ich zwar, dass Ihr Euch eines Auditeurs oder sonsten jemandes, vor dessen Treue und Verschwiegenheit Ihr Mir repondiren könnet, dazu gebrauchen möget, den Ihr aber mit einem besondern Eide der Verschwiegenheit belegen müsset. Einliegendes Postscriptum[1] habt Ihr übrigens allen Regimentern, so unter Eurem Commando seind, zu communiciren.

Nach dem Concept. Friderich.

7856. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BRELIN.

Potsdam, 16. August 1756.

Ew. Excellenz habe in meinem gestrigen Zuschreiben zu melden vergessen, wie des Königs Majestät wollen, dass noch heute dem Herrn Mitchell die ganze gestern eingelaufene Dépêche des Herrn von Knyphausen[2] wegen der französischen Entreprise auf Corsica, davon das Duplicat ausser Zweifel an Ew. Excellenz gekommen, communiciret werden soll.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Liegen nicht vor. — [2] Bericht Knyphausen's, Compiègne 5. August. Vergl. Nr. 7859.

7857. AN DEN GENERALLIEUTENANT PRINZ FERDINAND VON BRAUNSCHWEIG IN MAGDEBURG.

Potsdam, 16. August 1756.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich lieber Vetter. Den Major von Billerbeck, welcher Ew. Liebden dieses kleine Schreiben abliefern wird, schicke Ich an Dieselbe mit dem Major Lengenfeld und Major Möllendorff, sowie auch den Ingenieurcapitän Daries. Erstere sollen zu Grenadiermajors employiret werden, und bekommet der Major Billerbeck das Grenadierbataillon von Prinz Ferdinand und von Zastrow; der Major von Lengenfeld das Grenadierbataillon von Kleist und von Hülsen, und der Major von Möllendorff das von Quadt und von Knobloch zu commandiren. Der Generallieutenant Zieten wird Ew. Liebden vor zwei Monat Tractamenter vor die Regimenter mitbringen; solches muss denen Regimentern gegeben werden, dass also jedes die Monate September und October im voraus verpfleget ist. Solches Geld nehmen sie mit auf denen Regimentswagens. Die übrigen Grenadiercompagnien, so Ew. Liebden mit haben, stossen erst in der Armée zusammen. Den Ingenieurcapitän Daries können Ew. Liebden zu Läger oder zu Wege recognosciren gebrauchen.

Uebrigens übersende Ew. Liebden hierbei die Parole und das Feldgeschrei vom 27, dieses bis zum 4. September inclusive. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

In Leipzig müssen ingleichen die Kassengelder in Beschlag genommen werden und denen Kaufleuten bei schwerer Straf verboten werden, keine Gelder dem König zu zahlen. Werden was Baarschaften vorhanden [sein], so muss solche der Prinz Ferdinand gleich zu sich nehmen.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Grossen Generalstabs zu Berlin. Der Zusatz eigenhändig.

7858. AN DEN GENERALMAJOR FREIHERRN VON QUADT IN HALBERSTADT.

Potsdam, 16. August 1756.

Ich befehle hierdurch, dass, wann Ihr von des Generallieutenant Prinz Ferdinand von Braunschweig Liebden die Ordre zum wirklichen Marsch und Aufbruch mit Eurem und denen beiden andern Regimentern von Knobloch und von Neuwied[1] erhalten werdet, Ihr Euch sodann präcise darnach achten und zugleich Nachstehendes befolgen sollet. Dass erstlich Ihr den Obristlieutenant von Tettenborn Neuwied'schen Regiments von Meinetwegen beordern müsset, damit er den 22. dieses mit dem 2. Bataillon letzterwähnten Regiments von Halber-

[1] Vergl. S. 89; Bd. XII, 434.

stadt aufbrechen und auf den halben [Weg] nach Magdeburg 3 Meilen marschiren müsse.

Den 23. muss solcher zu Magdeburg einrücken, den 24. Ruhetag allda haben.

NB. Sollte gedachtes Bataillon seine Equipagepferde noch nicht völlig zusammen haben, so kann Vorspann aus dem Halberstädtschen und so weiter nehmen; deshalb Ihr die Kammern avertiren müsset.

In Magdeburg findet der Obristlieutenant von Tettenborn weitere Ordre und Instruction von des Generallieutenant Prinz Ferdinand von Braunschweig Liebden vor sich, laut welcher er 10 Pontons mitnehmen und die fernere Marschroute und Instruction erhalten wird.

Ferner sollet Ihr gegen den 22. dieses das zu Osterwieck stehende Grenadierbataillon nach Halberstadt an Euch ziehen, den 24. aber mit solchem und mit Eurem Regiment, sowie auch mit dem 1. Bataillon von Neuwied von Halberstadt aufbrechen und bis auf den halben Weg nach Magdeburg marschiren.

Den 25. ziehet Ihr auf dem zweiten Marsch das Knobloch'sche Regiment, welches zü Hadmersleben und Wanzleben schon vor lieget, an Euch und NB. avertiret dannenhero den Generalmajor von Knobloch sogleich nach Erhaltung dieser Ordre davon zum voraus, da Ihr denn zusammen gedachten 25. und also noch selbigen Tages nach Magdeburg rücket und den 26. Ruhetag machet, zugleich aber weitere Ordres und Instruction von gedachtes Prinz Ferdinand von Braunschweig Liebden vor Euch findet. Ihr nebst denen Regimentern werdet auch alsdenn von Magdeburg aus die Feldequipage und Proviantwagens weiter mitnehmen müssen, vor welche und vor die Verpflegung der Knechte und Pferde so gut als vor Eure eigene sorgen müsset.

Was Ich sonsten wegen des Marsches zu disponiren vor gut gefunden, solches habt Ihr hierbei als ein Postscriptum[1] zu empfangen und Euer und das Regiment von Knobloch und Neuwied, sowie auch das Grenadierbataillon zu Osterwieck darnach zu instruiren.

Nach dem Concept. Friderich.

7859. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Compiègne 5. August, über Unterhandlungen der französischen Minister mit dem genuesischen Gesandten Sorba zur Herbeiführung eines Abkommens, nach welchem die Insel Corsica während der Zeit des Krieges von französischen Truppen besetzt werden solle. „Tous ceux qui prennent quelque

Potsdam, 16 août 1756.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 5 de ce mois.

Quant aux circonstances par rapport à la situation dans laquelle je me trouve vis-à-vis de l'Impéra-

[1] Dasselbe liegt nicht vor.

part au succès des armes de l'Angleterre, sont fort étonnés que cette cour ne profite point de la contradiction que les projets de la France rencontrent auprès du gouvernement de Gênes, pour gagner cette cour de vitesse et s'emparer de l'île de Corse, au lieu d'attendre la fin de ce plaidoyer avec le phlegme qu'elle [l'Angleterre] a marqué jusqu'à présent; d'autant plus que la rentrée de M. de La Galissonnière dans le port de Toulon semble la mettre à portée d'exécuter ce projet de la manière la plus pacifique et sans coup férir. Il est certain que la conquête de cette île réparerait en quelque façon la perte que la Grande-Bretagne a faite de celle de Minorque, et que, moyennant cette nouvelle possession, son escadre pourrait séjourner dans les ports de la Corse pendant toute la durée de l'hiver, sans être obligée d'abandonner la Méditerranée à son approche, comme elle s'y trouverait forcée actuellement, la France ne pouvant tenter de la déloger de l'île, sans s'exposer à un combat."

trice-Reine, vous devez savoir et vous le direz même partout où il sera convenable, que dès que j'appris qu'en conséquence d'un concert pris entre les deux cours impériales, on fit défiler en Russie beaucoup de troupes vers la Livonie, pour en augmenter le nombre de celles qui étaient déjà là et dans la Courlande, je fis marcher quelques régiments en Poméranie,[1] pour les faire approcher des frontières du côté de la Prusse, mais aussitôt que j'eus la nouvelle que ces troupes de Russie avaient eu ordre de faire halte[2] et de retourner en partie, je fis faire la même chose aux miennes, qui jusqu'à ce jour se cantonnent encore dans la Poméranie. Comme, en attendant, la cour de Vienne prit ce prétexte pour assembler force de troupes en Bohême et en Moravie, et qu'elle tira des régiments de la Hongrie, pour les faire marcher dans la Moravie et en Bohême, je tirai aussi à moi les régiments de Westphalie,[3] et du depuis rien n'a remué parmi mes troupes, je n'ai assemblé aucun corps de troupes, ni formé aucun camp, et tous les régiments en Silésie sont resté tranquilles dans leurs garnisons, malgré que les Autrichiens ont fait marcher des régiments de Hongrie et des autres provinces encore, pour en former de gros camps en Bohême et en Moravie, pour tirer des cordons par des troupes légères sur mes frontières de la Silésie, enfin pour faire toutes les démonstrations de guerre. Comme je vis que les choses devenaient par là si sérieuses, je les ai prises de même plus sérieuses et ai fait faire des mouvements réels à mes troupes,[4] et tout dépend à présent de la réponse que j'aurai de la cour de Vienne que j'attends encore pour prendre ma dernière résolution. Si cette réponse est telle que je l'ai demandée, claire et positive, que la Reine-Impératrice ne m'attaquera ni dans le cours de l'année présente, ni dans celle qui vient, alors la paix sera conservée, et je serai bien éloigné d'entreprendre la moindre chose contre la reine de Hongrie, ni contre ses alliés, mais si, au contraire, on élude ma question par quelque réponse vague et obscure, alors je me le tiendrai pour dit, et la guerre ne sera

[1] Vergl. S. 5; Bd. XII, 463. — [2] In der Vorlage verschrieben: hâte. Vergl. S. 15. 41. 114; Bd. XII, 479. — [3] Vergl. S. 89. — [4] Vergl. S. 205. 221. 222.

plus à éviter, aussi la cour de Vienne mettra par là clairement au jour ses mauvaises intentions contre moi, et qu'elle ne médite rien plus qu'à m'attaquer selon le concert pris avec la Russie, sinon dans cette annéeci, puisqu'on n'a pas pris tous ses arrangements, du moins l'année qui vient, et de me susciter des ennemis partout, de sorte que raisonnablement je dois rompre au possible ses mesures, avant qu'elles puissent être portées à leur maturité et à leur plus grande consistance.

Vous ferez bien de glisser tout ce qui est dessus dans le public, et quoique je sois persuadé que cela ne fera guère impression sur les ministres aveuglés par les illusions que les Autrichiens leur font, je souhaiterais cependant que les bien intentionnés en France commençassent à voir clair sur la conduite de la cour de Vienne. Vous tâcherez, d'ailleurs, de faire bien comprendre, à tout ce qu'il y a de bien intentionné pour moi, la distinction solide et fondée entre l'agresseur et entre les premières hostilités, que c'est l'agresseur qui fait des plans pour attaquer et ruiner l'autre, et qui fait tous les arrangements pour mettre son plan en exécution, qui ne veut point venir à des explications et qui n'attend que le moment pour frapper son coup, au lieu que l'autre qui se voit forcé malgré lui de commettre les premières hostilités pour ne pas être pris mains et pieds liés, afin d'être égorgé impunément, n'agit qu'à son corps défendant. Comme cette distinction est exactement conforme au droit de nature et des gens, vous tâcherez de l'établir au mieux, et vous vous donnerez de la peine de réfléchir aux arguments moyennant lesquels vous établirez au mieux cette distinction si naturelle et si raisonnable.

Federic.

Nach dem Concept.

7860. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 16 août 1756.

On vient de me mander que la cour de Saxe faisait transporter à Dresde, en remontant l'Elbe, un magasin amassé à Torgau, et que plusieurs mille boisseaux de seigle et quelques mille d'avoine étaient tirés des magasins ordinaires de Leipzig, avec une grande quantité de farines, pour être transportés à Torgau et en bonne partie par bateau à Dresde.

M'ayant été donné avis d'ailleurs qu'on venait de prendre des arrangements en Bohême qui interdisaient tout transport de grains hors du pays, avec défense expresse de vendre non plus aux Saxons ni grains ni farines, je pense que ces arrangements engagent la cour où vous êtes à pourvoir sa capitale de grains des magasins de Leipzig et d'autres endroits.

En attendant, comme je ne suis pas bien sûr que tous ces avis soient fondés, vous ne manquerez pas d'en prendre une juste connais-

sance, de vérifier ce qui en est, et de m'en faire votre rapport. On dit aussi que les régiments saxons assemblent derechef en grande hâte leurs congédiés; vous saurez le mieux ce qui en est.

Nach dem Concept. Federic.

7861. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 17 août 1756.

Il me reste encore à ajouter à la réponse[1] que j'ai faite à votre rapport du 10 de ce mois,[2] que c'est l'Impératrice-Reine seule qui a actuellement entre ses mains la conservation de la paix ou le choix de la guerre, et que tout repose, à l'heure qu'il est, sur la réponse que cette Princesse donnera à la dernière proposition que le sieur de Klinggræffen est chargé de lui faire. Au cas qu'elle soit mauvaise, équivoque ou conçue en style d'oracle, la rupture est toute prochaine et inévitable, sans qu'il y aille de ma faute, et personne ne pourra disconvenir que celui qui fournit les raisons, par ses mauvaises intentions, pour s'attirer la guerre, ne doive justement et à la rigueur du droit être regardé comme l'agresseur, bien qu'il n'éclate pas le premier par des actes d'hostilité.

Mais si, au contraire, ladite réponse est satisfaisante et sans chevilles, la paix en sera conservée, d'autant que d'ailleurs je n'ai rien à la charge de l'Impératrice-Reine, ni aucune demande à lui faire, et les mouvements qui ont subsisté jusqu'ici dans mes troupes, sont de nature à pouvoir être contremandés d'un jour à l'autre.

Enfin, que l'affaire tourne comme elle voudra, vous en serez informé sur le champ. Continuez, en attendant, toujours à me communiquer de vos avis intéressants et à me faire rapport de tout ce qui vous entrera.

Federic.

Nach dem Concept.

7862. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 17 août 1756.

J'ai reçu votre rapport du 10 de ce mois et vous recommande au mieux de faire jusqu'à l'impossible, afin de faire parvenir l'alliance défensive avec la République, l'Angleterre et moi à sa consistance.[3]

Quant à ma situation présente, je suis encore à attendre la réponse de la cour de Vienne sur la dépêche que j'ai faite à mon ministre de Klinggræffen, que je veux bien vous communiquer ici *in extenso*.[4]

1 Nr. 7848. — 2 Bezüglich des Berichts Maltzahn's vom 10. August vergl. Nr. 7849. — 3 Vergl. S. 193. — 4 Der Cabinetssecretär bemerkt an dieser Stelle: „Allhier wird die ganze einliegende Dépêche (Erlass an Klinggräffen vom 2. August Nr. 7795) en chiffres zu inseriren sein."

C'est sur quoi j'attends à présent la réponse de l'Impératrice-Reine, qui décidera de la paix ou de la guerre; car, si elle est telle que je l'ai demandée, tout restera tranquille ici et la paix continuera; mais si, au contraire, la réponse est obscure, équivoque ou mauvaise, je crois que la cour de Vienne aura par là assez déclaré ses desseins pernicieux, et je ne pourrai plus me dispenser de prévenir ceux qui ont juré ma perte, aussi ne pourrais-je [être] réputé alors pour agresseur, vu que c'est une distinction bien fondée dans le droit des gens et de nature que n'est pas l'agresseur celui qui, pour ne pas avoir mains et pieds liés, afin d'être en après égorgé impunément, commet les premières hostilités malgré lui et son corps défendant, mais bien l'autre qui forme des projets pour opprimer celui-là et ne leurre que le premier moment pour les mettre en exécution, après avoir dressé toutes ses embûches. Ce que vous pourrez bien dire aux bien intentionnés de la discrétion desquels vous êtes assuré.

Federic.

Nach dem Concept.

7863. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Potsdam, 17 août 1756.

Monsieur mon Frère et Cousin. Il a été bien satisfaisant pour moi de voir justifiés, par la lettre que vous m'avez écrite du 11 de ce mois, tous les sentiments que j'ai pour vous, aussi bien que pour ceux qui vous appartiennent; je n'ai pu d'ailleurs refuser plus longtemps cette marque de confiance et d'amitié que j'ai pour votre frère le prince Frédéric-François, dont j'ai tout lieu de me louer de son attachement pour moi et de son application pour le service.[1]

Comme Votre Altesse demande mon avis sur cette déclaration que le ministère d'Hanovre Lui demande,[2] je le Lui dirai en peu de mots, avec cette franchise et cette ouverture de cœur dont je suis en possession d'agir toujours envers Elle.

Votre Altesse connaît qu'Elle n'est pas trop bien dans l'esprit de la cour de Vienne; si la guerre commence une fois dans l'Allemagne et que le roi d'Angleterre, tout comme moi, viennent à être pressés, il faut qu'Elle Se représente que, dans la conjoncture présente, il ne saura manquer qu'Elle ne s'en ressente d'une façon ou d'autre. Ainsi il faudra savoir s'il vaut mieux de faire cause commune avec l'Angleterre et ses alliés ou de se voir écrasé, en attendant que les autres se démêlent avec l'ennemi commun. Il y a, d'ailleurs, à considérer que, quand le roi d'Angleterre engagera les troupes de Gotha, de Hesse-Cassel et de Darmstadt, si celles-ci avec les troupes de Votre Altesse,

[1] Prinz Friedrich Franz von Braunschweig war zum preussischen Generalmajor ernannt worden. — [2] Der Herzog schreibt, das hannoversche Ministerium dringe auf eine „Déclaration éventuelle de ce que je ferai le terme du traité expiré" (d. i. des Vertrages mit Frankreich; vergl. Bd. VIII, 207). Vergl. S. 51.

jointes à celles d'Hanovre, ne seront pas suffisantes d'arrêter l'ennemi, et si, par conséquent, ceci ne vaut pas toujours mieux que si chacun veut rester tranquille et se faire écraser en après dans sa propre maison.

Pour ce qui regarde ma situation, Votre Altesse verra par la copie ci-close[1] quelle déclaration j'ai demandée par mon ministre à Vienne à la Reine-Impératrice, sur laquelle j'attends encore sa réponse. Si elle est telle que je l'ai honnêtement demandée, alors nous n'aurons rien à démêler ensemble, mais si la réponse n'est point satisfaisante, claire et nette, je lui marcherai sur le corps, vu que dans cette occasion-là il ne me reste que de prévenir des gens dont le plan est de m'attaquer l'année qui vient inopinément et avec toutes leurs forces. Je finis en réitérant à Votre Altesse les sentiments d'amitié et d'estime avec lesquels je suis etc.

Federic.

Nach dem Concept.

7864. AU MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE MITCHELL A BERLIN.

[Potsdam, 17 août 1756].[2]

Au sieur Mitchell à Berlin.[3] Vous ne devez pas vous étonner des soins que je me donne auprès du Roi votre maître pour le porter à avoir quelque complaisance pour les Hollandais. Je fais à peu près la même chose chez ces Républicains. Von der Hellen leur a dit en mon nom que, pour éviter tout sujet de discussion avec l'Angleterre, j'avais ordonné à tous les négociants de mes États de ne point transporter sur leurs vaisseaux des marchandises de contrebande aux Français;[4] que j'espérais qu'ils voudraient faire la même chose, qu'une main devait laver l'autre et que, dans les conjonctures présentes de l'Europe, il était plus nécessaire que jamais d'oublier de petits objets pour penser à des intérêts devant lesquels tous les autres devaient se taire, c'est-à-dire au bien de l'État.[5]

Je vous prie en même temps de remercier très cordialement de ma part le roi d'Angleterre de la déclaration qu'il a fait faire à la cour de Russie.[6] Je n'en suis instruit que depuis peu, je vous prie de lui

[1] Erlass an Klinggräffen vom 2. August Nr. 7795. — [2] Das Datum nach der Ausfertigung. — [3] In der Ausfertigung: „Monsieur Mitchell. Vous ne devez etc." — [4] Vergl. S. 218. — [5] Vergl. S. 190. 193. — [6] Durch einen Erlass des Grafen Holdernesse an Williams vom 30. März 1756 war diesem befohlen worden, die der Ratification des russisch-englischen Vertrages russischerseits beigefügte „Déclaration secretissime" (vergl. S. 35) dem russischen Cabinet zurückzugeben, mit der Erklärung, dass der König von England besagte Declaration in keinem Fall acceptiren werde. Williams war weiterhin durch denselben Erlass beauftragt, dem petersburger Hofe die Mittheilung zu machen, der König von England habe Nachricht erhalten von Frankreichs und Oesterreichs Plan, zu gleicher Zeit Preussen und Hannover anzugreifen, indem Frankreich gegen Cleve und Hannover, Oesterreich gegen Schlesien vorgehe:

témoigner toute l'étendue de ma reconnaissance. Cette déclaration a arrêté les dispositions dangereuses des Russes, et du moins elle me fait gagner cette année. Le roi d'Angleterre et moi sommes dans une grande crise, mais pourvu que nous travaillons chacun de notre côté, il n'y a pas de doute que nous ne nous en tirions avec honneur. Mais je vous réitère les prières que je vous ai faites, de l'avertir de prendre à temps des mesures avec les cours protestantes d'Allemagne pour avoir des troupes. Curialia.[1]

Fr.

Nach dem eigenhändigen Concept; übereinstimmend mit der Ausfertigung im Public Record Office zu London.

7865. AU MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE MITCHELL A BERLIN.

Mitchell schreibt, Berlin 15. August: „Je prends la liberté d'envoyer ci-incluse la copie d'une lettre du chevalier Williams que je reçus hier, au soir, par la poste:

De Saint-Pétersbourg, 31 juillet 1756.

Monsieur. Le peu que j'ai eu à écrire, m'a empêché jusqu'à présent de vous remercier de votre lettre du 6 juillet. J'avais compté d'avoir déjà dépêché un courrier pour l'Angleterre qui vous aurait rendu des lettres de ma part; mais je n'ai pas voulu différer plus longtemps, puisqu'il me paraît de l'intérêt de Sa Majesté le roi de Prusse qu'il soit informé qu'il n'y a rien ni à craindre ni à espérer de la Russie pour cette année-ci par terre;[2] pour des forces maritimes, ils n'en ont point.

Le ministre russien à Hambourg a transmis à sa cour une nouvelle laquelle, destituée comme elle est de vraisemblance, ne laisse pas de gagner du crédit. C'est

Potsdam, 17 août 1756.

Monsieur. J'ai été bien aise d'être informé par votre lettre du 15 de ce mois comme quoi on ne fait point de difficulté de mettre à ma charge jusqu'à des imputations des plus ridicules pour me noircir tant dans l'esprit de la cour de Russie que partout ailleurs, à dessein d'augmenter l'aigreur contre moi, et je me tiens très assuré que c'est le jeu des Autrichiens qui en ont fait imposer par leur résident à Hambourg[3] au ministre de Russie qui s'y trouve, en lui donnant cet avis absurde que celui-ci n'aura pas manqué de mander imprudemment à sa cour. Et, sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

„[You will therefore declare] that it became necessary for the King to ask an explanation of the Czarina in what manner Her Imperial Majesty would conduct herself, in case a scheme of so dangerous a tendency should he put into execution." [Public Record Office; Russia.] — Auf welche Weise Friedrich II. von diesen Erklärungen Williams' Kenntniss erhalten, ist nicht mit Sicherheit festzustellen. Mitchell vermuthet (an Holdernesse, 20. August, private), dass der holländische Gesandte Swart auf der Durchreise durch Berlin (vergl. S. 202) dem Könige Mittheilung gemacht habe; eine Vermuthung, die sich aus den preussischen Acten nicht beweisen lässt.

[1] In der Ausfertigung: „Sur quoi, je prie Dieu etc. Federic." — [2] Vergl. S. 15. 41. 114. — [3] Rezzani.

que Sa Majesté Prussienne avait offert au roi de Danemark de le mettre en possession du duché de Holstein-Kiel, sous prétexte, dit-on, que Son Altesse Impériale le Grand-Duc, étant de la religion grecque, ne saurait, selon les lois de l'Empire d'Allemagne, y posséder aucun domaine."

Vous verrez par le billet ci joint tous les méchants projets de mes ennemis; vous verrez l'indispensable nécessité où je suis de les prévenir et que, pour dénouer ce nœud gordien, il n'y a d'autre remède que de le couper avec l'épée.

23 juillet 1756.[1]

Les régiments de cavalerie de 800 têtes dont ils sont, seront portés jusqu'à 1,000, ce qui fait en tout une augmentation de 6,000 hommes. On a aussi pris la résolution de renforcer au printemps prochain l'armée en Bohême d'une grande partie des troupes qui sont en Italie, d'où l'on peut tirer jusqu'à 12,000 hommes, en y laissant les garnisons nécessaires; mais on laissera dans les Pays-Bas celles qui s'y trouvent et les complètera même, dans la vue apparemment de s'en servir en cas de besoin pour faire une diversion dans le pays de Clèves, afin de partager de cette façon les forces prussiennes, et en général on ne néglige rien pour se mettre en bonne posture. D'un autre côté, la Prusse et la Grande-Betagne tâchent d'attirer tous les princes protestants d'Allemagne dans leur parti, leur faisant envisager le dernier traité de Versailles comme de très dangereuse conséquence pour la religion protestante dans l'Empire. On prétend savoir à Vienne qu'outre les maisons de Hesse et de Brunswick qui sont attachées à ces deux puissances, les princes de Gotha[2] et de Weimar prendront aussi des engagements avec elles. La cour de Vienne se flatte, cependant, d'avoir pour elle le plus grand nombre et les princes les plus considérables de l'Allemagne — qu'elle espère d'attacher à ses intérêts moyennant l'influence de la France — l'Électeur palatin, celui de Cologne et le duc de Würtemberg. On compte encore que l'évêque de Würzbourg ne renouvellera point avec la Grande-Bretagne son traité de subsides qui finit au mois d'août, ce qui fait présumer que la cour de Vienne pourra bien se charger des troupes de cet évêque. On cherche, au surplus, à se lier encore plus étroitement avec la France, et l'intelligence entre ces deux alliés paraît devenir toujours plus intime; le marquis d'Aubeterre possède presque sans partage la confiance entière de la cour et du ministère de Vienne. On travaille sans doute aussi avec zèle à se rendre l'Espagne plus favorable,[3] pour quel effet la France ne ménage sûrement rien, et vraisemblablement la cour de Vienne concourt à ce but et emploie effectivement ses bons offices, tant en Espagne qu'en Russie, pour établir un meilleur entendement entre ces deux puissances et la France. Les choses étant ainsi, il n'est pas probable que la cour de Vienne veuille travailler uniquement pour l'intérêt et l'agrandissement de la France, sans songer à elle-même, et il faut plutôt croire qu'elle est sûre de son projet et que la cour de France coopèrera à son tour à l'exécution de ses vues. La guerre est donc inévitable, puisque le roi de Prusse ne se laissera pas dépouiller tranquillement, ayant trop de forces en main, pour ne pas rendre la besogne très rude, du moins au commencement, et d'ailleurs il sera bien difficile que les grands armements qui se font de tous les côtés, n'aient aucunes suites, puisque, quoiqu'ils ne soient encore que simplement défensifs, la moindre circonstance qu'un pur hasard peut faire naître, peut faire éclater un feu qui causera un embrasement général, ce qui est d'autant plus vraisemblable que la cour de Vienne, à ce qu'il semble, n'attend qu'un prétexte spécieux[4] qui puisse la sauver du reproche de l'agression, pour rompre

[1] Das Datum ist nicht genau. Der folgende Auszug stammt aus Depeschen Flemming's an Brühl, d. d. Wien 21. und 24. Juli, von Maltzahn am 13. August (vergl. Nr. 7879) mitgetheilt. — [2] Vergl. Bd. XII, 475. — [3] Vergl. S. 179. 182. — [4] Vergl. S. 201.

avec le roi de Prusse, se croyant avec l'assistance de la Russie et de la France assez forte pour réduire ce Prince aux termes qu'elle voudra.

Nach der Ausfertigung im British Museum zu London. Der Zusatz zu dem Schreiben eigenhändig.

7866. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Knyphausen berichtet, Compiègne 8. August: „L'intimité qui . . . a régné pendant quelque temps entre l'ambassadeur d'Espagne et le ministère de France,[1] s'est refroidie considérablement depuis la prise du fort Saint-Philippe,[2] au lieu d'avoir augmenté, ainsi qu'on s'y était attendu . . . Ce changement subit fait soupçonner à plusieurs personnes qu'il pourrait bien être que le ministère anglais eût fait porter des plaintes en Espagne contre la conduite de cet ambassadeur, et qu'il ait eu quelque mercuriale à cet égard. Malgré ce refroidissement, il est certain que la négociation qu'on a entamée entre les cours de Vienne et d'Espagne relativement à l'échange des duchés de Parme et de Plaisance,[3] continue avec chaleur, et que cet objet est peut-être celui auquel la France prête le plus d'attention dans le moment présent . . . On commence, au reste, à appréhender fortement ici que l'amiral Hawke n'ait formé le dessein de s'emparer de l'île de Corse,[4] et que ce ne soit là l'objet de l'apparition qu'il vient de faire dans les parages de l'île de Minorque. Un pareil évènement serait d'autant plus fâcheux pour la France que l'île de Corse est pourvue de différents beaux ports et de plusieurs rades spacieuses où l'escadre anglaise pourrait séjourner tranquillement, et qu'il ne serait peut-être pas difficile de fortifier. Quoi qu'il en soit, on paraît être résolu ici, au cas que l'amiral Hawke ait effectivement exécuté cette entreprise, d'aller combattre l'escadre anglaise, pour se frayer le chemin à une descente dans l'île, et ce serait pour lors le sort des armes qui disposerait de l'empire de la Méditerranée en faveur d'une des puissances belligérantes."

Potsdam, 18. August 1756.

Da des Königs Majestät morgen Vormittag von hier eine kleine Reise nach Berlin thun werden, so haben Dieselbe mir befohlen, an Ew. Excellenz zu schreiben und von Höchstderoselben wegen zu melden, wie Dieselbe zuforderst und vor Dero Ankunft noch dem Herrn Mitchell die letztere Dépêche des Herrn von Knyphausen, vom 8. dieses, communiciren und lesen lassen möchten.

Demnächst soll ich an Ew. Excellenz annoch communiciren, was gedachter Herr von Knyphausen in seinem Schreiben ad manus unter selbigem Dato von einem mit dem Minister Rouillé gehabten Entretien gemeldet hat.[5] Sr. Königl. Majestät Intention deshalb ist, dass Ew. Excellenz womöglich vor Sr. Königl. Majestät morgenden Ankunft mit dem Marquis de Valory, jedoch ohne ihn das Ew. Excellenz communicirte sehen zu lassen, sprechen und ihm insinuiren möchten, dass, nachdem der Duc de Nivernois von Berlin zurückgegangen wäre,[6] der französische Hof nichts gegen Se. Königl. Majestät sprechen noch äussern lassen; da aber jüngsthin der Minister Rouillé sich auf eine gewisse Art gegen den von Knyp-

[1] Vergl. S. 179; Bd. XII, 515. — [2] Vergl. S. 112. — [3] Vergl. S. 131. — [4] Vergl. S. 224. — [5] Vergl. S. 233. — [6] Vergl. Bd. XII, 241.

hausen zu expliciren angefangen, so könnten Ew. Excellenz dem Marquis de Valory reine heraus versichern, wie des Königs Majestät bis dato keine andere Engagements mit Engelland gemachet hätten, als die bekannte Convention und die der Duc de Nivernois en original gesehen habe;[1] dass aber, nachdem es Frankreich gefallen, bei Gelegenheit dieser innocenten Convention andere Liaisons zu nehmen, es wohl sehr natürlich wäre, dass in gegenwärtiger Crise, und da Sr. Königl. Majestät Feinde Dieselbe zu pressiren anfingen, Sie mehr Intimité mit denen Engelländern haben nnd vor Dero Sicherheit sorgen müssten, da diese Krone wenigstens Sr. Königl. Majestät Länder garantiret, die Franzosen aber keinen Tractat mit Sr. Königl. Majestät weiter hätten, noch haben wollen, und dass mithin Sr. Königl. Majestät nicht verdacht werden könnte, wenn Dieselbe mit Dero Freunden Sich über die Mittel zu Dero Defension concertirten und sprächen; so viel aber könnten Se. Königl. Majestät allemal frei versichern, dass unter denen Liaisons, so Sie mit der Kron Engelland genommen, bis dahin keine wären, so Frankreich präjudiciren könnten. Mit Oesterreich sei es ein anders, als welches Sr. Königl. Majestät es so nahe legte und seine Anstalten so machte, dass Se. Königl. Majestät ohnmöglich solches länger tranquillement ansehen könnten, daferne nicht Dieselbe, wie solches wohl kein vernünftiger Mensch verlangen könnte, Sich von denen Oesterreichern ecrasiret sehen wollten, wenn auch schon die Oesterreicher Alliirte von Frankreich wären; denn keine Freundschaft sich so weit extendiren könnte. Er, Marquis de Valory, würde also selbst bedenken, wie in solchen Umständen Se. Königl. Majestät mit denen Engelländern besser als mit Leuten stehen müsste, die keine Connexion mit Deroselben hätten noch haben wollten, und dass es sehr natürlich sei, wenn Sie endlich mit solchen, ohnerachtet derer jetzigen innocenten Liaisons, noch nähere Mesures nehmen müssten; wobei Ew. Excellenz endlich en badinant gegen den Marquis de Valory ohngefähr in den Termes sagen könnten: „Vous n'avez qu'à continuer à croire tous les mensonges que les Autrichiens vous débiteront, et vous verrez comment ils vous méneront."

Welches alles auf allergnädigsten Befehl Ew. Excellenz schuldigst melde.

Eichel.

P. S.

Noch soll auf Sr. Königl. Majestät Befehl Ew. Excellenz dasjenige in der zweiten Anlage[2] beifügen, was des Königs Majestät von gewisser Hand über die übele und malicieuse Absichten des wienerschen Hofes zugekommen ist, der jetzo, von Uebermuth und Hochmuth übernommen, des Königs Majestät ohnfehlbar zu ecrasiren glaubet und alle Welt darunter eblouiren zu können sich persuadiret.

[1] Vergl. Bd. XII, 162. — [2] Es sind die am 17. August Mitchell übersandten Nachrichten aus Flemming'schen Berichten. Vergl. Nr. 7865 S. 230.

8 août 1756.[1]

Ayant eu un mémoire à présenter à M. Rouillé le lendemain de la réception des ordres de Votre Majesté[2] pour une affaire particulière, et la conversation étant tombée sur les affaires générales, je me suis servi de cette occasion pour lui faire observer sans affectation les suites dangereuses qui pourraient résulter de la confiance aveugle qu'on avait ici dans la cour de Vienne, cette dernière n'ayant d'autre but que de vouloir profiter du refroidissement apparent qui règne entre Votre Majesté et la France, pour exécuter des projets qu'elle avait formés depuis longtemps contre le repos de l'Europe. Sur quoi, M. Rouillé, après m'avoir assuré en termes extrêmement modérés que sa cour avait à la vérité à se plaindre grièvement du peu d'égard et de confiance que Votre Majesté lui avait témoigné dans la crise présente des affaires, mais que ce sentiment ne s'étendait pas plus loin, est entré avec moi en explication sur les différentes insinuations que je lui avais faites, et s'est ouvert sur les objets suivants, que je rapporterai dans l'ordre où ils se présenteront à ma mémoire.

1° Que Votre Majesté pouvait être persuadée que sa cour n'avait contre Elle nulles vues offensives et qu'en faisant le traité qu'elle avait conclu avec la cour de Vienne, elle s'était uniquement proposé de restreindre la guerre à l'Angleterre et d'empêcher qu'elle n'embrasât les autres parties de l'Europe; qu'il pouvait m'assurer que ce traité ne renfermait nuls autres articles que ceux qu'on avait publiés, mais qu'il ne répondait point que, par la suite, on n'y ajoutât d'autres stipulations; qu'il n'ignorait point que la malignité des ennemis de la France avait eu recours à toutes sortes de moyens pour alarmer Votre Majesté sur les desseins de sa cour et pour les Lui présenter sous les points de vue les plus odieux: que les uns avaient répandu que la France travaillait à exciter les princes catholiques contre les princes protestants de l'Empire, afin d'allumer par ce moyen une guerre intestine dans le cœur de l'Allemagne et de se ménager un prétexte pour pouvoir y introduire des troupes à l'ombre du traité de Westphalie;[3] que d'autres avaient encore porté la fausseté à de plus grands excès, en assurant que la France formait des magasins en différentes contrées de l'Allemagne pour la subsistance des armées qu'elle se proposait d'y envoyer; qu'il pouvait m'assurer en honneur que toutes ces suppositions étaient également fausses et destituées de tout fondement.

2° Que, pour ce qui concernait l'ombrage que Votre Majesté paraissait prendre des démarches que la France avait faites auprès de la cour de Pétersbourg,[4] il pouvait me certifier qu'il y avait plus de 18 mois qu'elles avaient été commencées, et que le but en était uniquement de rétablir la bonne intelligence entre les deux cours, afin d'ôter, s'il était possible, cet allié à l'Angleterre; mais que cette négociation n'avait nul rapport à Votre Majesté et ne La concernait en aucune manière.

3° Qu'il ne saurait me cacher que la cour de Vienne prétendait que c'était Votre Majesté qui avait commencé la première à faire des mouvements de troupes sur les frontières de l'Impératrice, et que les camps qu'on formait actuellement, avaient été occasionés par là. M. Rouillé me parla à cette occasion du premier mémoire que Votre Majesté a fait présenter à la cour de Vienne;[5] mais il n'entra point en matière à ce sujet et me dit simplement qu'il lui avait été envoyé par le marquis de Valory. Il me parut même n'avoir pas connaissance du second[6] et évita de s'expliquer sur les assurances que je lui dis, qu'il me semblait que Votre Majesté était en droit d'exiger de la cour de Vienne, et, lui ayant insinué que je croyais que la France ferait bien de s'employer pour détruire par son entremise les soupçons qui pouvaient s'être élevés de part et d'autre, il me répondit sur cette ouverture comme quelqu'un qui en regardait l'exécution comme impraticable. Il finit, enfin, par me dire:

[1] Nach dem Immediatberichte Knyphausen's, Compiègne 8. August. Vergl. Nr. 7884. — [2] Immediaterlass an Knyphausen, d. d. Potsdam 26. Juli, Nr. 7760. — [3] Vergl. Nr. 7763. — [4] Vergl. Bd. XII, 513. — [5] Nr. 7722. — [6] Nr. 7795.

4° Qu'il ne savait point de quelle nature étaient les engagements qui subsistaient entre la cour de Vienne et celle de Russie, mais qu'ayant à se garantir d'un ennemi commun, qui était la Porte Ottomane, il était naturel qu'il régnât entre elles la plus grande intimité; qu'au reste la France n'était pas assez liée avec la Russie pour qu'il pût rien me dire de positif à ce sujet. Sur quoi, lui ayant fait observer que, si sa cour n'était point instruite des desseins de celle de Pétersbourg, elle devait du moins l'être de ceux de l'Impératrice-Reine, il me dit que, si Votre Majesté avait des soupçons contre ces deux cours, on en avait également contre Elle et qu'on L'accusait d'avoir pris des engagements très étroits avec la Grande-Bretagne. Toutes ces ouvertures ont été entremêlées de différentes digressions, tendantes à me faire entendre que c'était Votre Majesté qui avait forcé la France à établir le système qu'elle venait d'adopter, et que la grande intimité qui régnait entre les cours de Prusse et d'Angleterre, ne pouvait pas manquer de donner de l'ombrage à la France dans les conjonctures présentes.

Tel est, Sire, le précis de l'entretien que j'ai eu avec M. Rouillé sur le contenu de la lettre de Votre Majesté.

Nach der Ausfertigung.

7867. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 16. August: „Votre Majesté Se sera peut-être déjà fait faire rapport du contenu du rescrit ci-joint que la cour de Vienne a fait adresser depuis peu à ses ministres à Ratisbonne,[1] et par lequel il leur est enjoint d'y déclarer que c'étaient uniquement les arrangements innocents de Votre Majesté qui avaient engagé et forcé, pour ainsi dire, l'Impératrice-Reine aux grands préparatifs de guerre qu'elle fait faire actuellement, et de faire en même temps des protestations qu'il n'y avait point d'article secret attaché au traité de Versailles, tout récemment conclu, qui regardât la religion. Comme nous avons cru qu'il serait indispensablement nécessaire que le sieur de Plotho, indépendamment des ordres qui lui ont déjà été adressés sur cette matière, fût encore instruit de faire sentir aux ministres des princes de l'Empire, assemblés à la Diète, le venin de ces malicieuses insinuations par un rescrit ostensible,[2] nous l'avons fait expédier et nous avons l'honneur de le présenter ci-joint à l'approbation et à la signature de Votre Majesté."

Potsdam, 18. August 1756.

Sie müssen solches auch an die übrigen Orte rescribiren und sehr attent darauf sein, um, sobald dergleichen von dem wienerschen Hofe nur zum Vorschein kommet, sogleich und ohne einmal von Mir Ordre zu erwarten, sogleich mit Solidité und énergiquement darauf zu antworten, auch darunter die Leute von der Kanzelei nicht schonen, indem es Mir gar nicht gleichgiltig ist, wenn dem Publico durch die Illusiones, so der wienersche Hof solchem machet und darunter weder Fleiss noch Arbeit sparet, imponiret und solches gegen Mich durch allerhand im Grunde ganz verkehrt vorgestellete und calomnieuse Sachen [so ihm] insinuiret werden, gegen Mich präveniret wird. Es ist bekannt, dass Ich an keinen Lärm mit den Oesterreichern ge-

[1] Allergnädigstes Rescript an die Kaiserlich-Königliche Ministres, d. d. 24. Juli 1756. Gedruckt Faber, Europäische Staatskanzlei, Bd. 110, S. 672 (Leipzig-Frankfurt 1756). — [2] D. d. Berlin 17. August. Gedruckt l. c., Bd. 110, S. 677.

dacht habe, bevor Ich nicht im Monate Junio gehöret,[1] dâss der wienersche Hof anfinge in Mähren und Böhmen allerhand bedenkliche Krieges-Préparatoires zu machen; als darauf auch selbst durch einen englischen Courrier die Nachricht einlief,[2] dass die russische Völker in starker Bewegung in Livland wären, habe Ich einige wenige Regimenter nach Pommern marschiren lassen und, sowie nachher die russische Truppen Halt gemachet, habe Ich auch die in Pommern, wo sie noch stehen, Halte machen lassen. Da inzwischen die Oesterreicher mehr und mehr in Böhmen und Mähren remuiret, so habe Ich zwar Meine Festungen in Schlesien in Defensionsstande wider Surprisen setzen,[3] aber nicht einen Mann aus seiner Garnison rühren lassen, wie denn auch bis diese Stunde nichts dahin marschiret, noch etwas aus seiner Garnison marschiret und einiges Lager oder Campement formiret worden ist, obschon die Oesterreicher starke Lagers in Böhmen zu formiren anfangen und die Regimenter campiren lassen, auch an Meinen Grenzen Cordons ziehen,[4] als wenn es schon wirklich Krieg wäre. Als die Oesterreicher zuforderst angefangen, Truppen aus Ungarn nach Mähren und Böhmen marschiren zu lassen, habe Ich die westphälische Regimenter an Mich gezogen.[5] Der Prätext, dass Ich den Anfang mit Detachirung einiger Regimenter nach Hinterpommern gemacht, ist in Absicht auf den wienerschen Hofe ridicul, und können Regimenter, die Ich nach Pommern marschiren lasse,[6] dem wienerschen Hofe so wenig Verdacht und Appréhension geben, als Ich haben würde, wann sie ihres Ortes dergleichen nach Toscane schickten. Bis hieher ist kein Mann nach Schlesien marschiret, noch auf denen österreichischen Grenzen einiges Mouvement geschehen; da Ich aber sehe, dass, dem allen und Meinen durch den Klinggräffen gethanen amiablen Propositionen[7] ohnerachtet, der wienersche Hof ohne Discontinuation fortfähret, seine Armements in Böhmen und Mähren, einen Weg wie den andern, mit dem grössesten Empressement zu poussiren, Lagers zu formiren, die Truppen in marschfertigen Stande zu setzen, solche von Tag in Tag zu verstärken und aus seinen innersten Provincien kommen zu lassen, so muss Ich gegen solche Veranstaltungen auch Meine serieuse Mesures nehmen, um Mich nicht in Meinen eigenen [Provinzen] präveniren und écrasiren zu lassen. Die Königin von Hungern hat den Krieg und Frieden in Händen; seind ihre vorgegebene friedliebende Intentiones richtig und pur, so darf sie Mir nur diejenige Declaration, aber klar und reine, thun, so Ich von ihr nach der letztern Dépêche an Klinggräffen verlanget habe,[8] so bleiben wir Freunde wie vorhin und der Friede bleibt conserviret, da von Meinerseits noch kein Mouvement von Truppen gemachet ist, so nicht alle Stunde contremandiret werden könne.

Dieses alles soll das Ministerium sehr releviren und dabei die Data

[1] Vergl. Bd. XII, 438. 442. 464. 485. — [2] Vergl. Bd. XII, 427. — [3] Vergl. S. 16—23. 119. — [4] Vergl. S. 161. 165. — [5] Vergl. S. 89. — [6] Vergl. S. 5. — [7] Nr. 7722. 7795. — [8] Vergl. Nr. 7795.

der beiderseitigen Mouvements wohl attendiren und dem Publico alles solches remarquiren machen, da sich dann die malicieuse Tournures derer wienerschen Rescripten selbst am Tage legen werden, wenn sonsten nur das Ministère darauf Attention hat und sich die Mühe geben will, solches recht zu épluchiren und alsdenn das Publicum zu désabusiren, damit der wienersche Hof auf die grobeste Art nicht Mich injuriiren und anschwärzen und gleichsam mit Finger auf Mich weisen dörfe, ohne tüchtig rebroussiret zu werden.[1]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7868. AN DEN OBERST UND GENERALADJUTANTEN VON WOBERSNOW IN POTSDAM.

Potsdam, 18. August 1756.

Nachdem der de Le Noble mit der in originali anliegenden Vorstellung eingekommen ist,[2] so sollet Ihr denselben sogleich wieder zu Euch kommen lassen und ihm von Meinetwegen sagen, dass, so viel dessen Tractament anbetrifft, er solches in hiesigem Dienste auf gleichen Fuss bekommen werde, wie es andere Officiers von seinem Caractère bekommen und verpfleget werden.

Ihr sollet ihm auch zugleich sagen, wie Ich intentioniret sei, dergleichen Corps noch mehr zu errichten, da dann Meine Absicht ist, dass jedes Bataillon aus 5 Compagnien, jede Compagnie aber aus 3 Officiers, 7 Unterofficiers und 90 Gemeine bestehen und also jedes Bataillon auf 5 Compagnien 500 Köpfe inclusive Prime Plan, und nicht mehr haben soll, die dann auf den gewöhnlichen Fuss allhier verpfleget werden. Die Mundirung muss nur aus einem schlechten blauen Rock mit einer blauen Weste bestehen, Zelter und dergleichen bekommen sie nicht.

Was sonsten gedachter de Le Noble von wegen Capitulationen meldet, solches verstehe Ich nicht eigentlich, warum er dergleichen haben will, dann solche doch nicht verhindern werden, dass das Bataillon nicht Desertion haben sollte.

Die Officiers zum Bataillon anzunehmen und sich mit solchen wegen Anwerbung der Leute zu verstehen, solches bin Ich zufrieden, jedoch muss Ich dabei erinnern, dass keine Leute darunter angenommen werden müssen, die eine Infamie auf sich haben, sondern es müssen vielmehr Leute sein, die, wann sie gedienet haben, doch anderer Orten gut und sonder Reprochen gedienet haben müssen, dergleichen er dann gar füglich wird bekommen und vielleicht aus dem Corps von Fischer und dergleichen wird finden können.

[1] Demgemäss Ministerialerlass, d. d. Berlin 21. August, an Plotho (gedruckt l. c. Bd. 110, 681) und Zufertigung dieses Ministerialerlasses an Hellen, Solms, Feriet, Benoît, Maltzahn und an die preussischen Residenten im Reich. — [2] Die Anlage ist nicht vorhanden. Es handelt sich um die Errichtung eines Freicorps.

Ihr habt also hiernach mit ihm ganz höflich zu sprechen und dessen weitere Erklärung zu vernehmen und Mir schriftlich zu melden, indess Ihr von der Sache keinen unnöthigen Éclat machen sollet.

Nach dem Concept. Friderich.

7869. AN DEN GEHEIMEN KRIEGSRATH EICHEL IN POTSDAM.

Retzow überreicht, Potsdam 18. August, zwei Berechnungen für die Ausrüstung und Verproviantirung des preussischen Corps.

[Potsdam, 19. August 1756.][1]

Die 400,000 Thlr. muss Köppen nach Preussen übermachen oder nach die Regimenter nach Pommern schicken,[2] dass die es nach Preussen transportiren.

Eigenhändig in dorso des Berichts von Retzow.

7870. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 18. August, handschriftlich die vom Kammergerichtsrath Kahle verfasste Schrift „Ohnbilliges Verfahren des Hauses Oesterreich gegen die Evangelischen"[3] zur Allerhöchsten Begutachtung.

Potsdam, 19. August 1756.

Es kommet sehr spät, wie kann ich das nun lesen; das übrige gut und einige wenige Exemplare alsdenn in lateinischer Sprache.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7871. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL GRAF SCHWERIN IN NEISSE.

Potsdam, 19. August 1756.

Ich habe Eure beide Schreiben vom 15. dieses wohl erhalten und gebe Euch darauf in Antwort, wie zuforderst Ihr keinesweges die dortigen Regimenter den 24. dieses, so als Ihr in Euren Schreiben anzeiget, bereits campiren lassen, bis zum 29. dieses aussetzen, vor dem 28. oder auch 29. dieses kein Lager formiren müsset; jedoch überlasse Ich Euch, wenn Ihr es nöthig findet, die Regimenter cantonniren zu lassen, vor dem 28. oder 29. dieses aber müssen solche nicht campiren.

Worin die Bévue des Geheimen Rath von Klinggräffen bestehet, und dass er wider alle Vernunft Bedenken getragen, die von Mir verlangete Declaration der Kaiserin Königin durch ein von ihm begehrtes schriftliche Promemoria zu fordern, und deshalb bei Mir erst anfragen

[1] Demgemäss Immediaterlass an Köppen, d. d. Potsdam 19. August. — [2] Vergl. S. 149. — [3] Vergl. Bd. XII, 477. 478.

wollen, Mich aber dadurch in nicht geringe Verlegenheit gesetzet hat, solches habe Ich Euch vorhin schon bekannt gemachet.[1] Ich sehe inzwischen nunmehro seiner Antwort mit Ungeduld von Tag zu Tage entgegen.

Die Arrangements, so Ihr mit dem Etatsminister von Schlabrendorff wegen Mobilmachung der dortigen Regimenter und sonst getroffen habet, approbire Ich, sowie auch, dass Ihr ein Grenadierbataillon so geleget habt, um erforderlichen Falls sich gleich in Cosel zu werfen, welches dann auch geschehen muss, und habe Ich dem p. von Schlabrendorff befohlen, auf die ganze Garnison inclusive des Grenadierbataillons die Verpflegung auf 3 Monate gleich dahin zu schicken.

Die beiden Mitzschefal'schen Bataillons müssen bereits Meiner Ordre gemäss auf Marsch nach Schweidnitz sein, allenfalls Ihr jemanden denselben entgegenschicken und deren Marsch pressiren müsset. So werdet Ihr auch nach Meiner Euch gegebenen Instruction[2] das eine Bataillon von Lange zu Glogau zu rechter Zeit beordern, um nach Breslau zu marschiren und daselbst mit dem einen Bataillon von Lattorff Garnison zu halten, welches auch wegen Brieg zu rechter Zeit geschehen muss.

Was Ich sonsten noch mit letzterer Post von Wien vor Nachrichten erhalten habe, solches communicire vermittelst der Anlage.[3]

Nach dem Concept. Friderich.

7872. INSTRUCTION VOR DEN GENERALMAJOR UND GENERALADJUTANTEN VON BUDDENBROCK IN POTSDAM.

Potsdam, 19. August 1756.[4]

Da Ich, Euch schon bekannter Ursachen halber und weil der Generallieutenant von Hautcharmoy als zeitiger Commandant zu Brieg mit seinem unterhabenden Regiment von dar marschiren muss, resolviret habe, Euch allda ad interim das Commando in der Stadt und Festung Brieg anzuvertrauen, als habe Ich Euch desfalls mit nachstehender Instruction zu Eurer Verhaltung versehen wollen, dass nämlich Ihr

1° Auf die darin kommende Garnison, so aus dem 4.[5] Bataillon von Lattorff bestehen wird, die gehörige Aufsicht haben sollet, damit solche in guter Ordnung gehalten werde, und der Dienst bei selbiger, wie es sich gebühret, geschehe. Ihr sorget auch dahin, damit die

[1] Vergl. Nr. 7842. — [2] Vergl. Nr. 7796. — [3] Dieselbe liegt nicht vor. Es handelt sich wohl um die von Klinggräffen unter dem 11. August gemeldeten Kriegsvorbereitungen in Oesterreich. Vergl. Nr. 7882. — [4] Unter dem gleichen Datum ergeht eine fast gleichlautende Instruction an den Generallieutenant von Münchow zur Uebernahme des Commandos von Glogau; ebenso eine andere Instruction für den Generallieutenant Grafen Wartensleben als Commandanten von Berlin. Vergl. Nr. 7890. — [5] Sic. Vergl. dagegen S. 166.

Festungswerke in gutem Stande erhalten, die Magazine und andere Festungsvorräthe gesichert, dabei auch in der Stadt überall eine gute Polizei aufrecht erhalten und beobachtet werden müsse.

2° Müsset Ihr invigiliren, dass sich keine verdächtige Leute oder Espions zur Stadt einschleichen und, wann dem ohnerachtet dergleichen geschehen sollte, solche arretiret und darauf verhöret und examiniret, auch befundenen Umständen nach entweder fortgeschaffet oder bestrafet werden müssen.

3° Die Garnison muss in guter Mannszucht gehalten und bei solcher keine Excesse passiret, bei der Bürgerschaft gute Ordnung beibehalten, die katholische Geistlichkeit aber in Gehorsam gehalten werden, als welche letztere insonderheit sich von keinen Intriguen, noch einiger auswärtigen Correspondance einlassen oder davor gebührend angesehen [werden], ausserdem aber die Protection wie andere Unterthanen geniessen muss.

4° Besonders müssen allemal in der Stadt gute Anstalten gegen Feuersgefahr gehalten, allem Unglück möglichst vorgebeuget und mit Feuer und Licht vorsichtig umgegangen werden.

Bei denen Pulvermagazinen müssen aus der Garnison keine andere Schildwachten als von treuen und sicheren Kerls gegeben werden, damit keine Verrätherei passiren, noch dadurch ein Unglück angerichtet werden könne.

5° Hauptsächlich muss gegen alle Surprises der Festung invigiliret werden und die Garnison deshalb allerte sein. Dieses geschiehet, wenn die Wachten allerte sein, die Ronden und Patrouillen fleissig und ohne Négligence verrichtet werden; wann die Thore nicht geöffnet werden, bevor nicht eine Patrouille überall recognosciret hat; wenn Markttage seind, dass die Wachten an den Thoren und auf der Hauptwacht doubliret, die Wagens und Marktleute einzeln eingelassen und vorher wohl examiniret werden, um dass keine Leute mit Gewehr, noch verkleidete Soldaten in der Stadt einschleichen, und vor Nachts die Marktleute wieder aus der Stadt geschaffet werden.

6° Bei vorkommenden Transports ist zu sorgen, dass gute Escortes gegeben und gute Dispositions deshalb gemachet und der dabei commandirende Officier über sein Verhalten jedesmal wohl instruiret werde.

Alles übrige wird Eurer Mir gnugsam bekannten Einsicht, Erfahrung und Dextérité überlassen, dabei dann vorkommenden Umständen nach dem Generalfeldmarschall Graf von Schwerin von allem vorfallenden der Orten die gehörige Rapports geschehen und, nachdem die Wege sicher oder unsicher seind, letzteren Falls der dort befindliche Gouvernementschiffre zur Correspondance mit demselben gebrauchet werden muss.

Friderich.

Nach dem Concept.

7873. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM GROSSBRITANNISCHEN MINISTER MITCHELL.

Berlin, 19. August 1756.

Mitchell berichtet, Berlin 20. August, an Holdernesse: „The King of Prussia came to Berlin yesterday, and I had a very long audience of him, in which I made use of every argument which your Lordship had suggested upon both the important points,[1] and such was his goodness to me that he not only heard with patience and attention everything I had to say, that was new, but also suffered me to touch upon some of my former arguments which I thought had made the most impression upon him.

It is not necessary to trouble your Lordship with a detail of this conference, as the King of Prussia was pleased to send me last night a paper[2] . . . . which contains his resolutions and the reasons for them.

As to the first point of his not attacking the Empress-Queen and thereby giving her a right to claim the succour from France and from Russia,[3] he said that was merely a dispute about words, for he that gave the first blow, was not to be considered as the first aggressor, but he that made that blow necessary and unavoidable, that *en temps et lieu* he would tell me more of the conduct of the court of Vienna with regard to him than I yet knew. He then told me that he had not yet received an answer to his last demand at the court of Vienna, which was occasioned by a mistake of his minister at that court,[4] who, when count Kaunitz asked him for a copy of what he was directed to say to the Empress, not thinking himself empowered to give it, had sent a courier to know his master's pleasure, that he, King of Prussia, had directed him to give the copy required and wondered how his minister could doubt of it, that this accident would occasion a delay of a week or ten days, that he thought the court of Vienna would not *reculer*, and therefore he expected nothing from their answer, that he was informed there were near 100,000 men in Bohemia and Moravia, that they had also been at a very great expence and had remitted no less than one million of florins to Petersburg. He concluded with saying that he wished for nothing so much as for peace, he knew he could get nothing by war, and yet he was forced to it.

When I urged the fatal consequence that any precipitate measure on his part would have on the King's[5] affairs at the court of Petersburg, which now seemed to be in a more favourable situation, he answered things were gone too far, it now depended solely on the Empress-Queen.

[1] Erlass des Grafen Holdernesse an Mitchell, Whitehall 6. Augnst. Vergl. Nr. 7874. — [2] Nr. 7874. — [3] Vergl. den Bericht Michell's, London 6. August. Nr. 7880. — [4] Vergl. S. 209. — [5] Georg II.

I took occasion in the course of this conversation to acquaint the King of Prussia with the contents of your Lordship's letter to Sir Charles Williams, and, at the same time, I told him what the court of Russia had done in favour of the King of Sweden, and the declaration their minister was directed to make,[1] he seemed highly pleased with this and added »*C'est la première fois que ces gens-là m'ont rendu un service.*« I said that the Great-Chancellor thought that this incident of the affairs of Sweden would afford an opportunity to him to open the eyes of his mistress with regard to her true interests, which he was resolved to improve; I therefore humbly hoped that the King of Prussia would consider well of the answer from the court of Vienna, as any hostility, begun by him, might throw everything back into the bad channel.

As to the second point I was directed to speak upon, viz. the succour the King of Prussia would give to His Majesty, in case his German dominions were attacked,[2] the King of Prussia is still of opinion that the French will not march towards Germany this year, they have yet taken no steps for that purpose, no magazins of any sort are formed, that he has had emissaries at Lille, Liege and Metz, and they all agree in the same report that no preparations are being made there for the reception of troops, that, if the troops were to march, they cannot come from the coasts of the ocean into Germany in less than two months or six weeks at soonest.

He then was pleased to say that, as the King thought there was immediate danger of an attack from France, the troops he had in Pomerania,[3] which amounted to upwards of 10,000 men, should be at His Majesty's service, but that he could spare them no longer than to the end of the month of February next, and he hoped that by this time the King would be provided for his own defence; as he did not know what enemies he might have to do with next spring.

I confess I was equally surprised and pleased with what the King of Prussia said after the very positive declaration he had formerly made of the impossibility of giving any succour whatever to His Majesty,[4] and I took courage upon this to represent to him, that, as there was no danger of Russia's taking any part this year, I hoped he would increase the number and spare some regiments out of Prussia or from the camp of Halberstadt. He replied that the distance between Königs-

[1] Nach einem Bericht von Williams an Holdernesse, Petersburg 13. Juli, sollte der russische Gesandte in Stockholm, Panin, beauftragt werden, die Erklärung abzugeben: „That Her Imperial Majesty cannot look with a quiet eye upon all that is now doing in Sweden . . . and that Her Imperial Majesty insists that His Swedish Majesty be immediately restored to the full exercice of that power which the laws of Sweden allow him." [Public Record Office zu London; Russia.] — [2] Vergl. S. 243. — [3] Vergl. S. 5; Bd. XII, 463. — [4] Vergl. S. 101.

berg and Hanover being upwards of 80 German miles, made it impracticable to send soldiers from thence, especially as they must return again early in the spring, that, as to the taking of troops from the cantonment near Halberstadt, that could not be, they were necessary there; if they had not been so, he would not have withdrawn them from Cleves[1] etc. and thereby left a part of his own dominions exposed and naked.

I next acquainted him with the news from Constantinople,[2] which gave great pleasure. He approved of acting with caution at that court, for fear of losing Russia, but he hoped that the King's ambassador, who, he said, *faisait la pluie et le bon temps là*, would not fail to encourage such favourable symptoms that appeared in the ministers of the Porte, and to improve that jealousy they had so justly conceived upon the bare report of a treaty between France and Vienna.[3]

The King of Prussia told me that, by the latest account he had from France, they seemed rather to attempt an attack upon Guernsey and Jersey than an invasion of Great-Britain or Ireland,[4] for which he thinks they are not now prepared . . .“

Nach der Ausfertigung im Public Record Office zu London.

7874. AU MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE MITCHELL A BERLIN.

[Berlin, 19 août 1756.]

Pour vous répondre, Monsieur, sur les différents points dont vous m'avez parlé aujourd'hui,[5] je dois vous dire

1° que, les affaires étant si avancées avec la reine de Hongrie, il faut attendre sa réponse, et que, si elle ne se trouve pas entièrement claire et satisfaisante, je ne puis, sans sacrifier la sûreté de mes États et mon honneur même, lui laisser le temps d'exécuter toute la noirceur de ses desseins, et que, sentant bien que cette démarche pourra m'attirer sur les bras une guerre avec la Russie, je m'y suis préparé, d'autant plus que de longue main je m'attendais qu'il en faudrait un jour venir là. Je suis fâché que le roi d'Angleterre n'envisage pas ma situation telle qu'elle est,[6] mais après tout ce que la reine de Hongrie a fait, et les insultes qu'elle me prépare, si je lui donne le temps d'arranger ses cartes, j'en atteste le Ciel que je ne connais d'autre moyen de me tirer d'un pas si difficile qu'en la prévenant.

[1] Vergl. S. 89. 222. — [2] Holdernesse übersendet, Whitehall 6. August (separate), an Mitchell ein Schreiben Porter's, des englischen Gesandten in Constantinopel, an Fox, den englischen Staatssecretär für die südlichen Angelegenheiten, d. d. Constantinopel 2. Juli, in welchem Schreiben über die durch den versailler Vertrag veranlasste Beunruhigung der türkischen Machthaber Bericht erstattet wird. [British Museum, London.] — [3] Vergl. S. 180. — [4] Vergl. S. 212. — [5] Vergl. Nr. 7873. — [6] Vergl. S. 240 und Nr. 7880.

2° Quant au secours que le roi d'Angleterre exige de moi pour ses États d'Allemagne,[1] je dois vous avertir que, si j'avais assez de troupes pour faire face seul contre toute l'Europe, j'aurais envoyé une armée dans le pays de Clèves pour le garantir contre l'invasion de mes ennemis, mais qu'ayant besoin de toutes mes forces pour me soutenir contre les deux impératrices, je suis obligé d'exposer mes provinces voisines du Rhin au hasard des évènements;[2] que, cependant, je ferais l'impossible pour prouver au roi d'Angleterre que je suis de ses amis. Pour cet effet, en cas que les Français fassent marcher des troupes vers le Rhin, il pourra disposer d'un corps de troupes de 11,000 hommes que j'ai en Poméranie, qui, dans 18 ou 20 jours, peuvent être auprès d'Hanovre en passant par Tangermünde et le pays de Celle, au lieu que les Français auront plus de 40 marches pour arriver de la Normandie sur le Wéser; que ces troupes pourront, en cas de besoin, être employées pour la défense du pays d'Hanovre jusqu'à la fin de février, bien entendu que le roi d'Angleterre leur fournira le pain, la viande et le fourrage pendant le séjour qu'elles seraient obligées de faire, en cas de marche des Français, dans ses États; mais que, passé le mois de février, je serais obligé de les mettre en chemin pour la Prusse, pour qu'elles s'y trouvent vers la mi-mai, à moins que — contre mon attente — la Russie ne se déclarât neutre; je sacrifie mes propres intérêts dans ce moment pour ceux[3] du roi d'Angleterre, mais il m'est impossible d'aller plus loin. Si ce Prince veut faire une paix qui lui soit avantageuse, j'en serai charmé, pourvu qu'il n'en exclue pas ses alliés; mes ennemis me forcent de faire la guerre, je bénirai le jour qui y mettra fin, et il sera dit que j'aurai donné plus de secours au roi d'Angleterre que j'en aurai reçu de lui.

3° Vous me demandez ce que vous pouvez écrire au sieur Williams; vous n'avez qu'à lui marquer que 90,000 Autrichiens campent en Bohême et en Moravie, tandis qu'il n'y a pas une tente prussienne tendue; qu'il y a deux mois[4] que j'aurais pu attaquer ces gens-là, sans leur laisser le temps de se mettre en force, si j'en avais eu envie; mais qu'ils me font tout plein de chicanes jusqu'à faire marquer des camps dans une lisière de la Moravie qui va entre Neisse et Cosel,[5] qu'ils ont garni toutes mes frontières de troupes légères, et que la dispute ne roule que sur le mot d'agresseur; mais qu'après les chicanes qu'ils me font tous les jours, et les mauvais procédés qu'ils ne cessent de multiplier, je me soucierai très peu de commettre les premières hostilités, ayant des preuves convaincantes qu'ils veulent la guerre, et que par conséquent ils sont les agresseurs.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept; übereinstimmend mit der, auch das Datum enthaltenden, Ausfertigung im British Museum zu London.

---

[1] Vergl. S. 89. 222. — [2] Vergl. S. 5. — [3] In der Ausfertigung „cause"; wohl ein Versehen des expedirenden Cabinetskanzlisten. — [4] Vergl. S. 235. — [5] Hotzenplotz.

7875. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 20. August 1756.

Einliegenden Extract aus einem von dem von Hellen im Haag heute früh über Hamburg eingekommenen Bericht habe auf allergnädigsten Befehl Sr. Königl. Majestät Ew. Excellenz zusenden und dabei melden sollen, wie Dieselbe solchen dem Herrn Mitchell sogleich communiciren möchten.

Eichel.

14 août 1756.

J'ose assurer Votre Majesté que je ne manque pas de me servir auprès des ministres de la République des arguments et des avis qu'Elle m'a fait la grâce de me fournir successivement, afin de les pousser à sortir de leur léthargie et de s'unir avec Votre Majesté et l'Angleterre. Mais si, d'un côté, je remarque que tout cela ne laisse pas de faire quelque impression sur les esprits de ceux à qui je puis jusqu'ici en parler, et qu'ils paraissent charmés d'avoir une si bonne ressource pour s'y accrocher en cas de besoin, et que cela les rassure beaucoup contre les menaces ultérieures que la France pourrait faire, et les empêchera peut-être de se jeter encore plus entre les bras de cette couronne, je dois avouer, d'un autre côté, que je vois clairement que je n'avancerai pas d'un pas avec ces gens-ci avec toutes mes insinuations, aussi longtemps qu'ils n'en font point un objet de délibération, qu'on ne soit absolument dans le cas de devoir opter entre l'un ou l'autre parti, et surtout que le ministre d'Angleterre ne peut pas travailler fortement à la même affaire et que cet État-ci n'est pas d'accord avec sa cour par rapport à la navigation et le commerce de ses sujets, objet qui lui tient fort à cœur et qui occupe uniquement les esprits dans le moment présent. Deux ou trois des plus gros marchands d'Amsterdam, ayant fait des contrats pour livrer à la France toutes sortes de munitions navales, voudraient que la République s'en tienne aux termes du traité de 1674.[1] Le ministre d'Angleterre dit qu'il est impossible que sa cour puisse le souffrir et qu'il faudrait en venir à un arrangement ultérieur. Le gouvernement l'a forcé de présenter le mémoire[2] contre l'avis de la Princesse Gouvernante. On l'a pris *ad referendum*, et l'on ne s'expliquera pas si tôt sur l'article du secours. Le Grand-Pensionnaire[3] a séparé les matières, du consentement du sieur Yorke, à qui il promit de porter les États de Hollande à faire quelques représentations à l'Angleterre quant au commerce. Il les a fait délibérer en effet dans la dernière assemblée sur cette affaire. Il leur a fait prendre une résolution qu'il porta tout de suite aux États-Généraux, croyant que les députés y consentiraient sur le champ. Il n'y réussit point, il se pique, reprend la résolution et s'en va. Elle a été communiquée de nouveau cette semaine-ci à Leurs Hautes Puissances, cependant il n'y a rien de décidé là-dessus. Yorke est piqué de son côté que le Grand-Pensionnaire ne la lui a point communiquée et qu'il n'y a pas mis la clause qu'on lui en ferait donner copie pour son information. Il a trouvé moyen de la lire à la hâte. Il n'est nullement content de son contenu. On y remercie l'Angleterre du relâchement des vaisseaux,[4] mais en même temps l'on demande aussi les chargements des autres qu'elle a fait acheter pour son compte. On y rappelle à tout moment le susdit traité, et il paraît qu'on ne veut guère s'en relâcher. On y autorise les amirautés d'entrer en besogne avec le Conseil-Comité, pour délibérer si on pourra trouver moyen de mettre en exécution une pétition de 1741 pour faire bâtir 25 vaisseaux de guerre. Le ministre d'Angleterre m'a dit en grande confidence qu'il travaille sous main que les États de Gueldre, d'Over-Yssel, de Groningue et de Frise ne consentent à ce dernier point qu'à condition que les

[1] Vergl. S. 217. Nach diesem Vertrage sollten die genannten Artikel durch die neutrale Flagge gedeckt sein. — [2] Vergl. S. 217. — [3] Pieter Steyn. — [4] Vergl. S. 99.

provinces maritimes consentent aussi en même temps à l'augmentation des troupes que l'on proposa l'année passée.

Nach der Ausfertigung.

7876. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON WINTERFELDT IN BERLIN.

Potsdam, 20. August 1756.

Mein lieber Generallieutenant von Winterfeldt. Wenn die Regimenter zu Berlin auf dem Point stehen werden, von Berlin aufzubrechen, so will Ich, dass auf allen Passages, so auf Mittenwalde und nach dem sächsischen Städtchen Baruth gehen, Feldjägers geleget werden sollen, die alles, was daher von Estafettes, Couriers, Boten oder auch von Domestiques zu Pferde oder zu Fuss instinctement, sie mögen gehören, an wen sie wollen, gehen wird, anhalten und nicht passiren lassen, vielmehr so lange arretiren sollen, bis die Regimenter auf dem Rendez-vous sein werden. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Nach der Ausfertigung. Friderich.

7877. AN DIE DIRIGIRENDEN MINISTER DES GENERAL-DIRECTORII.[1]

Potsdam, 20. August 1756.

Da Se. Königl. Majestät in Erwägung genommen haben, wie, bei einem entstehenden Kriege und wann Höchstdieselbe mit der Armée marschiren müssen, es nicht ausbleiben kann, dass nicht beträchtliche Summen Geldes aus Dero Trésor und sonsten an Friedrichsd'or ausgezahlet werden müssen, dergleichen Espèces Sie aber sodann gerne, so viel nur möglich ist, im Lande conserviren und behindern wollten, dass solche nicht auswärtig gebracht und dagegen vieles schlechtes Geld und Scheidemünze in der Circulation bleiben oder auch dergleichen auswärtig eingeschleppet werde, so befehlen Sie Dero dirigirenden Ministern des Generaldirectorii hierdurch, sich deshalb sogleich ohne Éclat und sonder, dass noch zur Zeit von dieser Sr. Königl. Majestät Ordre etwas transpirire, ein öffentliches Edict zu entwerfen, nach welchem das Ausbringen nach fremden Landen derer Friedrichsd'or, es sei, unter was Namen es wolle, verboten werden müsse; welches Edict dann, sobald Se. Königl. Majestät mit der Armée marschiren werden, publicirt und in gesammten hiesigen Provincien bekannt gemachet werden muss.

Damit aber der Endzweck hierunter um so besser erreichet werden und die Friedrichsd'or in hiesigen Landen beibehalten und cursiren können, so wollen Se. Königl. Majestät, dass gedachte Dero dirigirende Minister sogleich einen Plan fertigen und präpariren sollen, nach wel-

[1] In simili mutatis mutandis, mit Fortlassung der „Passage wegen der Lehngelder", wie Eichel bemerkt, an den Etatsminister von Schlabrendorff.

chem sowohl bei denen grösseren Zöllen, als auch bei denen Accisen, Domänenprästandis, Postrevenus und sonst dergleichen die Abgaben nicht anders als in Friederichsd'or bezahlet werden müssen, maassen solches bei denen grossen Elb-, Havel-, Spree- und Oderzöllen sodann gar keine Schwierigkeit haben wird, auch vorhin schon geordnet ist. Bei denen Accisen und Postgefällen wird es dahin einzurichten seind, dass ein gewisses Quantum determiniret werde, in welchem die Abgaben in guter Silbermünze bezahlet werden können, wenn aber eine stärkere Summe als solche auf einmal bezahlet werden muss, solche nicht anders als in Friederichsd'or angenommen werde; so auch in gewisser Maasse bei der Chargen- und Stempelkasse p. observiret werden kann. Angehend die Domänenprästationes, so müssen erwähnte dirigirende Minister die Einrichtung machen, dass etwa, was wirkliche Pachtgelder seind, so die Beamten und Pächter wegen der Wirthschaftsstücke, so sie selbst in Administration oder auch sublociret haben, die Pächte, wenigstens auf das stärkeste Antheil, gleichfalls nicht anders als in Friederichsd'or angenommen und zu denen Kassen bezahlet werden müssen, dahergegen aber, was sonsten Fixa und Hebungen von denen Bauern und Unterthanen seind, es darunter auf den bisherigen Fuss belassen werden müsse, damit diese dadurch nicht bedrücket werden. Die Lehnpferdegelder und dergleichen würden auch [in] Friederichsd'or zu entrichten seind, damit auf solche Art diese goldene Espèces allemal im Lande in der Circulation bleiben, mithin deren Ausbringen nach fremden Orten nach aller Möglichkeit behindert werde, wobei dann wieder das Einbringen derer im Lande nicht gültigen und in denen bisherigen Münzedicten verbotenen auswärtigen Scheide- und andern schlechten Münzen sehr invigiliret werden muss.

Gedachte dirigirende Minister haben also dieses wohl einzusehen und den Plan dazu fordersamst zu entwerfen und fertig zu halten, auf dass solcher, sobald der obgedachte Cas existiren wird, sogleich publiciret werden müsse.[1]

Friderich.

Nach dem Concept.

7878. AN DEN KAMMERPRÄSIDENTEN VON BLUMENTHAL IN MAGDEBURG.

Potsdam, 20. August 1756.

Da Ich aus Eurem Bericht vom 18. dieses[2] ersehen habe, was Ihr wegen Anhaltung der österreichischen Remonte, wann solche dortiger Orten passiren sollte, melden wollen, so gebe Ich Euch darauf in Antwort, dass solches wohl gar zu stark sein würde, nachdem Ich die Pässe dazu accordiret habe. Wornach Ihr Euch also zu achten.

Friderich.

Nach dem Concept.

---

[1] Demgemäss Edict, d. d. 21. August 1756. Gedruckt in Mylius, Novum corpus constitutionum II, 159—162. — [2] Der Bericht liegt nicht vor.

7879. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE

Potsdam, 20 août 1756.

J'ai reçu votre rapport du 13 d'août[1] et suis très fâché de l'état malingre de votre santé. Vous m'en écrirez de nouveau vers le 1er de septembre prochain; peut-être que je vous verrai pour lors. Au reste, je suis toujours dans l'idée qu'il ne faudra pas envoyer le major Henning en Bohême,[2] mais je veux que vous vous en serviez pour vous mettre au fait de tous les arrangements militaires des Saxons, et pour apprendre au juste les mouvements de leurs troupes, et où elles devront se rendre, pour que vous puissiez m'en informer en hâte sans le moindre délai.

Federic.

P. S.

Potsdam, 21 août 1756.

Vous déchiffrerez seul et vous-même ce qui suit.

Mes troupes étant sur le point de se mettre en marche, pour l'expédition à laquelle les circonstances présentes m'obligent indispensablement, j'espère de pouvoir gagner le temps de vous en avertir encore d'avance. En attendant, je vous dirai que, dès que le bruit en éclatera à Dresde et qu'on vous en parlera, vous feindrez de n'en savoir absolument rien et d'ignorer tout, et si là-dessus on vous dit de vous retirer, vous partirez tout droit pour aller chez moi à l'armée là où elle se trouvera, après avoir pris soin de vos papiers et surtout des plus secrets.

Nach dem Concept.

7880. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 6. August: ,,Comme [les ministres anglais] craignent que, dans les circonstances présentes, Votre Majesté ne prenne trop tôt quelque parti violent, ils renvoient ce soir un courrier au sieur Mitchell,[3] avec ordre à ce ministre de représenter à Votre Majesté le danger que courrait la cause commune, si Elle faisait dans le moment présent quelque levée de bouclier, sans en avoir des motifs plus clairs et plus pressants que ceux qu'Elle a eus jusqu'ici; ils conviennent cependant et ils applaudissent beaucoup aux sages précautions que Votre Majesté a prises, pour n'être pas trouvé au dépourvu; ils reconnaissent qu'Elle a de justes appréhensions pour en agir de la sorte, mais en même temps ils souhaiteraient que Votre Majesté suspendît toute opération contre les Autrichiens, si ces derniers Lui donnent des explications qui n'indiquent pas qu'ils ont formé de mauvais desseins contre Elle. C'est sur ces principes que le sieur Mitchell a ordre de représenter à Votre Majesté la façon de penser de cette cour-ci dont le vrai but n'est que d'éviter que la Russie et la France ne prennent fait et cause pour la cour de Vienne, en faisant passer Votre Majesté pour l'agresseur, au lieu que, sans cela, ils persistent à espérer que les cours de Vienne et de Versailles n'attireront pas celle de Pétersbourg dans leur parti, bien que Votre Majesté soit d'une différente opinion et que toutes les apparences

[1] Vergl. S. 213. — [2] Vergl. S. 213. — [3] Vergl. S. 240.

soient pour cela. Ils se fondent toujours beaucoup sur le chancelier Bestushew, et quoiqu'ils conviennent qu'il a perdu de son crédit, ils croient en même temps que ses antagonistes n'en auront pas assez pour que la Russie se jette entre les bras de la France, ce qui arriverait plus aisément, si Votre Majesté faisait une levée de bouclier présentement, au lieu qu'en différant une telle démarche et en poussant le temps à l'épaule, non seulement Sa Majesté Britannique aura celui de travailler en Russie, mais aussi de se fortifier elle-même en Allemagne . . . Les ministres sont d'ailleurs charmés de la façon généreuse de penser de Votre Majesté touchant les secours qu'Elle pourrait exiger de cette cour-ci dans le moment présent; ils sentent bien qu'ils ne seraient pas en état de Lui en fournir de plus efficaces que par l'envoi d'une escadre dans la Baltique,[1] aussi m'y paraissent-ils résolus, et ils commencent déjà à prendre des arrangements pour cet effet, malgré le besoin qu'ils ont ailleurs de toute leur flotte. Mais cependant l'envoi d'une escadre dans la mer Baltique leur devient d'autant plus nécessaire qu'outre le premier objet en faveur de Votre Majesté, cela contiendra peut-être un peu les cours du Nord, dont l'on sait que les escadres sont en mer.[2] Quoi qu'il en soit, l'on me paraît tous les jours plus résolu de faire tout ce que l'on pourra pour soutenir Votre Majesté, mais les ministres, et entre autres le duc de Newcastle, ne m'ont pas caché que le Roi leur maître souhaiterait beaucoup qu'il plût à Votre Majesté de fixer à tout évènement le nombre des troupes qu'Elle pourrait fournir pour couvrir l'Électorat.[3] Ce ministre sent bien que le raisonnement que Votre Majesté a tenu au sieur Mitchell,[4] et ce que je lui ai dit là-dessus, est fondé; mais comme il ne croit pas que Votre Majesté ait rien à craindre dans le moment présent de la Russie, et que tous les arrangements que Sa Majesté Britannique prend pour fortifier son armée en Allemagne, ne sont pas encore prêts, ce serait, à ce qu'il m'a dit, une grande satisfaction pour le Roi son maître et un grand article vis-à-vis de la nation en faveur de Votre Majesté, si Elle voulait bien donner des assurances positives là-dessus, parcequ'alors, m'a-t-il ajouté, rien ne serait épargné dans la suite pour Lui en témoigner toutes sortes de reconnaissances et de secours de la part de cette cour-ci. La raison qu'il m'a encore donnée pour prier Votre Majesté de S'expliquer catégoriquement là-dessus, c'est qu'il appréhendait que, si les États d'Hanovre se trouvent d'abord trop à découvert, cela n'engage la France à frapper un coup de ce côté-là qui ébranlerait tout le système que l'on suit, et serait peut-être très pernicieux à la querelle que l'Angleterre a présentement avec elle."

Michell berichtet, London 10. August: „L'on est ici rempli d'admiration de voir toutes les précautions que Votre Majesté prend pour empêcher que Ses ennemis ne cherchent à La faire passer injustement pour agresseur,[5] et l'on continue de convenir qu'Elle a toutes les raisons du monde pour croire qu'ils ont de mauvais desseins contre Elle, et que Votre Majesté n'est point du tout à blâmer de tâcher à les prévenir plutôt que d'attendre tranquillement qu'ils les mettent en exécution. Mais, en ceci, il n'est question que de la cour de Vienne, car, pour ce qui regarde la Russie, on se persuade tous les jours plus qu'elle n'a encore ni le dessein, ni n'est en état de rien entreprendre contre Votre Majesté de toute cette année; l'on se persuade même toujours, que, par la façon dont les choses commencent à tourner à la cour de Pétersbourg, et par l'attention que cette cour-là prend actuellement aux affaires de Suède, il sera plus difficile que jamais aux antagonistes du chancelier Bestushew de porter l'Impératrice à se prêter aux vues des cours de Vienne et de Versailles."

Michell berichtet, London 10. August, abermals über das wiederholte Ersuchen der englischen Minister, der König von Preussen möge die Zahl der eventuellen Hülfstruppen für Hannover fixiren.

[1] Vergl. S. 101. 102. — [2] Vergl. Bd. XII, 502. — [3] Vergl. S. 219. 241. 243. 256. — [4] Vergl. S. 102. — [5] Vergl. Nr. 7722; auch 7795.

Potsdam, 21 août 1756.

J'ai bien reçu les dépêches que vous m'avez faites du 6 et du 10 de ce mois, sur lesquelles je vous dirai que j'ai tout sujet de me louer de la manière cordiale et amiable avec laquelle les ministres anglais se sont expliqués à mon égard, mais, quelque déférence que j'aie et aurai toujours pour leurs avis, je suis cependant obligé [de leur dire] que les affaires avec la reine de Hongrie sont si avancées qu'il faut que j'attende sa réponse sur le mémoire que mon ministre à Vienne lui a présenté,[1] et que, si elle ne se trouve pas entièrement claire et satisfaisante, je ne saurais, sans sacrifier la sûreté de mes États et mon honneur même, laisser le temps à la cour de Vienne d'exécuter toute la noirceur de ses desseins, et, si cette démarche peut m'attirer sur les bras une guerre avec la Russie, je m'y suis préparé, d'autant que de longue main je me suis attendu qu'il en faudrait venir un jour là. Je suis fâché que le ministère anglais n'envisage pas ma situation telle qu'elle est; j'ai tout employé pour conserver la paix et la tranquillité publique, mais, après avoir tous moyens épuisé et après tout ce que la cour de Vienne a fait et les insultes qu'elle me prépare, si je lui donne le temps pour dresser toutes ses batteries à ma ruine, j'atteste le Ciel que je ne connais d'autre moyen de me tirer d'un pas si difficile qu'en la prévenant. Si jamais j'avais eu l'envie d'insulter cette cour et de leur chercher noise, il m'aurait été [possible] de les attaquer il y a deux mois et plus, sans leur laisser le temps de se mettre en force; je prends Dieu à témoin que je n'y ai pas pensé; à présent qu'ils font camper jusqu'à 90,000 hommes en Bohême et en Moravie, tandis qu'il n'y a pas une tente prussienne tendue, ils me font tout plein de chicanes, jusqu'à faire marquer des camps tout proche sur mes frontières et à garnir ces frontières par un cordon de troupes légères, sans compter les autres mauvais procédés qu'ils ne cessent de multiplier.

Quant au secours que Sa Majesté exige de moi pour ses États d'Allemagne, j'avoue que, si j'avais assez de troupes pour faire face de tous côtés, j'aurais envoyé un corps d'armée dans le pays de Clèves, pour le garantir contre tout évènement, mais comme j'ai besoin de toutes mes forces pour me soutenir contre les mauvaises intentions des cours de Vienne et de Pétersbourg, je me suis vu obligé d'exposer mes provinces au Rhin au hasard des évènements. Cependant, pour prouver à Sa Majesté Britannique que je suis véritablement de ses amis, j'ai déclaré à M. Mitchell[2] que je ferais jusqu'à l'impossible et que, pour cet effet, en cas que les Français fissent marcher des troupes dans le courant de cette année-ci vers le Rhin, Sa Majesté Britannique saurait disposer d'un corps de troupes de 11,000 hommes que j'ai en Poméranie, de façon que ces troupes, en cas de besoin, pourraient être

[1] Vergl. Nr. 7795. — [2] Vergl. Nr. 7873. 7874.

employées pour la défense du pays d'Hanovre jusqu'à la fin de février, mais que, ce mois passé, je serais obligé de les mettre en chemin pour la Prusse, pour qu'elles s'y trouvassent vers la mi-mai, à moins que, contre mon attente, la Russie ne se déclarât neutre et que l'Angleterre ne sût la porter par ses canaux qu'elle se contînt dans ses frontières, sans prendre part à la guerre présente. Voilà comme je sacrifierai mes propres intérêts dans ce moment pour ceux de Sa Majesté Britannique, et si ce Prince veut faire une paix qui lui soit glorieuse et avantageuse à son royaume, à moins qu'elle n'exclue ses amis et alliés, mes ennemis me forçant de faire la guerre, j'en bénirai le jour qui y mettra fin.

Voilà ce que vous pourrez dire aux ministres, en leur marquant ma satisfaction des assurances qu'ils m'ont données que mes intérêts y deviendraient ceux de la nation et ma querelle la sienne.

Nach dem Concept. Federic.

7881. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 21 août 1756.

Les rapports que vous m'avez faits du 13 et du 14 de ce mois,[1] m'ont été bien rendus. Comme je ne saurais rien ajouter aux instructions que je vous ai données au sujet des affaires du pays où vous êtes,[2] je vous dirai seulement que les affaires avec la Reine-Impératrice s'avançent de jour en jour au point qu'il faut que j'attende sa réponse sur le mémoire que mon ministre à Vienne lui a présenté, et du contenu duquel vous êtes parfaitement instruit, et qu'à moins qu'elle ne se trouve pas entièrement claire et satisfaisante, je ne puis, sans sacrifier la sûreté de mes États et mon honneur même, laisser le temps à mes ennemis d'exécuter toute la noirceur de leurs desseins, qui ne tendent qu'à ma perte totale, si je leur laisse le temps d'arranger leurs cartes; ainsi que vous n'avez qu'à préparer les esprits là où vous êtes à une rupture avec la cour de Vienne, qui saura arriver bientôt, après les chicanes qu'ils me font tous les jours, et les mauvais procédés qu'ils ne cessent de multiplier, venant d'ailleurs de former des camps en Bohême et en Moravie jusqu'à 90,000 hommes, et de faire marquer des camps tout auprès de mes frontières et de garnir celles-ci de troupes légères, tandis qu'il n'y a pas jusqu'ici une tente prussienne tendue, de sorte que la dispute ne roule que sur le mot d'agresseur, dont cependant je ne saurais m'embarrasser, vu qu'il est assez connu que n'est point l'agresseur celui qui commet les premières hostilités, en se voyant sur le point d'être opprimé, mais bien celui qui a pris la résolution et fait des projets pour abîmer entièrement l'autre.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Ueber den Bericht vom 14. August vergl. Nr. 7875. — [2] Vergl. Nr. 7761. 7766. 7789. 7831.

7882. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 21 août 1756.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 11 de ce mois.[1] J'attends avec la dernière impatience la réponse au mémoire que vous avez présenté,[2] et ne saurais en attendant vous marquer aucune autre nouvelle. Mais, avant que vous partiez de là, je serais bien aise que vous vous informiez exactement si ce sera le prince de Liechtenstein qui aura le commandement de l'armée en Bohême, ou quel autre on y nommera.

Federic.

Nach dem Concept.

7883. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A NEISSE.

Potsdam, 21 août 1756.

Mon cher Maréchal. J'ai reçu la lettre que vous m'avez faite du 17 de ce mois, au sujet de laquelle je vous dirai que j'approuve entièrement la disposition que vous avez faite au sujet de deux bataillons de grenadiers à mettre incessamment à Cosel, si les circonstances le demandent.

Je n'ai point encore des nouvelles de Klinggræffen par rapport à la réponse qu'on lui donnera,[3] aussi je ne m'y attends pas avant le 23; je ne doute pas que le même courrier de Klinggræffen qui l'apportera à Neisse, ne vous rende des lettres de sa part, pour vous instruire, selon ses ordres, du contenu de la réponse.[4] En tout cas, s'il devait en manquer, je vous le communiquerai, dès qu'elle me sera parvenue.

Pour ce qui regarde Steuben, je ne suis point d'avis que vous vous en serviez pour Cosel; l'on peut se servir de cet homme, quand il est subordonné à quelque autre, mais de diriger quelque chose de son chef, voilà à quoi il ne peut suffire, et il vaudrait toujours mieux que vous mettiez le major Enbers à Cosel.

Federic.

Nach dem Concept.

7884. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

[Potsdam, 21 août 1756.][5]

Je vois[6] que le principal argument des Autrichiens pour me brouiller avec la France, consiste dans l'intimité qui règne à présent

[1] Der Bericht enthält weitere eingehende Nachrichten über die österreichischen Rüstungen. — [2] Vergl. S. 209. — [3] Vergl. S. 210. — [4] Vergl. S. 165. — [5] Das auf Grund dieses eigenhändigen Conceptes vom Cabinetssecretär aufgesetzte Concept datirt vom 21. August. — [6] Vergl. über den Immediatbericht Knyphausen's vom 8. August, auf welchen die nachfolgenden Aeusserungen sich beziehen, Nr. 7866 S. 233.

entre le roi de la Grande-Bretagne et moi. C'est donc ce soupçon de nouvelles liaisons que j'ai prises selon eux, dont vous devez vous efforcer à les détromper.

1° Vous pouvez dire hardiment que, jusqu'ici, il n'y avait d'autre lien entre l'Angleterre et la Prusse que cette convention que le duc de Nivernois a vue,[1] et qui est très innocente; comme je vous assure sur mon honneur que c'est en cela que consistent tous nos engagements, vous pouvez en parler avec la plus grande assurance.

2° Vous pouvez y ajouter qu'à la vérité il était naturel et simple que, dans un moment de crise, comme l'est celui-ci, j'aie plus d'intimité envers une nation qui m'a garanti mes possessions, qu'envers une autre qui a refusé mon alliance, que, par conséquent, personne ne peut trouver à redire que je m'adresse à mes amis pour prendre des mesures pour ma défense.

3° Que la mauvaise volonté des Autrichiens contre moi était claire, et que, quoique la France fût en alliance avec eux, cela ne m'empêcherait pas de prendre des mesures pour ma propre défense et même, en cas de besoin, pour prévenir les desseins de mes ennemis; qu'il y avait deux mois que j'aurais pu attaquer la reine de Hongrie au dépourvu, si je l'avais voulu; que je lui laisse amasser tranquillement une armée de 90,000 combattants, mais que, si je ne recevais pas une réponse nette et satisfaisante au dernier mémoire du sieur Klinggræffen, personne ne m'empêcherait de prévenir les mauvais desseins de cette Princesse; que je savais que la Russie s'en mêlerait l'année qui vient, mais que, voyant qu'après tout ce que j'avais fait pour éviter cette guerre, elle devenait inévitable, je m'y porterais sans ménagement.

4° Que, jusqu'ici, je n'avais point soupçonné la bonne foi des Français envers moi, mais que je savais de science certaine les offres que l'Impératrice-Reine voulait faire en France[2] pour attirer cette puissance dans la conspiration qu'elle a formée contre moi, et, comme la politique de cette Princesse m'est connue, je m'attendais à voir employer de sa part les impostures les plus noires, pour aigrir l'esprit du gouvernement contre moi et pour profiter d'un moment d'humeur, afin de l'entraîner dans ses vues; que rien ne pouvait se comparer à ces temps que ceux de la ligue de Cambrai, à la différence près qu'on ne viendrait pas si facilement à bout de la Prusse qu'on pouvait se l'imaginer, et que certainement cela donnerait lieu à une guerre générale dont on ne pouvait pas prévoir la fin; qu'il me serait douloureux de voir employer à ma ruine des troupes avec lesquelles j'avais été allié longtemps, et qui se souviendraient encore de la diversion qu'en 1744 je fis en leur faveur,[3] et qu'il fallait espérer que le grand mouvement que cette guerre pourrait causer, remettrait les liqueurs de l'Europe dans leur équilibre naturel.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept.

---

[1] Vergl. Bd. XII, 504. — [2] Vergl. Bd. III, 398. — [3] Vergl. S. 131.

7885. AU CAPITAINE MARQUIS DE VARENNE A SMYRNE.

Potsdam, 21 août 1756.

Le rapport que vous m'avez fait du 3 de juin,[1] m'est heureusement parvenu, et j'espère que [la lettre] que je vous ai faite en dernier lieu et que j'ai fait adresser à l'ambassadeur anglais, le sieur Porter à Constantinople,[2] vous sera également rendue.

Comme, depuis votre départ de France, les affaires publiques de l'Europe se sont bien changées, de sorte que la cour de France est entrée avec celle de Vienne dans une alliance défensive et qu'à mon tour j'ai pris des liaisons avec l'Angleterre, vous ne devez point être étonné à présent des lettres froides que vous avez reçues des sieurs de Vergennes et de Celsing.[3] Aussi faut-il que vous ne vous adressiez nullement plus à eux, ce serait peine perdue, et ils ne feraient tout au plus que vous amuser. Au lieu de cela, vous vous adresserez au sieur Porter, qui, selon les instances que j'ai faites à sa cour,[4] vous donnera des instructions sur lesquelles vous vous règlerez.

Vous observerez, au reste, qu'il ne faut point que vous me fassiez dans les lettres que vous me ferez parvenir, de longs détails en chiffres par rapport à vos voyages, mais que vous entriez d'abord aux affaires.

Federic.

Nach dem Concept.

7886. AU SECRÉTAIRE BENOÎT A VARSOVIE.

Benoît berichtet, Warschau 11. August, über die Befürchtungen bevorstehender Durchmärsche russischer Truppen durch das Gebiet der Republik:[5] „Le grand-général de la Couronne[6] . . . témoigne de plus en plus que, de quelque façon que ce passage se fasse, il ne l'approuvera jamais, et que, s'il tenait à lui de l'empêcher et qu'il eût assez de forces en main pour cela, il s'y opposerait le plus vivement du monde. Ce grand-général m'a, entre autres, fait dire en dernier lieu qu'il se reposait entièrement sur l'affection de Votre Majesté pour la République et sur les principes de gloire et d'équité qui dirigent les résolutions de Votre Majesté."

Potsdam, 21 août 1756.

J'ai reçu votre rapport du 11 de ce mois et vous renvoie à ce que la dépêche ci-jointe du département des affaires étrangères comprend;[7] à laquelle j'ajoute seulement que vous devez assurer au grand-général de la Couronne que je ne verrais jamais tranquillement, quand les Russes voudront marcher par la Pologne, et que je prendrais alors des mesures pour soutenir la dignité et la liberté de la République, et pour empêcher qu'elle ne soit injustement opprimée. Vous prierez à cette oc-

[1] In der Vorlage verschrieben „de ce mois". — [2] Vergl. Bd. XII, Nr. 7619. — [3] Vergl. Bd. XI, 423. 424. — [4] Vergl. Bd. XII, 470. — [5] Vergl. S. 187. — [6] Branicki. — [7] Ministerialerlass, d. d. Berlin 21. August, enthaltend eine Danksagung an den Krongrossfeldherrn Grafen Branicki.

casion le Grand-Général s'il ne voudra pas arranger par ses amis, afin que des gentilshommes affidés et de son parti qui ont leurs biens aux confins de la Russie ou aux environs de Smolensk, informassent à son temps le feld-maréchal de Lehwaldt à Kœnigsberg, dès que les Russes feraient quelques arrangements pour assembler des troupes qu'ils voudront faire passer par la Lithuanie et par la Pologne.

Nach dem Concept. Federic.

7887. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

Potsdam, 21. August 1756.

Ich habe Eure unter dem 14. dieses Monats an Mich eingesandte Schreiben richtig erhalten und gebe Euch darauf in Antwort, wie, nachdem Ich bei dem hiesigen englischen Minister Mitchell ansuchen lassen, vor den englischen Capitän Lambert einige Courierpässe nach Petersburg zu ertheilen, in der Art, wie Ihr solches vorgeschlagen habt, gedachter Mitchell aber Mir deshalb und worum er solches, sonder Ordres von seinem Hofe zu haben, nicht wohl thun könne, so gute Ursachen angezeiget,[1] dass Ich nichts dagegen sagen können, derselbe dennoch beiliegenden Reisepass vor gedachten Capitän Lambert an Mich eingesandt hat. Wenn also dieser Pass eigentlich nur zu einer Reise ist, so müsset Ihr auch um so besseren Gebrauch davon machen und den Lambert nicht eher nach Petersburg schicken, als bis Ihr merket oder höret, dass die Russen wieder von neuem zu remuiren anfangen, alsdenn Ihr denselben ingeheim zu Euch kommen und ihn mit dem Pass nach Russland abschicken müsset, um sich nach allen militärischen Arrangements zu erkundigen, und ob sie mit einem oder mit zwei Corps agiren wollen, da dann der Lambert, um alles wohl zu observiren, sich eine Zeit allda aufhalten und, nachdem die Umstände mehr oder weniger pressiren, zurückkommen und Euch umständliche Rapports thun kann. Die Pension der 600 Thaler und 320 Thaler vor jede Reise[2] sollet Ihr ihm und zwar erstere in monatlichen Ratis aus dortiger Generalkriegeskasse auszahlen lassen.

Wann Russland von neuem gegen Mich remuiren sollte, so stehet es dahin, ob sie mit einem oder zwei Corps agiren oder sich begnügen werden, den Oesterreichern ein Auxiliärcorps zu schicken. Letzterenfalls glaube Ich, dass solchen von Euch sodann unterwegens in Polen eins anzubringen wäre. Wann Ihr aber ein Corps in Polen schicken solltet, so muss von selbigem zugleich überall debitiret werden, dass es nur geschehe, um aus Freundschaft vor die Republik und zu Soutenirung ihrer Freiheit fremde Durchzüge zu verhüten und zu verhindern, dass der Krieg sich nicht in Polen zöge; wie dann Euer Corps, wann es den Zweck erreichet, gleich wieder zurückgehen werde.

[1] Vergl. S. 170. — [2] Vergl. S. 141.

Es ist aber nothwendig, dass Ihr jetzo schon den Obristen Malachowski oder vielmehr den Major Narzymski als einen sehr geschickten Officier nach den Gegenden der Route von Smolensk auf Grodno unter guten Prätexten schicket, um die Gegenden und wo man den Russen am besten ankommen könne, zu recognosciren.

Den vorigen Tartarchan[1] betreffend, so ist solcher vor einiger Zeit abgesetzet worden, mithin die Connexion mit ihm vorbei.

Hier ist die Situation so, dass der Finger an dem Abzuge geleget ist, und daferne Ich in wenig Tagen keine gute Antwort von dem wienerschen Hofe erhalte, so ist der Krieg da. Ich glaube indess nicht, dass die Russen in diesem Jahre agiren können noch werden.

Friderich.

P. S.

Auch danke Ich Euch vor die in Eurem Berichte vom 14. dieses Mir communicirte Nachrichten, so Euch von guter Hand zugekommen sein,[2] und wird es Mir lieb sein, wann Ihr Mir dergleichen gelegentlich noch weiter melden könnet.

Bei denen von Euch an Mich eingesandten Listen derer Officiers von denen neu zu errichtenden 4 Garnisonbataillons hat es Mich zwar anfänglich frappiret, dass Ihr in solchen den Obristlieutenant von Schach und Major von Buddenbrock mit aufgeführet haben, von denen Ich geglaubet, dass solche als sehr tüchtige Officiers noch viel länger gebrauchen können; nachdem Ich aber aus Eurem Bericht die Ursachen davon ersehen habe, so bin Ich davon zufrieden gewesen.

Bei den Listen habe Ich sonsten noch remarquiret, dass verschiedene lahme Leute darunter seind, und erinnere Ich Euch nur deshalb, wie Ihr dabei erwägen müsset, dass diese Bataillons mit campiren und in die Linie kommen sollen.

Dass Ihr die vier Russen, so nach Memel gekommen und sich daselbst engagiren wollen, nicht in Memel gelassen, sondern anderweitig versetzt habet, solches approbire Ich sehr, indem solche dorten nichts nutze gewesen sein würden.

Was Ich Euch in Meinem Schreiben wegen des Major Narzymski angeführet, recommandire Ich Euch nochmalen hierdurch.

Ich beziehe Mich wegen der übrigen Umstände auf einliegendes Schreiben an den Major von Goltz,[3] als in welchem Ich Mich über alles expliciret habe und solches dahero hier nicht wiederholen will.

Nach dem Concept.

---

[1] Lehwaldt berichtet, Königsberg 14. August, der Major Goltz habe ihm mitgetheilt: „dass Ew. Königl. Majestät mit dem Krimschen Tartarenchan in liaison gestanden, und dass sich solcher offeriret Diversiones zu machen oder als Auxiliair zu dienen." Vergl. Bd. VI, 300. — [2] Mittheilungen eines Emissärs über die russischen Truppen bei Mietau und Riga. — [3] Das Schreiben liegt nicht vor.

7888. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 20. August, ein Schreiben des hannoverschen Geheimrathspräsidenten von Münchhausen, bezüglich des zwischen Braunschweig und Hannover zu schliessenden Subsidienvertrages, d. d. Hannover 18. August.[1]

Potsdam, 21. August 1756.

Recht gut. Sie können an den Herzog deshalb schreiben.[3]

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 20. August, ein zweites Schreiben des Freiherrn von Münchhausen, d. d. Hannover 19. August, in welchem an den König von Preussen das Ersuchen gerichtet wird, die Stärke des im Nothfall für Hannover zu stellenden preussischen Hülfscorps zu fixiren.[2]

Ebenso wie Ich an Mitchell geantwortet habe,[4] wie sie schon wissen.[5]

Mündliche Resolutionen. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7889. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 20. August: „Ayant déjà rendu compte de bouche hier à midi à Votre Majesté des insinuations que j'ai faites par Ses ordres au marquis de Valory, j'ai cru Lui devoir rapporter également ce que ce ministre m'a dit de nouveau aujourd'hui, quand je lui ai expliqué les motifs qui avaient fait agir Votre Majesté à la Haye par des insinuations faites par le sieur de Hellen auprès des ministres de la République, par rapport aux liaisons à prendre entre elle et Votre Majesté, aussi bien que le roi d'Angleterre. Je lui ai dit que ces liaisons étaient simplement calculées sur le pied de mesures défensives et ne tendaient à aucune démarche offensive contre la France, puisqu'il serait aussi peu naturel que Votre Majesté voulût seulement concevoir l'idée de conseiller à la République d'entreprendre quelque chose contre la France, qu'Elle y pensait ou pourrait songer Elle-même du grand jamais; mais que, comme Votre Majesté avait été avertie que la cour de Vienne songeait à employer ses troupes qu'elle a dans les Pays-Bas, pour faire peut-être une diversion à Votre Majesté dans Ses États de Clèves ou de Westphalie, il était tout simple et fort naturel que Votre Majesté, sans avoir le moindre dessein offensif contre la France, fît faire des insinuations convenables en Hollande pour la sûreté réciproque des États de l'un et de l'autre, et qu'il était impossible que la France pût trouver à redire avec raison à des démarches aussi innocentes que celles-là.

„Le marquis de Valory me répliqua que ce n'était pas de cela dont il était question, mais bien des insinuations de Votre Majesté auprès de la République, tendant à la faire armer puissamment par mer et par terre en faveur du roi d'Angleterre; qu'un pareil conseil donné dans le moment présent à la République pour une augmentation de troupes de terre et dans sa marine en faveur de l'ennemi déclaré de la France, comme était l'Angleterre, était directement contre les intérêts de la première et calculé contre la France, en voulant augmenter le nombre de ses ennemis.

[1] Ueber den Inhalt des Schreibens vergl. Nr. 7891. — [2] Vergl. S. 248. — [3] Demgemäss im Ministerium concipirtes Handschreiben ohne Contrasignatur, d. d. Potsdam 23. August, Nr. 7891. — [4] Vergl. S. 248. — [5] Demgemäss deutsches Kanzleischreiben an den Freiherrn von Münchhausen, d. d. Berlin 23. August.

„Comme je niais fortement cette circonstance et que je tâchais de détourner ce qui regardait l'Angleterre dans cette négociation, de ce qui concernait Votre Majesté, par rapport à la défense de Ses propres États du côté du Rhin et en Wesphalie, le marquis de Valory m'interrompit en me disant:

„„Il y a un bon moyen que le Roi votre maître n'ait rien à craindre pour ses États de Clèves et de Westphalie: qu'il ne devienne pas l'agresseur et qu'il ne soit pas le premier à attaquer les États de la cour de Vienne; celle-ci n'osera l'attaquer la première, ni dans ses États de Clèves, ni dans ceux de Silésie."

„„Cette cour," continuait-il, „connaît trop ses propres intérêts, pour vouloir être la première qui dégaine; elle sait que presque toute l'Europe a garanti la Silésie, que ses engagements avec ses alliés ne sont que défensifs, jusques à ce qu'on soit bien en état de la part du Roi, votre maître, de prouver ce qu'il a avancé touchant une alliance offensive entre les deux cours impériales."[1]

„„Enfin, cette même cour de Vienne," continuait-il, „resterait isolée et sans aucun secours à espérer de la part de personne, si elle devenait l'agresseur; mais qu'aussi ce serait tout le contraire, si Votre Majesté l'attaquait la première; qu'il était impossible alors que la France et les autres alliés de l'Impératrice-Reine puissent se dispenser de remplir leurs engagements défensifs; que Votre Majesté y devait bien songer, avant que d'entreprendre la première à attaquer les États de cette Princesse; qu'Elle aurait la plus grande partie de l'Europe pour ou contre Elle, suivant la façon dont Elle voudra S'y prendre dans le moment présent.""

„Je répondis au marquis de Valory qu'il fallait regarder pour le véritable agresseur celui qui prenait visiblement des mesures pour écraser l'autre; que celui qui tâchait de le prévenir, ne l'était jamais, ni pouvait être regardé pour tel.

„Ce ministre finit par me dire que, quelque prétexte spécieux que Votre Majesté puisse alléguer avec le temps, pour justifier une levée de boucliers, toute l'Europe ne s'y méprendrait pas, et encore moins les alliés de la cour de Vienne, qui, sans manquer à la bonne foi de leurs engagements, ne pourraient jamais refuser à l'Impératrice-Reine, attaquée la première par Votre Majesté, les secours qu'elle serait en droit de réclamer, en vertu de ses engagements défensifs; et que Votre Majesté, en prenant la résolution de tirer l'épée la première, donnerait le plus beau jeu du monde à la cour de Vienne; au lieu que celle-ci, devenant l'agresseur, serait abandonnée de tous ses alliés, dont sous aucun prétexte alors elle ne pourrait réclamer le secours, et qu'il paraissait à la France que Votre Majesté, restant sur la défensive, était assez en état de faire tête à la maison d'Autriche, tant que celle-ci restait seule contre Elle; qu'il pourra en attendant arriver bien des évènements en faveur de Votre Majesté pendant l'hiver prochain, que la paix pourra se conclure entre la France et l'Angleterre et mettre l'une et l'autre en état de guérir Votre Majesté de tout soupçon, au lieu que, la guerre étant une fois commencée par Elle, on défiait tout le monde de la terminer, quand on le voudrait.

„Je lui répliquai que la réponse de la cour de Vienne, attendue tous les jours, en déciderait et que la paix et la guerre étaient entre les mains de l'Impératrice-Reine."

Potsdam, 21. August 1756.

Er hat ihm recht gut geantwortet. Wenn der französische Hof so partialisch ist wie der Marquis de Valory, so sehe Ich wohl, dass man wenig Ménagement vor sie würde haben können. Ich habe von sie nichts zu hoffen, und dennoch wollen sie, Ich soll keine Alliances machen, noch Mich wider offenbare übele Intentiones defendiren, sondern erst Hände und Füsse binden lassen. Sie seind es so gewohnet,

[1] Vergl. S. 164.

Mich zum Alliirten zu haben und Ordres zu geben, dass sie sich selbst noch nicht recht deshalb besinnen können.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7890. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON ROCHOW IN BERLIN.

Potsdam, 22. August 1756.[1]

Da die Zeitumstände es erfordern, dass Ich mit der Armée zum Schutze des Staates und des Vaterlandes aufbrechen und marschiren muss, so habe Ich wegen der Residenz Berlin Meine gnädigste Absicht auf Euch gerichtet und Euch inzwischen das Commando daselbst aus besonders darunter in Euch gesetztem Vertrauen auftragen wollen; Ich bin auch von Eurem Mir zur Gnüge bekannten Eifer vor Meinen Dienst und getreusten Attachement an das Beste und Wohlfahrt des Vaterlandes persuadiret. Ihr werdet Euch dessen ganz willig und gerne unterziehen, und empfanget Ihr deshalb Meine Instruction zu Eurem Verhalten hierbei, um Euch darnach richten zu können.

Friderich.

Instruction vor den Generallieutenant von Rochow.

Potsdam, [22.][2] August 1756.

Bei dem gegenwärtigen Marsch der Armée habe Ich aus gnädigst in Euch gesetztem Vertrauen resolviret, Euch währenden Krieges das Commando in der Residenz zu Berlin allergnädigst aufzutragen, und versehe Euch deshalb mit nachstehender Instruction zu Eurem Verhalten, dass

1° Ihr auf die zu Berlin sodann befindliche Garnison gehörige Acht haben sollet, damit die gehörig gute Ordnung bei solcher gehalten und der Dienst bei selbiger, wie es sich gebühret, geschehen müsse.

Ihr habt gleichfalls auf die Polizei in der Stadt Acht zu haben, damit selbige nicht in Verfall gerathen, sondern solche allemal in der gehörig guten Ordnung gehalten werden müsse.

2° Sollet Ihr besonders darauf invigiliren, damit sich keine Espions in der Stadt einschleichen, noch darin aufhalten mögen. Ich habe auch denen Ministern vom Departement der auswärtigen Affairen aufgegeben, darüber ihres Ortes gleichfalls attent zu sein.[3] Sollten sich

[1] Die gleiche Instruction war am 19. August an den Generallieutenant Graf Wartensleben ergangen (vergl. 238 Anm. 4). Da derselbe krankheitshalber das ihm bestimmte Commando in Berlin nicht annehmen konnte, so hatte der König durch Cabinetsordre vom 21. August seine Ernennung zurückgezogen und die Instruction zurückverlangt. — [2] In der Vorlage ist 19. August (vergl. Anm. 1) stehen geblieben. — [3] Der schon früher concipirte Erlass an das Cabinetsministerium ergeht erst am 27. August an dasselbe. Vergl. Nr. 7931.

daselbst Leute einfinden, wider welche man Verdacht fassen kann, dass sie aus keinen guten Absichten dahin gekommen seind, so habt Ihr [solche] arretiren und darauf verhören und examiniren, auch dem Befinden nach aus der Stadt wegschaffen oder aber, wenn solche wirklich verdächtig und graviret seind, nach Spandau zum Festungsarrest bringen zu lassen, als zu deren Annehmung Ihr die Ordre ein vor allemal an den Commandanten daselbst empfanget; welchen Punkt Eurer Instruction Ihr dann wohl zu beobachten habet.

3° Wenn Geldtransporte aus denen Kassen oder aus dem Trésor zu Berlin, es sei nach Schlesien oder wohin es sonsten sei, geschehen müssen, so sollet Ihr die erforderliche Escortes dazu beordern und solche jedesmal darnach einrichten, wie es die Umstände erfordern werden, und nachdem der Feind entfernet oder näher ist; und müsset Ihr alle Präcautiones nehmen, auch den commandirenden Officier der Escorte über seine Obliegenheit und was er zu beobachten hat, wohl instruiren, auf dass kein Unglück geschehen könne.

4° Müsset Ihr nebst dem Polizeidirectorio sehr gute Veranstaltungen gegen Feuersgefahr, insonderheit auf dem Schlosse und bei dem Trésor machen, damit auch daher kein Unglück noch Schaden arriviren möge.

5° Unter Eurem Militärcommando lasse Ich 300 von denen unrangirten Meines Regiments Garde zu Berlin; diese sollen die Wacht auf dem Schlosse geben und solches besetzen, und zwar à proportion. Diejenigen Posten also, welche darauf nicht nothwendig sein, müssen abgehen und nur die nöthigste Posten, und um insonderheit Feuerschaden zu verhüten, gesetzet werden. Es seind ferner diejenigen Leute, so unter 20 Jahren seind, von verschiedenen Regimentern zu Berlin vorhanden, welche Ich allda besonders verpflegen lasse. Diese sollen mit denen unrangirten zugleich Dienste thun, auch zugleich mit ihnen bezahlet werden.

Die übrige Garnison allda bestehet in dem 3. und 4. Bataillon vom Garnisonregiment von Lange und in dem Landregiment, so zusammengebracht wird. Bei diesem Landregiment sollen auch die Invaliden von denen Regimentern, welche der Obriste und Generaladjutant von Wobersnow nach Berlin schicken wird, mit eingetheilet werden und so lange mit Dienste thun, bis solche nach und nach anderweitig untergebracht und versorget werden können. Ermeldete Invaliden aber bekommen das Brod noch aparte.

Ihr habt wegen der gesammten Garnison auf genaue und gute Ordre und Disciplin zu halten, damit selbige den Dienst überall, wie es sich gebühret, thun müssen, dabei auch auf gute Manneszucht zu sehen, auf dass sie keine liederliche Streiche, noch Excesse anfangen, oder aber davor zur gebührenden Bestrafung gezogen werden müssen.

Mein gnädigstes Vertrauen ist zu Euch gerichtet, dass Ihr alles dieses und was sonst dahin einschläget, gebührend und pflichtmässig beobachten werdet.

Friderich.

Nach dem Concept.

7891. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Potsdam, 23 août 1756.

Monsieur mon Cousin, Frère et Beau-Frère. Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne vient de me requérir[1] d'appuyer par mes bons offices la négociation qu'elle avait fait entamer auprès de Votre Altesse Sérénissime, pour obtenir d'Elle un corps de Ses troupes moyennant un traité de subsides, en m'informant en même temps que Votre Altesse Sérénissime S'était à la vérité déjà favorablement expliquée sur la question *an*, mais qu'Elle faisait encore difficulté d'y donner actuellement les mains et avant l'expiration de Ses engagements subsidiaires présents.[2] J'ai cru devoir d'autant moins me refuser à cette demande que l'utilité aussi bien que la nécessité de ces liaisons à contracter entre Sa Majesté Britannique et Votre Altesse Sérénissime me paraissent évidentes. Ses intérêts sont si essentiellement liés à ceux de Sa Majesté Britannique, par la situation de Ses États, que, sans les sacrifier, Elle ne saurait Se dispenser de concourir à toutes les mesures nécessaires pour la défense et la sûreté de l'électorat d'Hanovre.

La France ayant d'ailleurs manqué à satisfaire au payement de deux termes échus des subsides stipulés,[3] tout scrupule qu'Elle pourrait Se former au sujet desdits engagements, doit disparaître, surtout en réfléchissant à la présente situation critique des affaires et au changement qui est arrivé dans le système de l'Europe, de sorte que rien ne peut empêcher Votre Altesse Sérénissime d'entrer dès à présent, si Elle le trouve à propos, dans les liaisons proposées de la part de Sa Majesté Britannique.

Si, cependant, Sa délicatesse ne Lui permet pas de S'y prêter d'abord, je m'en remets à la prudence de Votre Altesse Sérénissime, si Elle ne juge pas à propos d'assurer Sa Majesté Britannique dans le moment présent, par une promesse positive et formelle, qu'immédiatement après l'expiration des engagements susmentionnés, Sadite Majesté peut sûrement compter sur un corps de Ses troupes et que, si même avant ce temps-là et dans cet automne la France voulait entreprendre quelque chose contre l'électorat d'Hanovre, ce qui anéantirait entièrement Ses engagements présents, comme étant uniquement calculés sur la conservation du repos d'Allemagne, Votre Altesse Sérénissime assisterait d'abord Sa Majesté Britannique de Ses troupes.

[1] Durch ein Schreiben des hannoverschen Geheimrathspräsidenten von Münchhausen, d. d. Hannover 18. August. Vergl. Nr. 7888. — [2] Vergl. Bd. VIII, 207. — [3] Vergl. Bd. XII, 293.

Les liens du sang, les intérêts communs, le repos et la sûreté de Ses propres États et tant d'autres motifs pressants, qui ne sauraient point échapper aux lumières supérieures d'un prince si éclairé, doivent déterminer Votre Altesse Sérénissime en faveur d'une pareille résolution, que je ne saurais trop Lui recommander. Je me flatte qu'Elle me rendra du moins la justice de croire qu'en Lui donnant ce conseil, je n'ai consulté que les sentiments de l'amitié pure et sincère avec laquelle je suis invariablement, Monsieur mon Cousin, Frère et Beau-Frère, votre bon cousin, frère et beau-frère

Federic.

Nach dem Concept.[1]

7892. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Dresden 19. August: „Pour répondre avec d'autant plus de précision à la question que Votre Majesté m'a faite sur les desseins des Saxons,[2] je poserai deux cas; le premier, si Votre Majesté, après des réquisitions préalables ou sans observer cette formalité, faisait marcher les troupes assemblées dans le Magdebourg ou du côté de Halle par le territoire saxon et la Lusace, pour joindre l'armée de Silésie ou pour aller droit en Bohême, sans qu'elles commissent aucunes hostilités en Saxe; le second où ces mêmes troupes de Votre Majesté agiraient hostilement en Saxe pendant ce passage. En examinant les discours des Saxons et leurs arrangements, il paraît pour le présent qu'ils ne craignent que le premier de ces deux cas et qu'ils ont peur que le mécontentement[3] n'engage une partie de leurs soldats à déserter pour joindre les Prussiens, et que nos capitaines ne trouvent moyen de persuader encore bon nombre à les suivre. Pour cette raison, ils font avancer les régiments de la Thuringe et tous ceux dont les garnisons voisinent aux États de Votre Majesté, vers Dresde, pour les éloigner du chemin que les troupes prussiennes pourraient prendre, et quoiqu'ils espèrent de conserver de cette manière leurs soldats, ils avouent en même temps qu'ils craignent que tout ce qui se trouvera d'une haute taille parmi leurs paysans, ne se laisse en partie persuader de suivre nos régiments ou n'y soit contraint. Dans le même esprit de conservation, ils embarquent ici leur artillerie et leurs munitions pour les mener au Kœnigstein, afin que tout cela soit également en sûreté, en cas que la marche des troupes de Votre Majesté passât si près de Dresde qu'elles pourraient se saisir de ce qui leur conviendrait dans l'arsenal d'ici. De cette façon, ils espèrent de n'avoir aucun de ces inconvénients à craindre, soit que Votre Majesté demandât le passage pour Ses troupes, soit qu'elles passassent également sans réquisition, car en mettant leurs troupes, leur artillerie, leurs pontons et toutes les choses pour lesquelles ils craignent, du côté de Pirna et du Kœnigstein, ils s'imaginent que Votre Majesté ne voudra pas au commencement de la guerre S'amuser à S'emparer et S'arrêter une quinzaine de jours pour cela en Saxe. Il est en même temps assez vraisemblable qu'ils sont bien aise de pouvoir déposer tout ceci dans le voisinage de la Bohême, pour n'avoir pas beaucoup de chemin à faire, en cas que les affaires tournassent de façon qu'ils pourraient espérer de s'arranger avantageusement avec la cour de Vienne. Je n'appuierai pas ici sur les différents avis qu'on m'a donnés, qui conviennent tous dans ce point qu'il n'y a encore aucun concert entre la cour de Dresde et celle de Vienne, puisque la correspondance entre le comte Brühl et le comte Flemming que Votre Majesté a en main, en fournit des preuves claires . . . Jusqu'ici, les actions des Saxons sont celles de gens qui

[1] Vergl. S. 256 Anm. 3. — [2] Vergl. Nr. 7848. — [3] Vergl. Bd. XII, 287.

dans le premier moment veulent sauver d'abord ce qui se trouve sous la main. Outre que les chariots des régiments manquent, il n'y a ni harnais ni rien de tout ce qu'il faut pour le train nécessaire à des troupes qui doivent faire la campagne; tout cela a été vendu. Le comte Rutowski, le Chevalier de Saxe et le général Dyherrn ne font point travailler à des équipages, et je sais qu'ils n'en ont pas. Au reste, Sire, en cas que Votre Majesté entrerait hostilement en Saxe, le soin qu'on prend de dégarnir la ville de Dresde, montre assez qu'on la dégarnirait de même de troupes et que, ne pouvant rien défendre, ils voudraient mettre le tout en sûreté au Kœnigstein, comme ils y ont enfermé l'année 1745 le secret de porcelaine."

Maltzahn berichtet, Dresden 19. August: „Le comte Flemming marque, en date du 7 de ce mois, que, quoique les avis se confirmaient que le roi de Prusse avait fait cesser dans ses États tous les mouvements et préparatifs qu'on avait faits, l'on ne croyait pourtant pas devoir se laisser détourner par là à Vienne du dessein d'assembler l'armée; qu'on lui ferait même tenir la campagne aussi longtemps que le temps le permettrait. Que, nonobstant tout cela, il revenait toujours à son opinion que la cour de Vienne n'entreprendrait rien la première contre ce Prince, et que, si elle le faisait, il était persuadé que ce ne serait qu'à bonnes enseignes et à jeu sûr, la situation présente de cette cour étant assez favorable pour ne rien hasarder dans la vue de la rendre meilleure, au risque de pouvoir l'empirer; par conséquent, comme ses propres forces n'étaient pas suffisantes pour abaisser ce voisin puissant, il fallait qu'elle se renforçât de celles des alliés, ou bien qu'elle se contentât de rester dans l'état où elle était à présent. Que la détermination du roi de Prusse de suspendre ses préparatifs, ne saurait être agréable à la cour de Vienne; qu'aussi le comte Kaunitz lui avait dit que la modération apparente de ce Prince n'arrêterait point la continuation des mesures vigoureuses que l'on avait commencées, d'autant plus que le roi de Prusse était en état de rendre d'un jour à l'autre l'activité à son armée. Qu'en conséquence de cette résolution on travaillait sans cesse à mettre en exécution les mesures dont il avait précédemment fait mention. Il ajoute que, quand il ne résulterait point d'autre chose de la crise présente, il comptait toujours pour un grand bien que la cour de Vienne ait mis à présent, une fois pour toutes, ses armées dans un état si mobile et si actif qu'il ne restait plus à l'avenir aucune surprise à craindre de la part du roi de Prusse, ni pour elle-même, ni pour ses alliés, et qu'il se flattait que, ce Prince n'ayant plus l'avantage d'être seul armé et sentant même qu'on ne désirait pas mieux que de lui voir faire quelques écarts, ses procédés seraient dorénavant moins violents et plus conformes aux règles de la modération et du bon voisinage. Il continue que, si le chevalier Williams ne se flattait pas trop, il y avait lieu de présumer que la Russie n'agirait point contre les intérêts de l'Angleterre, et que la cour de Vienne se trompait à son compte, si elle espérait d'engager la première à entrer dans des vues qui pourraient l'entraîner une guerre. . . . . Le comte Flemming dit qu'on ne voyait pas l'accommodemment entre le roi de Prusse et le duc de Mecklembourg[1] de bon œil à Vienne, et qu'on le regardait comme une nouvelle preuve que le roi de Prusse était attentif à éloigner dans les conjonctures présentes tout sujet qui pourrait l'exposer à de justes plaintes."

Potsdam, 23 août 1756.

J'ai reçu votre dépêche du 19 de ce mois et ne vous écrirai rien par la présente relativement aux affaires, mais attendrai, pour le faire, le retour du courrier de Vienne avec la réponse de la reine de Hongrie à ma dernière dépêche au conseiller privé de Klinggræffen, dont je vous ai déjà informé,[2] et ne tarderai point de vous communiquer ladite réponse. Vous continuerez, en attendant, de vous mettre au fait,

[1] Vergl. S. 211. — [2] Vergl. S. 214.

autant que possible, de toutes les circonstances et avis que vous pourrez amasser là où vous êtes.

Au reste, je vous fais de bien grands remercîments de la relation que vous m'avez faite tant sur la façon de penser actuelle des Saxons que sur la situation présente de leurs affaires, et je veux bien vous dire qu'elle m'est d'une grande utilité.

Federic.

Nach dem Concept.

7893. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 23. August 1756.

Ew. Excellenz nehme mir die Freiheit, wegen des in Dero gestrigem gnädigen Schreiben enthaltenen Vorfalles hierdurch vorläufig zu melden, wie dasjenige, so darunter geschehen, sobald es Sr. Königl. Majestät gemeldet worden, von Deroselben gar nicht approbiret und auch bereits redressiret worden ist. Um deshalb nicht zu weitläuftig allhier zu sein, nehme mir die Freiheit, im höchsten Vertrauen sowohl den von Magdeburg eingekommenen Bericht deshalb, als auch die darauf erfolgete Resolution hierbei zu communiciren;[1] und da ich diese Sache von sehr schlechter Ueberlegung und von der grössesten Conséquence angesehen, so habe ich es gewaget, noch denselben Tag, da der Bericht par estafette eingegangen, dem magdeburgischen Kammerpräsidenten von Blumenthal wieder par estafette zu schreiben und selbigem vorläufig des Königs Resolution bekannt zu machen, worauf, wie Ew. Excellenz aus der Originalanlage ersehen werden, auch alles sogleich redressiret worden ist. Inzwischen wird wohl derjenige, welcher, wie Ew. Excellenz ersehen werden, der Urheber dieser faussen Démarche ist, zum höchten zu secretiren seind. Ich weiss nicht, was des Königs Majestät darauf Ew. Excellenz heute antworten lassen werden; ich hoffe aber, Sie werden es bei Dero ersteren Resolution bewenden lassen, allenfalls würde es nicht mehr res integra sein, denn die Pferde fort seind. Ich glaube auch, dass sodann, ohne das geringste von der wahren Ursache zu entdecken, die Schuld des Verstosses gar leichte auf die Zollbediente der Orten zu werfen sein werde, als die durch einen Missverstand und Étourderie ein ergangenes Verbot, keine Pferde aus dortigen Provinzen ausserhalb Landes verkaufen zu lassen, auch auf diese Remonte unbedachtsamer Weise extendiret haben. Ich wünsche nur, dass der Graf Puebla sich seines Ortes nicht übereilen und seinem Hofe von dem Vorfall etwas melden möge, bevor er die Antwort auf sein Promemoria deshalb erhalten, um das Geschrei am wiener Hofe nicht noch grösser zu machen.[2]

Hier erwarten Se. Königl. Majestät alle Tage nunmehro die Antwort des wienerschen Hofes, als welche den Krieg oder Frieden gewiss

[1] Vergl. Nr. 7878. — [2] Der Bericht liegt nicht vor.

decidiren wird. Wann es der göttlichen Providence gefallen hätte, die Gedanken der Kaiserin-Königin dahin zu lenken, dass dieselbe darin nur positive und ohne Chevilles declarirete, des Königs Majestät weder dieses noch künftiges Jahr offensive zu attaquiren, so bin ich persuadiret, dass, ohnerachtet hier die Maschine schon stark in Bewegung gesetzet ist, dennoch alles auf einmal sistiret und der Friede noch conserviret werden und alles ruhig bleiben wird. Fiele aber erwähnte Antwort nicht dergestalt aus, so ist es geschehen und nichts mehr zu arretiren. Welches Ew. Excellenz vor mich aus treuer und wohlgemeineter Intention vermelde.

Eichel.

P. S. I.

Die communicirete Anlagen erbitte von Ew. Excellenz mir insgesammt fordersamst zurück.

P. S. II.

Es haben des Königs Majestät befohlen, dass dem Herrn Mitchell der gestern eingegangene Bericht des Herrn von Knyphausen vom 12. dieses[1] nebst der Einlage von Ew. Excellenz communiciret werden solle, welches hierdurch melde.

Eichel.

12 août 1756.[2]

Le bruit qui s'était répandu de l'assemblée d'un camp sur les rives de la Meuse, est entièrement tombé. Je viens à la vérité d'être averti que plusieurs d'entre les régiments qui sont de retour de Minorque, ont ordre de marcher; mais comme c'est pour l'intérieur du royaume, et que leur destination ne regarde point la frontière, cette démarche paraît mériter peu d'attention.

Nach der Ausfertigung.

7894. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A BAIREUTH.

[Potsdam], 23 [août 1756].

Ma très chère Sœur. J'ai reçu votre lettre avec bien du plaisir, puisqu'elle est une marque du rétablissement de votre santé. Je suis bien fâché, ma chère sœur, que vous ne soyez pas contente de la nouvelle Jérusalem.[3] Je crois que le séjour d'Erlangen, tant pour l'air que pour l'agrément, vous conviendra mieux que celui de Baireuth.

J'attends ici la réponse de la reine de Hongrie qui va décider de la paix ou de la guerre; je voudrais l'avoir déjà reçue, pour savoir à quoi m'en tenir, n'ayant rien de plus inquiétant dans le monde que l'incertitude. Daignez me conserver votre précieuse amitié et soyez persuadée de la parfaite tendresse avec laquelle je suis, ma très chère sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1 Vergl. Nr. 7898. — 2 Aus dem an den König allein gerichteten Immediatbericht Knyphausen's, d. d. Compiègne 12. August. — 3 Das neue Schloss des Markgrafen.

7895. AU PRINCE DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam], 23 [août 1756].

Mon cher Frère. Je vous rends mille grâces des nouvelles que vous me donnez de la Reine; c'est à vous et à ma sœur de me dire ce que vous jugerez le mieux congé,[1] par écrit ou verbalement. Je vous prie, comme vous deux êtes sur les lieux, de régler en cela ma conduite; je suivrai aveuglément vos avis.

Jusqu'au moment présent, je n'ai pas un mot de Vienne, de sorte que je reste dans la plus grande incertitude; peut-être ce soir, au plus tard demain il faut que je la reçoive. La Russie redevient de jour en jour plus anglaise;[2] si on le sait à Vienne, cela pourra y faire impression et inspirer à ces gens-là une réponse honnête et modérée. Je vous embrasse; j'ai beaucoup à faire encore. Je vous prie de me croire votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

7896. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON WINTERFELDT IN BERLIN.

Potsdam, 23. August 1756.

Auf expressen Befehl Sr. Königl. Majestät soll ich bei Ew. Excellenz anfragen und um eine sehr exacte Nachricht ersuchen, wo sich morgen, als den 24., den 25. und den 26. dieses 1) der Generallieutenant von Lestwitz, 2) der Generalmajor von Meyerinck, 3) der Generalmajor Prinz Ferdinand vom Hause, 4) der Generallieutenant Prinz Ferdinand von Braunschweig, 5) der Herzog von Bevern, 6) die Regimenter Markgraf Friederich, 7) Württemberg, 8) insonderheit aber Oertzen, 9) Truchsess und 10) Normann ganz gewiss und zuverlässig befinden und per Estafettes zu treffen sein werden. Es betrifft solches höchst importante Ordres, welche ich an solche fertig halten und bei einem gewissen Évènement[3] des Königs Majestät den Augenblick zur Unterschrift zusenden soll, damit solche sogleich darauf par Estafettes abgehen und vorgedachte Generals und Regimenter noch gewiss treffen können, um nichts mehr zu thun, als was die Ordres ihnen sagen werden, nämlich gleich Halt zu machen. Ich erbitte mir also diese Notices von Ew. Excellenz noch ohnfehlbar mit dem von Berlin abgehenden oder auch expressen Feldjäger.

Sollte sich der Casus zutragen, dass diese Ordres erst den 25. dieses abgehen müssten, so wäre es etwas besonders, wenn sodann der neue Herr Gouverneur[4] die Thore schon geschlossen hätte und alsdenn meine Estafettes nicht herein- oder aber nicht herauslassen wollte, welches in gewissen Fällen einen besonderen Umstand machen könnte, wenn erwähnte Couriers oder Estafettes auch nur eine Stunde vor oder

1 Vergl. Nr. 7913. — 2 Vergl. Nr. 7902. — 3 Gemeint ist die Ankunft des Klinggräffen'schen Couriers. Vergl. Nr. 7914. — 4 Rochow. Vergl. Nr. 7890.

in der Stadt am Thore aufgehalten würden; wie ich dann insonderheit wegen der an den Generallieutenant Lestwitz nicht sonder Inquiétudes sein würde, wenn ein gewisser, Ew. Excellenz schon bekannter Cas arriviren sollte, damit von gedachtem Herrn General der Brei nicht verschüttet würde.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

7897. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 24 août 1756.

J'ai reçu votre dépêche du 14 de ce mois, sur laquelle je vous dirai que je ne saurais vous donner aucun ordre positif ni instruction sur votre départ de Vienne sans prendre congé de la cour, avant que d'avoir vu la réponse de l'Impératrice-Reine sur la déclaration que je lui ai fait demander par vous, après quoi je vous ferai parvenir incontinent mes ordres dont vous seriez déjà en possession d'une ou d'autre manière [sans] la bévue que vous avez faite[1] de ne pas donner d'abord par écrit ce mémoire qu'on vous a demandé, et qui ne laisse pas de m'embarrasser extrêmement, par l'état d'incertitude où vous m'avez mis par cette faute.

Federic.

Nach dem Concept.

7898. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen meldet in einem Immediatbericht, Compiègne 12. August:[2] „M. Rouillé, qui paraît désirer sincèrement que la cour de Vienne n'ait aucun prétexte pour prolonger ses armements, m'a fait de nouvelles représentations, quoiqu'en termes extrêmement modérés et polis, et seulement par manière de conversation, sur les mouvements de troupes qu'il prétend savoir que Votre Majesté continue de faire de tous côtés. Il a même ajouté que les préparatifs qu'Elle faisait dans le pays de Clèves, à Wésel et à Minden, pourraient, à de certains égards, alarmer la France; mais qu'il ne saurait imaginer que Votre Majesté méditât rien à son préjudice."

Unter demselben Datum meldet Knyphausen in dem an den König und das Ministerium gerichteten Bericht: „Je

Potsdam, 24 août 1756.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 12 de ce mois. J'ai trouvé un peu singulier ce que M. de Rouillé vous a dit au sujet des préparatifs que j'avais faits dans le pays de Clèves, à Wésel et à Minden, qui sauraient, à de certains égards, alarmer la France; je puis hardiment provoquer au témoignage de tout le monde qui en peut être informé, qu'il n'y a été question de rien dans tous ces lieux, qu'il ne s'est fait là aucun préparatif, et que tout au contraire, j'ai fait marcher vers ici les régi-

[1] Vergl. S. 209. — [2] Vergl. über den Knyphausen'schen Bericht vom 12. August auch S. 264.

viens d'apprendre de fort bon lieu que les fréquentes conférences que le nouvel émissaire russe qui est actuellement ici, . . . a depuis quelque temps avec M. de Rouillé, ont principalement pour objet l'établissement d'un traité de commerce entre les cours de Russie et de France . . . Il me revient même que la cour de Suède, qui est déjà instruite de cette négociation, et qui en est d'autant plus alarmée que les denrées qu'elle produit et qui font la base de son commerce avec la France, sont à peu près les mêmes que celles que fournit la Russie, fait tout ce qui dépend d'elle, pour détourner la France d'un pareil dessein, en lui faisant envisager que, si ce traité a lieu, la Suède se trouvera nécessairement obligée de se jeter entre les bras de l'Angleterre, pour réparer le dommage qu'elle souffrira par l'interruption de cette branche de son commerce, et pour trouver dans les îles britanniques un débit avantageux des denrées qu'elle fournit actuellement à la France . . . Je sais en même temps que le ministère autrichien qui représente les armements que fait Votre Majesté, sous les couleurs les plus odieuses, remue ciel et terre, pour déterminer la France à prendre des engagements plus particuliers avec la Russie, et la faire accéder au traité de Versailles, sous prétexte que le maintien du système qu'on vient d'adopter, dépend de cette alliance, mais que cette dernière décline cette proposition."

ments qui avaient leurs quartiers en Westphalie,[1] et quel ombrage donc peut cela donner à la France, quand je retire des troupes de Westphalie, pour les faire entrer dans le pays de Halberstadt? Mais voici justement mes soupçons confirmés que les ministres de France croient aveuglément tous les mensonges que les Autrichiens leur débitent.

A cette occasion, je suis bien aise de vous dire que, quand M. de Rouillé vous parlera des insinuations que j'ai faites à la république de Hollande,[2] vous lui direz qu'il fallait bien distinguer celles que j'ai faites, d'avec celles que l'Angleterre y fait faire; que celle-ci réclame le secours auquel la République s'est engagée par les traités faits avec elle, au lieu que mes insinuations ne visent qu'à la sûreté de mes provinces là-bas. Et comme, d'ailleurs, la France ne me veut plus garantir mes possessions, il faut bien que je songe d'avoir d'autres puissances qui me les garantissent. Au surplus, je vous [réitère] ce que je vous ai déjà marqué par mes dépêches antérieures,[3] que je ne prendrai nulles mesures offensives contre la France; mais de prendre des mesures défensives pour sa propre sûreté, voilà ce que personne ne pourra prendre en mauvaise part.

Pour ce qui regarde mes affaires avec la Reine-Impératrice, je vous dirai que j'ai tout remis à sa décision, et que j'attends encore sa réponse sur la déclaration que je lui ai demandée;[4] que, si elle me la donne d'une façon satisfaisante pour moi, tout restera tranquille; mais si encore cette réponse est incertaine, vague et sans des assurances positives, et qu'on fait de nouvelles chicanes, alors je me le tiendrai pour dit et ne saurais qu'envisager ce refus que comme une déclaration de guerre que cette Princesse me fait, et je serai bien fâché, si, en après, la France

[1] Vergl. S. 89; Bd. XII, 434. — [2] Vergl. S. 256. — [3] Vergl. S. 252. — [4] Vergl. Nr. 7795.

voulait se mêler de cette guerre, mais, malgré cela, j'irai mon droit chemin.

Federic.

Nach dem Concept.

7899. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 24 août 1756.

J'ai reçu votre dépêche du 17 de ce mois, à l'occasion de laquelle je veux bien vous fournir encore un argument dont je crois que vous saurez vous servir utilement envers les Régents confidents de la République, pour les pousser à songer à prendre des mesures efficaces,[1] en leur représentant naturellement le risque que la République courrait, s'il arrivait que des troupes françaises jointes à celles de l'Autriche envahiraient mon pays de Clèves, ce qui couperait absolument la République de ses alliés et l'empêcherait de pouvoir faire une augmentation des troupes, quand même ils croyaient alors qu'ils ne sauraient plus s'en passer. C'est pourquoi mon avis était qu'ils songeassent de bonne heure à cette augmentation des troupes au plus tôt mieux, et qu'il fallait se représenter quelle autorité et quel poids la République aurait [alors] dans les affaires publiques.

Federic.

Nach dem Concept.

7900. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Potsdam, 24 août 1756.

Vos rapports du 6, 10 et du 13 de ce mois m'ont été bien rendus, et je vous recommande par la présente d'employer, autant qu'il sera en votre pouvoir, toute adresse, prudence et soins pour adoucir les affaires de part et d'autre.

Federic.

Nach dem Concept.

7901. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Potsdam, 24 août 1756.

Monsieur mon Frère. La lettre que Votre Altesse m'a faite du 16 de ce mois, m'ayant été bien rendue, m'a causé une satisfaction particulière par tout ce qu'elle comprend, et j'avoue que j'ai trouvé très bien pensé le plan que Votre Altesse a bien voulu me communiquer par rapport à un corps de troupes des différents princes à former pour mettre à couvert les États de l'Allemagne, situés au Rhin et deçà, contre toute invasion. Il n'y a que le seul article touchant l'Électeur palatin qu'on ne saura avoir, vu les liaisons où il est avec la France,[2]

[1] Vergl. S. 202. — [2] Vergl. Bd. III, 401.

et les intelligences secrètes où ses ministres sont avec la cour de Vienne.[1]

Pour ce qui concerne Cologne et Münster, il serait fort à propos que Votre Altesse en communiquât avec l'Hanovre; auquel cas, l'affaire une fois mise en train, le baron d'Asseburg[2] pourrait travailler sous main et coopérer à lui faire avoir un succès favorable.

Il est constant, au reste, que le traité de subsides de Votre Altesse[3] n'expire qu'au bout de l'an. Mais je La prie de réfléchir qu'il n'y a rien à craindre pour une entreprise de la France sur le pays d'Hanovre pendant le cours de la présente année, de quoi je pourrais vous répondre de ma tête, et que, si Votre Altesse différait à prendre des liaisons avec l'Hanovre et Sa Majesté Britannique, dis-je, Sa situation n'en serait pas plus aisée, mais que, tout au contraire, Elle trouverait que la sûreté de Ses États y est intéressée.

Il dépend, à la vérité, de Votre Altesse de garder Ses troupes; mais il est à observer que de cette façon aucune des deux parties ne Lui aurait obligation, ni celle qui les a recherchées, pour avoir manqué son but, ni la France et l'Autriche, qui pour cela ne L'en ménageraient pas davantage; de manière que je ne vois pas bien comment l'intérêt de Votre Altesse pourrait exiger qu'Elle restât tranquille, vu surtout, comme je l'ai déjà touché ci-dessus, que la grande question est toujours si la France fera passer pendant cette année-ci le Rhin à ses troupes; de quoi, comme je l'ai déjà dit, je voudrais presque me rendre garant que cela n'aurait point lieu, restant même encore toujours à savoir ce qui se ferait là-dessus l'année prochaine. Je prie Votre Altesse d'être persuadée des sentiments invariables de l'estime et de l'amitié parfaite avec lesquels je suis et ne cesserai d'être, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Altesse le bon frère et cousin

Nach dem Concept. Federic.

7902. AU MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE MITCHELL A BERLIN.

Mitchell schreibt, Berlin 22. August: „Je viens de recevoir, par la poste, une lettre du chevalier Williams dont j'ai cru de mon devoir d'envoyer à Votre Majesté la copie incluse, sans perdre un moment:

„Saint-Pétersbourg, samedi, 7 août 1756.

Monsieur. L'on débite depuis quelques jours qu'il doit arriver ici un ministre de la part de Sa Majesté le roi de Prusse et qu'il est actuellement en chemin.

Quoique je ne crois pas cette nouvelle, m'imaginant que, si elle était fondée, vous m'en auriez fait part, cependant je puis vous assurer qu'elle ne laisse pas de produire un bon effet, et plusieurs personnes me paraissent plus raisonnables sur cet article, qu'elles ne l'avaient été.

[1] Vergl. Bd. X, 534; XI, 483. — [2] Vergl. S. 186. — [3] Mit Frankreich. Vergl. Bd. VIII, 207.

Si Sa Majesté Prussienne a telle intention, je prends la liberté d'offrir à Sa Majesté mes petits services à cette occasion, n'ayant rien plus à cœur que de mériter l'approbation et de procurer les intérêts d'un Prince dont la conduite envers le Roi notre maître doit inspirer à tout Anglais la plus vive reconnaissance.

Je vous prie de faire réponse à celle-ci au plus tôt. En attendant, soyez assuré que les choses se remettent à vue d'œil, et que les actions de M. Douglas[1] baissent de jour en jour.

Je compte de dépêcher un courrier pour l'Angleterre en dix jours d'ici, par lequel je vous écrirai plus au long. Je suis etc."

Potsdam, 24 août 1756.

On ne saurait, Monsieur, être plus sensible que je l'ai été à l'attention que vous m'avez marquée en me communiquant à la suite de votre lettre du 22 de ce mois les bonnes nouvelles qui vous sont entrées de Russie. Je suis très content; je dois néanmoins vous prier de m'accorder encore quelque petit délai jusqu'à la réception de la réponse et déclaration finale de la cour de Vienne, que j'attends à toute heure. En cas qu'elle soit de nature à pouvoir m'en contenter et n'être obligé à recourir à des extrémités, je compte alors de m'entretenir avec vous sur les arrangements qu'il faudra prendre pour envoyer de ma part un ministre à Pétersbourg.[2] Et, sur ce, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung im Public Record Office zu London. Federic.

7903. AN DEN ETATSMINISTER VON SCHLABRENDORFF IN BRESLAU.

Potsdam, 24. August 1756.

Ich gebe Euch auf Euren Bericht vom 22. dieses wegen der von des Fürsten Bischofs Liebden angerathenen weitern Eloignirung des bisherigen Weihbischofs Graf von Almeslœ hierdurch in Antwort, dass bei nunmehrigen Umständen und da der Krieg nicht weiter zu evitiren ist, gedachter Graf Almeslœ von Euch nach Magdeburg geschaffet werden muss, um währenden Krieges allda, so wie es mit denen Verdächtigen von der katholischen Geistlichkeit im vorigen Kriege gehalten worden, so lange zu bleiben, bis der Krieg geendiget sein wird. Ich habe auch bereits dem Gouvernement zu Magdeburg das Nöthige deshalb bekannt gemachet.

Friderich.

Nach dem Concept.

7904. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON WINTERFELDT IN BERLIN.

Potsdam, 24. August 1756.

Mein lieber Generallieutenant von Winterfeldt. Weilen Ich bewegender Ursachen halber vor gut gefunden, den Ausmarsch derer

[1] Vergl. Bd. XII, 513. — [2] Vergl. Bd. XII, 415.

Regimenter von Berlin noch auf einen Tag später auszusetzen, dergestalt, dass, wann solcher den 26. dieses[1] geschehen sollen, solcher nunmehro erst den 27. geschehen und also die ganze Marschroute auf einen Tag später gerechnet werden muss; daferne Ich nicht noch heute oder morgen eine andere Ordre deshalb schicke, so werdet Ihr aus der abschriftlichen Anlage ersehen, was Ich deshalb dem Generalfeldmarschall von Kalckstein befohlen habe,[2] und habt Ihr dahin zu sehen, dass denen Regimentern dieses deutlich expliciret werde. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Friderich.

P. S.

Ihr habt auch den Obristen von Arnstedt zu benachrichtigen, dass alles auf einen Tag später ausgesetzet worden ist.

Nach der Ausfertigung.

7905. AN DEN GENERALLIEUTENANT PRINZ FERDINAND VON BRAUNSCHWEIG IN KÖNNERN.[3]

Potsdam, 24. August 1756.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich lieber Vetter. Ich befehle Ew. Liebden hierdurch, dass Dieselbe sogleich, wie Sie diese Meine Ordre erhalten, mit denen gesammten Regimentern und Corps Dero unterhabenden Colonne nunmehro dasjenige einen Tag später executiren und verrichten sollen, als solches sonsten in denen Deroselben bekannten Marschtabellen Numero 1 et 2 befohlen und disponiret worden ist,[4] nämlich, dass, was den 25. dieses geschehen sollen, nunmehro erst den 26. dieses geschiehet oder selbigen Tag Ruhetag gemachet wird. Was den 26. geschehen sollen, geschiehet den 27., und was den 27. geschen sollen, geschiehet erst nunmehro den 28., und so weiter allemal einen Tag später. Ew. Liebden haben Sich darnach wohl zu achten und alsofort und sonder den geringsten Zeitverlust alle und jede unter Dero Commando unter Dero Colonne stehende Regimenter und Corps auf das schleunigste durch expresse an dieselbe geschickte Officiers oder sonsten wohl zu instruiren, auf dass darunter keine Confusion oder Verfahren geschehen kann. Welches Ich Ew. Liebden sehr wohl recommandire und bin Ew. Liebden

Faites semblant que vous resterez à Halle avec un camp de séjour. La raison pour laquelle je vous arrête, est que le courrier

1 Wie aus einem Privatschreiben Eichel's an Winterfeldt vom 25. August hervorgeht, liegt hier ein Versehen Eichel's vor. Der Ausmarsch der berliner Garnison war auf den 27. angesetzt, und sollte, in Folge der Ordre vom 24., auf den 28. verschoben werden. — 2 D. d. Potsdam 24. Juli. Der Inhalt entspricht Nr. 7905. — 3 Praes. 25. August gegen Mittagszeit auf dem halben Weg von Könnern nach Halle. — 4 Vergl. S. 207 Anm.

de Vienne n'est pas encore de retour; il faut donc rassurer le voisinage saxon.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Grossen Generalstabs zu Berlin. Der Zusatz eigenhändig.

7906. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON WINTERFELDT IN BERLIN.

Potsdam, 24. August 1756.

Ew. Excellenz werden aus der heutigen schon vorausgeschickten Ordre[1] bereits ersehen haben, wie des Königs Majestät den Marsch der Regimenter nun auf einen Tag später gerücket haben. Ich habe die an den Prinz Ferdinand von Braunschweig[2] mit der Estafette nach Halle oder Könnern geschicket, bin aber etwas besorget, dass er Mühe haben wird, alle Regimenter seiner Colonne sogleich zu avertiren, und hoffe, dass er den Oberstlieutenant Tettenborn[3] nicht vergessen haben wird, an welchen eine Ordre immediat expediret hätte, wenn ich gewusst, wo er heute oder morgen zu treffen. An Prinz Bevern ist nach Neustadt-Eberswalde geschrieben, an Generalmajor von Meyerinck nach Frankfurt an der Oder, und hoffe, dass er morgen früh oder Vormittag noch da sein und das Schwerin'sche Regiment von dem auf einen Tag verschobenen Marsch avertiret haben wird. Zur Précaution ist an den Obristen von Goltz, an Generalmajor Itzenplitz, Truchsess und Oertzen apart geschrieben worden, an Normann desgleichen. Wegen der Regimenter von Markgraf Friederich und Württemberg ist an den Generalmajor von Lüderitz, wegen Prinz von Preussen Cavallerie an den Obristlieutenant von Oppen, an Generalmajor Penauaire und Obristen von Schwerin (die um ein Haar vergessen worden) nach Genthin, an Prinz Ferdinand Preussen nach Nauen, an Fürst Moritz nach Spandau, an Wangenheim nach Belitz und an des Prinzen von Preussen Hoheit wegen der beiden Grenadiercompagnien nach Berlin geschrieben worden. Alles ist von hier sogleich par Estafettes abgegangen. An Generallieutenant Lestwitz ist durch eine sehr recommandirte Estafette geschrieben worden, so dass Ich denke, dass nichts vergessen sein wird. Sollten Ew. Excellenz noch etwas zu erinnern finden, so bitte mir solches noch heute Abend bekannt zu machen. Ich wünsche nur, dass die Chefs derer Regimenter alles wohl begreifen mögen und nicht deroutiret werden, welches bei einer so grossen Maschine, die in Bewegung gesetzet worden, schwer ist.

Des Königs Majestät haben die von Ew. Excellenz mir communicirte Marschtabelle bei Sich behalten und beklagten Sich heute, die Generalmarschtabelle[4] von Ew. Excellenz nicht zu haben.

Der König seind zum höchsten embarrassiret, dass der Courier von Wien noch nicht kommet, um Dero Parti nehmen zu können, und

[1] Nr. 7904. — [2] Nr. 7905. — [3] Vergl. S. 222. — [4] Vergl. Nr. 7907.

rechnen, dass solcher zwischen heute und morgen Abend kommen soll; Ich bin aber fast persuadiret, dass, wenn auch solcher früh kommet, er vor übermorgen nicht hier sein kann noch wird und vielleicht noch später kommet, wenn der wiener Hof nicht prompte dem von Klinggräffen antwortet oder der Courier, wie das letztere Mal geschehen, des Nachts an Olmütz kommet und nicht passiret wird. Ich bin also besorget, dass es bei denen heutigen Ordres noch nicht bleiben dörfte, da des Königs Majestät nicht eher brechen können noch wollen, bis Sie die Antwort aus Wien gesehen und erhalten haben, und kommet solche heute und ist böse, so kommen morgen Ordres, nach der ersten Zeit auf- und in Sachsen den 27. einzubrechen; ist sie gut, so liegen meine Ordres parat, umzukehren. Ew. Excellenz werden nicht ungnädig nehmen, dass mit allem diesen Detail incommodire.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

7907. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON WINTERFELDT IN BERLIN.

[Potsdam], 24. [August 1756].

Ich gebrauche jetzunder nothwendig die grosse Tabelle, um dass ich weiss, wor jedes Regiment stehet.[1] Also bitte ich Ihm, sie mir zu schicken.

Der verfluchte Courier ist noch nicht hier; ich habe also die Regimenter bis zum 28. aufhalten müssen. Klinggräffen meritirte, dass er zur Strafe Packknecht würde! Solchen dumme Streiche seind impardonnabel und die Ungewissheit auf der Länge unerträglich.

Adieu, balde Antwort.

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

7908. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON WINTERFELDT IN BERLIN.

Potsdam, 25. August 1756.

Auf Sr. Königl. Majestät sogleich erhaltenen expressen Befehl soll ich Ew. Excellenz hierdurch melden, dass Dieselbe Nachmittags bei guter Zeit hier bei Sr. Königl. Majestät sein möchten, weil Sie pressant und höchst nothwendig mit Ew. Excellenz zu sprechen hätten.

Eichel.

P. S.

Es werden Ew. Excellenz auch geruhen, die nöthig habende Marschtabellen mitzubringen, indem des Königs Majestät zum höchsten embarrassiret seind, dass der von Klinggräffen gar nicht geschrie-

[1] Vergl. S. 265. 272.

ben, und daher die Ordre parat halten lassen wollen, dass, wenn heute der Courier nicht kommt, die Regimenter, wo sie seind, stehen bleiben sollen bis auf nähere Ordre; wobei Sie zugleich mit Ew. Excellenz es reguliren wollen, damit keine Unordnung deshalb entstehe. Ew. Excellenz Hiesein soll heute nur auf ein paar Stunden sein.

Nach der Ausfertigung.

7909. AN DEN GENERALLIEUTENANT PRINZ FERDINAND VON BRAUNSCHWEIG IN HALLE.

Potsdam, 25. August 1756.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich lieber Vetter. Da Ich bisher die Antwort von Wien auf das von Meinem Minister dem dortigen Hofe übergebene Promemoria von Stunde zu Stunde erwartet habe, solche aber noch nicht eingelaufen, noch einiger Courier von daher weiter angekommen ist, Ich aber nicht füglich eher zu einigen Krieges-expeditionen schreiten kann, bevor Ich sothane Antwort und deren Einhalt nicht gesehen habe, als habe Ich solches Ew. Liebden hierdurch bekannt machen wollen, obschon unter dem höchsten Secret und mit dem Ersuchen, davon gegen niemanden etwas zu eröffnen.

Inzwischen ist es so nothwendig, als auch Mein Wille, dass Ew. Liebden nur mit allen zu Dero Colonne gehörigen Regimentern und Corps an den Orten, wo sie stehen, wenn dieses Mein Schreiben Ew. Liebden behändiget werden wird, bis auf weitere Ordre stehen bleiben sollen; bis auf weitere Ordre, so Ich Ew. Liebden schicken werde. Es werden Ew. Liebden alles dieses inzwischen bei denen Regimentern sowohl, als auch in der Stadt Halle bestens zu masquiren suchen, und zwar in Conformité dessen, was Deroselben in Meinem gestrigen Schreiben mit eigener Hand beigesetzet habe,[1] dass nämlich der Orten ein Observationscorps zu stehen kommen solle und Dieselbe nur die letztere Ordre erwarteten, um mit denen Regimentern in das Lager einzurücken. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

P. S.

Da Ich auch sogleich Ew. Liebden Schreiben und verschiedene Anfragen vom 24. dieses erhalte, so gebe Ich Deroselben darauf in Antwort, dass, was die Zahl der Pferde anbetrifft, solche, wie Ich vorhin gesaget, par escadron 20 sein müssen, nach der Zahl der Uebercompleten; doch werde Ich deshalb noch vielleicht näher schreiben. Diese Pferde behalten Ew. Liebden bei dem Regiment und müssen nachgeführet werden. Bei Leipzig herum werden Dieselbe wenigstens 150 Stück bekommen können. Deren Verpflegung wird auf den Marsch

[1] Vergl. Nr. 7905.

genommen, bis die Regimenter zusammenstossen und ihnen abgegeben werden.

Nach der Instruction vor Ew. Liebden[1] isset der Soldat bei den Bauren auf dem Marsch und nimmet vorlieb, so lange die Regimenter cantonniren; wie dann Ew. Liebden Sich überhaupt in dergleichen Sachen Selbst helfen müssen. Uebrigens muss keines derer unter Ew. Liebden Commando stehenden Regimenter vor dem 28. dieses in Sachsen marschiren, wo Ich es nicht noch länger aufhalten muss, als weshalb nähere Ordre schicken werde. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Grossen Generalstabs zu Berlin.

7910. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IN WERNEUCHEN.[2]

Potsdam, 25. August 1756.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich lieber Vetter. Nach Meiner gestrigen Ordre[3] haben Ew. Liebden mit denen gesammten Regimentern Dero unterhabenden Colonne einen Tag später, als vorhin geordnet gewesen, aufbrechen und marschiren sollen. Ich befehle aber nunmehro hierdurch, dass Ew. Liebden sogleich nach Empfang dieser Meiner Ordre mit denen Regimentern an dem Ort, wo Dieselbe Sich sodann befinden werden, Halt machen und bis auf Meine weitere Ordre bleiben sollen; inzwischen alles bei denen Regimentern in solchem marschfertigen Stande gehalten werden muss, dass auf die erstere Ordre, so Ich Ew. Liebden schicken werde, Dieselbe sodann mit denen Regimentern Dero Colonne nach Einhalt der Ordre gleich aufbrechen und weiter marschiren können. Ew. Liebden haben dieses denen Dero Commando untergebenen Regimentern sogleich bekannt zu machen und Sich sonst darnach zu achten. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

7911. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

Lehwaldt berichtet, Königsberg 20. August: „Sobald ich positive Nachricht von ihrem [der Russen] Marsch erhalte, so werde sofort die Regimenter aus Pommern kommen lassen, und im Fall nichts von Kurland nach Litthauen zukommt, mit der Armée an der polnischen Grenze in der Gegend von Angerburg und Dar-

Potsdam, 25. August 1756.

Ich habe Euer Schreiben vom 20. dieses wohl erhalten. So viel die Nachrichten betrifft, welche Euch von dem Aufenthalt des russischen Obristen[4] von Weymarn

[1] Vergl. S. 207 Anm. — [2] Entsprechende Befehle ergehen an die übrigen obercommandirenden Generale. — [3] Eine Ordre vom 24. August, entsprechend Nr. 7905. — [4] Sic. Vergl. S. 180.

kehnen auch zusammenziehen; alsdann aber suchen, ihnen in Polen eines anzuhängen.[1] Wäre aber ein Corps Russen gegen Litthauen im Anmarsch oder dort postiret, so werde mit der Armée am Memelfluss bleiben und nur à la sourdine ein Corps, den Coup in Polen zu machen, detachiren. Im ersten Fall, auch wenn ich an der polnischen Grenze mich zusammenziehe, werde doch was gegen Kurland stehen lassen."

zugekommen seind, da werdet Ihr aus dem in Abschrift anliegenden Bericht mit mehreren ersehen, was Mir wegen dessen Aeusserungen und Verrichtungen aus Warschau gemeldet worden ist,[2] aus welchen es fast das Ansehen gewinnet, als ob solche mehr gewisse Particulärangelegenheiten als sonsten ein anderes Objet zum Grunde haben. Inzwischen Ihr recht wohl gethan habet, Eure Précautions deshalb zu nehmen und den Major von Lockstedt der Orten von Selva[3] zu schicken, um allda nähere Nachrichten einzuziehen, und Eure Précaution wegen der künftigen Zeiten zu nehmen, wenn die Russen ein Corps Truppen, durch Polen schicken wollten; denn wenn solches jetzo geschehen sollte, es nicht anders sein könnte, als um der Königin von Ungarn zu Hilfe zu kommen.

Zwar ist es an dem, dass jetzo die Actien derer Engelländer an dem petersburgischen Hofe zu steigen anfangen und sie mehr Credit bekommen,[4] so weit aber ist es noch gar nicht, dass die Russen Auxiliärtruppen nach Hannover schicken sollten, da Ihr dann auch, wenn dergleichen vorgegeben wird, solchem keinen Glauben beilegen, viel[mehr] gewiss sein könnet, dass wenn die Russen unter solchem Prätext Truppen sammlen und detachiren wollen, alsdenn darunter gewiss ein anderes Dessein verborgen ist und sie üblen Willen haben.

Sonsten approbire Ich die von Euch auf solchen Fall gemachte Disposition sehr; weilen es aber bei einem solchen Coup viel darauf ankommet, dass man das Terrain, Gegenden, auch Steg und Wege gut kennet, welches insonderheit bei solchem Coup sehr nöthig ist, so wird es gut sein, wenn Ihr von denen polnischen Officiers derer dortigen Regimenter, die Einsicht und Capacité dazu haben, unter dem scheinbaren Prätext, ihre Verwandte zu besuchen, oder anderer Geschäfte halber nach denen Orten und Wegen schicken werdet, um auf den Routen, wo die Russen herkommen, als der Gegend von Grodno und so weiter hin, und die sie allemal zu halten pflegen, wenn sie in Polen einmarschiren, das Terrain und die Passages zu recognosciren und solche recht kennen zu lernen, auch zu erfahren, wo und wie sie sonsten Magazins gemachet oder auch bestellet haben, damit sie sich alles wohl inprimiren und Euch davon informiren können, indem die Russen, wenn sie der Gegend Smolensk ein Corps Truppen versammlen und durch Polen schicken wollen, sie gewiss dieselben Routen wie vorhin nehmen werden.[5]

Friderich.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 187. — [2] Bericht Benoîts, Warschau 18. August. — [3] Sic. Wohl Szawle oder Suwalki. — [4] Vergl. S. 269. 270. — [5] Gemeint ist der Marsch vom Jahre 1748. Vergl. Bd. VI, 606.

7912. AN DEN GEHEIMEN KRIEGSRATH EICHEL IN POTSDAM.

Berlin, 25. August 1756.

Ew. Wohlgeboren werden nach anliegendem Rotulo die sämmtliche Originalexpeditiones vor den von Rexin zu seiner zweiten secreten Mission,[1] sieben Stück an der Zahl,[2] zu empfangen und die Spatia von denen Namen der Domestiquen in denen dreien Pässen und in dem Schreiben an den Bacha und Gouverneur von Chocim etwa unmaassgeblich in Potsdam durch den Herrn Geheimen Rath Warendorff,[3] der fast eben die Hand wie der Herr Kriegesrath Müller schreibet, zu suppleiren lassen geruhen. Das Secretum von allem diesen soll allhier auf das allersorgfältigste menagiret werden, und weiss daher ausser mir und besagtem Herrn Kriegesrath Müller keine Seele nicht das allermindeste von der ganzen Expedition.

H. G. Podewils.

Nach der Ausfertigung.

7913. AU PRINCE DE PRUSSE ET A LA PRINCESSE AMÉLIE A BERLIN.

[Potsdam], 25 [août 1756].

Mon cher Frère, ma chère Sœur. Je vous écris à tous les deux, faute de temps. Je suivrai les conseils que vous avez eu la bonté de me donner, et je prendrai congé de la Reine par écrit,[4] et, pour que la lecture de ma lettre ne l'effraie pas, je l'enverrai à ma sœur qui aura la bonté de la rendre dans un moment favorable.

Je n'ai point encore de réponse de Vienne, je ne la recevrai que demain, selon ce que Klinggræffen me mande. Mais je crois être plus sûr de la guerre que jamais, à cause que les Autrichiens ont nommé des généraux, et que leur armée doit marcher de Kolin à Königgrätz, de sorte que, m'attendant à une réponse ou fière ou très peu sûre, sur laquelle on ne pourra pas se reposer, j'ai tout arrangé pour partir samedi.[5] Demain, dès que j'en saurai davantage, je ne manquerai pas de vous le mander.[6] Vous assurant que je suis avec une par-

[1] Der Entschluss des Königs zu dieser zweiten Sendung Rexin's (vergl. Bd. XI, 488) und der Befehl an Podewils zur Abfassung der Begleitschreiben sind dem Minister durch eine kurze (erst nachträglich aufgefundene) Notiz Eichel's am 21. August mitgetheilt worden. — [2] Nach einem von Podewils eingereichten Verzeichniss bestanden die erwähnten sieben Schreiben in zwei Creditiven an den Sultan und den Grossvezier, zwei Empfehlungsschreiben, das eine an Porter, das andere an den Pascha von Chocim (vergl. Bd. XI, 31. 32), welches letztere jedoch nachher nicht vollzogen worden, wie aus der von Eichel in dem erwähnten Verzeichniss beigesetzten Marginalnote hervorgeht: ‚Dieses ist nicht nöthig, weil die Pest der Orten ist, und die Tour also dahin nicht gehen kann.“ Die letzten drei Schreiben bestanden aus einem Reisepass für Rexin und zwei Pässen für etwa zurückgehende Couriere. — [3] Finckenstein, Warendorff, Hertzberg waren in diesen Tagen bei dem Könige in Potsdam beschäftigt. Vergl. S. 279. 280. — [4] Vergl. Nr. 7895. 7920. — [5] 28. August. — [6] Vergl. Nr. 7920.

faite tendresse, mon cher Frère, ma chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

7914. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 21. August: „Le comte de Kaunitz m'ayant remis cet après-midi la réponse[1] sur le mémoire que j'ai remis hier à l'Impératrice-Reine, je ne manque pas d'expédier tout de suite un exprès, pour en porter une copie exacte et ci-jointe à Neisse, en priant le général major de Treskow de la faire parvenir incessamment à Votre Majesté. J'en envoie en même temps copie au maréchal comte de Schwerin.[2] Je joins, au surplus, une copie exacte de mon mémoire,[3] pour faire voir à Votre Majesté que je m'y suis tenu mot pour mot à ce qu'Elle m'avait prescrite."[4]

Potsdam, 26 août 1756.

J'ai reçu hier au soir votre dernier courrier avec la réponse que la cour de Vienne vous a fait délivrer sur la seconde explication que je lui avais fait demander. Cette pièce singulière ne peut pas, à proprement ainsi parler, être appelée une réponse, puisqu'on n'y touche pas le moins du monde et qu'on ne répond pas un seul mot à la question principale que j'avais faite, savoir si l'Impératrice-Reine, pour le maintien de la paix et de la tranquillité publique, voulait me promettre de ne m'attaquer ni cette année ni l'année prochaine. Cette réponse étant donc tout-à-fait insuffisante et ne cadrant nullement au point essentiel de la question, mon intention est que vous reveniez encore une troisième fois à la charge, et que vous déclariez à l'Impératrice-Reine, verbalement ou par écrit, tout comme on l'exigera de vous, que je voyais à la vérité, par le contenu de sa dernière réponse, toute la mauvaise volonté que la cour de Vienne avait contre moi, et qu'il ne me restait par conséquent que le seul parti de prendre les mesures nécessaires pour ma sûreté; mais que, si cependant l'Impératrice-Reine voulait encore me donner l'assurance positive et me déclarer nommément qu'elle ne voulait m'attaquer ni cette année ni l'année prochaine, en ce cas je ferais tout de suite retirer mes troupes et remettrais toutes choses dans l'état où elles doivent être.

Vous demanderez une réponse catégorique sur cette dernière déclaration et me l'enverrez sans le moindre délai par un courrier que vous dépêcherez pour cet effet, mais, si elle est aussi peu satisfaisante que les précédentes ou si l'on refusait tout-à-fait de vous en donner une, dans l'un ou dans l'autre de ces deux cas, vous écrirez au comte de Kaunitz un billet en termes polis et convenables, et lui marquerez

[1] Vergl. Nr. 7923. — [2] Vergl. S. 251. — [3] D. d. „à Vienne 18 d'août; présenté à l'Impératrice-Reine le 20 dudit mois d'août." — [4] Vergl. Nr. 7795. 7841.

que, les choses en étant venues au point que votre présence devenait inutile, il ne vous restait plus d'autre parti à prendre que de vous retirer de la cour où vous êtes, et que vous étiez mortifié que la situation des affaires ne vous permettait plus de vous congédier de Leurs Majestés. Après quoi, vous partirez le plus promptement que vous pourrez, après avoir mis vos archives en sûreté, selon les ordres que je vous en ai fait donner précédemment.

Pour ce qui est du sieur Diest, son cas est différent du vôtre, puisqu'il est résident accrédité auprès de l'Empereur pour les affaires du Conseil Aulique; ainsi il n'aura qu'à rester dans son poste, à l'exemple de son prédécesseur le sieur Græve,[1] jusqu'à ce qu'on lui signifie de se retirer ou que je juge à propos de le rappeler moi-même.

Federic.

Comme je n'ai plus de sûreté ni pour le présent ni pour l'avenir, il ne reste que la voie des armes pour dissiper les complots de mes ennemis; je marche et je compte de faire dans peu changer d'avis à ceux qui à présent se laissent aveugler par leur fierté et leur orgueil, mais j'ai cependant assez de retenue et de modération pour entendre des propositions d'accommodement, dès que l'on voudra m'en faire, n'ayant ni projet ambitieux ni désirs de cupidité, les motifs de mes démarches n'étant autres que de justes mesures pour ma sûreté et mon indépendance.

Das Hauptschreiben nach dem vom Grafen Finckenstein aufgesetzten Concept; der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei, in der Ausfertigung eigenhändig.

7915. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 26 août 1756.

Les procédés injustes et les desseins dangereux de la cour de Vienne me forçant d'en venir à des extrémités que j'aurais voulu éviter pour l'amour de la paix et de la tranquillité publique, et ces mêmes circonstances me mettant malgré moi dans la nécessité de faire marcher mon armée en Saxe pour entrer en Bohême, vous vous rendrez, immédiatement après la réception de cette dépêche, auprès du comte de Brühl et lui demanderez d'être admis le plus tôt possible à l'audience de Sa Majesté Polonaise. Après quoi, vous déclarerez à ce Prince, ou même simplement à son ministre, au cas que l'audience auprès du Roi rencontrât des difficultés ou des retardements, vous lui déclarerez, dis-je, de ma part que les brouilleries survenues entre moi et l'Impératrice-Reine me mettaient, à mon grand regret, dans la fâcheuse nécessité

[1] Vergl. Bd. I, 450; III, 184; VIII, 583.

d'entrer avec mon armée en Saxe pour aller de là en Bohême. Que l'on aurait pour les États du roi de Pologne tous les ménagements que les circonstances présentes pourraient comporter, que mes troupes s'y conduiraient avec l'ordre et la discipline la plus exacte, mais que je me voyais forcé de prendre mes précautions de manière à ne pas retomber dans la situation où la cour de Saxe m'avait mis pendant les années 1744 et 45.[1] Que, du reste, Sa Majesté Polonaise pouvait être persuadée qu'on aurait pour sa personne et pour sa famille royale toute la considération imaginable et tous les égards que le malheur des temps et ma propre sûreté pourraient permettre, et qu'en mon particulier je ne désirais rien plus ardemment que de voir arriver l'heureux moment de la paix, afin de pouvoir témoigner à ce Prince toute l'étendue de mon amitié et le remettre dans la possession paisible et tranquille de tous ses États, contre lesquels je n'avais jamais eu aucuns desseins offensifs.

Vous accompagnerez cette déclaration de tout ce que la politesse pourra vous fournir d'affectueux de ma part et de respectueux de la vôtre, pour lui faire sentir que c'est une affaire de nécessité, de contrainte et d'obligation, et que ce n'est qu'à la cour de Vienne seule qu'il faut nous en prendre de tout ce que cette situation peut avoir de dur et de désagréable. Et vous ne manquerez pas, au surplus, de me faire sans perte de temps un rapport fidèle et circonstancié de la réponse qu'on vous aura donnée et du résultat de cette importante commission.

Federic.

Nach dem vom Grafen Finckenstein aufgesetzten Concept.

7916. AN DEN GENERALLIEUTENANT PRINZ FERDINAND VON BRAUNSCHWEIG IN HALLE.

Potsdam, 26. August 1756.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich lieber Vetter. Ich befehle hierdurch, dass Ew. Liebden nunmehro mit denen gesammten Regimentern und Corps der unter Dero Commando stehenden Colonne ohne weitern Anstand den 29. dieses aufbrechen und nach der Ew. Liebden ertheilten Instruction[2] und gegebenen Marschtabellen weiter marschiren sollen, um alles dasjenige auszurichten, was Ew. Liebden vermöge Instruction und Marschtabellen aufgetragen worden. Ew. Liebden haben also Sich darnach wohl zu achten und dahin zu sehen, dass jedes derer Regimenter von Dero Colonne über dasjenige, so es zu thun haben wird, wohl instruiret sei und alles Befohlene auf das exacteste ausrichten müsse. Wobei Ew. Liebden zur Nachricht dienet, dass Ich, um die Zeit zu gewinnen, die Regimenter von Hülsen und von Schönaich

[1] Vergl. Bd. III, 403; IV, 413. — [2] Vergl. S. 207 Anm.

besonders beordert habe, gleichfalls ihres Ortes den 29. dieses von Aschersleben aufzubrechen und ihre Märsche laut Instruction zu continuiren, welche ausser Zweifel Ew. Liebden diesen beiden Regimentern gegeben haben werden. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

P. S.

Die Regimenter von Quadt, Knobloch und ein Bataillon Wied habe Ich beordert, um nach der Marschroute, so Ich ihnen gegeben, zu marschiren. Sogleich erhalte Ich auch Ew. Liebden Schreiben vom 25. dieses und bin von allem gemeldeten wohl zufrieden.

La réponse est venue et ne vaut rien.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Grossen Generalstabs zu Berlin. Die Worte „La réponse etc." eigenhändig.

7917. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IN WERNEUCHEN.

Potsdam, 26. August 1756.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich lieber Vetter. Ew. Liebden gebe auf Dero Schreiben vom 26. dieses in Antwort, dass nach derjenigen Ordre, so Ich Ew. Liebden heute bereits per Estafette zusenden lassen,[1] Dieselbe nebst denen Regimentern von Dero unterhabenden Colonne den 27. dieses, als morgen, nach Köpenick aufbrechen, den 28. allda Ruhetag halten, den 29. nach Zossen und sodann weiter laut der Deroselben zugesandten Marschtabelle marschiren. Wie es wegen der Regimenter Markgraf Friederich Cuirassiere und Württemberg Dragoner sodann gehalten werden soll, und dass solche hiernächst an die Ordres des Generallieutenant Fürst Moritz von Anhalt Liebden verwiesen werden müssen, deshalb beziehe Ich Mich auf den 4. Articul der Ew. Liebden vorhin bereits ertheilten Instruction wegen der dritten oder stettin'schen Colonne und bin übrigens Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

P. S.

Nach der Ew. Liebden von Mir bereits übersandten Instruction wegen der 3. Colonne habe Ich unter andern im 4. Paragraph derselben aufgegeben, das Markgraf Friederich'sche Regiment und das von Würtemberg Dragoner zu beordern, dass beide den 21. dieses aufbrechen und laut Marschtabellen ihre Märsche so einrichten sollen, um den 25. dieses die Spree bei Köpenick zu passiren und sich in die in der Instruction specificirte Dörfer zu verlegen, den 27. dieses auch weiter zu rücken, und dass der Generalmajor von Lüderitz[2] sich als in Saar-

[1] Befehl, am 27. nach Köpenick aufzubrechen; Nr. 7916 entsprechend. — [2] Commandeur des Regiments Markgraf Friedrich.

mund bei des Generallieutenant Fürst Moritz von Anhalt Liebden melden solle. Da nun nach gedachter Marschtabelle erwähnte Regimenter Markgraf Friederich und Württemberg den 25. dieses zu Gross- und Klein-Zieten, 3 Meilen von Potsdam, sein müssen, eine gestern dahin geschickte Estafette aber den Generalmajor von Lüderitz und beide Regimenter noch nicht allda getroffen hat, so sehe Ich Mich gemüssiget, Ew. Liebden beide Ordres an diese Regimenter hierbei zu adressiren, um selbige denenselben auf das allerschleunigste zuzusenden, da ihnen wie anderen Regimentern der weitere Aufbruch bis nach Saarmund darin aufgegeben und anbefohlen worden und hierunter nicht die geringste Zeit zu versäumen ist. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

7918. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON KALCKSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 26. August 1756.

Ich befehle hierdurch, dass nunmehro die sämmtlichen zu Berlin befindliche Regimenter nebst der Artillerie mit allem, was dazu gehöret, den 28. dieses aufbrechen und nach der Euch vorhin bereits ertheilten Instruction und demjenigen, was Euch der Generallieutenant von Winterfeldt von Meinetwegen eröffnet hat, nach denen Euch bekannten Marschrouten weiter marschiren sollen. Ihr habt solches denen sämmtlichen Regimentern bekannt zu machen.

Friderich.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

7919. AN DEN PRINZEN VON PREUSSEN IN BERLIN.

Potsdam, 26. August 1756.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich lieber Bruder. Ich will, dass Ew. Liebden Mir heute Abend noch die beiden Grenadiercompagnien von Dero unterhabenden Regiment Infanterie hieher nach Potsdam schicken sollen, welche zugleich die Pontons und den Train d'artillerie, desgleichen auch Meine Feldequipage mitbringen müssen. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Bruder

Friderich.

Vous voyez bien par ceci en quoi peut consister la réponse de la cour de Vienne.[1]

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

---

[1] Vergl. Nr. 7914. 7923.

7920. AU PRINCE DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam], 26 [août 1756].

Mon cher Frère. J'ai déjà écrit à la Reine, en adoucissant les choses, autant qu'on peut les adoucir; ma sœur, à qui j'ai adressé la lettre, la lui remettra.[1]

Vous avez vu la pièce que j'ai envoyée à Klinggræffen.[2] Leur réponse[3] est qu'ils n'ont point fait contre moi d'alliance offensive avec la Russie. La réponse est impertinente, haute et méprisante, et pour les sûretés que je leur demande, pas un mot, de sorte que l'épée seule peut couper ce nœud gordien. Je suis innocent de cette guerre, j'ai fait ce que j'ai pu pour l'éviter; mais, quel que soit l'amour de la paix, il ne faut jamais y sacrifier sa sûreté et son honneur. C'est, je crois, de quoi vous conviendrez, vu les sentiments que je vous connais. A présent, il ne faut penser qu'à faire la guerre de façon à faire perdre à nos ennemis l'envie de rompre trop tôt la paix. Je vous embrasse de tout mon cœur. J'ai eu terriblement à faire.

Fr.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

7921. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A NEISSE.

Potsdam, 26 août 1756.

Mon cher Maréchal. J'ai bien reçu toutes les lettres que vous m'avez faites depuis le 20 jusqu'au 23 de ce mois. Comme vous aurez vu par la copie de la réponse de la cour de Vienne que le sieur Klinggræffen vous a communiquée,[4] que cette cour fière a dédaigné de me répondre à ce qui a fait le principal objet de ma demande, de sorte que je ne trouve pas mes sûretés avec elle, instruit et convaincu d'ailleurs que je suis de sa mauvaise volonté et de ses pernicieux desseins contre moi, il ne me reste ainsi que de prendre mon parti, et c'est en conséquence que je vous avertis que je marcherai le 28 avec mes troupes, pour entrer le 29 en Saxe. Sur quoi, vous vous dirigerez.

Federic.

P. S.

Auch ist Euch auf dasjenige, so Ihr Mir von der Position derer unter Eurem Commando stehenden Truppen zu Frankenstein und zu Hotzenplotz melden wollen, hierdurch in Antwort, wie Ihr wegen der österreichischen grossen Armée in Böhmen mehr Besorgniss und Attention, als wegen der in Mähren stehenden, welche nicht so stark ist, haben müsset. Denn, wie man saget, erstere ihr Lager bei Jaromir nehmen und campiren wird, und selbige alsdenn von dar nur zwei

[1] Vergl. Nr. 7913. Dieses Schreiben an die Königin-Mutter liegt nicht mehr vor. — [2] Nr. 7795. — [3] Vergl. Nr. 7914. 7923. — [4] Vergl. S. 278.

Märsche in das Glatzische hat; Ihr werdet also selbst einsehen, wie sehr alsdenn das Corps bei Frankenstein exponiret sein würde, daher Ihr solches näher an Neisse ziehen sollet, allermaassen sonst letztgedachte Armée einen Anschlag auf solches entrepreniren und dadurch das grösseste Unglück arriviren könnte. Es kommet gar sehr darauf an, dass Ihr Euch zusammenhaltet, denn Bataillen zu liefern, ist jetzo noch nicht von der Zeit, wohl aber ist es nothwendig, dass Ihr zusammenbleibet, auf dass Ihr mit Eurem Corps d'armée wohin zusammenkommet, um die weiteren Mesures zu nehmen. Ueberhaupt sehe Ich, dass die Oesterreicher ihre grösseste Force nach Böhmen richten, und also müsset Ihr Euch auch einigermaassen darnach richten.

Was Ihr Mir von denen oberschlesischen Cantonisten derer verschiedenen Regimenter meldet, ist Mir wohl bekannt, aber derowegen muss mit ihnen um so mehr Précaution genommen und exempli gratia nicht zwei Oberschlesier zugleich auf eine Feldwacht zusammen gegeben werden, sondern allemal ein Oberschlesier und ein Teutscher, auch müssen die Officiers desto besser auf die Oberschlesier Acht geben und solche um so mehr in Subordination halten, damit sie in Furcht bleiben.

Wegen des ungrischen Corps, so nach der Jablunka zu marschiren debitiret wird, da kann Ich nicht glauben, dass solches stärker wie 6 bis 8,000 Mann werde sein können, ob man es gleich stärker ausgiebet.

Nach der Ausrechnung, so Ich von der Stärke derer österreichischen Armée in Böhmen und in Mähren nach Meinen davon erhaltenen Nachrichten gemachet, können sie überhaupt nicht mehr als an 65,000 Mann im Felde, exclusive der Garnisonen, haben, nämlich 40,500 Mann Infanterie, 10,400 Mann Cuirassierregimenter, 5,400 Dragoner, 3,000 Husaren und 6,000 irreguliere Leute.

Denen breslau- und glogauschen Kammern gebe Ich auf, die unterwegens seinde Montirungsstücke p. vor die Uebercompleten schleunigst fortzuschaffen.

Was die Garnisonregimenter in denen Festungen anbetrifft, da müssen solche jetzt über ihr Traitement das Brod ohnentgeldlich haben, welches Ihr mit dem Minister von Schlabrendorff reguliren sollet. Die Uebercompleten bei der Cavallerie in Schlesien aber dort beritten zu machen, solches gehet nicht an.

Anlangend den Generallieutenant von Kalsow, so habe Ich demselben bei seinen schwächlichen Gesundheitsumständen geschrieben, dass er seine Instruction[1] an den Obristen von Seers zu Schweidnitz abgeben und ihm alles sonst übergeben, er aber nur in Breslau bleiben und Euch daselbst so viel, als seine Kräfte leiden, assistiren soll.

Im übrigen kann Ich nicht agreiren, dass Ihr in Abwesenheit des Generalmajor von Treskow und des von Kleist dem Obristen von

[1] Vergl. Nr. 7651.

Merkatz das Commando in Neisse übergebet; denn so ein erfahrener und sonst capabler Officier er sonsten auch ist, so ist sein Fehler, dass er gar nicht von Resolution, noch ein Mann zu solchem Posten ist. Daher dann Ihr davon desistiren und, so lange Ihr bei Neisse stehet, die Generalmajors von Treskow und von Kleist bei Euch haben könnet; wenn aber Ihr Euch von Neisse entfernet, alsdenn den Generalmajor von Kleist darein lassen und ihm das Commando geben müsset.

Friderich.

Nach dem Concept.

7922. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM GROSSBRITANNISCHEN MINISTER MITCHELL.

Potsdam, 26. August 1756.

Mitchell berichtet an Holdernesse, Berlin 28. August, über die ihm am 26. August in Potsdam gewährte Audienz: ,,His Prussian Majesty told me his courier from Vienna had arrived late the night before,[1] that, instead of an answer to the question his minister was directed to ask, the court of Vienna had only denied in very strong terms the existence of any offensive treaty with Russia, without at the same time giving him the least assurance that they did not intend to attack him either this or the next year, that he was therefore resolved immediately to march his troops through Saxony towards Bohemia, but, as a farther proof of his love of peace, he had directed Monsieur de Klinggræffen[2] to make a third demand of the Empress-Queen, to obtain the assurance he has already asked for, which, if granted, he would still withdraw his troops, but, if refused, he directs his minister to leave that court forthwith . . ."

Nach der Ausfertigung im Public Record Office zu London.

7923. REMARQUES SUR LA RÉPONSE DE LA COUR DE VIENNE.

[Potsdam, août 1756.]

Réponse au mémoire présenté par M. de Klinggræffen le 20 août 1756.[3]

Sa Majesté le roi de Prusse était déjà occupée depuis quelque temps de toutes les espèces de préparatifs de guerre les plus considérables et les plus inquiétantes pour le repos public, lorsque, le

[1] Vergl. S. 278. — [2] Vergl. Nr. 7914. — [3] Klinggräffen's Mémoire vom 18. August, das am 20. August überreicht wurde, hatte die durch den Erlass des Königs vom 2. August (Nr. 7795) dem Gesandten befohlenen Eröffnungen an den wiener Hof zusammengefasst. Vergl. den Bericht Klinggräffen's Nr. 7914.

26 du mois dernier,[1] ce Prince jugea à propos de faire demander des éclaircissements à Sa Majesté l'Impératrice-Reine sur les dispositions militaires qui se faisaient dans ses États, et qui ne venaient d'être résolues que d'après tous les préparatifs qu'avait déjà faits Sa Majesté Prussienne.

Ce[2] sont des faits à la connaissance de toute l'Europe.

Ces faits[3] sont si différents de ce que la cour de Vienne les annonce, que l'on se voit obligé d'en donner les éclaircissements. Au mois de juin, sur la nouvelle des grands armements de la Russie, le Roi fit passer quatre régiments de son Électorat en Poméranie,[4] et Sa Majesté donna des ordres pour que ses forteresses fussent mises en état de défense.[5] Voici ce qui cause de si grands ombrages à la cour de Vienne qu'elle donne des ordres pour assembler tant en Bohême qu'en Moravie une armée de 90,000 hommes. Si l'Impératrice avait fait filer des troupes de

[1] Vergl. Nr. 7795 S. 163. — [2] Alles folgende gesperrt Gedruckte in der Vorlage vom Könige unterstrichen. — [3] Den „Remarques" des Königs zu der Antwort des wiener Hofes liegt ein — ebenfalls eigenhändiger — Entwurf in margine der von Klinggräffen eingesandten Antwort zu Grunde. In diesem Entwurf lautet der erste Abschnitt: „Ces faits sont si différents de ce que la cour de Vienne le prétend, que tous ces grands armements dont la cour de Vienne prend de si grands ombrages, ont consisté dans l'envoi de quatre régiments d'infanterie en Poméranie et de l'approvisionnement des forteresses de Silésie. Ces troupes qui marchaient pour la Poméranie, pouvaient donner aussi peu d'ombrage à la cour de Vienne, que le Roi aurait eu droit d'en prendre, si des régiments autrichiens avaient filé vers la Toscane: cependant, des régiments de la Hongrie, de Styrie et d'Italie marchèrent en Bohême, l'Impératrice y assembla des forces si considérables que le Roi se crut obligé de se renforcer par les troupes de la Westphalie. Les Autrichiens campèrent, tandis que l'armée prussienne n'était pas même rendue mobile; à la fin les Autrichiens firent tracer un camp auprès de la ville de Hotzenplotz, qui se trouve à la vérité située dans leur pays, mais dans une lisière très étroite qui s'étend entre les forteresses de Cosel et de Neisse; ils se préparent à occuper le camp de Jaromir situé à quatre milles de la Silésie. Sur ces derniers préparatifs ont été donnés les ordres aux troupes de se pourvoir de chevaux et des autres besoins nécessaires; d'où il résulte clairement que le Roi, n'ayant pas fait marcher un homme en Silésie, pour ne point donner de justes ombrages à l'Impératrice-Reine, n'a pas eu intention de l'attaquer, lorsqu'il le pouvait avec avantage, c'est-à-dire, dans le temps que ses forces n'étaient aussi considérables qu'à présent en Bohême, et qu'ainsi la mauvaise volonté de la cour de Vienne paraît à présent dans tout son jour." — [4] Vergl. S. 5; Bd. XII, 463. — [5] Vergl. S. 16—23. 119.

Bohême en Toscane, le Roi aurait-il eu lieu d'avoir des appréhensions pour la Silésie et d'y assembler une armée nombreuse? On voit donc clairement que la marche de ces quatre régiments pour la Poméranie n'a servi que de prétexte à la cour de Vienne pour mettre au jour sa mauvaise volonté. Sur la nouvelle de l'assemblée de l'armée autrichienne en Bohême, le Roi fit filer vers Halberstadt trois régiments d'infanterie qui avaient été en quartiers en Westphalie,[1] et pour éviter tout ce qui pourrait donner de l'ombrage à la cour de Vienne, il n'a pas passé un seul régiment en Silésie, et les troupes sont restées tranquilles dans leurs garnisons, sans même avoir les chevaux et les autres besoins nécessaires à une armée qui veut camper ou qui a des desseins d'invasion. Mais la cour de Vienne, continuant de tenir un langage pacifique, et de l'autre [côté] de prendre les mesures les plus sérieuses pour la guerre, non contente de toutes ces démonstrations, fit tracer un camp auprès d'une ville nommée Hotzenplotz,[2] située sur une lisière de pays à la vérité leur appartenante, mais qui se trouve immédiatement entre les forteresses de Neisse et de Cosel; de plus, son armée de Bohême se prépare à occuper le camp de Jaromir à quatre milles de la Silésie. Sur toutes ces nouvelles, le Roi a cru qu'il était temps de prendre des arrangements pour sa sûreté, et que sa dignité exigeait de lui, et il donna des ordres pour que l'armée se pourvût de chevaux

[1] Vergl. S. 89. — [2] Vergl. S. 243.

Sa Majesté l'Impératrice-Reine aurait pu se dispenser, moyennant cela, de donner des éclaircissements sur des objets qui n'en avaient pas besoin; elle a bien voulu le faire néanmoins et déclarer elle-même pour cet effet à M. de Klinggræffen dans l'audience qu'elle lui accorda ledit 26 de juillet:

„Que l'état critique des affaires générales lui avait fait envisager les mesures qu'elle prenait, comme nécessaires pour sa sûreté et celle de ses alliés, et qu'elles ne tendaient d'ailleurs au préjudice de qui que ce soit.“

Sa Majesté l'Impératrice-Reine est sans doute en droit de porter tel jugement qu'il lui plaît sur les circonstances du temps, et il n'appartient de même qu'à Elle d'évaluer ses dangers.

D'ailleurs sa déclaration est si claire qu'elle n'aurait jamais imaginé qu'elle pût ne point être trouvée telle.

Accoutumée à éprouver, ainsi qu'à observer les égards que se doivent les souverains, elle n'a donc pu apprendre qu'avec étonnement et la plus juste sensibilité le contenu du mémoire présenté par M. de Klinggræffen le 20 du courant, dont elle s'est fait rendre compte.

Ce mémoire est tel, quant au fond, ainsi que quant aux expressions, que Sa Majesté l'Impératrice-Reine se verrait dans la nécessité de sortir des bornes de modération qu'Elle s'est prescrite, si Elle répondait à tout ce qu'il contient.

et se tînt prête à marcher, afin de ne pas dépendre de la discrétion d'une cour aussi bien intentionnée pour ses intérêts que celle de Vienne. Si Sa Majesté avait eu quelque dessein, formé contre l'Impératrice, il y a deux mois qu'il l'aurait pu exécuter sans peine,[1] lorsque d'aussi fortes armées n'étaient pas assemblées; mais le Roi négocie, tandis que ses ennemis s'arment, il ne fait que suivre les mesures des Autrichiens; ainsi il est clair que la mauvaise volonté de la cour de Vienne paraît à présent dans tout son jour.

Cette[2] déclaration si claire ne laisse pas que d'être intelligible; car on demande: quels sont les alliés de l'Impératrice menacés de la guerre? Est-ce la France? Est-ce la Russie? En vérité, il faudrait s'aveugler étrangement, que de supposer au Roi les desseins d'attaquer ou la France ou la Russie, et certainement il faudrait un peu plus que quatre régiments marchés en Poméranie, pour entreprendre un pareil dessein; mais la cour de Vienne dit qu'elle ne veut attaquer personne, lui en aurait-il coûté davantage de dire qu'elle ne voulait pas attaquer le Roi nommément?

Ce mémoire a[3] paru très désagréable à une cour qui n'a[4] aucune envie de donner à son voisin des assurances de la pureté de ses intentions.

[1] Vergl. S. 235. — [2] Im ersten Entwurf lautet dieser Abschnitt: „Cette déclaration est si claire qu'on demanderait volontiers: quels sont ces alliés de l'Impératrice qui sont menacés de la guerre? et si, ayant des intentions pacifiques, il n'aurait pas été aussi facile à Sa Majesté Impériale d'y ajouter qu'elle n'avait aucune intention d'attaquer le Roi?“ — [3] Erster Entwurf: „doit avoir paru“. — [4] Erster Entwurf: „n'avait aucune“.

Mais Elle veut bien encore cependant qu'en réponse on déclare ultérieurement à M. de Klinggræffen:

„Que les informations que l'on a données à Sa Majesté Prussienne d'une alliance offensive contre Elle entre Sa Majesté l'Impératrice-Reine et Sa Majesté l'impératrice de Russie, ainsi que toutes les circonstances et prétendues stipulations de ladite alliance[1] sont absolument fausses et controuvées, et que pareil traité contre Sa Majesté Prussienne n'existe point et n'a jamais existé."

Cette déclaration mettra toute l'Europe à portée de juger de quelle valeur et qualité seraient les fâcheux évènements qu'annonce le mémoire de M. de Klinggræffen, et de voir qu'en tout cas ils ne pourront jamais être imputés à Sa Majesté l'Impératrice-Reine.

Et c'est ce que par ordre exprès de Sa Majesté l'Impératrice-Reine on est chargé de faire connaître à M. de Klinggræffen en réponse de son mémoire.

Il[2] est facile à la cour de Vienne de nier cette convention; mais, outre les faits qu'on en débite, il y a des indices suffisants qui semblent cependant indiquer ce concert. Au commencement de juin, les troupes russes s'approchèrent des frontières de la Prusse.[3] Une armée de 70,000 hommes s'assemblait en Livonie. Dans le même temps, on se préparait à Vienne pour assembler une forte armée en Bohême, qui devait y paraître sous le nom d'armée d'observation. Sur la mi-juin, les troupes russes reçurent ordre de retourner dans leurs quartiers,[4] et les camps autrichiens furent différés jusqu'à l'année qui vient. Malgré ces soupçons et ces indices, on aurait été bien aise d'apprendre de la cour de Vienne qu'elle nie des projets qui ne feraient pas honneur à sa modération, si elle avait bien voulu y ajouter un mot de réponse sur

[1] Vergl. Nr. 7795 S. 164. — [2] Das Folgende bis zur Péroraison lautet im ersten Entwurf: „On a bien cru que la cour de Vienne nierait cette convention; on aurait été bien aise de l'apprendre par sa bouche, si en même temps elle avait voulu y ajouter les assurances qu'on lui demandait; mais, comme elle ne répond point aux points essentiels du mémoire du sieur Klinggræffen, qui insiste sur des assurances que l'Impératrice-Reine n'attaquera le Roi ni pendant le cours de cette année, ni pendant la suivante, il est fâcheux que Sa Majesté se trouve trompée dans son attente; surtout en combinant les actions et les paroles de la cour de Vienne, on a bien de la peine à accorder ses paroles pacifiques avec ses démonstrations guerrières. En bonne foi, peut-elle prétendre que le Roi croie ses intentions pacifiques, lorsqu'une armée de 90,000 hommes campe en Moravie et en Bohême, sur les frontières de la Silésie, pendant que les troupes prussiennes se trouvaient encore dans leurs quartiers? Une puissance qui aurait désiré le maintien de la paix, aurait déclaré positivement qu'elle n'avait aucun dessein d'attaquer son voisin, et l'on serait convenu amiablement de part et d'autre d'écarter ce qui réciproquement pouvait donner de l'ombrage et entretenir la défiance. Mais la modération de la cour de Vienne est d'autant plus feinte que, ne répondant au mémoire du sieur Klinggræffen qu'avec hauteur et mépris, sans toucher la partie essentielle, elle veut laisser assez de soupçons au Roi, pour lui donner lieu à commettre les premières hostilités, afin de pouvoir réclamer le secours de ses alliés, sous prétexte de l'agression commise par l'armée du Roi." Hier schliesst der erste Entwurf. — [3] Vergl. Bd. XII, 427. — [4] Vergl. S. 15. 41; Bd. XII, 479.

la demande qu'on lui a faite; il s'agit de donner des assurances qu'on n'attaquera pas le Roi, et c'est à quoi on ne répond pas. Ce silence ne fait-il pas voir suffisamment où visent les desseins de la cour de Vienne? Aussi ne voit-on que trop combien ses paroles et ses actions se contredisent: un langage pacifique, et des camps de 90,000 hommes sur les frontières de la Silésie; un éloignement simulé pour la guerre, et un déni d'assurances positives que l'on se croit en droit d'exiger!

On demande laquelle des deux puissances désire la guerre, ou celle dont de fortes armées campent sur les frontières de son voisin, ou celle dont les troupes sont tranquilles dans leurs quartiers? On voit, par la réponse fière et méprisante que contient ce mémoire, que la cour de Vienne, bien loin de désirer la paix, ne respire que la guerre, et qu'elle se propose par des chicanes et des hauteurs continuelles d'y pousser le Roi, afin d'avoir un prétexte de réclamer l'assistance de ses alliés. Mais on ne croit pas que ses alliés lui aient promis des secours, pour autoriser l'injustice de ses procédés et pour empêcher le Roi de prévenir les desseins de la cour de Vienne, qui sont si clairs qu'en ne donnant pas les assurances au Roi qu'il lui demandait, il est sûr qu'elle a résolu de troubler le repos et la tranquillité dont l'Allemagne a joui jusqu'à présent.

Péroraison.

On devait s'attendre à une réponse satisfaisante de la part de la cour de Vienne; mais, comme sa réponse vague sert d'aveu tacite de tous les desseins qu'on lui attribue, l'Impératrice oblige le Roi à penser aux moyens de se défendre et de prévenir les desseins dont ses ennemis ne se cachent plus. C'est à cette occasion qu'il faut avertir de ne pas confondre les hostilités avec l'agression. Celui qui forme le premier dessein d'attaquer son voisin, rompt les engagements qu'il a pris par la paix, il trame, il conspire; c'est en quoi consiste l'agression véritable. Celui qui en est instruit et qui s'abandonne à la discrétion de son ennemi, est un lâche; celui qui prévient son ennemi, commet les premières hostilités, mais il n'est pas l'agresseur.

Puisque donc la cour de Vienne veut enfreindre des traités garantis par toutes les puissances de l'Europe, puisqu'elle se propose de violer impunément ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes, de bouleverser l'Empire Germanique, cette république de princes que le devoir des empereurs est de maintenir, le Roi a résolu de prévenir les suites funestes de ce projet odieux. Ce Prince déclare que les libertés du Corps Germanique ne seront ensevelies qu'en un même tombeau avec la Prusse. Sa Majesté prend le ciel à témoin qu'après avoir employé les moyens les plus propres pour préserver l'Allemagne et ses propres États des fléaux de la guerre dont ils étaient menacés, elle a été forcée de prendre les armes pour s'opposer à une conspiration tramée contre ses provinces et son royaume; qu'après avoir

épuisé toutes les voies de conciliation jusqu'à rendre l'Impératrice-Reine l'arbitre de la paix et de la guerre, elle ne s'écarte à cette heure de sa modération ordinaire qu'à cause qu'elle cesse d'être une vertu, lorsqu'il s'agit de défendre son honneur, son indépendance, sa patrie et sa couronne.

Nach der eigenhändigen zweiten Redaction.

7924. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE EICHEL A POTSDAM.

[Potsdam, août 1756.]

Communiquer en France[1] la réponse de la cour de Vienne avec les notes[2] et les raisons qui nous obligent d'aller en Saxe, — et en Angleterre.[3]

Federic.

Eigenhändig.

7925. AU PRINCE FERDINAND DE PRUSSE A BRANDEBOURG.

[Potsdam, août 1756.]

Vous pouvez, mon cher Frère, ouvrir demain après-midi votre ordre cacheté et suivre tout ce qu'il contient; car la guerre ne peut plus s'éviter et il faut que les coups d'épée réduisent nos ennemis à la raison. Je vous embrasse de tout mon cœur.

Federic.

Nach der Ausfertigung in dorso eines prinzlichen Schreibens vom 26. August im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

7926. AN DEN GEHEIMEN KRIEGSRATH EICHEL IN POTSDAM.

[Potsdam, August 1756.]

Er [Michell] möchte dorten vorstellen,[4] ob es nicht gut wäre, um mit dem Herzog von Braunschweig den Tractat zu schliessen,[5] dass der Mitchell aus Berlin unter Prätext, nach Hannover eine Tour zu thun, auf einige Tage dahin ging.

Friderich.

Eigenhändig.

7927. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 27 août 1756.

J'ai reçu votre dépêche du 13 de ce mois. Le dernier courrier du sieur de Klinggræffen m'a enfin apporté hier la réponse de l'Impé-

[1] Vergl. Nr. 7928. — [2] Vergl. Nr. 7923. — [3] Vergl. Nr. 7927. — [4] Vergl. Nr. 7927 S. 293. — [5] Vergl. Nr. 7891 S. 260.

ratrice-Reine à la dernière déclaration que mondit ministre à Vienne a eu ordre de lui demander; elle est conçue en termes fiers, et excepté qu'elle renferme un démenti de l'Impératrice-Reine sur son concert pris avec la Russie pour m'attaquer ensemble, il ne s'y trouve pas le mot de réponse par rapport à la demande principale, savoir que l'Impératrice-Reine promettrait de ne m'attaquer ni cette année-ci, ni pendant le cours de la prochaine. Me référant là-dessus à l'entretien que je viens d'avoir avec le sieur Mitchell,[1] duquel il fera son rapport à sa cour, j'ajouterai seulement que, comme la mauvaise volonté des Autrichiens se manifeste si clairement qu'elle fait, et que leurs armées qui campent en Bohême et Moravie, augmentent non seulement en nombre d'un jour à l'autre, mais que la cour de Vienne est résolue, selon ce qui m'en est revenu, de les faire marcher vers mes frontières de la Silésie, que je ne saurais, dis-je, tarder plus longtemps de penser efficacement à ma sûreté et de prévenir mes ennemis.

Federic.

P. S.

Après vous avoir déjà fait ma dépêche d'aujourd'hui, j'ai trouvé bon de vous communiquer ci-clos *in extenso* une copie de la réponse de l'Impératrice-Reine, avec des notes[2] que j'y ai mises pour mieux expliquer les véritables circonstances des affaires comme elles sont tout naturellement. Vous en ferez un bon usage, quoique je ne veux point que vous en laissiez tirer des copies pour qui que ce soit, puisque ces remarques sont plutôt pour vous instruire et pour vous mettre à même de pouvoir vous expliquer, quand on vous en parlera, que pour quelque autre usage. J'en ai fait remettre une copie au sieur Mitchell.[3] Quoique la réponse que la Reine-Impératrice m'a fait faire, soit assez dure et déclare assez les mauvaises intentions qu'on a contre moi, et que je pourrais me le tenir pour dit, cependant, par des sentiments de modération et pour n'oublier rien de ce qui [pourrait] étouffer encore une guerre fâcheuse dès son commencement, de même que pour convaincre tout le monde raisonnable que ce n'est pas moi au moins qui la commence légèrement, j'ai fait encore un essai auprès de l'Impératrice pour voir s'il n'y a pas moyen de conserver la tranquillité publique et de prévenir toutes les suites d'une funeste guerre. Quoique je crois avoir tout lieu de ne me promettre rien de la réponse qui en suivra, et qu'en attendant je ne laisserai pas de poursuivre les mesures que j'ai commencé de prendre pour ma sûreté, cependant j'ai voulu tout tenter pour prévenir les maux de guerre.

Ce qui me fâche le plus dans ces circonstances c'est que j'ai été mis malgré moi dans la nécessité de faire marcher mon armée en Saxe pour commencer mes opérations contre les Autrichiens; mais outre

[1] Nr. 7930. — [2] Nr. 7923. — [3] Vergl. Nr. 7930. Dieser Satz ist in dem sonst gleichlautenden P. S. für Knyphausen wahrscheinlich fortgeblieben.

qu'une fâcheuse nécessité m'y a forcé, je me suis vu obligé de prendre mes précautions de manière à ne pas retomber dans la situation où la cour de Saxe m'avait mis l'année 1744 et 1745,[1] où non seulement elle joignit ses forces avec celles de mes ennemis, mais entra conjointement avec eux en Silésie et fit le complot dangereux de m'attaquer dans le centre de mes États. Cependant, j'ai fait donner les assurances au roi de Pologne[2] qu'on aurait tous les ménagements que les circonstances présentes pourraient comporter, et qu'on aurait pour la personne du Roi et pour sa famille royale toute la considération imaginable et tous les égards que le malheur du temps et ma propre sûreté pourraient permettre, et qu'en mon particulier je ne désirais rien plus ardemment que de voir arriver le moment de la paix, afin de pouvoir remettre le Roi dans la paisible et tranquille possession de ses États.

Vous ne manquerez pas de vous expliquer en conformité de ceci avec les ministres anglais, et me rendrez un compte exact de ce qu'ils vous diront.

Au surplus, vous représenterez aux ministres s'il ne leur convenait pas que, pour finir avec le duc de Brunswick à faire son traité avec l'Angleterre, le sieur Mitchell, sous le prétexte de faire un tour à Hanovre, allât pour quelques jours à Brunswick, afin de s'expliquer avec le Duc.

Federic.

Nach dem Concept.

7928. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 27 août 1756.

Votre rapport du 15 de ce mois m'est bien entré. Le dernier courrier du sieur de Klinggræffen m'a apporté hier[3] la réponse de l'Impératrice-Reine à ma seconde déclaration que je lui ai fait faire; mais comme cette réponse ne renferme proprement qu'un fier démenti de cette Princesse sur le concert qui doit subsister entre elle et la cour de Russie, afin de m'attaquer ensemble inopinément, sans qu'elle y touche d'un seul mot la question principale, savoir de ne vouloir m'attaquer ni pendant le cours de cette année-ci, ni de la prochaine — de quoi je vous ferai communiquer incessamment tout le détail[4] — son armée ne se trouvant non seulement en campagne et sur le point de venir camper tout proche de mes frontières de la Silésie, mes troupes n'ayant jusqu'ici tendu pas même une seule tente, je me vois enfin, toute considération faite, obligé de prendre des mesures pour ma sûreté et de me mettre à cette fin en marche avec mon armée.

[1] Vergl. Bd. III, 403; IV, 413. 414. — [2] Vergl. Nr. 7915. — [3] Vergl. S. 278. 285. — [4] Vergl. S. 294 Anm. 1.

Je ne saurais vous cacher à cette occasion que, la situation où je me trouve actuellement, étant critique et des plus embarrassantes, aucune considération ne saurait m'empêcher de prendre mes mesures de manière à ne pas me laisser opprimer impunément par mes ennemis, et de me servir des seuls moyens qui me restent pour me tirer de l'oppression de la cour de Vienne et pour prévenir l'effet de ses mauvaises intentions contre moi.

Federic.

P. S.

. . .[1] Au surplus, comme il n'y a guère à douter qu'on ne jette en France de hauts cris au commencement de ce que je suis entré en Saxe avec mon armée pour passer en Bohême y chercher mon ennemi, et de ce que le beau-père du Dauphin en souffrira, vous devez alléguer en termes modestes à ceux qui vous en parleront, que, dans la guerre pour la succession de l'Espagne, le duc de Savoye[2] alors régnant était le beau-père du Dauphin et encore du roi d'Espagne, et que, malgré cela, la France se vit dans la nécessité de faire désarmer ses troupes et d'attaquer ses États, et que de grands princes, quand cela regarde le point de leur propre conservation, n'ont point de parents, et que d'ailleurs l'on ne consulte pas les généalogies, quand on a des ennemis qu'il faut prévenir par une nécessité absolue, pour ne pas s'exposer aux derniers malheurs; qu'au reste l'expérience m'avait fait connaître la cour de Saxe et que je ne saurais laisser derrière moi un ennemi qui me saurait frapper le coup mortel, dès qu'il se serait aperçu que je serais occupé entièrement à d'autres lieux; que, si la France voulait envisager sans prévention mes circonstances, elle verrait clairement que je ne faisais rien à quoi ma propre conservation et ma sûreté ne me forçassent, et que je n'avais pu absolument ni éviter, ni m'en dispenser.

Federic.

Nach dem Concept.

7929. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Hellen berichtet, Haag 20. August: „Je suis convenu avec le ministre d'Angleterre d'aller seul la semaine prochaine, faire un petit tour pour deux à trois jours à Amsterdam; de parler sans le moindre bruit à un des bourgmaîtres qui a beaucoup de pouvoir sur le Grand-Pensionnaire,[3] et de le mettre un peu au fait des arguments que Votre Majesté m'a

Potsdam, 27 août 1756.

J'ai reçu votre rapport du 20 de ce mois, et j'approuve que, par les raisons que vous en alléguez, vous fassiez un tour à Amsterdam.

Au reste, je veux bien vous prévenir par la présente dépêche

[1] Ein vorangehender Theil des P. S. für Knyphausen bestand, wie eine Bemerkung Eichel's zeigt, aus einer Wiederholung des P. S. für Michell von „Après vous avoir déjà fait" bis „tranquille possession de ses États". Vergl. Nr. 7924. 7927. — [2] Victor Amadeus II. November 1703. — [3] Pieter Steyn.

fournis successivement dans Ses dépêches,[1] et je compte de lui mettre en grande confidence la puce à l'oreille avec les menées de la cour de Vienne contre le Protestantisme, le projet du troc des Pays-Bas, le rétablissement de la compagnie d'Ostende etc. Le prince Louis de Wolfenbüttel, le sieur de Slingelandt et quelques autres bien intentionnés approuvent et nous conseillent cette démarche."

que la réponse de la cour de Vienne sur ma seconde déclaration vient d'arriver ici hier. Elle est conçue en termes fiers; l'Impératrice-Reine y donne un démenti absolu au concert pris avec la Russie pour m'attaquer ensemble inopinément, mais n'y touche pas d'un seul mot la question principale, savoir la demande que je lui ai faite, de s'expliquer qu'elle ne m'attaquerait ni cette année-ci, ni pendant le cours de la prochaine. Comme les mauvaises intentions de cette Princesse contre moi paraissent par là claires comme le jour, de vouloir me tomber sur le corps à la première occasion favorable, il ne me reste autre chose à faire que, sans hésiter, de prendre des mesures efficaces pour prévenir les vues pernicieuses des Autrichiens, en me mettant incontinent en marche avec mon armée et de tomber sur eux sans plus de ménagement. On vous mandera en peu le détail de tout ce que je viens de vous toucher ici sommairement, et vous ferez bien en attendant d'en prévenir le prince Louis de Brunswick.

Federic.

Nach dem Concept.

7930. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM GROSSBRITANNISCHEN MINISTER MITCHELL.

Potsdam, 27. August 1756.

Mitchell berichtet an Holdernesse, Berlin 30. August (very secret): „Last Friday, the 27th, I had the honour of a very long audience of the King of Prussia at Potsdam. He first desired me to read over the answer of the court of Vienna dated the 21st and afterwards some remarks he had made upon it,[2] both of which your Lordship has a copy inclosed. He then asked me if I did not perceive there was something wanting in it, that it broke off abruptly after denying the existence of any offensive treaty with Russia, he added he had some reason to suspect that count Kaunitz had retrenched something that the Empress-Queen had said, for he was informed that the Empress-Queen had said to count Flemming, before he set out for Dresden, that she did not intend to attack him,[3] if so, he could see no reason

[1] Vergl. Nr. 7761. 7766. 7789. — [2] Nr. 7923. — [3] Maltzahn berichtet, Dresden 24. August, über eine Unterredung mit dem Grafen Brühl: „Il m'a dit que, le comte Flemming ayant demandé la permission de faire un tour à Dresde . . . et ayant eu le 17 du mois présent une audience de l'Impératrice-Reine pour se congédier, il avait . . . témoigné à l'Impératrice-Reine combien son maître désirait que la guerre ne s'élevât pas entre Votre Majesté et l'Impératrice. Que cette Princesse lui avait ré-

why she might not declare it, that he was so much disposed to peace that any declaration would have satisfied him, provided he had found in it an assurance for his security, that he had read this answer over several times, but could find nothing of that sort in it, that, as a farther proof of his moderation and aversion to war, he had directed his minister to ask once more an audience of the Empress to obtain this assurance, that, if it was granted, either verbally or in writing, without the formality of the English and French ministers being present,[1] he would be satisfied, but, if refused, he had ordered his minister to depart forthwith from Vienna, as the inclosed instruction sent to Monsieur de Klinggræffen[2] will fully inform your Lordship. The Postscript to this instruction, which he likewise gave me, is very remarkable as it shows his real way of thinking, after having received great provocation and after having been put to a prodigious expence. Though completely prepared for war, he is willing to be quiet, if he can but be secure, and indeed this is perfectly agreeable to the whole tenor of his conversation, that even with success he cannot be a gainer by war, that, therefore, both, interest and inclination, lead him to wish for peace, so that he should be glad to hear propositions for peace, even after he had taken the field.

He then told me that he was to march next morning,[3] and that orders were given to the other corps of his troops to move at the same time . . .

As the King of Prussia has been pleased to communicate the instruction he has sent to Monsieur de Maltzahn his minister at Dresden,[4] I send it inclosed together with a declaration[5] to be published,[6] as soon as his troops enter the Saxon territories. When I asked whether he had previously demanded a passage for his troops trough Saxony, he answered he had not, that he was afraid the Saxons might have called in the Austrians and thereby have disappointed the scheme he had laid, that nothing but the absolute necessity of his affairs made him take this step.

I shall now endeavour to give your Lordship the best idea I can of the King of Prussia's scheme of operations, as far as he was pleased to communicate it to me.

After his troops are assembled at Pirna — for he does not seem to expect opposition from the Saxons — he will, without loss of time,

pondu qu'elle donnerait une réponse au sieur de Klinggræffen dont elle espérait que Votre Majesté serait contente, qui serait qu'elle n'avait point songé ni ne songeait à L'attaquer."

[1] Vergl. S. 165. — [2] Vergl. Nr. 7914. — [3] Vergl. Nr. 7937. — [4] Nr. 7915. — [5] In dem Mitchell'schen Letter-Book (British Museum) „with a printed copy of the declaration etc." — [6] „Déclaration du Roi sur les motifs qui obligent Sa Majesté d'entrer avec son armée dans les États héréditaires du roi de Pologne, électeur de Saxe." Berlin 1756. Vergl. S. 322 Anm. 8.

pass the mountains into Bohemia and march as far as Melnik, where the Elbe ceases to be navigable; here, having the navigation of the Elbe free behind him, he is sure of being supplied with provisions and other necessary stores, and, as he does not think that the Austrians will be soon ready to attack him, he imagines they will throw in a strong garrison into Prague, that, as the winter approaches, he can have good quarters in Bohemia, which will disorder the finances at Vienna and perhaps render that court more reasonable, that, if the Austrians should attempt to pass into Silesia, he can easily recall them by sending a detachment after them, and they must return to save the magazines they have[1] in Bohemia, besides the marshal Schwerin is in Silesia at the head of almost 30,000 men.

The reasons the King of Prussia gives for his marching into Bohemia, are that, by being there, he can prevent the Austrians from getting between him and his own country, which they might have done, had he gone into Silesia; that, in the position he had chosen, he should be able to succour and to protect his own country, and, if things went on successfully, to be of use to Hannover if attacked, which he does not think can happen this year. He said he had drawn together his troops round Berlin to be ready to move all at once, that he had ordered several camps to be marked out, particularly that at Hornburg,[2] which he never intended to occupy, that his design in this was *pour donner le change à ses ennemis*, who, he believed, had not yet penetrated his real intentions, that, for fear of discovering them, he had not only not asked for a passage trough Saxony but forbid his minister to say anything till the 29th, that count Brühl would make a great clamour, but he knew how to quiet this gentleman, being possessed of many of his letters and negociations.

The King of Prussia computes the three divisions of his army, when joined, at 65,000 men, and he reckons that the Empress-Queen can bring into Bohemia upwards of 55,000. The King of Prussia's troops are perfectly complete, and he has lately added a hundred supernumeraries to every regiment.

. . . Late in the evening on Friday he sent me the inclosed line of battle for His Majesty's use. —

Notwithstanding the favourable appearance at the court of Petersburg, there is intelligence that they have lately sent into Lithuania and Poland several persons[3] to survey the roads, from which and other circumstances it is imagined that they intend either to attack Prussia or to march through Poland and make a diversion in Silesia, in case the Empress-Queen should been attacked in Bohemia; whichsoever of of these events may happen, the King of Prussia is prepared, having

[1] In dem Mitchell'schen Letter-Book (British Museum) „leave". — [2] Vergl. S. 25. — [3] Vergl. S. 212. 213.

left in Prussia the marshal Lehwäldt, an old and experienced officer, at the head of upwards of 30,000 men and, as mentioned before, the marshal Schwerin one of his best officers with nearly the same number of men in Silesia.

There is one danger more to which the King of Prussia finds himself exposed, and which, though foreseen, cannot be obviated, that is, if Prince Charles should march with the army he has from the Netherlands, into the dutchy of Cleves, he will make a very easy and a very safe *campagne*, the Prussian troops being almost all withdrawn from that neighbourhood and that country abandoned for the present.[1]

In conversation the King of Prussia said that he thought by next year that the court of Vienna would themselves attack Hanover, but did not say upon what he founded his opinion.

He recommended again our using every means to recover Holland,[2] that it was plainly our interest to postpone commercial considerations, when our all was at stake, which it certainly was, while the union between the houses of Austria and Bourbon subsisted, that, if this union could be supposed sincere and lasting, the only question then would be who should be last undone.

Mitchell berichtet an Holdernesse, Berlin 30. August: „. . . In the last audience . . . the King of Prussia told me that he was not only willing to send a minister to Petersburg, if there was a proper opening on the part of the Czarina, but that he would even accept of her mediation jointly with His Majesty — in whose hands he knows his interests are safe — to make up the differences between him and the Empress-Queen. This offer, he thinks, may please the vanity of the court of Russia and will serve to strengthen he hands of the Great-Chancellor . . .“

Mitchell berichtet an Holdernesse, Berlin 30. August (private): „. . . In my last conversation with the King of Prussia, he desired me to assure His Majesty that he would have a particular attention to the *bailliages* in Saxony that are mortgaged to the King, to secure them as much as possible from all the calamities of war.“

Nach den Ausfertigungen im Public Record Office zu London.

---

[1] Vergl. S. 89. 243. — [2] Vergl. S. 193.

7931. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Instruction vor die Minister vom Departement der auswärtigen Affairen, den Grafen von Podewils und Grafen von Finckenstein.

Potsdam, 27. August 1756.

Da die Conjuncturen es ohnumgänglich erfordern, dass Ich mit Meiner Armée zum Schutze Meines Staats und des Vaterlandes aufbrechen und einem Feind entgegengehen muss, dessen übele Intentiones dahin gegangen seind, Mich in Meinen eigenen Staaten zu attaquiren, auch dadurch die Freiheit und Prärogativen der gesammten Reichsstände gänzlich zu opprimiren und seinem Despotisme zu unterwerfen, so habe Ich Euch zu Eurer Direction mit nachstehender Instruction versehen wollen, dass nämlich:

Erstens, Ihr währender Meiner Abwesenheit eine grosse Attention darauf haben sollet, damit die Eurem Departement Untergebene mit aller gebührenden Treue ihr Devoir rechtschaffen thun und insonderheit keine Corruptiones bei ihnen geschehen müssen, als worauf Ihr sehr invigiliren sollet.

Ihr müsset demnächst auf die verdächtigen Leute, so sich etwa in solchen Zeiten in Berlin einschleichen und aufhalten wollten, sehr Acht haben, auch um alle verrätherische oder sonst gefährliche Correspondances von allerlei Leuten um so mehr zu entdecken, die Briefe öffnen lassen und alle diensame Mesures gegen dergleichen übel gesinnete Leute nehmen. Es ist auch eine Art von Leuten in Berlin, die sich fast ein besonderes Fait daraus machen, allerhand übele Bruits und sinistre Zeitungen auszusprengen; auf dergleichen sollet Ihr insbesondere Acht haben, und wenn dergleichen unter das Publicum gebracht worden, sogleich von Aussager zu Aussager inquiriren lassen, um den Auctoren, so viel möglich, herauszubringen, welchen Ihr sodann ohne weitere Umstände nach Spandau zum Festungsarrest schicken, und zu dessen Dahintransportirung den Generallieutenant Grafen von Wartensleben, so währender Meiner Abwesenheit das Commando im Militari zu Berlin haben wird,[1] requiriren sollet.

Zweitens. Was die auswärtigen Sachen anbetrifft, und zwar insoweit solche zu denen gedruckten Zeitungen kommen, da sollet Ihr in denen, so zu Berlin gedrucket werden, nichts anders als solche Sachen setzen lassen, welche sich zu unserer Politique schicken, sonsten aber keine Prahlereien, als davon Ihr wisset, dass Ich solche ohnedem nicht leiden kann; weshalb Ihr dann auch selbst auf die Censur dieser Zeitungen ein genaues Auge haben müsset. Wann etwa in fremden und auswärtigen Zeitungen sinistre und präjudicirliche Sachen über unser Sujet ausgebracht werden, so sollet Ihr darauf attent sein, dass solche

[1] Vergl. S. 258 Anm. 1. Das Concept der Instruction für die Minister war fertig gestellt, bevor Rochow an die Stelle Wartensleben's trat.

revociret und widerrufen, oder wenigstens denenselben in denen hiesigen Zeitungen ein öffentliches Dementi gegeben werden müsse, damit das Publicum desabusiret und selbigem keine falsche Impressiones inspiriret, noch selbiges ohnnöthig in Apprehensiones und Vorurtheile gesetzet werden könne. Auf die grosse Affaires zu kommen, so sollet Ihr,

Drittens, was den polnischen Reichstag angehet, sehr invigiliren, dass dorten keine Mesures genommen werden, die Meinem Interesse entgegen seind. Wohl aber müsset Ihr mit vieler Attention darauf arbeiten und allda die Oesterreicher sowohl, als nicht weniger die Russen, wenn es mit solchen zum Kriege kommen sollte, odieux zu machen und durch alle von Euch nur erdenkliche Insinuationes die Sachen dahin vermitteln, dass, wo nicht der mehreste, doch wenigstens ein Theil derer Polen und polnischen Magnaten glaubet, und persuadiret sei, wie dass wir die einzigen wären, welche arretireten, dass die Russen die Freiheit und Indépendance der République nicht gänzlich unter den Fuss bringen und selbige despotiquement, gleichsam wie eine ihrer Provincien, gouvernirten, noch mit der République so verfahren könnten, als schon bei der letzteren polnischen Königswahl geschehen sei. Wollten endlich dennoch auf dem Reichstage gefährliche Sachen gegen uns geschmiedet werden, so bleibet nichts anders übrig, als dass Ihr darauf arbeiten müsset, dass der Reichstag, wie bereits so ofte geschehen, zerrissen werden müsse.[1]

Viertens. Was Frankreich anbetrifft, da müsset Ihr den p. von Knyphausen bei allen Gelegenheiten instruiren, damit er beweisen und wohl darthun könne, dass die Ruptur lediglich von Seiten der Oesterreicher und der Russen käme, und Ich Meines Ortes gar nicht Schuld daran sei. Die Sachsen anlangend, so habt Ihr alle Argumente, so Ich in Meinem Manifeste anführe,[2] vor Euch, und noch das grosse Argument, wie dass, da Ich gewusst, dass die Oesterreicher durch Sachsen und die Lausnitz gehen und in Meine Lande einbrechen wollen, wie das Project davon schon im Jahre 1745 gewesen,[3] Ich also nach allen Regeln der Vernunft und der Vorsicht suchen müssen, sie darunter zu präveniren und die Sachsen zu desarmiren, zumalen nurgedachten Falls die Sachsen gewiss zu denen Oesterreichern gestossen sein würden, welche auch deshalb ersteren schon considerable Quantitäten an Getreide aus Böhmen zukommen lassen, um Magasins anzulegen, dass also Mir nichts anders übrig geblieben sei, als sie zu präveniren. Falls Frankreich schreien sollte, dass der Schwiegervater vom Dauphin dadurch leide, so sollet Ihr alleguiren, dass in dem vormaligen spanischen Successionskriege der dermalige Herzog von Savoyen der Schwiegervater vom Dauphin und vom Könige von Spanien gewesen p.,[4] und dass grosse Herrn, wenn es auf den Point von ihrer eigenen Con-

[1] Vergl. Bd. IX, 484; X, 453. 454. — [2] Vergl. S. 296 Anm. 6; S. 322 Anm. 8. — [3] Vergl. Bd. IV, 337. — [4] Vergl. S. 294.

servation ankäme, keine Verwandten hätten, auch übrigens die Genealogie nicht consultiret werden könnte, wenn man Feinde hätte, die man ohnumgänglich präveniren müsste, um nicht ein grosses Uebel von ihnen zu leiden; und da Ich die Sachsen durch die Expérience kennen lernen, so hätte Ich keinen Feind hinter Mich lassen können, der Mir den coup mortel beigebracht haben würde, wenn er gesehen hätte, dass Ich an allen Orten die Hände voll zu thun gehabt. Wann Frankreich sonder Prévention Meine Umstände examiniren wollte, so würde es daraus klar sehen, dass Ich nichts weiter thäte, als was Meine Sicherheit erforderte, und was Ich ohnumgänglich nicht evitiren können. Ihr habt noch sehr viele andere triftige Argumente von dem übeln Willen, so die Oesterreicher und Sachsen gegen Mich merken lassen, davon Ihr guten Gebrauch machen müsset.

Fünftens. Anlangend die République Holland, da habt Ihr erstlich die wichtigsten Argumente von der sehr androhenden Gefahr des Umsturzes der protestantischen Religion [1] und der Freiheit der teutschen Fürsten zu nehmen, und zweitens von dem für die Republik höchst gefährlichen Project, so die Oesterreicher in Frankreich schmiedeten, nämlich einen Vertausch von Brabant und Flandern gegen die Staaten, so der Don Philippe in Italien jetzo besitzet, treffen zu wollen, [2] und dass solchem vorzukommen kein anderes Mittel übrig wäre, als mit Engelland und Mir cause commune zu machen, und uns dem allgemeinen Feind zu opponiren, da es noch Zeit davon wäre.

Sechstens. Bei dem Reichstage sowohl als denen Reichsständen müsset Ihr in allen Gelegenheiten mit vieler Attention und Adresse die enorme Ambition und vasten Vues des wienerschen Hofes vorstellen und dabei zu Gemüthe führen, wie es um die Freiheit der teutschen Fürsten und Stände gethan sein würde, wann den Oesterreichern die Absicht glücken sollte, uns und Hannover aus dem Wege geräumt zu haben, da sodann niemand sein würde, der sich denen gefährlichen Projects des wiener Hofes gegen die Rechte und Freiheiten der teuschen Fürsten würde opponiren können.

Siebentens. Was Dänemark sowie auch das Corpus Evangelicorum angehet, da ist das beste Argument, so Ihr anbringen könnet, von der Religion und der grossen derselben imminirenden Gefahr zu nehmen, [3] wie solches zum Theil oben schon in dem Articul wegen der Republik Holland angeführet worden; wie dann insonderheit gegen Dänemark Ihr nicht so viel von der demesurirten Ambition des wienerschen Hofes, als von dessen üblen Procédés gegen die Evangelischen und dessen Absichten gegen die protestantische Religion sprechen und schreiben müsset.

Achtens. Wenn Ihr übrigens Zeitungen aus Russland oder Nachrichten aus der Türkei und von der ottomanischen Pforte bekommen

[1] Vergl. S. 157. — [2] Vergl. S. 131. 157. — [3] Vergl. Bd. XII, 409. 410.

könnet, ferner auch aus dem Reiche und aus Holland Nachrichten von den Oesterreichern und Franzosen wegen deren Mouvements oder Projects erhalten könnet, so müsset Ihr Mir selbige, wann sie der Mühe werth und wann insonderheit Euch militärische Sachen zu Ohren kommen, Mir solche schreiben und bekannt machen.

Ich recapitulire hier nochmals die vornehmsten Sachen, worauf Ihr Eure principaleste Attention richten, und auf welche Ihr mit grosser Application arbeiten sollet, nämlich

1) Holland in die Alliance zu entrainiren und dass solches seine Truppen augmentire, cause commune mit uns mache und seine Truppen zur hannoverschen Armée stossen lasse;

2) Frankreich bestens von denen malignen Insinuationen derer Oesterreicher gegen uns zu desabusiren und zu befreien, und

3) den polnischen Reichstag zu brechen.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

7932. AN DEN ETATSMINISTER VON BORCKE IN BERLIN.

Instruction vor den Etats- und dirigirenden Minister von Borcke wegen der Direction, so er in Sachsen über die dort eingehende Contributiones währenden Krieges haben soll.

Potsdam, August 1756.[1]

Da Se. Königl. Majestät Sich ohnumgänglich obligiret gesehen, die Waffen wider Dero Feinde zu ergreifen, um deren Höchstderoselben und Dero Staaten die grösseste Gefahr und Ruin androhende Projecte zu hintertreiben, auch deshalb die sächsische Lande occupiren müssen, um nicht einen höchst gefährlichen Feind hinter Sich zu lassen, der, indem Sie mit Dero Hauptfeinde überall occupiret wären, Deroselben und Dero Staaten und Landen den gefährlichsten Stoss beibringen könnte, so haben Höchstgedachte Se. Königl. Majestät zugleich resolviren müssen, sodann ein besonderes Feldkriegesdirectorium in denen sächsischen Landen zu etabliren, welches unter Sr. Königl. Majestät Autorité das Contributionswesen in Sachsen währenden Krieges dirigiren und solches nebst allem, so dahin einschlagen soll, von Höchstderoselben wegen administriren [soll].

Wenn nun Se. Königl. Majestät zugleich entschlossen seind, Dero Etats- und dirigirenden Minister von Borcke aus ganz besonderem Vertrauen und dessen Höchstderoselben bekannten Treue und Dextérité das Präsidium über dieses Kriegesdirectorium zu übertragen, auch ihm

[1] Das Tagesdatum ist im Concept nicht ausgefüllt. Das Concept war bereits mehrere Tage vorher aufgesetzt und lag zum Gebrauch bereit. Die Acten ergeben nicht das Datum des Abganges der Instruction, ohne Zweifel ist sie jedoch in den letzten Tagen des Aufenthalts in Potsdam abgegangen. Borcke reist am 3. September von Berlin nach Torgau ab.

zugleich die Einrichtung solches Collegii völlig zu überlassen, als ertheilen Sie demselben nachstehende Instruction wegen seines Verhaltens deshalb nämlich, dass

1° Derselbe die völlige Direction über das Kriegescontributionswesen in Sachsen haben, da er aber nicht selbst alles darunter bestreiten noch besorgen kann, sich zu Membris dieses Directorii einen Geheimen Finanzrath aus dem Generaldirectorio zu Berlin, 2 Kriegesräthe aus der churmärkischen Kammer und einen aus der magdeburgischen Kammer, mithin 4 Membra selbst choisiren und benennen soll, sowie auch die zu denen Expeditionen erforderliche Secretarien und Subalternen.

2° Sobald Se. Königl. Majestät in Sachsen seind und Sich Meister von denen chursächsischen Landen gemachet haben werden, so werden die sächsische Minister und übrige Bediente sogleich suspendiret, und muss dahergegen das geordnete Kriegesdirectorium sich zuforderst von allen dasigen Domänengefällen bemeistern und solche zur Kasse des Kriegesdirectorii einkassiren.

3° Es verbietet dieses demnächst, dass die sächsische Obersteuerkasse keine sogenannte Steuerschulden bis zu Ende des Krieges weiter bezahlen, sondern solches suspendiret werden muss.

4° Im ganzen Lande muss publiciret werden, dass man nicht in der Intention dahin gekommen wäre, das Land und dortige Unterthanen zu ruiniren, sondern dass, au contraire, man solches und selbige bestmöglichst menagiren und conserviren würde, so viel es die Umstände vom Kriege nur immer zulassen würden.

5° Die jetzigen Arten von Contributionen in Sachsen müssen sodann ganz und gar aufgehoben werden, und, um dagegen denen Leuten die Abgaben um so leichter und fasslicher zu machen, dafern es sonst geschehen kann, nur Eine Art von Contribution, so alle andere Abgaben unter sich begreifet, eingeführet werden, um nicht so viel Geschrei und Umstände zu haben.

Von allen denen Capitibus derer Revenus, so der König von Polen als Churfürst von Sachsen aus seinen Erblanden gezogen, ist die Summa bis auf ungefähr 6 Millionen Thaler gegangen; des Königs Majestät wollen Sich überhaupt daher mit 5 Millionen contentiren, dass also die dortige Leute dadurch noch soulagiret werden.

So soll auch beim Abtrage solcher 5 Millionen alles mitgerechnet und abgezogen werden, alle Fouragelieferungen, desgleichen Magazinlieferungen, so in natura ausgeschrieben und abgeliefert werden, desgleichen noch die Winterquartiere und was sonsten etwa an Pferden und dergleichen vom Lande und von denen Unterthanen geliefert und gezogen werden müsste, so dass die darüber ertheilete Commissariatsscheine beim Abtrag der Contributionen als baares Geld mit angenommen werden sollen.

6° Damit alles dieses aber mit Grund und Zuverlässigkeit geschehen könne, so würde das Kriegesdirectorium die grösseste Attention darauf haben müssen, um gleich anfänglich eine exacte Notiz wegen derer Ausschreibungen zu erhalten, damit es wisse, wie die Ausschreibungen von denen Korn- und Fouragelieferungen geschehen können, und auf wie viel man rechnen und Staat machen kann.

Was vor Sr. Königl. Majestät Armée zu denen Magazin- und Fouragelieferungen, desgleichen zu denen Winterquartieren erfordert wird, solches alles und wie viel dazu nöthig ist, wird der Etatsminister von Borcke zu seiner Notiz von dem Generalmajor von Retzow bekommen.

7° So viel, wie in der kurzen Zeit möglich ist und es wegen der in Kriegeszeiten ohnausbleiblichen Confusionen geschehen kann, so müssen die Contributiones so egal wie möglich aufgeleget, und es dergestalt gemachet werden, dass kein Ort oder Kreis gegen den andern surchargiret wird.

8° Es muss auch deshalb denen Kaufleuten in Leipzig und anderen handelnden Städten in Sachsen sogleich dabei gesaget werden, dass keiner von ihnen in seinem Handel gestöret, sondern dass, au contraire, das Commercium, Handel und Gewerbe frei bleiben solle.

9° Hierbei aber und ausserdem muss bei der schweresten Strafe alle Correspondance mit dem chursächsischen Hofe und mit anderen Sr. Königl. Majestät Feinden verboten werden.

10° Bei dem Kriegesdirectorio muss nicht mehr als nur Eine Kasse sein und bleiben, und was aus den sächsischen Landen überall einkommet, alles zu dieser Generalkriegeskasse zur Einnahme fliessen und die Ausgaben wiederum aus solcher gezahlet werden. Dieses aber wird dem Kriegesdirectorio zu erwägen und zu reguliren obliegen, ob es besser und convenabler sei, dass denen contribuirenden Unterthanen frei sei, die wegen der Magazin- und Fouragelieferungen und anderen Kriegesprästationen ertheilete Scheine gleich von der sonst zu gebenden Contribution abzuziehen und die Scheine als baar Geld anzugeben, oder aber, ob es besser sei, dass die Contribution baar zu der dort zu etablirenden Generalkriegeskasse abgeliefert und aus solcher alsdenn die geschehene Naturallieferungen wieder vergütet werden.

Dieses seind Sr. Königl. Majestät Idées wegen Einrichtung eines vorgedachten Kriegesdirectorii, darüber Sie dann in kein weiteres Detail entriren können, sondern solches alles der Dextérité Dero Etats- und dirigirenden Minister von Borcke und dessen Einsicht und geschickten Einrichtung überlassen müssen.

Friderich.

Nach dem Concept.

7933. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 26. August: „Le comte de Puebla est venu ce matin chez moi pour me remercier de la bonté que Votre Majesté a eue de relâcher les chevaux de remonte qu'un certain livrancier avait achetés pour le service de sa cour,[1] et pour me présenter en même temps le mémoire ci-joint,[2] dans lequel il se plaint amèrement de ce qu'un de ses domestiques, nommé Santo, expédié d'ici à cheval le 23 de ce mois, partant avec sa livrée, pour porter des dépêches à Baruth, et muni d'un passeport signé de sa main, a été arrêté par le détachement des chasseurs de Votre Majesté à Mittenwalde et conduit auprès de leur commandant à Zossen, avec son cheval et ses dépêches."

Potsdam, 27. August 1756.

Er soll dem Grafen von Puebla sagen, wie er seinen Domestiquen wieder bekommen, und solcher gleich losgelassen werden solle. Dabei er dem Grafen von Puebla poliment zu sagen hat, wie er sich vor dieses Mal übel genommen; denn seine Couriers allemal respectiret werden würden, wann und wohin er solche oder auch Estafettes sendete. So wie aber gemeldet worden, so sei der angehaltene Mensch weder den Postweg noch die ordentliche Strasse geritten, sondern auf einen Schlupfweg, da er das Ansehen gehabt, als ob er heimlich entwischen wollen, welches dann allein Gelegenheit gegeben, dass solcher sich verdächtig gemachet, als ob er vielleicht etwas criminelles begangen und deshalb durch Schlupfwege sich mit der Flucht davon machen wollen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7934. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 27 août 1756.

Vous parlerez au ministre saxon, le sieur de Bülow, pour lui dire de bouche de ma part que, la situation présente de mes affaires et les procédés injustes de la cour de Vienne et les desseins dangereux qu'elle manifestait, sans vouloir entrer en aucune explication raisonnable, m'ayant forcé d'en venir à des extrémités avec elle, quoi que j'aie pu faire pour éviter tout ce qui saurait troubler la tranquillité publique, et, m'étant vu par une suite naturelle obligé de faire marcher un corps d'armée par la Saxe, j'en avais fait part à sa cour,[3] et que, quant à lui, je voulais bien l'assurer que c'était une fâcheuse nécessité qui m'avait obligé de prendre le passage par les États du Roi son maître, pour prendre mes précautions de manière à ne pas retomber dans la situation où la cour de Saxe m'avait mis pendant les années 1744 et 1745. Que, malgré cela, on aurait tous les ménagements que les circonstances permettraient pour les États du Roi son maître; que mes troupes se conduiraient avec ordre et discipline, et que, du reste, on

[1] Vergl. Nr. 7893. — [2] D. d. Berlin 26. August. — [3] Vergl. Nr. 7915.

aurait toutes les considérations imaginables pour la personne de Sa Majesté Polonaise et pour sa famille que le malheur du temps et ma propre sûreté sauraient permettre; qu'il dépendrait de lui, sieur de Bülow, de rester à son poste à Berlin, où on aurait pour lui tous les égards dus à son caractère, n'y ayant point de guerre entre moi et Sa Majesté Polonaise, et qu'il saurait être persuadé que je continuerais d'avoir toujours pour lui, sieur de Bülow, les mêmes sentiments d'estime. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

P. S.

Je vous fais remettre ci-jointe la spécification des chevaux dont le roi de Pologne aura besoin pour son voyage de Varsovie,[1] que le comte Brühl a remise au sieur de Maltzahn à Dresde, en y ajoutant qu'on aurait peut-être besoin d'une dizaine de chevaux de plus à chaque poste.

Mon intention est que vous ayez soin d'arranger tout ce qu'il faut, sans perte de temps, en conséquence de la réquisition, en déclarant en même temps au sieur de Bülow que les circonstances d'à présent n'apporteraient aucun obstacle à ce que Sa Majesté Polonaise ne dût prendre sa route par la Silésie, pour se rendre en Pologne, d'autant moins qu'on observerait scrupuleusement en tous points les égards dus à Sa Majesté.

Federic.

Nach der Ausfertigung (praes. 28. August 1756 umb 1 Uhr Morgens).

7935. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 28. August 1756.

Des Königs Majestät haben bei Gelegenheit der einliegenden Sachen[2] zu melden befohlen, wie dergleichen Kleinigkeiten währendem Marsch und Kriege nicht zu Dero Unterschrift eingesandt, sondern jedesmal nur auf Specialbefehl ausgefertiget und weggeschicket werden sollen. Wie dann auch in anderen, mehr importirenden Sachen denen auswärtigen Ministern die Duplicata gleich gesandt werden müssen, um die Zeit und die Posten nicht zu versäumen.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

7936. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A COMPIÈGNE.

Potsdam, 28 août 1756.

J'espère que ma dépêche du 27 de ce mois, que je vous ai envoyée par un exprès, vous sera heureusement parvenue. Pour vous

[1] Vergl. S. 219. 220. — [2] Die Beziehung ist nicht mit Sicherheit zu bestimmen.

mettre encore mieux au fait de tous les mauvais procédés que la cour de Saxe, et principalement son premier ministre, le comte de Brühl, a tenus à mon égard, et des intrigues les plus noires qu'il a jouées contre moi, je vous communique ci-clos un extrait en raccourci de différentes dépêches qu'il a faites aux ministres saxons en différentes cours, que je vous assure si authentiques que je saurais les mettre au jour devant qui que ce soit, et que je voudrais faire imprimer toutes *in extenso* pour mettre aux yeux de tout le monde des choses bien plus étranges encore que celles que cet extrait comprend, si le ménagement pour le roi de Pologne ne m'en retenait; ce qui cependant saurait se faire encore, pourvu qu'on m'y presse.

Vous communiquerez cet extrait à M. de Rouillé, en l'assurant de son authenticité, que j'étais toujours à même de prouver, pour le faire réfléchir lui-même sur ce [que] j'avais à attendre dans ma situation présente d'un ministre tout-puissant sur l'esprit de son maître, surtout en me rappelant la conduite que la cour de Saxe tenait l'année 1744, où elle joignit ses forces aux Autrichiens en Bohême,[1] et l'année 1745, où elle invita les troupes de la Reine-Impératrice à traverser la Saxe pour attaquer l'électorat de Brandebourg.[2]

Et, comme ce ministre agit toujours sur les mêmes principes, la prudence ne m'obligeait-elle pas, dans les circonstances présentes où je me trouve vis-à-vis de la reine de Hongrie, de veiller sur la sûreté de mes États et de désarmer un ennemi qui n'attend que l'occasion de m'enfoncer le poignard au cœur, quand mes autres ennemis m'arrêteront pour le lui laisser faire à loisir, afin de le mettre dans l'impuissance de nuir à moi et à mes États pendant le cours de la présente guerre?

Au surplus, il vous sera permis de donner une copie de cet extrait à M. de Rouillé.

Au reste,[3] je vous adresse ci-clos un extrait fidèle de différentes dépêches du comte de Brühl qui ont servi d'instructions aux ministres saxons aux cours étrangères.

Federic.

Nach dem Concept.

Extrait.

L'on n'impute rien au ministre de Saxe, comte de Brühl, que ce qu'on est en état de prouver par des pièces authentiques.

Dès qu'il fut instruit de la conclusion du traité de Pétersbourg, il écrivit au général Arnim, alors ministre de Saxe en Russie, du 19 février 1750:

,,Le Roi est prêt d'accéder au traité de Pétersbourg,[4] y compris les articles secrets; il demande seulement que le roi d'Angleterre, comme

[1] Vergl. Bd. III, 302. 303. — [2] Vergl. Bd. IV, 337. — [3] Dieser letzte Abschnitt au clair. — [4] Vergl. Bd. VII, 432.

électeur d'Hanovre, y accède préalablement, et que les deux cours impériales s'arrangent tant pour le secours que la Saxe doit s'en attendre en cas de besoin, que sur la part que cette dernière aura au butin."

Dans la même dépêche il enjoint au sieur d'Arnim: „D'entretenir adroitement la jalousie de la Russie contre la puissance de la Prusse, de louer et d'applaudir à tous les arrangements que l'on pourrait prendre contre cette couronne."

Par une dépêche de décembre 1752[1] il fait insinuer à la Russie: „Que cette cour devait promptement remédier aux plaintes des Polonais touchant la Courlande, afin que ce duché ne devînt pas la proie d'un voisin remuant et ambitieux."

Les dépêches du 6, du 15 et du 20 février 1754 roulent sur des avis que le comte Brühl donne au ministère de Pétersbourg des arrangements de commerce, de l'établissement des cours de monnaie et des armements des Prussiens. Ce ministre accompagne ces communications de ces réflexions: „C'est," dit-il, „pour ruiner le commerce de la ville de Danzig et pour s'agrandir dans la Prusse Polonaise."

On compilerait un gros volume de tous les mensonges que ce ministre a débités à Pétersbourg, à Vienne, à Paris, à Londres touchant le payement des billets de la *Steuer*,[2] pour noircir la Prusse, ses correspondances de l'année 1753 ne roulant presque que sur ce sujet.

Lorsqu'on établit pour principe fondamental en Russie, dans des assemblées du Sénat tenues à Moscou et à Pétersbourg, d'écraser le roi de Prusse par des forces supérieures,[3] dès que l'occasion se présenterait pour le réduire à son premier état de modicité, le comte de Brühl fait insinuer par sa dépêche du 9 d'avril 1754: „Qu'il est très bien informé des desseins du roi de Prusse sur la Prusse polonaise, et que la nécessité, devenant plus grande tous les jours, obligeait la Russie d'entretenir une forte armée en Livonie." Sur quoi, on lui répond: „Il faut que vous attendiez le moment où le chevalier sera désarçonné, pour lui donner le coup de grâce."[4]

A quoi, le comte Brühl répond par la dépêche du 11 novembre 1755:

„Les délibérations du Grand-Conseil[5] sont d'autant plus glorieuses à la Russie qu'il ne saurait y avoir rien de plus profitable à la cause commune, que d'établir d'avance les moyens efficaces pour ruiner la trop grande puissance de la Prusse et l'ambition non douteuse de cette cour."

Dans une dépêche du 23 novembre 1755 est encore:

[1] Vergl. Bd. IX, 323. — [2] Vergl. Bd. IX, 487; X, 537. — [3] Vergl. Bd. X, 85—89; XI, 439. — [4] Vergl. Bd. X, 79. — [5] Vergl. Bd. XI, 430. 439. 440.

„Le résultat du Grand-Conseil tenu à Pétersbourg nous a donné une grande satisfaction, la communication confidente que la Russie veut bien en faire,[1] mettra tous ses alliés en état d'entrer en explication sur les arrangements et les mesures à prendre en conséquence. On ne saurait vouloir du mal à la Saxe, si, eu égard au pouvoir prépondérant de son voisin, elle procède avec la dernière précaution et qu'elle attende avant toute chose sa sûreté de ses alliés et le secours des moyens pour agir."

C'est-à-dire en bon français: „Commencez la guerre, donnez-nous de l'argent, et nous porterons le coup de grâce à ce voisin dangereux, quand nous le pourrons faire avec sûreté."

La convention de neutralité de l'Allemagne signée à Londres,[2] il craint que la cour de Londres ne travaille à réconcilier le roi de Prusse avec l'impératrice de Russie, en détruisant les calomnies répandues à Pétersbourg. Voici comme il s'en explique par sa dépêche du 23 juin 1756:

„La réconciliation entre la cour de Berlin et de Pétersbourg serait l'évènement le plus terrible qui pourrait arriver; il faut espérer que la Russie ne prêtera pas l'oreille à des propositions aussi odieuses, et que la cour de Vienne trouvera bien le moyen par ses largesses de contrecarrer une aussi funeste union" etc. etc.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

7937. ABSCHIEDS-AUDIENZ DES GROSSBRITANNISCHEN MINISTERS MITCHELL VON DEM KÖNIGE.

Potsdam, 28. August 1756.

Mitchell meldet an Holdernesse, Berlin 28. August: „. . . This morning between four and five o'clock, I took leave of the King of Prussia. He went immediately to the parade, mounted on horseback, and, after a very short exercise of his troops, put himself at their head and marched directly for Belitz, whence, to-morrow, he will enter the Saxon territory . . ."

Nach der Ausfertigung im Public Record Office zu London.

7938. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A BAIREUTH.

Belitz, 28 [août 1756].

Ma très chère Sœur. Nous sommes en pleine marche pour nous approcher de vous. Notre correspondance n'en deviendra que plus animée. Je vais rendre une petite visite à mon gros voisin, et j'espère de vous en dire dans peu davantage. Daignez me conserver votre

[1] Vergl. Bd. XI, 440. — [2] Vergl. Bd. XII, 503.

amitié, daignez veiller à votre santé et être persuadée de la tendresse avec laquelle je suis, ma très chère sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

7939. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A NEISSE.

Belitz, 28 août 1756.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez faite du 24 de ce mois. Je ne doute pas que vous ne soyez à présent en possession de celle que je vous ai faite par le dernier courrier,[1] sur laquelle je vous renvoie et abandonne à votre direction tout ce qui regarde les affaires militaires de la Silésie, tandis que je suis occupé ici des miennes, aussi est-ce pour finir cette fois, que je vous dirai que j'entrerai demain en Saxe.

Federic.

Nach dem Concept.

7940. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 28. August, dass er der Aufträge für den sächsischen Gesandten von Bülow[2] sich entledigt habe. „Le marquis de Valory m'est venu trouver aujourd'hui, m'a demandé un billet pour envoyer un courrier à sa cour et l'informer de la tournure sérieuse que les choses venaient de prendre depuis la marche de tous les régiments de la garnison d'ici, arrivée ce matin. Je lui disais que c'était la faute de la cour de Vienne et de la réponse peu favorable qu'elle avait faite à Votre Majesté,[3] qui La mettait dans la nécessité de prévenir Ses ennemis, pour ne point Se laisser écraser par eux dans Ses propres États. Il me demanda la copie de cette réponse; je lui répondis que Votre Majesté n'avait pas encore trouvé à propos de me la communiquer; mais, quand il la verrait et les autres motifs qui avaient obligé Votre Majesté malgré Elle de prendre le parti auquel Elle Se voyait forcée d'avoir recours, il reconnaîtrait lui-même qu'il n'y en avait eu aucun autre à prendre pour la sûreté de Votre Majesté et de Son État, et que je me flattais qu'il voudra bien faire entendre à sa cour que Votre Majesté espérait qu'elle ne se laisserait point prévenir contre Elle par celle de Vienne, mais qu'elle attendrait qu'on ait eu le temps de lui communiquer les motifs qui avaient forcé Votre Majesté d'avoir recours à tout ce qui pouvait tendre à éloigner le danger dont Elle se trouvait menacée. Il me promit de le faire, ajoutant que, pour son particulier, il ne cesserait de faire des vœux pour la prospérité de Votre Majesté, mais que le parti qu'Elle prenait, lui paraissait bien dangereux et sujet à causer un embrasement général en Europe."

Jüterbogk, 29. August 1756.

Er hat recht gut gethan.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

[1] Vergl. Nr. 7921. — [2] Vergl. Nr. 7934. — [3] Vergl. Nr. 7923.

7941. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 20. August: „Votre Majesté verra par le langage que Lui tiendra [le sieur Mitchell], l'idée où l'on est ici sur la cour de Pétersbourg, et que, bien loin de s'être laissée entraîner jusques à présent dans celles des cours de Vienne et de Versailles, les apparences devenaient, au contraire, tous les jours plus fortes qu'elle ne se détacherait pas de l'Angleterre;[1] c'est ce dont on se flatte au moins ici plus que jamais, et en conséquence on continue d'y être d'opinion qu'à moins que Votre Majesté ne Se trouve forcée de prévenir les mauvais desseins que les Autrichiens peuvent avoir formés contre Elle, il serait de la prudence et de l'avantage pour la cause commune de suspendre encore une levée de boucliers contre eux; mais, en même temps, on est bien éloigné d'en dissuader Votre Majesté, si l'Impératrice-Reine continue à s'expliquer d'une façon aussi ambigüe et équivoque qu'elle l'a fait jusques ici vis-à-vis de Votre Majesté, les ministres ayant été très peu édifiés de la réponse que cette Princesse avait donnée au ministre de Votre Majesté à Vienne,[2] et pensant là-dessus tout comme Elle sur le peu de fond qu'on pouvait y faire; aussi a-t-on pris le parti ici de la faire passer à Pétersbourg par le même courrier qui part ce soir, et d'y déclarer, comme Votre Majesté le verra par la dépêche adressée au chevalier Williams, et que le sieur Mitchell Lui communiquera, que comme on n'envisagerait point ici Votre Majesté comme agresseur, si Elle Se voyait obligée de prévenir les Autrichiens, en cas que ceux-ci ne Lui donnassent pas des explications claires et précises sur leurs intentions à Son égard, et que, tel cas arrivant, on La soutiendrait efficacement ici; on espérait qu'on envisagerait de même la conduite de Votre Majesté à Pétersbourg et que l'on ne s'y laisserait pas séduire par les artifices que les ministres de la cour de Vienne pourraient mettre en usage, pour y inspirer des sentiments contraires, puisque rien n'était si simple [sinon] que, si les Autrichiens

Potsdam,[3] 30 août 1756.

J'ai reçu votre rapport du 17 de ce mois, tout comme celui du 20 que le sieur Mitchell vient de m'envoyer ici. Comme je vous ai déjà assez détaillé par ma dernière dépêche le mauvais procédé de la cour de Vienne contre moi, et combien peu de disposition elle marque pour la conservation de la paix avec moi, je m'y réfère, et je me suis expliqué du reste fort amplement envers le sieur Mitchell[4] des pressants motifs que j'ai eus pour ne plus différer dans le moment présent d'aller prévenir l'Impératrice-Reine dans ses desseins, en prenant avec mon armée la route par la Saxe, afin de m'ôter par là une épine qui ne saurait que de me devenir très dangereuse; je ne doute nullement qu'il n'en fasse son rapport à sa cour.

En attendant, j'ai été fort aise des nouvelles que vous m'avez marquées touchant le bon pli que les affaires de l'Angleterre commencent de prendre à Pétersbourg, tous mes vœux sont que cela continue, et comme je n'ai commencé la marche avec mon armée contre la Reine-Impératrice que seulement pour prévenir ses desseins contre moi, sans aucunes autres vues ni d'ambition ni de conquête, j'ai communiqué une idée au sieur Mitchell pour offrir même à la Russie la médiation pour aplanir les différends entre la cour de Vienne et moi,[5] uniquement dans la vue de conserver

[1] Vergl. S. 248. — [2] Nr. 7795. — [3] Sic. — [4] Vergl. Nr. 7930. — [5] Vergl. S. 298.

n'avaient pas formé de mauvais desseins contre Votre Majesté, ils ne courraient aucun risque de Lui donner des assurances claires et précises là-dessus. On fait aussi envisager à la cour de Pétersbourg que ce n'est que sur ce pied-là que l'on entend maintenir le traité de subsides que l'on a avec Elle, et qu'il ne saurait subsister autrement. On s'est d'autant plus déterminé de parler si clairement en Russie, que l'on croit savoir que le chipotage qui a régné depuis quelque temps entre cette cour-là et celle de Versailles, est en grande partie ignoré de la Czarine, et que le chancelier Bestushew, ayant habilement profité de la situation critique où se trouvent les affaires de Suède, a fait envisager à sa souveraine les mauvaises conséquences qui en résulteraient pour ses véritables intérêts, si elle se liait avec la France et prêtait l'oreille aux fausses insinuations des Autrichiens; en un mot, le chevalier Williams et le sieur Wolf ont ordre de remuer le vert et le sec pour parvenir à leurs fins, et, comme ils ont carte blanche pour cet effet, on se persuade plus que jamais que, s'ils ne peuvent pas réussir en tout, ils auront du moins la satisfaction, soutenus du chancelier Bestushew, d'empêcher que la Russie n'adopte les sentiments de la cour de Vienne et ne se lie avec celle de Versailles."

Nach dem Concept.

la tranquillité publique en Allemagne.

Vous pouvez, d'ailleurs, donner aux ministres anglais les assurances les plus fortes de ma part que, malgré le mouvement que j'avais fait avec mon armée, je persistais invariablement dans les mêmes sentiments pacifiques qu'auparavant, et que, si la Reine-Impératrice me donne cette déclaration positive que je lui ai demandée, de sorte que j'y trouve ma sûreté, je m'arrêterai encore et ne pousserai pas plus en avant les mesures que sans cela j'ai prises pour me mettre à couvert de ses insultes et pour obvier à ses mauvais desseins contre moi.

Federic.

7942. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam,[1] 30 août 1756.

J'ai bien reçu votre rapport du 24 de ce mois, et je me réfère par la présente à ma dernière dépêche,[2] qui vous donne connaissance de la réponse de l'Impératrice-Reine à la seconde déclaration qui lui a été remise de ma part

Quoique je me suis vu nécessité par là de me mettre en marche avec mes troupes pour veiller à ma sûreté, je n'en ai pas moins réitéré pour une troisième fois mes ordres à mon ministre à Vienne de Klinggræffen de revenir à la charge auprès de l'Impératrice-Reine,[3] pour lui demander en termes convenables la déclaration comme quoi elle ne serait point intentionnée de m'attaquer ni pendant la présente année, ni pendant le cours de la prochaine, auquel cas je m'étais déjà dé-

[1] Sic. Vergl. auch Nr. 7941. — [2] Nr. 7929. — [3] Vergl. Nr. 7914.

terminé de rétrograder d'abord avec mon armée et de remettre les choses dans l'état où elles devaient être, pour que la paix pût être conservée.

En attendant, vous ne manquerez de bien faire comprendre aux régents de la République les suites qui en résulteraient nécessairement, si la France se proposait de faire marcher de ses troupes dans le pays de Clèves, puisque, par une semblable démarche, la première[1] se trouverait entièrement coupée de tous ses alliés.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

7943. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Quartier de Seyda, 30 août 1756.

Monsieur mon Frère et Cousin. La lettre que vous m'avez faite du 28[3] de ce mois, m'a été rendue, quand je m'étais mis en marche pour prévenir une bonne fois les mauvais procédés et les injustes desseins que mes ennemis ne faisaient que trop apparaître. La réponse que la cour de Vienne m'a donnée sur la demande que mon ministre à Vienne lui avait faite, et par où elle ne s'exprime qu'avec hauteur et mépris, sans toucher d'un mot à ce qui fit la partie essentielle du mémoire de Klinggræffen, ne me laisse plus aucun doute sur ses pernicieux desseins. Votre Altesse en jugera par la copie ci-close que je Lui en communique, et de la nécessité indispensable de pourvoir à ma sûreté. Elle m'excusera d'ailleurs, si dans les circonstances où je suis, je me réfère, quant à ce qui [regarde] le sujet de Sa lettre,[4] sur les sentiments que je Lui ai fait connaître à cet égard par mes précédentes, et que j'ajoute seulement que je ne compte pas trop sur l'exactitude de la France à payer à Votre Altesse les quatre mois d'arrérages qui Lui en sont dus,[5] et sur les subsides des autres mois qui restent, dont peut-être l'Angleterre L'en consolera par quelque indemnisation, vu le sacrifice qu'Elle lui en fera.

Je suis invariablement avec ces sentiments que vous me connaissez, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le bon frère et cousin

Federic.

Nach dem Concept.

7944. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Plotho berichtet, Regensburg 25. August, dass er an Stelle des vom Könige verworfenen siebenten Artikels des preussisch-mecklenburgischen Vergleichs[6] mit dem mecklenburgischen Comitialgesandten über folgenden geheimen Separatartikel übereingekommen sei: „Wie Se. Königl. Majestät von Preussen aus sehr erheblichen

[1] In der Vorlage verschrieben: dernière. — [2] Vergl. S. 268. — [3] In der Vorlage verschrieben: 26. — [4] Der Herzog erklärt in seinem Schreiben vom 28. August, dass er die Rathschläge des Königs in Betreff des mit Hannover abzuschliessenden Vertrages befolgen werde. Vergl. Nr. 7891. — [5] Vergl. Bd. XII, 293. — [6] Vergl. S. 196.

und wichtigsten, des Herzogs von Mecklenburg Durchlaucht aber ganz ohnschädlichsten Ursachen Bedenken finden müssen, den am 1. August bis zu aller- und höchster Ratification von beiden bevollmächtigten Ministris unterzeichneten[1] Vergleich wegen des darin enthaltenen 7. Punktes zu ratificiren; hingegen des Herzogs von Mecklenburg Durchlaucht diesen Punkt in dem Vergleich zu belassen bloss aus nöthigem Ménagement gegen Kaiserl. Majestät und das versammlete Reich erhebliche Ursach haben: so wollen des Herzogs von Mecklenburg Durchlaucht Sich dieses Punktes dergestalt begeben, dass Sie versprechen, noch zur Zeit und so lange Se. Königl. Majestät den unter dem 1. August getroffenen und von beiderseits Comitialgesandten sub spe rati unterzeichneten Vergleich seinem ganzen Inhalt nach halten und erfüllen würden, weder um kaiserliche Confirmation, noch die Reichsgarantie nachsuchen zu wollen, sondern Sich auf das hohe königliche Wort der genauen Erfüllung des ganzen Inhalts des Vergleichs zuversichtlichst alleinigst zu verlassen. Dessen zu wahrer Urkund ist dieser Separatarticul von beiderseits höchst- und hohen Contrahenten eigenhändig unterschrieben und besiegelt worden."

Plotho berichtet, dass der von den beiderseitigen Gesandten unterzeichnete Vergleich seitens des Herzogs von Mecklenburg bereits ratificirt worden sei, und dass der Baron von Teuffel den Separatartikel per Estafette nach Schwerin gesandt habe, „mit triftigsten Vorstellungen, dass solcher goutiret und von des Herzogs von Mecklenburg Durchlaucht vollzogen werde."

Quartier Seyda, 30. August 1756.

Das Ministerium muss alsofort nach Regensburg schreiben und den von Plotho wegen Meines Einmarsches in Sachsen und denen dazu von Mir gehabten gründlichen Ursachen wohl instruiren, damit er im Stande sei, darauf solidement zu antworten, weil nicht zu zweifeln ist, dass der dresdensche Hof das erste Geschrei daselbst machen werde. Es muss aber solches citissime geschehen.[2]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7945. AU PRINCE DE PRUSSE AU CAMP PRÈS DE MORKWITZ.[3]

[Quartier de Seyda,] 31 [août 1756].

Mon cher Frère. Je n'ai pu vous répondre hier, ayant trop à faire. Vous recevrez ici en même temps vos routes pour la marche et l'heure pour passer la rivière.[4] Je viens des pontons, et j'ai reçu la nouvelle que toutes les troupes saxonnes courent à Pirna. C'est ce que je prévoyais, et sur quoi a été arrangé tout ce projet; ainsi j'aurai dans huit jours le plaisir de vous féliciter que notre plus dangereux ennemi, par rapport à sa mauvaise volonté et la situation de ses États, est mis hors d'état de nous nuire et même qu'il nous paie des subsides. Adieu, mon cher frère, je vous embrasse de tout mon cœur.

Fr.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Vergl. S. 196. — [2] Demgemäss Ministerialrescript an Plotho, d. d. Berlin 31. August 1756. Gedruckt: Faber, Europäische Staatskanzlei, Bd. 110, S. 687. — [3] Sic in einem Schreiben des Prinzen vom 31. August; wohl Morxdorf oder Möllnitz. — [4] Unter demselben Datum erhält der Prinz die Ordre, am Morgen des folgenden Tages bei Elster die Elbe zu passiren. Vergl. auch Nr. 7946.

7946. AN DEN PRINZEN HEINRICH IN GENTHA.

Seyda, 31. August 1756.

Ihro Hoheit möchten morgen mit dem Regiment um 6 Uhr vor der Pontonbrücke anlangen und herübermarschiren.

Nach dem Concept. Friderich.

7947. AU PRINCE FERDINAND DE PRUSSE A WÖLMSDORF.

[Quartier de Seyda, août 1756.]

Vous passerez demain à midi par le pont, où vous recevrez des guides; vous n'avez demain qu'un petit demi-mille au delà du pont. Les chariots pour le régiment devaient être fournis gratis du pays, et vous deviez conserver pour neuf jours du pain, savoir six sur les chariots et trois que le soldat porte. Arnstedt ne peut pas vous donner une livre de pain; vous devez vous nourrir dans le pays et prendre de chaque village ou du pain ou de la farine qu'il faut faire cuire les jours de repos. C'est une grande faute que vous avez faite;[1] vous pourrez encore la réparer en nourrissant toujours les troupes aux dépens du pays qui doit leur fournir la nourriture gratis. Adieu, mon cher frère. Il faut que vous tâchiez de ramasser votre pain en prenant ou du pain ou de la farine, à mesure que vous aurez des quartiers.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig in dorso eines Schreibens des Prinzen vom 31. August.

7948. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.[2]

Quartier de Seyda, 31 août 1756.

Afin de vous mettre d'autant mieux au fait des raisons qui m'ont obligé de commencer d'abord ma campagne par entrer en Saxe avec mon armée pour prévenir la cour de Vienne dans ses entreprises contre moi, je vous dirai que j'avais de bons avis comme le projet de la cour de Vienne était de m'amuser par des attaques en Silésie, afin que j'y courusse avec le fort de mon armée, en attendant qu'un corps assez considérable de troupes en Bohême se joindrait avec celles de Saxe pour marcher tout droit vers ma capitale. Et, comme d'ailleurs je connaissais parfaitement les mauvais desseins de la cour de Dresde contre moi, qui n'épiait que la conjoncture favorable où elle saurait me donner le coup de grâce impunément, la prudence et mon devoir

[1] Prinz Ferdinand meldet, er werde bei dem Elbübergang die Brotwagen an den Oberstlieutenant von Arnstedt senden, um von ihm für sechs Tage Brot zu erhalten; seine beiden Regimenter seien augenblicklich für drei Tage mit Brot versorgt. — [2] Gleiche Weisung ergeht unter demselben Datum an den Geheimrath von der Hellen im Haag.

m'ont obligé indispensablement de prendre d'abord mes sûretés contre une cour ennemie, d'autant plus dangereuse, parceque, sous l'apparence trompeuse d'amitié, elle avait juré ma perte, et que, par conséquent, je devais, selon tous les règles de droit, avant toute autre chose mettre dans l'impuissance d'exécuter ses pernicieux desseins. Mais, pour vous convaincre d'autant plus que ce que je vous avance ici, ne sont pas des conjectures ou des soupçons à pure perte, je vous communique ci-clos un extrait des différentes dépêches que le comte de Brühl a faites de temps en temps aux ministres saxons aux cours étrangères,[1] et que je puis vous garantir d'autant plus authentique que je suis à même de le prouver par les dépêches *in extenso* dont cet extrait ne contient que le précis.

Vous ne manquerez pas d'en faire un bon usage partout où il conviendra, sans cependant en donner des copies à qui que ce soit, et ferez remarquer aux ministres anglais[2] qu'ayant des preuves si parlantes en mains de la mauvaise intention d'un ministre tout-puissant sur l'esprit de son maître, et [comme] d'ailleurs l'expérience du passé, quand la cour de Saxe joignit ses forces l'an 1744 à celles des Autrichiens en Bohême et invita, l'année suivante, les troupes de la Reine-Impératrice à traverser la Saxe, pour attaquer l'électorat de Brandebourg, me devait apprendre à quoi je devais m'attendre d'un si dangereux voisin, dès que je serais entièrement occupé d'autre part, j'espérais que tout le monde raisonnable conviendrait que, dans la situation présente où je me trouve, je n'aurais pu laisser derrière moi, sans m'exposer à des dangers éminents et au risque de ma perte totale, un ennemi qui m'aurait porté le coup fatal, quand je n'aurais pas été à même de l'en empêcher.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

7949. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Seyda, 31 août 1756.

Votre dépêche du 20 de ce mois m'est bien parvenue, et comme je viens de vous expédier deux exprès, l'un immédiatement après l'autre,[4] chargés de dépêches importantes de ma part, qui serviront à vous instruire d'une manière circonstanciée de l'état présent des affaires, il faudra que vous soyez fort vigilant, pour faire le meilleur usage que possible de tout ce que je vous en ai mandé; vous assurant d'ailleurs que je persiste encore toujours dans la même façon de penser

[1] Vergl. unter Nr. 7936 S. 307—309. — [2] An Hellen: „Aux principaux régents, à qui même vous saurez laisser lire l'extrait d'un bout à l'autre, qu'ayant des preuves etc.“ — [3] An Hellen folgt noch: „Au reste, mon intention est que vous devez pareillement communiquer, sur tout ce qui est dessus, avec le prince Louis de Brunswick.“ Vergl. S. 217. — [4] Nr. 7928. 7936.

pacifique que ci-devant, et que je ne m'en départirai pas, pourvu que l'Impératrice-Reine se déclare envers moi sur un pied juste et équitable, tel que je le désire, et dont je l'ai encore fait requérir en dernier lieu.

Federic.

Nach dem Concept.

7950. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN

Hauptquartier Seyda, 31. August 1756.

Des Königs Majestät haben mir befohlen, Ew. Excellenz zu melden, wie Dieselbe vor Dero Abreise von Potsdam vergessen hätten, Ew. Excellenz aufzutragen, Dero sämmtliche Minister im Reiche sowohl als insonderheit den zu Regensburg, sowie auch die andern auswärtigen Minister, sowohl von denen Umständen der von dem wiener Hofe dem von Klinggräffen ertheileten fièren und méprisanten Antwort, und aus was Ursachen Se. Königl. Majestät darauf die Resolution fassen müssen, das Praevenire zu gebrauchen, als auch von denen Motiven, warum Se. Königl. Majestät nach Sachsen marschiren müssen, wohl zu instruiren,[1] damit selbige im Stande wären, davon zu sprechen und auf alles zu antworten. Welches ich also Ew. Excellenz noch melden sollte, um Sich mit des Herrn Grafen von Podewils Excellenz darüber zu concertiren, alle Expeditiones deshalb aber, sonderlich nach Regensburg, sehr zu beschleunigen, alles nur gleich auf Specialbefehl abgehen zu lassen und die nach Regensburg par Estafette abzusenden.

Ich verrichte demnach das mir anbefohlene hiermit, und da ich nicht weiss, ob Ew. Excellenz die Abschrift von verschiedenen dahin gehörigen Pièces mit Sich nach Berlin genommen haben, so lege allenfalls die Klinggräffen'sche Dépêche mit der Abschrift der Antwort des wienerschen Hofes und der von Sr. Königl. Majestät dazu gefertigten Noten[2] hierbei; ferner eine Abschrift von der Dépêche, so an den Herrn von Klinggräffen wegen Forderung einer nochmaligen Declaration von dem wiener Hofe ergangen,[3] und von dem, so an den Herrn von Maltzahn geschrieben worden.[4] Ich habe die Ehre, Ew. Excellenz zugleich zu melden, wie des Königs Majestät bereits nebst beiden ersteren Pièces auch dem Herrn von Knyphausen ein Précis der Brühl'schen Correspondance aus dem bekannten Entwurf des sächsischen Manifestes communiciren lassen,[5] von welchem dann desgleichen an den Michell in London und den von Hellen im Haag[6] von hier aus

[1] Demgemäss Ministerialerlasse an Solms, Feriet, Plotho und die Residenten im Reiche, d. d. Berlin 31. August; Schreiben an den kölnischen Grosskanzler von Räsfeldt und den pfälzischen Conferenzminister von Wachtendonck, d. d. Berlin 31. August; Erlasse an Michell, Hellen, Benoît, d. d. Berlin 1. September, an Graf Cataneo in Venedig, d. d. Berlin 4. September; unter gleichem Datum deutsche Kanzleischreiben an die norddeutschen protestantischen Fürsten. — [2] Vergl. Nr. 7923. — [3] Vergl. Nr. 7914. — [4] Vergl. Nr. 7915. — [5] Vergl. Nr. 7936. — [6] Vergl. Nr. 7948.

gesandt werden soll. Ich werde alles mögliche thun, um Ew. Excellenz noch eine Abschrift von solchem Précis zu senden; sollte es aber wegen der kurzen Zeit heute nicht geschehen können, so wird solches morgen noch erfolgen. Ich werde gleichfalls Ew. Excellenz noch eine Copie von der von dem Herrn von Maltzahn gestern von Dresden aus erfolgeten Antwort zuzusenden die Ehre haben, welches aber wegen Kürze der Zeit ohnmöglich heute geschehen kann. Uebrigens soll auf expressen Befehl Sr. Königl. Majestät an Ew. Excellenz melden, wie Dieselbe ein Mémoire raisonné präpariren möchten über die jetzige Zeitumstände, und warum die Pforte Ursach habe, eine grosse Attention darauf zu haben und Mesures desfalls zu nehmen, damit, wenn des Königs Majestät in etlichen Tagen Ew. Excellenz jemanden adressiren sollte, welchem solches Mémoire raisonné mit zur Instruction dienen solle, derselbe sich daraus gleich informiren könne.[1]

Nach der Ausfertigung. Eichel.

7951. AN DEN GENERALLIEUTENANT PRINZ FERDINAND VON BRAUNSCHWEIG IN LEIPZIG.

Hauptquartier Seyda, 31. August 1756.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich lieber Vetter. Die von Ew. Liebden Mir in Dero gestrigen Schreiben gemeldete glückliche Expedition auf Leipzig habe Ich daraus mit Vergnügen ersehen und gebe Deroselben wegen der in Beschlag genommenen Steuer- und andern Gelder à 57,000 Thaler[2] in Antwort, wie Ew. Liebden solche nur mit einem kleinen Commando von 1 Officier und 30 Mann nach Torgau, auf Wagens geladen, schicken sollen, von wannen Ich solche mitnehmen werde. Ich sende auch Ew. Liebden die Parole hierbei, und zwar auf mehrere Tage, als Dieselbe solche gebrauchen werden. Was das dort gefundene Pulver, ingleichen die Carabiner- und Pistolensteine, ferner die 2 vierpfündige Falconets[3] angehet, da können Ew. Liebden alles solches dem Commando auf Torgau mitgeben, um es da abliefern zu lassen; die gefundene Flinten aber seind nur wegzuschmeissen, weil sie dort nichts nütze seind. Das dort gefundene Landmagazin und darin befindliche Vorräthe seind der Stadt, als ihnen zubehörig, zu lassen. Die zwei arretirte Officier auf der Pleissenburg können losgegeben werden, wann sie sich gehörig reversiret haben, niemalen gegen uns weiter dienen zu wollen. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Grossen Generalstabs zu Berlin.

---

[1] Vergl. Nr. 8043 S. 396. — [2] Alles in Allem waren 57,144 Thaler 9 Gr. erbeutet worden. — [3] In der Specification des Prinzen steht: „vier zweipfündige Canons auf Affüten und vier vierpfündige Canons auf Affüten mit niedrigen Rädern.“

7952. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A LEIPZIG.

Prinz Ferdinand berichtet, Leipzig 30. August, dass er den sächsischen General de Meagher[1] in Begleitung eines preussischen Officiers dem Könige zusende: „[Il a] voulu passer à la sourdine par cette ville sans s'annoncer . . . mais [il m'a] ensuite averti qu'il allait trouver Votre Majesté de la part du Roi son maître, muni d'une commission, et [il a] produit pour cela ses lettres de créance."

[août 1756.]

Vous avez très bien fait, mon cher Ferdinand, de m'envoyer le général saxon; vous pouvez juger par son envoi à Leipzig qu'on est très mal informé de mes desseins en Saxe. La confusion deviendra de jour en jour plus grande, lorsqu'ils verront de quoi il est question, et dans peu les Autrichiens, auront leur tour. Continuez toujours à suivre votre disposition, et soyez persuadé que tout ira bien. Adieu.

Federic.

Mandez la même chose au Duc.[2]

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Grossen Generalstabs zu Berlin. Eigenhändig in dorso des Berichts.

7953. AN DEN GENERALLIEUTENANT PRINZ MORITZ VON ANHANT-DESSAU IN WITTENBERG.

[September 1756.]

Es freuet mir, dass Sie in Ihres Bruders Gouvernement[3] Possession genommen haben, da Ihnen keiner aus Ihres hat depossediren können. Dem Major Proeck habe ich den Marsch von Ihrer Colonne dictiret; richten Sie Ihren Marsch nur so ein, dass Sie den 6. September in das Lager bei Nossen seind, so ist es genung, und können Sie nach Gutdünken einen Marsch kleiner oder stärker machen, so wie Sie es für gut finden, auch ein Regiment, das einen stärkeren Marsch gehabt hat, einen schwächeren geben. Was das Zeug ist, das Sie in Wittenberg gefunden haben, können Sie mit die ledigen Schiffe nach Magdeburg bestellen hinzuschicken, bis auf die metallene Dobelhaken noch, die gut in Wittenberg zu gebrauchen seind, und die der Lieutenant mit die 30 Mann von Wied dahin bringen kann. Adieu, mein lieber Prinz; Brühl ist schon sehr confuse und wird es bald mehr werden, und haben Sie Geduld, wann wir nach Böhmen kommen, so wird es denen Oesterreichern nicht besser gehen.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Zerbst. Eigenhändig in dorso eines Berichts vom 31. August.

[1] Vergl. S. 320. Prinz Ferdinand schreibt „de la Marr" statt „de Meagher". — [2] Herzog Karl von Braunschweig. — [3] Prinz Eugen von Dessau, chursächsischer Generallieutenant, Gouverneur von Wittenberg.

7954. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IN TREBBUS BEI KIRCHHAIN.[1]

Pretzsch, 1. September 1756.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich lieber Vetter. Ich habe Ew. Liebden Rapport vom 31. voriges bei Meiner Ankunft allhier vorgefunden und bin von dessen Einhalt und demjenigen, so Ew. Liebden Mir von Dero bisherigem Marsch anzeigen wollen, recht sehr zufrieden gewesen, ersuche übrigens aber Ew. Liebden, und zwar inständigst, dass, wann Dieselbe einige Nachricht von den Oesterreichern bekommen, Sie Mir solches alsofort zu wissen thun. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Die Sachsen fangen an solche Sprünge zu machen wie ein Hase, den man buksiret hat, wann es balde zu Ende gehet.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

7955. AU ROI DE POLOGNE A DRESDE.

Schreiben des Königs von Polen, Dresden 29. August: „Monsieur mon Frère. Le ministre de Votre Majesté à ma cour venant de faire la réquisition pour le passage de Ses troupes par mes Etats pour aller en Bohême,[2] je l'ai accordé, espérant que Votre Majesté fera observer une exacte discipline. Aussi envoié-je vers Votre Majesté mon lieutenant-général et commandant du corps des Suisses, sieur de Meagher,[3] pour mieux concerter tout ce qui est relatif à cette marche, et en régler l'exécution. Je n'ai, d'ailleurs, pu qu'être fort surpris de quelques déclarations inattendues et peu conformes au traité de paix et à l'amitié qui subsiste entre nous, que le baron de Maltzahn y a ajoutées au nom de Votre Majesté; mais j'espère qu'Elle voudra bien S'expliquer envers le susdit lieutenant-général, sieur de Meagher, d'une façon à me rassurer entièrement là-dessus. Je m'y attends en toute confiance et suis avec la plus parfaite estime et considération, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Auguste Roi.

Pretzsch, 1er septembre 1756.

Monsieur mon Frère. Les inclinations que j'avais pour la paix, sont si notoires que tout ce que je pourrais dire à Votre Majesté, ne les prouverait pas davantage que la convention de neutralité que j'ai signée avec le roi d'Angleterre.[4] Depuis ce temps, par différents revirements de système, la cour de Vienne a cru trouver le moment favorable pour mettre en exécution des desseins que depuis longtemps elle couvait contre moi. J'ai employé la voie de la négociation, la

[1] Praes. 2. September Elsterwerda Mittags 12 Uhr. — [2] Vergl. Nr. 7915. — [3] Vergl. Nr. 7952. — [4] Vergl. Bd. XII, 503.

croyant la plus convenable pour dissiper des soupçons réciproques, auxquels différentes démarches de la cour de Vienne avaient pu donner lieu. La première réponse[1] que j'ai reçue de la cour de Vienne, est si obscure et énigmatique qu'aucun prince qui veut pourvoir à sa sûreté, ne peut s'en contenter. La seconde[2] était conçue avec tant de hauteur et de mépris qu'elle devait offenser l'indépendance de tout prince qui a son honneur à cœur, et quoique je n'aie insisté que sur des assurances que j'exigeais de l'Impératrice-Reine, d'être sûr contre les[3] entreprises qu'elle pourrait faire contre moi cette année-ci et l'année qui vient, elle n'a pas daigné répondre à une demande si importante. Ce refus m'a obligé, malgré moi, de prendre le parti que j'ai cru le plus propre pour prévenir les desseins de mes ennemis; cependant, tant pour l'amour de la paix que par esprit d'humanité, j'ai encore ordonné à mon envoyé à Vienne de faire de nouvelles représentations à cette cour,[4] en lui faisant sentir que, sa dernière réponse étant non seulement conçue en termes très peu mesurés, mais encore remplie d'une mauvaise dialectique, qui ne répondait point à ce que je lui demandais, je me mettais en mouvement d'un côté, mais que, si encore l'Impératrice voulait me donner la sûreté que je lui demandais pour cette année et l'année qui vient, elle pouvait compter que je sacrifierais volontiers toutes les dépenses d'un commencement de guerre à la tranquillité publique, mais que, de plus, je consentirais incessamment à mettre les choses sur le pied de la paix.

Voici la véritable situation où je me trouve. Ce n'est ni la cupidité, ni l'ambition qui dirigent mes démarches, mais la protection que je dois à mes peuples, et la nécessité de prévenir des complots qui deviendraient plus dangereux de jour en jour, si l'épée ne tranchait ce nœud gordien, lorsqu'il en est temps encore. Voilà à peu près toutes les explications que je suis en état de donner à Votre Majesté. Je ménagerai Ses États, autant que ma situation présente le permettra. J'aurai pour Elle et pour Sa famille toute l'attention et la considération que je dois avoir pour un grand Prince que j'estime, et que je ne trouve à plaindre qu'en ce qu'il se livre trop aux conseils d'un homme[5] dont les mauvaises intentions me sont trop connues, et dont je pourrais prouver les noirs complots papier sur table.[6]

J'ai fait toute ma vie une profession de probité et d'honneur, et sur ce caractère qui m'est plus cher que le titre de roi, que je ne tiens que par le hasard de la naissance, j'assure Votre Majesté que, quand même dans quelques moments, surtout du commencement, les apparences me seront contraires, Elle verra, en cas qu'il soit impossible de parvenir à une réconciliation, que Ses intérêts me seront sacrés et qu'Elle trouvera dans mes procédés plus de ménagement pour Ses in-

[1] Vergl. Nr. 7795. — [2] Vergl. Nr. 7914. — [3] Eigenhändiges Concept: „toutes les entreprises". — [4] Vergl. Nr. 7914. — [5] Graf Brühl. — [6] Vergl. S. 307—309.

térêts et pour ceux de Sa famille que ne le Lui veulent insinuer des personnes qui sont trop au-dessous de moi pour que j'en daigne faire mention. Je suis avec la plus parfaite estime et considération, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic R.

Nach der Ausfertigung im Königl. Haupt-Staatsarchiv zu Dresden. Das Concept eigenhändig.

7956. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 30. August: „Le baron de Plotho vient de rapporter à Votre Majesté dans la dépêche ci-jointe[1] que, toutes ses remontrances n'ayant pu déterminer le ministre de Mecklembourg[2] à renoncer à l'article de l'accommodement[3] qui porte la confirmation de l'Empereur et la garantie de l'Empire, ses instructions étant trop précises là-dessus, il était à la fin convenu avec lui qu'il tâcherait de faire goûter au Duc son maître un article secret par lequel ce Prince promettrait de ne pas rechercher la confirmation de l'Empereur, ni la garantie de l'Empire, aussi longtemps que Votre Majesté observerait les articles de l'accommodement . . . Nous attendons donc les ordres de Votre Majesté si Elle agrée l'expédient proposé par le baron de Plotho, et si Elle veut lui faire envoyer pour cet effet la ratification de l'accommodement et de l'article secret tel qu'il se trouve ci-joint, accompagnée d'un présent pour le baron Teuffel, ou de quelle façon Elle veut qu'on lui réponde."

Pretzsch, 1. September 1756.

Gut; aber wenn der Herzog hören wird, dass Krieg ist, so wird er um so mehr nachgeben.[4]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7957. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 31. August, dass er, dem an den Grafen Finckenstein ergangenen Befehl des Königs gemäss, die am berliner Hofe accreditirten Gesandten, mit Ausnahme des Grafen Puebla, zu einer Conferenz eingeladen: „Je leur ai communiqué à chacun quelques exemplaires imprimés de [la] déclaration,[5] accompagnée des insinuations convenables de bouche de ma part, par une courte récapitulation de tout ce qui s'était passé depuis le commencement jusqu'à présent entre

[1] D. d. Regensburg 25. August. — [2] Baron Teuffel. — [3] Vergl. S. 314. — [4] Die preussischen Ratificationen des Hauptvertrages mit Mecklenburg und des Secretartikels gingen am 11. September von Berlin ab und werden in einem Bericht Plotho's vom 20. als empfangen bestätigt. — [5] Der vollständige Titel: „Déclaration du Roi sur les motifs qui obligent Sa Majesté d'entrer avec Son armée dans les états héréditaires du roi de Pologne, électeur de Saxe." Verfasser ist der Etatsminister Graf Finckenstein. Deutsch unter dem Titel: „Declaration derjenigen Gründe, welche Se. Königl. Majestät von Preussen bewegen, mit Dero Armée in Sr. Königl. Majestät von Polen und Churfürstlichen Durchlaucht zu Sachsen Erblande einzurücken." Berlin 1756. Deutsche Ausgabe gedruckt in Faber, Europ. Staatskanzlei, Bd. 110, S. 691.

Votre Majesté et la cour de Vienne . . . Ces ministres ne s'expliquèrent qu'en termes fort vagues et fort généraux, en louant cependant la modération de Votre Majesté et en me promettant d'envoyer à leurs cours et maîtres les exemplaires de la susdite déclaration et de leur rendre fidèlement compte de tout ce que je leur avais insinué de bouche à cette occasion."

Pretzsch, 1. September 1756.

Recht sehr gut. Die Aeusserungen derer Minister seind übrigens Discourse, welche sich bald ändern werden, sobald Ich einige Avantage über den Feind gehabt oder solchen geschlagen haben werde.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7958. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Pretzsch, 2. September 1756, Morgens um 4 Uhr.

Zufolge Sr. Königl. Majestät Befehl habe Ew. Excellenz von einem gestern allhier geschehenen Vorfall informiren sollen, um darüber mit dem englischen Minister Herrn Mitchell weiter sprechen und ihn von denen Umständen informiren zu können. Es ist nämlich gestern früh jemand en courrier nach der Gegend Wittenberg angekommen, der sich auf Befragen, wer er sei und wohin er wolle, vor einen sächsischen Officier und Major von der Garde angegeben, welcher von Lord Stormont zu Dresden mit Briefen an den Herrn Mitchell nach Berlin en courrier geschicket würde Da er weder Pass, noch sonsten etwas weiteres von gedachtem Lord, ausser ein Schreiben mit der Aufschrift „An M. Mitchell" aufzuweisen gehabt, so haben des Fürsten Moritz Durchlaucht Bedenken getragen, ihn vor Sich weiter gehen zu lassen und selbigen also an des Königs Majestät geschicket, wo er dann auf Befragen dabei geblieben, dass er ein Major von der sächsischen Garde sei, den aber der Lord Stormont mit Briefen an M. Mitchell en courrier nach Berlin sende; dabei er denn versichert, dass gedachter Lord unterwegens sei, zu des Königs Majestät zu kommen, so dass solcher ihm gleich folgen werde. Wie aber letzteres nicht geschehen, des Königs Majestät Sich auch nicht wohl einbilden können, dass in gegenwärtigen Umständen erwähnter Lord Stormont sich eines sächsischen Officiers bedienen wollen, um mit Briefen nach Berlin zu schicken und ohne ihn mit einem Pass zu versehen, so ist gedachter Officier bedeutet worden, sich so lange unterwegens zu arretiren, bis der von dem dresdenschen Hofe gestern früh nach dem vorigen Hauptquartier Seyda geschickte und des Königs Majestät hierher gefolgete Generallieutenant Meagher[1] ihn unterwegens rencontriren würde, mit welchem er dann hieher kommen könne. Es haben aber des Prinzen von Preussen Königl. Hoheit einige Stunden darauf an des Königs Majestät

[1] Vergl. Nr. 7952.

gemeldet, wie, als Dero Regiment auf dem Marsch nach hiesiger Gegend gewesen, solches unterwegens erwähnten sächsischen Officier in einem Feldgraben, wo er sich verborgen zu halten geschienen, gefunden, und da er auf Befragen dasjenige, wie oben erwähnet, geantwortet, so haben des Prinzen Hoheit ihm den an M. Mitchell überschriebenen Brief abnehmen lassen und solchen selbst nach Berlin an letzteren weiter geschicket, auch, wie ich glaube, ihm dabei geschrieben. Se. Königl. Majestät vermeinen daher, dass, da M. Mitchell solchen Brief bereits erhalten haben werde, er am besten im Stande sein würde, zu beurtheilen, ob es mit dem Briefe vom Lord Stormont seine Richtigkeit habe, oder aber ob die Adresse an M. Mitchell erwähntem sächsischen Officier nur zum Prätext dienen sollen, um ein und anderes wegen des Marsches derer königlichen Truppen zu epiiren. Ersteren Falls würden des Königs Majestät nicht wohl einsehen können, worum gedachter Minister sich zum Verschicken eines sächsischen Officiers bedienen und nicht vielmehr einen dero Domestiquen dazu gebrauchen wollen, der überall sonder den geringsten Anstand passiret worden wäre. Von der vorgegebenen Ueberkunft des Lord Stormont zu Sr. Königl. Majestät ist inzwischen nicht das geringste erfolget.

Worin eigentlich die Message vorerwähntes sächsischen Generallieutenants bestanden, solches werden Ew. Excellenz aus anliegender Abschrift des von ihm von des Königs von Polen Majestät mitgebrachten Schreiben zu ersehen belieben. Es ist demselben hier alle Distinction widerfahren, und nachdem des Königs Majestät ihn zweimal allhier gesprochen, ist er gestern Nachmittag, mit der hierbei gleichfalls abschriftlich [erfolgenden] Antwort,[1] zurück erlassen worden.

Sr. Königl. Majestät Intention ist inzwischen, dass Dero Antwort an des Königs von Polen Majestät sowohl an Dero Minister in Frankfurt, Engelland und Holland,[2] als auch an M. Mitchell in extenso von Ew. Excellenz sogleich communiciret werden solle, an welchen denn auch Se. Königl. Majestät einliegendes Schreiben adressiren und sehr recommandiren lassen, solches dem Herrn Mitchell sonder den geringsten Zeitverlust zuzusenden.[3]

Eichel.

Des Königs Majestät brechen sogleich von hier nach Torgau auf.

P. S. I.

Torgau, 2. September 1756.

Da ich vorstehendes nicht von Pretzsch abschicken können, sondern hieher nach Torgau folgen müssen, so nehme mir die Freiheit,

[1] Vergl. Nr. 7955. — [2] Demgemäss Minsterialerlasse, d. d. Berlin 4. September, nebst Abschriften der Königlichen Schreiben an die drei genannten preussischen Gesandten. Das Concept der Erlasse eigenhändig von Finckenstein. — [3] Nr. 7961.

Ew. Excellenz annoch zu melden, wie des Königs Majestät bei Dero Ankunft den Lord Stormont wirklich gefunden haben, und sich so viel bereits dargethan hat, wie vorerwähnter Courier, der nicht, wie er sich ausgegeben, ein Major von der Garde, sondern ein sächsischer Couriermajor ist, von ihm wirklich abgeschicket worden. Es seind des Königs Majestät daher befremdet, dass dieser Minister sich, in gegenwärtigen Umständen zumalen, lieber eines fremden, als seines eigenen Couriers bedienen wollen, werden aber übrigens denselben noch heute sprechen, und würde es Sr. Königl. Majestät gewiss leid thun, wenn derselbe sich etwa von dem dresdenschen Ministerio gebrauchen lassen wollen, gewisse Propositions zu thun, worauf des Königs Majestät mit ihm als einem dazu von seinem Hofe nicht accreditirten Minister [Sich] schwerlich einlassen könnten.

P. S. II.

Torgau, 2. September 1756.

Noch haben des Königs Majestät Ew. Excellenz zu melden befohlen, wie Dieselbe dem Herrn Mitchell die letztere Relation des Herrn von Knyphausen vom 23. August,[1] und zwar daraus, so viel selbige auf die englische Sachen Rapport hat, communiciren möchten. Hiernächst soll auf Sr. Königl. Majestät expressen Befehl Ew. Excellenz annoch melden, wie Dieselbe die sehr captieuse und voller Unwahrheiten befindliche Note, so der österreichische Minister im Haag eingereichet und der von Hellen eingesandt hat,[2] sowie auch dasjenige, welches der p. Ammon zu Cöln deshalb eingesandt, nicht unbeantwortet lassen, sondern die sämmtliche Minister an auswärtigen Höfen darüber von neuem durch ostensible Rescripte instruiren möchten, auf dass dergleichen, so grobe, als grundfalsche Insinuationes bei dem Publico nicht Platz greifen, vielmehr die Griffe des wienerschen Hofes, durch dergleichen freche Beschuldigungen das Publicum zu hintergehen und solches gegen des Königs Majestät zu revoltiren, blossgestellet werden möchten; welches Höchstdieselbe in gegenwärtiger Crise vor höchst nothwendig fänden und daher solches in Dero Ew. Excellenz hinterlassenen Instruction[3] besonders recommandiret hätten.[4]

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. unter Nr. 7968. — [2] Hellen übersendet, Haag 27. August, eine Abschrift einer am 24. August den Generalstaaten übergebenen Note des österreichischen Gesandten, Baron Reischach, enthaltend eine Entgegnung auf die von preussischer Seite abgegebene Erklärung, dass die preussischen Rüstungen nicht gegen Oesterreich gerichtet seien. — [3] Vergl. Nr. 7931. — [4] Demgemäss Circularerlass des Ministeriums an die preussischen Gesandten im Auslande und an die preussischen Residenten im Reiche.

7959. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 31. August; „Mon premier soin, après m'être rendu à Berlin,[1] a été d'aller à Monbijou et de m'acquitter en conséquence des ordres de Votre Majesté des compliments dont Elle m'avait chargé pour la Reine; et j'ai eu la satisfaction de la trouver aussi bien que je ne l'ai vue depuis longtemps, et ayant pris, qui plus est, son parti sur les affaires du temps avec une fermeté et un courage d'esprit singulier. J'ai cru ne rien faire qui ne fût dans l'ordre, en donnant à Votre Majesté ces nouvelles qui m'ont toujours paru Lui faire plaisir. Je n'aurais pas manqué, au reste, d'envoyer déjà à Votre Majesté les 100 exemplaires du manifeste contre la cour de Vienne,[2] mais comme Elle m'a fait l'honneur de me témoigner la veille de son départ qu'Elle aurait vu avec plaisir qu'on eût pu y insérer quelque chose de la dernière démarche qu'Elle vient de faire à la cour de Vienne, j'ai pris le parti de faire réimprimer la dernière feuille et de placer convenablement cet article essentiel, au moyen de quoi l'impression a encore été un peu retardée. Mais j'espère de pouvoir envoyer le tout après-demain, au plus tard, et comme l'intention de Votre Majesté n'était pourtant de publier cette pièce qu'après le retour du courrier de Vienne, je ne doute pas que cet envoi ne vienne encore à temps."

Torgau, 2. September 1756.

Ich danke sehr vor die Nachricht und werde nun bald das Manifest wegen der Oesterreicher nöthig haben.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7960. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Torgau, 2. September 1756.

Meinem letzteren, an Ew. Excellenz erlassenen unterthänigen Schreiben zufolge[3] lege dasjenige Précis hierbei, welches dem Herrn von Knyphausen, dem Michell in Engelland und dem von Hellen im Haag von Sr. Königl. Majestät bereits communiciret worden,[4] und dessentwegen schon letzthin die Ehre gehabt, Ew. Excellenz des Königs Majestät Intention zu melden.

Und da nur Höchstgedachte Se. Königl. Majestät mir noch heute exprès befohlen, Ew. Excellenz zu melden, dass bei jetzigen, höchst critiquen Umständen, und da nicht einen Augenblick daran zu zweifeln sei, dass der wienersche Hof alles thun werde, um seine prätendirte

[1] Nach der Rückkehr aus Potsdam. Vergl. S. 277 Anm. 3. — [2] „Exposé des motifs qui ont obligé Sa Majesté le roi de Prusse à prévenir les desseins de la cour de Vienne." Berlin 1756. Die französische und deutsche Ausgabe gedruckt bei Faber, Europ. Staatskanzlei, Bd. 111, S. 224. Es liegen vom Könige zwei Niederschriften vor: Eine erste ganz eigenhändige Redaction mit der Aufschrift: „Voici le véritable manifeste contre les Autrichiens"; und eine Abschrift der Kanzlei von dieser ersten Redaction, in welcher Abschrift der König eigenhändig eine grosse Zahl von Correcturen vorgenommen. Nach dieser zweiten Redaction ist der Druck erfolgt. — [3] Vergl. Nr. 7950. — [4] Vergl. Nr. 7936. 7948.

friedliebende Intentiones dem Publico anzupreisen, hergegen des Königs Majestät als einen unruhigen Agresseur auszuschreien, mithin mit gedachtem Hofe nunmehro darunter nichts weiter zu menagiren, vielmehr derselbe dem Publico ganz bloss vorzustellen wäre, so möchten Ew. Excellenz Sich von dem Herrn Geheimen Rath von Hertzberg dasjenige Paquet Acten geben lassen, welches ich den Tag nach meiner Abreise von Potsdam mit Sr. Königl. Majestät Petschaft versiegelt unter der Rubrique „Dépêches oder Correspondance mit dem von Maltzahn zu Dresden pro Julio und Augusto c. a." zum Cabinetsarchiv abgeben lassen, solches erbrechen und aus einer darin befindlichen Dépêche, betreffend ein Entretien, so der sächsische Minister Graf von Flemming[1] mit dem Grafen von Kaunitz über die von dem von Klinggräffen zuerst geforderte Declaration und die von dem wiener Hofe darauf gegebene Antwort gehabt,[2] Selbst ein accurates Précis anfertigen und demnächst besorgen, dass solches sowohl dem englischen Minister Mitchell,[3] als auch dem von Knyphausen, dem von der Hellen, dem Michell[4] und wo es etwa sonsten mehr erfordert werde, communiciret würde, damit die ganze Welt sehe, wie arglistig bei der ersteren Antwort des wienerschen Hofes gegen Se. Königl. Majestät verfahren worden, und was vor Absichten man darunter geheget habe. Nur möchten Ew. Excellenz bei Anfertigung des Précis, Note oder Promemoria zu beobachten belieben, dass der Canal, woher des Königs Majestät diese importante und sichere Nachrichten gehabt, nicht trahiret würde, sonsten aber die ipsissima verba des Grafen von Kaunitz und alle dessen grobe Ausdrücke beibehalten und darunter nichts ändern. Die Acten selbst möchten Ew. Excellenz sodann, ohne solche jemandem weiter im geringsten zu communiciren, versiegeln und den p. von Hertzberg dergestalt wieder zum Cabinetsarchive reponiren lassen.

Ausserdem aber würden Ew. Excellenz in erwähnten Depeschen noch einige finden, nach welchen der von Flemming dem Grafen Brühl die Frage aufgeworfen und instruiret zu sein verlanget,[5] ob es in gewisser Consideration vor Sachsen besser sei, dass Preussen Schlesien behielte oder dass solches wieder an Oesterreich käme, und welchergestalt sich der Graf Brühl darauf ausgedrücket habe;[6] aus welcher Dépêche also Ew. Excellenz gleichfalls das nöthige extrahiren, davon ein Précis fertigen und, dass solches ebenmässig behöriger Orten communiciret werde, besorgen möchten. Welches alles auf Sr. Königl. Majestät expressen Befehl Ew. Excellenz melden sollen.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

---

[1] Bericht Flemming's an Brühl, d. d. Wien 28. Juli. — [2] Vergl. Nr. 7849 S. 214 und Nr. 7848. — [3] Nr. 7983. — [4] Demgemäss eigenhändiges P. S. Finckenstein's zu den Ministerialerlassen an die drei genannten preussischen Gesandten, d. d. Berlin 7. September. — [5] Vergl. S. 347 Anm. 2. — [6] Vergl. S. 347 Anm. 3.

7961. AU MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE MITCHELL A BERLIN.

Mitchell meldet dem Könige, Berlin 30. August, auf Grund eines Erlasses seiner Regierung vom 20. August: „Le Roi, souhaitant toujours qu'il eût été possible pour Votre Majesté de différer encore le commencement de Ses opérations, a pourtant ordonné à son ambassadeur à la cour de Russie, par manière de précaution, de déclarer qu'en cas que Votre Majesté, pour Sa sûreté et pour prévenir les mauvais desseins de Ses ennemis, Se trouvât obligée de commencer les hostilités, Elle ne pourrait pas être considérée comme l'agresseur, et, par conséquent, que l'Impératrice-Reine n'est pas en droit de réclamer les secours stipulés par les traités. Il est en outre ordonné audit ambassadeur d'expliquer aux ministres russiens les transactions de l'année dernière entre l'Angleterre et la cour de Vienne,[1] par lesquelles il paraîtra que la cour de Vienne n'a rien eu tant à cœur que de trouver l'occasion d'attaquer les possessions de Votre Majesté, et que le refus que le Roi mon maître fit d'entrer dans leur système injuste, et qui choquait sa bonne foi, est la raison pourquoi la cour de Vienne n'a pas voulu fournir à Sa Majesté les secours stipulés par les traités . . . P. S. Williams marque dans une de ses lettres quelques brouilleries arrivées entre le Grand-Chancelier et le comte d'Esterhazy, qui est devenu l'ami intime de Douglas."

Torgau, 2 septembre 1756.

Monsieur. Je suis bien sensible à la nouvelle marque que vous m'avez donnée par la lettre que vous avez pris la peine de me faire[2] du 30 d'août. Les nouvelles qu'elle comprend, ont été très satisfaisantes pour moi, et la déclaration que le chevalier Williams va faire à la cour de Pétersbourg, dont j'ai toute l'obligation possible à Sa Majesté Britannique, ne laissera que de faire un très bon effet. J'ose vous prier encore de vouloir bien marquer audit sieur Williams que, s'il pouvait ramener à moi le grand-chancelier comte de Bestushew, en sorte qu'il n'eût plus d'aigreur contre moi et qu'il fût plutôt de mes amis, moyennant l'offre d'une somme de 100,000 écus, je lui en laissais la disposition libre, et que je ne lui donnerai jamais le démenti là-dessus, si, moyennant cette somme, les affaires peuvent être remises sur un bon pied.

Je vous communique, au reste, ce que les dernières lettres de France m'ont appris, afin de vous prouver que je n'oublie rien de ce qui peut regarder les intérêts de votre cour. Et, sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Quant[3] à ce qui regarde les intelligences secrètes que le maréchal de Belle-Isle peut avoir en Angleterre,[4] il est certain qu'il a depuis longtemps différents correspondants dans ce pays qui l'informent très exactement de tout ce qu'ils croient intéresser sa curiosité. Je n'en ai jusqu'à présent pas pu apprendre les noms; mais je ne négligerai rien pour les découvrir, et si je parviens à en avoir connaissance, j'aurai soin d'en rendre aussitôt compte à Votre Majesté. Je me flatte aussi de pouvoir Lui apprendre incessamment plusieurs nouveaux détails sur le plan formé par ce

[1] Vergl. Bd. XI, 482. — [2] So der Text des Conceptes, in der Ausfertigung nur „que vous m'avez faite du 30 d'août". — [3] Auszug aus dem Immediatbericht Knyphausen's, d. d. Paris 23. August. Vergl. Nr. 7968. — [4] Vergl. S. 192.

maréchal pour l'attaque des îles britanniques, auquel il me revient qu'il a fait différents changements, et dont il ne cesse de s'occuper, quoique l'exécution en paraisse être renvoyée à l'année prochaine. Il me revient, au reste, de fort bon lieu que le ministère de France est extrêmement inquiet de la dernière démarche que Votre Majesté a fait faire à Vienne par le sieur de Klinggræffen,[1] et qu'on commence à soupçonner que la cour de Vienne pourrait bien avoir pris des engagements secrets avec la Russie et les avoir cachés à la France.

Nach der Ausfertigung im British Museum zu London.

7962. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Quartier de Torgau, 2 septembre 1756.

J'ai bien reçu vos deux rapports par les deux exprès que vous en aviez chargés. Les négociations que la cour de Dresde a voulu entamer jusqu'ici, seront à pure perte, n'étant point intentionné de m'en laisser duper à l'avenir.

Les choses principales sur lesquelles il faut que vous dirigiez actuellement votre attention, sont de tâcher

1° D'apprendre solidement, en employant à cette fin le major Henning, savoir si les Autrichiens ont assis le camp de leurs troupes à Kolin et de quel côté.

2° Quels arrangements les Saxons continuent à prendre à Pirna.

Le ministre d'Angleterre, lord Stormont,[2] est arrivé ici, je lui parlerai et saurai de lui ce qu'il nous porte.

Federic.

Nach dem Concept.

7963. AN DEN GENERALLIEUTENANT PRINZ FERDINAND VON BRAUNSCHWEIG IN PENIG.

Torgau, 2. September 1756.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich lieber Vetter. Ew. Liebden vier an Mich erlassene Schreiben vom 31. voriges und 1. dieses sind Mir von dem damit abgefertigten Feldjäger richtig überbracht worden, und ertheile Ich Deroselben hierdurch in Antwort, dass, was Dero Veranlassung wegen des gefangen genommenen sächsischen Generallieutenant Prinz von Sachsen-Gotha anbetrifft, Ich alles dasjenige, was Dieselbe desfalls disponiret haben, sehr approbire und den von gedachtem Prinzen ausgestelleten Revers vorerst hier asserviren lassen werde.

Ich approbire gleichfalls, dass Ew. Liebden der Kaufmannschaft zu Leipzig untersaget haben, fernerhin nichts nach Dresden zu bezahlen, und ist übrigens Meine Intention, dass Ew. Liebden entweder selbst schriftlich oder aber durch die mitgenommenen Geisseln des Leipziger Magistrats nach Leipzig gehöriger Orten bekannt machen,

[1] Vergl. Nr. 7795. — [2] Vergl. S. 325.

dass dasige Kassen alle Gelder, so sie sonst nach Dresden auszahlen müssen, von nun an hieher nach Torgau zum Feldkriegescommissariat[1] adressiren und bezahlen müssen.

Angehend die österreichische Remonte, so etwa die sächsische Lande oder die Nachbarschaft passiren müsste, da haben Ew. Liebden, wann solche Remonte die sächsische, auch gothaische und casselsche Lande passiren sollte, etwa eine Escadron dahin zu detachiren, um solche zu enleviren; nur allein ist Meine Intention, dass, wann die Remonte bereits in den baireuthischen Landen wäre, solches in diesen Landen nicht geschehen soll, als wozu Ich Meine bewegende Ursachen habe. Was die übrigen kleinen Sachen wegen der Avancements und sonsten anbetrifft, da haben Ew. Liebden solchen Anstand zu gönnen, bis Dieselbe zu Mir bei der Armée gestossen sein werden. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Si vous pouvez me faire avoir des nouvelles des Autrichiens, ne négligez rien pour le faire.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Grossen Generalstabs zu Berlin. Der Zusatz eigenhändig.

7964. AN DEN GENERALLIEUTENANT PRINZ FERDINAND VON BRAUNSCHWEIG IN CHEMNITZ.

Torgau, 3. September 1756.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich lieber Vetter. Ew. Liebden haben Dero Marsch von Chemnitz so einzurichten, dass Dieselbe den 5. dieses bei Freiberg stehen, woselbst Sie ein Lager aufschlagen müssen, und zwar die Infanterie in das erste Treffen und die Cavallerie in das zweite. Ich werde den 6. dieses in das Lager hinter der grossen Triebsche einrücken, welches näher an Dresden lieget, wie nach Dieselbe, woselbst Ew. Liebden Mir den 6. dieses einen Officier hinzuschicken haben, um Meine weitere Ordre zu erwarten. Mein rechter Flügel wird ohngefähr gegen Tanneberg oder Roth-Schömberg und Mein linker Flügel nach Moltzig[2] zu stehen kommen, welches auf eine Meile näher nach Meissen und Dresden zu ist, als Nossen. Wenn Ew. Liebden Mir einen Officier zusenden werden, so will Ich demselben ohngefähr den Weg marquiren, den er zu halten hat; er muss nämlich bei der Sandmühle über die Mulde gehen, von dar den Weg auf Krum-Hennersdorf, Dittmannsdorf, Neukirchen, von dar auf Tanneberg, wo der Officier, welchen Ew. Liebden schicken, in Mein Lager hereinkommet. Ich werde den 7. Ruhetag machen, Ew. Liebden aber müssen selbigen Tages noch weiter vorrücken. Den Marsch aber, den Dieselbe alsdenn zu thun haben, werde Ich Deroselben schicken,

[1] Vergl. Nr. 7932. — [2] Sic; wohl Manzig.

wenn Ich im Lager sein werde. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Grossen Generalstabs zu Berlin.

7965. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IN ELSTERWERDA.

Torgau, 3. [September 1756].

Ich überschicke Ihnen die Parole bis auf den 6. Lestwitz ist den 2. in Bautzen gewesen, heute muss er in Bischofswerda eintreffen. Ich bitte Ihnen, schicken Sie ihm einen Jäger, damit er mir sofort die Nachrichten, so er von denen Oesterreichern hat, zuschicket: denn ich kann nicht anders als durch ihm und über Zittau erfahren, was der Browne macht. Meyerinck muss heute Ruhtag in Hoyerswerda haben; wo Sie einen Jäger dahin schicken und ihm von Ihrem Marsch avertiren, so ist Ihre ganze Colonne in Ordnung. Morgen marschire ich nach Strehlen, übermorgen nach Lommatzsch, und weilen die Meissner Brücke nicht besetzet ist, so können Sie sowohl als Lestwitz mir den Rapport über Meissen schicken, welches näher ist.

Adieu, mein lieber Prinz, in vier oder fünf Tagen wird die rechte Klapperjagd angehen.

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

7966. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A NEISSE.

Torgau, 3 septembre 1756.

Mon cher Maréchal. Les lettres que vous m'avez faites du 28 et du 29 d'août, [me sont bien rendues], et je vous sais gré des nouvelles que vous avez voulu me communiquer; je suis d'ailleurs persuadé que vous n'oublierez rien de ce qu'il faut, pour tenir tout en ordre conformément à vos instructions et à ma lettre que je vous ai faite le 26 du mois passé.[1]

La chose la plus principale que vous observerez, pour ne point être exposé à des inconvénients, ce sera de tenir assemblées les troupes qui sont à vos ordres, puisque votre corps d'armée est faible relativement aux forces de l'ennemi qui est encore au voisinage, mais dont j'espère de vous débarrasser bientôt, au moins d'une bonne partie, vu que, faisant ici un jour de repos pour arranger les affaires des magasins, je marcherai demain, de sorte qu'après trois marches je me camperai auprès de Nossen avec mon armée et espère d'entrer le 11 en Bohême.

[1] Nr. 7921.

Pour des nouvelles de l'armée autrichienne, nous n'en avons point ici sur lesquelles l'on saurait faire fond; il y a un bruit que le général Browne ira camper auprès de Leitmeritz, mais je n'en crois rien encore. Comme vous êtes à portée d'en savoir autant que nous, je serais bien aise que vous communiquiez les nouvelles que vous aurez à ce sujet. J'attends avec impatience le retour du courrier que j'ai dépêché en dernier lieu à Klinggræffen.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

7967. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

Torgau, 3. September 1756.

Ich habe Euren an Mich unter dem 29. vorigen Monates erstatteten Bericht allhier wohl erhalten und bin [mit] allen Euren darin gemeldeten Dispositionen, um Euch von verschiedenen Sachen wohl au fait zu setzen, zufrieden gewesen, da Ich persuadiret bin, dass solche von Success sein werden. Ich habe auch unter dem heutigen Dato die Ordre an den Generallieutenant Prinz von Darmstadt gestellet, dass derselbe Euch alle Kanoniers nebst dazu gehörigen Officiers, so zu denen in Preussen stehenden Regimentern gehören, sofort zusenden, auch solchen diejenigen Gelder, so das Württemberg'sche Regiment zuerst mitgenommen,[2] mitgeben, auch zu mehrerer Sicherheit dabei eine Escadron Husaren vom Seydlitz'schen Regiment zur Escorte bis Marienwerder geben soll, welche aber von dar wieder zurückgehet. Es bleiben also noch diejenigen Kanoniers in Pommern, so zu denen Feldstücken der dahin marschirten Regimenter gehören.

Im übrigen halt Ich es vor ohnmöglich zu sein, und confirmiren es alle Meine Nachrichten, dass die Russen in diesem Jahre noch etwas anfangen und unternehmen sollten.

Friderich.

Nach dem Concept.

7968. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Paris 23. August:[3] „Les différends du Roi avec le Parlement dont il sera fait mention à la fin de cette dépêche, ont été cause que le départ du maréchal de Belle-Isle, qui devait avoir lieu au retour de la cour de Compiègne, ainsi que j'ai eu l'honneur de le mander, a été différé, sans que le

Torgau, 3 septembre 1756.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite le 23 d'août, et me réfère à celles que je vous ai faites antérieurement, dont vous exécuterez fidèlement tout ce qu'elles comprennent;[4] car c'est dans ces mo-

[1] Vergl. Nr. 7914. — [2] Vergl. S. 5. — [3] Vergl. für diesen Bericht auch den am 2. September Mitchell übersandten Auszug Nr. 7961. — [4] Vergl. Nr. 7928. 7936.

jour en soit fixé jusqu'à présent; mais je ne dois point laisser ignorer à Votre Majesté qu'on s'est aperçu en même temps que ce maréchal, ainsi que les autres ministres ses confrères, ont eu sur la fin du voyage de Compiègne de fréquentes conférences avec différents Écossais, attachés à la maison de Stuart et établis dans ce pays-ci. L'on commence donc à présumer que le maréchal de Belle-Isle pourrait bien avoir changé de batteries à l'égard du premier projet qu'il a formé pour l'attaque des îles britanniques,[1] et que son dessein pourrait bien être maintenant de se servir du parti jacobite pour l'exécution de l'entreprise qu'il médite[2] . . . Il y a toute apparence que l'opération dont je viens de faire mention, n'aura pas lieu cette année . . . Le bruit qui s'était répandu touchant l'assemblée d'un camp sur les rives de la Meuse, n'est non seulement entièrement tombé, mais il est certain aussi qu'on n'a fait nulles entreprises de vivres, ni dans le pays de Liège, ni dans l'Électorat palatin, et que le voyage du prince de Conty à Compiègne a été uniquement relatif aux tracasseries du Parlement qui, sans qu'elles eussent pu influer sur les affaires du dehors, se trouvent dans ce moment dans une crise assez forte. Il paraît donc résulter de la combinaison de ces différentes notions que la France se bornera cette année-ci à l'envoi de troupes qu'elle médite de faire dans l'île de Corse, et qu'aux évènements près que cette entreprise pourra occasionner, elle ne formera nulle opération en Europe pendant le cours de la campagne présente."

ments très critiques où il faut que vous mettiez au jour tout ce que votre habileté, adresse et savoir-faire peuvent, pour me servir fidèlement et avec succès, et que vous n'oublierez rien pour calmer la première vivacité de la cour et du ministère de France, quand ils seront informés des démarches que je suis obligé de faire contre mes ennemis qui brassaient ma perte totale.

Je suis encore à attendre la dernière déclaration de la Reine-Impératrice,[3] que j'ai faite encore l'arbitre de la paix et de la guerre, comme vous en êtes déjà instruit, et pourvu qu'elle me donne ces assurances sans équivoque et en termes clairs que je lui ai fait demander, je m'arrêterais d'abord sur toutes les entreprises que j'ai été forcé de faire, et le roi de Pologne sera délivré de tout embarras où il est entraîné par les mauvais desseins des Autrichiens et les détestables procédés du comte de Brühl contre moi.

Ce que les ministres de France soupçonnent des engagements secrets de la cour de Vienne avec la Russie qu'elle a cachés à la France,[4] n'est que trop fondé, et vous pouvez compter et donner les plus fortes assurances aux ministres que j'ai des preuves très authentiques en mains par où convaincre tout le monde de la véracité des susdits engagements, qui ont été tous pris à l'insu de la France.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Vergl. S. 212. — [2] Vergl. S. 192. — [3] Vergl. Nr. 7914. — [4] Vergl. S. 329.

7969. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Torgau, 3 septembre 1756.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait le 27 d'août.[1] Comme mes dépêches antérieures ont tout épuisé ce que j'avais à vous donner d'instructions dans la conjoncture présente,[2] vous ne manquerez pas de vous y conformer exactement et de m'éprouver présentement toute l'adresse et savoir-faire dont vous êtes capable pour remplir mes intentions. J'espère, au reste, que vous aurez fait toute la diligence possible pour faire parvenir au plus tôt au sieur Michell à Londres la dépêche que je vous ai adressée pour lui.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

7970. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Solms berichtet, Stockholm 20. August: „J'espère qu'à cette heure, il n'y a plus rien à craindre qu'on prenne un parti violent contre la Reine, ni aussi que Sa Majesté entreprenne quelque chose dans le moment présent. Dans la situation où les affaires sont actuellement, personne n'y voudra entrer, ni le pourra, parceque le parti de la cour est à regarder comme entièrement écrasé. Mais, selon toutes les apparences, cette tranquillité ne durera pas longtemps; les divisions qui se manifestent en toutes les occasions, vont bientôt causer de nouveaux troubles dans le royaume. Ils donneront peut-être de nouvelles espérances à la Reine et lui feront hasarder une nouvelle entreprise."

Torgau, 3 septembre 1756.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite du 20 d'août, par laquelle j'ai vu avec satisfaction que les choses ont pris une telle tournure en Suède que vous avez lieu d'espérer qu'il n'y aura plus à craindre [pour la Reine]. Quant aux appréhensions que vous avez qu'elle saurait de nouveau hasarder, à l'occasion des présentes divisions qui déchirent la Suède, quelque nouvelle entreprise, toute hasardeuse qu'elle fût, je vous dirai qu'il ne faut pas que vous vous lassiez à lui inspirer des sentiments de modération, à quel sujet vous lui direz expressément de ma part que, malgré que, vu ma situation présente, je ne saurais rien faire pour elle, je ne laissais pas de travailler pour elle, et que je n'étais pas sans espérance de prendre des arrangements avec l'Angleterre et la Russie, pour que le Roi ne soit pas opprimé par le Sénat,[4] mais que tout au contraire l'autorité royale soit augmentée; mais que, pour y réussir, il était d'une nécessité indispensable que la Reine restât tranquille et qu'elle ne remuât pas le moindrement, sans quoi tout serait gâté, et toutes mes espérances pour lui aider seraient ruinées sans retour. Qu'ainsi je priais ma sœur au nom de Ciel de se tranquilliser et de ne se mêler présentement

[1] Vergl. über den Inhalt des Berichtes S. 325 Anm. 2. — [2] Vergl. Nr. 7929 S. 295. — [3] Es handelt sich um den Immediaterlass vom 27. August Nr. 7927. — [4] Vergl. Bd. XII, 330.

d'aucune affaire qui lui saurait porter préjudice. Qu'elle se souviendrait que je lui avais prédit[1] que, pourvu qu'elle se tiendrait tranquille et ne se mêlerait pas de faire des partis, il arriverait de soi-même des divisions entre ceux qui avaient pris le dessein de ruiner l'autorité royale, que c'était à présent le moment où ce que je lui avais prédit, commençait à se vérifier, que tout irait bien, à moins qu'elle restât tranquille et ne se mêlât de rien, que j'espérais alors tout des arrangements que j'avais pris, dont je ne saurais pas présentement marquer le détail, jusqu'à ce que les choses seraient plus arrangées, mais que ce serait une condition, pour ainsi dire, *sine qua non* qu'elle ne remuât rien de sa part.

Federic.

Nach dem Concept.

7971. AU SECRÉTAIRE BENOÎT A VARSOVIE.

Torgau, 3 septembre 1756.

J'ai reçu votre rapport du 25 d'août. Vous marquerez d'abord au Grand-Général de la Couronne que, par un motif d'attention que j'avais à me prêter à tout ce qui lui [peut] faire plaisir, j'avais d'abord donné des ordres positifs à ce que les gens de l'évêque de Cracovie qui avaient été arrêtés à l'occasion des différends entre celui-ci et le comte Henckel,[2] fussent relâchés, et que j'avais d'ailleurs fait mes ordres à mes ministres,[3] pour que ces différends fussent examinés et conciliés avec la justice la plus impartiale. Je ferai encore moi-même ma réponse au susdit Grand-Général, que les occupations présentes ne m'ont pas permis de faire d'abord.[4] En attendant, vous n'oublierez rien de tout ce qui [peut] contribuer à faire conserver à ce grand homme les sentiments qu'il marque à mon égard, que je regarde toujours comme le vrai soutien de la liberté de la République.

Vous ferez d'ailleurs quelque compliment au général Mokranowski sur la justice que ses compatriotes ont faite à ses talents et à sa dextérité qu'ils doivent respecter en lui.[5]

Federic.

Nach dem Concept.

7972. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Torgau, 3 septembre 1756.

Monsieur mon Frère et Cousin. La lettre que vous m'avez faite du 28 du mois dernier, m'est ici heureusement parvenue. Votre Altesse

[1] Vergl. Bd. XII, 364. — [2] Vergl. S. 159. — [3] Erlasse an Schlabrendorff und an Podewils-Finckenstein, d. d. Torgau 3. September. — [4] Die Absicht des Königs scheint nicht ausgeführt worden zu sein. Wenigstens liegt kein einziges Schreiben an Branicki vor. — [5] Der General Mokranowski war zum Reichstagsnuntius erwählt worden.

voudra permettre, en faveur de mes occupations présentes qui m'accablent presque, que je me remette sur mes dernières lettres, par lesquelles je Lui ai exposé mes sentiments sur ce qui regarde Son traité à faire avec l'Hanovre,[1] auxquels je ne saurais présentement rien ajouter, sinon que je me flatte toujours que l'Angleterre voudra indemniser Votre Altesse de ce qu'Elle saurait perdre avec la France,[2] en prenant de nouvelles liaisons avec la première. Votre Altesse sera, au surplus, assurée de la vivacité des sentiments d'estime, d'amitié et de considération, avec lesquels je suis invariablement, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Altesse le très bon frère et cousin

Nach dem Concept. Federic.

7973. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Torgau, 3. September 1756.

Ew. Excellenz übersende gehorsamst hierbei die Antwort von Sr. Königl. Majestät auf die beiden Schreiben von des regierenden Herzog von Württemberg Durchlaucht, so der Herr Hochstetter Ew. Excellenz ohnlängst abgeliefert und von Deroselben an mich adressiret worden.[3] Da ich glaube, dass des Herrn Herzogs Durchlaucht von der Antwort auf beide Schreiben, so in eines zusammengefasset, zufrieden sein werde, so stelle Ew. Excellenz ganz gehorsamst anheim, ob Dieselbe dem Herrn Hochstetter solches zur weiteren Besorgung zusenden lassen wollen, inzwischen ich das Original des einen Schreibens[4] wegen seines interessanten Einhaltes beikommendem Paquete mit beigefüget habe, um solches allenfalls asserviren zu lassen.

Das in erwähntem Paquete eingelegte Schreiben von dem Herzog von Braunschweig ist mit einem andern eigenhändigen Schreiben von demselben so offen, wie es ist, hier angekommen. Der Herzog führet in dem beigefügten Postscripto die Ursache davon an;[5] des Königs Majestät haben ihm aber vor sich nichts weiter geantwortet,[6] als dass wegen Dero jetzigen vielen Occupationen Sie Sich lediglich auf Dero vorige Schreiben beziehen müssten. Von Ew. Excellenz Gutfinden wird es also dependiren, ob und was dem Herzog sonsten auf das eingelegte Schreiben zu antworten sein dörfte.

Wegen der von dem Benoît eingelegten Sachen beziehe mich auf die solchen beigefügte königliche Ordre;[7] Höchstderoselben Intention ist sonsten, dass dem Kronfeldherrn auf das allerpolieste und mit vielen obligeanten Ausdrücken über dessen Personnel geantwortet werden solle,

[1] Vergl. S. 269. — [2] Vergl. S. 313. — [3] Vergl. Nr. 7974. — [4] Schreiben des Herzogs, Ludwigsburg 19. August. Ueber den Inhalt vergl. S. 339 Anm. 1. — [5] Diese „offene" Antwort des Herzogs auf die hannoverschen Propositionen sollte nach Meinung des Herzogs vom Könige dem Ministerium in Hannover übersandt werden. — [6] Vergl. Nr. 7972. — [7] Vergl. Nr. 7971.

um ihn in den guten Sentiments gegen Se. Königl. Majestät zu erhalten, so der Benoît von ihm praeconisiret.[1]

Wider alles Vermuthen ist der englische Minister Stormont[2] noch wirklich gestern allhier angekommen. Da des Königs Majestät selbigen heute Vormittag sprechen werden, so bin noch nicht im Stande, so wenig von dessen Mitbringen, als von der erhaltenen Antwort etwas zu melden.

Des Königs Majestät seind sonsten gestern Mittages nach einem ziemlich beschwerlichen Marsch mit einigen Regimentern hier angekommen und haben heute allhier Ruhetag gemachet, brechen aber morgen mit dem frühesten weiter vorwärts von hier auf.

Welchergestalt der dresdensche Hof den Einmarsch der königlichen Truppen aufgenommen und angesehen hat, solches werden Ew. Excellenz aus denen verschiedenen Depeschen, so der Herr von Maltzahn deshalb eingesandt hat, zu ersehen geruhen; des Königs Majestät aber haben bisher noch nicht vor gut gefunden, demselben über solches Sujet etwas zu antworten. Die Consternation deshalb soll inzwischen bei dem dresdenschen Hofe gross, demohnerachtet aber des Königs von Polen Majestät entschlossen sein, die hiesigen Lande nicht quittiren, sondern bei Dero Truppen allenfalls bleiben zu wollen.

Es wäre wohl sehr zu wünschen, als es gar nicht zu hoffen stehet, dass die Kaiserin-Königin noch auf die letztere, von dem Herrn von Klinggräffen zu thuende und vermuthlich nun schon geschehene Declaration[3] annoch einen billigen Entschluss fassete und diejenige Antwort von sich stellete, so des Königs Majestät nochmals von ihr fordern, indem Höchstdieselbe noch in dem festen Entschlusse sein und letzthin, so zu sagen, fast publiquement declariret haben, dass, wenn solches annoch geschehen und die Kaiserin die verlangte Erklärung thun sollte, so dass des Königs Majestät die desiderirte Sicherheit dabei fänden, Sie noch zur Stelle Halt machen, die Waffen niederlegen und alles in dem vorigen Ruhestande lassen, auch die wegen der Veranstaltungen zum Kriege gemachte beträchtliche Kosten généreusement sacrifiiren wollten. Sollte es wider alles vernünftige Vermuthen geschehen, dass die Kaiserin dergleichen Erklärung, wie sie der König verlanget, thäte, so wäre wohl zu wünschen, dass solches baldigst geschähe, ehe die Sachen zu grösseren Extremitäten kommen, als welches sonsten in wenigen Tagen ohnausbleiblich geschehen muss und wird.

Nachdem ich vorstehendes bereits geschrieben, haben des Königs Majestät den Lord Stormont gesprochen, ohne, wie ich vernehme, mit ihm in einiges Detail seines Anbringens zu entriren, vielmehr haben Sie selbigen an den Feldmarschall Keith adressiret, um sich gegen denselben weiter zu expliciren, wonächst Sie ihn nochmalen sprechen werden.

[1] Demgemäss Ministerialerlass an Benoît, d. d. Berlin 4. September. — [2] Vergl. S. 325. — [3] Vergl. Nr. 7914.

Soeben, da dieses schliesse, erhalte par estafette Ew. Excellenz Schreiben an des Königs Majestät nebst der Einlage von M. Mitchell,[1] sowie auch dasjenige mit dem starken Paquet, welches alles des Königs Majestät zugesandt, die mir darauf befohlen, Dieselbe morgen daran zu erinnern.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

7974. AU DUC RÉGNANT DE WÜRTEMBERG A LUDWIGSBURG.

Torgau, 3 [septembre][2] 1756.

Monsieur mon Cousin. J'ai bien reçu les deux lettres du 12[3] et du 19 du mois précédent qu'il a plu à Votre Altesse de me faire, et. parfaitement sensible à tout ce qu'Elle a bien voulu me dire d'obligeant, et surtout aux sentiments d'amitié et d'attachement dont Votre Altesse me renouvelle les assurances, Elle peut Se persuader que j'en ai fait et que j'en ferai toujours un cas très particulier, et que les occasions me seront toujours infiniment précieuses où je pourrai donner à Votre Altesse des marques réelles de la vivacité de mon amitié pour Elle, et combien je confonds les intérêts de Votre Altesse avec les miens propres. Le sang qui nous lie,[4] et la tendresse de laquelle, de tout temps, je me suis senti pour Votre Altesse, Lui doivent être les garants assurés de la sincérité de ces sentiments, dont je tâcherai de vous convaincre en toute occasion.

Et comme, après avoir tenté, quoique par malheur infructueusement, tout ce qui a été humainement possible, pour engager la cour de Vienne au maintien de la paix et du repos public, je me suis vu forcé de lever le bouclier contre cette cour, et je me persuade de la manière de penser patriotique de Votre Altesse qu'en envisageant la nécessité, Elle approuvera non seulement pleinement ma démarche, mais même que Votre Altesse en sera d'autant plus charmée que la conduite de la cour de Vienne envers les États de l'Empire est devenue depuis quelque temps tout-à-fait insupportable, et qu'il apparaît clairement que ses vues ne tendaient à rien moins qu'à l'entière oppression de la liberté et des prérogatives des princes de l'Empire, et de les soumettre tous à son despotisme, de façon que, pour sauver la liberté germanique et pour soustraire les États de l'Empire à une oppression si éminente et manifeste, je n'ai pu faire autrement que d'employer les moyens que la Providence m'a donnés à m'y opposer efficacement et de tout mon pouvoir. Au reste, je me ferai un vrai plaisir d'arranger tout à l'égard du prince Eugène votre frère d'une

[1] Vergl. Nr. 7975. — [2] In der Vorlage verschrieben: août. — [3] In der Vorlage verschrieben: 16. — [4] Vergl. Bd. X, 160.

manière que Votre Altesse aura sujet d'en être satisfaite,[1] et je suis avec les sentiments d'estime et d'amitié les plus parfaits etc.

Nach dem Concept. Federic.

7975. AU MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE MITCHELL A BERLIN.

Mitchell übersendet, Berlin 2. September, ein an ihn gerichtetes Schreiben des englischen Gesandten in Dresden, Stormont, d. d. Dresden 31. August: „Monsieur. J'ai dépêché ce courrier pour vous informer que je viens de sortir d'une conférence à laquelle les ministres m'avaient invité, et où M. de Brühl et les autres ministres m'ont prié de me rendre auprès de Sa Majesté le roi de Prusse, pour entamer une négociation de la part de Sa Majesté Polonaise, en disant que, comme le Roi notre maître était lié d'une amitié étroite avec cette cour, comme avec celle de Berlin, et qu'il était le médiateur et le garant du traité de Dresde, il leur semblait que j'étais la personne la plus propre qu'ils pouvaient choisir. Je leur répondis que, quoique c'était beaucoup prendre sur moi de faire ce pas sans ordre de ma cour, cependant leur situation présente m'avait déterminé de le risquer, me fondant sur mes instructions générales qui portent que je donne toutes les preuves possibles de l'attention et de l'amitié du Roi envers cette cour . . . . . . Stormont."

Strehla, 4 septembre 1756.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez faite du 2 de ce mois. Milord Stormont a été ici[2] et m'a voulu faire des propositions de la part de la cour de Saxe, qui m'ont paru être toutes fort captieuses, et de sorte que je n'y aurais trouvé nulle sûreté pour moi, ce que je n'ai pu me dispenser de lui témoigner, en lui faisant remarquer d'ailleurs que je ne croyais pas qu'un ministre de Sa Majesté Britannique, accrédité à une autre cour, saurait me faire des propositions sur des affaires de cette conséquence, sans avoir préalablement des instructions de sa cour là-dessus.

Je crois ne me pas tromper, si je n'ai envisagé le pas que la cour de Saxe a fait faire au milord Stormont, que comme une ruse de cette cour pour m'amuser et pour gagner par là le temps d'appeler à son secours le général Browne, ce qui, dans le moment présent, ne m'aurait point convenu. Du reste, j'ai été bien aise d'avoir vu ce milord, que j'ai trouvé très agréable de personne, d'un caractère doux et aimable, et qui promet beaucoup.

J'espère d'être en huit jours en Bohême, d'où je vous donnerai de mes nouvelles.

[1] Der Herzog spricht in dem Schreiben Ludwigsburg 19. August, dem Könige seinen Dank aus für die dem Prinzen Friedrich Eugen ertheilte Erlaubniss, an der französischen Expedition gegen Port Mahon theilzunehmen (vergl. S. 112), und bittet zugleich den König „de faire sentir à mon frère l'effet de Ses bontés, en l'élevant à un grade où son rang le porte déjà depuis un assez long temps." Gemeint ist das Avancement des Prinzen vom preussischen Oberst zum Generalmajor. Vergl. Bd. XI, 187. — [2] Vergl. S. 337.

Si le chevalier Williams me peut acquérir l'amitié du grand-chancelier Bestushew, moyennant la somme de 100,000 écus, je les emploierai avec plaisir et saurai tout le gré imaginable au sieur Williams des soins qu'il y mettra. Et, sur ce, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung im Public Record Office zu London. Federic.

7976. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 2. September: „Le manifeste contre la cour de Vienne[1] venant de sortir de la presse, j'ai l'honneur d'en envoyer 100 exemplaires à Votre Majesté, dont il y en a 20 en français et 80 en allemand. Nous ne le publierons, en conséquence de Ses ordres,[2] qu'après que nous saurons le résultat de la dernière démarche du sieur de Klinggræffen, tout comme nous supposons que Votre Majesté ne le distribuera pas non plus avant ce temps-là.

Le marquis de Valory est venu me voir avant-hier. Je me suis acquitté du compliment dont Votre Majesté m'a chargé pour lui, et lui ai dit en riant, de Sa part, qu'Elle était fâchée qu'il n'eût pas mieux éduqué sa chère alliée l'Impératrice-Reine. Il m'a répondu en plaisantant et m'a dit qu'il était bien sensible à la bonté que Votre Majesté avait de le prendre sur ce ton avec Lui; mais, ensuite, il a commencé, quoiqu'en termes très modérés, à me faire des doléances sur le parti qu'Elle venait de prendre, disant que le coup était frappé et qu'il voyait bien qu'il n'était plus question de faire des représentations, mais qu'il ne pouvait s'empêcher de trembler, en songeant à la grandeur de l'entreprise qu'Elle venait de former; que Son invasion dans deux électorats de l'Empire à la fois ferait crier toute l'Europe et l'Empire en particulier; que la cour de Vienne attaquée réclamerait l'assistance de ses alliés, et que la Russie ne la lui refuserait certainement pas; qu'il savait bien que Votre Majesté battrait tous Ses ennemis toutes les fois qu'il serait question d'une bataille, mais qu'il craignait que les Autrichiens ne fussent assez fins pour l'éviter; que personne ne connaissait mieux que lui la bonté de Ses troupes et qu'il n'y en avait pas de pareilles dans l'Univers, mais que c'était la longueur d'une guerre pareille qui l'effrayait, aussi bien que le nombre des ennemis, des envieux et des jaloux de Votre Majesté, qui épouseraient peut-être avec le temps la querelle de la cour de Vienne; qu'il craignait que l'Angleterre, après avoir entraîné Votre Majesté dans cette guerre, ne fût la première à séparer ses intérêts des Siens, et qu'il me priait d'être persuadé que ce qu'il me disait, ne partait que d'un fond de respect et d'attachement pour Votre Majesté."

Finckenstein erwähnt die Einwendungen, mit denen er den Besorgnissen des Marquis Valory begegnet ist: „J'ai . . . fait comprendre au marquis de Valory que c'était ici une guerre de nécessité, à laquelle Votre Majesté ne Se portait qu'à regret . . . Je lui ai fait l'analyse de la réponse de la cour de Vienne[3] qu'il voulait justifier . . . Je me suis surtout attaché à lui prouver que ce n'était pas Votre Majesté, mais bien la cour de Vienne qui était l'agresseur . . . Je lui ai dit que je ne savais pas ce que [la Russie] ferait; qu'elle y penserait peut-être à deux fois, avant que d'attaquer Votre Majesté, mais que, si elle le faisait et qu'elle reçût un échec, il me semblait qu'en ce cas Votre Majesté ne ferait que travailler pour les intérêts de la France et pour ceux de la Suède et du Danemark. J'ai passé, ensuite, à l'affaire de Saxe et la lui ai fait envisager comme un parti de nécessité,[4] que personne ne devait sentir plus vivement que sa cour et lui-même, qui avaient été témoins

[1] Vergl. S. 326 Anm. 2. — [2] Vergl. S. 326. — [3] Vergl. Nr. 7923. — [4] Vergl. S. 293. 294.

pendant la dernière guerre de la mauvaise volonté des Saxons et du préjudice qui en était revenu à la cause commune que Votre Majesté soutenait alors, de concert avec la France;[1] j'ai ajouté que le comte Brühl n'avait pas discontinué depuis de se conduire sur les mêmes principes . . . Le marquis de Valory a pris tout cela beaucoup mieux que je ne croyais; il est convenu de bien des choses, il a tâché d'en combattre d'autres, mais en général je lui ai trouvé l'air plus serein et le discours beaucoup plus doux et modéré que par le passé."

Ueber die Stimmung unter den fremden Gesandten dem Einmarsch in Sachsen gegenüber bemerkt Finkenstein: . . . „Personne ne parle mieux sur cette affaire que le sieur Mitchell. Il soutient hautement que Votre Majesté a le droit de Son côté; il dit à qui veut l'entendre, que les Autrichiens courent à leur perte."

Strehla, 4 septembre 1756.

Je vous remercie de la promptitude avec laquelle vous avez bien voulu me servir pour m'envoyer des exemplaires du manifeste contre la cour de Vienne, que je rendrai public, quand j'entrerai en Bohême, pour prévenir les mauvais desseins de cette cour contre moi.

Quant à la conversation que vous avez eue avec le marquis de Valory, j'ai été très satisfait du compte que vous m'en avez rendu; je ne doute nullement que les premiers cris qu'on jettera en France de ma démarche faite, ne soient terribles, mais j'espère que le temps froid de l'hiver qui vient, arrêtera en quelque façon la fougue française. Et, sur ce, je prie Dieu etc.

Brühl a traîné son maître au camp saxon; la tête tourne à ces gens, et vous verrez dans peu de jours de singulières scènes. Les Autrichiens sont du côté de Kœniggrætz.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

7977. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTES DE PODEWILS ET DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 2. September: „Le baron de Bülow nous est venu voir, pour nous dire qu'il avait deux points à nous proposer de la part de sa cour: l'un de faire connaître à Votre Majesté que le roi de Pologne avait à la vérité été fort sensible à la permission que Votre Majesté lui avait accordée de se rendre par Ses États en Pologne,[2] mais que ce qui venait d'arriver en Saxe, lui avait fait prendre la résolution de surseoir ce voyage et de ne pas quitter ses États héréditaires, de sorte qu'il plairait à Votre Majesté de faire contremander les arrangements qu'on avait

Strehla, 4 septembre 1756.

J'ai vu le rapport que vous m'avez fait de ce que le baron de Bülow vous a proposé de la part de sa cour. On m'a fait ici les mêmes propositions; mais comme vous n'ignorez pas que je n'y entends pas trop sur de pareilles propositions, et qu'un ministre aussi rusé que le comte de Brühl y saurait facilement me tromper par ses finesses, ne fût-ce que par dire dans

[1] Vergl. Bd. III, 403; IV, 413. 414. — [2] Vergl. S. 306.

pris en cette occasion dans Ses États; l'autre de prier très instamment Votre Majesté de vouloir bien entrer dans les arrangements qu'il était prêt de prendre avec Elle, n'ayant pas eu intention et ne prétendant pas non plus à l'avenir se mêler en aucune façon des différends qui régnaient entre Votre Majesté et l'Impératrice-Reine; que Sa Majesté Polonaise n'était entré, ni n'entrerait jamais avec cette Princesse dans aucuns engagements offensifs contre Votre Majesté, qu'ainsi elle se flattait qu'Elle voudrait bien prendre à son égard des mesures conformes au bon voisinage et aux nœuds d'amitié qui La liaient avec Votre Majesté."

la suite qu'on avait forcé, les armes à la main, la cour de Saxe d'adopter la neutralité, il m'est ainsi impossible d'entrer dans des négociations là-dessus; mais je me vois obligé de poursuivre le plan que je me suis formé, sans m'en départir, de sorte qu'il n'y a plus à prendre le parti mitoyen.

Vous savez, du reste, que, quand la France a fait la guerre en Italie, elle s'est vu obligée de prendre de deux partis l'un, ou d'avoir la cour de Turin de son côté, ou de faire désarmer ses troupes.[1] Et, sur ce, je prie Dieu etc. Federic.

Nach der Ausfertigung.

7978. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN BEI KRAKAU.

Hauptquartier Strehla, 4. September 1756.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich lieber Vetter. Ew. Liebden Schreiben aus Elsterwerda vom 3. dieses habe Ich wohl erhalten und bin von dem Einhalt dessen überall recht sehr zufrieden gewesen, indem von dem jetzigen Moment an Ich nunmehro Dero unterhabende Colonne sowohl, als die vom Generallieutenant von Lestwitz und Generalmajor von Meyerinck so rechne, als ob selbige schon wirklich beisammen wären. Im übrigen danke Ich Ew. Liebden vor die Attention, so Sie gehabt, den Generallieutenant von Lestwitz zu erinnern, mehrere und gute Nachrichten aus Böhmen zu bekommen. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Morgen bin ich in Lommatzsch, übermorgen ins Lager hinter der Triebsche, eine kleine Meile von Wilsdruff. Friderich.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

7979. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN BEI KRAKAU.

[Lommatzsch], 5. [September] 1756.

Die Nachrichten, so Sie mir schicken, confirmiren sich hiesiger Seiten auch. Morgen, als den 6., rechne ich, werden Sie alle zu-

[1] Vergl. S. 294.

sammen seind; weilen aber die Sachsen sich bei Pirna retranchiret haben und dass Sie also leicht einige Tage dorten können stehen bleiben, also werden Sie solche Mesures mit Ausschreibungen machen, dass, wann Sie gegen Pirna stehen, Ihnen aus der Lausitz und nächstbelegenen Oerteren Lebensmittel geliefert werden. Morgen rücke ich mit Meiner Colonne in das Lager bei Manzig,[1] und, so wie ich Dresden occupiren werde, so sollen Sie gleich Nachricht davon kriegen, um dass unsere Communication desto näher dadurch werde. Adieu, mein lieber Prinz, hier bei uns ist alles wohl und gut.

Den Lieutenant Enckevort haben Sie wohl gethan, nach Torgau zu schicken; alle üble Kranken von der Colonne müssen auch darhin.

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig in dorso eines Berichtes vom 4. September.

7980. AN DEN GENERALLIEUTENANT PRINZ MORITZ VON ANHALT-DESSAU IN MOCHAU.

Prinz Moritz berichtet, Mochau 5. September: „In aller Unterthänigkeit melde, dass die Regimenter, so zur dritten Colonne gehören, nach Ew. Königl. Majestät Befehl[2] den 4. eingerücket, und stehen dieselben mit dem rechten Flügel gegen die Mulde an Döbeln und mit dem linken an die von Ew. Königl. Majestät benannte Dörfer, worinne die Regimenter einquartieret werden sollen, so Ew. Königl. Majestät bei Sich führen. Das Centrum ist das Dorf Mochau. Weil allhier ein überaus sehr chicaneuses Terrain, so mit lauter Thälern, hohlen Wegen, Büsche und Waldungen versehen ist, so formirt die Infanterie die erste Linie nach denen Dörfern, wie sie auf dem Terrain belegen, und die Cavallerie stehet dahinter. Die Fouriers und Fouriers-Schützen von der ganzen dritten Colonne ziehe an mich in das Centrum, unter Bedeckung der befohlenen, dazu commandirten Mannschaft, um dass sie, sobald Ew. Königl. Majestät Ordre geben, voraus marschiren und sich bei demjenigen, welchen Ew. Königl. Majestät die Ordre geben werden, das Lager abzustechen, melden können."

[Lommatzsch], 5. [September 1756].

Sie haben Ihre Disposition vollkommen gut gemacht, mein lieber Prinz. Morgen sehen wir uns in das Manziger Lager; wor Sie dorten durch Ausschreibungen 30 Knechte vor der Artillerie mit 30 Pferde mitbringen könnten, so würden Sie desto angenehmer sein. Adieu.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Zerbst. Eigenhändig in dorso des Berichts.

---

[1] Vergl. S. 330. — [2] Eine Ordre des Königs vom 3. September, enthaltend Details über den Marsch und die Lagerplätze des Corps unter Prinz Moritz.

7981. AU ROI DE POLOGNE A DRESDE.

Schreiben des Königs von Polen, Dresden 3. September: „Monsieur mon Frère. Le général Meagher vient de m'apporter la lettre que Votre Majesté m'a écrite en réponse à celle dont je l'avais chargé pour Elle.[1] Je suis à la vérité fort sensible aux expressions affectueuses avec lesquelles Votre Majesté m'assure de Son amitié pour ma personne; mais je me flatte qu'Elle voudra bien me faire sentir incessamment les effets de ces assurances qui me sont très précieuses.

Les différends survenus entre Votre Majesté et l'Impératrice-Reine ne me regardent en aucune façon. De plus, Votre Majesté a fait faire, comme Elle m'en instruit, de nouvelles représentations à la cour de Vienne,[2] et Elle Se règlera en conséquence de la réponse qu'Elle en recevra. Mais j'aurais dû me flatter qu'en prenant le passage innocent par mes États suivant les constitutions de l'Empire, connues à Votre Majesté, Elle ne les occuperait pas, et qu'en Se conformant à la déclaration qu'Elle a fait publier,[3] qu'Elle n'a aucune intention de me faire la guerre, ni de traiter mes États comme des pays ennemis, Elle en agirait, au contraire, avec les ménagements d'un prince ami et bien intentionné. Au lieu de cela, les troupes de Votre Majesté y font des exactions, s'emparent de mes caisses et les emportent, viennent de démolir une partie de ma forteresse de Wittenberg et arrêtent mes officiers généraux et autres, quand elles les rencontrent. J'en appelle aux sentiments de justice et de probité dont Votre Majesté fait profession, et je suis persuadé qu'Elle ne trouvera pas que moi et mes États devions souffrir des différends de Votre Majesté avec l'Impératrice-Reine. Je désirerais, au reste, que Votre Majesté voulût me donner à connaître les noirs complots dont Elle fait mention dans Sa lettre, et que j'ai ignorés jusqu'à présent. Je prie donc Votre Majesté de faire attention à mes représentations et d'évacuer mes États, en en faisant sortir Ses troupes le plus tôt possible. Je suis prêt, comme je m'en suis déjà fait expliquer, de donner à Votre Majesté toutes les sûretés qu'Elle pourra exiger de moi, convenables à l'équité et à ma dignité. Mais, comme le temps presse et que je ne saurais dans la position violente où je me trouve, voir approcher encore de plus près des troupes qui en quelque sorte agissent en ennemis, et qui me font appréhender par là des suites encore plus fâcheuses, je prends le parti de me rendre à mon armée, pour y recevoir au plus tôt les explications ultérieures de Votre Majesté, Lui protestant en même temps encore une fois que mon intention n'est nullement de m'éloigner d'une convention de neutralité avec Elle, mais que plutôt j'y donnerai les mains avec une satisfaction parfaite. Je mets toute confiance dans l'amitié de Votre Majesté, Lui réitère les protestations de la mienne et suis avec la plus parfaite considération, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère Auguste Roi.

Lommatzsch, 5 septembre 1756.

Monsieur mon Frère. Le comte de Salmour m'a rendu la lettre que Votre Majesté a eu la bonté de m'écrire. Quelque envie et quelque inclination que j'aie d'obliger Votre Majesté, je me vois dans l'impossibilité d'évacuer Ses États, à cause de cent raisons de guerre qu'il Lui serait ennuyeux de Lui alléguer, et qui cependant m'en empêchent, dont la principale est la sûreté de mes vivres. Je voudrais que le chemin de la Bohême passât par la Thuringe, pour que je n'eusse pas lieu de molester les États de Votre Majesté; mais, comme les raisons de guerre m'obligent de me servir de la rivière de l'Elbe, je ne puis,

[1] Vergl. Nr. 7955. — [2] Nr. 7914. — [3] „Déclaration du Roi sur les motifs qui obligent etc." Vergl. S. 322 Anm. 5.

à moins que de faire des miracles, choisir d'autres moyens que ceux que j'emploie à présent. J'assure Votre Majesté que je fais toute la diligence imaginable, mais, malgré cela, il est impossible aux troupes de voler.

Quant à ce que j'ai avancé à Votre Majesté des mauvaises intentions et des procédés très contraires à l'esprit du traité de Dresde de Son ministre, je suis très en état de le prouver, et je le ferais dès aujourd'hui, si des ménagements que je me crois obligé de garder, ne m'en empêchaient. Cela, cependant, ne me fera jamais oublier ce que je dois aux têtes couronnées, à un prince mon voisin qui n'est que séduit, et pour lequel, ainsi que pour toute sa famille royale, je conserverai dans toutes les occasions, fût-il même mon plus cruel ennemi, la plus haute considération et la plus parfaite estime. Ce sont les sentiments avec lesquels je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic R.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hauptstaatsarchiv zu Dresden. Das Concept eigenhändig.

7982. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Lommatzsch,[1] 5 septembre 1756.

J'ai[2] reçu la lettre que vous m'avez faite du 4 de ce mois. Le comte de Salmour est arrivé ici pour entamer une négociation; comme je m'entends peu dans ces sortes d'affaires et que je n'ai point de ministre avec moi auquel je saurais l'adresser, je suis embarrassé comment m'y prendre, surtout dans un temps où mes arrangements militaires m'occupent entièrement.

Soli et par vous-même à déchiffrer. Mais pour vous mettre au fait de mes vraies intentions, sur quoi cependant vous me répondrez du secret, elles sont de désarmer préalablement les troupes saxonnes, avant que de marcher en Bohême, vu que ce serait agir très imprudemment de ma part, si je laissais arrière moi ces troupes qui sauraient me porter un coup mortel, si une fois j'étais engagé avec les Autrichiens; car de se fier aux assurances de la cour de Saxe de vouloir garder une exacte neutralité, ce serait la dernière imprudence.

Au reste, vous pouvez déclarer hautement partout où vous le trouverez convenable, qu'on ne manquera jamais d'égard et de considération pour la personne de Sa Majesté le roi de Pologne et pour sa famille royale, en sorte que Sa Majesté pourra passer en toute sûreté, même au milieu de mon armée, soit pour la Pologne, soit pour quelque lieu qu'elle voudra.

[1] In der Vorlage: Lomnitz. — [2] Das erste Alinea unchiffrirt.

Au surplus, quand je serai avancé avec mon armée plus près de Dresde, il dépendra de vous d'y venir me voir.

Federic.

Nach dem Concept.

7983. AU MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE MITCHELL A BERLIN.

Précis remis à M. Mitchell le 5 de septembre 1756.[1]

Le Roi a été informé par des avis sûrs et authentiques que la cour de Vienne n'a eu d'autre dessein, dans les deux réponses qu'elle lui a données, que de le jeter dans de nouvelles incertitudes et de le mettre dans la nécessité d'en venir à une rupture qu'elle désirait.

Le comte de Kaunitz,[2] en parlant à quelques amis de la première explication que le sieur de Klinggræffen eut ordre de demander, a dit en autant de termes: qu'étant allé immédiatement après à Schœnbrunn, il avait réfléchi, chemin faisant, sur la réponse qu'il conseillerait à sa souveraine de donner au sieur de Klinggræffen, et qu'ayant cru entrevoir que le roi de Prusse pouvait, en faisant cette démarche, avoir deux objets en vue qu'on voulait éviter également à Vienne, savoir d'en venir à des pourparlers et des éclaircissements qui causeraient d'abord une suspension des mesures nécessaires qu'on était résolu de continuer avec vigueur, ou bien d'amener les choses plus loin et à d'autres propositions et engagements plus essentiels, il avait jugé que la réponse à donner devait être d'une nature qui éludât entièrement la question du roi de Prusse, et qui, en ne laissant plus aucun lieu à des explications ultérieures, fût en même temps ferme et polie, sans être susceptible d'une interprétation sinistre, ni favorable; qu'il suffirait pour cela que l'Impératrice-Reine se contentât de répondre simplement que, dans la forte crise générale où se trouvait à présent l'Europe, il était de son devoir et de la dignité de sa couronne de prendre des mesures suffisantes pour sa propre sûreté, aussi bien que pour celle de ses amis et alliés, sans préjudicier à personne; que cette Princesse avait entièrement approuvé cette réponse, et qu'ayant d'abord fixé l'audience au lendemain, afin de montrer que la demande et la démarche du roi de Prusse ne lui causeraient pas le moindre embarras, elle avait répondu au sieur de Klinggræffen précisément dans les termes susdits[3] et avait ensuite rompu tout d'un coup l'audience par un signe de main, pour éviter un plus grand détail.

Ce langage, dans la bouche d'un ministre qui dirige aujourd'hui toutes les affaires de la cour de Vienne, prouve bien clairement le plan

[1] Vergl. die Weisung des Königs zur Abfassung des „Précis" Nr. 7960 S. 327. — [2] Der folgende Abschnitt nach dem Berichte Flemming's an Brühl, 28. Juli. Vergl. Nr. 7849 S. 214. — [3] Vergl. S. 163.

qu'on avait formé contre le Roi, le dessein de l'exécuter à quelque prix que ce fût, la crainte qu'il ne fût dérangé par une explication amiable, le soin qu'on a pris en conséquence d'éluder la question principale, et enfin les efforts qu'on a faits pour donner au Roi une réponse équivoque et ambigüe.

Il est à observer que c'est cette première réponse, que la cour de Vienne, de l'aveu même de son ministre, a tâché de rendre obscure, qu'elle voudrait faire passer aujourd'hui pour claire et satisfaisante, et à laquelle elle renvoie le Roi uniquement, dans la seconde et dernière réponse qui lui a été donnée.[1]

Une autre particularité non moins intéressante, et qui prouve la mauvaise volonté de la cour de Saxe et du comte de Brühl, c'est que ce ministre, ayant été interrogé sur ce problème: „S'il[2] ne serait pas quasi plus avantageux pour la Saxe que le roi de Prusse continuât d'être possesseur de la Silésie, que si celle-ci rentrait sous la domination de l'Autriche, sans aucun profit pour la cour de Dresde d'une partie de cette réacquisition," en a donné la solution suivante: „Que[3] les succès de la cour de Vienne ne la rendraient à la vérité pas plus accommodante envers la Saxe, mais qu'on n'aurait pas les mêmes appréhensions avec cette cour qu'on aurait à craindre de la part de la Prusse; qu'il ne fallait d'ailleurs pas désespérer de quelques évènements favorables qui pourraient peut-être se présenter dans la suite, et pour lesquels on ménagerait surtout l'amitié de la Russie."

Ce discours prouve évidemment que le comte Brühl s'occupait dans ces derniers temps du dessein de nuire au Roi, d'entrer insensiblement dans la guerre que la cour de Vienne intentait contre lui, et de faire participer la Saxe à ses dépouilles; et l'on peut voir par cet échantillon à quoi le Roi aurait eu lieu de s'attendre, s'il avait voulu s'en remettre à la discrétion des Saxons, et que ce sont, par conséquent, les considérations les plus pressantes qui l'ont obligé, malgré lui, à prendre ses précautions à leur égard.

Nach dem Concept von der Hand des Grafen Finckenstein.

7984. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Solms berichtet, Stockholm 24. August: „L'affaire de la Reine est à présent à regarder comme finie, et elle le sera de la façon la plus avantageuse pour elle.

[September 1756.][4]

Respondeatur: Es wäre des Königs Majestät sehr lieb, dass

[1] Vergl. Nr. 7923. — [2] Nach dem Bericht Flemming's an Brühl, d. d. Wien 18. Juli. — [3] Nach dem Erlass Brühl's an Flemming, d. d. Dresden 26. Juli. — [4] Der gleichzeitig an das Ministerium gesandte Bericht Solms' vom 24. August trägt das Präsentatum „2. September"; an das Cabinet ist der Solms'sche Bericht also etwa am 4. gelangt. Die vorliegende Weisung für das Ministerium hat dasselbe am 9. September empfangen.

Après avoir disputé longtemps, on est convenu enfin de ne lui dire rien du tout, mais de demander simplement du Roi une déclaration à peu près dans les mêmes termes qu'était celle qu'il fit au Sénat, il y a quelques semaines,[1] et qui était proprement une amende honorable. . . . Il a été résolu de lire au Roi une représentation et de lui faire passer un acte. Quant à la première, elle contient un exposé de tout ce qui s'est passé entre le Roi et le Sénat depuis le commencement du règne de Sa Majesté; il y entre la conduite de la Reine, tout ce dont on a à se plaindre d'elle, et on y pose le principe qu'étant soumise aux lois du gouvernement, elle doit s'y conformer à l'avenir, et le Roi doit y avoir l'œil, et cela finit par des exhortations. L'autre est une espèce de supplément à la forme du gouvernement, par lequel le Roi s'engage de nouveau à observer non seulement celle qu'il a assurée déjà en acceptant la couronne, mais où il promet aussi de se conformer aux résolutions que les États ont faites à cette Diète, et où il approuve, en un mot, toutes les limitations qu'ils ont mises à son pouvoir, et toutes les augmentations qu'ils ont données à celui du Sénat. C'est avec ces deux pièces qu'une députation composée de quatre orateurs et du Sénat en corps s'est mise en chemin hier matin pour Ulrichsdahl."

die Sachen wegen Dero Schwester sich auf eine so gute Art componirt hätten; dem ohnerachtet er continuiren solle, beständig alle Moderation zu predigen, sowie Se. Königl. Majestät ihm solches in allen Dero letztern Immediat-Dépêches sehr recommandirt hätten.

Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs in dorso des Solms'schen Berichts

---

7985. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Quartier général de Roth-Schœmberg, 6 septembre 1756.

Votre rapport du 27 d'août m'est bien entré. Les ministres d'Angleterre auront été satisfaits sur ce qu'ils désirent de savoir de vous, tant par les réponses qui ont été données de ma part au sieur Mitchell,[2] que par ce que je vous ai fait parvenir en dernier lieu par ma dépêche immédiate[3] et le canal de mes ministres du département des affaires étrangères.[4] Je m'y rapporte par la présente pour éviter toute redite, et en particulier à mes dernières dépêches datées de Potsdam et aux suivantes.[5]

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 69. — [2] Vergl. Nr. 7873. 7922. 7930. — [3] Vergl. Nr. 7948. — [4] Vergl. S. 317. 324. 327. — [5] Vergl. Nr. 7927. 7941.

7986. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Quartier général de Roth-Schœmberg, 6 septembre 1756.

J'ai reçu votre rapport du 31 d'août. Je suis bien satisfait de votre application pour m'instruire des choses intéressantes, et serai bien aise que vous continuiez de la sorte. Quoique j'emploie tout pour adoucir les Anglais sur le chapitre de la navigation libre vis-à-vis la République,[1] je ne me trouve guère avancé, et il coûtera bien de la peine de faire relâcher l'Angleterre sur cet article; en attendant j'ai ordonné à mes ministres de faire de nouveaux efforts là-dessus.[2]

Nach dem Concept. Federic.

7987. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Paris 27. August: „M. Rouillé, que je vis mardi dernier, me dit qu'il avait reçu par M. de Valory copie des instructions que Votre Majesté avait faites au sieur de Klinggræffen relativement à la seconde audience qu'Elle lui avait ordonné de demander à l'Impératrice-Reine, et qu'il ne saurait me cacher que les termes dans lesquels on avait ordonné à ce ministre de s'expliquer, lui avaient paru extrêmement vifs et tels qu'il lui semblait qu'il serait bien difficile que l'Impératrice pût y répondre d'une façon satisfaisante et accomplir ce qu'on exigeait d'elle, sans compromettre grièvement sa dignité . . . qu'il pouvait m'affirmer de la manière la plus solennelle que sa cour n'avait aucune connaissance du projet que Votre Majesté prétendait avoir été formé contre Elle . . . qu'il était même surpris que Votre Majesté ne fût pas mieux informée à cet égard, n'ignorant pas qu'Elle et la cour d'Angleterre négociaient actuellement à Pétersbourg et que Ses émissaires en particulier avaient des pourparlers avec le ministère russien . . . Ce ministre finit, enfin, par m'assurer que ce qu'il y avait de certain, était que sa cour n'avait aucunes vues offensives contre aucune puissance que contre la seule Grande-Bretagne, et qu'elle ne s'était proposé aucun autre objet par le traité de Versailles que de restreindre la guerre à l'Angleterre et d'en préserver le reste de l'Europe;

Quartier général de Roth-Schœmberg, 6 septembre 1756.

J'ai reçu votre rapport du 27 d'août. Vous déclarerez formellement à M. de Rouillé que ceux qui avaient dit aux ministres que j'avais des émissaires à Pétersbourg qui étaient en pourparlers avec les ministres, leur avaient donné un avis absolument faux et controuvé, et que lui, M. Rouillé, pouvait être assuré que je n'en avais point là en aucune façon.

Pour ce qui regarde les autres affaires, il faut bien que je vous renvoie présentement aux instructions que mes ministres vous feront, pour vous y bien diriger.[3] Au surplus, je ne me représente que trop que les démarches que je me suis vu indispensablement [nécessité] de faire contre la Saxe et contre les Autrichiens, feront jeter de hauts cris en France, surtout dans les moments présents, mais je ne doute pas aussi que, quand l'hiver s'approchera et que le ministère de France envisagera les choses de plus près, ils ne calment leurs alar-

[1] Vergl. S. 244. — [2] Vergl. Nr. 7875. — [3] Vergl. S. 324. 327.

qu'il lui semblait, au reste, que Votre Majesté ferait bien de ne prendre aucun parti, avant qu'Elle n'eût suffisamment approfondi les soupçons qu'Elle croyait avoir; qu'une offensive de Sa part envers la maison d'Autriche anéantirait non seulement toutes les garanties qu'on Lui avait accordées pour la Silésie, mais qu'elle La priverait aussi du secours de tous Ses alliés, avec lesquels Elle n'avait que des traités défensifs; que ces deux considérations lui paraissaient mériter l'attention la plus sérieuse et qu'il croyait que Votre Majesté ferait bien de ne pas les perdre de vue."

Nach dem Concept.

mes et ne se radoucissent. En attendant, je ne vois que trop clair par votre dépêche immédiate qu'il faut que le comte de Starhemberg ait fait de nouveau beaucoup de mauvaises insinuations contre moi.

Federic.

7988. AN DEN GENERALLIEUTENANT PRINZ FERDINAND VON BRAUNSCHWEIG IM LAGER BEI FREIBERG.

[Roth-Schömberg], 6. [September 1756].

Morgen ist ganz nöthig, dass Sie Ruhetag machen; übermorgen, als den 8., wollte ich, dass Sie mit der Infanterie und Husaren zwei Meilen vorwärts nach Pirna zu marschireten. Weder den Marsch, noch den Ort kann ich Ihnen benennen, weilen ich keine Kundschaft davon habe. Ihre Cavallerie werden Sie nach Kesselsdorf schicken, allwo sie zu mir stossen wird. Ob Sie Grillenburg[1] rechts oder links lassen, das dependiret einzig und alleine von der Güte des Marsches und wie Sie es zum besten reguliren können. Morgen mache ich auch Rasttag und werde nicht vor dem 8. marschiren. Mein Lager wird ohneweit Kesselsdorf seind, Schmettau werde morgen mit mehrere Nachricht zu Ihnen schicken. Adieu, mon cher, je vous embrasse.

Federic.

Vous me ferez savoir après-demain où vous serez campé.

Fr.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Grossen Generalstabs zu Berlin. Eigenhändig in dorso eines Berichts vom 5. September.

7989. AN DEN ETATSMINISTER VON BORCKE IN TORGAU.

Hauptquartier Roth-Schömberg, 6. September 1756.

Ich habe aus Eurem Bericht vom 5. dieses Eure Ankunft zu Torgau[2] und derer übrigen, so hiernächst ein Feldkriegesdirectorium allda constituiren sollen, ganz gerne ersehen, und gebe Euch zuforderst

[1] Wohl Klingenberg. — [2] Vergl. S. 302.

wegen der in hiesigen Landen zu publicirenden Declaration[1] hierdurch in Antwort, wie solche Declaration vor der Hand noch nicht publiciret, sondern damit noch so lange angestanden werden muss, bis Ich erstlich mit Meinen Operationen in den hiesigen Landen ganz fertig sein und Meister von denen hiesigen Truppen sein werde, alsdenn die Publication von Seiten und in Namen des Feldkriegesdirectorii, und zwar möglich nicht gedruckt, sondern auf eine convenable Weise geschehen kann.

Angehend den monatlichen Salarienetat wegen der Zulagen vor Euch und sämmtliche Membra des Feldkriegesdirectorii und derer Subalternen, so habe Ich solchen dahin einzurichten vor gut gefunden, dass nämlich Ihr ein monatliches Quantum von 200 Thaler daher haben sollet, demnächst soll der Geheime Finanzrath Deutsch 50 Thaler und die beiden Directores Cautius und Fideler monatlich 40 Thaler bekommen, denen Secretarien und übrigen Subalternen aber, in Erwägung, dass solche schon insgesammt ihr ordentliches Tractament von Mir haben, sollen die Diäten à 1 Thaler und à 16 Groschen per Tag gerechnet werden, sowie selbige dergleichen sonsten bekommen, wenn sie in Verschickungen und auf Commissiones gebrauchet werden. Wornach Ihr dann das behörige einzurichten habet.

Ich approbire sonsten sehr, dass Ihr den Kriegesrath Magusch nach Wittenberg gesandt habet, um sich in allen Kassen allda die vorräthige Gelder vorzeigen zu lassen, die Bücher abzuschliessen und die Bestände zu sich zu nehmen und nach Torgau zur Kasse zu transportiren. Was die von Euch zu wissen verlangte Zwangsmittel anbetrifft, so in vorkommenden Fällen zu gebrauchen sein dörften, da glaube Ich, dass es deren gar nicht nöthig haben [wird], wann Ich allererst alles aufgeräumet und Meine hiesige Expedition zu Stande gebracht haben werde.

Friderich.

Il faut bonifier à ces bonnes gens tout le dégât que je puis avoir fait en passant, et recevoir les quittances qu'on leur donne, pour de l'argent comptant, en même temps régler les choses de façon que les plus foulés soient soulagés par les autres.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei; in der Ausfertigung war derselbe eigenhändig.

---

[1] Borcke hatte den Vorschlag gemacht, eine Königliche Declaration zu erlassen, durch welche das preussische Feld-Kriegsdirectorium zu Torgau öffentlich als Ober-Finanzbehörde für Chursachsen constituirt würde.

7990. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Hauptquartier Roth-Schömberg, 6. September 1756.

Podewils und Finckenstein legen, Berlin 4. September, neue Instructionen für den nach Kopenhagen zurückkehrenden Gesandten von Häseler[1] zur Allerhöchsten Unterschrift vor. Da der Gesundheitszustand des Gesandten ihm nicht gestatte, dauernd am dänischen Hofe zu bleiben und der augenblickliche Vertreter, der Secretär von Feriet, aus Familienrücksichten um seine Abberufung nachgesucht hat, unterbreiten die Minister dem Könige den Vorschlag, dem Legationsrath von Viereck Feriet's Posten zu übertragen, um unter den Augen Häseler's in Kopenhagen zu arbeiten und ihn dereinst als Gesandten am dänischen Hofe abzulösen. „Mais, comme le sieur de Viereck pourrait difficilement subsister des seuls appointements dont le sieur de Feriet a joui jusqu'ici en qualité de secrétaire d'ambassade, Votre Majesté daignerait peut-être lui accorder en même temps la jouissance des 300 écus qu'il a tirés jusqu'à présent de la caisse de légation."

Das mögen sie disponiren und machen, wie sie wollen; Ich habe jetzo keine Zeit darin zu entriren. Feriet kann zurückkommen, ist ohnedem dumm.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 4. September, ein Schreiben des hannoverschen Geheimrathspräsidenten von Münchhausen an den Grafen Podewils.[2] ... „Il y marque ... que Sa Majesté Britannique souhaitait fort, d'un côté, que dans le contingent que Votre Majesté fournirait [dans le cas que les pays d'Hanovre dussent être envahis par un corps de troupes françaises, pendant le cours de cette année],[3] il se trouvât pour le moins deux de Ses régiments de dragons, et que, de l'autre, il Lui plût d'accorder le commandement général de l'armée combinée à Monseigneur le prince Ferdinand de Brunswick-Wolfenbüttel."

Sie können darüber mit dem von Münchhausen bavardiren; jetzo brauche Ich den Prinz Ferdinand und alles Selbst; Ich muss hier erst fertig sein.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 4. September: „Dans un postscriptum du baron de Münchhausen, qui se trouve également ci-clos, ce ministre fait connaître que le Roi son maître ne manquerait sûrement d'être extrêmement satisfait du contenu de la lettre que Votre Majesté avait bien voulu écrire au Monseigneur le duc régnant de Brunswick-

Sie können nochmals an den Herzog von Braunschweig schreiben. Ich habe ihm auch zu zwei Mal umständlich deshalb geschrieben, und er Mir die Einlage geantwortet.[4]

[1] Vergl. Bd. XII, 405. — [2] D. d. Hannover 29. August. — [3] Vergl. S. 219. — [4] Der Cabinetssecretär bemerkt in margine: „Nota. Der letztere Brief vom Herzog ist schon vor einigen Tagen übersandt worden." Vergl. S. 336.

Wolfenbüttel,[1] pour l'encourager à conclure la convention qui lui a été proposée de la part de l'Angleterre, que cette lettre avait déjà produit l'effet que ce Prince avait fait déclarer préalablement que, dans le cas où les pays d'Hanovre seraient attaqués pendant le cours de cette année, il ne manquerait de voler à leur secours.

Le baron de Münchhausen a ajouté . . . que Sa Majesté pouvait, à la vérité, compter sur un bataillon de 800 hommes des troupes du comte de Schaumbourg-Lippe, aussi bien que sur deux bataillons des troupes de Saxe-Gotha, mais que le landgrave de Hesse-Darmstadt lui avait donné un refus absolu à cet égard, et que jusqu'ici il y avait peu ou point d'espérance d'obtenir quelque secours de la part des cours d'Anspach[2] et de Würzbourg."

Zu Gotha können sie ja, anstatt 2,000, 5 à 6,000 Mann bekommen.

Mündliche Resolutionen. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7991. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Hauptquartier Roth-Schömberg, 7. September 1756.

Ew. Excellenz gnädiges Schreiben vom 4. dieses habe wohl zu erhalten die Ehre gehabt, und danke ich ganz gehorsamst vor alle Nachrichten, so Dieselbe mir zu meiner Direction zu communiciren geruhen wollen.

Zuforderst übersende demnächst auf Sr. Königl. Majestät expressen Befehl an Ew. Excellenz die Copien eines anderweiten Schreibens von des Königs von Polen Majestät, welches Dieselbe durch einen Grafen von Salmour abermalen nach dem gestrigen[3] Quartiere Lommatzsch gesandt, nebst der darauf erfolgeten Antwort,[4] mit dem Vermelden, dass Ew. Excellenz sowohl dem Herrn von Mitchell davon Communication thun, als auch das nöthige daraus nehmen möchten, um den Herrn von Knyphausen, Michell und von Hellen davon zu instruiren.[5] Ferner soll ich an Ew. Excellenz sowohl beikommendes Schreiben an der Königin Frau Mutter Majestät,[6] als das an den Herrn Mitchell[7] adressiren und deren baldige Besorgung bestens recommandiren, zugleich aber auch melden, dass Ew. Excellenz letzterem den Bericht des Herrn von Knyphausen vom 27. August, insoweit solcher die Desseins der Franzosen gegen Engelland concernirete,[8] communiciren, überhaupt

[1] Vergl. Nr. 7888. — [2] Vergl. Bd. XI, 472. — [3] Das Hauptquartier befand sich am 5. Sept. in Lommatzsch. Vergl. S. 342—345. — [4] Vergl. Nr. 7981. — [5] Demgemäss Ministerialerlasse, d. d. Berlin 11. September. — [6] Das Schreiben liegt nicht vor. — [7] Nr. 7992. — [8] Knyphausen berichtet, Paris 27. August: ,,[Le maréchal de Belle-Isle] séjournera plusieurs jours à la Hogue, où l'on se propose de faire creuser un port

aber vor das künftige observiren möchten, alles dasjenige, so der von Knyphausen forthin wegen derer Desseins oder Anstalten von Seiten Frankreichs gegen Engelland in seinen Berichten melden würde, auch sonder deshalb eine nähere Nachricht darüber zu gewärtigen, allemal gedachtem Herrn Mitchell sofort zu communiciren und allenfalls auch [aus] den Originalen lesen zu lassen, mit der Freiheit, sich das nöthige daraus zu excerpiren.

Wegen des sonst hierbei erfolgenden Bulletin[1] ist Sr. Königl. Majestät Intention, dass solches sowohl französisch als teutsch denen berlinern und anderen Zeitungen inseriret werden solle;[2] welches Ew. Excellenz besorgen möchten, und ist Sr. Königl. Majestät Intention, darunter wöchentlich continuiren zu lassen, damit das Publicum doch einige sichere Nachrichten von hier habe. Im übrigen lassen des Königs Majestät Ew. Excellenz bestens und sehr recommandiren, sowohl den Herrn Michell und den von Hellen im Haag, als besonders den Herrn von Knyphausen von allem vorfallenden wohl zu informiren, insonderheit den letzteren bestens zu instruiren und ihm nach Maassgebung Sr. Königl. Majestät hinterlassener Instruction[3] alle Argumente zu suppeditiren, deren er sich wegen Sr. Königl. Majestät Démarche gegen Sachsen bedienen kann, um die Minister von Frankreich zu calmiren und Sr. Königl. Majestät Motifs dazu gelten zu machen. Des Königs Majestät begreifen sehr wohl, dass die Nachricht davon in Frankreich anfänglich ein grosses und terribles Geschrei machen würde, wozu sich der von Knyphausen präpariren müsste; Sie zweifelten aber auch nicht, dass, wenn das französische Ministère sein erstes Feuer weggeworfen haben und die Sachen in der Nähe betrachten würde, selbiges sich dann von selbst calmiren und [seine] erste Fougue passiren werde.

Da die Armée morgen früh von hier etwas zeitig aufbrechen wird und die Absendung des Expressen pressiret, so muss alles übrige bis zu einer näheren Gelegenheit aussetzen, nur habe noch mit wenigem anführen wollen, dass des Königs Majestät noch der Antwort des Herrn

considérable, d'après le projet qu'en a formé le maréchal de Vauban, afin d'y laisser dorénavant une partie de la marine du Roi en station, non seulement pour dominer dans La Manche, mais aussi afin de menacer les côtes de la Grande-Bretagne de ce poste important, qui est un des plus avancés et des mieux situés qu'il y a sur la lisière de La Manche . . . Cette entreprise n'empêche pas, cependant, qu'on ne continue de travailler avec la plus grande vivacité au rétablissement du port de Dunkerque . . . Les camps du Hâvre, d'Honfleur et de Dieppe se sépareront le 15 du mois prochain, et les troupes seront vraisemblablement cantonnées dans les environs, quoique cela ne soit pas encore tout-à-fait déterminé. Toutes les autres opérations qu'on projetait, même celle de l'attaque de l'île de Jersey et de Guernesey, paraissent, au reste, être renvoyées à l'année prochaine, et le maréchal de Belle-Isle se propose d'être de retour dans le courant du mois qui vient.“

1 Vergl. S. 355. — 2 In den „Berlinischen Nachrichten“ veröffentlicht in Nr. 110 vom 11. September. — 3 Nr. 7931.

von Klinggräffen auf die nach seiner Ordre geforderte letztere Declaration[1] entgegensehen und noch letzthin öffentlich declariret haben, dass, wenn der wienersche Hof sich überwinden könnte, die von Sr. Königl. Majestät geforderte Declaration zu geben, Sie alsdenn noch zur Stunde Halt machen und nichts weiter unternehmen, sondern mit Dero Armée zurückgehen wollten. So sehr dergleichen Antwort zu wünschen, so wenig ist solche zu hoffen, daher bei Ew. Excellenz nur gehorsamst anfragen wollen, ob nicht, wenn des Königs Majestät Sich denen böhmischen Grenzen nähern und in Böhmen dringen, die Wege alsdenn aber unsicher werden sollten, — als zu Ew. Excellenz Correspondance mit des Königs Majestät und réciproquement der Chiffre des Herrn von Häseler zu Kopenhagen zum Chiffriren préférablement vor anderen zu nehmen sei. Ew. Excellenz gnädigem Andenken und Wohlwollen empfehle mich ganz gehorsamst.

Eichel.

P. S.

Noch soll nach Sr. Königl. Majestät Befehl Ew. Excellenz hierbei ein mit letzterer Post aus Frankreich anhero gekommenes Schreiben von dem Holtzendorf, so vormals zu Wien gestanden, zusenden und melden, wie Ew. Excellenz zuforderst an den Herrn von Knyphausen rescribiren möchten, wie gedachter Holtzendorf sich in Frankreich conduisiret und sonst betragen habe, da dann des Königs Majestät vermeinen, dass, wenn sonsten dessen dortige Conduite sonder Reproche und der von Knyphausen ihm ein gutes Zeugniss gebe, derselbe wohl hiernächst nach Kopenhagen employiret werden könnte, um des Feriet Stelle zu bekleiden.[2]

Nach der Ausfertigung.

Quartier général de Roth-Schœmberg.[3]

Le 6 de ce mois de septembre la colonne de nos troupes conduite par Sa Majesté, après avoir marché en cantonnant le long de l'Elbe, prit son premier camp à Roth-Schœmberg, la droite appuyée à Tanneberg et la gauche à Wunschwitz. La colonne du prince de Brunswick campe depuis hier près de Freiberg, et celle du prince de Bevern se trouve de l'autre côté de l'Elbe à Fischbach. On apprend que l'armée saxonne s'est retranchée près de Pirna, pour nous disputer l'entrée de la Bohême.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

[1] Vergl. Nr. 7914. — [2] Vergl. S. 352. — [3] Vergl. oben S. 354.

7992. AU MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE MITCHELL A BERLIN.

Mitchell meldet, Berlin 4. September, dass ihm ein Erlass seiner Regierung vom 27. August zugegangen sei, „... par laquelle je trouve que le Roi a eu la précaution de prévenir la cour d'Espagne à l'égard de la conduite de Votre Majesté et de faire sentir à cette cour que Votre Majesté ne peut pas être considérée comme l'agresseur. On me marque aussi que le Roi trouve des difficultés inattendues par rapport aux troupes subsidiaires, et je suis ordonné de prier Votre Majesté de vouloir bien indiquer quelle conduite il faut tenir pour réussir auprès du duc de Brunswick et du landgrave de Hesse-Darmstadt.[1] Le comte de Podewils m'a communiqué la lettre du roi de Pologne et la réponse de Votre Majesté;[2] j'en ai envoyé des copies en Angleterre et en Russie, j'ai aussi écrit au chevalier Williams en chiffre, selon l'intention de Votre Majesté."

Camp de Roth-Schœmberg, 7 septembre 1756.

Monsieur Mitchell. La lettre que vous m'avez faite du 4 de ce mois, m'a été bien rendue, et j'ai été extrêmement sensible aux soins que Sa Majesté Britannique a bien voulu prendre pour prévenir la cour d'Espagne sur les motifs qui m'ont obligé de songer aux moyens efficaces pour obvier aux mauvais desseins des Autrichiens contre moi. Je vous sais, d'ailleurs, tout le gré imaginable de votre attention pour avoir bien voulu écrire au chevalier Williams selon mes intentions; soyez persuadé, Monsieur, que ma reconnaissance de vos procédés amiables à mon égard est sans bornes, et que de ma part je n'oublierai rien de ce qui peut cimenter de plus en plus cette heureuse union qui règne entre le Roi votre maître et moi.

Quant au duc de Brunswick et à la façon de se prendre avec lui pour réussir auprès de lui, il n'a point tenu à moi de le rectifier sur quelques préjugés qu'il avait conçus relativement à un traité à faire avec lui;[3] je suis cependant toujours du sentiment qu'un voyage de votre part pour quelques jours à Brunswick, sous le prétexte que je vous ai déjà marqué, fera beaucoup de bien et déterminera ce Prince à achever la négociation. Je souhaiterais de pouvoir dire la même chose du prince de Hesse-Darmstadt, sur lequel les intrigues et les insinuations du général Pretlack[4] ont tant opéré qu'on n'ose rien espérer de lui dans le moment présent. Et, sur ce, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung im British Museum zu London.

Federic.

7993. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IM LAGER BEI FISCHBACH.

[Roth-Schömberg,] 7. [September 1756].[5]

Ich habe grosse Mühe zu glauben, dass der Succurs derer Oesterreicher reell ist, dieweil Browne sein ganzes Corps nicht stärker als

[1] Vergl. S. 353. — [2] Vergl. Nr. 7955 und S. 324. — [3] Vergl. Nr. 7891. — [4] Vergl. Bd. XII, 496. — [5] „Praes. den 7. September 1/212 Uhr".

36,000 Mann ist; indessen wird gut seind, dass Sie mit Ihrer Infanterie und Husaren morgen, den 8., bis nahe an der Elbe jenseits Pirna rücken; von dar müssen Sie die Gegend bei Schandau recognosciren lassen und nach Befinden den Ort besetzen, gute Redouten aufwerfen lassen und etwa 2, 3 oder mehrere Bataillons dahin detachiren: so können die Sachsen alldar nicht heraus. Ich werde morgen nach der Gegend Kesselsdorf marschiren, übermorgen besetze ich Dresden; alsdann kann Gessler, Kyau mit dem Rochow'schen, Baireuth'schen und Oertzen'schen Regiment diesseits der Elbe über Dresden marschiren und zur anderen Cavallerie stossen, die ich hier vors erste in Rafraichirungsquartiere lasse. Wegen den Jäger weiss ich nicht, ob ihm die Sachsen haben aufgefangen. Adieu, mein lieber Prinz, in wenige Tage sehen wir uns wieder.

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig in dorso eines Berichts vom 6. September.

7994. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IM LAGER BEI FISCHBACH.

Schömberg, 7. September 1756.[1]

Durchlauchtiger Fürst, freundlich lieber Vetter. Ew. Liebden Rapport vom 6. dieses ist Mir richtig eingeliefert worden, und gebe Ich Deroselben in Antwort, dass, so viel die angegebene 18,000 Oesterreicher, so in Anmarsch wären, ein Lager bei Böhmisch-Friedland und Schluckenau zu formiren, anbetrifft, Ich Mühe habe, solches bis dato zu glauben, und allenfalls solche an 1,500 Husaren und etwas Croaten sein können, indem die Oesterreicher der letzteren überhaupt 2,000 Mann und an Husaren nicht viel bei sich haben, und wann solches Corps sich etwa dort setzen wollte, man solches bald wegjagen kann. Am sichersten und besten aber werden Ew. Liebden thun, nach der Gegend von Böhmisch-Friedland oder Schluckenau p. ein Commando Husaren hinzuschicken, um zu hören, was es eigentlich sei, wovon solches dann Ew. Liebden bald rapportiren kann. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

7995. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IN SCHANDAU.

[Lager von Wilsdruff, 8. September 1756.][2]

Wegen Oesterreicher haben Sie nichts zu fürchten, dann dorten kömmt nichts von sie hin. Ich habe einen Brief aufgefangen, wor-

[1] „Praes. auf dem Marsch Morgens $^1/_2$7 Uhr". Der Herzog brach am 8. September auf. — [2] Das Datum ergiebt das „Praes. 9. September Morgens 2 Uhr".

selbst ich sehe, dass die Oesterreicher der sächsischen Armée die Elbe entlängs Proviant von Leitmeritz zuschicken wollen; also nehmen Sie Ihrerseit alle mögliche Précautions, dass von dar nichts zu ihnen kommen mag. Morgen besetze ich Dresden,[1] und dann wird unsere Communication näher, auch werde alsdann die Regimenter Cavallerie zu mir ziehen. Uebermorgen, den 9.,[2] werde ich an die Elbe stehen. Lassen Sie des Abends jenseits Pirna den Retraiteschuss thun, bei Schandau auch, und Zapfenstreich schlagen, auf dass die Leute, die von Ihrem Anmarsch noch keine Nachricht haben, selbsten sehen, dass sie bloquiret seind. Adieu, mein lieber Prinz, Ihre Pontons und Wagens müssen Sie in das Lager auf der Höhe von Pirna lassen.

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig in dorso eines Berichts vom 7. September.

7996. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK AU CAMP DE HÖCKENDORF.

Camp de Wilsdruff, 8 [septembre 1756].

J'espère, mon cher Ferdinand, que vous aurez heureusement exécuté votre marche, et que vous en ferez demain un autre qui vous approchera encore davantage du camp saxon et de Zehist. Demain, je prends Dresde, et, après-demain, je serai sur le nez du roi de Pologne. Il faut que je sache demain pour combien de jours du pain vous avez, pour que je sois en état de vous en fournir à temps; et au cas que vous n'en ayez que pour deux ou trois jours, envoyez-moi demain les *Compagnie-Proviantwagens*, pour que je puisse vous fournir le pain de Dresde, puisque je vous destine à faire l'avant-garde en Bohême. Toutes ces nouvelles de pandours et de hussards sont fausses. Browne est à Prague. Je viens d'intercepter une lettre dans laquelle il dit qu'il veut envoyer le commissaire Loater dans le camp saxon, pour régler avec eux les vivres que l'on peut faire parvenir à l'armée saxonne. Il faut donc occuper Peterswalde et Aussig, pour leur couper entièrement les espérances. Adieu, mon cher Ferdinand; je vous embrasse, en vous assurant que je suis votre fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Grossen Generalstabs zu Berlin. Eigenhändig.

7997. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Solms berichtet, Stockholm 27. August, dass der König von Schweden, ohne Schwierigkeiten zu erheben, die von der Senatsdeputation in Ulrichsdahl ihm vor-

[September 1756.][3]

Gut, dass es so weit gekommen, nur muss er insinuiren, dass

[1] Vergl. S. 360. — [2] So, statt des 10. Septembers. — [3] Der gleichzeitig an das Ministerium gesandte Bericht Solms' vom 27. August trägt das Praesentatum „5. Sep-

gelegten Versicherungsacte unterzeichnet habe.

der Hof nun ruhig sei und nichts weiter entreprenire.[1]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs in dorso des Berichts von Solms.

7998. AU CONSEILLER DE GUERRE CŒPER AU CAMP DU ROI.

Knyphausen berichtet, Paris 30. August: „[M. Rouillé s'est plaint] envers l'ambassadeur de la cour [de Turin] de la partialité que le Roi son maître marquait en faveur de l'Angleterre, et de la véhémence avec laquelle ses ministres dans les cours étrangères déclamaient contre le traité de Versailles[2] . . . Le comte de Sartirana, qui m'a fait part de cet entretien, m'ayant dit qu'il était échappé entre autres à ce ministre que la cour de Turin paraissait tremper dans des projets qui ne pouvaient qu'alarmer beaucoup la cour de France, c'est qu'il savait de science certaine qu'elle était en négociation depuis longtemps avec un émissaire prussien. J'ai cru devoir rendre compte de cette anecdote à Votre Majesté et L'informer en même temps que l'ambassadeur de Sardaigne a répondu à ce reproche qu'il n'avait aucune connaissance d'une pareille négociation, mais que, quand même le fait serait vrai, cela ne prouverait point qu'on tramât rien contre la cour de France."

[Septembre 1756.][3]

Il faut lui répondre qu'il voit par là combien la cour de Vienne travaille contre moi en France, qu'il sera difficile de détromper une bête[4] comme le sieur Rouillé, mais qu'il m'est très important qu'on détrompe le public des insinuations malignes de mes ennemis.

Quant aux affaires de Saxe, il doit dire au sieur Rouillé que j'avais les originaux en main des trames qu'on avait faites contre moi dans ce pays, et que je les montrerais tels au sieur Valory, ou à qui il plairait au roi de France de les faire examiner.

Fr.

Eigenhändig in dorso des Berichts von Knyphausen vom 30. August.

7999. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A NEISSE.

Schwerin berichtet, Neisse 6. September: „Ma position est maintenant telle que je puis commencer à agir et être assemblé avec tout le corps au moins le 12 h. Si je ne le suis point encore, la raison en est l'incertitude où on est de la paix ou de la guerre, et qu'il m'a paru

Camp de Dresde, 9 septembre 1756.

J'ai reçu vos lettres, mon cher Maréchal, et je crois que dès le 12 vous pourrez entreprendre ce que vous jugerez à propos. Je m'en rapporte entièrement sur vous et

tember"; an das Cabinet ist Solms' Immediatbericht demnach am 7. oder 8. September gelangt. Die vorliegende mündliche Resolution kam dem Ministerium am 11. September zu.

1 Demgemäss Ministerialerlass an Solms, Berlin 11. September 1756. — 2 Vergl. Bd. XII, 285. — 3 Demgemäss Immediaterlass an Knyphausen, d. d. Dresden 9. September. — 4 In dem von Cöper abgefassten Concept des Immediaterlasses „un homme grossièrement prévenu comme".

nécessaire de ménager le pays en attendant et me conserver de la subsistance pour le temps qu'il faudra agir."

sur votre prudence. Je compte de tenir aux Saxons le filet, leur agonie ne durera tout au plus que huit jours; ils sont retranchés jusqu'aux dents et manquent de pain et de fourrage. Le Roi et Brühl sont au camp, je compte de les avoir, sans tirer un coup de pistolet. J'envoie, ni plus ni moins, mon avant-garde le 13 auprès de Peterswalde, ce qui bloquera mes gens de tous les côtés, et, cette armée prise, je marche en Bohême et poursuis mon dessein. Adieu, mon cher Maréchal, je vous embrasse. Il n'y a point de gloire sans péril, ce qui fait que je n'en aurai guère cette année-ci, mais, celle qui vient, les bons coups se donneront. Adieu.

Federic.

Je vous envoie les points principaux de la dépêche de Klinggræffen.[1]

Nach dem Concept. Eigenhändig.

8000. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A HAUSDORF.

[Camp de Dresde], 9 [septembre 1756].

Votre marche est très bien dirigée. Si vous arrivez à Friederichswalde, notre armée sera rejointe ensemble; ainsi je pourrai vous fournir alors et de pain et de ce dont vous pourrez avoir besoin. Vous pouvez faire demain jour de repos et m'envoyer vos mortiers. Quant au gros canon, il en faut absolument à une avant-garde comme celle-là qui doit entrer en Bohême. Pour vos régiments, je troquerai et changerai quelques-uns et ferai ensuite l'avant-garde de la Bohême, ce qui ne pourra être que le 13 de ce mois.

Adieu, mon cher Ferdinand; quand vous entrerez dans ce camp proche Friederichswalde, ne faites point tirer de canon de retraite, pour que les Saxons ne sachent pas si vous êtes là ou en Bohême, et pour que je puisse vous faire partir avec moins de bruit.

Je vous embrasse, mon cher, et vais marcher dans l'instant avec l'avant-garde pour prendre Dresde. Adieu.

Federic.

Je vous ai envoyé hier les paroles.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Grossen Generalstabs zu Berlin. Eigenhändig.

---

[1] Vergl. Nr. 8003 S. 363. 364.

8001. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 7. September: „Je suis fâché que le comte de Brühl porte son maître à des partis désespérés, qui ne peuvent avoir d'autre but que de crier ensuite d'autant plus fortement à la violence, et je fais des vœux aussi sincères qu'ardents pour que tout tourne à la satisfaction de Votre Majesté et à la confusion de Ses ennemis."

Vorstadt Dresden, 9. September 1756.

Die Herren Sachsen werden nicht so gefährlich sein; erstlich werden sie viel schreien, es wird sich aber alles geben.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

8002. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Vorstadt Dresden, 9. September 1756.

Ew. Excellenz gnädiges Schreiben vom 7. dieses habe wohl zu erhalten die Ehre gehabt, und werde nicht ermangeln, des Königs Majestät gelegentlich dasjenige wegen der bewussten Manifeste[1] zu erinnern, was Ew. Excellenz mir deshalb zu schreiben geruhen wollen;[2] wie aber Dieselbe aus einer von dem Herrn von Klinggräffen heute eingekommenen Dépêche, davon einen Extract an des Herrn Grafen von Podewils Excellenz zu übersenden mir die Freiheit genommen,[3] zu ersehen geruhen werden, dass die Antwort des wienerschen Hofes binnen Zeit von höchstens zwei Tagen hier sein muss, aber wenig gedeihliches in sich fassen wird, und des Königs Majestät binnen solcher Zeit noch nicht in das Böhmische werden penetriren können, so hoffe ich, dass es mit oberwähnter Sache noch ganz ordentlich gehen wird. Ew. Excellenz werden zugleich aus erwähntem Extract zu ersehen geruhen, in was vor Verlegenheit der Herr von Klinggräffen wegen seines Rappels von dem Kaiser ist. Des Königs Majestät verlassen sich darunter auf das Departement, und dass solches alles, was erforderlich ist, besorgen werde, lassen es aber ratione des Herrn von Diest bei Dero vorigen Resolution bewenden, dass derselbe nämlich vor der Hand noch zu Wien bleiben müsste.[4]

Ich unterstehe mich übrigens, Ew. Excellenz hierbei noch ein Paquet von den bei mir bisher gehabten secretesten Sachen zu adressiren, mit unterthäniger Bitte, solches bei Sich ohnschwer zu asserviren, bis ich einmal solches hiernächst werde wieder abfordern können; es ist in solchem die Correspondance, welche des Königs Majestät mit Dero auswärtigen Herrn Ministern immediate gehabt haben, währender Zeit da Sie von Potsdam abwesend gewesen seind, befindlich, in-

[1] Vergl. S. 326. — [2] Das Schreiben Finckenstein's an Eichel ist nicht mehr vorhanden. — [3] Vergl. Nr. 8003. — [4] Vergl. S. 279.

gleichen die Continuation der mit M. Mitchell, so beide ich nicht wegen ihrer Wichtigkeit exponiren wollen, wenn der Marsch weiter vorwärts gehen und die Wege nicht allerdings sicher bleiben sollten. Ew. Excellenz mir allezeit ohnschätzbarem Wohlwollen empfehle mich unterthänig.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

8003. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Vorstadt Dresden, 9. September 1756.

Ew. Excellenz gnädiges Schreiben vom 5. dieses habe wohl erhalten, und diene in ganz gehorsamster Antwort, wie dass ich mir aus keiner anderen Ursache die vorhin überschickte Maltzahn'sche Dépêches dem Paquet mit beizufügen die Freiheit genommen, als nur dass Ew. Excellenz nebst des Herrn Grafen von Finckenstein [Excellenz] von allem hier Vorfallenden au fait sein und die Sachen darauf dorten reponiret werden möchten. In welcher Absicht ich dann auch von neuem die Beilage[1] sende.

Von dem Herrn von Klinggräffen zu Wien ist heute zwar ein Expresser angekommen, auch zugleich eine andere Dépêche mit der Post eingelaufen, er hat aber auf sein letzteres Promemoria noch keine Antwort erhalten. Wie wenig Hoffnung auch sei, dass etwas gedeihliches erfolgen werde, solches werden Ew. Excellenz aus einliegendem Extract seiner beiden Immediat-Dépêches[2] mit mehrern zu ersehen, auch des Herrn Grafen Finckenstein Excellenz zu communiciren belieben, als welches auf allergnädigsten Befehl melde.

Ich habe vergessen, Ew. Excellenz oben die eigentliche Umstände wegen des angehaltenen Couriers von dem Grafen Broglie zu melden, so mit wenigen darin bestehen, dass, da die Husaren beordert worden, eine Postirung zwischen Dresden und Pirna zu halten, um die weitere Communication und Zufuhre zu behindern, gedachter Courier auf einen Unterofficier, welcher sich unter der Brücke eines trockenen Grabens niedergeleget gehabt, um etwas auszuruhen, der aber, als er Leute über die Brücke reiten hören, hervorgekommen, gestossen und angehalten worden ist; und da er und dessen Postillon auf Befragen, wohin sie wollten, gesagt haben, sie gingen nach Prag, so hat gedachter Unterofficier beide in das Hauptquartier zu Sr. Königl. Majestät gebracht, da dann ersterem zwar die Dépêches abgenommen, solche aber sogleich darauf, ohne selbige im allergeringsten zu rühren, an den Herrn von Maltzahn gesandt worden, mit der Ordre, selbige sogleich dem Herrn Grafen Broglie wieder zuzustellen, mit dem Beifügen, dass man dessen Couriers allemal ohngehindert passiren, nur in gegenwärtiger Situation dergleichen nach Prag zu schicken nicht allerdinges zugeben würde, noch könnte. Welches alles denn auch sofort geschehen ist.

[1] Nicht bestimmbar. — [2] Vergl. unten S. 363.

Des Königs Majestät werden morgen früh von hier weiter mit einem Theil der Armée aufbrechen und weiter vorwärts marschiren. Wie es mit dem sächsischen Lager bei Pirna, wohin des Königs von Polen Majestät mit dem zweiten und dritten Prinzen und mit dem Minister Brühl Sich begeben haben, noch weiter gehen wird, solches wird sich bald zeigen müssen. Die Königin ist hier geblieben.

Gott segne den König und dessen Entreprisen! Ich gestehe aber, dass die sonderbare Umstände, nebst denen dabei vor mich verknüpfeten schweren [Mühen], bei meinem erreicheten 59jährigen Alter mir fast zu schwer werden, und ich endlich werde succumbiren müssen.

Da auch, wenn des Königs Majestät in Böhmen einrücken werden, die Wege wegen der Correspondance nicht mehr so sicher wie bisher bleiben dörften, so nehme mir die Freiheit, Ew. Excellenz zu erinnern, dass hinfüro die Minutes derer chiffrirten Dépêches wohl nicht mehr denen an des Königs Majestät zu sendenden subscribendis beizufügen sein werden. Und da auch sonsten dasjenige, was ehmals geschehen ist, wieder geschehen und ich Gefahr laufen kann, nochmals in feindliche Hände zu fallen, [1] so überlasse Ew. Excellenz Einsicht, ob es nicht gut sein dörfte, dass der Herr Kriegesrath Müller im Vorrathe einige Chiffres vor Sr. Königl. Majestät Minister fertig halte, damit wenn, da Gott vor sei, mir dergleichen Unglück arrivirete, des Königs Dienst dadurch nicht aufgehalten, sondern solchenfalls alsdenn auf die erste Nachricht von solchem Zufall die neuen Chiffres sogleich abgeschicket werden könnten, mithin die Correspondance nicht einen Augenblick unterbrochen werden dörfte.

Ich muss bekennen, dass, wenn ich die sich überall herum bezogene Gewitter ansehe, ich nicht allemal ohne einiges Grausen bin; doch die göttliche Providence und des Königs glückliche Waffen können allen Sachen ein besseres Ansehen geben. Zu Ew. Excellenz gnädigem Andenken empfehle mich ganz gehorsamst und bitte übrigens unterthänig, diese meine jetzige, in Confusion und Entkräftung geschriebene Briefe nicht zu denen Acten kommen zu lassen.

Eichel.

Einliegendes Schreiben [2] lassen Se. Königl. Majestät Ew. Excellenz zur baldigen Beförderung gnädigst recommandiren.

Le 1er de septembre 56.

Le courrier arriva hier avec les ordres immédiats de Votre Majesté du 26 d'août, [3] et le comte Kaunitz retourna de Holitz. Je n'ai rien eu de plus pressé que de me rendre chez lui ce matin et de m'acquitter envers lui de bouche des ordres de Votre Majesté. Il m'a répondu que je ferais bien de coucher un mémoire, [4] ce que j'ai fait tout de suite, et qu'il l'enverrait à l'Impératrice, qui ne sera de retour ici que samedi prochain. [5] Dès que la réponse sur ce mémoire me par-

[1] Vergl. Bd. IV, 292. — [2] Ist nicht bestimmbar. — [3] Vergl. Nr. 7914. — [4] Vergl. S. 375. — [5] 5. September. Vergl. dagegen unten S. 364.

viendra, j'en agirai conformément aux ordres de Votre Majesté. Mais je n'ai pas grande opinion que cette réponse réponde à Ses intentions. On cherchera, je crois, un biais, pour détourner la déclaration qu'on n'attaquera pas Votre Majesté dans le courant de cette année, ni de la suivante.[1] Je me tiendrai à la lettre, comme Votre Majesté l'ordonne, quoique ce soit un article scabreux pour un particulier comme moi. Je serai, si je pars, un peu embarrassé avec l'Empereur; mais j'espère qu'il sera encore alors à la campagne, où il restera jusqu'au 10 du courant; car je n'ai point de lettre de rappel pour ce Prince, qui n'a aucune part à la querelle.[2] Le sieur Diest est aussi avec moi dans le même cas, car il est également accrédité à l'Impératrice-Reine comme à l'Empereur. Ainsi Votre Majesté voudra bien avoir la grâce pour faire expédier Ses ordres, si le cas existe, comme j'en ai déjà fait mention. Le comte Keyserlingk a été ici, il y a quatre jours. Il a été chez le comte Kaunitz pour un moment, et je sais que celui-ci lui a communiqué mon mémoire et la réponse. Les régiments continuent successivement leur marche. Un de croates a passé ici aujourd'hui en assez mauvais état.

Du 4 septembre 56.

L'Impératrice-Reine arriva à deux heures. Si je ne reçois pas ce soir ou demain ma réponse, je presserai le comte de Kaunitz pour l'obtenir, et du moment que je l'aurai, le courrier partira, et je communiquerai le tout au maréchal de Schwerin[3] etc.

Nach der Ausfertigung.

8004. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IM LAGER AUF DER HÖHE VON PIRNA.

[September 1756.]

Eine der grössten Attentions, so das Corps von Schandau haben muss, ist auf der Elbe, damit die Oesterreicher der sächsischen Armée keine Lebensmittel auf diesem Fluss zuschicken. Derentwegen werden Sie Meyerinck wohl instruiren, auf dieses Acht zu geben. Was Brod und Fleisch ist, kann ich ihnen genug schicken und will ich solches an Retzow bestellen.

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig in dorso eines Berichts vom 9. September.

8005. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK AU CAMP DE KLEIN-COTTA.

Dresde, 10 [septembre 1756].

Je marche, mon cher, comme vous, sur le camp saxon, et comme il est nécessaire de mettre fin à ceci, il faut bien que vous marchiez encore aujourd'hui, pour vous mettre sur ma droite. Je m'appuie à l'Elbe, vis-à-vis de Pirna, environ à 2,000 pas, et ma droite va du côté,

[1] Vergl. S. 278. — [2] Vergl. Nr. 8012. — [3] Vergl. S. 165. 278. 374.

proprement vis-à-vis de [Zehist],[1] ainsi que nous nous verrons aujourd'hui. Adieu, je vous embrasse.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Grossen Generalstabs zu Berlin. Eigenhändig in dorso eines Berichts vom 9. September.

8006. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IM LAGER AUF DER HÖHE VON PIRNA.

Quartier Sedlitz, 10. [September 1756].

Mein lieber Prinz von Bevern. Wir haben 12 Pontons nöthig, wor Sie uns solche schicken können, so wird mir es lieb seind. Kommen Sie doch morgen mit das nächste Husarenregiment an der Brücke; ich wollte Sie gerne sprechen, um zu überlegen, wie man nicht alleine den Sachsen die Elbe benehmen könnte, sondern auch, wie man Tetschen von Schandau aus occupiren möchte. Adieu.

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8007. AN DEN GENERALLIEUTENANT PRINZ MORITZ VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI DRESDEN.

Prinz Moritz berichtet, Lager bei Dresden 10. September: „Ew. Königl. Majestät Höchste Befehle zu befolgen, erfordert meine unterthänigste Schuldigkeit. Ew. Königl. Majestät werden aus dem Rapport vom Obristen von Arnstedt[2] ersehen, wenn man die Portiones täglich vor die Armée zu 75,000 rechnet, dass alle Tage so viel gebacken werde, als die Armée von nöthen hat. Da ich aber wohl weiss, dass eine Armée, so offensive agiret, in 24 Stunden so viel backen muss, dass sie auf zwei Tage zu leben hat, und wenn es Ew. Königl. Majestät nicht anders befehlen, so wird der Obriste von Arnstedt die Bäckerei wohl in solchen Stand setzen müssen, um dass die Armée Brod in Vorrath bekommt."

[Sedlitz,] 11. [September 1756].

Ich werde gleich an Retzow die Ordres geben, dass er die Bäckerei verstärken soll. Morgen werden Sie hierher marschiren, und sollen Sie nicht auf zwei oder drei Tage Brod mitbringen können, so werden Sie ein Bataillon zurücklassen, dass das übrige einen Tag oder zwei später mitbringet.

Ich reite jetzo nach dem Corps von Prinz Ferdinand, um die Sachsen die ganze Communication mit Böhmen zu benehmen. Seind Sie mir nicht mehr böse.[3]

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Zerbst. Eigenhändig in dorso des von Prinz Moritz am 10. September übersandten Rapports des Obersten von Arnstedt.

[1] In der Vorlage: Sest. — [2] „Rapport: Wie viel Portionen Brod in Dresden gebacken werden: Den 11. September gegen Abend sind fertig 150,000; den 13. dito: 150,000. Summa 300,000. Im Lager bei Dresden, den 10. September 1756. E. V. v. Arnstedt." — [3] Es war zwischen dem Könige und dem Prinzen über die Art der Verpflegung der Armée zu Differenzen gekommen, in Folge deren der König sich hart gegen den Prinzen ausgelassen hatte.

8008. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK AU CAMP DE COTTA.

[11 septembre 1756.][1]

Je viendrai incessamment dans votre camp, mon cher Ferdinand, pour y prendre des arrangements avec vous.

Fr.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Grossen Generalstabs zu Berlin. Eigenhändig in dorso eines Berichts vom 10. September.

8009. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Quartier général de Gross-Sedlitz, 11 septembre 1756.

J'ai bien reçu vos rapports du 2 et du 3 de ce mois, et vous ne manquerez pas de remercier poliment le sieur Siegfried de l'attention qu'il avait voulu me témoigner en me communiquant ses découvertes; vous lui direz de vouloir prendre patience jusqu'après que la campagne présente serait finie, et qu'alors on pourrait ultérieurement convenir avec lui.

Au reste, l'affaire principale, par-dessus toutes autres, à laquelle vous devez vous appliquer avec un soin infatigable, c'est de faire bien comprendre et d'inculquer même aux Régents le danger que la République courrait, si elle permettait tranquillement que les Français et les Autrichiens entrassent dans le pays de Clèves, vu qu'alors la République serait coupée de ses alliés et amis et n'en pourrait espérer aucun secours.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

8010. AU ROI DE POLOGNE AU QUARTIER GÉNÉRAL DE STRUPPEN.

Schreiben des Königs von Polen, Hauptquartier Struppen, 10. September: „Monsieur mon Frère. Après toutes les démarches que j'ai faites pour aller au devant de tout ce que Votre Majesté peut raisonnablement désirer de moi, Lui ayant envoyé le général Meagher,[3] d'abord après les premières insinuations faites par Son ministre à ma cour, pour L'assurer d'une parfaite neutralité, pour consentir au libre passage de Ses troupes et de Son artillerie par mon pays en Bohême, et pour demander en quoi devaient consister les sûretés que Votre Majesté désirait là-dessus; après avoir fait répéter les mêmes offres avec plus de détail encore par l'envoyé d'Angleterre,[4] sans que ni l'un ni l'autre ne m'ait apporté aucune explication positive de Votre Majesté; enfin, après avoir encore fait part à Votre Majesté, par la

[1] Der König kam am 11. September Morgens in das Lager des Prinzen. Vergl. Nr. 8007. — [2] Vergl. S. 268. — [3] Vergl. S. 320. — [4] Vergl. S. 339.

lettre dont le comte de Salmour a été chargé,[1] des motifs qui m'engageaient à me rendre auprès de mon armée: après toutes ces démarches, dis-je, je me serais attendu à ce que Votre Majesté, comme l'envoyé d'Angleterre me l'avait aussi fait espérer, m'enverrait quelqu'un pour me faire parler et m'instruire de ce qu'Elle désire de moi. Cependant, un jour passe après l'autre, sans que j'apprenne rien. J'aurais pu me porter avec mon armée en Bohême, pour la mettre en lieu de sûreté, et prêter l'oreille à des engagements que j'ai toujours déclinés; mais j'ai préféré de rester, me flattant d'autant plus que les conditions que Votre Majesté pourrait exiger de moi, seraient relatives à la paix où nous vivons et aux assurances affectueuses dont les réponses de Votre Majesté sont remplies, et désignent qu'Elle ne désire qu'une sûreté suffisante, pour que je ne prenne point parti contre Elle, et qu'Elle conserve la communication libre sur l'Elbe. Je suis prêt à Lui donner et sur l'un et sur l'autre de ces articles telles assurances que Votre Majesté peut désirer de moi avec dignité; mais il est temps de s'entendre là-dessus, et je Lui envoie à cet effet encore le lieutenant-général comte de Bellegarde, grand-maître des princes, qui aura l'honneur de Lui présenter cette lettre. Je prie Votre Majesté de S'expliquer envers lui d'une façon à pouvoir conduire les choses à un entendement amiable, persuadée qu'Elle peut être que j'y apporterai toutes les facilités possibles, pendant que des conditions trop dures ne sauraient produire qu'un désespoir où Elle me pousserait avec mon armée, qui certainement est prête à verser la dernière goutte de sang, en cas qu'elle soit attaquée. En attendant une prompte et favorable réponse de Votre Majesté, je suis avec la plus parfaite estime et considération, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Auguste Roi.

Sedlitz, 11 septembre 1756.

Monsieur mon Frère. Votre Majesté aura la bonté de Se souvenir de ce que je Lui ai constamment déclaré qu'étant pleinement instruit de la mauvaise volonté de Son ministre, il me convenait au commencement d'une guerre que l'Impératrice-Reine me suscite, que je prenne des précautions pour ma propre sûreté. Ces précautions consistent, premièrement, en m'assurant du cours de l'Elbe, en second lieu, en ne laissant pas sur mes derrières une armée qui n'attendrait que le moment de me voir bien engagé avec mes ennemis, pour entreprendre contre moi. Voilà ce qui me tient ici, et qui m'y retiendra jusqu'à ce que cet obstacle soit levé, et, puisque la réponse de la cour de Vienne que je viens de recevoir dans cet instant,[2] me pousse à bout, je n'y saurais rien changer.

La reine de Pologne se porte bien, ainsi que toute la famille de Votre Majesté, et ils pourraient venir toutepart où Votre Majesté le désirerait. Je n'ai rien entrepris, ni contre leur liberté, ni contre celle de tous ceux qui ont des emplois civils dans Ses États. Votre Majesté verra par là que je ne me démens pas, et que, si, aujourd'hui ou demain, quand il Lui plairait, Elle voulait traverser mon armée, pour aller où Elle le jugerait à propos, tout le monde aurait la considération pour Sa personne, comme si nous étions alliés. Je suis avec

[1] Vergl. S. 344. — [2] Vergl. Nr. 8017 S. 375. 376.

toute l'estime et considération imaginable, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hauptstaatsarchiv zu Dresden. Das Concept eigenhändig.

8011. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A OTTMACHAU.

Schwerin berichtet, Neisse 9. September: „Dans ce moment, je reçois avis que les Autrichiens commencent à se remuer en Moravie et aux environs de Troppau et Jægerndorf, ainsi que le mémoire ci-joint[1] le détaille plus au long. Tous ces mouvements ont commencé depuis l'avis que Votre Majesté s'est mise en marche, et comme le courrier[2] ne revient point, il me paraît apparent qu'on l'a arrêté, comme l'avis le dit. Cette incertitude me tue; si je savais à quoi m'en tenir, ils ne feraient pas des magasins impunément à Troppau. L'amas qu'ils font à Olmütz, marque la défensive, parceque ce dépôt ne peut être ramené vers la frontière qu'avec peine et embarras. Comme Votre Majesté me dit dans Sa dernière du 3 de Torgau[3] qu'Elle compte entrer le 11 sur les terres bohémiennes, je pense que, si le courrier ne revient pas entre ici et demain, de camper après-demain, 11, avec toutes les troupes entre ici et Neustadt et entrer tout de suite sur les terres ennemies et d'agir en conséquence des ultérieurs avis qui me viendront des frontières. En ce moment, il me vient avis des frontières de Glatz que l'armée de Kolin tire vers Leitmeritz."

[Quartier général de Sedlitz, 11 septembre 1756.][4]

Vous pourrez, mon cher Maréchal, du 13, agir comme vous le trouverez bon. Le prince Ferdinand entre ce jour en Bohême,[5] nous entourons ici l'armée saxonne, qui dans cinq jours n'aura plus de pain. Dès que nous les aurons dans le sac, je suivrai en Bohême, et alors vous verrez que Browne sera obligé de se régler sur nous, moyennant quoi vous pourrez agir, comme les occasions et vos projets le demanderont. Je vous renvoie la note avec mes remarques. Je doute des 6 nouveaux régiments, c'est s'en aviser trop tard.

Fr.

Nach einer Aufzeichnung in dorso des Berichts von Schwerin, d. d. Neisse 9. September. Eigenhändig.

8012. AN DEN RÖMISCHEN KAISER IN WIEN.

Berlin, 11. September 1756.[6]

Da Ich aus bewegenden Ursachen gut gefunden, Meinen an Ew. Kaiserl. Majestät und Deroselben Gemahlin, der Kaiserin-Königin

[1] Liegt nicht mehr vor. — [2] Der Courier Klinggräffen's. Vergl. S. 374. — [3] Nr. 7966. — [4] Das Datum ergiebt Schwerin's Antwort vom 13. September. — [5] Vergl. S. 371. 372. — [6] Vom Könige unterzeichnet und abgegangen, Sedlitz 13. September. Vergl. S. 361.

Majestät Hoflager bisher gehaltenen Geheimten Krieges-Rath und Ministre plénipotentiaire, auch Envoyé extraordinaire, den von Klinggräffen, von dorten zurückzuberufen, so habe Ich nicht ermangeln wollen, solches Ew. Kaiserl. Majestät hierdurch freundbrüderlich zu eröffnen und Dieselbe zu ersuchen, gedachten Meinen Ministrum in Gnaden zu erlassen, ihm gütigst zu verstatten, sich bei Deroselben beurlauben zu können, und von ihm in Meinem Namen die zuverlässigsten Versicherungen von Meiner Ew. Kaiserl. Majestät unwandelbar zutragenden aufrichtigen Freundschaft und der vollkommensten Hochachtung und Consideration anzunehmen, womit Ich beständig bin und immerdar verharren werde etc.

Friderich.

Nach dem Concept.[1]

8013. AU ROI DE POLOGNE AU QUARTIER GÉNÉRAL DE STRUPPEN.

Schreiben des Königs von Polen, Hauptquartier Struppen, 12. September: „Monsieur mon Frère. Le comte de Bellegarde m'ayant rendu hier au soir à son retour la réponse de Votre Majesté,[2] par laquelle Elle me donne encore à connaître qu'il n'y a que les précautions suffisantes pour le libre cours de l'Elbe pendant la guerre qui s'allume entre Votre Majesté et l'Impératrice-Reine, et que mes troupes n'entreprennent rien contre Elle pendant cette même guerre, qui arrêtent la poursuite de la marche des troupes de Votre Majesté, je m'empresse à y faire une autre réponse, pour lever, s'il est possible, l'obstacle des défiances que Votre Majesté semble avoir. Prêt à accorder l'un et à promettre l'autre, je souhaiterais que Votre Majesté voulût Se confier à ma parole royale qu'aucun ministre n'a jamais intenté, ni n'oserait tenter de me faire violer. Cependant, si Votre Majesté croit devoir insister sur des sûretés encore plus réelles, quoique ma parole pourrait suffire, j'offre à Votre Majesté pour la sûreté du libre cours de l'Elbe qu'Elle garde pendant tout le temps de la durée de cette guerre des garnisons à Wittenberg et à Torgau, et je consentirai même qu'Elle en mette encore à Pirna. Quant à la sûreté à l'égard de l'armée, je ne vois d'autre expédient que de Lui donner en tout cas des otages. Ces offres doivent, j'espère, satisfaire Votre Majesté en plein et La convaincre de la pureté de mes sentiments.

Les conditions que j'ai à Lui demander en échange, sont: que Votre Majesté fasse évacuer au plus tôt tout le reste de mes États, à l'exception des trois places susmentionnées; qu'Elle remette toute chose dans l'état où elles étaient avant l'entrée de Ses troupes en Saxe, et qu'Elle facilite et assure également le retour des miennes, avec toutes les précautions requises en pareilles circonstances, dans leurs quartiers, aux places près accordées, comme il a été dit ci-dessus, aux troupes de Votre Majesté, qui y vivront pour leur argent et ne se mêleront point du gouvernement civil. Pour abréger le détail de ces arrangements, il dépendra de Votre Majesté de nommer quelqu'un, comme je ferai de ma part aussi, pour en convenir ensemble jusqu'à notre ratification. Votre Majesté voit combien je prends sur moi par les offres que je Lui fais. Il me serait impossible d'en faire davantage, et j'aimerais mieux attendre toutes les extrémités plutôt que de manquer à ce que je me dois à moi-même, à mes États et à mon armée.

[1] Mit demselben Courier empfängt Klinggräffen einen begleitenden Ministerialerlass, in welchem befohlen wird, dass der preussische Resident am Reichshofrath von Diest vor der Hand in Wien verbleiben solle. Vergl. S. 279. — [2] Nr. 8010.

Remerciant, au reste, Votre Majesté de tout ce qu'Elle me dit d'obligeant pour moi et toute ma famille royale, je La prie d'être en échange persuadée d'un parfait retour de sentiments pleins de considération et d'estime, avec lesquels je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Auguste Roi.

Sedlitz, 12 septembre 1756.

Monsieur mon Frère. Votre Majesté Se ressouviendra que je Lui ai mandé hier qu'il était très dangereux pour moi, pour ne pas dire impossible, d'avancer de la Saxe en Bohême en laissant une armée derrière moi. S'il ne s'agissait que de complaisances, il n'en est aucune que je ne crusse devoir à Votre Majesté; mais il s'agit de la sûreté et de la conservation de l'État que je gouverne, et cela m'oblige à ne me point écarter d'ici, à moins d'être sûr de ne rien laisser derrière moi qui pût par la suite des temps m'en faire repentir. Mon avant-garde est en Bohême, un corps considérable la suit, et si Votre Majesté le juge à propos, Elle peut m'envoyer tel officier qui Lui plaira, auquel je ferai voir la position de mes troupes. Rien ne me presse, et je suis à attendre si ce sera la patience ou une autre voie qui décidera de ma situation présente. Quel que soit l'évènement, Votre Majesté me trouvera invariable en ce qui regarde mes sentiments pour Sa personne, pour Sa famille royale et pour tous ceux qui Lui appartiennent, et Votre Majesté sera persuadée de la parfaite considération avec laquelle je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hauptstaatsarchiv zu Dresden. Das Concept eigenhändig.

8014. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A GLATZ.

Schwerin meldet, Neisse 10. September: „J'espère que le courrier de Vienne[1] que j'ai expédié hier vers les 9 heures du soir, se sera déjà rendu auprès de Votre Majesté. Après avoir mûrement pesé ce qui pouvait le mieux convenir au service de Votre Majesté, j'ai changé d'avis, et au lieu de commencer les opérations en entamant les frontières de la Moravie, je me suis déterminé de diriger ma route par le pays de Glatz vers la Bohême, sur l'avis que toutes les forces autrichiennes, tant celles qui ont été en Bohême qu'en Moravie, tirent sur Votre Majesté et pourraient, chemin faisant, détacher leurs troupes légères par leur droite sur la Basse-Silésie et couper par là notre communication, ce que j'es-

[Quartier général de Sedlitz, 12 septembre 1756.][2]

Mon cher Maréchal. J'ai reçu la lettre que vous m'avez faite du 10 de ce mois. J'ai trouvé admirable la résolution que vous avez prise de commencer vos opérations dans la Bohême et d'y diriger votre route par le pays de Glatz, de sorte que je ne puis qu'y applaudir parfaitement, et si vous pouvez les[3] entamer, cela ne saura que faire un très bon effet dès le commencement de la guerre et leur inspirer du respect pour nous.

[1] Vergl. S. 374. — [2] Das Datum ergiebt der Inhalt. — [3] Scil. „les Autrichiens“.

père d'empêcher, me trouvant toujours à portée sur leur flanc droite. Je compte être le 13 ou le 14 au plus tard de l'autre côté de Glatz. Comme je quitte aujourd'hui la Haute-Silésie, j'envoie un second bataillon de grenadiers pour renforcer Cosel."

Si, après cela, vous savez leur donner de l'alarme du côté gauche d'Olmütz vers les frontières de Bohême, cela pourra, à ce que je me persuade, opérer pareillement un très bon effet.

L'armée saxonne est à l'agonie, elle a pris à la vérité un terrain où l'on ne sait l'attaquer que très difficilement, mais elle n'a ni vivres ni provisions, ni n'en saura tirer d'aucun endroit par la position de mon armée; elle travaille à se retrancher, mais j'espère de les avoir à bon marché en peu de jours.

Mon avant-garde entrera demain, le 13, en Bohême; en attendant, je resterai ici, d'où je ne partirai pas, avant que d'avoir fini avec les Saxons.

Federic.

Nach dem Concept.

8015. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK AU CAMP DE GROSS-COTTA.

Sedlitz, 12 septembre 1756.

Monsieur mon Cousin. Pour répondre aux différentes questions que vous m'avez faites par la lettre du 11 de ce mois, je vous dirai que, quant au débouché pour entrer en Bohême, je pense vous avoir déjà dit que vous marcherez à Peterswalde et prendrez ensuite le camp d'Eulau, pour vous approcher de l'Elbe.

D'ailleurs, Votre Altesse jugera Elle-même qu'il ne m'est pas possible de lui répondre positivement sur toutes les diverses questions qu'Elle me fait, vu qu'il faut absolument qu'Elle dirige Ses opérations selon les circonstances et selon qu'Elle trouvera l'ennemi en force ou non; car quant au détachement que vous ferez prendre Tetschen, il faut bien que cela se règle conformément à la circonstance, si l'ennemi y est en force ou faible: au premier cas, il faudra détacher plus de troupes, et moins au second cas. Je ne puis pas répondre autre chose sur ce que vous laisserez à Tetschen, quand vous l'aurez emporté, savoir plus ou moins, selon que l'ennemi sera plus ou moins fort. Pour ce qui regarde en combien de corps vous vous établirez, il faut encore que Votre Altesse Se règle selon l'ennemi; s'il est là en force, Elle ne séparera point les troupes, mais restera ensemble. S'il n'y a que des pandours et de pareilles gens, il faudra cependant que 6 à 7 bataillons restent ensemble avec quelque cavalerie et que ces postes se retranchent pour ne pas être exposés à des affronts; mais s'il y a des troupes régulières en force, il faut que Votre Altesse tienne Ses troupes ensemble. Je ne saurais que faire la même réponse, quant au point de ralliement, au cas qu'un corps considérable de l'ennemi viennne à

vous; car il faut que vous régliez tout cela selon les circonstances et selon les nouvelles que vous aurez de la position et des forces de l'ennemi. C'est encore ce que je réponds touchant les postes aux passages de conséquence par les montagnes: à quel sujet, je dirai seulement qu'il ne faut pas que ces postes soient très éloignés l'un de l'autre et qu'il faut que ces postes se retranchent de façon qu'ils aient toujours les débouchés libres.

Quant aux magasins, Votre Altesse les formera dans quelque village qui y est propre par sa situation, qu'Elle saura couvrir le mieux et qu'Elle pourra faire palissader pour plus de sûreté. Pour procurer la subsistance des troupes, Votre Altesse Se servira des livraisons, pour faire entrer le nécessaire aux troupes, et les fera exécuter par des hussards, comme cela est de coutume. Si Votre Altesse rencontre des obstacles insurmontables pour percer dans les montagnes, que j'estime cependant qu'Elle ne rencontrera point, il faut bien alors qu'Elle S'arrête et qu'Elle me marque alors en quoi ces obstacles subsistent. Pour des nouvelles, Elle m'en donnera journellement; quant à la voie pour me faire parvenir Ses nouvelles, ce sera par les lieux les plus sûrs, soit par Peterswalde, soit par quelque autre route qu'Elle croira la plus propre et la plus prochaine pour cela. Je suis avec estime, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le bon et très affectionné cousin

Federic.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Grossen Generalstabs zu Berlin.

8016. AN DEN GENERALLIEUTENANT PRINZ MORITZ VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI DRESDEN.

[Sedlitz,] 12. [September 1756].

Prinz Moritz meldet, Lager bei Dresden 11. September: „Ew. Königl. Majestät Höchstes Schreiben hat mir der Fähndrich von Quitzow eingehändigt. Da alles en détail ausgemachet und nachgewiesen, wie Ew. Königl. Majestät Befehl, das Proviant betreffend, nachgelebet werden kann:

Neun sächsische Schiffe sein zusammen, mit welchen an 40,000 Portiones transportiret werden können, wenn man erstlich den Ort weiss, wie weit Ew. Königl. Majestät befehlen, dass es soll zu Wasser gebracht werden.

Das Brod fähret nach unsere Schiffbrücke dichte hinter das Bandemer'sche Bataillon an.

Ich weiss nicht, ob auch die Bäckerbursche von das Ferdinand'sche und Bevern'sche Corps nach Dresden sollen, oder ob sie bei die Regimenter sollen

Die Bäckerbursche von Prinz Bevern werden Sie überkommen;[1] die von Ferdinand muss er bei

[1] Vergl. Nr. 8007.

verbleiben; kommen sie nach Dresden, so wird alles besser poussiret werden können.

sich behalten, weilen er den 13. nach Böhmen marschiret.

Vieh genug ist ausgeschrieben, ob es aber kommen wird, bin ich nicht versichert. Ohne Ew. Königl. Majestät Befehl kann man sich nicht unterstehen, mit Commandos in Ermangelung der Husaren durch Dragoner solches zusammenholen zu lassen.

Commandos von den Dragonern können genommen werden.

So viel Brod, als immer möglich ist zusammen zu bringen, wird mitgebracht; das übrige wird das Bataillon, so der Markgraf Karl zurücklässet, mitbringen können.

Ganz gut.

Es wird daran gearbeitet, um dass den 18. die Armée sechs Tage Brod in Vorrath hat, zu sagen an den Ort, wo es gebacken wird. Wenn noch Korn zusammengebracht werden solle, so befinden sich in und bei Dresden 70 Mahlgänge in denen Mühlen, wodurch alle 24 Stunden auf 40 Wispel Mehl stark gemachet werden kann; jedoch muss die Landconsumtion hiervon noch abgezogen werden.

Diesen Punkt morgen mit Retzow zu reguliren.

Ob und wo die Brücke unterwärts Pirna hinkommen soll; wo ein Bataillon von das Corps von Markgraf Karl hin postiret werden soll, wird noch die Ordre von Ew. Königl. Majestät erwartet werden."

Das eine Bataillon Markgraf Karl folget Ihrem Corps; es ist nichts übrig, und muss also von hier mit nach Cotta. Das Lager werde morgen ausstechen. Zwei schlimme Défilés seind, und ist deswegen besser, zu vier zu marschiren. Wor es möglich ist, ein besseren Weg zu finden, so werde ich ihn suchen.

Die Sachsen haben nichts zu leben. Ich bin nun völlig um sie herum. Ihr Lager ist schlimm. Ob man sie mit gutem kriegt, stehet dahin; indessen vier Tage kann ich noch warten, will es alsdann nicht brechen, so muss man sehen, wie man so hereinkömmt. Seind Sie mir nicht mehr böse,[1] denn hier ist nichts versäumet.

Friderich.

Nach den eigenhändigen Weisungen in margine des Berichts des Prinzen Moritz im Herzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Zerbst.

8017. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Hauptquartier Sedlitz, 12. September 1756.

Es ist endlich nunmehro die Antwort von dem wienerschen Hofe auf das letztere Promemoria des Herrn von Klinggräffen hier einge-

[1] Vergl. Nr. 8007.

laufen, dessen Dépêche deshalb nebst der Abschrift seines übergebenen Promemoria und der darauf erhaltenen Antwort auf Sr. Königl. Majestät expressen Befehl hierbei in Original übersenden und dabei melden sollen, wie dass, da Se. Königl. Majestät dadurch à bout poussiret wären, Ew. Excellenz sogleich und sonder Zeitverlust besorgen möchten, damit die königliche Minister an auswärtigen Höfen auch nur durch Expeditiones auf allergnädigsten Specialbefehl darüber instruiret, die Antwort communiciret, auch ihnen zugleich das nöthige über die in der Antwort enthaltene neuere Imputationen, als ob man hiesiger Seits eine Trêve anstatt eines beständigen Friedens verlanget habe, an die Hand gegeben und diese calomniöse Imputation aus dem Zusammenhang der Sache kurz, doch gründlich widerleget werden möge.[1]

Des Königs Majestät werden auch nunmehro das bekannte Manifest[2] sonder weiteren Anstand publiciren lassen und in wenig Tagen, so wie Sie hier nur fertig seind, Dero weitere Operationes fortsetzen, zumalen da allen Nachrichten nach die Oesterreicher alle dero Forces in Böhmen zusammenziehen. Ich werde mit einer morgen noch besonders abgehenden Estafette Ew. Excellenz ein mehreres zu melden die Ehre haben, da gegenwärtiges nicht länger aufhalten können noch wollen.

Eichel.

P. S.

Das einliegende Schreiben an der Königin Frau Mutter Majestät[3] lassen des Königs Majestät Ew. Excellenz zur besten Besorgung recommandiren.

Bericht Klinggräffen's, d. d. Wien 7. September: „Sire. J'avais à la vérité mon mémoire, dont je joins ici une copie exacte, tout prêt, pour le remettre au comte de Kaunitz le 1er de ce mois, ainsi que je l'ai marqué par ma dépêche de cet ordinaire; mais ne pouvant point trouver ce ministre, je n'ai pu le faire que le lendemain, le 2 de ce mois.

La réponse sur ce mémoire dépendant du retour de l'Impératrice de Holleschau, j'ai été obligé de l'attendre.[4] Cette Princesse étant donc revenue le 4 et le comte Kaunitz ne m'ayant, malgré cela, pas donné réponse jusqu'au 5 de l'après-midi, je lui écrivis ce jour-là un billet par où je la demandai.

Sur quoi, il me répondit, par un qu'il m'écrivit, qu'il croyait être en état de me la faire tenir le lendemain.

Ce jour s'étant également passé, à quelques heures près, j'écrivis un second billet au susdit comte, par où je lui demandai encore la réponse, ajoutant qu'au cas qu'il ne me l'envoyât le lendemain avant-midi, je serais obligé de renvoyer mon courrier avec la réponse à Votre Majesté que je n'en pouvais point obtenir ici sur mon mémoire présenté.

J'attribue donc à ce billet et à une conférence qui s'est tenue hier entre les comtes d'Ulfeld et Colloredo, qui arrivèrent avant-hier, et de Kaunitz, l'effet que ce dernier m'a envoyé aujourd'hui la réponse en question, dont je joins ici une copie exacte, et dont je donne également une au maréchal de Schwerin.[5]

[1] Demgemäss Ministerialerlasse an die preussischen Gesandten im Auslande und in Regensburg, d. d. Berlin 14. September. — [2] „Exposé des motifs" etc. Vergl. S. 326. — [3] Das Schreiben liegt nicht vor. — [4] Vergl. S. 364. — [5] Vergl. S. 370.

Comme cette réponse ne répond nullement à l'attente de Votre Majesté, je tâcherai d'arranger tant les archives que mes autres affaires, afin de pouvoir partir d'ici dans peu de jours, en exécutant exactement les ordres qu'Elle m'a prescrits, pareil cas existant, c'est-à-dire d'écrire avant mon départ un billet au comte de Kaunitz dans les termes que Votre Majesté me l'a ordonné.[1]

Au reste, sur la nouvelle de l'entrée des troupes de Votre Majesté en Saxe, on a ramassé beaucoup de chevaux de bouchers et autres, pour transporter des pièces de campagne; il en est parti déjà au nombre de 84 et beaucoup de balles à fusil.

Il arriva hier un aide de camp en courrier adressé au résident de Saxe,[2] qui annonça le retour subit du comte de Flemming, et qui fut redépêché tout de suite. J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté le très humble, très obéissant et très fidèle serviteur

Klinggræffen.

Mémoire.

Vienne, 2 septembre 1756.

Sa Majesté l'Impératrice-Reine voudra bien Se rappeler que l'article principal du mémoire que le soussigné a eu l'honneur de Lui présenter par ordre du Roi son maître le 20 du mois passé, a roulé sur la demande que Sa Majesté le roi de Prusse s'était cru en droit de faire à Sadite Majesté Impériale et Royale, savoir une déclaration formelle et catégorique, consistante dans l'assurance: que Sa Majesté l'Impératrice-Reine n'avait aucune intention d'attaquer Sa Majesté Prussienne, ni cette année-ci, ni celle qui vient.[3]

Quoique Sa Majesté l'Impératrice-Reine n'ait rien touché de cette assurance dans la réponse[4] qu'Elle a fait remettre au soussigné en date du 21 du mois dernier sur ce mémoire, et qu'ainsi cela n'ait pas laissé de faire entrevoir à Sa Majesté Prussienne le peu de bonne disposition que Sa Majesté l'Impératrice-Reine avait pour Elle, de sorte qu'il ne Lui restait que le seul parti de prendre les mesures nécessaires pour sa sûreté, cependant ce Prince, pour donner des marques claires de son désir pour la conservation de la paix et de la tranquillité publique, s'était déterminé d'ordonner de nouveau au soussigné de revenir encore une troisième fois à la charge, pour demander à Sa Majesté l'Impératrice-Reine l'assurance en question, savoir: que Sadite Majesté Impériale et Royale n'avait aucune intention d'attaquer Sa Majesté le roi de Prusse, ni cette année, ni celle qui vient.

Le soussigné a des ordres exprès du Roi son maître de déclarer à Sa Majesté l'Impératrice-Reine que, dès qu'Elle aurait donné nommément et positivement à ce Prince l'assurance qu'il Lui demande, il ferait tout de suite retirer ses troupes et remettrait toutes choses dans l'état où elles doivent être. C'est donc sur quoi le soussigné attend de Sa Majesté l'Impératrice-Reine une réponse sur le pied qu'il a eu l'honneur de le spécifier ci-dessus.

Klinggræffen.

Réponse au mémoire présenté par M. de Klinggræffen le 2 de septembre 1756.

Vienne, 7 septembre 1756.

Monsieur de Klinggræffen avait à peine présenté son dernier mémoire, daté du 2 de ce mois, qu'il parvint à Sa Majesté l'Impératrice-Reine la nouvelle de l'invasion de la Saxe et du manifeste publié contre elle à cette occasion.[5]

[1] Vergl. S. 278. 279. — [2] Petzold. — [3] Vergl. S. 278. — [4] Vergl. Nr. 7823. — [5] Das Manifest gegen Oesterreich „Exposé des motifs" etc. (vergl. S. 326) ist erst nach Empfang der obigen Antwort des wiener Hofes veröffentlicht worden. Vergl. S. 374. Kaunitz gedenkt hier der preussischen Declaration über den Einmarsch in Sachsen. Vergl. S. 322.

Après une agression aussi marquée, il ne saurait donc plus être question d'aucune autre réponse que de celle que Sa Majesté pourra juger à propos de faire en son temps audit manifeste, la dernière qu'elle a fait remettre à M. de Klinggræffen, portant tout ce qu'il a pu être combinable avec sa dignité de faire déclarer, et la proposition de laisser convertir en trêve la paix subsistante et fondée sur des traités solennels, n'étant naturellement susceptible d'aucune déclaration.

C'est ce qu'on a ordre de faire connaître en réponse à M. de Klinggræffen.

Le comte de Kaunitz-Rittberg."

Nach der Ausfertigung.

8018. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Dresden 13.[1] September, dass der Secretär Plesmann und der General Wylich die auf die auswärtigen Affairen Chursachsens bezüglichen Actenstücke im Cabinet durchmustert hätten, und giebt dann ein Verzeichniss der wichtigsten aufgefundenen Papiere.

Maltzahn berichtet weiter, dass der Graf Broglie durch einen seiner Secretäre von Neuem um die Erlaubniss, sich in das sächsische Lager zu begeben, eingekommen sei.

Sedlitz, 12 septembre 1756.

Pour vous répondre à la lettre que vous venez de me faire par un exprès, je vous dirai que je suis bien aise des arrangements que vous avez pris pour remettre au général major de Wylich les différentes correspondances du comte de Brühl avec les ministres saxons au dehors, mais quant à la dépêche fort ample que le sieur Funcke a faite après son retour sur tout ce qui regarde la cour de Russie et la position des affaires de cet Empire, il faut que je la voie et la lise moi-même; c'est pourquoi aussi vous me l'enverrez incessamment ou me la porterez vous-même.

Pour ce qui regarde la demande du comte de Broglie, vous tâcherez de la décliner honnêtement, en lui disant que, dans le moment présent, je ne saurais pas répondre qu'il ne lui arrivât quelque chose de fâcheux, quoiqu'absolument contre mon gré et contre ma volonté expresse, à laquelle je n'aimerais cependant pas qu'il s'exposât, qu'ainsi à votre avis il ferait mieux de se patienter encore une sixaine de jours, d'autant plus qu'en attendant il ne lui saurait pas arriver quelque courrier de sa cour pour des affaires pressantes.

Quant aux [canaux] secrets, je veux bien leur continuer encore leurs pensions, dont le conseiller privé Eichel vous tiendra compte, et pour ce qui regarde le sieur Lipski, je l'agréerai en mon service, s'il en a l'envie, sur quoi vous lui demanderez sa résolution. Les 202 écus 14 gros que vous avez avancés pour mon service, vous seront payés par le directeur Fideler de l'argent qu'il recueillira des caisses à Dresde.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Das Datum ist für 11. September verschrieben. Die Eröffnung des sächsischen Archivs fand am 10. September statt. Vergl. (Vitzthum) Geheimnisse des sächsischen Cabinets, Bd. II, S. 37.

8019. AN DIE ETATSMINISTER GRAFEN PODEWILS UND FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Hauptquartier Sedlitz, 12. September 1756.

Meine liebe Geheime Etatsminister Grafen von Podewils und von Finckenstein. Euch ist aus dem vorhin bereits Euch communicirten Précis[1] der verschiedenen Depeschen des dresdenschen Hofes und deren Minister bereits bekannt, wie gar feindselig der sächsische Hof gleich nach dem dresdener Friedensschluss und nachher beständighin an auswärtigen Höfen gegen Mich machiniret hat, und was vor Ressorts derselbe gebrauchet. Um nun gegen der ganzen Welt die Wahrheit davon darzuthun und legitimiren zu können, dass nichts darunter von Mir angeführet worden, so nicht aus authentiquen Piècen erwiesen und jedermann vorgeleget werden könne, so habe Ich bei Meiner jetzigen Anwesenheit in Sachsen vor gut gefunden, die Originalpiècen von solcher sächsischen Correspondance aus dem dresdenschen Archive aufsuchen und nehmen zu lassen,[2] auch dem p. von Maltzahn aufgegeben, Euch selbige insgesammt zuzusenden, da dann Mein Wille ist, dass, sobald Euch solche zugekommen sein werden, Ihr solche insgesammt, und zwar in französischer Sprache sowohl als in teutscher, drucken und demnächst public machen lassen sollet: zu dem Ende Ihr diejenigen, so davon im Französischen geschrieben, in das Teutsche und réciproquement die teutschen in das Französische übersetzen und ganz in extenso, wie solche seind, drucken lassen, auch sodann eine gewisse Anzahl Exemplarien davon überall nach Frankreich, Engelland, Holland, Polen, auch in das Reich und sonsten nöthiger Orten versenden sollet.

Ihr könnet inzwischen auch die Originalia derer Hauptdepeschen dem Marquis de Valory selbst zum Einsehen und Durchlesen vorlegen, ihm verlangten Falls auch vidimirte Copien davon geben, um ihn dadurch um so mehr zu convinciren, was vor gefährliche Machinationes seit dem letzten dresdener Friedensschluss gegen Mich beständighin geschmiedet worden, und was vor höchst gegründete und indispensable Ursachen Ich gehabt, in gegenwärtigen Umständen und bei den übelen Absichten und Vorhaben des wienerschen Hofes Mich nothwendig von Sachsen zu versichern und diesen Hof ausser Stande zu setzen, seine Desseins gegen Mich auszuführen und Mir, wann Ich mit Meinen Feinden anderweitig engagiret wäre, den allergefährlichsten Coup impunément anzubringen. Ich überlasse Euch auch zugleich, von demjenigen einen guten Gebrauch zu machen, was der p. von Klinggräffen noch letzthin in seiner Relation vom 4. dieses Monats von der Intention des sächsischen Hofes, Meine Armée durch Sachsen tranquillement durchzulassen, wenn aber solche in Böhmen oder in Schlesien wäre, sodann mit denen sächsischen Truppen gerade in Meine Staaten zu marschi-

[1] Vergl. S. 306—309. — [2] Vergl. Nr. 8018.

ren, ohne sich über die zu Meiner Précaution mit ihnen genommene Sicherheit zu embarrassiren, gemeldet hat; als welches dann auch die eigentlichen Absichten derer von Seiten des sächsischen Hofes Mir zeither dem ersten Ansehen nach gethanen favorablen Propositionen genugsam am Tage leget. Ihr habt Euch also hiernach zu achten, und Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

8020. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Solms berichtet, Stockholm 31. August: „La grande députation doit avoir résolu présentement de quelle façon elle rendra compte aux États du procès qu'elle a mené contre la cour et qu'elle publiera là-dessus, qui ne sera cependant qu'un précis très défectueux, et quoiqu'on y emploiera sans doute le même style dont on s'est servi dans tous les écrits qu'on a faits contre la cour pendant cette Diète, il n'approchera pourtant pas de beaucoup de l'original qui a été lu au Roi. Celui-là doit être si fort que possible et contenir en propres termes que les États étaient en droit de regarder le trône comme vacant, mais que, par grâce particulière, ils n'useraient pas cette fois-ci de leur pouvoir, à condition que le Roi promettrait de gouverner mieux à l'avenir. C'est en acceptant des conditions si dures que Sa Majesté a obtenu, pour ainsi dire, son pardon."

Quartier général de Sedlitz, 12 septembre 1756.

J'ai reçu votre dépêche du 31 d'août dernier, et quoique je sois bien aise, quant au fond, que la fâcheuse affaire qui jusqu'ici a intrigué les esprits en Suède, ait pris fin, je vous avouerai cependant naturellement que les procédés qu'on a tenus à cette occasion avec le Roi, me paraissent durs, et que l'expression dont on s'est servi dans le précis du procès qui a été lu au Roi, savoir qu'on était en droit d'envisager le trône comme vacant, me paraît fort extraordinaire.

Vous n'ignorez pas sans doute si le ministre de Russie[1] a connaissance ou non d'un comportement si étrange; mais, au cas que vous eussiez lieu de croire que cela ne fût pas, vous ne manquerez pas de faire adroitement en sorte qu'il en soit informé et qu'il n'ignore rien de ce qui s'est passé à cet égard.

Federic.

P. S.

Je dois vous dire que la lettre de la Reine, ma sœur, qui m'a été accusée par vous à la fin de votre rapport du 31 d'août dernier, ne s'est point trouvée à la suite dudit rapport. Je compte que vous vous serez déjà aperçu de l'inadvertance qui peut y avoir donné lieu, et je m'attends de recevoir ladite lettre par le premier ordinaire.[2]

Nach dem Concept.

---

[1] Panin. — [2] Solms übersendet das Schreiben am 3. September.

8021. AN DEN GEHEIMEN KRIEGSRATH EICHEL IM HAUPTQUARTIER ZU SEDLITZ.

[Hauptquartier zu Sedlitz, September 1756.]

An Mitchell:[1] er[2] will mehr Geld haben; und dem Herzog obligeant geantwortet,[3] man würde suchen, ihm bessere Conditions zu schaffen.

Friderich.

Eigenhändig in dorso des Schreibens des Herzogs von Braunschweig, d. d. Braunschweig 7. September.

8022. AU MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE MITCHELL A BERLIN.

Quartier général de Sedlitz, 13 septembre 1756.

Monsieur Mitchell. Après que le duc régnant de Brunswick s'est enfin prêté, sur les représentations que je lui ai faites,[4] d'entrer en négociation avec le ministère d'Hanovre sur un traité de subsides à faire entre lui et l'Hanovre, il vient de me marquer[5] ce qui suit: „Jusqu'ici les offres du ministère d'Hanovre sont si minces et telles que mes troupes ne sauraient pas subsister, malgré qu'ils[6] soutiennent qu'ils ne donnent pas davantage aux leurs. Nous sommes pour le présent aux éclaircissements."

Comme je connais, Monsieur, votre bonne intention pour faire réussir une affaire que votre cour m'a paru souhaiter, je ne doute pas que vous ne voudrez vous interposer, autant qu'il vous sera possible, pour disposer les ministres d'Hanovre à se prêter aux demandes du Duc pour lui faire de meilleures conditions, en sorte qu'il en saura être satisfait, afin de ne pas manquer, sans cela, une affaire qui, dans la conjoncture présente, ne laisse pas d'avoir de l'influence aux intérêts de la cause commune. Et, sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im British Museum zu London.

8023. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Quartier général de Sedlitz, 13 septembre 1756.

Monsieur mon Frère et Cousin. Je viens de recevoir la lettre que Votre Altesse m'a faite du 7 de ce mois. Comme j'en ai vu que les offres que le ministère d'Hanovre Lui a faites jusqu'ici, ne Lui paraissent pas acceptables, je n'ai pas manqué d'écrire d'abord au ministre d'Angleterre à ma cour,[7] pour qu'il veuille bien s'intéresser à ce que

[1] Vergl. Nr. 8022. In der Vorlage: Michell. — [2] Der Herzog von Braunschweig. — [3] Vergl. Nr. 8023. — [4] Vergl. Nr. 7891. — [5] Schreiben des Herzogs, d. d. Braunschweig 7. September. Vergl. Nr. 8023. — [6] Les ministres d'Hanovre. — [7] Vergl. Nr. 8022.

les ministres d'Hanovre se prêtent de bonne grâce à faire de meilleures conditions à Votre Altesse, de façon qu'Elle ait lieu d'en être satisfaite.

Votre Altesse peut être persuadée que j'embrasserai toujours avec plaisir Ses intérêts, autant que les miens propres, et que je ne laisserai passer aucune occasion où je saurai Lui prouver les sentiments de la haute estime et de l'amitié sans bornes avec lesquels je suis, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Altesse le bon frère et cousin

Federic.

Nach dem Concept.

8024. AU ROI DE POLOGNE A STRUPPEN.

Schreiben des Königs von Polen, Struppen 13. September: „Monsieur mon Frère. J'aurais cru que Votre Majesté aurait bien voulu S'expliquer sur les ouvertures que je Lui ai fait parvenir par ma dernière lettre,[1] et sur la nature des sûretés qu'Elle croit devoir exiger de moi. Il semble qu'Elle les place uniquement dans la destruction de mon armée par la disette ou par le fer. Il s'en faut de beaucoup que j'aie encore à craindre la première; la protection du Ciel, la fermeté et la fidélité de mes troupes et la nécessité les garantiront de l'autre. Votre Majesté voudra bien jeter un coup d'œil sur la position où Elle Se trouve, et sur celle où Elle me met. Je fais et je veux tout faire pour m'entendre avec Elle sur l'unique point qui L'occupe, pourvu que je puisse le faire avec honneur. Je suis avec toute la considération imaginable, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Auguste Roi."

Sedlitz, 13 septembre 1756.

Monsieur mon Frère. Je n'ai rien de plus à cœur que ce qui peut regarder personnellement l'honneur et la dignité de Votre Majesté. Elle peut être persuadée que Sa personne[2] dans Son camp m'a plus embarrassé que Ses troupes. Je crois, cependant, qu'il y a un moyen pour accorder et Sa dignité avec ce qu'exigent mes intérêts dans le moment présent, et que tout ceci peut se terminer d'une façon également honorable à l'un et à l'autre. Si Votre Majesté le juge à propos, j'attends Son consentement pour Lui envoyer un officier général, chargé de propositions pour Elle. Je La prie de lui parler seul et de daigner de lui répondre. Je le répète encore, et je L'assure sur mon honneur, qui m'est plus cher que ma vie, que je n'en veux ni à Sa personne, ni aux intérêts de Sa famille, mais que, dans les circonstances présentes, il faut que Son sort soit lié au mien, et je L'assure sur tout ce qu'il y a de plus sacré que, si la fortune me seconde dans la présente guerre, Elle n'aura pas lieu de m'en vouloir du mal, mais que, si le malheur m'en veut, la Saxe aura le même sort que la Prusse et le reste de mes États. Je suis avec toute la considération imaginable, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hauptstaatsarchiv zu Dresden. Das Concept eigenhändig.

---

[1] Nr. 8013. — [2] Im eigenhändigen Concept: présence.

8025. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Quartier de Sedlitz, 13 septembre 1756.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 3 de ce mois. La surprise que le sieur Rouillé a fait paraître, quand vous l'avez assuré, comme c'est exactement conforme à la vérité, qu'il ne subsiste jusqu'à présent aucun autre engagement entre moi et l'Angleterre que celui de la convention de neutralité de l'Allemagne, vous doit servir de sûr garant de ce que je vous ai marqué par mes dépêches antérieures sur les mauvaises insinuations que le comte de Starhemberg avec la clique autrichienne avaient faites aux ministres de France, et sur la facilité avec laquelle ceux-ci s'en laissent imposer pour ajouter foi à tous les mensonges, calomnies et autres choses controuvées qu'on leur débite à mon égard. Je ne désespère cependant pas que le temps et les évènements ne fassent tomber le bandeau fatal dont les Autrichiens ont fasciné les yeux aux ministres de France, pour s'apercevoir des vastes vues de la cour de Vienne, au grand préjudice de la France même; je souhaite seulement que cela ne soit pas trop tard alors pour y remédier.

Comme je ne doute pas que l'entrée avec mon armée en Saxe, à laquelle je me suis vu forcé, ne fasse d'abord jeter de hauts cris en France contre moi, je crois vous avoir suffisamment instruit [1] de quelle façon vous aurez à vous expliquer à ce sujet pour arrêter la fougue française. Mais ce que je veux bien vous dire encore pour votre direction, et dont vous saurez laisser entrevoir quelque chose au sieur de Rouillé, c'est qu'il n'y a pas encore toute espérance perdue d'accommoder les choses amiablement avec le roi de Pologne, électeur de Saxe, [2] de façon qu'il sorte avec honneur et dignité de son embarras et que je trouve également ma sûreté et mon avantage; sur quoi je ne saurais vous dire à cette heure précisément quelque chose, mais dont je vous informerai par un courrier, d'abord que l'affaire aura pris consistance. En attendant, vous tâcherez de ménager les esprits des ministres de France, afin qu'ils ne prennent pas quelque résolution précipitée.

Federic.

Nach dem Concept.

8026. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON DOSSOW UND AN DES GENERALLIEUTENANT ERBPRINZ VON HESSEN-CASSEL LIEBDEN, SOWIE AUCH AN DEN GENERALMAJOR VON JUNGKEN IN WESEL. [3]

Hauptquartier Sedlitz, 13. September 1756.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich lieber Vetter, sowie auch Mein lieber Generalfeldmarschall von Dossow und Generalmajor von Jungken.

[1] Vergl. Nr. 7928. 7936. — [2] Vergl. Nr. 8024. — [3] In simili an den Generallieutenant Baron de la Motte in Geldern.

Da Mir gemeldet worden, wie dass nach einigen Particulärbriefen und einigen publiquen Zeitungen die Kaiserin-Königin Vorhabens sei, bei Roermond ein Corps Truppen von 20,000 Mann aus den österreichischen Niederlanden zusammenzuziehen, um mit solchen auf die erstere Ordre in Meinen clevischen Landen einzufallen, so habe Ich zwar noch bis dato alle Ursache, an der Richtigkeit solcher Nachrichten zu zweifeln; inzwischen, daferne wider Vermuthen dergleichen Vorhaben existiren und in das Werk gesetzet, auch deshalb etwas an österreichischen Truppen der Orten bei Roermond oder sonst zusammengezogen werden wollte, als wovon Ew. Liebden und [Ihr] daselbst am ersten und sichersten informiret sein können, so ist Meine Intention und Wille, dass solchenfalls und wann erwähnte Nachrichten wirklich gegründet wären, Ew. Liebden und Ihr zuforderst sogleich die Regierung und Krieges- und Domänenkammer zu Cleve, sowie auch die Münze daselbst mit allen ihren baaren Geldbeständen und importantesten Papieren nach Wesel nehmen und sie dazu von Meinetwegen beordern, zugleich aber sodann auch aus dortiger Provinz an 3 oder 4,000 Bauren mit dem, was sie haben, nach Wesel einziehen und einnehmen, auch solche allda bewehren, die dazu erforderliche Subsistance und was deshalb nöthig ist, vom Lande gegen Ertheilung richtiger Scheine, so ihnen demnächst vergütet werden sollen, einziehen und alles deshalb wohl arrangiren sollet. Daferne aber obgedachte Nachrichten falsch und ohngegründet wären, so muss auch alles in statu quo und ruhig bleiben und dem Lande kein unzeitiger und unnöthiger Alarm und Schrecken deshalb gegeben werden. Ew. Liebden und Ihr haben Sich hiernach zu achten.

Friderich.

Nach dem Concept.

8027. AN DIE ETATSMINISTER GRAF PODEWILS UND GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Hellen berichtet, Haag 4. September:[1] „Je soumets aux lumières [de Votre Majesté] si Elle juge peut-être à propos de m'adresser une dépêche ostensible avec laquelle je pourrais retourner à Amsterdam, pour la lire en secret aux bourgmestres. Je crois que, s'il y avait un peu de pathétique, des détails sur les dangers que courait la religion protestante, sur l'altération de la balance de l'Europe, sur les suites dangereuses qui résulteraient pour la République des liaisons des cours de Vienne et de Versailles, quelques fortes assurances de l'amitié pour cet État, quelque chose de flatteur pour les Ré-

Sedlitz, 13. September 1756.

Einliegende Dépêche des von Hellen im Haag haben des Königs Majestät mir befohlen, Ew. Excellenz und des Herrn Grafen von Finckenstein Excellenz zu adressiren und von Höchstderoselben wegen zugleich dabei zu melden, wie Dieselben besorgen möchten, damit die von dem von Hellen darin verlangete ostensible Dépêche an ihn in pathétiquen Ter-

[1] Vergl. über den Bericht Hellen's auch Nr. 8035.

gents d'Amsterdam en particulier, quelque conseil amiable de ne pas abandonner l'Angleterre, de comprendre que la bonne politique demandait de ne pas insister avec trop de rigueur dans le moment présent sur le traité de 1674,[1] mais de s'entendre amiablement avec cette couronne; quelques promesses de vouloir continuer ses bons offices, pour porter celle-ci de ne rien exiger que de raisonnable; enfin une invitation un peu pressante que leur ville veuille contribuer par son crédit que la République se liât intimement avec Votre Majesté et l'Angleterre pour la sûreté et la défense commune — je crois qu'une pareille dépêche ferait un merveilleux effet, surtout si Votre Majesté daignait y ajouter un mot de Sa main qui contînt quelque compliment gracieux de Sa part pour les Régents de cette ville."

mes ausgefertiget und die nöthige Details darin über die Gefahr, so der protestantischen Religion und dem Gleichgewichte von Europa androheten, daferne nicht die diensame Mesures deshalb in Zeiten genommen würden, wohl ausgearbeitet und demnächst dem von Hellen fordersamst und allenfalls par Estafette an das Postamt zu Emmerich, welches die Dépêche von dar durch einen Expressen, doch ohne Bruit, nach dem Haag zu befördern hätte, zugesandt werden müsste. Hierbei müsste aber mit angeführet werden, wie die sich vereinigte wienersche und französische Höfe sich sehr in Acht nehmen würden, ihre gegen die protestantische Religion führende Absichten so bloss zu geben, dass sie solches öffentlich declarireten, vielmehr würden sie solche sehr zu verbergen suchen, wohl aber die mächtigsten protestantischen Stände unter andern Prätexten attaquiren und inzwischen die Republik Holland zu amusiren suchen, da dann, wenn es ihnen gelungen, die mächtigsten protestantischen Fürsten in Teutschland, so bisher gleichsam der Boulevard der Religion und Freiheit derer teutschen Fürsten gewesen, zu affaibliren, alsdenn das übrige von selbst fallen und es mit der protestantischen Religion und der teutschen Freiheit, auch selbst der Indépendance der Republik gethan sein würde, als die dabei nur das bénéfice de Polyphème haben werde. Es würden also die vernünftige Regenten der Republik auch von selbsten einsehen, wie gefährlich es vor dieselbe und deren Freiheit stehen werde, wenn die Oesterreicher und Franzosen Truppen nach denen clevischen Landen schicken und sich allda einnisteln sollten;[2] wodurch die Republik nicht nur von allen ihren Freunden und Alliirten gänzlich abgeschnitten, sondern auch behindert werden würde, einige Augmentation von Truppen zu ihrer Sicherheit zu machen und einigen Secours zu bekommen. Und da es also darunter auf das Wohl und Wehe des Staats ankäme, so erfordere die Prudence nicht nur, in Zeiten die nöthige Mesures deshalb zu nehmen, sondern auch, um die nöthige Liaisons zu machen, dass man lieber etwas von dem Interesse einiger Particuliers sacrificire und nicht so sehr die Convenienz einiger Kaufleute, als vielmehr das Wohlsein

1 Schifffahrtsvertrag zwischen England und Holland, d. d. London 1./10. December 1674. Vergl. Dumont, Corps universel diplomatique VII, p. 1, 282. — 2 Vergl. S. 366.

der ganzen Republik und deren Conservation in gegenwärtigen Umständen beherzige p.[1]

Wonächst aber auch Sr. Königl. Majestät Intention ist, dass Ew. Excellenz mit dem englischen Gesandten Herrn Mitchell daraus sprechen und denselben nochmalen ersuchen möchten, bei seinem Hofe dahin zu repräsentiren, mit der Republik wegen der Navigation nicht nach aller Rigueur zu verfahren,[2] sondern die Sache auf ein gutes Accommodement einzulenken, um dadurch des Hauptzweckes nicht zu verfehlen.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

8028. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Benoît berichtet, Warschau 4. September: „Nous venons de recevoir dans ce moment la nouvelle par un courrier que Sa Majesté Polonaise ne se rendra pas dans son royaume. Sadite Majesté a écrit à cette occasion des lettres circulaires aux principaux sénateurs et aux ministres, par lesquelles elle leur expose les motifs qui l'en empêchent, qui sont les circonstances critiques des conjonctures présentes. On m'assure en même temps que Votre Majesté a fait désarmer les troupes saxonnes qui se sont trouvées dans Son chemin en traversant cet électorat, et qu'Elle a mis des garnisons à Leipzig, Wittenberg et autres places de la Saxe. Comme on ne sait pas si cela est, ni ce qui peut y avoir donné lieu, cette nouvelle cause ici une consternation générale qui est augmentée par la désolation dans laquelle est la plus grande partie de cette ville, qui avait bien compté de se relever un peu par le profit qu'elle retirerait de la présence de la cour, de l'état délabré dans lequel elle est. Le courrier qui a apporté ces nouvelles, a été précédé par un autre qui arriva ici avant-hier, pour aller au plus vite à Pétersbourg. Il est à présumer qu'il avait apparemment des commissions relatives aux évènements susmentionnés, sur lesquels je ne doute pas que Votre Majesté ne veuille m'éclaircir en son temps, pour que je puisse répondre à toutes les différentes questions qu'on me fait à ce sujet. . . . Enfin, tout le monde est consterné, et l'on ne sait que se dire à ce sujet."

Sedlitz, 13. September 1756.

Das Ministère muss ihn besonders wohl von allem, was mit Sachsen passiret, instruiren und vollenkommen au fait setzen, auch ihm ohne alles Bedenken das Précis der Brühl'schen Correspondenz[3] communiciren, damit er dorten wissen und sehen könne, was vor Ursachen Ich gehabt, Mich wegen der Sachsen in Sicherheit zu setzen. Welches alles bald geschehen muss, ehe man dorten alles gegen Mich präveniren kann.

[1] Demgemäss von Finckenstein concipirter Ministerialerlass an Hellen, d. d. Berlin 17. September. — [2] Vergl. S. 349. — [3] Vergl. S. 307—309.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 11. September, über das Gerücht, dass die Kaiserin 20,000 Mann zum Angriff gegen Cleve bei Rœrmond versammele.[1] „Cette nouvelle nous a fait naître l'idée s'il ne Lui plairait pas de faire par Son chargé d'affaires de Hellen dire à la république de Hollande: que Votre Majesté Se flattait que, par amitié pour Elle et ses propres intérêts, elle prendrait extrêmement à cœur que les États de Clèves ne tombassent jamais en d'autres mains, et principalement dans les conjonctures présentes, que la République voudrait bien les protéger, pendant que Votre Majesté allait empêcher que la cour de Vienne n'introduise un despotisme dans l'Empire et qu'elle n'opprime la religion protestante;[2] que Votre Majesté espérait qu'au cas qu'on voudrait faire envahir hostilement Ses Etats de Clèves, la République ferait dès aussitôt déclarer qu'elle regardait ce pays comme une barrière pour la sûreté de ses propres États et qu'elle se trouvait, par conséquent, dans la nécessité de les défendre de tout son pouvoir, ainsi qu'elle l'avait déjà fait ci-devant dans de pareilles conjonctures relativement aux susdits pays de Clèves, lesquels dans toutes les guerres précédentes ont toujours été compris dans la neutralité de la République."

Recht sehr gut, und sollen sie es nur sonder einigen Anstand besorgen.[5]

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 11. September, ein Schreiben des hannoverschen Geheimrathspräsidenten von Münchhausen an den Grafen Podewils.[3] Münchhausen spricht die hohe Befriedigung König Georg's über den Entschluss des Königs von Preussen aus, von den an England verpfändeten sächsischen Aemtern bei dem Durchmarsch durch Sachsen keinerlei Leistungen zu fordern[4] . . . „Ce ministre a, cependant, observé qu'on avait eu à Hanovre la nouvelle que les gens du bailliage de Sangerhausen avec son district avaient été cités par Son Altesse Monseigneur le prince Ferdinand de Brunswick de comparaître à Leipzig, pour y convenir de la livraison des contributions et des fourrages nécessaires, quoique cette terre avec

Wenn es geschehen, so ist es ein pures Versehen aus Mangel gnugsam gehabter Information, und habe Ich sogleich befohlen,[6] dass es redressiret und, was etwa zur Ungebühr gehoben worden, wiedergegeben werden soll.

[1] Vergl. Nr. 8026. — [2] Vergl. S. 383. 389. — [3] D. d. Hannover 5. September. — [4] Vergl. S. 298. — [5] Demgemäss Ministerialerlass an Hellen, d. d. Berlin 18. September. — [6] Vergl. Nr. 8031.

ses appartenances se trouvât également sous le nombre de celles de Saxe qui ont été hypothéquées à Sa Majesté Britannique."

Mündliche Resolutionen. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretars.

8029. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 11. September, über eine Liquidation, welche der preussische Gesandte am dänischen Hofe, von Häseler, für seine Reise nach Holstein [1] am 4. September dem Könige eingereicht hatte, die jedoch vom Könige mit der „Mündlichen Resolution" [2] zurückgesandt war: „Ich kann ihm die Reise, so er nach Pyrmont [3] gethan, nicht bezahlen." Die Minister bemerken, dass die berechneten Kosten nicht durch die Reise nach Pyrmont, sondern allein durch die dem Gesandten ausdrücklich anbefohlene Begleitung des Königs von Dänemark nach Holstein erwachsen seien.

[Quartier de Sedlitz, septembre 1756.] [4]

Faites les généreux, Messieurs, si vous avez de l'argent.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung in margine des Berichts.

8030. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IM LAGER BEI DOBERZEIT.

[Hauptquartier Sedlitz, September 1756.]

Die Sachsen fangen an zu pfeifen, und wird es morgen wohl ein Ende haben. Adieu.

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig in dorso eines Berichts vom 13. September.

8031. AN DEN ETATSMINISTER VON BORCKE IN TORGAU.

Hauptquartier [Sedlitz], 14. September 1756.

Ihr habt aus dem abschriftlichen Extract mit mehrern zu ersehen, was der hannoversche Etatsminister von Münchhausen an Meine Minister vom Departement der auswärtigen Affairen wegen eines beim Durchmarsche der Colonne vom Generallieutenant des Prinzen Ferdinand von Braunschweig Liebden vorgegangenen Verstosses mit dem sächsischen Amte Sangerhausen, so zu denen an Churhannover mit verpfändeten und zur Bezahlung des denen Sachsen vorgeliehenen Capitals und In-

[1] Vergl. Bd. XII, 230. — [2] D. d. Hauptquartier Roth-Schömberg, 6. September. — [3] Vergl. Bd. XII, 405. — [4] Der an das Ministerium zurückgegangene Bericht trägt das Praesentatum „16. September", ebenso wie der vorangehende Bericht über das Schreiben Münchhausen's (Nr. 8028).

teressen angewiesenen Aemtern und Städten gehöret, geschrieben hat.[1] Daferne es sich nun angeführter Maassen verhält, dass nämlich das Amt Sangerhausen nach Leipzig zu Behandelung der Contribution und Fouragelieferung mit verschrieben worden, welches aus Ermangelung der nöthigen Nachrichten, so erwähntes Prinzen Liebden nicht haben können, wohl geschehen sein kann, so ist Mein expresser Wille, dass Ihr darunter sofort die behörige Remedur treffen und die Verfügung thun sollet, dass, daferne auch gedachtes Amt Sangerhausen schon etwas der gemachten Repartition nach wirklich abgeliefert hätte, solches demselben wiederum billigmässig vergütet werden müsse Es bleibet auch ratione futuri bei der Euch vorhin bereits ertheilten Ordre,[2] dass nämlich die hannoversche Pfandämter in Sachsen überall mit denen Lieferungen und Prästationen übersehen und es desfalls lediglich bei der Einrichtung bleiben muss, so wie solche zwischen Hannover und Sachsen gemachet worden ist, ehe Ich mit Meiner Armée in Sachsen einmarschiret bin. Ihr habt dieses bestens zu besorgen.

Nach dem Concept. Friderich.

8032. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Sedlitz, 14. September 1756.

P. S.[3]

Ich glaube vergessen zu haben, Ew. Excellenz zu melden, dass Se. Königl. Majestät wollen, wie dem Herrn Mitchell dasjenige, so der von Knyphausen von der Sendung des Abbé Bernis und der vorseinden Vermählung der Prinzessin von Parme gemeldet hat,[4] geschrieben, communiciret, auch von letzterem Umstande sowohl der Michell, als insonderheit der von Hellen in der an ihn auszufertigenden Dépêche instruiret werden soll.[5] Sonsten soll auch noch mit dem Herrn Michell wegen der Differenzien zwischen Engelland und Holland nach Anleitung der Hellen'schen Dépêche[6] geschrieben werden, damit, wo möglich, die Engelländer nicht so gar rigoureux wegen der Schifffahrt mit der République verfahren.[7]

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. Nr. 8028. — [2] Vergl. S. 298. — [3] Im Hauptschreiben übersendet Eichel an Podewils erledigte Cabinetscorrespondenzen zur vorläufigen Aufbewahrung. — [4] Knyphausen berichtet, Paris 3. September: „La nomination de l'abbé de Bernis à l'ambassade de Vienne commence à devenir publique, et ce dernier en reçoit même les compliments de ses amis . . . N'étant épaulé jusqu'à présent que par Madame de Pompadour et peu aimé et considéré de la famille royale, il espère de s'en concilier la bienveillance par la négociation dont on prétend qu'il sera chargé pour le mariage de la petite infante de Parme." Vergl. Bd. XII, 512. — [5] Demgemäss P. S. zu den Ministerialerlassen an Michell und Hellen, d. d. Berlin 18. September. — [6] Bericht Hellen's, Haag 4. September. Vergl. Nr. 8027. — [7] Demgemäss Ministerialerlass an Michell, d. d. Berlin 18. September.

8033. AU ROI DE POLOGNE A STRUPPEN.

Schreiben des Königs von Polen, Struppen 13. September: „Monsieur mon Frère. Ayant vu par l'obligeante réponse que mon aide de camp, le major général Spœrcken, vient de m'apporter de la part de Votre Majesté,[1] la résolution qu'Elle a prise de vouloir m'envoyer un général, je ne veux pas tarder un moment de marquer à Votre Majesté que je le verrai arriver avec plaisir, que je lui parlerai seul et que je m'expliquerai d'une façon que Votre Majesté aura lieu d'en être contente, ne demandant pas mieux que de La convaincre des sentiments de considération et d'amitié avec lesquels je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Auguste Roi."

Sedlitz, 14 septembre 1756.

Monsieur mon Frère. J'envoie à Votre Majesté, comme Elle daigne l'approuver, mon lieutenant-général de Winterfeldt, qui aura l'honneur de remettre cette lettre à Votre Majesté. Elle peut ajouter une entière confiance en ce qu'il Lui dira de ma part, et je fais des vœux pour que sa commission tende à une fin heureuse, dont aussi bien Votre Majesté que moi de mon côté nous ayons lieu d'être satisfaits. Puisse sa commission servir dans la suite à établir une sincère et bonne union entre des pays voisins qui ne peuvent se passer les uns des autres, et dont le véritable avantage est d'être unis ensemble! Je suis avec les sentiments de la plus haute considération et estime, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hauptstaatsarchiv zu Dresden. Das Concept eigenhändig.

8034. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A BAIREUTH.

Au camp de Sedlitz, devant Pirna, 14 septembre [1756].

Ma très chère Sœur. Je n'ai point été à Leipzig, ma chère sœur, comme on vous l'a dit; nous avons marché par trois divisions: le prince Ferdinand qui a eu celle de ma droite, a passé par Leipzig, pour venir enfermer la gauche du camp saxon; ma division a marché, par Torgau, sur Dresde et de là sur le front du camp saxon; la troisième, que commande le prince de Bevern, a passé par la Lusace et l'a bloqué de l'autre côté de l'Elbe. Hier mon avant-garde est entrée en Bohême.[2] Les Saxons capitulent, nous les forçons par la faim, je prends toute l'armée à mon service, et ensuite nous entrerons tous en Bohême. Browne est à Prague, il attire à lui Piccolomini, qui abandonne la Moravie; l'armée du maréchal Schwerin le talonne; ainsi ces gens vont jeter un mauvais coton. Ne craignez rien pour nous, ma chère sœur, et portez-vous bien; nous n'en sommes pas encore à la ville d'Égre, et, selon toutes les apparences, ce ne sera pas cette année qu'il faudra y penser. Je vous embrasse de tout mon cœur, en vous

[1] Nr. 8024. — [2] Vergl. S. 371.

assurant de la vive tendresse avec laquelle je suis, ma tres chere sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8035. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Quartier général de Sedlitz, 14 septembre 1756.

J'ai reçu votre rapport du 4 de ce mois,[1] et je continuerai à faire des instances auprès de la cour d'Angleterre à ce qu'elle finisse sur un pied équitable avec la République, et vous pouvez compter que de mon côté je n'omettrai rien de ce qui pourra conduire à une heureuse fin une œuvre si salutaire et indispensable pour la bonne cause et la religion. Comme, au reste, mes occupations actuelles ne me permettent pas de vous envoyer d'ici la dépêche ostensible que vous me demandez par votre rapport susallégué, ni d'entrer dans les arguments qui pourraient être employés vis-à-vis du bourgmestre Hop, j'ai commis à mes ministres du département des affaires étrangères de minuter pareille dépêche et de vous l'envoyer.[2] En attendant, vous tâcherez toujours de faire valoir auprès dudit sieur Hop et des autres membres de l'État l'argument suivant, savoir que la cour de Vienne et celle de France se garderaient bien de déclarer ouvertement leurs mauvaises et dangereuses vues contre la religion protestante, mais qu'elles avaient choisi le biais d'attaquer avant toute chose, sous différents autres prétextes, les plus puissants princes d'Allemagne, qui sont en état de servir de boulevard à la religion protestante et à la liberté de l'Empire, sans y faire intervenir le nom de religion, pour retenir d'autant mieux la république de Hollande dans la sécurité et dans l'inactivité où elle a paru être jusqu'ici, étant clair que, dès lors que lesdits princes d'Allemagne se trouveraient affaiblis et épuisés de forces, la religion protestante et l'indépendance de la République viendraient à tomber d'elles-mêmes.

Vous tâcherez donc de bien faire comprendre au sieur Hop et aux autres bien intentionnés à quel point il serait dangereux pour la République, si les troupes autrichiennes et françaises venaient à entrer dans le pays de Clèves, et de quelle conséquence il serait, si elles trouvaient moyen de s'y nicher, vu qu'en pareil cas la République ne pourrait faire ni des augmentations dans ses troupes, ni trouver des alliés desquels elle pourrait tirer des secours; mais qu'au contraire elle se verrait dépendante de l'Autriche et de la France, et qu'il en serait fait de sa liberté. Qu'au surplus la prudence exigeait que, lorsqu'il s'agissait de la ruine ou du bien-être d'un État, on sacrifiât plutôt quelque partie de l'intérêt des particuliers qui le composent, et qu'on ne prît

[1] Vergl. den Auszug aus diesem Bericht unter Nr. 8027. — [2] Vergl. Nr. 8027.

pas aussi fortement à cœur la convenance de quelques marchands que celle de la totalité du gouvernement, et qu'on fît principalement attention à cette dernière, comme les Régents de la République s'en étaient déjà généreusement expliqués eux-mêmes.

Federic.

Nach dem Concept.

8036. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 3. September: „J'ai bien reçu les ordres immédiats avec le très gracieux rescrit dont Votre Majesté m'a honoré le 21 du mois dernier,[1] dont j'ai eu soin tout de suite de faire part aux ministres de cette cour, qui, après en avoir rendu compte au Roi leur maître, m'ont assuré de sa part que Sa Majesté avait été très satisfaite tant de la façon avec laquelle Votre Majesté s'y exprimait au sujet du secours des 11,000 hommes qu'Elle avait déclaré vouloir donner pour couvrir les États d'Hanovre jusqu'à la fin de février prochain, que par rapport aux démarches qu'Elle avait jugé à propos de faire faire à Vienne, pour tirer au clair la situation critique dans laquelle Elle Se trouvait vis-à-vis de cette cour-là. On applaudit ici surtout à la façon de penser de Votre Majesté sur ces deux objets, et quoiqu'on y aurait souhaité qu'Elle eût été à même de pouvoir fixer un secours plus considérable pour l'Électorat et d'éviter, s'il était possible, une rupture avec les Autrichiens, on y sent cependant parfaitement bien que ce que Votre Majesté dit là-dessus, est des plus justes; mais, avant que d'aller plus loin et d'entrer dans d'ultérieurs concerts avec Votre Majesté, on veut premièrement attendre ici un courrier du sieur Mitchell que l'on compte arriver ce soir ou demain, et savoir aussi de quelle façon la cour de Vienne se sera enfin expliquée envers Votre Mat jesté. En attendant, les ministres ont continué de m'assurer que rien ne serait omis de leur part, pour convaincre de plus en plus Votre Majesté de la résolution ferme et inébranlable dans laquelle ils sont de La soutenir; ils doivent même s'assembler entre ci et l'ordinaire, pour

Quartier général de Sedlitz, 14 septembre 1756.

J'ai bien reçu vos deux rapports du 31 d'août dernier et du 3[2] de ce mois, et c'est avec une bien grande satisfaction que j'ai appris les sentiments favorables du ministère anglais et sa façon de penser sur mon sujet à l'égard des opérations présentes de guerre, et que ledit ministère n'aura plus rien à appréhender de la fermentation qu'il y a eu contre lui.

Je crois pouvoir compter que, dès que les ministres anglais se seront mis au fait de la dernière réponse fière et méprisante que j'ai reçue de la cour de Vienne,[3] ils avoueront eux-mêmes que j'avais fait tout ce qui avait dépendu de moi pour éviter de rompre avec l'Autriche, mais que la rupture avait été inévitable.

Aussi saurez-vous qu'à la réception de vos deux rapports susallégués l'avant-garde de mon armée était déjà arrivée en Bohême, et que je me flatte d'être bientôt en règle ici avec les Saxons, soit par composition ou d'une autre manière; j'espère même me tirer mieux d'affaire avec eux qu'ils n'ont paru le croire au commencement;[4] sur quoi, je me réserve

[1] Vergl. Nr. 7880. — [2] In der Vorlage verschrieben: 1er. — [3] Vergl. Nr. 8017. — [4] Vergl. S. 388.

envoyer de nouvelles instructions au sieur Mitchell . . . Qu'il arrive ou non d'heureux évènements avant l'assemblée du Parlement, les ministres commencent de n'être plus du tout inquiets de la fermentation qui s'était manifestée depuis quelque temps au sujet des mauvais succès que l'on a eu jusqu'ici dans la poursuite de la guerre contre la France."

Nach dem Concept.

de vous informer ultérieurement dans peu de temps.

Federic.

8037. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IM LAGER BEI DOBERZEIT.

Der Herzog von Bevern, Lager bei Doberzeit 14. September, bittet um Weisung: „Ew. Königl. Majestät habe in Unterthänigkeit anzufragen nicht ermangeln sollen, was Höchstdieselbe bei einem etwa weiter vorwärts gehenden Marsch wegen des zweiten Bataillons von Brandes, welches . . . zur Besetzung des Schlosses und der Stadt Stolpen detachiret, allergnädigst zu befehlen geruhen."

[Hauptquartier Sedlitz, 14. September 1756.][1]

Wor es angehet, müssen die Canonen und Munition aus Stolpen genommen werden und das Schloss ruiniret, dass keine Panduren sich darein nisteln können. Man muss die Brunnens ruiniren, imgleichen das Wasser benehmen und etwa, wor es angehet, ein Stück Bastion mit dem darein befindlichen Pulver sprengen und alsdenn das Bataillon an sich ziehen. Ich schicke Balbi mit. Adieu.

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig in dorso eines Berichts vom 14. September.

8038. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK AU CAMP DE PETERSWALDE.

[Quartier général de Sedlitz, 14 septembre 1756.][2]

Vous aurez sel, eau de vie et prêtre[3] et pain demain avec vos caissons. Les Saxons capitulent; demain l'affaire sera, s'il plaît à Dieu, terminée, et ils seront tous Prussiens. S'il y a moyen de donner une bonne chiquenaude à quelque corps avancé des Autrichiens, il le faut faire pour les remettre en respect. Vous faites bien d'aller bride en main; d'ailleurs, il ne faut pas marcher, avant que vos caissons vous soient arrivés. Browne est à Prague; mais il est trop faible pour approcher, surtout ignorant la force des troupes qui ont passé. Tetschen

[1] Der Herzog bestätigt den Empfang des Befehls noch am 14. September. — [2] Das Datum ergiebt eine Meldung des Prinzen vom 15. September, in welcher er das vorliegende Schreiben als am 15. Morgens um 6 Uhr empfangen bestätigt. — [3] Prinz Ferdinand hatte um einen katholischen Feldprediger gebeten.

deviendra votre principale affaire.[1] Si vous marchez à Aussig et de ces côtés, faites de petites marches, parcequ'elles sont difficiles. Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Grossen Generalstabs zu Berlin. Eigenhändig in dorso eines Berichts vom 13. September.

8039. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK AU CAMP DE PETERSWALDE.

[Quartier général de Sedlitz,] 14 [septembre 1756].

Mon cher Ferdinand. J'ai reçu vos prisonniers. C'est dommage que Strozzi n'ait pas pris le château de Tetschen; mais puisque cela n'est point fait, vous y aviserez. Il ne faut cependant pas partir de votre camp, avant que vous ayez tous les vivres que j'ai ordonné que l'on vous envoyât de Dresde. Nos gens de la montagne capitulent. Je crois que j'aurai fini avec eux le 16. Il faudra alors que vous occupiez le camp d'Aussig; mais il ne faut pas aller plus en avant, avant que d'être maître de Tetschen et du cours de l'Elbe. Vous n'avez pas besoin de vous presser. Les vivres sont votre boussole, et la cavalerie ne pourra être à Peterswalde que le 16. Pour moi, je ne puis quitter la Saxe que le 18, à cause que je ne veux avancer que pas à pas, étant toujours sûr de mes magasins. C'est là le principal pour nous; car nous battrons toujours les ennemis, où nous les rencontrerons, mais nous ne trouverons pas à vivre, si nous ne sommes suivis de nos magasins. Adieu, mon cher, j'espère de vous donner dans peu des nouvelles de ce que les Saxons sont à mes gages et à mon serment. Je suis votre fidèle ami et frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Grossen Generalstabs zu Berlin. Eigenhändig.

8040. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK AU CAMP DE NOLLENDORF.

[Quartier de Sedlitz, septembre 1756.]

Tout cela va à merveille,[2] mon cher Ferdinand; demain ma cavalerie, c'est-à-dire 41 escadrons, viennent à Peterswalde. Je crois que la meilleure manière de vous avancer vers Tetschen est de prendre le grand chemin d'Aussig, ce que cependant vous pourrez mieux savoir où vous êtes que moi. Cependant, ne faites pas un pas, avant d'avoir vos subsistances, car c'est la base de la guerre. Nous sommes dans de vives parlementations avec Sa Majesté Polonaise. . . .

[1] Vergl. Nr. 8039. — [2] Prinz Ferdinand meldet, Peterswalde 14. September, den Vormarsch seines Corps in Böhmen.

Adieu, mon cher Ferdinand; s'il en est besoin, vous donnerez une couple de bataillons, pour couvrir la cavalerie. Je vous embrasse.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Grossen Generalstabs zu Berlin. Eigenhändig in dorso eines Berichts vom 14. September.

8041. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A GLATZ.

Schwerin berichtet, [Glatz 13. September]: „Le courrier que j'avais dépêché à Votre Majesté le 7 du courant, m'a remis le 11 Sa réponse du 9[1] à Ottmachau. Je suis charmé d'apprendre qu'Elle Se porte bien et La félicite d'avance sur l'accommodement qu'Elle fera avec le roi de Pologne, qui ne peut manquer, dans la situation où il se trouve, de se rendre aux conditions qu'Elle veut bien lui accorder. Comme, cependant, cette époque ne peut manquer de retarder Ses opérations projetées sur la Bohême — et que la dernière réponse de Vienne[2] autorise —, j'espère que Votre Majesté approuvera la résolution que j'ai prise de marcher dans le pays de Glatz, après tous les avis qui me sont venus, que toutes les forces autrichiennes, tant en Bohême qu'en Moravie, marchent pour se réunir et s'opposer à l'entrée de Votre Majesté en Bohême; que je regarde cependant comme le coup de partie de cette campagne. Je ne compte pas m'arrêter dans le comté de Glatz. D'un côté, ce terrain ne peut suffire pour me fournir les fourrages dont j'ai besoin, n'ayant trouvé aucun magasin ni en sec ni en foin dans toute la Silésie, pour faire subsister l'armée pendant quatre jours, et la livraison de ses besoins ruine et foule entièrement les contrées où je suis obligé de m'arrêter. Cette considération et l'espérance d'entrer dans peu en Bohême par le pays de Glatz et en même temps faire diversion aux troupes qui marchent contre Votre Majesté, jointes aux vues que j'ai de couvrir par là la Basse-Silésie, m'ont déterminé. Je laisse, à la vérité, comme j'ai déjà eu l'honneur de le marquer à Votre Majesté, la Haute-Silésie exposée à quelque incursion de Hon-

Quartier Sedlitz, 15 septembre 1756.

J'ai reçu, mon cher Maréchal, les lettres que vous m'avez envoyées du 13 de ce mois. J'approuve parfaitement la marche que vous faites avec votre corps d'armée, tout comme la façon dont vous arrangez vos affaires; je ne doute nullement qu'il n'en sorte un très bon effet, parcequ'il sera très difficile au général Piccolomini de ne pas vous donner prise une fois sur son arrière-garde.

Je ne suis point embarrassé ici de l'armée autrichienne sous les ordres du général Browne, ayant déjà effectivement 16 bataillons et 53 escadrons en Bohême, qui en deux jours seront auprès d'Aussig; de là, je ne laisserai plus avancer cette avant-garde, jusqu'à ce que je puisse la joindre avec le gros de l'armée.

Le roi de Pologne commence à capituler. J'ai déjà envoyé dans son camp, pour lui faire des propositions,[3] et j'attends à tout moment sa réponse. Vous ne devez pas être en peine de moi, je ne suis nullement embarrassé d'entrer en Bohême et d'y parvenir aussi loin que je me le suis proposé, et vous devez être assuré que j'exécuterai le projet de façon que je

[1] Vergl. Nr. 7999. — [2] Vergl. S. 375. — [3] Vergl. S. 388.

grois dont on la menace, mais aucune place exposée. Cosel est renforcé de deux bataillons de grenadiers, et, partant de Neisse, j'y ai laissé pareillement un bataillon de renfort. J'userai dans ma conduite ultérieure de toute la prudence dont je suis capable, mais, si le prince Piccolomini, qui conduit l'armée moravienne, et que j'espère de prévenir, me prête quelque avantage dans sa marche, je tâcherai d'en profiter, pour l'empêcher de se joindre à Browne.

Car permettez-le de grâce, Sire, je ne prévois pas comment Vous Vous pourrez établir solidement en Bohême pendant l'hiver, sans préalablement en venir d'une part ou d'autre à quelque coup décisif. L'armée ennemie n'est pas cette année ce qu'elle pourra devenir dans la suite; selon tous les avis, leurs soldats ne marchent contre Votre Majesté qu'avec terreur; leur cavalerie, la plupart, n'est ni complète ni bien montée; pour y suppléer, ils prennent tous venus, il en est de même des chevaux. Quant à l'infanterie, leurs trois bataillons de campagne sont en partie complets et mieux disciplinés que par le passé; mais ils nous craignent malgré cela et ne se confient nullement à la force de leur canon, qui fait un grand objet d'opération parmi leurs matadors, mais que les officiers expérimentés ne goûtent point, et que moi-même je ne crains pas, par le peu d'effet que j'en ai vu dans toutes les batailles où j'ai été, et où cette arme, la plupart du temps, a fait plus de bruit que de besogne et n'a intimidé que les gens qui sont peureux, sans expérience ou poltrons nés."

Nach dem Concept.

vous l'ai dit à Potsdam. Le lieutenant-colonel de Dieskau se réjouit d'avance des canons des Autrichiens, et il [est] certain que, quand nous donnerons la bataille aux Autrichiens, nous en aurons, je crois, jusqu'à la troisième partie, avant qu'on aura le temps de les ajuster et qu'ils seront à même d'en tirer des coups. Soyez ainsi persuadé que je ne suis point embarrassé ici, mais autant que je vois, et dont je suis bien aise, vous saurez embarrasser terriblement avec votre corps d'armée les Autrichiens sur leurs derrières, quand ils se seront avancés de plus près sur moi, en leur coupant les approvisionnements des meilleurs cercles d'où ils les sauront tirer, comme celui de Czaslau et de Kœniggrætz, ce qui les embarrassera plus que tout le reste. Ce sera d'ailleurs un coup d'effroi pour eux, quand ils apprendront que je me suis rendu maître de ce que les Saxons ont de troupes, que celles-ci seront à ma disposition et que je les pourrais faire agir contre eux. J'espère que, dans l'intervalle du temps qu'il me faut pour arranger mes magasins, j'aurai fini avec les Saxons, et qu'il ne faudra que de la patience pour une couple de jours encore pour tout achever.

Federic.

8042. AU ROI DE POLOGNE A STRUPPEN.

Schreiben des Königs von Polen, Struppen 15. September: „Monsieur mon Frère. Je voudrais pour tout au monde pouvoir entrer dans les vues de Votre Majesté. Monsieur le lieutenant-général de Winterfeldt[1] me les a expliquées, et elles

[1] Vergl. S. 388.

auraient gagné à passer par sa bouche, s'il m'était possible de souscrire à ce que Votre Majesté désire de moi. Ledit général aura rendu un compte fidèle à Votre Majesté des raisons solides que je lui ai dites, et qui m'en empêchent. Elles doivent prouver à Votre Majesté ma façon de penser, et combien ma parole royale est inviolable. Votre Majesté peut, par conséquent, compter avec la même certitude sur l'accomplissement scrupuleux de tout ce que je Lui promettrai. Comment puis-je tourner mes armes contre une Princesse qui ne m'en a donné aucun sujet, et à laquelle je devrais, au contraire, en vertu d'une ancienne alliance défensive,[1] connue à Votre Majesté, fournir un secours de 6,000 hommes, n'était-ce que le cas de l'agression devient douteux dans la guerre présente, ainsi qu'il n'en sera aussi nullement question. Je me suis, dès les premières apparences de cette guerre, fermement proposé de n'y prendre aucune part, et c'est à cause de cela que j'ai récusé toutes les propositions qui m'ont été faites. Aussi n'ai-je, lorsque l'armée de Votre Majesté était déjà entrée en Saxe, ni voulu faire marcher la mienne en Bohême, ni consentir qu'il vienne des troupes autrichiennes renforcer les miennes, persuadé que j'étais que je n'avais rien à appréhender, n'étant mêlé, ni ne voulant me mêler en rien.

Comme je ne me départirai point de ces sentiments qu'au fond Votre Majesté ne saurait désapprouver, je me flatte qu'Elle voudra bien agréer les offres que je Lui ai déjà faites par ma lettre du 12, ou me faire faire Elle-même d'autres propositions qui puissent tranquilliser Votre Majesté sur l'objet de mes troupes dont Elle ne doit en aucune façon avoir à craindre. Je Lui envoie à cet effet mon général de cavalerie, le baron d'Arnim. Un accommodement sur ce point servira en même temps d'acheminement à l'établissement d'une sincère et bonne union entre deux pays voisins, qui en effet ne sauraient se passer les uns des autres, et dont le véritable avantage est d'être unis. Il y a longtemps que je désire une telle union, et j'y apporterai de mon côté toutes les facilités possibles, étant avec les sentiments les plus parfaits de considération et d'amitié, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Auguste Roi."

Sedlitz, 15 septembre 1756.

Monsieur mon Frère. J'ai reçu la lettre que Votre Majesté a eu la bonté de m'écrire par Son général d'Arnim. Je lui ai parlé sur tous les points qui regardent sa commission,[2] et je m'en suis expliqué dans le sens que le général de Winterfeldt aura eu l'honneur d'expliquer à Votre Majesté. Je suis bien fâché de ne pouvoir pousser la complaisance plus loin; mais, après ce que je viens de répéter au général d'Arnim, il ne me reste autre chose à dire que d'assurer Votre Majesté de l'estime et de la considération avec laquelle je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hauptstaatsarchiv zu Dresden. Das Concept eigenhändig.

---

[1] Bündniss von Wien vom 20. December 1743; vergl. Bd. II, 497. — [2] Der Bericht Arnim's über die Audienz bei dem Könige von Preussen am 15. September ist gedruckt: (Vitzthum), Die Geheimnisse des sächsischen Cabinets, Stuttgart 1866, Bd. II, S. 93—103.

8043. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Hauptquartier Sedlitz, 15. September 1756.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Finckenstein. Ueberbringer dieses, der Lieutenant Haude, ist derjenige, an welchen Ihr nunmehro die sämmtliche Expeditiones an die ottomannische Pforte, so Ich Euch ohnlängst von Mir vollenzogen remittiren lassen,[1] desgleichen den dabei befindlich gewesenen Chiffre, sowie auch das von Euch angefertigte Mémoire raisonné[2] im Französischen und Teutschen verabfolgen und extradiren sollet. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Friderich.

P. S.

Auch ist es von der grössesten Nothwendigkeit, dass Ihr gedachtem p. Haude dasjenige Projet zu einem mit der Pforte zu schliessenden Commercientractat sowohl, als das zu einer defensiven Alliance,[3] ingleichen einen gewissen, in türkischer Sprache geschriebenen türkischen Zettel[4] nebst allem, so er etwa sonsten noch aus den vormaligen Actis, als er vorhin unter dem Namen des von Rexin nach Constantinopel geschicket worden,[5] nöthig haben dörfte, mitgeben sollet. Damit aber alles dieses mit dem deshalb ohnumgänglich erforderlichen Secret geschehe, so habt Ihr erwähnte Acten und Nachrichten aus dem Cabinetsarchive unter anderen scheinbaren Prätexten durch den Geheimen Rath Warendorff abfordern und zu Euch bringen zu lassen und solches alsdenn daraus dergestalt zu präpariren, damit, wenn der Haude zu Euch kommen wird, er sodann schon alles bei der Hand und fertig finde und durch ein langes Aufhalten zu Berlin oder öfteres bei Euch Kommen nicht wegen seiner obhabenden Commission soupçonniret werden könne. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Nach der Ausfertigung.

Friderich.

8044. AU GRAND-MAÎTRE DE L'ARTILLERIE SOLIMAN EFFENDI A CONSTANTINOPLE.

Quartier général de Sedlitz, 15 septembre 1756.

Monsieur. Je ne saurais laisser partir mon conseiller privé de commerce, le sieur de Rexin, qui aura l'honneur de vous remettre cette lettre, sans le recommander à votre puissante protection dans les commissions secrètes dont je l'ai chargé à l'illustre Porte. Vous daignerez, je vous prie, de l'entendre sur ce qu'il vous proposera, et ajouterez foi en ce qu'il vous dira de ma part, mais surtout aux assurances qu'il

[1] Vergl. S. 277. — [2] Vergl. S. 318. — [3] Vergl. Bd. XI, 22—24. — [4] Wohl die Uebersetzung des Reisepasses. — [5] Vergl. Bd. XI, 488.

vous donnera de la parfaite estime avec laquelle je suis, Monsieur, votre bon ami

Federic.

Nach dem Concept.

8045. AN DEN KAUFMANN SPLITGERBER UND DAUM IN BERLIN.

[Sedlitz], 15. September 1756.

Se. Königl. Majestät verlangen hierdurch von dem Kaufmann Splitgerber und Daum allergnädigst, dass derselbe Ueberbringer dieses, den Lieutenant Haude, und zwar unter dem Namen eines von Rexin oder wie er sich sonsten deshalb mit ihm concertiren wird, mit guten und sicheren Wechselbriefen auf gute Handelsplätze, und zwar auf Constantinopel zu ziehen und ausgezahlet zu werden, bis auf die Summa und Valuta von 300,000 Thaler, nämlich Dreimal Hundert Tausend Thaler, versehen und alles dergestalt einrichten solle, damit, wann vorgedachter Haude nöthig finde, von dem erwähnten Quanto der 300,000 Thaler entweder abschläglich einige Posten oder auch das ganze Quantum nach Constantinopel zu ziehen und zu erheben, er sodann davon sofort disponiren und solches erheben oder nach seinem Gutfinden assigniren könne.

Es geschiehet alles dieses vor Sr. Königl. Majestät eigene Rechnung, als welche gedachten Splitgerber und Daum hierdurch die bündigste und kräftigste Versicherung geben, dass, sobald nur mehrgedachter Haude ein oder anderen Posten von vorbenannten Dreimal Hundert Tausend Thalern oder aber auch das völlige Quantum haben wird, Sie ihm, dem Splitgerber und Daum, auf erhaltene Rechnung davon, solches nebst der davon betragenden Agio und Provision alsofort und sonder einigen Zeitverlust baar assigniren und wiederum auszahlen lassen werden. Im übrigen aber recommandiren mehrhöchstgedachte Se. Königl. Majestät mehrerwähntem Splitgerber und Daum hierdurch sehr, das grösseste und ohnverbrüchlichste Secret von dieser ganzen Sache zu halten, auch deshalb alles so zu incamminiren und einzurichten, dass das Geheimniss der Sache nicht eclatiren könne, als worüber er sich dann gleichfalls mit ermeldetem Haude zu concertiren und zu besprechen hat.

Eichel.

Nach dem Concept.

8046. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

[Sedlitz, septembre 1756.][1]

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 14. September: „Le comte de Puebla ayant écrit à moi, Podewils, la lettre ci-jointe, pour m'avertir qu'il

[1] Der an das Ministerium zurückgegangene Bericht trägt das Praesentatum: 17. September.

avait reçu ordre de se retirer de la cour de Votre Majesté, de la même manière que le sieur de Klinggræffen l'avait fait de celle de Vienne,[1] en me demandant en même temps deux passe-ports, l'un pour sa personne et pour sa suite, et l'autre pour ses bagages et domestiques, j'ai fait expédier ces passe-ports."

Bon.

Fr.

Eigenhändig in margine des Berichts.

8047. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK AU CAMP DE NOLLENDORF.

[Sedlitz, septembre 1756.]

Demain la cavalerie arrivera chez vous,[2] et j'ai écrit pour du sel et de l'eau de vie.[3] Vous pouvez avancer à petites marches jusqu'à Aussig, mais pas plus loin. Je capitule ici, cependant rien n'est signé; j'espère dans deux jours de conclure le marché. Une bonne chiquenaude, mon cher, à ces chiens d'Autrichiens. Si vous êtes à Aussig, vous prendrez facilement Tetschen. Je ne peux rien envoyer de l'autre côté de l'eau, à cause que les chemins sont trop étroits et qu'aucun canon n'y peut passer. Je fais venir ici 24 pontons que je ne peux envoyer qu'après-demain. Adieu, mon cher; bon pied et bonne garde, de la gaieté et de la prudence, et nous chasserons le Diable de l'enfer, s'il y en a un.

Fr.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Grossen Generalstabs zu Berlin. Eigenhändig in dorso eines Berichts vom 15. September.

8048. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE SCHMETTAU AU CAMP DE NOLLENDORF.

[Sedlitz, septembre 1756.]

Il faut, mon cher Schmettau, que vous preniez un camp fort auprès d'Aussig pour le pr[ince][4] et l'infanterie; et que mes cuirassiers qui marchent le 18, se mettent en seconde ligne derrière l'infanterie. Vous prendrez ce camp avec la plus grande précaution, et si vous le pouvez, vous le rendrez inattaquable; nous ne pourrons entrer en Bohême que le 21 ou 22. Adieu.

[Federic.]

Nach dem Abdruck der eigenhändigen Ausfertigung bei Preuss, Friedrich der Grosse, Bd. II, Urkundenbuch, S. 10.

1 Vergl. S. 279. 368. — 2 Vergl. S. 392. — 3 Vergl. S. 391. — 4 Prinz Ferdinand von Braunschweig. Vergl. Lebensgeschichte des Grafen von Schmettau, von seinem Sohne dem Hauptmann Graf von Schmettau I, 316, Berlin 1806.

8049. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IM LAGER BEI DOBERZEIT.

[Sedlitz, September 1756.]

Der Rittmeister Schumodi ist gestern frühe in der Stadt Königstein durch einen ordinären Weg hereingeritten und hat da Caffee getrunken. Davor seind die Sachsen bange geworden und haben mehr dahingezogen und haben auch noch mehr geschanzet; indessen gehen die Tractaten ihren Gang fort. Adieu, mein lieber Prinz.

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig in dorso eines Berichts vom 15. September.

8050. AN DEN GENERALLIEUTENANT PRINZ MORITZ VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI COTTA.

[Sedlitz], 16. [September 1756].

Der Rittmeister Schumodi,[1] der in der Stadt Königstein Caffee getrunken hat, ist Schuld an der Leute ihre meiste Mouvements. So wie Prinz Ferdinand stehet, so ist es ohnmöglich, dass sie in Böhmen könnten hereinkommen; das schlimmste ist, dass die Dörfer seind fouragiret worden, sonst hätte das übrige nichts zu sagen. Lassen Sie Ihren linken Flügel heute vor die Défilés vorrücken, ich werde desgleichen hier thun; es kommt noch auf etwas Geduld an, so kriegen wir sie doch. Adieu, ich werde noch wohl zu Ihnen kommen.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Zerbst. Eigenhändig in dorso eines Berichts vom 15. September.

8051. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK AU CAMP DE NOLLENDORF.

[Sedlitz], 16 [septembre 1756].

Les pontons ne peuvent être que demain à Peterswalde. Schmettau campera aujourd'hui ma cavalerie là-bas.[2] Vous êtes du quadruple plus fort que les gens que vous avez vis-à-vis de vous, ainsi vous n'avez rien à craindre. Je vous envoie les plus fraîches nouvelles que j'ai des Autrichiens.[3] Renvoyez-moi le chasseur du roi de Pologne,[4] pour que je le fasse rendre. Nous capitulons encore, je crois qu'en peu de jours la place se rendra. Je crois que ceci pourra lanterner jusques au 20; mais alors il faudra finir d'une manière ou de l'autre. Adieu, mon cher Ferdinand, je vous embrasse.

Federic.

[1] Vergl. Nr. 8049. — [2] Vergl. Nr. 8048. — [3] Bericht Schwerin's, d. d. Glatz 13. September. — [4] Ein Jäger des Königs von Polen war angehalten worden.

Le régiment de Quadt peut rester là-bas; mais comme il est très mal élevé et que ces gens ne connaissent pas du tout la petite guerre, il faut prendre garde à toutes leurs démarches, qui pour l'ordinaire sont de travers, surtout pour leur bagagé et leurs détachements particuliers qu'ils font de fantaisie.

Relation von denenjenigen Nachrichten, so dieser Tagen an mich gelanget.

Glatz, 13. September 1756.

1) Dass das in Böhmen im Lager bei Kolin gestandene Corps österreicher Truppen, so nicht mehr stärker als ohngefähr 22,000 Mann bestanden, bereits den 4. September c. aufgebrochen und nach Prag anfangs den Marsch genommen, alsdenn aber wiederum zurück und bis Sadska ohnweit Nimburg marschirt und das Lager aufgeschlagen haben, woselbst sie den 8. wirklich annoch gestanden. Dem öffentlichen Verlaute nach warten sie auf Verstärkung und sind im Begriff, nach dem leitmeritzer Kreise zu marschiren.

2) Ordentliche und gewisse Magazins werden nicht formiret, sondern die Zufuhren an Vivres und Fourage geschehen, wie bei Kolin, nur auf etliche Tage nach Nothdurft; jedoch muss jede Stadt und Dominium, wie auch Dorf und Gemeinde, ihr zurepartirtes Quantum an Mehl, Haber und Rauchfutter parat halten, dass solches auf Begehren geliefert werden könne, und ob zwar ehehin von den glatzer Grenzen bis Königgrätz nicht vieles an Vivres und Fourage geliefert werden dürfen, sondern in Vorrath gehalten werden müssen, so würde anjetzo die Lieferung von den glatzer Grenzen schon angefangen, gleichwie von der Herrschaft Nachod jetzo schon vieles an Mehl, Roggen und Haber, wie auch Rauchfutter, nach der Armée geliefert werden müsste.

3) Es sei auch sicher, dass aus Ober-Oesterreich einige Regimenter in Anmarsch nach Böhmen, und dass aus Mähren Cavallerie- und Husarenregimenter ebenfalls im Marsch nach Böhmen begriffen sind, auch würde bereits vor die durchmarschirende Cavallerie nach Böhmisch-Reichenau und Senftenberg, wo das neue Salzmagazin befindlich, Fourage geschafft, wie viel aber nach Böhmen marschiren solle, sei nicht zu erfahren.

4) Die invaliden Soldaten wären nach Prag gezogen.

5) Würden auf das allerschleunigste durch die Entrepreneurs viele Artilleriepferde, wie auch Remontepferde zusammengekauft, da die Cavallerie noch grösstentheils unberitten sei.

6) Wären alle Jäger aus ganz Böhmen aufgeboten, um ein Corps davon zu formiren und sollten selbe den 11. oder 12. dieses schon zusammengezogen werden.

7) Im königgrätzer Kreise und bei Skalitz wären die Artilleriepferde bestellt, die auch schon in etwas abgeliefert.

8) Die bei Olmütz gestandene österreischische Armée sei den 9. hujus früh um 2 Uhr über Hals und Kopf aufgebrochen und nach der grossen Armée nach Böhmen marschirt.

Diese Nachrichten, so ich durch dem Glatzschen aus Böhmen eingezogen, werden durch denen, so ich von den mährischen Grenzen bekommen, in allen Stücken bestätigt, wie denn auch solches sowohl bei meiner heutigen Ankunft hier in Glatz, als auch durch den von Wien gekommenen Courier conformirt wird, jedoch mit dem Zusatze, dass ein Regiment kaiserlicher Truppen in Königsgrätz einzurücken Ordre erhalten. Die sämmtliche Grenadiers wären beordert, nach der sächsischen Grenze zu marschiren, das Gros d'armée hingegen richtete ihren Marsch gegen Ew. Königl. Majestät, und befinde sich solches in dem Lager bei Kolin und Prag.

De Schwerin.

Das Schreiben nach der eigenhändigen Ausfertigung im Kriegsarchiv des Grossen Generalstabs zu Berlin. Die Beilage nach der ebendaselbst befindlichen Abschrift der Cabinetskanzlei.

8052. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IM LAGER BEI DOBERZEIT.

Hauptquartier Gross-Sedlitz, 16. September 1756.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich lieber Vetter. Ew. Liebden danke für die Mir in Dero Schreiben vom 16. dieses gegebene Nachricht von einiger im sächsischen Lager geschehenen Veränderung mit der Cavallerie, wovon Ich denn auch und von denen Ursachen, so sie dazu gebracht haben, bereits benachrichtiget und informiret worden bin. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

8053. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A BAIREUTH.

[Sedlitz], 16 [septembre 1756].[1]

Ma très chère Sœur. Les deux officiers du Margrave[2] sont arrivés et m'ont apporté votre chère lettre. Je vous en rends mille grâces, ma chère sœur. Si désormais vous voulez adresser mes lettres à Dresde, je crois que ce sera le parti le plus sûr. Je suis ici en pourparler avec le roi de Pologne, j'espère que cela finira bientôt. Après quoi, nous irons en Bohême, mon avant-garde y est déjà.[3] Browne n'est pas encore en force pour entreprendre. Ne craignez rien, ma chère sœur, et soyez persuadée de la tendresse avec laquelle je suis, ma très chère sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8054. AU ROI DE POLOGNE A STRUPPEN.

Schreiben des Königs von Polen, Struppen 15. September: „Monsieur mon Frère. Les malheurs qui arrivent à mes États héréditaires, ne devont pas me faire oublier ce que je dois à mon royaume, dans lequel la Diète ordinaire doit s'ouvrir le 4 du mois prochain,[4] je profite des assurances que Votre Majesté m'a encore réitérées par Sa lettre du 12,[5] pour La prier de m'accorder pour moi, mes deux princes, mon ministre et ma suite en toute sûreté le libre passage d'ici en Pologne. Je passerai par Breslau, comme la route où il sera le plus aisé d'assembler les chevaux nécessaires, qui seront au nombre d'environ 130. Ne doutant aucunement que Votre Majeste ne m'accorde ma demande, Elle voudra bien avoir la bonté de m'envoyer d'abord un couple de passe-ports pour deux officiers que je voudrais expédier pour m'ordonner les chevaux et les gîtes en chemin. Je suis avec la plus parfaite estime et considération, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Auguste Roi."

Schreiben des Königs von Polen, Struppen 16. September: „Monsieur mon Frère. Lorsque j'ai voulu envoyer mon autre lettre par un trompette au général

[1] In der Vorlage von der Hand der Markgräfin: d'août 1756. — [2] Zwei Officiere des Markgrafen, die sich im Hauptquartier des Königs eine Zeitlang aufzuhalten wünschen. — [3] Vergl. S. 392. — [4] Vergl. S. 306. 384. — [5] Nr. 8013.

d'Arnim, pour qu'il eût l'honneur de la présenter à Votre Majesté, ledit général arriva et m'a rendu la réponse dont Votre Majesté m'a honoré,[1] et m'a répété tout ce qu'Elle lui a dit de bouche. Votre Majesté ne peut pas douter que Son refus à tant de propositions plus qu'équitables ne m'ait été inattendu, et comme Elle ne veut rien écouter que ce qui est contre mon honneur, ma probité et ma parole royale, je ne puis qu'abandonner à la direction divine ce qui en arrivera, pendant que je n'ai rien à me reprocher. Autant que j'ai compris par le rapport du susdit général, Votre Majesté compte de laisser garnison à Dresde et de Se servir de ma résidence, où la Reine et toute ma famille royale demeurent, pour une place d'armes. Dans les guerres les plus sanglantes, on ne refuse pas des considérations à des personnes royales, ni n'occupe les résidences. Le roi de Suède[2] a été comme ennemi en Saxe du temps du feu Roi mon père, mais il n'a jamais permis à un soldat d'entrer dans la résidence. Je soumets le tout à Sa disposition et je La supplie d'ordonner qu'on ne défende pas la correspondance à la Reine et à ma famille, d'avoir la bonté de donner libre entrée et sortie à ma cour, et que je me puisse faire suivre mes équipages et tout ce dont j'ai besoin pour mon service en Pologne. Je réitère mes prières pour les égards et sûretés de la Reine, de ma famille royale, de ma cour, de ma résidence et de tout le pays dont Elle est maître, et suis avec la plus parfaite considération, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Auguste Roi."

Sedlitz, 16 septembre 1756.

Monsieur mon Frère. J'ai reçu aujourd'hui deux lettres de Votre Majesté, l'une qui regarde Sa capitale et l'autre Son voyage pour la Pologne. Les plaintes qu'Elle fait relativement à la ville de Dresde, sont de nature à être facilement ajustées. Quant à ce qui regarde Son voyage de Pologne, j'espère qu'Elle voudra bien, avant que de partir, finir avec moi la négociation qu'Elle a entamée relativement à Son armée, qui souffrirait beaucoup des longueurs par Son éloignement. Il n'en coûtera que deux mots à Votre Majesté, pour terminer cette affaire promptement; après quoi, je ne manquerai pas de Lui donner tous les passe-ports qu'Elle demande, ainsi que de régler Ses relais par la Silésie selon Son bon plaisir, ne désirant que de Lui donner des marques de la considération et de l'estime avec laquelle je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hauptstaatsarchiv zu Dresden. Das Concept eigenhändig.

8055. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK AU CAMP DE NOLLENDORF.

Prinz Ferdinand meldet, Lager von Nollendorf 16. September, ein in das feindliche Lager gesandter Trompeter habe folgende Nachrichten eingebracht: „Qu'au delà de Postitz, il y avait à la gauche sur une hauteur un bas-officier avec 8 hommes; auprès d'Aussig un ca-

[Sedlitz, septembre 1756.]

Monsieur mon Cousin. Sur la lettre que j'ai reçue aujourd'hui encore, touchant le factum du trompette qui vous est revenu, je trouve ce que cet homme vous a dit,

[1] Nr. 8042. — [2] Karl XII. von Schweden.

pitaine avec 30 hommes; que l'artillerie, forte de 12 pièces de canons, était placée au delà d'Aussig sur une montagne, qu'il avait appris d'un bas-officier des hussards qu'on attendait aujourd'hui ou demain à Aussig un corps de 4,000 croates." Der Prinz fügt hinzu: „Je croirais qu'il serait important de faire des patrouilles du côté du Geiersberg, et je croirais que les hussards de Puttkammer pourraient s'acquitter de cette besogne, vu que cela est déjà un peu trop écarté de mon chemin."

tout-à-fait vague, ainsi que vous ne serez guère embarrassé pour occuper Aussig. Au surplus, il n'est point nécessaire d'envoyer des patrouilles au Geiersberg. Je suis, Monsieur mon Cousin, votre bon cousin

J'enverrai ces patrouilles d'ici.[1]

Fr.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Grossen Generalstabs zu Berlin. Der Zusatz eigenhändig.

8056. AN DEN GENERALLIEUTENANT PRINZ MORITZ VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI COTTA.

[Sedlitz], 17. [September 1756].

Es ist Schade, dass die Husaren nicht ganz gegen der Stadt Königstein geritten seind; Ich glaube, man könnte auch dar durchkommen. Wann auch keine Kanonen mit wären, so können der sächsischen Armée von dar ein Corps von einigen Bataillons und 13 Husarenescadrons im Rücken kommen, und das zur Zeit, dass sie von drei oder vier anderen Oerten angegriffen werden. Ich bitte Ihnen, schicken Sie einen verständigen Officier dahin mit einer kleinen Husarenpatrouille, um zu sehen, ob es möglich ist oder nicht. Adieu.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Zerbst. Eigenhändig in dorso eines Berichts vom 16. September.

8057. AN DEN GENERALLIEUTENANT PRINZ MORITZ VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI COTTA.

[Sedlitz], 17. [September 1756].

Einige Patrouillen müssen die Puttkammer'sche Husaren nach dem Geiersberg thun.[2] Das übrige, erwarte Ihre Antwort.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Zerbst. Eigenhändig in dorso eines Berichts vom 17. September.

8058. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK AU CAMP DE NOLLENDORF.

[Sedlitz], 17 [septembre 1756].

Le général Quadt[3] marche avec son régiment, les pontons et du tabac, pour vous joindre. Il reste, comme vous l'avez compris, avec

[1] Vergl. Nr. 8057. — [2] Vergl. Nr. 8055. — [3] Vergl. S. 400.

vous ou avec la cavalerie, selon que le cas l'exigera. Je veux croire que le dessein des Autrichiens a été de s'assembler à Lobositz. Ils peuvent y avoir une avant-garde, mais certainement Browne n'y est pas. Toute votre opération se réduit à occuper le camp d'Aussig. Autant que je m'en souviens, il y a une hauteur sur la droite qui domine sur toute la plaine. Il faut que Schmettau vous prenne là un camp fort[1] qu'on ne puisse pas tourner facilement, et où vous puissiez rester en sûreté; la cavalerie peut se camper à 1,000 pas derrière votre infanterie; de là il faut envoyer tout plein de petites patrouilles en avant, qui peuvent gagner l'Égre et voir ce qui se passe par derrière, et vous donner des nouvelles sûres. Le roi de Pologne me lanterne; mais s'il ne s'explique pas aujourd'hui, comme je le désire, nous l'entamerons demain,[2] et je compte que, le 20, nous tiendrons par la force ce que l'on ne nous a pas voulu accorder de bon gré. Tout le projet est fait, et j'espère de l'exécuter avec une bien moins grande perte qu'on ne pourrait se l'imaginer. Adieu, mon cher, je vous embrasse; mais n'oubliez pas de prendre le camp le plus fort que vous pourrez trouver, et d'y remuer de la terre.

Fr.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Grossen Generalstabs zu Berlin. Eigenhändig.

8059. AU ROI DE POLOGNE A STRUPPEN.

Schreiben des Königs von Polen, d. d. Struppen 17. September: „Monsieur mon Frère. Par la réponse de Votre Majesté d'hier,[3] j'ai vu qu'Elle souhaiterait qu'avant que de partir pour la Pologne, je finisse la négociation entamée au sujet de mes troupes; mais, comment puis-je la finir, les propositions de Votre Majesté étant de nature à ne pouvoir y entrer! Je Lui ai fait connaître tout ce à quoi je pouvais acquiescer. Elle n'a pas paru disposée à l'accepter. J'ai donc cru tout accommodement manqué, et je me suis borné à Lui demander libre passage pour me rendre en Pologne, où ma présence presse à cause de la Diète.[4] J'espère que Votre Majesté voudra me l'accorder et terminer l'article de ma résidence. Quant à mon armée, j'ai décidé de son sort. Mon parti est pris là-dessus, et c'est celui de l'honneur et de la nécessité. Je suis avec considération et estime, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Auguste Roi."

Sedlitz, 17 septembre 1756.

Monsieur mon Frère. J'envoie à Votre Majesté le général de Winterfeldt, pour apprendre d'Elle Sa dernière résolution, qui dictera le parti que je me verrai obligé de prendre, étant avec beaucoup de considération, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hauptstaatsarchiv zu Dresden. Das Concept eigenhändig.

---

[1] Vergl. S. 398. 399. — [2] Gemeint ist, wie auch oben in Nr. 8056, der beabsichtigte Angriff auf das sächsische Lager. Vergl. Aster, Beleuchtung der Kriegswirren zwischen Preussen und Sachsen 1756 (Dresden 1848) S. 265 u. 269. — [3] Nr. 8054. — [4] Vergl. S. 401.

8060. AN DEN ERBPRINZEN VON HESSEN-DARMSTADT IN CÖSLIN.

Hauptquartier Gross-Sedlitz, 17. September 1756.

Da Mir auch von Meinem zu Warschau subsistirenden Legationssecrétaire Benoît gemeldet worden,[1] wie es von einigen polnischen Magnaten in etwas releviret worden sei, dass seither verschiedene Meiner Truppen durch Polnisch-Preussen hin und her passiret wären, ohne dass darüber die gewöhnliche Requisitoriales an den Primas regni[2] und an den Kronfeldherrn[3] ergangen wären, Ich aber darunter der République Polen keine Gelegenheit zu einigem Missvergnügen geben will, so mache Ich solches Ew. Liebden dahin bekannt, damit Dieselbe bei etwa künftigen dergleichen Vorfällen von Durchmärschen Meiner Truppen durch Polnisch-Preussen jedesmal Meinen Ministern vom Departement der auswärtigen Affairen zu Berlin, denen Grafen von Podewils und von Finckenstein davon schleunigst Nachricht geben, damit dieselben sodann sofort die nöthige Requisitorialien besorgen können. Es können Ew. Liebden auch zum Ueberfluss gedachten Ministern bekannt machen, was etwa von dergleichen Durchmärschen durch Polnisch-Preussen zeither vorgefallen sei, da Mir davon nichts bekannt ist, als was etwa wegen des letztern Détachement d'artillerie[4] vorgefallen.

Friderich.

Nach dem Concept.

8061. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

[Sedlitz, September 1756.]

Die Requisitorialia wegen die Durchmärsche[5] muss das Departement besorgen.[6]

Friderich.

Eigenhändig in dorso des Berichts von Benoît, Warschau 8. September.

8062. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Benoît berichtet, Warschau 8. September: „Ce sont principalement les créatures [du comte Brühl] qui se donnent de terribles mouvements pour faire entrer les Polonais dans la querelle [entre Votre Majesté et la Saxe], et le vieux comte Poniatowski semble avoir déjà pris sur lui le soin de faire réussir ce projet, d'autant plus qu'il voit et qu'il apprend de tous les côtés que le plus grand

Hauptquartier Sedlitz, 17. September 1756.

Bei Remittirung derer von Ew. Excellenz gestern hier angekommenen Königlichen Unterschriftssachen accusire hierdurch Deroselben gnädiges Zuschreiben vom 14. dieses, sowie ich glaube,

[1] Bericht Benoîts, Warschau 8. September. Vergl. Nr. 8062. — [2] Adam Komorowski. — [3] Branicki. — [4] Nr. 7967. — [5] Vergl. Nr. 8060. — [6] Demgemäss Ministerialerlass an Benoît, d. d. Berlin 21. September.

nombre de ses compatriotes s'écrient qu'il était temps de se réveiller et qu'il faut venger son Roi. Ce n'est pas que ce vieux politique veuille faire cette démarche uniquement par zèle; point du tout: l'intérêt de son parti, qui est celui des Czartoryski, et l'envie de dominer en Pologne les guident entièrement et leur fait entrevoir l'espérance que ce n'est qu'à cette occasion-ci qu'ils pourront se relever, rentrer en grâce à la cour[1] et en recouvrant les biens dont ils ont été privés depuis quelque temps. Ils feront, pour cet effet, tout leur possible pour exciter une confédération, dès qu'ils seront sûrs que la cour de Russie les assistera et qu'elle voudra aller au secours de la Saxe. Comme cette confédération sera pour le Roi, il faudra absolument que l'armée y entre, et alors les Czartoryski, qui feraient valoir les démarches qu'ils auraient faites, chercheraient et parviendraient peut-être à abattre entièrement leur parti contraire et le pouvoir des grands-généraux, ou bien ils tâcheraient [de détruire] toute l'autorité de ces derniers, de faire entrer cette dignité dans leur maison et de la procurer, en cas de vacance, à quelqu'un de leur famille . . . Au reste, j'ai cru devoir représenter, à cette occasion, à Votre Majesté que, comme on assure ici qu'Elle va faire passer et repasser des troupes sur le territoire de la Prusse polonaise, si Elle ne voudrait pas en faire préalablement la réquisition au Primat,[2] aussi bien qu'au Grand-Général,[3] pour ne pas mettre les Polonais dans le cas de crier, lesquels n'oseraient murmurer après ces formalités, selon les pactes des Welau."[4]

das vom 11. dieses bereits accusiret zu haben. Ich bin auch vor mein Particulier versichert, dass demjenigen, was Ew. Excellenz bisher zur Instruction von Sr. Königl. Majestät denen auswärtigen Herrn Ministern von denen gegenwärtigen Umständen expediren lassen,[5] vor der Hand nichts zuzufügen sein wird, so dass ich nur wünsche, dass die soliden Raisons, so darin angeführet worden, überall die behörige Impressions machen mögen.

Was des Königs Majestät jetzo am meisten recommandiren, ist, den Benoît zu Warschau über alles sehr wohl au fait zu setzen und sehr umständlich zu instruiren, damit er das nach seinem letzteren hierbeikommenden Bericht[6] sich etwa in Polen durch eine Confédération zusammenziehende Gewitter präveniren und hindern könne.[7]

Gleichfalls soll auf Sr. Königl. Majestät Befehl melden, wie Ew. Excellenz nichts versäumen möchten, damit dem von Hellen in Holland alle diensame [Argumente][8] an die Hand gegeben werden möchten, um dorten alle diensame Insinuationes zu thun.

Das allerübleste Incident, so inzwischen arriviren können, ist das mit dem König von Polen und dessen Gegenwart bei seinen Truppen. Anfänglich hat es geschienen, als ob derselbe bei seinem Corps Truppen bleiben wollen, zu dem Ende er den Reichstag abgeschrieben,[9] die Relais abbestellet und

[1] Vergl. Bd. X, 534; XI, 483. — [2] Adam Komorowski. — [3] Branicki. — [4] Vertrag von Welau, d. d. 19. September 1657, Art. 14; Mörner, Churbrandenburgs Staatsverträge von 1601—1700, S. 222. 223. — [5] Vergl. Nr. 353. 354. — [6] Bericht Benoît's, Warschau 8. September. Eichel bemerkt am Rande: „Nota. Ist noch hier zurückgeblieben, weil dort das Duplicat davon schon befindlich." — [7] Demgemäss Ministerialerlass an Benoît, d. d. Berlin 21. September. — [8] In der Vorlage verschrieben: diensame Insinuationes. — [9] Vergl. S. 384.

die Équipages zurückkommen lassen. Nachher hat sich die Sache zu einigem Accommodement einlenken wollen,[1] aber auch dieses hat sich zerschlagen und nach der Zeit scheinen alle Briefe des Königs von Polen mit einer gewissen Fierté gefasset zu sein,[2] und verlanget er nunmehro absolument nach Polen gehen zu wollen, wozu des Königs Majestät aber auch nicht schlechterdinges ja sagen, sondern eines mit dem andern abgethan wissen wollen. Inzwischen die Zeit zu weiteren Operationen gegen den Hauptfeind vergehet und endlich dennoch zu der Force wird geschritten werden müssen, nachdem es nunmehro wohl einmal eine ohnmögliche Sache bleibet, dass des Königs Majestät die sächsischen Truppen hinter sich lassen können.

Die Zeit leidet nicht, Ew. Excellenz heute ein mehreres zu melden, ich werde aber solches morgen zu thun die Ehre haben und deshalb eine besondere Estafette absenden.[3]

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

8063. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Herzog Karl von Braunschweig schreibt, Braunschweig 11. September: „Mon frère, le prince Louis, en me communiquant l'extrait d'une lettre du lord Holdernesse au ministre anglais à La Haye et la réponse qu'il y a faite touchant le commandement de l'armée[4] que Sa Majesté Britannique est intentionnée de rassembler en Allemagne, ce frère, dis-je, ajoute qu'il souhaitait que je fisse parvenir ces pièces à Votre Majesté.[5] »C'est à Sa Majesté seule«, dit-il, »que je dois l'honneur qu'on m'a fait! aussi m'importe-t-il que Sa Majesté fût fidèlement instruite de la vérité comment la chose s'est faite.« ... J'ajoute encore une bagatelle divertissante, tirée d'une lettre de mon frère le prince Louis, savoir que le comte Golowkin a reçu dernièrement des ordres très sérieux de sa cour de Pétersbourg de chercher à La Haye et en Hollande et de rassembler, coûte qu'il coûte, les cartes les plus exactes du royaume et États de Votre Majesté et de les envoyer le plus tôt possible à ladite cour."

Quartier de Sedlitz, 17 septembre 1756.

Monsieur mon Frère et Cousin. Les lettres de Votre Altesse du 11 de ce mois m'ont été fidèlement rendues, et je Lui sais tout le gré imaginable de Son attention, pour m'informer de tout ce qui paraît être intéressant de parvenir à ma connaissance.

Je La remercie d'ailleurs de la communication confidente de la proposition que le lord Holdernesse a fait faire de la part du Roi son maître au prince Louis, et je suis très sensible à son attention obligeante pour vouloir que j'en fusse instruit, tout comme de la réponse qu'il a faite. Je conviens de la solidité de ses raisons, mais je crois cependant que tout obstacle pour se déclarer sera levé, dès qu'on sera parvenu à prendre des liaisons avec la République pour la défense

[1] Vgl. S. 381. 388. — [2] Vgl. Nr. 8042. 8054. 8059. — [3] Vgl. Nr. 8068.
[4] Vgl. S. 219. — [5] Dem Schreiben des Herzogs von Braunschweig liegen bei: a) Extract of a private letter from the Earl of Holdernesse to Colonel Yorke. August 20th 1756; nebst französischer Uebersetzung dieses Auszugs. b) Lettre du duc Louis de Brunswick au colonel Yorke, ministre d'Angleterre, à La Haye, 31 août 1756.

commune,[1] et que les troupes de la République se joindront à celles que Sa Majesté Britannique fera assembler. Je vous prie, au reste, d'être assuré des sentiments de l'amitié la plus sincère et de la considération parfaite avec lesquelles je suis à jamais, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Altesse le bon frère et cousin

Federic.

Nach dem Concept.

8064. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Sedlitz, 17 septembre 1756.][2]

J'ai été forcé par la reine de Hongrie de lui faire la guerre, ce n'est sûrement point par choix. Cette année-ci, je me mets dans mon avantage, pour pouvoir, l'année qui vient, soutenir la gageure contre un grand nombre d'ennemis. Je prends certainement une part sensible à la situation où vous êtes, et j'espère même de vous en donner des marques. Pour l'amour de Dieu et votre conservation! tenez-vous seulement tranquille, jusqu'au temps qu'on pourra agir efficacement pour vous.

Je n'ai point entendu parler du colonel Hård. Je sais que Wrangel[3] s'est retiré à Bremen. Je soupçonne que l'autre l'aura suivi, cependant, s'il vient, je tâcherai de le dérober à la connaissance du public, pour que son séjour n'éclate point. Daignez prendre patience dans un temps certainement désagréable et fâcheux pour vous; mais soyez sûre que cela changera. Pour l'amour de tout ce qui vous est précieux, n'employez point de moyens violents.

Federic.

Nach dem Concept.

8065. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON DOSSOW IN WESEL.

Sedlitz, 17. September 1756.

Ich habe aus Eurem Schreiben vom 11. dieses ersehen, was Euch der Kammerpräsident von Bessel wegen einer ihm zugekommenen Nachricht eines prätendirten Einmarsches von einigen österreichischen und französischen Truppen in das Clevische melden wollen. Ich beziehe mich zuforderst auf dasjenige, so Ich Euch und des Generallieutenant Erbprinz von Hessen-Cassel Liebden, ingleichen dem Generalmajor von Jungken deshalb mit letzterer Post geschrieben habe,[4] und obschon noch zur Zeit Ich den Bruit von dergleichen Einmarsch vor ohngegründet halte, so kann Ich doch auch nicht vor dasjenige schwören, was darunter noch geschehen könnte, und glaube Ich demnach vor das beste Mittel bei der Sache zu sein, dass, woferne ob-

[1] Vergl. S. 389. — [2] Das Schreiben war am 17. September an den Grafen Solms geschickt worden. — [3] Vergl. S. 75. 89. — [4] Vergl. Nr. 8026.

erwähntes Vorhaben gewiss sein sollte, worunter Ihr nebst dem übrigen dortigen Gouvernement Euch nicht zu sehr pressiren oder übereilen müsset, bevor Ihr nicht die völlige Gewissheit davon habet, Ihr alsdenn die dortige Kammer und Collegia nach Wesel nehmet und die Gelder und wichtigste Sachen dahin transportiren lasset. Ich überlasse alles dieses Eurer und des übrigen dortigen Gouvernements guter und wohlüberlegter Verfügung, recommandire Euch aber nochmalen, davon vor der Hand und bis zu näherer und völliger Gewissheit durchaus keinen Éclat deshalb zu machen und dem Lande einen zu frühzeitigen oder vielleicht gar ohnnöthigen Allarm zu geben.

Friderich.

Nach dem Concept.

8066. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK AU CAMP PRÈS D'AUSSIG.

[Sedlitz], 18 [septembre 1756].

Mon cher Ferdinand. Les Saxons me lanternent, ainsi que j'ai pris le parti de bloquer mon gros frère et de former une armée de 30 bataillons, de 61 escadrons de cavalerie et de dragons et de 12 de hussards. Les dragons seront le 20 en Bohême, savoir 20 escadrons. L'infanterie, forte de 14 bataillons, ne pourra y arriver que le 22. Établissez votre boulangerie dans un village de votre camp et tâchez de tourner l'ennemi, pour le déposter d'Aussig avec la moindre perte que possible; mais il ne faut pas le souffrir là et être appuyé à l'Elbe. Je crois que ma besogne pourra encore durer huit jours. N'oubliez pas Tetschen.[1] Il ne faut garnir ce poste que de 150 hommes; si on peut le détruire, ce n'en sera que mieux, soit en ruinant le puits, soit en faisant crever les casemates. J'ai bien des affaires ici. Adieu, mon cher.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Grossen Generalstabs zu Berlin. Eigenhändig.

8067. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK AU CAMP PRÈS D'AUSSIG.

[Sedlitz], 18 [septembre 1756].

Vous aurez vu, mon cher Ferdinand, par ma lettre l'intention que j'ai de fortifier mon corps de Bohême. Les 10 régiments d'infanterie de Browne, selon leur état complet, font 15,000 hommes, les 4 régiments de cavalerie 2,000; ainsi il n'y a encore rien à craindre, et les renforts arriveront dans peu de jours. Vous pourrez, en attendant, occuper Aussig et vous mettre en force là, jusqu'à ce que mes secours arrivent. Je vous embrasse. Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Grossen Generalstabs zu Berlin. Eigenhändig.

---

[1] Vergl. S. 392.

8068. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Gross-Sedlitz, 18. September 1756.

Zufolge meines gestrigen Schreibens an Ew. Excellenz überkommet hierbei die Continuation der ganzen bisher fast tagtäglich vorgewesenen Correspondance zwischen des Königs Majestät und des Königs von Polen Majestät, so wie solche bis gestern zu gewesen. Worin eigentlich die Commissions des Herrn Generallieutenant von Winterfeldt[1] bestanden, solches kann ich nicht sagen, weil des Königs Majestät denselben nur mündlich instruiret haben, er auch seine Rapports dergestalt wieder erstattet hat; so viel aber ist mir en gros bekannt, dass des Königs Majestät von dem König von Polen verlanget habe, dass selbiger zu Sr. Königl. Majestät Sicherheit dessen Truppen in Dero Diensten und Pflicht während dem jetzigen Kriege überlassen und sein Séjour in Polen oder auch in Sachsen an gewissen Orten nehmen und des Königs Majestät die Interimsadministration derer sächsischen Lande zu Bezahlung derer Truppen überlassen und gleichsam en dépôt geben möchten, woraus ihm zur Hofstaat ein jährliches Quantum von 500,000 Thaler und allenfalls noch ein mehreres auf sein Verlangen richtig gezahlet werden sollte. So viel ist est, was ich, so zu sagen, en bâtons rompus davon weiss, auch solches nur gegen Ew. Excellenz im Vertrauen melde. Es hat gedachter Generallieutenant von Winterfeldt auch dem König von Polen zugleich bei der ersteren Audience eine Abschrift von dem Ew. Excellenz bekannten Précis derer Griefs gegen den Grafen Brühl[2] zugestellet, der dann auch solches selbst gelesen und, nach dem Rapport gedachten Generals, verschiedentlich den Kopf dazu geschüttelt, weiter aber sich darüber nicht herausgelassen hat. Ob nun schon es anfänglich einigen Anschein gehabt, als ob es zwischen beiden Souverains zu einem Accommodement und Verständniss kommen mögen, so scheinet doch nunmehro alle Hoffnung dazu verschwunden zu sein, da vermuthlich der Graf Brühl sein völliges Ascendant, welches, nach der Aussage derer von des Königs von Polen Majestät herübergeschickten Officiers, etwas gewanket haben soll, wieder bekommen und, über das Précis piquiret, gedachtes Königs Majestät ganz von Sentiments geändert hat, wie solches Dero letztere Schreiben[3] nicht ohndeutlich zeigen, so dass ich wohl sehe, dass die Sachen nunmehro zum Ernst kommen müssen, welches jedoch ohne Schwierigkeit und einigen Verlust nicht abgehen kann, da jedermann gestehet, dass das Lager derer Sachsen sehr fest und vor eine Armée, die dessen Étendue von fast anderthalb Meilen genugsam decken kann und mit gehörigen Lebensmitteln versehen ist, inattaquable sei.

Was sonsten Ew. Excellenz von der Continuation derer communicirten Schreiben vor einen Gebrauch zu Sr. Königl. Majestät Dienst

[1] Vergl. S. 388. 395. 404. — [2] Vergl. S. 307—309. — [3] Vergl. Nr. 8042. 8054. 8059.

und Interesse zu machen vor gut finden, solches übergebe Deroselben lediglich. So viel aber erscheinet wohl überall aus dem Betragen des Königs von Polen sowohl als seines Ministers, dass die Intentions von selbigen nicht reine gewesen und sie die ihnen nach dem Précis gegebene Lection bei der Dépêche vom 9. April 54[1] nicht vergessen, sondern vielmehr den üblen Willen gehabt haben, sobald sie sich nur durch gute Worte und hinterlistige Sûretés aus des Königs Händen depetriret haben würden, dasjenige in das Werk zu setzen, was der Herr von Klinggräffen in einer seiner letzteren Relationen gemeldet hat,[2] um sich dadurch reichlich zu indemnisiren; dahero dann auch des Königs Majestät die sächsischen Truppen ohnmöglich und sonder Dero totalen Verderb hinter Sich lassen können. Inzwischen seind Se. Königl. Majestät ohnvergessen gewesen, Dero Operationes gegen Böhmen zu poussiren, da Sie eine starke Avantgarde unter Commando des Prinz Ferdinand von Braunschweig vorausgeschicket, um sich von denen Gorges von Böhmen Meister zu machen, welche dann auch gestern bereits bis Aussig poussiret hat,[3] allda aber Halte machen und die Ankunft des Gros der Armée in wenig Tagen erwarten wird.

Ew. Excellenz werden vermuthlich schon Sr. Königl. Majestät Schreiben wegen der aus dem dresdenschen Cabinetsarchiv genommenen Acten und deren Gebrauch erhalten haben,[4] und vermuthe ich, dass der Herr von Maltzahn solche bereits eingepacket und abgeschicket haben wird. Da aber auch diese Sache nicht ohne grosses Geschrei von Seiten des dresdenschen Hofes abgehen wird, so erachte meiner Schuldigkeit zu sein, Ew. Excellenz einige kleine Nebenumstände zu Dero etwaigen Direction zu melden. Man hat anfänglich, als durch den Generalmajor von Wylich Dresden mit vier Bataillons occupiret worden, nichts in gedachtem Archive unternommen, sondern es seind vielmehr zwei sächsische Archivbediente darin geblieben, so auch darin geschlafen haben, und hat man sich begnüget, zwei Schildwachten von aussen davor zu setzen. Nachdem auch die Königin von Polen queruliret, dass beide Schildwachten ihren Kammern zu nahe wären, hat man, nachdem erwähnte Archivbediente herausgegangen, die Schildwachten wieder abgehen lassen und sich gegnüget, die äussere Thüre des Archivs zu versiegeln. Als aber darauf der Generalmajor von Wylich die Ordre bekommen, sich einiger Acten daraus, so auf das mehrgedachte Précis Rapport haben, zu versichern, und dieser darauf den Major von Wangenheim beordert hat, die Thüren des Archivs aufschliessen zu lassen, soll dem Verlaut nach die Königin von Polen in aller Eile dazugekommen sein und die Entrée dazu durchaus nicht haben gestatten wollen, auch, als der Major von Wangenheim sich auf seine deshalb habende Ordre, so er executiren müssen, bezogen, selbst in die Nische vor der Thüre getreten seind, mit dem

[1] Vergl. S. 308. — [2] Bericht Klinggräffen's, Wien 4. September. Vergl. S. 377
[3] Vergl. S. 404. — [4] Nr. 8019.

Erklären, dass man sie von dar nicht wegkriegen würde, ohne Gewalt an ihr zu gebrauchen. Welches dann, da es dem Generalmajor von Wylich gemeldet worden, diesen bewogen hat, den Oberhofmeister[1] von der Königin zu sprechen, um selbige gütlich zu disponiren, sich doch dabei nicht zu exponiren, welches dann auch geschehen und von dem Effect gewesen sein soll, dass die Königin sich von selbst wieder in ihre Kammer begeben hat. Ob diese Erzählung in allen Stücken ihre Richtigkeit hat, kann ich nicht garantiren, weil ich weder den Herrn General von Wylich, noch den Herrn von Maltzahn sprechen können; so viel aber ist gewiss, dass der Königin in keinem Stücke weder an Égards, noch Respect manquiret worden ist. Was die Sache selbst anlanget, da ist in gedachtem Archive nicht das geringste weiter angerühret, noch herausgenommen worden, als nur allein diejenige Acten oder Correspondance, so auf die in mehrgedachtem Précis allegirte Dépêches Rapport haben, nachdem man von dem Orte, wo sich solche zusammengefunden, schon informiret gewesen ist. Alles andere ist ohnberühret geblieben.

Des Königs Majestät aber haben vor nothwendig zu sein geglaubet, Sich von solchen Acten und Correspondance deshalb zu versichern, nachdem man solche, so zu sagen, zu Dero Disposition zurückgelassen hat, damit Sie durch Producirung derer Originalien dasjenige, so Dieselbe in dem Précis[2] davon angeführet haben, nöthigen Ortes legitimiren und dadurch die ganze Welt von der Gefährlichkeit der wider Sie ingeheim geschmiedeten Anschläge, sowie auch von der indispensablen Nothwendigkeit, Sich bei einem inevitablen Kriege mit den Oesterreichern den Rücken wegen derer Sachsen frei zu machen, zu überzeugen, da es anderergestalt einen Minister, wie der Graf Brühl überall bekannter Maassen ist, gar wenig gekostet haben würde, auch denen authentiquesten Copien und Extracten gedachter Correspondance hautement ein Démenti zu geben und solche vor forgiret und erfunden auszurufen.

Ich habe inzwischen gestern die Gelegenheit gehabt, des Königs Majestät des Einhaltes des dieser Papiere wegen an Ew. Excellenz und des Herrn Grafen von Finckenstein Excellenz ergangenen Schreibens[3] zu erinnern, nach welchem alle diese Pièces in extenso, wie sie lägen, indistinctement gedrucket und publique gemacht werden sollten; da dann des Königs Majestät darunter in etwas von Dero ersterem Sentiment geändert und mir befohlen haben, an Ew. Excellenz zu melden, wie Dieselbe nur die principalesten von solchen Relationen aussuchen, in welchen nämlich die Bosheit und gefährliche Anschläge am meisten am Tage lägen, und alsdenn insonderheit den Marquis de Valory die französischen davon, als die von Flemming, Brühl p., bei Ew. Excellenz in Original lesen lassen, wegen der teutschen, als denen von

[1] Rupert Florian von Wessenburg, Freiherr von Ampringen. — [2] Vergl. S. 307—309. — [3] Nr. 8019.

Funcke p., nachdem dem Marquis de Valory das Précis davon gesaget worden, offeriren möchten, dass, wenn er solche durch jemanden in Ew. Excellenz oder sonst jemandes Beisein abschreiben und copiren lassen wolle, ihm solches freistehen solle, und er alsdenn solche teutsche Abschriften nach Frankreich schicken könne, um sie dorten bei der Kanzelei selbst in das Französische übersetzen zu lassen. Sonsten aber möchten Ew. Excellenz bei fernerer Publication alles dasjenige gänzlich supprimiren, was aus solcher Correspondance das ehemalige Betragen des englischen Hofes, sowie auch, was den Bestushew und russischen Hof anginge und ratione letzteren zu stark sein dörfte, da des Königs Majestät diesen noch zur Zeit ménagiren wollten; was aber den wienerschen Hof und den zu Dresden anginge, da hätten Ew. Excellenz nicht das geringste Ménagement deshalb zu haben, sondern alles zu propagiren. Welches alles mir befohlene ich dann hierdurch schuldigst ausrichte.

Da sonsten des Königs Majestät von dem Herrn von Maltzahn sich unter vorgedachten Depeschen hauptsächlich diejenige aussuchen und schicken lassen, so der von Funcke nach seiner Retour[1] in Sachsen von der jetzigen Situation des russischen Hofes an den [Grafen Brühl] erstattet hat,[2] welche dann nicht wenig Anecdotes enthält, und welcher insonderheit eine geheime Note von der Kaiserin Krankheit und einigen geschmiedeten Projets zur künftigen Succession beigefüget gewesen, so soll ich solches Ew. Excellenz hierbei à part zusenden, um solches sehr wohl zu asserviren und einen discreten Gebrauch davon zu machen.

Im übrigen seind des Königs Majestät noch in der Possession einer höchst importanten secreten Pièce, so Sie auch noch unter Dero eigenen Beschluss haben, nämlich den geheimen Partagetractat,[3] wie nämlich Dero teutsche Provincien 1744 und 1745 unter einige Puissancen getheilet werden sollen und darin Sachsen sich nicht mehr als das magdeburgische, übrige mansfeldsche, den Saalkreis, die sämmtliche Parcellen der Lausnitz nebst Crossen stipuliret hat, welche Pièce aber Se. Königl. Majestät aus Consideration und Ménagement für eine andere Puissance,[4] so sich auch nicht schlechte Dépouilles dermalen ausgesuchet, gänzlich supprimiren und nichts davon transpiriren lassen, jedoch conserviren wollen.

Wegen des Benoît zu Warschau haben Se. Königl. Majestät nochmalen erinnert, Ew. Excellenz sehr zu recommandiren, damit derselbe von allen Umständen wegen der jetzigen Démarches mit Sachsen genau und umständlich au fait gesetzet und wohl instruiret werden möchte; es wollten Se. Königl. Majestät nicht zweifeln, Ew. Excellenz würden ihm bereits das mehrgedachte Précis in extenso communiciret haben,

1 Vergl. Bd. XII, 339. — 2 D. d. Dresden 25. Juni. — 3 Traité de partage, d. d. 18. Mai 1745. Vergl. im „Mémoire raisonné sur la conduite etc.“ Pièces justificatives I. Hertzberg, Recueil etc. Bd. 1, p. 28. — 4 England.

wo aber solches noch nicht geschehen,[1] so müsste ihm selbiges noch sonder den geringsten Zeitverlust, und zwar ohne chiffriret zu sein, zugeschicket werden, nachdem nunmehr kein Secret davon sei, da Se. Königl. Majestät solches vorhin nicht nur bereits nach Frankreich, Engelland, Holland[2] und Braunschweig, sondern auch, wie gedacht, selbst des Königs in Polen Majestät durch den Generallieutenant von Winterfeldt communiciren lassen. Welches gleichfalls, wenn es noch nicht geschehen, an den p. von Plotho zu Regensburg gesandt[3] und dieser mit allen Instructionen fordersamst weiter versehen werden müsste, nachdem seinem anliegenden Berichte nach[4] die Oesterreicher und Sachsen auf dem Reichstage so sehr zu remuiren anfingen.

Ueberhaupt haben des Königs Majestät gegen mich declariret, dass da die Kaiserin-Königin Sie schlechterdinges zu dem Kriege forciret hätten (welchen Sie, wenn es auch sonsten Dero Intention jemalen gewesen, Krieg zu haben, gewiss in gegenwärtigen Conjoncturen nicht angefangen haben würden) und Sie also nothwendig Sich von Sachsen versichern müssen, von welchem allen Ew. Excellenz die Gründe und die öffentliche und geheime Procédés, wie der wienersche Hof sich dabei genommen, zur Gnüge und überflüssig bekannt wären, Se. Königl. Majestät dennoch Sich weder zu agrandiren, noch das geringste weiter, als einen sicheren Frieden zu haben, verlangeten. Wenn Frankreich allen Krieg zu Lande zu evitiren wünschete, so würde es demselben ein leichtes sein, den wienerschen Hof dahin zu bringen, dass solcher zu einem beständigen und sicheren Frieden die Hand bieten müsste, da Se. Königl. Majestät nichts von ihm verlangeten, als in Friede und Ruhe und sonder alle Bisbilles leben zu können, und dieser Krieg aus dem alleinigen But angegangen wäre, um einmal einen sicheren Frieden mit dem österreichischen Hause zu haben, und mit Sachsen stünde alles leicht zu accommodiren, welches sich durch die üblen Tours, so dessen Minister seit so vielen Jahren her hinterlistig, dabei aber auch recht grob gespielet, das jetzige Ungemach selbst zugezogen habe, da Se. Königl. Majestät sonst gnug dargethan und dem König von Polen noch in jetziger Crise bezeiget, wie Sie nichts mehr wünscheten, noch haben wollten, als mit ihm in guter Harmonie und Einigkeit zu leben.

[1] Die Mittheilung war bereits durch ein Postscript zu dem Ministerialerlass vom 18. September erfolgt. Vgl. Nr. 8028. — [2] Vergl. Nr. 7936. 7948. — [3] Demgemäss Ministerialerlass an Plotho, d. d. Berlin 21. September. — [4] Plotho berichtet, Regensburg 13. September, über eine Conferenz des Kaiserlichen Concommissars Graf Seydewitz mit dem chursächsischen Comitialgesandten von Ponickau: „So viel davon, nicht sonder Zuverlässigkeit, in Erfahrung gebracht, so hat der Graf von Seydewitz dem p. von Ponickau sehr angelegen und angerathen, die Einrückung Ew. Königl. Majestät Truppen in die chursächsische Lande beschwerend schriftlich an das gesammte Reich zu bringen, mit Versicherung, dass ein hierzu nöthiges Kaiserliches Commissionsdecret nicht entstehen sollte. Es hat auch der p. von Ponickau deshalb des folgenden Tages seinen Cancellisten als Courier nach seinem Hofe abgeschicket.“

Mit Russland hätten Se. Königl. Majestät gar nicht das geringste Interesse zu demeliren, und sähen im Grunde nicht wohl ab, wie solches sich mit Fug von den jetzigen Sachen meliren wolle, noch könne. Sollte aber alles dieses nichts verfangen wollen, so würden des Königs Majestät thun, was Dero Schuldigkeit sei, und den Ausschlag davon der Providence überlassen, da Sie Sich nichts darunter zu reprochiren hätten. Welches Ew. Excellenz vor mich noch zu melden, mir die Freiheit nehmen wollen.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

8069. AU ROI DE POLOGNE A STRUPPEN.

Schreiben des Königs von Polen, d. d. Struppen 18. September: Monsieur mon Frère. M. le général Winterfeldt aura rapporté à Votre Majesté tout ce que mon honneur et ma probité que j'ai maintenus inviolablement jusqu'à ma soixantième année, m'ont permis de répondre.[1] Votre Majesté saisit mes États sans sujet. L'Europe jugera ma cause et du plan controuvé dont toutes les cours reconnaîtront facilement la non-existence, n'ayant jamais fait des propositions qu'on voudrait me prêter. J'ignore de quelle façon on pourra justifier des faits et des procédés auxquels je ne devais pas m'attendre ni personne.

Votre Majesté a oublié de s'expliquer sur mon voyage en Pologne, Elle permettra que j'insiste là-dessus, puisque mon royaume demande ma présence. Je suis avec la plus parfaite considération et estime, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Auguste Roi."

Sedlitz, 18 septembre 1756.

Monsieur mon Frère. Je suis fort étonné, après les preuves authentiques que j'ai données à Votre Majesté de la mauvaise volonté de Son ministre,[2] qu'Elle puisse encore les révoquer en doute, d'autant plus que pour ma justification j'ai cru devoir me munir des dépêches originales. Je suis très persuadé que tout le monde impartial verra que la nécessité de mes affaires, surtout la mauvaise volonté du ministère de Votre Majesté, mise clairement au jour, m'ont obligé de prendre un parti contraire à mon inclination et à ma façon de penser. Votre Majesté me paraît pressée de Son voyage de Pologne, mais Elle oublie en même temps que je le suis autant qu'Elle. Pour ce qui regarde la situation où se trouvent Ses troupes vis-à-vis des miennes, il me semble que ces deux choses devraient aller de pair. D'ailleurs, je dois dire à Votre Majesté que j'ai appris avec douleur qu'il y a eu des officiers de mon armée qui se sont émancipés au point d'arrêter du gibier destiné pour Sa personne. Elle peut être persuadée qu'ils seront punis à la rigueur, si je parviens à les découvrir, et que tout ce qui regarde Sa personne, ainsi que Sa famille, me sera toujours sacré. Je ne puis que déplorer d'ailleurs les engagements qu'Elle dit avoir pris avec mes ennemis, et qui, selon Elle, La lient de façon à Lui faire oublier les

[1] Vergl. Nr. 8059. — [2] Vergl. S. 410.

intérêts de Sa personne et de Son État. Je suis avec toute l'estime imaginable, Monsieur mon Frère, de Votre Majeste le bon frère

Federic R.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hauptstaatsarchiv zu Dresden. Das Concept eigenhändig.

8070. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A NACHOD.

Sedlitz, 18 septembre 1756.

Mon cher Maréchal. Le courrier que vous avez renvoyé, m'a fidèlement rendu la lettre que vous m'avez faite du 15 de ce mois. Je dois me reposer sur la connaissance locale que vous avez des contrées où vous vous trouvez, pour vous laisser faire ou non, tout comme vous l'entendez. J'aurais cru qu'en dirigeant votre marche sur Landeck plutôt que sur Nachod, vous auriez donné plus d'embarras au général Piccolomini, mais, comme j'ai [dit], la présence locale fait toujours mieux juger des circonstances qu'on ne saurait faire, n'étant pas présent sur les lieux.

Quant à ma situation ici, il faut que je vous dise qu'après que moi et mes généraux avons examiné de bien près l'assiette du camp de l'armée saxonne et ayant cherché les voies les plus propres pour le forcer, nous avons tous trouvé qu'il est moralement impossible d'attaquer ce maudit camp, sans sacrifier quelques milliers de braves gens et avec un succès fort incertain encore. Imaginez-vous des hauteurs prodigieuses d'une montagne partout presque escarpée, qu'on a de la peine à se représenter, à moins qu'on ne les ait vues, l'attaque la plus spacieuse de six hommes de front, le corps des troupes placé sur la cime où il ne va que peu de passages dans le goût susdit: et dites-moi si un tel poste est attaquable?

Mais comme, par bonheur, ces troupes n'ont ni magasin, ni vivres, fourrages et bétails, en sorte que les chevaux commencent de crever faute de nourriture, et que le soldat n'a pour sa subsistance qu'une livre de pain par jour, je les tiens si enfermées et bloquées qu'elles ne sauront sortir ni recevoir du secours, ainsi que j'espère finir bientôt avec elles.

Mais pour assurer, en attendant, mes opérations en Bohême, j'ai poussé mon avant-garde jusqu'à Aussig,[1] et pour qu'elle ne soit pas trop faible, j'y ai mis 32 bataillons et 73 escadrons, qui se posteront de manière que le général Browne ne pourra pas les attaquer et que je reste maître des débouchés pour sortir des montagnes avec le gros corps de l'armée, dès que j'aurai achevé avec les Saxons, ce que j'espère bientôt.

[1] Vergl. S. 409.

J'ai donné mes ordres positifs au ministre de Schlabrendorff à ce qu'on ne vous fasse pas la moindre difficulté sur les arrangements que vous disposerez pour la subsistance des troupes. Je suis, mon cher Maréchal, votre bien affectionné roi

Federic.

P. S.

Les Saxons ont appris que Browne approche de l'Égre, ce qui leur a donné courage. Je traite cette affaire-ci comme un siège. Je forme une armée d'observation en Bohême et ici celle du siège; cependant notre besogne ne saurait durer longtemps, les Saxons manquent de tout, et dans peu ils seront obligés de se rendre.

Nach dem Concept. Das P. S. nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

8071. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

[Sedlitz], 19. September [1756].

Ich sollte billig anstehen, Ew. Excellenz nach so langem und weitläuftigem Schreiben[1] mit noch mehreren dergleichen zu incommodiren, ich kann aber nicht umhin, Deroselben vor mich und im höchsten Vertrauen zu eröffnen, dass, ob ich gleich die angekommene Dépêches von dem Herrn von Knyphausen[2] noch nicht völlig gelesen, noch des Königs Majestät, die selbige noch bei Sich behalten, mir Dero Resolution darauf gegeben haben, ich dennoch in der Geschwindigkeit wohl so viel daraus ersehen, dass die Dauphine in Frankreich auf erhaltene Briefe von ihres Herrn Vaters Majestät den ganzen französischen Hof in eine grosse Bewegung gesetzet, und der Minister Rouillé sich darüber sehr weitläuftig und zwar in ganz doucen und honnetten Termes, aber nicht auf eine favorable Art expliciret, auch sich geäussert hat, wie der Marquis de Valory wohl darüber rappelliret werden dörfte, sowie dann auch der Schluss gefasset worden sein sollte, eine Anzahl Truppen von der Seeküste nach Metz beordern zu lassen. Ich kann Ew. Excellenz davon nichts zuverlässiges schreiben, weil, wie gedacht, ich erwähnte Dépêche nur in der Geschwindigkeit und fugitivo oculo zu sehen die Gelegenheit gehabt; ich werde aber alles mögliche anwenden, damit die ganze Dépêche in extenso an Ew. Excellenz communiciret werde, als welches ich vor Sr. Königl. Majestät Dienst ohnumgänglich nöthig halte, um sich darnach dirigiren zu können.

Ich habe das Glück, dass Ew. Excellenz meine wenige Art zu denken über die jetzige nachher erfolgete Umstände bekannt ist; Dieselbe werden daraus zu urtheilen geruhen, wie sehr serriret mein Herz sein müsse, da man die nach und nach sich ereignende Suiten voraussehen können und jetzo fast rund um sich her in nichts anders als sehr drohende Gewitter und Orkans gewahr nehmen kann, daferne

[1] Nr. 8068. — [2] Bericht Knyphausen's, Paris 6. September.

nicht die göttliche Providence solche auf eine wunderbare Weise dissipiret. Indess, da der Fluss einmal passiret ist, so bleibet nichts anders übrig, als sich der weisen Führung des Himmels zu überlassen und dabei so viel, als nur möglich ist, Hand anzuschlagen und zu arbeiten, die Barque wo möglich aus solchem heftig drohenden Ungewitter zu sauviren. Ew. Excellenz condonniren meinem beklommenen Herzen diese kleine Digression.

Des Königs Majestät nehmen dasjenige, so der Herr von Knyphausen, wie gedacht, gemeldet hat, vor die erste Fougue und Vivacité des französischen Hofes, und wünschen nur, dass solcher nicht gleich eine präcipitirte Resolution, so er nachher selbst regrettiren möchte, nehmen möge, da dann währender Winterszeit vieles in gute Wege eingeleitet werden könnte. Ich wünsche von Herzen, dass dieses in seine Erfüllung gehe, und bitte Ew. Excellenz nur noch unterthänig, gegenwärtiges zu verbrennen, damit nie etwas davon transpiriren könne.

Eichel.

Nach einer genauen Einsicht und Recognosciren des sächsischen Lagers hat sich gezeiget,[1] dass solches nicht zu attaquiren seie, ohne eine grosse Menge von Menschen und dennoch mit einem dubieusen Évènement zu sacrifiiren, daher dann und bei dem starken Mangel, so die sächsischen Truppen bereits an aller Subsistance leiden, die Continuation einer Bloquade beliebet worden ist, in der Hoffnung, dass solche nicht von langer Dauer mehr sein könne.

P. S.

Nachdem ich mein voriges bereits geschlossen, des Königs Majestät aber inzwischen eine sehr weitläuftige Immediatdépêche von dem Herrn von Knyphausen[2] durch einen zurückgegangenen Courier erhalten, so haben Dieselbe mir befohlen, Ew. Excellenz annoch von Höchstderoselben wegen zu melden, wie Ew. Excellenz äussersten Fleisses Sich angelegen sein lassen möchten, sowohl den Marquis de Valory die nöthigen Originalien derer aus dem dresdenschen Archive erhaltenen Depeschen sehen und lesen zu lassen,[3] um ihn dadurch von der Wahrheit des übelen und pernitieusen Willen des dresdenschen Hofes zu überführen, als auch demnächst den Druck dererjenigen Depeschen davon, so auf die übele Desseins des wienerschen und sächsischen Hofes einschlügen, äusserst zu pressiren, damit solches noch zu rechter Zeit in das Publicum käme und bekannt würde, ehe sich selbiges noch durch das Geschrei derer Oesterreicher und Sachsen präveniren und einnehmen lassen, dahero keine Zeit darunter verloren werden müsse.

[1] Vergl. S. 416. — [2] Bericht Knyphausen's, Paris 10. September, welcher die weitere Ausführung der zum Theil schon am 6. September gemeldeten Nachrichten enthält. Vergl. Nr. 8082. — [3] Vgl. S. 377.

Welches mir noch befohlene dann hierdurch gehorsamst ausrichte. Ich habe hierbei Ew. Excellenz aber zu melden nicht Anstand nehmen können, dass, sowie ich aus einem gestern Abend erhaltenen Schreiben ersehen, die Dépêches und Papiere quaestionis noch nicht einmal von Dresden abgegangen seind, daher ich dann auf Sr. Königl. Majestät Befehl heute früh sogleich an den Herrn von Maltzahn schreiben müssen, darunter nicht eine Stunde länger zu säumen, sondern erwähnte Papiere ohne einigen weiteren Zeitverlust mit Extrapost unter Nehmung gehöriger Sicherheit an Ew. Excellenz abzusenden.

Ich habe sonsten noch vergessen, an Dieselbe von des Königs Majestät wegen zu melden, wie Ew. Excellenz an den Marquis de Valory äussern könnten, dass Se. Königl. Majestät nie den sonst nicht gewöhnlichen Pas gethan haben und erwähnte Dépêches aus dem dresdenschen Archive nehmen lassen würden, daferne Sie nicht dadurch Sich gegen das Publicum zu legitimiren vor nöthig gefunden hätten, dass Deroseits dem Grafen Brühl nichts und noch weniger imputiret worden,[1] als was die Originalia mit sich brächten, und dass übrigens das Archiv zu Dresden nicht im geringsten sonst violiret, noch etwas weiter daraus genommen, noch angesehen worden.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

8072. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Feriet berichtet, Kopenhagen 11. September, dass er gemäss der Königlichen Weisung vom 31. August die dänischen Staatsmänner, Graf Holstein, von Berckentin, Graf Dehn, Baron Bernstorff, von den Motiven des Königs zu dem Einmarsch in Sachsen unterrichtet habe. Feriet theilt des längeren die Entgegnungen der einzelnen dänischen Minister mit... „D'ailleurs, Sire, ceux qui dans les dernières guerres de Silésie se portaient le plus pour la cour de Vienne, se déclarent aujourd'hui pour Votre Majesté et conviennent que l'Impératrice-Reine rompt en visière avec Votre Majesté, dont ils croient que cette Princesse pourrait bien se repentir, parceque Votre Majesté avait su inspirer à la plupart des princes protestants de l'Empire des soupçons contre la cour de Vienne,[2] comme si elle en voulait à la religion, et que la France même avec le temps pourrait bien se ranger du côté de Votre Majesté. Ils admirent surtout la prudence de Votre

Sedlitz, 19. September 1756.

Ministère ihm antworten, dass in dergleichen Fällen es nicht anders sein könnte, als dass different gedacht und gesprochen werden müsste. Wenn sie aber das Précis der Brühlischen Dépêches[3] und demnächst ein und andere Dépêches selbst gesehen haben würden, so würden viele noch anders denken.

[1] Vergl. S. 307—309 und S. 377. — [2] Vergl. Bd. XII, 471. — [3] Vergl. S. 307—309. 377.

Majesté, de ce qu'Elle a occupé la Saxe, ce qui empêchait la cour de Dresde de fournir à celle de Vienne un corps auxiliaire de troupes de 25,000 ou 30,000 hommes . . . D'autres, au contraire, prétendent que Votre Majesté aurait pu Se contenter avec la première réponse de la cour de Vienne."[1]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

8073. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE EICHEL A SEDLITZ.

Der Generalmajor Freiherr von Wylich berichtet, Dresden 18. September, dass der bisherige österreichische Gesandte am berliner Hofe, Graf Puebla, in Dresden eingetroffen sei[2] und um Pässe nach Prag gebeten habe.

[Sedlitz, 19 septembre 1756.][3]

Je ferai expédier les passeports pour La Puebla et ses équipages; mais vous[4] lui direz que dans les circonstances présentes je le priais de ne point passer par mon armée, mais de prendre le chemin d'Égre, par où il pourra se rendre à Vienne en toute sûreté et sans rencontrer de mes troupes.

Fr.

Eichel die Pässe vor Puebla seine Equipage.

Fr.

Nach den eigenhändigen Weisungen in margine des Berichts von Wylich.

8074. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE EICHEL A SEDLITZ.

Maltzahn berichtet, Dresden 18. September: „Le chancelier Malachowski . . . m'a demandé . . . s'il ne lui serait pas permis . . . de faire sa cour à Votre Majesté, afin qu'il pût L'assurer des sentiments dans lesquels la nation polonaise persisterait toujours de ne point se mêler des affaires de l'électorat saxon." Der Graf Malachowski hat zugleich um Pässe für einen Besuch im Lager des Königs von Polen gebeten.

[Sedlitz, 19 septembre 1756.][5]

Il peut venir au camp.

Eichel die Pässe.

Friderich.

Nach den eigenhändigen Weisungen in dorso des Berichts von Maltzahn.

[1] Nr. 7795. — [2] Vergl. S. 397. — [3] Der Cabinetssecretär bemerkt bei der zweiten Weisung in margine: „Factum 19. September." — [4] Wylich. Nicht obige Niederschrift, sondern ein von Eichel nach derselben concipirter Erlass ist an Wylich ergangen. — [5] Der Cabinetssecretär bemerkt in margine: „Factum 19. September."

8075. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK AU CAMP D'AUSSIG.

[Sedlitz], 19 [septembre 1756].

Je comprends, mon cher Ferdinand, par tout ce que je reçois des Autrichiens, que ces gens sont absolument sur la défensive: ils veulent défendre les bords de l'Égre. Le maréchal Keith, qui vient là avec un renfort et avec une nombreuse cavalerie,[1] pourra bien vite se rendre le maître du plat pays. Il sera obligé de faire des ponts sur l'Elbe, pour avoir les mêmes informations de ce qui se passe à la rive droite de la rivière. Je prévois, cependant, que nous n'avons rien à craindre et que nos affaires sont en sûreté. Browne ne pourra être en force que lorsque nous le serons, et je pourrai poursuivre tranquillement mon siège. Je vous embrasse de tout mon cœur.

Federic.

Les Saxons ne nous lanterneront au plus que huit jours.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Grossen Generalstabs zu Berlin. Eigenhändig.

8076. AN DEN GENERALLIEUTENANT PRINZ MORITZ VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI COTTA.

[Sedlitz], 19. [September 1756].

Aus allen denen Dispositions derer Oesterreicher siehet man, dass es zu dato noch Defensive ist. Wann sie nur noch vier Tage dabei bleiben, so habe Ich Meine Sachen in vollkommener Ordnung. Nun weiss Ich, warum seit zwei Tagen der König so hoch gesprochen hat;[2] Ich denke aber, dass in acht oder zehn Tagen ihm die Zeit soll lang währen, und dass er alsdann aus Noth wird thun müssen, was er jetzo aus Hoffahrt uns verweigert. Adieu, ich hoffe, Ihnen gesund wiederzusehen.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Zerbst. Eigenhändig in dorso eines Berichts vom 18. September.

8077. AN DEN GENERALLIEUTENANT PRINZ MORITZ VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI COTTA.

[Sedlitz], 19. [September 1756].

Es ist mir eingefallen, dass, weilen Sie kein zweites Treffen haben, so können Sie die Fleschen von der Brandwacht mit einem Retranchement zusammenhängen, auf dass das Lager von hinten auch geschlossen wäre. Wann Ihre Patrouillen was Neues erfahren, so bitte mir solches zu berichten. Adieu.

Friderich

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Zerbst. Eigenhändig.

1 Vergl. S. 409. — 2 Vergl. S. 407.

8078. AN DEN GENERALLIEUTENANT PRINZ MORITZ VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI COTTA.

[Sedlitz], 20. [September 1756].

Mein lieber Prinz. Da Ich höre vom Rittmeister Bewehart, dass die Sachsen den Posten vom Rittmeister Bernhardt aus Hennersdorf delogiret haben, so werden Sie sofort Fanäle machen lassen; wor Puttkamer solche Fanal aussticht, so marschiren Sie ihnen zu Hülfe. Bei dem Berg von Cotta muss ein gleicher seind; wird der angestecket, so schicke ich von hier 2 Bataillon Winterfeldt nach Zehist, und muss Bülow mit Ingersleben Ihnen zum Succurs marschiren. Nehmen Sie auf Ihren rechten Flügel Acht; so wie Signals seind, so werde Ihnen von Meiner Seite schleunigst secundiren. Nur die Fanäle vor Abends gemacht! Adieu.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Zerbst. Eigenhändig.

8079. AN DEN GENERALMAJOR VON WYLICH IN DRESDEN.

Sedlitz, 20. September 1756.

Ihr sollet Euch sofort bei der Königin von Polen Majestät melden lassen und Deroselben in ganz respectueusen Termes hinterbringen, dass Ich in Erfahrung gekommen, wie des Königs von Polen Majestät einige Provisiones zu der königlichen Küche, auch danebst ein Fass Gersdorfer Bier, als an welchem Dieselbe gewohnet wären, zu haben verlangeten, dabei zugleich begehreten, dass Dero Kammerpage Kiksky zu seiner Aufwartung bei Deroselben retournirte, es also lediglich von der Königin Befehl dependiren werde, zu disponiren, dass ein Wagen mit dergleichen Provisions nebst dem verlangeten Fasse Bier mit vorgedachtem Kammerpagen Kiksky anhero abgesandt würde, als welches alles allhier sonder den geringsten Aufenthalt dahin passiret werden sollte. Wie Ihr dann auch alles, was desfalls geschicket werden wird, sofort hieher schaffen müsset, da dann alles dahin wohl besorget werden soll.

Friderich.

Nach dem Concept.

8080. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 18. September, dass der preussische Vertreter in Warschau, Benoît, nach seinem Bericht vom 8. September,[1] die Absicht habe, verschiedene Reisen zu den polnischen Grossen in der Umgebung

Sedlitz, 20. September 1756.

Was die Kosten zu dergleichen kleinen Reisen und ihm bei dem Banquier den Credit zu machen anbetrifft, solches ist recht

[1] Vergl. S. 405.

Warschau's zu unternehmen, „pour tâcher de détruire les sinistres insinuations que la cabale saxonne s'efforce de faire dans ce pays contre Votre Majesté, et pour augmenter en échange de plus en plus le nombre de ses amis . . . Le sieur Benoît a représenté que ces petits tours ne laisseraient pas de lui causer des frais dont il lui était impossible de faire les avances; il espère que Votre Majesté voudra bien, pour y subvenir successivement, lui faire procurer du crédit auprès du banquier Tepper à Varsovie, pour qu'il lui fournisse les sommes nécessaires pour les susdites excursions, sans qu'il ait besoin d'en attendre les remises d'ici."

Die Minister machen auf die Gefahren aufmerksam, welche in dem Fall, dass die beabsichtigte Conföderation in Polen zu Gunsten des Königs August zu Stande käme, für die Neumark entstehen könnten, und fragen an, ob die Requisitionsschreiben für die durch Polnisch-Preussen marschirenden Truppen[1] gemäss dem Berichte Benoîts ausgestellt werden sollen.

gut und können sie das arrangiren. Wegen Sicherheit der Neumark werde besorgen. Das übrige ist schon befohlen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

8081. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Sedlitz, 20. September 1756.

. . . Im Uebrigen[2] haben des Königs Majestät occasione meiner Nachfrage nach gedachter Pièce[3] mir gesaget, wie aus solcher auf einer guten Art en forme eines Briefes oder anderer dergleichen Pièce volante wohl dasjenige, so die Sachsen daraus angehet und was dieselbe sich darin stipuliren wollen, wohl publici juris gemachet werden könnte, um das Publicum um so mehr von denen höchst gefährlichen Absichten des sächsischen Hofes zu überführen, alles aber, was Hannover daraus anginge, supprimiret sein und bleiben sollte. Welches zu Ew. Excellenz weiterem Ermessen ausstelle. . . .[4]

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. Nr. 8062. — [2] Im Eingange des Schreibens frägt Eichel an, ob die Abschrift des Partagetractats von Warschau (vergl. S. 413) in den jüngsthin an das Ministerium zugesandten Papieren sich befunden habe. — [3] Der Partagetractat von Warschau, 18. Mai 1745. Vergl. S. 413. — [4] Eichel setzt im Schluss des Schreibens das Ministerium von dem am 20. September an Knyphausen ergangenen Immediaterlass in Kenntniss.

8082. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Paris 10. September: „Je ne saurais trouver des expressions assez fortes pour représenter à Votre Majesté l'impression qu'a causée à la cour de France l'entrée des troupes prussiennes dans l'électorat de Saxe, et les incidents dont on prétend que cet évènement a été accompagné. Madame la Dauphine, qui a été informée de cette démarche par un courrier que le Roi son père lui a dépêché, . . . prétend que les troupes prussiennes sont non seulement entrées de force dans l'électorat de Saxe et se sont emparées de la ville de Leipzig, mais qu'elles ont aussi mis la main sur les caisses de l'Électorat, et qu'en vertu d'un placard publié il a été ordonné qu'on ne ferait plus désormais aucun payement au roi de Pologne et que tous les deniers publics seraient séquestrés provisionnellement et jusqu'à nouvel ordre. Le tableau que Leurs Majestés Polonaises ont fait à cette Princesse de la triste situation dans laquelle cet évènement les a constituées, a tellement ému sa compassion qu'on assure qu'elle est allée se jeter aux pieds du Roi, pour implorer sa protection et le supplier de vouloir bien ne pas abandonner ses parents dans des conjonctures aussi affligeantes. Il m'est revenu que Sa Majesté Très Chrétienne avait été vivement touchée du récit dont je viens de faire mention, et qu'Elle avait promis à Madame la Dauphine de ne rien négliger de ce qui pourrait dépendre d'Elle, pour tarir le sujet de ses larmes et venger Sa Majesté Polonaise de l'insulte qu'elle avait reçue . . . Madame la Dauphine . . . a prié M. Rouillé d'empêcher que je ne me présentasse devant elle mardi dernier,[1] jour consacré à cette cour-ci aux audiences des ambassadeurs, afin de ne point irriter sa douleur et ne lui en retracer le motif. Cette demande a produit un effet si prompt que M. Rouillé m'a non seulement fait avertir la veille par des personnes de sa connaissance et de la mienne qu'il serait à propos que je ne me montrasse point chez Madame la Dauphine, mais que le mardi même, immédiatement après mon arrivée, il m'a réitéré le même compliment, quoiqu'en termes extrêmement modérés et polis . . . La réception que m'a faite ce ministre à mon arrivée à Versailles, m'a confirmé en outre dans les différentes conjectures que les évènements dont j'ai fait mention ci-dessus avaient déjà excitées en moi."

Knyphausen zählt die Gründe auf, welche er, den Königlichen Weisungen[2] gemäss, Rouillé entgegen gehalten hat, und fährt fort: „Je croirais trahir mon devoir, si je laissais ignorer à Votre Majesté que j'ai trouvé en ce ministre les symptômes les plus marqués de la plus grande partialité contre Sa conduite, et qu'il m'a répété à plusieurs reprises, quoiqu'avec douceur et sans s'écarter des bornes de la bienséance, que, depuis la guerre présente, le droit des gens paraissait être entièrement anéanti en Europe et que les Princes ne semblaient prendre conseil que de leur convenance et de leurs passions . . . Je dois . . . mettre également sous les yeux de Votre Majesté deux traits remarquables qui, soit à dessein soit par hasard et dans la chaleur de la conversation, sont échappés au sieur Rouillé, dans l'entretien que j'ai eu avec lui. Le premier est que ce ministre m'a insinué qu'il lui semblait qu'il n'y avait plus maintenant aucun objet de négociation entre sa cour et celle de Berlin et qu'il pourrait bien arriver qu'on prît ici la résolution de rappeler le marquis de Valory. Le second est qu'en me représentant combien la France était fâchée de la démarche à laquelle Votre Majesté S'était portée, il m'a réitéré plusieurs fois: »Le but que nous avions en faisant le traité de Versailles, était certainement de borner notre vengeance à la Grande-Bretagne et d'éviter que la guerre ne se communiquât au Continent; mais nous voilà forcés à la faire sur terre, par l'obligation dans laquelle nous sommes de remplir les engagements qui subsistent entre nous et la cour de Vienne.« A quoi il ajouta: »Voilà le roi de Prusse devenu l'allié intime de la seule puissance avec laquelle nous soyons en guerre, et ennemi du principal allié

[1] 7. September. — [2] Vergl. Nr. 7928. 7936.

que nous ayons. La cour de Vienne ne nous a pas encore requis de lui prêter les secours stipulés par le traité de Versailles; mais il est certain qu'aussitôt qu'elle en fera la demande, nous accomplirons religieusement tout ce qui est stipulé à cet égard . . . Ayant ensuite tâché de lui prouver que le silence que l'Impératrice-Reine avait gardé sur le point principal du mémoire du sieur de Klinggræffen,[1] que cela n'avait pas pu manquer de fortifier les soupçons de Votre Majesté et de redoubler Son inquiétude, il me répliqua qu'après qu'on en était venu aux voies de fait, il était inutile qu'on s'étendît sur la question de droit et qu'il se bornerait seulement à me répéter encore et à m'affirmer de la façon la plus solennelle que toutes les conjectures que renfermaient les mémoires du sieur de Klinggræffen touchant un prétendu concert pris entre les cours de Vienne et de Pétersbourg, étaient destituées de tout fondement . . . Si les ouvertures qu'il m'a faites en cette occasion, portent l'empreinte de la partialité la plus outrée en faveur de la maison d'Autriche, les autres ministres de France se sont expliqués envers différentes personnes de ma connaissance avec beaucoup plus d'emportement et de vivacité encore, et même en termes peu mesurés. Les uns ont dit ouvertement que l'esprit anglais paraissait avoir passé à Berlin; qu'on y avait le même mépris qu'à Londres pour tout ce que le droit des gens avait de plus sacré; qu'en un mot, Votre Majesté pratiquait les mêmes violences sur le Continent que l'Angleterre avait exercées sur mer. D'autres se sont avancés jusqu'à dire que les soupçons que Votre Majesté affectait d'avoir, n'étaient que simulés et qu'ils Lui servaient seulement de prétexte; que c'était l'Angleterre qui L'avait poussée à la démarche qu'Elle venait de faire, après L'avoir amorcée par des subsides considérables. Enfin, tous se sont réunis pour affirmer que, s'il était vraisemblable que Votre Majesté aurait de grands succès dans le commencement, la guerre qu'Elle venait de commencer, ne saurait pas manquer de tourner, à la fin, à Sa ruine. En attendant, il est certain que ce succès a principalement excité cette fermentation, et l'aigreur qui règne à Versailles contre Votre Majesté, est non seulement causée par Son invasion en Saxe, mais par les procédés dont le roi de Pologne se plaint que cet évènement a été accompagné, et qui ont jeté Madame la Dauphine dans le plus grand désespoir; car, sans cet accessoire, le parti qu'a pris Votre Majesté, aurait certainement fait des impressions plus lentes et moins vives . . . Quoiqu'en vertu du 7e article du traité de Versailles, il soit libre à la partie requérante de demander, au lieu du secours effectif en hommes, l'équivalent en argent, on prétend savoir positivement ici que l'Impératrice-Reine insistera sur la prestation du corps auxiliaire. On a donc non seulement donné ordre à un grand nombre de régiments en Normandie de se tenir prêts à marcher au premier ordre, mais l'on assure aussi que le Roi a dit que l'Impératrice n'avait qu'à demander le nombre de troupes qu'il lui fallait, et qu'il ferait tout ce qu'il pourrait pour l'assister de la manière la plus efficace . . . L'on se propose aussi d'entamer à cette occasion plusieurs nouvelles négociations auprès de différentes cours dans l'Empire . . . Il est certain que les cours de France et de Vienne se flattent de pouvoir se former un parti considérable dans l'Empire, et il est même échappé au sieur Rouillé, dans la chaleur de la conversation et en me parlant, que l'Empire n'approuverait certainement pas les violences commises par Votre Majesté et l'infraction qu'Elle venait de faire à la paix. Au reste, plusieurs nouveaux indices me confirment encore dans le soupçon que j'ai formé dans ma précédente et très humble lettre immédiate, qu'on pourrait bien profiter des conjonctures présentes pour faire une diversion dans le pays d'Hanovre . . . Je viens d'apprendre en ce moment, en voulant finir ma dépêche, que la liste des régiments destinés pour former le corps des troupes auxiliaires stipulé par le traité de Versailles, est déjà faite, qu'on va leur envoyer à tous les ordres de marcher et qu'ils doivent se rendre à Metz, qu'on a choisi pour le lieu de l'assemblée."

[1] Vergl. S. 278.

Sedlitz, 20 septembre 1756.

Je me suis représenté d'abord, et je crois vous en avoir prévenu,[1] qu'on jetterait de hauts cris en France et que la Dauphine surtout remuerait contre moi, dès qu'on y apprendrait la démarche que j'ai faite contre la Saxe, à laquelle cependant je me suis vu nécessité, indispensablement obligé, à moins que de vouloir m'exposer à des étranges suites. Je n'ai point été surpris de ce que vous m'avez marqué à ce sujet par la dépêche que j'ai reçue de votre part du 10 de ce mois, au sujet de laquelle je vous dirai que vous saurez bien vous dispenser dans la situation présente où je me trouve vis-à-vis du roi de Pologne, de faire votre cour à Madame la Dauphine, pour ne pas augmenter son humeur, quoique, dans tout le reste, vous ne manquerez en rien aux égards qui lui sont dus.

D'ailleurs, je ne désespère pas que, quand la première vivacité des ministres de France sera passée et qu'ils commenceront à se calmer, ils regarderont les choses peut-être d'un œil tout différent qu'ils ne les envisagent dans leur premier emportement; au moins tâcherez-vous de les radoucir au possible, pour qu'ils ne prennent pas des résolutions précipitées. Au surplus, mon idée est, ce que vous direz même à qui le voudra entendre, mais surtout à des gens désintéressés, que, n'étant ni en guerre ni en autre différend avec la France, je ne vois aucune bonne raison pourquoi je devrais retirer mon ministre. Du reste, il faut que, dans ces premiers moments de vivacité, vous preniez patience, que vous caliez vos voiles et que vous fassiez entendre avec douceur au sieur Rouillé que, quelque resolution qu'ils voudraient prendre, vous le priiez de n'en prendre pas des précipitées. Vous connaissez assez par l'expérience du passé la fougue française, qui à présent doit être d'autant plus vive qu'elle est animée par les ministres de deux cours étrangères, mais vous savez aussi que, dans quelque intervalle du temps, cela se passe et que la modération leur revient. En attendant, vous éviterez soigneusement tout ce qui saurait fournir des occasions à votre rappel. Mais, supposé que les choses parvinssent à un point que vous ne sauriez plus empêcher votre rappel et qu'on n'en voudrait plus de vous, sur ce cas-là il faut que vous vous procuriez quelque bon sujet, entendu et délié, à qui je donnerais une pension, qui, en guise d'émissaire, se tînt à la cour de France, pour faire des insinuations de ma part, sinon directement aux ministres, au moins indirectement et par main tierce, afin que nous ne perdions pas toute connexion ni correspondance avec cette cour-là; article que je vous recommande bien, afin que vous vous prépariez d'abord un tel sujet, pour en avoir d'abord si le cas le demande.

Au reste, j'ai été extrêmement satisfait de votre relation, de ce que vous ne m'avez rien dissimulé et que m'y avez tout marqué jusqu'aux

[1] Vergl. Nr. 7928 S. 294.

petits détails, car quelques bagatelles qu'ils paraissent être, ils ont tous leurs influences et me servent beaucoup à me diriger, de sorte que je serai bien aise que vous continuiez de la sorte.

Federic.

Nach dem Concept.

8083. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LA MOTTE A GUELDRE.

Sedlitz, 20 septembre 1756.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez faite du 13 de ce mois. La jonction d'un corps de troupes de 6,000 Autrichiens avec 24,000 Français, pour entrer dans le pays de Clèves,[1] dont on vous a voulu avertir, n'est pas peut-être aussi proche qu'on l'a annoncée. En attendant, vous faites fort bien d'y être attentif et de vous arranger en quelque façon là-dessus. Mais, supposé que ceci dût arriver, vous n'aurez qu'à faire lever les écluses à leur approche, pour inonder les environs de Gueldre. Vous ferez d'ailleurs bien dans ce cas-là de vous défaire des bouches inutiles en cas de nécessité, entre lesquelles vous comptez avec raison les moines. Je me réfère, au reste, à la lettre précédente que je vous ai faite à ce sujet.[2] Mais ce que je vous recommande principalement à cette occasion, c'est que vous devez faire vos arrangements avec aussi peu d'éclat qu'il sera possible, et éviter surtout qu'il paraisse que vous ayez pris l'alarme peut-être hors de saison, parceque de pareilles appréhensions donnent souvent lieu aux autres de songer à des choses où, sans cela, ils n'auraient pas pensé, et d'ailleurs je crois avoir lieu de présumer que, dans le cours de l'année présente, il ne s'assemblera point de corps de troupes auprès de la Meuse.

Federic.

Nach dem Concept.

8084. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK AU CAMP D'AUSSIG.

Quartier général de Sedlitz, 20 septembre 1756.

Monsieur mon Cousin. J'ai reçu le rapport que vous avez voulu me faire le 19 de ce mois, et je me réfère à tout ce que je vous ai écrit dans ma lettre d'hier,[3] qui comprend tout ce que je puis vous dire, et vous pourrez aussi la faire lire au maréchal de Keith. Je suis avec l'estime et la considération la plus parfaite, Monsieur mon Cousin, votre très affectionné cousin

[1] Vergl. S. 408. — [2] Vergl. S. 381 Anm. 3. — [3] Nr. 8075.

Les Saxons manquent de tout. J'ai été obligé d'accorder au Roi un chariot de provision pour sa cuisine;[1] avec un peu de patience notre affaire sera finie.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Grossen Generalstabs zu Berlin. Der Zusatz eigenhändig.

8085. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK AU CAMP D'AUSSIG.

[Sedlitz], 21 [septembre 1756].

Mon cher Ferdinand. Je vous suis très obligé des peines que vous vous êtes données jusqu'ici pour l'avant-garde. A présent, par les détachements que je fais, ce corps devient une armée d'observation, ainsi que j'ai chargé le maréchal Keith de la commander. Il faut traiter notre opération comme celle d'un siège, et c'est sur quoi j'ai pris tous mes arrangements. Selon toutes mes nouvelles, je ne crois pas que ces gens me lanternent au delà de six jours; on peut bien encore avoir patience jusques alors. Adieu, mon cher, je vous embrasse.

Fr.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Grossen Generalstabs zu Berlin. Eigenhändig.

8086. AU FELD-MARÉCHAL DE KEITH AU CAMP D'AUSSIG.

[Sedlitz], 21 [septembre 1756].[2]

Mon cher Maréchal. Je suis bien aise de vous savoir arrivé à Aussig, je me confie entièrement en vos lumières et en vos soins pour la façon dont vous camperez les troupes. Il faudra faire, le plus tôt que vous pourrez, un pont sur l'Elbe, pour savoir ce qui se passe de l'autre côté de la rivière.

Je ne peux faire partir que demain le prince de Bevern avec 9 bataillons, au lieu de 11, à cause que l'on n'aurait pas pu garnir les postes d'en delà l'Elbe avec moins de troupes, et qu'il a fallu retirer aujourd'hui deux bataillons de Schandau. Le prince Ferdinand ne me mande rien du château de Tetschen, qui cependant deviendra un objet important, dès que le camp saxon ne nous empêchera plus de transporter nos vivres en Bohême. Selon le dire des déserteurs, des prisonniers, et selon ce que contiennent beaucoup de lettres interceptées de la montagne, la disette obligera ces gens à finir; j'ai vu hier moi-même, en prenant le camp du général Lestwitz, que les chevaux de la cavalerie saxonne allaient paître. Le Roi a demandé des provisions, qu'on lui a laissé parvenir incontinent; le grand-chancelier Malachowski s'est de même rendu chez lui,[3] enfin, il n'a pas lieu de se plaindre de

[1] Vergl. S. 422. — [2] Ein hier nicht aufgenommenes eigenhändiges Schreiben an Keith vom 22. September ist gedruckt: Varnhagen, Leben Keith's S. 119. — [3] Vergl. S. 420.

moi; mais tout cela ne m'empêchera pas d'affamer son armée, pour finir ceci le plus promptement que possible. Adieu, mon cher Marechal, je vous embrasse.

Federic.

Les dragons et trois bataillons d'infanterie qui sont arrivés hier à Peterswalde, pourront vous joindre aujourd'hui.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8087. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Sedlitz, 21. September 1756.

Durch ein impardonnables Versehen ist es geschehen, dass gestern bei eiligem Zumachen derer an Ew. Excellenz adressirten Sachen die Anlage [1] mit einzulegen vergessen worden, daher denn solche par Expressen noch nachschicke und Ew. Excellenz wegen des begangenen Verstosses und Uebereilung tausendmal um Vergebung bitte, zugleich auch einige Briefe von des Prinz Ferdinand Königl. Hoheit mit beifüge, im übrigen aber von Sr. Königl. Majestät wegen noch melde, dass, da M. Mitchell einige Informations zu haben verlangete, [2] was es mit denen aus dem dresdenschen Archive genommenen Pièces vor Bewandniss habe, Ew. Excellenz denselben deshalb vorläufig au fait setzen und ihm sagen möchten, dass, nachdem des Königs Majestät die Gelegenheit gefunden, dass Deroselben durch einen sicheren Canal die Copien von verschiedenen importanten und secreten Dépêches von und an dem dresdener Hofe nach und nach communiciret worden wären, aus welchen dann auch das dem Herrn Mitchell communicirte Précis [3] gefertiget worden wäre, es Deroselben ohnumgänglich nöthig geschienen habe, sich bei der Gelegenheit, da Dero Truppen nach Dresden gekommen, von denen Originalien solcher Dépêches zu empariren, da Sie es mit einem Minister, als der Graf Brühl wäre, zu thun gehabt, welcher sonsten, sobald er von dem Précis informiret worden, capable gewesen, die Originaldépêches verbrennen zu lassen und alsdenn dem Précis und denen authentiquen Copien, woraus letzteres gezogen, hautement ein Démenti zu geben und solche als controuviret auszuschreien. Ausser welchem nothwendigen Umstande Se. Königl. Majestät nicht im geringsten an das dresdensche Cabinetsarchiv würden haben rühren lassen, wie dann auch ausser solchen Depeschen nicht ein einiges Papier gerühret, noch herausgenommen worden sei. Im übrigen möchten Ew. Excellenz die verschiedene Dépêches des Grafen Flemming und auch andere, so in dem Précis allegiret worden, dem Herrn Mitchell auch vorlegen und in Dero Gegenwart aus den Originalien lesen lassen, unter denen ersteren dann insonderheit eine notable ent-

[1] Nicht bestimmbar. — [2] Vergl. Nr. 8088. — [3] Vergl. S. 431 Anm.

halten, worin der Graf Kaunitz sich gegen den von Flemming geäussert, dass, im Fall der König von Engelland sich nicht zur Raison begeben und den Absichten des wienerschen Hofes conformiren werde, man Mittel finden würde, seinen Thron wanken zu machen.[1] Welches bei dieser Gelegenheit Ew. Excellenz melden sollen.

Es ist übrigens gestern wieder eine par courrier geschickte Dépêche von dem Herrn von Knyphausen angekommen,[2] mit welcher derselbe eine Liste derer Regimenter, so das französische Auxiliärcorps von 24,000, so der Königin von Hungern gegeben werden, und welches den 3. October zusammen sein soll, eingesandt hat, welche Dépêche ich hoffentlich morgen Ew. Excellenz werde in Original zusenden können, und die um so interessanter ist, als der von Knyphausen zugleich meldet, dass der österreichische Minister noch nicht den Mund aufgethan, um den allianzmässigen Secours zu reclamiren.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

8088. AU MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE MITCHELL A BERLIN.

Mitchell schreibt, Berlin 18. September, dem Könige: „Sire. Le Roi, fâché comme il est de la nécessité qui a obligé Votre Majesté de commencer sa marche vers la Bohême, m'a ordonné d'assurer Votre Majesté de ses souhaits les plus cordials pour le succès de Ses armes. Il a aussi réitéré ses ordres au chevalier Williams qu'il travaille à la cour de Pétersbourg, avec toute l'adresse possible, pour prévenir les mauvaises interprétations et pour mettre cette démarche de Votre Majesté dans son véritable jour. Par une lettre particulière que j'ai eue de Londres, on me marque que la nation anglaise fait cause commune avec Votre Majesté et qu'elle fait des vœux ardents pour Sa conservation et pour Sa gloire: permettez, Sire, que j'y joigne les miens . . . Milord Stormont m'écrit du 14 que lui et les autres ministres étrangers avaient été appelés par la reine de Pologne, quand Votre Majesté a ordonné la saisie de papiers etc. à Dresde,[3] et qu'elle les avait priés d'en envoyer des relations à leurs cours respectives et de la protestation qu'elle faisait là-dessus. Comme ces relations seront

Sedlitz, 21 septembre 1756.

Monsieur Mitchell. Vous devez être persuadé de toute ma sensibilité sur les assurances amiables que le Roi votre maître m'a fait renouveler en conséquence de la lettre que vous m'avez faite du 18 de ce mois, et je suis parfaitement persuadé que Sa Majesté Britannique, en bon allié, soutiendra efficacement avec moi une démarche que la dernière nécessité m'a forcé de faire, et où il ne s'agit de rien que de sauver la balance des pouvoirs de l'Europe et de préserver l'Angleterre, l'Empire et la Hollande d'une oppression totale, et de la conservation de la liberté et de la religion protestante. Je me flatte, d'ailleurs, que les soins que Sadite Majesté emploie par son ministre à Pétersbourg pour rectifier cette cour-là des mauvaises

[1] Vergl. S. 190. — [2] Immediatbericht Knyphausen's, Paris 12. September. Vergl. Nr. 8091. — [3] Vergl. Nr. 8019.

dispersées par toute l'Europe et relevées par les ennemis de Votre Majesté, permettez, Sire, que je La prie de vouloir bien m'instruire de la manière dont je pourrai parler à ma cour."

Mitchell zeigt in einem zweiten Schreiben von demselben Tage an: „Le Roi m'a donné ordre de prier très humblement Votre Majesté de vouloir bien m'accorder la permission de La suivre en campagne, et il ne m'a jamais donné ordre plus à mon gré, ni plus flatteur pour moi, et sur cela j'attends le bon plaisir de Votre Majesté."

impressions dont elle a été imbue par nos ennemis, ne seront pas sans succès et feront revenir la cour de Russie à ses véritables intérêts.

Quant à ce que milord Stormont vous a marqué touchant quelques papiers que j'avais fait enlever des archives de Dresde, je suis bien aise de vous dire tout naturellement ce qui s'est passé à cet égard. Il est arrivé, par un effet d'hasard, que j'ai eu, depuis quelque temps, par un bon canal des copies authentiques de diverses dépêches de la cour de Dresde, touchant les intrigues qui se machinaient contre moi, quoiqu'avec beaucoup de secret, entre la cour de Saxe et d'autres cours, et j'avoue que ces avis m'ont été très utiles pour me préserver de bien des dangers qui me menaçaient, et auxquels peut-être je n'aurais pas songé d'abord. Comme il était nécessaire qu'à la fin j'informasse le public de tous les mauvais procédés dont la cour de Saxe avait agi contre moi, et dont je fis faire ce précis qui vous a été communiqué,[1] et j'avais de justes raisons d'appréhender que le ministre Brühl, se voyant tout confondu et convaincu par ce précis, ne prît la résolution de faire casser et brûler les originaux de ces dépêches, pour nier hautement alors leur existence et pour soutenir que ce qu'on avait allégué à ce sujet, n'étaient que des choses forgées et des imputations controuvées, j'ai cru nécessaire de me munir des originaux de ces pièces, pour être à même de justifier devant tout le monde ce que j'avais avancé touchant les mauvaises intrigues que ce ministre avait fait jouer contre moi. Au reste, je puis vous protester que, sans cette circonstance, on n'aurait jamais touché à ces archives, tout comme on n'y a remué la moindre chose, ni atteint à aucun autre papier, hormis à ceux dont il s'est agi. Voilà la vérité toute nette de ce qui est arrivé à ce sujet, et dont vous ne laisserez pas, je vous prie, d'informer votre cour, tout comme le chevalier Williams et milord Stormont, que vous assurerez de mon estime. Et, sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Vous n'avez qu'à venir, mon cher, sûr d'être bien reçu. Pourvoyez-vous de bons chevaux de monture et d'un petit équipage; c'est le moyen de l'avoir toujours. Si vous preniez beaucoup de carrosses, vous pourriez vous trouver souvent dans le cas de ne pas pouvoir les

[1] Vergl. Nr. 7936. 7983. Das erstere Précis, auf welches sich obige Worte besonders richten, ist Mitchell wahrscheinlich in der Audienz vom 27. August (vergl. S. 297) mitgetheilt worden.

avoir avec vous. Quand vous viendrez ici, je vous dirai tout plein de choses singulières.

F.

Nach der Ausfertigung im British Museum zu London. Der Zusatz eigenhändig in dorso des zweiten Schreibens von Mitchell.

8089. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Quartier de Sedlitz, 21 septembre 1756.

Votre dépêche du 14 de ce mois m'est bien entrée, et il m'a été agréable de voir qu'on ne saurait s'empêcher de reconnaître en Hollande la justice des démarches auxquelles je me suis vu obligé, lesquelles je me trouve à même de légitimer encore plus fortement par certaines pièces que mon ministère a ordre de vous communiquer ci-après.[1]

Au demeurant, je ne saurais m'empêcher de vous recommander toujours de faire bien valoir, partout où vous le jugerez nécessaire et utile, les arguments que je vous ai fait suppéditer, pour démontrer la nécessité qu'il y a que la République prenne des mesures efficaces,[2] savoir, qu'après que les deux cours de Vienne et de France auraient affaibli les cours les plus puissantes d'entre celles des princes protestants de l'Empire et qu'elles auraient, pour ainsi dire, entièrement écrasé lesdits princes, alors il en serait bientôt fait des autres, tout comme de la liberté et de la religion de la République; que, par conséquent, la Hollande était raisonnablement obligée à ne point perdre de vue, mais de tâcher d'empêcher de toute manière que la France et l'Autriche n'envoyassent des troupes dans le pays de Clèves pour s'en emparer, puisque, sans cela, la République péricliterait de se voir entièrement coupée de tous ses alliés et amis, d'être réduite dans un état à ne pouvoir faire point d'augmentation dans ses troupes, ni se mettre en état de défense, à rester privée de tout secours et à se voir absolument sujette à recevoir la loi que les Autrichiens et la France voudraient bien lui prescrire. Voilà un raisonnement dont vous tâcherez de tirer un grand parti, et qu'entre autres vous ne manquerez pas d'employer efficacement auprès des États de Gueldre, d'Over-Yssel et d'Utrecht.

Federic.

P. S.

Pour ce qui regarde la proposition que le marquis d'Angeletti est venu vous faire, vous saurez que, s'il voulait d'abord se contenter de lever un corps de 500 hommes, de cinq compagnies de troupes légères, infanterie et pionniers, de sorte que chaque compagnie fût composée de trois officiers, six bas-officiers, un tambour et 90 soldats, qu'à cette condition je serais prêt d'entrer avec lui, et lui ferais d'abord expédier

[1] Vergl. S. 413. — [2] Vergl. S. 407. 408.

la patente de colonel. Quant aux appointements et prêts que je fournirais à ce corps, ils seraient les mêmes que ceux de mes autres troupes, et je lui donnerais les fusils, poches à cartouches, uniformes et autres armes, en assignant la ville de Mersebourg pour y faire la levée des hommes. Il faudrait toutefois qu'il tâchât d'engager de bons officiers et surtout de ceux qui auraient déjà servi dans des corps français et dans d'autres corps de troupes légères, et qui aient de la réputation.

Nach dem Concept.

8090. AU MINISTRE D'ÉTAT DE BORCKE A TORGAU.

Sedlitz, 21 septembre 1756.

J'ai reçu votre lettre du 18 de ce mois, et vous me ferez plaisir de répondre au prince héréditaire de Cassel sur celle qu'il vous a faite, et que je vous renvoie ci-joint, que, la saison étant déjà si avancée que la campagne tire à sa fin, sans que l'on puisse s'attendre à quelque opération considérable, il se patientera du moins jusqu'à l'année prochaine, où, selon les apparences, les grandes opérations prendront leur commencement; qu'alors je prendrai le Prince très volontiers auprès de l'armée et lui ferai faire la campagne selon ses désirs; j'espère qu'en lui remontrant tout ceci d'une manière plausible, en y ajoutant de votre part tout ce que vous jugerez propre pour le tranquilliser, il prendra aussi patience jusqu'à l'année prochaine.

Federic.

Nach dem Concept.

8091. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichet, Paris 12. September, dass am 9. September ein österreichischer Courier für den Grafen Starhemberg eingetroffen sei. „Il m'a été assuré . . . et de fort bon lieu . . . qu'on ne lui a point donné d'ordre encore pour faire la réquisition du secours stipulé par le traité de Versailles, ainsi que le ministère de France paraît s'y attendre. Il faut même que la façon dont le comte de Kaunitz s'est expliqué dans ses dépêches sur la démarche que le sieur de Klinggræffen est chargé de faire auprès de l'Impératrice-Reine,[1] ait fait entrevoir au comte de Starhemberg quelque disposition dans le ministère autrichien pour condescendre à la demande de Votre

Sedlitz, 22 septembre 1756.

Le feld-maréchal de Dossow a eu soin de me faire parvenir votre dépêche immédiate du 12 de ce mois, parmi laquelle je n'ai cependant pas trouvé votre relation ordinaire que vous accusez, de sorte qu'il faut bien qu'elle ait été mise dans le paquet à mes ministres.

Autant que je vois par cette votre dépêche, et en conséquence des circonstances que vous y rapportez, notre correspondance de-

[1] Vergl. Nr. 7795.

Majesté;[1] car je sais de quelqu'un qui s'est trouvé présent à l'entretien que ce dernier a eu avec l'abbé de Bernis immédiatement après la réception de son courrier, qu'il a répété à plusieurs reprises qu'il pourrait encore y avoir matière à négociation, si Votre Majesté voulait Se prêter à donner à l'Impératrice les mêmes assurances qu'Elle exigeait de cette Princesse . . . Le lendemain de l'arrivée du courrier du comte de Starhemberg, Madame la Dauphine en a reçu un du Roi son père, par lequel ce Prince lui a non seulement renouvelé dans les termes les plus lamentables les plaintes[2] qu'il lui avait déjà portées de la dureté avec laquelle il prétend que Votre Majesté en agit à son égard, mais par lequel il lui mande en même temps qu'il venait d'être averti que Votre Majesté Se proposait de S'assurer de sa personne et de séquestrer ses troupes et ses États jusqu'à la conclusion de la paix. Cette nouvelle a considérablement augmenté la perplexité dans laquelle Madame la Dauphine se trouvait déjà depuis plusieurs jours, et l'a déterminée à faire de nouveaux efforts auprès de Sa Majesté Très Chrétienne, pour émouvoir sa compassion en faveur du Roi son père et la persuader à s'opposer à des desseins aussi funestes. L'on assure que le Roi a été extrêmement attendri de cette nouvelle démarche et vivement touché de l'état dans lequel se trouve Madame la Dauphine, et qu'il lui a réitéré dans les termes les plus forts qu'il ferait tout ce qu'il pourrait, pour réparer cet outrage et tirer le Roi son père de la triste situation où il se trouvait. Cet évènement a fait la même impression sur toute la famille royale, qui partage la douleur de Madame la Dauphine avec les témoignages de la plus grande sensibilité et s'intéresse vivement en sa faveur . . . Je ne saurais exprimer la révolution subite que la douleur de la famille royale a occasionnée dans l'esprit de tous les courtisans, même de toute la nation, et la rapidité avec laquelle elle a soulevé contre Votre Majesté même ceux qui paraissent être le plus favorablement disposés pour Elle, et auxquels la réunion des maisons de Bourbon et d'Autriche viendra plutôt militaire qu'elle ne roulera guère plus sur des négociations, et je ne comprend que trop combien la cour et le ministère de France, aveuglés par les Autrichiens et échauffés par les cris des Saxons, sont animés et révoltés contre moi. Ainsi, il ne vous restera que de tâcher d'approfondir de tous côtés et de m'informer si vous croyez que les Français entreprendront encore dans le courant de cette année-ci sur mon pays de Clèves ou non. Dans le premier cas, ma volonté expresse est que, dès que vous serez sûr qu'on tentera l'invasion dans le pays de Clèves, vous devez incessamment envoyer quelqu'un habillé en passager et point du tout dans votre livrée, mais sous le nom et l'apparence d'un voyageur, tout droit par le Brabant et les Pays-Bas à Wésel, afin d'avertir là au plus tôt possible et sans la moindre perte du temps le gouvernement du dessein que la France a pris. Ce que vous devez exécuter avec toute la promptitude et la ponctualité la plus exacte.

D'ailleurs, mon intention est que vous devez faire répandre peu à peu dans le public en France tous les arguments et les motifs que je vous ai suppédités par mes différentes dépêches antérieures,[3] par rapport à la levée de boucliers que je me suis vu forcé de faire contre la Reine-Impératrice, et touchant ma démarche vis-à-vis de la cour de Dresde. Vous n'en excepterez pas même le précis des différentes dépêches du comte de

[1] Vergl. auch Nr. 7930 S. 295. — [2] Vergl. S. 424. — [3] Vergl. Nr. 7928. 7936.

répugnait le plus . . . On continue toujours de parler du rappel du marquis de Valory, et je sais que la proposition en a été faite dans le Conseil, mais, en même temps, il me revient qu'on s'est déterminé à la suspendre et qu'on n'a pris jusqu'à présent aucune résolution définitive à ce sujet. Il n'en est de même de la marche des troupes qu'on a désignées pour se rendre à Metz, conformément à ce que j'ai eu l'honneur d'en mander à Votre Majesté par ma dépêche du 7 de ce mois,[1] et les régiments qu'on a choisis pour cet effet, ont ordre d'arriver le 2 du mois prochain au lieu de leur destination. J'en envoie ci-jointe la liste à Votre Majesté, qui a été faite mardi dernier[2] en un comité composé du maréchal de Belle-Isle, du comte d'Argenson et du marquis de Paulmy . . . Le choix des régiments, . . . qui sont pour la plupart d'anciens corps ou de régiments allemands, prouve suffisamment les dispositions favorables dans lesquelles on se trouve ici à l'égard de la cour de Vienne, et l'enthousiasme avec lequel on embrasse sa cause, et qu'on porte au degré le plus éminent."

Brühl que je vous ai communiqué,[3] au sujet desquelles je vous dirai que, pour justifier l'authenticité de ce précis et ne pas m'exposer à un haut démenti que le comte Brühl aurait été capable de donner à ce précis en l'accusant de forgé et de controuvé, je me suis vu indispensablement obligé de me munir des originaux des dépêches en question, afin de les faire voir aux ministres étrangers de ma cour et même de les faire imprimer. Enfin, vous n'oublierez rien pour instruire au moins les gens impartials de la justice de ma cause et des motifs fondés que j'ai eus pour agir de la sorte que je l'ai fait, en ajoutant adroitement que, si mes circonstances étaient telles qu'elles furent l'année 1744, les ministres de France envisageraient des yeux bien différents le cas où je me trouve actuellement vis-à-vis des cours de Vienne et de Saxe, et applaudiraient à toutes mes démarches, mais que, malheureusement, tout ce que j'avais fait et entrepris cette année-ci, avait été interprété au plus mal par lesdits ministres.

Federic.

Nach dem Concept.

8092. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 7. September, dass er am 4. die durch einen Courier überbrachten Immediaterlasse vom 27. August[4] erhalten habe. „D'abord après la réception de cet exprès, je me rendis en poste à la campagne du lord Holdernesse, pour lui communiquer le contenu des dépêches qu'il m'avait apportées. Ce secrétaire d'État en donna tout de suite avis au Roi, par un courrier qu'il lui envoya à Richmond, où ce Prince était allé dîner, et qui, le lende-

Sedlitz, 22 septembre 1756.

J'ai reçu votre dépêche du 7 de ce mois et en ai appris avec toute la satisfaction la bonne disposition où Sa Majesté Britannique et le ministère se trouvent à mon égard relativement à la démarche que je me suis vu forcé de faire contre la cour de Vienne, tout comme vis-à-vis de celle de Saxe.

[1] Sic. Statt 6. September. Vergl. S. 417 Anm. — [2] 7. September. — [3] Vergl. Nr. 7936. — [4] Vergl. Nr. 7927.

main, ainsi que toute la famille royale, me témoignèrent à Kensington souhaiter beaucoup de bonheur à Votre Majesté et un heureux succès à Ses armes . . . J'ai tout lieu d'être persuadé . . . qu'on persistera ici dans les mêmes sentiments qu'on a eus jusqu'à présent à Son égard. Le lord Holdernesse, que je dois voir demain matin, m'en a assuré d'avance en son particulier, et comme la nouvelle de la marche des troupes de Votre Majesté s'est répandue dans le public depuis hier, je remarque que chacun souhaite beaucoup de bonheur à Votre Majesté et que la nation en général paraît applaudir à cette grande entreprise."[1]

Il n'est pas douteux que cette démarche que j'ai faite, ne fasse une forte diversion à la France touchant les desseins qu'elle a eus sur l'Angleterre,[2] de sorte qu'elle n'aura plus tant à appréhender des invasions projetées de la France, qui ne saura plus faire tant d'efforts par mer, mais se verra obligée de partager ses forces et faire revenir nombre des troupes des côtes de l'Océan, destinées sans cela à faire des entreprises sur la Grande-Bretagne, en sorte que celle-ci aura les bras plus libres par mer et pourra renvoyer les troupes d'Hanovre et de Hesse-Cassel en Allemagne, tout comme elle se verra à son aise d'envoyer au printemps prochain, si elle le trouve convenable aux circonstances, jusqu'à 12,000 hommes de troupes anglaises au Rhin, pour soutenir d'autant plus efficacement la bonne cause et obliger la France de se prêter à une paix raisonnable. Ce que vous tâcherez de faire valoir au mieux auprès des ministres anglais.

Vous ajouterez qu'à la vérité le premier ressentiment de la France pour cette diversion tombera sur moi, et que j'étais informé que les ordres étaient effectivement donnés en France de retirer un corps de troupes au delà de 24,000 hommes des côtes de la Normandie pour le faire assembler à Metz[3] et pour passer en auxiliaires de la Reine-Impératrice, et qu'on méditait d'ailleurs le projet d'envahir mon pays de Clèves et de Gueldre; mais que je croyais la saison déjà trop avancée pour qu'ils ne sauraient plus entreprendre des sièges, et que je me persuadais que Sa Majesté Britannique serait à même d'assembler de bonne heure, au printemps qui vient, une forte armée au Rhin, pour faire tête aux Français et pour dégager par là ma ville de Wésel et mes pays de Clèves. Vous ne manquerez pas de me faire un rapport fidèle et exact de la façon que les ministres anglais se seront expliqués à ces sujets, et sur les mesures qu'ils songeront de prendre.

Nach dem Concept. Federic.

8093. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Sedlitz, 22. September 1756.

Ew. Excellenz gnädiges Schreiben vom 18. dieses habe wohl zu erhalten die Ehre gehabt, und nehme ich mir die Freiheit, Deroselben

[1] Vergl. S. 430. — [2] Vergl. S. 333. — [3] Vergl. S. 435.

hierbei wiederum sowohl die allergnädigsten Antwortschreiben an den Herrn Mitchell,[1] als auch die [Antwort] an M. Michell[2] zu adressiren, mit gehorsamster Bitte, erstere nach ihrer Adresse fordersamst abgeben zu lassen, wegen letzterer aber der Geheimen Kanzelei aufzugeben, dass selbige mit der zuerst abgehenden Post unter einer sicheren Enveloppe mit abgehen müsse, indem deren Einhalt wohl etwas pressiren dörfte.

Ich zweifele nicht, dass gedachter Herr Mitchell an Ew. Excellenz einige Ouverture gegeben haben sollte, von dem, was Mylord Stormont demselben occasione einiger aus der dresdenschen Kanzelei enlevirten Papiere gemeldet hat.[3] Ich muss hierbei en passant erinnern, dass die Enlevirung dieser Papiere nicht sowohl aus dem dresdenschen Archive, sondern vielmehr nur aus der Cabinetskanzelei geschehen sei, von welcher mir der Umstand gesaget worden, dass in solcher zwar eine besondere Registratur von denen vorkommenden currenten Sachen, die aber mit Ende oder nach Ablauf eines jeden Jahres zu dem grossen Archive gebracht und abgeliefert werden. Wie mir also gesaget werden wollen, so seind die nunmehro nach Berlin geschickte Papiere eigentlich nur aus der Kanzeleiregistratur genommen, das eigentliche Archiv aber nicht berühret worden. Ob nun alles dieses seine völlige Richtigkeit gehabt, solches bin ich nicht im Stande zu sagen, da die ganze Sache durch mündliche Ordres tractiret worden, und ich nichts davon gewusst, noch erfahren habe, als was mir von dem Herrn von Maltzahn und anderen ex post davon gesaget worden, wie ich dann auch keine einige Pièce davon gesehen als die, so auf Sr. Königl. Majestät Befehl ich Ew. Excellenz zusenden müssen. Inzwischen und da nach M. Mitchell Schreiben Mylord Stormont gemeldet hat, wie die Königin von Polen die sämmtliche auswärtige Minister zu sich rufen lassen und von denenselben verlanget, ihre deshalb gethane Protestation an deren respective Höfe gelangen zu lassen, so erachten Se. Königl. Majestät vor gut zu sein, dass auch Dero Minister einige Information nach Anleitung dessen, so Dieselbe an M. Mitchell deshalb geantwortet[4] und welches der Kürze halber hierbei lege, davon gegeben werde.[5]

Dem Herrn Mitchell haben Se. Königl. Majestät sonsten vermittelst eines eigenhändigen Postscripti die Erlaubniss gegeben, zu Deroselben in das Lager zu kommen.[6] Daferne solches eine pure Reise von Curiosité ist und derselbe noch niemalen einige Campagne gethan hat, so vermuthe ich, wenn gegen Ew. Excellenz mich desfalls in Vertrauen expliciren darf, er werde solcher, zumalen bei der jetzigen Saison und sehr üblem Wetter, auch wenn das hiesige Lager weiter nach denen böhmischen Gebirgen vorrücken sollte, bald müde und überdrüssig

[1] Vergl. Nr. 8088. — [2] Vergl. Nr. 8092. — [3] Vergl. S. 430. — [4] Vergl. Nr. 8088. — [5] Demgemäss Circularerlass an die preussischen Vertreter in Regensburg und an den ausserdeutschen Höfen, Berlin 25. September. — [6] Vergl. S. 431. 432.

werden, anderer Umstände und sogenannter fructus belli zu geschweigen, davon ich denselben wohl dispensiret zu sein gewünschet hätte. Die Rivalité des Marquis de Valory dörfte inzwischen wohl wegfallen, daferne die Sachen in Frankreich continuiren, einen so übelen Pli, als der Herr von Knyphausen in anliegender immediaten Relation abermalen meldet, zu nehmen.[1]

Des Königs Majestät continuiren inzwischen nach als vor, die sächsischen Truppen in ihren festen Posten zu bloquiren und täglich mehr und mehr einzuschliessen, so dass endlich solche bei dem starken Abgang von Lebensmitteln sich gezwungen sehen dörften, entweder zu capituliren, oder aber einen coup de désespoir zu wagen, an welchem letzteren aber denenselben ihre eigene Position in gewisser Maassen hinderlich fallen dörfte, da die Zugänge zu der sehr steilen und mehrentheils stark escarpirten Höhe des Berges, worauf sie campiren, so beschaffen seind, dass in denen breitesten nicht mehr als 6 Mann en front weder herauf, noch herunter kommen können,[2] und das Terrain dabei bei regnichtem Wetter, wie jetzo, sehr glissant ist. Wie es aber auf beiden Fällen mit der Person des Königs von Polen Majestät und Dero beiden jüngeren Prinzen werden dörfte, ingleichen der von dem Premierminister, solches kann ich vor meine Wenigkeit noch nicht absehen, und muss ich frei gestehen, dass mir der Kopf umdrehet, wenn ich an alle solche Umstände gedenke. Inzwischen muss der Mangel und Abgang aller Nahrungsmittel in gedachtem Lager gross seind, da nicht nur dem Verlaut nach die Cavallerie ihre Pferde ohnerachtet auf die Weide bei jetziger späten und nassen Saison getrieben hat, sondern auch ehegestern der letztere Vorrath an Mehl verbacken sein und die ganze Provision davon nur noch auf 2, höchstens 3 Tage bestehen soll. Was mich aber vor mein geringes Particulier am meisten touchiret hat, ist, dass des Königs von Polen Majestät ehegestern durch einen Dero Generals an den Generallieutenant von Winterfeldt schreiben lassen, dass, da Dero Tafel einigen Abgang habe, Dieselbe ersuchen liessen, Ihr einen Küchwagen mit Provision und einem Fasse Bier, so des Königs von Polen Majestät sich zum Trunk bedieneten, zuzusenden, welches dann der Königin hinterbracht und erlaubet worden.[3] Ew. Excellenz ersuche aber ganz unterthänig, diese betrübte Anecdote zu menagiren, inzwischen leichte zu erachten ist, was alles solches, welches von dem Grafen von Broglie nach Frankreich tagtäglich gemeldet wird, vor ein Geschrei daselbst verursachen müsste, da inzwischen des Königs Majestät, nachdem die Sachen einmal so weit gediehen, die sächsischen Truppen ohnmöglich hinter sich lassen können.

Hochdieselbe haben indess den Generalfeldmarschall von Keith mit einer Verstärkung von Truppen an das Corps vom Prinz Ferdinand von Braunschweig geschicket,[4] um sich bei Aussig und der Orten

[1] Immediatbericht Knyphausen's, Paris 12. September. Vergl. Nr. 8091. — [2] Vergl. S. 416. — [3] Vergl. S. 422. — [4] Vergl. S. 428.

in Böhmen weiter auszubreiten, da der General Browne sich mit seiner Armée hinter Budin gezogen, und beide Corps sich noch zur Zeit ganz ruhig und geschlossen gegen einander gehalten haben. Ew. Excellenz wollen diese meine Digression gnädig zu condonniren geruhen.

Ich soll sonsten noch Deroselben auf allergnädigsten Befehl melden, wie Dieselbe nebst des Herrn Grafen von Finckenstein Excellenz dem von Hellen, so zu sagen posttäglich, diejenigen Argumenta wiederholen und mehrere hinzufügen möchten, warum die Republik Holland ohne ihren eigenen Verderb weder zugeben könnte, dass die principalesten protestantischen Prinzen in Teutschland, obschon unter anderem Namen als dem von der Religion, von den wienerschen und französischen Höfen affaibliret würden, noch ein Corps österreichischer oder französischer Truppen die clevischen Lande envahirete, und dass insonderheit der von Hellen denen Staaten von dem holländischen Geldern, Oberyssel und Utrecht darüber grosse Jalousie geben müsse.[1] Ferner, dass der Benoît zu Warschau alles anwenden müsse, um alle Sr. Königl. Majestät präjudicirliche Entschliessungen der einen oder der anderen Partie zu hintertreiben.[2]

Ich habe bei dieser Gelegenheit dasjenige gelten zu machen gesuchet, was Ew. Excellenz mir von den schlechten Umständen des Benoît sowohl, als des von Hellen zu schreiben beliebet haben, da dann des Königs Majestät dem Benoît durch die ihm accordirte Reisekosten und den deshalb zu Warschau gemachten Credit geholfen zu haben vermeinet,[3] dem von Hellen aber auf beiliegendes Schreiben zu antworten befohlen, dass, da der jetzige Zustand der Legationskasse keine Zulagen zu geben zuliesse, Sie ihm demnächst eine besondere Gratification von einigen tausend Thalern auf einmal geben wollten, wenn zumalen er in seiner jetzigen Commission zu reussiren bestens bedacht sein würde.

Ew. Excellenz wollen mein wiederum in der Eile etwas lang gerathenes Schreiben gnädig condonniren, da forthin mich mehrerer Kürze befleissigen werde.

Eichel.

Die sonst vor verloren gehaltene Dépêche des von Hellen haben des Königs Majestät mir gestern zugesandt, daher solche hierbei lege.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. S. 432. — [2] Vergl. S. 406. 423. 445. — [3] Vergl. Nr. 8080.

8094. AN DEN GENERALLIEUTENANT PRINZ MORITZ VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI COTTA.

[Sedlitz], 22. [September 1756].

Zieten hat mir gemeldet, dass die Sachsen einen Husaren von Schumodi todtgeschossen haben; ich halte, dass es zum Besten ist, man machet kein Lärm davon, bis man vorhero siehet, ob es auf Ordre geschehen ist. Schiesset kein ander sächsisches Commando, so muss man dieses vertuschen. Auf diese und jenseits der Elbe ist alles stille. Adieu.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Zerbst. Eigenhändig.

8095. AN DEN GENERALLIEUTENANT PRINZ MORITZ VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI COTTA.

[Sedlitz], 22. [September 1756].

Sie werden aus angeschlossenem Brief sehen, allwo Finck meinet, allwo die Sachsen noch Lebensmittel kriegen können, um mit die Husaren die Précautions dagegen zu nehmen.[1] Ich gedenke, dass, sobald man Meister von Tetschen seind wird, dass alsdann alles aufhören wird. Adieu.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Zerbst. Eigenhändig.

8096. AN DEN GENERALLIEUTENANT PRINZ MORITZ VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI COTTA.

[Sedlitz], 22. [September 1756].

Ich danke Ihnen vor die Nachricht Ihrer Patrouillen. Schicken Sie heute nur wieder hin; denn mir schreibet der Feldmarschall,[2] dass er heute Manstein detaschiret, um Tetschen zu nehmen. Er hat erstlich seine Brücke über der Elbe machen müssen; also können wir heute durch die Patrouille erfahren, ob sie damit fertig seind oder nicht, und in allem Fall kann der Prinz Bevern morgen mit Mortiers die Einnehmung Tetschens secondiren. Adieu.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Zerbst. Eigenhändig in dorso eines Berichts vom 21. September.

[1] Finck beantragt, Schandau 22. September: „Wenn Ew. Königl. Majestät . . . wollten die Gnade haben und befehlen, dass ein Commando Husaren nach Krippen gelegt würde, Schandau etwas seitwärts gegenüber, so glaube ich, wäre ihnen [den Sachsen] von der Landseite auch alle Passage gesperrt." — [2] Keith. Vergl. S. 442.

8097. AU FELD-MARÉCHAL DE KEITH A AUSSIG.

[Sedlitz], 23 [septembre 1756].

Vous avez oublié, mon cher Maréchal, les mortiers; j'ai donné des ordres que Grumbkow les y conduise demain. Manstein aurait dû marcher de l'autre côté de l'Elbe; à présent la rivière est entre eux, et le château de Tetschen[1] peut être secouru ou la garnison peut se sauver. Ce bateau qui a brisé votre pont, est venu à Schandau; j'ai à présent pris des mesures, pour que rien ne passe ici, quand même on le laisserait passer plus haut. Je n'ai aucune nouvelle de nos gens;[2] sinon que, si l'Elbe ne leur fournit point de vivres, comme il vient d'arriver,[3] on n'aura plus besoin d'attendre longtemps leur reddition. Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8098. AN DEN GENERALLIEUTENANT PRINZ MORITZ VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI COTTA.

[Sedlitz], 23. [September 1756].

Ich danke Ihnen vor alle Veranstaltungen, die Sie Ihrerseits machen. Was ich durch Bäckerknechte und aufgefangene Briefe aus dem sächsischen Lager ersehe, so kann es höchstens bis zum 26. dauren, dieweil das Mehl ein Ende nimmt. Aus Schlesien erfahre ich, dass der Marsch von Schwerin die Oesterreicher ohngemein decontenanciret und dass alle ihre grosse Projecten verrücket seind. Wann wir nur erstlich mit Matzen[4] fertig seind, so wird es nachgehends hinter einander weggehen und werden wir mit Braunen[5] wohl fertig werden. In Ungern redet man von einem neuen Aufstand. Adieu.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Zerbst. Eigenhändig in dorso eines Berichts vom 22. September.

8099. AU FELD-MARÉCHAL DE KEITH A AUSSIG.

[Sedlitz], 23 [septembre 1756].

Mon cher Maréchal. Je viens de recevoir des lettres de Silésie qui me marquent que la marche de Schwerin dérangeait fort les projets des Autrichiens;[6] que Piccolomini était très embarrassé de sa personne et que le maréchal Browne campait entre Melnik et Leitmeritz. C'est ce que je vous mande à tout hasard; je ne vous garantis pas la nouvelle, il vous sera facile de vous en éclaircir par les partis que vous êtes à présent en état d'envoyer au delà de l'Elbe. Adieu, mon cher

[1] Vergl. S. 428. 440. — [2] Die belagerten Sachsen. — [3] Vergl. S. 440. — [4] Vergl. Nr. 8146 S. 483. — [5] Feldmarschall Browne. — [6] Vergl. S. 416.

Maréchal, je crois en avoir [à faire] ici encore pour trois ou quatre jours. Je vous embrasse.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8100. AU FELD-MARÉCHAL DE KEITH A AUSSIG.

[Sedlitz], 23 [septembre 1756].

Le lieutenant Broker des gendarmes, qui retourne au régiment, vous apportera cette lettre. C'est pour vous avertir d'envoyer demain le lieutenant-colonel Priegnitz du régiment du prince Ferdinand à Peterswalde au prince de Bevern. Priegnitz a été longtemps commandant de Tetschen; il connaît l'endroit, et j'ai ordonné au prince de Bevern de détacher le bataillon de Grumbkow avec deux mortiers de ce côté-ci de l'Elbe pour bombarder ce château,[1] au cas qu'il ne veuille pas se rendre. C'est de ce côté-ci que les batteries ont été faites l'année 44. Ainsi je crois qu'avec ce secours Manstein en viendra à bout après-demain, au cas qu'il n'en soit pas maître à présent. Mes nouvelles des Saxons sont qu'ils ont fait aujourd'hui leur dernière cuisson, ainsi qu'en portant les choses au plus loin, ils n'en ont plus qu'à 4 ou 5 jours. Je vous embrasse, mon cher Maréchal, et je vous donnerai ponctuellement des nouvelles de ce qui se passe ici. Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8101. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN.

[Sedlitz], 23. [September] 1756.

Mein lieber Prinz Bevern. Eben kriege ich Briefe von Manstein, dass Tetschen über ist;[2] also haben Sie weder Grumbkow, noch die Mortiers nöthig dahin zu schicken, sondern dörfen Sie an nichts denken, als Ihren Marsch nach Aussig zu prosequiren. Ich embrassire Ihnen. 70 gefangene Oesterreicher haben wir gekriegt; nun müssen 3 Nolln dazu gesetzet werden, dann ist der Krieg aus. Ich hoffe, Ihnen bald gesund wieder zu sehen. Adieu.

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8102. AN DEN GENERALLIEUTENANT PRINZ MORITZ VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI COTTA.

[Sedlitz], 23. [September 1756].

Sie können bei jetzigen Umständen der Armée und mir keine bessere Dienste thun, als denen Sachsen die Lebensmittel zu benehmen.

[1] Vergl. S. 440. — [2] Vergl. Nr. 8100.

Tetschen ist über, das ein grosser Artikel, aber bei Schandau diesseits müssen die Husaren vigilanter seind, damit nichts durchkomme. Einige Tage, dass wir eher in Böhmen kommen, können viel bei der Oesterreicher gar üblen Arrangements diesem ganzen Krieg den Ausschlag geben. Adieu, ich embrassire Ihnen.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Zerbst. Eigenhändig.

8103. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 21. September, dass sie dem nach Constantinopel abgehenden Emissär von Rexin ein „Mémoire raisonné sur la cause de la guerre présente d'Allemagne“ [1] sowie das Project zu einem Vertrage zwischen Preussen und der Pforte [2] übersandt. Es schiene noch erforderlich, dass der Emissär mit einer förmlichen Vollmacht zum Abschluss des Vertrages versehen werde. „Nous aurions déjà pris la liberté d'en envoyer un à la signature de Votre Majesté, si nous avions été bien sûrs que cet envoyé-là se trouverait encore en Saxe et qu'il pût se faire sans le moindre risque. Nous osons donc supplier Votre Majesté de nous faire savoir Ses intentions sur ce sujet.“

Sedlitz, 23. September 1756.

Sie sollen es freilich expediren und noch citissime herschicken. Es hätte gleich geschehen können.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

8104. AN DEN ETATSMINISTER VON BORCKE IN TORGAU.

Sedlitz, 24. September 1756.

Ich beziehe Mich zuforderst auf dasjenige, so Ich Euch vermittelst Meines Schreibens vom gestrigen Dato [3] wegen der prompten und accuraten Beitreibung derer sächsischen Revenus bekannt gemachet habe, und welchergestalt Ihr Euch zu nehmen habet, dass die Prästanda aus denen Kreis- und andern Kassen richtig eingehen müssen. Ich habe Euch auch zugleich bekannt gemachet, wie alle nunmehro zu der Kasse des Feldkriegesdirectorii eingehende Gelder nunmehro hauptsächlich zu Anschaffung der Fourage vor die Armée verwandt werden müssten, ausser einer Summa von ohngefähr 200,000 Thaler, so hiernächst zur Verpflegung derer Truppen bleiben müssten. Nachdem Ich aber einen näheren Calcul desfalls gezogen und finde, dass nachstehende Posten von denen sächsischen Revenus aus der Kasse des Feldkriegesdirectorii zur Verpflegung derer Truppen werden ausgezahlet werden müssen, nämlich:

[1] Vergl. S. 396. — [2] Vergl. Bd. XI, 23. — [3] Der Erlass vom 23. September enthält nur Details.

1. 10 Regimenter Infanterie, machen nach unserm Fuss	760,000 Thlr.
2. Für 2 Regimenter Dragoner à 5 Escadrons, thut	140,000 „
3. Für 1 Dragonerregiment à 4 Escadrons	50,000 „
4. Für 3 Bataillon Freicompagnien; à 20,000 [das] Bat.	60,000 „
	1,010,000 Thlr.

so müsset Ihr nunmehro hiernach Euren Etat und Rechnung machen und vor das richtige Einkommen der Gelder sorgen, es sei nun, dass solche in monatlichen oder in Quartalratis eingehen; alles übrige aber muss, wie gedacht, vorerst zum Behuf des Fourageeinkaufes destiniret bleiben.

Friderich.

Nach dem Concept.

8105. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Hellen berichtet, Haag 17. September: „Quant à la Saxe, on convient à la vérité que Votre Majesté a toute la raison du monde de prendre Ses précautions avec elle, mais le vœu général est que les choses puissent parvenir bientôt à un accommodement: d'un côté parcequ'il y a ici beaucoup de gens intéressés dans la *Steuer*,[1] et de l'autre parceque la République a assez de commerce avec la Saxe. D'ailleurs, les principaux membres du gouvernement m'ont témoigné tout net de craindre que, si le roi de Pologne, quelque faible qu'il soit, se met en devoir de se sacrifier pour la cour de Vienne, au point de vouloir s'opposer au passage en Bohême, cela n'arrêtât toujours Votre Majesté plus ou moins dans Ses opérations contre l'Impératrice-Reine, qui aurait en attendant le temps d'arranger encore mieux ses flûtes et d'augmenter ses forces. Au reste, comme le public regarde depuis longtemps le comte Brühl comme l'auteur de la décadence des finances en Saxe, dont bien des sujets de la République souffrent, on serait charmé, si Votre Majesté pouvait parvenir à le faire sauter, et on le serait encore davantage, si à la foire prochaine Elle pouvait leur procurer le payement régulier des intérêts de la *Steuer*, selon la dernière convention faite depuis peu de semaines."

Sedlitz, 24 septembre 1756.

J'ai reçu votre rapport du 17 de ce mois, sur lequel et ce que vous me marquez des sentiments de quelques-uns des Régents et de leurs appréhensions pour mon expédition en Saxe, je vous dirai, quoique pour votre direction seule, que, sauf la considération que j'ai pour ces personnes, ils me paraissent plutôt juger en négociants de cette expédition qu'autrement. Car, à l'aide de Dieu, je remplirai ma tâche que je me suis proposé de parfaire cette année-ci en Bohême. Je pense d'avoir bientôt fait ici avec les troupes saxonnes, il ne faut pas qu'on envisage cette expédition comme une guerre de campagne, mais pour ainsi dire comme un siège et comme une bloquade de troupes qui à la vérité ont occupé un poste inattaquable, mais qu'on tâchera de réduire par la famine. En attendant, j'ai poussé en Bohême un corps d'armée sous les ordres du maréchal Keith au

[1] Vergl. Bd. IX, 487; X, 537.

delà de la ville d'Aussig[1] et un autre sous le maréchal Schwerin auprès de Kœniggrætz.[2] Quand j'aurai fini ici avec les troupes saxonnes, je m'arrangerai au possible d'envoyer du secours au roi d'Angleterre s'il en a besoin, et j'espère que le Ciel bénira le tout, afin qu'après de la patience pour huit jours, je sois à même d'être prêt à tout. Voilà ce qui doit servir de direction pour vous.

Federic.

Nach dem Concept.

8106. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Benoît berichtet, Warschau 15. September: „Mes actions haussent et baissent à tous moments, tantôt le monde est pour moi, tantôt contre moi; les ministres de France et de Russie sont du nombre de ces derniers, quoiqu'ils attendent encore, chacun de sa cour, des instructions à cet égard, avant d'agir ouvertement. Jamais je n'ai mieux senti ni éprouvé que dans les circonstances présentes de quelle conséquence est le bonheur pour moi d'avoir su me faire personnellement des amis. Je continue à profiter avec chaleur de ce point essentiel; mais à chaque poste, à chaque courrier qui vient de Saxe, je m'attends à de nouvelles bourrasques, et j'essuie effectivement de nouveaux reproches que chacun décharge sur moi, parceque chacun veut me voir, pour apprendre ce que je leur dirai. Les instructions que Votre Majesté me donne dans Son rescrit du 4 de ce mois,[3] par rapport à la liberté qu'Elle laisse au Roi de venir ici, m'ont été d'un grand secours, et les ministres de la République ont été fort satisfaits des intentions de Votre Majesté à cet égard; mais il est bon toujours que ce monarque ne soit pas venu et qu'il soit empêché de bonne manière qu'il ne vienne pas désormais, parceque sûrement les affaires iraient mal."

Sedlitz, 24. September 1756.

Das Ministère muss ihn über alle Motives und Ursachen instruiren, so er allegiren kann, damit er auf alles und jedes wohl antworten könne.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs in dorso des Benoît'schen Berichts.

8107. AU SECRÉTAIRE BENOÎT A VARSOVIE.

Sedlitz, 24 septembre 1756.

Le rapport que vous m'avez fait du 17 de ce mois, m'a été fidèlement rendu. Dans la grande fermentation qui règne actuellement sur les lieux où vous vous trouvez,[4] je crois nécessaire de vous mettre au fait de ce qui est arrivé depuis mon entrée en Saxe touchant le personnel du roi de Pologne, afin que vous sachiez vous expliquer envers ceux qu'une passion aveugle ne préoccupe pas entièrement contre moi, et de les rectifier sur plusieurs circonstances.

Vous savez que, quand le roi de Pologne avait indiqué la Diète et qu'il me fit demander des chevaux de relais par la route ordinaire,

[1] Vergl. S. 441. 442. — [2] Vergl. S. 416. 441. — [3] Vergl. S. 337 Anm. 1. — [4] Vergl. Nr. 8106 und S. 384. 406. 423.

je m'y prêtais avec toute la facilité possible;[1] aussi tout fut-il arrangé pour ceci.

Comme, en attendant, mon entrée se fit en Saxe pour marcher en Bohême, le roi de Pologne me fit déclarer par son ministre à Berlin[2] qu'il avait trouvé bon de différer la Diète à un autre temps, qu'il resterait en Saxe et qu'on n'avait qu'à renvoyer les relais; cela fut fait conformément à son désir.

Vous connaissez la déclaration que je fis publier dès mon entrée en Saxe;[3] le roi de Pologne, préférant alors de rester plutôt parmi ses troupes saxonnes que d'aller tenir la Diète en Pologne, m'envoya une lettre pour me marquer sa surprise de la susdite déclaration; sur quoi, je n'hésitais pas de lui répondre[4] que ce n'était ni cupidité, ni l'ambition qui dirigeaient mes démarches, mais que c'était la protection que je devais à mon pays, et la nécessité de prévenir certains complots qui se formaient contre moi, et qui deviendraient plus dangereux de jour en jour, si je ne les prévenais pas.

Il est à noter que je venais d'être averti qu'on était actuellement en pourparlers que l'armée saxonne devait entrer en Bohême se joindre à celle des Autrichiens; je fus, outre cela, averti par un bon canal de Vienne[5] qu'il y avait le plan que les troupes saxonnes camperaient sur les hauteurs de Pirna où elles sont actuellement encore, qu'ils laisseraient tranquillement passer mes troupes en Saxe et qu'on me donnerait toutes les sûretés que je demanderais, mais, dès que je serais engagé en Bohême ou en Silésie, les troupes saxonnes se joindraient avec quelques troupes légères autrichiennes pour entrer tout droit en mon pays.[6]

Je prévins ces coups par la diligence que je fis pour atteindre les troupes saxonnes, et, sur une autre lettre que le roi de Pologne m'envoya, je lui répondis[7] que,[8] vu la mauvaise volonté de son ministre tout-puissant sur son esprit, je ne saurais laisser sur mes derrières des troupes qui n'attendraient que le moment de me voir bien engagé avec mes ennemis, pour entreprendre sur moi; que j'aurais cependant tous

[1] Vergl. S. 306. — [2] Vergl. Nr. 7977 S. 341. — [3] Vergl. S. 322. — [4] Vergl. Nr. 7955. — [5] Vergl. S. 377. — [6] Vergl. S. 377. 378. — [7] Für die letzten Abschnitte liegt noch eine kürzere erste Redaction vor: „Au reste, je crois nécessaire pour votre direction de vous mettre au fait de ce qui s'est passé depuis mon entrée en Saxe par rapport à la cour de Dresde, afin que vous soyez à même de vous expliquer envers ceux qui ne sont pas tout-à-fait passionnés contre moi. Dès mon entrée en Saxe, vous savez la déclaration que j'ai fait publier; sur une lettre que le roi de Pologne me fit pour marquer sa surprise de cette déclaration, je lui répondis ouvertement que ce n'était ni la cupidité ni l'ambition qui dirigeaient mes démarches, mais la protection que je devais à mon pays, et la nécessité de prévenir des complots qui deviendraient plus dangereux de jour en jour, si je ne les prévenais pas. J'étais averti de lieu sûr qu'on tâtait le roi de Pologne pour faire entrer les troupes saxonnes en Bohême se joindre aux Autrichiens. Je les prévins et déclarai à ce Prince que . . . — [8] Vergl. Nr. 7981. 8010.

les égards pour le roi de Pologne et pour sa famille royale, que je n'entreprendrais rien contre leur liberté et que, s'il plaisait au Roi de vouloir traverser même mon armée pour aller où Sa Majesté le jugerait à propos, tout le monde aurait la considération pour elle, comme si nous étions alliés. Malgré cela, ce Prince aima mieux de rester auprès de ses troupes; il me fit offrir à la vérité des otages et quelques places, quoique ouvertes et malsûres, pour le passage de mon armée en Bohême.[1] Je lui remontrai[2] qu'il serait très dangereux pour moi, pour ne pas dire impossible, d'avancer de la Saxe en Bohême, en laissant une armée derrière moi qui pût, par la suite, me faire repentir. On vint à des pourparlers. J'envoyais un de mes généraux pour tâcher de faire nos convenances réciproques;[3] j'eus la réponse[4] qu'en vertu d'une alliance défensive avec la Reine-Impératrice on ne saurait pas s'en séparer, quoiqu'on voudrait promettre la neutralité pour le cas de la guerre présente. L'on se monta sur un ton plus [haut], le roi de Pologne demanda la libre entrée et sortie de sa cour pour passer en Pologne, et je le priai[5] de vouloir bien, avant que de partir, finir avec moi la négociation qu'il avait entamée, qui souffrirait trop de longueurs par son éloignement; après il agirait selon son bon plaisir; et voilà où tout est resté. Aussi, depuis ce temps-là, je me contente de bloquer les troupes saxonnes, après avoir détaché un corps d'armée en Bohême, qui est campé au delà de la ville d'Aussig, et le feldmaréchal Schwerin s'est campé avec son corps d'armée auprès de Kœniggrætz.

Il y a, d'ailleurs, un autre incident sur lequel on criera, quoique sans raison, en France.[6] Vous connaissez le précis des dépêches du comte de Brühl que je vous ai communiqué.[7] Pour justifier les accusations que j'y avais fait entrer de ses complots contre moi, et leur, authenticité, j'avais trouvé nécessaire de [me] munir, s'il était possible des originaux de ces dépêches; sans quoi, ce ministre aurait eu le front de donner un haut démenti à ces dépêches, comme si elles n'avaient jamais existé, mais que c'étaient des pièces forgées. Ces dépêches s'étant donc trouvées encore à la chancellerie de Dresde, je m'en fis saisir[8] dans la vue d'en justifier devant tout le monde l'authenticité des pièces que j'avais accusées dans le précis, pour mettre au jour les noirs complots de ce ministre contre moi; hormis quelles pièces on n'a pas touché à aucune autre, ni violé aucunement les papiers des archives de Dresde.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. Nr. 8013. — 2 Vergl. S. 370. — 3 Vergl. S. 380. 388. 394. 395. — 4 Vergl. S. 395. — 5 Vergl. Nr. 8054 S. 401. 402. — 6 Sic; statt Pologne. — 7 Vergl. S. 307—309. 384. — 8 Vergl. S. 376. 377.

8108. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

Lehwaldt berichtet, Königsberg 17. September: „Ew. Königl. Majestät muss von hiesiger Situation der Sachen berichten, dass alles noch in voriger Position sei. Die Russen stehen noch bei Riga und weiter nach Reval zu, 60,000 Mann stark, und es werden die Winterquartiere für sie in Livland und Kurland gemacht. Sie exerciren von früh morgens bis in die Nacht. Der sächsische Major Brinck von der grossen Garde hat mir als ein vernünftiger Officier versichert, dass ihre neu ausgezogene Grenadier recht was schönes an Mannschaft, Zucht und Adresse sei; auch habe er seit einem Jahr die Russen so verändert gefunden, dass, da sie sonst eine Stunde zugebracht, ein Bataillon zu formiren, sie es jetzo hurtig zu machen wüssten . . . Der schwedische Obriste Graf Horn[1] ist dieser Tagen aus Petersburg kommend hier durch nach Berlin passiret und hat Briefe an Ew. Königl. Majestät. Er versichert, dass die Russen incapable wären, was anzufangen, sowohl wegen des innerlichen Zustandes als der Finanzien halber. Er glaube noch, dass sich der Hof eher vor Engelland als Frankreich delariren werde, indem die Prinzessin von Holstein ganz englisch gesinnet sei, viel zu sagen habe und mit dem Favorit Schuwalow in gutem Vernehmen stände. Douglas habe von des Bestushew's Krankheit profitiret und währender Zeit den Schuwalow gewonnen, mit dem Woronzow aber die ganze Sache gekartet.[2] Nachdem nun aber der Bestushew wieder ausginge, so habe sich solcher mit dem Schuwalow völlig raccommodiret, und Williams sei oben drauf; so lange auch Bestushew lebe, sei nicht daran zu gedenken, dass die französische Partie die Oberhand behalten werde. Particuliernachrichten, so ich durch Ausgeschickte erhalten, versichern sämmtlich, dass keine Anstalten zum Marsch oder Magazins, weder in Kurland noch an den polnischen Grenzen, gemacht würden, obgleich russische Corps bei Riga, Starodub, Smolensko und Kiew parat stünden. Die

Hauptquartier Sedlitz, 24. September 1756.

Mir ist Euer Schreiben vom 17. dieses richtig eingeliefert worden. Dasjenige, was Euch der sächsische Major Brinck von denen Russen angeben wollen, ist wohl nichts anders als eine Prahlerei gewesen, so denen Sachsen gar gewöhnlich ist, und wodurch dieser sich bei Euch gelten machen wollen; was Euch aber der Graf Horn bei seiner Durchreise gesaget, solches ist gewiss richtig, wie Ich andere Meine gleichstimmende Nachrichten habe, und könnet Ihr persuadiret sein, dass der petersburgische Hof über die Démarches, so Ich nothwendig thun müssen, in grossem Embarras ist;[3] alles, was auch endlich von solchem geschehen kann, ist, dass selbiger 30 bis 40,000 Mann wird an denen dortigen Grenzen und Gegenden campiren lassen, und dass solcher überdem etwa ein Auxiliarcorps von 30,000 Mann denen Oesterreichern schicken wird, so das reelle sein dörfte, so finalement herauskommen wird.

Ihr thut inzwischen sehr gut, dass Ihr Eure Magazins zu machen anfanget und continuiret, wozu Ich Euch die 400,000 Thaler mitrechne, so nächstens von Berlin aus nach Hinterpommern an des Erbprinzen von Darmstadt Corps geschicket werden sollen,[4] da es bisher aus einem Missverstande noch nicht geschehen ist; und ob

[1] Vergl. S. 41. 408; Bd. XII, 492. — [2] Vergl. S. 149. — [3] Vergl. S. 40. 103. — [4] Vergl. S. 450.

Nacht zwischen dem 6. und 7. ist ein sächsischer Courier von Dresden ganz eilig passiret, welcher dem Postmeister gute Pferde parat zu halten angedeutet, weil mehr und öfters dergleichen kommen würden, und da dieser vielleicht von Ew. Königl. Majestät Einmarsch in Sachsen Nachricht nach Petersburg bringen wird, so weiss nicht, ob dieses das russische System ändern könnte."

zwar fast nicht zu präsumiren ist, dass die Russen, wennschon solche die österreichische Partie nehmen, bei der schon avancirten Saison noch in diesem Jahre operiren sollten, so sollet Ihr inzwischen dennoch alle Präcautiones nehmen und Euch so arrangiren, als ob sie Euch wirklich attaquiren würden.

Hierbei dienet Euch zu Eurer Direction, dass Ich an den Etatsminister Graf Podewils die Ordre gegeben habe, Euch sogleich einige Requisitoriales wegen eines Durch- oder Einmarsches in Polen zuzusenden, damit Ihr solche vorräthig habet, um, wann die Russen in Polen gehen sollten, Ihr denenselben entgegen kommen und die Requisitoriales an die Republik abgehen lassen könnet.[1]

Was die von Euch angezeigete dortige inexigible Magazinreste anlanget, da wird es am besten sein, wenn solche, daferne sie ganz inexigible sein, niedergeschlagen werden, worüber Ihr mit denen dortigen Kammern concertiren könnet.

Von denen hiesigen Umständen habe Ich Euch sonsten benachrichtigen wollen, dass von Mir zwei Corps d'armée in Böhmen stehen, eins bei Aussig und eins bei Königgrätz, und ist gestern der Euch bekannte Elbpass Tetschen weggenommen und darin 70 Mann gefangen worden.[2] Ich mit einem besonderen Corps d'armée bloquire hier noch die sächsischen Truppen, welche sich zwischen Pirna und der Gegenden Königstein bei Meinem Einmarsch in Sachsen in einem ganz inattaquablen Lager zusammengezogen, die Ich aber wegen der von ihrem Hofe gehabten Verständniss mit denen Oesterreichern ohnmöglich und ohne Meinen grössesten Hasard nicht hinter Mich lassen können, sondern Mich deren bemeistern müssen. Da selbige an allen Lebensmitteln in ihrem Lager Noth leiden, so kann es über acht Tage mit ihnen nicht währen, alsdenn Ich sie zu Kriegesgefangene zu haben verhoffe und die Regimenter zu gebrauchen vermeine, um neue daraus zu richten und solche dahin, wo es nöthig sein wird, zu schicken.

Friderich.

P. S.

Wenn weiter dorten sächsische Officiers als Couriers passiren sollten, so habt Ihr solche zu arretiren.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 405. — [2] Vergl. S. 442.

8109. AU MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE MITCHELL A BERLIN.

Mitchell übermittelt, Berlin 21. September, in französischer Uebersetzung, ein an ihn gerichtetes Schreiben des englischen Gesandten Williams in Petersburg:

„Saint-Pétersbourg, samedi 4 septembre 1756.

Lundi, le 28[1] du passé, votre dépêche me fut rendue par le courrier. Je suis bien fâché d'apprendre que la guerre paraisse si prête à éclater. A Dieu ne plaise que Sa Majesté le roi de Prusse ne commence les hostilités; dans ce cas, je craindrais que cette cour ne restât pas tranquille, au lieu que, si l'Impératrice-Reine l'attaque, les troupes russiennes, selon les apparences, ne se remueront pas. Et c'est ce qui me semble mériter l'attention sérieuse de Sa Majesté Prussienne.

Le roi de Prusse peut aussi faire fond sur l'intelligence qui suit. Quand le ministre autrichien[2] communiqua à la Porte Ottomane le traité dernièrement conclu entre les deux cours de Vienne et de Versailles, le Grand-Visir[3] fut tellement frappé de cette nouvelle[4] qu'il ne dit autre chose, sinon qu'il y rendrait réponse par le Reïs-Effendi.[5] Le lendemain, le Reïs-Effendi déclara au ministre autrichien le grand étonnement de la Porte à voir unies les cours d'Autriche et de France; d'autant plus que les ministres autrichiens pendant tout un siècle s'étaient efforcés, tant par leurs discours que par leurs mémoires, de représenter à la cour ottomane la nation française comme la plus perfide qu'il y ait à l'Univers; qui, sans aucun égard à la justice et la bonne foi, s'était habituée à violer les traités, à usurper les droits et à envahir les domaines d'autrui. Qu'ainsi la Porte ne savait que penser de l'objet d'une telle liaison, mais qu'elle aurait soin de pourvoir à sa propre sûreté, en s'unissant au roi de Prusse, par la médiation du ministre suédois.[6] Or cette intelligence me paraît assez importante, pour que Sa Majesté Prussienne en soit informée au plus tôt. Et si Sa Majesté trouve qu'il convient d'entamer telle négociation, notre ministre à la Porte[7] pourrait en être chargé, supposé toujours que la déclaration du Turc soit sincère; c'est un habile ministre qui s'est fait beaucoup considérer à la Porte. Je pourrais ici exposer les grands avantages d'une telle alliance, dans l'état où nous nous trouvons; mais ce serait superflu, tant par rapport à vous qu'à la cour où vous résidez.

Je n'ai rien d'assuré à vous marquer de nos affaires à cette cour, ni de celles du roi de Prusse, mais vous en aurez une relation particulière par le premier courrier que je dépêcherai d'ici. J'ai l'honneur etc.

P. S.

Depuis votre dernière lettre, je me suis donné tous les mouvements possibles pour pénétrer les vrais desseins de cette cour à l'égard du roi de Prusse; et je tiens pour certain que, si l'Impératrice-Reine attaque le roi de Prusse, cette cour se déclarera neutre; mais au cas que le roi de Prusse soit l'agresseur, la Russie aidera Sa Majesté Impériale de toutes ses forces.

Comptez aussi que nos affaires sont bien changées ici depuis peu de jours."

Sedlitz, 24 septembre 1756.

Monsieur Mitchell. Quoique les nouvelles que vous avez bien voulu me communiquer à la suite de votre lettre du 21 de ce mois, ne soient pas des plus favorables, je me flatte cependant encore qu'il pourrait y avoir du changement et que l'argent prussien[8] pourra peut-être opérer en dépit de celui de l'Autriche. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im British Museum zu London.

---

[1] Sic, statt 30. — [2] Schwachheim. — [3] Mustafa Pascha. — [4] Vergl. S. 180. — [5] Hamsa Hamid. — [6] Celsing. Vergl. Bd. XI, 257. — [7] Porter. — [8] Vergl. S. 328.

8110. AU FELD-MARÉCHAL DE KEITH AU CAMP DE JOHNSDORF.

[Sedlitz], 24 [septembre 1756].

Par beaucoup de gens, tant déserteurs qu'autres Saxons, j'apprends qu'il se répand un bruit que M. de Browne devait marcher à leur secours, en prenant le chemin de Karlsbad, d'autres disent celui de Freiberg. Pour épier ses mouvements, il faudra, Monsieur, envoyer des partis de tous côtés, surtout vers Dux, Kaaden, Kommotau, Klösterle. Vous avez là un *rittmeister* Wallis, qui est auprès de Szekely, cet officier est très connu sur la frontière saxonne. Vous pouvez l'employer à une de ces patrouilles; vous pouvez toujours couper M. de Browne, vous avez deux marches sur lui. Quoique ce bruit soit général dans le camp saxon, je doute cependant que M. de Browne puisse exécuter une entreprise si difficile, à moins d'être joint par tous les renforts qu'il attend; mais comme il dépend de l'ordre de sa cour et que celle-ci pourrait pousser la complaisance pour la Saxe au point de donner une mauvaise commission à M. de Browne, je crois qu'il est bon que vous sachiez ces nouvelles, pour prévenir une échauffourée qu'on nous pourrait donner. Adieu, mon cher Maréchal, je vous embrasse.

A 11 heures vers midi.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8111. AU FELD-MARÉCHAL DE KEITH AU CAMP DE JOHNSDORF.

[Sedlitz], 24 [septembre 1756] à 3 heures.

Je ne vois, mon cher Maréchal, par tous les rapports de vos détachements, aucune certitude de l'endroit où se trouve M. de Browne avec un corps des Autrichiens; il me semble que c'est un problème qu'il est cependant nécessaire de certifier. Je crois que, si, après la jonction du prince de Bevern,[1] vous détachiez un corps de 6 bataillons, 10 escadrons de dragons et 5 de hussards sur Lobositz, et qu'en même temps vous poussiez 5 escadrons de hussards, soutenus de 5 de dragons et de 2 bataillons, de l'autre côté de l'Elbe sur Leitmeritz, que, par leur moyen, vous pourriez vous procurer des nouvelles plus certaines. Ceci influe sur toute notre campagne. Si, en même temps, de petites troupes de hussards de 20 à 30 chevaux vont le chemin de Dux, Kaaden, Kommotau et Klösterle, vous ne pouvez pas manquer de vous mettre au fait de la position de l'ennemi, du nombre des troupes que vous avez vis-à-vis de vous, et du lieu qu'occupe positivement le maréchal de Browne. Tout ceci m'est très important pour ce qui me reste à faire relativement à mon blocus. Si je sais que l'ennemi n'est

[1] Vergl. S. 442.

pas si proche, j'attendrai plus tranquillement la fin de la farine de nos gens; mais si, par hasard, Browne se trouvait à Budin avec un gros détachement de son armée, je serais obligé d'en avertir le maréchal de Schwerin, pour que ses mouvements fussent concertés avec les vôtres.

Nous faisons ici ce que nous pouvons pour affamer ces gens de la montagne; mais, à vous parler vrai, je ne jurerais pas que l'affaire ne durât jusqu'au commencement d'octobre. Adieu, je vous embrasse.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8112. AU FELD-MARÉCHAL DE KEITH AU CAMP DE JOHNSDORF.

[Sedlitz], 24 [septembre 1756].

Je viens de recevoir les nouvelles ci-jointes du maréchal de Schwerin du 21. Il est sur la Metau à un endroit nommé Nahoran, il a poussé un corps commandé par Buccow, fort du régiment de Nadasdy, de Batthyany et Kolowrat-dragons, et du régiment d'infanterie de l'Empereur. Ce corps appartient à l'armée de Browne; il a repassé l'Elbe, à ce que croit Schwerin, pour se joindre à cette armée. Schwerin me mande encore que Piccolomini commande à Kœniggrætz un corps de 14 régiments: voilà tout ce qu'il sait des ennemis; mais comme il s'en approche, dans peu de jours il en saura davantage. Je crois, Monsieur, que, si vous envoyez des partis de hussards au delà de l'Elbe et sur vos devants, vous ne pouvez pas manquer d'être bien instruit de ce qui se passe là-bas; toutefois paraît-il sûr que Browne, n'étant pas en force, est hors d'état d'entreprendre; la seule chose que pourrait faire Piccolomini, s'il s'échappe à M. de Schwerin, est de marcher du côté de la Lusace, et il est de la dernière nécessité d'en être averti à temps, pour s'arranger là-dessus.

Quant aux Saxons, je ne saurais vous dire précisément pour combien ils ont de vivres, mais la misère s'y met, et toutes les petites choses leur manquent. Je voudrais bien que cela fût déjà fini, mais je commence à m'apercevoir qu'ils attendent dans l'espérance de quelque secours; dès qu'ils verront que cette ressource leur manque, c'en sera fait. Il faut d'ailleurs que le château de Tetschen soit conservé jusqu'à ce que toute l'armée se trouve en Bohême; vous voudrez bien fournir la garnison tant de munitions de guerre que de bouche. Ce poste, dans la situation présente, devient important; il achève de serrer la gorge aux Saxons, et dès que leur armée sera rendue, il me devient nécessaire pour le transport de nos vivres. Adieu, mon cher Maréchal, je vous embrasse.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

Bericht Schwerin's, Hauptquartier Nahoran 21. September: „Les dernières dépêches de Votre Majesté que le courrier que je Lui avais envoyé le 11, m'a rapportées, étaient du 15.[1] J'ai été bien aise qu'Elle approuve la résolution que j'ai prise de marcher par le pays de Glatz en Bohême, sur l'avis que Piccolomini marchait avec tout son corps d'armée de la Moravie en Bohême, pour empêcher Votre Majesté d'y pénétrer, après qu'on sut à Vienne Vos desseins, Sire, sur la Saxe.

Comme mon objet principal est de couvrir la Basse-Silésie[2] de toute incursion ennemie, j'espère que ma démarche procurera un double avantage, s'entend, de m'acquitter de cette partie et de barrer Piccolomini de renforcer Browne, et que Votre Majesté en pourra avoir meilleur marché du dernier, dont je crois maintenant l'objet principal de couvrir et soutenir Prag, lorsqu'il La verra déboucher avec toutes Ses forces par la Saxe, après avoir réduit ce Prince à ce qu'Elle aura voulu, ce qui est un point auquel certainement on ne s'est point attendu à Vienne. Mes dernières nouvelles de Cosel et des frontières les plus avancées de la Haute-Silésie ne marquent encore rien d'aucune incursion ennemie; on prétend même qu'il y a quelque nouveau charivari en Hongrie, qui empêche les troupes qu'on destinait pour une invasion par la Jablunka dans la Haute-Silésie. Sur ce point cependant *relata refero*.

Il s'agit maintenant de rendre compte à Votre Majesté de ce que j'ai pu faire pour Son service depuis ma dernière du 15. J'ai marché le 16 des environs de Glatz jusques à Wallisfurth, le 17 à Reinerz, et ayant détaché la veille le major général de Wartenberg avec son régiment, 200 dragons et deux bataillons de grenadiers pour avancer sur Nachod, ils eurent le bonheur de s'en rendre les maîtres en renvoyant quelque infanterie et cavalerie, qui marchait pour se saisir de ce poste et nous empêcher par là l'entrée en Bohême. Je fis soutenir le 18 ce premier détachement par le major général Treskow, avec 2,400 hommes d'infanterie et 400 cuirassiers, ne pouvant sortir des boues avec le gros de mon corps, à cause des pluies et des chemins effroyables dans les montages de Glatz, ce qui me détermina à me rendre moi-même avec un détachement à Nachod, où je séjournai le 19, pour faire respirer ce détachement et faire suivre le gros jusques en deçà de Gellenau.

Le 20, tout le corps s'est remis en marche, après que j'eus reconnu le 19 les environs au delà de Skalitz sur la route de Jaromer, où je ne découvris rien; mais m'étant replié sur ma gauche vers la Metau, je découvris un camp ennemi de l'autre côté de ce ruisseau, au delà de Slawetin, qui, m'apercevant, sortit de son camp et se mit en bataille, ce qui me détermina sur-le-champ de marcher à eux le 20 avec mon avant-garde et faire suivre le gros, qui était, comme je l'ai dit, encore à Gellenau. Dès le matin, je me mis en marche avec Wartenberg, les 6 escadrons de cavalerie, soutenus par l'infanterie sous les ordres de M. de Treskow, marchant droit sur la petite route de Nachod à Kœniggrætz à l'ennemi, ignorant encore ses forces, mais bien déterminé de le combattre, s'ils tenaient fermes. Mais M. le lieutenant-général de Buccow, qui commandait ce corps, composé de deux régiments de dragons Batthyany et Kolowrat, de celui d'infanterie de l'Empereur et du régiment de hussards Nadasdy, ne jugea pas à propos de m'attendre et décampa à la hâte, découvrant ma marche, et se retira en bon ordre à Kœniggrætz par un pays aisé. Je n'ai pas laissé de les suivre, jusques à Libritz, à une et une demi-lieue de Kœniggrætz, et j'ai fait deux dragons de Batthyany prisonniers et leur ai enlevé une vingtaine de bœufs qui ne pouvaient pas courir si vite que les autres. Dans cette poursuite, le régiment de Wechmar, qui n'avait joint le gros de l'armée qu'hier, survint à moi; mais comme tout était extrêmement fatigué par les raisons alléguées, je rassemblai tout le corps d'armée aux environs de Nahoran.

Le 21, dès le matin, j'ai été reconnaître de plus près la retraite qu'a fait hier le général Buccow. Au lieu de marcher à Kœniggrætz, il a passé l'Elbe à Cernozic, où il s'est campé et où nous l'avons vu encore ce matin. S'il m'est possible de trouver encore aujourd'hui suffisamment du pain pour mon armée, je marcherai

[1] Vergl. Nr. 8041. — [2] Vergl. S. 166.

demain avec tout mon corps vers Aujezd à Cernilow, ou, si je trouve encore quelques ponts sur l'Elbe, je tâcherai de passer avec un corps assez fort, pour voir si je ne pourrai entamer M. le général Buccow.

P. S.

Tous les avis maintenant affirment que le prince Piccolomini est avec 14 régiments, tant cavalerie qu'infanterie et hussards, à Kœniggrætz; mais on n'a pas su me les nommer. Le corps du général Buccow est de l'armée de Browne, et comme il a passé l'Elbe, je crois que son dessein est d'aller joindre son chef.

8113. AU FELD-MARÉCHAL DE KEITH AU CAMP DE JOHNSDORF.

Keith meldet, Lager bei Johnsdorf 24. September: „Dans le temps que le prince de Bevern entrait dans le nouveau camp où je me suis établi aujourd'hui, j'ai reçu les nouvelles qu'il a plu à Votre Majesté de me donner[1] touchant le projet du maréchal Browne de marcher pour dégager les Saxons. Je ferai tout mon possible pour l'empêcher de me dérober des marches, et je compte envoyer le général Manstein demain avec un bataillon de grenadiers et 100 hussards, selon les ordres que Votre Majesté m'avait donnés, pour fouiller toutes ces montagnes et détruire tous les chemins qu'il trouverait tant soit peu praticables pour faire marcher des troupes, et je lui donnerai avec lui un chariot rempli des outils pour avancer le besoin; mais je suis obligé de représenter à Votre Majesté que les outils que les soldats ont, ne sont ni en assez grand nombre, ni assez forts pour le nombre des ouvrages que nous entreprenons, et que l'artillerie a besoin des siens pour les six batteries que j'ai fait tracer aujourd'hui à la tête du camp. S'il y en avait dans l'arsenal de Dresde, je supplierais très humblement Votre Majesté qu'Elle voulût bien ordonner de m'envoyer quelques centaines de pelles, autant de pioches et de grandes haches, s'il y en a, qui seront très nécessaires pour couper et façonner des palissades. Si j'avais pu donner des mineurs au général Manstein, cela aurait fort avancé son ouvrage; mais comme il y a beaucoup de mines dans ces montagnes, je lui donnerai ordre d'en prendre quelques-uns à Zinnwald et ailleurs, et pour qu'il puisse les employer avec plus de promptitude, je lui donnerai 200 livres de poudre avec lui; où les chemins ne sont pas de rochers, je l'avertirai de faire des abattis du bois. Enfin, Sire, je ne négligerai rien qui, je croirai, pourrait contribuer à prévenir le projet de M. de Browne de donner des inquiétudes à Votre Majesté du côté des montagnes de la Saxe; sans le secours de Piccolomini, il n'est certainement pas en état d'entreprendre quelque chose de vive force, et en ruinant tous les chemins, j'espère le réduire à la nécessité de venir où je me prépare à le recevoir, s'il veut dégager ses Saxons. Je viens de parler au capitaine Wallis, il dit connaître parfaitement les montagnes de Saxe, mais qu'il ne connaît point du tout les montagnes de Bohême.

P. S.

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté le plan et profil de la tête du pont que j'ai fait construire, et j'espère demain lui envoyer celui de la situation du nouveau camp, avec les batteries et redoutes que j'ai ordonnées."

[Sedlitz], 25 [septembre 1756].

Je fais actuellement des recherches pour savoir où trouver les outils que vous me demandez; mais vous m'avez mal compris: si vous ne

[1] Vergl. Nr. 8110.

détachez pas 4 ou 5 bataillons avec des dragons et des hussards, toutes ces troupes irrégulières des Autrichiens se nicheront incessamment dans les montagnes de la Saxe et nous couperont les vivres. Selon toutes mes nouvelles, Browne est encore à Kolin. Si vous n'affectez pas l'offensive partout, vous me gâtez mes troupes, et nous perdons la supériorité que vous devez maintenir vis-à-vis du tas de canaille qui vous est opposé. Il est très bon de penser à la sûreté de votre camp, mais cela ne doit pas vous faire oublier l'air de supériorité qu'il nous convient de prendre toute part où se trouve l'ennemi. Je vous envoie une copie de la lettre que je viens de recevoir du maréchal Schwerin. J'ai reçu le dessin de votre tête de pont, mais point celui de votre camp. En un mot, il faut mettre plus en œuvre les hussards, soutenus de dragons et de 4 à 5 bataillons d'infanterie; quand ce sont de pareils détachements, le prince de Bevern les conduira fort bien, Katzeler, Kyau, s'ils sont plus faibles, Seydlitz. Vous ne connaissez pas ces gens, mais vous pouvez tous les mettre en œuvre. Adieu, mon cher Maréchal.

Federic.

Voici un rapport ci-joint de mes hussards.[1]

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

Bericht Schwerin's, Hauptquartier Aujezd 22. September: „A peine avais-je expédié mon courrier d'hier que m'arriva la gracieuse dépêche de Votre Majesté du 18.[2]

Je partis ce matin de mon camp d'hier de Nahoran. Chemin faisant, M. le général Buccow, qui commande les 5 régiments dont je fis mention,[3] me fit la galanterie d'envoyer à ma rencontre un détachement de dragons et de hussards, 800 des premiers et le régiment Festetics des derniers. J'avais pris la précaution de former une petite colonne séparée sur ma droite, qu'apparemment les ennemis prirent pour un détachement pour les reconnaître, et comme ils étaient en embuscade dans un bois, ils chargèrent vigoureusement mon avant-garde, composée de 200 hommes avec un major des deux régiments de hussards, en fondant de toute part de ce bois sur eux; mais comme je me trouvais en personne à la tête du régiment de Wartenberg, je fus si promptement avec ce brave général au secours de cette avant-garde que nous les battîmes si bien qu'il en est resté bon nombre sur la place, entre lesquels se trouve le capitaine de dragons comte Erdödy et deux autres officiers subalternes. Outre ceux-là, j'ai fait prisonniers le lieutenant baron Bechinie du régiment de dragons Batthyany et le cornet Jafré du régiment Festetics-hussards, avec 124 hommes, la plupart dragons, dont il y en a 68 dangereusement blessés.

Le rapport de ce que j'ai perdu, ne m'a pas encore été rendu; mais c'est peu de chose. Outre le lieutenant Leschnowitz, qui a été légèrement blessé, et peut-être 30 à 40 hommes, tout au plus, tant tués que blessés, le général Wartenberg a eu un cheval tué sous lui, et ce brave homme a bien mérité aujourd'hui que Votre Majesté lui en donne un autre. Si M. Buccow n'avait pas pris la précaution de faire rompre tous les ponts qui se trouvent entre lui sur l'Elbe, que je ne pus pas raccommoder si promptement, il aurait été à moi, avec tous les 5 régiments qu'il commandait.

J'avais pris la précaution de faire suivre mes hussards de 400 cavaliers et 200 dragons, mais qui n'ont point trouvé moyen de choquer, et ceux-ci furent sou-

[1] Liegt nicht vor. — [2] Nr. 8070. — [3] Schwerin erwähnt am 21. September nur vier Regimenter (vergl. S. 453), als fünftes ist wohl das Regiment Festetics gerechnet.

tenus au besoin par le général Treskow avec un détachement d'infanterie de 2,000 hommes et deux bataillons de grenadiers. Si ceux-ci avaient pu arriver assez tôt, j'aurais pu empêcher qu'on ne m'eût rompu les ponts; car, par ma disposition, j'espérais de le faire passer avec la cavalerie de l'autre côté de l'Elbe, et pour lors M. Buccow assurément aurait payé cher les violons. A leur arrivée, on lâcha quelques coups de canon à l'infanterie ennemie, dont le général adversaire s'était servi pour abattre et brûler le pont, et on prétend que ces coups n'ont pas été lâchés sans effet.

Comme la marche et le travail ont été un peu rudes aujourd'hui, et que je manque de pain, je me vois obligé de séjourner demain, après quoi il faudra voir si le poste de Kœniggrætz est attaquable ou non. J'ai remarqué de la tête de mon camp qu'on y travaille encore à force à se retrancher, ce qui marque qu'on n'a pas envie de m'attaquer.

J'envoie demain mes prisonniers avec un détachement à Nachod, où j'ai mandé un autre détachement de Glatz qui viendra les prendre.

Je ne suis pas en état d'en dire davantage aujourd'hui à Votre Majesté, étant extrêmement fatigué moi-même et tout le monde.

8114. AU GÉNÉRAL MAJOR DE MANSTEIN AU CAMP DE TETSCHEN.

Manstein übersendet mit einem Bericht, Lager bei Tetschen 24. September, die bei der Einnahme des Schlosses Tetschen[1] gemachten österreichischen Kriegsgefangenen, den Capitän Mittensteller, einen Premierlieutenant und 72 Mann; und übermittelt die eben eingelaufenen Meldungen über die Stellung der Oesterreicher. „Alle diese Nachrichten habe vom Obristlieutenant Strozzi, dessen beständige Activité ich nicht genug rühmen kann; er ist unaufhörlich in Action und giebt sich alle möglichste Mühe, gewisse und sichere Nachrichten vom Feinde einzuziehen."

[Sedlitz], 25 [septembre 1756].

J'approuve fort toutes les dispositions que vous avez faites pour la garnison de Tetschen. Je ne saurais fournir d'ici la ville de poudre, plomb et canons. Le maréchal Keith, qui est bien plus près, peut les en fournir; un canon ou deux du régiment de Zastrow peuvent y rester. Il faut leur donner pour chaque homme 200 coups à tirer, surtout les munir d'eau de vie, pain, bière, bestiaux etc., ce que le Maréchal peut faire mieux que moi, tant par l'éloignement dont je suis, que par les terribles chemins qui de Peterswalde mènent là, qu'encore par l'escorte que je ne pourrais composer que de hussards, ne pouvant pas détacher de mon infanterie.

Strozzi fait des merveilles, mais tout ceci n'est pas encore assez clair, il faut savoir avec sûreté et précision où est l'armée de Browne. Je soupçonne malice à son incognito, et je crains qu'il ne paraisse tout d'un coup à un endroit où personne ne l'attend. Voilà le principal et qu'il faut savoir absolument.

Je renvoie votre héros de Tetschen avec sa garnison à Wylich, qui le pourra produire au comte Sternberg et devant tous ceux de sa secte. Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Vergl. S. 442.

8115. AN DEN GENERALLIEUTENANT PRINZ MORITZ VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI COTTA.

[Sedlitz], 25. [September 1756].

Wann Sie kommen wollen, so soll es mir lieb seind. Nach allen Nachrichten, so ich von denen Sachsen habe, so kömmt es noch auf acht Tage Geduld an. Browne stehet noch bei Kolin; Schwerin hat ein Corps von Buccow schon in der Cloppe[1] gehabt[2] und 124 gefangene Dragoner gemacht, worunter drei Officiers seind. Was die Patrouille von Teplitz gemeldet, ist gut; morgen muss wieder dahin patrouilliret werden, und dem Lieutenant Culemann von Carabiniers, der 70 Remonte mit hat, muss Escorte mitgegeben werden nach Böhmen. Adieu, ich embrassire Ihnen.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Zerbst. Eigenhändig.

8116. AN DEN GENERALLIEUTENANT PRINZ MORITZ VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI COTTA.

[Sedlitz], 25. [September 1756].

Sie können die Jägers zu Fusse, so gegen Tetschen gestanden haben, alle nach dem Wald ziehen; alle die Wege können verhauen werden, bis auf diejenige, so unsere Husaren selber zu ihrer Communication nöthig haben. Ich habe heute gute Nachricht vom sächsischen Proviant, und nach alle meine Rapports, so können sie sich noch zehn Tage hinstümpren. Dieses ist mir sehr unangenehm, aber hingegen habe ich gewisse Nachricht, dass Browne noch bei Kolin stehet, welches mir Luft giebt. Adieu, mein lieber Prinz.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Zerbst. Eigenhändig.

8117. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LA MOTTE A GUELDRE.

Sedlitz, 25 septembre 1756.

La nouvelle que vous mandez d'une victoire en Bohême, et que vous me marquez par votre lettre du 19 de ce mois, est jusqu'à présent sans fondement; je serai encore obligé de m'arrêter ici pendant quelques jours jusqu'à ce que j'aie fini avec les Saxons. Cependant, tout va assez bien ici, et il n'y a rien à craindre, pendant que deux corps d'armée de mes troupes agissent déjà en Bohême, et je crois que, malgré toute la mauvaise volonté que mes ennemis ruminent contre moi, ils n'auront pas le temps nécessaire de la mettre toute en exécution.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Wohl gleich „Klopfe". — [2] Vergl. S. 455.

8118. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Sedlitz, 25. September 1756.

Des Königs Majestät, welche sogleich einliegende Dépêche von dem Herrn von Klinggräffen aus Wien bei Gelegenheit einer aus Schlesien gekommenen Estafette erhalten, haben mir befohlen, selbige alsofort an Ew. Excellenz und das Departement zu adressiren und zu vermelden, wie Dieselbe besorgen möchten, damit sonder einigen Anstand das darin gemeldete Betragen des Reichshofrathes[1] auf das stärkeste, jedoch mit erforderlicher Solidité, releviret, dessen Unfug und Impertinence gehörig barriret und Sr. Königl. Majestät Jura durch nachdrücklichste Protestationes und anderen dergleichen gewöhnlichen mehr aufrecht erhalten würden; als welches alles und was nur dahin diensam sein kann, Ew. Excellenz bestens besorgen, zugleich auch aller Orten herum deshalb schreiben und die so offenbare Impertinence und Partialité mit allen Farben vorstellen möchten.[2] Da ich sogleich die Estafette damit abschicken muss, so leidet die Zeit nicht, ein mehreres deshalb zu melden.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

8119. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

[Sedlitz], 25 septembre 1756.

Parmi les circonstances désagréables que vous m'avez marquées par vos dépêches précédentes touchant les différentes impressions que mon entrée en Saxe a faites sur l'esprit du Roi et de ses ministres, j'ai été bien aise encore de voir par votre rapport du 13 qu'on ne se presse pas trop aux dispositions à faire pour marcher contre moi et contre l'Hanovre et qu'on ne se précipite pas autant que je l'avais cru d'abord.[3] Pourvu que cela continue et qu'on n'y aille pas en se précipitant, surtout dans une saison qui n'est guère plus propre aux opérations de campagne, il se pourra négocier beaucoup de bien encore dans le temps de l'hiver qui vient, et les choses sauront se tourner du côté pacifique, en sorte qu'elles sauront parvenir à une pacification générale.

En attendant, les dépêches immédiates que vous me ferez, doivent plutôt rouler sur les arrangements militaires qu'on fait à vos lieux que sur des affaires politiques; ceux-là m'intéressent bien plus dans le moment présent que ne sauraient faire celles-ci, en sorte que vous réserverez les dernières pour vos relations ordinaires.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Gemeint ist das Kaiserliche Hofdecret, d. d. 14. September, „den gewaltsamen Einfall in die chursächsische Lande von denen churbrandenburgischen Völkern betreffend" (Regensburg, Neubauer). — [2] Demgemäss wird am 29. September an Plotho ein „Promemoria" gesandt; von Plotho an die Reichsversammlung überreicht, Regensburg 4. October. — [3] Vergl. S. 435.

8120. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Sedlitz, 26 septembre 1756.

Venant d'apprendre qu'il y a un certain conseiller du pays ou de la *Steuer* saxonne, nommé de Nischwitz, très versé et routiné dans les affaires du pays et de la *Steuer*, mon intention est que vous devez sonder cet homme s'il ne veut pas se prêter à donner toutes les lumières qu'il faut à mon directoire de guerre à Torgau, afin de pouvoir régler les contributions et les impôts à payer du pays saxon, pour que tout soit réglé d'une façon équitable, et que les uns ne soient pas surchargés aux autres. Vous pourrez même offrir au sieur Nischwitz une fort honnête pension que je lui ferais payer, et, au cas même qu'il voudrait se donner entièrement à mon service, je tâcherais de l'y accommoder en sorte qu'il aurait toujours lieu d'être content. J'attends votre rapport là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

8121. AN DEN ETATSMINISTER VON BORCKE IN TORGAU.

Hauptquartier Gross-Sedlitz, 26. September 1756.

Nachdem Ich Euch vermittelst Meiner beiden letzteren Schreiben[1] bereits bekannt gemachet habe, wie sehr es pressiret, dass das Feldkriegesdirectorium ein ordentliches Arrangement wegen der aus Sachsen zu ziehenden Hebungen und Revenus mache und mit Ernst und Fleiss zur Sache thue, damit zuforderst der sogenannte Michaelistermin ordentlich eingehen und die Steuern gehörig bezahlet werden müssen, so kann Ich nicht umhin, solches hierdurch gegen Euch nochmalen zu wiederholen, auch zugleich anzuführen, dass, da es scheinet, als ob es darunter noch an der guten Ordnung und Einrichtung fehle und die Membra des Feldkriegesdirectorii sich bishero nur daran begnüget haben, von einer Kasse zur andern zu reisen und taliter qualiter eine Abrechnung zu halten, auch was sie an Geldern finden und was ihnen gegeben werden wollen, mit sich nach Torgau nehmen, dieses aber auf die Länge von keinem sonderlichen Success sein wird, also es nothwendig sein dörfte, dass Ihr die Vorgesetzte derer Kreiser sämmtlich auf einen kurzen und gewissen Termin nacher Torgau bescheidet und ihnen daselbst die Propositions thut, dass bei jetziger Situation derer Umstände es nicht anders sein könne, dass die Kassen ad interim vor Meine Rechnung administriret werden müssten, bis hiernächst sich die jetzige Troublen und Umstände wiederum geändert und geleget haben würden, also auch ein jeder von ihnen darunter aufrichtig und redlich zu Werke gehen, vor die Richtigkeit derer Kassen und vor das richtige Einkommen derer Revenus sorgen und davor stehen müsse, dass alles

[1] D. d. 23. und 24. September. Vergl. Nr. 8104.

zur gesetzten Zeit einkomme und beigetrieben, auch zur Hauptkasse nach Torgau abgeliefert werden müsse, entstehenden Falles man nicht anders könnte, als wegen der zurückbleibenden Gelder sich an die Kreisräthe und Vorgesetzte derer Kreiser zu halten und dasjenige, was deshalb zurückbliebe, von ihnen beizutreiben. Bei welcher Gelegenheit Ihr dann auch dasjenige bei denenselben geltend machen könnet, was Ich vorhin zum Faveur der hiesigen Lande gegen Euch declariret habe, dass Ich vor der Hand eine geringere Einnahme an Imposten begehre, als solche von dem Lande sonsten aufgebracht werden müssen;[1] dabei Ihr dann auf die Catastra, Rechnungen und dergleichen zu insistiren habet, auf dass nur zuforderst ein Fundament der Einnahme reguliret und ausgemachet werde, nach welchem dann weiter verfahren und alles beigeschaffet werden müsse.

Was die Remissiones anlanget, so diejenigen [haben sollen], welche mit Märschen und Lieferungen zur Subsistance vor die Armée vor andern beschweret worden, da bleibet es zwar dabei, dass Ich denenselben die ganz billige Remissiones lasse und sie darunter von denen andern mit übertragen werden müssen; es muss aber auch zur Sache gethan und sodann der Ueberschlag gemachet werden, wie und welchergestalt diese Remissiones ertheilet und repartiret werden.

Ihr habt in Eurem letztern Bericht unter andern mit angeführet, wie es Euch bis dato noch an Zwangsmitteln fehle, um die renitirende und in Abführung ihrer Prästationen zurückbleibende zu ihrer Schuldigkeit und zum gebührenden Abtrag anzuhalten. Nun leiden es zwar jetzo die Umstände nicht, dass Ich Euch ein oder andere Escadron Husaren oder auch etwas an Infanterie anweisen könnte, um die zurückbleibende und renitirende durch militärische Execution dazu zu bringen. Dieses aber könnet Ihr denenselben intimiren, dass, da ein guter Theil der Armée ohnfehlbar die Winterquartiere in denen hiesigen Landen bekommen und darin verleget werden würde, es also denenjenigen sehr schwer zur Last fallen würde, die alsdann mit ihren Prästationen zurückgeblieben wären, da sie sodann nicht nur die schwereste Execution, sondern, dass auch dem Befinden nach sie ex propriis es gedoppelt zu erlegen hätten, zu gewärtigen haben würden. Wobei Ihr ausserdem noch zu überlegen habet, ob nicht die Stadt oder Kaufmannschaft zu Leipzig den Vorschuss wegen der entferntesten Kreiser ratione der Contribution und andern thun, der oder denenselben aber demnächst der Regress gegen die eigentliche Debitores gegeben, ihnen auch alsdann gegen solche nach Zeit und Umständen geholfen werden könne.

Alles dieses müsset Ihr in gehörige Ueberlegung, zugleich aber auch in die wirkliche Arbeit ziehen und nunmehro Eure beständige Arbeit und Fleiss sein lassen, die Gelder zur Kasse beizuschaffen, maassen nicht nur der Euch vorgestern[2] bekannt gemachte Etat wegen

[1] Vergl. S. 303. — [2] In der Vorlage verschrieben: gestern. Vergl. Nr. 8104.

Verpflegung und Bezahlung der Truppen richtig gehalten werden und wenigstens jedesmal ein Monat pro rata an dem Betrage dieses Etats vorräthig sein muss, damit die Truppen allemal auf einen Monat voraus Verpflegung richtig empfangen können, sondern Ihr habt auch darauf zu rechnen und mit allen Kräften darauf zu arbeiten, dass zwischen hier und gegen künftige Weihnachten wenigstens eine Summa von 1,200,000 Thaler zu Ankaufung der Fourage und dergleichen Nothwendigkeiten baar vorräthig sei und dazu verwandt werden könne. Wornach Ihr Euch zu achten und genau zu richten habet.

Friderich.

P. S.

Auch mache Ich Euch hierdurch annoch bekannt, dass Ihr am besten thun werdet, wenn Ihr selbst auf einige wenige Tage nach Dresden gehet, um daselbst mit denen Leuten, so denen Kassen vorstehen, sowie auch mit dem Euch schon genannten von Nischwitz[1] zu sprechen, die Kassen zu epluchiren und ein richtiges Fundament der Einnahme und was dahin gehöret, auszumachen. Worauf Meine Meinung ist, dass Ihr alsdann Selbst nach Leipzig gehet und mit denen dortigen Kaufleuten negociiret, damit selbige auf den Michaelistermin ein Avanzo von wenigstens 1,200,000 Thaler thun, dafür Ich ihnen dann wohl ein Bénéfice von 1 Procent Douceur accordiren will, welches Mir dann auch vor die kurze Zeit, da doch alsdenn der Michaelistermin einkommen muss und sie die Gelder wiederum erhalten, ein beträchtliches Bénéfice zu sein scheinet. Ihr sollet also solches alles bestens in die Wege zu richten suchen, auf dass die Kassen einmal in Vorrath und die Sachen nachher in Train kommen.

Nach dem Concept.

8122. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Sedlitz, 26. September 1756.

Ich kann von hier aus Ew. Excellenz noch nicht das geringste weiter neues melden, als dass, wenn ich mich so ausdrücken darf, wir uns noch allhier mit der Bloquade derer sächsischen Truppen morfondiren, von denen zwar alle Welt, sowie auch die daher kommende Déserteurs sagen, dass der Mangel an Lebensmitteln sehr überhand nimmet, inzwischen es sich damit doch noch beständig trainiret und ich meines Ortes noch nicht absehe, wie und wenn solches endigen wird, nachdem die ganze sächsische Generalität bei diesen Truppen ist und das allerletzte abzuwarten scheinet, vielleicht in der Hoffnung, von hier oder dort einigen Secours zu erhalten, welches sich doch bald

[1] Vergl. Nr. 8120.

zeigen muss. Einmal ist es wohl gewiss, dass nunmehro des Königs Majestät die sächsischen Truppen nicht hinter Sich lassen können, sondern von solchen Meister sein müssen, da sonst solches von den allerübelsten Suiten von der Welt sein würde.

Was ich mir die Freiheit genommen, Ew. Excellenz wegen der immediaten Correspondance zwischen Sr. Königl. Majestät und des Königs von Polen Majestät zu melden,[1] hat wohl keine andere Absicht gehabt, als etwa einem oder anderen Sr. Königl. Majestät auswärtigen Minister[2] dasjenige daraus zu communiciren, was etwa vor Höchstderoselben Sache daraus favorable sein könnte, dass nämlich es an Deroselben gar nicht gelegen, wenn der König von Polen den Reichstag zu Warschau nicht abgewartet, da anfänglich Sie die verlangte Relais, dahin zu reisen, ganz willig accordiret haben, als aber der König von Polen vor gut gefunden, durch seine Minister zu Berlin declariren zu lassen,[3] wie der Reichstag abgeschrieben und es keiner Relais nöthig habe, da der König präferirete, bei seinen Truppen in Sachsen zu bleiben, so hätten Se. Königl. Majestät nochmalen declariret, wie Sie weder das geringste gegen die Freiheit des Königs von Polen, noch gegen Dero Famille intendireten und selbiger mitten durch die Armée, wohin er verlangete, reisen könne, was aber die sächsischen Truppen angehe, des Königs Majestät declariren müssten, wie Sie zur Sicherheit Dero Staats ohnmöglich eine Armée hinter Sich im Rücken lassen könnten, die, wenn Sie weiter vorwärts wären, Deroselben das grösseste Unglück zuwege bringen könnte; und obschon des Königs von Polen Majestät über ein Accommodement tractiren, Otages und einige Plätze von Sicherheit geben und sonst alle Neutralité versprechen wollen, so wären erstere doch wohl nicht zureichend, die Plätze von Sicherheit, als Pirna, Torgau und Wittenberg, fast offene Orte und bei einem Minister, der bei seinem Herrn tout-puissant wäre und schon vorhin so viele Marquen von üblem Willen und Complots gegen Se. Königl. Majestät gegeben, eine Versicherung von Neutralité, bei einer von ihm, wenn er erst wieder freie Hände habe, leicht zu machenden Exception, dass man dazu mit dem Degen in der Seite gezwungen worden, von seichtem Grunde; wie wenig auch darauf zu bauen, erhelle selbst aus denen nachherigen Antworten des Königs von Polen, da eben deshalb das Accommodement rompiret worden, weil dieser geglaubet, sich von seinen Engagements mit denen Oesterreichern nicht losmachen zu können, und gar deutlich zu verstehen gegeben, dass man ihn tatiret habe, seine Truppen in Böhmen zu werfen und mit denen Oesterreichern zu conjungiren. Da auch nachher der König von Polen wieder nach Polen gehen wollen, so hätte des Königs Majestät wohl nicht verdacht werden können, wenn Sie gewünschet, dass zuforderst das Accommodement wegen der Truppen zugleich geendiget

[1] Vergl. Nr. 8068. — [2] Vergl. schon Nr. 8107. — [3] Vergl. S. 446. 447.

werde, da solches durch dessen Entfernung sehr aufgehalten, mithin alle weitere Operationes Sr. Königl. Majestät dadurch sistiret werden würden.

Wozu denn noch der Hauptumstand, nämlich das Avertissement, so der Herr von Klinggräffen aus Wien gegeben,[1] tritt, nach welchem der Plan gewesen sein soll, dass Sachsen den König mit der Armée tranquillement nach Böhmen durchlassen solle, wenn aber solche in Böhmen oder Schlesien erst enfonciret wäre, alsdenn, aller gegebenen Sûretés ohnerachtet, die sächsischen Truppen sich mit einigen leichten österreichischen Truppen conjungiren und gerade nach der Churmark und Berlin gehen sollten. Welche Originaldépêche von dem Herrn von Klinggräffen sich bei Ew. Excellenz [befindet]. Dieses ist ohngefähr, wie ich mir envisagire, dass aus oberwähnter Correspondance einiger Gebrauch gemachet werden könne,[2] indess Ew. Excellenz ich tausendmal um Vergebung bitte, wenn mich unterstehe, meine crasse Idées Deroselben vorzulegen, und submittire ich alles Dero weiterem Gutfinden.

Des Königs Majestät pressiren sonsten sehr auf den Druck und Publication einiger derer von Dresden nach Berlin geschickten Dépêches[3] und haben mir noch sogleich jetzo befohlen, bei Ew. Excellenz einige Erinnerung deshalb zu thun, zu dem Ende Dieselbe von dem Herrn Geheimen Rath von Hertzberg noch alle diejenige Dépêches und Pièces von dem Geheimen Rath Maltzahn abfordern und an Sich nehmen möchten, so ersterer vorhin gebrauchet hat, um vor Sr. Königl. Majestät zwei Extracte daraus zu fertigen,[4] darüber ihm bisher ein ohnverbrüchliches Secret eingebunden worden, welche Originalberichte des Herrn von Maltzahn aber Ew. Excellenz nunmehro nur von dem Herrn von Hertzberg[5] abfordern und mit denen dresdenschen combiniren möchten, nachdem nunmehro kein Secret davon, ausser nur einig und allein wegen des Canals, sein könnte, weshalb dann auch die andern Paquete als die königlichen Antworten an den p. von Maltzahn und dergleichen versiegelt bleiben könnten. Welches also hierdurch schuldigst melde. Uebrigens füge nur noch hierbei, dass seit dem letzteren Schreiben zwischen Sr. Königl. Majestät und dem König von Polen,[6] so Ew. Excellenz bereits communiciret habe, nicht das geringste weiter von einiger Correspondance desfalls vorgefallen ist.

[1] Vergl. S. 377. 378. — [2] Demgemäss Ministerialerlasse, d. d. Berlin 2. October, an Michell, Plotho, Benoît, Solms, Feriet. — [3] Vergl. Nr. 8019. 8068 S. 411. 412. — [4] Dem „Mémoire raisonné" liegen zwei von Hertzberg gefertigte Entwürfe zu Grunde, ein „Précis de quelques découvertes faites touchant les intrigues et les machinations pernicieuses que les ministres de la cour de Saxe n'ont pas cessé de tramer contre le Roi depuis le traité de paix de Dresde" und ein „Précis de quelques découvertes faites touchant les machinations et les intrigues que les ministres de la cour de Vienne n'ont pas cessé de tramer contre le Roi depuis la paix de Dresde". — [5] In der Vorlage verschrieben: Maltzahn. — [6] Nr. 8069.

Ew. Excellenz werden übrigens nicht ungnädig nehmen, wenn mich unterstehe, nochmalen hierbei ein Paquet mit einigen expedirten Sachen apart beizulegen und gehorsamst zu bitten, solches inzwischen und bis zu meiner Retour etwa reponiren zu lassen. Dass Ew. Excellenz das letzthin übersandte geöffnet haben, daran ist wohl auf der Welt nichts versehen gewesen, und würde ich gar kein Bedenken tragen, solches ganz offen zu schicken, daferne ich nicht ein und anderes wieder in einige Ordnung bringen wollte, wenn Gott mir hiernächst Zeit und Leben dazu giebet.

Eichel.

P. S.

Auch soll auf allergnädigsten Befehl Ew. Excellenz einliegendes Bulletin[1] von dem hier zeithero vorgefallenen zusenden, um solches sowohl denen dortigen teutschen als auch französischen Zeitungen inseriren zu lassen.

Aus dem Hauptquartier zu Gross-Sedlitz,
vom 26. September.

Nachdem die Armée des Königs den 7. September zu Roth-Schömberg Rasttag gehalten hatte, so bezog selbige den 8. das Lager bei Wilsdruff, begab sich des folgenden Tages auf das Schlachtfeld bei Kesselsdorf und lagerte sich in dem Plauener Grunde so, dass der rechte Flügel an Korbitz und der linke an die Vorstadt von Dresden stiess. Eben des Tages rückte der Generalmajor Herr Baron von Wylich an der Spitze von 4 Bataillons in Dresden ein und übernahm das Commando daselbst. Den 10. blieb die Armée unter dem Commando Sr. Königl. Hoheit des Prinzen und Markgrafen Karls bei Dresden, und die Avantgarde unter dem Commando Sr. Majestät bezog das Lager bei Gross-Sedlitz. Wir befinden uns der sächsischen Armée, die sich zwischen Pirna und Königsstein bis an die Zähne verschanzt hat, gerade gegenüber. Der Prinz von Bevern behauptet an der Spitze seines Corps die Anhöhen gegen Sonnenstein jenseits der Elbe und hat sein Hauptquartier zu Doberzeit. Das Corps des Prinzen Ferdinand von Braunschweig, welches zu Cotta, gegen Königstein über, campirte, brach auf, um sich der Défilée von Peterswalde, welche uns den Eingang in Böhmen versichert, zu bemächtigen. Das zu Dresden gebliebene Corps d'armée setzte sich vorgestern an das Lager, welches der Prinz Ferdinand von Braunschweig verliess. Durch diese verschiedenen Posten und durch die von uns den Sachsen abgeschnittene Communication mit der Elbe haben gedachte Sachsen in ihrem Lager nur noch auf wenige Tage Lebensmittel, da hingegen bei uns an allen Sachen ein Ueberfluss ist. Den 23. empfingen wir die Nachricht von

[1] Gedruckt unter anderem in den „Berlinischen Nachrichten“ vom 30. September (Nr. 118), als Fortsetzung des oben S. 355 gegebenen Bulletins.

der Einrückung der schlesischen Armée in Böhmen. Der Herr Feldmarschall Graf von Schwerin säumte nicht, Merkmale von seinem besonderen Muth und seiner grossen Tapferkeit abzulegen. Er warf in der Gegend von Königgrätz ein Corps unter dem Commando des Generals Buccow über den Haufen und machte 124 Dragoner und Husaren zu Gefangenen. Wir erwarten den Erfolg von seinen Unternehmungen mit Ungeduld. Den 23. ward das Schloss Tetschen durch den Generalmajor von Manstein weggenommen und die darinnen gelegenen Truppen wurden zu Kriegsgefangenen gemacht. Durch die Besetzung dieses Schlosses ist der sächsischen Armée vollends aller Succurs abgeschnitten. Unsere Observationsarmee, die der Feldmarschall Herr von Keith commandirt, steht bei Aussig.

Nach der Ausfertigung.

8123. AU FELD-MARÉCHAL DE KEITH AU CAMP DE JOHNSDORF.

Keith berichtet, Lager von Johnsdorf 25. September: „J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté le rapport que [le lieutenant-colonel Strozzi][1] m'a fait ce matin. Je le crois véritable, car je ne crois pas que le maréchal Browne se serait aventuré d'avancer lui-même si près de l'armée que Votre Majesté a ici, avec si peu de troupes qu'il doit avoir, n'étant pas joint par Piccolomini, puisque, si Elle donnait ordre d'avancer jusque sur le bord de l'Egre, il sera obligé ou de rétrograder, sans se présenter devant nous, ou de risquer une action en plaine, qui naturellement ne pourrait tourner qu'à sa honte, vu la nombreuse et bonne cavalerie que Votre Majesté a dans ce corps, qui assurément décidera bientôt l'affaire en Sa faveur dans la plaine, au lieu qu'ici dans les montagnes et derrière les retranchements j'ai été obligé de les mettre en seconde ligne, où le terrain, quoique j'ai choisi tout ce qui pourrait leur convenir le plus, ne leur est pourtant pas trop favorable. Votre Majesté voit, par la prise de Tetschen et le pont qu'Elle a sur l'Elbe, qu'Elle est maîtresse de toute la rivière. Si Son armée s'avançait sur le bord de l'Égre, il serait impossible à l'ennemi, par la difficulté du terrain de l'autre côté de l'Elbe, de venir avec des équipages; ainsi tout se réduira à des parties des troupes légères. Cette position sur l'Égre l'obligera de venir vis-à-vis du front; il ne pourrait s'approcher des montagnes de Bohême et de l'armée de Votre Majesté qu'en la passant. On m'assure que les passages ne sont pas fréquents; que les bords dans plusieurs endroits sont bordés de rochers et presque partout hauts; que même dans cette saison les gués sont en petit nombre et d'un difficile abord. Si Votre Majesté veut jeter l'œil sur le cours de cette rivière, je crois qu'Elle verra que rien ne pourrait mieux couvrir Son armée que cette position. Je suppose même que le maréchal Browne par quelque marche imprévue trouvât moyen de passer la rivière, je ne crois pas qu'il oserait jamais entrer dans les défilés des montagnes, m'ayant à ses trousses, avec une certaineté de perdre toute son arrière-garde et tous les bagages qui seraient en arrière; et s'il envoyait ses équipages en avant, il faudrait qu'il restât quelques jours même dans la plaine, pour leur donner le temps de monter par des défilés presque impraticables, ce qui lui attirera toujours un combat dans la plaine, qui, selon toutes les apparences, ne pourrait être que favorable pour les troupes de Votre Majesté, vu Sa supériorité en toute façon en cavalerie. Je vous avoue, Sire, qu'au premier coup d'œil ceci paraît hasardeux. Il y a trois jours que je réfléchis dessus, sans avoir osé l'ex-

[1] Vergl. unten S. 466.

poser à Votre Majesté; mais plus je l'examine, moins périlleux il me paraît, puisqu'étant beaucoup plus fort en cavalerie qu'en infanterie, je me mets en état de faire usage de toutes mes forces; en outre, Sire, je vois que, si nous n'avançons pas dans quelques jours plus loin dans la plaine, les subsistances deviendront presque impossibles pour la cavalerie, qui a fourragé déjà jusqu'à Teplitz et peut-être plus loin, selon le dire des paysans, quoique les officiers de ce corps ne l'avouent pas. Si Votre Majesté trouve ma proposition déraisonnable, je La prie très humblement de ne l'attribuer qu'à l'envie que j'ai d'assurer un entier repos à Son armée de ce côté, pour le temps qui lui sera encore nécessaire pour réduire les Saxons à quelques conditions qui pourraient être convenables à Ses intérêts."

„Rapport du lieutenant-colonel Strozzi: Sur les montagnes de l'autre côté de l'Elbe,[1] il n'y a que peu de monde, envoyé par le comte Wied, pour nous observer; ces gens-là font un cordon d'ici jusqu'à Lobositz. Que c'étaient des hussards de Festetics, qui se déguisaient en pandours, avec leurs manteaux rouges et les souliers à la pandoure, pour faire d'autant plus de bruit. Qu'il n'y avait que le corps qui était sous le général Wied à Lobositz, lequel avait été renforcé par trois régiments, c'est-à-dire Browne, Kheul et encore un autre, dont il ne savait pas le nom. Un bas-officier a été envoyé par Strozzi avec 6 hommes, qui doit pousser sa patrouille jusque vers Budin et en rapporter des nouvelles certaines. Selon les nouvelles les plus certaines qu'il avait, l'armée impériale se trouvait encore entre Kolin et Czaslau. Il ajoute encore que deux canons de fer, de la poudre à canon et autres munitions avaient été en chemin, pour entrer dans Tetschen; mais ayant appris que nous nous en étions rendus maîtres,[2] ils étaient retournés. Que ces choses avaient été escortées jusqu'à une certaine distance par des hussards qui, après cela, s'étaient retirés et avaient envoyé le convoi seul. Le lieutenant-colonel, l'ayant appris, a envoyé après un bas-officier et quelques hussards pour le prendre; mais il ignore jusqu'ici si on l'attrapera. Il loue beaucoup son espion et assure qu'il lui rapporte tout fidèlement; mais il se plaint qu'il est cher et que lui, Strozzi, avait déjà donné tant d'argent qu'il ne lui en restait plus."

[Sedlitz], 26 [septembre 1756].

Vos propositions, mon cher Maréchal, seraient très fort de mon goût, mais voici ce qui m'empêche d'y souscrire. Vous n'avez que pour 10 jours[3] de pain et de farine, cette provision finit le 5 d'octobre; or, si vous avancez sur l'Égre, comment votre charroi pourra-t-il faire une plus grande traite pour vous mener vos subsistances? Voilà l'embarras. Si nous avions l'Elbe libre, cela se ferait tout de suite; mais, pour à présent, je crains que ce ne soit trop hasarder vos vivres, si vous poussiez plus en avant. Le seul moyen que j'imagine pour vous mettre en état d'exécuter ce projet, ce serait de faire décharger vos caissons à Aussig et de me les envoyer ici; je pourrais faire venir de Dresde ma farine par eau jusqu'à mon pont, y charger vos caissons et vous les renvoyer: je dois cependant ajouter à ceci que vous seriez obligé de donner le fourrage pour les chevaux qu'il me serait impossible de leur fournir ici.

Je crois les nouvelles de Strozzi bonnes, elles sont vraisemblables. Pour que vous ne manquiez ni d'espion ni de nouvelles, je vous envoie 2,000 écus, dont vous pourrez rembourser les avances que les officiers

[1] Das rechte Elbufer. — [2] Vergl. S. 442. — [3] In der Vorlage verschrieben: 16. Vergl. Nr. 8124

ont faites, et entretenir des oreilles et des yeux pour observer les Autrichiens.

A force de me retourner, j'ai enfin des nouvelles positives de l'état des vivres de l'armée saxonne, et je puis vous dire avec assurance que leurs magasins sont vides et qu'ils n'ont plus que pour 5 jours du pain, du grain des granges qu'ils ont fait battre et moudre, moyennant quoi je calcule que le 1er d'octobre terminera cette grande affaire. Les déserteurs viennent en nombre et en foule; je m'en rapporte peu à leur témoignage, cependant il s'accorde avec celui des bourgeois de Pirna et des autres personnes que j'ai mises en œuvre pour savoir l'état véritable de leurs affaires. Voilà donc, mon cher Maréchal, notre projet de campagne en train d'être exécuté à la lettre.

On me mande de Vienne[1] que rien n'y est plus rare que l'argent; bagatelle! On foule les Hongrois, ils sont mécontents, et l'on retire les troupes de ce royaume: tout ceci peut apprêter des scènes nouvelles pour l'année prochaine; pour à présent, ne pensons qu'à celle-ci et disons comme le proverbe italien: *Qui a tempo, a vita.* Adieu, mon cher Maréchal, je vous embrasse.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8124. AU FELD-MARÉCHAL DE KEITH AU CAMP DE JOHNSDORF.

[Sedlitz], 26 [septembre 1756].

J'ai parlé avec le général Retzow touchant vos vivres, et j'ai pris l'arrangement suivant. Vous enverrez le 28 de bon matin tous vos *proviantwagens* des régiments, ainsi que les caissons, sous l'escorte d'un bataillon et d'un régiment de dragons, à Peterswalde, j'envoie d'ici le même jour tous mes caissons et *proviantwagens*, chargés pour 8 jours de pain, le tout pour votre corps, moyennant quoi vous aurez des vivres pour le 13 d'octobre.[2] S'il ne se passe rien de nouveau ici, je viendrai moi-même à l'armée pour aviser à ce qu'il y aura à faire, et prendre mon parti sur les circonstances. Nous pourrons sûrement marcher à Lobositz et chasser de là M. de Wied, ce qui nous donnera de l'aisance pour nos fourrages. Adieu, mon cher Maréchal.

A 11 heures du midi.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Bericht Klinggräffen's, Wien 18. September. — [2] Vergl. Nr. 8123.

8125. AU FELD-MARÉCHAL DE KEITH AU CAMP DE JOHNSDORF.

Keith meldet, Lager von Johnsdorf 26. September: „Selon l'ordre qu'il avait plu à Votre Majesté de me donner hier,[1] de faire de gros détachements de dragons et hussards, soutenus de quelques bataillons d'infanterie, j'avais résolu de détacher aujourd'hui le prince de Brunswick, comme le plus ancien lieutenant-général, avec 6 bataillons, 10 escadrons de dragons et 6 de hussards, pour marcher du côté de Bilin et Lobositz et tâcher de faire quelques prisonniers sur l'ennemi; mais le maréchal Gessler m'ayant fait avertir qu'il voulait faire un fourrage général de la cavalerie aujourd'hui et qu'il avait besoin de 4 bataillons d'infanterie et de 3 escadrons de hussards, pour fortifier sa chaîne, je les ai aussitôt commandés et l'ai prié que, puisque son fourrage doit s'étendre du côté de Bilin par Teplitz, il voudrait employer ses hussards et une partie de ses dragons, pour reconnaître l'ennemi, le plus près qu'il pourraît, et tâcher de faire quelques prisonniers."

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

[Sedlitz], 26 [septembre 1756] à 3 heures après-midi.

Je m'en rapporte à la lettre que je vous ai écrite à ce midi,[2] mon cher Maréchal. Les commandements à tour de rôle ne sont point usités dans mon armée, et ce n'est pas à vous à les introduire.[3] Je me rendrai moi-même là-bas, et j'y règlerai tout; je ne pourrai y être que le 29, et je prendrai d'abord mes mesures en conséquence. Adieu.

Federic.

8126. AU FELD-MARÉCHAL DE KEITH AU CAMP DE JOHNSDORF.

Keith meldet, Lager von Johnsdorf 27. September: „L'intention où j'étais de détacher le prince de Brunswick, était antérieure à l'ordre que Votre Majesté eut la bonté de me donner, de choisir le prince de Bevern, les généraux Kyau ou Katzeler pour de telles expéditions, ou le colonel Seydlitz pour les plus petites;[4] mais aussitôt que je sus Sa volonté là-dessus, je changeais l'ordre et j'étais sur le point de commander le prince de Bevern, quand le fourrage général que le maréchal Gessler fit faire, rendit l'autre

[Sedlitz], 27 [septembre 1756].

Je pars demain,[5] mon cher Maréchal, pour Peterswalde, et comme je compte y être vers les 10 ou 11 heures, je pousserai jusques au camp. Nous pourrons décamper le 29. Il faut faire reconnaître par 300 hussards les chemins du Melepocus,[6] pour savoir si l'ennemi y a détaché des troupes, pourqu'on prenne ses précautions en

[1] Vergl. Nr. 8113. — [2] Nr. 8124. — [3] Vergl. Nr. 8126. — [4] Vergl. Nr. 8113. 8125. — [5] Vergl. dagegen S. 474. 478. — [6] Keith erwidert, Lager bei Johnsdorf 27. September: „J'ai examiné tous les guides et consulté toutes nos cartes sans pouvoir trouver un tel endroit (scil. „Melepocus"), mais comme il y a une passe qui s'appelle Pashcopolo sur le chemin de Lobositz, qui donne l'entrée dans la plaine de ce côté-là, j'ai détaché les hussards là."

inutile. J'ose assurer Votre Majesté que mon unique ambition est de suivre Ses ordres avec la plus grande exactitude, et je sens mieux que personne, combien j'aurais de tort de prétendre introduire des nouveautés dans une armée que Votre Majesté a pris tant de peines à modeler selon Ses vues."

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

conséquence. Je serai donc le 28[1] à 3 ou 4 heures dans le camp, et il restera assez de jour pour faire les dispositions. Tout est ici sur le même pied que hier, et ces gens tiendront jusqu'au 1er ou 2 d'octobre, après quoi tout est fini. Adieu, je vous embrasse.

Federic.

8127. AU FELD-MARÉCHAL DE KEITH AU CAMP DE JOHNSDORF.

Keith meldet, Lager von Johnsdorf 27. September: „Le général major Manstein m'a . . . dit que l'intention de Votre Majesté était qu'il y eût un canon à Tetschen; sur quoi, j'ai aussitôt expédié un de 12 livres avec les canoniers et tout ce qui est nécessaire pour son service. Le lieutenant-colonel Strozzi, qui est en partie de ce côté, m'a averti qu'il y a des Autrichiens en marche dans les environs de cette place, et il m'a promis de m'envoyer aujourd'hui des nouvelles positives de leur nombre, et où ils marchent."

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

[Sedlitz], 27 [septembre 1756].

Je serai demain à 3 ou 4 heures de l'après-midi chez vous, je vous demande à dîner. Ce qui se passe auprès de Tetschen, est plus important que vous ne le croyez, il faudra faire demain un gros détachement de ce côté. Adieu.

Federic.

8128. AU MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE MITCHELL A BERLIN.

Mitchell schreibt, Berlin 25. September: „. . . Après la permission gracieuse que Votre Majesté vient de m'accorder,[2] je brûle d'impatience d'être auprès d'Elle; je cherche partout des chevaux de monture, et mon équipage sera des plus petits."

Mitchell übersendet zugleich die Uebersetzung eines Schreibens des englischen Gesandten Williams in Petersburg:

„Saint-Pétersbourg, le 7 septembre 1756.

Monsieur. Dieu sait si cette lettre sera assez à temps pour prévenir les malheurs. Je trouve que M. de Klinggræffen a donné une espèce de déclaration à la cour de Vienne, dans laquelle il y a des réflexions contre cette cour, comme s'il y avait une alliance offensive contre le roi de Prusse faite entre la cour de Pétersbourg et celle de Vienne dans le mois de janvier passé, et que la seule raison qui a empêché jusqu'ici le commencement des hostilités contre Sa Majesté Prussienne, a été que l'armée russienne a manqué de recrues.[3]

[1] In der Vorlage verschrieben: 29. — [2] Vergl. S. 431. — [3] Vergl. Nr. 7795.

Pour ce qui est d'un traité offensif entre la cour de Pétersbourg et celle de Vienne dans le mois de janvier passé, je le crois absolument faux, et je suis persuadé que cette cour n'est entrée dans aucun engagement avec la cour de Vienne depuis le traité de 1746,[1] lequel Sa Majesté Prussienne sait être absolument défensif.

Je ne peux que répéter ce que je vous ai dit dans ma dernière lettre,[2] que, si Sa Majesté Prussienne attaque l'Impératrice-Reine, cette cour la soutiendra avec une armée puissante, mais, au contraire, si le roi de Prusse est attaqué par l'Impératrice-Reine, la Russie demeurera neutre. J'ai l'honneur d'être etc."

Sedlitz, 27 septembre 1756.

Monsieur Mitchell. J'ai reçu la lettre que vous m'avez faite du 25 de ce mois, et vous remercie bien des avis que vous avez bien voulu [me] communiquer. Il ne reste qu'à voir présentement si les Russes sont effectivement aussi méchants qu'ils le voudraient paraître, mais je me flatte encore que, leur premier feu jeté, le chevalier Williams trouvera moyen encore de les radoucir et que le temps d'hiver saura les calmer. Je serais, au reste, bien aise, quand je pourrai m'entretenir avec vous sur toutes ces affaires, et, en attendant, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung im British Museum zu London.

Federic.

8129. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 10. September: „Le lord Holdernesse m'apprit qu'il envoyait ce soir un courrier à Dresde, qui passerait de là à Vienne, avec ordre aux ministres anglais qui y résidaient,[3] d'y plaider la cause de Votre Majesté, d'y justifier Sa conduite et d'y faire voir la nécessité où Elle avait été de Se comporter comme Elle faisait, aussi bien que le dessein où était le Roi de faire cause commune avec Elle dans les conjonctures présentes. Le même langage sera tenu par les ministres anglais dans toutes les autres cours de l'Europe, et, en outre, à Constantinople, où l'on se propose d'envoyer un courrier à cet effet."

Michell berichtet, London 14. September: „Le lord Holdernesse m'a assuré qu'on continuait à convenir ici des justes motifs que Votre Majesté avait eu de faire traverser Son armée par la Saxe, pour aller prévenir les mauvais desseins que les Autrichiens avaient formés contre Elle, aussi bien que de reconnaître la nécessité où Se trouvait Votre Majesté de prendre toutes les précautions que Sa prudence

Sedlitz, 27 septembre 1756.

J'ai reçu vos rapports du 10 et du 14 de ce mois, par lesquels j'ai vu à mon entière satisfaction les sentiments inébranlables d'amitié du roi d'Angleterre, et la façon dont le ministère, tout comme la nation, pense sur mon sujet. Vous ne manquerez en rien pour cultiver ces sentiments, et, comme je fais à présent communiquer au sieur Mitchell par mes ministres à Berlin les pièces les plus authentiques qu'on puisse trouver pour lui faire voir toute l'étendue de la noirceur de mes ennemis,[4] j'espère qu'on y trouvera de quoi justifier mes démarches.

Federic.

[1] Vertrag von Petersburg, d. d. 22. Mai (s. v.) 1746. Vergl. Bd. V, 579. — [2] Vergl. Nr. 8109. — [3] Keith und Steinberg. — [4] Vergl. S. 377. 412.

jugerait à propos, pour mettre les Saxons hors d'état de Lui nuire. La cour et la ville tiennent le même langage, et personne ne trouve mauvais ici que Votre Majesté Se comporte comme Elle fait dans les conjonctures présentes. On y souhaite, au contraire, en général toutes sortes de succès à Votre Majesté."

Nach dem Concept.

8130. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Paris 17. September, in eingehender Weise über eine Conferenz mit Rouillé am 14. September, in welcher er dem französischen Minister die Motive dargelegt hat, welche den König von Preussen zum Einmarsch in Sachsen bestimmt haben. Rouillé hat darauf ruhiger und maassvoller erwidert als zuvor.[1]

Sedlitz, 27 septembre 1756.

J'ai reçu votre rapport du 17 de ce mois, et j'ai été charmé de voir que mes prédictions[2] se vérifient, savoir que les premiers mouvements du ministère de France étaient violents, mais que, dès qu'il se ravisait, il rentrait dans la bonne voie, de façon que vous n'aurez qu'à bien employer vos soins pour empêcher que, dans sa première chaleur, il ne prenne de résolutions précipitées.

Federic.

Nach dem Concept.

8131. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LA MOTTE A GUELDRE.

Sedlitz, 27 septembre 1756.

Je viens de recevoir votre lettre du 22 de ce mois. Si l'avis qui vous est venu et que vous me mandez, était fondé, il faudrait que les Français passassent Namur et beaucoup d'autres garnisons hollandaises, ce qui trouverait ses difficultés. Au reste, je ne crois pas qu'il y aura des opérations dans le courant de cette année-ci.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

8132. AN DEN LANDGRAFEN VON HESSEN-CASSEL IN CASSEL.

Hauptquartier Gross-Sedlitz, 27. September 1756.

Ew. Durchlaucht Schreiben vom 22. dieses ist Mir allhier richtig zugekommen, und kann Ich darauf nicht umhin, Dero wegen derer Enkelen Liebden gefasste Resolution[4] besonders zu applaudiren, da

[1] Vergl. S. 424. 425. — [2] Vergl. S. 426. — [3] Vergl. S. 408. 427. — [4] Die drei Söhne des Erbprinzen sollten nach Kopenhagen in Sicherheit gebracht werden.

nicht nur Ew. Durchlaucht Dero dadurch jederzeit intendirten Hauptzweck nurerwähnter 3 Enkelen halber ausser allem Zweifel völlig erreichen werden, sondern auch in gegenwärtigen Zeitumständen letztere nicht besser als dorten vor alles widrige präserviret sehen können. Ich gratulire Ew. Durchlaucht demnach zu Dero gefassten Entschluss und versichere, dass jedesmal mit der vollkommensten Freundschaft und Hochachtung verbleibe etc.

Friderich.

Nach dem Concept.

8133. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein unterbreiten, Berlin 27. September, mit Bezugnahme auf die Meldungen Knyphausen's über die Ansammlung französischer Truppen bei Metz, dem Könige den Vorschlag, bei dem englischen Gesandten in Berlin sowie bei dem englischen Ministerium durch Vermittelung des preussischen Gesandten Vorstellungen zu erheben, dass die hannoverschen und hessischen Regimenter aus England nach Deutschland zurückkehren, um dort im Verein mit den braunschweigischen und den vom Könige von Preussen zugesagten Hülfstruppen einem französischen Einbruch in Hannover entgegenzutreten, „évènement qui ne manquerait pas de jeter Votre Majesté dans le plus grand embarras, . . . et ces troupes pourraient couvrir en même temps les pays de Clèves, sans compter que des forces aussi considérables réunies encourageraient vraisemblablement les Hollandais à se prêter d'autant plus facilement aux vues de Votre Majesté et à celles du roi d'Angleterre, de se lier étroitement avec eux[1] . . . Mais il est à craindre, d'un côté, que le roi d'Angleterre ne veuille pas donner les mains à une pareille démarche, aussi longtemps que Votre Majesté ne voudra pas lui fournir un corps de Ses troupes,[2] et que, de l'autre, cette même démarche n'irrite la France extrêmement. Nous prenons la liberté de soumettre ces réflexions à Ses lumières supérieures et à la haute décision de Votre Majesté."

Sedlitz, 27. September 1756.

Dies Jahr sollen sie nicht schreiben von marschiren, sondern von zusammenbringen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

8134. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 25. September: „Comme le baron de Knyphausen à Paris a souhaité, dans une de ses dépêches immédiates,[3] d'être informé des sentiments de Votre Majesté par rapport à la conduite qu'il aurait à tenir pour la sûreté de ses archives, dans le cas où il serait indispensablement obligé de quitter la cour de France[4] et qu'il n'y resterait point d'autre personne accréditée de la part de Votre

Sedlitz, 27. September 1756.

Es ist noch nicht so weit. Indess so soll er nur alle die alten Papiere zusammen einpacken und wegschicken, die von den drei letzten Jahren aber dort behalten, welche er, wenn es ja zu einer

[1] Vergl. S. 432. — [2] Vergl. S. 241. 352. — [3] Bericht Knyphausen's, Paris 10. September. Vergl. Nr. 8082. — [4] Vergl. S. 426.

Majesté, nous ne savons dans le moment présent aucun des ministres étrangers à Paris auquel on pourrait confier ces papiers, qui se trouvent en trop grand nombre depuis l'année 1719, pour qu'il les puisse transporter avec lui, si ce n'est l'ambassadeur de Hollande"[1] . . .

Aenderung käme, mit sich auf den Wagen nehmen kann.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

8135. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Dresden 24. September: „Le ministre d'Angleterre a reçu hier un courrier de sa cour qui lui a apporté la réponse au rapport qu'il a fait du 29 août de la déclaration que par ordre de Votre Majesté j'ai faite ce jour-là au roi de Pologne.[2] Il a pris en conséquence de ses ordres hier une audience de la reine de Pologne, pour lui dire que Sa Majesté Britannique avait été fâchée d'apprendre la fâcheuse situation où se trouvait la cour de Saxe; mais, à ce que le lord Stormont m'a dit lui-même, il n'a pas ajouté, ce que ses ordres portaient, de déclarer encore à cette cour, que Sa Majesté Britannique emploierait en sa faveur ses bons offices auprès de Votre Majesté, cela n'étant plus à propos."

Sedlitz, 27 septembre 1756.

Quelque envie que j'aie d'aider ceux de mes sujets qui ont encore des prétentions à la charge de la *Steuer*, et de leur procurer le payement de leurs billets, je n'en prévois cependant pas pour cette fois-ci la possibilité, la caisse étant tout-à-fait vide, le comte de Brühl ayant déjà pris d'avance près de 200,000 écus et tellement pillé les fonds et les sommes que, jusqu'à présent, il n'y entre point d'argent, de sorte qu'il faudra que les créanciers de la *Steuer* prennent patience encore ici, jusqu'à ce que les affaires puissent rentrer dans leur train ordinaire.

Je vous remercie, au reste, des nouvelles que vous aviez voulu me donner du lord Stormont.

Federic.

Nach dem Concept.

8136. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Dresden 24. September: „La reine de Pologne vient d'envoyer chez moi son chambellan avec des remercîments de ce que Votre Majesté avait bien voulu donner des ordres pour que le directeur Fideler payât à son caissier la somme de 7,800 écus, et pour me faire dire que ces ordres de Votre

[Sedlitz, septembre 1756.]

Que le Roi avait été indigné du procédé du sieur Fideler, de ce qu'il n'avait pas exécuté ses ordres par rapport à la somme de 7,800 écus à payer à la reine de Pologne. Que Sa Majesté avait

[1] Lestevenon van Berkenrode. — [2] Vergl. Nr. 7915.

Majesté n'avaient pas encore été exécutés, et que je voulusse bien en faire mon rapport à Votre Majesté."

d'abord envoyé un courrier à Torgau avec ordre au ministre de Borcke d'envoyer incessamment par un autre courrier à lui, Maltzahn, cet argent, afin que lui, Maltzahn, le fasse payer à la Reine.

Für die Antwort ertheilte Weisungen. Nach den Notizen des Cabinetssecretärs in margine des Berichts.

8137. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON WINTERFELDT IM LAGER BEI SEDLITZ.

[Johnsdorf], 28. [September 1756].

Mein lieber Winterfeldt. Es ist nichts mit denen Panduren bei Chemnitz. Browne hat sollen die Sachsen zum Succurs über 2 Colonnen marschiren, eine über Freiberg, zweite über Kommotau. Um dieses vorzukommen, so marschire übermorgen nach Wellemin und den Tag drauf nach Lobositz. In Libertzitz[1] soll er ein Magazin anlegen. Dieses Project soll bald derangiret werden. Nur Retzow angepurret, dass es nicht an Mehl fehle. Den 1. October glaube, wo nichts veränderliches vorgehet, so kann Meyerinck[2] wieder einrücken, das schwerin'sche Regiment bei Mein Lager, und Seines in der Stelle nach Moritz herüberrücken. Adieu.

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8138. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Sedlitz, 28. September 1756.

Ew. Excellenz werden aus der abschriftlichen Anlage — welche auf allen Fall und daferne das Duplicat der Benoît'schen Dépêche noch nicht an Deroselben gekommen, beilege — [zu ersehen geruhen], was dieser wegen eines ostensiblen Rescripts, von Sr. Königl. Majestät unterzeichnet, gemeldet hat. Da des Königs Majestät gestern Abend eine kleine Reise, obschon unter sehr sicherer Bedeckung, nach Dero bei Aussig stehendem Corps d'armée gethan haben,[3] um einige Dispositions allda zu machen und darauf in einigen Tagen wieder hieher zu kommen, inzwischen hier das Observationscorps gegen die sächsische Truppen stehen geblieben und solche bloquiret bleiben, so haben Sie mir vor Dero Abreise ein von Deroselben unterzeichnetes Blatt hier gelassen, damit auf solches dasjenige, was der Herr Benoît ostensible-

[1] Sic; wohl Leitmeritz. — [2] Der General Meyerinck war am 27. nach Schandau abgerückt, um die dortige Besatzung zu verstärken. — [3] Vergl. S. 468. 478.

ment expediret zu haben verlanget, expediret[1] und ihm solches alsdenn par Estafette und respective par courrier zugesandt werden könne. Ich habe also nicht ermangeln wollen, Ew. Excellenz erwähntes, von Sr. Königl. Majestät unterzeichnetes Blatt sogleich par Estafette zuzusenden, um nach Höchstderoselben Intention das erforderliche darauf weiter expediren zu lassen, welches, nachdem es die Nothdurft erfordern und mehr oder weniger sein wird, auf einem oder mehr Blatt wird geschehen können; nur haben Se. Königl. Majestät die Eil recommandiret, dass solches citissime dem Herrn Benoît zukomme.

Den angeführten Umstand betreffend, als ob Mönche in Schlesien aus Klöstern zu Soldaten gemachet oder sonst misshandelt worden, so gehöret solches mit unter denen gröbesten Calomnien, so jemalen erdacht werden können, und kann Ew. Excellenz ich vor mein Particulier auf Ehre und Reputation versichern, dass auch nicht einmal etwas vorgefallen ist, so auch durch Zusätze und Lügen dahin rapportiret werden könnte.

Den Kanzler Malachowski[2] haben des Königs Majestät hier Selbst, wiewohl wenig, gesprochen, ihm ohne Bedenken einen Pass, zu dem König von Polen in das sächsische Campement zu reisen, ertheilet, wo er auch gewesen und bald nachher oder noch selbigen Tag wieder abgereiset und dem Verlaut nach nach Polen gegangen ist, ohne wieder nach Dresden zu kommen.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

Bericht Benoît's, Warschau 22. September: „L'article de la Prusse polonaise est un cheval de bataille dont on se servira continuellement pour inspirer de la méfiance aux Polonais pour Votre Majesté. Ils avouent même ingénument que c'est une idée qui ne s'effacera jamais de leurs esprits et qu'ils croiront avoir lieu de se défier constamment sur ce point. J'ai beau leur alléguer tout au monde, pour les rectifier là-dessus, c'est inutile . . . Ces républicains s'assurent la plupart qu'ils ne sauraient assez être sur leur garde de ce côté-là et qu'il ne faudrait qu'une occasion favorable pour vérifier ces soupçons. Votre Majesté juge, sans contredit, que Ses ennemis travaillent plus que jamais dans les circonstances présentes à augmenter ces chicanes en Pologne et qu'on insinue partout qu'on devait tâcher de réduire Votre Majesté à un état à ne pouvoir plus causer tant d'ombrage à Ses voisins et à n'avoir plus tant d'influence dans les affaires générales de l'Europe . . . Les gens sensés n'ajoutent plus foi aux contes, ni aux mensonges qu'on s'est donné tant de peine à répandre dans ce royaume. L'état ecclésiastique était fort surpris d'entendre que Votre Majesté avait fait sortir quantité de moines des couvents de Silésie, pour les faire soldats; qu'Elle en avait fait rosser d'autres, enfin mille choses de cette façon que je combats, sans discontinuer. Si Votre Majesté voulait bien me faire tenir un rescrit, signé de Sa main, que je puisse faire voir en public dans de pareilles occasions, par lequel Elle étalât les sentiments qu'Elle a pour la République, l'envie qu'Elle a de cultiver son amitié, le soin qu'Elle prendra de faire un article de la conservation de ses privilèges dans toute alliance qu'Elle pourra faire avec quiconque a de l'influence dans les affaires de la Pologne, de même que Ses sentiments à l'égard du clergé et des couvents catholiques qu'Elle a dans Ses États, ceci ferait une très

[1] Demgemäss im Ministerium concipirter Erlass, mit dem Datum „Sedlitz 2. October 1756". — [2] Vergl. S. 420.

bonne impression, que je pourrais infailliblement mettre à grand profit . . . On est impatient d'apprendre si Votre Majesté aura permis au Grand-Chancelier de la Couronne[1] d'aller parler au Roi; on espère que oui, j'en doute. Ce qu'on souhaiterait de plus, c'est qu'Elle fît à ce ministre l'honneur de le faire venir chez Elle et de L'entretenir en personne. Cette idée que plusieurs d'ici ont, les flatte beaucoup. Ce sera à son retour que les conférences commenceront à Varsovie, auxquelles je ne manquerai pas de veiller en tâchant d'y faire de nouveau valoir mes insinuations."

8139. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Sedlitz, 29 septembre 1756.

J'ai reçu vos dépêches du 18 et du 21 de ce mois, mais comme moi et mon ministère vous ont déjà mis entièrement au fait sur toutes les matières que ces dépêches comprennent, je ne saurais rien ajouter sinon que de vous recommander d'employer tous les soins et savoir-faire dont vous êtes capable, pour faire prendre des résolutions vigoureuses aux Régents de la République par rapport à la cause commune et de leur remettre le cœur et inspirer de la vigueur pour sortir de leur léthargie, tandis qu'il est temps encore de prévenir la ruine de la République, qui, au bout du compte, n'aurait que le bénéfice de Polyphème.[2]

Au surplus, vous observerez exactement d'envoyer des doubles de tous les rapports que vous me ferez, à mes ministres, sans en excepter aucun.

Federic.

Nach dem Concept.

8140. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Sedlitz, 30 septembre 1756.

J'ai bien reçu votre rapport du 17 de septembre, et vous aurez reçu par la précédente poste la réponse que je vous y avais faite en gros.[3] Je dois y ajouter par la présente que pour mal que le ministère de France puisse interpréter les démarches auxquelles je me suis vu nécessité contre la Saxe, j'ai été dans l'impossibilité et qu'il aurait été contre toute prudence et même contre le bon droit, — après que l'Impératrice-Reine vient de rompre la paix avec moi, n'ayant voulu se prêter à me donner la déclaration amicale dont je l'avais requise,[4] pour pouvoir compter sur le maintien de la tranquillité, — laisser derrière moi un ennemi aussi dangereux que l'est à mon égard la cour Dresde, qui l'était d'autant plus qu'elle tâchait de couvrir toutes ses machinations du masque de l'amitié et d'une neutralité, n'attendant au fond qu'une occasion propre pour pouvoir me porter sûrement le coup fatal auquel elle vise sourdement.

[1] Malachowski. — [2] Vergl. S. 383. — [3] Vergl. Nr. 8130. — [4] Vergl. S. 278.

Le peu de papiers que j'ai fait enlever de la chancellerie de Dresde,[1] répandent encore un plus grand jour sur les pernicieux desseins de la cour de Saxe. Le marquis de Valory en pourra rendre bon témoignage, ayant lu de ses propres yeux les originaux de ces papiers.[2] lesquels lui ont même en partie été remis en copie pour satisfaire à la demande qu'il en avait faite. Il est donc raisonnablement à présumer que, quand le ministère de France aura lu la copie du traité de partage, moyennant lequel la Saxe s'est engagée d'envahir pour elle les plus considérables de mes provinces,[3] ayant toujours continué à négocier là-dessus, nonobstant qu'elle eût conclu avec moi son traité de Dresde,[4] et ayant remis ledit traité de partage sur le tapis comme une condition pour accéder au traité de Pétersbourg,[5] il est à présumer, dis-je, que le ministère de France, si d'ailleurs il ne veut affecter une partialité des plus marquées, conviendra que je n'ai absolument pu me dispenser de désarmer un ennemi qui ne faisait qu'épier le moment favorable pour m'enfoncer le poignard dans le cœur, dès lors que je me verrais les mains liées à ne pouvoir parer le coup mortel.

Au surplus, il n'a dépendu que du roi de Pologne de se prêter à un accommodement équitable avec moi; aussi continué-je à témoigner tous les égards personnels à ce Prince et à sa famille royale, et quoique, par une nécessité absolue, je me voie obligé de tenir bloquées les troupes saxonnes, la table de Sa Majesté le roi de Pologne ne s'en ressent aucunement, le transport des vivres et de tout ce qui est nécessaire pour la servir, étant très permis et ne rencontrant pas le moindre obstacle, la reine de Pologne ayant de son côté reçu les sommes en argent qu'elle a demandées.[6] Enfin, vous ne manquerez pas de rappeler en gros au ministère de France tout ce qu'a ourdi contre moi la cour de Saxe en 1745, et que ladite cour ne s'est jamais départie des sentiments qu'elle avait conçus en ce temps-là à mon sujet, et ledit ministère se verra naturellement obligé par là de me justifier. Au moment même que je vous écris, je viens d'apprendre par des lettres interceptées que le projet a été arrêté entre les cours de Vienne et de Dresde, et qu'il a subsisté dans le temps où le roi de Pologne m'a fait porter des paroles de conciliation, savoir qu'un corps de 6,000 Autrichiens devait se rendre de la Bohême pour joindre les Saxons, afin de me tomber conjointement avec ceux-ci sur les bras. Les prisonniers faits sur les Autrichiens ont confirmé la même nouvelle, et je vous ferai communiquer les lettres en question, dès que j'en aurai le loisir.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 376. — [2] Vergl. S. 377. 412. — [3] Vergl. S. 413. — [4] Vergl. Bd. IV, 414. — [5] Vergl. S. 307. 308; Bd. VII, 432; VIII, 603; IX, 487; X, 537. — [6] Vergl. S. 473.

8141. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

[Sedlitz, 30. September 1756.][1]

Ich habe Euer Schreiben vom 21. dieses nebst der Anlage[2] wohl erhalten. Auf welche letztere Ich auch beiligendes geantwortet, so aber nicht pressiret und von Euch nicht anders abzusenden ist, als wenn es mit aller Sicherheit an seine Adresse kommen kann.

Im übrigen soll zwar dem Verlaut nach der petersburgische Hof bei Gelegenheit Meines Einmarsches in Sachsen und der Démarche, so Ich gegen die Kaiserin-Königin thun müssen, sehr menaciren,[3] Ich glaube aber, dass, wenn solcher auch allen übelen Willen hat, er doch vor dieses Jahr nichts wird entrepreniren können. Inzwischen Ihr jedennoch wohl auf Eurer Hut sein müsset.

Friderich.

Nach dem Concept.

8142. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Sedlitz, 30. September 1756.

Ew. Excellenz gnädiges Schreiben vom 28. dieses nebst beiden Postscriptis und sämmtlichen Anlagen, sowie auch das beigefügt gewesene Paquet Unterschriftsachen, ferner Dero Schreiben vom 29. dieses nebst der Einlage von dem Generalfeldmarschall von Lehwaldt an des Königs Majestät[4] habe fast zu gleicher Zeit richtig und wohl zu erhalten die Ehre gehabt, muss aber darauf hierdurch in Antwort vorläufig melden, wie des Königs Majestät bereits den 27. dieses Abends aus dem hiesigen Lager zu dem böhmischen Corps d'armée bei Aussig mit einer kleinen Suite von einigen Officiers gegangen seind,[5] um dorten ein und andere Arrangements zu machen und weiter in Böhmen zu perciren, da dann Dieselbe auch hier zurückgelassen, mir auch dabei befohlen haben, Deroselben nichts von Sachen nachzusenden, weilen Sie morgen, als den 1. October, wieder hier einzutreffen gedächten. Dannenhero ich dann auch obgedachte Sachen bis dahin an mich behalten und meine Antwort an Ew. Excellenz auf Dero gnädige Schreiben bis zur nächsten Gelegenheit aussetzen muss.

Wenn einigen Espions aus dem sächsischen Lager zu trauen ist, so sollen die darin campirende Truppen oder vielmehr deren Généralité entschlossen seind, morgen oder übermorgen einen Coup de désespoir zu wagen und sich nacher Böhmen durchzuschlagen gedenken, und zwar mit dem beigefügten Umstande, dass solches zu gleicher Zeit, da

[1] Das Datum ergibt die Antwort Lehwaldt's, d. d. Königsberg 14. October. — [2] Gesuch des Grossschatzmeisters von Litthauen, des Grafen Fleming, einen preussischen Unterthan, namens Müller, auf einige Jahre als Secretär in seine Dienste nehmen zu dürfen, d. d. Wilna 7. September. Der König antwortet zustimmend. — [3] Vergl. S. 450. 470. — [4] Vergl. Nr. 8141. — [5] Vergl. S. 474.

der österreichische General Browne dem königlichen Corps d'armée eine Action geben werde, geschehen solle.

Wie weit sich diese Nachrichten verificiren und was solchenfalls die Entreprise vor einen Succès haben werde, solches würde sich bald zeigen müssen; aus einigen Anstalten aber, so bei gedachten Truppen gestern und heute wahrgenommen worden, sollte fast zu urtheilen seind, dass selbige einiges Dessein haben müssten. Was in Böhmen inzwischen vorgehet, davon seind hier keine zuverlässige Nachrichten eingegangen.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

8143. AU PRINCE DE PRUSSE.

[30 septembre 1756.]

Vous entendrez par le rapport d'Oelsnitz qu'il y a apparence que nous aurons demain l'honneur de voir messieurs les Autrichiens face à face. Voilà la raison qui m'oblige de laisser tout le gros bagage en arrière et de ne me charger que des caissons. Je ne marcherai pas ici avec l'avant-garde, avant que de vous voir dans la plaine. Adieu, il fait tard; à revoir.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8144. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN AU QUARTIER GÉNÉRAL D'AUJEZD.

[Lobositz,] 2 octobre [1756].

Mon cher Maréchal. Pour que vous ne m'accusiez pas de craindre les 700 canons autrichiens, j'ai cru ma réputation engagée à faire un tour de force contre ces gens.

Je suis parti le 28[1] de mon camp de Sedlitz tout seul. J'ai joint mon armée de Bohême consistant en 60 escadrons et 28 bataillons, campés auprès d'Aussig dans un camp que j'ai jugé mauvais et peu avantageux aux troupes. J'ai pris sur la connaissance de toutes ces choses mon parti. J'ai fait une avant-garde de 8 bataillons et de 10 escadrons de dragons avec 8 de hussards. J'ai marché moi à la tête de ce corps à Türmitz. J'ai donné ordre à l'armée de me suivre par deux colonnes, l'une par le Pashcopolo, l'autre par le chemin que mon avant-garde avait tenu, le chemin de la poste d'Aussig à Lobositz étant devenu impracticable, à cause des pandours qui occupent la rive droite de la rivière. De Türmitz, je suis marché avec mon avant-garde sur Wellemin. J'y arrivai le soir une heure avant le coucher du soleil. Je vis l'armee autrichienne, la droite appuyée à Lobositz, la gauche vers l'Égre. Leur force de 60,000 hommes ne m'a pas effrayé, ni leurs canons. J'ai occupé moi-même le soir avec 6 bataillons une

[1] Genauer: am 27. Abends. Vergl. S. 474. 478.

trouée et des hauteurs qui dominent Lobositz, et dont je résolus de me servir le lendemain pour déboucher sur eux. La nuit mon armée arriva à Wellemin, où je me contentai de former les bataillons en ligne, les uns derrière les autres, et les escadrons de même.

Dès la petite pointe du jour du 1er d'octobre, je pris avec moi les principaux généraux et leur montrai le terrain du débouché que je voulais occuper avec mon armée, savoir l'infanterie en première ligne, occupant deux hautes montagnes et un fond qui est entre deux, 6 bataillons en seconde ligne, et toute ma cavalerie en troisième. Je fis toute la diligence possible pour bien appuyer mes ailes sur ces hauteurs en y mettant des flancs. L'infanterie de la droite gagna son poste, et je pris toutes les précautions pour la bien assurer, la regardant comme mon salut et comme la principale sûreté de l'armée. Ma gauche, en se formant, entra d'abord dans un engagement avec les pandours et les grenadiers de l'ennemi, postés dans des enclos de vignes fermés par des murailles de pierre.

Nous avançâmes de cette façon jusqu'à l'endroit où les montagnes versent vers l'ennemi, où nous vîmes la ville de Lobositz garnie par un gros corps d'infanterie, une grosse batterie de 12 pièces de canon devant et de la cavalerie formée en échiquier et en ligne entre Lobositz et le village de Sullowitz. Le brouillard était épais et tout ce que l'on pouvait distinguer, était une espèce d'arrière-garde de l'ennemi qui ne demandait qu'à être attaquée pour se replier sur ses derrières. Comme j'ai la vue mauvaise, j'ai consulté de meilleurs yeux que les miens pour me rendre compte de ce qui se passait, qui ont vu tout comme moi. J'ai envoyé pour les reconnaître, et tous les rapports que j'ai reçus, ont été conformes à ce que j'en avais jugé.

Après donc que je trouvai mes 24 bataillons placés dans cette trouée comme je le croyais convenable, je crus qu'il ne s'agissait plus que de faire repousser cette cavalerie qui était devant moi, et qui prenait toutes sortes de figures, comme vous en pourrez juger à peu près par le mauvais dessein que je vous envoie ci-joint. Sur cela, je fis déboucher 30 escadrons de cavalerie, qui attaquèrent celle de l'ennemi. Ils les poussèrent avec trop de vigueur et donnant dans le feu du canon ennemi. Ce qui, après une vigoureuse résistance, les obligea à se réformer sous la protection de mon infanterie. A peine cette attaque fut-elle passée, que mes 60 escadrons, sans attendre mes ordres et très fort contre ma volonté, attaquèrent une seconde fois. Un feu de 60 canons dans leurs deux flancs ne les empêchèrent pas de battre totalement toute la cavalerie autrichienne. Mais ils trouvèrent au delà de tout ce feu un terrible fossé qu'ils franchirent encore, au delà duquel et dans leur flanc gauche ils rencontrèrent de l'infanterie autrichienne, avec du canon, placée dans un autre fossé, dont le feu fut si fort qu'il les força de se retirer sous notre protection. Personne ne les poursuivit, et je profitai de ce moment pour les replacer sur la montagne

derrière mon infanterie, où je les rangeai comme si c'était à une manœuvre.

La canonnade cependant ne discontinuait pas, et l'ennemi fit tous les efforts possibles pour tourner ma gauche d'infanterie. Je sentis le besoin de la soutenir et j'y envoyai les deux derniers bataillons des 24 qui me restaient. Mais, pour faire bonne mine à mauvais jeu, je fis faire un tour à gauche à 24 bataillons de la première ligne. Je remplis, faute de mieux, ce centre par mes cuirassiers, et je fis encore une seconde ligne du reste de ma cavalerie, qui soutenait mon infanterie. En même temps, toute ma gauche d'infanterie, marchant par échelons, fit un quart de conversion, prit la ville de Lobositz, malgré le canon et la prodigieuse infanterie de l'ennemi en flanc, remporta ce poste et obligea toute l'armée ennemie de s'enfuir.

Le prince de Bevern s'est si fort distingué que je ne saurais assez vous chanter ses louanges. Avec 24 bataillons, nous en avons chassé 72 et, si vous voulez, 700 canons. Je ne vous dis rien des troupes, vous les connaissez, mais depuis que j'ai l'honneur de les commander, je n'ai jamais vu de pareils prodiges de valeur, tant cavalerie qu'infanterie. L'infanterie a forcé des enclos de vignes, des maisons maçonnées; elle a soutenu depuis 7 heures jusqu'à 3 heures de l'après-midi un feu de canon, d'infanterie et surtout l'attaque de Lobositz, ce qui a duré sans discontinuer, jusqu'à ce que l'ennemi s'est trouvé chassé. J'ai surtout eu l'œil à soutenir la hauteur de ma droite, ce qui, je crois, a décidé de toute l'action. Montrez, je vous en prie, le croquis ci-joint à Fouqué; s'il ne le voyait pas, il ne me le pardonnerait jamais.

J'ai vu par ceci que ces gens ne veulent se hasarder qu'à des affaires de poste et qu'il faut bien se garder de les attaquer à la hussarde. Ils sont plus pétris de ruses que par le passé, et croyez m'en sur ma parole que, sans beaucoup de canons pour les leur opposer, il en coûterait un monde infini pour les battre.

Moller de l'artillerie a fait des merveilles et m'a prodigieusement secondé.

Je ne vous parle de mes pertes que les larmes aux yeux. Les généraux Lüderitz et Oertzen sont tués et Holtzendorff des gendarmes; enfin je ne veux pas m'affliger en vous rappelant mes pertes. Mais ce tour de force est supérieur à Soor et à tout ce que j'ai vu de mes troupes. Ceci fera rendre les Saxons et finira ma besogne pour cette année. Je vous embrasse, mon cher Maréchal, et vous conseille d'aller bride en main. Adieu.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Die Ausfertigung war eigenhändig.

8145. AN DEN GEHEIMEN KRIEGSRATH EICHEL IM HAUPTQUARTIER ZU SEDLITZ.

[Lobositz, 2. October 1756.]

Dieser Brief[1] ist vor den Feld[marschall] Schwerin. Man muss noch zusetzen, dass wir 24,000 Mann gewesen und der Feind 60,000 Mann, das ist die pure Wahrheit.

Hiervon einen vernünftigen Extract.[2] Die Wahrheit vor Meine Armée von Sachsen, aber vor der Welt etwas deguisiret, ohne, die Umstände unsererer Stärke und des Feindes seine zu berühren. Nach England etc. zu schicken.

Mein Brief ist an Schwerin und muss ihm zugeschicket werden, und die Copie vor Prinz Moritz, Winterfeldt, Lestwitz, meine Brüder, aber nicht weiter.

Friderich.

Eigenhändig.

8146. AN DEN GENERALLIEUTENANT PRINZ MORITZ VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI COTTA.

[Lobositz,] 2. October [1756].

Sie haben geglaubet, Sie kennten meine Armée; aber nach der gestrigen Probe können Sie glauben, dass nichts mehr in der Welt ihr unmöglich ist. Ich hoffe, dass mir auch die Officiers das Zeugniss geben werden, dass ich vollkommen meine Schuldigkeit darbei gethan habe, indem ich den Posten auf dem Feind genommen und die Attaquen so dirigiret habe, dass ich den rechten Flügel Infanterie beständig feste gehalten und nur mit dem linken, den ich zu Zeit verstärket, agiret habe. Meine Cavalerie hat mehr wie menschlich gethan; allein der Nebel hat sie und mir verführet: in summa, ich habe zuletzt die Cavalerie brauchen müssen, um mein erstes Treffen zu extendiren, und habe sie ins Centrum der Armée gestellet; und durch diese neue und vielleicht nicht ganz erlaubte Manöver habe ich mit meiner schwachen Infanterie den Feind seinen rechten Flügel überflügeln können, die Stadt Lobositz genommen, ihm depostiret und ihn zur Retraite gezwungen. Wegen seine Menge Kanonen und 34 Bataillons, so nicht getroffen haben, habe ihm nicht getrauet zu verfolgen, und bin wegen meiner Schwäche und grossen Mattigkeit der Pferde der Cavalerie gezwungen worden, ihm eine güldene Brücke zu machen; allein, mit 24 Bataillons 72 zu schlagen, habe gehalten, wäre genug, und wirklich hätte ich, nicht ohne närrisch zu handeln, die Cavalerie nachschicken können. Ich habe nicht einen Schritt gethan, ohne alles zu bedenken, und bin kaltsinnig gewesen bei Umstände, da einem der Kopf leicht umgehen kann.

[1] Nr. 8144. — [2] Vergl. Nr. 8151 S. 485.

Adieu, mein lieber Prinz; wann ich Ihnen sehe, so werde Ihnen ein mehreres sagen. Nun muss der Matz[1] capituliren; ich denke, dass ich die Sachsen in Lobositz werde gekriegt haben.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Zerbst. Eigenhändig.

8147. AU ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE A LONDRES.

Lobositz, 2 octobre 1756.

Monsieur mon Frère. Je n'ai rien de plus pressé que de rendre compte à Votre Majesté de l'avantage que mes troupes viennent de remporter sur les Autrichiens. J'ai attaqué M. de Browne dans un poste très fort où il était à Lobositz, et quoique je n'eus avec moi que 25,000 hommes, je l'ai forcé et l'ai obligé de se retirer derrière l'Égre. J'espère que cette diversion ne sera pas inutile aux royaumes de Votre Majesté. Mon armée de Saxe resserre encore celle qui est à Pirna. Je compte que les avantages que nous venons de remporter en Bohême, les forceront à se rendre, étant affamés et privés de tout secours. Je me flatte que la fin de ma campagne me mettra en état, malgré le nombre d'ennemis que j'ai sur les bras, de secourir les États que Votre Majesté possède en Allemagne.[2] Elle me trouvera en toutes les occasions bon et fidèle allié, et je me flatte de Son assistance en cas de besoin. Je ne doute pas de la part que Votre Majesté prendra à mes premiers avantages, L'assurant des sentiments de la haute estime avec laquelle je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

8148. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON WINTERFELDT IM LAGER BEI SEDLITZ.

Im Lager bei Lobositz, 3. October 1756.

Bei itziger Situation möchte gerne wissen, was die Sachsen endlich machen werden und ob die Bataille ihnen nicht timidirt hat; Ich sollte glauben, dass die Nachricht gross Schrecken beim sächsischen Lager verursachen muss, worüber von Ihm, so bald möglich, den Rapport erwarte.

Es wäre nöthig, dass nunmehro mit den Sachsen ein Ende würde, oder ich muss mit Rechten besorgen, dass meine Affairen darunter leiden; also schreibe Er mir mit guter Ueberlegung und positive, was dabei wird zu thun seind und wann ein Ende wird. es ist absolut nöthig, dass ich bald davon informiret werde. Adieu.

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

---

[1] Vergl. S. 441. — [2] Vergl. S. 472.

8149. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IM LAGER BEI TSCHISCHKOWITZ.

[Lobositz,] 3. [October 1756].

Ich danke Ihnen, mein lieber Prinz, vor Ihre Nachrichten. Es ist sehr gut vor uns, dass sich der Feind auf Defensive setzet; dieses machet uns Luft. Dessen ohnegeachtet müssen Patrouillen nicht allein gegen Budin, sondern auch gegen Laun gehen. Die nach Laun können die Mouvements der Oesterreicher der Seiten dergestalt eclairiren, dass man gewisse ist, dass von ihrer Seite keine Detachements nach den Pashcopolo oder nach Bilin oder nach Sachsen geschicket werden. Ich embrassire Ihnen von Herzen, und recommandire Ihnen, mit der Fourage als ein guter Wirth umzugehen. Adieu.

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8150. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IM LAGER BEI TSCHISCHKOWITZ.

Der Herzog von Bevern übermittelt, Lager bei Tschischkowitz 3. October, den Rapport einer gegen Laun ausgesandten Patrouille: Laun sei mit 300 Husaren und Croaten besetzt, „sonsten sei aber weder Lager noch feindliche Truppen daselbst vorhanden. Es sei auch so wenig in Laun als Liebshausen . . . etwas von Magazin zusammengebracht . . . es stehe die ganze Armée hinter der Eger und Budin, von wo aus der Posten in Laun der letzte vom linken Flügel der Armée sein soll."

[Lobositz, October 1756.]

Ihre Nachrichten stimmen mit allen mit denen überein, so mir Manstein schreibet, der von Dux über Bilin dahin hat patrouilliren lassen. Ich sollte glauben, Ihre Husaren könnten dorten auch Ausschreibungen thun. Vielleicht kriegen wir hierdurch etwas geliefert. Adieu.

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig in dorso des Berichts vom 3. October.

8151. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Sedlitz, 4. October 1756.

Ew. Excellenz übersende hierbei die Deroselben gestern annoncirte[1] Relation von der letzteren Bataille bei Lobositz, so mir solche von des Königs Majestät zugekommen ist, welche nach Höchstderoselben Intention überall an Dero Minister nach Engelland, Holland, Frankreich, Polen, Dresden, nach dem Reiche pp. fordersamst und nur gleich auf Specialbefehl gesandt werden soll. Wobei Ew. Excellenz melde, dass des Königs Majestät mir so eben sagen lassen, dass ich sogleich Deroselben nach dem Lager in Böhmen nachkommen soll,

[1] Privatschreiben Eichel's vom 3. October.

wohin dann auch alsofort und höchstens in Zeit von einer Stunde aufbreche, mithin künftig wohl wegen derer dahin zu überschickenden und zu remittirenden Sachen wohl einige mehrere Präcautiones zu nehmen sein werden. Worauf meines Ortes nach aller Möglichkeit bedacht sein will.

Sonsten haben Ew. Excellenz nicht die geringste Bedenklichkeit zu haben, bei M. Mitchell und in Engelland instantiiren zu lassen, dass das Corps hessischer und hannoverscher Truppen bald von daher nach Deutschland zurückkomme,[1] indem des Königs Majestät deshalb bereits durch den Michell einige Insinuation thun lassen[2] und also Höchstdieselbe vielmehr sehr gerne sehen werden, wann solches von Ew. Excellenz bestens betrieben wird.

Wenn der Herr Mitchell nacher Dresden gehen will,[3] so wird es nöthig sein, dass, ehe er weiter gehet, hier bei des Markgrafen Karl Hoheit wegen der weiteren Reise anfräget, indem der Weg bis Aussig zwar sicher ist, aber von dar aus nach dem Lager nicht wohl ohne Escorte passiret werden kann.

Wegen dessen, so Ew. Excellenz über die bewussten Extracte[4] von mir zu wissen verlangen, bin ich zwar nicht im Stande, etwas mit völliger Gewissheit zu sagen, ich glaube aber die Intention zu sein, dass, was die Sachen betrifft, solche wohl nicht menagiret werden können, weil alles sonsten sehr verstümmelt sein würde, was aber den Namen der Person, als des russischen Kanzlers, angehet, solcher wohl menagiret[5] und alles so eingekleidet werden könne, dass des Königs Majestät in beiden Stücken Dero Zweck erreichen, welches jedoch alles auf Ew. Excellenz Gutfinden aussetzen muss und zu Deroselben gnädigen Wohlwollen und Andenken mich unterthänig empfehle.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

Relation de la bataille de Lobositz.

Le Roi[6] partit le 28 de son camp de Sedlitz tout seul; il joignit son armée de Bohême campée auprès d'Aussig; il prit le parti d'aller en avant; il fit une avant-garde de 8 bataillons et de 10 escadrons de dragons avec 8 de hussards; il marcha à la tête de ce corps à Türmitz, il donna ordre à son armée de le suivre par deux colonnes, l'une

[1] Vergl. S. 472. — [2] Vergl. Nr. 8092. — [3] Vergl. S. 431. — [4] Vergl. S. 463 Anm. 4. — [5] Vergl. S. 413. — [6] Es liegen von dieser Relation drei Redactionen vor. Die erste (A) ist von Laspeyres und steht dem Schreiben an Schwerin (Nr. 8144) am nächsten. B bietet den durch einen Officier umgearbeiteten Text von A. C ist eine nachträgliche, nicht zur Verwendung gekommene Ueberarbeitung von B durch Eichel, mit der Tendenz die Relation sowohl dem Text von A wie dem Schreiben an Schwerin wieder anzunähern. An Podewils ist Redaction B abgegangen, sie wurde durch das Ministerium in die Zeitungen inserirt (vergl. z. B. „Berlinische Nachrichten" vom 7. October, Nr. 121) und am 9. October den preussischen Vertretern im Auslande zugesandt. Sachlich Neues bieten A und C gegen das Schreiben an Schwerin und gegen Redaction B gar nicht.

par le Pashcopolo, l'autre par le chemin que son avant-garde avait tenu. De Türmitz il marcha avec son avant-garde sur Wellemin, où il arriva le soir une heure avant le coucher du soleil. Il y vit l'armée autrichienne, la droite appuyée à Lobositz, la gauche vers l'Égre. Le Roi occupa lui-même le soir avec 6 bataillons une trouée et des hauteurs qui dominent Lobositz, et dont il résolut de se servir le lendemain pour déboucher sur eux. La nuit l'armée arriva à Wellemin, où le Roi se contenta de former ses bataillons les uns derrière les autres et les escadrons de même.

Dès la petite pointe du jour du 1er octobre, il prit avec lui les principaux généraux et leur montra le terrain du débouché qu'il voulait occuper avec son armée, savoir: l'infanterie en première ligne occupant deux hautes montagnes et un fond qui est entre deux, quelques bataillons en seconde ligne et toute la cavalerie en troisième. Il fit toute la diligence possible pour bien appuyer ses ailes sur ces hauteurs; l'infanterie de la droite gagna son poste, et il prit toutes ses précautions pour la bien assurer. Sa gauche en se formant entra d'abord dans un engagement avec les pandours et les grenadiers de l'ennemi postés dans un enclos de vignes fermé par des murailles de pierre.

Nous avançâmes de cette façon jusqu'à l'endroit où les montagnes versent vers l'ennemi, où nous vîmes la ville de Lobositz garnie par un gros corps d'infanterie, une grosse batterie de 12 pièces de canons devant et la cavalerie formée en échiquier et en ligne entre Lobositz et le village de Sullowitz. Le brouillard était épais et tout ce que l'on pouvait distinguer, était une espèce d'arrière-garde de l'ennemi, qui ne demandait d'être attaquée que pour se replier sur ses derrières. Le Roi envoya pour les reconnaître, et tous les rapports étaient conformes à ce qu'on en avait jugé.

Après donc qu'il trouva ses bataillons placés dans cette trouée, comme il le croyait convenable, il crut qu'il ne s'agissait plus que de faire rebrousser cette cavalerie qui était devant lui. Sur cela, il fit déboucher la sienne, qui attaqua celle de l'ennemi. Le feu du canon ennemi l'obligea de revenir se reformer sous la protection de notre infanterie, elle donna une seconde fois; un feu de 60 canons dans ses deux flancs ne l'empêcha pas de battre totalement toute la cavalerie autrichienne. Après cette charge, le Roi la replaça sur la montagne derrière son infanterie, où il la rangea.

La canonnade cependant ne discontinuait pas, et l'ennemi fit tous les efforts possibles pour tourner la gauche d'infanterie. Le Roi sentit le besoin de la soutenir et fit faire [un tour] à gauche aux bataillons de la première ligne, les bataillons de la seconde remplirent les intervalles occasionnés par là. Il fit une seconde ligne de sa cavalerie, qui soutenait son infanterie; en même temps toute sa gauche d'infanterie, marchant par des échelons, fit un quart de conversion, prit la ville

de Lobositz, malgré le canon et la prodigieuse infanterie de l'ennemi en flanc, remporta ce poste et obligea toute l'armée ennemie de s'enfuir.

Le prince de Bevern s'est si fort distingué qu'on ne saurait assez chanter ses louanges. On n'a jamais vu de pareils prodiges de valeur, tant cavalerie qu'infanterie. L'infanterie a forcé des enclos de vignes, des maisons maçonnées, elle a soutenu depuis 7 heures jusqu'à 3 heures de l'après-midi un feu de canon, d'infanterie et surtout l'attaque de Lobositz, ce qui a duré, sans discontinuer, jusqu'à ce que l'ennemi s'est trouvé chassé.

Le major Moller de l'artillerie a fait des merveilles.

Les généraux majors de Lüderitz et d'Oertzen sont tués et le colonel Holtzendorff des gendarmes.

Nach der Ausfertigung (Redaction B).

8152. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A BAIREUTH.

Lobositz, 4 octobre 1756.

Ma chère Sœur. Votre volonté est accomplie. Impatienté par les longueurs des Saxons, je me suis mis à la tête de mon armée de Bohême, et je suis marché d'Aussig à un nom qui m'a paru de bon augure, étant le vôtre, au village de Wellemin. J'ai trouvé les Autrichiens ici, auprès de Lobositz, et, après un combat de sept heures, je les ai forcés à la fuite. Personne de votre connaissance n'est tué, si ce n'est les généraux Lüderitz et Oertzen. Je vous rends mille grâces de la tendre part que vous prenez à mon sort. Veuille le Ciel que la valeur de mon armée nous procure une paix stable! Ce doit être le but de la guerre.

Quant à ce qui regarde le comte Bose, je ne saurais rien vous dire, ma chère sœur. Si ses terres se trouvent ou en Lusace ou auprès de Leipzig, elles ne souffriront rien; mais si elles se trouvent aux environs de Dresde et de Freiberg, je crains bien qu'elles ne soient déjà fourragées.

Adieu, ma chère sœur; je vous embrasse tendrement, vous assurant de la vive tendresse avec laquelle je suis, ma très chère sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8153. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IM LAGER BEI TSCHISCHKOWITZ.

Der Herzog von Bevern meldet, Lager bei Tschischkowitz 4. October, nach den Aussagen eines Deserteurs: „Es stehe der linke Flügel der feind-

[Lobositz, October 1756.]

Dieses ist noch der vernünftigste Deserteur, den ich in langer

lichen Armée an vorgedachter Stadt [Budin] und der rechte an ein adeliches Gehöfte, welches er nicht zu nennen weiss, Doxan vor sich habend . . . Es gehe die Rede in der [feindlichen Armée], dass sie eine andere Position nehmen werde, um, wenn wir die Eger zu passiren tentiren würden, einen besseren Posten zu haben. . . . Jedoch würde der Feind die Gegend von Budin nicht verlassen, weil er daselbst noch ein starkes Magazin hätte. Er wisse sonst keinen Ort, wo ein Magazin gemacht würde, und sonst auch nichts, als dass ein Succurs von 4 Regimentern erwartet würde. Die Panduren und alle die meisten leichten Truppen stünden diesseits der Eger, und von der Infanterie wären pro Compagnie 10 Mann commandiret, längst der Eger selbige jenseits von Distance zu Distance zu besetzen."

Zeit gesprochen habe. Man siehet, derer Leute ihr Dessein gehet auf nichts weiterers, als uns die Eger zu disputiren, und das sei Gott gedanket, denn da ist es noch nicht Zeit von. Adieu, mein lieber Prinz.

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig in dorso des Berichts vom 4. October.

8154. AN DEN GENERALLIEUTENANT PRINZ MORITZ VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI COTTA.

[Lobositz,] 5. [October 1756].

Ich danke Ihnen vor das Theil, das Sie an dem Tag des 1. October nehmen. Ich wollte gerne nach Sachsen, wann es möglich wäre; allein ich kann Ihnen versichern, dass ich hier ohnumgänglich nöthig bin, weilen ich vom Kleinen bis zum Grossen alles besorgen muss, und dass ich keine Hülfe habe. Gehe ich hier weg, so stehe ich vor nichts, und würde dieses Corps geschlagen oder repoussiret, so wäre es aus mit uns. Deswegen setze mein ganz Vertrauen auf Ihnen, den ich als einen braven Prinzen und würdigen General estimire, und bin versichert, dass Sie alles vorstehen werden. Hier habe so viel zu thun, dass ich von Anbruch des Tages bis in sinkender Nacht nicht fertig werde. Adieu.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Zerbst. Eigenhändig.

8155. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IM LAGER BEI TSCHISCHKOWITZ.

[Lobositz,] 5. [October 1756].

Ich danke Ihnen vor die feindliche Nachrichten, welche in allem mit meine übereinstimmen. Den Officier von die Husaren, den Sie gestern haben nach Liebshausen geschicket, der soll allda Geld er-

presset haben und einen Beschäler geplündert. Weilen solches sehr unanständig ist, so seind Sie so gut und bestrafen ihm davor, und halten Sie das Regiment kurz, damit dergleichen von denen Patrouilles nicht mehr geschiehet. Sie werden commandiret, zu recognosciren, aber nicht Excesse anzufangen. Das Land macht sich anheischig, Lebensmittels ins Lager zu bringen; alleine solche Excesse verderben alles. Szekely conniviret zu diesem allen. Adieu, mein lieber Prinz.

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8156. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IM LAGER BEI TSCHISCHKOWITZ.

[Lobositz, October 1756.]

Ich danke Ihnen sehr vor Ihren Rapport, er stimmt ganz und gar mit dem meinigen überein. Die feindliche Position ist, so viel ich davon urtheilen kann, einzig und alleine defensiv; ich hoffe nach den sächsischen Nachrichten, dass es allda in wenig Tagen wird vorbei seind, und alsdann kriege ich Aufwasser: indessen müssen wir laviren. Adieu. Mein Lager habe ich schon in etwas geändert und in vielen Stücken gebessert.

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig in dorso eines Berichts vom 5. October.

8157. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A AUJEZD.

Lobositz, 6 octobre 1756.

J'ai bien reçu à son temps les lettres que vous m'avez faites du 27 et du 28 de septembre, tout comme celles du 1er, du 2 et du 3 de ce mois, et ne doute pas que celle du 2, où je vous ai marqué le détail de la bataille gagnée contre le feld-maréchal Browne,[1] ne vous soit heureusement parvenue.

Quant aux circonstances que vous me marquez de votre situation présente, tout comme de la mienne où je suis actuellement, je ne saurais rien vous répondre, sinon qu'après la bataille gagnée je suis campé ici à Lobositz, après avoir poussé Browne derrière l'Égre, mais que, malheureusement, la bloquade des troupes saxonnes n'est pas encore finie, ce que j'espère cependant qu'il sera fait en quelque peu de jours, vu que ces troupes, selon tous les avis qui m'en reviennent, se voient réduites à la dernière misère, de sorte qu'elles n'y sauront plus tenir.

En attendant, je serai bien aise que vous sachiez vous soutenir encore dans votre position, et me persuade que vous saurez vous ar-

[1] Vergl. Nr. 8144.

ranger de la sorte que par toute sorte de moyens vous maintiendrez votre poste, au moins jusqu'au delà du 20 de ce mois; car entre ci et ce temps-là il faut bien que j'aie entièrement fini avec les Saxons, ce qui rendra les bras bien plus libres, afin de voir ce qu'il y aura à faire alors.

Mais, quand le temps arrivera où il faut que vous songiez à votre retraite, alors il faut que vous la fassiez avec toutes les précautions et avec toute la prudence possible, car il ne faut pas douter que, dès que vous marcherez en arrière, toute cette engeance d'ennemis que vous avez devant vous, ne vous suive incessamment et ne cherche à vous faire tout l'embarras possible; c'est pourquoi je ne saurais assez vous recommander de faire votre retraite avec grand ménagement et beaucoup de prévoyance. Je suis, mon cher Maréchal, votre très affectionné roi

Federic.

Nach dem Concept.

8158. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 28. September: „Le baron de Münchhausen à Hanovre a écrit à moi,[1] Podewils, par l'ordinaire dernier, une lettre dans laquelle il a passé entièrement sous silence l'article du secours à fournir de la part de Votre Majesté au Roi son maître, dans le cas que ses États héréditaires fussent menacés d'une invasion, article sur lequel il avait cependant insisté ci-devant avec tant de chaleur. Il s'est uniquement borné à faire des vœux pour que le rétablissement de la paix et de la tranquillité en Allemagne puissent être les doux fruits des grandes entreprises de Votre Majesté, et il a marqué en même temps qu'on était presque d'accord avec la cour de Saxe-Gotha pour un secours de deux bataillons, mais qu'il s'en fallait de beaucoup qu'elle fût en état de fournir un corps de 5 à 6,000 hommes de ses troupes,[2] puisqu'elle pouvait à peine mettre sur pied les susdits deux bataillons à la fois et les pourvoir du nécessaire."

Nach der Ausfertigung.

Lobositz, 6. October 1756.

Wegen der chiffrirten Anfrage vom 28. September, das Schreiben des Baron von Münchhausen betreffend, haben des Königs Majestät zur mündlichen allergnädigsten Resolution zu melden befohlen, wie man diesen Minister über den Articul auf die Idée von Gotha rectificiren müsse, indem solches mehr geben könne. Sonsten würde wegen Hannover dieses Jahr nichts passiren; was geschehen könnte, wäre, dass die Franzosen etwas auf das Clevische tentireten, aber auf Hannover gar nicht; die Saison sei zu sehr avanciret.

Eichel.

---

[1] D. d. Hannover 26. September. — [2] Vergl. S. 353.

8159. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 2. October: „Le sieur Mitchell nous a fait entendre qu'il était de l'intérêt de Votre Majesté que les troupes [d'Hanovre et de Hesse] repassassent incessamment la mer,[1] puisqu'après la perte des pays de Clèves, l'on ne tarderait apparemment pas de passer outre et de faire une invasion dans les États d'Hanovre, ce qui ne manquerait pas de causer à Votre Majesté un préjudice infini. Nous nous flattons cependant que Votre Majesté daignera regarder d'un œil indulgent la liberté que nous prenons, par un mouvement de notre zèle pour Son service, de soumettre de nouveau[2] à Ses hautes lumières et à Sa pénétration, s'il ne serait pas nécessaire de hâter le retour des troupes susmentionnées dans un temps où la France fait assembler avec tant de célérité son contingent auxiliaire à fournir à l'Impératrice-Reine, et où 16,000 hommes de troupes autrichiennes dans les Pays-Bas doivent se tenir prêts à marcher au premier ordre."[3]

Lobositz, 6. October 1756.

Ist gut. Ich glaube, dass die Oesterreicher dies Jahr etwas gegen Cleve tentiren können, dass aber Frankreich dieses Jahr über den Rhein gehen sollte, daran habe alle Ursache zu zweifeln.[4]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

8160. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Lobositz, 6. October 1756.

Ew. Excellenz soll auf special allergnädigsten Befehl Sr. Königl. Majestät melden, wie Dieselbe sofort veranstalten möchten, damit zuforderst das Précis von denen Brühl'schen Negociationen gegen Se. Königl. Majestät, ferner ein Extract von dem Partagetractat[5] und denen sächsischen Negociationen,[6] um solchen revivisciren zu machen, desgleichen aus der Flemming'schen Dépêche von dem Entretien, so der Graf Flemming mit dem Grafen von Kaunitz über die erstere Declaration [gehabt],[7] so der Herr von Klinggräffen der Kaiserin thun müssen, und was vor Ruses der Graf Kaunitz gebrauchet, um Sr. Königl. Majestät friedsame Intention zu eludiren und Dieselbe à bout zu poussiren, mit der Kaiserin zu brechen, verbotenus drucken zu lassen[8] und dabei das Public zu versichern, dass alles solches Extracte aus ganz authentiquen [Pièces] wären, davon man die ganzen Dépêches in Händen habe und sich reservire, solche dem Befinden nach in extenso

[1] Vergl. S. 485. — [2] Vergl. S. 472. — [3] Vergl. S. 427. — [4] Vergl. S. 490. — [5] Vergl. S. 413. — [6] Vergl. S. 307—309. — [7] Vergl. S. 346. — [8] Sic. Anakoluth.

drucken zu lassen, davon man aber gedachtem Publico inzwischen nur ein Échantillon geben wollen, um solches über die Conduite, so Se. Königl. Majestät bei so bewandten Umständen gehalten, urtheilen zu lassen. Von welchem bald zu druckenden Extract Ew. Excellenz dann mit dem fordersamsten an jeden von Sr. Königl. Majestät Ministern einige Exemplaria zusenden, auch solche denen zu Berlin befindlichen auswärtigen Ministern communiciren und sonsten damit nicht weiter zurückhalten lassen möchten, bis hiernächst das weitere erfolgen könne.[1]

Im übrigen haben des Königs Majestät annoch befohlen, Ew. Excellenz zu melden, wie Dieselbe in Dero Entretiens mit dem Marquis de Valory demselben die Reflexion glissiren möchten, mit was vor Billigkeit der französische Hof von Sr. Königl. Majestät fordern könne, dass, da der sächsische Hof Partagetractate [gemachet], solche bei aller Gelegenheit zu renouvelliren suchete und, was nur möglich wäre, gethan hätte, um seine böse Absichten gegen des Königs Majestät gelten zu machen, Dieselbe dennoch alles dergleichen ruhig ansehen, nichts thun, sondern Sich gleichsam Hände und Füsse binden lassen sollten, um einem solchen heimtückischen Feinde à discrétion zu bleiben; welches von Seiten Frankreichs vor den einen Theil alles, vor den andern aber nichts gefordert wäre.

Des Königs Majestät liessen schliesslichen Ew. Excellenz nochmalen recommandiren, fernerhin, wie zu Dero besonderen Satisfaction bisher geschehen, fleissig und mit der grössesten Attention darauf zu arbeiten, um Sr. Königl. Majestät auswärtige Minister überall über alles vorfallende zu instruiren, solche wohl au fait zu setzen, und alle Gründe und Argumente zu suppeditiren, um denen höchst malitieusen und öfters sehr groben und ungereimten Erfindungen und Verdrehungen von Deroselben Feinden begegnen zu können, auch dass Ew. Excellenz solches nur sogleich auf Specialbefehl ausfertigen lassen und darunter die Kanzelei in der Arbeit gar nicht schonen, noch menagiren möchten; denn jetzo die Zeit wäre, da alles sich rühren müsste, des Königs Majestät aber ohnmöglich Selbst die erforderliche Attention darauf wenden könnten, da Sie Dero hauptsächlichste Attention und Bemühung auf Dero militärische Occupationes richten müssten. Welches alles ich dann zufolge Sr. Königl. Majestät speciellen Ordre Ew. Excellenz melden sollen.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Ueber die Vollendung des „Mémoire raisonné sur la conduite des cours de Vienne et de Saxe etc." vergl. S. 510 Anm. 2.

8161. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Lobositz, 6. October 1756.

Ich soll auf Sr. Königl. Majestät allergnädigsten Specialbefehl Ew. Excellenz die in Original anliegende Pièce[1] zusenden und dabei vermelden, wie Dieselbe zuforderst solche mit dem Marquis d'Argens, nachdem Dieselbe von solchem vorher das grösseste Secret auf Ehre, Reputation und Gewissen genommen hätten, durchgehen, auch von solchem hier oder da corrigiren lassen möchten.

Alsdann möchten Ew. Excellenz von solcher Pièce en forme eines Pamphlet 500 bis 600 Exemplaria mit aller Précaution eines grössesten Geheimnisses zu Berlin drucken lassen, so dass nicht ein einiges Exemplar davon detourniret, noch abhanden kommen könne, und darauf solche insgesammt durch einen Expressen von Bielefeld oder der Orten aus an den von Hellen nach dem Haag schicken, mit der Instruction, dass solcher das grösseste Secret davon halten, die sämmtlichen Exemplaria aber nach einer ihm zugleich zuzusendenden Liste couvertiren und überschreiben und sodann in Holland ohnvermerkt auf die Post nach Frankreich geben und abgehen lassen möchte. Die Adressen müssen an allerhand Leute in Frankreich de la robe et de l'épée gerichtet werden, wovon der Marquis d'Argens, da er solche Leute in Frankreich, bei welchen es convenable ist, die Minister davon ausgenommen, am besten kennete und zu specificiren wüsste, die Specification zu geben hätte, damit also diese Pamphlete in Frankreich, ohne zu wissen, woher sie kämen, herumgebracht und bekannt würden.

Da auch sonsten zeither nach des von Knyphausen[2] und des von Hellen letzteren Berichten vieles Geschrei von Sr. Königl. Majestät Expedition in Sachsen gemachet worden, die Dauphine darüber nach denen ihr zugekommenen Nachrichten deshalb au désespoir zu sein marquiret und den ganzen französischen Hof darüber gegen Se. Königl. Majestät revoltiret, auch dieser gegen seine auswärtigen Minister, nach des von Hellen Anzeige,[3] sich sehr harter Ausdrücke von traitement

[1] Eichel übersendet in der eigenhändigen Niederschrift des Königs die Schrift „Lettre du cardinal de Richelieu au roi de Prusse; des champs Élysées, le 15 octobre 1756." Gedruckt: Œuvres de Frédéric le Grand, tom. 15, p. 81—83. — [2] Vergl. Nr. 8091. 8162. — [3] Hellen hatte, Haag 24. September, das Précis eines von Rouillé an den Marquis Bonnac gerichteten Erlasses eingereicht, in welchem das Verfahren des Königs von Preussen in der schärfsten Weise angeklagt wird. Hellen fügte diesem Précis die Abschrift eines von dem österreichischen Gesandten, Baron Reischach, den Generalstaaten übergebenen Briefes aus Struppen vom 8. September bei. In diesem Schreiben heisst es nach Aufzählung einer Reihe angeblicher Räubereien des Königs von Preussen in Sachsen: „On passe sous silence un nombre infini d'autres excès qui fourniraient assez de matière pour faire un livre, et dont l'un est plus barbare que l'autre. Les livraisons et exactions augmentèrent de plus en plus, de sorte que la Saxe est entièrement épuisée et se trouve dans l'impuissance de

barbare, cruel und dergleichen bedienet hätte, so soll auf Sr. Königl. Majestät Befehl Ew. Excellenz schreiben, dass Dieselbe sofort ein wohlgeschriebenes Mémoire, und zwar Selbst, aufsetzen und darin en précis dasjenige anführen möchten, was wegen Sr. Königl. Majestät Einmarsch in Sachsen und sonsten bei solcher Gelegenheit geschehen sei, welches Précis oder Mémoire Ew. Excellenz sodann allen königlichen Ministern an auswärtigen Höfen, besonders aber denen zu Paris, London, Haag, auch nach Warschau, Regensburg und der Orten mehr communiciren möchten.

Der Einhalt davon sollte ohngefähr seind: Zuforderst die hauptwichtige Ursachen, warum Se. Königl. Majestät Sich von dem sächsischen Hofe und dessen gefährlichen Desseins mefiiren müssen und warum Sie in denen gegenwärtigen Conjoncturen Sich nicht wieder in die Gefahr, worin Sie durch die Sachsen anno 1744 und 1745 gesetzet worden, setzen lassen könnten, dass Sie deshalb wider alle Dero Neigung und Willen forciret worden, zu denen gegenwärtigen Démarches zu schreiten; dass die übelen Absichten des sächsischen Hofes und dessen Concert mit dem zu Wien um so mehr auch dadurch am Tage läge, dass sich jetzo ein gewisser neuer Weg aus Böhmen nacher Sachsen gefunden, auf dessen Poteaux exprès marquiret wäre: „Militärstrasse aus Böhmen nach Sachsen", sowie solche Poteaux mit ihrer Aufschrift noch die Stunde existireten, auch preuves parlantes der übelen Vues und dessen geheimen Verständnisses gegen Se. Königl. Majestät mit dem wienerschen Hofe wären. Dass bei solchen Umständen wohl kein senseer Mensch Sr. Königl. Majestät würde verdenken können, wenn Dieselbe Dero Sicherheit deswegen genommen hätten und, bei dem offenbaren Dessein des wienerschen Hofes, mit des Königs Majestät den Frieden zu brechen und Dieselbe feindlich zu aggrediren, nicht bei Dero Démarche, einen Agresseur zu präveniren, ein starkes Corps sächsischer Truppen, so destiniret gewesen, Deroselben bei ersterer Gelegenheit einen Deroselben gefährlichen Coup anzubringen, hinter sich lassen können und daher indispensablement zu der Démarche schreiten müssen, die sächsische Truppen zu desarmiren oder sich sonsten dererselben zu bemeistern. Aus solcher Ursache sei der Einmarsch in Sachsen geschehen, und da die sächsische Truppen sich in einen starken Posten der Gegend Pirna gezogen, in der Intention, sowie ihre gemachte Anstalten zeigen, sich allenfalls mit denen öster-

rien plus contribuer. La pauvreté des sujets est si grande qu'ils abandonnent leurs maisons, pour demander, les larmes aux yeux, un morceau de pain. Son invasion est sans exemple, son procédé inouï, plus que païen et mahométan, sans pitié et sans miséricorde . . . On ne touchera point ici les menaces qui ont été faites, de mettre le feu à la résidence et de désoler tout, aussitôt que nous serions entrés en Bohême, menaces d'un Prince si barbare qui envahit, sous titre d'ami, les pays d'un Électeur et État neutre de l'Empire, qui enlève tout, ruine tout et pille tous les revenus pour faire mourir de faim Sa Majesté le Roi avec sa famille royale, sa cour et son armée. La postérité ne pourra jamais croire une pareille cruauté."

reichischen Truppen in Böhmen zu conjungiren, auch noch wohl gefährlichere Entreprisen zu unternehmen, so hätten des Königs Majestät ohnmöglich anders gekonnt, als diese Truppen in solchem Posten zu masquiren und durch eine Bloquade zur Uebergabe zu obligiren. Dass es dem König von Polen gefallen hätte, sich zu solchen Truppen zu begeben und bei solchen einschliessen zu lassen, wäre Sr. Königl. Majestät Schuld gar nicht, als Die demselben alle Freiheit gelassen, sich nach Polen zu dem von ihm ausgeschriebenen Reichstag zu begeben, der sich aber induciren lassen, lieber den Reichstag suspendiren zu wollen, als ein Accommodement deshalb anzunehmen. Se. Königl. Majestät verlangeten nicht einen Pouce de terre von demselben zu gewinnen, Dero Absicht sei auch nie gewesen, dass demselben jemalen in einiger Consideration manquiret werden solle; Höchstderoselben Vues gingen lediglich auf Dero Sicherheit wegen der sächsischen Truppen, im geringsten aber nicht auf des Königs von Polen Person, und ohnerachtet Se. Königl. Majestät die Truppen bloquiret halten müssten, so wäre doch demselben dasjenige, so er vor sich und seine Tafel verlanget, ohne Umstände zugelassen,[1] auch der Königin die Gelder, so sie gefordert, gezahlet worden.[2] Das Geschrei aber, so der p. Graf Brühl von geschehenen Cruautés, Pillerien und dergleichen gemachet, sei ganz ohngegründet; dass aber vom Lande Fourage und Vivres vor die Armée gefordert worden, solches wäre ohnentbehrlich gewesen, im übrigen aber sei darunter nichts anders, noch ein mehreres geschehen, was nicht bei dem reguläresten Kriege geschehe. den man in der Welt machen könne, welches aber der Graf Brühl bei dem französischen Hofe ohnendlich zu amplificiren gesuchet, von dem dergleichen sonsten schon genug bekannt wäre, dass aber auch das Recht und die Billigkeit erfordere, nicht allem einseitigen Vorgeben zu glauben, sondern auch den andern Theil zu hören. Den König von Polen distinguirte man von allen diesen, man würde in keinem Stücke ihn an dem ihm gebührenden Égard und Considération manquiren, vielmehr ihm vor seine Person allen freien Willen lassen, und müsste man dasjenige, so die Truppen angehe, davon separiren, nachdem man sich über die wichtige Ursache dazu schon zum Ueberfluss expliciret habe p.

Des Königs Majestät persuadiren Sich, dass Ew. Excellenz dieses Mémoire bestens ausarbeiten und solchem allen eine sehr gute Tournure geben werden, damit das Publikum dadurch von denen Criminationen derer nach Frankreich deshalb gegangenen captieusen Schreiben abusiret werde.

Welches alles dann auf allergnädigsten Befehl melden und übrigens die schleunige Besorgung davon bestens recommandiren sollen, auf dass das von dem sächsischen Hofe deshalb gemachte Geschrei geleget, sowohl auswärtige Höfe als sonst das Public von denen falschen Im-

[1] Vergl. S. 422. — [2] Vergl. S. 473.

pressionen, so man demselben deshalb von allen Orten zu machen intendiret, desabusiret werde.[1]

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

8162. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Paris 24. September: „Quant à ce qui concerne . . . les mouvements que se donne la cour de Saxe pour déterminer Sa Majesté Très Chrétienne de s'intéresser en sa faveur, je viens d'apprendre qu'il est arrivé de nouveau un courrier du comte de Broglie, par lequel il se plaint, à ce qu'il m'est revenu indirectement, d'avoir été arrêté[2] dans sa course par les troupes de Votre Majesté et conduit à Dresde, quoiqu'il fût muni d'un passe-port prussien. Ce courrier a apporté à Madame la Dauphine des lettres du Roi son père, ainsi que de la reine de Pologne, où l'on étale avec emphase différentes violences qu'on prétend avoir été commises par les troupes de Votre Majesté, tant à Dresde qu'en plusieurs autres villes de la Saxe et même à l'égard de la famille royale. La réception de ces nouvelles a jeté de nouveau Madame la Dauphine dans le plus grand désespoir et a fait les impressions les plus vives sur l'esprit du Roi et de toute la famille royale, ainsi que du ministère de France. Je ne saurais même cacher à Votre Majesté que l'aigreur que ces différents incidents causent, s'augmente de jour en jour de la manière la plus sensible, et qu'elle est portée à un excès que je ne saurais exprimer, et qui soulève toute la nation contre Elle. L'on ne garde même plus aucunes mesures à cet égard, et l'on se lâche sur le compte de Votre Majesté avec une indécence dont il n'y a peut-être point d'exemple."

Quartier général de Lobositz, 6 octobre 1756.

Vos deux rapports du 20 et 24 de septembre dernier m'ont été fidèlement rendus, et je regrette fort que la France prenne si haut qu'elle semble le faire, la démarche à laquelle je me suis vu nécessité contre la cour de Dresde, bien que la France n'ait actuellement aucun traité, ni ne soit alliée de ladite cour.

Mon ministère vous fera parvenir différentes pièces authentiques par lesquelles chacun pourra se convaincre des mauvais procédés des cours de Vienne et de Dresde à mon égard, et ils ont ordre d'y ajouter un mémoire concernant ce qui s'est fait relativement à la démarche contre la Saxe.[3] Je veux cependant bien vous dire là-dessus au préalable pour votre direction qu'on a désigné depuis du temps et tout exprès ici en Bohême un nouveau chemin, devant servir à conduire au travers de la Bohême en Saxe,[4] lequel on a bordé de poteaux avec l'inscription de grand chemin militaire de Bohême en Saxe. Ces poteaux subsistent encore actuellement et forment, avec plusieurs autres choses de cette nature, des preuves parlantes de la mau-

[1] Demgemäss erschien das „Mémoire pour justifier la conduite du Roi contre les fausses imputations de la cour de Saxe." Berlin, Henning 1756. Am 16. October wurde die Schrift an die preussischen Vertreter im Auslande und im Reiche abgesendet und erschien demnächst in den Zeitungen (vergl. u. A. „Berlinische Nachrichten vom 21. October). — [2] Der Courier war festgehalten worden. Vergl. S. 362. — [3] Vergl. Nr. 8160. 8161. — [4] Vergl. S. 494.

vaise intention contre moi et des concerts qui ont été arrêtés en conséquence entre les deux cours de Vienne et de Dresde.

Ce sont là des circonstances qui prouvent ouvertement le dessein de la cour de Vienne de rompre avec moi, et qui m'ont forcé absolument à ne pas laisser derrière moi un corps de troupes saxonnes, et c'est principalement à cette fin que je suis entré en Saxe, où je me vois obligé de bloquer lesdites troupes, s'étant cantonnées dans un poste inattaquable. Je ne demande d'ailleurs rien au roi de Pologne et ne prétends acquérir pas même un pouce de large de ses États. Les bruits que Brühl fait courir[1] de cruautés, de pillages commis et d'autres choses de cette nature, ne sont absolument pas fondés, et quant aux caisses de la Saxe, il a fallu s'en assurer pour ôter par là les moyens aux troupes saxonnes de subsister et de se mouvoir contre moi. Il ne s'agit donc que de ces troupes, et j'ai tous les égards et considérations possibles pour la personne de Sa Majesté Polonaise, à laquelle, nonobstant la bloquade desdites troupes, auprès desquelles ce Prince a trouvé bon de se rendre, j'ai ordonné qu'on passât tous les vivres demandés de sa part pour le service de sa table,[2] tout comme, d'un autre côté, j'ai fait payer à la reine de Pologne les sommes qu'elle a sollicitées comme des arrérages qui lui étaient dus.[3]

Quant au reste, pour ce qui concerne des fourrages et vivres qu'on a demandés au pays de Saxe, ce sont là des articles indispensables à une armée, et il ne s'est rien fait à cet égard qui ne se pratique en toute guerre où les choses se font avec la régularité la plus scrupuleuse au monde.

Ce sont là les objets que le comte Brühl a si fort grossis et amplifiés à l'infini envers la Dauphine et la cour de France, lui dont chacun sait combien peu il mérite croyance. Pour conclusion, il m'est inconcevable comment on puisse prétendre en France que je reste coi sans rien faire, et que je souffre patiemment qu'on me lie poings et pieds, pendant que la cour de Dresde conclut un traité de partage de mes États[4] et remue ciel et terre contre moi, de même comment la France puisse pencher ainsi tout entière d'un côté, sans ne vouloir avoir le moindre égard à l'autre. Ce sont là des choses que vous direz à des personnes équitables, et qui ne sont pas tout-à-fait préoccupées, et que vous glisserez même dans le public pour l'adoucir et empêcher qu'il ne soit entièrement prévenu contre moi.

Au demeurant, vous veillerez avec une attention extrême sur les arrangements militaires de la France, et vous aurez soin de faire en sorte que vos dépêches immédiates traitent principalement de ces arrangements et de ce qui a du rapport au militaire.[5]

[1] Vergl. S. 493. — [2] Vergl. S. 422. — [3] Vergl. S. 473. — [4] Vergl. S. 413. — [5] Vergl. S. 434.

En attendant, vous saurez dire à qui le voudra entendre, que j'ai bien battu l'armée autrichienne en Bohême.

Federic.

Nach dem Concept.

8163. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Quartier général de Lobositz, 6 octobre 1756.

Vos dépêches du 24[1] et du 26 m'ont été bien rendues, et vous ne manquerez pas de vous conduire selon les avis de ceux qui sont bien intentionnés pour mes intérêts et ceux de la bonne cause.

Au surplus, je veux que vous sondiez et tâtiez le pouls au prince Louis de Brunswick et aux principaux Régents de la République, pour savoir d'eux si la République ne voudrait se charger de la médiation et l'offrir pour composer les différends et ramener la paix entre les parties actuellement en guerre, savoir la Grande-Bretagne et la France, moi et l'Impératrice-Reine, vu qu'il conviendrait au salut et au bien-être de l'Europe entière que les différends en question fussent composés par une bonne paix, avant que les choses s'aigrissent davantage.

Vous ferez donc là-dessus les démarches nécessaires pour voir ce que la République pourrait vouloir faire à cet égard, et vous déclarerez que je ne forme absolument aucune prétention à la charge de l'Impératrice-Reine, ni à celle de la Saxe et que je ne prétends faire aucune acquisition, mais que je ne cherche qu'à me procurer une paix stable et solide qui me mette l'esprit en repos sur l'appréhension continuelle d'une nouvelle guerre, ce que vous pourrez déclarer très positivement.

Federic.

Nach dem Concept.

8164. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Der Herzog von Braunschweig schreibt, Braunschweig 25. September: „J'ai cru de mon devoir de communiquer à Votre Majesté ce qui se porte d'ultérieur par rapport du commandement destiné à mon frère le prince Louis.[2] Il m'en écrit la lettre ci-jointe. Je serais charmé, si je pouvais croire que c'étaient les bonnes dispositions des membres de la République qui l'eussent animé à faire le pas qu'il vient de faire; mais, par une lettre immédiatement précédente de celle-ci, je sais que les affaires s'y tournent de plus en plus du mauvais côté; que, l'Angleterre restant ferme sur la résolution de saisir les vaisseaux hollandais qui portent des mâts ou autres choses relatives à la navigation, on était en Hollande au point de se brouiller sérieusement avec cette puissance; que le nombre des bien intentionnés pour la cause commune de Votre Majesté et de l'Angleterre paraissait diminuer et que ceux qui restaient, commençaient à craindre que la France ne se prévalût de ces circonstances, pour porter un coup mortel à la République."

[1] Vergl. über den Bericht vom 24. September S. 493. — [2] Vergl. S. 219. 407.

Lobositz, 6 octobre 1756.

Monsieur mon Frère et Cousin. Je ne viens que de recevoir aujourd'hui ici la lettre que vous m'avez écrite le 25 de septembre, et vous sais tout le gré imaginable de la communication confidente des circonstances que vous y avez comprises. Je suis bien fâché de ce qu'on met si peu d'empressement dans des choses qui devraient faire dans la conjoncture présente la principale attention à ceux auxquels il importe le plus de soutenir la cause commune et prévenir par là encore, quand le temps le permet, des maux qui, pourvu que cette malheureuse léthargie et la désunion où l'on se laisse entraîner, continuent, ne seront plus à remédier et entraîneront la ruine de la religion, de la balance du pouvoir et de la liberté germanique. Quant à moi, je n'ai rien omis, rien négligé pour réveiller l'attention de ces gens et pour les disposer à une intelligence étroite, et, comme je leur prêche d'ailleurs d'exemple, venant de battre l'armée autrichienne en Bohême, je me flatte au moins que cela les ranimera à faire les efforts indispensables pour leur propre conservation et pour se garantir à temps encore des suites qui les menacent. Votre Altesse aura la bonté de réitérer au prince Louis les sentiments de mon estime distinguée, et je suis avec cette considération et cette amitié à jamais inaltérable que Votre Altesse me connaît, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Altesse le très bon frère et cousin

Federic.

Nach dem Concept.

8165. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 17. September: „Comme l'on craint que, si Votre Majesté est obligée d'aller en avant et de poursuivre Sa pointe contre les Autrichiens, les Français ne se mettent aussi d'abord en mouvement vers l'Allemagne, les ministres ont jugé à propos de songer, dès à présent, à former une armée capable de leur faire face. Pour cet effet, l'on instruit le sieur Mitchell des idées où l'on [est] ici à cet égard, aussi bien que de la réquisition que l'on a faite au prince Louis de Brunswick, pour commander cette armée.[1] On souhaiterait aussi également qu'il plût à Votre Majesté de faire mettre tout de suite en mouvement les 11,000 hommes qu'Elle a promis de fournir pendant le courant de cet hiver, pour couvrir l'électorat, afin qu'en cas de nécessité ce corps n'eût pas une trop longue marche à faire, produisît

Lobositz, 6 octobre 1756.

J'ai reçu les dépêches que vous m'avez faites du 17, du 21 et du 24 de ce mois, et me réfère à ce que je vous ai fait marquer antérieurement par mes ministres touchant les circonstances présentes. J'y ajoute seulement que je suis toujours du sentiment, et mes lettres de France me le confirment, que les États d'Hanovre n'auront pas à craindre cette année-ci de quelque tentative de la France contre eux,[2] vu la saison trop avancée qui ne permettra plus de faire une pareille opération; mais la chose saurait arriver autrement l'année qui vient,

[1] Vergl. S. 219. 407. — [2] Vergl. S. 490. 491.

quelque effet sur l'esprit des Hollandais, et, enfin, fût plus à portée d'agir selon les conjonctures . . . On enjoint, de plus, au sieur Mitchell de communiquer à Votre Majesté le langage que l'on fait tenir aux ministres anglais à toutes les cours de l'Europe et à Constantinople relativement à la position présente de Votre Majesté, et comment on l'envisage ici. Ceci n'est cependant qu'un commencement du système que l'on a dessein de pousser encore bien plus loin; car comme on est ici tous les jours plus résolu d'envisager la querelle de Votre Majesté comme celle de l'Angleterre, on y embrassera avec empressement tous les moyens ultérieurs que Votre Majesté jugera être les mieux calculés, pour répondre à ce but."

c'est aussi pourquoi j'estime, et vous pourrez bien en faire l'insinuation aux ministres anglais, qu'il conviendrait qu'on renvoyât les troupes d'Hanovre et de Hesse qui sont en Angleterre,[1] afin de les avoir prêtes en Allemagne pour les joindre à d'autres, afin de former, au printemps qui vient, de bonne heure une armée assez puissante pour s'opposer aux desseins des Français et des Autrichiens en Allemagne. Je crois que l'Angleterre pourra s'y prêter aussi plus sûrement, vu que la France, par les entreprises qu'elle médite de faire en Allemagne, se voit obligée de dégarnir d'un bon nombre des troupes ses côtes maritimes et qu'ainsi les troupes nationales de l'Angleterre suffiront non seulement pour la défense des îles de la Grande-Bretagne, mais qu'on en aura de reste encore pour les faire transporter en Allemagne, afin d'en fortifier l'armée qu'on y formera pour le soutien de la liberté et de la religion.

Au surplus, j'ai ordonné à mes ministres[2] de vous envoyer au plus tôt un mémoire motivé des raisons que j'ai eues de faire la démarche contre la cour de Saxe, pour me justifier là-dessus envers tout le monde raisonnable.

Federic.

Nach dem Concept.

8166. AN DEN ETATSMINISTER VON BORCKE IN TORGAU.

Hauptquartier Lobositz, 6. October 1756.

Nachdem Ich den Einhalt Eures unter dem 28. vorigen Monats an Mich erstatteten Berichts mit mehrern ersehen habe, so approbire Ich zuforderst die darin gemeldete, von Euch gemachte Veranstaltungen, Ausschreiben und Abschlüsse, auch Berechnungen und was Ihr sonsten zu guter und ordentlicher Administration und Einkommen derer sächsischen Revenuen disponiret habet.

Angehend die Convocation derer Deputirten derer Stände, da wird es Mir ohnedem lieb sein, wenn es damit noch Anstand hat, bis zuforderst die Sache wegen der jetzo noch blokirten sächsischen Truppen vorbei und solches geendiget und in Richtigkeit gesetzet sein wird.

Was die Negociation oder den Antrag an den Magistrat zu Leipzig oder aber auch an dortige Kaufleute wegen eines Vorschusses von

[1] Vergl. S. 491. — [2] Vergl. Nr. 8160. 8161.

einige 100,000 Thaler[1] anbetrifft, da überlasse Ich Euch lediglich, es darunter zu machen, wie Ihr es am besten und convenablesten finden werdet, und ob Ihr solches in oder nach der Messe allererst thun wollet, indem Mir solches alles einerlei ist, wenn Ihr darunter nur den von Mir intendirten Zweck hiernächst erreichet.

Ich will auch das von Euch verlangte Commando von 50 Mann accordiren und habe in anliegender Ordre an den Obristlieutenant von Tettenborn befohlen,[2] solches währender Zeit der Messe, wenn Ihr es verlangen werdet, dahin marschiren zu lassen.

Anlangend die übrigen Punkte in Eurer Anfrage, da dienet Euch überhaupt zu Eurer Direction, dass vorjetzo nothwendig Geld in der Kasse des Feldkriegesdirectorii zusammengebracht werden und der Michaelistermin vorerst das beste dabei wird thun müssen, da dann das mehreste Geld, so einkommet, bis auf die 250,000 Thaler, so nach Meiner Euch bekannten Intention[3] quartaliter zu Bezahlung der Truppen ausgesetzet worden, zum Ankauf der Fourage lediglich angewandt werden müssen. Nach diesem Principio nun kann die Vergütigung derjenigen Fourage und was sonsten zur Armée vorhin geliefert worden, nebst der vorhin geschehenen Schäden, Excesse und dergleichen nicht jetzo sogleich in dem ersteren und Michaelistermin geschehen, sondern es muss solche vielmehr bis zu den künftigen Terminen oder Quartalen ausgesetzet stehen, inzwischen aber darüber gehörig liquidiret werden, immaassen Meine Intention ist und bleibet, dass denen Orten und Leuten, so geliefert oder Schaden gelitten haben, nach aller Billigkeit Vergütigung geschehen soll; nur kann solches nicht gleich bei dem ersten Termin geschehen, sondern muss bis auf die Weihnachten fällige Steuern ausgesetzet und alsdann der Anfang mit deren Bezahlung gemachet werden.

Anlangend die Steuerschulden,[4] da müssen vor diesesmal auf der Messe nur denen brandenburgischen oder preussischen Unterthanen die Interessen von ihren Capitalien, und sonsten weiter nichts bezahlet werden, wegen aller anderen Steuercapitalieninteressenten[5] aber muss es noch bleiben, bis man hiernächst mit denenselben hierüber conveniret sein wird.

Was die in dem 5. Articul Eurer Anfrage berührte Apanagegelder, sowie auch die in dem 6. Punkt enthaltene Anfrage wegen derer Besoldungen anbetrifft, da müssen solche vor der Hand sistiret werden, zumalen da, soviel erstere anbetrifft, darüber noch ein Arrangement zuforderst getroffen werden muss.

Angehend den 7. Punkt Eurer Anfrage, da müssen die Accisepachten, ratione des ersten Termins, die ganze Summa vom ersten Quartal bezahlen, bei andern Terminen aber soll denenselben gelegentlich eine billige Remission widerfahren.

[1] Vergl. S. 460. — [2] D. d. Lobositz 6. October. — [3] Vergl. S. 444. — [4] Vergl. Bd. X, 537. — [5] Vergl. S. 444.

Ad 8. wird auch die Verpflegung derer Invaliden vorerst und so lange, bis deshalb ein näheres wird reguliret werden können, sistiret.

Nach dem Concept. Friderich.

8167. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 28. September, dass sie die aus der dresdener Cabinetskanzlei entnommenen Staatspapiere, in erster Linie den Partagetractat vom 18. Mai 1745, dem Marquis Valory vorgelegt haben, um ihn von der Nothwendigkeit des preussischen Einmarsches in Sachsen zu überzeugen: „Mais nous ne saurions cacher à Votre Majesté que, malgré cela, il a soutenu que toutes ces découvertes n'avaient pas pu L'autoriser à en agir, ainsi qu'il s'est exprimé, avec le roi de Pologne d'une manière si dure et si violente, et qu'un ressentiment poussé aussi loin, dont il y avait peu ou point d'exemple, ne manquerait pas de révolter contre Votre Majesté toute l'Europe et toutes les têtes couronnées . . . Quant à la cour de Vienne et la chaleur avec laquelle la France va la secourir contre Votre Majesté, nous avons fait souvenir le marquis de Valory des marques éclatantes et importantes d'amitié que Votre Majesté avait données ci-devant à Sa Majesté Très Chrétienne, et nous lui avons rappelé entre autres à cette occasion le zèle et l'empressement avec lesquels Votre Majesté avait volé en 1744 au secours de la France, pour lui sauver l'Alsace;[1] qu'il devait donc être bien douloureux pour Votre Majesté de voir qu'en suite d'une alliance purement défensive et dans un temps où l'on ne pourrait jamais regarder Votre Majesté comme agresseur, cette couronne faisait assembler avec tant de précipitation son contingent auxiliaire[2] en faveur de la cour de Vienne, sans attendre même à cet égard préalablement la réquisition de la dernière, pour faire employer ensuite ces troupes contre les États de Votre Majesté. Le marquis de Valory a répondu là-dessus que Votre Majesté voudrait bien Se souvenir qu'il Lui avait déjà notifié au commencement du mois de juin passé par ordre de sa cour la conclusion du traité de Versailles,[3] et ensuite au mois de juillet,[4] à l'occasion des grands armements de Votre Majesté, que le Roi son maître ne pouvait s'empêcher d'accomplir religieusement ses engagements et le plus promptement qu'il lui était possible, en cas que Votre Majesté attaquait les États de l'Impératrice-Reine, en récapitulant à cet égard tout ce que le sieur de Rouillé a déclaré au baron de Knyphausen."[5]

Lobositz, 6. October 1756.

Ich bin nicht der Agresseur, obschon Ich gezwungen worden bin, die ersten Feindseligkeiten zu begehen. Es muss ihnen nur dieserwegen sowohl als wegen der Sachsen alles repetiret werden, was Ich verschiedentlich vorhin gesaget und suppeditiret habe.[6] Wollen die Franzosen nichts davon einsehen und annehmen, so ist es ein Zeichen, dass sie viele üble Volonté gegen Mich haben und ganz präoccupiret durch die Oesterreicher gegen Mich sein, wovor Ich nicht kann.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

[1] Vergl. Bd. III, 398. — [2] Vergl. S. 435. — [3] Vergl. Bd. XII, 408. — [4] Vergl. S. 133. — [5] Vergl. S. 424. 425. — [6] Vergl. Nr. 7928. 7936.

8168. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 2. October, der Marquis Valory habe über Festhaltung eines Couriers des Grafen Broglie[1] bei ihnen Klage geführt und das anliegende Mémoire übergeben.

„Nous devons rendre à ce ministre la justice qu'il s'est acquitté de cette commission en termes fort modérés et en nous témoignant qu'il aurait désiré que sa cour eût fait passer ces plaintes par le canal du baron de Knyphausen, et qu'étant attaché aux intérêts de Votre Majesté par inclination et par reconnaissance, il ne pouvait qu'être affecté de se trouver chargé d'ordres pareils et surtout de voir l'état où les choses en étaient actuellement entre deux cours qui étaient faites, disait-il, pour être toujours unies.

Nous n'avons pas manqué de répondre à ce ministre en conformité de ce que nous avons écrit au baron de Knyphausen[2] du premier moment que nous avons été informés de cet incident, savoir que ce courrier avait dit vouloir aller à Prague, et que ces sortes de passages d'une armée à l'autre ne se permettaient jamais en temps de guerre; que ses dépêches avaient d'ailleurs été renvoyées au comte de Broglie sur-le-champ, et sans qu'on y eût touché le moins du monde; que Votre Majesté lui en avait fait faire un compliment dès le lendemain par le sieur de Maltzahn et que, sans avoir aucun dessein de manquer par là à la cour de France, Votre Majesté n'avait fait que ce que la prudence et le droit de la guerre autorisaient en pareil cas. Mais, le marquis de Valory nous ayant déclaré qu'il avait des ordres exprès de demander au nom et de la part du Roi son maître une satisfaction prompte et convenable sur ce qui s'était passé à ce sujet, nous avons cru devoir envoyer très humblement à Votre Majesté *in extenso* le mémoire ci-joint que ce ministre nous a remis à cette occasion, et cela d'autant plus que nous avons lieu de soupçonner que la cour de France pourrait vouloir faire servir la réponse plus ou moins obligeante de Votre Majesté à colorer le rappel de son ministre, dont le baron de Knyphausen a déjà fait mention,[3] et pour interrompre peut-être toute correspondance entre les deux cours."

Mémoire.

Berlin, 29 septembre 1756.

Le marquis de Valory, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Très Chrétienne auprès de Sa Majesté le roi de Prusse, par le retour du courrier qu'il a dépêché le 28 août dernier, a reçu l'ordre du Roi son maître de représenter de la manière la plus forte la surprise où il est de l'infraction manifeste faite aux droits des gens et aux lois les plus en usage et les mieux établies parmi les nations civilisées, par l'arrêt d'un courrier que le comte de Broglie, son ambassadeur près Sa Majesté le roi de Pologne, lui dépêchait le 7 de ce présent mois de septembre 1756. Ledit courrier ayant été reconduit à Dresde, ses dépêches arrêtées pendant l'espace de 24 heures dans des mains étrangères — quoique cet évènement ait pu être produit par un malentendu des ordres généraux que Sa Majesté Prussienne ait donnés —, l'Ambassadeur peut et doit en exiger une réparation.

Mais ce qui est contre toute prévoyance, et dont Sa Majesté Très Chrétienne doit se sentir blessée au vif, est l'empêchement que Sa Majesté le roi de Prusse met aux fonctions de la charge de son ambassadeur auprès de Sa Majesté Polonaise, en le privant de la liberté de communiquer avec le Prince auprès duquel il a sa mission, en ne lui laissant que le choix de demeurer bloqué dans le camp du roi de Pologne ou dans la résidence de la famille royale. Cette alternative interdit toute fonction de son ministère, surtout dans une occasion des plus intéressantes pour le Roi son maître, qui est d'avoir des nouvelles de la santé de Sa Majesté Polonaise dans des circonstances aussi critiques et d'en donner à Madame la Dauphine.

[1] Vergl. S. 362. — [2] D. d. Berlin 14. September. — [3] Vergl. S. 435.

Le soussigné supprime les représentations qu'il a pareillement ordre de faire à Sa Majesté Prussienne sur Ses entreprises dans le pays d'un Prince dont il se dit ami, et sur lequel il n'a aucun droit. Il se renferme à demander au nom et de la part du Roi son maître une satisfaction prompte et convenable sur ce qui s'est passé au sujet du courrier, et qu'à l'avenir tous ceux que M. le comte de Broglie aura à dépêcher, soient inviolables dans leurs personnes et paquets de dépêches dont ils seront chargés, et surtout que son ambassadeur ait la liberté d'aller et revenir du camp de Sa Majesté le roi de Pologne.

Le marquis de Valory.

Lobositz, 6. October 1756.

Es thut Mir leid, dass dermalen der Vorfall ohne Meinen Vorbewusst, Ordre noch Genehmhaltung geschehen ist; es ist von einem Husaren geschehen, der nicht gewusst, was ihm zukäme oder nicht; Ich habe auch solches sogleich redressiret und dem p. von Maltzahn es zu entschuldigen committiret. Sonsten aber weiss jedermann, dass es in Kriegeszeiten wohl von dem droit des gens ist, dass man keine Couriers nach feindlichen Lagers sendet. Inzwischen soll Knyphausen eine honnette Excuse wegen des Vorfalls quaestionis machen, jedennoch aber dabei sehr poliment insinuiren, dass jetzo Couriers durch die Armée und Truppen auf Prag zu schicken wohl nicht angehe.

Was übrigens den König von Polen anlange, so würde man ihm niemalen an Consideration manquiren; das, was wegen seiner Truppen geschähe, hätte keinen Rapport auf sein Personnel, sondern ginge lediglich aus bekannten wichtigen und indispensablen Motiven die Truppen an; wann es ihm gefällig wäre, von solchen weg und nach Polen zu gehen, so würde es von ihm dependiren.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

8169. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Solms berichtet, Stockholm 23. September: „Le ministre de Russie à cette cour, Panin, a reçu hier un courrier qui lui a apporté des ordres, pour faire au ministère de Suède la déclaration suivante: que, l'impératrice de Russie ayant appris les intentions que Votre Majesté avait contre la reine de Hongrie par les déclarations qu'Elle lui avait fait faire par son ministre à Vienne, et les prétextes de l'alliance offensive entre les deux cours impériales sur lesquels Votre Majesté appuyait Ses demandes,[1] étant également injurieux pour l'impératrice de Russie, à cause qu'ils se trouvaient mal fondés et

Quartier général de Lobositz, 7 octobre 1756.

J'ai reçu à la fois vos deux rapports du 23 et du 24 de septembre dernier, et je vous dirai, pour vous répondre au premier de ces rapports, qu'il faut être bien loin de mourir de menaces et que, la saison étant aussi avancée qu'elle l'est, je pense pouvoir me tenir assuré de n'avoir plus rien à craindre de la part de la Russie. En

[1] Vergl. S. 164. 469.

injurieux aussi pour l'Impératrice-Reine, puisque, malgré les assurances qu'elle avait données du contraire, Votre Majesté n'avait pas voulu y ajouter foi, Sa Majesté Impériale se voyait obligée de faire marcher au secours de l'Impératrice-Reine, et que pour cet effet elle armerait toutes ses troupes de terre et de mer, pour s'opposer aux desseins que Votre Majesté avait d'attaquer la reine de Hongrie. Le sénateur Hœpken [m'a] communiqué cette nouvelle."

attendant, mon intention est que vous fassiez un compliment des plus obligeants de ma part au baron Hœpken pour le remercier affectueusement de l'avis qu'il vous avait donné, mais vous ajouterez que, m'étant vu indispensablement obligé de faire les démarches dans lesquelles je me voyais engagé au moment présent, j'attendais sans aucune appréhension les suites qui pouvaient en résulter.

Federic.

Nach dem Concept.

8170. AN DEN GENERALLIEUTENANT PRINZ MORITZ VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI COTTA.

[Lobositz,] 7. [October 1756].

Ich wollte, mein lieber Prinz, dass Sie mit denen Sachsen fertig wären. Denn, dauert es noch acht Tage, so können wir nicht länger in diesem Lager subsistiren, und ein anders ist nicht bei jetzigen Umständen zu nehmen. Des Winters über hier zu bleiben, halte gar vor unmöglich, weiln wir zu spät in Böhmen gekommen seind und leben müssen und aufessen, was uns den Winter hätte ernähren sollen. Ich wünsche, bald gute Nachricht von Ihnen zu kriegen. Adieu.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Zerbst. Eigenhändig.

8171. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON WINTERFELDT IM LAGER BEI SEDLITZ.

[Lobositz,] 7. [October 1756].

Die Sachsen verderben mir die ganze Campagne, ich werde, wor es noch acht Tage dauert, nicht im Stande seind, mir länger hier zu mainteniren, und würde ohnmöglich werden, sich mit dem grossen Klumpen hier zu souteniren; es wird spät im Jahr und Browne hat nun Zeit gehabt, sich seinen Posten hinter der Eger recht stark zu machen. Dieses Land ist schon sehr mitgenommen und würde vor der Subsistance eines grossen Corps nichts als Laun, Leitmeritz, Saatz und Bilin bleiben, dar kann man nicht stark genung seind, um im Fall einer Winterentreprise dem Feind zu resistiren, und Cavalerie kann in

der Wahrheit nicht über 10 Escadrons hier noch subsistiren. Schreibe Er mir Seine Gedanken hierüber.

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8172. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Quartier général de Lobositz, 7 octobre 1756.

J'ai été bien sensible à la marque de zèle et d'attention que vous avez voulu me donner par votre lettre du 3 de ce mois;[1] j'y reconnais ces sentiments d'attachement que vous avez toujours témoignés pour moi et cet intérêt vif dont vous vous occupez continuellement pour ma gloire et pour le bien de l'État. Je vous en sais tout le gré possible et vous remercie des vœux que vous formez en ma faveur; soyez aussi assuré que j'apprendrai toujours avec plaisir les bonnes nouvelles qui me viendront de votre part. Et, sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

8173. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Lobositz, 7. October 1756.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Podewils. Ihr habt aus dem in Abschrift anliegenden Bericht des Markgrafen Karl Hoheit zu ersehen, was vor ein besonderer Vorfall mit dem französischen Gesandten am dresdenschen Hofe, dem Grafen Broglie, vorgegangen ist, und auf was vor eine ganz indecente Art, wider alles Recht, so ihm sein Charakter geben kann, derselbe sich gegen Mich und die Meinige betragen wollen. Da nun hieraus ganz klar am Tage lieget, wie dieser Minister, der sich schon in anderen Gelegenheiten gar nicht wohl gesinnet gegen Mich bezeiget, und noch einen personellen Hass von seines Vaters Zeiten her[2] gegen Mich fortgesetzet hat, nichts anders intendiret, als Mich mit seinem Hofe durch Dinge, so er wider alles Völkerrecht und gegen allen Wohlstand verlanget und haut à la main souteniren will, mehr und mehr zu committiren, so will Ich, dass Ihr Euch über solche indecente Conduite des Grafen von Broglie sowohl bei dem Marquis de Valory sehr beschweren, als auch zugleich und auf das allerfordersamste an den von Knyphausen rescribiren und denselben instruiren sollet, sich über das indecente und ganz ohnanständige Betragen bei dem französischen Ministerio zu beschweren und bei solchem auf eine billige Remedur darunter anzutragen. Worüber Ihr dann gedachten von Knyphausen[3] bestens zu instruiren, dem Marquis

[1] Gratulationsschreiben zu dem Siege bei Lobositz. Entsprechende Antwort ergeht unter dem gleichen Datum auf das Gratulationsschreiben des Grafen Finckenstein. — [2] Vergl. Bd. I, 436. 437. 441; II, 202. — [3] Demgemäss Ministerialerlass an Knyphausen, d. d. Berlin 10. October.

de Valory aber die behörige Remonstrations zu thun habet. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

Der Markgraf Karl berichtet, Hauptquartier Gross-Sedlitz 6. October: „Ew. Königl. Majestät muss ganz unterthänigst melden, dass heute Vormittag um 2 Uhr der französische Gesandte aus Dresden, Marquis de Broglie, den pirnaischen Weg heruntergekommen mit seinem Wagen und eigenen Pferden, auch Postillons und sechs Personen zu Pferde bei sich habend. Da nun Ew. Königl. Majestät Gesandter, der von Maltzahn, dem Generallieutenant von Winterfeldt schon vor sechs Tagen avertiret, dass der französische Gesandte absolut zum Könige von Polen wollte und ihn niemand aufhalten könnte, so hatte ich die Ordre gestellt, dass man auf der Hut sein möchte, ihn nicht durchzulassen. Als die Brandwache vom württembergischen Dragonerregiment ihn angehalten und gefraget, wer er wäre und wohin er wollte, hat er geantwortet: er wäre der französische Gesandte und führe grade durch nach Pirna zum König von Polen. Der Officier hat erwidert, sie dürften keinen Menschen nach Pirna fahren lassen und müssten es mir melden, da denn der Gesandte sich sehr unnütze gemachet und gesaget, ihn könnte niemand aufhalten. Hierauf hat der Generallieutenant von Winterfeldt den Obristlieutenant von Pflug zu ihm geschicket, welcher ihm sagen müssen, dass er du jour wäre, und es wäre Ew. Königl. Majestät Ordre, keinen Menschen, er sei wer er wolle, nach Pirna zu lassen. Worauf der Gesandte mich zu sprechen verlanget. Als der Obristlieutenant von Pflug gesaget, ich wäre nach dem andern Lager geritten, hat der Gesandte seinen Kutscher befohlen, nach Pirna zu fahren. Der Obristlieutenant von Pflug hat daher die Brandwache vor den Weg gesetzet und den Gesandten nochmals bedeutet, dass er ihn nicht durchlassen könne, wornach dieser erwidert, so bliebe er da halten, wenn es auch acht Tage wären; er wolle mich sprechen, er hätte Ordre von seinem Könige, zum Könige von Polen zu gehen. Hiernach hat der Obristlieutenant von Pflug gesaget, er wolle sehen, ob er mich finden könne. Endlich ritte ich selbst hin, da dann der Gesandte auf alle Art und Weise probirete, ob es nicht möglich wäre, ihn durchzulassen. Er sagte, er hätte drei Couriers von seinem Könige erhalten, zum Könige von Polen zu gehen und dessen Person nicht zu verlassen. Er wies mir auch seine Ordre. Ich versetzte darauf, dass er ganz recht thäte, die Ordre seines Königs zu befolgen; mir hingegen wäre es auch nicht zu verdenken, der Ordre meines Herrn nachzuleben, und ich würde hiervon ebenso wenig als er abgehen. Er hielte es abscheulich, dass Ew. Königl. Majestät befohlen, ihn, als einen Gesandten, nicht durchzulassen; ich aber versicherte ihn, dass Ew. Königl. Majestät seiner Person gar nicht gedacht hätten, sondern das generale Verbot gegeben, worunter ich einen jeden ohne Unterschied verstehen müsste und also auch nach solchem ohne Anfrage niemanden durchlassen könnte. Ich ersuchte ihn nach Dresden zu reisen, und sollte er Ew. Königl. Majestät Resolution, sobald sie zurückkäme, erfahren; da er dann sehr böse that, dass der Obristlieutenant von Pflug an ihn geschicket worden, den er schon in Polen gekannt, und der eine Wache vor seinen Wagen gesetzet hätte, als wenn er ein Espion wäre. Ich rufte den Obristlieutenant von Pflug in seiner Présence, welcher mir sagte, dass der Gesandte gesprochen, er wolle nach Pirna, und seinem Kutscher zugerufen zuzufahren. Der Gesandte gestand solches ein; ich aber erwiderte, dass er als ein alter Soldat selbsten finden würde, dass der Obristlieutenant von Pflug nicht unrecht gethan, da er die expresse Ordre gehabt, niemanden, wer es auch sei, durchzulassen, der Gesandte aber mit Gewalt durchfahren wollen. Ich stellte ihm endlich nochmal anheim, ob er nicht nach Dresden gehen und allenfalls Ew. Königl. Majestät Selbst schreiben wollte; worauf seine Antwort war: er würde an Ew. Königl. Majestät nicht mehr schreiben, da er auf sein vor zehn Tagen an Höchstdieselben abgelassenes keine Antwort bekommen. Ich replicirte, dass Ew. Königl. Majestät die ganze Zeit mit dem Feinde occupiret

gewesen wären und nicht hätten antworten können; da er denn erwiderte, dass er es gleich per Estafette an seinen König geschrieben, welcher darüber sehr empfindlich, und ich möchte ihn mit nach dem Hauptquartier nehmen, wo er Ew. Königl. Majestät Antwort abwarten wollte. Ich sagte, er möchte es nicht übel nehmen, dass ich solches nicht thun könnte, weil er nicht den graden Weg hierher gekommen, sondern nach Pirna zu gefahren. Er blieb darnach dabei: wenn es 8 Tage dauerte, so ginge er von der Ordre seines Königs nicht ab und wollte da halten. Ich würde in Verantwortung kommen, dass ich ihn, als einen Gesandten, wie doch in der ganzen Welt gebräuchlich, nicht passiren lassen wollte, und alle, die ihn arretiren, würden es zu verantworten haben. Da er es endlich auf alle Weise mit Güte und Bösem probiret und sahe, dass es nicht anging, so wurde er ganz höflich, und bat mich, ihn in das Brauhaus vors württembergische Dragonerregiment zu logiren. Ich antwortete aber, dass mir solches nicht möglich; worauf er sich dann in das Dorf Heidenau, dichte hinters württembergische Regiment, in ein Haus geleget und mich um eine Wache gebeten, damit er vor Marodeurs gesichert wäre. Da ich ihm dann einen Unterofficier mit 8 Mann zur Wache gegeben und einen Officier, der ihn observiret. Erwarte übrigens Ew. Königl. Majestät allerhöchste Ordre, wie ich mich weiter zu verhalten, und ersterbe mit aller Veneration etc."

8174. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Hellen berichtet, Haag 1. October: „En qualité de fidèle serviteur de Votre Majesté, je ne dois pas Lui dissimuler que le mémoire ci-joint du résident de Saxe[1] fait beaucoup d'impression sur le public, d'autant plus que le comte Bonnac, le baron Reischach et les mal intentionnés secondent ce ministre par toutes sortes de faussetés et de mensonges, pour noircir la démarche de Votre Majesté et pour émouvoir la pitié en faveur du roi de Pologne. ... Je ferai tout mon possible pour détruire le venin et le but de ce manifeste, et je soumets à Votre Majesté si Elle ne juge pas convenable de m'autoriser à présenter un mémoire en forme, pour exposer les faits dans leur vrai jour, ce qui me paraît d'autant plus nécessaire que cette pièce voudrait entre autres faire accroire que Votre Majesté agit contre les intérêts du protestantisme, et je La supplie de me faire envoyer au plus tôt mieux le mémoire tout dressé, au moins quant aux matériaux, afin que je sois d'autant plus sûr de bien rencontrer Ses intentions."

Lobositz, 8. October 1756.

Darauf muss das Ministère cito antworten.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

8175. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTES DE PODEWILS ET DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 5. October: „Votre Majesté nous ayant fait adresser un coffre rempli de papiers secrets tirés des archives de Dresde, nous n'avons pas manqué, en

Lobositz, 8 octobre 1756.

J'ai été surpris de voir par le rapport que je vous renvoie ci-clos, que vous prétendez me faire lire

[1] Memoire Kauderbach's, d. d. Haag 29. September.

conformité de Ses très gracieuses intentions, de faire examiner avec tout le soin imaginable ces papiers, pour y chercher les pièces les plus propres à prouver les desseins dangereux des cours de Vienne et de Dresde. La lecture d'un si grand nombre de volumes à empêché de procéder à cet ouvrage avec la célérité que nous aurions souhaité d'y mettre. On est actuellement après à imprimer les pièces justificatives, et en attendant nous avons cru devoir soumettre le précis ci-joint[1] à l'approbation de Votre Majesté, d'autant plus qu'on n'a pas pu y faire mention des pièces qui sont le plus à la charge de la Saxe et de la cour de Vienne, sans y mêler la Russie, et que cela aurait ôté la plus grande force aux arguments contre les deux premières, en retranchant leurs menées secrètes auprès de la Russie, que Votre Majesté a voulu ménager; c'était un article essentiel et qui par là même rend la lecture de cette pièce digne de toute l'attention de Votre Majesté, et nous n'avons pu risquer de le faire imprimer sans Son approbation. Comme on a aussi inséré dans ce précis certains passages à la charge de la cour de Vienne tirés de dépêches interceptées, mais dont on n'a point trouvé d'originaux à produire parmi les papiers des archives de Saxe, Votre Majesté voudra bien nous prescrire si on doit en faire usage ou les omettre."

la pièce y jointe, qui demande un temps que je n'ai pas pour le conférer avec les pièces justificatives, étant entièrement occupé à des choses bien plus sérieuses, et qui ne permettent pas d'en distraire l'attention pour un quart d'heure même, sans compter que par de pareils envois et renvois le temps pour la publication de la pièce se perd inutilement, qui cependant presse extrêmement, pour ne pas laisser prévenir le public contre moi et lui donner en après une pièce qu'il ne voudra plus lire alors, étant déjà trop préoccupé contre moi. Je suis tout-à-fait indigné de tous vos délais, que je trouve d'autant plus inutiles que je vous ai muni de toutes les pièces qu'il faut, et que c'est à vous d'en tirer après tout l'usage pour mes intérêts, pour mettre aux yeux du public la vérité du fait. C'est donc dans une occasion aussi importante que vous devez être agissant et voir par vos propres yeux, sans prétendre d'avoir sur chaque article ma résolution. Ce n'est pas un simple extrait des papiers des archives de Saxe que je vous ai demandé, c'est un factum raisonné que vous devez mettre au public, des procédés injustes et pernicieux dont mes ennemis ont usé contre moi, et qui m'ont forcé à prendre les armes pour les prévenir. Voilà le but que je me suis proposé, c'est à vous de travailler pour y parvenir. Vous voyez un échantillon par la dépêche de Hellen du 1er d'octobre[2] combien sont vigilants mes ennemis à blâmer mes actions pour en imposer au public; il ne faut pas que vous attendiez mes ordres pour réfuter de telles calomnies, votre devoir, votre charge et même la conservation de vos biens vous obligent d'y répondre d'abord. Il coûte trop de désabuser un public une fois prévenu, si

[1] „Précis de quelques découvertes qu'on a faites touchant les desseins dangereux des cours de Vienne et de Saxe contre la Prusse, avec les pièces justificatives." Diese dritte (vergl. S. 463 Anm. 4) Vorarbeit für das „Mémoire raisonné" ist gleichfalls von Hertzberg abgefasst, doch von Finckenstein und Podewils vielfach corrigirt. — [2] Vergl. Nr. 8174.

l'on lui laisse le temps de se fortifier dans ses préventions. Ainsi je vous ordonne et vous m'en répondrez de ne plus traîner comme jusqu'ici à faire imprimer ces mémoires que je vous ai ordonné de publier; aussi m'en enverrez-vous 40 à 50 exemplaires, dès que l'impression en sera faite.

En jettant les yeux sur l'extrait assez sec que vous m'avez envoyé, vous avez négligé de faire mention de ces dépêches où le comte de Flemming a rendu compte au ministre Brühl des conversations qu'il a eues avec le comte Kaunitz[1] touchant la première déclaration que le sieur de Klinggræffen a demandée par mon ordre de la Reine-Impératrice, et dont le conseiller privé de Maltzahn m'a envoyé l'extrait, qui se trouve parmi les papiers que j'ai fait remettre à l'archive, où le comte Kaunitz s'est expliqué tout naturellement sur les ruses dont il a usé, pour que sa souveraine ne s'expliquât pas nettement sur ma demande. Comme ce sont les pièces les plus intéressantes pour convaincre le public des mauvaises intentions de la cour de Vienne et de ses mauvais procédés contre moi, il faut bien que vous ne laissiez pas tomber de pareilles pièces, mais que vous en fassiez imprimer un bon extrait, afin que tout le monde et surtout les cours étrangères voient clairement les façons iniques dont on a agi envers moi, et le dessein que la cour de Vienne a eu à mon égard. Et, sur ce, je prie Dieu etc.

Travaillez davantage et consultez moins, il faut agir et non pas attendre des ordres, d'autant plus que tous les moments perdus tirent à conséquence. Adieu.[2]

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

8176. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

[Lobositz, 8 octobre 1756.][3]

Monsieur mon Frère et Cousin. J'ai été bien fâché d'apprendre, par la lettre que vous m'avez faite du 28 de septembre, que votre frère, M. le prince Louis, n'a plus pu se dispenser de suivre le sentiment du comité secret des États-Généraux, pour s'excuser de l'offre que le roi

[1] Vergl. S. 346. — [2] Es ward hierauf von Hertzberg das „Mémoire raisonné sur la conduite des cours de Vienne et de Saxe, et sur leurs desseins dangereux contre Sa Majesté le roi de Prusse, avec les pièces originales et justificatives qui en fournissent les preuves" fertig gestellt (vergl. u. a. Hertzberg, Recueil I, 1—64). Die französischen Exemplare wurden am 16. October an die preussischen Gesandten im Auslande, an die Residenten im Reiche und an die befreundeten deutschen Höfe versandt, ebenso 50 Exemplare an Eichel in das Hauptquartier zu Struppen. Von den deutschen Exemplaren ward ein Theil am 19., der andere am 30. October verschickt. — [3] Das Datum ergiebt die Antwort des Herzogs vom 15. October.

d'Angleterre lui avait faite.[1] Je ne désespère pas que, malgré cette circonstance, l'affaire ne saurait être remise sur le tapis, me paraissant par mes lettres d'Angleterre[2] qu'on y commence à ouvrir les yeux sur les dangers qui menacent l'Allemagne, à moins qu'on ne prenne des mesures efficaces pour s'y opposer. Il serait seulement à souhaiter que, de la part de la Hollande, on ne fût pas trop difficile sur des points qui, dans des moments aussi critiques que les présents, ne sauraient être regardés que comme peu essentiels relativement aux grandes affaires; ce qui lèverait alors toute opposition contre les vues que le roi d'Angleterre a eues sur le susdit Prince, dont je vous renvoie ci-clos les lettres avec mille remercìments de leur communication Je suis avec l'estime et l'amitié la plus parfaite, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Altesse le bon frère et cousin

Federic.

Nach dem Concept.

8177. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IM LAGER BEI TSCHISCHKOWITZ.

[Lobositz,] 8. [October 1756].

Nach Manstein sein Rapport[3] ist der ganze Schwarm Panduren und Husaren, so bei Kaaden, Kommotau, Görkau und Eisenberg dem Manstein in der Flanke gewesen, wieder zurückgegangen, etwas davon ist noch in Brüx, das übrige aber gegen Priesen und Kaaden zurücke. Auf jenseite der Elbe seind, auch wohl zwischen hier, Aussig und Tetschen 1200 von alle dem differenten Krop. Dieses alles siehet mir defensive aus. Um die Leute dabei zu bestärken, so bitte Ihnen, bei differenten Schulzen, so Sie einholen lassen, sich zu erkundigen, ob und wie die Eger am besten zu passiren ist, wie breit und tief der Fluss ist, und ob man gut jenseit Laun überkommen kann. Adieu.

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8178. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON WINTERFELDT IM LAGER BEI SEDLITZ.

Lobositz, 8. October 1756.

Mein lieber Generallieutenant von Winterfeldt. Da Ich aus Eurem ehegestrigen Rapport vernommen habe, dass dem Verlaut nach die Provision vor des Königs von Polen Tafel Abgang leidet, Meine Intention aber nicht ist, dass solches bis auf das Personnel des Königs gehen soll, so habt Ihr sogleich an den Generalmajor von Wylich zu schreiben, damit derselbe wie voriges Mal[4] gehöriger Orten bekannt

[1] Vergl. S. 499. — [2] Vergl. S. 499. 500. — [3] D. d. Dux 7. October. — [4] Vergl. S. 422.

mache, wie man ohne Anstand abermalen einen Wagen mit Provisionen vor des Königs Tafel abgehen lassen könne. Ihr habt auch den Generalmajor von Spörcken vor Euch davon zu benachrichtigen, zugleich aber des Markgrafen Karl Hoheit diese Meine Willensmeinung zu communiciren. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Der Franzose[1] muss mit Höflichkeit geschoren werden, aber nicht hereingelassen; der Wagen mit Victualien muss bevor visitiret werden, damit keine Briefe damit ins Lager practiziret werden.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig. Friderich.

8179. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON WINTERFELDT IM LAGER BEI SEDLITZ.

Lobositz, 8. October 1756.

Mein lieber Generallieutenant von Winterfeldt. Ich habe Euren Rapport vom 7. dieses erhalten und daraus eben nicht gar gerne ersehen, dass es sich mit denen Sachsen noch immer mehr zu trainiren scheinet. Wenn inzwischen Mir von dem dortigen Corps nur 4 Bataillons geschicket werden können, so bin Ich davon schon zufrieden, nur müsste alsdenn der Generalmajor von Retzow auch zugleich die Veranstaltung machen, dass solche alles zu ihrer Verpflegung nöthige mitbrächten, und dass dergestalt die hiesige Armée inclusive dieser vier Bataillons bis zum 21. dieses Monats inclusive alles benöthigte an Mehl und Fourage bis Aussig vorräthig hätte und die vier Bataillons das Mehl p. mit sich brächten, worüber Ihr dann mit dem Generalmajor von Retzow alles zu concertiren habet. So werde Ich auch gerne sehen, dass Mir die kleinen Mortiers mitgeschicket werden, und da der Obristlieutenant von Dieskau dort eben nicht viel zu thun haben kann, so könnte derselbe mit solchen hieher kommen. Dahergegen das Bataillon von Lengenfeld zu dem dortigen Corps d'Armée stossen könnte, indem, da dorten kein Feind ist, die Transports daselbst ohne Escorte gehen können, dass also Ich eigentlich nur 3 Bataillons anhero bekäme.

Ich schreibe deshalb an den Markgrafen Karl sowohl, als an den Fürsten Moritz, damit selbige sich sogleich mit Euch darüber concertiren und ersterer das nöthige deshalb überall disponire.

Ich schicke Euch zugleich hierbei den Plan von der letzteren hiesigen Bataille, welchen Ihr dem Markgrafen Karl, Fürst Moritz, Generallieutenant Lestwitz, sowie auch Meinen Brüdern weisen könnet; will auch einer oder anderer von ihnen sich solchen copiiren lassen, so stehet ihm solches frei, den Plan selbst aber müsset Ihr

[1] Broglie. Vergl. Nr. 8173.

asserviren und Mir solchen hiernächst wiedergeben, weil Ich Selbst kein Exemplar weiter davon als dieses habe. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Einen Menschen muss man nach Plauen schicken, um zu wissen, was bei Eger und der Gegend passiret, der andere nach Zittau, um vom Leitmeritzer Kreis Nachricht zu haben. Hier besorge nichts, wenn ich die 4 Bataillons kriege, als mir mit der Fourage durchzuhelfen; hier zu bleiben den Winter, wird unmöglich, wor es 8 Tage noch in Pirna währet; und sodann muss man sich gefasset machen, die Campagne bei Schweidnitz im December mit einem Theil der Armée zu endigen. Ich werde Prophet seind.

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

8180. AN DEN GENERALLIEUTENANT BARON DE LA MOTTE IN GELDERN.

Der Generallieutenant Baron de La Motte berichtet, Geldern 2. October: „Wo meine Nachrichten aus Bruxelles unter dem 27. zur Erfüllung gebracht werden, so werden wir die Oesterreicher balde in dieser Gegend sehen,[1] unter Anführung des Generals Graf von Arberg, indem sie zum Aufbruch die letzte Ordre empfangen haben; wobei mir gemeldet wird, dass der Herzog von Arenberg nacher Böhmen abgegangen ist, imgleichen, dass sie ihre Festungen denen Franzosen einräumen werden. Diese ziehen sich alle nach Metz, als werden keine bei das Arbergische Corps sich finden. Der liebe Gott wird mich mit meinem Bataillon die Stärke verleihen, so viel möglich, Widerstand zu thun."

[Lobositz, October 1756.][2]

Dies Jahr [kann] ihm nichts geschehen, als bloquirt zu werden; also dies Jahr müsste sich halten. Sollte künftig Jahr, werde man schon Rath schaffen, dass dort Luft kriegte.

Für die Antwort ertheilte Weisungen. Nach Notizen des Cabinetssecretärs in dorso des Berichts.

8181. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Lobositz, 9. October 1756.

Ew. Excellenz werden aus der Einlage zu ersehen geruhen, was weiter in der Sache mit dem Grafen von Broglie vorgefallen ist. Wenn derselbe hierunter auf expresse Ordre seines Hofes procediret, so ist nach Sr. Königl. Majestät Sentiment mit letzterem nichts mehr zu

[1] Vergl. S. 491. — [2] Die Antworten auf Berichte aus Geldern erfolgen gewöhnlich 6—7 Tage nach dem Datum derselben.

menagiren und hat derselbe bereits seine Partie genommen, um einen mehreren Prätext zu finden. Woferne aber gedachter Graf Broglie hierin nur vor sich agiret, so halten des Königs Majestät solches vor ganz extravagant und schreiben solches impertinente Betragen gegen einen Prinzen wie den Markgrafen, mit welchem sich doch der Graf Broglie in keine Wege messen kann, einer Fatuité zu, um sich vielleicht bei der Königin von Polen oder der Dauphine gelten zu machen, die dessen Hof nicht gut heissen kann, noch wird, und die man nicht anders als insolente nennen kann. Welches Ew. Excellenz jedennoch nur vor mich gehorsamst melde.

Wegen der ordinären Dépêche des Herrn von Knyphausen vom 27. voriges soll noch auf Sr. Königl. Majestät Befehl melden, wie Ew. Excellenz das ganze Postscriptum[1] derselben an M. Mitchell, an den zugleich die Einlage[2] einschliesse, communiciren, oder daferne derselbe bei Ankunft dieses schon abgereiset wäre, an den Michell nach London umständlich extrahiren und senden lassen möchten, um das englische Ministerium, welchem solches interessant sein kann, davon auf das baldigste zu benachrichtigen.

Ew. Excellenz gnädigem Andenken empfehle mich unterthänig und muss wegen fehlender Zeit mir noch vorbehalten, Dero letzteres gnädige Schreiben nächstens zu beantworten.

Eichel.

Allerdurchlauchtigster Grossmächtigster König, Allergnädigster König und Herr.

[Sedlitz, 7. October 1756.]

Ew. Königl. Majestät übersende hierbei, was der französische Gesandte mir heute morgen durch einen Cavalier mündlich insinuiren lassen. Da er mir weder das Original des Aufsatzes, noch Copiam davon geben wollte, so habe ihn nicht eher aus der Kammer gelassen, bis Copei davon genommen hatte. Ich antwortete ihm mündlich, dass ich von Ew. Königl. Majestät seinethalben noch keine Antwort hätte, und so lange ich die generale Ordre hätte, niemanden durchzulassen, ich auch selbst seinen König und alle Könige nicht passiren lassen dürfte und würde. Ich hoffte also, dass er Ew. Königl. Majestät Antwort abwarten und sich nicht exponiren würde.

Karl.

Au village de Heidenau près de Sedlitz, 7 octobre 1756.

Après avoir remercié Son Altesse Msgr. le Margrave Charles de la part de Son Excellence M. l'ambassadeur de France des compliments qu'il a bien voulu lui faire faire hier, et lui en avoir fait beaucoup de sa part, M. Arigoni dira à Son Altesse que Son Excellence l'envoie pour lui demander si depuis hier elle n'a fait aucune réflexion sur l'irrégularité de tout ce qui s'est passé, et si elle persiste dans l'opposition qui a été mise au passage de Son Excellence.

Comme il s'est écoulé beaucoup plus de temps qu'il n'en faut pour avoir eu directement les ordres de Sa Majesté Prussienne, puisque ce Prince n'a pu passer la nuit plus loin qu'aux environs d'Aussig, Son Altesse doit savoir précisément main-

[1] Knyphausen berichtet in dem Postscript zu dem Bericht vom 27. September über Unterhandlungen zwischen Frankreich und Russland zur Schliessung eines Handelsvertrages. — [2] Nr. 8182.

tenant quels sont les ordres du Roi son maître. Ce n'a été que pour une considération particulière pour Son Altesse, et de crainte d'augmenter l'embarras où elle devait se trouver, que Son Excellence n'a pas voulu se disposer à continuer sa route, malgré les obstacles qu'on lui opposait, aimant mieux retarder de quelques heures l'exécution des ordres du Roi son maître, qui lui prescrivent de se rendre au camp de Sa Majesté Polonaise, que de pousser les choses à la dernière extrémité.

L'affaire ayant changé de situation aujourd'hui, Son Excellence prie Son Altesse M. le Margrave de faire ses réflexions sur le parti qu'elle doit prendre; celles de M. l'Ambassadeur étant toutes faites, Son Excellence ne peut s'empêcher d'avertir Son Altesse que c'est elle-même qu'elle rend responsable de tout ce qui pourrait arriver, et que ce serait de sa personne même que le Roi son maître demanderait justice en cas d'une violence inattendue, inouïe, et qu'on n'oserait même prévoir, si l'irrégularité de tout ce qui s'est passé précédemment, n'autorisait pas à prendre les plus grandes précautions.

Das Schreiben Eichel's nach der Ausfertigung; die erste Beilage nach Abschrift der Cabinetskanzlei; die zweite nach der Ausfertigung.

8182. AU MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE MITCHELL A BERLIN.

Mitchell schreibt, Berlin, 2. October: „Hier je reçus par un courrier de Londres des lettres du 17 septembre. C'est un vrai plaisir pour moi de voir la manière dont le Roi et ses ministres ont envisagé les mesures que Votre Majesté a été obligé de suivre et la façon dont ils se sont expliqués là-dessus à toutes les cours de l'Europe. Afin que Votre Majesté soit plus tôt informée de ce qui se passe en Russie, on a donné ordre à nos courriers qui seront dépêchés de Pétersbourg, de passer par Berlin et de là me venir trouver au camp de Votre Majesté, avant d'aller en Angleterre."

Unter gleichem Datum übersendet Mitchell die Uebersetzung eines Schreibens von Williams, d. d. Petersburg 14. September:

„Monsieur. Votre lettre du 28 août m'est parvenue. J'aurais fort souhaité que Sa Majesté le roi de Prusse n'eût point accusé la cour de Vienne, comme s'il y avait eu une alliance offensive entre la maison d'Autriche et la Russie,[1] convaincu, comme je suis, qu'il n'en était rien, et que le ministère russien n'aurait jamais aidé l'Autriche dans une guerre offensive contre le roi de Prusse. Mais ces réflexions viennent trop tard, et sitôt que Sa Majesté Prussienne aura attaqué l'Impératrice-Reine, cette cour ne tardera pas de lui envoyer du secours.

Sur le reçu de votre dernière, je ne manquai pas de répéter aux ministres russiens ce que je leur avais déjà représenté; que pour peu que cela parût agréable à la cour de Pétersbourg, le roi de Prusse y enverrait un ministre,[2] et que dans les différends qu'il a actuellement avec l'Autriche, Sa Majesté ne souhaiterait que l'impératrice des Russies pour médiatrice. J'ajoutai qu'en cas que Sa Majesté Impériale goûtait de telles propositions, je dépêcherais d'abord un courrier, pour en informer Sa Majesté Prussienne. Mais, au lieu de me faire aucune réponse, on est à convoquer des conseils tous les jours, pour délibérer sur les moyens d'assister efficacement l'Impératrice-Reine. Je suis fâché, Monsieur, de ne pas pouvoir vous donner de meilleures nouvelles; mais je ne vous saurais dissimuler la peine que me donne l'intelligence mal fondée qu'a eue Sa Majesté Prussienne à l'égard du traité offensif. Car son attaque de la reine de Hongrie rompra toutes mes mesures à la cour de Pétersbourg. Je suis etc."

1 Vergl. S. 164. — 2 Vergl. S. 298.

P. S.

„Les ennemis du roi de Prusse sont en grand nombre ici et se déchaînent contre lui avec beaucoup d'animosité. Les ordres sont expédiés que les troupes se tiennent prêtes; et l'on m'a dit que deux frégates de 20 canons ont fait voile aujourd'hui de Kronstadt, pour joindre les galères et les vaisseaux de guerre qui sont à Reval, mais dans la saison où nous sommes, la Baltique n'est guère navigable".

Mitchell schreibt, Berlin 5. October: „Sitôt que j'ai su que Votre Majesté Se portait bien, je me livrai à la joie que me donnait la nouvelle de Sa victoire: à peine a-t-Elle vu Ses ennemis, et ils sont vaincus. La lettre ci-jointe du 18 septembre m'est venue par la poste de dimanche, mais je ne l'ai pu lire qu'aujourd'hui, ayant eu la tête si remplie de la journée de Lobositz; j'en ai fait une relation à Williams: si j'avais su la langue russe, je m'en serais servi, persuadé que cela les aurait éclairés beaucoup dans leurs délibérations. J'ai différé mon départ pour Dresde jusqu'à dimanche prochain, afin d'attendre le courrier de Pétersbourg, quoique je brûle d'impatience de me mettre aux pieds de Votre Majesté et de témoigner la profonde vénération avec laquelle j'ai l'honneur d'être etc."

Zugleich übersendet Mitchell die Uebersetzung des erwähnten Schreibens von Williams, d. d. Petersburg 18. September. In dem P. S. schreibt letzterer: „Dans ma dernière lettre,[1] je vous ai marqué ce que j'avais insinué aux ministres d'ici au sujet de l'envoi d'un ministre prussien et de la médiation de cette cour-ci entre l'Impératrice-Reine et le roi de Prusse. Aujourd'hui on y a fait la réponse suivante: »Que Sa Majesté Impériale, ayant été informée de ce que j'avais dit à ses ministres sur une médiation entre la maison d'Autriche et Sa Majesté Prussienne, S'était déterminée de ne se point mêler de cette affaire et de laisser vider à ces deux puissances leur querelle présente, dont le roi de Prusse est l'unique auteur. Que, cependant, elle remplirait ponctuellement tous ses engagements à l'Impératrice-Reine.« Je vous expliquerai tout ceci plus particulièrement dans la première lettre que je vous écrirai."

Lobositz, 9 octobre 1756.

Monsieur Mitchell. J'ai été sensiblement touché de la part obligeante que vous avez bien voulu prendre du succès heureux que mon armée a eu contre l'ennemi.

Quant aux nouvelles de Russie que vous m'avez communiquées à la suite de votre lettre, elles ne sont pas à la vérité bien favorables. Je crois, cependant, qu'il ne faut pas tout-à-fait désespérer, je compte sur deux bons arguments que j'ai devant moi encore, le premier, la saison avancée d'hiver, surtout dans ces climats; le second, l'argent qui a toujours ses appas. Parmi cette circonstance, je présume qu'il se trouvera encore quelque occasion favorable dont le chevalier Williams saura habilement profiter, pour conjurer l'orage et pour donner une autre face aux affaires de la cour où il réside, de celle où elle se trouve actuellement. Je n'en suis point surpris, je m'y suis attendu d'avance; mais personne ne meurt de menaces, et je crois que les États d'Hanovre auront aussi peu à craindre cette année-ci d'une entreprise des Français[2] que moi en aurai une de la part des Russes, et qu'entre ce temps et celui du printemps qui vient, nous serons à même de prendre de bonnes mesures pour notre défense, afin de pouvoir faire front de tous côtés.

[1] Petersburg 14. September. Vergl. S. 515. — [2] Vergl. S. 491.

Au surplus, vous serez toujours le bienvenu ici, et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im British Museum zu London.

8183. A LA MARGRAVE D'ANSPACH A ANSPACH.

Lobositz, 9 octobre 1756.

Madame ma très chère Sœur. Je viens de recevoir la lettre qu'il a plu à Votre Altesse de me faire le 23 du mois précédent, et j'aurais souhaité de pouvoir répondre de ma propre main à la tendresse et aux sentiments d'amitié que vous me témoignez, mais les opérations militaires m'occupent à présent si fort qu'il a fallu me priver de ce plaisir. Je ne suis cependant pas moins sensible aux vœux que Votre Altesse forme en ma faveur; ils sont en parti déjà accomplis, puisque j'ai eu le bonheur de battre le 1er de ce mois l'armée autrichienne en Bohême, et j'espère bien que, si l'injustice de mon ennemi me force à continuer la guerre, ce ne sera pas la dernière fois. Je suis trop assuré de l'amitié de Votre Altesse pour ne pas me persuader qu'Elle prendra part à de pareils évènements, et au milieu des troubles je serai toujours charmé d'apprendre de bonnes nouvelles de votre part, étant avec la tendresse la plus vive, Madame etc.

Federic.

Nach dem Concept.

8184. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

Lehwaldt berichtet, Königsberg 2. October: „Die Russen haben in Kur- und Livland 70,000 Mann, und weil sie nur den Oesterreichern 30,000 zu Hülfe schicken werden, so werden sie vermuthlich den Rest an die preussische Grenze setzen, um unsere Armée so lange allda en échec zu halten, bis ihre 30,000 Mann vorbei und durch Polen sein. Sollte ich ihnen nun allda entgegen marschiren, so müsste das mehreste unserer Armée dazu nehmen; alsdann aber würde denen in Litthauen gebliebenen Russen sowohl Königsberg als das ganze Land offen bleiben. Wann ich aber mit ein Corps von 10 bis 30,000[1] Mann in Polen marschirete und allda eine russische Division zu ruiniren suchete, wie Ew. Königl. Majestät

Lobositz, 9. October 1756.

Ich habe Euer Schreiben vom 2. dieses allhier wohl erhalten. Die Fragen, so Ihr Mir darin thut, seind von hier aus, und da Ich die Umstände nicht gegenwärtig vor Mir sehen kann, sehr delicat zu beantworten. Daher Ich Euch dann auch darauf in Antwort geben muss, dass, ausser dem besonders in Euch gesetzten grossen Vertrauen, Ich Euch das absolute Commando über Meine dortigen Truppen[2] gegeben habe, weil Ihr allda an Ort und Stelle seid. Von

[1] Sic. In der Vorlage (Interlineardéchiffré) 30 ausgestrichen, dann wieder eingesetzt und nochmals durchstrichen. Das Lehwaldt'sche Corps bestand überhaupt nur aus etwa 28,000 Mann. — [2] Vergl. Bd. XII, 450. 451.

bereits anderweit befohlen,[1] so könnte der Rest unserer Armée an der Memel Tête machen. Bei Ew. Königl. Majestät frage also allerunterthänigst an, wann die Russen durch Polen marschiren, ob ich sie allda mit aller Force angreifen und entgegengehen, oder ob ich an der Memel aus obigen Ursachen ein Corps lassen und nur mit einem Corps à la sourdine suchen solle, eine Colonne zu ruiniren. Auf beide Fälle muss mich wegen der Magasins präcaviren, bei welchen, so viel möglich, Menage suchen muss, weil sie nicht anders als zu Lande zu transportiren, auch überdem höher als die im guten Lande zu stehen kommen werden. Dieserhalb Ew. Königl. Majestät allergnädigste Resolution mir hierüber erbitte."

Zugleich übersendet Lehwaldt ein Schreiben aus Mietau vom 27. September, in welchem gemeldet wird: „Die Kaiserin ist sehr krank und hat eine langwierige Krankheit."

hier aus kann Ich Euch also keine Ordres wegen Eures Verhaltens mit der dasigen Armée geben, die bei ihrer Ankunft sich dort wegen eines inzwischen geänderten Umstandes nicht passen würden; also da Ich Euch alle Autorité gegeben, zu thun, was geschehen kann, so könnet Ihr mithin auf den Fall eines Marsches derer Russen mit der Armée oder aber mit einem Corps Truppen an sie marschiren, wie Eure Umstände und die von dem Feinde alsdenn beschaffen sein werden, indem Ihr Pleinspouvoirs habet. Jedoch habe Ich noch alle Mühe zu glauben, dass, da es von der Saison ist, dass die Russen sonst in die Winterquartiere gehen, sie jetzo eine Campagne antreten sollten; wovon Ihr jedennoch Eure nähere und richtige Nachrichten haben müsset.

Meine Umstände hier anlangend, so seind solche nach der gewonnenen Bataille recht gut, das grösseste aber, so mich an ferneren Progressen arretiret, ist die Bloquade der sächsischen Truppen bei Pirna, womit Ich noch nicht fertig bin.

Weil Eurer Nachricht nach die Gesundheitsumstände der russischen Kaiserin sehr schlecht seind, so ist Hoffnung, dass, wenn sie etwa stürbe, sich viel in dem russischen Système ändern wird.

Nach dem Concept. Friderich.

8185. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON MÜNCHOW IN GLOGAU.

Hauptquartier Lobositz, 9. October 1756.

Ich habe Euren Bericht vom 30. voriges allhier heute erhalten und daraus recht sehr gerne ersehen, wie denen aus Polen Euch zugekommenen Nachrichten zufolge daselbst alles ruhig und ausser einigem verlaufenen Räubergesindel, deshalb aber die neumärkische Kammer gute Veranstaltungen gemachet, nichts von Truppen oder sonst etwas verdächtiges zu finden ist. Ich wünsche, dass es fernerhin dabei bleiben möge, und approbire, dass Ihr inzwischen die ausgeschickten Offi-

[1] Vergl. S. 187.

ciers noch der Orten gelassen habet, um auf alles dort vorfallende weiterhin ohnvermerkt Acht zu geben und Euch weiteren Bericht zu erstatten.

Friderich.

Nach dem Concept.

8186. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN AU QUARTIER GÉNÉRAL A AUJEZD.

[Lobositz,] 9 [octobre 1756].

Vous jugerez facilement que ce sont les Saxons qui dérangent principalement nos affaires; pour moi, qui n'ai que 24 bataillons dont 14 ont souffert, je n'ose quitter les montagnes dont on me couperait, et comme l'Elbe n'est pas libre, il me serait impossible d'avancer davantage, sans déranger mes subsistances. Browne est fort de 44 à 45,000 hommes, ainsi j'ai fait l'impossible pour mettre les affaires dans l'état présent où elles se trouvent. Je crois que leur projet de campagne ne roule que sur l'idée de nous ôter les subsistanses,[1] pour nous obliger de quitter la Bohême, et qu'alors ils ont tous deux dessein de nous harceler avec leurs troupes légères et d'engager une affaire d'arrière-garde. Pour moi, j'ai pris toutes mes mesures, au cas que l'affaire des Saxons me traîne encore, pour tenir bon ici jusqu'à ce qu'elle sera terminée, et s'il faut que je rentre en Saxe, j'ai aussi pris mes arrangements, pour que ces gens ne puissent pas m'entamer; en même temps, si cela arrive, je tiendrai un corps prêt dans la Lusace, pour marcher en Silésie dans le besoin. Vous verrez que, si l'ennemi fait une tentative sur cette province, ce ne sera qu'à la mi-décembre. Je serai attentif à tout, et pour que je sois averti plus vite de ce qui se passe de votre côté, il serait bon que quelque officier m'écrivît de Schweidnitz tout ce qui se passe sur les frontières de Bohême.

Je crois que vous conviendrez à présent que, si vous aviez marché vers Hohenmauth, vous auriez causé un tout autre embarras à Piccolomini. Je vous recommande surtout, si vous êtes obligé de vous retirer devant l'ennemi, de faire votre marche avec bien de la circonspection. La démarche est délicate, et c'est le seul moment ou Piccolomini osera vous entamer.

Federic.

Nach dem Concept. Eigenhändig.

8187. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON WINTERFELDT IM LAGER BEI SEDLITZ.

[Lobositz,] 9. [October 1756].

In der grossen Ungewissheit, worinnen ich bin um zwei Hauptévènements, die Sachsen ihr Vornehmen und Schwerin seine Kano-

[1] Vergl. S. 505. 520.

nade,[1] so kann ich Ihm wenig schreiben; hier wird bei der Gelegenheit die Geduld theuer. Auf diese beide Sachen kömmt mein Glück und Ungelück auf den ganzen Krieg an, ich erwarte das Schicksal und die Zeitungen und hoffe, der Himmel und die braven Truppen werden alles zum guten ausführen. Wenn dies vorbei ist, so werde ich an Retzow schreiben. Bald Zeitungen! Adieu.

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8188. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IM LAGER VON TSCHISCHKOWITZ.

Der Herzog von Bevern meldet, Lager von Tschischkowitz 8. October: Was anbelangt „den Marsch der 600 Pferde, welche von Libochowitz nach Budin diesseits der Eger gegangen sein sollen . . . so glaube, dass dieses ganze Mouvement aus keiner anderen Ursache vom Feinde geschehen, als weil sie gesehen die Fouragirung und deren Bedeckung sowohl aus Ew. Königl. Majestät als diesem Lager ausrücken, und dass solche sich rechter Hand in den Bergen hereingezogen, sie geglaubet haben, dass man etwas auf ihnen zu tentiren versuchen werde, sie also den nächsten Weg diesseits nach ihrer Armée sich gezogen."

[Lobositz,] 9. [October 1756].

Ich bin ganz und gar von Ihrem Sentiment wegen der Mouvements von den 600 Pferden. Endlich werden sie doch anfangen unsere Fourage zu beunruhigen, und werden wir ins künftige mehr rechts gehen müssen. Von Manstein habe Nachricht,[2] dass alle die Commandos nach Kaaden und Kommotau nur ausgegangen seind, um Lieferungen nach der österreichischen Armée zu besorgen, und sehe ich bis dato an allen ihren Anstalten nichts, das mir gefährlich scheinet. In Sachsen haben sie eine Collecte von vier Bataillons vor meiner Armée gemacht,[3] welcher Renfort mir sehr zu Passe kommen wird. Adieu, mein lieber Prinz.

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8189. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IM LAGER VON TSCHISCHKOWITZ.

[Lobositz,] 9. [October 1756].

Es ist bei dem Szekely'schen Regiment[4] das Plündren eingerissen, ich höre deswegen von allen Seiten Klage. Dieses ist Schuld an alle die Gefangene, so vom Feind gemacht werden. Es ist nöthig, dass Sie die Leute scharf halten, sonsten komme ich in 6 Monat en détail

[1] Winterfeldt meldet, Lager bei Sedlitz 9. October, ein aus Schlesien kommender Postillon habe erzählt, „dass er vorgestern, am Donnerstag Vormittag, nach der Gegend, wo der Feldmarschall [Schwerin] steht, unterwegens sehr stark und lange kanoniren gehört." — [2] Bericht Manstein's, d. d. Dux 8. October. — [3] Vergl. S. 512. — [4] Vergl. S. 489.

um das ganze Regiment. So viel sehe ich, dass bis dato Browne nichts offensives tentiren wird; was aber in 4 oder 6 Tage geschehen kann, ist dahingestellet. Der Himmel wird uns weiter helfen. Patrouillen seind unsere Sicherheit, bis wir gute Spions bekommen. Olmütz haben sie die Vorstädte weggebrannt, nachdem sie die Zeitung vom 1ten gekriegt haben. Adieu.

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8190. AN DEN GENERALLIEUTENANT PRINZ MORITZ VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI COTTA.

[Lobositz,] 10. [October 1756].

Das Bataillon Schenckendorff und zwei von Preussen, welche hierher marschiren wollten, habe nach Hellendorff geschicket, von da sie von Ihnen Verhaltungsbefehle erwarten sollen und nicht eher zu mir stossen, bis Sie mit denen Sachsen fertig seind, es sei dann, dass ich sie ganz unentbehrlich gebrauchen müsste.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Zerbst. Eigenhändig.

8191. AN DEN MARKGRAFEN KARL IM HAUPTQUARTIER ZU SEDLITZ

Der Markgraf meldet, Sedlitz 9. October: „Der französische Gesandte, Graf von Broglie,[1] hat durch seinen Cavalier mir eben jetzo wiederum seine abermalige Proposition copiren lassen, worunter aber nichts Remarquables."

Der Markgraf berichtet ferner über einen sächsischerseits versuchten nächtlichen Brückenbau bei Wehlen.[2]

Lobositz, 10. October 1756.

Durchlauchtigster Markgraf, freundlich lieber Vetter. Ich habe den Einhalt des von Ew. Liebden an Mich unter dem 9. dieses erstatteten Rapports mit mehrerem ersehen und gebe Deroselben, so viel den Grafen Broglie anbetrifft, hierdurch in Antwort, wie Ew. Liebden schon werden sehen müssen, mit demselben durchzukommen, so gut Sie können. Demnächst habe Ich sehr gerne vernommen, dass bei Tetschen nichts weiter vorgegangen, als was Dieselbe Mir schon einmal geschrieben haben. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. S. 514. — [2] Vergl. Nr. 8192.

8192. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BRAUNSCHWEIG-BEVERN IM LAGER BEI TSCHISCHKOWITZ.

[Lobositz, 11. October 1756.]

Ich danke Ihnen sehr vor die Nachrichten. Dieses alles ist defensive und wollen sie sich nähren und uns die Fouragen benehmen. Die Zeitung vom Marsch der 4 Regimenter ist falsch befunden. In Aussig als Tetschen ist alles ruhig. Vorgestern Nacht haben die Sachsen unter Protection ihrer Kanonen eine Brücke schlagen wollen, welche ihnen ist eingeschossen worden, und seind sie mit einem Mordgeschrei davongeloffen.[1] Erste Nacht werden sie wieder eins wagen, und misslinget dieses, so wird es endlich ein Ende werden, welches der Himmel bald gebe! Adieu.

Morgen fouragiret mein rechter Flügel bei Ihnen zu Gast.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

Friderich.

8193. AN DEN GENERALLIEUTENANT PRINZ MORITZ VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI COTTA.

[Lobositz,] 11. [October 1756].

Sie werden gewisse meinen Brief empfangen haben wegen die drei Bataillon von Hellendorf,[2] die ich an Ihnen verwiesen habe. Nun, mein lieber Prinz Moritz, halten Sie die Ohren steif; es ist Zeit, alle Augenblick zu präsumiren, die Sachsen probiren was. Ich verlasse mir ganz auf Ihnen und bin gewisse, dass, was möglich zu thun ist, von Ihnen geschehen wird, damit uns die Leute nicht echappiren. Hier mache ich dem Feind Jalousien auf Leitmeritz, dann auf die Eger, und mache mich unnützer, als es meinen Umständen zustehet, um den Brownen beständig auf der Defensive zu halten und Sie so zu decken, dass Ihnen kein starkes Corps ankommen kann. Wenn was passiret, so bitte mir baldige Nachricht. Adieu, tausend Glück!

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Zerbst. Eigenhändig.

8194. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON WINTERFELDT IM LAGER BEI SEDLITZ.

[Lobositz,] 11. [October 1756].

Ich sehe wohl, dass es anjetzo mit denen Sachsen zu Ende gehet; ich glaube, sie werden entweder gegen Schandau zu oder Hennersdorf probiren durchzukommen. Weilen anjetzo die Sache in's Kochen ist,

[1] Der Versuch des Elbüberganges der Sachsen fand in der Nacht vom 8. zum 9. October statt; Bericht des Markgrafen Karl, d. d. Sedlitz 9. October. Vergl. Nr. 8191. — [2] Vergl. Nr. 8190.

so habe die drei mir zugedachte Bataillons beordert, nach Hellendorf zu marschiren[1] und habe sie an Prinz Moritz verwiesen; die Hauptsache ist, sich der Leute Meister zu machen und, so viel möglich, ohne sonderlich viel Blutvergiessen. Ich warte nun alles ab, was da geschehen wird, und bin hier nur bedacht, alles wohl zu decken. Was bis dato so viel geschehen, ist, dass jenseite der Elbe 5 oder 600 Husaren und Panduren sich befinden und dass gegen das Gebirge Annaberg etc. keiner heran darf und überdem wir unsere Communication frei haben. Dieses ist alles, was ich vor Sie thun kann, das übrige, was dorten geschiehet, muss ich vom Glück erwarten. Ziehen Sie nicht zu viel von Sedlitz weg, sonst machen Sie ihnen das Loch offen, indem Sie ihnen ein anderes zustopfen. Die Leute werden falsche Attaquen machen, also seind Sie behutsam und entblössen Sich nirgend. Adieu. Ich wünsche tausend Glück.

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Eigenhandig.

8195. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Lobositz, 12 octobre 1756.

Monsieur mon Frère et Cousin. Je suis sensiblement touché de la part sincère que Votre Altesse a bien voulu me témoigner, par la lettre polie et affectueuse qu'Elle m'a écrite du 6 de ce mois, prendre à l'avantage signalé que j'ai remporté en dernier lieu sur l'armée autrichienne.

Je me flatte que tout État de l'Empire, pour peu qu'il soit impartial, appréciera cet évènement à sa juste valeur et me saura gré de ce que je m'oppose, comme un boulevard, à l'orgueil impétueux de la maison d'Autriche, d'autant plus que, sans cela, la religion évangélique, les libertés des princes et les immunités et privilèges des États du Corps Germanique courraient de grands risques d'être abolis et sacrifiés à l'ambition de cette maison. Je suis et ne cesserai pas d'être avec les sentiments les plus distingués de considération et d'amitié, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Altesse le bon frère et cousin

Federic.

Nach dem Concept.

8196. A LA MARGRAVE DE SCHWEDT A SCHWEDT.

Lobositz, 12 octobre 1756.

Ma très chère Sœur. Je viens de recevoir la lettre qu'il a plu à Votre Altesse de me faire le 5 de ce mois, et je suis parfaitement sensible à la marque d'amitié et d'attachement que vous voulez bien m'y donner. J'y reconnais cette tendresse et cette bonté de cœur qui m'a

[1] Vergl. Nr. 8190. 8193.

toujours charmé, et qui vous fait prendre une part si intéressante à tout ce qui me regarde. J'espère aussi que les vœux que vous adressez au Ciel pour moi, ne seront pas vains, et que si, par nécessité, il faut continuer la guerre, j'aurai encore le bonheur de battre mes ennemis, pour les forcer enfin à une paix solide et raisonnable. Continuez-moi, je vous prie, votre amitié et soyez assurée de la tendresse vive et inaltérable avec laquelle je suis etc.

Federic.

Nach dem Concept.

8197. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Solms berichtet, Stockholm 28. September: „Me trouvant l'autre jour chez le baron Hœpken, pour lui communiquer la dernière réponse de la cour de Vienne aux explications requises de la part de Votre Majesté,[1] nous vînmes insensiblement à parler sur la situation présente des affaires en Europe et sur celle de la Suède en ces conjunctures. Il me répondit sur cela, ce qu'il m'avait déjà dit plus d'une fois, que la Suède, n'ayant pas la paix au dedans d'elle-même, ne pouvait pas se mêler des affaires du dehors. Je lui répondis que, quoique cela paraissait assez vraisemblable, je ne saurais pourtant que penser des discours qui se tenaient ici fréquemment, savoir que la Suède pourrait peut-être trouver bientôt l'occasion de ravoir des provinces qui lui avaient appartenu autrefois, et j'ajoutai que cela semblait assez être le désir de la nation. Là-dessus ce sénateur entra encore plus en détail, pour me prouver qu'il était de l'intérêt de la Suède de se tenir tranquille, et à la fin il me dit qu'il me priait de ne me point inquiéter des discours de jeunes gens, qui ne savaient pas ce qu'ils disaient, et, me parlant avec un mépris marqué sur la quantité des faux politiques dont ce pays-ci abondait, il me déclara qu'il s'était proposé d'agir confidemment avec moi et que je le trouverais toujours sincère sur les choses qu'il me dirait. Il s'étendit ensuite sur le chapitre de Votre Majesté, témoignant combien il était fâché du malheur de lui déplaire,[2] mais qu'il espérait de regagner les bonnes grâces et les confiances d'un prince auquel il était véritablement attaché."

Lobositz, 12. October 1756.

Recht gut. Ministère: Obligeantes Compliment!

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

8198. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A FONTAINEBLEAU.

Knyphausen berichtet, Paris 1. October: „Je ne puis cacher à Votre Majesté que la prévention dans laquelle on se trouve à Son égard, augmente de jour en jour; je ne saurais même Lui laisser ignorer qu'on la pousse si loin que M. Rouillé m'a dit, sans aucun déguisement, la dernière fois que je l'ai vu, que le manifeste que Votre Majesté venait de publier,[3] le confirmait de plus en plus dans l'opinion où il était depuis longtemps, que c'était l'Angleterre qui L'avait entraînée dans la guerre qu'Elle venait de commencer, en Lui communiquant de prétendus plans offensifs concertés entre les cours de Vienne et de Russie,[4] qui n'avaient jamais existé, et en offrant de se charger des frais de la guerre . . . M. Rouillé commença, immédiatement

[1] Vergl. S. 375. 376. — [2] Vergl. Bd. XI, 487. — [3] Exposé des motifs etc. Vergl. S. 326. — [4] Vergl. S. 164. 469.

après, à se plaindre avec la plus grande chaleur de toutes les violences que Votre Majesté exerçait à l'égard du Roi et de la famille royale de Pologne et me répeta par plusieurs reprises que sa cour ne pouvait être qu'extrêmement blessée de ce procédé, et que cette conduite était tout-à-fait contraire au droit des gens et à tout ce qui s'était pratiqué jusqu'à présent en Europe."

Knyphausen meldet weiter, Paris 1. October: „Je sais de science certaine et de manière à n'en pouvoir pas douter, que le ministère de France a connaissance d'un mémoire que le sieur de Hellen a présenté, il y a quelque temps, à La Haye, et que le désir qu'on a ici d'en empêcher l'effet, est le principal motif qu'on a pour presser, autant qu'on le fait, le départ du sieur d'Affry, qui va se mettre en route incessamment pour retourner en Hollande[1] . . . J'observerai aussi que le lieu du rendez-vous [du corps auxiliaire stipulé par le traité de Versailles][2] a été changé, et que ces régiments ont ordre de s'assembler à Strasbourg, au lieu de Metz,[3] où ils avaient d'abord reçu ordre de marcher, conformément à ce que j'ai eu l'honneur d'en mander à Votre Majesté. Ce changement prouve clairement que ce corps de troupes ne passera pas dans les Pays-Bas autrichiens, ni en Westphalie, comme on l'avait supposé d'abord, mais qu'il marchera en droiture vers les frontières de la Bohême. . . . On suppose généralement que la cour de Vienne ne pourra faire aucun usage de ce corps de troupes pendant la durée de la présente campagne, les régiments ne devant arriver à Strasbourg que du 20 au 24 de ce mois, et étant vraisemblable qu'il leur faudra au moins une quinzaine de jours pour se reposer et se pourvoir des choses qui leur manquent, avant de pouvoir continuer leur marche".

Lobositz, 12 octobre 1756.

Je vous sais parfaitement gre du rapport intéressant que vous m'avez fait du 1er du courant. La prévention avec laquelle l'on envisage sur vos lieux les démarches que j'ai faites et que cependant une nécessité indispensable m'a arrachées, me paraît tout-à-fait incompréhensible, et par le propos que M. de Rouillé vous a tenu encore dans l'entretien dont vous m'avez rendu compte, j'ai trouvé une prévention étonnante, en sorte qu'on oublie jusqu'aux intérêts les plus essentiels de la France, et jamais on n'a voulu faire pour moi, du temps que j'étais en alliance avec la France, la moitié de ce qu'on se presse à présent de faire sans considération aucune pour l'Autriche.

Nonobstant cela, vous direz avec une sorte de dignité à M. de Rouillé que, quoiqu'il continuât d'être dans l'opinion que c'était l'Angleterre qui m'avait entraîné dans cette guerre, en me communiquant les plans offensifs concertés entre les cours de Vienne et de Pétersbourg et en offrant de se charger des frais de la guerre, vous sauriez cependant l'assurer avec pleine connaissance de la cause, sur votre honneur et réputation, qu'aussi peu que je n'avais pas tiré des subsides de la France, tandis que j'étais lié d'alliance avec elle, aussi peu j'en tirais de l'Angleterre,[4] et que je n'en prendrais jamais; que, d'ailleurs, je n'avais aucun autre engagement ni traité jusqu'à ce moment-ci que cette convention de neutralité qui était connue à tout le monde.[5] Que c'étaient des vérités que vous sauriez garantir à Monsieur de

[1] Vergl. Bd. XII, 488. — [2] Vergl. S. 133. — [3] Vergl. S. 435. — [4] Vergl. S. 98; Bd. XII, 468. — [5] Vergl. Bd. XII, 503. 504.

Rouillé sous la foi de votre honneur, en sorte que, si jamais il vérifiait, à la suite du temps qu'il y avait eu jusqu'au moment que vous lui parliez, quelque autre traité fait entre moi et l'Angleterre que la convention susdite, vous vous déclareriez indigne de sa confidence, quoique vous ne sauriez répondre que, si la France continuait à se déclarer si hautement contre moi, je ne puisse entrer en d'autres traités avec l'Angleterre.

Que, quant à la guerre que j'avais été obligé de faire contre l'Autriche, vous pouviez l'assurer fermement que ce n'avaient pas été ni ambition, ni cupidité, ni dépit ni désir de m'agrandir ou de faire des acquisitions, ni inspirations de qui que ce soit qui m'y avaient mené, et que je pouvais attester le Ciel que l'unique raison qui m'y avait entraîné, étaient les complots dangereux que la cour de Vienne ourdit presque tout à l'entour de moi, et ses mauvais desseins qu'elle faisait éclater, et que j'ai cru ne pouvoir plus arrêter qu'en la prévenant, avant que je me trouvais mains et pieds liés devant elle, comme c'était son dessein. Que M. de Nivernois me rendrait en honnête homme le témoignage combien mes sentiments étaient pacifiques, quand il fut présent à Berlin, et que je n'avais contracté la convention avec l'Angleterre que dans le dessein de conserver la paix en Allemagne et d'éviter par là les occasions d'être commis avec la cour de Vienne et ses alliés; que, d'ailleurs, M. de Rouillé me rendrait tant de justice que, si jamais j'avais eu envie de rompre de gaieté de cœur ou par quelques vues intéressées avec la maison d'Autriche, je ne l'aurais pas fait dans un temps où elle venait de faire une alliance avec la France, et que par conséquence il a fallu que les motifs ont été bien pressants qui m'ont forcé à entreprendre cette guerre pour ma sûreté, avant que d'être tout-à-fait prévenu. Que les déclarations pressantes que j'avais fait demander à l'Impératrice-Reine à différentes reprises,[1] étaient encore de sûrs garants de la sincère intention pour conserver la paix, qu'il n'aurait dépendu de la Reine-Impératrice que de me prendre au mot en déclarant ce dont je la priais, et que tout le monde aurait été alors témoin de la droiture de mes intentions. Que c'était une illusion tout pure que de dire que j'avais fait demander cette déclaration à main armée, que du temps que j'en fis demander la première et la seconde fois, il ne fut question d'aucun mouvement de mes troupes, tous les régiments étaient tranquilles dans leurs quartiers, et si je ne négligeais de me tenir prêt contre toute insulte inopinée, c'était au temps que tout le monde m'avertissait des grands préparatifs de guerre qu'on faisait en Bohême et en Moravie, et des régiments qu'on y faisait successivement défiler.

Vous ne dissimulerez pas, en expliquant tout ceci à M. de Rouillé, que, si la France l'avait voulu, elle aurait pu arrêter alors tout cet in-

[1] Vergl. Nr. 7722. 7795. 7914.

cendie, en faisant insinuer à la cour de Vienne de ne point se refuser à me donner cette réponse que je lui demandais pour me tranquilliser, mais que M. de Rouillé se souviendrait que, quand vous lui en aviez parlé, il avait hésité de vous répondre sur ce sujet.

Que, quant à ma démarche contre la Saxe par laquelle je me suis vu forcé à mon regret de commencer, je ne veux pas récapituler tous les motifs pressants et indispensables qui m'y ont obligé pour ne pas laisser sur mes derrières un ennemi qui, malgré toutes ses démonstrations d'amitié ou de neutralité, ne songeait qu'à me plonger le poignard dans le sein, quand il le saurait faire sans risque, qui avait fait un traité de partage de mes États[1] et remuait partout à faire revivre ce traité, sans compter d'autres machinations sourdes sans cesse contre moi; je veux seulement donner à la considération de M. Rouillé le cas que, si l'Espagne, qui est alliée de la France, s'avisait de faire un traité de partage avec l'Autriche, au moyen duquel elle voudrait arracher le Roussillon et une partie du Béarn, si, dis-je, la France verrait tranquillement là-dessus et ne prendrait pas ses sûretés. Voilà mon cas avec la Saxe, et je ne puis que faire avec fermeté, et sans me laisser décontenancer, ce que j'ai été obligé d'entreprendre; car, n'ayant pas pu éviter leur mauvaise volonté, je me suis vu obligé de la prévenir et de tâcher de la désarmer, pour la mettre hors d'état d'exécuter ses pernicieuses intentions contre moi.

Nonobstant tout cela, je ne prétends rien, ni de la cour de Vienne, ni de la Saxe, et je serais toujours prêt d'entendre la voix de la paix et d'un accommodement, pourvu que cette paix soit sûre et permanente, en sorte que je ne me trouve pas toujours dans des appréhensions d'une nouvelle rupture. Qu'au reste, je n'avais d'autres raisons pour entrer en guerre que de prévenir les mauvais desseins contre moi, que je ne m'y étais point laissé entraîner par d'autres, que je n'avais point pris des subsides, ni n'en prendrais jamais,[2] ce que vous devez dire tout naturellement à M. Rouillé.

Au reste, si vous n'êtes pas encore instruit des raisons pour justifier vis-à-vis de la cour de France la conduite que j'ai observée dans la conjoncture présente vis-à-vis du roi de Pologne, c'est bien la faute de mes ministres, à qui je viens de réitérer mes ordres pour le faire promptement;[3] ils vous communiqueront en conséquence des pièces dont on a fait voir les originaux au marquis de Valory.[4]

Quant à la négociation entre moi et la Hollande, ma justification en est si claire qu'elle peut être, car si les Français se déclarent ouvertement contre moi, que me reste-t-il à faire que de rechercher l'amitié des Hollandais pour couvrir mes États de Clèves, et y a-t-il une chose plus naturelle et plus raisonnable que de préférer dans une telle situation la sûreté de mes susdits États à la convenance de la France?

[1] Vergl. S. 413. — [2] Vergl. S. 98.; Bd. XII, 468. — [3] Vergl. Nr. 8175. — [4] Vergl. S. 377.

Du reste, je vous sais gré de l'avis que vous m'avez donné par rapport au corps des troupes auxiliaires pour la reine de Hongrie que les Français vont assembler à Strasbourg; il ne me nuira pas beaucoup, quand il ne se mettra en marche qu'au mois de février ou de mars, et entre ce temps-ci et là on trouvera peut-être des moyens d'arranger bien des choses.

Federic.

Nach dem Concept.

8199. AU MARQUIS D'ARGENS A BERLIN.

[Lobositz, octobre 1756.][1]

Mes troupes, mon cher Marquis, ont fait des efforts de valeur. Pour moi, pauvre philosophe, je n'y ai été que pour ce qu'est un homme sur vingt-cinq mille. Vous badinez de la famine des Saxons; mais il faut bien prendre ces gens par un bout, et c'est bien la façon d'apprivoiser un Luculle que de lui faire faire abstinence. J'ai reçu votre première lettre; je n'y ai point répondu, parceque j'étais par monts et par vaux. J'ai laissé l'abbé[2] en Saxe, ne voulant pas souiller ses mains pures de sang catholique. La tête a tourné aux Français; il n'y a rien de plus indécent que les propos que l'on tient sur mon compte.[3] On dirait que le salut de la France tient à la maison d'Autriche, et les larmes d'une Dauphine ont été plus éloquentes que mon manifeste contre les Autrichiens et les Saxons. Enfin, mon cher, je déplore les suites du tremblement de terre qui a renversé toutes les cervelles politiques de l'Europe, et je vous souhaite tranquillité, santé et contentement. Adieu.

Federic.

Nach dem Abruck in den „Œuvres de Frédéric le Grand" tom. 19, p. 41.

8200. AN DEN GENERALLIEUTENANT PRINZ MORITZ VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI COTTA.

[Lobositz,] 12. [October 1756].

Soeben erfahre ich, dass [von] den Oesterreichern ein Corps von ungefähr Husaren, Panduren und was regulirtes nebst schweren Geschütze, gegen der Gegend Schandau zögen,[4] sie sollen auch sogar ungersche Ochsen und Proviant mit haben. Ich soupçonnire, dass diese auf Schandau marschiren werden, ohnegeachtet meine [Kundschafter] Nachricht mitbringen, sie gingen über Rumburg; also werden Sie Meyerinck seiner Seite wohl alle Precautiones nehmen, damit er den

[1] Dieses Schreiben erwidert eine Zuschrift des Marquis, d. d. Potsdam 4. October, und wird das im Text gegebene des Königs von d'Argens am 17. October beantwortet. Vergl. „Œuvres de Frédéric le Grand" tom. 19, p. 40. 42. — [2] De Prades. — [3] Vergl. Nr. 8198. — [4] Die gleiche Nachricht schreibt der König unter demselben Datum eigenhändig an den Herzog von Bevern.

Rücken sicher und nichts von der Seite zu ihm stossen möge, oder die sächsische Armée möge mit Lebensmittel von ihnen ravitailliret werden. Wegen der schlimme Gebirge und meiner Schwäche gegen die feindliche Armée kann ihnen von hier nichts in Rücken schicken. Adieu.

Friderich.

Hierbei überschicke Ihnen den so eben empfangenen Brief,[1] da ich aus schliesse, dass das Corps von ungefähr 1,000 Oesterreicher, so nach Rumburg marschiret, die Sachsen, wenn sie herauskönnen, Lebensmittel geben sollen und helfen, ihre Retraite zu decken.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Zerbst. Eigenhändig.

8201. AN DEN GENERALLIEUTENANT PRINZ MORITZ VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI COTTA.

[Lobositz,] 13. [October 1756], Morgens 4 Uhr.

So eben, da ich Ihren Brief[2] erhalte, so habe das Baireuth'sche Regiment beordert, seinen Marsch so einzurichten, dass es morgen bei Ihnen eintreffe; von da werden Sie das Regiment hinschicken, wor es am nöthigsten ist. Ich wollte um viel, wir wären vier Tage älter. Adieu.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Zerbst. Eigenhändig.

8202. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON WINTERFELDT IM LAGER BEI SEDLITZ.

Winterfeldt berichtet, Lager bei Sedlitz, 12. October Nachmittags 1 Uhr: „Diese Nacht haben [die Sachsen] angefangen, [die Pontonbrücke] zu schlagen, und sind gegen morgen, wie der Obriste Finck rapportirt, damit fertig geworden, haben auch gleich jenseits, aber nur unten am Ufer, mit 200 Mann Posto gefasst. Dieses embarrassirt mir aber gar nicht; denn nachdem ich gestern mit dem Fürst Moritz da gewesen und alle Winkels genau nachgesehen, so brauchen sie 48 Stunden, ehe sie durchklettern können, wann auch niemand da wäre. Sobald aber das Défilé beim Ziegenrücken und das bei Porsdorf besetzt ist, so können sie gar nicht durch, sondern sind in dem Kessel auf einen Klumpen eingesperrt.

Als wir gestern Nachmittag um 4 Uhr von Waltersdorf, allwo der Obriste Finck mit seinem und dem Kanitz'schen Grenadierbataillon steht, wieder wegritten, hörten wir zehn Kanonschüsse gegen Mittelndorf zu und erfuhren auch gleich darauf noch unterwegens, dass der General Meyerinck mit seinen unter sich habenden 5 Bataillons, als 3 unter General Forcade, so er von Krippen an sich gezogen, nebst seinem eigenen Regiment vorgerückt wäre, um Warnery, den sie delogirt, zu decken. Anfänglich hiess es nur, dass es Husaren und Panduren; in der Nacht kamen aber die Rapports vom General Meyerinck an General Lestwitz, dass auch regulirte Cavallerie und Infanterie dabei, überhaupt aber ein Corps von 12,000 Mann wäre. Der General

[1] Das Schreiben liegt nicht vor. — [2] D. d. Lager bei Cotta 12. October. Der Inhalt deckt sich in der Hauptsache mit dem Schreiben Winterfeldt's vom 12. October. Vergl. Nr. 8202.

Lestwitz hat dann sogleich den Generalmajor Manteuffel mit 2 Bataillons von seinem Corps dahin detachirt, als welcher auch heute früh und ehe sie wieder angefangen, ihm zu attaquiren, angekommen und von dem General Meyerinck an der sogenannten Wendischen Fähre postirt ist. Obrist Königsmarck ist auch zu gleicher Zeit mit 300 Mann von Wehlstädtel angekommen. Mit dem 2. Bataillon Forcade, welches diese Nacht von hier abgeschickt, ist der Generallieutenant Lestwitz auch selbst dahin abgegangen. Heute früh erhielte ich beikommenden Rapport von Obrist Warnery; laut Inhalt werden denn Ew. Majestät mit mehreren ersehen, was gestern vorgefallen und dass sich General Meyerinck wiederum bei Schandau an der Elbe heruntergezogen, woran er gar nicht wohl gethan, und mir bis jetzo, da ich erfahren, dass Manteuffel noch nicht coupirt gewesen, sondern bis an der Wend'schen Fähre glücklich herangekommen, nicht wohl zu Muthe gewesen und deshalb auch noch das Grenadierbataillon Bandemer und 2. Bataillon Moritz nebst dem Prinz Württemberg und 3 Escadrons nachgeschickt worden. Nun hat es also nichts zu sagen, wann sie sich nur recht postiren, als welches der General Lestwitz schon besorgen wird, und kann auch Finck und Kanitz mit ihre beide Grenadierbataillons desto sicherer an ihrem Verhack stehen bleiben und die Sachsen verhindern, solchen nicht aufräumen zu können. Alleweile, da ich dieses schreibe, erhalte ich gleichfalls die Beilage vom General Meyerinck, woraus Ew. Majestät ersehen werden, dass er noch unten in Schandau, die Panduren aber nur allein die Redoute oben attaquiren. Der General Lestwitz ist also mit dem 2. Bataillon Forcade noch nicht heran gewesen, muss aber dennoch bald darauf gekommen sein.

Ich sorge indessen vor Meyerincken anjetzo nicht mehr, sondern bin nur besorgt und attent, dass der Feind sie nicht mit einem Theil amusiren und unterdessen ein 6 bis 8,000 Mann über Neustadt[1] herumschicken und sich der Neustadt-Dresden, welche fast gar nicht besetzt, ausser unser Magazin, bemeistern möge. Ich habe also des Markgraf Karl's Hoheiten gebeten, dem General Wylich sogleich aufzugeben, dass er die Neustadt-Dresden stark besetzen und lieber die Altstadt ledig lassen soll, weil solche auf diesseits der Elbe liegt und von uns mit gedeckt ist. Ich habe auch gleich nach Hohenstein und Neustadt fortgeschickt, um zu erfahren, ob sich dahin schon was vorgezogen, und sobald die geringste Nachricht einläuft, soll sich der Generalmajor Flemming sogleich mit seine beide Bataillons vorlängst der Elbe durch dem Thal von Pillnitz in der Neustadt-Dresden hereinwerfen, und wir wollen von hier die Redouten besetzen.

Das Gros von die Sachsen hat sich schon gestern Abend bis gegen Struppen herangezogen, allwo sie auch eine Wagenburg von ihrer schweren Equipage gemacht haben. Ihre Posten gegen uns stehen indessen noch ungerührt wie bisher. So lange sie noch Hoffnung haben, dass ihnen die Oesterreicher jenseit Königstein, welches aber, will's Gott, fehlschlagen wird, Luft machen werden, denken sie auf nichts anders als dahin. Welches auch alle Briefe, so mir gestern Abend in die Hände gerathen, confirmiren, als auch zugleich, dass sie aus Desperation wegen Hunger alles probiren und ein Loch suchen müssten, sie wüssten aber noch keines. Gelingt es ihnen aber nicht bei Königstein, so gehen sie bei Hennersdorf durch und vornehmlich die Cavallerie. . . . Es fängt hier an bunt zu werden und müssen wir uns brave tummeln."

[Lobositz,] 13. [October 1756].

Sobald ich Seinen Brief gekriegt habe, so schickete ich sofort Ordre am General Truchsess, mit die 10 Escadrons von Baireuth aufzubrechen und so zu marschiren, dass er morgen beim Prinz Moritz eintreffen mag, der ihn schicken kann, wor es nöthig ist. Ich kann nicht begreifen, wor die Leute herkommen, und glaube, Piccolomini

[1] Neustadt-Hohnstein.

und Browne sind halbpart gewesen, das Detachement zu machen; ich denke, das Regiment von Baireuth kömmt noch a tempo. Wegen Meyerinck seine Position kann ich nichts sagen, weilen ich nicht in Schandau gewesen bin, ich hoffe aber, der Lestwitz wird alles besorgen. Wegen Dresden, so ist noch das Bataillon Lengenfeld,[1] das kann ja entweder nach Sedlitz oder in Dresden bleiben, alsdann hat es da nichts zu sagen. Ich gestehe, dass, weilen ich nicht selber sehen kann, was da passiret, dass mir das Herze recht benauet ist.

Infanterie kann ich unter 3 Tage nicht schicken, und käme zu spät. Wegen des Lagers von Lestwitz wird auch gut seind, dass Sie auf ihrer Hut seind; ich glaube, dass die Oesterreicher suchen werden, eine Diversion zu machen, um dass die Sachsen an einem Ort Luft kriegen, durchzukommen; alleine, weil mir das Terrain bei Meyerinck nicht bekannt ist, so besorge, dass sie ihm können in Rücken kommen.

Adieu. Auf diese wenige Tage kömmt nun alles an; ich bitte mir nur, wenn es auch nur zwei Worte seind, alle Tage Zeitungen aus.

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8203. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LA MOTTE A GUELDRE.

Der Generallieutenant Baron de La Motte berichtet, Geldern 6. October: „J'ai l'honneur de dire à Votre Majesté que depuis hier nous sommes devenus un peu plus tranquilles, sur les avis que j'ai reçus que l'amas des grains à Ruremonde a été contremandé et que les troupes d'Autriche marchaient à Mons, pour s'y assembler, afin de se rendre de là à Ostende, pour couvrir cette place, craignant une descente de la part des Anglais."

Lobositz, 13 octobre 1756.

J'ai été bien aise de voir par la lettre que vous m'avez faite du 6 de ce mois, ce que vous m'avez marqué des nouvelles qui vous sont revenues. Je me persuade que vous n'aurez rien à appréhender à vos lieux dans le courant de l'année présente; mais je ne vous répondrai qu'il en soit de même dans l'année qui vient; si cela arrive, nous verrons alors comme alors.

Federic.

Nach dem Concept.

8204. AN DEN GENERALLIEUTENANT PRINZ MORITZ VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI KÖNIGSTEIN.

Arbesau, 13. [October 1756].

Ich bin mit 15 Escadrons Dragoner hierher marschiret, um zum Succurs zu kommen; morgen um 3 Uhr Nachmittag werde bei Cotta

[1] Vergl. S. 512.

seind. Ihre Cavallerie können Sie alle über der Elbe ziehen, meine 15 Escadrons sollen gleich die Stelle von Normann und Württemberg besetzen; machen Sie gleich die Anstalten darnach, denn vor meine Person bin gewisse zum Spitz um halb 2 Nachmittag bei Zehist. Adieu.

Friderich.

An Prinz Moritz oder Winterfeldt, welcher dar ist.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Zerbst. Eigenhändig.

8205. AU FELD-MARÉCHAL DE KEITH A LOBOSITZ.

Keith berichtet, Lobositz 13. October: „Comme Votre Majesté m'a donné Ses ordres de bouche, tant sur le séjour de Son armée ici, comme aussi sur la façon de me retirer en cas qu'Elle le jugeât nécessaire, je prends la liberté de les Lui récapituler, pour savoir si j'ai bien compris Ses intentions.

Votre Majesté m'a premièrement ordonné de me soutenir ici jusqu'au 18, mais en même temps d'arranger tout pour que la retraite puisse se faire avec toute la sûreté et régularité possible; que, pour cet effet, je devais faire partir en avant la grosse artillerie et le bagage suivi de la cavalerie, ne réservant que quatre pièces de 12 livres, pour garnir les postes que l'arrière-garde sera obligée d'occuper, pour couvrir la marche; qu'avant que je marchasse d'ici, je devais avertir le lieutenant-colonel Arnstedt de lever la boulangerie d'Aussig, et que jusqu'à ce que tout cela fût exécuté, je devais rester au camp de Hlinay, que Votre Majesté me fera enseigner par le capitaine des ingénieurs Daries; que, pour la subsistance la plus commode de la cavalerie, je devais renvoyer deux régiments à Wellemin, ne gardant que 6 au camp; en outre, Monseigneur le prince de Prusse m'a averti que l'intention de Votre Majesté est que le duc de Bevern doit commander l'arrière-garde, en cas de retraite. Il y a encore deux articles sur lesquels Votre Majesté m'a parlé, dont j'avoue ingénument que je ne me souviens pas trop clairement si Votre Majesté les réserva pour Soi-même, ou si Elle me donna les ordres de les faire exécuter: le renvoi des pontons d'Aussig et la démolition du château de Tetschen. Comme les pontons sont déjà inutiles où ils sont, peut-être que Votre Majesté voudrait qu'ils partissent aussitôt, et l'autre ne devant s'exécuter que dans certains cas, j'aurais toujours le temps de recevoir Ses instructions là-dessus."

Arbesau, 13 [octobre 1756].

Mon cher Maréchal. Voilà une lettre de Winterfeldt[1] par laquelle vous verrez que je n'ai point besoin de secours. S'il plaît à Dieu, tout ira bien. Dites à mon frère[2] que je suis plein d'espérances. Vous m'avez très bien compris; j'ai aujourd'hui fait toutes les observations possibles pour la sûreté de votre marche; j'ai pris les camps, j'ai tout détaillé à Stutterheim, et en cas de besoin je vous l'enverrai avec un mémoire raisonné. Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Dies Schreiben Winterfeldt's liegt nicht vor. — [2] Prinz August Wilhelm.

8206. AU FELD-MARÉCHAL DE KEITH A LOBOSITZ.

Arbesau, 14 [octobre 1756], à 5 heures du matin.

Nos gens sont maîtres de Pirna, Lestwitz est en plein ouvrage avec la colonne qui a passé le pont de Halbstadt, et le prince Moritz est aux trousses de ceux qui sont sortis par Hennersdorf. Je vais me mettre en marche incontinent pour contribuer, autant que je pourrai, à la fin de l'affaire.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8207. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON WINTERFELDT IM SÄCHSISCHEN LAGER AM LILIENSTEIN.[1]

[Struppen, 14. October 1756.]

Wann Er in 1 Stunde nicht fertig ist, so muss Er gleich zurücke nach Seinem Posten und die Hostilitäten wieder angehen. Ich werde mir anjetzo von keinem Menschen mehr amusiren lassen. Um 1 Uhr bin ich hier mit 4 Regimenter Cavallerie und 2 Infanterie angekommen.

Friderich.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8208. AU FELD-MARÉCHAL DE KEITH A LOBOSITZ.

Struppen, [14 octobre 1756].

Je suis arrivé ici à 1 heure après-midi, j'ai trouvé la situation de mes affaires dans le meilleur état du monde. Le Roi capitule, on a pourvu au secours des Autrichiens, et vous pouvez être tranquille. J'ai toute espérance de pouvoir me soutenir encore en Bohême avec une grande supériorité, ainsi tâchez d'employer toute l'industrie humaine pour vous soutenir avec la cavalerie. Je ne peux vous dire rien de positif, mais quand j'aurai vu la fin du jour de demain, je compte de vous écrire avec sûreté et de prendre mon dernier parti. Je suis trop fatigué, pour entrer dans un plus long détail, mais dites à mon frère que je suis content, très tranquille et assuré que tout ira à merveille. Adieu, mon cher Maréchal, je vous embrasse.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

Federic.

8209. AU FELD-MARÉCHAL DE KEITH A LOBOSITZ.

[Struppen,] 15 [octobre 1756].

Mon cher Maréchal. Aujourd'hui l'affaire des Saxons va se terminer, hier la négociation a commencé, et il faut qu'ils en passent par

[1] Am 14. October war Winterfeldt in das sächsische Hauptquartier zur Unterhandlung entsendet worden.

tout ce qui me plaira. Ils ont passé l'Elbe auprès du Kœnigstein, où ils sont dans un terrain de 1,200 pas de long sur 400 de front. Nos troupes les ont entourés de ce côté-là, un abatis les sépare; ils n'ont ni vivres, ni tentes, leur arrière-garde et leurs équipages ont été pillés la plupart. Zieten avec 300 hommes a battu 4 escadrons qui faisaient leur arrière-garde. Enfin, jamais on ne pourrait s'imaginer par quel esprit de vertige ils ont pris ce mauvais parti, et avec quelle confusion ils l'ont exécuté. Le détachement d'Autrichiens s'est aussi retiré; hier Warnery a donné dans leur arrière-garde, il a sabré 4 compagnies de grenadiers pandours. Nous avons, outre cela, quelques prisonniers d'eux. Le Roi, ses fils et son favori sont au Kœnigstein et ne demandent qu'à sortir. Enfin, j'espère que demain je vous marquerai la fin de cette affaire et mon projet fixe pour l'avenir. Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8210. AU MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE MITCHELL A DRESDE.

Struppen, 15 octobre 1756.

Monsieur. J'ai vu avec plaisir par votre lettre du 13 de ce mois que vous êtes arrivé heureusement à Dresde,[1] et je ne serai pas moins satisfait de vous voir ici. Sur ce, je prie Dieu etc.

L'affaire des Saxons sera terminée à votre arrivée, tenez un courrier prêt pour Londres.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Public Record Office zu London. Der Zusatz eigenhändig.

8211. ARTICLES DE LA CAPITULATION DE L'ARMÉE SAXONNE.

[Struppen, octobre 1756.]

Der Feldmarschall Rutowski lässt, Ebenheit unter Lilienstein 15. October,[2] die Capitulationsbedingungen zur Genehmhaltung vorlegen: „Demnach Se. Königl. Majestät in Preussen durch des Herrn Generallieutenants von Winterfeldt Excellenz[3] mich bedeuten lassen, welchergestalt Allerhöchstselbte darauf beruheten, die königlich polnische und churfürstlich sächsische, dermalen meinem Commando anvertraute, Armée nicht anders als Kriegsgefangene anzunehmen, als werden Sr. Königl. Majestät in Preussen nach der mir darüber von Ihro Königl. Majestät meinem allergnädigsten

[1] Vergl. S. 516. — [2] In der Vorlage verschrieben: 13. October. — [3] Vergl. S. 533.

Herrn gegebenen Vollmacht und darauf mit sämmtlichen Generals gehaltenen Kriegsrath folgende Capitulationspuncta von mir allerunterthänigst überreichet:

1. Die königlich polnische und churfürstlich sächsische Armée, wie sich solche dermalen allhier in dem Posten Ebenheit unter dem Lilienstein befindet, wie der État in der Beilage sub O enthalten ist, ergiebt sich an Ihro Königl. Majestät in Preussen als Kriegsgefangene.

1. Si le Roi veut me les donner, ils n'ont pas besoin d'être prisonniers de guerre.

2. Die Generalität, alle zum Generalstab, Commissariat und Proviantamt gehörige Personen, alle Stabs- und Oberofficiers behalten ihre Bagage und Effecten, so wie sie solche dermalen bei sich oder an verschiedenen Orten zurückgelassen haben. Unterofficiers und Gemeinen behalten ihre Tornister, Mantel und Quersäcke nebst ihrer Beimontur.

2. Bon; tout ce qu'on peut conserver de leur bagage, et tout ce que l'on peut en retrouver, leur sera rendu.

3. Ihro Königl. Majestät in Preussen geruhen allergnädigst, die Armée mit Vivres und Fourage des fördersamsten versehen zu lassen und darüber Dero gemessenste Ordres zu stellen.

3. Bon; et dès aujourd'hui plutôt que demain.

4. Alle Generals, Stabs- und Oberofficiers oder Officiersrang habende Personen reversiren sich schriftlich gegen Ihro Königl. Majestät in Preussen, bis zu Herstellung der Ruhe gegen Allerhöchstdieselben die Waffen nicht zu führen, dahingegen denenselben freistehet, deren Aufenthalt in dem Churfürstenthum Sachsen oder ausserhalb demselben zu erwählen.

4. Ceux qui veulent entrer en mon service, doivent dès ce moment en avoir la pleine liberté.

5. Die Garde du corps und Leibgrenadiergarde, nach dem darüber zu übergebenden État, werden von dem Inhalt des ersten Articuls eximiret, und geruhen Se. Königl. Majestät in Preussen zu bestimmen, wo diese beide Corps escadrons- oder compagnieweise in dem Churfürstenthum Sachsen oder incorporirten Ländern delogiret werden sollen.

Der Generalfeldmarschall Graf Rutowski, als Chef der Leibgrenadiergarde, der Chevalier de Saxe, als Chef der Garde du corps, sowohl als sämmtliche Stabs- und Oberofficiers dieser Corps verbinden sich mündlich, oder auch auf Verlangen schriftlich, die zu bestimmende Quartiere unter keinerlei Prätext ohne Ihro Königl. Majestät in Preussen Genehmigung zu

5. Il n'y a point d'exemption à faire, d'autant plus que l'on sait que le roi de Pologne a donné des ordres à ses Saxons de Pologne de se joindre aux Russes,[1] pour se porter sur les frontières de la Silésie, et il faudrait être fou, pour relâcher des troupes que l'on tient, et de se les voir opposer une seconde fois et d'être obligé de les prendre prisonniers une seconde.

[1] Sic, statt Autrichiens. Vergl. S. 541.

verändern oder das geringste wider Deroselben Willen vorzunehmen.

6. Alle Generals, Stabs- und Oberofficiers behalten ihren Degen; dahingegen das Ober- und Untergewehr und Lederwerk von Unterofficiers und Gemeinen der sämmtlichen Regimenter Cavallerie, Dragoner, Artillerie und Infanterie auf die Festung Königstein gebracht wird, wohin auch die Paucken, Estandarten und Fahnen transportirt werden sollen.

6. Timbales, étendards et drapeaux peuvent se transporter au Kœnigstein, mais point les armes ni canons des régiments, ni les munitions de guerre, ni tentes. Les officiers garderont sans doute leurs épées, et j'espère que ceux qui seront de bonne volonté, s'en serviront pour mon service.

7. Dergleichen Bewandtniss hat es auch mit denen dermalen allhier befindlichen Feldstücken und Munitionskarren.

7. *Nego.*

8. Ihro Königl. Majestät in Preussen versichern allergnädigst, dass weder Unterofficiers noch Gemeinen wider ihren Willen genöthiget werden sollen, unter Deroselben Armée Dienste zu nehmen, und dass alle und jede bei baldig zu hoffender hergestellter Ruhe an Ihro Königl. Majestät in Polen wieder zurückgegeben werden sollen. Gleichwie dann auch Ihro Königl. Majestät in Polen denenjenigen Generals, Stabs- und Oberofficiers von Deroselben Armée, so sich in auswärtigen Diensten freiwillig engagiren wollen, verhoffentlich die Abschiede nicht versagen werden.

8. C'est de quoi personne n'a besoin de se mêler; on ne forcera aucun général de servir malgré lui; cela suffit.

9. Wegen der Verpflegung der Garde du corps und Leibgrenadiergarde wird mit Ihro Königl. Majestät in Preussen Genehmigung ein Abkommen gefunden werden, auf was Art und aus welchen Kassen solche fourniret werden soll. Wie denn auch Se. Königl. Majestät in Preussen vornehmlich zu determiniren geruhen werden, aus welchen Fonds oder Kassen der sämmtlichen Generalität, Generalstabs-, Stabs- und Oberofficiers sammt allen übrigen zur Armée gehörigen Personen der bisher genossene Gehalt oder Tractament monatlich gegen Quittung fortgereichet und nach einem von dem Generalkriegscommissario Generalmajor von Zeutzsch zu fertigenden Extract bezahlet werden soll.

9. *Cessat.*

Il est très raisonnable que je paie ceux qui serviront; ce sera sur les perceptions les plus claires des contributions.

Quant aux généraux, on les traitera en gens qui ont servi avec honneur, et il sera facile de pourvoir à leur subsistance.

10. Allerhöchstgedachte Ihro Königl. Majestät geruhen sich auch wegen der Delogirung und Verpflegung der Corps, Regimenter Cavallerie, Infanterie, Ingenieurcorps und Artillerie, derselben Fortkommen und andern dahin einschla-

10. Je me charge de l'entretien de l'armée, et elle sera payée plus régulièrement que par le passé, et sur le pied de mon armée.

genden Bedürfnissen allergnädigst zu erklären.

11. Ihro Königl. Preussische Majestät geruhen anzuordnen, wann und wie die Generalität, die sämmtliche Armée, nichts ausgenommen, nebst ihrer Bagage aus dem Posten allhier defiliren soll.

11. On peut convenir de ce point dans un quart d'heure, il faut choisir le chemin le plus commode et les endroits les plus proches, où on leur peut faire administrer la subsistance.

12. Es geruhen Allerhöchstselbte allergnädigst zu erlauben, dass für den Transport, das Unterkommen und die Versorgung derer zurückgelassenen Kranken die nöthige Besorgniss genommen werden möge.

12. *Bene.*

13. Alle und jede Generals, Stabs- und Oberofficiers, Unterofficiers und Gemeine, so seithero zu Gefangenen gemacht worden oder zurückgeblieben sind, sollen in dieser Capitulation mit begriffen sein."

13. *Bene.*

14. Il faut que le Kœnigstein demeure neutre pendant le cours de la présente guerre.

Federic.

Rutowski schreibt, 16. October: „Ich bin autorisiret, die Armée das Gewehr strecken zu lassen; ich kann aber weder von dem Eide, den sie geschworen, dieselbe lossprechen, noch ihr einen andern Eid schwören lassen; alles andere ist Sr. Königl. Majestät in Preussen allerhöchsten Willensmeinung gemäss überlassen.

Der Generallieutenant von Winterfeldt hat mir hoffen gemachet, es würden Sich Se. Königl. Majestät in Preussen vielleicht annoch gefallen lassen, eine Escadron Garde du corps übrig zu lassen.

Se. Königl. Majestät in Preussen geruhen, den Articul wegen des Königsteins, der daselbst befindlichen adelichen Compagnie Cadets und der königlichen Wacht von der Grenadiergarde mit Ihro Königl. Majestät in Polen, da Solche dermalen auf der Festung Königstein befindlich, zu terminiren."

Nach einer Abschrift im Nachlass Winterfeldt's. Die Marginalresolutionen im Original waren eigenhändig.

8212. AU ROI DE POLOGNE A KŒNIGSTEIN.

Schreiben des Königs von Polen, Königstein 16. October: „Monsieur mon Frère. Mon général et aide de camp, baron de Spœrcken, aura l'honneur de présenter cette lettre à Votre Majesté. Après l'avoir envoyé chez le feld-maréchal comte Rutowski, pour lui faire quelques questions, il vient de me rapporter que la capitu-

lation pour mon armée était en train d'être finie. Je passe sous silence sous quelles conditions, et que Votre Majesté a fait déclarer que j'étais le maître d'aller en pleine liberté avec ma cour et toutes les personnes de ma suite, tant de l'état civil que militaire, où bon me semblerait: je n'ai jamais douté de cette déclaration amiable, puisque naturellement je ne puis pas avoir avec ma famille royale, ma cour et tous mes domestiques moins de privilèges dans mes États que mes propres sujets; mais j'ai encore chargé ledit général de Spœrcken de représenter à Votre Majesté quelques points très équitables et justes.[1] Je La prie d'avoir la bonté de S'expliquer là-dessus envers lui, et suis avec considération et estime etc.

Auguste Roi."

Struppen, 16 octobre 1756.

Monsieur mon Frère. Votre Majesté peut être persuadée que je conserverai toujours tous les égards qui sont convenables à Sa dignité et à celle de Sa famille, et Elle peut être sûre que je n'attenterai jamais ni à la liberté de Sa personne, ni à celle de Ses proches. Quant à ce qui regarde la neutralité de Kœnigstein, ainsi que d'autres points dont Votre Majesté a chargé Son général major de Spœrcken, j'espère qu'il Lui rendra compte de la réponse que je Lui ai faite.[2] Je suis avec des sentiments d'estime et de considération, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hauptstaatsarchiv zu Dresden.

8213. PROMEMORIA.[3]

1) Die Cadets, so auf dem Königstein seind, gehören eigentlich zur Armée und also werden solche auch wohl billig mit übergeben werden.

2) Vom Königstein fordert man, dass solcher währender Zeit des jetzigen Krieges ganz neutral bleiben solle, dergestalt, dass man von da weder die preussischen Schiffe, so auf der Elbe passiren, beschiesse, noch solchen, unter was Prätext es auch sei, das geringste in den Weg lege, noch dass, wenn etwa hier oder da österreichische Partien im Lande eindringen möchten, solchen einiger Aufenhalt gestatte, noch einige Protection unter den Canons der Festung gebe.

3) Des Königs von Polen Majestät haben noch fünf Regimenter in Polen, die, wie zu glauben, suffisant zu Dero Garde seind, also dass Deroselben weitere Gardes zu lassen nicht nöthig ist. Ohneracht jedennoch des Nachtheils, so man des Königs von Preussen Majestät zufügen wollen, so wollen Diese Sich dennoch zu der Complaisance verstehen und des Königs von Polen Majestät von denen Polen und Irländern 120 Mann zu Dero Sauvegarde überlassen.

[1] Die von Spörcken überbrachten Wünsche des Königs von Polen sind in Vitzthum, Geheimnisse des sächsischen Cabinets, II, 255, angegeben. — [2] Das von Spörcken aus dem preussischen Lager zurückgebrachte Promemoria vergl. unter Nr. 8213. — [3] Vergl. Nr. 8212. 8230. 8232.

4) Wird der Generalmajor von Spörcken selbst consideriren, wie wenig es harmoniren könne, dass des Königs von Polen Majestät denen Feinden Sr. Preussischen Majestät Truppen überlassen wollen, um Dero Lande zu attaquiren und Dieselbe auf der andern Seite dennoch Complaisances vor Erstere haben sollten, welches gar nicht übereinstimmet, und man also Sr. Königl. Majestät von Preussen keine Conditiones proponiren müsse, worinnen Contradictiones seind und die ohnmöglich angehen können.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hauptstaatsarchiv zu Dresden.

8214. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Struppen, 16. October 1756.

Nachdem auf Ew. Excellenz Gutfinden ich mir die Freiheit genommen, des Königs Majestät zu insinuiren, wie das Publicum zu Berlin und sonsten überall ein näheres Detail von der letzteren Bataille bei Lobositz mit Ungeduld erwartete und ein mehreres von den dabei vorgefallenen Umständen und an brimborions de guerre gewonnen worden wissen wollte, so haben des Königs Majestät sogleich darauf beikommende Relation höchsteigenhändig aufgesetzet[1] und mir solche Ew. Excellenz zuzusenden befohlen, um solche gehöriger Orten zu communiciren und publique zu machen, welches alles meines Ortes hiermit geschiehet.

Ich hätte sehr gewünschet, dass des Königs Majestät einem oder andern Dero Herrn Officiers permittiren wollen, sich von dieser Relation zu chargiren, indem ich gestehen muss, dass nach denen mir nunmehro bekannten Umständen diese Relation sehr modeste wiederum gefasset worden und verschiedenes mehr darin gesaget werden können, wie dann gewiss ist, dass die österreichische Armée einen Verlust von mehr als 5,000 Mann gehabt und insonderheit das Regiment Cavallerie von Cordua von der unsrigen fast ganz ruiniret worden, da selbst nach Aussage der Blessirten und Gefangenen nur etwa 5 gesunde Officiere von solchem übrig geblieben seind, auch derjenige, so die Situation des champ de bataille gesehen hat, nicht wohl begreifen kann, wie eine Armée so gar viele Schwierigkeiten gegen eine so sehr avantageux postirte und dabei supérieure Armée übersteigen können und das champ de bataille zu behaupten und den Feind zur Retraite zu zwingen. Indess da des Königs Majestät es so haben wollen, so können auch Ew. Excellenz auf das, so in dieser Relation stehet, um so gewisser rechnen und versichert sein, dass nicht das geringste darin grossiret worden und von manchem noch wohl ein mehreres gemeldet werden können. Warum aber solches nicht geschehen und des Königs Majestät solches lieber supprimiren wollen, solches muthmaasse ich, gegen Ew. Excellenz mich

[1] Vergl. unten Beilage A.

in besonderem Vertrauen zu expliciren, daher zu entstehen, weil ein mehreres Detail dem Feinde zu einigem Avis dienen könnte, so des Königs Majestät vor der Hand nicht vor diensam zu sein erachten.

Wegen des nachher Vorgefallenen beziehe mich mit Ew. Excellenz Erlaubniss auf das Postscriptum.

Eichel.

P. S. I.

Es ist nicht allerdinges wohl zu conciliiren, dass, da ich mein letzteres, so an Ew. Excellenz zu adressiren die Ehre gehabt, noch von Lobositz datiret, ich das jetzige, so wenig Tage darauf, aus Struppen, ohnweit Königstein, und zwar von dem Orte, wo des Königs von Polen Majestät die ganze Zeit über, da Sie bei Dero Truppen in dem so sehr festen Lager sich aufgehalten, Dero Hauptquartier gehabt, datire. Es hat aber die Beschaffenheit damit, dass, als des Königs Majestät den 13. dieses des Morgens ganz früh erfuhren,[1] wie von der österreichischen Armée unter dem General Browne ein starkes Commando von Infanterie, Cavallerie und Panduren mit Canons detachiret worden, um in aller Stille jenseits der Elbe durch Böhmen über Böhmisch-Leipa p. herumzugehen, um jenseits der Elbe das bloquirte Corps Sachsen zu degagiren und solches nach Böhmen zu ziehen, fasseten Se. Königl. Majestät sogleich die Resolution, Selbst in höchster Person hieher zu gehen, welches dann auch sogleich eine Stunde darauf vollzogen ward, so dass Sie den folgenden Tag um die Zeit von ohngefähr Mittages hier eintrafen. Inzwischen war das österreichische Corps, so man hier auf 13,000 Mann stark rechnet, obschon des Königs Majestät solches nur vor 10,000 angeben, in hiesigen Gegenden angekommen und fing an, den Posten bei Schandau zu attaquiren; das sächsische Corps aber hatte eine Schiffbrücke über die Elbe unter Königstein geschlagen und mithin in aller Eile sein festes Lager verlassen, sich über die Brücke gezogen, um denen Oesterreichern entgegen zu gehen. Als aber durch die guten Veranstaltungen der hiesigen commandirenden Generalität die österreichischen Truppen repoussiret und zurückgejaget worden, Sr. Königl. Majestät Truppen auch sogleich von der Gelegenheit profitiret und das feste verlassene Lager wieder occupiret hatten, seind dadurch die sächsischen Truppen in noch grössere Verlegenheit als jemalen gerathen, indem sie nunmehro jenseits der Elbe in einem so serrirten Posten zwischen zwei Bergen stehen, dass sie wegen der Situation des Ortes ohnmöglich weder hinter noch vor sich kommen können, von allen noch wenig übrig gehabten Lebensmitteln entblösset sein und von dem hiesigen Corps canoniret werden können, wovon sie auch dergestalt ressentiret, dass, als gestern[2] früh nur einiger Anfang damit gemachet worden, sie gleich darauf einen Trompeter herübergeschicket und gebeten, mit denen Feindseligkeiten einzuhalten, weil

[1] Vergl. S. 529. — [2] Sic, statt vorgestern. Vergl. S. 533.

sie capituliren wollten, wie dann auch des Königs von Polen Majestät, so auf dem Königstein seind, den Herrn Generallieutenant von Winterfeldt zu sprechen verlanget, der dann auch dahin abgeschicket worden.[1]

Dieses seind einige Nebenumstände, so ich bei meiner Ankunft erfahren, und die ich Ew. Excellenz nur vor mich melden wollen, beziehe mich aber wegen der Sache selbst auf beikommendes Blättchen, welches des Königs Majestät mir befohlen, an Ew. Excellenz zu senden, um solches an Dero Herren Minister an auswärtigen Höfen sogleich zu communiciren und sonsten publique machen zu lassen.[2]

Bisher ist die Capitulation noch nicht völlig geschlossen, weil man sich noch verschiedenes von Seiten derer Sachsen conditioniren wollen, exempli gratia ein und anderes Regiment zu eximiren und nach Polen zu schicken p., welches aber des Königs Majestät wegen der von dem Benoît gemeldeten[3] übelen Absichten mit dem Sibilsky'schen Corps nicht gestatten wollen; wie denn auch billig zu remarquiren, dass, da des Königs Majestät die Truppen nicht als Kriegsgefangene annehmen, sondern wie auxiliaires oder wie Truppen zu Dero Disposition ansehen wollen, man dennoch preferiret hat, selbige als Kriegesgefangene zu geben. Ich hoffe inzwischen, dass die Capitulation noch heute Abend zu Stande kommen soll, dabei vor des Königs von Polen Majestät alle Freiheit gelassen werden wird, nebst dem Minister Brühl, Feldmarschall Rutowski, Chevalier de Saxe p. nach Polen zu gehen (wohin NB. jetzo des Königs von Polen Majestät nicht gerne wollen), und endlich werden Se. Königl. Majestät Sich wo möglich von Seiten des Königs von Polen eine völlige Neutralité währendem jetzigen Kriege mit Oesterreich zu stipuliren suchen, welches alles sich dann bald zeigen muss.

Inzwischen haben die Herren Sachsen bei solcher Gelegenheit wiederum eine Probe von der guten Gesinnung derer Oesterreicher gegen sie gehabt, da letztere sich zwar gezeiget, sobald sie aber hiesige gute Veranstaltung zur Gegenwehr gesehen, sich zurückgezogen, so dass man bloss deren Arrièregarde in die Haare kommen können, inzwischen die Sachsen dadurch sich in vorgedachtes übeles Loch enfonciret haben, deren Arrièregarde denn auch bei dem Uebergange über die Schiffbrücke nebst ihrer Bagage durch die Zieten'schen Husaren übel meniret worden.

Von der Beschaffenheit des festen Lagers, so die Sachsen verlassen, etwas zu melden, gehet über meinen Horizont und ist nicht

[1] Vergl. S. 533. — [2] Vergl. unten Beilage B. Dieselbe wurde am 19. October an die preussischen Gesandten gesendet und den Zeitungen mitgetheilt (vergl. z. B. „Berlinische Nachrichten" vom 19. October). — [3] Benoît berichtet, Warschau 8. October, dass die bisher von dem General Sibilsky commandirten sächsischen Truppen in Polen nach Böhmen marschiren würden, um sich der Armée des Fürsten Piccolomini anzuschliessen. Vergl. S. 535. 549.

von meinem Métier, so viel aber giebet der Augenschein, dass man nicht leicht eine Cime von Bergen von solcher grossen Étendue und schönen Plaine finden wird, dazu alle Avenues mit sich herumziehenden schmalen Wegen, davon die breitesten von ohngefähr höchstens 3 Mann Front seind, von affreusen Précipices, sehr tiefen Carrières, steilen und einer nach der andern entassirten Anhöhen, dick in einander gewachsenen Bocages, hohlen Wegen und allem, was nur einer attaquirenden Armée entgegen sein kann, umgeben seind, und welches alles die Sachsen mit so vielen Batterien, Redouten, Flèches und dergleichen mehr gleichsam hérissiret haben, dass kann man urtheilen, wie eine Attaque auf erstere, auch mit Sacrifiirung von 10,000 und mehr Menschen, ohne Success gewesen sein würde, kurz ganz ohnmöglich gewesen sei. Inzwischen die Précipitation, mit welcher die Sachsen dieses Lager verlassen, ohnbegreiflich, da der ganze Platz ihres Lagers wie ein Champ de bataille, nur dass keine todte Körper gesehen worden, aussiehet und überall abandonnirete, theils vernagelte Canons, Kugeln, Kartätschen, Tonnen Pulver, und zwar in grosser Quantität, Zelter und dergleichen herum stehen.

Ew. Excellenz wollen vergeben, dass wider meine Intention dieses Postscriptum so lang gerathen ist.

P. S. II.

Zufolge allergnädigstem Befehl Sr. Königl. Majestät soll Ew. Excellenz die anliegende, von einem Anonymo anher eingesandte Pièce zusenden und zugleich melden, wie Ew. Excellenz darüber mit dem inculpirten De Fraigne[1] etwas serieuse sprechen und nicht zugeben möchten, dass dergleichen Insolences dorten vorgehen müssten.

Bei Gelegenheit der Dépêche vom 1. dieses des Herrn Michell zu Londen haben Se. Königl. Majestät sonsten befohlen, wie Ew. Excellenz ihm communiciren möchten, was der von Hellen unter dem 5. dieses Monates [gemeldet] von denen Aeusserungen des Herrn Hop zu Amsterdam über die zwischen Holland und Engelland vorseinde Differenzien und wie sehr denen dortigen Regenten solche, und dass sie nicht einmal einer Antwort gewürdiget würden, am Herzen lägen, auch viel anderes gutes dadurch behindert werde; das, um convenable Insinuationes deshalb zu thun, ob solches vielleicht bei dem engellischen Ministerio einige Impression machen wolle.[2]

P. S. III.

Ew. Excellenz haben annoch auf Sr. Königl. Majestät Befehl melden sollen, dass, da dasjenige Précis, so der von Hellen aus dem von

[1] In dem anonymen Schreiben wird der in Berlin lebende Marquis de Fraigne beschuldigt „qu'il tient des propos très peu mesurés et insolents sur le parti que Votre Majesté a pris dans la conjoncture présente.“ — [2] Demgemäss Ministerialerlass an Michell, d. d. Berlin 19. October.

dem französischen Hofe an dessen Minister im Haag überschickten Rescript eingesandt hat,[1] voller offenbaren Unwahrheiten und verdreheten Umstände wäre, Ew. Excellenz besorgen möchten, damit wenigstens gedachter von Hellen instruiret werde, um sich darüber expliciren und die Unrichtigkeiten davon darthun [zu] können; auch dass der Herr von Knyphausen davon informiret[2] und, überall wo es nöthig ist, im Stande gesetzet werde, mit wohl intentionirten Leuten in Frankreich daraus sprechen zu können.

Nach der Ausfertigung.

A.

Relation de la bataille de Lobositz.

Le Roi[3] s'est rendu le 28 à son armée de Bohême campée près d'Aussig, le 29 il prit l'avant-garde avec 8 bataillons et 18 escadrons, tant hussards que dragons. Il marcha à Türmitz, où il campa sur la Biela; le lendemain l'armée le suivit sur deux colonnes, l'une passant le Pashcopolo, l'autre suivant la route de Türmitz. L'avant-garde marcha dès la pointe du jour, et, dès que le Roi eut gagné les hauteurs de Wellemin, il aperçut l'armée autrichienne campée à Lobositz la droite, et derrière le village de Sullowitz la gauche. Il fit déloger environ 200 pandours ennemis de Wellemin et se pressa le soir de gagner les hauteurs et les vignes qui dominent sur la plaine de Lobositz, qu'il garnit de[4] 6 bataillons. Pendant la nuit, toute l'armée arriva, qui resta en colonnes sur la plaine de Wellemin, qui forme le plateau de la montagne.

Le lendemain, 1er d'octobre, à la pointe du jour, le Roi, accompagné de tous les officiers généraux, reconnut le terrain et forma l'armée sur la cime des hauteurs; la droite se déploya sans empêchement,[5] mais la gauche fut attaquée dès le moment qu'elle se forma[6] pour gagner les hauteurs, par les pandours et les grenadiers ennemis; ceci n'empêcha pas qu'on se rendît maître de la cime des montagnes; mais un gros brouillard qui nous empêchait de voir, devint l'obstacle le plus nuisible à l'action. Nous ne pouvions apercevoir que la ville de Lobositz, devant laquelle il y avait une batterie de 10 à 12 canons et de la cavalerie à côté qui avait l'air d'une arrière-garde, par petites troupes, et rangée tantôt sur cinq lignes, tantôt en échiquier et tantôt sur deux, selon que le feu de notre artillerie l'incommodait.

[1] Durch Hellen, Haag 8. October, eingereicht. — [2] Demgemäss Ministerialerlasse an Hellen und Knyphausen, d. d. Berlin 19. October. — [3] Der Relation liegt ein erster eigenhändiger Entwurf zu Grunde (Redaction A). Dieser Entwurf wurde von Laspeyres abgeschrieben und vom Könige eigenhändig durchcorrigirt (Redaction B). In der Form B ist die Relation an Podewils abgegangen, am 19. October den preussischen Vertretern im Auslande und im Reiche zugefertigt und den Zeitungen mitgetheilt worden (vergl. u. a. „Berlinische Nachrichten" vom 19. October, Nr. 126). — [4] Erster eigenhändiger Entwurf: avec. — [5] Erster eigenhändiger Entwurf: la droite se forma tranquillement. — [6] Erster eigenhändiger Entwurf: se déploya.

Nous ne pûmes rien apercevoir de la position de l'ennemi, et, comme le feu de l'infanterie continuait, on crut pouvoir décider cette affaire d'arrière-garde par un choc de cavalerie; cette troupe, qui était en seconde ligne, choqua, renversa l'ennemi. On aurait voulu s'en tenir là, mais son impétuosité l'entraîna à une troisième[1] charge, où elle passa Lobositz à gauche et le village de Sullowitz à droite, dont elle essuya de derrière les murailles un feu de flanc qui ne l'empêcha pas de pousser l'ennemi et de passer en sa présence un fossé de 10 pieds de large. Derrière ce fossé était formée la ligne d'infanterie des Autrichiens; elle y essuya une terrible canonnade et se retira au pied de la hauteur où l'infanterie prussienne était postée, sans être poursuivie et en faisant toujours front à l'ennemi, malgré le feu qu'elle reçut dans ses deux flancs.[2]

A peine cette charge fut-elle passée que notre infanterie de la gauche descendit la hauteur, s'appuya à l'Elbe, poussa 5 régiments d'infanterie autrichienne, que l'ennemi avait envoyée de ce côté pour soutenir les grenadiers et les pandours, força la ville de Lobositz et chassa l'ennemi de la plaine.

L'action commença vers les 7 heures du matin. La difficulté du terrain, des hauteurs qu'il fallait gagner, des murailles qui font des enclos des vignes qu'il fallait forcer, l'ont fait durer 7 heures, à savoir après deux heures de l'après-midi. Nous y avons perdu de la cavalerie le général Lüderitz et Œrtzen, de l'infanterie le général Quadt, à peu près de la cavalerie 220 morts et de ceux qui ont passé le fossé, 250 que l'ennemi a fait prisonniers; de l'infanterie 300 morts et 600 blessés. Nous avons 700 prisonniers de l'ennemi, 3 canons et 3 étendards du régiment de Cordua. Il serait inutile dans une pareille action d'exalter la valeur des troupes; la difficulté du terrain les a plus arrêtées que l'ennemi, et nous n'avons été 7 heures dans le feu qu'à cause que ce terrain, difficile à être arpenté par un bon piéton, obligé de marcher en ligne parallèle, ne peut être parcouru plus vite. Les ennemis ont fait grand bruit avec leur canonnade; mais pendant ces 7 heures nous n'avons certainement pas eu au delà de 200 hommes, tant cavalerie qu'infanterie, blessés ou tués de coups de canons. L'ennemi s'est retiré derrière l'Égre à Budin, où l'on dit qu'il attend des renforts.

J'ai oublié de vous dire que nous comptons parmi nos prisonniers le prince de[3] Lobkowitz et deux autres officiers de l'État major dont les noms me sont inconnus. Après ce dernier essai, vous pouvez compter que rien n'est impossible à nos troupes.

Nach der vom Könige eigenhändig durchcorrigirten Abschrift des ersten eigenhändigen Entwurfs (Redaction B). Vergl. S. 543 Anm. 3.

[1] Sic. — [2] Erster eigenhändiger Entwurf: qu'elle essuya de deux flancs. — [3] „De" fehlt im ersten eigenhändigen Entwurf.

B.

Au quartier général de Struppen, ce 15 octobre.

Après la bataille de Lobositz, le maréchal Browne détacha le 6 octobre 10,000 hommes, pour tâcher de dégager l'armée saxonne toujours bloquée dans ses retranchements. Ce détachement prit sa route par Raudnitz, Böhmisch-Leipa vers la Saxe.

Sur les premiers avis de leur départ, Sa Majesté en informa Son armée en Saxe et fit renforcer le poste de Schandau. On occupa encore différents postes de l'autre côté de l'Elbe pour ôter aux Saxons toute communication avec le corps qui s'avançait à leur secours, par le pont qu'ils avaient pour cet effet établi le 12 à Halbstædtel[1] sous le canon du Kœnigstein.

Sa Majesté, craignant que l'affaire ne devînt sérieuse, partit le 13 avec 15 escadrons de dragons de son camp de Lobositz et joignit son armée le 14 à Struppen.

Dès le 13, nos piquets ayant remarqué que l'armée saxonne quittait les retranchements, l'armée marcha sur deux colonnes pour occuper le poste qu'elle quittait. Le général Zieten, à la tête de l'avant-garde, trouva leurs troupes passées sur le pont de Halbstædtel, atteignit l'arrière-garde, la battit et prit une partie des bagages.

L'armée ennemie se trouve au pied du Lilienstein, l'Elbe et notre armée à dos, un abatis et 12 bataillons sous les ordres du général de Lestwitz en front, et manque absolument de tout. Ils ont voulu être faits prisonniers de guerre,[2] mais on croit qu'ils passeront à notre service pour la guerre présente. La capitulation se fait actuellement.

Le secours autrichien qui était à Mittelndorf, prit hier après-midi le parti de se retirer. Le prince de Würtemberg et le lieutenant-colonel Warnery à la tête de 60 dragons et de 300 hussards attaquèrent l'arrière-garde ennemie composée de 300 hussards sous les ordres du général Hadik, la poussèrent jusqu'au village de Mittelndorf et tombèrent, le sabre à la main, sur 200 grenadiers croates postés au delà du village qui, malgré un feu de peloton très vif, ont tous été hachés en pièces.

Le roi de Pologne et les Princes se sont retirés au Kœnigstein.

Nach einer am 21. October durch Eichel Mitchell zugestellten Abschrift; im British Museum zu London.

8215. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 12. October, dass er, in Verfolg des am 7. October ihm zugegangenen Königlichen Befehls, bei dem französischen Gesandten

Struppen, 16. October 1756.

Ich habe nunmehro dem Comte de Broglie declariren lassen, wie

[1] D. i. Halbstadt. — [2] Vergl. S. 534.

in Berlin, Marquis Valory, Beschwerde über das ungebührliche Benehmen des Grafen Broglie erhoben habe.

ihm freistehe, zu dem König von Polen zu reisen, und dass solches von ihm dependire, da Meine Sache mit ihm gemachet und die Capitulation geschlossen wird.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

8216. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM GROSS-BRITANNISCHEN MINISTER MITCHELL.

Struppen, 16. October 1756.

Mitchell überreicht, Struppen 16. October, dem Könige den folgenden Auszug aus einer von König Georg II. dem hannoverschen Vertreter in Wien, Baron Steinberg, zugesendeten Note:[1] „Qu'ayant fait un traité avec le roi de Prusse qui ne tendait non seulement au dommage de personne, mais n'était calculé que pour entretenir le repos, la tranquillité et la sûreté de l'Empire, ce qui était assez démontré par les gros corps de troupes que j'avais fait venir en Angleterre, et [comme] il se débitait que la France, l'ennemi naturel de l'Empire, avait dessein d'attaquer mes États d'Allemagne, je demandais l'assistance de l'Empereur, comme chef de l'Empire, contre eux et de les en empêcher." [British Museum; London.]

Mitchell überreicht, Struppen 16. October, dem Könige Uebersetzungen der letzhin erhaltenen Schreiben des englischen Gesandten Williams in Petersburg:

Williams schreibt an Mitchell, Petersburg 21. September (n. s.), über den Fortgang der geheimen Unterhandlungen mit dem Grosskanzler Alexei Bestushew:[2] „. . . Je propose qu'on me donne au plus tôt du crédit sur un banquier d'Amsterdam pour 10,000 ducats, pour servir à ramener les choses. Je ferai de mon mieux, mais on ne saurait répondre du succès; cependant il faudra s'assurer de certaines personnes nécessaires. Le chef[3] m'a déjà assuré qu'il est tout changé, qu'il n'en veut plus au roi de Prusse, qu'au contraire il se range de son côté, quand il s'agit de s'opposer à la France.[4] Vous trouverez peut-être que tout cela est peu de chose, mais croyez-moi, j'aurais été fort aise, il y a quelques mois, de l'entendre dire autant. Je répète encore mon avis très humble qu'on risque la somme mentionnée; sur quoi j'attendrai avec impatience une réponse. On s'occupe ici à envoyer par mer 3,000 hommes à Riga, et quelques autres troupes doivent se mettre en marche par terre. Apraxin est nommé feld-maréchal et doit commander en Livonie; de sa vie il n'a vu une armée, si ce n'est quelque poignée de Turcs."

P. S.

„Restent deux choses qu'il est bon que vous sachiez. L'autre jour le feld-maréchal Apraxin dit à un sien ami: 'Si le roi de Prusse me vient attaquer, je me défendrai; autrement je n'aurai garde d'attaquer le roi de Prusse.' — Vous saurez aussi que le grand homme d'ici me dit qu'il souffrait cruellement à voir choisir le roi de Prusse un temps pour attaquer l'Impératrice-Reine, quand il était impossible que la Russie la secourût."[5]

Williams schreibt an Mitchell, Petersburg 26. September (n. s.): „. . . Hier au soir j'eus une conversation avec mon grand ami,[6] et plus je m'ouvre, plus je le trouve bien disposé. Mais je répète encore que ce que je demandais dans ma dernière lettre, devrait m'être mis entre les mains au plus tôt."

[1] Mitchell zugegangen durch Erlass des Grafen Holdernesse, d. d. Whitehall 5. October. — [2] Vergl. S. 328. 450. — [3] Alexei Bestushew. — [4] Vergl. Bd. III, 206. — [5] Vergl. S. 504. 505. 515. 516. — [6] A. Bestushew.

Williams setzt Mitchell ferner in Kenntniss, Petersburg, 28. September (n. s.) „J'écris cette lettre très secrète, pour vous prier d'informer Sa Majesté Prussienne du progrès que j'ai fait avec le Grand-Chancelier. Je l'ai trouvé pour quelque temps inflexible, mais comme je commençai à parler plus clair touchant l'argent, il céda peu à peu . . . Il me demanda tout court si la proposition que je lui faisais, plairait à mon maître et si je parlais par ordre, ou du moins avec son approbation. Je répondis que je parlais par autorité, et qu'il savait qu'il pouvait se fier à moi. Sur cela, le Grand-Chancelier dit: 'Je ne puis rien refuser au Roi votre maître, et je servirai Sa Majesté Prussienne; indiquez-moi ce que je puis faire, j'ai de la bonne volonté, quoique la tâche est difficile.' — Je répondis: 'Vous commencerez, en me déclarant que vous n'êtes plus ennemi du roi de Prusse.' — Sur cela, en me donnant la main, il dit: 'De ce moment, je suis son ami; mais je ne vois pas comment je puis lui être utile à présent; si j'avais su autant, il y a deux mois, j'aurais pu faire beaucoup; mais il a déjà commencé la guerre, et rien ne peut empêcher l'Impératrice de secourir la maison d'Autriche, tout est déjà déterminé. Il est vrai que le roi de Prusse nous a surpris, nous ne sommes pas préparés pour la guerre,[1] et vous savez que nos mouvements sont bien lents. Je ne puis rien promettre à présent, parceque je n'ai point le pouvoir; mais vous pouvez assurer Sa Majesté Prusienne que, nonobstant tout ce que Mardefeld a fait contre moi,[2] je l'ai entièrement oublié, et d'à présent j'ai résolu, quand l'occasion se présentera, de convaincre Sa Majesté Prussienne, par une manière plus forte que par des paroles, que je suis prêt à lui rendre service.' — Il ajouta: 'La guerre est commencée, nous aurons peut-être bientôt la nouvelle d'une bataille; il faut attendre ce que le chapitre des accidents peut produire, et vous pouvez être assuré, sur la première occasion qui peut s'offrir, je consulterai les moyens et j'agirai de concert avec vous, afin de rendre service à Sa Majesté Prussienne en cette cour.' — Il finit en disant: 'qu'il espérait que ce changement des sentiments et cette déclaration seraient cachés, comme le plus grand secret, pour quelque temps au moins.' — Je ne me suis pas encore expliqué sur le *quantum* de la somme promise, qui, pourtant, me paraît suffisante; mais en attendant il y a d'autres personnes à gagner, et la somme dont je vous ai fait mention dans une de mes lettres, est nécessaire.[3] C'est pourquoi j'espère que Sa Majesté Prussienne m'enverra les 10,000 ducats au plus tôt. Quoique le Grand-Chancelier n'est gouverné de personne, il y a des gens qui ont des liaisons avec lui, et il veut qu'ils soient bien et largement payés. Je parle par expérience. Sa Majesté le roi de Prusse, en laissant une telle somme à ma disposition, me rendra très circonspect et précautionné. Il me semble que la réconciliation entre Sa Majesté et le Grand-Chancelier vaut quelque chose, et le Grand-Chancelier est ferme. En conséquence de tout ceci, c'est mon devoir et pour le service de Sa Majesté Prussienne de faire les propositions suivantes: 1° Que je serai autorisé de m'assurer de ceux qui ont des liaisons avec le Grand-Chancelier; 2° que Sa Majesté Prussienne m'enverrait des lettres de crédit sur Amsterdam pour la somme destinée au Grand-Chancelier, parceque, quand l'occasion se présentera, il me faut ou l'argent ou les lettres de crédit en poche; car les Russes n'ont point d'idée de faire crédit à personne. Muni de tels pouvoirs, je tâcherai de servir Sa Majesté le roi de Prusse avec zèle et fidélité . . . Vous pouvez être assuré que les Russes auront de grandes difficultés à surmonter, avant que leur armée puisse être en état de marcher. Ils ont peu d'argent et pas dix habiles officiers. La colère les anime à faire la guerre, l'honneur n'y entre point; ainsi ils seront toujours prêts à embrasser la paix. Si le roi de Prusse est couronné de la victoire — comme j'espère en Dieu qu'il sera — et s'il trouve à propos d'offrir la paix à l'Impératrice-Reine, cela serait l'heureux moment de faire quelque chose ici, et si d'avance on s'est assuré du Grand-Chancelier, la Russie secondera non seulement les propositions de la paix, mais on peut même établir une

[1] Vergl. S. 164. — [2] Vergl. Bd. V, 582. — [3] Vergl. oben das Schreiben vom 21. September.

amitié solide entre cet empire et Sa Majesté le roi de Prusse. Apraxin vient d'être nommé feld-maréchal et au commandement de l'armée. Il est le plus paresseux des hommes et en outre poltron. Il fut très maltraité l'autre jour par le hetman des Cosaques, sans pourtant qu'il montrât la moindre sensibilité."

Mitchell berichtet an Holdernesse, Dresden 21. October, über Audienzen, die ihm der König von Preussen am 16. October gewährt. „. . . His Prussian Majesty highly approves of the instructions the King has been pleased to give to his electoral minister at Vienna, as it can not fail to open the eyes of some of the members of the Empire, by shewing them the danger there is to the whole Germanic body, whilst the unnatural union between the houses of Austria and France subsists.

The King of Prussia is firmly of opinion that the French will not attempt anything against Hanover this year,[1] but he earnestly desires the King would immediately think of concerting proper measures to make himself sure of an army for the next year, he wishes that affairs were settled with the Duke of Brunswick[2] and other princes, and that everything was tried to induce the Dutch to agree to an augmentation of their troops, that, to render this more easy, he thinks England should, in the present conjuncture, make great concessions to them, even where they have little or no pretence to ask . . .

His Prussian Majesty hopes that, if the Dutch could be induced to agree to the augmentation, there would be less difficulty of getting their consent for Prince Lewis of Wolfenbüttel to command the army;[3] he has a very high opinion of him and thinks him the fittest person to command an army.

In obedience to a former instruction I received from your Lordship, I took the opportunity of inquiring about Prince Ferdinand of Brunswick,[4] of whom the King of Prussia gives an excellent character, and I shall only add that he is greatly esteemed by the Prussian generals and beloved by all soldiers . . ."

Mitchell berichtet an Holdernesse, Dresden 21. October (secret): „I have communicated to the King of Prussia the substance of several letters I have lately received from Sir Charles Williams; he is highly pleased with the prospect of success painted out in Sir Charles' letter of the 28th September . . . Orders are already given for remitting ten thousand ducats immediately, and means are devised for sending unobservedly the larger sum; which however is not easy to be executed from the inland parts of Germany, where they have little or no dealings with Petersburg.

The King of Prussia said he wished to have the Russians kept quiet at least, but if that could not be obtained, he did not fear them;

[1] Vergl. S. 490. 491. — [2] Vergl. S. 356. 379. — [3] Vergl. S. 498. 499. 510. — [4] Vergl. S. 352.

for that he had taken proper measures in that event. This I understood alluded to an augmentation of 20,000 men, which I have heard he had begun to make in Prussia . . .

His Prussian Majesty does not seem to be much concerned about the 24,000 men French auxiliaries coming into Bohemia, and provided Russia can be kept quiet, it is highly probable that the Empress-Queen and her new ally will soon be tired of war and of one another . . ."

Mitchell berichtet an Holdernesse, Dresden 21. October (separate): „. . . The King told me all was now settled between him and the Saxons; that they were to enter into his service, and that he was to sign and seal with them that afternoon.[1] He desired me to stay the next day[2] and see the Saxon troops . . ."

Nach den Ausfertigungen im Public Record Office zu London.

8217. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

Struppen, 16. October 1756.

Es ist Mir recht lieb gewesen, aus Eurem Schreiben vom 8. dieses zu ersehen, dass Ihr Mesures nehmet, um auf den Fall des Mouvements der russischen Truppen im Stande zu sein.

Ich muss aber gestehen, dass Ich noch zur Zeit Mühe habe, zu glauben, dass die Russen in diesem Jahre etwas gegen Meine Lande, noch gegen Mich unternehmen, sondern, dass solches mehr in Ostentationen, als in etwas Reelles bestehen wird, und Ihr also nichts zu besorgen haben werdet; wovon Ihr jedoch, so viel möglich, sichere Nachrichten einziehen und was Ihr mit Gewissheit erfahret, mir melden müsset.

Im übrigen habe Ich Euch hierdurch benachrichtigen wollen, wie Ich nunmehro hier auf dem Point stehe, mit denen sächsischen Truppen fertig zu werden und solche als Kriegesgefangene zu bekommen, davon Ich Euch das nähere bekannt machen lassen werde.

Nach dem Concept. Friderich.

---

[1] 16. October. — [2] Ueber ein Gespräch mit dem Könige am 17. October fügt Mitchell hinzu: „. . . The King of Prussia told me that, whilst the above articles [of the capitulation] were negociating, the King of Poland had signed a convention with the Empress-Queen for five regiments, which he has in Poland, that are to enter into her service; and, when this was discovered, he had offered to add a clause, declaring the convention not to be good, if the King of Prussia disapproved of it." Vergl. S. 541.

8218. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A BAIREUTH.

[Struppen,] 16 octobre [1756].

Ma très chère Sœur. J'espère, ma très chère sœur, que cette lettre vous tirera de toute inquiétude. Browne a voulu délivrer les Saxons avec 8,000 hommes qu'il a conduits à leur secours. Il a trouvé un gros corps de Prussiens qui l'ont arrêté. J'ai volé de Bohême en Saxe avec 15 escadrons. L'armée saxonne a voulu sortir de son poste, et elle s'est fourrée dans un cul de sac, où elle a été entourée par mes troupes de tous côtés Tout cela s'est fait, sans qu'on nous ait tué un homme. Ils ont demandé à se rendre. Le 14 Browne s'est retiré et nos hussards ont défait son arrière-garde. Toute l'armée saxonne est à moi; je la prends à mon service et ce petit coup de filet terminera la campagne. Je vous embrasse de tout mon cœur, en vous assurant que je suis avec la plus parfaite amitié, ma très chère sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Je vous demande pardon de ce griffonnage; je suis horriblement occupé.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8219. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A BAIREUTH.

[Struppen,] 16 [octobre 1756].

Ma très chère Sœur. Non, ma chère sœur, je vous en conjure, ne croyez pas les nouvelles fausses que mes ennemis ébruitent; nous avons les Saxons prisonniers, personne de nous n'est malade, blessé, ni tué, je vis et pour vous aimer de tout mon cœur, ce que je ferai tant que je serai au monde, étant, ma très chère sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8220. AU PRINCE DE PRUSSE AU CAMP DE LOBOSITZ.

[Struppen,] 16 [octobre 1756].

Mon cher Frère. L'arrière-garde de Browne a été bien frottée; il y a perdu plus de 300 hommes, il court encore; lui et Hadik y ont été en personne. C'est le jour de Thérèse que les Autrichiens ont célébré. Ayez toujours l'almanach à la main, quand ils font des feux de joie. Je vais dans l'instant signer avec les Saxons; je dois régler encore leurs vivres, leur garnison, les prendre à serment, leur nouveau

sort; enfin, j'ai tant à faire que je ne puis vous en dire davantage. Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur.

Fr.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8221. AU FELD-MARÉCHAL DE KEITH A LOBOSITZ.

Quartier de Struppen, 16 octobre 1756.

Mon cher Maréchal. Je vous remercie des nouvelles que vous m'avez données par votre lettre du 15. La fête que le maréchal Browne a fait célébrer par des salves de son infanterie et de ses canons, est le Thérèse. Qu'il célèbre autant de Thérèse et de François qu'il lui plaise: nous ne voulons célébrer que des victoires.

Quant à nos affaires, nous venons de finir la capitulation[1] avec les Saxons, qui se rendent tous prisonniers de guerre, et vous aurez vu le reste par ma lettre d'aujourd'hui.[2] Le maréchal de Browne a été lui-même avec Hadik avec le corps autrichien qu'on a repoussé ici, et l'affaire de l'arrière-garde a été plus importante que je vous l'ai marquée aujourd'hui, par la perte du monde que ces gens-là ont eue. Et, sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

8222. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN AU QUARTIER GÉNÉRAL A AUJEZD.

[Struppen,] 16 octobre [1756].

Nous avons les Saxons. Browne a marché à leur secours avec 8,000 hommes, je me suis mis en marche avec 15 escadrons pour joindre l'armée de la bloquade. Les Saxons, fiers du secours que Browne leur amenait, ont passé l'Elbe pour se retirer vers Schandau, mes troupes sont aussitôt entrées dans leur retranchement et se sont mises entre Kœnigstein et Struppen, de l'autre côté ils ont eu 12 bataillons sur leur nez, postés derrière des abatis. Le 14 Browne s'est retiré, et Warnery a défait totalement son arrière-garde, composée de 200 grenadiers et 300 hussards. Les Saxons ont demandé à capituler, et ils sont tous à moi. Voilà la fin de cette campagne.

Par les mêmes raisons qui vous obligent de sortir de Bohême, je me vois obligé de faire la même chose; ce sera le 20 de ce mois que Keith se repliera sur Peterswalde. Vous ferez bien de repasser en Silésie le même jour, mais de bien masquer ce mouvement, pour que l'ennemi ne pénètre pas votre dessein. Je prendrai ici ma position de manière à avoir un gros corps dans la Lusace sur les frontières de la

[1] Die Capitulation kam am Nachmittag des 16. October zum Abschluss. Ueber den Inhalt derselben Nr. 8288 S. 556. — [2] Sic, wohl statt „lettre d'hier". Vergl. Nr. 8209.

Bohême prêt à vous joindre, ce qui se peut faire dans cinq jours vers Schweidnitz. Il me faut souvent des avis de ce qui se passe là-bas, pour que mes mouvements viennent au secours des vôtres. Je n'ai rien reçu de vous depuis le 5 d'octobre, il faut qu'un ou deux chasseurs soient perdus. Je vous envoie cette dépêche double,[1] parceque je la juge de conséquence. Adieu.

Federic.

Nach dem Concept. Eigenhändig.

8223. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN AU QUARTIER GÉNÉRAL A AUJEZD.

Struppen, 16 octobre 1756.

Je puis vous marquer à présent, mon cher Maréchal, que notre campagne de Saxe est tout-à-fait finie. Vous savez que Browne est venu pour dégager les Saxons. Il s'est montré de l'autre côté de l'Elbe vers Schandau; il s'est posté à Mittelndorf avec ses 8,000 hommes. Les Saxons ont cru que c'était le moment favorable; ils ont abandonné leur poste et ils ont passé l'Elbe, sur un pont que nous leur avons laissé faire tranquillement sous le Kœnigstein à un endroit nommé Habstædtel. En même temps, ils ont été fort surpris de se trouver dans un cul de sac, entouré d'un abatis derrière lequel se trouvaient postés 12 bataillons de mes troupes, tandis que tout le reste de mon armée entra dans le poste de Pirna, se rangeant la droite vers le Kœnigstein, la gauche vers l'Elbe. Dans cette entrefaite, Zieten a battu leur arrière-garde de cavalerie. On a chassé 3 bataillons qui couvraient leur bagage, et le bagage a été presque entièrement pris par nos gens. La tête leur a tous tourné dans ce moment; ils ont demandé à capituler. Browne a voulu se retirer et Warnery a totalement défait deux compagnies de grenadiers et 300 hussards qui faisaient son arrière-garde. Enfin, la capitulation est conclue; demain toute l'armée saxonne avec armes et canons se rend avec permission de passer à mon service. J'ai laissé au Roi la liberté d'aller où bon lui semblera. Ainsi voilà qui est fini. Je ne dois pas manquer de vous avertir que je viens d'apprendre que le roi de Pologne a fait passer au service autrichien les 3 ou 4 régiments qu'il avait encore en Pologne, et l'on dit qu'ils doivent se joindre aux troupes de la Moravie. Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur et suis votre bien affectionné roi

Federic.

P. S.

Struppen, 17 octobre 1756.

Pour ce qui regarde notre séjour en Bohême, il est impossible que ni moi ni vous nous n'y puissions former des établissements sûrs et

[1] Hiermit ist das in der Cabinetskanzlei entworfene Schreiben Nr. 8223 gemeint, welches sonst als eine Wiederholung erscheinen würde.

solides cette année, vu que nous y sommes entrés trop tard. Ainsi tout ce à quoi il faut que nous nous bornions, ce sera que nous couvrions la Silésie et la Saxe. Le maréchal Keith s'arrêtera avec l'armée sous ses ordres jusqu'au 24[1] de ce mois aux environs de Lobositz. Vers ce temps-là, je marcherai à ses côtés, pour le retirer de bonne manière, et afin qu'il n'arrive aucun malheur. Cependant, quand nous entrerons vers la fin d'octobre dans les quartiers d'hiver, je crois que l'ennemi fera semblant d'en vouloir faire autant, mais qu'il agira vers le temps du 20 de novembre, et voilà le temps où j'appréhende que l'ennemi ne se remue. En attendant, je ferai mes dispositions en sorte que, si quelque corps d'ennemi vient sur vous, soit dans la Haute- ou Basse-Silésie, je pourrais d'abord vous joindre de la Lusace, selon que la circonstance l'exigera.

Au reste, quand vous retournerez vers la Silésie, il faudra que vous fassiez vos dispositions également à celles de l'hiver de l'année 1744,[2] afin de couvrir la Basse-Silésie, le pays de Glatz et la Haute-Silésie. Si alors quelque corps considérable de troupes veut marcher sur vous, mes arrangements seront faits de manière que je pourrai d'abord vous secourir.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite le 13 de ce mois. Quant au cartel à régler avec les Autrichiens, il faut qu'on y mette pour base celui que nous eûmes l'an 1744 avec eux, et que tout y soit réglé sur le même pied. Je suis votre affectionné roi

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

8224. AU FELD-MARÉCHAL DE KEITH A LOBOSITZ.

[Struppen,] 17 [octobre 1756].

Mon cher Maréchal. Je ne cours point après les lauriers, je n'ai point trouvé à en cueillir ici; tout était fait, quand je suis arrivé, je n'ai attendu que les derniers soupirs de l'artillerie saxonne; ils ont demandé à capituler une heure après mon arrivée, je les ai tous sans exception. Browne a été lui-même avec le détachement qui est venu ici, il a eu vent de la capitulation et s'est retiré, son arrière-garde a été totalement défaite. J'ai tant à faire pour le pain, fourrage, quartier et payement des Saxons que je ne sais comment me retourner; il faudra différer votre décampement jusqu'au 20, je viendrai au devant de vous avec 10 bataillons, et je pourrai tout couvrir. J'enverrai Stutterheim à temps; nous ne saurions rester en Bohême, sans ruiner ces bonnes troupes, et j'en aurai besoin encore plus d'une fois. Mille amitiés à mon frère. Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

1 In den eigenhändigen Schreiben (Nr. 8222 und 8224): 20. October. — 2 Vergl. Bd. III, 401.

8225. AN DEN ETATSMINISTER VON BORCKE IN LEIPZIG.

[Struppen, 17. October 1756.][1]

Ich muss anjetzo 150,000 Thaler haben, um den November, December die Regimenter zu bezahlen, dieses ist das klarste Geld. Zweitens muss mehr Industrie in Leipzig gebraucht werden, dass auf sichere Capita, so einkommen, Vorschüsse geschehen. Wegen die sächsische Bedienten, so seind solche gewohnet, ofte 8, 10 und mehr Monate rückständig zu haben; also können sie dieses Quartal nichts kriegen. Der König kann die Königin und seine Familie von die französische und österreichische Subsidien bezahlen, und muss mit mehrerem Ernst gearbeitet werden, baar Geld zu schaffen, um die Magazins zu bezahlen. Was die Lausenitz angehet, so werde in kurzem Truppen dahin verlegen, welche die Restanten herbeischaffen können.

Friderich.

Dieses[2] ist auf dem andern Bogen[3] beantwortet, und kömmt das vornehmste an, gleich baar Geld zu haben, um die Truppen zu verpflegen und Magazins zu bezahlen, auch Brod und Saatkorn vor die hiesige ausfouragirte Dörfer zu kaufen.

Friderich.

Nach den Weisungen in margine resp. in dorso der Borcke'schen Berichte vom 16. October. Eigenhändig.

8226. AU MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE MITCHELL A DRESDE.

Quartier général de Struppen, 17 octobre 1756.

Vous pouvez marquer, Monsieur, à M. le chevalier Williams que je l'autorise et lui donne plein-pouvoir d'agir librement, et selon ce qu'il trouvera convenable, pour m'assurer ceux qui ont des liaisons avec le grand-chancelier comte de Bestushew,[4] afin de parvenir au but salutaire que nous nous sommes proposé, et que je tiendrai toujours pour agréable tout ce qu'il disposera à ce sujet.

Quant à lui, je lui aurai une reconnaissance éternelle de ce qu'il a bien voulu employer ses soins et ses bons offices pour faire réussir un ouvrage aussi intéressant à moi également qu'au Roi son maître et à la cause commune. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im British Museum zu London.

---

[1] Die Ausfertigung erfolgte, wie ein Schreiben Borcke's vom 28. October erkennen lässt, am 17. October. — [2] Borcke fragt, Leipzig 16. October, an, wie es mit Auszahlung der Deputatgelder für den sächsischen Hof gehalten werden solle. — [3] Gemeint ist der obige erste Theil des Schreibens. — [4] Vergl. S. 547.

8227. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A FONTAINEBLEAU.

Quartier général de Struppen en Saxe, 17 octobre 1756.

Votre dépêche du 4 de ce mois m'est bien entrée, et j'espère encore toujours que le ministère de France ne fermera pas constamment les yeux sur les vrais intérêts de la Couronne et de la nation, mais qu'il s'apercevra qu'il n'est pas du tout de la convenance de la France d'élever à un certain point de grandeur la nouvelle maison d'Autriche et la mettre en état par là de donner la loi à la France, dès qu'elle se sera tout soumis en Allemagne et qu'elle sera à même de lever le masque.

Au reste, je viens de finir avec le roi de Pologne la capitulation par rapport aux troupes saxonnes, qui viennent d'entrer à mon service pour combattre contre mes ennemis.

Federic.

Nach dem Concept.

8228. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Quartier général de Struppen en Saxe, 17 octobre 1756.

Le feld-maréchal général de Dossow m'ayant communiqué l'avis que vous lui avez donné touchant l'avertissement qui vous est parvenu[1] de la marche d'un corps de troupes autrichiennes des Pays-Bas, qui devait être joint par un autre des Français, pour entrer dans ma Gueldre, je veux bien vous dire que je crois cet avis peu fondé et prématuré encore, vu que toutes mes lettres de France m'assurent qu'il n'y a d'autre mouvement parmi les troupes françaises que celui qu'elles se doivent assembler à Strasbourg en Alsace,[2] pour passer de là par l'Empire en auxiliaire de la reine de Hongrie. D'ailleurs, je ne vois pas de quelle utilité devait servir aux Autrichiens une démarche de si peu de succès, vu la saison avancée, sinon que d'exciter la jalousie de la république de Hollande, qui ne saura voir d'un œil indifférent passer jusque là les forces combinées de ces deux puissances. Quoi qu'il en soit, vous ne laisserez pas de remercier toujours le canal dont cet avertissement vous est venu.

Au surplus, supposé que ledit cas existât, mon embarras en serait à présent d'autant moins [grand] que je viens de finir ici ma campagne de Saxe et que la capitulation avec le roi de Pologne par rapport aux troupes saxonnes vient d'être faite et conclue, en sorte qu'elles se rendront prisonnières de guerre et entreront demain à mon service, pour m'en servir contre mes ennemis; auquel sujet je vous fais communiquer ci-clos quelque détail raccourci préalablement.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

1 Hellen hatte die bezüglichen Nachrichten durch den Prinzen Ludwig von Braunschweig im Haag erhalten und durch ein Schreiben, Haag 11. October, den Feldmarschall Dossow in Wesel davon in Kenntniss gesetzt. — 2 Vergl. S. 528. — 3 Vergl. S. 556.

Relation.

Le 16 d'octobre les généraux majors saxons Dyherrn et Spœrcken vinrent au quartier du Roi à Struppen offrir la capitulation pour les troupes saxonnes, signée par le maréchal comte Rutowski, que le Roi son maître avait muni de pleins-pouvoirs à ce sujet.[1]

Il fut convenu et accordé:

Que toute l'armée saxonne sans exception se rendrait prisonnière de guerre avec armes, canons p., bagage, sauf des généraux et officiers.

Que tous les généraux et officiers garderaient leurs épées; qu'ils s'obligeraient de ne point porter les armes contre le Roi pendant tout le temps de la guerre présente; qu'ils auraient la liberté de se retirer où ils voudraient, à condition de ne pas quitter leur séjour sans l'agrément du Roi et de ne rien faire contre son gré.

Qu'il serait libre aux troupes de passer au service du Roi, et que, quant aux officiers, ceux qui voudraient entrer à son service, devaient en avoir la pleine liberté.

Que timbales, étendards et drapeaux se transporteraient au Kœnigstein, mais point les armes, ni canons des régiments, ni munitions de guerre, ni tentes.

Que ceux qui serviraient le Roi, seraient payés sur les perceptions les plus claires des contributions, et que, quant aux généraux, le Roi les traiterait en gens qui ont servi avec honneur, et qu'il serait facile de pourvoir à leur subsistance.

Il fut d'ailleurs convenu par une convention séparée:[2]

Que la forteresse de Kœnigstein resterait à la disposition du roi de Pologne, mais qu'elle observerait pendant tout le cours de la guerre la plus exacte neutralité et ne protégerait en aucune façon des partis de l'ennemi qui pourraient venir se réfugier sous ses canons; que la garnison ne serait augmentée au delà de son nombre présent et que cette forteresse ne mettrait d'ailleurs aucun obstacle ni empêchement au libre passage de l'Elbe.

Que tous les officiers de l'armée saxonne qui voudraient entrer au service du Roi, auraient leur congé par le maréchal Rutowski, qui serait autorisé de le leur faire expédier de la part du Roi son maître.

Le 17 et les jours suivants, les régiments défilèrent du poste de Lilienstein, dont la plupart firent d'abord serment au Roi. Quant au roi de Pologne, il partit de Kœnigstein pour passer à Varsovie, en prenant la route par la Silésie.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

[1] Vergl. Nr. 8211. — [2] Die folgenden Ereignisse gehören meist erst dem 18. October an (vgl. S. 559). In obiger Form konnten sie allenfalls auch schon am 17. mitgetheilt worden sein, wahrscheinlicher aber ist, dass die Relation erst am 18. angehängt und der Erlass, trotz des Datums vom 17., erst am 18. abgegangen ist.

8229. AU SECRÉTAIRE BENOÎT A VARSOVIE.

Quartier général de Struppen, 17 octobre 1756.

J'ai bien reçu votre rapport du 8 de ce mois,[1] et il faudra que vous observiez à l'avenir de ne me point envoyer des rapports immédiats trop amples, mais d'y toucher avec précision les choses principales, sans y faire entrer des circonstances trop éloignées; mais quant aux rapports que vous continuerez de faire à mon ministère du département des affaires étrangères, vous ne sauriez jamais les rendre assez circonstanciés, ni y faire entrer de trop grands détails.

Au surplus, la capitulation touchant les troupes saxonnes vient d'être conclue ici avec le roi de Pologne, par laquelle il a été arrêté que ces troupes se rendent prisonnières de guerre et qu'elles entreront à mon service, pour être employées contre mes ennemis, selon que vous pouvez vous en informer au préalable par la feuille ci-jointe.[2]

Nach dem Concept. Federic.

8230. AU ROI DE POLOGNE A KŒNIGSTEIN.

Schreiben des Königs von Polen, Königstein 17. October. „Monsieur mon Frère. Mon major général baron de Spœrcken m'a rendu compte de la réponse peu favorable que Votre Majesté lui a faite.[3] Je m'engage le plus solennellement par la présente que la forteresse de Kœnigstein, selon la demande de Votre Majesté, observera pendant tout le cours de cette guerre la plus exacte neutralité et ne protègera en aucune façon des partis qui pourraient venir se réfugier sous ses canons, ni qu'elle mettra le moindre obstacle au libre passage de l'Elbe.

Du reste, comme je suis résolu, n'étant plus maître de mon pays, d'aller demeurer en Pologne, où même naturellement les affaires de mon royaume m'appellent et la nation demande ma présence, Votre Majesté voudra bien donner les ordres nécessaires au plus tôt pour une centaine de chevaux par les endroits de Crossen et Züllichau, de la manière accoutumée. Je suis avec tous les sentiments de considération, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère.

Auguste Roi."

Struppen, 18 octobre 1756.

Monsieur mon Frère. Après la résolution que Votre Majesté a prise d'aller séjourner en Pologne, Elle peut être persuadée que je n'y mettrai aucun obstacle; mais je La prie de vouloir bien considérer que, dans la circonstance présente, il nous importe également de finir les affaires que nous avons traitées jusqu'à présent entre nous. Elle voudra bien en conséquence m'envoyer ici Son général baron de Spœrcken pour m'apprendre Sa résolution sur les autres points indécis[4] du *Promemoria* que je Lui avais fait remettre,[5] et l'autoriser en même temps de signer les points dont on est convenu, conformément à ce qui est de l'usage de guerre. Je ne manquerai pas alors d'ordonner

[1] Vergl. S. 541 Anm. 3. — [2] Vergl. Nr. 8228 S. 556. — [3] Vergl. Nr. 8212 und 8213. — [4] Vergl. unten Nr. 8232. — [5] Vergl. Nr. 8213.

au plus tôt tout ce que Votre Majesté me demande relativement à Son voyage. Je La prie d'être persuadée de la haute considération avec laquelle je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hauptstaatsarchiv zu Dresden.

8231. NOTA.[1]

1) Da bei Uebergabe derer Truppen verschiedene Contraventiones vorgegangen seind, so wider die Capitulation laufen, indem nicht nur verschiedene Officiers und Leute von denen Regimentern zurückgezogen und allda behalten worden, so ist solches noch zu redressiren, damit alles de bonne foi, so wie es mit dem Grafen Rutowski verabredet worden, geschehe.

2) So ist auch der Condition wegen derer Cadets auf dem Königstein noch keine Genüge geschehen und also solche noch zu berichtigen.

3) Ist nöthig, dass des Königs von Polen Majestät einen Officier autorisiren und anher schicken, der die Convention wegen der Neutralität des Königsteins währenden jetzigen Krieges ordentlich nach Kriegsgebrauch zeichne und unterschreibe. Se. Königl. Majestät werden alsdann alles, was nur des Königs von Polen Majestät zu Dero vorhabenden Reise nach Polen verlangen, ohngesäumet veranstalten. Dabei Dero Intention nicht ist, Dieselbe wegen Dero resolvirten Reise zu arretiren, sondern nur, dass alles der Ordnung und denen stipulirten Punkten gemäss in seine behörige Richtigkeit gesetzet und nicht unausgemachet bleibe, noch in Weitläufigkeit gezogen werden möge. Endlich wird auch zu gänzlicher Berichtigung der Sache nöthig seind, dass des Königs von Polen Majestät die Declaration ertheilen, nach welcher Dieselben die Officiers Dero Dienste erliessen, so wie es stipuliret worden; welcher Punkt völlig abzuthun um so nothwendiger ist, als der Generalfeldmarschall von Rutowski declariret, wie er dazu keine Autorisation habe.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hauptstaatsarchiv zu Dresden.

8232. AU ROI DE POLOGNE A KŒNIGSTEIN.

Schreiben des Königs von Polen, Königstein 18. October. „Monsieur mon Frère. Je comptais bien qu'après la malheureuse capitulation signée, dont le Feld-Maréchal ne m'a cependant pas encore envoyé l'original, ainsi que j'ignore jusqu'à ce moment à quoi l'on en est resté, et après que je me suis positivement engagé dans ma lettre d'hier à l'observation d'une exacte neutralité de la forteresse de

[1] Von Spörcken zugleich mit dem Schreiben des Königs von Preussen vom 18. October (Nr. 8230) aus dem preussischen Hauptquartier überbracht.

Kœnigstein, tout était enfin fini entre Votre Majesté et moi. Cependant, comme Elle exige d'avoir là-dessus quelque chose par écrit, j'y autorise le major général Spœrcken et l'ai aussi instruit de mes volontés sur les autres points du *Promemoria*.[1]

Du reste, je prie Votre Majesté de ne plus mettre d'obstacle à mon voyage et d'être persuadée de la parfaite considération avec laquelle je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Auguste Roi".

Struppen, 18 octobre 1756.

Monsieur mon Frère. Votre Majesté me marquant Son désir pour entreprendre Son voyage en Pologne, après que les affaires entre nous viennent d'être réglées, j'ai fait expédier d'abord tous les ordres qu'Elle m'a fait demander par Son major Zetchwitz, et fais des vœux pour que Son voyage soit des plus heureux. Il dépendra d'Elle de disposer de la route que Votre Majesté voudra tenir, tout comme Elle voudra, et, si Elle aime de ne point trouver en Son chemin de mes troupes, Elle voudra seulement me faire savoir Ses intentions à ce sujet par le général baron de Spœrcken, afin que je puisse d'abord faire écarter celles-ci selon Son intention. Je finis en faisant des protestations les plus sincères à Votre Majesté que, malgré tout ce que je me suis vu obligé de faire indispensablement pour ma sûreté dans la conjoncture présente, je Lui conserverai toujours l'amitié la plus parfaite, de sorte que, si jamais je puis procurer des avantages à Votre Majesté ou à Sa famille royale, je ne manquerai pas de les embrasser avec tout le plaisir imaginable, pour Lui prouver les sentiments de la plus haute estime et de la parfaite considération avec lesquels je serai à jamais, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hauptstaatsarchiv zu Dresden.

8233. AU PRINCE ROYAL ET ÉLECTORAL DE SAXE A DRESDE.

Churprinz Friedrich von Sachsen schreibt, Dresden 17. October: „Sire, Ayant appris que Votre Majesté avait dessein de garder le corps de la compagnie des cadets du Roi mon père comme prisonniers de guerre et de les confondre dans le même sort qu'ont subi les autres troupes saxonnes, j'ai recours à Votre Majesté, pour La prier très humblement de vouloir bien les laisser en pleine liberté, en considération des soins que j'ai pris de les commander moi seul, et de ce qu'ils n'ont jamais servi à l'armée, se bornant à monter la garde auprès de ma personne. Je regarderai, Sire, cette grâce comme un effet de Votre générosité à mon égard, ayant l'honneur d'être avec la plus parfaite considération, Sire, de Votre Majesté le très humble et très affectionné serviteur

Frideric."

[1] Vergl. Nr. 8213. 8231. Die Neutralitätsconvention für die Festung Königstein wurde danach von Winterfeldt und Spörcken am 18. October in Struppen unterzeichnet. Gedruckt in: Aster, Beleuchtung der Kriegswirren zwischen Preussen und Sachsen 1756, Dresden 1848, S. 438. 439.

Struppen, 18 octobre 1756.

Monsieur mon Cousin. Votre Altesse Royale voudra être persuadée que je chérirai toujours toutes les occasions où je pourrai Lui prouver mes sentiments d'estime, et où je saurai condescendre à ce qui Lui pourra faire plaisir; mais, dans le moment présent, je me vois obligé de Lui dire que, la capitulation par rapport à tout ce qui regarde les troupes, ayant été faite avec le maréchal comte de Rutowski, je ne saurais me départir des points dont on est convenu du gré et de l'agrément de Sa Majesté le roi de Pologne, dans le temps que l'on les met en exécution.

Votre Altesse Royale me fera d'ailleurs justice, en se persuadant de la satisfaction particulière que je ressentirai toutes les fois que les occasions se présenteront de Lui faire plaisir, étant, au reste, avec la considération et l'estime la plus particulière etc.

Federic.

Nach dem Concept.

8234. AN DEN ETATSMINISTER VON SCHLABRENDORFF IN BRESLAU.

Hauptquartier Struppen, 18. October 1756.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Schlabrendorff. Da des Königs von Polen Majestät nächstens nebst Dero Königlichen Familie und Suite von hier aus nacher Polen und Warschau gehen werden, auch Mich deshalb requiriren lassen, die dazu erforderliche Relais auf denen Postämtern durch Schlesien, und zwar auf der Route nach Gross-Polen über Crossen und Züllichau, per Station à 161 Pferde mit 21 Wagen und 32 Pferde zum Reiten, und vor Dero übrigen Suite über Breslau, per Station 58 Pferde mit 10 Wagen, zu beordern, so habe Ich Dero Verlangen darunter nicht anders wie stattgeben können, auch desfalls bereits die offene Ordres für beide Routen ausfertigen lassen, Euch aber solches zur Nachricht und weitern Besorgung bekannt machen wollen.

Wann auch gedachten Königs in Polen Majestät bei Gelegenheit solcher Reise noch 500 königliche Marstall- und Cavalierpferde über Gross-Polen transportiren lassen, so ist Denenselben von Mir der angesuchte Freipass gleichfalls bewilligt worden, so Euch zugleich nachrichtlich bekannt gemacht wird.

Friderich.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

8235. AU PRINCE DE PRUSSE AU CAMP DE LOBOSITZ.

[Struppen,] 18 [octobre 1756].

Mon cher Frère. Les blessés d'Aussig et nos prisonniers devraient être échangés, il y a longtemps. Ceux d'Aussig, il faut proposer

que Browne envoie des bateaux à Lobositz, pour les transporter où il voudra, et finir promptement l'échange des autres. Je ne vois pas jour à prendre pied en Bohême, vu la saison avancée et les différents arrangements qu'il faut faire préalablement; ainsi, si vous pouvez rester jusqu'au 24 dans votre camp, cela me sera très avantageux pour les mesures que je suis obligé de prendre ici. Adieu, mon cher frère.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8236. AN DEN ETATSMINISTER VON BORCKE IN LEIPZIG.

Struppen, 19. October 1756.

Da Ich aus denen sächsischen Gefangenen 10 neue Regimenter inclusive ihrer Grenadiercompagnien errichtet habe, welche von dem Feldcommissariat nach dem effectiven Stande, weil sie noch nicht complet seind, verpfleget werden, die Verpflegung dieser 10 Regimenter aber vom 21. October dieses Jahres an gerechnet werden und angehen soll, dazu auf den Monat October ohngefähr 36,000 Thaler erforderlich seind, so befehle Ich hierdurch, dass zuforderst Ihr letztgedachte Gelder alsofort und sonder den geringsten Anstand noch Zeitverlust aus den bereitesten Geldern, so bei der Kasse des Feldkriegesdirectorii aus denen sächsischen Contributions- und anderen Geldern eingehen, bezahlen und an das Feldcommissariat zu Dresden auf das prompteste übermachen lassen sollet, welches alsdann solche wiederum an die respective Chefs oder Commandeurs dieser Regimenter durch den dazu besonders bestelleten Regimentsquartiermeister des Leibcarabinerregiments, Barth, auszahlen lassen wird.

Demnächst müssen auch pro November die Gelder zur Verpflegung für gedachte 10 Regimenter von Euch aus der Kasse des Feldkriegesdirectorii an gedachtes Feldcommissariat übermachet und prompt bezahlet werden, welche Verpflegung praeter propter 64,000 Thaler monatlich ausmachen wird, und dergestalt muss fernerhin monatlich ordentlich und richtig continuiret werden, worüber und über alles sonst benöthigte Ihr beständig mit dem Feldcommissariat correspondiren müsset.

Friderich.

P. S.

Auch mache Ich Euch hierdurch bekannt, wie mein Wille und Intention ist, dass Ihr in hiesigen chursächsischen Landen wiederum die vormalige Landmiliz, so seit einiger Zeit eingegangen, ausschreiben lassen sollet, davon hiernächst so wohl 1,200 Mann zu Completirung des Abgangs bei denen Regimentern Infanterie genommen werden sollen. Wornach Ihr das nöthige zu präpariren und zu arrangiren habet.

Nach dem Concept.

8237. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

Hauptquartier Struppen, 19. October 1756.

Ich habe Euer Schreiben vom 14. dieses allhier erhalten. Ich will Euch darauf zuforderst, jedoch in allergrössestem Vertrauen und unter dem Siegel des importantesten Geheimnisses, melden, dass nach allen Meinen Zeitungen aus Petersburg der Grosskanzler Bestushew vor uns ist[1] und alle Hoffnung gegeben hat, alles gegen uns incaminirte hintertreiben zu wollen. Welches Ihr aber zum höchsten geheim halten und keinem Menschen etwas davon sagen sollet.

So viel Ich von dem, so in Euren Gegenden passiret, vorjetzo judicire, so werden die Russen viel Demonstrationes und Geschrei machen, Ich habe aber alle Mühe zu glauben, dass sie sogleich agiren werden, indem die Saison zu späte, viel weniger ist an eine Belagerung oder dergleichen zu gedenken. Ich sollte glauben, dass Ihr Zeit bis zum Frühjahr haben würdet, ehe Ihr die Regimenter zusammenkommen liesset. Indess habt Ihr wohlgethan, Eure Präcautiones zu nehmen, die man bei solchen Umständen nicht genug nehmen kann, wie Ihr dann auch recht wohlgethan habet, die beiden Husarenregimenter vorzulegen. Eine derer grössesten Considerationen, warum die Truppen gegenwärtig ohne pressante Nothwendigkeit nicht zusammenzuziehen, ist wohl die schlechte Situation des Landes. Die Russen selbst werden dieser Consideration halber embarrassiret sein, und die Magazins, so gemachet werden, dörften vor künftiges Frühjahr und nicht vor jetzt sein. Die Demonstrationes werden künftiges Frühjahr noch viel stärker werden, aber zwischen hier und der Zeit verlauft viel Wasser, und werde Ich inzwischen im Stande sein, Euch positiv zu schreiben, was geschehen wird und worauf Ihr Staat machen könnet; so viel Mir aber jetzo bekannt und mir möglich ist einzusehen, so sollte Ich glauben, dass Ihr diesen Herbst und Winter noch sicher sein könntet, und dass vor künftiges Jahr die Russen nicht agiren würden.

Mit denen sächsischen Truppen sind wir hier völlig fertig und hat sich die ganze Armée insgesammt als Kriegsgefangene ergeben.

Indess haben uns solche doch aufgehalten, dass wir keinen festen Fuss in Böhmen vor diesmal behalten können, sondern die Winterquartiere in Sachsen und in Schlesien nehmen werden. Ich avertire Euch deshalb davon, damit, wenn Ihr hören werdet, dass wir aus Böhmen zurückgehen, Ihr nicht urtheilet, dass es uns übel gehe, noch der Feind uns dazu obligiret habe.

Friderich.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 547. 554.

8238. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A FONTAINEBLEAU.

Quartier général de Struppen, 19 octobre 1756.

Votre rapport du 8 de ce mois m'a été d'autant plus agréable qu'il m'a informé comme quoi le ministère de France commence enfin à ouvrir les yeux sur les illusions qu'il s'est faites jusqu'ici à mon désavantage, et je me flatte que, quand mon ministère du département des affaires étrangères vous aura instruit de toutes les trames que mes ennemis ont ourdies contre moi,[1] vous serez pleinement en état par là d'en convaincre ledit ministère de France et d'empêcher qu'il ne soit plus longtemps la dupe des fausses insinuations de la cour de Vienne.

Federic.

Nach dem Concept.

8239. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LA MOTTE A GUELDRE.

Struppen, 19 octobre 1756.

J'ai reçu les deux lettres que vous m'avez faites du 13 de ce mois. J'ai encore toute la peine du monde à me persuader que les Autrichiens ou les Français dussent tenter efficacement quelque chose dans le courant de l'année présente contre mes pays de là-bas.[2] Je ne répondrai pas tout-à-fait de ce qu'ils feront l'hiver de l'année qui vient, mais, en tout cas, tout ce qu'ils sauront alors entreprendre, ne saura consister qu'en des incursions ou bloquades, auquel cas vous saurez aisément leur faire tête, pourvu que vous soyez sur votre garde contre toute surprise et que vous lâchiez les écluses, en sorte que vous n'aurez guère à appréhender d'eux.

Au printemps prochain, l'Hanovre mettra une forte armée en campagne, qui sans doute vous dégagera bientôt et donnera une toute autre face aux affaires de là-bas.

Pour vous informer aussi de ce que nous faisons ici, je vous dirai que j'ai achevé avec les troupes saxonnes, qu'elles se sont rendues toutes prisonnières de guerre, après que le secours que les Autrichiens leur avaient envoyé, fut obligé de rebrousser chemin et que son arrière-garde fut battue et défaite. Après quoi, je suis occupé à présent de faire une augmentation des troupes de 10 nouveaux régiments, qui, à ce que j'espère, seront entièrement complets au mois de décembre qui vient.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 496. 524. — [2] Vergl. S. 548. 555.

8240. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Struppen, 19 octobre 1756.

J'ai été très satisfait du contenu de votre dépêche du 12 de ce mois, et vous n'aurez rien de mieux à faire que de continuer à observer la même conduite,[1] vous renvoyant d'ailleurs aux notions et instructions que mes ministres auront soin de vous fournir.

Au reste, vous direz, le plus poliment que vous pourrez, de ma part au général de Grovestins que j'agréais très volontiers que son fils avec les sieurs de Saumaise et de Misson se jettent dans Wésel,[2] le cas supposé de l'invasion en question venant à exister réellement.

Pour ce qui concerne la levée du régiment du marquis d'Angeletti,[3] je reste d'accord là-dessus avec lui, savoir qu'il en commence d'abord l'érection sur le pied de 500 hommes qui seront répartis en cinq compagnies. Je m'en rapporte à lui pour l'engagement des officiers dans ledit régiment, m'engageant en outre de lui bonifier 10 écus d'Empire pour chaque soldat et de prendre aux conditions énoncées sondit régiment à mon service.

Federic.

Nach dem Concept.

8241. AU LANDGRAVE RÉGNANT DE HESSE-CASSEL A CASSEL.

Struppen, 19 octobre 1756.

Monsieur mon Cousin. Votre Altesse m'ayant marqué par Sa lettre, que l'exprès à qui Elle l'a confiée, m'a bien rendue, Ses appréhensions par rapport au Prince héréditaire Son fils dans la conjoncture présente,[4] pour que je l'ôtasse de Wésel, j'ai trouvé Ses raisons trop fondées pour ne pas devoir me prêter incessament à ce qu'Elle souhaite, et je viens d'écrire d'abord audit Prince[5] que, dès que Votre Altesse lui marquerait de devoir partir de Wésel, il n'aurait qu'à s'y conformer et à se rendre à tel lieu qu'Elle lui indiquerait.

J'ai bien de la peine à la vérité de me persuader encore que la France voudrait se déterminer, cette année-ci et dans la saison avancée où nous sommes, de joindre ses troupes à celles des Autrichiens des Pays-Bas, pour faire une invasion dans mes provinces au delà du Rhin. Mais comme l'on ne saurait répondre des évènements, je trouve toujours les mesures que Votre Altesse voudra prendre par rapport au

[1] Hellen hatte, Haag 12. October, ausführlich berichtet, in welcher Weise er sich der durch Immediaterlass vom 29. September ihm ertheilten Aufträge entledigt hätte. — [2] Die drei genannten Edelleute hegten den Wunsch, bei einer etwaigen Belagerung Wesels durch Oesterreicher und Franzosen als Ingenieure in preussische Dienste zu treten. — [3] Vergl. S. 432. — [4] Der Landgraf äussert in seinem Schreiben, Cassel 15. October, die Besorgniss, der Erbprinz könne, im Fall einer Belagerung (vergl. Nr. 8240) und Einnahme Wesels durch Oesterreicher oder Franzosen, dem katholischem Einflusse wieder verfallen. Vergl. Bd. XII, 510. — [5] Vergl. Nr. 8242.

Prince, très justes, pour ne pas courir le risque qu'Elle allègue, et qui serait, je l'avoue, de la dernière conséquence.

Si j'ose, d'ailleurs, ajouter mon sentiment touchant le séjour que le Prince pourrait avoir en attendant les évènements, je crois que le meilleur serait que Votre Altesse le fît venir à Cassel, pour l'y avoir sous Ses yeux, jusqu'à ce que je saurais m'arranger ultérieurement à son égard. En attendant, tout dépendra de Sa disposition, et Elle voudra être persuadée qu'on ne saurait être avec plus d'estime, de considération et d'amitié que je le suis invariablement, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le bon cousin

Federic.

Nach dem Concept.

8242. AN DEN GENERALLIEUTENANT ERBPRINZEN VON HESSEN-CASSEL IN WESEL.

Hauptquartier Struppen, 19. October 1756.

Ew. Liebden habe hierdurch zu eröffnen keinen Anstand nehmen wollen, dass, daferne Dero Herrn Vaters Durchlaucht vor gut finden dörften, von Ew. Liebden zu verlangen, auf einige Zeit zu Deroselben nacher Cassel zu kommen, oder aber Ew. Liebden sonsten einen Ort zu bestimmen, wo Sie Ew. Liebden zu sehen verlangeten, Ich sodann sehr zufrieden bin, dass Ew. Liebden Sich sodann sogleich dahin begeben und Dero Herrn Vaters Intention darunter befolgen mögen, da Ich dann hiernächst nicht ermangeln werde, Ew. Liebden weiter zu melden, welchergestalt Ich Mich zu Dero Satisfaction werde arrangiren können, um das Vergnügen zu haben, gegen Dieselbe zu bezeigen, mit was Considération Ich jederzeit bin etc.

Friderich.

Nach dem Concept.

8243. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Der regierende Herzog von Braunschweig schreibt, Braunschweig 15. October: „On continue ... dans mon voisinage ou de ne faire rien ou peu de chose, et le tout très lentement. Il est vrai que ce n'est pas tout-à-fait la faute des ministres; ils sont obligés de demander sur toutes choses les ordres du Roi leur maître, et ces ordres sont toujours fort limités, d'abord qu'il s'agit de quelque dépense. L'unique chose qui se fait avec quelque vivacité et sans épargner sur ce qui est nécessaire, est la fortification de Stade. A voir la dépense et l'empressement auprès de cette forteresse et la lenteur et l'épargne dans tout ce qui regarde les propres troupes et celles sur lesquelles le ministère négocie encore, on serait tenté de croire que Sa Majesté Britannique a en vue de négocier encore une fois une neutralité auprès de la France, et qu'au pis aller elle ne cherche que de mettre en sûreté son trésor. Je ne veux pas encore croire que cela soit ainsi, je n'en ai pas la moindre preuve, et il se peut très bien que l'amour de l'épargne soit la cause unique de tous ces phénomènes. Les choses sont cependant dans la situation la plus critique. La cour impériale tâche de toute force d'ébranler l'Empire, et je viens de recevoir, par estafette de

Ratisbonne, l'avis que le ministre de Saxe[1] a de nouveau publié un mémoire dans lequel il insiste que Votre Majesté n'avait jusqu'ici fait produire aucune preuve des mauvais desseins attribués à la Saxe. Les Impériaux appuient de tout leur pouvoir les odieuses conséquences qu'on en tire, et font toute la peine du monde aux bien intentionnés qui tâchent d'empêcher qu'on ne prête l'oreille aux insinuations les plus sinistres. C'est le zèle le plus sûr, Sire, qui m'enhardit et qui me pousse à ne me taire pas devant Votre Majesté sur ces circonstances et à remettre à Ses hautes lumières s'il ne serait pas à propos et même nécessaire de mettre, par la production des preuves contre la Saxe,[2] les bien intentionnés en état de répondre aux objections et de ramener ceux qui, éblouis tant par la cour de Vienne que par celle de Versailles, chancellent ou sont déjà tombés dans des préjugés pernicieux.

Mon frère le prince Louis continue ses Jérémiades sur la conduite dure et révoltante des Anglais contre la République,[3] et je ne vois pas jour comment, cette conduite durant, on pourra amener les membres de l'État à condescendre dans les vues salutaires pour la cause commune."

Der Herzog theilt in einer zweiten Zuschrift von dem gleichen Datum folgenden Auszug eines von dem Prinzen Ludwig im Haag an ihn soeben eingelaufenen Schreibens mit: „Nous avons reçu avis sûr hier que les 20 bataillons et 10 escadrons des troupes impériales commandés pour entrer en campagne, doivent se mettre en marche après-demain,[4] pour passer la Meuse à Ruremonde et pour entrer dans le pays de Clèves; on prétend qu'ils seront suivis par des troupes françaises, ce que nous apprendrons bientôt, vu que M. d'Affry est arrivé cette nuit.[5] Je compte que bien des gens dans ce pays-ci se trouveront fort embarrassés dans ces circonstances."

Quartier Struppen, 19 octobre 1756.

Monsieur mon Frère et Cousin. J'ai reçu avec bien de la satisfaction les deux lettres que vous m'avez faites du 15 de ce mois, et vous sais tout le gré imaginable des avis confidents que Votre Altesse m'a bien voulu donner par rapport aux machinations de la cour de Vienne et de celle de Saxe, qu'elles dressent contre moi à Ratisbonne, pour révolter tout l'Empire contre moi. Je suis persuadé de la bonté de ma cause et de l'intérêt que chaque bon patriote en doit prendre, parceque c'est principalement pour les intérêts des princes et États de l'Empire et pour la conservation de leurs droits et libertés que je me suis opposé à la cour de Vienne, pour ne pas permettre qu'ils en fussent entièrement opprimés, et quant à la Saxe, tout homme raisonnable doit avouer qu'à moins de vouloir me laisser écraser par une cour qui ne guettait que le moment de pouvoir le faire impunément, quand je laisserais ses forces derrière moi, je n'ai pas pu procéder autrement contre elle que de la manière que je l'ai fait. Si ces deux cours et principalement celle de Vienne en jettent de hauts cris à la diète de Ratisbonne, les vues de la dernière sont connues, et mes ministres sont instruits comment répondre avec solidité sur tous ces cris. D'ailleurs, j'ai été préparé qu'il y aurait beaucoup de bruit, mais j'espère qu'on fera peu de besogne; au surplus de battre bien les troupes autrichiennes, sera, à ce qui me semble, la réponse la plus

[1] Ponickau. — [2] Vergl. Nr. 8175 S. 508—510. — [3] Vergl. S. 498. — [4] 14. October. — [5] 11. October.

imposante à une cour telle que celle de Vienne, qui ne se paie jamais d'autres bonnes raisons.

Je connais toute l'étendue de l'amitié que Votre Altesse a pour moi, je me représente de même les tendres inquiétudes qu'Elle ressent à mon égard, mais, grâce au Ciel, tout va bien jusqu'à présent ici, de sorte que Votre Altesse pourra être tranquille à ce sujet; et comme je viens d'achever avec les troupes saxonnes ici, qui se sont rendues prisonnières de guerre et dont la plus grande partie va entrer en mon service, je pourrai agir plus librement et plus en force avec mes troupes. Il est vrai que je ne saurais pas me soutenir cette année-ci dans la Bohême, puisque la bloquade des troupes saxonnes que j'ai été obligé de faire, m'a arrêté de ne pas m'étendre assez dans la Bohême, afin de pouvoir faire subsister un corps d'armée pendant l'hiver qui vient, de sorte qu'il faut bien que je réserve à l'année future de porter là mes grands coups; nonobstant cela, je suis sur le point de partir demain derechef en Bohême, pour voir quel parti j'aurai à prendre.

Je rends mille grâces à Votre Altesse de l'avis qu'Elle a voulu bien me donner d'une invasion qui se doit méditer contre ma province de Gueldre; cependant j'ai bien de la peine à me persuader encore qu'une telle entreprise aura lieu dans le courant de cette année-ci, qui vraisemblablement aurait peu ou point de succès, et, selon des bons avis, je suis presque sûr que la France ne voudra rien entreprendre cette année-ci, ni contre moi, ni contre les États d'Hanovre.[1]

Votre Altesse voudra être assurée des sentiments invariables d'amitié et de considération avec lesquels je suis, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse etc.

Federic.

Nach dem Concept.

8244. AU PRINCE DE PRUSSE AU CAMP DE LOBOSITZ.

[Struppen,] 19 [octobre 1756].

Mon cher Frère. Je vous rends grâce de vos nouvelles. Je marche demain avec 10 bataillons, Stutterheim vous aura dit le reste. J'ai terriblement de besogne. Adieu.

Fr.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8245. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

[Struppen, 20. October 1756.][2]

Ich habe Euch hierdurch, jedoch im Vertrauen und nur zu Eurer alleinigen Direction, unter dem Siegel des unverbrüchlichen Geheim-

[1] Vergl. S. 548. — [2] Lehwaldt bestätigt, Königsberg 27. October, den Empfang Königlicher Schreiben vom 17. und 20. October. Da 17. wohl für 19. (vergl. Nr. 8237) verlesen ist, so ist vorliegendes Schreiben vermuthlich dasjenige vom 20. October.

nisses avertiren wollen, dass die Sachen wegen Russland nicht so gefährlich sein werden, als solche den äusserlichen Anschein haben und wie man es glaubet, und dass solche sich in ein gar weniges borniren werden. Wornach Ihr vor Euch Eure Mesures nehmen könnet. Ich werde Euch davon mit nächstem ein mehreres bekannt machen können.

Friderich.

P. S.

Ihr könnet thun, als ob Ihr Anstalten wegen der Russen machet, doch habt Ihr darüber keine grosse Sorge zu haben.

Nach dem Concept.

8246. AU PRINCE DE PRUSSE A LOBOSITZ.

Hlinay, 21. [october 1756].

Mon cher Frère. Si je peux en avoir le temps, je viendrai demain chez vous, sinon, j'écrirai. Le Maréchal vous dira tout ce que je lui ai écrit. Il faut faire faire beaucoup de patrouilles de cavalerie autour du camp, pour ôter l'envie de la désertion à qui la pourrait prendre. Demain, dès que l'armée sera arrivée ici, je ferai faire toute la nuit des patrouilles circulaires, pour empêcher ce mal, autant qu'il sera en nous. Adieu, mon cher frère, je vous embrasse.

Fr.

J'ai envoyé Lengenfeld à Aussig et j'ai ordonné à Kleist de marcher avec son bataillon vers Tetschen, parceque hier Diezelsky n'a point écrit.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8247. AU PRINCE FERDINAND DE PRUSSE A PETERSWALDE.

Hlinay, [22 octobre 1756].[1]

Je suis bien aise de vous savoir à Peterswalde. J'enverrai des chasseurs pour vous conduire ici. En attendant, vous détacherez le bataillon de Schenckendorff pour Aussig, où il restera jusqu'à nouvel ordre. Je ne crois pas que vous arriverez avant trois heures. Prenez bien des précautions contre la désertion. Je m'en vais à Lobositz, et je compte être de retour à temps, pour vous assigner vos postes. Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Kgl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

---

[1] Obiges Schreiben bildet die Antwort auf ein Schreiben des Prinzen Ferdinand vom 21. October Abends.

8248. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Sedlitz, 22. October 1756.

... Die Pièce, so des Herrn Grosskanzlers Excellenz über die Frage, wer eigentlich pro agressore zu halten, und wovon einige Exemplaria an mich gekommen, drucken lassen,[1] hat hier, auch selbst bei des Königs Majestät, vielen Applausum gefunden, so dass man wünschete, dass solche auch in das Teutsche übersetzet und selbst stückweise durch die Zeitungen publique gemachet werden möchte, zumalen diese in jetzigen Umständen so importante Materie nicht so leicht mit dergleichen Klarheit ausgearbeitet worden ist. Ich stelle jedoch alles hierunter zu Ew. Excellenz näheren Einsicht und Gefallen. ...

Eichel.

Aus einem Privatschreiben Eichel's an Podewils (Ausfertigung).

8249. AU FELD-MARÉCHAL DE KEITH A LOBOSITZ.

La nuit à Hlinay, [22/23 octobre 1756].

Je crois, mon cher Maréchal, selon les nouvelles présentes, que vous ne sauriez mieux faire que de hâter votre marche. Faites donc détendre le camp une heure avant le jour, que le prince de Bevern vous joigne aussitôt, la générale sera le signal de la marche. S'il est nécessaire, on peut mettre le feu à Sullowitz; il y a à Wellemin le bataillon de Quadt, quand l'arrière-garde quittera ce village, on le peut mettre en feu également. Voilà à peu près tout ce que je crois que l'on peut faire. Je suis fâché que Browne soit informé de notre dessein; mais, cela étant, il faut pourtant le poursuivre, en évitant le plus de vous engager que nous le pouvons. J'ai huit bons bataillons ici, qui sont prêts au premier signal, mais qui vous embarrasseraient plus qu'ils ne vous seraient utiles dans ces montagnes, à moins qu'il ne fallût les poster du côté d'Aujezd et Wellemin sur les hauteurs. Adieu, je n'en dormirai sûrement pas la nuit.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8250. AN DEN GENERALLIEUTENANT PRINZ MORITZ VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI KÖNIGSTEIN.

Hlinay, 24. [October 1756].

Um dass Sie wissen, was hier vorgefallen ist, so berichte Ihnen, dass ich meine Armée von Lobositz zurückgezogen habe, ohne dass sich Feind hat sehen lassen. Die Dispositions seind so gewesen, dass wir hätten bestehen können; allein es hat sich nichts sehen lassen.

[1] „Lettre d'un ami de Leyde à un ami d'Amsterdam, sur l'exposé des motifs qui ont obligé le roi de Prusse à prevenir les desseins de la cour de Vienne." Entworfen vom Grosskanzler Jariges, ausgearbeitet von dem Candidat der Rechte Ludwig Olivier von Marconnay.

Heute stehen 1,000 Husaren und 1,600 Panduren eine Viertelmeile vor meinen Vorposten; aber diese können mir nichts schaden. Ich bleibe morgen noch hier stehen, denn kein Oesterreicher muss glauben können, dass Preussen vor ihm laufen. Den Posten von Tetschen habe ganz geruhig nach Schandau gezogen. Morgen stösset Zieten und Manstein zu mir. Den 26. marschiren nach Neudorf in ein sehr schönes Lager; den 27. bin ich zwischen Schönwalde und Hellendorf und werde von dar die Cavallerie, schwere Artillerie und Bagage nach Sedlitz schicken, wegen Mangel der Fourage. Hier ist alles reine aufgezehret, so dass ich zweifle, dass Brodkorn vor die Einwohner bleibet, viel weniger vor ein Corps, das den Winter hier passiren soll.[1] Nach Schlesien muss ich bald was detachiren, ingleichen nach das Voigtland. Bei Schönwalde kann ich nicht cantonniren, weilen es an Dörfer fehlet, und muss man sich in Sachsen setzen, vornehmlich auf Schlesien, das Voigtland und die Lausnitz denken. Bei meiner Armée, ausser weniger Desertion, noch ist alles gut und in gutem Stand.

Kommen Sie den 27. nach dem Lager von Schönwalde, aber nehmen Sie Bedeckung mit Sich; so werde Ihnen ein mehreres sagen. Dagegen, denke ich, werden Sie mit Ihren lieben Sachsen zu Stande gekommen seind. Ich bin mit vieler Estime Ihr guter Freund

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Zerbst. Eigenhändig.

8251. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A BAIREUTH.

Hlinay, 24 [octobre 1756].

Ma très chère Sœur. J'envoie un officier dans votre pays pour trois raisons. Je vous supplie de ne le point voir et d'ignorer où il se trouve. La première commission consiste de me donner de bonnes nouvelles de Browne, la seconde de rattraper de nos déserteurs et d'engager de ceux des Autrichiens, ce que je crois que le Margrave pourrait favoriser, sans se commettre, sous prétexte que, les déserteurs des deux armées s'attroupant pour voler et piller dans le pays, on se voyait obligé de les chasser, et alors sous main mon officier qui s'appelle Lipski, qui est des hussards, mais qui s'est déguisé, trouvera le moyen d'en engager par-ci par-là et de ramener de ces coquins qui nous ont abandonnés.

Je suis sur le point de prendre mes quartiers d'hiver; cette partie de la Bohême est totalement mangée, je vais m'établir en Saxe, et la Bohême sera ma tâche pour l'année prochaine. Tout va bien ici, et vous n'avez certainement rien à craindre pour nous. Je suis avec

[1] Vergl. S. 505.

la plus parfaite tendresse, ma très chère sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Mille amitiés au Margrave.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8252. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN AU CAMP DE JAROMER.

[Hlinay, 24 octobre 1756.][1]

En chiffre: Le camp de Jaromer ne vaut rien, il est dangereux. Pour moi, je quitte le 27 la Bohême, et je ferai mes détachements pour les quartiers d'hiver vers le 15 de novembre. En attendant, je tiens un corps prêt en Lusace, qui, au premier ordre, pourra vous joindre.

Hierbei meine Unterschrift, so kann es weggeschickt werden.

Nach dem Concept.[2] Eigenhändig.

Friderich.

8253. AU MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE MITCHELL A SEDLITZ.

Mitchell schreibt, Sedlitz 23. October: „Sire. Je m'arrête ici, afin de dépêcher un courrier avec les billets doux pour Pétersbourg, et j'attendrai les ordres de Votre Majesté si je dois suivre incessamment Votre Majesté en Bohême."

[Hlinay, octobre 1756.]

C'est trop tard; car nous marchons pour prendre nos quartiers d'hiver.

Fr.

Nach der Ausfertigung im British Museum zu London. Eigenhändig in dorso des Mitchell'schen Schreibens.

8254. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN AU QUARTIER GÉNÉRAL DE SKALITZ.

Hlinay, 25 [octobre 1756].

Je marche demain à Neudorf, le 27 je serai à Schœnwalde sur la frontière de la Saxe; j'ai déjà détaché 7 bataillons, dont le régiment de Schwerin fait nombre, à Zittau. J'ai le régiment de hussards de Seydlitz qui marche à Sagan, et 10 escadrons de dragons qui sont tous prêts, et que je ferai marcher à Schweidnitz; dès que cela sera nécessaire, je donnerai le commandement de ce corps à Winterfeldt, qui connaît le pays et qui vous en rendra bon compte. Browne a détaché

[1] Das Datum nach einer Abschrift der Ausfertigung. — [2] Eichel bemerkt in margine: „Abgegangen des Nachts zwischen den 24. und 25. October durch einen expressen Feldjäger."

5,000 hommes de ce côté ici, je me suis retiré sans perte, et je compte d'achever le chemin qui me reste, de même. Vous n'avez qu'à pourvoir au comté de Glatz et à penser à la Haute-Silésie. Je détacherai vers Schweidnitz, et pourvu que vous m'avertissiez à temps des mouvements de l'ennemi, je ferai mes dispositions pour y marcher en cas de besoin avec force.

Dies in Chiffre, hierbei mein Namen unterschrieben.

Nach dem Concept. Eigenhändig. Friderich.

8255. AU GÉNÉRAL-LIEUTENANT BARON DE LA MOTTE FOUQUÉ A GLATZ.

Neudorf, près de Nollendorf, 26 [octobre 1756].

Je vous remercie, mon cher Fouqué, de la part que vous prenez aux succès de ma campagne. J'ai fait ce que j'ai pu. Les ennemis ont apparemment fait plus de fautes que mes officiers, de sorte que, cette année, nous avons réussi. Mais toute cette campagne n'est que l'entablement au jeu d'échecs. L'année qui vient, la partie commencera, et c'est une rude tâche que je me suis proposée d'être sage toujours. Le projet est hardi pour un étourdi, comme vous me connaissez; j'y ferai ce que je pourrai. Je placerai votre Goltz. J'ai des compagnies à revendre, et je me déferai de toutes les lourdes bêtes de l'armée, comme le commencement s'en est déjà fait. Je ne regarde pas la campagne comme entièrement finie, et je crois que nous aurons encore un petit bout d'arrière-saison. Je m'y prépare et j'ai pris mes arrangements d'avance, pour qu'on ne me prenne pas sans vert. Adieu, mon cher. Je vous embrasse, et je marche demain pour arranger cent mille coïonneries héroïques, qui cependant toutes sont nécessaires.

Federic.

Nach dem Abdruck in den „Œuvres de Frédéric le Grand" tom. 20, p. 113. Die Ausfertigung war eigenhändig.

8256. AU GÉNERAL-LIEUTENANT BARON DE LA MOTTE A GUELDRE.

Der Generallieutenant Baron de La Motte meldet, Geldern 20. October, seine Kundschafter hätten die Nachricht eingebracht, dass die französischen Truppen in Lothringen stehen bleiben und sich mit den österreichischen Truppen in den Niederlanden nicht vereinigen würden.

[Octobre 1756.][1]

Remercîment de l'avis, et qu'il y avait d'autres[2] en conséquence desquels on avait dessein de faire marcher les troupes autrichiennes des Pays-Bas, qu'on fai-

[1] Die Antworten auf Berichte La Motte's erfolgen gewöhnlich 6 oder 7 Tage nach dem Datum des Berichts. — [2] Vergl. Nr. 8258.

sait monter à 16,000 hommes, vers la Bohême par l'Empire, de sorte que, si ces avis se vérifiaient, il n'aurait aucune entreprise à appréhender là.

Für die Antwort ertheilte Weisungen. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs in dorso des Berichts.

8257. AN DEN GEHEIMEN KRIEGSRATH EICHEL IN SEDLITZ.

[October 1756.][1]

Münchow wird Major bei Kalsow. Es muss ihm[2] dabei geschrieben werden, dass ich es mit dem König in Polen so weit gebracht habe, dass er von die fünf polnische Regimenter nur zwei in österreichischen Sold überlässet, und die wären schwach und würden nicht viel schaden.[3]

Friderich.

Eigenhändig in dorso eines Berichts von Schwerin, d. d. Jaromer 23. October.

8258. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A BAIREUTH.

Die Markgräfin von Baireuth schreibt, Baireuth 18. October: „Mon très cher Frère. Je suis encore entre la vie et la mort. Nous avons quelques détails, dont la plupart se contredisent, de la glorieuse victoire que vous avez remportée; mais nous ignorons ce qui s'est passé depuis. Ce silence et les bruits qui courent encore que vous êtes blessé, me mettent hors de moi-même. S'il y a un avenir mêlé de peines, je ne pourrai être dans un enfer plus affreux que celui où je suis. Si j'osais, ô mon cher frère, je courrais à pieds à votre camp, pour y trouver la décision de mon sort. Mon Dieu, si votre danger seul me plonge dans le désespoir: que serait-ce, si je vous perdais! La force de votre armée, le bonheur de votre pays et de toute votre famille résident dans votre seule tête. Ah, quelle inhumanité, mon cher adorable frère, de l'exposer! est-ce penser en philosophe, que de rendre malheureux tant de monde? Pardonnez-moi, si je m'oublie! La tendresse, l'inquiétude et la douleur doivent m'excuser. Je dois cependant vous avertir que vos abominables ennemis retireront leur troupes, qui montent à 16,000 hommes, des Pays-Bas, pour les faire marcher en Bohême ou en Saxe. Le régiment du Margrave est de ce corps; celles d'Italie sont déjà en marche. 4000 hommes des troupes de Würzbourg vont marcher incessamment. Le tocsin est sonné. Je tremble — — vous m'entendez — qu'il y aura bien du bruit, puisque la glace est rompue. Je ferai mon possible, pour vous avertir de tout ce que je pourrai découvrir, s'il me reste assez de force pour vous écrire; car si mon état dure encore, je n'y résisterai pas. Ô Ciel, conserve-moi mon cher frère et fais-moi mourir, que tous les coups retombent sur moi, pourvu qu'il vive content et en santé! Je suis avec un profond respect, mon cher frère, votre très humble, obéissante et affligée sœur et servante

Wilhelmine."

[1] Die Antworten auf Berichte Schwerin's erfolgten 4—5 Tage nach dem Datum des Berichts. — [2] Dem Feldmarschall Schwerin. — [3] Schwerin hatte, Jaromer 22. October, gemeldet: „On me mande de la Haute-Silésie que l'on débite à Troppau que les régiments saxons qui sont encore en Pologne, se joindront à l'armée des Autrichiens en Moravie."

Sedlitz, 28 [octobre 1756].

Ma très chère Sœur. J'ai eu le bonheur de recevoir aujourd'hui trois de vos lettres, par lesquelles je vois que vous avez reçu les miennes. Je vous ai écrit avec la plus grande exactitude, mais je vous conjure de ne point ajouter foi à toutes les nouvelles que mes ennemis débitent. J'ai retiré mes troupes de la Bohême, parceque la rigueur de la saison nous empêchait d'enfoncer davantage les piquets en terre. Nous aurons encore cette arrière-saison quelque affaire de détachements, mais point de batailles; le gros de la guerre se fera l'année qui vient; nous trouverons de la besogne, mais je ne crains rien et je me tirerai d'affaire. Je vous rends mille grâces de la part que vous prenez à ce qui me regarde; je vous conjure pour vous-même — ce qui est ce que j'ai du plus précieux au monde — de ne vous point inquiéter et d'attendre tranquillement les nouvelles que je vous donnerai, qui ne seront ni augmentées ni diminuées. Je crois vous avoir devinée, vous me comprenez; à présent, ma chère sœur, les mensonges des gazetiers auront cours, tout cela n'est que du bruit, et nous ne dirons rien qu'à bonnes enseignes. Je vous embrasse mille fois, vous priant de me croire avec la plus parfaite tendresse, ma très chère sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

8259. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

Sedlitz, 28 octobre 1756.

Ma très chère Sœur. Je vous rends mille grâces de la part que vous daignez prendre aux avantages que mes troupes ont remportés sur les Autrichiens et les Saxons; ceci, ma chère sœur, sont de faibles commencements; l'année qui vient, la chose deviendra plus sérieuse. Je vous conjure de lire mes deux exposés tant contre les Autrichiens[1] que les Saxons,[2] vous verrez la nécessité qui m'a forcé d'agir; certainement ce n'était pas de propos délibéré, et je vous jure que le moment le plus heureux de ma vie sera celui qui ramènera la paix, pourvu qu'elle soit bonne et stable. Je vous embrasse mille fois; si ceci est une fois terminé heureusement, je me flatte de me trouver en situation de vous être plus utile que je ne l'ai été par le passé, vous assurant de la tendresse avec laquelle je suis, ma très chère sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

[1] Vergl. S. 326 Anm. 2. — [2] Vergl. S. 322 Anm. 5.

8260. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Fontainebleau 17. October: „La relation que Votre Majesté m'a envoyée à la suite de Sa dépêche du 5,[1] concernant la victoire remportée le 1er de ce mois par Ses troupes sur l'armée autrichienne auprès de Lobositz, et dont j'ai distribué des copies, conformément à l'ordre qu'Elle m'en a donné, n'a point détruit l'opinion dans laquelle se trouve le ministère de France, que le maréchal de Browne est resté maître du champ de bataille et que le nombre des morts et des blessés a été beaucoup plus considérable dans l'armée prussienne que dans celle de l'Impératrice-Reine. A quoi, j'ajouterai encore que, comme l'on est toujours également animé ici contre Votre Majesté et prévenu en faveur de la maison d'Autriche, cet évènement a causé ici une satisfaction générale, tant pour ce qui concerne le Roi et la famille royale que le ministère de France. Madame la Dauphine en a particulièrement été transportée de joie, et comme on tire de cette journée des augures très sinistres du succès des armes de Votre Majesté, cette Princesse ne doute plus que le Roi son père ne soit dégagé dans peu, et que les troupes prussiennes ne soient obligées d'évacuer l'électorat de Saxe. L'on se flatte également que cette prétendue victoire découragera les troupes de Votre Majesté et y causera une désertion considérable et rétablira la confiance dans celles de l'ennemi. Je ne finirais jamais, si je voulais rendre compte à Votre Majesté de toutes les conjectures auxquelles on se livre à cet égard."

Nach dem Concept.

Sedlitz, 28 octobre 1756.

J'ai vu avec surprise par votre rapport du 17 de ce mois combien on est prévenu en France, jusqu'à prendre des mensonges pour des vérités et des illusions toutes pures pour des vérités constatées; je ne comprends pas d'où leur vient un si grand aveuglement, tandis que vos derniers rapports m'avaient fait espérer qu'on commençait à se raviser[2] et à se reconnaître sur les véritables et solides intérêts de la France; mais comme, selon votre rapport présent, on pousse l'enthousiasme jusqu'à vouloir réputer les battus pour les vainqueurs, contre toute vérité et même contre la vraisemblance, je vois bien que les Autrichiens ont eu assez d'habileté, pour ne pas dire impudence, pour les faire donner dans leurs pièges. Et comme je vois que la passion a aveuglé la cour de France au suprême degré et qu'elle est contre rime et raison tant animée contre moi qu'elle ne se possède plus, je n'aurai aussi plus de ménagements et prendrai mes mesures, tandis que leurs menaces ne me feront point mourir de peur.

Federic.

8261. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM GROSSBRITANNISCHEN MINISTER MITCHELL.

[Sedlitz, October 1756.][3]

Mitchell berichtet an Holdernesse, Sedlitz 4. November (most secret): „I shall endeavour to give your Lordship the substance of

[1] Ministerialerlass vom 5. October. — [2] Vergl. Nr. 8227, 8238. — [3] Die Unterredungen fanden am 28. oder 29. October oder an beiden Tagen statt.

several conversations I have had with His Prussian Majesty, since his return from Bohemia.[1] He is perfectly sensible of the danger to which he is exposed from the power and multiplicity of his enemies, and the late declarations of France, unexpected as they were, rather vex than dispirit him.[2] He trusts to the King's friendship, which he is thorougly well disposed to cultivate. He thinks the question now is whether there should be any system at all in Europe or if Germany and the other European powers will tamely submit to the despotism of the houses of Austria and Bourbon; but he is resolved to stand it to the last, and is willing to concert measures, persuaded as he is that the humbling of the house of Brandenburg is not the only object of the present combination.

When I asked what part of his troops could be spared to act in conjunction with His Majesty's army in defence of Germany,[3] he answered immediately that, in his present situation, he thought it impossible to send any succours to His Majesty, that he should be obliged to abandon Cleves and his other dominions in Westphalia, being unable to defend them, that I should judge myself of his ability, when he stated to me the number of his enemies 162,000 men, which he had reason to expect would appear against him next year. But as His Prussian Majesty was pleased afterwards to send me a *mémoire*[4] in his own handwriting, in which many particulars were mentioned, I send your Lordship a copy of it.

I shall only add that, besides what your Lordship knows is going on in Russia, His Prussian Majesty is likewise attempting something at the Porte,[5] in which he reckons upon His Majesty's assistance, as a diversion from that quarter would of all others be the most effectual.

His Prussian Majesty said he hoped whe should be able to make a better figure at sea next year,[6] that a blow there was of the utmost importance and that we should not suffer ourselves to be amused with the alarms of invasions,[7] perhaps never intended by France. He added that, in case the French marched into Germany, it might be worth while to alarm them in our turn as if there was a design to land at Ostende, and that is only by embarking a few troops from time to time, without landing them; for he does not advise to make the attempt.

The King of Prussia spoke with warmth of the Dutch and is very desirous that all means should be made use of to gain them,[8] the first point is to get them to agree to an augmentation of their land-forces, that once done, he thinks they may be drawn in by degrees to take a part. He will do everything to further this, and to support His

[1] 28. October. Vergl. S. 574. — [2] Vergl. S. 581. 582. 583. — [3] Vergl. S. 241. 243. — [4] Vergl. Nr. 8262. — [5] Vergl. S. 396. 397. — [6] Vergl. S. 100. — [7] Vergl. S. 333. — [8] Vergl. S. 548.

Majesty's views in that country, but he wonders why, in this critical situation, big with danger to all Europe and in its consequences ruinous to England, we should by our writings irritate a sordid people, who see not farther than the present moment, and who, allured by the hopes of immediate gain, are capable of taking a desperate resolution, which may be fatal to the common cause.[1] He thinks the Dutch have the words of the treaty for them and says it is our interest in the present circumstance to yield.

When the King of Prussia first received the news of the rupture with France,[2] he appeared a good deal animated and said I shall know for the future who are my friends; if you do what is right, I will have no farther connexions with them, I wish not to be *à charge à mes alliés*, but I hope and expect that the King will take the most vigorous resolutions and that the whole force of England by sea and by land will be exerted on this most important and perilous occasion. He then asked me whether, if His Royal Highness the Duke was to take the command of the army for the defence of Germany, I did not think that a body of English troops might be sent thither. I answered that I had some doubts with regard to that . . .

I took the liberty to insinuate to the King of Prussia that, provided things went well in Russia and that that power could either be detached from the court of Vienna or rendered inactive, that in either of these cases he might spare a part of the army he has in Prussia, for the defence of Germany.[3] To this he seemed to agree, but said he must first be well assured of Russia, before he could withdraw a man from that army . . .

I find His Prussian Majesty much provoked against the court of Vienna on account of scurrilous writings dispersed by them through Germany against him, but he says he wishes first to beat their troops and then he will answer their libels."

Mitchell berichtet[4] an Holdernesse, Sedlitz 4. November (private), er habe dem Könige von Preussen die zwischen der englischen Regierung und dem holländischen Gesandten Hop gewechselten Correspondenzen[5] bezüglich der Beobachtung des Vertrages vom 1./10. December 1674[6] vorgelegt. „. . . [The King] thinks we are in the wrong, and it was not in my power to convince him. He says what we call a capital point in naval stores, is no point at all, compared with the importance of throwing Holland into the arms of France; and, besides that, the treaties are clear in that point . . ."

Nach den Ausfertigungen im Public Record Office zu London.

[1] Vergl. S. 566. — [2] Vergl. Nr. 8265. — [3] Vergl. S. 241. 243. — [4] Der Bericht ist eigenhändig. — [5] Von Holdernesse, Whitehall 12. October, an Mitchell übersandt. — [6] Schifffahrtsvertrag zwischen England und Holland, London 1./10. De-

8262. MÉMOIRE REMIS AU MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE MITCHELL A SEDLITZ.

[Sedlitz,] 29 octobre [1756].

Mémoire.

Dans la grande crise des affaires de l'Europe, l'on propose à Sa Majesté Britannique de vouloir bien considérer l'état des choses présentes et les remèdes que l'on peut y porter pour agir sans perte de temps et prendre les mesures nécessaires dès le commencement de cet hiver pour trouver des ressources à temps contre les malheurs que l'on peut vraisemblablement prévoir.

La reine de Hongrie a 90,000 hommes de troupes réglées en Bohême, à celles-là elle joint 10,000 Hongrois, 8,000 hommes qu'elle retire d'Italie, 16,000 de la Flandre, 4,000 Würtembergois, 8,000 Bavarois, 2,000 de Bamberg, et 24,000 Français; le total de son armée 162,000 hommes. On est incertain de la Russie, mais, selon ce que cette puissance déclare, elle se propose de faire au moins marcher 40,000 hommes contre le roi de Prusse. La France, à ce que l'on assure, a promis à la reine de Hongrie de faire une diversion avec une armée de 40,000 hommes dans le pays de Clèves; on laisse à considérer à Sa Majesté Britannique si Elle peut laisser envahir le pays de Clèves de sang froid, si les progrès des Français au delà du Rhin ne menaceraient pas dans peu le Wéser et son propre électorat, si la liberté germanique, la cause protestante et l'équilibre de l'Europe ne courent pas le plus grand danger.

Tout ce que la Prusse peut faire, c'est de résister à tant d'ennemis. Elle est obligée d'abandonner les pays de Clèves et de la Mark au hasard des évènements; mais comme il ne suffit pas d'exposer le mal, on propose en même temps les remèdes, qui cependant sont les seuls dont on puisse faire usage:

1° De détacher tout-à-fait la Russie de la cour de Vienne.

2° L'article principal serait de porter la cour ottomane à faire une diversion à la reine de Hongrie, ce qui soulagerait la Prusse au moins de 70,000 ennemis.

3° De rassembler toutes les troupes hanovriennes dans le pays, de les augmenter au nombre de 30,000 hommes, d'y ajouter 10,000 Hessois, 5,000 hommes de Brunswick, et 3,000 de Gotha, ce qui ferait 50,000[1] hommes, armée suffisante pour faire tête aux Français, et qui recevrait un nouveau lustre, si le duc de Cumberland la commandait, ce qui paraît d'autant plus faisable qu'après ces gros dé-

cember 1674 (vergl. S. 131). Vergl. Martens, Guide diplomatique (Berlin-Paris 1801), tom. I, 541.

[1] In der von Mitchell an Holdernesse übersandten Abschrift im Record Office 48,000.

tachements de l'armée française le reste ne serait pas suffisant pour alarmer les côtes de l'Angleterre, l'année qui vient.

4° Ne pourrait-on pas avoir quelque complaisance pour le commerce des Hollandais, à faire de les engager, l'année qui vient, de faire cause commune avec l'Angleterre, et n'aurait-on pas plus à gagner par ce secours qu'à perdre pour les marchands anglais par quelque legère contrebande que font les négociants d'Amsterdam?

5° Ne pourrait-on pas captiver la bonne volonté de quelques régents, pour se procurer la supériorité dans le conseil suprême de la Régence?

On touche tous ces articles très légèrement, faute du temps propre pour s'étendre autant que le demanderait chacun.

Mais on soumet aux lumières supérieures de Sa Majesté Britannique tous ces points qui certainement méritent une très grande attention pour la suite de la présente guerre, et qui causeraient remords pour la vie, si, dans le temps présent où l'on a l'hiver pour se préparer, on en avait négligé quelque dont l'inadvertance pourrait causer la perte des libertés germaniques, la destruction de la cause protestante et la ruine des deux seuls princes qui peuvent la soutenir, sans compter la perte totale de l'équilibre de l'Europe et le despotisme de la maison de Bourbon et d'Autriche établi en Europe, dont il est superflu de faire envisager les suites funestes.

Nach der Mitchell übergebenen Ausfertigung im British Museum zu London. Eigenhändig.

8263. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN AU CAMP DE SKALITZ.

[Sedlitz, 29 octobre 1756.][1]

Mon cher Maréchal. Je vous fais la présente pour vous avertir que j'envoie le lieutenant-général de Winterfeldt avec cinq bataillons, un régiment de dragons et cinq escadrons de hussards, qui marchera avec le corps vers Schweidnitz pour couvrir le flanc. Moyennant ce corps-là et celui sous les ordres du lieutenant-général de Lestwitz de cinq bataillons d'infanterie, de cinq escadrons de dragons et cinq escadrons de hussards, dont je fais garnir la Lusace, j'entretiendrai la communication avec vous.

Le régiment de hussards de Seydlitz est en marche de la Poméranie, il sera posté alors vers les frontières de Bohême du côté de Schmiedeberg, de Hirschberg et aux environs.

Quant à moi, je tiendrai ici les troupes assemblées, en les faisant cantonner entre Pirna et les frontières de Bohême, pour voir ce qu'il y aura à faire ensuite.

[1] Das Datum nach der Antwort Schwerin's, Glatz 2. November.

De faire un projet des opérations pour la campagne future, voilà ce qu'on ne saura avant le mois de janvier ou de février de l'année qui vient, puisqu'il faut que je l'arrange selon le train que les affaires prendront, et en conséquence de ce qui arrivera.

En attendant, vous m'enverrez la liste des chevaux qui manquent aux régiments de cavalerie, que je pourrai rendre alors bientôt complets; quant à ceux qu'il faut pour les hussards, j'en ai déjà ordonné la remonte.

Au surplus, je crois qu'avec 500 hussards et quelques bataillons le lieutenant-général de Fouqué couvrira toute cette partie de Glatz, de sorte que vous sauriez marcher avec ce qui reste de troupes, dans la Haute-Silésie et vous y bien soutenir, jusqu'à ce qu'on voit comment l'ennemi se déclarera; s'il vient à vous en forces supérieures, je marcherai d'abord à vous.

Pour ce qui regarde les Russes, je suis persuadé que nous n'en aurions rien à craindre pour cette année-ci, et peut-être y aura-t-il moyen qu'on puisse les tenir hors du jeu encore l'année qui vient.

Les Français ne feront rien cette année-ci, mais l'on dit que les Autrichiens vont tirer des troupes des Pays-Bas, qui montent à 16,000 hommes, pour les faire marcher en Bohême.[1] Supposé que l'avis se vérifie, ces troupes arriveront trop tard cette année-ci, elles n'y sauront être avant le mois de décembre, et alors l'ennemi pourra agir par des détachements, mais non pas avec une armée, et entre ci et là je pourrai souvent vous donner des avis.

Au reste, quand j'ai retiré présentement mes troupes, rien de l'ennemi nous a suivi. Je suis, mon cher Maréchal, votre très affectionné roi

Federic.

Selon toutes les apparences, Browne ni Piccolomini ne feront pas grand chose cet automne; ils attendront leurs secours. L'année qui vient, nous trouverons de quoi nous retourner, et s'il faut dire d'autant plus d'ennemis, d'autant plus de battus.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei; in der Ausfertigung eigenhändig.

8264. AN DEN GENERALLIEUTENANT PRINZ MORITZ VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI KÖNIGSTEIN.

Sedlitz, 30. October 1756.

Durchlauchtiger Fürst, freundlich lieber Vetter. Ew. Liebden habe Ich hierdurch ersuchen und zugleich committiren wollen, Sich besonders derer aus den sächsischen Diensten in die Meinige gekommenen Regimenter anzunehmen, damit alles bei solchen in die behörige Ord-

[1] Vergl. S. 573.

nung gebracht, insonderheit auch der bisher bei solchen eingerissenen Desertion vorgebeuget und selbiger gesteuert werden müsse, als wozu Ich Ew. Liebden völlig autorisire. Und da Ich vernehme, wie durch die dabei gestandene Officiers und sonsten verschiedene Leute von solchen unter dem Prätext von Bagageknechten und andern dergleichen mehr auf die Seite gebracht worden seind, dieses aber wider die getroffene Capitulation läufet, als autorisire Ich Ew. Liebden gleichfalls hierdurch, solches genauer zu recherchiren und diejenigen, so darunter der Capitulation entgegen gehandelt, arretiren zu lassen. Welches alles Ich Ew. Liebden Einsicht und Gutfinden lediglich überlasse. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Zerbst.

8265. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Fontainebleau 21. October, der Minister Rouillé habe ihn zu einer Unterredung am 20. October eingeladen: „A peine fus-je entré que [le sieur Rouillé] me déclara que, Votre Majesté ayant violé à l'égard du Roi son maître tout ce que le droit des gens avait de plus sacré, tant par ce qui venait d'arriver en dernier lieu au comte de Broglie,[1] que par ce qui s'était passé précédemment touchant le courrier de cet ambassadeur,[2] il avait ordre de me faire savoir que Sa Majesté Très Chrétienne avait envoyé un courrier à M. de Valory, pour lui ordonner de se retirer de Berlin sans audience de congé, et qu'elle ne voulait point que je me présentasse davantage devant elle Que l'usage était de faire parvenir de pareilles déclarations aux ministres étrangers par l'introducteur des ambassadeurs, mais que par une suite de l'amitié qu'il avait pour moi, il avait préféré de se charger lui-même de cette commission, afin de pouvoir me témoigner combien il était mortifié que sa cour se fût trouvée forcée à en venir à cette extrémité et que je me trouvasse impliqué dans une affaire aussi désagréable . . . Il[3] m'a été confié de fort bon lieu et de plus d'un endroit que ce qui est arrivé à l'égard de M. de

Sedlitz, 30 octobre 1756.

P. S.

Quand j'avais fait ma dépêche,[4] je reçus celle que vous m'avez faite du 21 de ce mois. Je n'ai point été surpris de la nouvelle qu'elle comprend, et depuis le temps que vous marquiez qu'il avait été au tapis d'envoyer au marquis de Valory son rappel,[5] quoique la chose ne prit point consistance alors, je me suis toujours attendu que le parti de la Dauphine et surtout celui des Autrichiens ne cesseraient pas de remuer, jusqu'à ce que la cour de France se porterait à la démarche que vous venez de m'annoncer aujourd'hui. C'est le jeu de l'Autriche, témoin ce qui arriva il y a plusieurs années en Russie, qu'elle n'aime pas de voir des ministres des cours à qui elle en veut, aux cours auxquelles elle a gagné le dessus par ses illusions,

[1] Vergl. S. 506. 514. 521. — [2] Vergl. S. 362. 503. — [3] Das Folgende in Chiffern. — [4] Erlass vom 28. October. Nr. 8260. — [5] Vergl. S. 435.

Broglie, n'est qu'un prétexte qu'on a saisi avec avidité, afin d'éxécuter le projet de rappeler le marquis de Valory, qu'on a formé depuis l'entrée de Votre Majesté en Saxe, et sur lequel Madame la Dauphine a insisté sans cesse et avec la plus grande vivacité. Il est certain aussi que le Roi aurait eu beaucoup de répugnance à prendre cette résolution et qu'il ne s'y serait peut-être jamais déterminé, s'il n'eût eu le cœur ulcéré par le mauvais succès de l'ambassade de M. de Nivernois et par différentes autres causes dont j'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Majesté par mes lettres immédiates.[1] Enfin, j'observerai encore que Madame de Pompadour, l'abbé de Bernis et tous les promoteurs du nouveau système qu'on a adopté ici, ont fait les plus grands efforts pour pousser le Roi à une démarche qui, en élevant entre lui et Votre Majesté une espèce de mur de séparation, contribuât à consolider ce même système et à en assurer la durée."

afin qu'elle puisse d'autant mieux débiter ses mensonges et ses calomnies, sans qu'il y ait quelqu'un qui puisse désabuser ceux à qui elle en impose; ainsi la grande prévention et l'aveuglement où la cour de Versailles a donné pour elle, m'ont fait conjecturer qu'on ne vous ménagerait pas.

Comme donc la chose est arrivée tellement que je l'avais prévue, il ne vous reste que de quitter Paris, dès que vous aurez arrangé vos affaires, sans prendre audience de congé, et de partir de la France. Vous prendrez votre route sur Metz et de là par Francfort-sur-le-Main, d'où vous irez tout droit à Berlin, pour y recevoir mes ordres ultérieurs.

Quant au sieur Junod, je lui accorde la permission d'aller faire un tour à Neuchâtel pour y vaquer à ses affaires.

Vous profiterez de l'offre obligeante du ministre de la cour de Danemark,[2] pour mettre en dépôt auprès de lui les papiers de l'ambassade bien emballés et scellés de votre cachet.

J'espère que vous n'oublierez pas de vous ménager, avant que de partir, un habile et adroit émissaire, auquel je payerai telle pension que vous en serez convenu avec lui, qui continuera de nous donner des nouvelles sûres de ce qui se passe à la cour des affaires d'importance, et au moyen duquel nous saurions conserver une certaine connexion en France. Vous lui donnerez un bon chiffre pour cette correspondance, qui pourra passer le mieux, à ce que je crois, par les paquets du ministre de la république de Hollande.[3]

Avant que vous partiez, vous aurez soin de vous informer soigneusement encore de tout ce que vous sauriez apprendre, et dès que vous serez arrivé à Berlin, vous me ferez un rapport circonstancié de ce que nous avons à espérer de ces gens, et quelles mesures plus mauvaises encore ils sauront prendre à mon égard au delà de celles qu'ils ont effectivement prises; enfin vous tâcherez de me rendre ce rapport aussi intéressant et instructif qu'il vous le sera possible.

Federic.

1 Vergl. S. 61. 496. — 2 Graf Wedell-Friis. — 3 Lestevenon van Berkenrode.

P. S. II.

C'est par les intrigues des Autrichiens qu'on vous fait revenir; à peine serez-vous parti de Paris, que rien ne retiendra le cours des mensonges de mes ennemis. Ils feront tant de contes, ils débiteront tant de choses que l'on ne verra que par leurs yeux et n'entendra que par leurs oreilles. S'ils veulent être mes ennemis, à la bonne heure; c'est eux qui l'ont bien voulu.

Nach dem Concept. Das P. S. II nach Abschrift der Cabinetskanzlei; in der Ausfertigung eigenhändig.

8266. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Sedlitz, 30 octobre 1756.

Mon cher Comte de Podewils. Le baron de Knyphausen m'ayant marqué par sa dépêche du 21 de ce mois[1] la démarche à laquelle la cour de France s'est laissé porter, en ordonnant au marquis de Valory de se retirer de Berlin sans audience de congé, je n'ai pu me dispenser de suivre son exemple à l'égard dudit baron de Knyphausen.

Vous direz, en attendant, au marquis de Valory de ma part dans les termes les plus affectueux que, combien que je regrettasse son départ et fusse fâché de ce que sa cour s'était laissé inspirer des idées bien différentes à mon égard de celles qu'elle avait eues autrefois, je n'étais pas hors de toute espérance qu'elle en retournerait et reviendrait aux anciennes idées. Que certainement je n'en imputais à lui, marquis de Valory, la moindre chose; que sa droiture et sa juste façon de penser m'en étaient de sûrs garants,[2] et que j'étais persuadé que ses propres sentiments avaient dans le dernier temps souvent différé de ce que ses ordres l'avaient obligé de déclarer, mais que le temps justifierait la sincérité de mes procédés envers la France. Que je ne croyais pas me tromper dans la conjecture que je faisais sur la façon de juger de la conduite que le comte Broglie[3] avait tenue, qui dans cette circonstance avait été extravagante vis-à-vis de moi. Que, cependant, je ne saurais le laisser partir, sans le prier de faire, à son retour en France, mes compliments au maréchal de Belle-Isle[4] et de l'assurer de mon amitié et de ma considération invariable. Que lui, marquis de Valory, serait également persuadé de mon estime et de mon amitié personnelle que rien n'effacerait. Qu'au surplus, l'évènement fâcheux qui venait de m'arriver avec sa cour, ne m'avait nullement surpris; que je m'y étais attendu après sa prédilection pour celle de Vienne. Que je connaissais la façon d'agir de celle-ci, qui, ne sachant voir d'un œil tranquille qu'un ministre d'une cour soit présent pour désa-

[1] Vergl. Nr. 6285. — [2] Vergl. S. 138. — [3] Vergl. S. 506. 545. — [4] Vergl. S. 62; Bd. XII, 119. 424. 426.

buser celle à qui elle voudrait inspirer des sentiments de haine et de jalousie par des calomnies les plus noires, fait jouer tous les ressorts pour en être quitte. Que ce qui était arrivé autrefois avec mes ministres à Pétersbourg,[1] en était une preuve parlante, qui à peine s'en furent retournés qu'on avait controuvé mille calomnies et mensonges pour me brouiller sans retour avec la cour de Russie.

Que j'en avertissais lui, M. de Valory, que la même chose arriverait en France et que, dès qu'il n'y aurait plus personne à sa cour pour l'en désabuser, les Autrichiens avec leur clique ne manqueraient pas de débiter effrontément mille mensonges et calomnies sur mon sujet, comme aussi de m'imputer toutes sortes de complots et de desseins controuvés que j'aurais conçus contre la France, afin de nous rendre ennemis irréconciliables. Que je le priais de s'en souvenir, quand cela arriverait, mais que je le priais également de n'y vouloir jamais ajouter aucune foi, et de vouloir apprécier plutôt toutes ces choses controuvées à leur juste valeur, en quoi il me rendrait toujours justice. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

8267. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Sedlitz, 30 octobre 1756.

Vos deux dépêches du 19 et du 22 de ce mois m'ont été bien rendues. Quoique j'aie été véritablement charmé d'apprendre que le gouvernement et la nation hollandaise continuent toujours à envisager mes intérêts et la justice de ma cause sous un point de vue aussi favorable que vous me le marquez par vos dépêches susmentionnées, il serait cependant fort à souhaiter dans les conjonctures présentes que les régents de la République prissent l'éveil sur les grands complots que la cour de Vienne ourdit, à l'heure qu'il est, partout contre moi et par là en même temps contre la cause commune et les libertés de l'Allemagne, il serait à souhaiter, dis-je, qu'ils pensassent à des moyens efficaces pour s'y opposer, et qu'ils voulussent augmenter à cet effet leurs troupes encore pendant l'hiver, qui y fournirait le temps nécessaire. Vous aurez donc soin de faire vos insinuations en conformité de ce que dessus, partout où vous le croirez convenir, et vous le ferez d'une manière efficace en représentant l'éminentissime danger que la République courait pour ses propres intérêts dans la crise actuelle des choses.

Pour ce qui concerne les différends entre l'Angleterre et la Hollande, je n'ai pas manqué de continuer mes représentations à cet égard au ministre anglais à ma cour, le sieur Mitchell,[2] et je suis à

[1] Vergl. Bd. V, 582; VIII, 164—166. 168. — [2] Vergl. S. 577.

attendre présentement l'effet qu'elles produiront en Angleterre. En attendant est-il fort à regretter que pour une affaire qui proprement ne regarde que les intérêts de quelques particuliers, la grande affaire pâtisse et la totalité se voie exposée à un danger très éminent.

Nach dem Concept. Federic.

8268. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN AU QUARTIER GÉNÉRAL A WALLISFURTH.

Sedlitz, 30 octobre 1756.

Mon cher Maréchal. J'ai reçu la lettre que vous m'avez faite du 27 de ce mois, par laquelle j'ai appris avec bien de la satisfaction que vos affaires vous réussissent à souhait. Je vous fais d'ailleurs mon compliment sincère sur l'entrée dans votre 73e année,[1] faisant des vœux pour votre prospérité et que le Ciel vous continue encore une longue suite d'années heureuses jusqu'à l'âge le plus reculé des humains.

Au surplus, je ne doute pas que vous ne rameniez aussi heureusement le corps d'armée sous vos ordres en Silésie, que j'ai retiré mes troupes de la Bohême. Ici Browne a fait quelques détachements vers les frontières de la Lusace et encore vers Peterswalde, dont cependant je n'ai point été embarrassé. Les Autrichiens ont fait courir des bruits, comme si Browne se tournerait vers moi, mais j'ai beaucoup de peine à croire qu'il en soit vrai la moindre chose. Je suis, mon cher Maréchal, votre très affectionné roi

Federic.

Nach dem Concept.

8269. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

Sedlitz, 30. October 1756.

Ich habe Euer Schreiben vom 22. dieses erhalten und bin von der Attention, so Ihr auf die dortige Umstände habet, und von denen guten Arrangements, so Ihr deshalb auf alle vorkommende Fälle machet, zum höchsten zufrieden gewesen. Ich wollte indess fast ein beträchtliches, wo nicht alles darauf verwetten, dass diesen Winter dortiger Orten von Seiten derer Russen nichts zu besorgen sein wird, und Ihr also Euch mit denen in Pommern stehenden Regimentern[2] und um solche an Euch zu ziehen, nicht zu übereilen habet; denn ob man gleich desfalls nicht mit völliger Gewissheit noch zur Zeit sagen kann, so sehe Ich doch so viel fast zum voraus, dass die Russen in diesem Jahre nichts auf Preussen tentiren werden, das schlimmste aber, so sie noch thun könnten, dörfte dieses sein, dass sie ein 30,000 Mann durch Polen

[1] Schwerin war am 26. October 1684 geboren. — [2] Vergl. S. 5; Bd. XII, 463.

nach den Oesterreichern durchschickten. Inzwischen könnet Ihr versichert sein und gewiss glauben, dass, sowie wegen Preussen was zu befürchten sein dörfte, Ich oberwähnte Regimenter Selbst dahin schicken würde. Nur muss solches nicht zu früh geschehen, damit Ich Mich nicht entblösse, wenn die Russen was nach Schlesien schicken wollten, als auf welchen Fall Ich diese Regimenter hier Selbst nöthig haben und gebrauchen würde.

Die Kälte ist hier bereits so stark, dass wir hier bereits Kantonnirungsquartiere haben nehmen müssen, und zwar sowohl in Sachsen als in Schlesien.

Friderich.

Nach dem Concept.

8270. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Benoît berichtet, Warschau 20. October: „On assure positivement ici que, quoique Votre Majesté eût permis qu'on pût mener journellement un chariot avec des provisions pour Sa Majesté Polonaise au camp de Saxe, on refusait de nouveau ce soulagement au Roi. Ceci cause beaucoup de rumeur parmi tout le monde en général, quoique je m'efforce à crier que cette nouvelle peut bien être aussi fausse que toutes les autres qui ont été refutées".

Sedlitz, 30. October 1756.

Meine Ordres seind allemal gewesen, dergleichen passiren zu lassen; wenn man aber aus Caprice und Mich nur um so mehr blamiren zu können, keinen Gebrauch davon machen wollen, so ist solches nicht Meine Schuld.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

8271. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Sedlitz, 30. October 1756.

Wegen der Einlage soll ich Ew. Excellenz melden, dass Dieselbe an den Benoît schreiben und denselben instruiren möchten, darüber bei dem Kronfeldherrn als eine ohnedem ohngewöhnliche und wider die Freiheit der République, laufende Sache zu gravaminiren und wenn sonst die Angabe wahr ist, auf prompte Remedur zu instantiiren.[1]

Eichel.

Breslau, 26. October 1756.

„Es hat sowohl der Landrath des mit Polen grenzenden kreuzburgischen Kreises als auch der Steuerrath des wartenbergischen Districts angezeiget, dass nicht nur in Polen die Ausfuhre des Getreides und anderer Consumtibilien nach Schlesien verboten, sondern auch zu desto gewisserer Verhütung derselben Ulanenpostirungen an der Grenze gemachet und ein ordentlich Cordon gezogen werden sollte, wie denn auch des Endes schon wirklich in dem Grenzstädtlein Kempen 20 Ulanen angekommen wären. Ich ziehe nun zwar hierüber annoch nähere Erkundigung von mehrere

[1] Demgemäss Ministerialerlass an Benoît, d. d. Berlin 2. November.

Grenzorten ein; sollte sich aber diese Nachricht confirmiren und mithin der Zugang aus Polen zu Errichtung der Magazine wegfallen, so kann Ew. Königl. Majestät ich allerunterthänigst nicht bergen, dass ich dadurch in die gewisse Verlegenheit versetzet werde und kein Mittel übrig sehen würde, nach Ew. Majestät Intention so starke Magazine zu errichten, wann ich auch das Getreide und Fourage noch so theuer bezahlen wollte; wie sich denn auch deshalb keine Entrepreneurs finden wollen, sondern alle zurücktreten."

Schlabrendorff.

Das Schreiben Eichel's nach der Ausfertigung. Die Beilage nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

8272. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Sedlitz, 30. October 1756, Abends um 6 Uhr.

„. . .[1] Beiliegende Feuille[2] habe Ew. Excellenz adressiren sollen, um solche weiter publique zu machen.[3] Des Königs Majestät sind jetzo mit Dero Armée ganz ruhig in denen Kantonnirquartieren und erwarten, ob und was der Feind etwa noch vor Démonstrations machen und und wie er sich zeigen wolle. . . .

Des Königs Majestät, so mich sogleich rufen lassen, haben mir soeben befohlen, dass Ew. Excellenz Sich sogleich mit des Herrn Grafen von Finckenstein Excellenz zusammenthun und ein wohlausgearbeitetes Factum oder Promemoria über die mit dem Grafen Broglie vorgegangenen Sachen[4] sowohl wegen seines Couriers, als wegen seiner intendirten Reise nach dem König von Polen und seiner Aufführung dabei aus den von des Markgraf Karl Hoheit und des Herrn von Maltzahn gegebenen Nachrichten aufsetzen,[5] die eigene, von dem Graf Broglie darbei gebrauchte Expressiones mit inseriren und solches ohne weiteren Anstand allen Höfen bekannt machen, hauptsächlich und mit dem allerfordersamsten solches anhero an den englischen Gesandten Herrn Mitchell senden möchten, damit derselbe solches baldigst an seinem Hofe und besonders an den Chevalier Williams communiciren könne, welchen Umstand ich auf allergnädigsten Befehl sehr recommandiren soll.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

Relation.

Quartier général de Gross-Sedlitz, 30 octobre 1756.

Les Saxons ayant enfin pris le parti de se rendre, Sa Majesté partit le 20 de ce mois à la tête de 10 bataillons et s'avança jusqu'à Hlinay. La saison était trop avancée pour que l'armée pût rester davantage sous la toile; c'est pourquoi Elle envoya ses ordres au maréchal

[1] Im Eingang des Schreibens unterrichtet Eichel den Minister über den Bericht Knyphausen's vom 21. October und den darauf erfolgten Immediaterlass vom 30. October. Vergl. Nr. 8265. — [2] Vergl. unten die Beilage. — [3] Gedruckt unter anderem in den „Berlinischen Nachrichten" vom 2. November 1756. — [4] Vergl. S. 581. — [5] Das demgemäss ausgearbeitete Mémoire gelangte am 6. November zur Versendung an die preussischen Gesandten.

Keith en Bohême de se replier sur Elle, pour prendre ses quartiers d'hiver. Les équipages de l'armée partirent pour cet effet le 21 du camp de Lobositz, la cavalerie suivit le 22 et le reste de l'armée arriva le 23 auprès de Sa Majesté. Elle y séjourna le 24 et le 25, campa le 26 près de Teutsch-Neudorfel et le 27 près de Schönwalde, d'où Elle arriva le 28 à son ancien quartier général de Gross-Sedlitz. Quoique l'on ait mis huit jours à cette marche qui pouvait se faire en trois, le maréchal Browne n'a jamais osé entamer notre arrière-garde. Ce n'est que depuis que l'armée est dispersée dans ses quartiers de cantonnement, qu'il a cru pouvoir faire attaquer un de nos quartiers par un corps de 8,000 hommes, qui a d'abord été repoussé. Sa Majesté n'attend que la séparation de l'armée du Maréchal, pour prendre ses quartiers d'hiver.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

8273. AN DEN ETATSMINISTER EDLER VON PLOTHO IN REGENSBURG.

Plotho berichtet, Regensburg 21. October, in einem Postscript: „Der vormals in Ew. Königl. Majestät Kriegesdiensten gestandene, jetzt aber als Major in holländischen Diensten stehende Baron von Bode[1] ist gestern von Wien hier angekommen, welcher mich heute ingeheim benachrichtiget und versichert, wie Ew. Königl. Majestät Sich in allen österreichischen Erblanden die willig- und freudigste Aufnahme bewirken könnten, wenn Allerhöchstdieselben bei Einrückung bekannt machen liessen, nichts als nur, wie in Sachsen geschehen, die ordinären Abgaben von denen Ständen und Unterthanen zu verlangen und solche nicht einmal nach jetzigem Fuss, sondern wie zu Kaiser Caroli sexti Zeiten; ferner die freie Einfuhre zu gestatten, auch die bis auf 30 Procent anjetzt erhöheten Imposten wieder auf 6 Procent zu setzen . . . Auch warteten die Ungarn nur auf eine Gelegenheit, sich Ew. Königl. Majestät ebenfalls in die Arme zu werfen, und würde gewiss und sicher alsbald erfolgen, wann Ew. Königl. Majestät nur mit 10,000 Mann durch die Jablunka in Ungarn einrücken würde. Es wäre die ungarische Nation und besonders die von protestantischer Religion ganz neuerlichst von dem wienerischen Hofe auf das höchste

Sedlitz, 31. October 1756.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Plotho. Ich [habe] alle Eure an Mich bisher erstattete Berichte wohl erhalten und beziehe Mich auf dasjenige, was Ich Euch durch Mein Ministerium deshalb zur Resolution ertheilen lassen.

Vermittelst diesen aber gebe Ich Euch auf dasjenige, so Ihr in dem Postscriptum Eures Berichtes vom 21. dieses wegen eines darin benannten Majors meldet, hierdurch in Antwort, dass dessen Eifer und Attention vor Mein Interesse und Dienst Mir zu gnädigstem Gefallen gereichet, Ich aber gerne sehen werde, wann derselbige bei jetziger angehender Winterszeit noch eine Reise nach Wien thun und sich daselbst unter einem Prätext von Process oder auch dorten Dienste zu suchen, einige Zeit aufhalten wolle, um sich daselbst nach dasigen Operationsplans vor künf-

[1] Vergl. S. 183.

disgustiret, da denen letztlich in Wien sich eingefundenen vier Deputirten von der Noblesse nicht einmal eine Audienz gestattet . . . Selbst auch unter denen kaiserlichen Ministris wäre eine grosse Disharmonie, und in dem Reichshofrathscollegio, wo der von Beaurieux und der von Vockel alles alleinig nur betreibe, soll der Reichshofrath von Knorr öffentlich declarirt haben, wie die bisherige kaiserliche Hofdecreta und erlassene Avocatoria, Excitatoria und Inhibitoria reichsgesetzwidrig und Kindereien, woran er kein Theil haben wolle; was mit einem Churfürst Maximilian von Baiern geschehen, könne gegen einen König von Preussen nicht gebrauchet werden, der zwar Churfürst, aber zugleich auch ein mächtiger König und souveräner Herzog von Schlesien . . . Uebrigens scheinet der von Bode ein allerdevotestes Attachement an Ew. Königl. Majestät zu haben und sehnlich zu wünschen, wieder in Dero Dienste sich placiret zu sehen."

tige Campagne und andern ihren Vorhaben, auch was sonsten in militari passiret, zu erkundigen, da Ich dann bei seiner Retour, wann er sich hiervon gut acquittiret, ihn employiren werde. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin.

8274. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A BAIREUTH.

Sedlitz, [31 octobre 1756].

Ma très chère Sœur. Notre campagne est finie; il n'y a plus qu'à donner la chasse à quelques coquins de pandours et de hussards autrichiens qui se présentent sur les frontières de la Saxe. Ne craignez rien pour nous, et, pour Dieu, daignez ne point ajouter foi à tous les faux bruits que l'on fait et que l'on fera courir. Vous entendrez cet hiver que je suis perdu, on fera l'oraison funèbre et l'épitaphe des Prussiens; mais ils ressusciteront au printemps, et l'on verra alors beau jeu.

Je vous assure que je suis fort tranquille et que je ne crains ni les clameurs de quelques misérables femmes, ni les menaces de Junon, ni les foudres de Jupiter. Ce sont des dieux de la fable qui font impression sur le vulgaire, mais pas sur les gens sensés, et cette poignée de galeux qu'on rassemble de la Flandre, du Würtemberg, et de je ne sais quel misérable —, ne me donnent pas la moindre appréhension. Enfin, je vous conjure de vous tranquilliser l'esprit, de vous bien porter et d'être persuadée que je suis avec la plus vive tendresse, ma très chère sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

PERSONENVERZEICHNISS.

Für die mit * bezeichneten Namen vergl. auch S. 605 ff.

A.

B.

C.

D.

G.

H.

I. (J.)

K.

L.

N.

O.

P.

Q.

R.

S.

T.

X.

Y.

Z.

VERZEICHNISS DER CORRESPONDENTEN.

H.

I. (J.)

K.

L.

M.

P.

Q.

R.

Denkschriften etc.

SACHREGISTER.

---

[1] Nach den Acten des Public Record Office resp. des British Museum zu London.

211. — Preussische Denkschsift: »Ohnbilliges Verfahren des Hauses Oesterreich gegen die Evangelischen« 237.

Unterhandlungen des Wiener Hofes mit Frankreich, Russland, Sachsen, Spanien: siehe unter den genannten Staaten.

Umfassende Kriegsvorbereitungen in Oesterreich im Juli und August 1756: 11. 12. 14. 38. 42. 50. 60. 66. 75. 76. 79. 80. 81. 82. 84. 85. 86. 87. 97. 110. 111. 113. 120. 143. 152. 153. 161. 162. 171. 176. 183. 191. 201. 204. 211. 230. 235. 240. 262. — Schlechter Zustand der österreichischen finanziellen Hülfsmittel für den Fall eines Krieges 12. 13. 90. 156. 467. — Nachrichten über die unzufriedene Stimmung in den österreichischen Erblanden 588. 589. — Der Wiener Hof wünscht den Krieg, ist aber bestrebt, das Odium des Angreifers auf den König von Preussen zu wälzen 4. 12. 86. 90. 129. 145. 171. 181. 183. 188. 201. 204. 205. 211. 217. 231. 233. 262.

Der König von Preussen gerüstet gegen Ueberraschungen 6. 39. 46. 80. 97. 99. — Ein preussisches Truppencorps in Hinterpommern concentrirt für den Fall eines Angriffs von Seiten Russlands, im Zusammenhange hiermit Garnisonwechsel einiger Regimenter. Beunruhigung in Oesterreich über diese Dislocationen. Der König rechtfertigt seine rein defensiven Maassnahmen gegen die falschen Auslegungen des Wiener Hofes 3. 4. 5. 36. 85. 86. 91. 99. 115. 121. 129. 132. 134. 235. 286. 287. — Instructionen für die Commandanten der schlesischen Grenzfestungen 16—23. 238—239. — Die Festungswerke in den Grenzfesten in Vertheidigungszustand gesetzt 99. 119; vergl. 129. 235. 286. — Veranschlagung der Kosten und andere Vorkehrungen für eine etwaige preussische Mobilmachung 23. 24. 25. 42. 43. 54. 148. — Abstecken eines Lagers bei Hornburg an der Ocker zur Täuschung der Gegner 25; vergl. 297. — Eventualität der Abberufung des preussischen Gesandten aus Wien im Fall der vorangehenden Abberufung des österreichischen Gesandten aus Berlin 68. 82.

Erste Anfrage Friedrich's II. in Wien. Gesuch um Aufklärung, ob die österreichischen Rüstungen auf einen Angriff gegen Preussen abzielen (Erlass vom 18. Juli) 90. 91; vergl. 89. 92. — Letzte Veranlassung zu der Anfrage: Einlaufen einer Reihe von neuen beunruhigenden Nachrichten über die österreichischen Rüstungen 80. 81. 82. — Erklärungen über Veranlassung und Zweck der preussischen Anfrage 97. 99. 127. 129. 140. 156. 171. — Die eingelaufenen neuen Nachrichten über österreichische Rüstungen veranlassen zugleich die Verlegung der entfernteren preussischen Regimenter aus Westphalen nach Magdeburg (Erlass vom 17. Juli) 89. 90; vergl. 224.

Empfang der Nachricht von dem gemeinsamen Angriffsplane Oesterreichs und Russlands gegen Preussen und dem Verschieben dieses Projects auf das folgende Jahr; Bestätigung der Gerüchte von dem Haltmachen und Rückmarsch der russischen Truppen (vergl. auch unter Russland); Nachricht, dass Russland für England verloren sei, dass Russland gar nicht, Oesterreich nur unvollkommen im Jahre 1756 agiren könne (Berichte Hellen's, Haag 13. und 16. Juli, in Potsdam 18. resp. 21. Juli). Nachricht, dass Frankreich 1756 keinen Angriff unternehmen werde (Berichte Knyphausen's) 95. 98. 105. 114. 115. 116. 127. 128. 164; vergl. 108. 143. 144. 151. 152. 182. — Durch diese Nachrichten veranlasst: Entschluss des Königs, seinen ungenügend vorbereiteten Gegnern zuvorzukommen 105. 106. 113. 124. 125. 127. 130. — Der König verschiebt aus Rücksicht auf England-Hannover den Beginn der Operationen bis Ende August 123. 124. 125.

Meldung über die Errichtung eines österreichischen Lagers zu Holleschau in Mähren. Erste Bewegung schlesischer Regimenter, 3 Kavallerieregimenter rücken in Kantonirquartiere an der oberschlesischen Grenze (Befehl vom 23. Juli) 110. 111; vergl. 159. — Officiöse berliner Zeitungsartikel über die bedrohlichen österreichischen Rüstungen 120. 161. 162.

Antwort Maria Theresia's auf die erste preussische Anfrage in Wien (2. August in Potsdam). Zweite Anfrage Friedrich's II.: Darlegung der Kenntniss des Königs von dem russisch-österreichischen Angriffsplane und den Truppenansammlungen Oesterreichs in unmittelbarer Nähe der preussischen Grenze; Forderung einer kategorischen Erklärung, dass Preussen weder im laufenden, noch im folgenden Jahre einen Angriff zu gewärtigen habe (2. August) 163—165. — Voraussicht der Nichtigkeit der ersten österreichischen Antwort und der Nothwendigkeit, eine zweite Anfrage an die Kaiserin zu richten 124. — Erklärungen über Veranlassung und Zweck der zweiten Anfrage 124. 179. 180. 186. 195. 198. 199. 200. 204. 214. 224. 226. 227. 228. — Wirkung der ersten Anfrage in Wien 182. 183. 211. — Der König empfängt Informationen über die geheimen Absichten des Fürsten Kaunitz bei der Ertheilung der unbestimmten ersten Antwort 214. 215; vergl. 346. 347.

Folgen der ausweichenden Antwort der Kaiserin auf die Kriegsvorbereitungen Friedrich's II.: Schwerin zum Oberbefehlshaber der schlesischen Armee ernannt. Instruction für denselben (2. August) 165—168; vergl. auch 84. 85. — Ergänzungen zu der Instruction 173—175. — Nachträgliche Bestimmungen über einzelne Vorkehrungen bei der schlesischen Armee 237. 238. 251. 284. 285. 310. — Mobilmachung pommerscher Regimenter (2. August) 168. 169. — Grenzcordon an der böhmischen Grenze von Schlesien (6. August) 177. 178. 191.

Bestätigung der grossen österreichischen Kriegsrüstungen durch Mittheilungen des englischen Gesandten Keith in Wien 204. — Mobilmachung der schlesischen Regimenter (12. August) 205. — desgl. der Regimenter im Magdeburgischen, Halberstädtischen und in der Mark Brandenburg (11. bis 16. August) 203. 206. 207. 208. 221. 222. 223; vergl. über die Mobilmachungen auch S. 224. — Officiöse Verbreitung falscher Nachrichten in Berlin über die preussischen Kriegspläne 220. — Errichtung von Freicorps 236. 432. 433. 564. — Bildung von Grenadierbataillonen 222.

Erkenntniss Friedrich's II. von der Unvermeidlichkeit eines Angriffes auf Oesterreich. Rechtfertigung eines solchen Schrittes; Darlegungen, dass Oesterreich dem Könige den Angriff aufzwinge 204. 224. 225. 230. 240. 242. 243. 249. 250. 252. 257.

Vorkehrungen im Innern des Staates in der Voraussicht des baldigen Krieges. Instruction für den Commandanten von Berlin 258. 259. — Sicherheitsmaassregeln gegen verdächtige katholische Geistliche 270. — Verordnung gegen die Einschleppung schlechten Geldes während des Krieges 245. 246. — Instruction für das Departement der Auswärtigen Affairen über die Hauptgesichtspunkte der preussischen Diplomatie während des Krieges 299—302; vergl. auch 306.

Der preussische Gesandte in Wien zögert, die zweite Anfrage dem Wiener Hofe schriftlich einzureichen 208. 209. 210. 237. 238. 240. — Verschiebung des Ausmarsches der preussischen Truppen in Folge dieses Zwischenfalls 210. 237. 240. 270. 271. 273. — Langes Ausbleiben der Antwort des österreichischen Hofes 251. 265. 266. 271. 272. 273. 274. 275. 277.

Antwort der Kaiserin auf die zweite Anfrage (25. August Abends in Potsdam) 278. 285—289; vergl. 281. 282. 283. 285. 291—293. 295. 313. 317. — Dritte Anfrage des Königs (26. August): Nochmalige Forderung der kategorischen Erklärung, dass Preussen im laufenden und im folgenden Jahre keinen Angriff von Oesterreich zu befürchten habe. Versicherung, dass die bis zur österreichischen Grenze vorrückenden Truppen sofort würden zurückgezogen werden, sobald die Kaiserin die gewünschte Erklärung abgebe 278. 279; vergl. 285. 292. 296. 312. 333. 337. 355. — Remarques des Königs zu der zweiten Antwort der Kaiserin 285—291. — Apologie der preussischen Schilderhebung 278. 279. 283. 286—291. 292. 293. 294. 295. 296. 311. 321. 338. 340. 414. 430. 498. 502. 523. 526. 566. 576. —

Es ist zu lesen:

S. 44 Zl. 3 rechts: coïonneries statt cajonneries.
S. 64 Zl. 23: François statt Français.
S. 81 Zl. 13: Weidenau statt Werdenau.
S. 324 Zl. 11 v. u.: Frankreich statt Frankfurt.
S. 423 Anm. 2 und 3: Leipzig statt Warschau.
S. 467 Zl. 17: Chi statt Qui.
S. 94 zu Anm. 1 vergl. S. 139 Anm. 4.

Pierer'sche Hofbuchdruckerei. Stephan Geibel & Co. in Altenburg.



UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY
Los Angeles
This book is DUE on the last date stamped below.

Form L9–32*m*-8,'57 (C8680s4) 444


DD 405.2 D83 v.13 Friedrich II, der Grosse, King of Prussia - Briefe

A 000 212 493 1

DD
405.2
D83
v.13

